1. AUTORITÉS EXÉCUTIVES, LÉGISLATIVES ET JUDICIAIRES

1.1 Conseil d'Etat

(liste valable du 4 décembre 2002
au 2 décembre 2003)

Monsieur **Laurent Moutinot**
Président du Conseil d'Etat
Chargé du Département de l'aménagement,
de l'équipement et du logement

Monsieur **Robert Cramer**
Vice-président du Conseil d'Etat
Chargé du Département de l'intérieur,
de l'agriculture et de l'environnement

Madame **Martine Brunschwig Graf**
Conseillère d'Etat
Chargée du Département de l'instruction publique
(jusqu'au 20 mars 2003),
du Département des finances (dès le 20 mars 2003)
et du Département des affaires militaires

Monsieur **Carlo Lamprecht**
Conseiller d'Etat
Chargé du Département de l'économie,
de l'emploi et des affaires extérieures

Madame **Micheline Spoerri**
Conseillère d'Etat
Chargée du Département de justice, police et sécurité

Monsieur **Pierre-François Unger**
Conseiller d'Etat
Chargé du Département de l'action sociale et de la santé

Monsieur **Charles Beer**
Conseiller d'Etat
Chargé du Département de l'instruction publique
(dès le 20 mars 2003)

Monsieur **Robert Hensler**
Chancelier d'Etat

1.1.2 Délégations du Conseil d'Etat (état au 31.12.2003)

Emploi
Monsieur Carlo Lamprecht
Madame Martine Brunschwig Graf
Monsieur Charles Beer

Famille
Monsieur Pierre-François Unger
Madame Martine Brunschwig Graf
Monsieur Charles Beer

Affaires extérieures
Monsieur Carlo Lamprecht
Monsieur Laurent Moutinot
Monsieur Robert Cramer

Transports
Monsieur Robert Cramer
Monsieur Laurent Moutinot
Monsieur Carlo Lamprecht

Intégration des étrangers
Monsieur Robert Cramer
Monsieur Charles Beer
Madame Micheline Spoerri

Réfugiés
Madame Micheline Spoerri
Monsieur Charles Beer
Monsieur Pierre-François Unger

Personnel
Madame Martine Brunschwig Graf
Monsieur Charles Beer
Monsieur Pierre-François Unger

Projets de proximité
Monsieur Pierre-François Unger
Madame Micheline Spoerri
Monsieur Robert Cramer
Monsieur Robert Hensler

Etat-major d'urgence
Madame Micheline Spoerri
Madame Martine Brunschwig Graf
Monsieur Pierre-François Unger
Monsieur Robert Hensler

Systèmes d'information
Madame Martine Brunschwig Graf
Monsieur Charles Beer
Monsieur Robert Cramer

1.1.3 Délégués du Conseil d'Etat dans des organismes tiers (état au 31.12.03)

Laurent MOUTINOT

Chef de département
Département de l'aménagement,
de l'équipement et du logement

Suppléant chef de département
Département de justice, police et sécurité

Membre
Parti socialiste

Membre
Comité régional franco-genevois - Bureau (CRFG)

Membre
Comité régional franco-genevois - Comité plénier

Membre
Comité régional franco-genevois - Commission permanente Environnement et aménagement du territoire

Président
Comité régional franco-genevois - Groupe de travail permanent «Aménagement du territoire» Délégation suisse

Président
Commission consultative instituée par le règlement sur la passation des marchés publics en matière de construction

Président
Commission consultative pour la mise en soumission et l'adjudication des mandats liés à la construction

Membre
Commission mixte consultative franco-suisse pour les problèmes de voisinage entre la République et canton de Genève et les Départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie

Membre
Commission de communauté de travail des Alpes occidentales (COTRAO)

Président
Conseil de fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI)

Président
Fondation mixte pour la création d'une salle polyvalente de spectacles (Geneva-Arena)

Membre
Conseil du Léman - Comité

Président
Conseil du Léman - Commissions «Environnement et aménagement du territoire»

Président
Fondation mixte pour la construction de logements destinés aux travailleurs saisonniers

Membre
Groupe de travail permanent conjoint Confédération Canton de Genève

Président
Commission consultative du fonds de logements temporaires

Président
Commission d'urbanisme

Président
Commission consultative cantonale pour l'aménagement du territoire (CAT)

Administrateur
Conseil d'administration de la Fondation des terrains industriels de Genève (FTI)

Président
Conseil d'Etat

Président
Fondation pour le Centre International de Genève (FCIG)

Robert CRAMER

Chef de département
Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement

Suppléant chef de département
Département des finances

Président
Commission cantonale des sports

Président
Commission consultative sur les questions énergétiques

Président
Conseil de fondation de la Fondation «Neptune»

Président
Conseil de l'environnement

Président
Commission consultative du réseau de distribution de chaleur à partir de l'usine des Cheneviers

Président
Commission de gestion globale des déchets

Président
Conseil de fondation de la Fondation de droit public pour la construction et l'exploitation des parcs de stationnement

Président
Commission cantonale de protection contre le bruit

Président
Conseil des déplacements (CODEP)

Président
Groupe de travail «Contournement de Genève»

Président
Comité régional franco-genevois - Commission permanente «Déplacements et sécurité»

Membre
Parti les verts

Membre
Conseil d'administration des Services industriels de Genève (SIG)

Membre
Conseil d'administration de la Coopérative financière des communes genevoises (COFICOGE)

Membre
Conseil des pouvoirs publics d'Energie Ouest-Suisse Holding

Membre
Conseil d'administration de la Société des Forces-Motrices de Chancy-Pougny

Membre
Conseil d'administration du Fonds d'équipement communal

Membre
Conseil d'administration des Transports publics genevois (TPG)

Membre
Commission internationale pour la protection des eaux du lac Léman contre la pollution (CIPEL)

Membre
Commission mixte consultative franco-suisse pour les problèmes de voisinage entre la République et canton de Genève et les Départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie

Membre
Comité régional franco-genevois - Bureau (CRFG)

Membre
Comité régional franco-genevois - Comité plénier (CRFG)

Membre
Délégation suisse pour la régularisation du lac Léman

Membre
Fondation intercommunale des Evaux

Membre
Commission intercantonale de la pêche dans le lac Léman

Membre
Commission consultative pour la pêche dans le lac Léman

Membre
Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie

Membre
Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement

Membre
Conférence des directeurs cantonaux des forêts

Membre
Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture

Membre
Conférence des directeurs cantonaux des transports publics

Membre
Conférence des directeurs de la chasse

Martine BRUNSCHWIG GRAF

Cheffe de département
Département des finances

Cheffe de département
Département des affaires militaires

Suppléante cheffe de département
Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures

Membre
AMAMCO (musée d'art moderne)

Membre
Association pour le prix de la création télévisuelle GE-Europe

Présidente de la délégation suisse
Bureau international de l'éducation

Membre
Comité régional franco-genevois - Bureau (CRFG)

Membre
Comité régional franco-genevois - Comité plénier

Coprésidente
Comité régional franco-genevois - Commission permanente Culture-Education et sports

Présidente
Comité stratégique HES / santé, social de Suisse occidentale

Présidente
Comité stratégique HES-SO

Seigneur-Commis
Commission administrative de la Fondation des Exercices de l'Arquebuse et de la Navigation

Membre
Commission de la formation de la CDS (Conférence des directeurs cantonaux des affaires sanitaires)

Présidente
Commission de surveillance du centre suisse pour la coordination de la recherche

Membre
Commission fédérale HES

Membre
Commission nationale suisse pour l'UNESCO

Membre
Commission sur l'accord intercantonal sur la participation au financement des universités

Vice-présidente
Conférence des chefs de DIP/CH

Présidente
Conférence intercantonale de l'instruction publique

Présidente de la délégation suisse
Conférence internationale de l'éducation

Membre
Conférence universitaire suisse

Membre
Conseil central de la SSR

Présidente
Conseil d'administration des technologies de l'information de l'Etat (CATI)

Présidente
Conseil de fondation de l'Institut universitaire de hautes études internationales

Membre
Conseil de fondation du centre international de déminage humanitaire

Membre
Conseil de la fondation pour recherches médicales

Présidente
Conseil de la recherche de la CIIP (Suisse romande)

Membre
Conseil des écoles polytechniques fédérales

Présidente
Conseil HES de la CDIP-CH

Membre
Conseil régional de la RTSR

Membre
Fondation «ch» pour la collaboration confédérale

Membre
Fondation Jean Monnet

Présidente
Commission du fonds Emmanuel Gomarin

Membre
Parti libéral

Présidente
Commission paritaire de gestion des fonds communaux affectés à l'assainissement, la modernisation et l'entretien des lignes de tir du canton

Présidente
Commission consultative militaire

Membre
Fondation Lord Michelham of Hellingly

Membre
Conseil d'administration du Fonds d'équipement

Membre
Société des Salines suisses du Rhin réunies SA

Membre
Conférence des directeurs cantonaux des finances

Membre
Conférence des directeurs cantonaux des finances des cantons romands, de Berne et du Tessin

Membre
Fondation suisse pour la collaboration confédérale

Membre
Commission de l'accord intercantonal sur la participation au financement des HES

Membre
Comité de la caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève (CIA)

Carlo LAMPRECHT

Chef de département
Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures

Suppléant chef de département
Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement

Membre
Conférence des directeurs cantonaux de l'économie publique de Suisse-occidentale (CDEP-SO)

Membre
Conférence des directeurs cantonaux de l'économie publique

Membre
Comité franco-suisse pour le Port autonome de Marseille

Coprésident
Comité régional franco-genevois - Bureau (CRFG)

Coprésident
Comité régional franco-genevois - Comité plénier

Coprésident
Comité régional franco-genevois - Commission permanente «Population frontalière et économique» (CRFG)

Membre
Comité régional franco-genevois (CRFG)

Délégué
Comité Vaud-Genève

Membre
Commission de communauté de travail des Alpes occidentales (COTRAO)

Membre
Commission internationale pour la protection des eaux du lac Léman (CIPEL)

Chef de délégation
Commission mixte consultative franco-suisse pour les problèmes de voisinage entre la République et canton de Genève et les Départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie

Président de la délégation
Communauté de travail des Alpes occidentales - Bureau (COTRAO)

Membre
Conférence des gouvernements de Suisse occidentale

Président
Conseil d'administration de la Société du téléphérique du Salève SA

Président
Conseil de fondation de l'office pour la promotion des produits agricoles de Genève (OPAGE)

Président
Conseil de fondation de l'office pour la promotion de l'industrie genevoise (OPI)

Membre
Conseil de fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI)

Membre
Conseil du Léman - Bureau Exécutif

Membre
Conseil du Léman - Comité

Membre
Parti démocrate-chrétien

Membre
Assemblée des régions d'Europe (ARE)

Président
Conseil d'administration de l'Aéroport International de Genève (AIG)

Président
Conseil de surveillance du marché de l'emploi

Président
Conseil de fondation pour le tourisme

Président
Conseil stratégique de la promotion économique

Président
Conseil d'administration de la fondation du palais des expositions (PALEXPO)

Président
Conseil de fondation de la Fondation pour la halle 6

Président
Conseil d'administration de la Fondation des terrains industriels de Genève (FTI)

Représentant suisse
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (CPLRE) du Conseil de l'Europe

Membre
Commission du développement durable - Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe

Micheline SPOERRI

Cheffe de département
Département de justice, police et sécurité

Suppléante cheffe de département
Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement

Membre
Parti libéral

Présidente
Commission consultative sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers

Présidente
Commission de surveillance des notaires

Membre
Commission d'examen des huissiers judiciaires

Présidente
Comité de la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et de la prison (CP)

Membre
Commission mixte consultative franco-suisse pour les problèmes de voisinage entre la République et canton de Genève et les Départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie

Pierre-François UNGER

Chef de département
Département de l'action sociale et de la santé

Suppléant chef de département
Département de l'instruction publique

Membre
Parti démocrate-chrétien

Président
Conseil d'administration des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)

Président
Conseil de la fondation pour l'exploitation de pensions pour personnes âgées «La Vespérale»

Président
Commission cantonale des centres d'action sociale et de santé

Président
Commission d'administration de la Fondation René et Kate Block

Président
Commission cantonale des établissements médico-sociaux

Président
Collège autorisant la recherche clinique avec interventions du génie génétique humain

Membre
Comité régional franco-genevois - Bureau (CRFG)

Membre
Comité régional franco-genevois - Comité plénier

Charles BEER

Chef de département
Département de l'instruction publique

Suppléant chef de département
Département de l'action sociale et de la santé

Président de la délégation suisse
Bureau international de l'éducation

Membre
Comité régional franco-genevois - Bureau (CRFG)

Membre
Comité régional franco-genevois - Comité plénier

Coprésident
Comité régional franco-genevois
Commission permanente Culture-Education et sports

Membre
Comité stratégique HES / santé, social de Suisse occidentale

Membre
Comité stratégique HES-SO

Membre
Commission nationale suisse pour l'UNESCO

Membre
Conférence intercantonale de l'instruction publique

Membre
Conférence universitaire suisse

Membre
Conseil de fondation de l'Institut universitaire de hautes études internationales

Membre
Conseil de la fondation pour recherches médicales

Membre
Fondation Bodmer

Président
Conférence de l'instruction publique

Président
Commission du fonds Emmanuel Gomarin

Membre
Parti socialiste

Président
Commission consultative du Centre horticole de Lullier

Président
Commission paritaire statuaire des membres du corps enseignant (B 5 10.04)

Président
Commission consultative d'éducation routière

Président de commission
Commission paritaire du statut du corps enseignant HES (B 5 10.16)

1.2 Organigrammes des départements

1.2.1 Chancellerie d'Etat
1.2.2 Département des finances
1.2.3 Département de l'instruction publique
1.2.4 Département de justice, police et sécurité
1.2.5 Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement
1.2.6 Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement
1.2.7 Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures
1.2.8 Département de l'action sociale et de la santé
1.2.9 Département des affaires militaires
1.3 Grand Conseil
1.4 Pouvoir judiciaire

1.3 Bureau du Grand Conseil

(liste valable du 14 novembre 2002 au 13 novembre 2003)

Monsieur **Bernard Lescaze**
Président du Grand Conseil

Monsieur **Pascal Petroz**
1er Vice-président du Grand Conseil

Madame **Françoise Schenk-Gottret**
2e Vice-présidente du Grand Conseil

M**. Jean-Claude Dessuet**
Secrétaire du Grand Conseil

Madame **Morgane Gauthier**
Secrétaire du Grand Conseil

Madame **Jeannine de Haller**
Secrétaire du Grand Conseil

Monsieur **André Reymond**
Secrétaire du Grand Conseil

Madame **Maria Anna Hutter**
Sautier du Grand Conseil

1.4 Pouvoir judiciaire et administration du Palais de justice

(état au 31.12.03)

Ministère public
Procureur général: M. Daniel Zappelli
Procureurs: Mme Mireille George
vacant

Cour de justice civile, Cour d'assises, Cour correctionnelle
Présidente: Mme Martine Heyer
Vice-présidente: Mme Laura Jacquemoud-Rossari

Cour de cassation
Président: M. Raymond Courvoisier
Vice-présidente: Mme Chantal Manfrini

Tribunal des conflits
Président: M. Daniel Peregrina

Tribunal administratif
Président: M. Philippe Thélin
Vice-président: M. François Paychère

Tribunal cantonal des assurances sociales
Présidente: Mme Doris Wangeler
Vice-présidente: Mme Isabelle Dubois-Dognon

Collège des juges d'instruction
Président: M. Stéphane Esposito
Vice-président: M. Michel Graber

Tribunal de première instance
Tribunal de police
Tribunal des baux et loyers
Présidente: Mme Claude-Nicole Nardin
Vice-présidente: Mme Valérie Laemmel-Juillard

Tribunal de la jeunesse
Président: M. Jean-Nicolas Roten

Tribunal tutélaire et Justice de paix
Président: M. Thierry Wuarin
Vice-présidente: Mme Anne-Marie Barone

Commission de surveillance des Offices des poursuites et des faillites
Président: M. Raphaël Martin

Cour d'appel des Prud'hommes
Président: M. Pierre-Yves Demeule

Secrétariat général du Pouvoir judiciaire
Secrétaire général: M. Raphaël Mahler

1.2.1 CHANCELLERIE D'ÉTAT

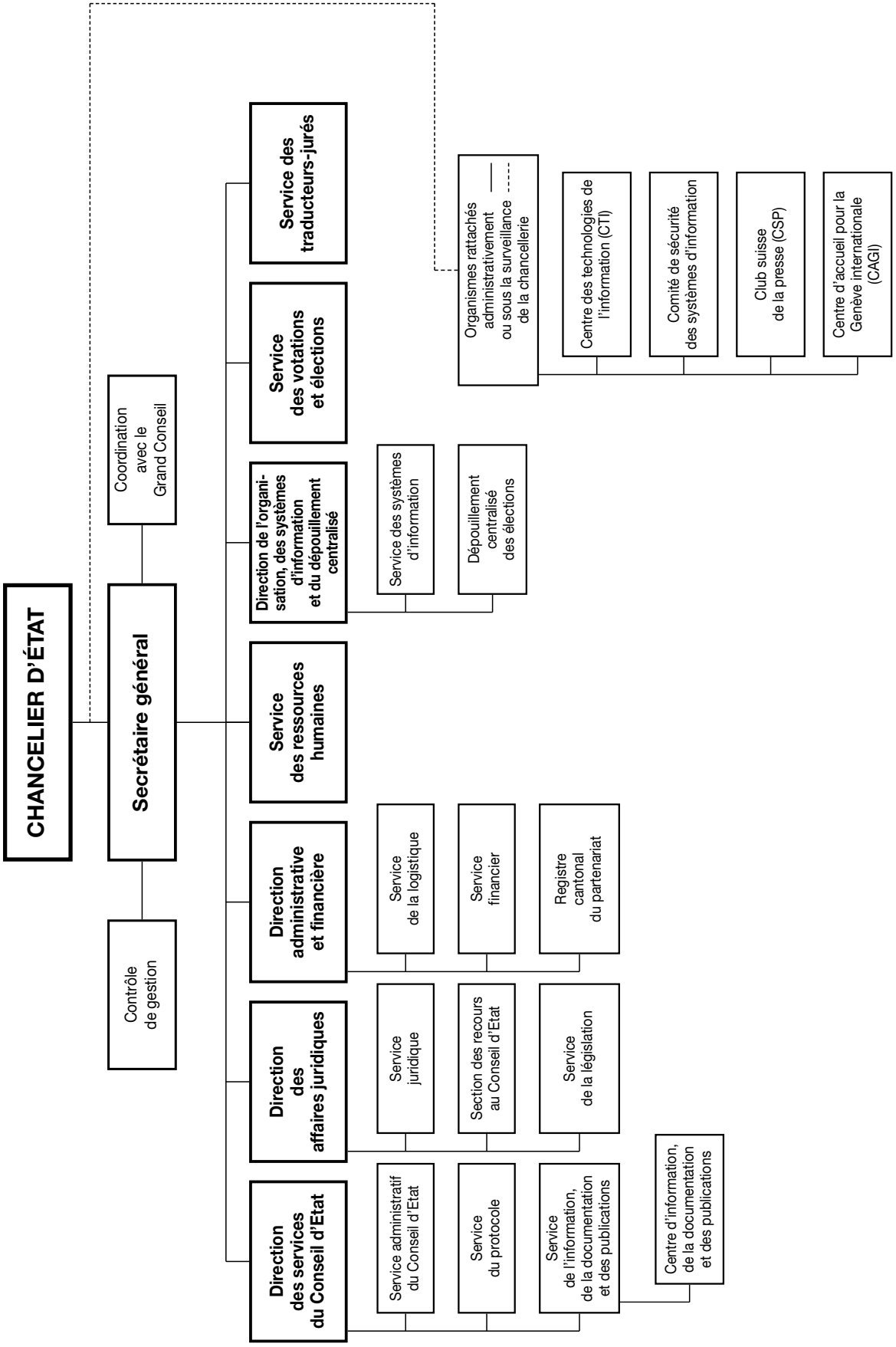

1.2.2 DÉPARTEMENT DES FINANCES

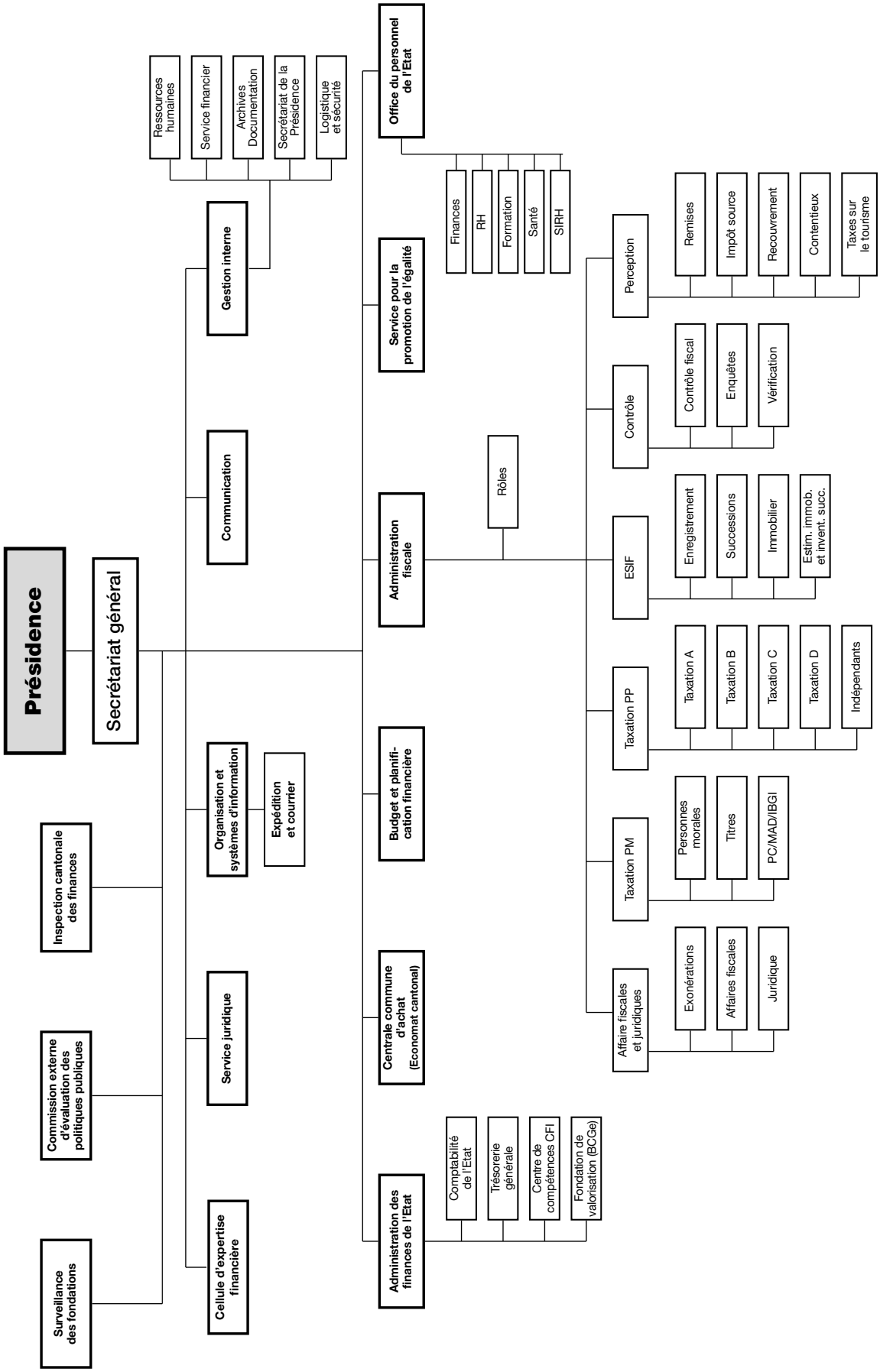

1.2.3 DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

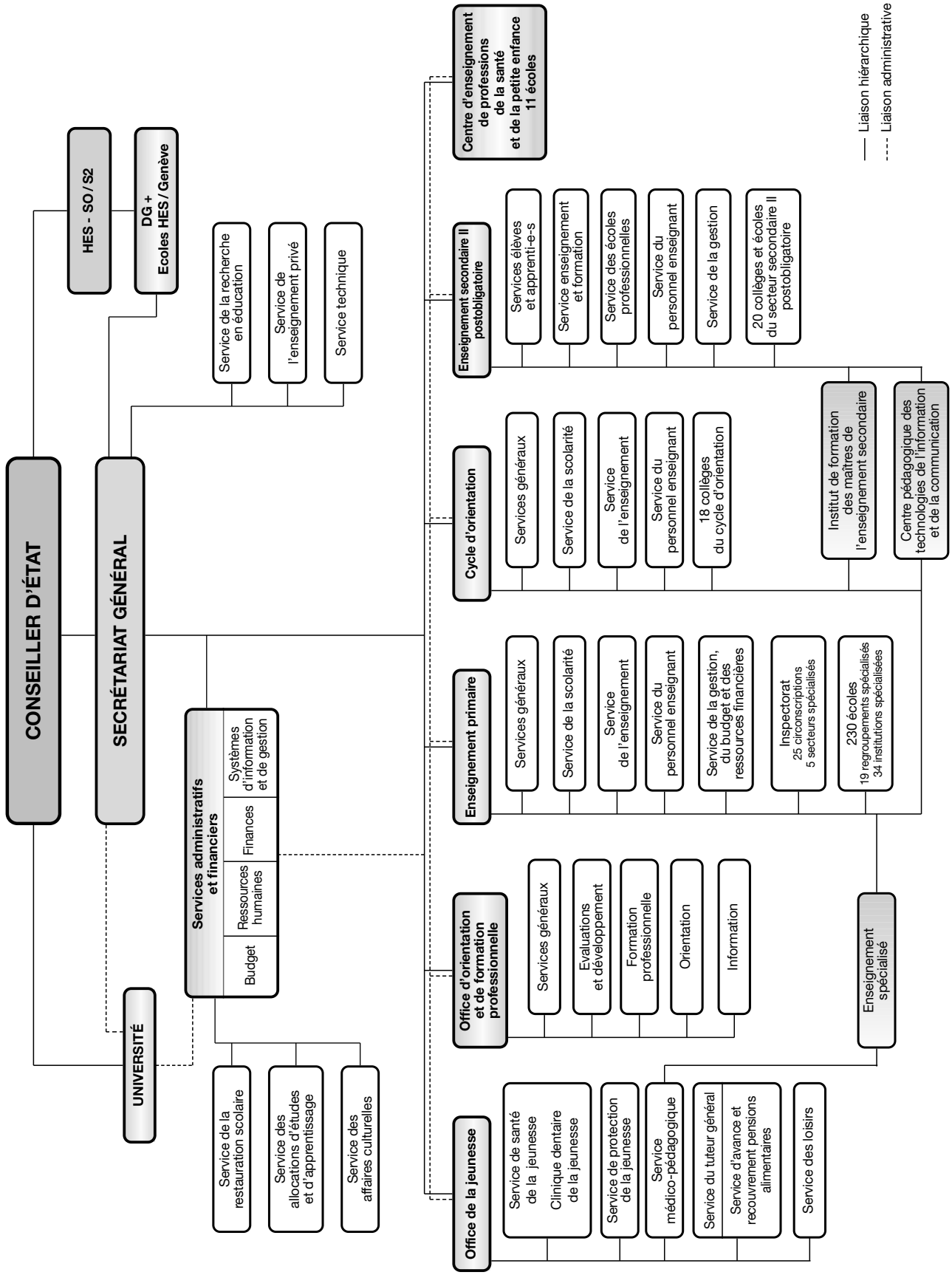

1.2.4 DÉPARTEMENT DE JUSTICE, POLICE ET SÉCURITÉ

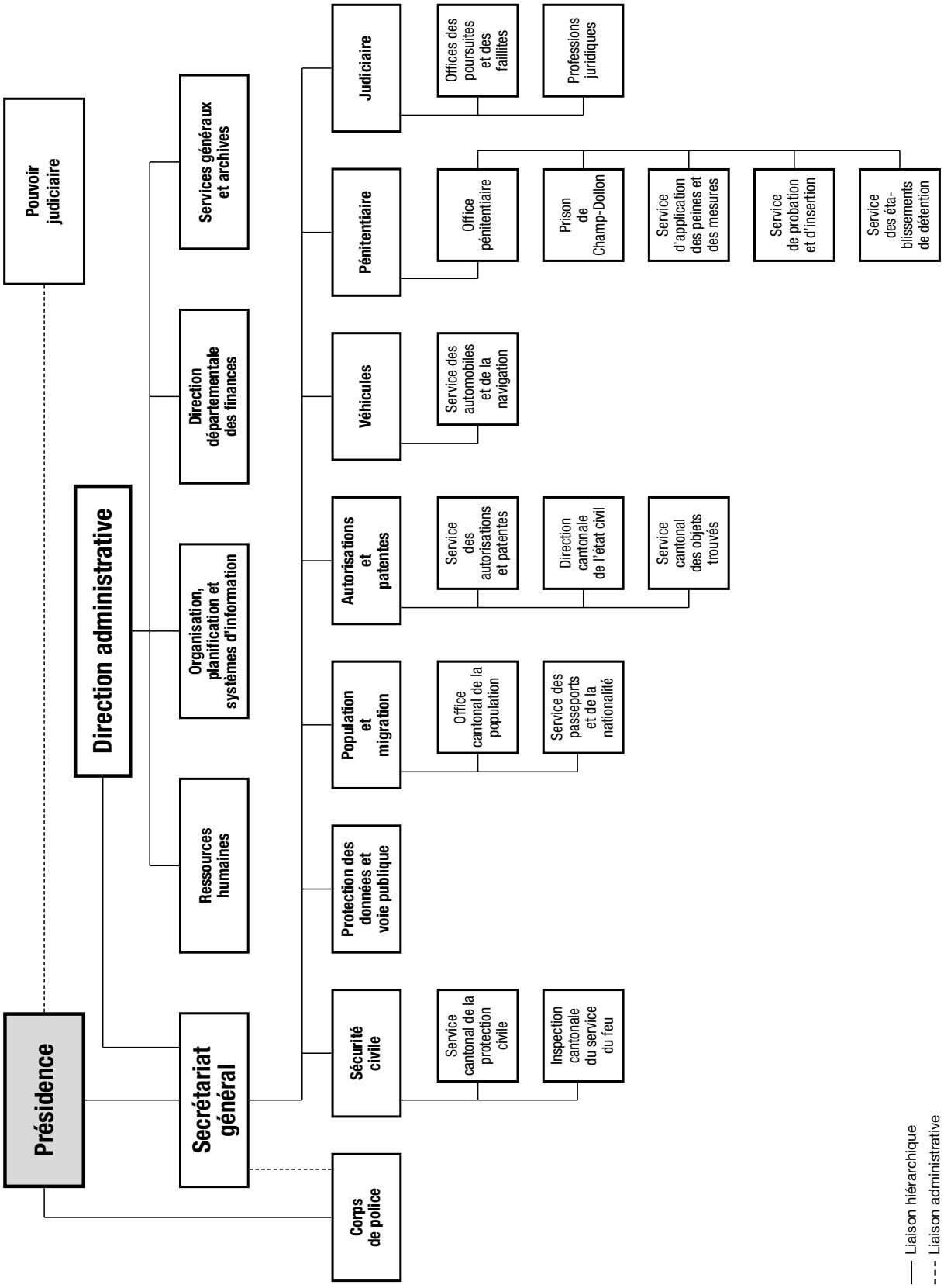

1.2.5 DÉPARTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT, DE L'ÉQUIPEMENT ET DU LOGEMENT

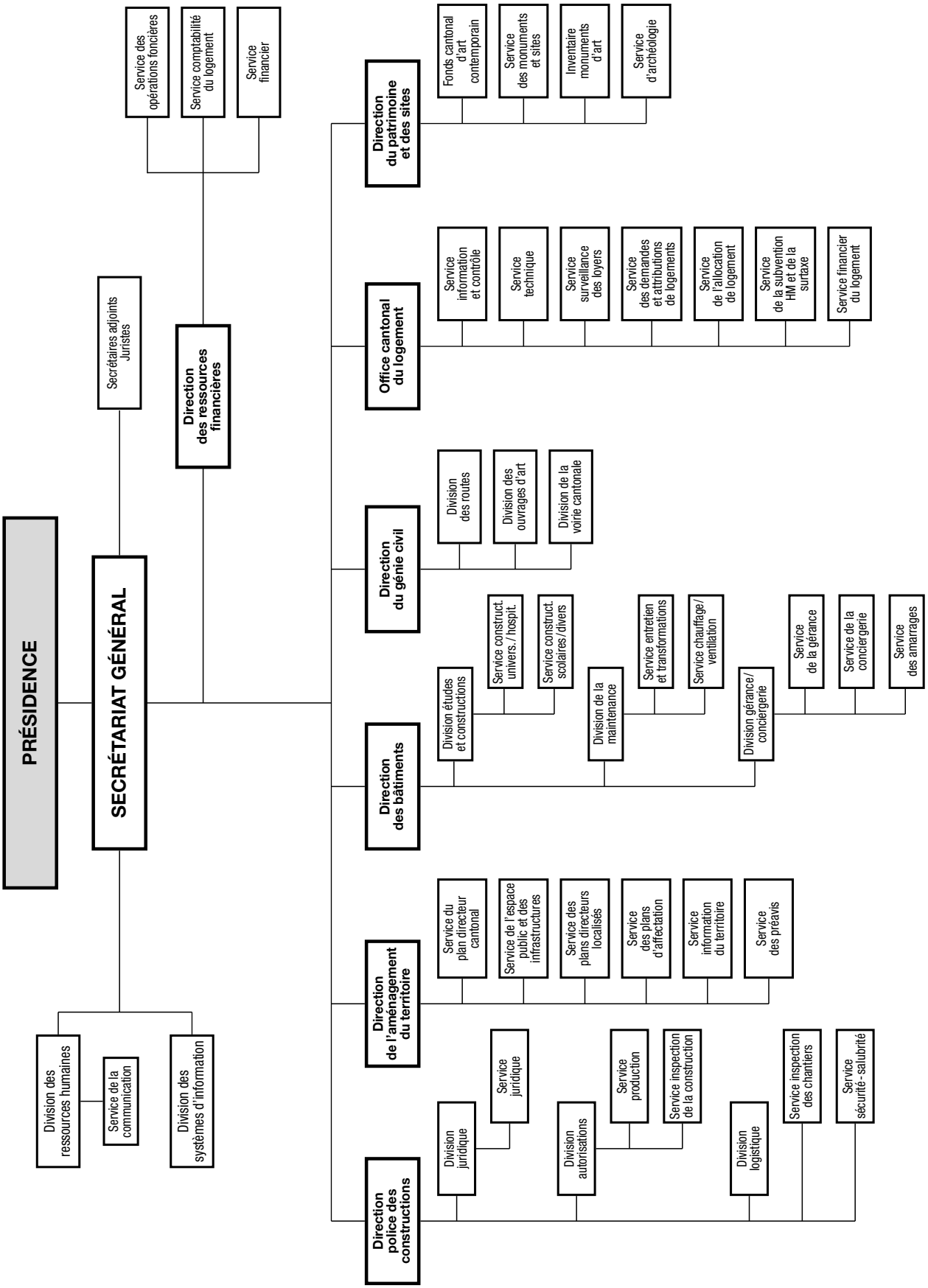

1.2.6 DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

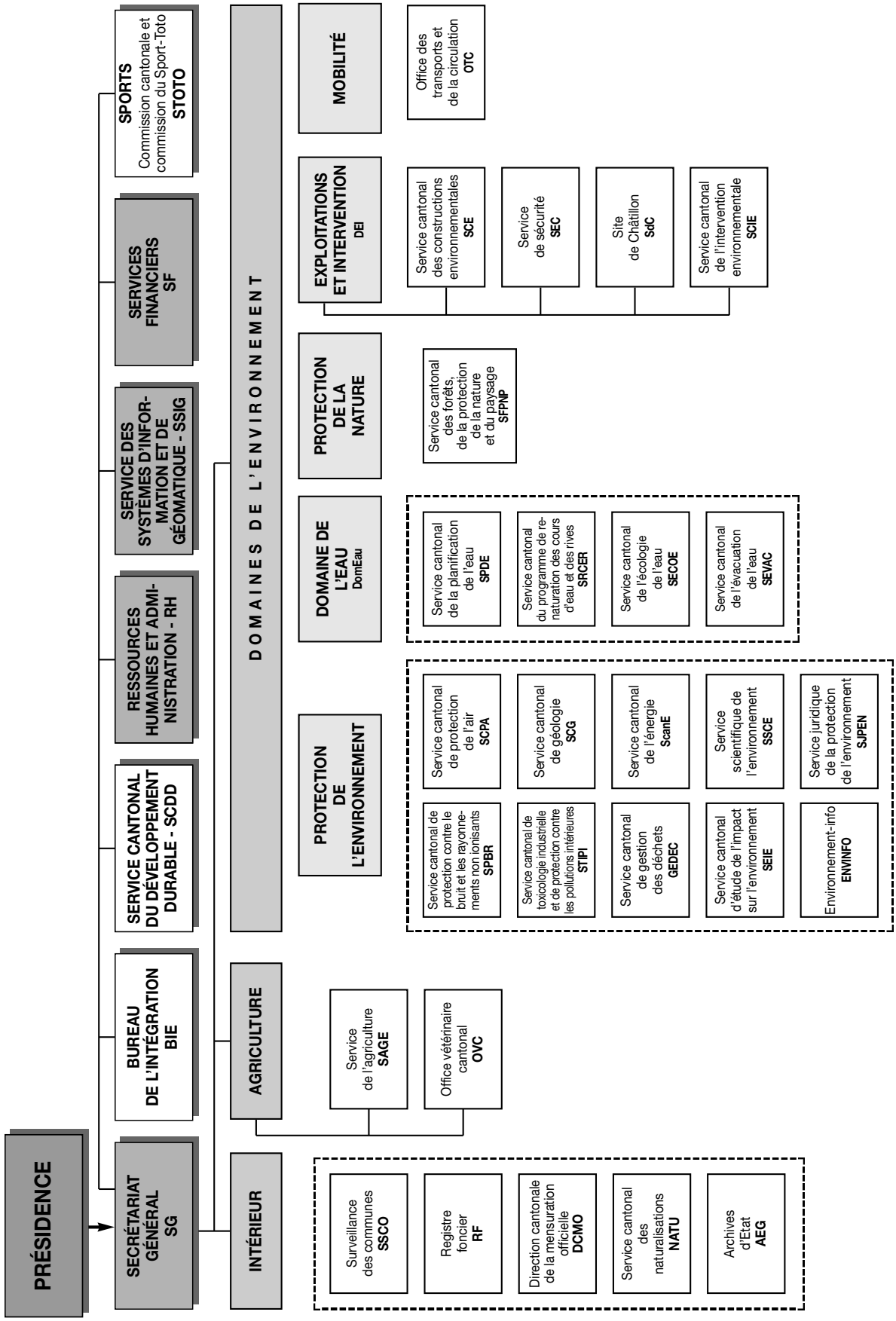

1.2.7 DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

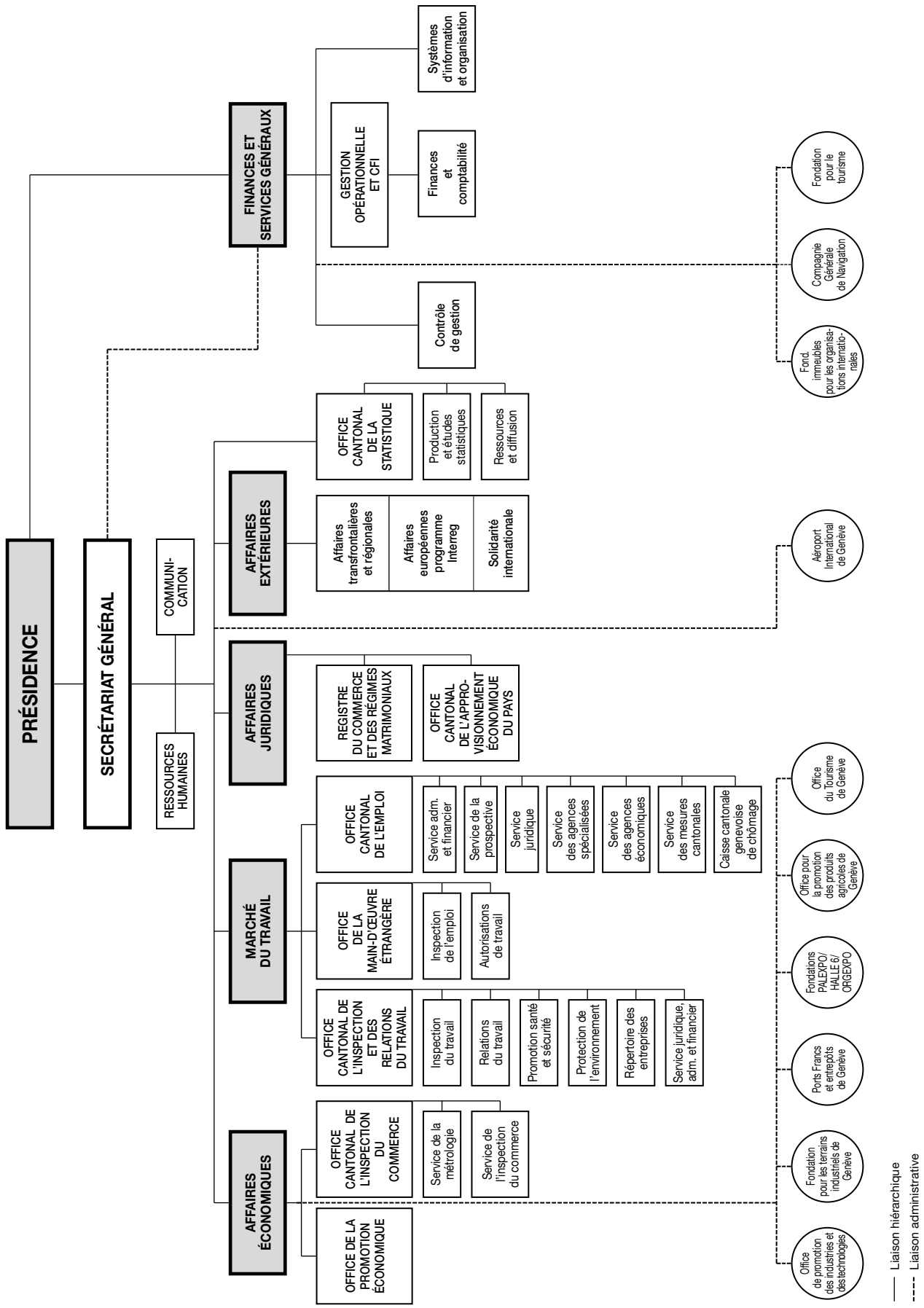

1.2.8 DÉPARTEMENT DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ

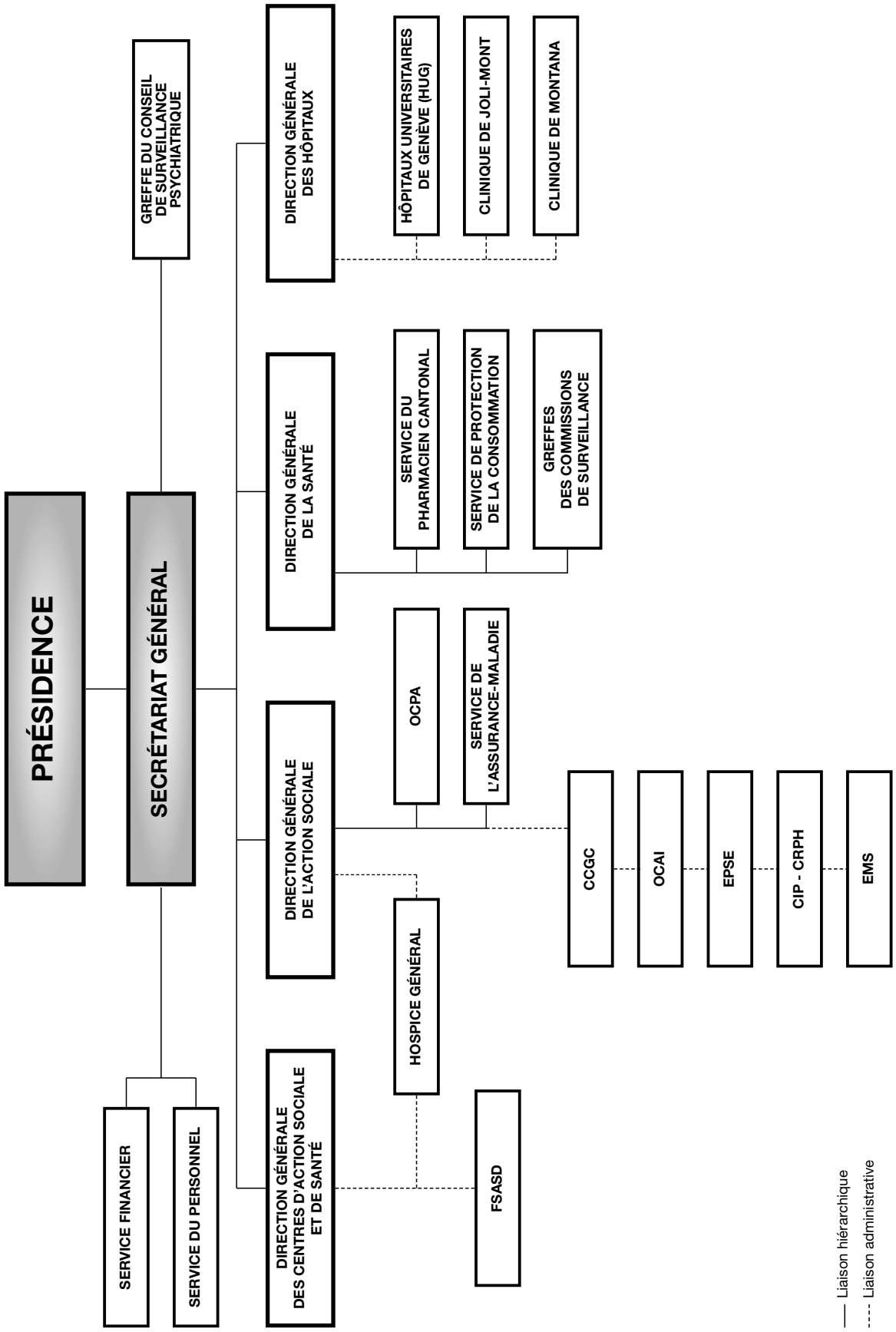

1.2.9 DÉPARTEMENT DES AFFAIRES MILITAIRES

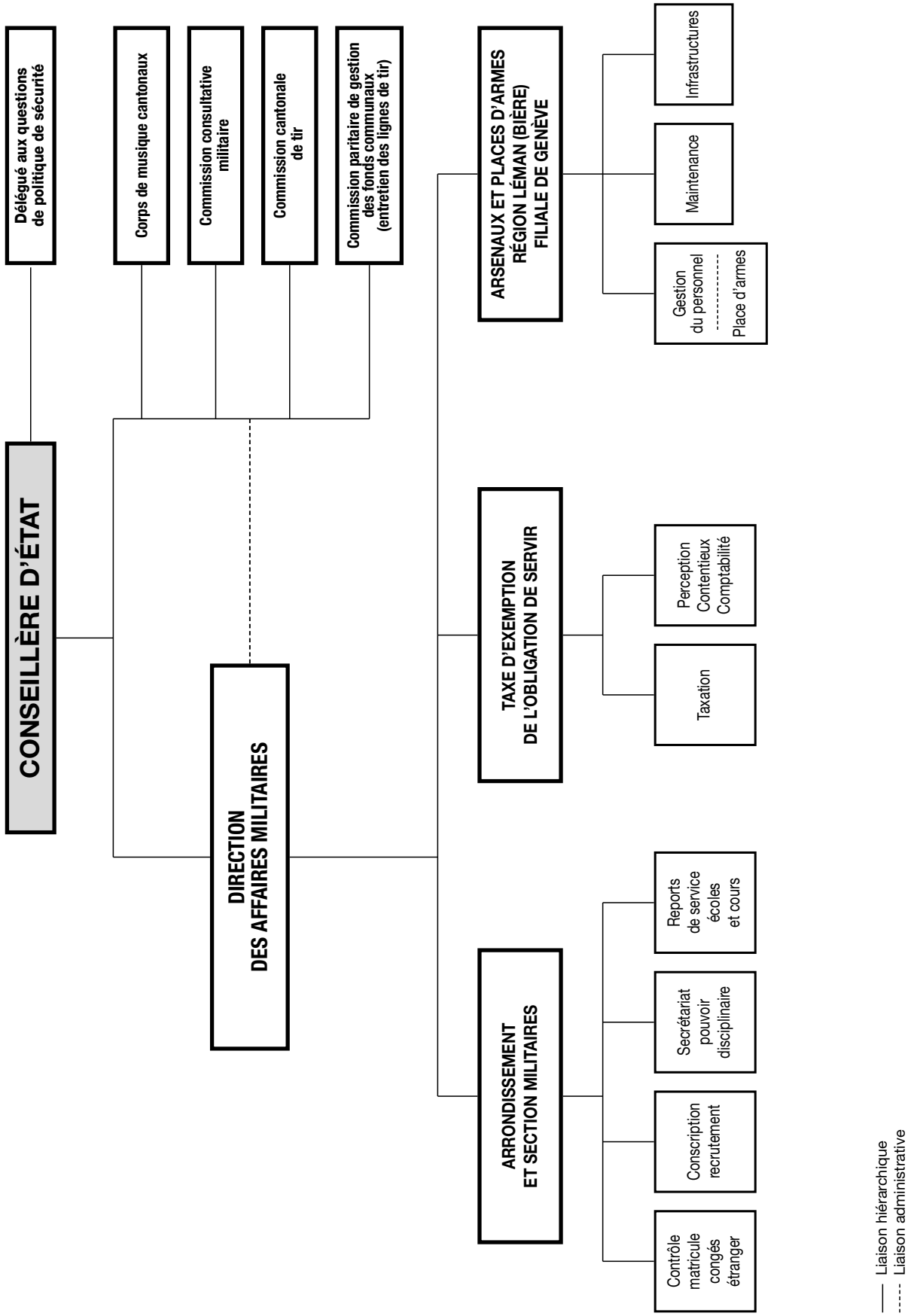

1.3 GRAND CONSEIL

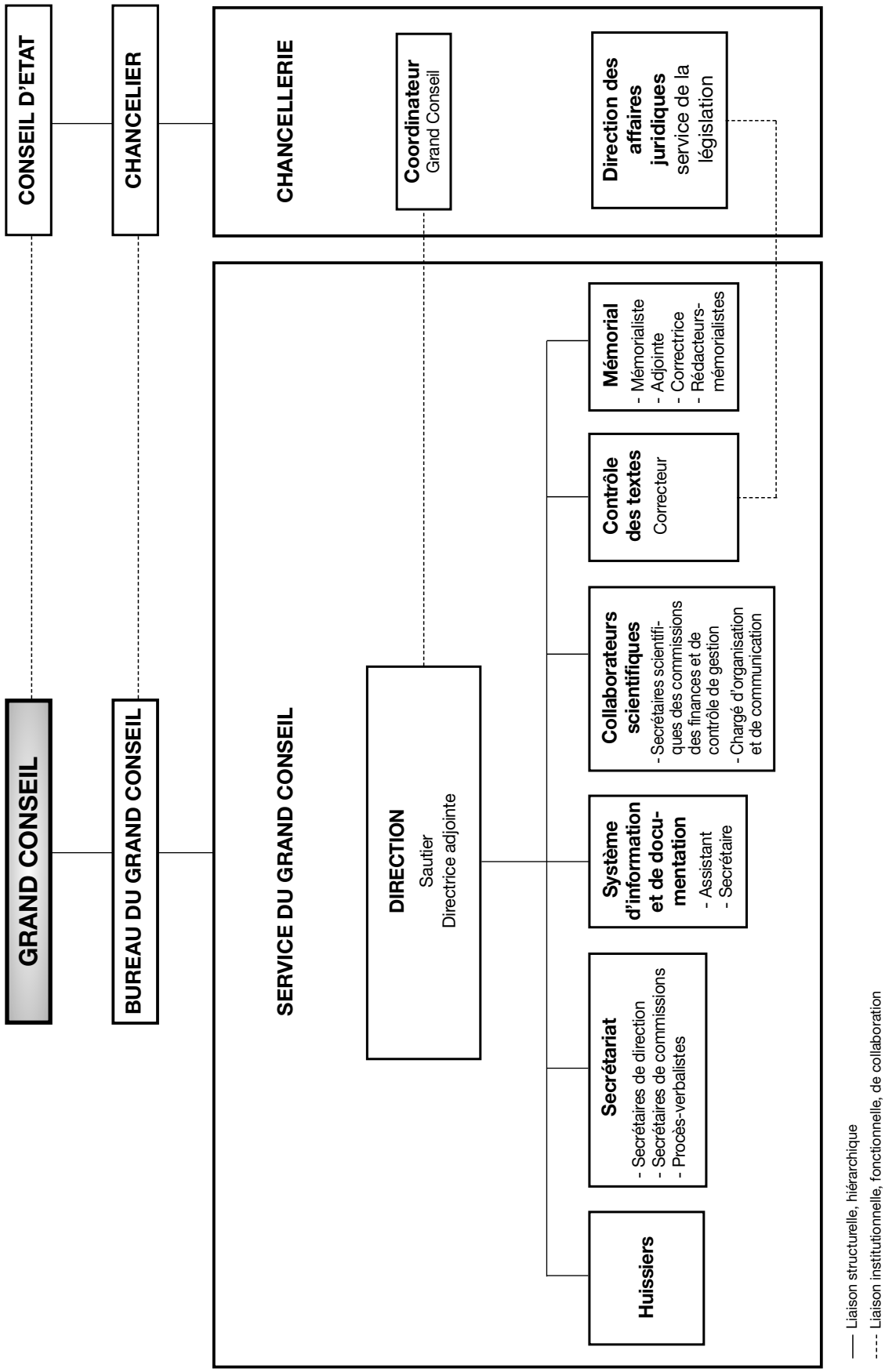

1.4 POUVOIR JUDICIAIRE

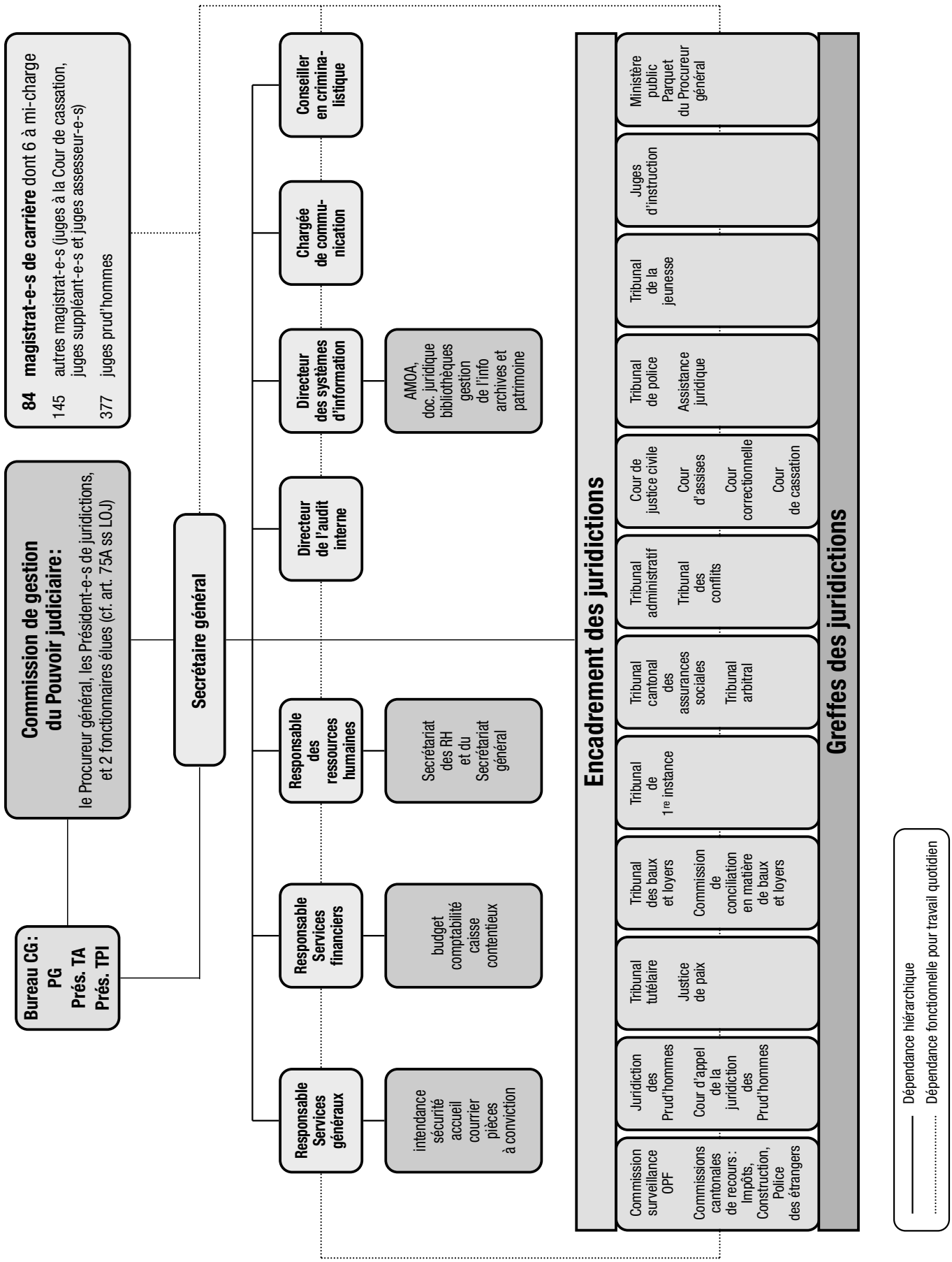

2. CONSEIL D'ETAT

2.1 Introduction

L'année 2003 a été particulière à plusieurs égards. Le Conseil d'Etat l'a entamée dans une composition à 6 magistrats, à la suite de l'élection de Madame Micheline Calmy-Rey au Conseil fédéral. Le 2 mars 2003, Monsieur Charles Beer était élu pour la remplacer au sein du collège gouvernemental. Il est entré en fonction le 20 mars, en reprenant le Département de l'instruction publique (DIP). Madame Martine Brunschwig Graf dirige désormais, outre le Département des affaires militaires (DAM), le Département des finances (DF).

2003, ce fut aussi l'année du G8, de Telecom et du Sommet mondial de la Société de l'Information. Ces trois événements ont eu en commun de mettre en lumière la dimension internationale de Genève et de solliciter sa capacité d'accueil (voir également le point 2.11.2).

Durant cette année 2003, le Conseil d'Etat a tenu comme à l'accoutumée ses séances hebdomadaires. Il a également effectué un travail important dans le cadre des délégations qu'il a mises en place au début de la législature. Ces huit délégations permanentes permettent, dans l'esprit du Discours de Saint-Pierre, de préparer les décisions que le gouvernement est appelé à prendre touchant les dossiers transversaux importants. Elles ont tenu une quarantaine de réunions durant l'année. Vous trouverez leur rapport d'activité à la suite de ce texte.

Outre ces délégations permanentes, plusieurs délégations ad hoc ont été créées à titre ponctuel, comme ce fut le cas lors du récent Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), pour la construction de la Halle 6 et le projet de Centre de congrès à Geneva Palexpo.

2.2 Genève sur la scène internationale et nationale

2.2.1 Sommet mondial sur la société de l'information

Outre les nombreuses conférences internationales qui se tiennent habituellement dans le canton, Genève a tenu à s'engager particulièrement à l'occasion du Sommet mondial sur la Société de l'Information (SMSI), accueilli du 10 au 12 décembre 2003. Pour la première fois, la société civile a été intégrée à un sommet onusien, grâce notamment au soutien financier du canton.

Les objectifs ont été atteints tant du point de vue organisationnel, logistique que sécuritaire, et la collaboration entre les différentes forces de police cantonales et l'armée suisse a été excellente.

La Déclaration de principe adoptée par les participants au Sommet (176 Etats et plus de 500 organisations gouvernementales ou non gouvernementales) reflète la volonté et la détermination d'édifier une société de l'information à dimension humaine, inclusive, et privilégiant le développement. La prochaine étape sera Tunis 2005, du 16 au 18 novembre 2005.

2.2.2 Candidature de Genève pour World Telecom 2006

Le Conseil d'Etat a préparé et présenté la candidature de la Suisse et de Genève pour l'accueil de la manifestation World Telecom 2006, répondant ainsi à l'appel d'offres du 26 novembre 2002 de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Le document de candidature met en évidence l'engagement de l'ensemble de la région pour l'accueil de la manifestation et la valeur ajoutée en matière de télécommunications dont elle dispose.

2.2.3 Politique de coopération et aide humanitaire

Dans le prolongement de la loi dite du 0,7%, par laquelle le canton s'engage à terme à affecter 0,7% de son budget à la coopération au développement, le Conseil d'Etat a approuvé la constitution d'une commission consultative chargée d'évaluer et de préaviser les projets de coopération au développement et d'aide humanitaire déposés auprès des différents services de l'Etat.

Présidée par le Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures qui assure la coordination, l'instruction et le suivi des dossiers, la commission est composée de six représentants de l'Etat et de quatre experts extérieurs reconnus pour leurs compétences techniques et répondant aux exigences en matière d'indépendance et de représentativité des diverses sensibilités à respecter.

2.2.4 Les relations confédérales

Le Conseil d'Etat a intensifié ses démarches auprès des autorités fédérales de façon à manifester sa préoccupation légitime quant aux projets de restructuration de Swisscom et de la Poste.

A cet égard, le Conseil d'Etat a réaffirmé sa position selon laquelle la Poste doit demeurer un service public. Le gouvernement genevois n'accepte pas de voir des quartiers gravement pénalisés dans leur vie sociale, dans le quotidien de leurs commerçants et dans celui de l'ensemble des habitants, pour que soit menée à bien, sans autre considération, une politique de rationalisation.

Le scénario selon lequel les prix de la Poste continueraient d'augmenter alors que les prestations dans un même temps s'amenuiseraient, est considéré comme inacceptable par le gouvernement.

2.3 Politique régionale et transfrontalière

2.3.1 Extension de l'Accord de Karlsruhe au canton de Genève

Pour bénéficier d'un outil juridique qui permette de financer et réaliser des projets transfrontaliers concrets, le Conseil d'Etat a obtenu une extension de l'accord de Karlsruhe au canton de Genève. Cet accord signé en 1996 par l'Allemagne, la France, le Luxembourg et la Suisse permet la création de groupements locaux transfrontaliers, possédant une personnalité juridique et un budget propre. Le Conseil d'Etat a proposé au Grand Conseil un projet de loi ratifiant l'extension de cet accord, afin qu'il puisse entrer en vigueur le plus rapidement possible.

2.3.2 Système d'information du territoire lémanique (SITL)

Le Conseil d'Etat a signé la convention liant les cantons de Genève et Vaud et les départements français de l'Ain, de la Haute-Savoie ainsi que la Communauté de communes du Pays de Gex, relative à l'échange de données du système d'information du territoire lémanique (SITL).

Le projet SITL, initié dans la cadre du programme Interreg II, a pour objet de favoriser les échanges de données et d'enrichir les données existantes entre les collectivités et les services publics du territoire lémanique. Il s'agit également de mettre à disposition des collectivités et des services publics partenaires les données nécessaires à leurs réflexions et actions transfrontalières et de favoriser un partenariat durable entre les collectivités et les services publics.

2.4 La gestion des finances publiques

En raison notamment de l'imprévisibilité croissante des cycles économiques et de l'introduction du système postnumerando, la gestion des finances publiques et l'élaboration des budgets de l'Etat deviennent de plus en plus complexes et requièrent une attention croissante de la part du Conseil d'Etat. Ainsi, par exemple, les dernières taxations enregistrées en totalité au moment du vote du budget 2003 concernaient-elles l'année 2000 et se basaient-elles sur l'année 1999.

Dans ce contexte, le Conseil d'Etat, conscient de la nécessité de prendre des mesures pour favoriser la maîtrise et le contrôle des dépenses a mis sur pied, tout au long de l'année 2003, un certain nombre d'actions importantes indispensables et porteuses de résultats dans la durée. Parmi celles-ci, il convient de mentionner les démarches suivantes :

- introduction d'instruments de contrôle et de suivi mensuel de la masse salariale et des postes ;
- dénonciation et renégociation à la baisse de mandats à des tiers ;
- suivi des investissements assumé par un groupe interdépartemental ;
- mise au point d'un tableau de projection des coûts de fonctionnement et d'investissement pluriannuels devant accompagner obligatoirement tout projet de loi déposé par le gouvernement ;
- analyse et contrôle des frais et débours ;
- développement du cash pooling et prise en main de la gestion des liquidités de certaines institutions subventionnées.

Certains efforts ont porté leurs fruits : la masse salariale 2003 a été maîtrisée, malgré des dépenses supplémentaires non budgétées, telle la réévaluation de fonction des travailleurs sociaux et l'augmentation des occupations temporaires, notamment.

Une gestion très serrée et très dynamique des emprunts a permis, malgré l'augmentation de la dette, de réduire son taux moyen, ainsi que les montants consacrés à la charge d'intérêt. Il faut relever toutefois que l'année 2003 profite des taux d'intérêt extrêmement bas qui ont caractérisé toute l'année écoulée.

Pour 2003, la Trésorerie générale de l'Etat de Genève s'est fixée les objectifs suivants en matière de gestion de la dette de l'Etat :

1. maintenir le taux moyen de la dette de l'Etat entre 2,5% et 2,75% ;
2. veiller à maintenir la structure de dette entre part à taux fixe et à taux variable à 2/3 et 1/3 (risque de taux) ;
3. veiller à maintenir le risque de liquidités entre 25% pour le court terme (jusqu'à 12 mois) et 75% pour le moyen et long terme.

Alors qu'à fin 2002, plus de 46% de la dette de l'Etat reposait sur des financements à court terme, impliquant des risques liés tant aux taux d'intérêts qu'aux liquidités, la Trésorerie générale a résolument opté pour un rééquilibrage de la structure de la dette, en transformant une bonne partie du court terme en long terme, tout en finançant l'accroissement de la dette. Cette opération a pu se faire de manière assez aisée d'autant que les taux d'intérêt sont demeurés à des niveaux planchers.

Depuis 1998, l'objectif fixé était de maintenir le taux moyen de la dette inférieur à 4%. Pour 2003, cet objectif a même été abaissé à un taux entre 2,5% et 2,75%. Le résultat est allé au-delà de toute espérance puisque pour 2003 précisément, il atteint le niveau de 2,46%.

Ces niveaux correspondent à ceux des années 1966 à 1968, à savoir les plus bas jamais atteints à l'Etat, voire le plus bas absolu pour 2003 depuis qu'une statistique existe en la matière.

Le service direct de la dette a aussi évolué de manière positive, et cela en dépit de la progression de la dette, et se présente comme suit dans les comptes.

Un inventaire non exhaustif avait permis en 2002 de recenser près de 800 comptes bancaires et postaux, pour partie inscrits au bilan de l'Etat et pour partie hors bilan de l'Etat. En 2003, une analyse fine de rationalisation avec comme objectif principal la mise en œuvre de nouveaux systèmes de gestion, tel que le cash pooling, a abouti à la clôture d'une centaine de comptes et au regroupement d'autres. Cette analyse n'est pas achevée.

L'année 2003 a été en outre marquée par la mise en place du cash pooling dans sa version définitive. Le cash pooling consiste à ramener à la Trésorerie générale les autorisations de gestion des comptes ouverts dans différentes institutions financières. Ne touchant pas à la structure même des mécanismes mis en place (en particulier les transferts de fichiers de paiement ou d'encaissement en provenance des applications-métiers), le cash

pooling permet à tout moment d'identifier les disponibilités en trésorerie momentanément inutilisées sur ces comptes et de les rapatrier sur les comptes centraux de la Trésorerie générale, tout en respectant l'autonomie de gestion des services concernés. Il y a donc diminution des besoins de refinancement à court terme.

2.5 Politique économique et emploi

2.5.1 BioAlps : Le Conseil d'Etat adhère à titre fondateur à l'association

Le Conseil d'Etat a adhéré à titre de membre fondateur à l'association BioAlps, dont l'objectif principal est de promouvoir la Suisse romande et latine en tant que pôle européen dans le domaine des sciences de la vie. Font déjà partie de cette association l'Université de Genève, l'Hôpital cantonal universitaire, le canton de Vaud, l'Université de Lausanne et le Centre Hospitalier universitaire vaudois.

La promotion du secteur des sciences de la vie permet d'attirer des entreprises de ce secteur dans la région, elle incite des projets d'entreprises biotechnologiques à se réaliser dans le canton de Genève, elle rend visible les laboratoires de recherche et aide les Universités et les Hôpitaux concernés à mieux communiquer leurs projets et leurs succès en Suisse et à l'étranger.

Depuis près de cinq ans, une prise de conscience commune s'est fait jour dans la région lémanique pour rapprocher les institutions de recherche et d'enseignement ainsi que les départements concernés des cantons de Genève et de Vaud dans le but de promouvoir dans le monde la région en tant que pôle d'excellence à la fois académique et industriel dans les domaines des sciences de la vie.

Cette intention a abouti à une initiative informelle unissant les Universités de Genève et de Lausanne, l'EPFL, les hôpitaux genevois et vaudois ainsi que les promotions économiques des cantons de Genève et Vaud, qui s'est traduite par un site internet *(www.bioalps.org)*, la participation à sept manifestations internationales, la constitution d'un fichier complet des laboratoires de recherche publics et privés, ainsi que des entreprises biotech. Une manifestation internationale de rencontre entre investisseurs et entreprises (*www.biodata.com*) a été mise sur pied à Genève avec l'aide et le concours opérationnel des deux cantons.

2.5.2 Droit du travail

En matière de droit du travail, le Conseil d'Etat a pris plusieurs décisions contribuant à renforcer la paix sociale au sein de différents secteurs. Ces décisions assurent des conditions de travail minimales uniformes pour l'ensemble des travailleurs d'une même branche et renforcent leur protection sociale. Du point de vue patronal, ces décisions renforcent la loyauté en matière de concurrence, en empêchant la sous-enchère salariale.

Dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, le Conseil d'Etat a étendu le champ d'application de l'accord salarial genevois. Le gouvernement a par ailleurs également étendu le champ d'application de diverses dispositions de la convention collective de travail des métiers du second œuvre, ainsi que pour le commerce de détail et la métallurgie du bâtiment, où les nouveaux salaires contractuels ont été étendus à l'ensemble des entreprises concernées.

2.5.3 Chômage : prolongation de la durée d'indemnisation

La révision de la loi fédérale sur le chômage a ramené la durée de l'indemnisation de la majorité des chômeurs de 520 jours à 400 jours dès le 1er juillet 2003. Néanmoins, les cantons dont le taux de chômage dépasse 5% ont la possibilité de demander le maintien de la durée de 520 jours.

Considérant le risque accru d'exclusion sociale et professionnelle qui serait causé par cette réduction des prestations de l'assurance-chômage, le Conseil d'Etat a fait usage de cette possibilité de prolongation et a chargé le Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures d'en assurer la mise en œuvre.

2.5.4 Assurance perte de gain des chômeurs

Le Conseil d'Etat a adopté une modification du règlement d'exécution de la loi cantonale en matière de chômage, afin de réduire le taux de cotisation des chômeurs au système dit des «Prestations complémentaires en cas de maladie» (PCM) à 3.25% au lieu de 3.5%. Il en résultera une diminution du prélèvement sur les salaires et une amélioration du pouvoir d'achat des chômeurs.

Le système des PCM offre une couverture de perte de gain pour les chômeurs ayant épuisé leur droit aux indemnités journalières fédérales pour maladie ou accident. Ayant été déclarée obligatoire depuis février 2003, cette assurance gérée par l'Office cantonal de l'emploi a vu le volume des cotisations encaissées s'accroître fortement, tandis que le montant des prestations versées est resté relativement stable.

2.6 Politique sociale

2.6.1 Harmonisation des prestations sociales

Constatant qu'il n'existe pas – ou peu – de coordination entre les différentes prestations sociales cantonales, le Conseil d'Etat a estimé qu'il était impératif de mettre en place un dispositif permettant d'harmoniser les législations et de faciliter l'accès aux prestations sociales.

Le Conseil d'Etat a adopté la définition d'un revenu déterminant unique, valable pour l'ensemble des prestations sociales du canton. Ce revenu est schématiquement composé de l'ensemble des revenus, y compris les prestations sociales reçues, dont ne sont déduits que les frais indispensables à l'acquisition desdits revenus, à l'exclusion des dépenses librement consenties. La fortune est prise en compte au taux de 1/15.

Une étape importante a été franchie dans cette réforme ambitieuse avec l'adoption d'un projet de loi sur le revenu déterminant le droit aux prestations sociales cantonales. Ce projet de loi porte non seulement sur la définition unique et commune du revenu déterminant pris en compte par les différents régimes sociaux, mais aussi sur la hiérarchisation des prestations, en prévoyant un ordre dans lequel elles doivent être demandées. Le Conseil d'Etat a en effet estimé que ces deux objets forment un ensemble cohérent, raison pour laquelle il a décidé de les intégrer dans une seule loi.

2.6.2 Libre circulation des personnes : lois sociales cantonales modifiées

Le Conseil d'Etat a modifié la loi sur les prestations cantonales accordées aux chômeurs en fin de droit, la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal), la loi sur l'assistance publique, la loi sur les allocations familiales ainsi que la loi sur les prestations cantonales complémentaires à l'assurance vieillesse et survivants et à l'assurance invalidité.

Cette modification fait suite à l'entrée en vigueur le 1er juin 2002 de l'Accord sur la libre circulation des personnes ainsi que de l'Accord amendant la Convention instituant l'AELE. Il a pour but de rendre les législations sociales cantonales conformes aux règles de coordination en matière d'assurances sociales telles qu'elles découlent de la réglementation européenne et notamment de garantir l'égalité de traitement entre les ressortissants suisses, les ressortissants de la Communauté européenne et ceux des pays membres de l'AELE.

2.7 Politique de l'éducation et de la formation

2.7.1 Le débat sur les notes à l'école

Le Conseil d'Etat a constaté l'aboutissement de l'initiative populaire 121 «Pour le maintien des notes à l'école primaire» par un arrêté du 27 août 2003. Pour lui, cette initiative représente un pas en arrière dans l'évolution de l'école et doit donc être rejetée. Le Conseil d'Etat proposera un contreprojet au Grand Conseil. L'initiative doit néanmoins être l'occasion d'un débat sur l'école genevoise et son évolution.

Face à une initiative qui présente des caractéristiques l'apparentant à un référendum (projet de loi rédigé de toutes pièces, sans propositions mais destiné au contraire à mettre fin à certaines dispositions de la réforme engagée depuis plus de dix ans dans l'enseignement primaire), le Conseil d'Etat est convaincu que la loi sur l'instruction publique doit permettre de concilier la nécessité d'adapter l'école aux défis posés par l'évolution de la société, tout en plaçant au cœur de ses objectifs la hausse du niveau de formation de tous les élèves, et le renforcement de l'égalité des chances, notamment par la lutte contre l'échec scolaire.

Le contreprojet que le Conseil d'Etat proposera au Grand Conseil fixera dans la loi les principales caractéristiques de l'adaptation de l'enseignement primaire. Ces caractéristiques sont la mise en place de cycles d'apprentissage pluriannuels et la nécessité d'une évaluation régulière des progrès accomplis et des connaissances et compétences acquises par les élèves durant leur parcours scolaire, d'un bilan indiquant le degré de maîtrise des connaissances et des compétences à la fin d'un cycle d'apprentissage et d'une concertation entre les familles et l'école préalablement à toute décision de prolongement de cycle.

Pour concrétiser ces priorités politiques, le Conseil d'Etat appellera les associations d'enseignants et de parents, partenaires privilégiés de l'école, mais également les partenaires sociaux et politiques à se rassembler et à participer à l'élaboration du contreprojet à destination du Grand Conseil. En effet, le Conseil d'Etat, tout en maintenant sa volonté de réformer notre système scolaire, et en particulier l'école primaire, estime de sa responsabilité de rechercher un rassemblement des principales forces de proposition. Notre canton a besoin, au regard des défis devant lesquels il se trouve placé, de réactualiser le consensus et le «pacte républicain» autour de son école.

2.7.2 Cycle d'orientation : soutien accru aux élèves en grandes difficultés scolaires

Le Conseil d'Etat s'est engagé en faveur d'un soutien accru aux élèves en grande difficulté scolaire au cycle d'orientation, c'est-à-dire celles et ceux qui, en plus de réelles difficultés d'apprentissage scolaire, souffrent de difficultés particulières.

Ces actions sont soutenues par des moyens financiers importants investis principalement dans trois axes :

- l'encadrement de ces élèves (par exemple, augmentation du nombre de conseillères et conseillers sociaux dans les établissements);
- le soutien pédagogique et éducatif (d'abord neuf postes, puis, dès l'année scolaire 2002-2003, dix-huit postes d'enseignement affectés à cette tâche);
- la formation initiale et continue du corps enseignant.

Le Conseil d'Etat entend maintenir cet effort pour lutter contre l'échec scolaire récurrent de certains élèves, cet échec risquant de provoquer marginalisation et exclusion, elles-mêmes génératrices de délinquance.

2.7.3 Plan-les-Ouates: nouvel établissement scolaire postobligatoire

Le Conseil d'Etat a pris les mesures nécessaires à la réalisation d'un établissement scolaire destiné à l'enseignement secondaire post-obligatoire au lieu-dit «Le Rolliet» (commune de Plan-les-Ouates).

2.7.4 Elargissement de la validation des compétences à l'ensemble des formations

Depuis 2001, le canton de Genève a mis en place un dispositif original permettant à des adultes d'obtenir tout ou partie de leur certificat fédéral de capacité (CFC) par le biais d'une validation des compétences acquises au cours de leur expérience professionnelle. Devant le succès rencontré par cette nouvelle procédure de qualification professionnelle, le Conseil d'Etat a décidé d'élargir cette possibilité à l'ensemble des diplômes officiels.

Moyennant certaines conditions, un adulte peut désormais obtenir des équivalences partielles ou complètes de tous types de diplômes officiels. La procédure passe par un bilan de compétences, l'évaluation par des experts du domaine de formation choisi et le passage devant une commission officielle de validation des acquis.

2.7.5 Enquête sur la formation des non-francophones

Dans le cadre de l'Agenda 21 pour Genève, le Conseil d'Etat a décidé de lancer une enquête sur la «préformation et la formation des non-francophones». Celle-ci a été confiée à la CEPP (Commission externe d'évaluation des

politiques publiques) dans le but de mieux connaître les besoins de la population non-francophone du canton et de lui offrir des possibilités accrues de se former, de s'insérer dans le monde du travail, de s'y maintenir et d'y jouir de toute la mobilité souhaitable.

Les résultats et conclusions de l'enquête pourront aider à la mise en place d'une politique plus adéquate en la matière. Il est en effet souvent constaté et regretté que le niveau de formation de la population non-francophone de Genève est faible. Seulement 46% des personnes étrangères actives dans le canton ont dépassé le niveau de la scolarité obligatoire, selon des chiffres récents. Or la population étrangère à Genève représente plus de 37% de la population du canton.

2.8 Politique du logement

Soucieux de combattre l'actuelle pénurie de logements, le Conseil d'Etat a travaillé sur plusieurs axes : acquisitions, déclassements, suivi d'opérations de construction et, dans une perspective à plus long terme, établissement d'un plan directeur cantonal qui intègre les besoins en logements à l'horizon 2015.

2.8.1 Acquisitions

Le 29 novembre 2002, le Grand Conseil a voté la loi 8552 mettant à la disposition du Conseil d'Etat une somme de 30 millions de francs, destinée à acquérir des biens fonciers, terrains ou immeubles, en relation avec sa politique foncière présentée aux députés en automne 1999.

Ce montant a permis en 2003 l'acquisition de neuf objets, parcelles ou droits à bâtir, qui sont destinés au logement.

2.8.2 Déclassements à destination de logements

Le déclassement de douze périmètres de la zone villas a été engagé en mai 2001. Ces périmètres permettront à terme de réaliser 3'000 logements.

En 2003, des études portant sur quatre périmètres d'aménagement coordonné ou études directrices portant sur ces périmètres ont été engagées, en vue de mobiliser une centaine d'hectares à urbaniser progressivement, tant en zone villas que sur la zone agricole. Ce deuxième train de déclassements permettra de réaliser 6'500 logements environ.

Relevons plus particulièrement les périmètres de Frontenex, la Tulette (Chêne-Bougeries, Cologny), Châtelaine - Villars (Vernier), Les Vergers (Meyrin) et Mon Idée - Communaux d'Ambilly. Ce dernier périmètre, en grande partie en mains publiques, représente un potentiel à bâtir exceptionnel. Il fera l'objet d'une démarche particulière et soutenue; un chef de projet sera d'ailleurs engagé pour cette seule mission dès avril 2004.

L'urbanisation de périmètres d'une certaine importance et leur situation en zone agricole nécessitent l'introduction d'une politique foncière et de mise en œuvre particulière. C'est ainsi que le Conseil d'Etat a réfléchi aux conditions de mise en place d'un opérateur apte à assumer les fonctions d'achat des terrains et de leur équipement, la réalisation des espaces publics et la revente ou cession des terrains prêts à bâtir, de manière à maîtriser les coûts du foncier et à soulager les charges des communes. L'implication de la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif est à l'étude.

2.8.3 Suivi d'opérations de logements

Les infrastructures routières du cœur de la cité de Cressy (commune de Confignon) sont terminées. Sur les 600 logements prévus par le PLQ, 170 sont terminés, 200 sont autorisés et 100 ont été instruits en 2003. Le solde, soit environ 130 logements, est prévu à plus long terme pour des raisons de maîtrise foncière.

Dans le secteur du Pommier (Grand Saconnex), 410 des 640 logements prévus par le PLQ sont en construction. Les premiers habitants entreront au printemps 2004. De même, une grande partie des équipements publics (école, crèche, salle communale) sont également en construction.

2.8.4 Plan directeur cantonal

Par des déclassements choisis et négociés avec les communes et les voisins concernés, le Conseil d'Etat entend mettre à disposition des terrains constructibles bien situés, tant au point de vue des équipements que des transports publics.

Le gouvernement est en outre soucieux de créer de nouvelles zones de développement afin de poursuivre une urbanisation cohérente et un développement économique dynamique :

- nouvelle zone de développement industriel et artisanal à Versoix
- une autre zone, sur la commune de Plan-les-Ouates a également été affectée en zone de développement 3.

Enfin, le nouveau plan directeur cantonal a pour objectif d'assurer le développement de l'agglomération, afin d'accueillir la population future du canton. Il identifie trois mesures permettant de construire 32'000 logements dans les zones à bâtir existantes et créant de nouveaux secteurs pour l'habitation. Ce plan, qui vise l'horizon 2015, peut être consulté à l'adresse *www.geneve.ch/plan-directeur*.

2.9 Politique des transports

2.9.1 Raccordement de Genève au réseau ferré européen à grande vitesse

Le Conseil d'Etat attache une importance particulière à l'amélioration des liaisons de la Suisse au réseau ferroviaire européen à grande vitesse (LGV) en raison de la vocation internationale de Genève, ce qui justifie des liaisons rapides avec les grandes capitales européennes.

Dans ce contexte, le raccordement ferroviaire Cornavin-Annemasse via La Praille-les Eaux-Vives (CEVA) présente indiscutablement un caractère de liaison internationale susceptible d'acheminer une partie de la clientèle des TGV entre la France et Genève. Le Conseil d'Etat a donc demandé que la Confédération prévoie le financement de CEVA dans la première étape du programme de développement des infrastructures financées par le Fonds LGV.

2.9.2 Développement des transports publics sur le bassin franco-valdo-genevois

Afin de coordonner l'exploitation des transports publics, l'Etat de Genève et la Région Rhône-Alpes ont créé une instance de planification et de suivi dénommée DTPR (Développement des transports publics régionaux sur le bassin franco-valdo-genevois). Les horaires des trains régionaux seront planifiés et commandés aux opérateurs de transport concernés par la Région Rhône-Alpes et le Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement (DIAE) pour Genève, comme cela se fait déjà sur la ligne Bellegarde-Genève et celle des Eaux-Vives à Annemasse.

L'objectif des autorités genevoises et rhônealpines concernant CEVA est une continuité des services provenant de Lausanne/Coppet sur les axes Evian, vallée de l'Arve et Annecy. Des travaux d'investigation sont en cours, parallèlement à ceux conduits avec les partenaires français concernés sur les infrastructures nécessaires au raccordement franco-suisse et placés sous la responsabilité des ministères suisse et français des transports.

L'objectif du DTPR consiste par ailleurs à parvenir à la création d'une communauté tarifaire transfrontalière intégrale, soit une extension d'Unireso mise en exploitation au 1er juillet 2001 à Genève et à mettre en œuvre l'ensemble des mesures d'accompagnement nécessaires qui sont liées à l'exploitation ferroviaire afin de rendre son usage le plus attractif possible.

2.9.3 P+R et TPG

L'Etat de Genève s'est doté d'un plan d'actions quadriennal en matière de parcs de stationnement, élaboré par l'Office des transports et de la circulation (OTC). Cet outil de planification s'inscrit dans la politique de mobilité du canton dans la mesure où il tient compte des extensions de lignes de tramway en cours de réalisation ou projetées, de la mise en service de la troisième voie CFF Genève-Coppet à fin 2004 et de la future liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse via La Praille (CEVA).

Il recense en particulier la création de nouveaux parkings, dont plusieurs sont situés plus en amont de l'agglomération et le long des voies de chemin de fer : outre les projets des Palettes et de Sécheron, il s'agit des : haltes de Versoix, du Creux de Genthod, de Bellevue, des Tuileries, de La Plaine, de Zimeysa et de Vernier-Meyrin. L'OTC propose la mise à disposition de 2500 places supplémentaires dans les parcs relais P+R d'ici fin 2006, soit une augmentation de l'offre de 80% depuis 2002.

Cette démarche s'inscrit parallèlement et de façon cohérente avec l'adoption du Plan directeur 2003-2006 du réseau des transports publics, qui propose plusieurs améliorations conséquentes de l'offre, dont une meilleure desserte des parcs relais P+R en service, en construction ou actuellement planifiés, de même qu'une amélioration sensible de l'offre pour les lignes dites de campagne.

2.9.4 Réseau routier

Le Conseil d'Etat a adopté un rapport à l'attention du Grand Conseil par lequel il indique sa volonté de mettre en œuvre un Plan directeur du réseau routier, destiné à être étendu au niveau régional et transfrontalier, faisant ainsi le pendant du Plan directeur pluriannuel du réseau des transports publics. Il répond en cela à une motion concernant la présentation de la coordination des Transports collectifs 2000 (TC 2000) et Circulation 2000 (C 2000).

L'élaboration d'un Plan directeur du réseau routier doit permettre à brève échéance de disposer d'une vision plus claire du développement du réseau, de son incidence sur sa fonctionnalité et d'assurer une coordination optimale entre tous les modes de transport.

Le processus initié au plan cantonal est également étendu au plan régional et transfrontalier, sous l'égide d'un Comité stratégique coprésidé par le Préfet de l'Ain et le Président du Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement (DIAE). Le Comité stratégique, dont les travaux débutent, est placé sous l'égide du Comité régional franco-genevois (CRFG).

La prise en compte des besoins en matière de transport professionnel figure en bonne place dans les projets d'aménagement sur le territoire du canton et dans le cadre des études menées sur la hiérarchisation du réseau routier. Une meilleure connaissance des besoins doit permettre de définir plus clairement encore les mesures envisageables.

L'Office des transports et de la circulation (OTC) a été chargé de créer un groupe «transports professionnels», qui a pour mission d'identifier les problèmes et de trouver des solutions pouvant convenir à chaque catégorie. Ce groupe est composé de membres des principales organisations de transport professionnel, commerçantes et économiques.

Le Conseil d'Etat a entamé une vaste réflexion concernant le contournement routier de Genève. Dans le cadre de cette réflexion, deux démarches ont été initiées, l'une concernant le contournement par l'Est (traversée de la Rade), la seconde concernant le contournement de la périphérie Sud, dans le secteur Plan-les Ouates/Moillesullaz.

Une fois en possession des rapports des groupes de travail, le Conseil d'Etat procédera à une évaluation des projets réalisables, et établira les priorités nécessaires.

2.10 Le développement durable et la politique de l'environnement

En 2003, le Conseil d'Etat a pris plusieurs décisions qui s'inscrivent dans la direction du développement durable, articulées autour des trois pôles de l'efficacité économique, de la solidarité sociale et de la responsabilité écologique. Ces décisions concernent quatre grandes têtes de chapitre : la politique énergétique, la gestion des déchets, la protection de la nature et l'amélioration de la qualité de vie et de la qualité de l'environnement.

2.10.1 La politique énergétique

Le Conseil d'Etat a achevé le chantier ouvert avec le vote en 2001 de la loi 8426, modifiant la loi sur l'énergie (L 2 30) en modifiant le règlement d'application de cette dernière. Les axes principaux de cette modification sont l'encouragement d'un haut niveau de performance énergétique dans le domaine de la construction et le soutien à la production d'électricité d'origine renouvelable.

Dans le domaine de la construction, le Grand Conseil avait tenu à inscrire dans la loi l'obligation pour les bâtiments «d'une certaine importance» d'entreprendre une

démarche de concept énergétique. Cette démarche doit permettre la performance énergétique la meilleure, à un coût raisonnable. La loi instaure un suivi des résultats et l'obligation de mise en conformité en cas d'écart ultérieur. Le Conseil d'Etat a, après avoir consulté la Commission consultative en matière d'énergie, apporté un grand soin à la traduction réglementaire applicable, pratique et efficace de ce dispositif.

D'autre part, le règlement fixe les dispositions de rachat par les Services industriels de Genève (SIG) de l'électricité issue d'énergies renouvelables produite par des producteurs indépendants. Ces dispositions ont été élaborées en étroite collaboration avec les SIG et s'inscrivent dans la politique fédérale en la matière.

A cette occasion, le Conseil d'Etat a souligné que, suite aux démarches des SIG, la plus grande part de l'énergie électrique consommée dans le canton est désormais d'origine hydraulique. Les différents preneurs de l'Etat de Genève, par l'intermédiaire du DAEL, ainsi que les principaux établissements publics, tels les Hôpitaux universitaires de Genève, les Transports publics genevois, l'Aéroport international de Genève, ont souscrit des contrats *SIG Vitale Bleu*, c'est-à-dire du courant d'origine 100% hydraulique.

L'électricité provenant de l'ouvrage hydroélectrique de Chancy-Pougny a été intégrée par les SIG dans *SIG Vitale Jaune*, dont le tarif est plus élevé de 3 cts/kWh par rapport à celui de *SIG Vitale Bleu*. Afin de pouvoir envisager un approvisionnement partiel de l'Etat de Genève par de l'énergie électrique provenant du barrage de Chancy-Pougny, le service cantonal de l'énergie a été chargé d'établir un partenariat avec les SIG de manière à pouvoir financer l'achat de cette énergie plus onéreuse par les économies dégagées au niveau de la consommation.

2.10.2 La gestion des déchets

La problématique de la gestion des déchets, pour rébarbative qu'elle puisse sembler, est essentielle à une politique cohérente de réduction des atteintes humaines à l'environnement naturel. En effet, la gestion des déchets est à l'intersection des domaines de la réduction de la pollution, de la production d'énergie et du recyclage des matériaux.

L'année 2003 a vu l'adoption par le Conseil d'Etat du nouveau plan de gestion des déchets du canton. Ce plan met l'accent sur le recyclage plutôt que sur l'incinération. Un nouvel objectif de 45% de recyclage a été fixé pour les déchets urbains et un accent fort a été mis sur les entreprises, qui sont invitées à recycler 75% de leurs déchets. A cet égard, le Conseil d'Etat a rappelé qu'une bonne gestion des déchets permettait souvent aux entreprises de réaliser des économies.

En 2002, 37% des déchets urbains ont été triés. Le taux de 40% prévu par le plan de gestion 1998-2002 n'a certes pas été atteint, mais la performance est néanmoins remarquable si l'on tient compte du fait qu'elle a été obtenue sans aucune contrainte et en particulier sans taxe poubelle, par la seule bonne volonté des Genevois qui ont montré à cette occasion une sensibilité certaine pour la préservation de l'environnement. Par ailleurs, la plupart des objectifs du plan de gestion des déchets 1998-2002 ont été réalisés.

Le tri a notamment bien progressé dans les entreprises qui ont recyclé 49% de leurs déchets. Un effort particulier a été enregistré sur les chantiers où le tri des déchets s'est généralisé, remplaçant en quelques années les feux, les enfouissements sauvages et le tout à la décharge.

Afin d'aider les entreprises à atteindre l'objectif que leur fixe le nouveau plan de gestion, une procédure de plan de gestion des déchets de l'entreprise sera progressivement introduite et des guides pratiques pour la valorisation des déchets par secteur économique seront élaborés. Dans les deux cas, le canton entend travailler main dans la main avec les branches concernées selon le modèle testé en 2002 avec la branche automobile et la restauration.

Afin que l'Etat soit un modèle, le Conseil d'Etat a décidé de gérer de façon exemplaire les déchets produits dans les laboratoires qui en dépendent, notamment ceux de l'Université et des HUG. Il s'agit des déchets potentiellement les plus dangereux pour l'environnement et pour la santé des collaborateurs. La directive adoptée à cette fin par le Conseil d'Etat s'inscrit dans la démarche «Ecologie au travail», lancée le 1er octobre 2001.

Les laboratoires dépendant de l'Etat devront mettre à disposition de leurs collaborateurs des infrastructures de récupération adaptées. Par une meilleure gestion des achats et des stocks de produits chimiques, il sera possible de diminuer à la source les quantités de déchets spéciaux devant être éliminés. Une liste de produits facilement recyclables sera établie et les laboratoires seront tenus de les recycler. De même, on élaborera une liste de produits particulièrement dangereux devant être neutralisés avant leur élimination.

Les institutions concernées devront également veiller à la formation et à la sensibilisation de leur personnel et des laboratoires modèles seront créés à l'Université et à l'Hôpital.

2.10.3 La protection de la nature

Le Conseil d'Etat entend poursuivre l'effort de protection et de reconstitution des rivières genevoises déjà entrepris. Conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les eaux, le Conseil d'Etat a soumis au Grand Conseil la nouvelle édition du programme de renaturation des cours d'eau et des rives pour la période 2003-2005. Des opérations sont prévues sur 17 cours d'eau et leurs affluents, présentant de fortes potentialités biologiques ou paysagères. La valeur écologique globale de ces cours d'eau devrait être rétablie, voire augmentée, notamment par la connexion et la mise en réseau avec d'autres milieux humides proches.

Le lancement des travaux liés à la signature en 2003 de trois contrats de rivières transfrontaliers, auxquels Genève s'est associée, est venu appuyer la démarche en lui donnant une cohérence particulière, car la plupart des rivières du canton prennent naissance en France voisine.

En outre, le Conseil d'Etat a adopté un projet de réaménagement des berges de la Versoix en aval du pont CFF. Ce tronçon a été canalisé dans les années 1940. Cette intervention ne satisfait plus aux normes de sécurité en ce qui concerne les crues. Plusieurs habitations de part et d'autre du cours d'eau se situent en zone de danger moyen de par leur situation; aujourd'hui ces constructions ne seraient pas autorisées.

Ce tronçon présente également un déficit écologique important. La continuité biologique entre le lac et le vallon boisé de grande valeur situé en amont est interrompue. Ce projet s'inscrit donc dans le programme de renaturation des

cours d'eau et des rives. Par l'ouverture du gabarit d'écoulement, l'enlèvement de la canalisation traversante et de la passerelle dangereuse, le danger dû aux crues dans le quartier de la Scie et du Vieux Bourg passera de moyen à résiduel. La végétalisation des berges, la diversification des écoulements et la création d'un lit majeur inondable permettront le passage, l'établissement et la reproduction de toute une faune typique de la Versoix.

En juin, le Conseil d'Etat a approuvé le nouveau règlement d'application de la loi sur l'organisation du service des forêts, de la protection de la nature et du paysage (SFPNP). Depuis la promulgation de la version précédente, en 1985, la structure et le mode de fonctionnement du service se sont passablement modifiés, notamment en fonction de l'évolution des diverses législations fédérales applicables.

L'accent est désormais mis sur la nécessité de garantir durablement, en faveur de la population genevoise, le développement de notre patrimoine naturel de haute valeur. Deux gardes-ports, chargés d'assumer à la fois des tâches d'information et d'accueil des navigateurs, ainsi que de contrôle et de police portuaire, viennent compléter l'équipe du service.

Enfin, élément important, le règlement insiste sur la nécessité d'intégrer la problématique de la protection de la nature dans les autres politiques sectorielles, soit en particulier, l'agriculture et l'aménagement du territoire.

Le Conseil d'Etat a répondu à l'invite du Fonds Bruno Manser et de Greenpeace Suisse en signant une déclaration d'engagement en qualité de «Canton ami des forêts anciennes». Les services de l'administration cantonale répondent déjà, largement, aux mesures recommandées dans cette déclaration, qu'il s'agisse de l'achat et de l'utilisation de papier recyclé (environ 95% de la consommation de l'Etat), de la réduction de sa consommation de bois, du mobilier, de la construction, de l'entretien et de la rénovation d'immeubles, pour lesquelles sont favorisées les fournitures en bois certifié FSC et/ou en bois indigène.

Cette démarche s'inscrit dans le volet «système de management environnemental» de l'Agenda 21 cantonal.

2.10.4 Qualité de vie et qualité de l'environnement

Au cours des vingt dernières années, les espaces publics ont peu changé, mais le canton a gagné 50'000 habitants. La population a également appris à profiter des espaces publics. Il est fini le temps où il était interdit de marcher et de pique-niquer sur les pelouses.

Papiers, bouteilles, emballages, cannettes, journaux, mégots de cigarettes : de plus en plus de petits détritus jonchent le sol de nos espaces publics. Afin de remédier à cette situation, le Conseil d'Etat a initié en mai une campagne grand public de sensibilisation intitulée «Halte aux serial jeteurs !». Cette opération a adopté un ton décalé et convivial plutôt que moralisateur. Elle a entraîné la population dans une aventure qui mêlait contes de fées et enquête policière. Parallèlement, un groupe de travail interdépartemental a été institué afin d'évaluer la nécessité d'adapter la législation.

Le bruit est une nuisance fort répandue. Ainsi, à Genève, 60% de la population se plaint des nuisances sonores qu'elle subit à son domicile. Le Conseil d'Etat a adopté le règlement cantonal sur la protection contre le bruit et les vibrations (K 1 70.10), dont l'objectif est de rendre le fonctionnement de l'administration plus transparent, compte tenu de la complexité de la matière, des structures administratives et des multiples bases légales connexes. Il désigne de façon plus claire les autorités d'exécution en matière de protection contre le bruit, fixe des principes de coordination des procédures administratives, ainsi que les modes de communication et d'information au public.

Par ailleurs, à la suite de nombreuses réunions de concertation avec les associations intéressées, le Conseil d'Etat a adopté le plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit de 16 communes, soit Aire-la-Ville, Avully, Bardonnex, Bernex, Cartigny, Chancy, Choulex, Dardagny, Gy, Jussy, Laconnex, Meinier, Perly-Certoux, Russin, Soral et Vandœuvres.

La lutte contre le bruit est inscrite dans la Constitution fédérale. La loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) et l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) concrétisent cet objectif. La législation fédérale fait obligation aux cantons de prévoir des mesures de planification pour leur territoire. Il appartient ainsi à l'autorité de fixer les niveaux de bruit admissibles dans des périmètres définis. Dans la terminologie du droit fédéral, ces niveaux de bruit pour des lieux délimités sont appelés degrés de sensibilité (DS).

2.11 La politique de sécurité

La sécurité est une composante majeure de notre qualité de vie et de notre démocratie. Le Conseil d'Etat est résolu à mener une politique de prévention, tout en portant une attention particulière au respect des libertés individuelles et publiques. A cet égard, l'année 2003 n'a pas été avare en défis, qu'il s'agisse du G8 ou de l'organisation de la venue de plus de 50 chefs d'Etat et de gouvernement à l'occasion du Sommet mondial de la Société de l'Information.

2.11.1 Osiris

Au début de l'année, le Conseil d'Etat a adopté le règlement sur l'organisation de l'intervention dans des situations exceptionnelles (dispositif Osiris). Ce règlement a été préparé sous les auspices de la délégation du Conseil d'Etat à l'état-major de crise et résulte de la volonté de clarifier et d'actualiser les dispositions relatives aux situations exceptionnelles (plan ISIS, état-major cantonal de crise du Conseil d'Etat, en particulier) qui remonte déjà à la précédente législature.

Ce texte présente d'une part un dispositif temporaire souple et modulaire (le dispositif OSIRIS qui prend la succession du plan ISIS) et d'autre part des modalités permanentes d'harmonisation, de suivi et de mise à jour.

2.11.2 Le G8

Le Conseil d'Etat a créé en son sein une délégation au G8, qui a travaillé afin de permettre à cette réunion au plus haut niveau de se tenir dans les meilleures conditions possibles, d'une part, et de protéger les personnes et les biens d'autre part. A cet effet, un dialogue s'est noué entre cette délégation et les organisateurs du Forum social lémanique (FSL). En accord avec la Confédération, le Conseil d'Etat a également fait appel à M. Peter Arbenz, ancien délégué fédéral aux réfugiés, pour établir un code de conduite d'entente avec le FSL.

Malgré ces préalables, des casseurs se sont livrés à des débordements, en marge d'une manifestation par

ailleurs essentiellement pacifique protestant contre la tenue du G8, qui s'est réuni du 1er au 3 juin 2003 à Evian. Le Conseil d'Etat relève que ces dérapages inadmissibles ne se sont heureusement pas traduits par des actes de violence contre les personnes et que la dignité des individus a été respectée.

A la suite de ces débordements, le Conseil d'Etat a exprimé sa volonté de faire tout ce qui est en son possible pour réparer les dommages commis aux biens. Il a mis en place une cellule d'indemnisation et désigné Me Philippe Zoelly, avocat spécialisé dans le domaine des assurances, pour la mise en œuvre de cette dernière. Les personnes ayant été lésées lors des manifestations anti-G8 ont été invitées à déposer une demande d'indemnisation circonstanciée. 635 demandes avaient été déposées à fin 2003, 362 avaient été traitées à cette date.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat, d'entente avec le Grand Conseil, a nommé une commission d'enquête extraparlementaire avec pour mandat l'examen de la manière dont le canton s'est acquitté de ses tâches dans le cadre du G8, les facteurs de réussite, ainsi que les constats d'échec. Il s'agit également d'améliorer le fonctionnement des forces de sécurité cantonales.

2.11.3 Augmentation du nombre de magistrats du pouvoir judiciaire

La prévention, pour être efficace et crédible, doit s'accompagner de la possibilité de sanctions. Afin de renforcer le pouvoir judiciaire, le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi modifiant la loi fixant le nombre de certains magistrats du pouvoir judiciaire. En réponse à l'augmentation croissante des affaires traitées par le Parquet et les juridictions pénales en particulier, le gouvernement a décidé le renforcement de la filière pénale grâce à la création de 2 postes supplémentaires de substitut et 3 de juges, soit 1 pour le Tribunal de 1ère Instance et de Police, 1 pour la Cour de justice et 1 pour le Tribunal de la Jeunesse. La création de ces 5 postes supplémentaires répond à une demande du pouvoir judiciaire.

2.12 L'Etat moderne

L'Etat doit se moderniser, pour mieux répondre aux attentes et nouvelles habitudes de vie des citoyens. Cette réforme de l'Etat peut en outre prendre de nombreux visages. En voici quelques uns.

Dans ce contexte, le 24 septembre 2003, le Conseil d'Etat prenait la décision d'initier une réflexion visant à déterminer les prestations qui relèvent de la responsabilité de l'Etat et à faire procéder à l'analyse des processus qui pourraient être simplifiés et/ou rendus plus efficients. Ce projet d'évaluation stratégique des prestations et de pilotage de l'action publique devra être réalisé par étapes d'ici 2009 et le Grand Conseil sera appelé à l'initier, de sorte que cette action repose sur un large consensus politique et social, et non sur un effet de mode ou une conjoncture politique particulière.

2.12.1 La médiation civile

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi modifiant la loi de procédure civile et instituant la médiation civile, après que le Grand Conseil avait fait œuvre de pionnier en Suisse en adoptant en février 2001 une loi instituant la médiation pénale dans l'ordre juridique genevois.

La médiation a pour objet de créer un cadre suffisamment stable pour permettre aux personnes en conflit de se rencontrer, d'entamer un dialogue et d'envisager des solutions mutuellement acceptables pour résoudre leur différend, de sorte qu'elles pourront poursuivre leurs relations dans l'avenir. De l'expérience faite dans d'autres pays européens, il est acquis que la médiation est la mieux adaptée à la résolution de litiges comportant une charge émotionnelle. Au demeurant, l'on constate que les accords issus de processus de médiation résistent mieux à l'épreuve du temps qu'une décision judiciaire.

Dans toutes les causes qui leur paraissent de nature à faire l'objet d'une médiation, la Chambre de conciliation du Tribunal de 1re instance ou les tribunaux du canton en matière civile peuvent proposer aux parties de résoudre à l'amiable leur litige grâce au concours d'un médiateur civil. Une médiation civile peut intervenir avant ou pendant une conciliation. Elle peut également avoir lieu en cours de procédure.

Le juge et le médiateur doivent faciliter aux parties le passage de la procédure civile au processus de médiation, et inversement. Indépendants, neutres et impartiaux, les médiateurs et les institutions de médiation doivent être agréés par le Conseil d'Etat.

2.12.2 Favoriser la participation électorale

Le Conseil d'Etat a approuvé les conclusions du groupe de travail, constitué en avril 2002, afin de faire toutes propositions propres à faciliter l'utilisation correcte du matériel de vote, et susceptibles, le cas échéant, d'encourager la participation électorale, en particulier des jeunes électeurs ainsi que des citoyens nouvellement naturalisés.

Il ressort des travaux du groupe qu'en matière de participation, Genève peut s'enorgueillir sur les deux dernières années de l'un des plus fort taux de participation de Suisse, avec une moyenne de 50%. Celle-ci est plus forte pour les sujets municipaux que pour les enjeux cantonaux ou fédéraux.

Parmi les actions immédiates et à moyen terme préconisées, le matériel de vote par correspondance sera amélioré afin d'inciter davantage de citoyens à participer à la vie civique et politique en le rendant plus facile à manipuler, plus facile à comprendre, plus solennel d'aspect et porteur d'éducation civique. Un nouveau Mémento civique devrait aussi être conçu selon les mêmes priorités.

Les scrutins municipaux organisés à Anières en janvier et à Cologny en novembre, et pour lesquels la possibilité de voter par Internet était offerte, ont montré que le vote électronique pouvait avoir un impact positif sur la participation. En effet, le dépouillement des questionnaires anonymes soumis aux électrices et électeurs de ces deux communes ayant voté en ligne a montré qu'un quart d'entre eux étaient des abstentionnistes réguliers ou occasionnels. En outre, sur 100 électeurs de moins de 30 ans, 50 ont voté par Internet. Cette proportion monte à 55% pour les 30-39 ans !

Ces deux scrutins s'inscrivaient dans le cadre du projet-pilote fédéral «Vote électronique», auquel le Conseil d'Etat a donné son aval en mars 2001. Il s'agit des premiers scrutins en ligne jamais organisés en Suisse et en Europe continentale.

2.13 La politique agricole

Le Conseil d'Etat innove en matière de loi-cadre sur l'agriculture. Il a approuvé le projet de loi sur la promotion de l'agriculture. Ce texte novateur s'inscrit dans le cadre de la volonté du Conseil d'Etat, exprimée lors du discours de Saint-Pierre, d'assurer la pérennité de l'agriculture genevoise et de favoriser un nécessaire rapprochement entre les mondes citadins et agricoles. Il constitue également le relais de la loi ouvrant un crédit d'investissement et un crédit de fonctionnement au titre de mesures d'urgence en faveur de l'agriculture, du 27 juin 2002, qui viendra à échéance à la fin de l'année 2004.

Le projet de loi se veut un outil dynamique, qui vise d'abord à valoriser les productions locales, ce afin de diminuer la dépendance du revenu des producteurs par rapport aux paiements directs fédéraux. Le deuxième objectif, dépendant étroitement du premier, a pour but de sauvegarder l'espace rural de notre canton, qui représente près de la moitié du territoire. Il comporte des chapitres consacrés, notamment, à la production, à la promotion et la commercialisation des produits agricoles genevois, à l'amélioration des structures et aux mesures sociales, à la préservation de l'espace rural et des ressources naturelles, ainsi qu'aux mesures financières préconisées. Il contient également une disposition transitoire relative aux organismes génétiquement modifiés, qui prévoit que, durant une période de 5 ans dès l'entrée en vigueur de la loi, seuls les agriculteurs n'utilisant pas d'OGM auront droit aux prestations prévues.

Le canton de Genève, qui ne disposait jusqu'alors que de différents textes liés à certains thèmes de l'agriculture, se dote ainsi d'une loi cadre, de promotion, qui constitue la réponse des autorités du canton aux problèmes auxquels l'agriculture est confrontée.

2.14 Les délégations du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat a mis en place les délégations suivantes pour le traitement des dossiers transversaux :

- Délégation du Conseil d'Etat aux affaires du personnel
- Délégation du Conseil d'Etat aux transports
- Délégation du Conseil d'Etat à l'intégration des étrangers
- Délégation du Conseil d'Etat à l'emploi
- Délégation du Conseil d'Etat aux affaires extérieures
- Délégation du Conseil d'Etat aux réfugiés
- Délégation du Conseil d'Etat à la famille
- Délégation du Conseil d'Etat aux projets de proximité
- Délégation du Conseil d'Etat aux systèmes d'information
- Délégation du Conseil d'Etat à l'état-major d'urgence

A l'issue de l'année 2003, les chapitres ci-dessous font le point sur le travail des différentes délégations.

2.14.1 Délégation du Conseil d'Etat aux affaires du personnel

En 2003, la délégation du Conseil d'Etat aux affaires de personnel s'est réunie cinq fois, de juin à décembre, avec les associations représentatives du personnel de l'Etat, sous la présidence de Madame Martine Brunschwig Graf, conseillère d'Etat et présidente du Département des finances. Assistaient également aux séances les conseillers d'Etat membres titulaires pour la législature 2001-2005, Messieurs Pierre-François Unger et Charles Beer, les secrétaires généraux du DASS et du DIP, ainsi que les directeurs généraux des HUG et de l'office du personnel de l'Etat.

Parmi les nombreux points abordés, les thèmes suivants ont fait l'objet d'une attention particulière :

- L'évaluation financière du pont de fin d'année
- La situation financière de l'Etat de Genève
- La modernisation du système d'évaluation des fonctions
- Le projet de budget 2004 et les perspectives 2005 et 2006
- Le PLEND
- La garantie des caisses de pension

2.14.2 Délégation du Conseil d'Etat aux transports

Composée de M. Robert Cramer, président, et de MM. Laurent Moutinot et Carlo Lamprecht, la délégation du Conseil d'Etat aux transports s'est réunie mensuellement durant l'année 2003.

La délégation a consacré une partie de chacune de ses séances à l'examen de l'évolution du dossier relatif à la liaison ferroviaire Cornavin-Annemasse via La Praille-les Eaux-Vives (CEVA) en vue de prendre à chaque fois les décisions stratégiques ou d'organisation qui s'imposaient. L'effort a porté sur trois axes principaux :

- poursuite active du processus de négociation devant aboutir à l'adoption d'un protocole d'accord au niveau franco-suisse pour le volet international du dossier (segment Eaux-Vives-Annemasse);
- défense des engagements pris au plan suisse à l'appui du protocole d'accord tripartite CFF - Confédération - Canton, signé en juillet 2002, afin qu'il soit scrupuleusement respecté par les parties, notamment sur le plan financier;
- examen très régulier du dossier au plan local, notamment dans le domaine de la concertation et des études techniques lancées en vue d'obtenir les autorisations nécessaires.

Dans le but de renforcer l'efficacité du suivi de ce projet avec les autres partenaires helvétiques, la délégation a décidé de consacrer une part importante de chacune de ses séances à un examen du dossier CEVA avec les CFF, via une structure dénommée «Comité directeur de projet» (CODIR). Au-delà, les grandes options sont prises via un «Comité de pilotage» (COPIL) comprenant, outre la délégation, le Vice-directeur de l'Office fédéral des transports et le Vice-président de la direction générale des CFF en charge de l'infrastructure, par le biais de rencontres semestrielles.

Sur le plan ferroviaire, d'autres dossiers ont été examinés par la délégation, tels que l'étude de faisabilité de l'introduction d'une cadence au quart d'heure sur la 3e voie Genève-Coppet, dont l'inauguration est prévue à fin 2004 avec une desserte régionale à la demi-heure. L'établissement d'une charte d'objectifs en relation avec le pôle de la gare d'Annemasse a aussi été examiné. L'amélioration des relations ferroviaires internationales par Genève a également fait l'objet d'un échange entre la délégation et le Comité Gouvernemental de l'Espace

Mittelland, dans le but d'optimiser les conditions de desserte à longue distance entre la Suisse occidentale, le Sud de la France et l'Espagne. A cet égard, l'intérêt de réaliser un embranchement supplémentaire sur la ligne TGV Paris-Lyon-Marseille à la hauteur de Montluel a été mis en évidence. Cet aménagement, qui permettrait de gagner à peu près une demi-heure pour les liaisons en direction du sud de la France et de l'Espagne, fait désormais l'objet d'une demande largement soutenue dans le cadre de la planification ferroviaire franco-suisse.

La délégation a également donné son accord pour qu'un comité soit institué sous l'égide de la Commission «Déplacements et sécurité» du CRFG en vue d'établir, avec les partenaires français compétents, une planification multimodale des déplacements régionaux et transfrontaliers permettant d'assurer toute la cohérence nécessaire sur le plan prospectif à l'horizon 2010 et 2020 sur le plan routier, comme cela a été fait très récemment sous l'égide du DTPR (Développement des Transports Publics Régionaux) avec le concours de la Région Rhône-Alpes et des autres partenaires français compétents.

La délégation a examiné le rapport intermédiaire du groupe de travail chargé d'évaluer l'opportunité de poursuivre, quant au principe, l'étude d'un contournement est de Genève, à l'appui d'objectifs sériés en étroit partenariat avec les milieux associatifs intéressés par les questions de mobilité.

La délégation a pris connaissance d'un état des lieux réalisé en ce qui concerne la Gare routière de Genève, ainsi que des différents produits de transports en lien avec cette dernière. La délégation a décidé de mettre sur pied un groupe de travail en vue de développer une stratégie d'ensemble en la matière, aussi bien sur le plan de la mobilité que de la gestion de cette infrastructure.

Le projet d'agglomération dont il est prévu de mettre sur pied le concept au plan transfrontalier et qui concerne de façon importante les aspects liés à la mobilité, a également été examiné par la délégation.

Le plan de mesures OPAIR 2003-2010 a également été examiné par la délégation dans la mesure où plusieurs actions touchent à la mobilité.

Les projets d'extension de lignes de tramway ont fait l'objet d'un examen régulier, tout comme les parcs relais à réaliser en lien étroit avec le développement des infrastructures de transport.

2.14.3 Délégation du Conseil d'Etat à l'intégration des étrangers

La Délégation du Conseil d'Etat à l'intégration comprend Mme Micheline Spoerri (DJPS), M. Charles Beer (DIP) et M. Robert Cramer (DIAE), qui la préside. Elle s'est réunie à trois reprises en 2003 afin de donner au Délégué à l'intégration les orientations des actions du Bureau de l'intégration (BIE), qu'il dirige.

La Délégation a exprimé sa volonté que le Bureau de l'intégration établisse des Conventions entre l'Etat, d'une part, et certaines associations, d'autre part, afin de définir la nature des prestations que l'Etat soutient et d'en assurer le suivi. De telles conventions ont été signées, dans un premier temps, avec le Centre de Contact Suisses-Immigrés (CCSI) et l'Association romande contre le racisme (ACOR SOS Racisme).

La Délégation a également enjoint le Bureau de l'intégration à établir une collaboration dynamique avec les instances fédérales oeuvrant dans le même domaine, notamment l'IMES (Office de l'immigration, de l'intégration et de l'émigration suisse) et la Commission fédérale des étrangers (CFE). Des moyens ont été libérés, de ce fait, par la CFE et mis à disposition du canton de Genève pour le soutien à des projets associatifs ou institutionnels dont la population résidente, de nationalité suisse et étrangère, sera bénéficiaire.

La Délégation a exprimé aussi son attente de voir se réaliser des cycles de cours et de formations pour les employés de l'Etat, tant ceux chargés de l'engagement du personnel que ceux chargés de l'accueil des visiteurs. Le Délégué a mis en œuvre cette politique en lien avec l'Office de formation du personnel de l'Etat, le Groupe interdépartemental à l'intégration et un premier groupe de communes genevoises. Les cours et séminaires ont commencé, notamment au Centre de formation de la police. Des publications adaptées accompagnent cet effort.

La Délégation a pris acte du développement du Bureau de l'intégration, doté de locaux et d'effectifs adéquats dès l'automne 2003, et constaté la mise en place, selon ses exigences, de liens sur trois niveaux: communal, cantonal, national. Au plan international, la Délégation prend note avec satisfaction de la tenue à Genève, en septembre 2004, du 9e congrès mondial Metropolis dont l'Organisation internationale des migration (OIM), le Forum suisse pour l'étude des migrations (SFM) et le Bureau de l'intégration du canton de Genève (BIE) sont co-organisateurs.

2.14.4 Délégation du Conseil d'Etat à l'emploi

La délégation du Conseil d'Etat à l'emploi s'est réunie une fois; elle a examiné la question de l'assouplissement du cadre de fonctionnement de l'office cantonal de l'emploi (OCE) pour assurer une adaptation plus rapide à l'évolution du marché de l'emploi, le projet de prestation destinée à favoriser la mobilité professionnelle des cadres du secteur bancaire, ainsi que le projet de pacte pour l'emploi renforçant le partenariat entre l'administration et les entreprises.

2.14.5 Délégation du Conseil d'Etat aux affaires extérieures

La DELEXT a été créée en 1982.

Elle a été mise en place afin d'assurer un suivi politique de la coopération transfrontalière, régionale et européenne de l'Etat de Genève. Elle est informée du lancement et du suivi des projets de coopération transfrontalière, régionale et européenne. En fonction des sujets abordés, elle prend acte de leur avancement, elle peut décider de leur orientation future soit directement, soit en demandant leur inscription à l'ordre du jour d'une séance du Conseil d'Etat.

Pour la législature 2001-2005, elle est composée de:

Monsieur Carlo Lamprecht, Conseiller d'Etat, Président de la délégation, Monsieur Robert Cramer, Conseiller d'Etat et Monsieur Laurent Moutinot, Conseiller d'Etat.

Elle se réunit, en principe, trois fois par année.

En 2003, parmi les principaux objets dont elle a été saisie on peut citer les suivants:

- Projet du «Rectangle d'Or»;
- Projet de charte d'objectifs «l'Etoile Annemasse-Genève»;
- Projet d'agglomération franco-valdo-genevois;
- Tarifs hospitaliers, situation des frontaliers;
- CGN/Compagnie générale de navigation, examen de la possibilité d'un apport financier des partenaires français;
- MIPIM 2004;
- Conséquences des accords bilatéraux sur la rétrocession fiscale;
- Extension de l'Accord de Karlsruhe au canton de Genève;
- Programme de travail 2003-2005 concernant le canton de Genève et la région Rhône-Alpes;
- Préparation de la commission mixte consultative pour les problèmes de voisinage entre la République et canton de Genève et les départements limitrophes de l'Ain et de la Haute-Savoie qui s'est tenue à Lyon le 18 novembre 2003.

2.14.6 Délégation du Conseil d'Etat aux réfugiés

La Délégation du Conseil d'Etat aux réfugiés a été présidée jusqu'au 31 mars 2003 par Madame Martine Brunschwig Graf, Conseillère d'Etat alors en charge du département de l'instruction publique.

Depuis le 1er avril 2003, Madame Brunschwig-Graf ayant été nommée à la tête du département des finances, la présidence de la Délégation a été reprise par Madame Micheline Spoerri, Conseillère d'Etat chargée du département de justice, police et sécurité.

M. Pierre-François Unger, Président du département de l'action sociale et de la santé, et M. Charles Beer, Président du département de l'instruction publique, sont les autres membres de la Délégation aux réfugiés du Conseil d'Etat.

Par ailleurs, M. Bernard Gut, devenu Secrétaire général du DJPS, a été remplacé par Madame Pascale Byrne-Sutton, Secrétaire adjointe, qui assure depuis le 1er mars l'organisation des séances de la Délégation.

En 2003, la Délégation aux réfugiés a tenu huit séances.

L'année 2003 a été marquée par une baisse du nombre de requérants d'asile. Cette baisse est liée à différents facteurs:

- une diminution du nombre des arrivées et une proportion importante de retours,
- la transformation des autorisations F (permis provisoires) en permis B,
- un certain nombre de disparitions définitives – de personnes ayant fait le choix de quitter Genève sans l'annoncer à l'OCP voire, pour certaines, de rester dans le canton dans la clandestinité.

A plusieurs reprises, la Délégation s'est penchée sur les mesures d'allégement budgétaire décidées par la Confédération dans le domaine de l'asile. Elle a dénoncé les risques que vont inévitablement engendrer les décisions fédérales pour les cantons-villes-frontières comme Genève. Du fait du plus grand nombre de décisions de non-entrée en matière (NEM) qui seront notifiées aux personnes présentant une demande d'asile et de la suppression des prestations fédérales d'assistance qui en découleront, il y a tout lieu de craindre qu'une part des personnes intéressées feront le choix de la clandestinité, venant ainsi rejoindre les nombreuses autres personnes en situation irrégulière séjournant dans les villes. Certaines d'entre elles pourraient alors émarger à l'assistance publique cantonale.

La Confédération n'a pas su entendre les critiques formulées par notre canton et par de multiples associations actives dans le domaine de l'asile; elle a maintenu ces mesures dont l'entrée en vigueur est prévue pour le printemps 2004. Les autorités cantonales ont la charge d'instituer un système de monitoring destiné à suivre attentivement la situation dans les domaines de la Police, de la Justice, du Social, de la Santé et de l'Instruction publique. La Délégation a désigné un groupe de travail interdépartemental pour évaluer l'impact de ces changements et leur mise en œuvre, mais a saisi l'occasion de la procédure de consultation pour critiquer de manière virulente ce système de monitoring, d'une lourdeur administrative extrême.

A de multiples reprises, l'attention de la Délégation a été attirée sur les problèmes rencontrés lors de tout projet de construction ou de modification de bâtiments destinés aux requérants d'asile. Ces projets sont pourtant essentiels, car il convient d'éviter à tout prix de loger des requérants dans des abris de la protection civile ne bénéficiant pas de la vue sur l'extérieur. De façon systématique, des recours et des oppositions sont lancés par des habitants vivant à proximité des lieux d'hébergement concernés. A cet égard, la Délégation a tenu à rencontrer le Secrétaire général de l'Association des Communes genevoises, M. Michel Hug, pour le sensibiliser à la question et chercher avec lui une solution. La réalité genevoise est telle, cependant, que les possibilités de trouver de nouvelles zones ou de nouvelles parcelles constructibles sont quasi-inexistantes. Une demande d'aide aux communes a néanmoins été formulée. Il s'agirait de proposer des logements à des réfugiés reconnus, intégrés à Genève, qui occupent des locaux en principe destinés aux requérants d'asile, parce qu'ils ne trouvent pas d'appartements.

La Délégation a pris note du fait que le contexte sur le plan de l'hébergement est devenu un peu moins tendu à fin 2003 en raison de la diminution du nombre de requérants d'asile.

La Délégation aux réfugiés du Conseil d'Etat s'est penchée sur une demande de coordinationasile.ge tendant à assouplir l'interdiction de travailler faite aux requérants d'asile. Il s'agirait, pour les requérants d'asile qui ont reçu une décision négative durant les 3 premiers mois suivant leur arrivée dans notre pays, de supprimer l'interdiction de travailler durant 3 mois supplémentaires, soit au total 6 mois.

Les différents Services intéressés de l'administration: Office cantonal de la population, Hospice général, Office de la main-d'œuvre étrangère ont été consultés. Ces derniers sont favorables à un assouplissement de la pratique genevoise, considérant que toute mesure cherchant à limiter l'oisiveté de cette population ne peut être que positive. La Délégation a par ailleurs soumis cette demande au Conseil de surveillance du marché de l'emploi.

A cette occasion, les partenaires sociaux ont également donné leur aval à ce changement. Le Conseil d'Etat devra se prononcer à ce sujet début 2004, en modifiant, le cas échéant, un arrêté pris en 1991.

En dépit de l'interdiction de travailler faite aux requérants d'asile durant les premiers mois de séjour à Genève, de multiples programmes d'occupation en lien avec différents secteurs économiques sont proposés par l'Hospice général et d'autres partenaires. A noter que le canton de Genève est celui qui propose le plus grand nombre d'actions de ce type et a le taux le plus élevé de requérants d'asile qui ont une activité salariée.

2.14.7 Délégation du Conseil d'Etat à la famille

La mise en place d'une politique familiale a débuté de manière visible avec le colloque «Familles en mouvement», organisé en 1994, à l'occasion de l'Année internationale de la famille. En novembre 1999, le Conseil d'Etat remettait au Grand Conseil un rapport sur la politique familiale (RD 341) «Jalons pour une politique familiale», qui, au travers d'un portrait des familles genevoises, analysait les mutations en cours. Suite à ce rapport, le Conseil d'Etat, suivant en cela l'une des recommandations des experts, a mis en place une délégation du Conseil d'Etat qui réunit les président-e-s du département de l'instruction publique, du département des finances et du département de l'action sociale et de la santé – qui en assure la présidence.

Le Conseil d'Etat a également institué la commission cantonale de la famille, chargée d'assister les autorités cantonales dans l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique de la famille.

En 2003, l'ensemble des acteurs de ce dispositif a en particulier oeuvré dans les domaines suivants :

Site Internet d'information aux familles

Les animateurs du site d'information aux familles (www.familles-ge.ch) répondent à un nombre toujours croissant de questions. Les demandes les plus fréquentes touchent toujours soit au thème de la grossesse, soit à celui de l'adolescence. La fréquentation hebdomadaire a atteint sa vitesse de croisière et se situe, en 2003, à une moyenne de 682 connexions pour 13 781 pages visitées hebdomadairement. On constate un nombre croissant de pages visitées par connexion, ce qui démontre un intérêt accru du public pour le contenu du site.

Infor Famille

Un espace Infor Famille a ouvert ses portes le 1er septembre 2003 dans les locaux de Pro Juventute, Genève. Destiné aux familles et professionnels, il offre un catalogue de prestations en lien avec leurs préoccupations, ciblées sur les cycles du groupe familial et ses relations avec l'environnement.

Commission cantonale de la petite enfance

Cette commission, créée par le Conseil d'Etat en juin 2001 a terminé ses travaux. Elle a élaboré le projet de loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial à la journée (J 6 29), qui a été déposé par le Conseil d'Etat au Grand Conseil pour être finalement voté le 14 novembre 2003. La nouvelle loi est entrée en vigueur en janvier 2004.

Le groupe de travail, chargé d'examiner la problématique de la conciliation des horaires familiaux, professionnels et scolaire, institué par la délégation du Conseil d'Etat à la famille en novembre 2001, a pour mission principale de dresser un état des lieux des difficultés de conciliation rencontrées principalement par les familles et, partant de ce constat, de faire des propositions concrètes, chiffrées le cas échéant. Suite au rapport intermédiaire du groupe, déposé en juin 2002, il a été décidé de mener une enquête représentative sur les besoins des parents en matière de prise en charge des enfants pendant et après l'école. Cette analyse a été confiée au service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme. Une sélection d'un échantillon représentatif a été effectuée et un questionnaire élaboré. L'enquête commencera début 2004.

Enquête sur la parentalité

Devant les difficultés croissantes des parents à se reconnaître dans leur rôle au sein de la famille d'aujourd'hui, la commission cantonale de la famille a confié un mandat à un chercheur extérieur pour mener une enquête auprès d'un échantillon de familles afin de faire un recensement de problèmes rencontrés. Un rapport est attendu pour début 2004.

Travaux du groupe «Promotion des compétences des parents et des personnes auxquelles sont confiés de jeunes enfants»

La commission cantonale de la famille a participé aux travaux du groupe. Elle a notamment encouragé la promotion et la distribution des brochures didactiques concernant les soins à donner aux bébés et aux jeunes enfants.

2.14.8 Délégation du Conseil d'Etat aux projets de proximité

Dès le début de la présente législature, le Conseil d'Etat a tenu à faire de la politique de proximité l'une de ses priorités. Cette politique a pour objectif d'améliorer la qualité de vie dans la région concernée, en recréant des liens entre ses habitants et en les impliquant dans la vie de ladite région, notamment par le biais de mesures concrètes sur les plans culturel, social, environnemental, etc.

Dans ce but, une délégation du Conseil d'Etat réunissant les président-e-s du département des finances, du département de justice, police et sécurité, et du département de l'action sociale et de la santé – qui en a assuré la présidence – a été créée. Cette délégation a terminé ses travaux et a été dissoute par décision du Conseil d'Etat en septembre 2003.

Le bilan général dressé à l'issue des travaux est en demi-teinte. Peu de réalisations concrètes ont pu être menées par cette instance mais, au travers des nombreux contacts qui ont été noués avec les acteurs concernés (communes, associations, services de l'Etat), de nouvelles dynamiques sont en train de naître.

Par ailleurs, des axes structurants pour favoriser la mise en œuvre d'une politique de proximité ont été définis :

- rapprocher l'administration et les services publics des citoyens: le maillage des services publics et donc la présence dans chaque quartier, et tout particulièrement

dans les quartiers «à risque», des services publics essentiels, est une condition de la pérennité du lien social dans ces quartiers;

- lutter contre l'exclusion sociale de manière coordonnée: chaque département de l'Etat a, dans son domaine d'activité, un rôle à jouer dans cette lutte. Celui-ci doit être mené en limitant les fragmentations, voire les contradictions, entre les différentes institutions publiques, et en privilégiant la prise en compte des réseaux économiques et sociaux participant du secteur associatif;
- agir pour concrétiser les droits fondamentaux de la personne: afin de permettre la construction, ou la reconstruction, d'une activité collective locale. Il s'agit de donner aux gens un véritable pouvoir sur leur cadre de vie, ainsi que la capacité la plus étendue possible de se projeter dans l'avenir;
- offrir des services aux communes ou aux entreprises, en les aidant à lancer des actions, des formations, des projets généraux qu'elles ne peuvent initier seules.

2.14.9 Délégation du Conseil d'Etat aux systèmes d'information

L'élection de M. Charles Beer, le 2 mars 2003, a modifié la composition de la délégation du Conseil d'Etat aux systèmes d'information. Toujours présidée par Madame Martine Brunschwig Graf, présidente du Département des finances, elle est désormais composée de MM. Robert Cramer, Conseiller d'Etat en charge du Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement, et Charles Beer, président du Département de l'instruction publique. La délégation s'est réunie à six reprises en 2003 et a associé à ses travaux M. Robert Hensler, chancelier d'Etat.

Logiciels libres

La délégation s'est préoccupée de l'utilisation des logiciels libres au sein de l'Etat. Le CTI intègre complètement cette approche et certaines solutions sont d'ores et déjà mises en place avec de tels logiciels. L'étude d'une nouvelle plate-forme pour les PC a été lancée et différents prototypes seront testés, dont une solution utilisant uniquement des logiciels libres (système d'exploitation et suite bureautique).

Administration en ligne

Le chancelier d'Etat a présenté à la délégation les acquis et perspectives du vote par Internet, dont deux opérations (Anières et Cologny) ont connu un succès retentissant en 2003; 93% des utilisateurs ont une confiance élevée dans l'application proposée.

Le concept global d'administration en ligne est également élaboré sous la responsabilité de la Chancellerie, qui conduit une étude globale et projette de réaliser plusieurs prototypes. L'objectif vise non seulement à informer de manière générale le citoyen, mais surtout à lui proposer des transactions avec l'administration.

Budget 2003 et plan d'investissements informatiques

La délégation a relevé les difficultés à entreprendre de nouveaux projets, en raison des ressources limitées de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage. Prenant en compte le plan de charge du CTI, elle a choisi de privilégier la consolidation des acquis et le redéploiement des ressources sur les projets en cours. Concrètement, il s'agit d'achever en priorité les projets déjà lancés, de mettre en place les grands projets transversaux (CFI, SIRH) et ne lancer que des projets stratégiques.

Projet «Voisin-Voisine»

La délégation s'est intéressée de près au projet-pilote «Voisin-Voisine» des SIG qui vise à offrir à quelque 1000 foyers une connexion par fibre optique. L'utilisateur dispose ainsi d'un accès à Internet à une vitesse dix à 20 fois plus rapide que celui possible par ADSL.

Architecture des systèmes d'information de l'Etat

La délégation a pris connaissance de l'architecture des composants qu'entend mettre en place le CTI autour de 3 pôles: gestion, intégration et virtualisation. Ce dernier volet porte sur l'identification de l'utilisateur, le suivi de la demande et les éléments de gestion de la connaissance. Tous les futurs projets sont étudiés à la lumière de cette architecture.

Réduction des coûts de la téléphonie

La délégation a approuvé les mesures proposées par le CTI pour obtenir de meilleures conditions financières en matière de téléphonie fixe et mobile. D'une manière générale, il s'agit de faire appel à l'opérateur le plus compétitif pour chaque prestation.

Directives en matière de sécurité informatique

Sur proposition du comité sécurité, la délégation a approuvé le principe de nouvelles directives en la matière. La première d'entre elles, qui sera soumise au Conseil d'Etat début 2004, définit les règles d'usage pour l'utilisation d'Internet, de la messagerie et des ressources informatiques en général. Il s'agit de cadrer l'usage privé et d'interdire toute utilisation susceptible de générer des risques pour la sécurité, l'image de l'administration ou encore le devoir de protection des employés.

2.14.10 Délégation du Conseil d'Etat au Sommet mondial sur la société de l'information

La délégation du Conseil d'Etat concernant le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), constituée afin de contribuer au déroulement de cet important événement dans les meilleures conditions possibles, était composée de Monsieur Robert Cramer, Président, de Monsieur Carlo Lamprecht et de Madame Micheline Spoerri. Elle s'est réunie 17 fois, du 27 août au 19 décembre 2003, afin d'examiner les aspects relatifs au SMSI tombant dans la sphère de compétence du Conseil d'Etat.

Le Somment mondial sur la Société de l'Information s'est tenu à Genève du 10 au 12 décembre 2003. A cette occasion, 54 Chefs d'Etat, Chefs de Gouvernement et Vice-présidents ainsi que 180 Ministres se sont rendus à Genève. La République et canton de Genève a financé la participation de la société civile au SMSI, ainsi que plusieurs manifestations protocolaires. De plus, une partie des dépenses relatives au maintien de l'ordre et de la sécurité a été prise en charge par le canton ainsi que la gratuité des Transports Publics Genevois du 9 au 13 décembre.

Lors des séances de la délégation, les points suivants ont par conséquent été examinés régulièrement et les décisions nécessaires prises :

- Etat de la préparation logistique : sécurité, accueil, transport
- Protocole
- Société civile

Afin d'obtenir toutes les informations utiles, mesurer l'ampleur des implications du sommet pour Genève et connaître l'état d'avancement des négociations, la délégation a reçu les personnalités suivantes :

- Monsieur Adolf Ogi, Conseiller spécial du Conseil fédéral pour le SMSI ;
- Monsieur Marc Furrer, Directeur de l'Office fédéral de la communication ;
- Monsieur Daniel Stauffacher, Ambassadeur, délégué du Conseil fédéral suisse pour le SMSI ;
- Messieurs les membres de la délégation du Conseil administratif de la Ville de Genève pour le SMSI : Monsieur Christian Ferrazino, Maire de la Ville de Genève, Monsieur Pierre Muller, Vice-Président du Conseil administratif de la Ville de Genève, et Monsieur André Hediger, Conseiller administratif en charge du Département des sports et de la sécurité ;
- Messieurs les membres de la délégation de la commission d'enquête extraparlementaire G8 : Monsieur Alex Pedrazzini, Président, et Monsieur Jean-François Pittet, membre ;
- Monsieur Guy-Olivier Segond, Ambassadeur spécial de l'UIT pour le SMSI ;
- Monsieur Roger Tondeur, Directeur de MCI-Group ;
- Monsieur Hans Hoffmann, Directeur du transfert de technologie au CERN ;
- Monsieur Alain Clerc, Division de la Société civile, Secrétariat exécutif du SMSI.

Le 28 octobre 2003, la délégation a également organisé une séance d'information à l'attention des représentants des milieux économiques genevois, à laquelle Monsieur Carlo Lamprecht et Madame Micheline Spoerri ont pris part.

2.15 Consultations fédérales Réponses du CE aux autorités fédérales

N°	Séance CE	Numéro	Destinataire	Objet
1	15.01.2003 DIAE	646-2003	Monsieur Moritz LEUENBERGER	Procédure de consultation relative aux parcs naturels et paysagers d'importance nationale – révision partielle de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage, du 1er juillet 1966 (LPN)
2	15.01.2003 DEEE	670-2003	Madame Ruth METZLER-ARNOLD	Procédure de consultation relative au projet d'ordonnance sur les instruments de mesure
3	22.01.2003 DIP (DEEE)	1061-2003	Conférence des Gouvernements Cantonaux	Négociations de l'OMC dans le domaine des services
4	29.01.2003 DJPS (DASS, DIAE)	783-2003	Monsieur Pascal COUCHEPIN	Procédure de consultation relative à la révision totale de l'ordonnance son et laser
5	29.01.2003 DEEE	787-2003	Monsieur Moritz LEUENBERGER	Procédure de consultation : Nouvel article constitutionnel sur la politique des médias – Avant-projet et rapport explicatif de la Commission des institutions politiques du Conseil national (CIP-N)
6	12.02.2003 DIP (DAM, DIAE, DEEE, DF)	2413-2003	Monsieur Kaspar VILLIGER	Consultation des gouvernements cantonaux sur deux propositions additionnelles de la Commission spéciale RTP du Conseil national
7	26.02.2003 DEEE	2500-2003	Monsieur Joseph DEISS	Modification de l'ordonnance sur l'assurance-chômage (OACI) – Consultation
8	26.03.2003 DJPS (DF, DIP, DIAE, DASS)	4791-2003	Madame Ruth METZLER-ARNOLD	Procédure de consultation relative au projet de loi fédérale sur les loteries et les paris
9	26.03.2003 DIAE	3924-2003	Monsieur Moritz LEUENBERGER	Procédure de consultation concernant la nouvelle ordonnance sur les mouvements de déchets (OMD)
10	16.04.2003 DEEE	5860-2003	Monsieur Joseph DEISS	Procédure de consultation relative au projet de modification de l'ordonnance sur l'indication des prix (OIP) du 11 décembre 1978
11	16.04.2003 DIP	5875-2003	Monsieur Joseph DEISS	Révision partielle de la loi fédérale sur les Hautes écoles spécialisées (LHES) - Procédure de consultation
12	30.04.2003 DIAE (DAEL, DJPS, DEEE)	5894-2003	Monsieur Moritz LEUENBERGER	Consultation relative au plan directeur de la locomotion douce (PDLD) : Un programme d'encouragement des déplacements à pied, du tourisme pédestre, des déplacements à vélo et en patin à roulettes
13	30.04.2003 CHA	5971-2003	Madame Annemarie HUBER-HOTZ	Procédure de consultation relative à la révision totale sur la loi sur les publications officielles
14	30.04.2003 CHA	5972-2003	Madame Annemarie HUBER-HOTZ	Procédure de consultation relative au projet de révision partielle de la loi fédérale sur l'organisation du gouvernement et de l'administration, RS 172.010 (LOGA)

N°	Séance CE	Numéro	Destinataire	Objet
15	07.05.2003 DJPS (CHA, DEEE)	6558-2003	Monsieur Pascal COUCHEPIN	Loi fédérale sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes - consultation fédérale
16	14.05.2003 DASS	7176-2003	Monsieur Pascal COUCHEPIN	Projet de modification de l'ordonnance du 27.06.1995 sur l'assurance-maladie - procédure de consultation
17	21.05.2003 DIAE (DIP, DJPS)	7750-2003	Madame Ruth METZLER-ARNOLD	Mise en consultation de la loi fédérale instituant des mesures contre le racisme, le hooliganisme et la propagande incitant à la violence
18	28.05.2003 (DAM)	8128-2003	Monsieur Kaspar VILLIGER	Procédure de consultation sur les modifications de l'ordonnance sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir (OTEO du 30.08.1995)
19	18.06.2003 DF	8755-2003	Monsieur Kaspar VILLIGER	Ordonnance sur la déduction des primes de l'assurance obligatoire des soins. Ordonnance sur la déduction des frais de garde des enfants par des tiers
20	18.06.2003 DIAE	9508-2003	Monsieur Joseph DEISS	Consultation relative à la directive technique portant sur le droit d'accès aux données de la BDTA, en application de l'art. 7 al. 6 de l'ordonnance fédérale concernant la banque de données sur le trafic des animaux (OBDTA), du 18.08.1999
21	25.06.2003 DIAE (DAEL)	9777-2003	Monsieur Moritz LEUENBERGER	Recommandations du DETEC pour la négociation de projets soumis au droit de recours des associations (recommandations concernant les négociations)
22	25.06.2003 DF	9172-2003	Monsieur Kaspar VILLIGER	Loi sur l'imposition des participations de collaborateurs
23	02.07.2003 DEEE	9765-2003	Monsieur Joseph DEISS	Ordonnance 2 relative à la loi fédérale sur le travail : Dispositions spéciales pour certaines catégories d'entreprises ou de travailleurs
24	23.07.2003 DF (DJPS, DASS, DIAE)	10387-2003	Monsieur Pascal COUCHEPIN	Mesures destinées à résorber les découverts dans la prévoyance professionnelle
25	23.07.2003 DIAE (DASS)	10451-2003	Monsieur Joseph DEISS	Ratification du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
26	23.07.2003 DIP	10616-2003	Monsieur Joseph DEISS	Consultation sur le projet de nouvelle ordonnance sur la formation professionnelle
27	23.07.2003 DF	11534-2003	Monsieur Fritz SCHIESSER	Avant-projet de révision du droit des fondations
28	03.09.2003 DIAE	12623-2003	Monsieur Joseph DEISS	Dispositions d'exécution relatives à la loi sur l'agriculture et à la loi sur les épizooties (Politique agricole 2007)
29	03.09.2003 DF (DEEE)	13371-2003	Monsieur Moritz LEUENBERGER	Consultation fédérale relative à la révision de l'ordonnance sur la poste (OPO)
30	24.09.2003 DASS	13879-2003	Monsieur Pascal COUCHEPIN	Révision totale de l'ordonnance sur le tabac et les produits du tabac

N°	Séance CE	Numéro	Destinataire	Objet
31	24.09.2003 DJPS (DIAE, DASS, DIP)	14306-2003	Madame Ruth METZLER-ARNOLD	Révision partielle de l'ordonnance sur l'intégration des étrangers
32	24.09.2003 DJPS (DASS, DIAE, DIP)	14371-2003	Madame Ruth METZLER-ARNOLD	Mesures d'allègement budgétaire dans le domaine de l'asile
33	08.10.2003 DEEE (DASS)	14402-2003	Monsieur Joseph DEISS	Modification de l'ordonnance 1 relative à la loi fédérale sur le travail : extension de l'art. 4 OLT 1 aux hôpitaux et cliniques
34	08.10.2003 DASS (DIAE)	14403-2003	Monsieur Pascal COUCHEPIN	Projet d'ordonnance sur les produits thérapeutiques, série II
35	29.10.2003 DJPS	15722-2003	Madame Ruth METZLER-ARNOLD	Procédure de consultation concernant la signature et la ratification du Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants
36	29.10.2003 DEEE (DF, DASS, DAEL)	15732-2003	Monsieur Joseph DEISS	Consultation des cantons sur le projet de rapport relatif à l'Objet 91.419 - Initiative parlementaire - Ratification de la Charte sociale européenne
37	26.11.2003 DJPS (DEEE, DAM)	17426-2003	Madame Ruth METZLER-ARNOLD	Révision de la loi sur les armes - Consultation complémentaire
38	17.12.2003 DJPS (DEEE)	18603-2003	Madame Ruth METZLER-ARNOLD	Avant-projet et rapport explicatif concernant l'adhésion de la Suisse à la Convention pénale du Conseil de l'Europe sur la corruption ainsi qu'au protocole additionnel y relatif et la modification du code pénal et de la loi fédérale sur la concurrence déloyale

3. CHANCELLERIE D'ETAT

Appui au Conseil d'Etat et aux Institutions
Coordinatrice de l'administration
Information du public et des professionnels

Missions et objectifs

La Chancellerie d'Etat constitue l'état-major du Conseil d'Etat. En qualité d'organe central, sa mission première est d'assister le Conseil d'Etat dans la mise en œuvre de son action, d'assurer les liaisons avec le parlement et de coordonner les procédures de travail qui assurent le bon fonctionnement des institutions.

La Chancellerie a notamment pour mission de préparer les séances du Conseil d'Etat, d'en établir les procès-verbaux et d'assurer la mise en œuvre des décisions gouvernementales, notamment en coordonnant les actions au niveau du Collège des Secrétaires généraux. Cette instance, présidée par le Chancelier, examine, sous l'angle administratif, les dossiers soumis au Conseil d'Etat. Par ailleurs, le Collège tient séance une fois par mois pour débattre des dossiers qui nécessitent une décision gouvernementale ou, en terme de gestion et d'organisation, qui sont directement du ressort de l'administration.

La Chancellerie d'Etat est également responsable de différents moyens de diffusion de l'information vers le public, les professionnels et les médias : en particulier grâce à la Feuille d'Avis Officielle (FAO), le site Internet officiel de l'Etat ou encore le Système d'information sur la législation, proposé sous forme de CD-Rom et DVD, multicompatibles. Toute personne qui s'adresse à l'administration doit bénéficier des meilleurs services ; pour cette raison, divers espaces d'accueil animés par la Chancellerie d'Etat ont pour but d'orienter et d'accompagner la population selon la demande formulée.

Photo: D. Winteregg

Prestation de serment de Monsieur Charles Beer.

Evénements importants

En 2003, la Chancellerie a organisé et veillé au bon déroulement de cinq opérations électorales d'envergure : l'élection complémentaire d'un conseiller d'Etat au mois de mars, celle des conseillers municipaux et celle des conseillers administratifs, maires et adjoints en mai, ainsi que les élections du Conseil national et du Conseil des Etats en octobre. La Chancellerie d'Etat s'est également chargée de l'organisation de la prestation de serment de Monsieur Charles Beer, conseiller d'Etat élu en mars ainsi que de celle des conseillers administratifs, maires et adjoints élus en mai, à la cathédrale Saint-Pierre.

Pour la première fois en Suisse, les électeurs et électrices des communes d'Anières et Cologny ont pu faire l'expérience du vote par Internet, lors de véritables votations communales. A chaque fois, les opérations se sont révélées un succès, tant au point de vue technique qu'au point de vue de l'adhésion du public à cette nouvelle manière d'exprimer son suffrage. Carouge sera la prochaine commune à tester, en 2004, ce procédé.

Une version entièrement nouvelle, en terme de clarté, de lisibilité et de convivialité, de la FAO, a été lancée par la Chancellerie avec succès par le biais d'un numéro spécial tous-ménages paru à l'occasion de l'élection des conseillers administratifs, maires et adjoints au mois de mai 2003. Cette nouvelle FAO a remporté un vif succès auprès du public.

La Chancellerie a également mis à contribution ses compétences lors des grands événements qui sont venus jalonner cette année 2003 : Sommet du G8 à Evian, Salon Telecom World 2003 et Sommet mondial sur la Société de l'Information.

Ainsi, à l'occasion de la tenue du Sommet du G8 à Evian, la Chancellerie a tenu une permanence 24h/24 pendant toute la durée de l'événement. Elle a encore mis sur pied, au service du Conseil d'Etat, un centre de presse spécialement créé et aménagé à cet effet. La Chancellerie a également procédé à l'accueil des personnalités participant au Sommet.

Outre la coordination de l'organisation de l'exposition, la Chancellerie a assuré une présence permanente au salon Telecom World 2003 par le biais d'un stand consacré au vote par Internet. Elle a par ailleurs préparé l'offre de candidature suisse pour la prochaine édition en 2006.

Avec le Sommet mondial sur la Société de l'information, Genève a accueilli pour la première fois un Sommet onusien d'envergure mondiale. A cette occasion, la Chancellerie s'est une fois encore mobilisée sur les terrains de la communication et de l'information et sur celui de l'accueil fait aux personnalités participant au Sommet. Par ailleurs, la Chancellerie a une nouvelle fois assuré une présence par le biais de la tenue d'un stand consacré au vote par Internet.

Enfin, 2003 aura également été pour la Chancellerie l'occasion de poursuivre la mise en œuvre du concept genevois

d'administration en ligne. Le site Internet officiel s'est enrichi de deux nouveautés :

- Une nouvelle page d'accueil, organisée autour de la thématique du chemin de vie.
- La poursuite de la mise en conformité des pages Internet du site *www.geneve.ch* avec les normes de navigation pour non-voyants. C'est désormais l'entièreté du site qui est compatible. A l'avenir, tout nouveau projet devant figurer sur le site devra l'être.

Thème d'actualité :

Genève, capitale mondiale des nouvelles technologies

En 2003, Genève a été le siège de deux manifestations consacrées à la société de l'information. Ces deux événements ont été organisés sous l'égide des Nations Unies et plus particulièrement de son agence spécialisée dans les nouvelles technologies, l'Union internationale des télécommunications (UIT). Dans les deux cas, la Chancellerie a joué le rôle d'organisateur et de coordinateur pour le compte du canton-hôte.

Du 12 au 18 octobre, Geneva-Palexpo a accueilli pour la 9e fois l'exposition ITU Telecom World. Cette réunion quadriennale des principales entreprises privées et publiques actives dans les nouvelles technologies tranchait d'avec ses devancières par le fait que jamais la convergence des télécommunications et des techniques de traitement de l'information n'avait été aussi évidente.

La tenue du 10 au 12 décembre à Geneva-Palexpo du premier volet du Sommet mondial sur la Société de l'Information (SMSI)[1] est venu confirmer cette observation. Ce sommet a montré la volonté de la communauté internationale d'inscrire à l'agenda international l'accès aux nouvelles technologies, d'une part, et aux contenus que ces technologies véhiculent, d'autre part.

World Telecom

Malgré les excès qui, de notoriété publique, avaient été commis par un certain nombre d'opérateurs lors de World Telecom 1999, l'UIT a renouvelé sa confiance à Genève pour l'édition 2003. Cette confiance a été obtenue sur la base d'engagements précis de la part du canton, par l'intermédiaire de la Chancellerie. Celle-ci a reconduit l'organisation qui avait déjà été la sienne lors de la préparation de Telecom 1999.

Photo : M. Faustino

Salon World Telecom 2003.

[1] Sa seconde phase se déroulera à Tunis du 16 au 18 novembre 2005.

Quatre groupes de travail : logement, transports et parking, protocole, accueil et sécurité, et enfin manutention/handling, se sont réunis régulièrement dès l'an 2000, sous la direction d'un groupe de coordination présidé par le Chancelier d'Etat. Ces groupes ont réuni toute une région : en leur sein siégeaient en effet côte à côte Genevois, Vaudois, Haut-Savoyards et représentants du département de l'Ain.

Considérant que l'accueil de conférences et manifestations internationales est essentiel à la prospérité de la Genève internationale et par conséquent à celle de Genève, la Chancellerie s'est efforcée de satisfaire organisateurs, exposants et visiteurs, afin qu'ils veuillent revenir. Cette optimisation a porté essentiellement sur les services, l'amélioration des infrastructures étant acquise par décision du Conseil d'Etat et du Grand Conseil. La halle 7 de Geneva-Palexpo a en effet été inaugurée à l'occasion du Salon de l'automobile 2003 et la réalisation de nouveaux parkings et de nouvelles bretelles de délestage pour alléger le trafic dans la zone aéroportuaire a été entamée lors de la législature précédente déjà. Globalement, le canton aura investi près de 300 millions de francs de 1999 à 2006 pour améliorer l'accueil des grandes manifestations, au premier rang desquelles figure Telecom.

Le premier volet de la réflexion de la Chancellerie a porté sur les transports. Pour la première fois en 2003, le badge d'entrée à Telecom a permis de voyager gratuitement sur les réseaux Unireso et CFF, ce dernier sur le territoire des cantons de Genève et Vaud. Les exposants et visiteurs hébergés en France ont bénéficié de navettes autocar gratuites entre leur lieu de résidence et Geneva-Palexpo. Cette offre a été largement soutenue par les hôteliers genevois, Geneva-Palexpo, l'Office du tourisme de Genève (OTG), l'Aéroport international de Genève (AIG), les CFF, le canton de Vaud, les compagnies de transport par car et les agences de voyage.

Le second axe de travail a porté sur le logement. Pour tenir compte de l'évolution négative des marchés des nouvelles technologies, et par conséquent des possibilités financières réduites de certains exposants, les hôteliers genevois ont accepté de supprimer le «minimum stay» de dix jours. Cette durée de location minimale était imposée sur les chambres d'hôtel disponibles auprès de l'antenne «Welcome Telecom», qui fonctionnait comme intermédiaire officiel, mais pas exclusif. Cette mesure a été très bien accueillie.

L'existence d'intermédiaires privés, échappant à tout contrôle, avait été à l'origine d'excès et de plaintes en 1999. La solution trouvée en 2003 a consisté à mandater, par le biais de l'Association genevoise des hôteliers, la Société générale de surveillance (SGS), afin qu'elle enquête sur dénonciation quant aux pratiques de ces intermédiaires. La SGS a été saisie d'une dizaine de cas entre 2002 et 2003. Parallèlement, la Chancellerie est intervenue dans une série de situations portées directement à sa connaissance par les personnes s'estimant lésées.

Le troisième axe sur lequel la Chancellerie a porté ses efforts est l'accueil des participants. Une structure a été mise en place à l'Aéroport international de Genève, où des hôtesses renseignaient visiteurs et exposants sur leur destination finale et répondaient à leurs questions. Il était également possible de retirer à l'aéroport déjà son accréditation pour Telecom.

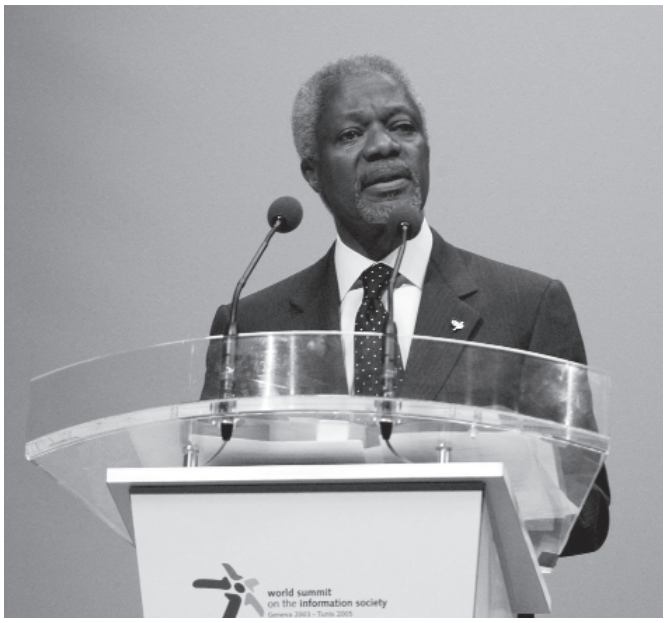

Photo: D. Winteregg

Monsieur Kofi Annan, secrétaire général de l'ONU lors de l'inauguration du Sommet.

Le Sommet mondial sur la Société de l'information

Plus de 50 chefs d'Etat et de gouvernement se sont rendus à Genève du 10 au 12 décembre, à l'occasion du Sommet mondial sur la Société de l'Information (SMSI). Ils y ont rejoint des représentants des Nations Unies, du secteur privé et de la société civile. Depuis la création de la Société des Nations en 1920, c'est la première fois que Genève a accueilli autant de chefs d'Etat à l'occasion d'un même événement.

Le SMSI a constitué une première à plusieurs égards. C'était le premier sommet transversal des Nations Unies, qui jusque-là n'avaient organisé que des sommets à la thématique précise. Il s'agissait avec le SMSI d'articuler l'apport des nouvelles technologies autour de la problématique du développement, laquelle est multiple (santé, éducation, accès à l'eau, etc.). La seconde particularité du SMSI tient à l'implication sans précédent de la société civile dans une conférence organisée par les Nations Unies et donc par essence intergouvernementale.

Photo: Keystone

Monsieur Adama Samassékou, président du Prepcom, lors de l'inauguration du Sommet.

Pour la première fois, en effet, un sommet onusien était ouvert à des entités traditionnellement non représentées : le secteur privé et la société civile. Par société civile, on entend tout un ensemble de familles ayant chacune un rôle spécifique, tel le monde académique, celui de la science et de la technologie, les femmes, les villes et pouvoirs locaux, les syndicats, les think tanks, etc. Un bureau de la société civile, intégré au secrétariat exécutif du sommet, a été constitué pour coordonner l'action de la société civile. Celle-ci a été divisée en «familles», qui avaient chacune les caractéristiques suivantes : une culture institutionnelle homogène, des mécanismes de consultation établis, une organisation faîtière de caractère international et un canal de communication bien établi.

Le canton de Genève s'est fortement impliqué en soutien de la société civile. Des 5,4 millions de francs qu'il a versés pour l'organisation du SMSI, 2,5 l'ont été à la société civile. Dès l'origine, le canton a milité en faveur de la participation de la société civile. La Chancellerie a mandaté la Fondation du Devenir pour organiser la participation de ces familles dans le processus de négociation.

Grâce à l'action du bureau de la société civile et au cadre offert par le canton, quelque 4000 délégués représentant 700 organisations provenant de 130 pays ont été accrédités au SMSI. Plus de 60% des propositions de la société civile ont été reprises dans le document final du Sommet et des représentants de la société civile ont pu s'exprimer lors des séances plénières du sommet.

La Chancellerie a été le point d'entrée de la société civile auprès des autorités du canton-hôte. En outre, la Chancellerie a participé à l'un des événements officiels organisés en marge du SMSI, à savoir l'exposition ICT4D. Celle-ci, mise sur pied par la Confédération, avait pour ambition de présenter des applications concrètes des nouvelles technologies dans des contextes de développement. La Chancellerie y a présenté un prototype d'application de vote par Internet commandée par la voix. Il s'agit d'une contribution à l'accès des personnes handicapées, d'une part, mais aussi illettrées, d'autre part, à l'exercice de leurs droits civiques.

3.1 Secrétariat général

Objectifs

Placé sous la responsabilité du Secrétaire général, le Secrétariat général assure le bon fonctionnement administratif de la Chancellerie d'Etat, la coordination et la supervision des différents secteurs d'activité de la Chancellerie.

Priorités

Le Secrétariat général a notamment pour mission de préparer les séances du Conseil d'Etat en recueillant et consolidant les documents qui doivent être mis à la disposition des membres du gouvernement et du Chancelier. Il est également chargé de l'établissement et de la diffusion des procès-verbaux ainsi que des travaux de secrétariat du gouvernement.

Activités

Parallèlement aux activités liées à la préparation des séances du Conseil d'Etat, le Secrétaire général assure la coordination des activités, la planification des projets et travaux en cours avec les divers services de la Chancellerie d'Etat et les représentants de l'informatique.

Coordination avec le Grand Conseil

Sous l'autorité du Chancelier d'Etat et du secrétaire général, le secrétaire adjoint chargé de la coordination avec le Grand Conseil a assuré les relations administratives avec le service du Parlement. Les rencontres régulières entre le Chancelier d'Etat, le Secrétaire général et le coordinateur Grand Conseil de la Chancellerie avec les membres du Bureau du Grand Conseil et le sautier, ont été poursuivies afin de faciliter les travaux du pouvoir législatif et du Conseil d'Etat.

Le Chancelier d'Etat a mandaté le coordinateur pour assurer, durant chaque session du Parlement, une permanence à disposition des membres du Conseil d'Etat et de la députation. Les sollicitations en matière de recherches documentaires et d'informations complémentaires, en cours de session, ainsi que les contacts avec les états-majors des départements toujours plus nombreux soulignent combien cette démarche facilitatrice est appréciée.

Durant l'exercice 2003, la Chancellerie a assuré le dépôt, auprès du Parlement, de 227 textes adoptés par le Conseil d'Etat.

Il s'agit de :

4	Rapports à une initiative
164	Projets de lois
18	Rapports divers
26	Rapports à des motions
6	Réponses à des questions écrites
1	Proposition de résolution
8	Réponses à des pétitions

Prestation de serment d'un Conseiller d'Etat

A la suite de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat, en étroite collaboration avec la Présidence et le service du Grand Conseil, la direction de la Chancellerie a coprésidé l'organisation de la cérémonie de prestation de serment de Monsieur Charles Beer, le 20 mars 2003, en la Cathédrale Saint-Pierre.

Prestation de serment des magistrats communaux devant le Conseil d'Etat

La direction de la Chancellerie a organisé la cérémonie de prestation de serment des conseillers administratifs, des maires et des adjoints devant le Conseil d'Etat. Cette cérémonie a eu lieu, en la Cathédrale Saint-Pierre, le 23 mai 2003.

Photo: D. Winteregg

Prestation de serment des magistrats communaux devant le Conseil d'Etat.

Permanence de la Chancellerie pour le Conseil d'Etat pendant le G8.

Sommet d'Evian, G8 : permanence pour le Conseil d'Etat

Durant le Sommet d'Evian, afin d'assurer la réunion des informations nécessaires et la communication pour le Conseil d'Etat, la Chancellerie a organisé une permanence durant toute la durée des événements.

Echéancier, organisation et planification

La Chancellerie dispose d'un tableau de bord qui permet d'organiser, de définir et d'ajuster les priorités, de fixer les délais et les ressources affectées pour l'ensemble des projets pilotés par les services.

Cet échéancier de l'état-major est mis à jour régulièrement. Il permet d'améliorer le suivi des projets confiés. Outil de contrôle et de gestion facilitant le pilotage avec une vue d'ensemble, il précise notamment l'état d'avancement de chaque activité et la planification générale des événements qui concernent la Chancellerie. S'intègrent à cet échéancier, les projets qui sont proposés en séminaire pour les exercices annuels suivants.

L'administration en ligne

En juin 2002, le Grand Conseil votait un crédit d'étude de CHF 600 000.- pour la réalisation d'une étude globale et d'un pilote en matière d'administration en ligne. Cette tâche, confiée à la Chancellerie, s'inscrit dans le prolongement du vote par Internet qui utilise également les nouvelles technologies pour faciliter les relations entre les citoyens et l'administration.

En s'appuyant sur les résultats de l'étude du *référentiel e-Société*, le projet a débuté fin 2002. Sur mandat de la Délégation du Conseil d'Etat aux Systèmes d'Information, l'équipe de projet a réalisé un inventaire des projets de cyberadministration de l'Etat. C'est sur cette base que le CTI élaborera l'architecture informatique nécessaire au développement de téléprocédures au sein de l'administration. L'équipe de projet a également mandaté la Direction des affaires Juridiques de la Chancellerie afin d'étudier les opportunités et contraintes juridiques qu'implique le développement de l'administration en ligne.

Le projet d'administration en ligne vise également à développer des projets pilotes. En collaboration avec l'atelier Guichet Universel présidé par le Chancelier, l'équipe de projet a identifié des projets pilotes/téléprocédures en mesure d'exploiter au mieux le potentiel offert par les technologies

web. 2004 devrait donc voir la première procédure simplifiée du Guichet universel sur Internet. En outre, trois autres projets, en mesure de simplifier la gestion administrative, ont été élaborés.

Charte graphique de la Chancellerie

Sous la coordination du Chancelier et du Secrétaire général, la Chancellerie a redéfini son système d'identité visuelle. Les objectifs de ce toilettage sont de développer une identité visuelle cohérente de la Chancellerie ainsi que de développer des modèles de correspondances pour l'ensemble des services. De nouveaux modèles de correspondance ont été développés. Ils seront utilisés dans le courant du premier semestre 2004.

3.1.1 Direction de l'organisation, des systèmes d'information et du dépouillement centralisé

Objectifs

La direction de l'organisation, des systèmes d'information et du dépouillement centralisé (DOSID) est responsable des trois domaines suivants :

1. Systèmes d'information de la Chancellerie d'Etat : concevoir, mettre en place et assurer la pérennité des systèmes d'information de la Chancellerie d'Etat, de telle sorte que cette dernière soit en mesure d'assumer son rôle d'état-major du gouvernement et de plaque tournante entre le Conseil d'Etat, les départements et le Grand Conseil.
2. Centre de compétences dans le domaine de l'organisation et de la gestion de projets: renforcer la capacité de la Chancellerie en matière de planification et d'amélioration des processus administratifs et apporter une expertise dans la gestion de projets de tout type.
3. Dépouillement centralisé des élections et des votations et autres tâches liées aux droits politiques : sous l'autorité du Chancelier et du Secrétaire général, organiser chaque opération de dépouillement d'un scrutin populaire, participer à l'élaboration de la brochure explicative, gérer les publications officielles et assurer la coordination avec le service des votations et élections.

Priorités

Le système de vote par Internet a été à deux reprises utilisé en situation réelle lors de deux votations communales pilotes à Anières, en janvier, et à Cologny en novembre. Il a fait la preuve de sa fiabilité.

En mai 2003, et pour la première fois, les élections des Conseils administratifs ont fait l'objet d'un dépouillement centralisé qui s'est avéré une réussite, les partis et les candidats ayant beaucoup apprécié les statistiques produites. Deux autres dépouillements centralisés ont eu lieu, à savoir les Conseils municipaux en mars et les Chambres fédérales en octobre.

Réorganisation

Le 21 juillet, le service de la DOSID a quitté l'immeuble de la rue Henri-Fazy 2 pour celui de la route des Acacias 25, occupant dès lors des locaux fraîchement rénovés.

Activités

1. Dans le cadre du **système d'information AIGLE** de nombreuses réalisations ont été effectuées durant l'année 2003. Les plus importantes sont :
   - la refonte du module «Dossier» qui permet de classer les informations par thème et de façon hiérarchique, rendue nécessaire afin d'intégrer la notion d'archivage;
   - l'adaptation du module «Courrier» aux besoins particuliers des départements utilisateurs;
   - l'évolution de AIGLE vers des technologies n-tiers, mise en place du site Intranet des CODOF (commissions et délégations officielles);
   - l'organisation de sessions de formation pour les nouveaux utilisateurs avec l'appui du Centre de formation de l'Etat.
2. Les **autres systèmes d'information** de la Chancellerie ont également été développés en 2003. Il s'agit de :
   - une version **multi plate-forme du Système d'information législatif (SIL)** a été développée afin de disposer d'une version du produit pour Macintosh; pour cette raison, et pour tenir compte de l'augmentation des informations disponibles, le produit a été développé sous la forme d'un DVD;
   - un **système de gestion des ressources** (réservation des salles de l'Hôtel de Ville, des véhicules de fonction et de divers équipements informatiques), repris d'un autre département, a été développé. Il permet d'avoir une vue d'ensemble des réservations et des disponibilités. Sa mise en application est prévue début 2004;
   - un grand nombre de travaux de maintenance adaptative et évolutive ont été effectués sur l'application **Annuaire officiel électronique**; depuis 2003, les parties départementales qui constituent l'Annuaire officiel papier sont générées via cette application;
   - trois nouveaux **modèles de textes officiels** (arrêtés du Conseil d'Etat, lettres du Conseil d'Etat et extraits de procès-verbaux) ont été développés en 2003 et mis à disposition de tous les utilisateurs de l'Etat, en plus des trois modèles officiels déjà disponibles, à savoir projets de lois, règlements et rapports; ces derniers ont par ailleurs été redéveloppés en Word 2000 et améliorés;
   - l'effort de **formation** dans le domaine bureautique a été poursuivi.
3. Dans le domaine de l'**organisation**, il faut relever :
   - la mise à jour, au 6 mars et au 15 septembre 2003, du dossier de la **Réforme de l'Etat**, disponible sur Internet, avec édition d'un rapport de synthèse;
   - les **outils informatiques du service des votations et élections** font l'objet d'une nouvelle conception complète liée à la réécriture du système du contrôle de l'habitant (CALVIN) et à l'introduction du vote par Internet.
4. La **gestion de l'informatique de la Chancellerie** a été marquée en 2003 par :
   - la migration à Office 2000 du site de la Pastorale - CAGI/CSP – marquant ainsi la fin du projet **Odyssée** en Chancellerie;
   - la gestion de multiples **déménagements**;
   - l'installation de deux **postes multimédia** équipés d'un large éventail de logiciels ainsi que d'une capacité de mémoire accrue. Ces postes de travail offrent ainsi la possibilité à chaque collaborateur d'utiliser – même occasionnellement – l'ensemble des logiciels installés en Chancellerie tout en optimisant leur coût;
   - la mise à disposition de matériel lors d'événements tels que le G8, les élections, Telecom ou le SMSI;

- la participation aux travaux menés par le CTI concernant la **N**ouvelle **P**late-forme **A**dministrative.

5. En matière de **droits politiques**, la DOSID a organisé, en 2003, avec le service des votations et élections et en partenariat avec la Haute école de gestion, **quatre votations** (19 janvier, 9 février, 18 mai, et 30 novembre). Elles ont porté sur onze objets fédéraux, deux objets cantonaux et deux objets communaux.

   La centralisation du dépouillement des votes anticipés des 69 locaux de vote permet de publier des résultats provisoires à 12h01 tant à l'Hôtel de Ville que sur Internet. Cette première annonce porte sur environ 95% des votes exprimés. Le processus d'annonce par les locaux de vote est maintenant bien mis en place puisqu'il permet de fournir des résultats complets avant 14h00 et de placer notre canton dans le peloton de tête lors de chaque votation fédérale. Lors de chaque scrutin, une vingtaine de personnes sont mobilisées en Chancellerie (sauf pour les opérations strictement communales).

   Quant aux **élections** qui ont eu lieu en 2003, outre l'élection complémentaire du Conseil d'Etat du 2 mars, **trois dépouillements centralisés** ont été organisés à Uni-Mail, avec la collaboration du service des votations et élections et du CTI. Ils ont chacun mobilisé environ 750 personnes le dimanche et, quelquefois, jusque fort tard dans la nuit. Ce sont:

   - les élections municipales, le 30 mars,
   - les élections des magistrats communaux, le 4 mai,
   - les élections au Conseil National et au Conseil des Etats, le 19 octobre.

Evénement important

Le projet de **vote par Internet**, après plusieurs tests internes et externes réussis, est entré en 2003 dans une phase de mise en œuvre publique.

La première votation réelle a eu lieu le 19 janvier dans le cadre d'un scrutin communal à Anières et la seconde le 30 novembre dans le cadre d'un scrutin communal à Cologny (cf. page 1 et ss.). A ces deux occasions, le système a rencontré un vif succès auprès des électeurs et a fait la démonstration de sa robustesse et de sa fiabilité. Les électeurs ont fait état de sa simplicité d'utilisation et de la confiance qu'il inspire. Des sociétés de sécurité informatique ont été mandatées pour le tester et elles ont confirmé sa solidité.

Photo: E. Aldag

Le vote par Internet à Anières.

Perspectives

Le système de vote électronique sera à nouveau utilisé en situation réelle à Carouge au printemps 2004. Avec l'accord des autorités fédérales, le système sera utilisé lors de votations fédérales et cantonales.

L'avenir de AIGLE va dans le sens d'un système d'information non seulement au service de la Chancellerie d'Etat mais également au profit des départements. En considérant AIGLE comme le support d'information des affaires relevant d'une décision officielle, le système s'intègrera parfaitement aux développements de la cyber-administration.

3.1.2 Service des ressources humaines et traducteurs-jurés

Objectif

Le service a assuré la bonne réalisation et le suivi des entretiens périodiques concernant les collaboratrices et collaborateurs en période probatoire et postprobatoire. Il a en particulier répertorié toutes les formations évoquées lors de ces entretiens et a veillé à ce que les inscriptions correspondant aux cours concernés soient effectuées.

En s'appuyant sur les compétences du secrétaire-adjoint en charge de la cyberadministration, il a constitué, avec des moyens simples, une base de données du personnel et participé à l'élaboration des organigrammes des services.

Avec l'aide très active de ce même collaborateur, le service des ressources humaines a suivi l'avancement des travaux de développement du système d'information des ressources humaines (SIRH).

Il a également édicté plusieurs directives permettant notamment d'harmoniser les pratiques des services avec les exigences de l'Office du personnel de l'Etat et de l'Inspection cantonale des finances.

Il a en outre mis sur pied et réalisé le programme de la journée des filles, proposé le 13 novembre 2003 aux enfants des collaboratrices et collaborateurs de la Chancellerie stricto sensu.

Enfin le service des ressources humaines a régulièrement participé aux séances de la commission bipartite travaillant à la modernisation du système d'évaluation des fonctions ainsi qu'à la commission paritaire du statut des membres du personnel de l'administration cantonale.

L'année en chiffre

Seules deux démissions sont intervenues en 2003. Il convient en particulier de souligner l'arrivée d'une documentaliste chargée de mettre en place un système de gestion documentaire et de permettre à la Chancellerie de répondre aux nouvelles exigences imposées tant par la loi sur les archives publiques que par la loi sur l'information du public et l'accès aux documents.

Des auxiliaires ont par ailleurs été engagés pour des missions de courte durée à l'occasion des différents grands événements ayant marqué l'année 2003, tels en particulier le G8, Telecom et le Sommet mondial sur la Société de l'Information.

Deux transferts internes, visant une meilleure affectation des ressources humaines, ont été réalisés, qui ont notamment permis de renforcer le service des votations et élections, permettant ainsi de réduire les nombreuses heures supplémentaires auxquelles ses collaboratrices et collaborateurs étaient astreints pour assurer son bon fonctionnement.

La fin de l'année 2003 a été marquée par le recours à 4 personnes en emploi temporaire cantonal.

La Chancellerie a poursuivi sa politique en matière de formation. Ainsi, une apprentie a brillamment obtenu son C.F.C. en juin 2003. Par ailleurs, deux nouveaux apprentis ont débuté leur formation en septembre 2003. C'est un total de 3 apprentis sous la responsabilité de la Chancellerie, 2 apprentis en stage mais provenant d'autres services de l'Etat et une stagiaire webmaster qui sont en cours de formation à la Chancellerie d'Etat.

Enfin, deux rencontres ont eu lieu entre la direction de la Chancellerie, du CTI et de la commission du personnel.

Les traducteurs/ traductrices-juré(e)s

Ce service gère aussi les 87 traducteurs / traductrices-juré(e)s du canton de Genève qui assurent des traductions officielles de et vers 38 langues.

Au début de l'année 2003, 4 candidat(e)s, qui avaient réussi le test d'aptitude à fin 2002, ont été assermentés. Faute de nouveaux candidats remplissant les conditions requises, il n'y a pas eu de session d'examen organisée en 2003.

Ce service, en collaboration avec la commission d'examen des traducteurs-jurés, a achevé, au cours de cette année, ses travaux de révision du règlement officiel régissant cette matière ainsi que des règlements internes relatifs à son fonctionnement et à l'examen d'aptitude.

Enfin, un membre de cette commission, professeur à l'école de traduction et d'interprétation de Genève, a proposé et réalisé avec ses élèves la traduction en allemand de la brochure «Genève, son histoire et ses institutions» éditée par la Chancellerie.

Perspectives

Ressources humaines

Outre ses tâches habituelles, le service interviendra dans la réalisation du nouveau système d'information des ressources humaines (SIRH).

Il entend développer, en lien avec le CTI, des actions communes en matière de santé et de sécurité au travail.

Il se propose enfin de poursuivre une gestion de proximité, notamment par un soutien plus actif auprès des chefs de service dans la conduite de leur personnel.

Traducteurs/ traductrices-juré(e)s

Ce service présentera au Conseil d'Etat les modifications du règlement régissant cette matière et résultant de deux années de travail avec la commission d'examen.

Il entend enfin mettre sur pied une conférence, à destination d'un public-cible, pour informer de l'existence des traducteurs/traductrices-juré(e)s et en particulier des conditions à remplir pour obtenir ce titre.

3.1.3 Direction administrative et financière

Objectifs et activités

La direction administrative et financière est en charge de l'ensemble des budgets de la Chancellerie. Elle gère, en collaboration avec leurs responsables et de manière centralisée, les comptes de tous ses services. Durant l'exercice 2003, cette tâche revêtait une importance particulière en raison des événements importants pour lesquels il convenait d'assurer des prestations de grande qualité tout en respectant le cadre du budget alloué. Cet exercice s'est avéré particulièrement difficile puisqu'il s'est agi, en plus des manifestations planifiées (élections municipales et fédérales, Telecom 2003, Sommet Mondial sur la Société de l'Information) d'assumer financièrement des éléments qui n'avaient pas pu être pris en compte dans un budget qui, par ailleurs, avait été diminué de manière linéaire au cours de la procédure budgétaire.

Il s'est agi notamment de l'organisation d'une élection complémentaire au Conseil d'Etat et de la prestation de serment du nouveau magistrat élu, des mesures qui ont dû être prises en Chancellerie s'agissant des événements liés au sommet d'Evian, ainsi que d'un élargissement de l'offre genevoise dans le cadre de Telecom 2003 et du Sommet Mondial sur la Société de l'Information. Pour ces deux derniers objets, une autorisation de dépassement de crédit a été présentée à la Commission des finances du Grand Conseil. Les mesures drastiques qui ont été mises en place en parallèle pour réduire les dépenses ont eu l'effet escompté et permettent d'ores et déjà de constater que le dépassement final sera très inférieur au montant initialement prévisible.

Le contrôle interne fait également partie des priorités de la direction administrative et financière. Les différents dispositifs mis en place permettent d'assurer une gestion rigoureuse. Leur efficacité a été soulignée par l'Inspection cantonale des finances lors du contrôle annuel.

Afin d'être en mesure de fournir constamment des informations sur la situation financière au Chancelier d'Etat et au Secrétaire général et de mettre à disposition des chefs de services tous les éléments de gestion nécessaires à leurs activités, des tableaux de bords ont été développés et sont régulièrement mis à jour et édités.

En raison du rattachement administratif du centre des technologies de l'information (CTI) à la Chancellerie, un certain nombre d'interactions entre les services financiers est nécessaire, s'agissant des consolidations au niveau départemental et des objets soumis au Conseil d'Etat.

En marge du secteur financier, les prestations de serment des nouveaux citoyens, qui sont organisées par le service, ont fait l'objet de nouvelles améliorations. C'est ainsi qu'il a été décidé, avec la direction l'Office cantonal de la population et du service des votations et élections, de mettre en place une procédure permettant de remettre le matériel de vote aux nouveaux citoyens à l'issue de la cérémonie, leur évitant de cette manière déplacement et attente au guichet.

L'année en chiffres

En 2003, le service a payé 2'589 factures (mandats de dépense), il a enregistré 156 avis de la comptabilité générale et établi 100 virements internes.

Il a en outre organisé la prestation de serment de 2257 nouveaux citoyens genevois et suisses au cours de 21 séances présidées par le chef du département de l'intérieur, de l'agriculture, et de l'environnement, contre 1447 au cours de 15 séances en 2002. 329 cartes de légitimation de l'Etat de Genève ont été établies alors que 41 célébrations de centenaires résidant dans le canton de Genève ont été organisées.

Il a été effectué 192 services d'huissiers (accompagnement de magistrats par des huissiers en tenue lors de manifestations officielles), dont 12 hors du canton.

Faits marquants

Signature d'un PACS.

76 couples se sont adressés à la Chancellerie d'Etat pour faire enregistrer leurs déclarations de partenariat (PACS). Il s'est agi de 14 couples mixtes, 46 couples d'hommes et 16 couples de femmes. Le graphique ci-dessous illustre l'augmentation régulière constatée depuis 2001, année de l'entrée en vigueur de cette Loi cantonale.

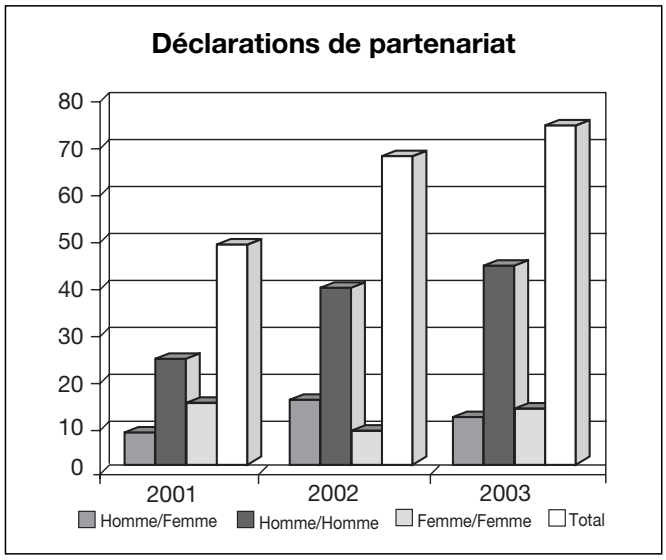

Perspectives

Le projet majeur pour l'année à venir consistera à passer du système comptable actuel à la comptabilité financière intégrée (CFI). Un grand nombre de démarches ont d'ores et déjà été accomplies pour la préparation de cette bascule qui est agendée pour la fin du premier trimestre 2004. Il s'agit de mesures techniques d'adaptation des comptes et également d'actions de formation en faveur du personnel de la direction financière et des services.

Les nouvelles possibilités qui seront offertes par la CFI permettront de décentraliser certaines actions et d'intégrer progressivement les outils de gestion développés en interne (par exemple la gestion des dépenses par engagements à la commande, la gestion financière par projets, les tableaux de bord, etc…).

L'avancement au niveau global de l'Etat du projet CFI permettra, durant le deuxième semestre de 2004, de disposer également de cet outil pour l'élaboration et la présentation des budgets. Il est prévu que celui de 2005, dont l'élaboration débutera au moyen de l'ancien système, soit ensuite transféré sur la CFI.

Le Grand Conseil et son service disposeront de leur propre numérotation et n'apparaîtront plus sur le budget et les comptes de la Chancellerie d'Etat. La direction administrative et financière qui s'est chargée jusqu'ici de la tenue des comptes du Parlement continuera cependant à assurer ce service jusqu'à ce que ce que ce dernier dispose d'une structure comptable, et fera le lien entre la CFI et la direction du service du Grand Conseil pour le déploiement du nouveau système financier.

Afin de mener à bien ces opérations, la direction administrative et financière dispose, sur le crédit du projet CFI, d'une force de travail supplémentaire. Il s'agit d'une personne qui a effectué un apprentissage dans le service et qui a bénéficié durant cette période d'une formation spécifique.

3.2 Direction des services du Conseil d'Etat

3.2.1 Service administratif du Conseil d'Etat

Objectifs

Le service enregistre, traite et archive toute la correspondance entrante et sortante, adressée au Conseil d'Etat, ainsi que toutes les décisions prises par ce dernier. Dans un délai de 24 heures, dès la fin de la séance hebdomadaire, le service diffuse et expédie les décisions et établit les procès-verbaux.

Par ailleurs, il prépare et adresse aux Conseillers d'Etat les dossiers pour la séance hebdomadaire, il s'occupe de la préparation du calendrier du Conseil, des délégations, du suivi des rencontres avec les députés genevois aux Chambres fédérales, avec le bureau du Grand Conseil ou avec d'autres entités. Il traite les consultations fédérales.

Activités

En 2003, le Conseil d'Etat a tenu 51 séances, dont 9 extraordinaires. Il a reçu 3.178 courriers divers (253 traitant du G8), pris 10.658 arrêtés et décisions, mis en place ou modifié 86 règlements, envoyé 1.066 lettres et traité de 252 projets/rapports en relation avec le Grand Conseil. Il a également été saisi de 255 recours et a répondu à 38 consultations fédérales.

Organisation

Le service administratif du Conseil d'Etat, composé de 5 personnes, est particulièrement impliqué dans la saisie des données dans le système AIGLE (18.240 points en 2003 dont 15.803 pour le seul service administratif du Conseil d'Etat).

3.2.2 Service du Protocole

Le Service du protocole assure pour l'Etat la permanence et la qualité de ses relations avec les différentes autorités du pays, le monde diplomatique et consulaire, ainsi que les organisations et institutions gouvernementales et non-gouvernementales internationales. Il veille à l'application des règles de préséance du canton et permet le bon déroulement protocolaire des manifestations officielles impliquant le Conseil d'Etat ou l'un de ses membres.

Objectif

L'objectif du service du protocole est de renforcer son efficacité de sorte qu'il soit adapté aux exigences du Conseil d'Etat, de la Chancellerie et de la communauté internationale.

Priorités

Les priorités de l'année 2003 ont été nombreuses.

Soucieux d'avoir une approche globale sur les questions liées à la Genève internationale, le Conseil d'Etat a suivi les travaux de la Commission interdépartementale sur la Genève internationale, que préside le chef du protocole, notamment concernant l'installation à Genève de nouvelles organisations internationales non-gouvernementales (ONG), et l'amélioration de la qualité d'accueil. A cet effet, le service a consolidé les activités du Centre d'Accueil de la Genève Internationale (CAGI), dont la principale mission consiste à faciliter l'installation à Genève de nouveaux fonctionnaires travaillant dans le secteur public international (organisations internationales, missions permanentes). Le Centre d'accueil est une association de droit privé, dont les deux membres fondateurs sont l'Etat de Genève et la Confédération. Le chef du protocole et le chef du protocole adjoint représentent l'Etat au sein de son comité. Par ailleurs, le crédit d'étude concernant le réaménagement du Centre d'Accueil à la Pastorale, adopté par le Conseil d'Etat l'an dernier et approuvé par le Grand Conseil, a permis de donner un nouvel élan à la réflexion visant à exploiter toutes les synergies entre les divers partenaires du futur site de la Pastorale.

Sur le plan diplomatique, le service poursuit le développement de son rôle d'intermédiaire et de courroie de transmission entre la communauté internationale et le Conseil d'Etat en fournissant des informations et des rapports aux autorités genevoises. En outre, le chef du protocole participe aux réunions du Comité diplomatique, ainsi qu'à celles du Groupe de travail permanent conjoint Confédération-Canton de Genève sur les priorités de la Genève internationale, que préside le secrétaire d'Etat du Département fédéral des affaires étrangères, Monsieur Franz Von Däniken.

Par ailleurs, le service du protocole, en collaboration avec les autres départements, a participé à l'élaboration et à la rédaction du règlement d'application de la Loi 8480 sur la solidarité internationale, conformément aux principes généraux découlant de l'Agenda 21. Ce règlement aura des implications importantes dans le domaine de la coopération internationale dans la mesure où la contribution de l'Etat en matière de développement sera augmentée de manière substantielle.

Activités

Sur le plan protocolaire, en plus des activités classiques (séjour de chefs d'Etat et de gouvernement, déjeuners et dîners officiels, visites de courtoisie, réceptions ad hoc), le service a géré des manifestations d'envergure telles que la visite confédérale du demi canton de Bâle-Ville, les prestations de serment du corps judiciaire, du corps de police, des surveillants et gardiens de prison ainsi que le rassemblement des Droits de l'Homme. De plus, la tenue du Sommet du G8 à Evian au mois de juin a requis un investissement important du service, en particulier au niveau de l'accueil des personnalités. Enfin, le service a organisé plusieurs réceptions dans le cadre de Telecom World 2003 et du Sommet mondial sur la Société de l'Information (SMSI). Par ailleurs, le service a géré l'accueil des hautes personnalités par les autorités genevoises à l'occasion du SMSI et a effectué les tâches de secrétariat de la délégation du Conseil d'Etat pour le SMSI.

Photo : D. Winteregg

Monsieur Robert Cramer, président du Conseil d'Etat, au Sommet mondial sur la Société de l'Information.

Perspectives

L'année 2004 sera une année de consolidation et de développement des projets. Une attention particulière sera donnée aux questions relatives à l'amélioration de la qualité de l'accueil et à la promotion de la Genève internationale.

3.2.3 Information, documentation et publications

Objectifs

Le service de l'information, de la documentation et des publications (SIDP) de la Chancellerie d'Etat participe à l'organisation des conférences de presse et diffuse l'information en provenance du Conseil d'Etat et des départements vers l'ensemble des médias et journalistes en poste à Genève, y compris les correspondants à l'ONU et alémaniques. Il est en tout temps à disposition des professionnels de l'information pour les aider dans leurs recherches de renseignements et les informer sur les activités de l'administration.

Le SIDP est également responsable de l'édition de la Feuille d'Avis Officielle (FAO) et de divers documents officiels. Il coordonne le développement du site Internet officiel de l'Etat, en assurant, en particulier, le secrétariat du comité interdépartemental d'édition Internet. Enfin, outre l'organisation de l'accueil du public à l'Hôtel de Ville, le service assume la responsabilité du Centre d'information, de documentation et des publications (CIDP) qui offre au public un espace confortable et bien situé pour lui faciliter

la recherche de renseignements sur les activités de l'Etat en général et propose à la vente les publications officielles (lois, rapports de gestion, budget et projet de budget, annuaire officiel).

Priorités

En 2003, le développement du site Internet officiel s'est poursuivi sous l'égide du comité d'édition Internet présidé par le Chancelier d'Etat. Le site s'est ainsi vu doté d'une nouvelle page d'accueil articulée autour de la thématique du chemin de vie. Par ailleurs, les efforts en vue de rendre l'entièreté du site compatible avec les normes de navigation pour les non-voyants ont abouti avec succès. Désormais, tout nouveau projet entrant sur le site devra respecter ces règles de compatibilité.

La toute nouvelle version de la Feuille d'Avis Officielle a été lancée à l'occasion du tous-ménages pour l'élection des conseillers administratifs, maires et adjoints. Cette nouvelle formule a gagné en terme de clarté, de lisibilité et de convivialité et a remporté un franc succès.

Enfin, 2003 ayant été une année électorale à la fois sur le plan communal, cantonal et fédéral, le service a assumé les tâches qui sont les siennes lors de telles opérations, afin d'offrir au public et aux médias une information adéquate et de qualité. Le service a par ailleurs veillé au bon déroulement des prestations de serment de Monsieur Charles Beer, conseiller d'Etat élu en mars et des conseillers administratifs, maires et adjoints, élus en mai.

L'année en chiffres

Le service de l'information a diffusé 152 communiqués de presse et organisé 75 conférences de presse. Il a en outre préparé 29 points de presse hebdomadaire du Conseil d'Etat et diffusé la synthèse à l'intention des médias, de l'administration cantonale, des communes et du public. Des points de presse ont également été mis sur pied à l'occasion de la tenue du Sommet du G8 et du Sommet mondial sur la Société de l'Information. Le service a également établi des revues de presse hebdomadaires à l'intention du Conseil d'Etat et du Chancelier.

En 2003, la Feuille d'Avis Officielle (FAO) a connu 147 éditions normales et quatre éditions spéciales tous-ménages lors des élections des conseillers municipaux, des conseillers administratifs, maires et adjoints, et des députés aux Chambres fédérales et à l'occasion du G8. Le tirage du journal s'est élevé à 9550 exemplaires par numéro en moyenne pour 2003. Grande première, une édition spéciale consacrée aux questions économiques est parue en novembre 2003. Enfin, les Genevois et Genevoises célèbres ayant donné leur nom à des rues ont fait, pour la seconde et dernière fois, la Une de la série estivale de la FAO.

Evénements importants

Le service a été sollicité par trois des événements majeurs de cette année 2003 : la tenue du Sommet du G8 à Evian, le salon Telecom 2003 et enfin la tenue du Sommet mondial sur la Société de l'Information (SMSI). A ces trois occasions, le service a œuvré afin d'assurer une large information grand public, utilisant les outils de communication traditionnels : conférences de presse, communiqués de presse, Unes de la Feuille d'Avis Officielle et pages spéciales sur le site officiel de l'Etat. Ce travail a été accompli à entière satisfaction.

Photo: D. Winteregg

Stand de la Chancellerie lors du SMSI.

Le Centre d'information, de documentation et des publications

Dans une perspective de proximité entre l'Etat et le citoyen, le Centre d'information, de documentation et des publications (CIDP) de la Chancellerie d'Etat accueille et dirige l'usager vers le service désiré, lui présente et lui vend les publications officielles et législatives, et sert de guichet d'orientation pour les départements qui occupent le bâtiment. Il est aujourd'hui devenu une «boutique» d'information sur les activités de l'Etat, de l'administration, des institutions et du secteur public en général. Il est désormais possible d'effectuer les paiements par carte de crédit (visa, mastercard/eurocard). Les quelques chiffres suivants permettent de juger de l'activité du CIDP.

Clients (achats de lois et de publications diverses)	env. 8/jour
Visiteurs (demandes d'information, recherche documentaire, touristes)	env. 25/jour
Consultation du site officiel Internet, du web et d'autres systèmes d'information électronique de l'Etat (CD-Rom législatif, GeoKiosk, etc.)	env. 2/jour
Total de visiteurs: env. 35/jour, soit 750-850/mois	
Renseignements divers fournis par téléphone et par e-mail	env. 20/jour
Ventes au détail de lois, règlements, CD-Rom législatif et brochures diverses (non compris les ventes par abonnement)	63'293.25 francs

Site Internet officiel

Le site Internet de l'Etat offre près de 46'000 pages de texte, mises à jour de manière quotidienne et propose également trois «Infos du jour» chaque jour ouvrable, et plus d'une centaine de liens directs vers d'autres sites. Cela correspond à 27'665 pages statiques, 18'172 pages dynamiques, pouvant produire de une à mille pages, 91 bases de données et 12'906 fichiers téléchargeables.

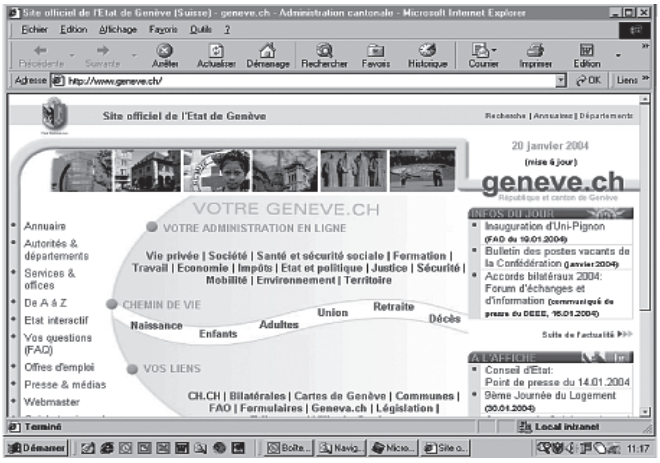

Nouvelle page d'accueil du site Internet officiel.

Au chapitre des pages à succès : le bulletin des places vacantes et les informations de l'administration fiscale mais aussi les dates des vacances scolaires et naturellement les résultats en temps réel des scrutins populaires.

En 2003, une nouvelle version de la page d'accueil est entrée en production comprenant l'introduction d'une navigation par le concept du chemin de vie, permettant de retrouver les renseignements cherchés en fonction des événements venant jalonner le parcours de vie de chacun, tels le mariage, la naissance d'un enfant …

Un important travail a été réalisé pour achever la conversion des pages afin qu'elles soient compatibles avec les logiciels de lecture pour les non-voyants et compatibles avec les navigateurs qui proposent des solutions pratiques pour les mal-voyants.

L'année 2003 aura été aussi celle de l'information au sens large du terme. Pendant les événements du G8, des communiqués de presse ont été diffusés tous les jours. La rédaction technique était mobilisée afin de réagir en fonction des événements. Lors de Telecom 2003 une permanence a été établie afin d'assurer la diffusion d'information sur Internet / wap et mobiles concernant notamment l'état du trafic. Pendant le Sommet mondial sur la société de l'information, deux communiqués de presse conséquents ont été diffusés chaque jour.

Le site de l'Etat a reçu en moyenne 17'057 visites par jour, soit 511'710 visites par mois, ce qui représente une augmentation de 40% par rapport à 2002. 151,3 gigaoctets de données ont été téléchargés chaque mois. Au total, ce sont plus de 77'817'127 de clicks qui ont été effectués en 2003, soit une moyenne de 6'484'760 d'appels de pages par mois.

Perspectives

Soucieuse d'être une administration proche des citoyens et à l'écoute du public, la Chancellerie renouvellera en 2004 les expériences menées précédemment avec succès en assurant pour la seconde fois une présence au Salon du Livre et en ouvrant, une quatrième fois, ses portes au public.

A cette occasion, le service de l'information veillera à la réédition de plusieurs brochures et à la publication de divers documents, notamment un tiré-à-part des séries estivales 2002 et 2003 de la FAO consacrées aux Genevoises et Genevois connu(e)s et moins connu(e)s et des brochures de présentation de l'Etat et de la Chancellerie.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication conduisent à repenser en permanence les techniques de diffusion et de mise à disposition de l'information tant aux professionnels, qu'au public et aux collaborateurs de l'administration. A cet égard, le service de l'information entend poursuivre les activités du groupe de travail interdépartemental ayant pour mission de repenser et unifier les stratégies de communication émanant des diverses instances étatiques.

3.3 Direction des affaires juridiques

La direction des affaires juridiques est appelée à traiter diverses questions juridiques pour la Chancellerie d'Etat ou le Conseil d'Etat, dans le contexte de l'élaboration de normes légales ou réglementaires, de décisions à prendre ou de contentieux. Elle fournit une assistance de technique législative aux acteurs du processus législatif. En 2003, la direction a également été associée aux travaux de mise en œuvre de la loi sur l'information du public et l'accès aux documents (LIPAD), ainsi qu'à l'élaboration d'un avant-projet de loi sur la protection des données personnelles. En outre, suite aux dégâts occasionnés par les troubles à l'ordre public survenus à l'occasion des manifestations anti-G8 de juin 2003, le Conseil d'Etat, dans une volonté politique de solidarité, a décidé la création d'une Cellule d'indemnisation G8. La direction des affaires juridiques, auprès de laquelle est constituée cette Cellule, a directement participé à l'élaboration des critères d'indemnisation, puis aux opérations d'indemnisation proprement dites. Le traitement des 629 demandes parvenues à ce titre à la Cellule d'indemnisation s'est poursuivi tout au long de l'année 2003, et s'achèvera en 2004.

Instituée par la loi sur l'information du public et l'accès aux documents (LIPAD), l'institution de la médiation, pour laquelle ont été désignés une médiatrice et un médiateur suppléant, dispose d'un secrétariat rattaché administrativement à la Chancellerie d'Etat et assuré par la direction des affaires juridiques. En 2003, 10 nouvelles demandes de médiation relatives à des requêtes individuelles d'accès aux documents ont été enregistrées.

3.3.1 Service de la législation

Missions

Le service de la législation tient à jour la banque de données sur la législation genevoise et fait imprimer les publications officielles éditées dans le cadre du processus législatif (Recueil officiel systématique de la législation genevoise en vigueur, Recueil authentique des lois et actes du gouvernement de la République et canton de Genève, Feuille d'Avis Officielle). Il gère les abonnements aux publications officielles de type législatif et assure la diffusion de ces textes tant au sein de l'administration qu'aux abonnés (plus de 3000).

Activités

Le service de la législation a vérifié 198 projets de lois, 88 projets de règlements et 60 rapports du Conseil d'Etat, 7 réponses et 3 résolutions. Il a également été consulté en matière de référendum et d'initiative sur des questions formelles. Le service de la législation a publié 4 mises à jour du RSG, comportant l'impression de 2140 pages. Le Recueil authentique des lois et actes du gouvernement de la République et canton de Genève 2002, comprenant 986 pages, a été édité en mars 2003.

Des mises à jour de modèles informatiques de saisie des textes officiels ont été mis à la disposition des acteurs du processus législatif, et des membres du personnel des départements ont été formés à leur utilisation.

Le CD-ROM intitulé «Système d'information sur la législation» a été édité dans quatre versions successives chaque fois mises à jour. La jaquette du produit SIL a été complètement revue et adaptée au contenu et nouveautés du CD-ROM. Au bénéfice de collaborations instaurées avec d'autres entités (Chancellerie fédérale, autres cantons, Office cantonal de l'inspection et des relations du travail, Société genevoise de droit et de législation), les données insérées dans ce produit ont à nouveau comporté des informations juridiques renforçant l'intérêt du CD-ROM, comme le droit fédéral, le droit des cantons de Fribourg, Valais, Neuchâtel, Vaud, Tessin, les conventions

collectives de travail, le commentaire de la LPC, la Semaine Judiciaire, et les arrêts du Tribunal fédéral. La vente du CD-ROM a généré des recettes supérieures tant aux montants budgétisés à ce titre qu'aux frais occasionnés par la préparation et la sortie de ce produit.

A la suite d'une étude des besoins des clients du CD-ROM, il est apparu que la création d'une version SIL sur support DVD correspondait à une attente dans le marché romand. Cette version a donc été développée et distribuée, cela tant à l'attention des utilisateurs PC que Macintosh. En 2003, des cours d'utilisation du SIL ont été donné à l'attention de l'ensemble des fonctionnaires de l'administration.

Le site Internet «Législation genevoise» a été mis à jour à plusieurs reprises.

Perspectives

La banque de données du SIL devrait être enrichie prochainement par l'insertion du Recueil systématique jurassien, du ROLG version 2003, et de nouvelles revues de jurisprudence. Cela fait, l'ensemble de la législation des cantons latins sera disponible sur un seul support. Une nouvelle interface graphique pour le DVD est en outre actuellement à l'étude.

3.3.2 Section des recours

Missions

De la direction des affaires juridiques dépendent directement la section des recours au Conseil d'Etat et le secrétariat de la Commission d'experts en matière de liquidation des sociétés immobilières non agricoles.

Le rôle de la section des recours au Conseil d'Etat a évolué de la façon suivante en 2003 : 5 recours ont été enregistrés, 16 ont été liquidés et 11 étaient encore inscrits au rôle au 31 décembre 2003. La commission d'experts en matière de liquidation des sociétés immobilières non agricoles n'a eu à traiter aucune demande d'évaluation.

La section des recours au Conseil d'Etat a poursuivi notamment le développement de la jurisprudence relative au harcèlement psychologique et sexuel dans la fonction publique.

3.4 Cellule de sécurité des systèmes d'information

Objectifs

Organe de soutien du Comité «sécurité» auquel elle est rattachée, la cellule «sécurité» conçoit, établit, fait mettre en œuvre, et contrôle le schéma directeur de la sécurité en matière informatique. Son effectif est de deux postes et demi.

Priorités

Les deux axes prioritaires d'activité de la cellule «sécurité» ont été d'une part l'analyse des risques encourus par les systèmes d'information de l'administration en rapport avec le comportement des utilisateurs, d'autre part une étude sur la sécurité des sites Internet de l'Etat.

Activités

La cellule a offert son support à l'organisation des 7 séances plénières du Comité «sécurité» consacrées à l'usage des ressources informatiques par les collaborateurs, en particulier sur les risques de l'informatique nomade et sur les moyens de contrôle. Il est ressorti des consultations auprès des instances de l'Etat (Collège des secrétaires généraux, Pouvoir judiciaire et Conseil d'Etat) que le principal écueil à la mise en place des directives est l'absence de base légale claire permettant de cadrer le contrôle de l'usage tout en tenant compte des intérêts de l'Etat et en respectant la sphère privée des collaborateurs.

Pour faire suite à une demande du Comité «sécurité», le CTI a proposé un produit de filtrage des accès à Internet. En collaboration avec la cellule «sécurité», ce produit a été testé sur une large population d'utilisateurs de l'administration. Un deuxième test en milieu éducatif a démarré en fin d'année. Un rapport de synthèse sera rédigé en 2004 à l'issue de cette deuxième expérience.

La collaboration avec les instances du CTI chargées de la sécurité s'est poursuivie tout au long de l'année. De nombreux préavis au CTI ont été rédigés concernant la sécurité de la messagerie et les demandes d'accès externes au réseau de l'administration.

Pour répondre aux demandes de préavis, la cellule a mené une étude sur les vulnérabilités des sites Internet en faisant un inventaire des risques identifiés dans la littérature. Des outils d'investigation ont été testés. Les conclusions de l'étude proposent diverses mesures au niveau du développement et de l'exploitation des sites Internet pour en minimiser les vulnérabilités.

La cellule a été sollicitée pour des mandats d'étude sur la sécurité de la cyberadministration ainsi que pour des propositions de plans de secours pour le dépouillement centralisé des élections.

Le concept et les documents d'une campagne de sensibilisation des collaborateurs de l'administration à la sécurité informatique ont été préparés avec l'aide de spécialistes de la communication. La campagne sera lancée après la diffusion des directives d'usage dans le courant de 2004.

Le responsable de la Cellule participe aux séances du Comité de pilotage du Système d'information des ressources humaines (SIRH).

L'évolution continuelle des risques en informatique oblige la cellule à faire de la veille technologique permanente dans le domaine de la sécurité et à constituer une base de documents à destination des collaborateurs de l'administration impliqués dans le domaine.

La collaboration avec l'Observatoire technologique a débouché sur la rédaction d'un code de bonnes pratiques de l'informatique nomade.

La cellule participe aux travaux de plusieurs entités concernées par la sécurité informatique, tant en Suisse avec les responsables sécurité des autres cantons romands, qu'à l'étranger.

La secrétaire a apporté son appui administratif à la Commission de gestion du portefeuille de projets.

Perspectives

La définition et la mise en place de la politique de sécurité tenant compte de la norme ISO17799 ainsi que l'étude d'une base légale pour les contrôles seront les objectifs prioritaires de l'année 2004.

3.5 Service des votations et élections

Priorités

Hormis les élections spéciales et le remplacement de 152 conseillers municipaux, le service des votations et élections (SVE) a eu comme objectif principal l'organisation et le dépouillement des scrutins fédéraux, cantonaux et communaux suivants :

19 janvier :	votation communale à Anières
9 février :	votation fédérale
2 mars :	élection complémentaire d'un conseiller d'Etat
30 mars :	élection des conseillers municipaux
4 mai :	élection des conseillers administratifs, maires et adjoints
18 mai :	votation fédérale et cantonale
15 juin :	élection de 5 juges et 5 suppléants au tribunal cantonal des assurances sociales
19 octobre :	élection des chambres nationales
30 novembre :	votation communale à Cologny

Les autres priorités furent les suivantes :

- Intégrer le vote par Internet dans les procédures électorales et effectuer la première mise en production du système de vote par Internet à Anières (19 janvier) puis à Cologny (30 novembre);
- Participer au groupe de travail sur l'amélioration du matériel de vote et la création d'un mémento civique;
- Participer à un groupe de travail pour déterminer l'opportunité de modifier la loi sur l'exercice des droits politiques qui interdit aux communes la propagande politique;
- Adapter les applications informatiques afin de tenir compte non seulement des nouvelles possibilités de vote par Internet, mais également des modifications de la base de données des habitant-e-s.

Activités

Votations fédérales

9 février :

- L'arrêté fédéral du 4 octobre 2002 relatif à la révision des droits populaires.
- La loi fédérale du 21 juin 2002 sur l'adaptation des participations cantonales aux coûts des traitements hospitaliers dispensés dans le canton selon la loi fédérale sur l'assurance-maladie.

18 mai :

- La modification du 4 octobre 2002 de la loi sur l'armée (Armée XXI).
- La loi fédérale du 4 octobre 2002 sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCI).
- L'initiative populaire «pour des loyers loyaux».
- L'initiative populaire «pour un dimanche sans voiture par saison – un essai limité à quatre ans (Initiative des dimanches)».
- L'initiative populaire «La santé à un prix abordable (Initiative-santé)».
- L'initiative populaire «Droits égaux pour les personnes handicapées».
- L'initiative populaire «Sortir du nucléaire – Pour un tournant dans le domaine de l'énergie et pour la désaffectation progressive des centrales nucléaires (Sortir du nucléaire)».
- L'initiative populaire «Moratoire-plus – Pour la prolongation du moratoire dans la construction de centrales nucléaires et la limitation du risque nucléaire (Moratoire-plus)».
- L'initiative populaire «Pour une offre appropriée en matière de formation professionnelle (Initiative pour des places d'apprentissage)».

Votation cantonale

18 mai :

- La loi (8388) du 29 août 2002 modifiant :
  a) la loi générale sur les zones de développement (L 1 35);
  b) la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités (L 1 0);
  c) la loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique (déclaration générale d'utilité publique pour la construction de logements sociaux) (L 7 05).
- La loi (8917) du 31 janvier 2003 modifiant la loi sur l'imposition des personnes morales (D 3 15) et la loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP-III) Impôts sur la fortune (D 3 13) (Augmentation temporaire de l'impôt sur les gros bénéfices et de l'impôt sur les grandes fortunes), en concrétisation de l'IN 113.

Votations communales

19 février à Anières :

- La délibération du conseil municipal de la commune d'Anières du 2 juin 2002 ouvrant un crédit de 4 330 000 F pour l'entretien et la réhabilitation de l'immeuble Le Léman et pour l'exécution des travaux de réaménagement de l'auberge Le Floris.

30 novembre à Cologny :

- L'initiative «Pour la sauvegarde de Cologny».

Hall de Uni-Mail pendant les élections.

Election fédérale

19 octobre :

- Election de 11 députés au Conseil national

Elections cantonales

2 mars :

- Election complémentaire d'un conseiller d'Etat

15 juin :

- Election de 5 juges et de 5 suppléants au tribunal cantonal des assurances sociales

19 octobre :

- Election de 2 députés au Conseil des Etats

Elections communales

30 mars :

- Election des conseillers municipaux

4 mai :

- Election des conseillers administratifs, maires et adjoints

Elections et votations spéciales

29 janvier :	Election de la commission du personnel des SIG.
13 février :	Election à l'office cantonal des assurances sociales pour 1 membre par CCGC et 1 membre par l'AI.
20 mars :	Election de 5 membres de la commission d'exploitation des Cheneviers.
9 avril :	Election complémentaire d'un juge ou ancien juge de carrière comme membre du Conseil supérieur de la magistrature.
15 avril :	Votation sur le choix de l'horaire 3x8 aux Cheneviers.
20 mai :	Election universitaire.
20 mai :	Election d'un membre du personnel au comité de gestion du département de gynécologie et d'obstétrique des HUG.
30 juin :	Election de 6 administrateurs du fonds d'équipement communal.
2 octobre :	Election complémentaire à la commissioin administrative du CIP.
18 décembre :	Election du comité de la CIA.

Changements de conseillers municipaux

Pour l'année 2002, il a été procédé au remplacement de 152 conseillers municipaux.

Dépôt d'initiatives et référendums cantonaux en 2003

Initiatives :

- IN 121 – «Pour le maintien des notes à l'école»
- IN 122 – «J'y vis, J'y vote L'aînée»
- IN 123 – «J'y vis, J'y vote La cadette»
- IN «Sauvons le vivarium de Genève»

Référendum :

- Loi 8660 modifiant la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (mesure de soutien en faveur des locataires et de l'emploi) (Pour devenir propriétaire de son appartement).

Dépôt d'initiatives et référendums communaux en 2003

Initiative :

- CAROUGE : «Pour la réalisation d'un «Réseau vert» pour les piétons et les cyclistes à Carouge».

Référendum :

- CAROUGE : Contre la délibération du conseil municipal de la commune de Carouge du 11 novembre 2003 relative à l'annulation de la délibération N° 128A-2003 et à l'acquisition du bâtiment «cinéma Bio» N° A1035, sis place du Marché – rue Saint-Joseph 7 (parcelle N° 219, feuille 13).

Initiatives – Référendums communaux et cantonaux en suspens

Objets cantonaux

- IN 120 – «Pour la sauvegarde et le renforcement des droits des locataires et des habitant-e-s de quartiers»
- IN 121 – «Pour le maintien des notes à l'école»
- IN 122 – «J'y vis, J'y vote L'aînée»
- IN 123 – «J'y vis, J'y vote La cadette»
- IN «Sauvons le vivarium de Genève»

Objets communaux

- IN – Meyrin «Pour la réalisation du Lac des Vernes»
- IN – Carouge «Pour la réalisation d'un «Réseau vert» pour les piétons et les cyclistes à Carouge»
- RF – Carouge – Contre la délibération du conseil municipal de la commune de Carouge du 11 novembre 2003 relative à l'annulation de la délibération N° 128A-2003 et à l'acquisition du bâtiment «cinéma Bio» N° A1035, sis place du Marché – rue Saint-Joseph 47 (parcelle N° 219, feuille 13).

Evénements importants

La participation moyenne à Genève (43,5%) se situe à nouveau en dessus de la participation moyenne nationale (39,5 %) et, comme en 2002, l'utilisation du vote par correspondance s'est établie à 95%.

L'événement le plus marquant aura été sans conteste la mise en œuvre du premier vote réel par Internet dans la commune d'Anières le 19 janvier 2003. A cette occasion, 43,6% des électeurs-trices se sont exprimés par Internet, 49,9% par correspondance et 6,5% au local de vote. Cette expérience a été renouvelée dans la commune de Cologny le 30 novembre 2003. Ces deux expériences ont été une réussite.

Le service des votations et élections a connu en 2003 un premier semestre particulièrement chargé, car pas moins d'un scrutin par mois a été mis en œuvre :

19 janvier :	Vote à Anières – 1re expérience par Internet
9 février :	Votation fédérale
2 mars :	Election cantonale d'un conseiller d'Etat
30 mars :	Election des conseillers municipaux
4 mai :	Election des conseillers administratifs, maires et adjoints
18 mai :	Votation fédérale et cantonale
15 juin :	Election du Tribunal cantonal des assurances sociales

Perspectives

Après les expériences positives de vote par Internet à Anières et Cologny, la perspective de tester ce mode de

vote dans une grande commune, puis au niveau cantonal est envisagée pour 2004.

Afin de faciliter et rationaliser le contrôle des signatures à l'appui d'initiatives et référendums, il est envisagé de transférer cette tâche au service des votations et élections qui est déjà en charge des procédures en aval et en amont.

Répartition des votes 1992-2003

Votes par correspondance et dans les locaux de vote

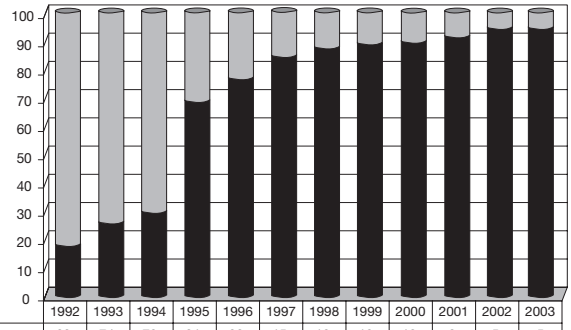

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Locaux	82	74	70	31	23	15	12	10	10	8	5	5
Corresp.	18	26	30	69	77	85	88	90	90	92	95	95

%

Comparaison de la moyenne annuelle de participation aux votations fédérales sur 13 ans

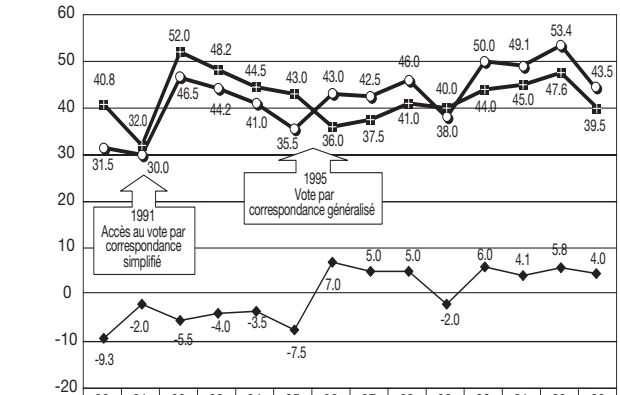

	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	00	01	02	03
GENEVE	31.5	30	46.5	44.2	41	35.5	43	42.5	46	38	50	49	53.4	43.5
SUISSE	40.8	32	52	48.2	44.5	43	36	37.5	41	40	44	45	47.6	39.5
Ecart	-9.3	-2	-5.5	-4	-3.5	-7.5	7	5	5	-2	6	4	6	4

En 1999 il y a eu 8 votations/élections à Genève. La participation de GE lors de la votation sur la constitution fédérale n'a été que de 26,7 % (36% en CH)

Annexe : Manifestations protocolaires

Evénements importants

- Présentation des vœux du corps consulaire au Conseil d'Etat
- Soirée du Geneva Opera Pool
- 73e Salon international de l'automobile
- Prestation de serment de Monsieur le Conseiller d'Etat Charles BEER
- Retour victorieux du Team Alinghi et inauguration officielle de l'Esplanade Alinghi
- 13e Salon International de la Haute Horlogerie (SIHH)
- Inauguration du 31e Salon International des Inventions, des techniques et produits nouveaux
- 17e Salon international du livre, de la presse et du multimédia
- Inauguration du Stade de Genève
- 17e Exposition européenne sur les congrès, voyages de stimulation et réunions d'affaires
- Visite confédérale du Gouvernement de Bâle-Ville au Conseil d'Etat genevois
- Prestation de serment des Maires, Conseillers administratifs et adjoints
- Prestations de serment de l'Ecole de gendarmerie et de l'Ecole de police de sécurité internationale
- Sommet du G8
- Cérémonie de la remise de la Distinction NANSEN dans le cadre de la journée mondiale du réfugié
- Réunion ECOSOC
- Cérémonie religieuse et mémorial en hommage à Monsieur Sergio Vieira de Mello, Haut Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme
- Rassemblement des Droits de l'Homme
- ITU Telecom World 2003
- Foire de Genève - 51e Salon des Arts Ménagers
- Prestation de serment de l'Ecole de formation des surveillantes et gardiens de prison
- Cérémonie d'ouverture de la 28e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
- Sommet mondial sur la Société de l'Information

Grandes conférences

- 56e Assemblée mondiale de la Santé (OMS)
- 14e Congrès de l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM)
- Conférence intitulée «Forum for Chemical Weapons Destruction : Minimising Risks to implementation of Global Partnership Initiative»

Repas offerts à diverses personnalités

- Déjeuner avec les membres de la direction de Swisscom
- Dîner offert au groupe électoral I à l'occasion de la 50e session du Conseil du Bureau International de l'Eduction de l'UNESCO
- Déjeuner en l'honneur de Monsieur Gérard FATIO, ancien Président des Services Industriels Genevois
- Déjeuner de travail avec des représentants de la Radio Télévision Suisse Romande
- Déjeuner avec les Députés genevois aux Chambres fédérales
- Réception en hommage à l'équipage d'Alinghi, vainqueur de la Coupe de l'America 2003
- Déjeuner en l'honneur de S.E. Monsieur Jean-Paul HUBERT, Ambassadeur du Canada en Suisse
- Déjeuner offert aux officiers généraux et supérieurs
- Déjeuner en l'honneur de Monsieur le Conseiller d'Etat Charles BEER
- Dîner offert à l'occasion de la séance de la Commission de politique extérieure du Conseil National
- Déjeuner avec le Bureau du Grand Conseil
- Déjeuner en l'honneur de S.E. Madame Patricia Nozipho JANUARY-BARDILL, Ambassadeur d'Afrique du Sud en Suisse
- Repas offert aux délégations officielles suisses et italiennes à l'occasion du Match international Suisse-Italie dans le cadre de l'inauguration du stade de Genève
- Déjeuner en l'honneur de Monsieur Ernesto BERTARELLI (Alinghi)
- Repas offert aux membres du Gouvernement Zurichois présents au Salon international du Livre, de la Presse et du Multimédia
- Dîner offert aux magistrats communaux sortants
- Déjeuner à l'occasion du match de qualification Suisse-Albanie au stade de Genève
- Déjeuner en l'honneur de Madame Gro Harlem BRUNDTLAND, Directeur général de l'OMS
- Brunch du 1er août offert à la communauté internationale et aux autorités municipales genevoises à l'occasion de la Fête Nationale Suisse
- Dîner avec les Anciens membres du Conseil d'Etat
- Dîner à l'occasion de la rencontre avec le Comité de banque de la Banque nationale suisse
- Dîner à l'occasion de la séance de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national à Genève
- Déjeuner à l'occasion du match Suisse-France au stade de Genève
- Déjeuner en l'honneur de : S.E. Monsieur l'Ambassadeur Paolo BRUNI, Représentant permanent de l'Italie auprès de l'ONU à Genève, S.E. Monsieur l'Ambassadeur Carlo TREZZA, Représentant permanent de l'Italie auprès de la Conférence du désarmement à Genève et Monsieur Vincenzo MASSA, Consul de l'Italie à Genève
- Déjeuner en l'honneur des membres de la famille KNIE
- Déjeuner à l'occasion de la 39e session des Rencontres Internationales de Genève sur le thème «Les limites de l'humain»
- Réception de bienvenue à l'occasion de l'inauguration de ITU Telecom World 2003
- Dîner-buffet à l'occasion de ITU Telecom World 2003 en l'honneur des Ministres et des hautes personnalités du monde des télécommunications

- Réception «e-democracy» à l'occasion de ITU Telecom World 2003
- Réception en l'honneur des pays en voie de développement et de la jeunesse à l'occasion de ITU Telecom World 2003
- Déjeuner en l'honneur de S.E. Monsieur l'Ambassadeur Michael STEINER, Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'ONU à Genève
- Déjeuner en l'honneur de S.E. Madame Ivanka PETKOVA, Ambassadeur de la République de Bulgarie en Suisse
- Déjeuner de fin de présidence du Président du Conseil d'Etat Monsieur Laurent MOUTINOT avec les représentants des médias
- Réception de bienvenue à l'occasion du Sommet mondial sur la société de l'information
- Réception - spectacle avec les Chefs de délégation à l'occasion du Sommet mondial sur la société de l'information
- Déjeuners avec les Chefs d'Etat présents à Genève à l'occasion du Sommet mondial sur la société de l'information
- Déjeuner en l'honneur de Monsieur Godwin OBASI, Secrétaire général de l'Organisation Météorologique Mondiale

Visites de courtoisie d'ambassadeurs

- S.E. l'Ambassadeur Monsieur Ruben Dario NUNEZ CABRERA, Représentant permanent de la République dominicaine auprès des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Zeinep SHAIMERGENOVA, Représentant permanent de la République Kirghize auprès des Nations Unies à Genève
- S.E. l'Ambassadeur Monsieur Antonio GONZALEZ SANZ, Représentant permanent du Costa Rica auprès des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Antoine Mindua KESIA-MBE, Représentant permanent de la République démocratique du Congo auprès des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Charles ETZER, Représentant permanent de la République d'Haïti auprès des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Zohrab MNATSAKANIAN, Représentant permanent de la République d'Arménie auprès des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Vladimir NOROV, Représentant permanent de la République d'Ouzbékistan en Suisse
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Bernard Anthony WESTON, Représentant permanent de la République de Trinité-et-Tobago auprès des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Shaukat UMER, Représentant permanent de la République islamique du Pakistan auprès des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Alphonse BERNS, Consul et Représentant permanent du Grand Duché du Luxembourg auprès des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Türkekul KURTTEKIN, Représentant permanent de la Turquie auprès des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Habib MANSOUR, Représentant permanent de la Tunisie auprès des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Vladimir THANATI, Représentant permanent de la République d'Albanie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Michel ADAM, Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Kashasha MUTALEMWA, Représentant permanent de la République-Unie de Tanzanie auprès des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Ousmane CAMARA, Représentant de la République du Sénégal auprès des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Tibor TOTH, Représentant permanent de la République de Hongrie auprès des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Ahmed Mohamed Masoud AL-RIYAMI, Représentant permanent du Sultanat d'Oman auprès des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Jean Simplice NDJEMBA ENDEZOUMOU, Représentant permanent de la République du Cameroun auprès des Nations Unies à Genève en Suisse
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Wolgang PETRITSCH, Représentant permanent de l'Autriche auprès des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur José Caetano DA COSTA PEREIRA, Représentant permanent du Portugal auprès des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Serguei ALEINIK, Représentant permanent du Belarus auprès des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur José Benjamin ZAPATA, Représentant permanent de la République du Honduras auprès des Nations Unies à Genève en Suisse
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Sinaly COULIBALY, Représentant permanent de la République du Mali auprès des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Ricardo ALVARADO ORTIGOZA, Représentant permanent du Guatemala auprès des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur NGO Quang Xuan, Représentant permanent de la République socialiste du Vietnam auprès des Nations Unies à Genève
- S.E. Madame l'Ambassadeur Valentine RUGWABIZA, Représentant permanent de la République rwandaise auprès des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Ghebretnsae Kelati BOKERU, Représentant permanent de l'Erythrée auprès des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Alfred RAMBELOSON, Représentant permanent de la République de Madagascar auprès des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Saviour BORG, Représentant permanent de la République de Malte auprès des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Hernan ESCUDERO MARTINEZ, Représentant permanent de l'Equateur auprès des Nations Unies à Genève

- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Hervé CASSAN, Observateur permanent de la Francophonie auprès des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Love MTESA, Représentant permanent de la République du Zambie auprès des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Ian DE JONG, Représentant permanent du Royaume des Pays-Bas auprès des Nations Unies à Genève
- S.E. Madame l'Ambassadeur Laxanachantorn LAOHAPHAN, Représentant permanent du Royaume de Thaïlande auprès des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Babacar BA, Observateur permanent de la Conférence islamique auprès des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Gordan MARKOTIC, Représentant permanent de la République de Croatie auprès des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Gyan Chandra ACHARYA, Représentant permanent du Royaume du Népal auprès des Nations Unies à Genève
- S.E. Madame l'Ambassadeur Blancanieve PORTOCARRERO, Représentant permanent de la République bolivarienne du Venezuela auprès des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Alvaro MOSCOSO BLANCO, Représentant permanent de la République de Bolivie auprès des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Mikhail WEHBE, Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Shorato OSHIMA, Représentant permanent du Japon auprès des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Dumitru CROITOR, Représentant permanent de la République de Moldova auprès des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Antonio MARTABIT SCAFF, Représentant permanent du Chili auprès des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur James C. DROUSHIOTIS, Représentant permanent de la Mission permanente de Chypre auprès des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Chitsaka CHIPAZIWA, Représentant permanent de la Zimbabwe auprès des Nations Unies à Genève

Visites de diverses personnalités

- Visite d'une délégation de parlementaires suédois
- Réception d'une délégation russe par une délégation du Conseil d'Etat dans le cadre de sa visite au théâtre de Carouge
- Visite de Monsieur Jean-Noël GUERINI, Sénateur, Président du Conseil Général des Bouches-du-Rhône
- Visite de la Commission nationale d'Ethique

Audiences d'entrée en fonction de consuls

- Monsieur Kazi Imtiaz HOSSAIN, Consul du Bangladesh à Genève
- Monsieur John A. BUSUTTIL, Consul général de Malte à Genève
- Monsieur Mats RÖNNESKOG, Consul général de Suède à Genève
- Monsieur Erikas PETRIKAS, Consul général de Lituanie à Genève

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Délégation du Conseil d'Etat aux systèmes d'information

La délégation assure la conduite politique du Centre des technologies de l'information (CTI). Son rapport d'activité figure au chiffre 2: Conseil d'Etat. Pour le pilotage des technologies de l'information, la délégation s'appuie sur différentes structures, dont la Commission de gestion du portefeuille des projets (CGPP), le Comité de coordination des systèmes d'information et de communication (C2SIC) et le Comité sécurité (pour ce dernier, voir son rapport d'activité sous Chancellerie).

Commission de gestion du portefeuille des projets (CGPP)

Composition

Le Conseil d'Etat a étoffé la composition de la commission; celle-ci comprend trois membres supplémentaires, dont deux ont été choisis en raison de leurs connaissances et de leur expérience des grands systèmes d'information transversaux que sont les finances et les ressources humaines.

Activités

En 2003, la commission s'est réunie à six reprises, dont une journée pour entendre les départements qui présentaient les nouveaux projets prévus dans le cadre du budget 2004. Comme annoncé l'an dernier, la CGPP a renoncé cette année à lancer formellement la procédure habituelle de sélection de projets, l'objectif était de privilégier la consolidation des acquis et le redéploiement des ressources sur les projets existants. Elle a donc simplement recensé les nouvelles demandes et transmis à la délégation une recommandation visant à:

- achever les projets déjà lancés;
- mettre en place les grands projets transversaux CFI et SIRH;
- ne lancer, en phase avec le processus budgétaire, que les projets stratégiques portés par le Conseil d'Etat;
- ne lancer, au fil de l'eau, que les petits projets à forte valeur ajoutée.

Concernant ces derniers, la commission souhaitait en faciliter la mise en œuvre. Elle a défini une nouvelle procédure simple, souple et rapide, qui n'a cependant pas pu être mise en place pour le projet de budget 2004, la diminution des investissements consacrés aux technologies de l'information ne permettant pas de donner suite aux diverses requêtes des départements.

Sur la base des informations fournies par le CTI et le Comité de coordination des systèmes d'information et de communication (C2SIC), le plan quadriennal a été actualisé à plusieurs reprises en tenant compte de l'état d'avancement des projets. Force est de constater que dans bien des cas, les prévisions des départements se sont avérées optimistes. Au début 2003, le CTI avait 136 projets ouverts et les coulissements représentaient un montant de plus de 8 millions. Relevons la tendance à la hausse du nombre de projets en cours, qui démontre les difficultés de l'administration à entreprendre de nouveaux projets en raison des ressources limitées de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage.

A la fin de l'année, la CGPP a procédé à un réexamen complet du portefeuille des projets en cours et a proposé à la délégation du Conseil d'Etat aux systèmes d'information d'ajourner ou encore de réduire certains projets. Plusieurs critères ont été pris en compte, notamment:

- le niveau d'avancement du projet;
- l'importance du projet;
- l'impact sur le budget de fonctionnement du CTI et sur le budget de l'Etat;
- les risques liés au projet.

L'objectif consiste à s'inscrire dans une démarche pluriannuelle (plan quadriennal) et à mettre en perspective les projets en cours ou à venir. Le Conseil d'Etat a largement suivi les propositions de la CGPP.

Perspectives

Les travaux de la CGPP dépendront en grande partie du montant des investissements que l'Etat pourra consacrer à l'avenir aux technologies de l'information, mais la priorité reste la consolidation de l'existant. Dans tous les cas, une attention particulière sera portée au suivi des projets en cours. En 2004, la CGPP entend également tirer un bilan des projets terminés.

Comité de coordination des systèmes d'information et de communication (C2SIC)

Composition

La composition du comité s'est élargie. La Ville de Genève et l'Association des communes genevoises (ACG) sont désormais associées aux travaux du comité.

Activités

En 2003, le comité a tenu sept séances, dont une au cours de laquelle Madame Martine Brunschwig Graf, présidente de la délégation du Conseil d'Etat aux systèmes d'information, est venue rappeler les attentes de la délégation.

De nombreux sujets ont été abordés par le comité, dont le système d'information des ressources humaines (SIRH). Il s'agissait d'avoir une meilleure vision de ce projet qui concerne tous les départements. Dans une volonté d'harmonisation et d'intégration avec les applications propres à chaque département, un premier inventaire a mis en évidence la nécessité d'«interfacer» le SIRH avec plusieurs d'entre elles.

Les propositions du CTI en vue d'établir des normes et standards en matière de publication sur Internet et Intranet pour l'ensemble de l'administration ont également été examinées.

Afin de faciliter la gestion des différents systèmes d'information et d'autres éléments connexes liés aux technologies informatiques, le CTI a présenté son propre

système d'information, lequel sert d'outil de pilotage pour la direction. Il permettra à la maîtrise d'ouvrage d'accéder à diverses données et de partager des référentiels communs.

Le comité a aussi suivi l'évolution et les conséquences des accords sur les marchés publics (AIMP) pour les appels d'offres en matière de technologies de l'information.

Deux séances ont été consacrées à la révision du budget des investissements et à la coordination des actions visant à fournir à la commission de gestion du portefeuille des projets (CGPP) les éléments de base indispensables à ses décisions. C'est ainsi que le C2SIC a proposé trois conditions préalables à tout accord de lancement d'un nouveau projet: un cahier des charges, une qualification du projet et une équipe de projet complète (maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage).

Le plan de charge du CTI a fait l'objet d'un examen détaillé. Il a été passé en revue avec chaque responsable de système d'information et a aussi servi de base de travail à la CGPP.

Au cours du deuxième semestre, le comité a pris connaissance des premiers éléments de l'architecture des composants retenus pour le développement des nouvelles applications, dont les outils collaboratifs et le composant sécurité. Ce dernier permettra de faciliter l'accès à distance des utilisateurs autorisés et authentifiés.

Les membres du comité ont également été chargés de compléter et valider l'inventaire des projets pouvant relever de la cyberadministration et des transactions en ligne.

Perspectives

En complément à sa mission qui vise principalement à établir une cartographie des systèmes d'information, le comité a prévu d'étudier différents thèmes transversaux tels que la planification et les outils de gestion de projets, l'évolution du poste de travail et les normes d'échange de documents, les serveurs vocaux, etc.

Centre des technologies de l'information (CTI)

1. Introduction

On ne peut plus parler aujourd'hui de technologie sans prendre en compte les composantes essentielles que sont la société et le citoyen.

Durant des années, l'usage de l'informatique répondait à des besoins administratifs, scientifiques ou techniques spécifiques. Aujourd'hui en revanche, nous sommes amenés à mettre en place les technologies de l'information et de la communication au service des citoyens. Il convient de prendre en compte des problèmes qui dépassent les aspects purement technologiques, à l'instar des questions d'éthique ou d'interfaces utilisateurs appropriées. Telle est l'optique qui anime le Centre des technologies de l'information (CTI).

Sur mandat des autorités cantonales, le CTI a été amené à apporter sa contribution et son soutien technique à de nombreuses manifestations d'importance en 2003: deux scrutins par Internet (Anières et Cologny), le Sommet d'Evian (G8), le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), World Telecom 2003 et le dépouillement centralisé de trois élections.

Au-delà de ces événements, le CTI a rempli ses engagements tant dans l'exploitation au quotidien que dans la gestion de grands projets pour le compte de l'Etat de Genève; un travail encore important demeure à faire en matière de consolidation de l'existant. Un accent particulier a été mis sur l'architecture et la conduite d'opérations avec une gestion stricte du portefeuille de projets.

Au niveau organisationnel, le CTI s'est doté d'un nouveau service entièrement consacré à la communication. Le développement a été quant à lui fondamentalement revu, avec la nomination d'un nouveau directeur et une réorganisation structurelle.

2. Missions et stratégie

Missions

La responsabilité de la gestion des infrastructures informatique et téléphonique de l'Etat de Genève et de leur mise à disposition pour tous les départements de l'administration incombe au Centre des technologies de l'information (CTI).

De par ses diverses et nombreuses activités en relation directe avec les différents services de l'administration cantonale, le CTI assure un rôle transversal; il est en effet l'interlocuteur et le partenaire principal de tout projet mettant en œuvre les technologies de l'information au sein de l'Etat de Genève.

Les principales missions du CTI consistent donc à:

- ouvrir l'administration aux technologies de l'information;
- doter l'Etat de Genève d'une infrastructure et d'un réseau de communication puissants et ouverts sur l'avenir;
- assurer l'exploitation fiable et sécurisée des systèmes d'information et de communication;
- développer une informatique professionnelle à visage humain.

Le CTI, un partenaire stratégique

Le CTI est le garant de la pérennité des systèmes d'information de l'administration cantonale, ainsi que d'une architecture de développement et de gestion fiable. A cette fin, il conçoit, avec les départements et ses partenaires, le déploiement des systèmes d'information dans leur évolution et leur maintenance, tant sur le plan matériel que logiciel. L'exploitation de ces systèmes s'accompagne de la prise en compte des contraintes technologiques, organisationnelles, financières et sécuritaires. L'informatique est avant tout un outil au service des citoyens.

Le CTI capitalise les expériences et le savoir-faire des technologies de développement, de même que les connaissances des progiciels métiers. Les équipes de développement sont organisées en cinq divisions, qui représentent les principaux piliers de l'administration cantonale, orientés vers le citoyen: **santé** (DASS) – **formation** (DIP) – **sécurité et justice** (DJPS, PJ) – **environnement** (DAEL, DEEE, DIAE) – **structures transversales** (CHA, DF, DAM, GC). Elles assurent, avec la maîtrise d'ouvrage et les partenaires extérieurs, les cycles de développement, d'évolution et de maintenance.

Cette organisation permet à des équipes pluridisciplinaires de se constituer et d'œuvrer dans une approche

dynamique qui tient compte des réalités du terrain. Dans ce cadre, le dialogue est important: il s'inscrit dans l'élaboration d'une vision globale, aux axes bien définis. C'est donc une tâche constante du CTI et du Comité de coordination des systèmes d'information et de communication (C2SIC) que de veiller à une bonne communication au sein des départements et de travailler dans une démarche participative et partenariale.

Le CTI tisse un lien étroit entre le développement des technologies et la vision métier. Il développe les partenariats avec des institutions publiques et para-publiques (tels les Services industriels de Genève, les Hôpitaux universitaires de Genève, la Ville de Genève, l'Association des communes genevoises, le Service d'informatique sociale), mais aussi les cantons, la Confédération et des entités privées. Une attention spéciale est vouée à la collaboration avec les centres de formation et de recherche (Haute école de gestion, Ecole d'ingénieurs, Université, Centre européen pour la recherche nucléaire, etc.).

La mise en place des systèmes d'information dans un environnement fluctuant multidisciplinaire devient toujours plus complexe. Cela nécessite une approche reposant avant tout sur une expérience et une réflexion qui dépasse les aspects purement technologiques. Sans occulter la gestion du quotidien, le CTI doit maintenant devenir un véritable partenaire stratégique pour les utilisateurs et les accompagner dans leur propre vision. Il s'engage à le faire en conservant pragmatisme et bon sens et dans le respect des rôles de la maîtrise d'ouvrage et du C2SIC.

3. Le CTI en chiffres

	2001	2002	2003
Personnel			
Postes	255	264	280
Collaborateurs	245	236	288
Apprenti-e-s	25	30	30
Engagements	31	63	105
Nombre de collaborateurs CTI sous différents types de contrats	525	530	631
Comptes			
Charges de personnel	31.4	36.4	45.2
Dépenses générales de fonctionnement	33.8	42	53.8
Charges indirectes	19.3	23.7	33.9
Total exploitation	**84.5**	**102.1**	**132.9**
Renouvellement et projets < 125'00 F	24.3	35.3	44.4
Train annuel des lois (équipements et projets < 2'000'000 F votés jusqu'en 2002)	4.2	3.5	5.1
Grands travaux (équipements et projets > 2'000'000 ou > 125'000 F depuis 2003)	13.7	12.6	10.6
Total investissements	**42.2**	**51.4**	**60.1**
Volumétrie			
Nombre de PC	11'400	14'000	14'328
Renouvellement :			
- pc	2'106	2'161	3'521
- écrans	3'243	511	33
- portables	143	279	30
- imprimantes	749	871	247
Nombre de virus détectés par jour	50	109	143

Nombre d'appels à la centrale d'appels

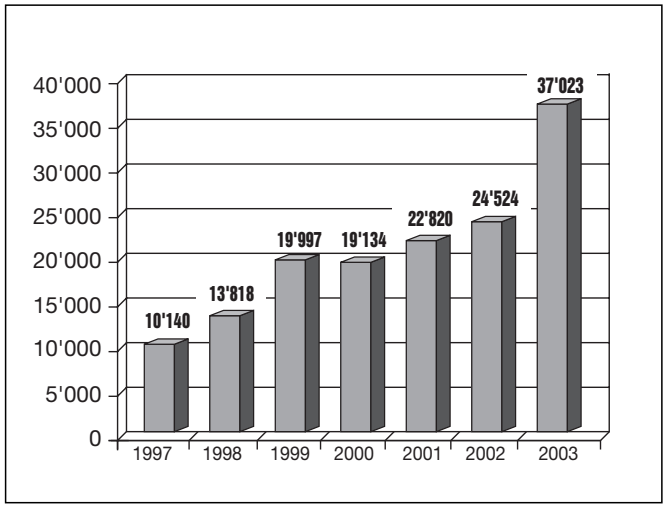

Nombre de boîtes aux lettres électroniques

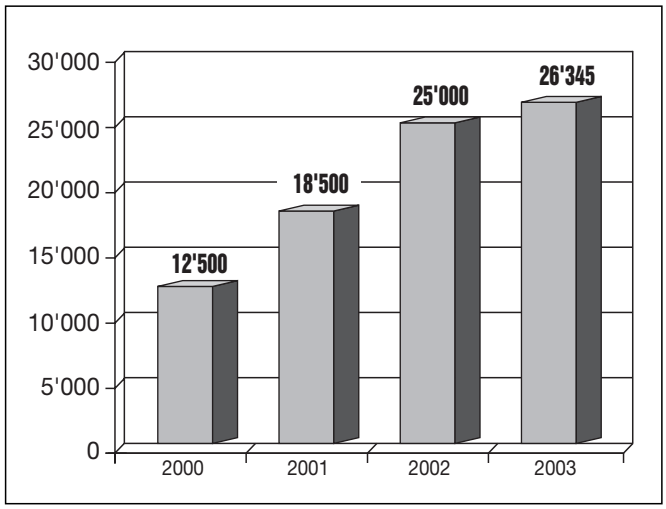

Nombre de messages échangés *(en millions)*

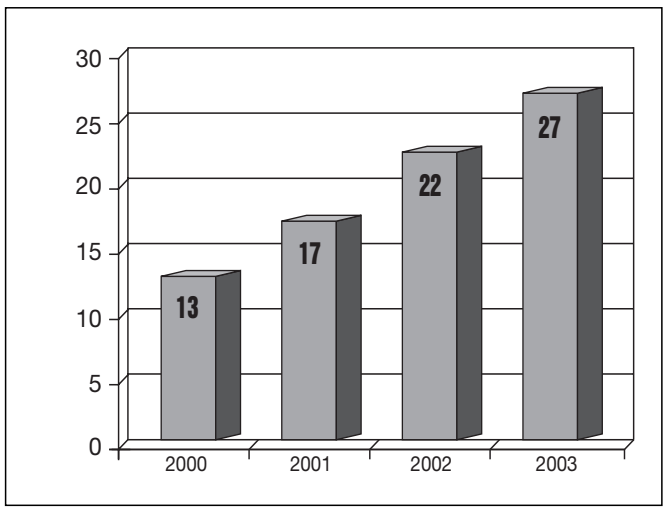

Le CTI en 2003, c'est aussi :

23 millions de documents archivés

12 millions de fichiers scannés par week-end

60'000 km de câbles (1,5 fois le tour de la Terre)

50'000 prises réseau

20'000 téléphones, dont **800** «Voix sur IP»

16'112 demandes d'assistance

7'818 demandes de support

4'409 fichiers sauvegardés par jour

2'763 messages électroniques non sollicités (spam) détectés par jour

1'500 contrats

1'160 portables

1'000 fax

578 applications et projets

688 serveurs, dont 70 dédiés à des fonctions de sécurité

500 réseaux locaux

200 centraux téléphoniques

4. Les grands chantiers

Le SI fiscal

Après la mise en production, fin 2002, de nouveaux programmes pour la taxation des personnes physiques et la notification des impôts communaux, cantonaux et fédéraux, le projet «Refonte de l'Administration fiscale cantonale (AFC)», conduit en étroite collaboration avec la direction de l'AFC et le service Organisation et systèmes d'information (OSI) du Département des Finances, a dû relever un important *challenge* en 2003. Il s'agissait d'évoluer vers un véritable système d'aide à la taxation.

L'année a débuté par l'envoi des 2'700'000 formulaires d'acomptes provisionnels aux contribuables ainsi que 240'000 déclarations qui, pour la première fois, étaient accompagnées du logiciel de saisie de déclaration d'impôts GEtax sur CD-Rom. Au printemps, les premières notifications d'impôts ont été traitées avec le remboursement des comptes créditeurs. Les programmes nécessaires au recouvrement des comptes ont dû être réalisés rapidement pour accélérer les rentrées de liquidités indispensables au bon fonctionnement de l'administration.

D'autres services de l'AFC ont aussi été concernés par une refonte de leurs applications, en particulier ceux en charge de l'enregistrement, de l'immobilier et du rôle des personnes morales.

En résumé, 2003 a été la première année où les impôts ont été traités de A à Z pour les personnes physiques par la nouvelle plate-forme et où les bases et expériences acquises en 2002 ont permis au projet de trouver un rythme de croisière bien maîtrisé.

Le travail n'est pas achevé pour autant. D'autres volets de la fiscalité doivent encore être adaptés aux nouvelles technologies. Ils bénéficieront du savoir-faire acquis par les équipes en charge du projet depuis 2002.

Gestion prévisionnelle facilitée grâce à un plan de charge consolidé

Depuis 2003, la direction générale du CTI dispose d'un plan de charge consolidé qui regroupe toutes les activités de développement, de maintenance, de production et de support.

Conduite par l'équipe Project office du service Organisation et qualité (ORQUA), l'élaboration d'un plan de charge global vise à harmoniser les méthodes de planification, offrant ainsi une meilleure vision de l'affectation des ressources. Cette planification porte autant sur le personnel interne que sur les collaborateurs externes, lesquels apportent une forte contribution à de nombreux projets.

Afin de disposer d'instruments de pilotage dont les informations sont régulièrement actualisées, une structure a été mise en place (l'équipe Project office); celle-ci enrichit les outils actuels de conduite des projets. Ainsi, le management du CTI dispose d'indicateurs adaptés à une structure complexe gérant plusieurs centaines de projets. En 2004, les efforts porteront sur l'amélioration et la fiabilisation des données, qui seront disponibles plus rapidement.

L'équipe Project office offre aussi du *coaching* aux chefs de projet. Elle est la garante en terme de méthodologie pour la gestion de projet.

Des sauvegardes de données adaptées à leur valeur

La valeur des informations détenues et gérées par les services de l'Etat représente une somme supérieure à un milliard de francs. Avec les bâtiments, l'information est le capital principal d'une administration. Il est donc primordial d'en assurer la sécurité absolue. En 2003, le CTI a renforcé les mesures de sauvegarde selon deux axes : l'acquisition de baies de stockage raccordées sur un réseau particulier (*storage area network*, SAN) et la mise en place d'un dispositif particulier, *Centricstore*, permettant de mutualiser les espaces d'archivage des deux robots, situés l'un à l'Hôtel des finances, l'autre à l'Hôtel de police.

La mise en place des baies de stockage et du SAN a été conduite par la division Outils et systèmes ouverts (OSO) de la production. L'ensemble permet de regrouper sur l'une ou l'autre de ces baies de stockage sécurisées l'enregistrement des données de tous les serveurs disséminés dans le canton.

En outre, la mise en place de chaque baie de stockage dans un lieu différent (comme les robots), avec une interconnexion par fibres optiques, permettra l'enregistrement des données critiques en parallèle sur les deux dispositifs. Pour certaines applications dont le fonctionnement est vital pour l'administration, les serveurs et les données seront donc dupliqués sur deux sites, permettant ainsi

une reprise instantanée en cas d'incident dans l'une des deux salles.

Réalisée par la division Systèmes centraux (SC), la mise en place du dispositif *Centricstore* était pratiquement achevée à la fin de l'année. Ce système permet la sauvegarde des différentes données sur les deux robots, également interconnectés. La difficulté de l'opération réside dans la multiplicité des sources de données, issues d'ordinateurs centraux IBM ou Bull, de serveurs Unix, HP, Sun, IBM, Novell ou NT. L'objectif final consiste à pouvoir enregistrer les données de la salle machines des finances sur le robot de l'Hôtel de police, et *vice versa*. Le CTI aura ainsi éliminé pratiquement tout risque de perte accidentelle de données.

Des dépenses en forte hausse

Le suivi budgétaire et les prévisions des dépenses ont constitué des préoccupations quotidiennes en 2003. Des demandes de dépassement de crédits sur le budget de fonctionnement ont dû être établies pour un montant de 15,7 millions de francs. Elles s'expliquent par trois facteurs principaux :

- Compte tenu de l'importance des projets de développement et de maintenance menés pour les services de l'Etat, il n'a pas été possible de contenir les dépenses au niveau budgété. La totalité des effectifs dédiés au développement ne suffisait pas pour achever les projets en cours et assurer la maintenance des applications existantes. Il s'est donc révélé indispensable de recourir à du personnel auxiliaire ou externe pour assurer la pérennité des opérations et le suivi des projets d'investissement ;
- En outre, le nombre toujours croissant des tâches récurrentes, des projets ponctuels exceptionnels et des tâches d'ordre administratif ont mobilisé davantage de ressources. Au-delà de la charge directement induite par chacun des projets, il s'est avéré nécessaire pour le CTI de renforcer ses structures, celles transversales notamment ;
- Enfin, 2003 a été une année riche en événements exceptionnels impliquant le CTI. Par la force des choses, les ressources utilisées dans le cadre de ces projets, dont quelques-uns sont cités ci-après, n'ont pas pu être affectées aux autres tâches usuelles du Centre.

5. L'année des événements exceptionnels

Telecom 03

A la demande de la Chancellerie, le CTI a réalisé d'un bout à l'autre le stand *eDemocracy centre* à World Telecom 2003, en collaboration avec l'Etat de Neuchâtel. Cet espace a permis de présenter le système de vote par Internet, que les visiteurs de cet événement de portée internationale ont pu tester par eux-mêmes. Le CTI a pris en charge la conception de l'espace, la définition et la mise en œuvre des moyens techniques, mais aussi l'adaptation des applications et l'organisation des animations.

SMSI

Le CTI a été mandaté pour fournir une solution informatique globale pour le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI): bureaux des délégations onusiennes, cybercafé, centre de presse. Sans oublier tout le volet sécurité, baptisé Agora. Le Centre a également assuré la sécurité des cinq réseaux installés du 10 au 12 décembre à Geneva Palexpo. Ce projet exigeait des compétences multiples: télécommunication, réseaux, serveurs, postes de travail, bases de données, développement.

E-voting

Sous la houlette de la Chancellerie, le CTI a déployé le vote par Internet lors des votations communales d'Anières (19 janvier) et de Cologny (30 novembre). Positionnant l'Etat de Genève en tant que canton pilote (avec Neuchâtel et Zurich), ce procédé inédit a remporté un franc succès puisque 44% des votants y ont recouru à Anières et 29% à Cologny; il a fait ses preuves au plan sécuritaire.

Sommet d'Evian (G8)

Durant le Sommet d'Evian (G8) en juin 2003, le CTI a mis en place les réseaux informatique et téléphonique permettant aux partenaires impliqués dans la sécurité de communiquer entre eux. Ce réseau circulaire, indépendant et crypté, reliait les polices genevoise, vaudoise, valaisanne et française, les garde-frontières et l'armée. Le CTI a également développé les applications JEM (Journal des événements majeurs) et ExtraJEM, permettant aux différents partenaires de tenir une main courante en temps réel. Enfin, le CTI a réalisé l'application GPS (localisation à distance des véhicules de police) et d'autres services liés à l'événement (messagerie spécifique, surveillance du réseau, connexions avec d'autres réseaux).

6. Principaux projets

Projet	Objectifs	Statut
GC		
Mémorial	Publier les textes dans le mémorial et/ou dans le site web du Grand Conseil, les référencer dans Aigle, à l'aide d'une plate-forme automatisant et assurant la cohérence entre ces textes.	Plate-forme d'intégration mise en place.
PJ		
i-juge 2001	Moderniser l'ensemble des applications informatiques du Pouvoir judiciaire. Remplacer la bureautique obsolète par la mise en place d'un Intranet judiciaire.	Repositionnement du projet avec une nouvelle architecture suite au changement de stratégie d'un fournisseur. Phase 1 terminée avec la mise à disposition d'un espace de travail collaboratif.
CHA		
Dépouillement centralisé	Stabiliser et pérenniser la solution de dépouillement mise en œuvre, pour bénéficier d'une solution opérationnelle disponible d'une élection à l'autre. Synchroniser la publication des informations entre Internet et les supports traditionnels.	Trois opérations réalisées : élections des conseillers municipaux, des maires et adjoints, des chambres fédérales.
E-voting / SVE	Etudier et développer une plate-forme e-voting associée à un module d'identification. Refondre le système d'information du Service des votations et élections (SVE).	Deux opérations de vote par Internet réalisées avec succès.
Aigle	Déployer dans les états-majors des départements l'application de gestion centralisée du courrier et des dossiers, jusqu'ici réservée au Conseil d'Etat et au Grand Conseil.	Déployé dans plusieurs départements.
DF		
CFI	Mettre en place une solution logicielle unique et intégrée de gestion budgétaire, comptable et financière.	En cours de déploiement. Premières mises en production en juillet 2003 (DF) et en novembre 2003 (Economat cantonal). D'autres déploiements prévus jusqu'en janvier 2005.
AFC	*Voir sous chapitre 4: grands chantiers*	
DIP		
SIEF	Mettre en place la première version de la base consolidée des données scolaires de façon à permettre l'établissement des statistiques pour la Direction générale du Cycle d'orientation (DGCO) et la gestion des épreuves communes.	Remontée des données automatisée. Un effort important a été fait pour harmoniser les données provenant de plusieurs bases distinctes.
SCARPA	Développer un progiciel pour la gestion des activités quotidiennes du Service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA).	Mise en production de la première étape en mars 2003. Développement de la 2e partie en cours, fin prévue au 2e semestre 2004.
STG	Mettre en place une application pour la gestion des activités quotidiennes du Service du tuteur général (STG).	Analyse détaillée en cours.
Gestion prévisionnelle des enseignants	Créer un infocentre pour la gestion prévisionnelle des enseignants, alimenté par les données de la gestion du personnel (GIP).	En exploitation. Une extension est prévue pour les personnels administratif et technique.
DJPS		
Police 2000	Mettre à disposition du policier un outil informatique convivial intégrant l'ensemble des éléments provenant du journal de la centrale d'engagement, de la main courante et des rapports, afin de permettre la mise à jour automatique des données-clés dans le fichier central.	En voie d'achèvement. Mise en production des derniers modules : fin du 1er semestre 2004.
Calvin 2	Développer la nouvelle application de l'Office cantonal de la population (OCP).	L'optimisation des performances du système a freiné sa mise en production. Celle-ci est prévue au printemps 2004.
SAN : Permis carte de crédit	Développer une application pour établir sous forme de carte de crédit les permis de conduire délivrés par le Service des automobiles et de la navigation (SAN).	En production depuis avril 2003.
Service des passeports	Mettre à disposition l'application fédérale pour la gestion des nouveaux passeports.	En production depuis janvier 2003.

Projet	Objectifs	Statut
DAEL		
SINOCL	Etudier la refonte des applications de l'Office cantonal du logement (OCL) : définir et analyser les fonctionnalités en se centrant sur les métiers de l'OCL et leur évolution prévisible ; analyser les aspects intégration avec les applications partenaires du DAEL et des autres services de l'Etat.	Etude terminée. Ce projet a abouti à la définition d'un plan d'urbanisation du système permettant une architecture efficace en terme de composants.
SIRAUCO	Concevoir une solution efficace et innovante pour les métiers de la Direction de la police des constructions (DPC) afin de mieux suivre le déroulement des prestations et d'en raccourcir le délai pour répondre aux attentes des citoyens.	Etude terminée.
Gestion des véhicules	Suivre l'entretien des véhicules et le coût des prestations liées aux activités du garage de l'Etat. Cette solution est fondée sur la mise en œuvre d'un progiciel.	Prêt pour une mise en exploitation début janvier 2004.
Amarrages, domaines public lac et cantonal	Mettre en exploitation les applications visant à gérer le domaine public par l'attribution de places d'amarrages, d'autorisation d'installations et de travaux, en assumant les actes administratifs tels la facturation, la confirmation d'autorisations, etc.	Terminé. Mise en production en décembre 2003.
DIAE		
Réponse publique DCMO	Mettre en place un nouvel environnement d'accueil pour les clients afin de diffuser les documents de la Direction cantonale de la mensuration officielle (DCMO) en s'appuyant sur l'outil informatique. Le nouveau système de diffusion permet de s'affranchir de l'utilisation de la collection papiers et films du plan du registre foncier et d'optimiser le processus de production des documents au public.	Terminé, en production depuis le 1er décembre 2003.
SI OVC	Doter l'Office vétérinaire cantonal (OVC) d'un outil de gestion et d'aide à la décision moderne, adapté à ses besoins actuels et futurs.	En phase finale. Mise en production prévue à la fin du premier trimestre 2004.
Inventaire cantonal des déchets	Développer une nouvelle application permettant d'établir l'inventaire des déchets produits, réceptionnés ou éliminés lors de l'année écoulée.	Mise en production début 2004.
Sites contaminés	Développer une application pour le service de géologie afin d'assurer le suivi administratif des sites potentiellement pollués.	En production depuis décembre 2003.
DEEE		
SI marché du travail	Mettre à disposition des conseillers de l'Office régional de placement (ORP) et des mesures cantonales un outil offrant une source unifiée d'information sur les entreprises genevoises, afin d'améliorer la qualité des prestations de conseil, de placement et de réinsertion.	Projet lancé en octobre 2003. Mise en production estimée: juillet 2004.
Commerce 2002	Aider les inspecteurs du commerce à saisir les informations recueillies lors de contrôles dans les commerces.	Mise en production partielle en septembre 2003, totale début 2004.
DASS		
Refonte applicatif OCPA	Réorganiser et rationaliser les processus informatiques, la gestion et le traitement des dossiers, au travers d'une nouvelle application métier pour l'Office cantonal des personnes âgées (OCPA). Le remplacement du programme existant était nécessaire en raison de son obsolescence.	Premiers modules en production. Mise en production totale prévue au cours du 2e semestre 2004.
Toxique	Développer une application java *Framework* pour le pharmacien cantonal.	Terminé.
144	Installer l'informatique nécessaire après le déménagement de la centrale d'appels d'urgence 144.	Réalisé au printemps 2003, juste avant le Sommet d'Evian (G8).
CTI		
Gestion du patrimoine informatique	Elargir le périmètre de l'inventaire du patrimoine informatique de l'Etat de Genève et consolider ce recensement. Plus de 45'000 objets sont gérés.	Enregistrement assuré grâce à l'introduction de lecteurs de codes-barres au Centre logistique matériel.
Intranet de la production	Développer un site intranet pour la production, en s'appuyant sur des référentiels CTI et des outils de surveillance approuvés par l'Etat de Genève. Ce site permet aux collaborateurs du Centre et à la maîtrise d'ouvrage d'accéder 24h/24h à des informations dynamiques et proactives sur l'état des serveurs, des applications gérées par le CTI et les tickets de panne en cours.	Réalisé.
Fédération	Permettre une production informatique fiable et sécurisée de l'ensemble des systèmes informatiques de l'Etat. Le projet comprend différents sous-projets.	En cours, certains sous-projets sont déjà réalisés. Le projet sera achevé en 2006.

7. Organisation

Sous la responsabilité d'un directeur général et d'un directeur opérationnel, le CTI se compose de trois directions: développement, production, administration et finances.

Développement

La direction du développement s'investit dans l'élaboration et l'implémentation de systèmes informatiques, en étroite collaboration avec les départements de l'Etat de Genève. Ses principales missions consistent à conseiller, informer, conceptualiser, développer et mettre en œuvre des applications et des solutions spécifiques adaptées aux différents services de l'administration cantonale.

L'Etat est une structure vivante, dont les services évoluent continuellement. Pour répondre à ses besoins informatiques, de nombreuses applications et bases de données ont vu le jour au travers de projets souvent étalés sur plusieurs années. Afin de suivre le rythme d'évolution, de rester performant et d'améliorer les services, il est nécessaire d'urbaniser les systèmes d'information. Cela nécessite de faire cohabiter des architectures différentes et de procéder à la refonte de tout ou partie des applications, tout en garantissant la cohérence avec les systèmes existants.

La direction du développement pratique donc une approche multidisciplinaire et transversale; elle répond aux besoins des utilisateurs de l'administration, collabore avec différents partenaires pour la conceptualisation de systèmes d'information, prend en charge la maîtrise d'œuvre de leur concrétisation et en assure la cohérence transversale. L'élaboration et l'adaptation des projets sont désormais axées sur le maintien et l'évolution de la connaissance et de la maîtrise des applications; cela engendre un accroissement rapide des savoirs, techniques et méthodes utiles à long terme.

Beaucoup de projets d'investissement ont vu le jour ces dernières années. Les ressources internes n'étant pas suffisantes, bon nombre d'entre eux ont été développés en collaboration avec des partenaires externes et entrent aujourd'hui en production. Si, pour leur développement, le recours à des forces externes est financé par les investissements, la mise en production et la maintenance se répercutent fortement sur les ressources internes et les budgets de fonctionnement. Une manière de pallier partiellement le manque de ressources consiste à optimiser leur utilisation.

Dans cette optique, la direction du développement s'est dotée d'un nouveau directeur et a entrepris de réorganiser sa structure. Elle a adopté de nouvelles divisions, correspondant aux cinq piliers de la vie du citoyen (santé – formation – sécurité et justice – environnement – structures transversales) et a mutualisé ses ressources. Cette réorganisation a été initiée en 2003 et devrait s'achever en 2004.

Pour accroître la transversalité, la Division technique de développement (DTD) a été renforcée. L'année 2003 a vu la naissance d'un référentiel CTI pour les projets gérant notamment les dépendances, les services offerts ainsi que les topologies de développement. Cette année a également permis l'étude et la mise en place d'un portail web collaboratif ainsi que d'un système automatisé de publication d'informations.

Production

La direction de la production joue un rôle fondamental dans le fonctionnement des technologies de l'information au sein de l'Etat de Genève. Elle garantit la mise à disposition des infrastructures informatique et téléphonique, ainsi que des diverses applications qu'utilisent les services de l'administration cantonale. Elle assure par ailleurs la fiabilité et la pérennité du fonctionnement de l'ensemble des systèmes d'information dont dépendent les utilisateurs dans leurs activités quotidiennes. La cohérence des moyens technologiques mis en œuvre à l'Etat de Genève, ainsi que la sécurité des données, font également partie de son champ de responsabilité.

Parmi les différentes divisions que regroupe la direction de la production, voici quelques exemples concrets illustrant les activités en 2003:

- **Outils et systèmes ouverts** (OSO) est responsable de la gestion des serveurs de l'Etat (métiers, applications, bureautique et messagerie), des outils et des bases de données. Cette division assure également la gestion de la messagerie de l'Etat (27 millions de messages échangés en 2003). OSO a notamment été impliqué dans les trois dépouillements centralisés de l'année, le Sommet d'Evian et le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), ainsi que dans de nombreux projets de développement.
- La division **Systèmes centraux** (SC) conçoit, met en œuvre et assure la gestion de l'architecture matérielle et logicielle des grands systèmes informatiques de l'administration centrale. En 2003, le *mainframe* IBM a été remplacé par un modèle plus moderne avec des coûts d'exploitation réduits.
- La division **Support et assistance de proximité** (SAP) met à disposition et renouvelle PC et imprimantes. Elle assure la télédistribution des logiciels et apporte une expertise sur l'architecture matérielle et les programmes de base (postes de travail, périphériques micro-informatiques et plates-formes bureautiques). Comme son nom l'indique, elle assiste les utilisateurs dans la résolution de leurs difficultés techniques. SAP a lancé en 2003 une grande étude visant à déterminer la nouvelle plate-forme des postes de travail informatiques de l'administration (projet NPA). En parallèle, elle a renouvelé le quart des PC et effectué la migration des logiciels bureautiques vers Office 2000.
- La division **Intégration** a pour rôle principal d'accompagner les projets liés aux systèmes d'information de l'administration cantonale; elle assure la coordination entre le développement et les différentes entités de la production, de la phase d'analyse à la mise en production de l'application. La division s'est impliquée en 2003 dans 80 projets (contre une trentaine l'année précédente).
- La division **Réseaux/Télécoms** (R/T) est responsable de la modernisation des réseaux téléphonique et informatique. Elle s'attèle notamment au remplacement des combinés téléphoniques traditionnels par des appareils utilisant la technologie «voix sur IP», permettant une sensible diminution des coûts de maintenance; pas moins de 800 postes ont été remplacés en 2003. R/T a aussi procédé à la numérisation des centraux de l'Université et développé le réseau privé de fibres optiques de l'Etat, amenant la transmission de données à haut débit dans de nombreux bâtiments de l'administration.

- La **Centrale d'appels et de pilotage** (CAP) a pour priorité d'assurer la production au quotidien et la prise en compte des demandes d'assistance et de support. Le nombre de sollicitations a crû de 51% en un an, pour atteindre 37'023 appels en 2003; les problèmes ont été résolus immédiatement au téléphone dans 30% des cas. La CAP a également développé l'intranet de la production qui sera, au cours de premier trimestre 2004, également mis à disposition des responsables des systèmes d'information des départements.

Administration et finances

L'exercice 2003 a été placé sous le signe d'une gestion financière toujours plus pointue et d'un suivi particulièrement attentif des collaborateurs, externes notamment. La mise en place, l'année précédente, de nouveaux instruments de management a permis un renforcement des mécanismes de contrôle interne.

- Le service **Finances** a consacré beaucoup d'énergie au suivi du budget, à l'élaboration des prévisions de dépenses et à la préparation du passage à la comptabilité financière intégrée (CFI). Il a également repris le contrôle des comptes jusqu'ici effectué par le DAEL pour les réseaux informatique et téléphonique. Quelque 22'000 écritures et 15'000 factures ou demandes d'indemnisation ont été traitées en 2003.
- Le service des **Ressources humaines** a connu une forte progression de son volume d'activité. Il a déployé de gros efforts en matière de formation de l'encadrement et développé des partenariats avec des services étatiques, para-étatiques et privés dans le cadre de la formation des apprentis et des stagiaires.
- **Organisation et qualité** (ORQUA) a déployé en 2003 le projet Planck et mis en place une équipe Project office, planifiant les maintenances et tous les projets; le CTI est ainsi doté, pour la première fois, d'un plan de charge consolidé.
- Le service **Gestion du patrimoine informatique** tient à jour l'inventaire de plus de 45'000 objets répertoriés (37'000 pour la micro-informatique, 725 serveurs, 1500 contrats, 790 applications, 5000 pour le mobilier).
- Le service **Logistique et sécurité informatique** coordonne les divers intervenants du CTI appelés à mettre en œuvre une politique sécuritaire globale en termes de confidentialité, d'intégrité et de disponibilité. Il identifie les risques et assure la liaison avec la cellule sécurité du comité du même nom. Côté logistique, le service a mis à disposition les locaux des 76 et 78, route des Acacias et 9, route des Jeunes. Il a commencé à préparer le futur déménagement de près de 400 collaborateurs à Grand-Pré II.
- La Direction administrative et financière comprend également, outre les entités mentionnées plus haut, un service **Juridique** et de gestion des contrats, ainsi que la **Réception**. Dans le but de réduire les coûts, l'année 2003 a été marquée par une renégociation systématique des contrats de délégation de personnel. Cette opération a été menée en étroite collaboration avec l'Economat cantonal.

8. Observatoire technologique

Les technologies sont toujours plus complexes et leur impact sur les individus et sur la société va au-delà des aspects techniques. Ces constats ont guidé les réflexions et les réalisations de l'Observatoire technologique (OT), organe directement rattaché à la direction générale du CTI.

- L'élaboration du référentiel nouvelles plates-formes technologiques (NPT) a permis de réaliser un outil capable d'analyser une nouvelle technologie, un composant ou un projet informatiques. Ce référentiel a contribué à l'étude de la station de travail de l'administration genevoise ainsi qu'à une évaluation des apports potentiels des logiciels libres.
- Un sujet de réflexion a été lancé sur le thème «Sphère privée et protection des données», abordé sous plusieurs angles dans le cadre de la 13e journée de rencontre de l'OT. Cette manifestation a réuni plus de 380 personnes. Des réalisations concrètes et des perspectives ont également été abordées.

9. Communication

Les différentes compétences en matière de communication ont été regroupées en 2003 au sein d'une même structure, le service Communication. Directement rattaché à la direction générale, celui-ci s'est vu attribuer trois missions:

- *Communication interne*

  Plusieurs nouveaux produits ont été lancés, à l'instar d'un bulletin d'information mettant en évidence les réalisations du Centre ou d'une revue de presse électronique quotidienne. Des actions favorisant la culture d'entreprise ont été initiées.

- *Communication externe*

  La plus grande contribution de l'année est la réalisation du stand *eDemocracy centre* à World Telecom 2003, pour le compte de la Chancellerie. Le service a aussi présenté le CTI aux étudiants des hautes écoles et apporté son expertise en matière d'identité visuelle dans de nombreux projets.

- *Communication stratégique*

  Il s'agit de construire, développer et entretenir un réseau de contacts en vue de positionner le CTI comme un acteur reconnu.

10. Perspectives 2004

Après une année 2003 riche en événements majeurs, 2004 se présente comme l'année de la consolidation. D'importants enjeux attendent le CTI, tant au niveau du développement que de l'exploitation. De grands projets doivent être implantés, à l'instar de la comptabilité financière intégrée (CFI); d'autres méritent d'être confortés.

Dans un environnement budgétaire difficile, le Centre utilisera au maximum en 2004 les compétences disponibles au sein de l'Etat de Genève et auprès de ses partenaires. Le concept d'équipe pluridisciplinaire devient toujours plus nécessaire. Cette optique devra se déployer dans un esprit de synergie avec soi-même, l'équipe, les structures du CTI et l'ensemble des partenaires.

4. DÉPARTEMENT DES FINANCES

Les missions du département des finances (DF) sont de nature transversale, c'est-à-dire accomplies pour le compte et avec la collaboration de l'ensemble des départements.

Parmi les activités conduites, l'on relèvera notamment: la gestion de la dette et des liquidités; l'élaboration du budget et la tenue de la comptabilité de l'Etat; la fiscalité, la perception et la redistribution de l'impôt; la gestion du personnel de l'Etat (département de l'instruction publique excepté); les acquisitions de l'administration cantonale, etc.

Le département a également contribué, en partenariat avec le département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement (DIAE), à la création du centre de compétences des communes (CCC), début 2003. Cette nouvelle forme d'institution interdépartementale réunit les compétences de plusieurs services de l'administration cantonale en matière de finances communales. Le CCC bénéficie de l'expertise de l'association des communes genevoises (ACG) et des communes du canton. Il est copiloté par le DF et le DIAE (cf. point 4.3.7 ci-après).

Le département pilote plusieurs projets transversaux. Les groupes de travail sont dotés de missions, d'objectifs et de délais de production spécifiques et les réalisations font l'objet d'un suivi régulier. Nombre de projets s'inscrivent dans le cadre de la réforme de l'Etat. A ce titre, ils satisfont aux objectifs du Conseil d'Etat: transparence, amélioration de l'efficacité et de l'efficience, nouvelles modalités d'organisation du travail et renforcement des synergies entre départements. Parmi ces projets figurent:

La modernisation du système d'évaluation des fonctions (ModSEF)

Ce projet concerne toute l'administration cantonale ainsi que les organisations du service public et subventionnées qui appliquent les normes et règles de l'Etat en matière de gestion et de rémunération du personnel. Le système d'évaluation des fonctions doit offrir à ces entités un outil d'évaluation et de rémunération adapté aux besoins actuels. Les départements de l'administration cantonale, les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) ainsi que les partenaires sociaux collaborent au projet. Les titulaires des 109 fonctions clés analysées ont participé aux différentes étapes du projet. La mise en œuvre du système d'évaluation était prévue initialement au 31.12.2003. L'élargissement du projet au système de rémunération et les négociations avec les partenaires sociaux conduisent à envisager une entrée en vigueur en 2006 (cf. point 4.4.8 ci-après).

Le système d'information des ressources humaines (SIRH)

Avec le SIRH, l'administration cantonale veut se doter d'un outil moderne et performant de pilotage et de gestion des ressources humaines (GRH). Le projet est doté d'un crédit d'investissement maximal de 25'231'000 F. Une équipe de projet de 10 personnes a été engagée. Le département de l'instruction publique (DIP), l'office du personnel de l'Etat (OPE), le centre des technologies de l'information (CTI), le service organisation et systèmes d'information (OSI) du département des finances ainsi que les représentants des services des ressources humaines des départements sont partenaires dans le cadre de ce projet. A fin 2003, le projet SIRH est réalisé à 25%, avec une date de mise en œuvre prévue en 2006 (cf. point 4.4.6 ci-après).

L'égalité entre homme et femme

La promotion de l'égalité entre homme et femme est assurée par le service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme (SPPE). Le SPPE développe, avec l'ensemble des départements, des plans d'action visant à intégrer l'égalité entre femme et homme dans l'ensemble des politiques publiques mises en œuvre par l'Etat. Cette volonté s'inscrit dans le cadre d'une tendance observée à l'échelle européenne, qui vise à mettre en œuvre l'égalité au sein même des institutions par le biais d'une politique volontariste et avec la participation active des personnes concernées. A l'extérieur de l'administration, la mission du SPPE consiste en un travail de prévention, d'information et de sensibilisation. Ce travail est mené en réseau, tant avec les collectivités publiques qu'avec le monde associatif (cf. point 4.6 ci-après).

La comptabilité financière intégrée (CFI)

La CFI offre à l'administration cantonale une solution logicielle unique, intégrée et multi-fonctionnelle, mettant en œuvre des règles de gestion budgétaire, comptable et financière communes à tous les départements. Par une saisie des informations à la source et une distribution en temps réel des données, la CFI met en œuvre l'ensemble des fonctions d'une comptabilité publique: élaboration et gestion des crédits, gestion des approvisionnements, engagements, paiements, opérations comptables internes, facturation, gestion des guichets, gestion de la trésorerie et des fonds spéciaux. Un crédit d'investissement maximal de 37'500'000 F a été adopté. Le projet CFI regroupe à ce jour plus de 120 collaboratrices et collaborateurs de l'administration ainsi que plusieurs sociétés externes. Les principaux partenaires sont les directions financières départe-

mentales et les directions financières des entités transversales, telles que le CTI et la centrale commune d'achat (CCA) en tant que fournisseurs/utilisateurs privilégiés de la CFI. Le projet comprend deux phases: la réalisation et le déploiement. L'état d'avancement de la réalisation du projet est de 80% au 31.12.2003; l'état d'avancement du déploiement est d'environ 15%. La fin de projet est prévue pour fin 2004 (cf. point 4.3.6 ci-après).

La réorganisation de la caisse de l'Etat: la trésorerie générale

Rattachée depuis fin 2001 à l'administration des finances de l'Etat (AFE) la caisse de l'Etat a été modernisée en 2002 et renommée «direction de la trésorerie générale». La trésorerie générale est à l'écoute des besoins des départements et a pour objectifs:

1) la mise en place de ressources humaines professionnelles maîtrisant non seulement les spécificités de gestion publique (gestion de la dette et gestion des liquidités) et des marchés financiers, mais aussi les aspects de l'économie locale, suisse et internationale;
2) la mise en place d'outils de gestion professionnels permettant le suivi, la planification et l'élaboration de tableaux de bord en matière de gestion de la trésorerie (gestion de la dette et gestion des liquidités), ainsi que les outils de gestion des risques.

Les emprunts effectués de janvier à décembre 2003 inclus (2,62 milliards sur une durée moyenne de 7,37 ans et un taux d'intérêt moyen de 2,58%) ont permis d'obtenir:

1) un allongement de la durée moyenne de la dette de 3,25 ans au 31.12.2002 à 3,86 ans au 31.12.2003;
2) une baisse du taux moyen de la dette de 3,04% au 31.12.2002 à 2,46% au 31.12.2003.

La trésorerie générale travaille en partenariat avec l'ensemble des départements, les entités transversales, les entités subventionnées, les organisations financières, les communes, les cantons et la Confédération (cf. point 4.3.10 ci-après).

Le système d'informations financières (SIF)

Le SIF a été mis en place durant l'exercice 2003 par la direction du budget et de la planification financière. Il vise entre autre à améliorer l'information en matières financière et de personnel et à minimiser les risques économiques et financiers inhérents à l'activité des entités. Il met en place un ensemble d'outils de gestion et facilite la circulation de l'information entre les différentes entités de l'Etat afin d'améliorer la visibilité des comptes de fonctionnement et d'investissement. Ces instruments permettent désormais aux autorités d'intervenir à titre préventif sur les finances de l'Etat. Pour atteindre ces objectifs et renseigner le Conseil d'Etat et les commissions parlementaires dans les meilleurs délais, le SIF établit un partenariat avec les directions financières départementales et les services transversaux (cf. point 4.2.1.5 ci-après).

La transformation de l'économat cantonal en centrale commune d'achat

D'importants enjeux sont liés aux achats. Ces enjeux sont aussi bien financiers, qu'organisationnels et économiques. La stratégie adoptée pour rénover totalement cette fonction au sein de l'Etat se fonde sur la centralisation de la politique d'achat et la décentralisation de l'acte d'achat. Concernant plus spécifiquement le fonctionnement et le rôle de l'économat cantonal, les objectifs à long terme ont été de repenser la politique d'achat ainsi que le rôle de l'unité centrale et des différentes entités d'achat. Les partenaires privilégiés sont les directions financières départementales, l'équipe de projet CFI, les services utilisateurs, le DIP (cycle d'orientation et direction de l'enseignement primaire), le CTI, l'OPE, l'OSI et les fournisseurs agréés de l'Etat. La structure et le cadre de fonctionnement de la CCA ont été définis. La nouvelle équipe a déménagé début 2004 dans les nouveaux locaux de l'HOFIN 2 (cf. point 4.1.4.6 ci-après).

4.1 Présidence et secrétariat général

4.1.1 Service de gestion interne

Le service de gestion interne intervient en appui pour tous les offices et services du département dans son champ de compétences, qui relève de la gestion des ressources administratives et financières.

4.1.1.1 Ressources humaines

4.1.1.1.1 Mission

La mission principale du service des ressources humaines est de mettre en œuvre la politique du personnel et de fournir soutien et conseil aux responsables opérationnels pour la gestion quotidienne de leurs collaboratrices et collaborateurs.

En 2003, les collaboratrices des ressources humaines ont assumé l'ensemble des tâches de recrutement pour 60 postes (entretiens de recrutement, démarches administratives) et reçu de nombreux collaborateurs-trices pour des entretiens (évaluations, résolution de problèmes relationnels, etc.).

Au 1er janvier 2003, le département des finances comptait 761,75 postes. Au cours de l'année, 4 postes ont été transférés dans d'autres départements. Il y a donc 757,75 postes en 2003 pour 827 personnes.

En 2003, 32 personnes ont quitté le département (départs en retraite ou autre emploi). Dix apprenti-e-s se formaient au sein des différents services du département. Une centaine d'auxiliaires ont participé à des missions temporaires pour faire face, notamment, aux impératifs du service de l'expédition. Enfin, 50 chômeurs et chômeuses ont effectué un emploi temporaire cantonal dans les services du département.

Les ressources humaines ont participé activement aux projets transversaux suivants:

– modernisation du système d'évaluation des fonctions (ModSEF)
– système d'information des ressources humaines (SIRH).

4.1.1.2 Service financier

4.1.1.2.1 Mission

Le service financier du département a une mission d'assistance, de conseil, de contrôle et d'information pour tout ce qui touche à la gestion financière des services du département. Avec les services, il collabore à l'élaboration des budgets et à leur consolidation. Il en contrôle l'exécution. Il veille au respect de l'intégrité des opérations comptables conformément aux principes édictés dans la loi sur

la gestion administrative et financière de l'Etat. Il assure la tenue et la réconciliation des comptes de fonctionnement et d'investissement, supervise le bouclement des comptes annuels et établit le compte-rendu financier du département.

4.1.1.2.2 Priorités, activités

2003 a été une année particulièrement chargée pour le service financier du DF, en raison de la mise en œuvre de projets importants.

Le projet de comptabilité financière intégrée de l'Etat (CFI)

Durant le mois de juillet 2003, le département des finances a été le premier département à basculer dans la CFI. Il s'est impliqué de manière soutenue dans le cadre des travaux de modélisation et de définition des besoins et des processus. Afin d'offrir une garantie de sécurité maximale, le traitement CFI s'est effectué, jusqu'à fin 2003, en parallèle à l'application existante.

Dans son rôle de «testeur de l'application», le service financier s'est attaché à relever les éventuels problèmes, à proposer des solutions et à redéfinir avec le groupe de projet les cheminements et traitements applicables au sein du département des finances, solutions qui seront par la suite proposées aux prochains départements qui rejoindront la CFI.

Information et «reporting»

Afin de doter le département d'instruments efficaces de contrôle et d'aide à la décision, le service financier s'est attaché à élaborer de nouveaux tableaux de bords permettant d'effectuer, à différents niveaux, un meilleur suivi budgétaire et des comparatifs financiers sur plusieurs exercices. Dès 2004, ces documents seront intégrés à l'application CFI, offrant ainsi aux bénéficiaires des outils de pilotage précieux.

Budget

L'élaboration du budget 2004 aura permis d'établir des procédures et d'élaborer des instruments en vue d'un véritable contrôle de gestion.

Contrôle interne et contrôle de gestion

En 2003, la priorité a été donnée à :

- la centralisation du suivi des remarques de l'inspection cantonale des finances (ICF) relatives au département et la résolution de certaines lacunes constatées ;
- une simplification et une amélioration de la présentation des comptes, notamment par un examen critique des flux et des rubriques utilisées. Cette opération aura débouché sur diverses adaptations, création de nouveaux CR et intégration de la cafétéria dans la comptabilité de l'Etat ;
- la redéfinition des flux, procédures et responsabilités liés au traitement des opérations CFI ;
- le développement et l'introduction d'une application permettant un traitement et un suivi amélioré des inventaires mobiliers du département.

4.1.1.3 Services généraux

La logistique et les services généraux du département ont en charge l'accueil, les huissiers et hôtesses, les locaux, la sécurité.

L'administration des finances de l'Etat (AFE) a emménagé dans le bâtiment nommé HOFIN 2 en novembre et décembre 2003. La centrale commune d'achat (CCA) ainsi que le centre de documentation auront emménagé pour leur part en janvier 2004.

Afin de pouvoir garantir une sécurité optimale des biens et des personnes et suite à l'étude menée en collaboration avec le DAEL, un projet de sécurisation des personnes et du bâtiment est en cours de réalisation. Il s'achèvera au printemps 2004. La sécurité en cas d'évacuation a également été améliorée.

4.1.1.4 Archives et centre de documentation

La gestion des archives départementales et des plans de classement a été menée, tout au long de l'année 2003, par l'archiviste du département, en collaboration avec les services. Ceci permettra au département des finances d'être en conformité avec la LIPAD et en respect de la loi sur les archives publiques.

4.1.2 Service de la communication

4.1.2.1 Mission

La mission du service est de développer, pour le département des finances, une communication cohérente sur les plans externe et interne, en accord avec la présidence et les différents services, par le biais de supports et outils variés : conseil en communication, aide à la rédaction, publications, Internet, Intranet, organisation d'événements...

Son rôle est d'informer, d'expliquer, de mettre en valeur les politiques et activités du département et d'en promouvoir l'image dans un esprit de dialogue, de proximité, de transparence et de cohérence.

4.1.2.2 Activités

A la demande de la présidence, le service a effectué une enquête auprès des contribuables utilisateurs-trices du guide fiscal et du CD-ROM GeTax, élaborés par l'administration fiscale cantonale (AFC), afin de prendre note de leurs remarques et suggestions. Celles-ci ont été prises en compte dans la version 2003 du guide et du CD-ROM, aussi bien au niveau de la forme que du fond.

Le développement de l'outil Internet, en collaboration avec le service organisation et systèmes d'information (OSI) du département, a renforcé le dialogue entre les citoyen-ne-s et l'administration genevoise.

Cette année encore, le service de la communication a coordonné la traditionnelle «Journée des filles» au département des finances. Le service des ressources humaines, l'AFC et le service du courrier ont activement collaboré à la réussite de cette action de sensibilisation grand public, très bien accueillie par la population et largement relayée par la presse genevoise.

Le service de la communication a également fourni à plusieurs reprises du conseil et de l'aide à la rédaction ou à l'organisation d'événements pour le service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme (SPPE) ainsi que des associations féminines, en vue de les aider à mieux faire comprendre la cause de l'égalité auprès de l'administration, des médias et du grand public.

Soucieux de répondre à l'attente des collaborateurs et collaboratrices du département, le service de la communication a entamé une réflexion sur les outils de communication et d'information interne. Un sondage a notamment été réalisé sur le journal interne, *DF info*.

Comme chaque année, la fête de Noël pour les familles organisée par le service a rencontré un vif succès.

4.1.2.3 Fonds Swisslotto

La Société de la loterie suisse à numéros verse chaque année un émolument à l'Etat de Genève, correspondant à 2% des enjeux du Swisslotto joués dans le canton. Cet émolument est réparti entre le département de justice, police et sécurité (DJPS) (25%) à titre de taxe de concession, et le département des finances (DF) (75%). Ce dernier redistribue ces montants, après accord du Conseil d'Etat, sous forme de subventions à des projets dans le domaine culturel ou sportif. Les demandes sont instruites par le secrétariat général du DF, parfois avec le concours de services spécialisés de l'Etat. Ces aides sont ponctuelles et interviennent en complément aux subventions octroyées par d'autres organismes cantonaux et communaux.

En 2003, l'émolument versé à l'Etat était de 476'294,55 F, soit 119'073,65 F au DJPS et 357'220,90 F au DF. Le Conseil d'Etat a accordé 41 subventions sur 54 demandes, pour un montant total de 425'842,85 F. Une somme de 31'400 F, incluse dans ce montant et accordée au titre de garantie de déficit pour 3 événements sportifs n'a pour l'instant pas été réclamée. La différence entre la somme allouée en 2003 et les dépenses a été prélevée sur la réserve du fonds.

4.1.3 Service juridique

4.1.3.1 Mission

Le service juridique a pour mission d'appuyer, dans le domaine du droit, la présidence du département ainsi que les services du département qui ne disposent pas de juristes. Ses tâches sont les suivantes :

- rédaction législative en réponse à des demandes du département ou des commissions parlementaires qui traitent des sujet fiscaux et financiers ;
- vérification de la conformité au droit des textes (lois, règlements, conventions, contrats, etc.) établis par les services du département et mise en œuvre du processus législatif ;
- rédaction ou vérification des réponses aux motions, questions écrites, interpellations, consultations fédérales relevant des domaines traités par le département et destinées au parlement cantonal ou au Conseil fédéral ;
- rédaction de mémoires devant les tribunaux cantonaux et fédéral ;
- adaptation du droit cantonal en fonction de l'évolution du droit fédéral.

En l'absence de secrétaire général, poste non occupé depuis 1997, le service juridique a assumé une partie des activités liées à cette fonction.

Le service juridique a étudié la loi fédérale du 20 juin 2003 sur la modification d'actes concernant l'imposition du couple et de la famille, l'imposition du logement et les droits de timbre. Il a préparé le rapport du Conseil d'Etat sur le sujet, que ce dernier a présenté au parlement en vue de décider de l'opportunité de l'exercice du droit référendaire cantonal à l'encontre de ces dispositions.

4.1.3.2 Objectifs fixés

Compte tenu du type d'activités, le service juridique ne connaît pas d'avance les objectifs qui lui seront assignés, sinon de manière générale, puisqu'il répond aux demandes des services. Il lui est également difficile de prévoir le volume du contentieux devant les tribunaux.

Le service juridique a connu en 2003 une importante extension de ses activités dans le domaine juridico-financier, assez nouvelle pour lui et rendue possible par une augmentation de ses ressources humaines (deux juristes supplémentaires).

4.1.3.3 Objectifs atteints

Principales révisions législatives déposées ou adoptées par le Grand Conseil et proposées par le Conseil d'Etat, règlements adoptés par le Conseil d'Etat, consultations fédérales et initiatives.

Le département est compétent dans les domaines juridiques relevant des finances publiques, de la fiscalité, de la gestion des ressources humaines, de la surveillance des fondations, des institutions de prévoyance, des prêteurs professionnels et des organismes privés subventionnés.

Les principales modifications (légales et réglementaires) sont mentionnées ci-après, ainsi que les consultations fédérales et les initiatives. Le service juridique a participé activement à la rédaction de ces textes d'ordre juridique.

a) En matière de finances publiques

Concernant le domaine bancaire :

Plusieurs projets de lois adoptés concernant l'aliénation de biens immobiliers par la Fondation de valorisation de la Banque cantonale.

Loi 8914 ratifiant deux modifications des statuts de la Banque cantonale de Genève, adoptée le 21 mars.

Rédaction du projet de réponse du Conseil d'Etat à la consultation sur le *message du Conseil fédéral concernant l'affectation des 1'300 tonnes d'or de la Banque nationale et l'initiative populaire «Bénéfices de la Banque nationale pour l'AVS».*

b) En matière de gestion administrative et financière

Loi 8958 sur le compte d'Etat pour l'exercice 2002, adoptée le 27 juin.

Projet de loi PL 9076 établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2004 renvoyé à la commission des finances le 18 septembre. Le projet a été renvoyé au Conseil d'Etat, sans entrée en matière de la part du Grand Conseil. Suite logique du refus par le parlement, la loi 9123 du 18 décembre autorise le Conseil d'Etat à pourvoir aux charges du budget de fonctionnement ainsi qu'aux dépenses d'investissement jusqu'à promulgation du budget administratif de l'Etat de Genève 2004 (D 3 73) ; le service juridique a participé activement à sa rédaction.

Loi 8968 modifiant la loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques (D 1 10) adoptée le 1er octobre. Les modifications consistent à confier à l'inspection cantonale des finances (ICF) le contrôle des organismes privés subventionnés du ressort du service de surveillance des fondations. Ainsi, le règlement sur la surveillance des fondations de droit civil, des institutions de prévoyance et des organismes subventionnés a dû être modifié. Le Conseil d'Etat a adopté ce nouveau règlement le 3 décembre (E 1 16.03).

Rédaction de la réponse du Conseil d'Etat du 18 juin au président de la Conférence des gouvernements cantonaux, relative au document «*Projets d'actes législatifs et explications du Conseil fédéral concernant les mesures d'allégements 2003 du budget de la Confédération*».

Dans le cadre de la réponse du 3 septembre du Conseil d'Etat sur l'avant-projet de révision du droit des fondations (initiative parlementaire du conseiller aux Etats Fritz Scheisser), il est répondu, au sujet de l'immuabilité du but, qu'aucun but de fondation n'a jamais posé de problème d'actualisation, la notion de désuétude étant suffisante pour le modifier.

Rédaction de la réponse du Conseil d'Etat du 3 septembre à la consultation relative *à la révision de l'ordonnance sur la Poste*.

c) En matière fiscale

L'IN 113 «Pour une contribution de solidarité des grandes fortunes et des gros bénéfices», acceptée par le peuple le 2 juin 2002 et concrétisée par la loi 8917, acceptée par le Grand Conseil le 31 janvier, modifiant la loi sur l'imposition des personnes morales (D 3 15), la loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP III), l'impôt sur la fortune (D 3 13) (augmentation temporaire de l'impôt sur les gros bénéfices et de l'impôt sur les grandes fortunes). Soumise au peuple, la loi a été refusée le 18 mai 2003.

L'IN 115, dite «Casatax», a abouti le 22 septembre 2000. Elle proposait d'inscrire un nouvel article 8A, intitulé «Propriété de son logement» dans la loi sur les droits d'enregistrement. Selon cette disposition, les droits d'enregistrement et les éventuels centimes additionnels auraient été réduits de moitié lorsque l'objet de l'acquisition était destiné à servir de domicile à l'acquéreur. Le Grand Conseil a rejeté cette initiative le 21 mars 2002 et adopté un contre-projet le 28 février 2003 soit le projet 8708. Plus nuancé que l'initiative, ce projet a néanmoins pour conséquence une diminution de recettes fiscales de 19,5 millions F. L'IN 115 et son contre-projet seront soumis au vote populaire en février 2004.

Loi 8642, proposée par des députés, modifiant la loi sur les droits de succession (D 3 25) (exonération du conjoint et des parents en ligne directe) adoptée le 26 juin. Elle exigera un vote populaire, prévu en février 2004, en raison du référendum obligatoire en matière d'augmentation ou de diminution d'impôts (art. 53A Cst ge).

Rapport RD 495 du Conseil d'Etat concernant l'exercice du droit référendaire cantonal à l'encontre de la loi fédérale sur la modification d'actes concernant l'imposition du couple et de la famille, l'imposition du logement et les droits de timbre, du 20 juin 2003.

Loi 8993 modifiant la loi sur l'imposition des personnes physiques – Objet de l'impôt – Assujettissement à l'impôt (LIPP-I) (D 3 11), adoptée le 27 juin.

Loi 8886 modifiant la loi générale sur les contributions publiques (D 3 05) (recouvrement de la taxe personnelle), adoptée le 24 octobre. Modification rendue nécessaire par l'entrée en vigueur des accords bilatéraux.

Projet de loi 9081 de députés modifiant la loi sur les droits de succession (exonération du conjoint et des parents en ligne directe) reporté par le Grand Conseil le 19 décembre. Projet de loi 9082 de députés, abrogeant la loi 8042 du 26 juin 2003 sur le même sujet. Il modifie la loi sur les droits de succession (D 3 25) et sur les droits d'enregistrement (D 3 30) (exonération du conjoint et des parents en ligne directe), reporté par le Grand Conseil le 19 décembre. Ces deux projets veulent entraver l'adoption de la loi 8642 modifiant la loi sur les droits de succession (D 3 25) (exonération du conjoint et des parents en ligne directe) adoptée le 26 juin, qui doit passer en votation populaire en février 2004.

Règlement modifiant le règlement d'application de l'article 15 de la loi sur l'imposition des personnes physiques (détermination du revenu net – calcul de l'impôt et rabais d'impôt – compensation des effets de la progression à froid) illustrant les barèmes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, adopté le 19 novembre par le Conseil d'Etat (D 3 16.04).

Règlement modifiant le règlement d'application de la loi sur l'imposition à la source des personnes physiques et morales, adopté le 19 novembre par le Conseil d'Etat (D 3 20.01).

Rédaction de la réponse du 18 juin pour le Conseil d'Etat à la consultation fédérale du département fédéral des finances relative à l'ordonnance sur la déduction des primes de l'assurance obligatoire des soins et à l'ordonnance sur la déduction des frais de garde des enfants par des tiers.

Rédaction de la réponse du Conseil d'Etat du 3 septembre au Président de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats au sujet de «l'avant projet de révision du droit des fondations» (initiative parlementaire du conseiller aux Etats Fritz Schiesser).

Rédaction de la réponse du Conseil d'Etat du 10 octobre à la consultation du département fédéral des finances du 7 juillet, sur «*la simplification du rappel d'impôt en cas de succession et l'introduction de la dénonciation spontanée*» ainsi que sur «*l'exécution d'une amnistie fiscale*». Le Conseil d'Etat est favorable à une amnistie fiscale générale limitée dans le temps; elle doit être incitative et examinée en parallèle à la prise de mesures adéquates contre les fraudeurs. Elle ne doit pas être étendue à d'autres impôts que les impôts directs, excepté peut-être la TVA.

d) En matière de personnel

Règlement relatif à l'adaptation au coût de la vie, adopté le 18 juin par le Conseil d'Etat (B 5 15.20).

Loi 8792 modifiant la loi sur le traitement et les diverses prestations alloués aux membres du personnel de l'Etat et des établissements hospitaliers (B 5 15), adoptée le 16 mai. La loi vise à réactualiser l'échelle des traitements à teneur de celle en vigueur le 1er juillet 2002 et à redonner au Conseil d'Etat une marge de 30% pour les indexations futures.

Projet de loi 9066 modifiant les statuts de la Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève (CIA), renvoyé le 18 septembre devant la commission des finances. Les modifications concernent l'introduction d'un pont AVS pour les personnes dont l'âge de la retraite était à 62 ans.

Règlement modifiant le règlement d'application de la loi concernant le traitement et les diverses prestations alloués aux membres du personnel de l'Etat et des établissement hospitaliers, adopté le 29 octobre par le Conseil d'Etat (B 5 15.01).

Rédaction de la réponse du Conseil d'Etat du 23 juillet à la consultation du département fédéral de l'intérieur relative «aux mesures destinées à résorber les découverts dans la prévoyance professionnelle».

e) En matière de prêts à la consommation

Loi 9017 sur les prêteurs professionnels, les prêts d'argent et l'octroi de crédits (I 2 43), adoptée le 24 octobre. Il s'agit d'une adaptation du droit genevois au nouveau droit fédéral, donnant désormais un cadre assez strict au contrôle des prêteurs et de leurs intermédiaires.

Règlement d'exécution de la loi sur les prêteurs professionnels, les prêts d'argent et l'octroi de crédits, adopté le 28 mai par le Conseil d'Etat (I 2 43.01). Le service juridique a résolu les problèmes juridiques (force dérogatoire du droit fédéral) et mis en forme lesdits textes avec la collaboration du service de surveillance des prêteurs.

4.1.3.4 Fonds Eckert

4.1.3.4.1 Mission et objectifs

Le fonds Eckert a été créé en 1976 conformément aux volontés du testateur feu Louis Eckert qui avait désigné l'Etat de Genève comme héritier universel, sous réserve de quelques legs et de l'exigence «d'utiliser une partie des revenus, qu'il lui était libre de fixer, à des œuvres pour l'enfance sans distinction de religion». Le règlement du Conseil d'Etat du 29 juin 1976, dotait ce fonds d'un montant initial de 7 millions F inaliénables. Seuls les revenus des 7 millions F seraient distribués chaque année. En raison des performances boursières dans les années 80 et 90, ce fonds a été substantiellement alimenté. Toutefois, au 1er janvier 2003, le compte du fonds ne comportait plus que 5'150'645 F; il avait donc chuté en dessous du montant des 7 millions F réputés inaliénables. Dans ces conditions, le règlement de 1976 devenait inapplicable et le 26 mars 2003, sur la demande de la commission d'attribution et du département des finances, le Conseil d'Etat le modifia. Il fixa alors le montant inaliénable à 4 millions F, permettant ainsi d'utiliser les revenus de cette somme pour la poursuite du but. Il mit aussi comme condition que seule une partie du revenu du fonds serait chaque année utilisée pour tendre à la reconstitution d'un fonds de 7 millions F, dans un temps raisonnable au vu de la situation économique.

Bien que le disponible du fonds se monte à 1'150'645 F au début 2003, la commission d'attribution s'est fixé de ne pas distribuer plus de 100 000 F en 2003 pour respecter l'injonction du Conseil d'Etat. La commission concentre désormais ses dons sur des projets primordiaux.

4.1.3.4.2 Répartition des dons

La commission a reçu 74 demandes, accepté 31 dons, refusé 41 requêtes. En raison de ses moyens limités, elle a exclu tous les projets principalement culturels et a aidé seulement les classes d'âges jusqu'à 15 ans. Il s'est agi d'une aide pour des projets divers (12), de travaux (4), de spectacles (6), d'achats de matériel (9).

4.1.3.5 Espace de vie enfantine Edmond Kaiser (Eve Edmond Kaiser)

Fondation de droit public (sise dans l'Hôtel des finances)

4.1.3.5.1 Mission

La crèche a pour mission d'accueillir des enfants de parents travaillant à l'Hôtel des finances ou dans un service de l'Etat à proximité et des enfants du quartier. Constituée sous la forme d'une fondation de droit public, son coût de fonctionnement est assumé à parts égales par l'Etat de Genève et la Ville de Genève (délégation à la petite enfance). Elle reçoit 45 enfants, dont une moitié sont des enfants d'employés de l'Etat et l'autre, des enfants du quartier.

4.1.3.5.2 Fonctionnement en 2003

La directrice qui a repris la crèche à la rentrée 2002 a poursuivi sa tâche en 2003 à la satisfaction de l'équipe éducative, des parents, des enfants et du conseil de fondation.

Les 45 places offertes depuis l'été 2002 n'ont pas pu satisfaire toutes les demandes, tant des parents de l'Hôtel des finances que de ceux du quartier. L'équipe éducative est restée stable et seul le personnel sous contrat de travail à durée déterminée a quitté l'institution. Le taux d'absentéisme a été très bas.

Sur le plan administratif, la crèche a pu compter sur des parents collaborant avec le personnel et la direction. Les parents se sont acquittés des pensions dues régulièrement et dans les délais. Le trop perçu de subventions en 2002 a été restitué aux deux fournisseurs de subventions selon leur participation. En tant qu'entité de droit public subventionnée par l'Etat, la fondation a fait l'objet de rapports annuels de l'inspection cantonale des finances.

4.1.3.5.3 Fonctionnement pour l'avenir

Dans les années à venir, la crèche devra réfléchir à son organisation et à sa place au sein d'un éventuel réseau de crèches du quartier, en raison des projets de la Ville de Genève (délégation à la petite enfance) qui conçoit de grouper les crèches qu'elle subventionne en réseaux de proximité. Un groupe de travail a été constitué par le Conseil d'Etat en août 2003 pour étudier les incidences de ces projets dans le cadre d'Eve Edmond Kaiser.

4.1.4 Organisation et systèmes d'information (OSI)

4.1.4.1 Expertise économétrique

4.1.4.1.1 Mission

Au sein de l'OSI, les économètres ont pour tâche de seconder les directeurs-trices et les chef-fe-s de service de l'administration fiscale cantonale (AFC) ainsi que la présidence dans les domaines budgétaire, économique et des statistiques fiscales.

Leur rôle consiste à:

- procéder aux estimations des recettes fiscales de l'Etat et développer des méthodes d'estimation dans le cadre de la procédure budgétaire et du bouclement des comptes;
- produire des analyses quantitatives portant sur l'impact des changements de lois fiscales sur les recettes de l'Etat et leurs conséquences au niveau des groupes de contribuables;
- élaborer les outils nécessaires au suivi permanent des résultats, sous la forme de tableaux de bord.

4.1.4.1.2 Objectifs fixés

Les économètres ont eu pour objectif en 2003 de continuer à fournir à l'AFC, mais également au département des

finances dans son ensemble, des outils de pilotage, sous la forme d'analyses d'impact, essentiellement lors de changements de lois. L'étude des effets du passage de la loi sur les contributions publiques (LCP) à la loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP) a continué de constituer une part importante des activités des économètres. La confection des barèmes de l'impôt sur le revenu et la fortune s'appliquant aux contribuables imposés selon le barème ordinaire, ainsi que la préparation des barèmes de l'impôt à la source ont également été réalisées, comme chaque année. Une méthode d'élaboration d'un panel des contribuables a été conçue en vue d'une exploitation ultérieure.

Les objectifs plus spécifiques à l'année 2003 visaient notamment à améliorer le modèle de prévisions fiscales et à le valider.

4.1.4.1.3 Objectifs atteints

Etant donné l'importance capitale que revêtent les estimations fiscales pour l'ensemble de l'Etat de Genève, l'essentiel des ressources des économètres a été consacré à l'amélioration du modèle de prévisions fiscales pour les personnes physiques imposées au barème ordinaire. En effet, pendant l'année 2003, le modèle a été développé pour tenir compte de la situation spécifique de chaque commune, conduisant à une situation plus réaliste. Cependant la réflexion visant à développer la méthode d'estimation des recettes fiscales devrait encore se poursuivre dans le moyen terme.

C'est également en 2003 qu'a été réalisée, pour la première fois, une validation partielle du modèle de prévision sous sa forme actuelle. Celle-ci ne semble pas pour l'instant remettre en question la méthode choisie pour estimer les recettes fiscales.

4.1.4.2 Refonte AFC

4.1.4.2.1 Mission

La mission principale de la cellule «refonte» de l'OSI est de réaliser l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour les projets informatiques concernant l'AFC.

4.1.4.2.2 Objectifs fixés

L'année 2002 avait été particulièrement novatrice avec les lancements simultanés d'une nouvelle application interne de traitement de l'impôt bordereau ordinaire (IBO) et d'un outil de saisie de déclarations pour le contribuable. L'objectif de l'année 2003 était de consolider ces développements.

4.1.4.2.3 Objectifs atteints

En ce qui concerne l'application interne, le module de taxation dispose à présent de fonctionnalités étendues d'assistance aux contrôles de cohérence des dossiers et de gestion des réclamations. Le module de perception est maintenant pleinement opérationnel; il permet une gestion conviviale et en temps réel des comptes débiteurs. Le module de gestion des contribuables a, quant à lui, été étendu afin de pouvoir accueillir prochainement les personnes morales. Seul un nouveau module a été initié cette année et devrait entrer en production au cours de l'année 2004: l'immobilier. Ces développements ont permis de produire une qualité de prestations nettement supérieure, avec la possibilité par exemple de pouvoir visualiser instantanément un dossier à l'écran et d'améliorer ainsi la qualité des réponses aux contribuables, que ce soit au guichet ou au téléphone.

Pour l'outil de saisie des déclarations, l'envoi des CD-ROM GeTax avec les déclarations a permis de simplifier notablement la diffusion du logiciel. La coopération avec un fabricant de logiciels destinés aux professionnels a permis d'augmenter encore le retour des déclarations au format code-barre. Plus de 40% des déclarations sont revenues sous ce format, contre 24% l'année précédente. La qualité a aussi notablement progressé. La «hotline» a été nettement moins sollicitée.

4.1.4.3 Outils de communication

4.1.4.3.1 Mission

Cette activité est divisée en deux parties, l'Intranet et l'Internet.

Pour l'Intranet, l'objectif est de mettre à disposition du département des finances un outil capable de simplifier la vie du département, d'éviter un gaspillage d'espace de stockage informatique et de papier et d'offrir un outil de travail commun pour l'ensemble des services.

Pour l'Internet, cette activité est partagée avec la cellule de communication pour ouvrir les activités du département des finances à l'ensemble de la population à l'intérieur du site de la république et canton de Genève.

4.1.4.3.2 Objectifs fixés

Cette année 2003 a été marquée par l'utilisation des nouvelles normes CTI pour reprendre l'ensemble des sites du département. Les nouvelles plate-formes technologiques sont maintenant prêtes pour 2004.

4.1.4.3.3 Objectifs atteints

Les sites du DF continuent à se développer pour fournir un meilleur service aux citoyen-ne-s et atténuer l'impact des sollicitations directes auprès des services.

L'accès via Internet a été repensé et la mise en œuvre d'un outil de gestion de contenu par le CTI débouchera sur la mise en ligne progressive d'un nouveau site, plus réactif et mieux alimenté, en 2004.

Parallèlement, le maintien et le développement des sites se sont poursuivis avec plus particulièrement:

- l'élargissement de l'offre des formulaires interactifs;
- la création de nouveaux sites;
- l'amélioration des applications disponibles;
- la rédaction d'un guide pour la réalisation de site Internet au DF qui comprend des outils pratiques pour le suivi de projet.

L'Intranet du département évolue également pour répondre aux besoins de communication interne au DF mais aussi pour permettre aux services transversaux (OPE – centrale commune d'achat – SPPE – etc.) de bénéficier d'une plate-forme interdépartementale.

4.1.4.4 Systèmes d'information

4.1.4.4.1 Mission

La mission principale est d'assurer la pérennité et la cohérence des systèmes d'information du DF, tout en favorisant les réflexions en matière de sécurité.

4.1.4.4.2 Objectifs fixés

Garantir au département des outils performants, disponibles, intégrés et sécurisés permettant la mise en œuvre des objectifs stratégiques du département. Pour 2003, un rapprochement avec les autres entités de l'Etat de Genève a été opéré avec la participation aux différents groupes de travail : comité sécurité, comité de coordination des systèmes d'information et de communication.

4.1.4.4.3 Objectifs atteints

2003 a vu le retour du département dans l'ensemble des réflexions cantonales, ce qui lui a permis de commencer à faire partager son expérience en matière de gestion de grands projets. L'OSI a accompagné le projet CFI et le projet SIRH qui sont, avec la refonte AFC, les trois plus grands projets en cours.

4.1.4.5 Expédition

4.1.4.5.1 Mission

L'expédition a la responsabilité de l'acheminement de l'ensemble du courrier aux services, le traitement des éditions, la mise sous pli, l'expédition des documents et la gestion des archives fiscales.

4.1.4.5.2 Objectifs fixés

Garantir au département un service de qualité, dans le respect des délais et des budgets. Ce service est notre vitrine, la partie visible ; son fonctionnement doit être irréprochable pour ne pas dévaloriser ou freiner le travail des autres.

4.1.4.5.3 Objectifs atteints

Nous pouvons résumer l'activité 2003 de ce service par quelques chiffres clefs :

- enveloppes mises sous pli : 10'226'498 dont 2'046'995 pour les autres départements ;
- recherches dans les archives : 15'714 soit plus de 70 par jour ;
- lettres lues pour l'AFC : 230'651 soit plus de 1'000 par jour ;
- déclarations enregistrées : 229'734 ;
- documents archivés : plus de 5 millions.

4.1.4.6 Economat cantonal – Centrale commune d'achat

4.1.4.6.1 Mission

Cette entité agit transversalement et a pour but de regrouper les actes d'achat afin de satisfaire au plus près les besoins exprimés par les services de l'administration et autres organismes affiliés. Ses actions sont dictées par le souci constant de ménager les deniers publics, d'instaurer une réelle transparence des marchés et des procédures, de respecter les exigences en matière de marché publics et d'intégrer les principes du développement durable.

4.1.4.6.2 Objectifs fixés

Les activités commerciales quotidiennes s'exécuteront en étroite collaboration avec les départements et leurs services, dans un souci d'optimisation du processus d'achat. La centrale commune d'achat (CCA) se veut résolument proactive et moderne. Son fonctionnement général correspond aux grands standards européens de centralisation de l'achat et inclut, notamment, la délocalisation du stock chez le fournisseur.

4.1.4.6.3 Objectifs atteints

La structure de la CCA a été définie et son cadre de fonctionnement fixé dans un règlement accepté par le Conseil d'Etat début 2004. La nouvelle équipe aura déménagé début 2004 dans les nouveaux locaux HOFIN 2.

Au plan des effectifs, ce service est passé de 53 à 40 personnes. La réorganisation implique une équipe plus réduite et une structure simplifiée comprenant cinq services et une direction :

- le service commercial, 15 personnes pour l'ensemble des actes de négociation et les relations ;
- le service administratif, gestion et suivi des commandes ;
- le service juridique, garant du respect des procédures AIMP et des contrats ;
- le service financier ;
- le secrétariat.

2004 sera l'année du déploiement de la CCA qui reprend sa place dans l'organisation du département.

4.1.5 Cellule d'expertise financière

4.1.5.1 Missions et objectifs

La cellule d'expertise financière (CEF) intervient en expertise et conseil auprès de la présidence du département des finances et des autres départements et services de l'Etat. Ses compétences relèvent de l'analyse financière et de l'établissement de règles comptables, de l'expertise économique, du traitement des problématiques liées à la TVA, notamment. Elle suit dans ces domaines les dossiers aux niveaux cantonal, intercantonal et fédéral. En 2003 la CEF a été réorganisée. Sa dotation en postes de travail a été réduite de quatre unités (départ de deux collaborateurs, transfert de deux autres collaborateurs à l'administration des finances de l'Etat). La nouvelle équipe s'est constituée autour d'un nouveau concept favorisant davantage la mise en réseau des informations et des compétences.

4.1.5.2 Réalisations

4.1.5.2.1 Groupe de perspectives économiques

Composé de représentant-e-s de l'Etat, des communes, de l'université et du milieu bancaire, il a pour mandat de mettre à disposition des collectivités publiques genevoises et des principales entreprises publiques, des prévisions sur les principaux indicateurs économiques et de les proposer sous forme de recommandations de nature non contraignante pour l'élaboration de leurs budgets. Ces recommandations sont publiées en juin dans un rapport annuel accompagné de synthèses trimestrielles en septembre, décembre et mars.

Dans ce cadre, la CEF collecte, analyse et présente les données économiques pertinentes, ainsi que les prévisions des principaux instituts de conjoncture et établissements bancaires. Elle assure la rédaction du rapport annuel et des synthèses trimestrielles, ainsi que le secrétariat et la logistique du groupe.

Chiffres en %	Prévisions juin 2003	Synthèse oct. 2003	Réalisations déc. 2003
Croissance du PIB réel	0.30	0.00	-0.30
Croissance réelle des revenus	0.20	0.50	N/D
Renchérissement	0.80	0.70	0.90
Taux intérêts court terme (moyenne annuelle)	0.35	0.30	0.30
Taux intérêts court terme (fin période)	0.50	0.25	0.25
Taux intérêts long terme (moyenne annuelle)	2.50	2.60	2.70
Taux intérêts long terme (fin période)	2.75	2.90	2.90
Chômage GE (moyenne annuelle)	6.60	6.60	6.50

Sources: OCSTAT, BNS et GPE

Pour l'année 2003, les recommandations du groupe de perspectives économiques se sont avérées assez satisfaisantes. Toutefois, la comparaison des prévisions de juin 2003 aux résultats 2003 montre que le pronostic en matière d'évolution du produit intérieur brut (PIB) ainsi que celui relatif aux taux d'intérêts à court terme comporte un écart «prévision/réalisation» significatif (en matière d'évolution des revenus aucune donnée n'est encore disponible).

4.1.5.2.2 Affaires fédérales et intercantonales

Pour le compte de la présidence du département, la CEF examine les dossiers à caractère financier traités par la Conférence des gouvernements cantonaux et par la Conférence des directeurs cantonaux des finances. En 2003, il s'agit par exemple de l'affectation des réserves d'or excédentaires de la Banque nationale suisse, du programme d'allégement budgétaire de la Confédération ou de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT).

Sur la RPT le vote final du parlement est intervenu le 3 octobre 2003 et a permis l'adoption de bases constitutionnelles et légales. Via la CEF, le canton de Genève a suivi activement les débats parlementaires. Il a pris position en faveur de l'introduction d'un plafond permettant de limiter la contribution des cantons à fort potentiel de ressources au mécanisme de péréquation horizontale, solution finalement retenue par le Parlement. Genève s'est également battu avec succès pour que la date d'entrée en vigueur de la RPT soit formellement liée à l'entrée en vigueur des dispositifs relatifs à la collaboration intercantonale avec compensation des charges. Si le peuple s'exprime favorablement sur le projet RPT lors de la votation obligatoire dans le courant de l'année 2004, les Chambres fédérales devront examiner dès 2005 les dispositions d'exécution (deuxième message sur la RPT). Parallèlement, les cantons devront entamer le processus de ratification de l'accord-cadre intercantonal. Selon le calendrier actuel, la RPT devrait pouvoir entrer en vigueur en 2007.

En qualité de membre du groupe de travail «Clé de péréquation financière» de la Conférence des directeurs cantonaux des finances, la CEF a participé aux travaux préliminaires d'actualisation de l'indice de capacité financière pour la période 2004/2005. Cet indice, calculé sur la base de quatre coefficients (revenu cantonal, force fiscale, charge fiscale et zone de montagne), est la pierre angulaire de tous les dispositifs de péréquation, dont notamment les subventions fédérales, les parts cantonales aux recettes fédérales et au bénéfice de la Banque nationale suisse et les contributions cantonales aux œuvres sociales. Sur la base des données actualisées, Genève enregistre une forte progression de son indice qui passe de 141 à 155, imputable principalement à l'évolution du coefficient de force fiscale (somme des recettes fiscales cantonales et communales par habitant, corrigée par l'indice de charge fiscale inverse).

La CEF fait également partie du groupe de travail intercantonal, chargé:

- de préparer la prise de position de la Conférence des directeurs cantonaux des finances par rapport au projet de nouveau plan comptable de la Confédération;
- de «rafraîchir» le plan comptable des collectivités publiques suisses (cantons et communes) et de l'adapter au projet de la Confédération et aux normes comptables internationales.

Au printemps 2003, le groupe a pris position sur les propositions de nouveau plan comptable de la Confédération et a rédigé un projet de lettre de la Conférence des directeurs cantonaux des finances au Conseiller fédéral des finances. Depuis l'automne 2003, le groupe a entamé la deuxième phase de ses travaux qui devraient déboucher durant le premier semestre 2004 sur la rédaction d'un nouveau plan comptable pour les cantons et les communes.

4.1.5.2.3 Règles financières et loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF)

Dans le cadre d'une proposition de nouvelle typologie des investissements, une consultation élargie des départements et principaux acteurs transversaux a été menée. Un projet de loi modifiant la LGAF sera déposé au Conseil d'Etat durant le premier trimestre de l'année 2004. Il vise deux objectifs:

- définir un bien d'investissement;
- préciser le processus décisionnel.

Le projet de loi propose ainsi d'abandonner les catégories d'investissement fondées sur des limites en termes monétaires et d'introduire les notions de dépenses nouvelles et de dépenses liées. Afin de préciser et d'illustrer le contenu de la nouvelle typologie, il est prévu de rédiger un projet de règlement qui devrait porter notamment sur les différentes «frontières» entre fonctionnement et investissement, entre dépenses liées et dépenses nouvelles ou encore entre patrimoine administratif et patrimoine financier.

Le rapport final sur la politique en matière de contrats de prestations a été remis au Conseil d'Etat au début de l'année 2003. Celui-ci dresse un état des lieux, analyse les politiques actuelles en matière de contrats de prestations et propose au Conseil d'Etat l'adoption d'une doctrine commune à l'Etat de Genève. A la suite de ce rapport, un mandat a été confié à un consultant externe afin de présenter une synthèse analytique et des propositions opérationnelles à partir des divers documents élaborés entre 1999 et 2003.

Le dossier des indemnisations des riverains de l'Aéroport international de Genève a également été complètement repris en main afin de définir les règles de gestion et de facturation qui seront appliquées à l'avenir. En accord avec l'Aéroport international de Genève, ceci a

notamment permis de facturer un arriéré d'intérêts d'environ 150'000 F concernant l'année 2000 et d'arrêter définitivement les modalités de calcul des intérêts liés aux différentes lois adoptées.

4.1.5.2.4 Appui à l'élaboration des projets de lois et préavis techniques

En 2003, 55 projets de lois ont bénéficié d'un appui logistique et technique de la CEF. Dans plus de la moitié des cas, un préavis technique a été délivré à l'attention du Conseil d'Etat. Dans les autres cas, un appui à la rédaction des projets de loi a été fourni. Pour mémoire, tous les projets de lois entraînant des dépenses, un échange de biens ou limitant les recettes ainsi que tous les projets de décision soumis au Conseil d'Etat en vue d'une dépense non budgétisée, d'une avance de trésorerie, d'un placement, d'un échange de biens ou d'un cautionnement doivent être adressés au préalable au département des finances afin que ce dernier délivre un préavis technique.

Au niveau des investissements, 42 projets de lois ont été examinés.

Sur le plan du budget de fonctionnement, 6 projets de lois ont été analysés.

Enfin, un projet de loi concernant l'octroi d'une garantie en faveur de la fondation des parkings pour un prêt complémentaire relatif à la construction du parc relais P+R Genève-Plage et un projet de loi relatif au financement de l'extension de l'Ecole internationale de Genève ont fait respectivement l'objet d'un préavis technique et d'un appui à sa rédaction.

Dans le cadre des travaux de la CEF relatifs aux projets de lois, les éléments ci-dessous méritent un développement spécifique. Il s'agit du projet de loi 8952 sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial à la journée (J 6 29), du projet de loi 9011 sur les subventions, du projet de loi 9013 relatif à la restructuration juridique et financière du complexe Geneva Palexpo – Halle 6 en vue de la construction du Centre de Congrès et, enfin, du projet de loi 9122 sur la promotion de l'agriculture.

En collaboration avec l'office de la jeunesse, la CEF a proposé un mécanisme de subventionnement cantonal des structures d'accueil de la petite enfance (crèches, jardins d'enfants et garderies) visant deux objectifs distincts : d'une part, consolider à long terme le financement des structures d'accueil par une contribution ordinaire universelle et forfaitaire par place offerte et, d'autre part, encourager la création à court et moyen terme de nouvelles structures d'accueil par une contribution extraordinaire ciblée et limitée dans le temps. Sur proposition de la délégation du Conseil d'Etat à la famille, ce mécanisme de subventionnement a été retenu dans l'élaboration du projet de loi 8952 sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial à la journée (J 6 29).

Dans le cadre des travaux de la Commission des finances du Grand Conseil consacrés à l'étude du projet de loi 9011 sur les subventions, la CEF a préparé et présenté la position du département des finances lors de son audition du 26 novembre 2003. La CEF a esquissé certaines pistes à explorer et avancé quelques propositions concrètes visant à intégrer dans le cadre légal prévu par la LGAF les principales innovations proposées par le projet. Il s'agit notamment :

- de modifier la définition des indemnités et des aides financières en tant que catégorie de subvention ;
- de réaliser un inventaire exhaustif des subventions cantonales (subventions de fonctionnement, subventions d'investissement et engagements conditionnels) ;
- de mettre en place un examen périodique des subventions entrant dans les catégories des indemnités et des aides financières.

En outre, la CEF a proposé de compléter le dispositif en élargissant le périmètre de l'examen périodique à l'ensemble des subventions et en chargeant le département des finances, en collaboration avec les départements de tutelle, de la réalisation de l'examen périodique et de la rédaction d'un rapport de synthèse soumis au Conseil d'Etat puis au Grand Conseil.

Un projet de loi 9013 relatif à la restructuration juridique et financière du complexe Geneva Palexpo - Halle 6 en vue de la construction du Centre de Congrès a été adopté par le Conseil d'Etat le 21 mai 2003, déposé devant le Grand Conseil et renvoyé en Commission des finances le 13 juin 2003. La CEF a mené les travaux d'expertise ainsi que la rédaction du préavis technique y afférant. Les principales remarques du préavis ont notamment porté sur l'examen du business plan, l'évaluation des différentes valeurs des actifs, le choix du mode de refinancement (crédit-bail transfrontalier versus financement traditionnel) et celui de la débudgétisation ou encore l'analyse du risque de survenance de l'appel à la garantie. En outre, en collaboration avec la trésorerie générale de l'Etat, la CEF concourt à l'évaluation des différents modes de refinancement envisagés par le projet de loi 9013. Elle examine les impacts financiers pour l'Etat de Genève induits par les opérations de refinancement du complexe existant (Halle 1 à 7) et de financement du Centre de congrès, c'est-à-dire la définition du périmètre de garantie à octroyer à la nouvelle structure. Enfin, la CEF assure la préparation des travaux de la délégation du Conseil d'Etat pour le centre de congrès pour le compte de la présidence du département.

Dans le cadre du projet de loi sur la promotion de l'agriculture, la CEF a contribué, en collaboration avec le département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement, à la réalisation des tableaux financiers résumant les nombreux impacts des différentes mesures en faveur de l'agriculture. Par ailleurs, ce projet de loi est le premier à avoir utilisé le nouveau modèle de tableaux financiers devant dorénavant accompagner tous les projets de lois et autres actes politiques et administratifs.

4.1.5.2.5 Notation Standard & Poor's

En préambule, il faut rappeler que les agences de notation évaluent, à l'intention des investisseurs, la probabilité avec laquelle le débiteur sera en mesure d'honorer en temps voulu ses engagements financiers, notamment rembourser le capital et payer les intérêts. Elles évaluent donc le risque de solvabilité lié aux emprunts obligataires et aux instruments monétaires publics. Il faut préciser toutefois qu'elles n'évaluent pas les autres types de risques, tels que le risque de remboursement anticipé, le risque de taux d'intérêts, le risque de liquidité et le risque événementiel. Enfin, l'échelle de notation s'étend de la note AAA (qualité maximale) à la note D (irrécupérable). La notation est en règle générale mise à jour selon un rythme annuel, sauf événement exceptionnel.

Après la première évaluation intervenue en novembre 2000 et confirmée en mars 2001 et avril 2002, Standard & Poor's a réalisé le suivi annuel de la notation de l'Etat de Genève durant le premier trimestre 2003. Dans ce contexte, la CEF

a assumé l'ensemble des travaux préparatoires, entre autres la mise à jour des documents fournis aux analystes de Standard & Poor's, la coordination entre les différents services compétents de l'Etat de Genève, ainsi que la préparation des auditions organisées le 25 mars 2003.

Dans son communiqué de presse du 24 avril 2003, Standard & Poor's a confirmé la note de référence à long terme A+ attribuée à la République et canton de Genève et à ses émissions obligataires mais en modifiant la perspective. Cette dernière est en effet passé de «stable» à «négatif».

Cette confirmation reflète la richesse, la diversification croissante et le dynamisme de l'économie genevoise, les efforts d'assainissement de la Banque cantonale de Genève, malgré une certaine détérioration en 2002 des performances financières du canton. La modification de la perspective est donc imputable à des résultats 2002 moins bons que prévus et aux préoccupations de Standard & Poor's de voir la capacité d'autofinancement du canton continuer à se dégrader et la dette à augmenter si des mesures ne sont pas prises pour restaurer les équilibres financiers.

Suite à l'adoption de la loi sur les douzièmes provisoires prolongeant les dépenses du budget 2003 sur les six premiers mois de 2004, Standard & Poor's a publié un communiqué de presse dans lequel il affirme que cette décision n'aura pas d'impact sur la note à long terme «A+, perspective négative du canton».

4.1.5.2.6 TVA

Dans le sillage de l'introduction de la TVA en 1995, il s'est avéré que la structure en charge de ce dossier au DF était insuffisante en regard de la complexité croissante du domaine et de la spécialisation de plus en plus poussée du personnel de l'administration fédérale des contributions. Le besoin s'est donc fait sentir de réorganiser la structure existante en un centre de compétence, afin de mieux répondre aux attentes des acteurs de l'Etat et des institutions autonomes d'une part et de mieux appréhender les problématiques générales communes, internes comme intercantonales, d'autre part.

Le centre de compétence TVA agira dans le cadre des objectifs suivants:

- Respect des obligations légales imposées par la LTVA;
- Adoption d'une doctrine commune à l'intérieur de l'Etat de Genève et comparable à celle d'autres institutions;
- Optimisation de l'impact de la TVA en terme financier;
- Au besoin, constitution d'une force de proposition sur le plan national.

La mission du centre de compétence est de:

1. traiter les problématiques générales TVA et leurs répercussions sur les services et les institutions autonomes;
2. aider à la résolution des cas concrets portés à sa connaissance (appui aux départements);
3. instituer une collaboration intercantonale dans un but d'échange d'information, d'expérience et d'harmonisation des pratiques;
4. améliorer la communication et les échanges d'information par développement d'un site Internet/Intranet, la constitution d'une banque de données et d'un forum d'échange.

Le centre de compétence fait partie de la CEF. Les rôles et compétences respectifs de la CEF et des services financiers des départements ont été définis. Ces derniers assurent le relais entre la CEF et les services ou entités autonomes des départements et fournissent un appui pour la récolte et l'analyse des données. Les services et entités autonomes sont responsables de l'assujettissement, du traitement et du suivi opérationnel de la TVA. La CEF est responsable des relations avec la Confédération, les cantons et les mandataires externes.

Dans le cadre des problématiques générales traitées en 2003, la plus importante concerne la définition de la notion de collectivité publique sous l'angle de la TVA et donc du périmètre à prendre en compte. Dans l'application de la loi sur la TVA ainsi que de son ordonnance par l'AFC, est considérée comme collectivité publique toute entité qui est constituée sur la base du droit public (droit communal, cantonal ou fédéral). Cette notion est totalement indépendante de l'activité effectivement exercée par la personne morale. Ainsi, le fait pour une collectivité publique de confier une tâche d'utilité publique à un organisme fondé sur le droit privé (Code civil ou Code des obligations) ne confère pas à cet organisme de droit privé un caractère de collectivité publique au sens de la TVA.

4.2 Direction du budget de l'Etat et de la planification financière

4.2.1 Missions

Les activités de la direction du budget et de la planification financière (DBPF) s'articulent principalement autour de l'élaboration du projet de budget, du vote du budget ainsi que du suivi et de la présentation des comptes de l'Etat.

4.2.1.1 Budget

L'établissement des directives budgétaires qui accompagnent le cadre financier global et par département (enveloppe budgétaire tenant compte de la spécificité de chaque département, des prévisions conjoncturelles, des nouvelles lois adoptées ainsi que des accords avec la fonction publique) représente la première étape du processus budgétaire. Ces directives constituent l'ossature de l'élaboration des budgets des départements.

La deuxième étape est marquée par le recueil et la consolidation des données émanant des départements de l'Etat. Ceci établit la version 0 du projet de budget.

La direction du budget de l'Etat et de la planification financière, en étroite collaboration avec les responsables financiers des départements, étudie, analyse et compare les informations reçues. Il s'ensuit un certain nombre de versions successives aboutissant au projet de budget adopté par le Conseil d'Etat.

Une présentation par la présidence du département des finances à la Commission des finances, à la presse, aux communes genevoises, aux organisations représentatives du personnel, aux syndicats et partenaires sociaux ainsi qu'aux cadres de l'Etat, clôt «la phase projet de budget».

Durant l'automne, les travaux parlementaires débutent à la Commission des finances du Grand Conseil aboutissant, en cas d'acceptation de l'entrée en matière, à des amendements qui s'additionnent à ceux du Conseil d'Etat et bonifient le résultat de fonctionnement ainsi que le taux d'autofinancement. Au cours du débat parlementaire précédant le vote du budget (fin décembre), de nouveaux

amendements peuvent être déposés qui influencent favorablement le résultat final. A défaut de vote du budget, c'est la loi régissant les 12es provisoires, basés sur le budget de l'année précédente, qui est débattue et votée le cas échéant. Un nouveau projet de budget est, par la suite, éventuellement proposé par le Conseil d'Etat.

4.2.1.2 Suivi des comptes

La direction du budget de l'Etat et de la planification financière, par l'intermédiaire du système d'informations financières (voir point 4.2.1.5 ci-après), assure le suivi régulier des comptes, des éventuels écarts budgétaires et la projection hebdomadaire des résultats de fonctionnement.

Parallèlement, la direction du budget de l'Etat et de la planification financière recueille, analyse et émet un avis sur les demandes de crédits supplémentaires et/ou complémentaires émanant des services financiers des départements, avant de les transmettre pour accord au Conseil d'Etat. En cas d'acceptation par ce dernier, les dossiers sont par la suite communiqués à la Commission des finances. Durant le processus, la direction du budget de l'Etat et de la planification financière informe les différents départements concernés du suivi de leurs dossiers respectifs.

4.2.1.3 Compte d'Etat

La présentation du Compte de l'Etat, qui a lieu fin mars, relève également de la responsabilité de la direction du budget de l'Etat et de la planification financière. Sur la base des données consolidées à la comptabilité générale de l'Etat et de certains services financiers, plusieurs tableaux récapitulatifs sont préparés en vue de la publication de la brochure «Compte d'Etat de la République et canton de Genève pour [année concernée]». Les résultats des comptes sont présentés par la présidence du département des finances à la Commission des finances, à la presse, aux communes genevoises, aux organisations représentatives du personnel, aux syndicats et partenaires sociaux ainsi qu'aux cadres de l'Etat. Le vote des comptes intervient fin juin et met fin aux travaux parlementaires durant lesquels la direction du budget de l'Etat et de la planification financière est fortement sollicitée.

4.2.1.4 Plan financier quadriennal

Dans le cadre du rating de l'Etat de Genève et conformément à la LGAF, la direction du budget de l'Etat et de la planification financière élabore un plan financier quadriennal en se basant sur les prévisions économiques émises, principalement, par le Groupe de perspectives économiques, ainsi que sur les avis des spécialistes chargés, entre autre, des charges de personnel, des impôts et des investissements. Ce cadre financier, adopté par le Conseil d'Etat et présenté au Grand Conseil, permet, notamment, d'anticiper les impacts financiers des lois, règlements, contrats de prestations et autres décisions sur les futurs budgets de l'Etat de Genève et, par conséquent, une meilleure maîtrise des dépenses à plus long terme. Le plan financier quadriennal fournit les principales lignes directrices des futurs budgets et fait l'objet d'une réactualisation régulière.

4.2.1.5 Système d'informations financières (SIF)

Le SIF est un nouveau projet, actuellement en présentation auprès des départements.

Il instaure un partenariat entre les différentes entités de l'Etat et a pour but, notamment, de faciliter les prises de décisions du Conseil d'Etat.

Des tableaux de bord sont distribués mensuellement au Conseil d'Etat exposant la situation économique et des ressources humaines à l'Etat de Genève.

4.2.1.5.1 Objectifs

Le SIF est un instrument de la direction du budget de l'Etat et de la planification financière, à disposition des services de l'Etat et des autorités. Il a pour but de :

- viser à l'amélioration de l'information en matière financière et en matière de personnel ;
- tendre à l'optimisation des prestations grâce à une meilleure allocation des ressources;
- minimiser les risques économiques et financiers inhérents à l'activité des entités.

Deux postes sur les 6,9 qui composent la direction du budget de l'Etat et de la planification financière sont entièrement dévolus à cette tâche.

4.2.1.5.2 Moyens mis en œuvre

Les outils de gestion de «Service public 2005», soit la CFI et le SIRH, faciliteront le développement d'outils de pilotage tels que tableaux de bord et reporting, complétés par des analyses. Les résultats de ces travaux seront destinés aux autorités et aux partenaires du SIF.

Des groupes de travail ad hoc seront également réunis afin de régler la problématique du calcul de la masse salariale, des réductions linéaires, etc.

Le SIF développera un partenariat avec les différentes entités de l'Etat comme les directions financières, les services transversaux et les services des ressources humaines. Il permettra d'être à la pointe de l'information financière et en matière de personnel afin de renseigner dans les meilleurs délais le Conseil d'Etat et la Commission des finances de l'évolution des situations.

4.2.1.5.3 Résultats à atteindre

Les principaux résultats visés à moyen terme sont :

- améliorer la circulation de l'information entre les différentes entités de l'Etat ;
- améliorer la qualité de l'information, standardiser et uniformiser la structure de l'information ;
- consolider et analyser les données puis les diffuser aux autorités ;
- anticiper les résultats de fin d'année et prévoir les conséquences à terme ;
- aider les autorités dans leurs prises de décisions ;
- sensibiliser les départements à la problématique «Etat» par la diffusion d'informations consolidées en matière financière et de personnel.

Le SIF a déjà mis en place deux fascicules mensuels, adressés au Conseil d'Etat et aux directions financières des départements.

Le premier comprend :

- un reporting comparatif sur plusieurs années pour les comptes d'investissement et les comptes de fonctionnement ;
- une projection du résultat des comptes de fonctionnement au 31 décembre de l'exercice en cours et une analyse de la situation économique à un moment donné.

Le deuxième est établi en collaboration avec l'OPE et comprend la situation récapitulative des postes occupés.

4.2.1.6 Autres missions

- Outre les missions citées plus haut, la direction du budget de l'Etat et de la planification financière collabore étroitement avec la Commission des finances. Elle assiste aux séances hebdomadaires et présente, le cas échéant, des dossiers relatifs aux travaux de ladite commission.
- Une formation aux collaborateurs-trices intitulée «Le Budget de l'Etat et vous» est proposée par la direction du budget de l'Etat et de la planification financière en collaboration avec le centre de formation.

La direction du budget de l'Etat et de la planification financière dirige les travaux hebdomadaires du groupe de travail «Budget - Comptes», lesquels rassemblent les principales directions du département des finances impliquées dans l'élaboration de budget et le suivi des comptes de l'Etat. Il aborde ainsi différents domaines financiers tels que l'estimation des recettes fiscales, le suivi de la trésorerie, la gestion des effectifs, etc.

Ce groupe assure le suivi de sous-groupes de travail traitant de problématiques particulières telles que l'estimation de la provision AFC, la réduction linéaire des investissements, etc.

- Un fascicule récapitulatif des comptes d'entités de droit public est élaboré en fin d'exercice.
- En outre, des études spécifiques sont produites en réponse aux demandes de la présidence du département des finances, du Conseil d'Etat ou de la Commission des finances.

4.2.1.7 Missions ponctuelles effectuées en 2003

La préparation du projet de budget 2004 a été plus ardue que les années précédentes et a engendré de nombreuses moutures budgétaires ainsi que la confection de plusieurs tableaux spécifiques. La stagnation de notre fiscalité et la progression des charges ont abouti au dépôt d'un projet de budget déficitaire de 554 millions F. Le parlement n'ayant pas accepté le projet de budget 2004 du Conseil d'Etat, c'est la procédure des 12es provisoires qui est appliquée en 2004. Dans ce domaine, les modalités d'application ont dû être développées.

Dans le cadre des réflexions sur la Cour des comptes menées par la Commission des finances et la Commission de contrôle de gestion, les auditions de magistrats externes (Contrôle fédéral des finances, Cour des comptes de Belgique et de Rhône-Alpes) ont été organisées. Des schémas sur le contrôle actuel à l'Etat de Genève ont été produits à cette occasion et le concept de système de contrôle interne transversal défini.

4.2.2 Objectifs atteints ou en cours

4.2.2.1 Système d'informations financières

Suite aux demandes de la présidence du département des finances et du Conseil d'Etat, la direction du budget de l'Etat et de la planification financière s'est fixé comme objectif la mise en place d'un système d'informations financières basé sur un partenariat entre les différentes entités de l'Etat (voir point 4.2.1.5 ci-dessus).

4.2.2.2 Consolidation des subventions communales, cantonales et fédérales

La Commission des finances a souhaité qu'une liste exhaustive des subventions reçues par les différents bénéficiaires d'aides communales, cantonales et fédérales soit établie. L'information relative aux subventions a été complétée par la distinction, notamment, des institutions soumises aux mécanismes salariaux applicables à la fonction publique ainsi que des subventions liées à des lois. Cependant, la consolidation des subventions n'a pas pu être réalisée suite aux refus de certaines communes de communiquer leur liste d'institutions subventionnées.

4.2.2.3 Présentation des comptes de l'Etat de Genève et des entités de droit public consolidés

Cet objectif fait suite également à une demande de la Commission des finances et est actuellement en préparation, en collaboration avec l'inspection cantonale des finances.

4.2.2.4 Comptabilité financière intégrée (CFI)

Fin 2003, la première édition du budget provenant du nouveau progiciel a été présentée à la direction du budget de l'Etat et de la planification financière. Les corrections requises seront effectuées début 2004. Les écrans de saisie et tableaux annexes devraient suivre.

4.2.2.5 Prestations

Une réflexion sur les coûts complets (respect de la LGAF) et sur le système de calcul des prestations sera menée en 2004.

4.2.2.6 Typologie des investissements

La fin du train annuel d'investissements, la «montée» des lois budgétaires annuelles (au détriment des grands-travaux), le redimensionnement de la réduction globale des investissements : tous ces thèmes touchant aux investissements seront traités en 2004.

4.3 Administration des finances de l'Etat

4.3.1 Préambule

Suite à la réorganisation de l'administration des finances de l'Etat (AFE) au deuxième semestre 2002 et à la mise en place d'une structure de base, la direction de l'AFE a lancé, fin 2002, une étude de réorganisation appelée «Horizon 2003». Cette étude s'est poursuivie tout au long de l'année 2003, permettant de définir non seulement les grandes lignes des structures «trésorerie générale», «comptabilité de l'Etat», «centre de compétences CFI», «Fondation de valorisation» et «centre de compétences communes», mais aussi tous les processus, toutes les procédures, tous les rôles et les tâches relatifs à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs des services concernés. Cette restructuration s'est imposée compte tenu de l'historique des services, d'une part et de leur manque d'interaction avec les départements, d'autre part.

4.3.2 Missions

L'AFE est désormais un centre de compétences pluridisciplinaire, au service de l'administration. Ses principales missions sont la gestion de la trésorerie de l'Etat, la gestion des liquidités, la consolidation des comptes de l'Etat, le suivi du dossier de la Fondation de valorisation, le pilotage du projet de comptabilité financière intégrée (CFI) et la mise en place du centre de compétences CFI, ainsi que le copilotage (avec le DIAE) du centre de compétences des communes. De plus, l'AFE a une mission de pilotage de différents groupes de travail, dont le groupe interdépartemental «Finances».

4.3.3 Objectifs fixés

Le principal objectif est d'assurer une gestion efficace des liquidités à tous les niveaux de l'Etat et ceci, depuis les services de l'administration jusqu'à la trésorerie générale. Cette gestion des liquidités passe par une optimisation des entrées/sorties d'une part et par une gestion efficace de la dette de l'Etat d'autre part.

La consolidation des comptes de l'Etat fait aussi office d'objectif stratégique prioritaire. Cette consolidation concerne les comptes de l'Etat, la comptabilité des impôts et toute la gestion des immobilisations.

De plus, compte tenu des points mentionnés ci-dessus, l'AFE doit se doter d'outils de gestion, au même titre que l'administration. A cet effet, l'AFE assure le pilotage du projet CFI et du projet de gestion financière intégrée, GFI (gestion des liquidités).

4.3.4 Objectifs atteints

L'AFE est à disposition des services de l'administration pour apporter un savoir-faire en matière de gestion des liquidités, de gestion des emprunts, de négociation avec les instituts financiers et bancaires, d'expertise comptable et de pilotage de systèmes d'information. L'AFE pilote, par ailleurs, le projet CFI, entré dans sa phase de déploiement au sein du département des finances en juillet 2003.

Dans sa réorganisation, l'AFE a :

- récupéré les tâches opérationnelles de la cellule d'expertise financière (CEF) pour la partie «préavis techniques»;
- participé à la mise en place du centre de compétences des communes et en assume le copilotage avec le DIAE;
- participé à la réorganisation de l'économat cantonal en centrale commune d'achat;
- participé à différents projets dont le SIRH.

Enfin, il convient de souligner qu'un important effort de formation de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'AFE aux différents métiers a débuté courant 2003 et se poursuivra en 2004. Cette formation est indispensable et devra se poursuivre, compte tenu du manque de formation des collaboratrices et collaborateurs constaté à tous les niveaux.

4.3.5 Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève (BCGe)

La Fondation de valorisation des actifs de la BCGe a été créée, par la loi 8194 du 19 mai 2000. L'année 2003, troisième année d'activité opérationnelle de la Fondation, a été caractérisée par la finalisation du règlement financier et par un volume accru du niveau des ventes et des reprises de biens immobiliers par la Fondation, ce qui a eu une répercussion sur les pertes comptabilisées par l'Etat.

4.3.5.1 Règlement financier tripartite

L'Etat, la Fondation et la BCGe ont signé le 10 novembre 2003 un «règlement financier», accord qui s'inscrit dans le cadre des dispositions de la loi 8194 et de la convention tripartite du 27 juillet 2000. Cet accord réglemente plus particulièrement l'ensemble des procédures administratives, comptables et financières. Il est destiné à fixer un cadre de travail plus précis, nécessaire à la gestion courante de ce dossier auprès des trois entités.

Pour ce qui concerne les pertes sur réalisation de biens immobiliers faites en 2003, le budget des pertes enregistrées en comptabilité a été dépassé de plus de 50%. Des événements exceptionnels sont venus modifier les chiffres prévus. En effet, l'ICF a souhaité, en vertu des principes d'échéance et d'étanchéité des exercices, que les pertes soient passées en comptabilité en fonction de la date de la vente du bien immobilier et non de la date de l'avis de perte envoyé à l'Etat. L'exercice 2003 a donc été affecté par un effet de rattrapage lié à ce changement de pratique administrative et comptable. Par ailleurs, la Fondation a quasiment fini d'émettre en 2003 les avis de perte relatifs au rachat des sociétés de portage, ce qui a augmenté le montant des pertes exigibles à terme reçues en 2003 par l'Etat. Finalement, il est à relever que la Fondation a profité, cette année, de la très bonne tenue du marché immobilier, ce qui lui a permis de vendre un volume supérieur de biens immobiliers. Cette politique, validée par le département des finances, a pour but de minimaliser au mieux la proportion de la perte à la charge effective de l'Etat pour chaque bien immobilier vendu.

Par contre, l'enregistrement de ces pertes comptables au compte de P&P de l'Etat est compensé par le produit provenant de la dissolution de la provision pour pertes sur réalisation d'immeubles – de 2,7 milliards F à l'origine – ce qui annule l'effet du dépassement budgétaire et n'entache pas le résultat net de l'Etat.

Quant à la trésorerie de l'Etat, elle n'a pas été pénalisée plus que prévu en raison de cette comptabilisation de pertes accrues, ce en vertu du principe selon lequel l'Etat n'est tenu de payer que les pertes dites «exigibles» enregistrées sur les biens immobiliers vendus à des tiers. En effet, l'Etat n'est pas tenu de payer les pertes dites «exigibles à terme», enregistrées sur les biens immobiliers rachetés transitoirement par la Fondation. Il ne paiera ces dernières qu'au moment de la revente du bien immobilier à un tiers. Cette méthode permet de lisser dans le temps l'effet de trésorerie d'une partie des pertes enregistrées. C'est ainsi que l'Etat n'a pas dépassé le montant prévu de 300 millions F pour le paiement effectif des pertes exigibles en 2003.

4.3.5.2 Avances de l'Etat

Pour ce qui concerne les avances faites en 2003 par l'Etat pour le fonctionnement courant de la Fondation, on constate également un fort dépassement du budget. Si une partie du différentiel provient du rééchelonnement des swaps et du changement dans la date de bouclement des comptes bancaires – ce qui a chargé de façon exceptionnelle les coûts financiers de l'exercice – le solde correspond surtout à une sous-évaluation dans l'estimation des revenus annuels de la Fondation. En effet, la vente d'un nombre plus important que prévu d'immeubles a occasionné une perte conséquente d'états locatifs, des charges d'entretien plus élevées que prévu ont réduit ces derniers et un montant important d'états locatifs a été bloqué à l'office des poursuites dans le cadre des procédures de réalisation forcée. Ces constatations ont amené la Fondation à

prendre toute une série de mesures destinées à améliorer encore sa gestion financière, tant du point de vue du contrôle des entrées de fonds effectives que du point de vue de sa capacité projective vis-à-vis de l'Etat.

4.3.5.3 Stratégie future

La stratégie globale, qui prévoyait au départ d'effacer 500 millions F de créances de la Fondation par année, correspondant à des paiements de pertes par l'Etat de l'ordre de 250 millions F/an, est donc toujours d'actualité. Elle permettra de liquider la Fondation de valorisation en une dizaine d'années. Après trois ans, les faits prouvent en effet que cet objectif est en bonne voie de réalisation.

Par ailleurs, en plus d'une rigueur accrue concernant le contrôle des avances, la Fondation et l'Etat ont mis en place cette année, sur la base des nouvelles possibilités statistiques dont dispose dorénavant la Fondation pour catégoriser son portefeuille de biens immobiliers, une stratégie de vente des biens immobiliers plus précise, en fonction de leur type et de leur rentabilité et tenant compte également de l'état actuel du marché immobilier. Cette stratégie est nécessaire pour minimiser l'impact négatif des ventes de biens immobiliers sur les revenus de la Fondation et partant, sur le montant des avances auxquelles l'Etat doit procéder.

Enfin, une plaquette élaborée conjointement par l'Etat, la Fondation et la BCGe sera dorénavant publiée dans le courant du premier semestre de chaque année pour tenir le public et les intervenants économiques au courant de l'évolution des chiffres principaux du dossier.

4.3.6 Comptabilité financière intégrée

L'année 2003 a permis de finaliser la majorité des analyses fonctionnelles et techniques, pour permettre une mise en production de la comptabilité financière intégrée (CFI). Le premier semestre a été consacré à la poursuite du projet, alors que le deuxième semestre a été consacré non seulement à la finalisation du projet, mais aussi à la mise en production de la CFI au département des finances selon un plan de déploiement bien défini.

C'est ainsi que, dès le 7 juillet 2003, le service financier du département des finances et les services transversaux de l'AFE (comptabilité générale et trésorerie générale) ont basculé dans la CFI. La centrale commune d'achats (CCA) a suivi fin novembre 2003 avec la mise en place de nouveaux outils dédiés à l'acte d'achats, dans une optique de décentralisation au niveau des services. Il est à noter que la CCA a subi une restructuration complète suite à une décision de la Présidence en octobre 2002. Cette restructuration a non seulement touché l'organisation interne de l'économat cantonal (qui devient CCA), mais elle a eu un impact direct sur l'organisation, le planning et le coût du projet CFI (dont l'ensemble des éléments feront l'objet d'un rapport complet courant 2004). Au 31 décembre 2003, ce sont environ 60 utilisatrices et utilisateurs qui travaillent «en production» avec la CFI, sans compter l'équipe CFI. Le déploiement de la CFI au département des finances va se poursuivre courant 2004, là aussi selon un plan de déploiement interne.

Cette démarche de déploiement progressif des services du département des finances au sein de la CFI s'est faite en parallèle aux systèmes actuels. En effet, cette étape constitue une mesure de sécurité indispensable pour la bonne gestion et la réalisation du projet. Elle permet de garantir également en tout temps le bon fonctionnement de l'administration avec ses outils actuels. Cette étape a été lourde en ressources, mais très instructive en termes de maîtrise de la CFI, d'appropriation de l'outil et de transfert de connaissances. De plus, il convient de souligner les efforts réalisés par le centre des technologies de l'information (CTI) pour assurer la mise en production de la CFI, le fonctionnement des outils existants et toute la partie «interfaces» liée à cette étape de parallélisme.

Cette année 2003 a permis de confirmer que le déploiement de la CFI ne pouvait se faire en un seul coup (soit au passage du 31 décembre de l'année N au 1er janvier de l'année N+1) comme le prévoyait le projet de loi CFI. En effet, compte tenu de l'expérience faite au sein du département des finances, de la problématique des ressources humaines au sein des directions financières et entités transversales, et du nombre de paramètres à gérer lors d'une bascule de département (chaque département ayant ses spécificités fonctionnelles), il est clairement apparu que le déploiement de la CFI ne pouvait se faire que de façon progressive, en parallèle aux systèmes actuels et en fonction des spécificités départementales. Cet état de fait est aujourd'hui une condition de la réussite du projet CFI, d'autant plus que l'objectif prioritaire de la CFI est bien d'offrir à l'administration cantonale une solution logicielle intégrée, multifonctions, qui mette en œuvre des règles de gestion budgétaire, comptable et financière communes à tous les départements, permettant ainsi cette «vision Etat de Genève» voulue par la réforme de l'Etat.

Le projet CFI va donc se poursuivre courant 2004. Les travaux de bascule avancent avec tous les départements, mais à des vitesses différentes, compte tenu du plan de déploiement pour le premier semestre 2004.

Pour rappel, l'exposé des motifs du projet de loi CFI prévoyait un projet sur une durée de 24 mois et un déploiement en «big bang», alors que la réalité de terrain fait que le projet s'étalera sur environ 40 mois (fin 2000 à début 2004), avec une superposition du déploiement, qui lui, s'étendra au minimum sur 18 mois (été 2003 à mars 2005 pour le bouclement des comptes 2004). L'ensemble des éléments ci-dessus ont eu un impact direct sur les coûts de fonctionnement internes de l'AFE et du CTI, l'AFE ayant la caractéristique de consolider l'ensemble des coûts de déploiement CFI pour l'ensemble des départements et entités transversales. Un rapport complet sera, par ailleurs, élaboré pour la fin 2004, qui doit correspondre à la fin de la première période de déploiement de la CFI.

4.3.7 Centre de compétences des communes

Au début de l'année 2003, une nouvelle forme d'institution interdépartementale a été créée, dénommée le centre de compétences des communes» (CCC). Il s'agit d'une véritable innovation car c'est une des premières fois qu'une entité permettant un travail concerté entre départements a été constituée. Ce centre de compétences réunit des représentants du département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement ainsi que du département des finances (AFC, AFE, OSI), qui mettent en commun les compétences existantes au sein de l'administration cantonale en matière de finances communales.

Le CCC tient séance hebdomadaire, à l'exception des périodes de vacances scolaires. Il traite toutes les questions liées aux finances et à la fiscalité communales, qu'elles soient de la compétence de l'un ou de l'autre des départements. Grâce à la mise en commun de compé-

tences complémentaires respectives, les informations transmises aux communes ont été optimalisées, en particulier quant à leur contenu, pour mieux répondre à leurs besoins.

Le CCC n'a pas pour vocation de travailler en «vase clos». En conséquence, il fait appel autant à l'association des communes genevoises (ACG), qu'aux communes, pour traiter des points particuliers qui touchent autant les finances cantonales que communales. La collaboration entre l'Etat, via le CCC et les communes (y compris l'ACG) a été fortement développée depuis plus d'un an et ceci à l'entière satisfaction de l'ensemble des intervenants.

La présidence du CCC est partagée entre le DF et le DIAE et le secrétariat assuré à tour de rôle.

Le CCC s'est penché notamment sur les dossiers suivants:

- les estimations fiscales et la comptabilisation du différentiel en N+1 ou N+2;
- le règlement concernant le calcul de l'indice de capacité financière et son application suite à sa modification;
- la brochure fiscale regroupant les comptes communaux;
- les statistiques fiscales communales PP et PM;
- la répartition de la perception et du reliquat en matière d'impôts;
- le bouclement des comptes 2001;
- l'analyse du reliquat en matière d'impôts, pour laquelle un groupe de travail a été constitué au sein du département des finances;
- l'accès des communes au rôle de leurs contribuables, pour lequel un groupe de travail a été constitué regroupant des représentants des communes et des deux départements.

Les communes, par le biais de l'association des communes genevoises, ont fait part de leur satisfaction au Conseil d'Etat quant au travail réalisé par le CCC, dont elles ont constaté les résultats en cours d'année.

4.3.8 Comptabilité générale de l'Etat

La comptabilité générale de l'Etat (CGE) est chargée de la centralisation des pièces comptables, de leur contrôle, de leur saisie et de la consolidation des comptabilités des différents départements.

Dans ce but, elle émet un arrêté de clôture des comptes et veille à mettre en œuvre les directives afin que le bouclement des comptes soit respecté et que ceux-ci puissent être publiés dans les délais fixés par le Conseil d'Etat et la LGF, ceci dans le respect des règles comptables du Nouveau Modèle de Comptes.

La comptabilité générale de l'Etat concrétise les décisions prises par le Conseil d'Etat ou les départements en matière de mutations de services ou de reclassification de centres de responsabilités, selon le budget adopté par le Grand Conseil.

La comptabilité générale a pour responsabilités principales: le bouclement des comptes d'Etat, le suivi de l'échéancier de la dette publique, la gestion comptable des comptes courants d'entités tierces auprès de l'Etat, le suivi du compte de compensation avec la Confédération, l'évaluation du portefeuille titres, la gestion comptable des immobilisations, le calcul des amortissements pour tous les départements et services de l'Etat, l'activation de toutes les recettes et dépenses d'investissement, le contrôle de l'application du plan comptable et l'ouverture des comptes de bilan, l'archivage de toutes les pièces comptables reçues, ainsi que conseils et procédures comptables auprès des départements.

En été 2003, la comptabilité générale a enregistré le démarrage de la CFI, en parallèle à l'application actuelle.

4.3.9 Comptabilité des impôts «Etat»

Le secteur de la comptabilité impôts «Etat» (CIE) a pour mission la tenue des comptes et la répartition entre les bénéficiaires des impôts et des taxes dont s'occupe l'administration fiscale cantonale (AFC). Sont concernés: l'Etat de Genève, les communes genevoises, la Confédération, les communes frontalières, certaines Eglises et d'autres collectivités.

S'ajoutent à cette mission principale sa participation à divers travaux:

- établissement du budget du Canton;
- répartition du fonds de péréquation intercommunale et de la part à la charge des communes genevoises;
- rétrocession à la France de l'impôt à la source;
- ceux découlant de sa participation au centre de compétence des communes.

La CIE a eu pour objectifs particuliers, en 2003, de préparer la mise en production au 1er janvier 2004, de la solution logicielle «comptabilité financière intégrée impôts Etat» (CFI-IE), de participer au démarrage des nouveaux outils de gestion de l'AFC et au développement de ceux introduits en 2002, de poursuivre l'adaptation de ses outils de gestion en fonction du changement du système fiscal de prae- en postnumerando. Concernant les bouclements des comptes d'Etat, la CIE a poursuivi l'adaptation de ses procédures et documents de contrôle aux nouveaux outils de gestion de l'AFC et au changement du système fiscal en postnumerando, de la réalisation des bouclements eux-mêmes et de l'élaboration des documents y relatifs, destinés à des tiers. Elle a terminé l'analyse détaillée de la CFI-IE dans les délais prévus, a procédé aux tests des premières versions et à la formation de ses collaborateurs en vue de la mise en production de la CFI-IE au 1er janvier 2004, sans la partie de gestion de répartitions, partie qui continue d'être testée pour une mise en production ultérieure.

4.3.10 Activités de la trésorerie générale de l'Etat

4.3.10.1 Analyse générale

Alors qu'à fin 2002, près de 45% de la dette de l'Etat reposait sur des financements à court terme, impliquant des risques liés tant aux taux d'intérêts qu'aux liquidités, la trésorerie générale, profitant des taux extrêmement bas, a procédé, en 2003, à des refinancements à moyen et long terme à taux fixes pour un total de 2'618,1 millions F, à un taux moyen de 2,58% et sur une durée moyenne de 7,37 ans.

Cette démarche a permis de renouveler les échéances à taux fixes de 2002 et 2003, ainsi que celles de 2004 par anticipation et d'assurer ainsi un meilleur profil de la dette en matière de financement tel que défini dans les objectifs ci-dessous. Parmi les refinancements à moyen et long terme 2003, un emprunt public de 300 millions F à 2% sur

5 ans a été émis et cela en deux tranches. Les autres refinancements ont tous été assurés par le biais de placements privés (21 contrats).

La trésorerie générale a également contracté tout au long de l'année des emprunts à court terme pour un total de 13'740,2 millions F, représentant un volume moyen pour 2003 de 1'391,4 millions F et un taux d'intérêt moyen de 0,44%.

Le programme des créances comptables à court terme (CCCT) a été poursuivi. Huit séries simultanées de trois et six mois ont été émises au cours de l'année. Les souscriptions ont porté sur un montant total de 2'291,4 millions F (contre 3'808,2 millions F en 2002), fixant la double série à une moyenne de 286 millions F. Les offres reçues se sont élevées à 6'309,9 millions F, en hausse de 31% par rapport à 2002 (2002 : 4'803,2 millions F). Le taux d'intérêt moyen des CCCT (trois et six mois) s'est fixé à 0,454% (2002 : 1,434%).

Au 31 décembre 2003, la dette s'est établie à 11'535 millions F contre 9'950,8 millions F l'année précédente, soit une augmentation de 1'584,2 millions F. L'accroissement de 2002 à 2003 s'explique pour l'essentiel par une insuffisance de financement, tant au niveau des investissements que du fonctionnement, sans oublier la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe pour laquelle l'Etat a dû débourser un montant de l'ordre de 300 millions F, représentant les pertes effectives liées aux réalisations foncières.

Le taux moyen de la dette de l'Etat, sans les frais d'emprunt, s'est établi à 2,46% (2002 : 3,04%). Il s'agit du taux le plus bas que l'Etat ait connu. Quant au coût moyen de la dette servant de référentiel à différentes opérations, il s'élève à 2,75% (taux moyen + 0,25% pour les frais, arrondi au 1/8 supérieur).

Avec la politique de rééquilibrage menée en 2003, la part de la dette à taux fixe a pu être augmentée d'une année à l'autre de 53,7% à 63,8% et inversement, celle à taux variable réduite à 36,2%. La durée de vie moyenne de la dette a également pu être allongée puisqu'elle est passée de 3,25 ans à fin 2002 à 3,86 ans à fin 2003.

Sur le plan de la gestion des liquidités et du trafic des paiements, la trésorerie générale s'est attachée, en 2003, à basculer dans la CFI et à mettre en place le nouveau module de trésorerie, tout en assurant, en parallèle, ses travaux sur les systèmes informatiques utilisés jusqu'ici.

4.3.10.2 Objectifs 2003-2004

Au niveau de la *gestion de la dette* :

1. Veiller à maintenir la proportion entre emprunts à taux variables à 33,4% (y compris ceux à taux fixes venant à échéance dans les 12 mois) et emprunts à taux fixes à 66,6% pour le moyen et le long terme.
2. Veiller à maintenir le risque de liquidités entre 25% pour le court terme (jusqu'à 12 mois) et 75% pour le moyen et long terme. A fin 2003, la situation s'est fixée à 27,1% et à 72,9% respectivement.

Au niveau de la *gestion de la trésorerie* :

1. Optimiser la gestion des liquidités de l'Etat (en matière de recettes fiscales et de décaissements).
2. Consolider et déployer le système de cash-pooling au sein de l'administration et des entités subventionnées.
3. Participer au déploiement de la CFI au sein de l'Etat.

4.3.10.3 Récapitulation des emprunts effectués pour l'année 2003

Montant	Taux d'intérêt	Durée	Contrepartie
CHF 180 mios (échéance 2002-2003)	2.20 %	7 ans	Emprunt privé
CHF 300 mios (échéance 2002-2003)	2.00 %	5 ans	Emprunt public
CHF 150 mios (échéance 2002-2003)	2.85 %	10 ans	Emprunt privé
CHF 100 mios (échéance 2002-2003)	2.43 %	7 ans	Emprunt privé
CHF 73,15 mios (échéance 2002-2003)	2.845 %	10 ans	Emprunt privé
CHF 150 mios (échéance 2002-2003)	2.445 %	7 ans	Emprunt privé
CHF 200 mios (échéance 2002-2003)	2.99 %	9 ans	Emprunt privé
CHF 150 mios (échéance 2002-2003)	2.82 %	9 ans	Emprunt privé
CHF 100 mios (échéance 2004)	2.735 %	8,5 ans	Emprunt privé
CHF 100 mios (échéance 2004)	2.55 %	8 ans	Emprunt privé
CHF 125 mios (échéance 2004)	2.29 %	6 ans	Emprunt privé
CHF 75 mios (échéance 2004)	2.28 %	6 ans	Emprunt privé
CHF 150 mios (échéance 2004)	2.285 %	6 ans	Emprunt privé
CHF 50 mios (échéance 2004)	1.75 %	3 ans	Emprunt privé
CHF 50 mios (échéance 2004)	2.68 %	6 ans	Emprunt privé
CHF 50 mios (échéance 2004)	2.68 %	6 ans	Emprunt privé
CHF115,45 mios	2.68 %	6 ans	Emprunt privé
CHF 155 mios	3.10 %	8,5 ans	Emprunt privé
CHF 154,50 mios	3.16 %	10 ans	Emprunt privé
CHF 50 mios	3.05 %	9 ans	Emprunt privé
CHF 20 mios	1.48 %	2 ans	Emprunt privé
CHF 120 mios	2.96 %	7 ans et 4 mois	Emprunt privé

CHF 2'618'100'000 avec une durée moyenne de 7,37 ans et un taux d'intérêt moyen de 2.58% (échéances de 2 ans à 10 ans)

4.4 Office du personnel de l'Etat

4.4.1 Missions

L'office du personnel de l'Etat est chargé d'appliquer et de coordonner entre les différents départements la mise en place de la politique de gestion des ressources humaines choisie par le Conseil d'Etat

Pour la fonction publique, l'office est chargé de l'harmonisation et de la coordination des conditions de travail, des caisses de pensions et de l'élaboration de nouvelles politiques à la demande du Conseil d'Etat, en collaboration avec les départements ainsi qu'avec les établissements publics médicaux et autonomes.

Pour tous les départements, l'office assure la formation et le perfectionnement professionnel, veille à la santé du personnel en milieu professionnel (médecine-conseil, médecine du travail, psychosocial et promotion de la

santé) et gère le portefeuille de l'Etat en matière d'assurances. Il exerce enfin une fonction d'expertise et de conseil pour l'ensemble des services de ressources humaines des départements.

Pour tous les départements, sauf celui de l'instruction publique, l'office du personnel agit dans le domaine administratif du recrutement, du suivi du personnel, des résiliations des rapports de service, ainsi qu'au niveau des salaires et de l'élaboration du budget du personnel. Il veille ainsi à la conformité de l'application des règles et normes fixées et à la cohérence de la gestion du personnel de l'Etat.

4.4.2 Rémunération

Les charges de personnel 2003 tiennent compte des éléments salariaux suivants :

- au 1er janvier 2003 : + 0,7% (rattrapage salarial, indexation complémentaire versée en décembre 2002 et intégrée à l'échelle des traitements au 1.1.2003);
- au 1er juillet 2003 : + 0,78% (indexation vie chère des salaires en fonction de l'évolution de l'indice genevois à la consommation);
- versement au 30 juin 2003 de la pleine progression de la prime de fidélité;
- dès le 1er janvier 2003, versement d'une annuité;
- allocation unique de vie chère 2003 de 0,12% versée en janvier 2004.

Les normes salariales d'engagement (période probatoire de trois ans) se sont situées une classe au-dessous de la classe de fonction.

En plus de la gestion départementale des effectifs instaurée en 2002, une réduction globale de 32,4 millions F (-1.6%) et centralisée au département des finances a été portée sur la masse salariale afin de diminuer au maximum le différentiel budget/comptes sur les charges de personnel.

Le 5 novembre 2003, le Conseil d'Etat a constitué un groupe de travail interdépartemental chargé d'anticiper les impacts des décisions au niveau de la masse salariale sur les montants des subventions à octroyer et de veiller à la cohérence en matière de budgétisation des institutions publiques.

En matière de masse salariale, un autre groupe de travail pluridisciplinaire a été créé afin de déterminer des indicateurs de suivi de l'évolution de la masse salariale.

4.4.3 Finances et budget

Dans le cadre du processus d'amélioration continue des prestations de l'office du personnel de l'Etat, 2003 a été marqué par un effort important de développement de tableaux de bord. Pour le Conseil d'Etat, ces instruments se révèlent indispensables et utiles dans le cadre d'analyses de situation et de décisions qu'il peut être amené à prendre.

En coordination avec les services administratifs et financiers du DIP, il s'est agi notamment d'apporter une meilleure visibilité de la masse salariale et des différents facteurs d'influence ainsi que de la gestion départementale des effectifs des tableaux de bord sur les postes.

L'objectif était d'avoir un outil qui permette de suivre les postes autorisés selon le budget, les postes autorisés après d'éventuelles réaffectations intra- et interdépartementales, la situation des dépenses de personnel en fin de mois et projetées jusqu'à la fin de l'exercice, puis de constater les éventuels écarts en postes et en francs.

En collaboration avec le système d'information financière de la direction du budget de l'Etat et de la planification financière, un rapport sur les postes et les charges de personnel est réalisé mensuellement et remis au Conseil d'Etat. Ces tableaux de bord sont également remis à la commission des finances.

En vue d'une clarification nécessaire, une définition de la notion de poste vacant a été élaborée et validée par les responsables des ressources humaines des départements.

Un effort indispensable d'amélioration du processus de contrôle de la couverture budgétaire des engagements a été fourni avec nos partenaires responsables des ressources humaines.

Enfin, des tableaux statistiques ont été développés afin de mieux connaître et maîtriser l'évolution de l'engagement d'auxiliaires.

4.4.4 Assurances

Il s'agit principalement d'assurer la gestion des contrats et des sinistres, toutes branches confondues, pour les entités concernées. Le service des assurances de l'Etat offre aussi des prestations de conseil en matière d'assurances toutes branches à tous les services ou entités étatiques. La récupération des indemnités journalières versées au titre des accidents professionnels et non professionnels (LAA) compte pour une grande partie de l'activité du service (cf. point 4.4.11.4).

Actions réalisées en 2003 ou se poursuivant en 2004 :

- Mise en place et validation du contrat global informatique du centre des technologies de l'information (CTI).
- Révision du système d'assurance Travaux de construction et responsabilité Maître de l'ouvrage (DAEL).
- Fin des transferts de contrats dans le cadre du service des Eaux des SI-Ge (DIAE-SI) et liquidation des domaines d'assurance en suspens pour le transfert de l'usine des Cheneviers (contenu et bris de machine).
- Révision de la conception de l'assurance des détenus (de droit pénal) sur le canton (DJPS).
- Participation à la cellule d'indemnisation du G8 (CE).

4.4.5 Caisses de prévoyance publiques

Les très mauvais résultats financiers des exercices 2001 et 2002 (forte baisse des actions, intérêts obligataires et du marché des capitaux très bas) n'ont pas permis à la CEH et la FTPG (caisse de prévoyance des établissements publics médicaux, fondation de prévoyance en faveur du personnel des transports publics genevois) d'obtenir un rendement de 4,5% de leur fortune (moyenne des exercices 1999-2002).

La CIA et la CP (caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève / caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et de la prison) ont pu atteindre un rendement moyen de 4,5% mais ont complètement épuisé leurs réserves à fin 2002.

L'Etat de Genève garantissant au caisses de prévoyance publiques cantonales un rendement de 4,5%, soit un montant de 175 millions F pour les exercices 2001 et 2002, la question de la pérennité d'une telle garantie s'est posée, dans la mesure où l'Etat de Genève doit de toute manière garantir le découvert technique des caisses de prévoyance précitées (3'600 millions F à fin 2002).

Un rapport a été demandé à ce sujet via les caisses de prévoyance et des experts indépendants (PRASA HEWITT S.A., Me Jacques-André Schneider).

Les conclusions de ces expertises devront permettre au Conseil d'Etat, d'ici au début de l'année 2004, de proposer toutes les solutions utiles visant, dans la mesure du possible, à n'envisager qu'une seule clause de garantie au sens de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP).

4.4.6 Système d'information des ressources humaines (SIRH)

Dans le cadre du projet de loi voté en mars 2001, les objectifs fixés sont :

- la mise en place d'une solution informatique permettant une gestion financière et humaine des effectifs de l'Etat ;
- la reprise des données existantes en les intégrant au système comptable ;
- le développement des fonctionnalités spécifiques à la gestion des ressources humaines.

Ceci comprend :

- paies harmonisées et gestion administrative des dossiers des collaborateurs-trices,
- budget du personnel,
- gestion des temps et activités,
- assurances,
- santé,
- évaluation des fonctions,
- gestion des carrières et des compétences,
- formation,
- différentes interfaces.

La structure opérationnelle est en place depuis le 1er trimestre 2002. La direction de projet est composée d'un directeur de projet, d'un responsable administratif et financier, d'une assistante de direction et d'un poste externe d'assistance à la maîtrise d'ouvrage. En outre, deux chefs de projet sont en place afin de coordonner les actions de travail des offices payeurs d'une part, et des départements d'autres part. Le centre de compétences SIRH est en cours de constitution, il est actuellement composé de 4 personnes (3 responsables de domaines et 1 spécialiste).

La structure administrative correspond au CR 29.45.00 du budget. Ce centre de responsabilité créé en janvier 2002 permet un suivi détaillé des dépenses d'investissement et de fonctionnement conformément au projet de loi PL 8479, pour la mise en œuvre de la nouvelle solution au sein de l'administration cantonale.

L'année 2003 a permis de mettre en place une organisation de projet orientée autour des processus métiers en complément des analyses techniques et fonctionnelles. L'intérêt réside principalement dans une intégration plus forte des utilisateurs dans la réalisation du lot de cadrage.

Les actions prioritaires pour 2004 ont été établies, il s'agit notamment :

- d'accentuer la communication autour du projet ;
- de terminer la phase d'étude détaillée ;
- de démarrer la réalisation.

4.4.7 Service administration et gestion des ressources humaines

4.4.7.1 Objectifs fixés

Les objectifs fixés pour 2003 étaient les suivants :

- améliorer les délais d'établissement des lettres d'engagement et des arrêtés ou courriers relatifs aux promotions ;
- mettre à plat toutes les activités du service du contrôle horaire afin de rationaliser la charge de travail du service ;
- participer aux ateliers SIRH dans les domaines de la gestion administrative.

4.4.7.2 Objectifs atteints

Ces objectifs ont été pleinement atteints notamment en ce qui concerne les délais d'établissement des divers courriers, lettres ou arrêtés.

L'année 2003 a été marquée par quelques actions ponctuelles et importantes telles que :

- assurer le transfert du personnel de la Caisse cantonale genevoise de compensation (CCGC) et de l'office cantonal de l'assurance invalidité (OCAI) à l'office cantonal des assurances sociales (OCAS) ;
- assurer le transfert des secrétaires sociales de l'Hospice général à la direction générale des centres d'action sociale et de santé (DGCASS) ;
- mettre à jour les fiches du mémento des instructions de l'office du personnel de l'Etat de Genève (MIOPE) concernant la gestion administrative du personnel.

4.4.8 Modernisation du système d'évaluation des fonctions (ModSEF)

Le projet ModSEF est transversal à l'administration cantonale. Sont également concernées les organisations du service public et subventionnées qui appliquent les normes et règles de l'Etat en matière de gestion et de rémunération du personnel. Le système d'évaluation des fonctions offrira à ces entités un outil d'évaluation des fonctions et de rémunération adapté aux besoins actuels, commun à tous. Il sera l'outil de base du système de gestion et de rémunération du personnel.

4.4.8.1 Objectifs

1. Mettre en place un système d'évaluation des fonctions non discriminant et mieux adapté à la gestion d'une entité publique, soit :

- éliminer les critères discriminants entre femmes et hommes;
- faire reconnaître les fonctions de spécialistes;
- intégrer les exigences de communication avec les usagers et usagères ainsi que la qualité du service fourni;
- garantir l'équité et une politique de rémunération motivante.

2. S'approcher des systèmes de rémunération récemment mis en place dans les cantons suisses et en Europe, soit:
   - examiner une modification du nombre de classes et des annuités.

4.4.8.2 Moyens mis en œuvre

La structure de projet est la suivante:

- une direction de projet composée de cadres supérieur-e-s de départements spécialisé-e-s dans la gestion des ressources humaines;
- une commission bipartite qui regroupe des délégué-e-s de 8 départements et des établissements publics médicaux, HUG, Hospice général et des représentant-e-s des partenaires sociaux;
- un groupe opérationnel constitué de délégué-e-s de départements et de représentants des partenaires sociaux;
- une commission d'évaluation composée de membres du service dévaluation des fonctions et de responsables des ressources humaines;
- un consultant qui assure la méthodologie et les simulations.

4.4.8.3 Résultats atteints

Le projet est réalisé à 80% pour le système d'évaluation et 5% pour le système de rémunération. Statut actuel:

- élaboration du document «référentiel des critères» et de deux pondérations en cours de discussion;
- analyse et évaluation des 109 fonctions clés de référence;
- réalisation d'une simulation financière, synthèse des résultats et remise d'un rapport à l'attention du Conseil d'Etat et des partenaires sociaux;
- discussion avec les partenaires sociaux devant conduire à un accord sur le référentiel des critères.

La mise en œuvre du système d'évaluation était prévue initialement au 31.12.2003. L'élargissement du projet au système de rémunération et les négociations avec les partenaires sociaux conduisent à envisager une mise en œuvre en 2006.

4.4.8.4 Partenaires

Les départements, les HUG, les partenaires sociaux participant au projet, le service d'évaluation des fonctions et les responsables des ressources humaines des départements sont partenaires permanents du projet. Les titulaires des 109 fonctions clés et leur hiérarchie ont été des partenaires de circonstance selon les étapes du projet.

4.4.9 Développement et information

4.4.9.1 Objectifs fixés

Accompagnement

- Offrir des prestations de conseil aux collaborateurs-trices de l'administration publique afin de favoriser la mobilité volontaire et prévisionnelle au sein des services de l'administration cantonale.
- Accompagner un service du département des finances en restructuration à la suite d'un audit effectué par un consultant extérieur.
- Accompagner des collaborateurs-trices à la demande d'un responsable des ressources humaines, d'un chef de service et d'un autre service de l'OPE.

Développement

- Développer et déployer le curriculum vitæ électronique et son système de veille électronique.
- Mettre en place un module d'archivage pour le bulletin des places vacantes électroniques (BPV-e).
- Participer à des groupes de travail dans le cadre du SIRH («formation et compétences», «emploi», «structures et finances»).

Information

- Modéliser les processus de l'OPE (gestion administrative, formation, évaluation des fonctions).
- Former les correspondants du DIP à la saisie des demandes de parution sur le BPV-e.
- Développer le nouveau site Internet du service de santé du personnel de l'Etat.
- Elaborer les statistiques annuelles du personnel de l'Etat de Genève.
- Elaborer les statistiques pour le rapport de gestion de l'OPE.
- Développer le nouveau site Internet de l'OPE.

4.4.9.2 Objectifs atteints

Accompagnement

- Les collaborateurs-trices d'un service en restructuration du département des finances ont été reçu-e-s par les conseillers de l'équipe Devin, les profils Prédom ont été faits et restitués.
- Les prestations de conseil aux collaborateurs-trices de l'administration publique ont été offertes.

Développement

- Le module d'archivage est opérationnel.
- Le module de création de modèles est opérationnel.
- Un serveur interne à l'Etat dédié à l'application du BPV-e a été acquis.
- Un système d'accusés de réception et d'accusés de validation pour tous les acteurs du processus de demande de parution d'une annonce a été mis en place.
- Une étude préliminaire sur la gestion par les compétences a été rédigée et remise au comité de direction de l'OPE.

- Poursuite des travaux dans le cadre du SIRH.

Information

- Un guide d'utilisation de l'application BPV-e servant de support à la demande de parution a été rédigé et mis à disposition des correspondant-e-s des départements. Il a été mis à disposition sur le site Internet à l'adresse : http://bpv.geneve.ch/CMUsers/dalain/CMinfo/Guide_BPV-e.pdf.
- Le nouveau site du service de santé du personnel de l'Etat (SPE) est en ligne.

4.4.10 Centre de formation et de perfectionnement

4.4.10.1 Objectifs fixés

Développement organisationnel et accompagnement de projets

Les prestations sur mesure ont pour but de répondre à des besoins spécifiques et d'accompagner le bénéficiaire dans l'atteinte de ses objectifs. Elles font l'objet d'une analyse concertée et d'un contrat sur mesure.

Formation et perfectionnement du personnel

- Adapter l'offre des prestations après analyse des besoins et enquête de satisfaction.
- Réaliser une démarche exploratoire sous forme de recherche/action permettant de mieux identifier les types de compétences nécessaires à la réalisation de l'activité.
- Accroître la qualité du suivi des parcours de formation Adéquacadres (nouveaux cadres à l'Etat ou promus).
- Préparer les bases de construction d'un projet de formation obligatoire pour tous les cadres de l'administration, axé sur le management public.

Nouvelles technologies de l'information et de la communication

- Accompagner les projets de modernisation des systèmes d'information.
- Formation aux outils bureautiques.
- Introduire et développer des modes d'apprentissage recourant aux outils et supports technologiques (e-learning).

Apprenti-e-s

Dès le printemps 2003, le centre de formation s'est appliqué à introduire la réforme de la formation commerciale de base. Pour les praticien-ne-s et responsables de formation, l'application de cette réforme introduite au début du mois de septembre 2003 nécessite notamment une grande disponibilité en temps pour la réalisation des nouveaux objectifs fixés.

4.4.10.2 Objectifs atteints

Développement organisationnel et accompagnement de projets

Sans pouvoir être prévues et planifiées à l'avance, les demandes de développement organisationnel et d'accompagnement de projets traitées se développent. C'est un signe positif et encourageant qui concerne :

- l'aide au parcours professionnel et de formation (entretiens individuels);
- l'accompagnement individuel ou d'équipe (coaching);
- le développement organisationnel des services, qui inclut trois démarches qualité dont deux ont abouti à la certification aux normes ISO;
- des actions sur mesure en cours;
- des actions sur mesure terminées en 2003;
- la formation intercantonale à l'intention des cadres supérieur-e-s des cantons latins :
  - programme de formation intercantonal représentant 27 journées de formation,
  - 7e session du Manager public vecteur du changement (MPVC) à l'intention des cadres supérieur-e-s des cantons latins.

Participation active à différents projets

- EduQua, certificat suisse de qualité pour les institutions de formation continue.
- Projet de formation de cadres intermédiaires de l'administration publique cantonale.
- Projets transversaux ou départementaux :
  - Eco-drive, la technique de conduite sûre et écologique,
  - système de management environnemental (SME) : projet faisant partie de l'Agenda 21.

Formation et perfectionnement du personnel

- Concernant les objectifs concrets élaborés pour répondre aux attentes des personnes interrogées lors des enquêtes, entretiens et évaluations diverses, le secteur a travaillé tout particulièrement l'ingénierie :
  - une démarche de formation concertée,
  - des thésaurus de compétences transversales organisés à partir de fonctions types à l'Etat sont en cours de réalisation pour permettre l'organisation de briques de compétences spécifiques à un domaine d'activité, à une fonction spécifique, à un métier, afin de construire un parcours de formation personnalisé,
  - l'ouverture de l'inscription en ligne. Simultanément, l'effort a été de rendre plus accessible et plus claire l'offre de formation à partir du site Internet/Intranet.
- Les compétences métier :
  - si toute personne en fonction dans un service doit pouvoir utiliser des compétences génériques/transversales et des compétences métier, dans sa pratique elle doit intégrer le contexte, l'environnement interne et externe. Une étude est menée pour identifier les «savoir-faire de contexte», les «compétences métier spécifiques». La démarche exploratoire est conduite au département des finances sur un échantillon. La phase de développement (cadre théorique, méthodologie, outils, guide) et la phase test (entretiens, analyse des entretiens, ajustement) sont réalisées. Sont en cours des tests d'hypothèses via des entretiens.
- La formation des nouveaux cadres :
  - programme Adéquacadres d'une durée de 12 jours sur 2 ans maximum : l'accent est mis sur l'accompagnement dans la réalisation des diverses étapes de la démarche individualisée.

- Préparation des bases de construction d'un projet de formation obligatoire pour tous les cadres de l'administration. Le plan de projet, provisoirement appelé CAP-FORMA 2005, a été rendu le 30.10.2003 au directeur général de l'OPE.

Nouvelles technologies de l'information et de la communication

- Accompagnement des projets de modernisation des systèmes d'information :
  - projet transversal CFI ;
  - projet transversal SIRH ;
  - projet transversal «Aigle»
  - projet départemental de nouvel Intranet au DAEL (Projet Quick Place) ;
  - projet transversal d'une nouvelle plate-forme administrative piloté par la division SAP du CTI (Projet NPA) ;
  - projet pilote transversal d'évaluation technique et fonctionnelle de portails Intranet pour l'Etat de Genève piloté par la direction du CTI (Projet P7) : participation au «comité de pilotage portails».
- Formation aux outils bureautiques :
  - des audits de besoins et des formations à la carte ont été réalisés ;
  - des cours sur les logiciels de bureautique standards et non standards pour les utilisateurs-trices individuel-le-s et pour les services ont été organisés en continu ;
  - projet de règlement et d'indemnités pour super-U piloté par l'office du personnel de l'Etat du département des finances (projet super-U).
- Introduction et développement des modes d'apprentissage recourant aux outils et supports technologiques (e-learning).

	Nombre de jours	Nombre d'inscrits
Accompagnement de projets	45.5	480
Formation à la carte aux outils bureautiques	109	493
Formation à la bureautique standard et non standard	205	1'462
Super U :		
Evaluation initiale bureautique	4.5	40
Cours bureautique	50.5	215
Séminaires pédagogiques	2	29
Séminaires techniques	6	21
Totaux	**422.5**	**2'740**

Apprenti-e-s

Dans le cadre de la réforme de la formation commerciale de base, diverses actions ont été conduites, à savoir notamment :

- la réalisation de la partie «administration» du guide méthodique, en collaboration avec les instances fédérales ;
- l'élaboration d'un classeur méthodologique ;
- la formation des nouveaux et nouvelles responsables et apprenti-e-s à l'usage de la nouvelle méthode ;
- la mise en place des cours interentreprises ;
- la réalisation des objectifs fixés : réalisation de «situations de travail et d'apprentissage» et «d'unités de formation».

Enfin, concernant les diplômes obtenus à fin août 2003, 53 apprenti-e-s sur 58 (91,4%) ont obtenu leur certificat fédéral de capacité, à savoir : 33 employé-e-s de commerce, 6 employé-e-s de bureau, 7 assistant-e-s en information documentaire, 1 magasinier, 1 cuisinière, 1 forestier-bûcheron et 4 «article 41». 20 stagiaires sur 21 ont obtenu leur maturité professionnelle.

4.4.11 Service de santé du personnel de l'Etat (SPE)

4.4.11.1 Objectifs fixés

Objectifs permanents du secteur de médecine-conseil

A la demande des hiérarchies, le médecin conseil s'assure que les employé-e-s et futurs employé-e-s de l'Etat sont dans un état de santé garantissant la bonne exécution du travail. Tout en se portant garant de préserver le secret médical, il donne un préavis médical et détermine l'aptitude au travail envisagé ainsi que les éventuelles contre-indications médicales lors de l'embauche. Il restitue à la hiérarchie, de manière aussi adéquate que possible, les éléments pertinents qui touchent à la fois à la santé de l'employé-e et à la dimension professionnelle. Il procède à des expertises médicales à la demande de la hiérarchie (lors d'absences ou de dysfonctionnement professionnel).

Objectifs permanents du secteur psychosocial

Les collaborateurs et collaboratrices spécialisé-e-s de ce secteur ont pour objectifs permanents de contribuer à résoudre les difficultés socioprofessionnelles ou d'ordre psychologique et/ou social que rencontrent des membres du personnel de l'Etat. Ils-elles interviennent sur mandat des médecins conseils du service ou sur demande spontanée d'un membre du personnel (cadre ou non-cadre), essentiellement lorsque l'atteinte à la santé ou les difficultés socioprofessionnelles ou psychosociales de membres du personnel ont une répercussion professionnelle. Ils-elles appliquent également des programmes de prévention agréés par le Conseil d'Etat (alcool au travail, par ex.).

Objectifs permanents du secteur de médecine du travail

Les médecins du travail ont pour but de s'assurer qu'en aucun cas les employé-e-s ne puissent être affecté-e-s dans leur santé par leur activité professionnelle.

Avec le concours d'infirmières spécialisées et d'autres spécialistes, le médecin du travail :

- examine périodiquement des employé-e-s exposé-e-s à des risques ;
- suit le personnel dont l'activité est sous contrôle d'une réglementation particulière ;
- applique des programmes de dépistage, de vaccination, etc. ;
- procède à des analyses ergonomiques, sur demande des hiérarchies ;

- en application du règlement B 4 30 08 concernant la protection de la santé et la sécurité du travail au sein de l'administration cantonale, est chargé de la mise en application et de la mise en œuvre coordonnée de la directive fédérale n° 6508 (avec effet au 1.1.2000) émanant de la Commission fédérale de coordination en matière de santé et de sécurité, faisant appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la santé et de la sécurité au travail (MSST).

4.4.11.2 Objectifs atteints

Secteur de médecine-conseil

Les objectifs de ce secteur ont été atteints en recourant, comme c'est le cas depuis plus de dix ans, à des médecins consultants établis en ville.

Secteur psychosocial

Les objectifs permanents de ce secteur ont été atteints en recourant, comme c'est le cas depuis plus de dix ans, à une psychologue consultante indépendante. L'année 2003 a été marquée par un nombre élevé de demandes d'évaluation complexes (médico-psychosociales) telles que problématiques d'alcool au travail, conflits et harcèlement dans le travail, difficultés d'ordre privé ayant des répercussions dans l'activité (dont plusieurs situations financières péjorées entraînant un processus de désendettement lourd).

Secteur de médecine du travail

a) médecine du travail

La presque totalité des activités permanentes de ce secteur a subi un accroissement important (visites médicales d'engagement et visites périodiques, par ex.) de sorte qu'il a été une fois de plus nécessaire, de faire assurer une partie non négligeable des prestations par des mandataires extérieurs. Tous les objectifs de ce secteur ont été atteints, à l'exception de certaines visites médicales périodiques non urgentes reportées à l'année 2004.

b) Développement de la mise en application de la solution de branche MSST

La poursuite de la mise en application de la directive fédérale n° 6508 et de son implantation coordonnée au sein de l'administration cantonale s'est poursuivie de manière ralentie. La coordination des activités entre les départements et les services spécialisés, dont le SPE en particulier, a été rendue difficile par l'absence d'une politique de santé du personnel au sein de l'Etat.

En revanche, les objectifs fixés pour 2003 qui dépendaient du service de santé du personnel ont été atteints, à savoir :

- élaboration d'un cahier des charges pour le choix d'un outil informatique de gestion santé/sécurité et étude de divers produits informatiques en fonction du cahier des charges et choix de l'outil;
- élaboration d'un cahier des charges «générique» des correspondants santé/sécurité (CSS) + définition des objectifs de formation + définition des contenus de formation;
- élaboration d'une directive sur le *travail à l'écran*, portée sur le site du SPE;
- redéfinition des groupes de fonction à risques professionnels et organisation des visites médicales y relatives;
- élaboration d'un projet d'enquête santé/travail portant sur un échantillon de 1000 personnes environ;
- rapport de la Commission de coordination des risques professionnels au sein de l'Etat (CCPRPSE) au Conseil d'Etat sur l'état d'avancement de l'application des MSST au sein de l'administration cantonale.

4.4.12 Statistiques

4.4.12.1 Effectifs de l'Etat de Genève

De 13'076,48 postes pour l'année 2002, les effectifs de l'Etat de Genève sont passés à 13 314,99 postes en 2003.

Cet accroissement net de 238,51 postes, inférieur à celui enregistré en 2002 (pour mémoire 307,01), se décompose de la manière suivante :

1. + 3,88 postes pour la Chancellerie stricto sensu
2. 0 poste pour le service du Grand Conseil
3. + 15,95 postes pour le CTI
4. + 18,65 postes pour le département des finances
5. + 113,22 postes pour le département de l'instruction publique
6. + 90,26 postes pour le département de justice, police et sécurité
7. + 37,27 postes pour le Pouvoir judiciaire
8. + 16,85 postes pour le département de l'aménagement, de l'équipement et du logement
9. – 82,70 postes pour le département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement (DIAE)
10. + 9,83 postes pour le département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures
11. + 18,30 postes pour le département de l'action sociale et de la santé
12. – 3,0 postes pour le département des affaires militaires (DAM).

L'augmentation des effectifs résulte des postes nouveaux supplémentaires ainsi que des régularisations d'auxiliaires octroyées par le Grand Conseil dans le cadre de la votation du budget 2003.

L'évolution des effectifs dénote la volonté du Conseil d'Etat de renforcer les secteurs de la formation, de la sécurité et de la justice.

La réduction des effectifs du DIAE est due essentiellement au transfert du service du traitement des eaux aux SIG (votation populaire du 3 mars 2002). La diminution des effectifs du DAM est due à la mise en place progressive de la réforme de l'arsenal cantonal prévue pour 2004.

Effectifs du personnel de l'administration cantonale

DÉPARTEMENTS	Budget 2002	31 décembre 2002		Budget 2003	31 décembre 2003		Postes non occupés (vacants) au 31 décembre 2003	
	Nombre de postes	Nombre de personnes	Nombre de postes	Nombre de postes	Nombre de personnes	Nombre de postes	Nombre de postes	en % du budget 2002
Chancellerie (total)	**342.49**	**344.00**	**325.99**	**362.82**	**376.00**	**354.15**	**-8.67**	**-2.39%**
Chancellerie stricto sensu	58.55	63.00	58.90	62.43	74.00	68.80	6.37	
CTI	263.97	263.00	249.89	280.42	281.00	267.87	-12.55	
Service du Grand Conseil	19.97	18.00	17.20	19.97	21.00	17.48	-2.49	
Finances (total)	**742.60**	**779.00**	**735.62**	**761.75**	**779.00**	**743.99**	**-17.76**	**-2.33%**
Département								
Apprenti-e-s centre de formation[1]		(162)	(161)		(166)	(166)		
Instruction publique (total)[2]	**6'804.28**	**8'406.00**	**6'801.49**	**6'917.50**	**8'635.00**	**6'923.44**	**5.94**	**0.09%**
Personnel administratif et technique	1'641.04	2'069.00	1'631.16	1'693.90	2'124.00	1'676.42		
Corps enseignant primaire	2'287.50	2'699.00	2'294.38	2'288.50	2'727.00	2'297.05		
Corps enseignant secondaire	2'810.09	3'543.00	2'809.35	2'869.90	3'693.00	2'888.65		
Corps enseignant des écoles paramédicales	65.65	95.00	66.60	65.20	91.00	61.32		
Justice et police et de sécurité (total)	**2'583.84**	**2'643.00**	**2'546.62**	**2'674.10**	**2'677.00**	**2'577.97**	**-96.13**	**-3.59%**
Personnel administratif		1'390.00	1'301.42		1'424.00	1'333.42		
EM Police		10.00	10.00		11.00	11.00		
Gendarmerie		755.00	752.90		749.00	746.35		
Police judiciaire		287.00	281.90		275.00	270.40		
Prison		201.00	200.40		218.00	216.80		
Apprenti-e-s police[1]		(11)	(11)		(7)	(7)		
Pouvoir Judiciaire (total)	**317.75**	**357**	**324.54**	[4] **355.02**	**403.00**	**366.67**	**11.65**	**3.28%**
Magistrats	71.00	75.00	73.00	73.00	84.00	81.00		
Personnel administratif	246.75	282.00	251.54	282.02	319.00	285.67		
Aménagement, équipement et logement (total)	**743.24**	**761.00**	**710.72**	**759.09**	**774.00**	**721.87**	**-37.22**	**-4.90%**
Intérieur, agriculture et environnement (total)	**597.35**	**640.00**	**601.91**	[3] **514.65**	**563.00**	**517.92**	**3.27**	**0.64%**
Economie, emploi et affaires extérieures (total)	**522.18**	**541.00**	**497.95**	**532.01**	**557.00**	**512.25**	**-19.76**	**-3.71%**
Action sociale et santé (total)	**367.75**	**407.00**	**355.96**	**386.05**	**430.00**	**377.94**	**-8.11**	**-2.10%**
Affaires militaires (total)	**55.00**	**50.00**	**49.38**	**52.00**	**46.00**	**45.40**	**-6.60**	**-12.69%**
Total général Etat	**13'076.48**	**14'928.00**	**12'950.18**	**13'314.99**	**15'240.00**	**13'141.60**	**-173.39**	**-1.30%**

La statistique a été établie uniquement en considération du nombre de personnes employées par les services, à l'exclusion des auxiliaires et du personnel temporaire, selon les informations transmises par l'office du personnel et le département de l'instruction publique. Les transferts interdépartementaux ne sont pas pris en compte, ces derniers étant régularisés au budget 2004.

1) Non compris dans le total général.

2) Les effectifs 2002 et 2003 du DIP ne prennent en compte ni l'université, ni les HES. Le budget 2003 inclus 29 postes supplémentaires d'enseignants accordés par la commission des finances et 8.4 postes pour la RFCB (PL 8966).

3) Ce budget prend en compte le départ du service du traitement des eaux aux SIG.

4) 9 postes supplémentaires de magistrats ont été créés par des lois (PL 8922 et PL 8636) entrées en vigueur le 1.8.2003, ainsi que 8 postes de personnel administratif pour les nouveaux magistrats. L'ensemble de ces postes a fait l'objet d'une demande de dépassement de crédit, adoptée par le Conseil d'Etat le 29.10.2003.

Il est à préciser que **les points 1 à 8 ci-après touchent le personnel administratif et technique des départements de l'administration cantonale** (sans les membres du corps enseignant).

Les données prennent en compte l'ensemble de l'année civile 2003.

1. Répartition du personnel régulier par famille professionnelle

Administratifs	3'838	44,40%
Enseignants	306	3,54%
Police, prison	1'982	22,93%
Manuels	649	7,51%
Médicaux, paramédicaux	758	8,77%
Scientifiques	580	6,71%
Techniques	498	5,76%
Divers	33	0,38%
Total	**8'644**	**100,00%**

2. Taux de rotation du personnel régulier

	Pourcentage du personnel régulier (8'644 personnes)		
Entrées		**1'183**	**13,69%**
Sorties		**855**	**9,89%**
Retraites	82	0,93%	
PLEND	138	1,56%	
Décès	13	0,15%	
Invalidité	10	0,11%	
Démissions, fins contrats	564	6,38%	
Licenciements	48	0,54%	
Taux de rotation global (entrées et sorties)			**23,59%**

En 2002, le taux de rotation du personnel pour les sorties s'est élevé à 10,94%.

3. Répartition générale du personnel régulier

Hommes	4'681	54.15%
Femmes	3'963	45,85%
Total	**8'644**	
Suisses	7'892	91,30%
Non Suisses	752	8,70%
Total	**8'644**	

4. Répartition par tranches d'âge

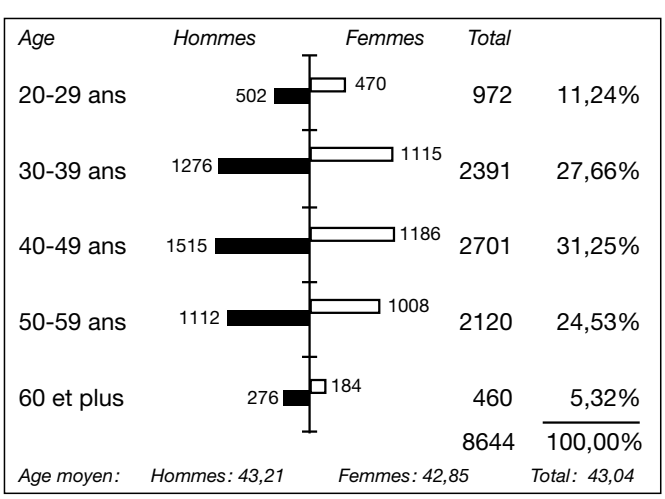

5. Répartition par catégories salariales

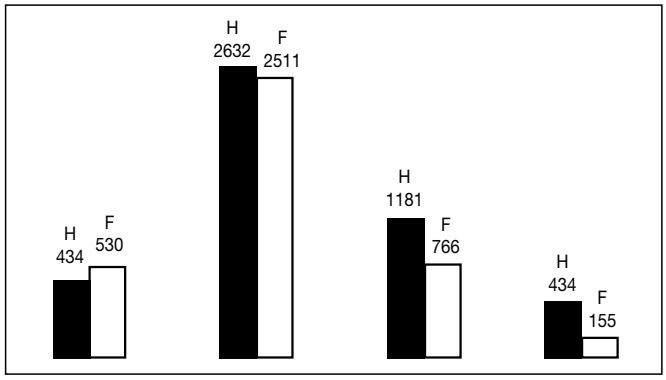

Personnel sans qualification et mi-qualifié	Personnel qualifié, techniciens, paramédicaux	Cadres intermédiaires, universitaires	Cadres supérieurs
classes 1-8	classes 9-15	classes 16-22	classes 23-33
11,15%	59,51%	22,52%	6,81%

6. Répartition selon taux d'activité

Taux d'activité	Hommes		Femmes		Total	
100%	4'209	48,69%	1'841	21,30%	6'050	69,99%
90-99%	188	2,17%	254	2,94%	442	5,11%
80-89%	94	1,09%	446	5,16%	540	6,25%
70-79%	51	0,59%	353	4,08%	404	4,67%
60-69%	19	0,22%	249	2,88%	268	3,10%
50-59%	94	1,09%	714	8,26%	808	9,35%
–de 50%	26	0,30%	106	1,23%	132	1,53%
	4'681		3'963		8'644	

7. Répartition par années de service

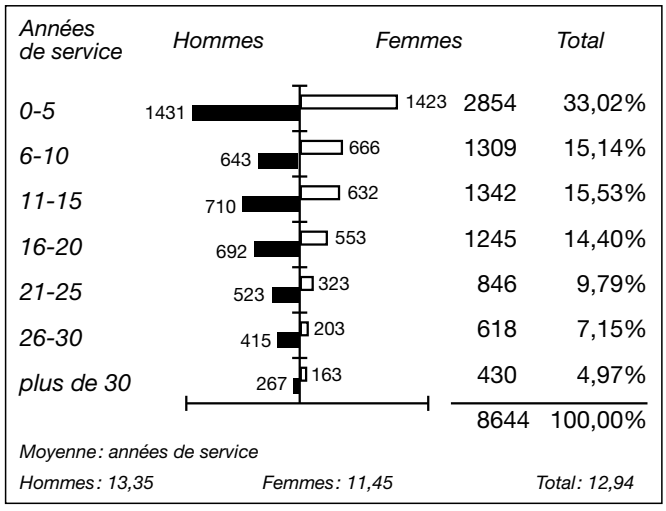

8. Absences du personnel

	2002	2003
Accidents professionnels	0,25%	0,27%
Accidents non professionnels	0,62%	0,56%
Maladie	4,41%	4,54%
Maternité	0,47%	0,44%
Total	5,75%	5,81%

4.4.12.2 PLEND

Le programme d'encouragement à la retraite anticipée **(PLEND)** selon la Loi B 5.20 a facilité, par le biais du bénéfice d'une rente temporaire, le départ de personnes, libérant ainsi 229,16 postes de travail, soit 2,03% des postes inscrits au budget 2003 de l'Etat.

PLEND 2003 : répartition par département	**Nombre de postes**	**Pourcentage par rapport aux postes inscrits au budget 2003**
Chancellerie stricto sensu	1.00	1,60%
Service du Grand Conseil	0.00	0,00%
CTI	3.00	1,07%
Finances	1.00	0,13%
Instruction publique (sans université et HES)	161,48	2,34%
Justice, police et sécurité (sans magistrats, ni police, ni prison)	22,63	3,10%
Pouvoir judiciaire	4,50	1,62%
Aménagement, équipement et logement	10,30	1,36%
Intérieur, agriculture et environnement	13,25	2,57%
Economie, emploi et affaires extérieures	8,00	1,50%
Action sociale et santé	4,00	1,04%
Affaires militaires	0,00	0,00%
Total Etat	**229,16**	**2,03%**

La répartition des PLEND entre hommes et femmes est demeurée relativement déséquilibrée au profit du personnel féminin (H : 40,49% ; F : 59,51%).

Nombre de postes par classe de traitement et par sexe

Ponts AVS (hommes et femmes dès l'âge de 55 ans)						
Classes	**Postes**			**% par rapport au total**		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
4-9	6.30	13.90	20.20	2.75%	6.07%	8.81%
10-15	20.58	27.35	47.93	8.98%	11.93%	20.91%
16-22	64.92	88.61	153.53	28.33%	38.67%	67.00%
23-33	6.00	1.50	7.50	2.62%	0.65%	3.27%
	97.80	**131.36**	**229.16**	**42.68%**	**57.32%**	**100.00%**

Engagements financiers découlant du PLEND 2003 pour les exercices futurs

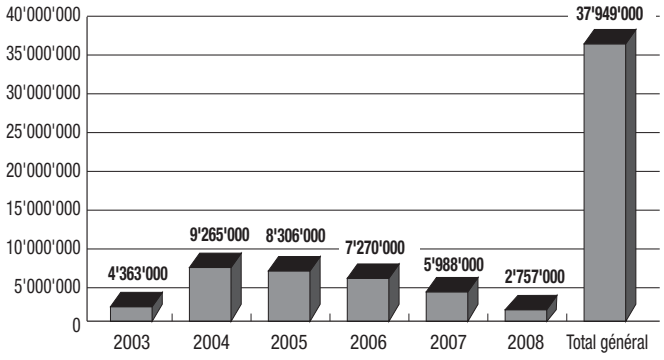

4.4.12.3 Primes d'assurances

En 2003, le service a payé **29'407'817 F** (2002 : 30'225'677 F // 2001 : 29'285'227 F // 2000 : 29'929'209 F) pour les polices d'assurances de personnes, de choses et de patrimoine, dont il a la gestion.

Les primes de l'assurance-accidents du personnel selon la LAA se sont élevées à **23'654'775 F** (2002 : 24'847'906 F // 2001 : 23'627'447 F). Le solde de primes, soit 5'753'042 F (2002 : 5'377'771 F // 2001 : 5'657'780 F), a été ventilé entre les départements et services de l'Etat, facturé à des établissements autonomes (CIA, CP, Palexpo, Ports-Francs, Aéroport, etc.) ou remboursé par les destinataires ou utilisateurs (parents d'élèves, détenteurs de chiens, détenteurs de véhicules - plaques temporaires).

4.4.12.4 Sinistres

4.4.12.4.1 LAA

En 2003, le service a traité les sinistres suivants, en collaboration avec les intéressés, les services des ressources humaines départementales et les assureurs accidents (Nationale Suisse et SUVA) :

	2003	**2002**	**2001**
1. Accidents prof.	**721**	**875**	**801**
dont			
avec arrêt de travail	302	353	250
sans incapacité de travail	402	507	519
acc. dentaires	17	15	32
2. Accidents non prof.	**2'580**	**2'487**	**2'515**
dont			
avec arrêt de travail	1'375	1'029	1'033
sans incapacité de travail	1'135	1'368	1'370
acc. dentaires	70	90	112
3. Total	**3'301**	**3'362**	**3'316**

Le service a encaissé sur ce nombre de sinistres la somme de 8'605'232 F (2002 : 7'885'654 F // 2001 : 7'618'964 F) qui a été reversée aux départements concernés, au titre des indemnités journalières. Les recours exercés contre des tiers dans ce cadre se sont montés à 323'605 F (2002 : 142'969 F).

Les bonifications des assureurs accidents (LAA) se sont élevées à 78'706 F (2002 : 710'260 F // 2001 : 628'721 F // 2000 : 664'137 F) et la contribution aux frais de gestion de l'assurance-accidents scolaire complémentaire à 57'800 F (2002 : 54'600 F // 2001 : 72'000 F // 2000 : 68'000 F // 1999 : 60'000 F).

4.4.12.4.2 Assurance scolaire

Le service des assurances de l'Etat a recensé les sinistres suivants en 2003 : 3'203 cas (2002 : 2'945 // 2001 : 3'129 // 2000 : 3'126 // 1999 : 3'338).

4.4.12.4.3 Autres domaines

	2003	**2002**	**2001**
Cas de responsabilité civile au sens large (services de l'Etat, véhicules à moteurs, AIG, SAN, etc.)	156	156	162
Cas d'incendie	12	14	21
Vols (commerce et IETI)	2	4	3

4.4.12.5 Service des rémunérations

- 1'360 bons de paiement ont été délivrés aux personnes qui se sont présentées au guichet.
- 173'419 mutations concernant le fichier paie et la base de données de l'OPE, engagements, transferts, démissions, notes de frais, allocations familiales, absences, informations diverses) ont été traitées au cours de l'année.
- 1'587 ordres de retenue des acomptes provisionnels pour les impôts ont été exécutés (soit 23% du personnel concerné), la somme totale virée aux contributions publiques s'élève à 19'930'052 F.
- La somme totale des retenues pour l'impôt à la source s'élève à 4'243'893 F.
- 1'796 factures diverses ont été payées par DTA, via la comptabilité générale.
- 30 factures ont été établies et adressées à divers organismes.
- 884 pensionnés de la police (et divers) ont été payés chaque mois.
- 6'279 dossiers du personnel ont été scannés et archivés sur Docubase.

4.4.12.6 Service d'évaluation des fonctions

Le service d'évaluation des fonctions (SEF) a pour mission d'analyser et d'évaluer les fonctions pour les secteurs public, parapublic et privé-subventionné.

En 2003, 635 nouvelles demandes d'évaluation – 501 pour le secteur public, 33 pour le secteur parapublic et 101 pour le secteur privé-subventionné – ont été adressées au SEF, ce qui représente une diminution de 20% par rapport à 2002 (789 demandes), de 4% par rapport à 2001 (661 demandes) et à une augmentation de 24% par rapport à 2000 (488 demandes). Le SEF a réalisé 736 analyses et évaluations en 2003.

4.4.12.7 Administration et gestion

Le service de l'administration et de la gestion a établi en cette année 5'495 actes administratifs (2002 : 4'952 = + 10%), dont 2'284 arrêtés, 1'696 lettres d'engagement et 1'515 courriers divers.

Enfin, le service a recruté auprès des entreprises intérimaires 46 personnes (2002 : 94, soit – 51%).

4.4.12.8 Développement et information

Au cours de l'année 2003, le service de développement et information a continué de recevoir des collaborateurs-trices se plaçant en mobilité professionnelle.

Etat des dossiers :

- Nouveaux dossiers : 121
- Dossiers actifs : 171

Dans le cadre de la restructuration d'un service du département des finances, 36 collaborateurs-trices ont été reçu-e-s.

4.4.12.9 Formation et perfectionnement

Développement organisationnel et accompagnement de projets

	Demandes individuelles	Demandes d'équipe
Aide au parcours professionnel et de formation	41	
Accompagnements individuels ou d'équipe (coaching)	10	
Démarches Qualité		*3 dont 2 certifiées*
Actions sur mesure		66 dont 17 abouties

Formation et perfectionnement du personnel

	Inscrits
Filière de formation Adéquacadres	486
Conférences-débats	320
Séminaires	3736
Formations métiers individuelles	936
Formation métiers informatiques	368

Nouvelles technologies de l'information et de la communication

	Nombre de jours	Nombre d'inscrits
Accompagnement de projets		
Formation aux outils bureautiques		
Autres formations à la carte		
Formation à la bureautique standard et non standard		
Super-U		
Evaluation initiale bureautique	3.5	34
Cours bureautique	44.5	194
Séminaires pédagogiques	4	25
Séminaires techniques	18	16

Apprenti-e-s

Le centre de formation de l'Etat a sous contrat : 182 apprenti-e-s de diverses professions, 13 personnes adultes suivant un article 41, 20 stagiaires maturité professionnelle. De plus, 36 jeunes engagé-e-s par des administrations parastatiques (communes, Ville de Genève, HUG, fondations, etc.) suivent la formation dispensée par le centre. Au total, l'effectif en 2003 s'élève à 251 personnes en formation.

Types d'apprentissage offerts par l'Etat en 2003 (182 postes)

Types d'apprentissage	Total	Types d'apprentissage	Total
Formation élémentaire	1	Forestier-ère – bûcheron-ne	6
Formation initiale d'assistant-e de bureau	1	Informaticien-ne	26
Employé-e de bureau	8	Laborant-e en chimie	8
Employé-e de commerce	112	Gestionnaire en logistique	1
Assistant-e dentaire	1	Cuisinier-ière	1
Assistante en information documentaire	13	Menuisier-ière	1
Dessinateur-trice en bâtiments	1	Horticulteur-trice	1
Dessinateur-trice en génie civil	1		

4.4.12.10 Service de santé du personnel de l'Etat

Médecine conseil: 2'584 consultations, visites, préavis et expertises médicales.

Médecine du travail: 3'015 visites médicales, préavis, vaccinations (rage, hépatite, etc.), études de postes, contrôles (vue, ouïe, etc.), réunions, commissions, etc.

Domaine psychosocial: 2'515 entretiens, expertises, avec psychologues, conseillers sociaux, psychiatres, hiérarchies.

Préparation à la retraite: 576 personnes inscrites + 28 personnes. Préparation à la retraite Police.

Cas de harcèlement: 9 (médiateurs) + 17 (SPE). Conflits avec abus: 19 (médiateurs).

Promotion de la santé: plusieurs dizaines de conférences, cours ou séminaires ainsi que refonte et réimpression de dépliants.

4.5 Administration fiscale cantonale

4.5.1 Direction générale

4.5.1.1 Mission

L'administration fiscale cantonale (AFC) est chargée de :

Jouer un rôle actif dans le processus de création et de développement du droit fiscal

- en assistant le législateur dans ses réflexions, par la participation aux séances de la commission fiscale du Grand Conseil, la mise à disposition de son expertise et la fourniture des travaux et documents que les député-e-s sollicitent ou la préparation de prise de position sur les sujets mis en consultation au niveau fédéral,
- en assurant, compte tenu des règles de droit en place, le suivi de la politique fiscale, par l'élaboration de règlements, circulaires et directives, ainsi que par la mise en place d'une application uniforme, tout en faisant valoir le point de vue de l'Etat dans le cadre des procédures juridictionnelles dont émane la jurisprudence.

Sur la base des règles de droit fiscal fédéral et cantonal, procéder au calcul des impôts périodiques (sur le revenu/bénéfice et sur la fortune/capital, taxe sur le tourisme) *et ponctuels* (impôt sur les bénéfices et gains immobiliers, droits d'enregistrement et de successions), *à la restitution de l'impôt anticipé suisse, à l'imputation d'impôts à la source étrangers et au préavis des demandes d'exonération ou d'octroi d'allégements fiscaux.* Ce travail s'effectue sur la base des éléments déclarés par les contribuables ou tels que ressortant des dossiers, voire identifiés par l'AFC.

Suivre et encaisser les créances fiscales pour le compte de l'Etat lui-même, des communes, de la Confédération ou des trois Eglises officielles, y compris l'impôt à la source.

En complément de ces trois grands axes, on mentionnera la fonction de vérification, de détection et de répression des fraudes, ainsi que celle relative à la tenue du rôle des contribuables. Les comptes fiscaux sont tenus par le service de la comptabilité des impôts, lequel est rattaché à la comptabilité financière du département des finances depuis 2003.

4.5.1.2 Objectifs fixés

Dans le souci d'améliorer encore son fonctionnement, la rentabilité de l'impôt ainsi que le respect du principe de l'égalité de traitement, l'AFC a identifié une série de thèmes et de processus pouvant être mieux appliqués ou améliorés; au rang des objectifs 2003 figuraient:

- Le renforcement de la formation continue, notamment des cadres de l'administration.
- La consolidation de la pratique en matière de statuts fiscaux, par l'actualisation des circulaires et un renforcement du contrôle du respect des conditions fixées par la loi.
- La mise en place d'une structure de vérification de la réalisation des objectifs fixés, lors de leur implantation, par les entreprises bénéficiant d'allégements fiscaux (cf. point 4.5.8 ci-après).
- L'exécution d'un mandat d'évaluation des effets de la nouvelle loi d'imposition des personnes physiques (LIPP) confié à des experts indépendants.

4.5.1.3 Objectifs atteints

La formation continue a atteint son rythme de croisière, notamment par l'organisation de séminaires internes périodiques. Le succès et l'efficacité de ces séminaires sont notamment dus à une participation volontaire plutôt qu'obligatoire.

Au plan des statuts fiscaux, une première étape est réalisée par l'élaboration de l'information aux associations professionnelles n° 8, du 18 juillet 2003, traitant de la reconnaissance et de l'imposition des sociétés holdings.

Le mandat d'évaluation des effets de la LIPP est arrivé à son terme et le rapport des experts a été remis en début d'année 2004 au Conseil d'Etat. Les implications de ce rapport, en terme législatifs et pratiques, seront un des grands objectifs 2004 de l'AFC.

4.5.2 Direction des personnes morales

4.5.2.1 Mission

La mission se décline en fonction des différents impôts et tâches dont elle a la charge, elle doit notamment assurer:

- la production de l'impôt généré par l'activité des personnes morales situées dans le canton;
- la production de l'impôt dû sur les bénéfices et les gains immobiliers;
- la production de l'impôt dû sur les prestations en capital versées par les institutions de prévoyance;
- la vérification des éléments relatifs à la fortune et rendement de valeurs mobilières des contribuables, ainsi que la vérification des demandes de remboursement des divers impôts anticipés prélevés en Suisse ou à l'étranger;
- le traitement des demandes nécessaires à l'établissement de la taxe militaire et au décompte AVS pour les indépendants.

4.5.2.2 Objectifs fixés

Pour l'année 2003, la direction avait fixé des objectifs axés sur la formation et sur les performances.

4.5.2.3 Objectifs atteints

Les objectifs de formation ont été tenus dans tous les secteurs. Les cours internes prévus ont tous été créés et donnés. Plusieurs collaborateurs-trices ont suivi des cours externes, notamment à l'université de Genève (9 personnes).

Les objectifs de performance ont été atteints :

1. Par le service des titres qui a pu, sans heures supplémentaires, ni personnel supplémentaire, traiter tous les états des titres soumis dans les délais fixés. Il a intégré dans ses procédures de travail le projet CET (contrôle état des titres) de la Confédération. Celui-ci est maintenant dans une phase opérationnelle.
2. Par le service de la taxation des personnes morales qui a limité le nombre de taxations provisoires à moins de 2'000. Par ailleurs, un effort a dû être fait tout au long de l'année pour permettre le traitement des liquidations de sociétés immobilières dont l'échéance des facilités et des allégements fiscaux était fixée au 31 décembre 2003. Ainsi, environ 200 sociétés immobilières sont entrées en liquidation en 2003.
3. Par le service PC-MAD-IBGI (prestations en capital – militaire, AVS, décès – impôts sur les bénéfices et gains immobiliers) qui a fusionné les trois entités afin de rationaliser ses activités et de permettre une meilleure utilisation des forces de travail. Ceci a permis d'assurer les taxations et les communications aux caisses AVS.

4.5.3 Direction des personnes physiques

4.5.3.1 Mission

Assurer la production de l'impôt cantonal, communal et fédéral direct des personnes physiques salariées, sans activité lucrative ou de condition indépendante.

Procéder sur la base des règles de droit fiscal fédéral et cantonal, au calcul des impôts périodiques sur le revenu et la fortune des personnes physiques en partant des éléments déclarés par les contribuables ou tels que ressortant des dossiers ou constatés.

4.5.3.2 Objectifs fixés

Traiter, pour la fin décembre 2003, le 95% des déclarations 2002 des contribuables salariés ou sans activité lucrative et le 60% des contribuables de condition indépendante.

Terminer, pour la fin avril, la taxation des déclarations 2001 B complexes et particulières.

Avoir répondu à 60% des réclamations formulées par les contribuables ou leurs mandataires à la reprise de la taxation des dossiers de l'année N (année fiscale 2002) et à la totalité de ces réclamations à fin juin 2003.

Mettre en œuvre la fin de la refonte du système d'information de la division des personnes physiques, avec la collaboration de l'OSI (organisation et système d'information du département) afin de nous permettre de notifier les cas particuliers 2001 B, de répondre aux réclamations formulées par les contribuables ou leurs mandataires et d'améliorer les possibilités de l'outil pour la taxation 2002 (assistance à la taxation).

Assurer la notification régulière (journalière ou hebdomadaire) des bordereaux 2002 dès le début de la taxation.

Maintenir la vérification de la qualité des taxations, notamment par les contrôles internes effectués, par la mise en place de contrôles de cohérence et les travaux de contrôle du service de la vérification.

Améliorer le suivi du contrôle qualité et assurer un suivi de la formation des collaborateurs-trices et améliorer leurs connaissances.

4.5.3.3 Objectifs atteints

Taxations

En ce qui concerne la taxation des contribuables salariés ou sans activité lucrative, nous avons quasiment atteint les objectifs fixés puisque 91% des bordereaux 2002 ont été notifiés ou sont à notifier[1].

Sans les difficultés rencontrées à la reprise des applications informatiques pour l'exercice 2002, les objectifs fixés en début d'année auraient pu être atteints.

Pour les contribuables de condition indépendante, les objectifs fixés ont été atteints puisque 60% des bordereaux 2002 ont été notifiés ou sont à notifier.

Réclamations

En ce qui concerne les réclamations, les objectifs fixés n'ont pas pu être atteints (55% à la reprise de la taxation au lieu de 60% et 78% à la fin du mois de juin).

Ce retard est dû, en partie à la réécriture des programmes de notification qui a retardé la livraison des outils informatiques nécessaires, au nombre élevé de réclamations formulées par les contribuables contestant l'augmentation d'impôts, compte tenu de l'évolution des revenus entre 1999 et 2001 et à la notification tardive de nos bordereaux 2001 suite aux modifications de certaines dispositions de la loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP V) entrées en vigueur avec effet rétroactif (votation populaire d'octobre 2002).

Notifications

Dès la mise en production des applications informatiques pour l'année 2002, nous avons notifié nos taxations à un rythme hebdomadaire. Les objectifs fixés sont atteints.

Contrôle qualité

S'agissant de la qualité de la taxation, des contrôles réguliers ont été effectués en interne par la hiérarchie des services de taxation et par le service de la vérification rattaché à la direction du contrôle (voir sous points 4.5.6.2 et 3).

Les constats effectués ont permis de cibler la formation continue au sein des services et d'orienter la formation ponctuelle.

Formation

Des séances mensuelles de perfectionnement (formation continue) ont été organisées par la direction de la taxa-

[1] Les dossiers sont terminés, mais les bordereaux d'impôts sont en cours de comptabilisation

tion des personnes physiques à l'attention des 140 taxateurs-trices et cadres de la direction de la taxation des personnes physiques.

Cette formation, a permis d'améliorer grandement la qualité des taxations effectuées.

4.5.4 Direction de la perception

4.5.4.1 Mission

La mission de la direction de la perception consiste à suivre et à encaisser les créances fiscales, que ce soit pour le compte de l'Etat lui-même, des communes, de la Confédération ou des trois Eglises reconnues, y compris l'impôt à la source et la perception des taxes sur le tourisme.

Le recouvrement - Ce service est chargé de l'encaissement des créances cantonales et communales ainsi que de l'impôt fédéral direct des personnes physiques et des personnes morales. Il lui appartient aussi de percevoir la taxe professionnelle pour le compte de certaines communes et de gérer l'encaissement de la contribution ecclésiastique.

Impôt à la source - La mission du service de l'impôt à la source consiste, notamment, à percevoir l'impôt prélevé par les employeurs et autres débiteurs de prestations imposables, à contrôler et à rectifier, si nécessaire, l'imposition des employés. Il lui appartient aussi d'engager des procédures de recouvrement de créances jusqu'au stade de la sommation et, dans certains cas, à déposer des procédures de dénonciation pénale. Enfin, le service est aussi responsable du prélèvement à la source de l'impôt sur les prestations en capital versées par les institutions genevoises de prévoyance à des personnes domiciliées à l'étranger.

Contentieux - Le service du contentieux a pour mission de recouvrer les impôts ICC – IFD et taxes relatifs aux personnes morales, ainsi qu'aux personnes physiques domiciliées hors du canton de Genève, les droits d'enregistrement et de succession et tous les impôts spéciaux. Par ailleurs, il doit intenter des actions à l'encontre des employeurs qui ne s'acquittent pas des montants prélevés sur les salaires de leur personnel étranger au titre de l'impôt à la source.

Il a aussi pour tâche de produire les créances du fisc lors des appels aux créanciers émis par les offices de poursuites et faillite, la justice de paix ou d'autres appels par publication dans la Feuille d'avis officielle (FAO). La gestion des actes de défaut de biens relève aussi de son cahier des charges.

Central téléphonique - Le central est chargé de réceptionner, de traiter (demandes de 1er niveau) et de répartir les communications téléphoniques destinées à l'AFC.

Service des taxes sur le tourisme - La mission du service est de percevoir les différentes taxes sur le tourisme, telles que la taxe de séjour perçue par le biais des hôtels, pensions, campings, etc. et la taxe hôtelière. Il lui incombe également de procéder, auprès des commerces concernés, à la notification et à l'encaissement de la taxe d'encouragement au tourisme.

4.5.4.2 Objectifs fixés

1. Etudier et actualiser l'organisation du service du contentieux pour lui permettre de dégager une force de travail pour la refonte AFC et mieux appréhender les dossiers difficiles et complexes.
2. Assainissement des débiteurs : réduire de 10% le montant des débiteurs PP/PM dont les créances consolidées s'élèvent à 500'000 F et plus.
3. Maintenir le secteur des remises d'impôt à jour (traitement et réponse aux demandes dans les 4 semaines au plus).
4. Créer 2 séminaires de formation dans le domaine de la procédure d'exécution forcée (débutants et avancés).
5. Refonte du système d'information de l'AFC (partie perception) : tenir le planning de développement fixé d'entente avec la maîtrise d'ouvrage (MOa), l'OSI et le centre des technologies de l'information (CTI).

Service du recouvrement

1. Mettre en place une structure pour l'élaboration des statistiques du service et créer des tableaux de bord.
2. Procéder à un tour complet, au moins une fois dans l'année, des rôles des contribuables en matière de procédure de recouvrement (rappels de paiement, sommations, commandements de payer).
3. Terminer le traitement des remboursements des comptes créditeurs reliquats pour les impôts cantonaux, communaux et fédéral direct.
4. Traiter les comptes débiteurs des contribuables qui ont quitté le canton au 31 décembre 2000 et être à jour avec la comptabilisation des actes de défaut de biens des personnes physiques résidentes à Genève.
5. Rattraper le courrier en retard accumulé depuis décembre 2002.
6. Stabiliser la version actuelle du projet de refonte informatique de la perception (R-Per) et suivre la planification des développements des fonctionnalités du système R-Per.

Service de l'impôt à la source

1. Adapter l'organisation du service afin de prendre en charge la perception de la taxe personnelle pour les contribuables assujettis à l'impôt à la source et développer un outil informatique à cet effet.
2. Etudier et élaborer un CD-ROM à remettre aux débiteurs de prestations imposables pour la remise des pièces comptables d'ici fin 2004 (idem à Getax).
3. Procéder aux rectifications d'imposition pour l'année 2001, suite à la modification de la LIPP-V.
4. Corriger et vérifier les dossiers 2002 des contribuables soumis à l'impôt à la source (objectif à atteindre : examen du 50% des dossiers concernés).

Service du contentieux

1. Actualiser l'organisation du service de façon à pouvoir dégager un collaborateur au profit de la refonte du système d'information de l'AFC et mener une réflexion dans le but de mieux appréhender les dossiers spéciaux au sein du service.
2. Déposer des réquisitions de poursuites selon le plan établi pour 2003 et assurer le suivi des procédures.
3. Rachat des actes de défaut de biens, encaisser 3 millions de francs.
4. Dispenser un cours d'exécution forcée à l'ensemble des collaborateurs-trices du service.

Central téléphonique

1. Améliorer, en collaboration avec le CTI, le guide vocal en uniformisant les boîtes vocales dans les différents services (par exemple: généraliser les répondeurs avec possibilité de laisser une message).
2. Poursuivre la formation des téléphonistes en organisant des stages dans les différents services de l'AFC.
3. Approfondir les connaissances dans le domaine de la perception (démarches en cas de changement de situation, modification des acomptes provisionnels) et de la taxation (utilisation du guide joint à la déclaration, connaissance des démarches en cas d'arrivée ou de départ d'un contribuable du canton).
4. Doter le central AFC d'un outil informatique permettant le comptage des appels téléphoniques.

Service des taxes sur le tourisme

1. Suivi du contrôle des mises au rôle (relecture des FAO).
2. Suivi des encaissements; effectuer 1 fois par mois le tour complet du rôle des assujettis et engager, le cas échéant, les procédures de recouvrement adéquates.
3. Effectuer des contrôles de l'encaissement de la taxe hôtelière perçue sur les factures de fournisseurs (10 établissements à contrôler).

4.5.4.3 Objectifs atteints

1. Une réorganisation des tâches basée sur une meilleure répartition des travaux a permis de dégager une force de travail au service du contentieux. Ainsi, la transformation de ce poste a permis l'attribution d'un juriste à ce service.
2. Après détermination des cas concernés, la direction de la perception s'est engagée dans une analyse des dossiers puis a entrepris diverses actions visant à l'accélération des procédures de recouvrement. Les résultats sont les suivants:

	Montant dû au 01.01.03 (F)	Montant dû au 31.12.03 (F)	Résultat
Personnes physiques	131'278'034	120'380'117	-8,31 %
Personnes morales	64'869'416	58'559'705	-9,73 %

3. A la suite du changement de système d'imposition en 2001 et du report en novembre 2002 de la notification des bordereaux d'impôts 2001, le secteur des remises d'impôts a bénéficié d'une période plus calme pour sa mise à jour. L'objectif fixé est atteint. De plus, en raison de la diminution du nombre des demandes de remises, ce secteur a cédé un collaborateur à l'équipe en charge de la refonte du système informatique de l'AFC.
4. A la suite de la restructuration des services du contentieux et du recouvrement, 135'981 réquisitions de poursuite ont été déposées de 1999 à 2002. Par ailleurs, ces deux secteurs ont connu durant ces quatre années plusieurs mutations de personnel (départs et engagements de nouveaux collaborateurs-trices).

   Dans le but d'améliorer les connaissances du personnel dans le domaine de la poursuite et d'assurer un meilleur suivi des procédures d'exécution forcée, la direction de la perception a mis sur pied un cours idoine sur le droit de la poursuite. 8 séances de 2 jours chacune ont permis à 90 collaborateurs-trices de suivre ces cours, étalés du 7 mai au 20 juin 2003.
5. Dans la planification initiale, la mise en production de R-Per était prévue pour le 1er janvier 2003. Toutefois, dans le but d'éviter un interfaçage avec l'ancien applicatif et de pouvoir prendre en compte les mouvements générés par la notification des bordereaux 2001B, une première version réduite de R-Per a été livrée aux utilisateurs-trices en octobre 2002.

   L'anticipation de la mise en production et la jeunesse de la technologie employée n'ont dès lors pas permis de respecter le planning initialement prévu et les quatre premières itérations (gestion des encaissements et mensualisation – gestion des arrangements et calculs d'intérêts – gestion des relances et remboursements – gestion des paramètres et reprise des comptes reliquats 2000 et antérieurs) ont été réalisées partiellement ou pas du tout malgré des efforts considérables consentis tant par les informaticiens que par les utilisateurs-trices. D'une manière générale, les programmes ont été écrits trop vite, souvent sous la pression des évènements et des échéances, en se basant sur des analyses pas assez exhaustives.

   En 2004, l'accent portera, notamment, sur la stabilisation du système et l'achèvement des fonctionnalités mentionnées ci-dessus. Par ailleurs, dans le but d'épauler le responsable du projet R-Per (partie perception), un collaborateur a été transféré du secteur des remises d'impôts. En tant qu'expert de la maîtrise d'ouvrage, ce collaborateur est chargé, notamment, de réaliser des tests de mise au point et de fonctionnement du système.

Service du recouvrement

1. Un nouvel outil (Impromptu) a été mis à disposition du service en novembre 2003, qui permet déjà de produire des relevés statistiques plus détaillés à partir du système R-Per.
2. Pendant l'année 2003, le service a traité deux fois l'ensemble des rôles des contribuables pour les impôts cantonaux, communaux et fédéral direct. Ainsi, le service a déposé 42'674 rappels de paiement, 25'435 sommations de payer et 8'748 réquisitions de poursuites.
3. En raison de la notification simultanée des bordereaux d'impôts pour les exercices fiscaux 2001 et 2002, l'accent a été mis sur le traitement des comptes créditeurs courants. Ainsi, 204'715 remboursements ont été effectués par le biais d'un traitement automatique après contrôle de l'ensemble des comptes des contribuables concernés. En ce qui concerne les comptes créditeurs reliquats dont le traitement est fastidieux car manuel, il subsiste un stock de 15'000 comptes qui seront examinés dans le courant du premier semestre 2004.
4. Le service est à jour avec le traitement des actes de défaut de biens délivrés pour des personnes physiques résidentes à Genève en 2003. En raison des limites fixées par le budget, le traitement des comptes débiteurs des contribuables qui ont quitté le canton au 31 décembre 2000 sans acquitter leurs impôts n'a pas pu être mené à son terme. Cette opération sera achevée en 2004.

5. A la suite de la notification des bordereaux de l'exercice fiscal 2001 qui a débuté en novembre 2002, le service a été fortement sollicité par les demandes d'arrangements de paiement formulées par les contribuables. Ainsi, 22'000 demandes ont été traitées durant le premier semestre 2003 grâce à la mise en place d'une organisation spéciale qui comportait plusieurs samedis de travail.
6. En complément de la description de la situation faite sous le point 5 de la direction de la perception, il convient de relever qu'un collaborateur du service du recouvrement a rejoint l'équipe de la refonte informatique AFC (partie perception) dans le but de permettre une meilleure stabilisation de la version actuelle à disposition des utilisateurs-trices.

Service de l'impôt à la source

1. Dès le 1er janvier 2004, le service de l'impôt est en mesure de percevoir la taxe personnelle auprès des personnes assujetties à l'impôt à la source. Les applications métier ont été adaptées et les opérations de perception automatisées dans une large mesure.
2. Le projet de CD-ROM n'a pas encore abouti. Toutefois, le groupe de travail prévu à cet effet, livrera un premier projet aux utilisateurs-trices dans le courant du 1er semestre 2004.
3. Le traitement des rectifications de l'imposition 2001 suite à la modification de la LIPP-V s'est étendu du 1er janvier au 31 août 2003. 16'000 dossiers ont été examinés et, le cas échéant, corrigés. Ces corrections ont abouti à des remboursements d'impôt pour un total de 10'500'000 F. Le service a pris en charge ces corrections avec l'apport de 3 personnes auxiliaires.
4. La gestion électronique des documents (GED) et l'outil Workflow permettent à l'impôt à la source d'accélérer diverses procédures de travail. Ainsi, l'examen et les corrections de dossiers 2002 bénéficient de cet apport et, de ce fait, l'objectif fixé a été dépassé.

Service du contentieux

1. Une nouvelle répartition des tâches a été mise en place au sein du service et un poste de travail, pris sur l'effectif du service, a été transformé en poste de juriste. Cette réorganisation permet au service de mieux appréhender les dossiers spéciaux.
2. En 2003, le service a effectué un tour complet des rôles de contribuables dont il a la charge. Ainsi, 2'250 réquisitions de poursuites ont été déposées. Par ailleurs, à la suite de la réorganisation, le service a mis l'accent sur le traitement des débiteurs «hoiries».
3. Le secteur des actes de défaut de biens a dépassé l'objectif fixé en encaissant 3,5 millions de francs.
4. Dans le cadre du cours organisé, de mai à juin 2003, sur le droit de la poursuite, la plupart des collaborateurs-trices du service du contentieux ont suivi un programme spécialement élaboré à cet effet.

Central téléphonique

1. Les améliorations ont été apportées et tous les services de l'AFC disposent maintenant de répondeurs permettant de diffuser un message. De plus, sur la plupart des répondeurs, les contribuables peuvent laisser des messages.
2. En 2003, les téléphonistes ont été fortement sollicitées suite à la notification simultanée des impôts pour 2001 et 2002. De ce fait, l'initiation dans les différents services n'a pas être réalisée complètement. Elle sera reprise en 2004.
3. La formation a été dispensée et les objectifs atteints. Les connaissances de base seront approfondies en 2004.
4. Le projet est en cours. La réalisation est prévue dans le courant 2004.

Service des taxes sur le tourisme

1. La relecture des FAO a permis la mise au rôle de 50 sociétés supplémentaires.
2. Le suivi des encaissements a été effectué selon la planification prévue. Des rappels de paiement et des sommations de payer ont été envoyés régulièrement. De plus, le service a fait déposer par le service du contentieux 70 réquisitions de poursuite.
3. Le départ d'un collaborateur en cours d'année n'a pas permis de réaliser complètement cet objectif. Les contrôles seront repris en 2004.

4.5.5 Direction de l'enregistrement, des successions et impôts fonciers

4.5.5.1 Mission

Les droits d'enregistrement

Il s'agit de déterminer, puis d'encaisser les impôts afférents aux actes et opérations mobiliers et immobiliers soumis à la loi cantonale sur les droits d'enregistrement, notamment tous les actes authentiques des notaires genevois, toutes les adjudications immobilières par les offices des poursuites et faillites du canton de Genève, les procès-verbaux d'huissiers judiciaires genevois pour des ventes aux enchères, certains actes judiciaires, les donations. Ces tâches sont effectuées par le service de l'enregistrement.

Les droits de timbre

Le service de l'enregistrement avec d'autres services de l'Etat, comme la caisse de l'Etat et le registre foncier, perçoit également le droit de timbre cantonal régi par les articles 269 et suivants de la loi générale sur les contributions publiques.

Les droits de succession

Tout d'abord, il convient, conformément à la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct et à la loi genevoise de procédure fiscale, de procéder ou de faire procéder par un notaire à l'inventaire des biens composant la fortune du contribuable décédé, de son conjoint et de ses enfants mineurs sous son autorité parentale.

Ensuite, conformément à la loi cantonale sur les droits de succession, il s'agit de déterminer, puis d'encaisser les droits afférents à toute transmission de biens dans le cadre de successions, soit que, au jour de son décès, le défunt était domicilié dans le canton de Genève, soit que le défunt domicilié hors canton était propriétaire d'un immeuble à Genève.

Ces tâches sont réalisées conjointement par le service des successions et le service des estimations immobilières et des inventaires successoraux.

Les impôts fonciers

Il s'agit de déterminer l'impôt immobilier complémentaire qui est régi par les articles 76 et suivants de la loi générale

sur les contributions publiques. Cet impôt immobilier complémentaire est calculé sur la valeur fiscale brute des immeubles sis dans le canton de Genève.

Cette tâche est réalisée par le service immobilier au moment où il détermine les éléments de revenus et de fortune des immeubles privés, locatifs, commerciaux ou agricoles pour les déclarations des personnes physiques et des personnes morales. Ce service est ainsi un maillon de la chaîne qui aboutit à la taxation annuelle des contribuables, personnes physiques ou morales.

4.5.5.2 Objectifs fixés

Produits de l'enregistrement et du timbre:

180 millions de francs.

Produits de successions:

148 millions de francs.

Impôts fonciers:

96 millions de francs.

4.5.5.3 Objectifs atteints

Pour les objectifs en termes de dossiers et de production, cf. ci-dessous sous 4.5.10 Statistiques.

Loi 8708 modifiant la loi sur les droits d'enregistrement (contre-projet à l'initiative 115 dite Casatax) du 28 février 2003

Cette loi, qui sera soumise au vote populaire du 8 février 2004, a pour conséquence de diminuer la charge fiscale (en termes de droits de vente immobilière et de droits afférents à l'endettement hypothécaire) lors de l'achat par une personne physique d'un bien immobilier sis dans le canton de Genève ne valant pas plus de 1 million de francs, si cette acquisition a lieu dans le but, à court terme, d'en faire sa résidence principale pour une période continue minimale de 3 ans.

Faute de clause d'entrée en vigueur, cette loi, si elle est adoptée par le peuple genevois, entrera en vigueur «immédiatement» selon les procédures habituelles de promulgation d'une nouvelle loi cantonale.

Sans pouvoir attendre le verdict populaire, l'administration fiscale cantonale a dû examiner les principes législatifs pour les transcrire en termes:

a) de champs d'application et de règles d'interprétation,
b) de procédures de travail, de taxation et de systèmes d'informations pour effectuer cas échéant les reprises prévues,
c) d'outils externes qui devront se finaliser sous forme d'un formulaire, d'un règlement d'application et d'une information aux associations professionnelles,
d) d'études et de planification des développements informatiques à réaliser, de sorte que le service de l'enregistrement soit à même de taxer dès fin février 2004 dans les délais ordinaires les actes d'achat immobilier soumis à la nouvelle loi.

Loi 8642 modifiant la loi sur les droits de succession et la loi sur les droits d'enregistrement (exonération du conjoint et des parents en ligne directe) du 26 juin 2003.

Cette loi sera également soumise au vote populaire du 8 février 2004.

D'ores et déjà, l'administration fiscale cantonale a établi une liste des questions à résoudre et des procédures de travail à examiner en vue de leur adaptation éventuelle, dans le cas où cette loi serait adoptée par le peuple genevois.

Refonte informatique

a) **Projet R-Enreg**: les travaux planifiés pour 2003 concernant l'informatisation des outils de taxation du service de l'enregistrement ont pratiquement été atteints, compte tenu des priorités données aux projets R-Tax et R-Per et des analyses faites dans le cadre de l'examen susmentionné du contre-projet à l'initiative 115. Un gros progrès sera la notification, courant début 2004, d'un avis détaillé de taxation.

b) **Projet R-Immo**: ce projet, lancé en novembre 2002, consiste à remplacer l'application informatique recensant toutes les données fiscales utiles (propriétaires, parcelles, quote-parts, valeurs) pour les immeubles sis dans le canton de Genève et qui permet d'effectuer le visa immobilier.

Les travaux planifiés pour 2003 portant sur l'analyse et le développement des fonctions dites de «mutations» (mises à jour de toutes les données immobilières) ont été tenus. Ces travaux sont actuellement en phase de tests. A la fin de l'année 2003, l'étude des fonctions de «visas» (vérifications des déclarations fiscales) a commencé.

4.5.6 Direction du Contrôle

4.5.6.1 Mission

Dans le cadre de la mission globale de l'AFC, la direction du contrôle procède à des investigations approfondies (service des enquêtes: 11 collaborateurs-trices), applique le droit fiscal pénal (service du contrôle proprement dit: 21 contrôleuses et contrôleurs de niveau universitaire) et vérifie la qualité du travail de taxation (service de la vérification: 10 vérificatrices et vérificateurs).

4.5.6.2 Objectifs fixés

Les objectifs principaux de l'année 2003 étaient ciblés sur la poursuite des actions ciblées envers certaines catégories professionnelles (avocats et banques) et l'amélioration des procédures administratives, en particulier en ce qui concerne le contrôle de qualité interne.

4.5.6.3 Objectifs atteints

Les actions ciblées se sont poursuivies et ont abouti, entre autre, à l'édition de directives à l'intention des milieux professionnels concernés. Le contrôle de qualité du travail de taxation s'est élargi aux personnes morales et, grâce à un échange permanent entre les hiérarchies des services, permet de procéder rapidement à des ajustements ou correctifs, si nécessaire.

Action ciblée envers les avocats

L'action ciblée envers les avocats a débuté en 2001 déjà, suite à un article paru dans la presse. Elle a porté sur 132 contribuables et est maintenant terminée.

L'ensemble de ces procédures a généré des rentrées fiscales pour un montant de 3'586'174,20 F: ce montant englobe l'ICC, l'IFD, les amendes et les intérêts de retard.

L'un des problèmes rencontrés lors de ces contrôles est le regroupement des déclarations fiscales des associés

d'une même étude: les dossiers ne rentrent pas tous à la même date et le partenariat des études de petite et moyenne importance varie fortement dans le temps.

Cette action a permis de constater qu'il est opportun d'édicter une nouvelle directive pour cette profession, précisant notamment la distinction à effectuer entre honoraires juridiques et honoraires d'administrateur.

Incontestablement, l'action ciblée a eu un impact sur la profession. La direction des affaires fiscales a pris contact avec l'Ordre des avocats genevois en vue de l'élaboration d'une nouvelle directive destinée à la profession.

Statistiques de cette action ciblée:

Nombre de procédures ouvertes durant l'année 2003	0
Nombre de procédures bouclées durant l'année 2003	52
Montant notifié pendant l'année 2003	1'509'432,50
Nombre de procédures ouvertes depuis le début de l'action	132
Nombre de procédures bouclées depuis le début de l'action	132
Montant total notifié	3'586'174,20

Action ciblée envers les banques

Cette action a débuté en 2000 et visait uniquement les répartitions internationales des banques ayant des succursales dans des paradis fiscaux. A ce jour, 18 établissements bancaires ont fait l'objet d'un contrôle approfondi.

La complexité de la matière, la diversité des structures et le manque de coordination avec les autres cantons concernés ont rendu particulièrement difficile une approche qui se voulait respectueuse de l'égalité de traitement et de la concurrence entre les différentes places financières.

Pour ces raisons, l'éventuelle poursuite de cette action ainsi que, le cas échéant, les modalités, seront revues en 2004.

Statistiques de cette action ciblée :

Nombre de procédures ouvertes durant l'année 2003	0
Nombre de procédures bouclées durant l'année 2003	7
Nombre de procédures ouvertes depuis le début de l'action	18
Nombre de procédures bouclées depuis le début de l'action	16

Aucun montant notifié n'a été maintenu en procédure de réclamation.

Action ciblée envers les médecins

L'action envers les médecins a débuté déjà en 2001 suite à un article paru dans la presse. Elle a porté jusqu'à présent sur 255 contribuables et devrait normalement se terminer en 2004.

Les principaux problèmes rencontrés sont liés à la reconnaissance du caractère commercial de certaines charges ainsi qu'au statut particulier des médecins exerçant leur activité au sein de structures collectives. Par rapport aux avocats, il faut souligner l'impact psychologique important auprès d'une catégorie professionnelle peu habituée aux relations conflictuelles avec les administrations.

Le supplément d'impôt moyen pour les 37 contribuables ayant fait l'objet d'une reprise en 2003 s'est monté à 55'000 F, ce qui confirme la pertinence de cette action. Une nouvelle directive précisant la nature des frais déductibles et le calcul des frais forfaitaires pour les médecins exerçant leur activité en la forme indépendante a été éditée au printemps 2003.

Statistiques de cette action ciblée :

Nombre de procédures ouvertes durant l'année 2003	59
Nombre de procédures bouclées durant l'année 2003	58
Montant notifié pendant l'année 2003	2'048'000
Nombre de procédures ouvertes depuis le début de l'action	255
Nombre de procédures bouclées depuis le début de l'action	210
Montant total notifié	5'130'000

Enquêtes

Pendant l'année 2003, le service des enquêtes a effectué 10'471 enquêtes courantes en relation principalement avec la mise à jour des données du registre fiscal ainsi que 177 enquêtes spéciales visant à établir les moyens d'existence de contribuables.

Vérification

Pendant l'année 2003, 7'851 taxations de Personnes Physiques et 651 taxations de Personnes Morales ont fait l'objet d'un contrôle de qualité par le service compétent.

Toujours pendant la même période, le service de la vérification a traité 2'111 procédures simples en rappel et/ou en soustraction d'impôt. Les suppléments notifiés se montent à 13'235'820 F.

Chiffres du contrôle

Nombre de contrôles ouverts en 2003	637
Nombre de contrôles terminés en 2003	566
Montant des reprises	31'747'123

4.5.7 Liquidation des sociétés immobilières

4.5.7.1 Historique

La liquidation des sociétés immobilières a été encouragée fiscalement, au plan cantonal, communal et fédéral, depuis le 1er janvier 1995. En outre, depuis l'année 2000, les sorties partielles des sociétés immobilières d'actionnaires-locataires ont bénéficié des mêmes avantages fiscaux.

Dans tous les cas, ces avantages fiscaux prendront fin avec l'année 2003, aux conditions posées par les articles 42 de la loi sur l'imposition des personnes morales (ci-après LIPM) et 207 de la loi sur l'imposition fédérale directe (ci-après LIFD).

4.5.7.2 Conditions pour bénéficier des avantages fiscaux

Sociétés immobilières

S'agissant de la liquidation des sociétés immobilières, l'article 42 al. 3 LIPM prévoit que la liquidation et le dépôt de la réquisition de radiation de la société immobilière doivent intervenir au plus tard le 31 décembre 2003. La démarche de liquidation doit ainsi être de nature définitive à cette date.

Au plan fédéral, la LIFD est plus stricte dans la mesure où elle exige que la radiation doit avoir lieu au 31 décembre 2003.

Considérant le but de la norme, notre administration a admis que les démarches telles qu'exigées par le droit cantonal (dépôt de la réquisition de radiation) seront valables également pour l'application de l'article 207 LIFD.

Sociétés immobilières d'actionnaires-locataires

S'agissant de la liquidation partielle des sociétés immobilières d'actionnaires-locataires, l'exigence est la même sur le plan cantonal, communal et fédéral; le transfert de l'immeuble doit avoir lieu et être inscrit au registre foncier au plus tard le 31 décembre 2003.

4.5.7.3 Conséquences

Considérant les procédures à respecter avant que ne puisse être déposée la réquisition de radiation d'une société immobilière, nous avons encouragé les acteurs concernés à agir suffisamment tôt pour que, la décision de liquidation étant prise, celle-ci puisse se faire au bénéfice des allègements fiscaux rappelés ci-dessus.

L'administration fiscale n'a pas prévu que soit accordé de délai de tolérance de sorte que, à compter du 1er janvier 2004, les opérations de liquidation ou de sorties partielles non abouties déclencheront le prélèvement intégral de l'impôt, y compris le droit de mutation, par le biais d'une procédure en rappel d'impôts, cas échéant.

Nombre			Valeurs de sortie		Droits de mutation		ICC		IFD	
		cumul	annuelle	cumul	annuels	cumul	annuel	cumul	annuel	cumul
1995	14	14	103'565'000	103'565'000	1'553'475	1'553'475	4'396'155	4'396'155	1'623'404	1'623'404
1996	132	146	476'007'634	579'572'634	7'140'115	8'693'590	15'223'702	19'619'857	5'377'542	7'000'946
1997	261	407	932'765'099	1'512'337'733	13'991'476	22'685'066	32'235'363	51'855'220	12'239'527	19'240'473
1998	329	736	1'430'801'026	2'943'138'759	21'462'015	44'147'081	40'687'698	92'542'918	16'024'029	35'264'502
1999	416	1'152	1'870'172'919	4'813'311'678	28'052'594	72'199'675	44'177'166	136'720'084	18'918'970	54'183'472
2000	615	1'767	2'441'898'298	7'255'209'976	36'628'475	108'828'150	53'498'440	190'218'524	23'460'197	77'643'669
2001	229	1'996	891'257'461	8'146'467'437	13'368'862	122'197'012	17'884'885	208'103'409	7'850'573	85'494'242
2002	108	2'104	448'662'804	8'595'130'241	6'729'942	128'926'954	10'423'355	218'526'764	5'369'586	90'863'828
2003	226	2'330	879'002'600	9'474'132'841	13'185'039	142'111'993	22'040'932	240'567'696	9'875'099	100'738'927

NB. Cette statistique reflète la situation au 31.12.2003: les chiffres des sociétés liquidées et des radiations déposées vont encore évoluer au fur et à mesure du traitement des parutions de la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) et des taxations qui seront notifiées durant l'année 2004.

4.5.8 Allégements fiscaux prévus aux articles 14A LCP et 10 LIPM

En premier lieu, il convient de préciser les buts recherchés par l'octroi d'allégements fiscaux, tant il est vrai que ceux-ci ne représentent pas un droit du contribuable mais bien une possibilité laissée au Conseil d'Etat dans la mise en œuvre de sa politique économique.

Cet instrument de politique économique doit être – et il l'est effectivement – utilisé en premier lieu pour favoriser l'implantation dans le canton de Genève d'entreprises nouvelles susceptibles d'apports substantiels à l'économie du canton, par le biais des investissements qu'elles effectuent, des emplois qu'elles créent, du développement de savoir-faire et des retombées économiques indirectes (sous-traitance par exemple).

En second lieu, les allégements fiscaux peuvent être utilisés pour favoriser la reprise ou la restructuration d'entreprises en difficulté et, par là même, permettre le maintien d'emplois locaux qui seraient appelés à disparaître sans l'application d'une telle mesure.

Si les entreprises exploitées par des personnes physiques ou des sociétés de personnes peuvent bénéficier des allégements fiscaux, ceux-ci s'appliquent essentiellement en faveur d'entreprises exploitées par des sociétés de capitaux.

La raison en est que les entreprises susceptibles de bénéficier d'allégements fiscaux sont de taille et de structure importantes, voire très importantes, leurs activités étant en général à vocation internationale, de sorte que la forme juridique de la société de capitaux s'impose.

Alors que la société de capitaux raisonne comme société anonyme, il est intéressant de noter que les structures américaines sont souvent organisées, pour des raisons fiscales US, sous forme de sociétés à responsabilité limitée (Sàrl).

Par ailleurs, s'il semble aller de soi que l'instrument des allégements fiscaux doit être destiné au siège des entreprises, il peut arriver que de simples succursales bénéficient d'une telle mesure.

Au-delà de l'impact économique il est une condition impérative à remplir pour pouvoir prétendre à l'octroi d'allégements fiscaux, à savoir l'absence de concurrence. En effet, si l'Etat doit favoriser le développement économique du canton et ainsi l'implantation d'entreprises, il doit veiller à ne pas induire, par ses démarches, des distorsions de concurrence.

Chaque entreprise bénéficiant d'allégements fiscaux doit ainsi développer une activité nouvelle ou, à tout le moins, se situant dans une niche d'activité qui n'est pas déjà présente à Genève.

Lorsqu'ils sont accordés, les allégements fiscaux sont appréciés (fixés) en fonction des projections chiffrées fournies par l'entreprise. Ainsi la portée des allégements, pouvant aller jusqu'à une exonération totale des impôts sur le bénéfice et le capital pendant une durée de dix ans, dépend beaucoup des potentiels estimés par l'entreprise.

Depuis l'année civile 2000 les arrêtés d'exonération, afin d'éviter les abus et de favoriser une approche raisonnable

par les entreprises et leurs mandataires, mentionnent que les allégements fiscaux feront, à mi-parcours, l'objet une analyse du respect des objectifs annoncés.

Si ces objectifs ne sont pas respectés *et après en avoir étudié les raisons,* cette réserve permettra de remettre en cause tout ou partie des allégements pour la période encore à couvrir.

Pour l'année civile 2003, un dossier a été concerné par un réexamen alors que 6 cas devront être analysés durant l'année civile 2004.

Enfin, il est utile de préciser que l'apport à l'économie locale lié aux allégements fiscaux se mesure également directement sur le plan fiscal par les impôts sur le revenu prélevés sur les salaires, souvent élevés, relatifs aux emplois créés.

Nombre et nature des octrois 2003 et statistiques des allégements fiscaux accordés en 2000, 2001, 2002 et 2003

En 2003, 8 allégements fiscaux ont été octroyés, pour des emplois attendus au nombre de 794 et des impôts abandonnés se chiffrant à 38'765'000 F.

A l'issue de l'année 2003, sur les 87 allégements fiscaux accordés depuis 1998, 67 déploient encore leurs effets après le 1er janvier 2004. Les impôts abandonnés restant à courir sont de 432'531'000 F au total.

Allégements fiscaux octroyés en 2003

Branches d'activité	Nombre d'entre-prises	Emplois créés en 2003	Emplois restant à créer 1)	Impôts aban-donnés (F) 2)
Télécommunications	1	0	10	14'493'000
Electronique	1	8	36	1'569'000
Textile-vêtements	3	100	260	19'934'000
Bio-technologie	1	0	370	0 3)
Informatique	1	0	10	666'000
Technologie industrielle	1	0	0 4)	2'103'000
Total	**8**	**108**	**686**	**38'765'000**

1) estimation selon les business plans des entreprises;
2) cumul des impôts abandonnés pour toute la période des allégements fiscaux;
3) impôts abandonnés non déterminés, l'activité sera déployée dans quelques années;
4) emplois créés avant 2003.

Allégements fiscaux accordés dès 1998 et déployant encore leurs effets

Allégements fiscaux accordés en	Nombre d'entreprises	Dont bénéficiant des allégements après le 01.01.2004	Solde des impôts abandonnés au 01.01.2004 (F) 1)
1998	12	7	25'949'000
1999	28	17	43'527'000
2000	24	22	172'833'000
2001	11	9	15'727'000
2002	4	4	145'720'000
2003	8	8	28'775'000
Total	**87**	**67**	**432'531'000**

1) Le solde est une moyenne fondée sur le total des impôts abandonnés divisé par le nombre d'années d'allégements accordés (le calcul ne tient pas compte de la dégressivité des allégements fiscaux).

Allégements fiscaux octroyés en 2002

Branches d'activité	Nombre d'entre-prises	Emplois créés en 2002	Emplois restant à créer 1)	Impôts aban-donnés (F) 2)
Horlogerie	1	0	178	99'863'000
Informatique	1	0	0	41'030'000
Vêtements	1	100	250	18'733'000
Bio-informatique et Bio-technologie	1	115	85	27'903'000
Total	**4**	**215**	**513**	**187'529'000**

1) estimation selon les business plan des entreprises;
2) cumul des impôts abandonnés pour toute la période des allégements fiscaux.

4.5.9 Allégements fiscaux applicables aux immeubles subventionnés – article 24A LGL

La loi générale sur le logement et la protection des locataires (LGL) prévoit l'encouragement de la construction de logements d'utilité publique par le biais, notamment, d'avantages d'ordre fiscal.

L'article 24A LGL prévoit que ces incitations prennent la forme, sous conditions, d'une réduction de la charge fiscale applicable aux immeubles concernés. Cette charge est réduite dans une proportion fixée par le Conseil d'Etat qui doit, par ailleurs, publier chaque année dans son rapport de gestion le montant total des rabais fiscaux accordés.

Cette disposition implique que des modalités de calcul particulières ont dû être mises en place par l'AFC, alors même que les dispositions transitoires de la LGL prévoient que les exonérations accordées jusqu'au 31 décembre 2000 continuent à déployer leurs effets jusqu'au terme prévu initialement. Concrètement, cela signifie que coexisteront deux systèmes, à savoir celui de l'exonération et celui du rabais d'impôt, pendant une durée pouvant aller jusqu'à 20 années.

Au 31 décembre 2002, ce sont 24 contribuables personnes physiques et 42 contribuables personnes morales qui détiennent des immeubles concernés par l'article 24A LGL.

Considérant les difficultés liées au calcul des avantages fiscaux à consentir et compte tenu des contraintes auxquelles l'AFC a dû faire face dans la production des impôts, les chiffres définitifs ne sont pas disponibles; il n'est ainsi pas possible de publier le montant total des rabais fiscaux accordés pour les années 2001 et 2002, lesquels seront publiés dans le rapport de gestion 2004.

4.5.10 Centre de compétences des communes (CCC)

L'AFC participe, conjointement avec l'AFE, l'OSI et le DIAE, au copilotage de cette nouvelle institution interdépartementale créée début 2003. Pour plus d'informations sur le CCC, prière de se reporter au point 4.3.7 ci-dessus.

4.5.11 Statistiques

Comptes 2003

Fonctionnement: Dans les recettes de fonctionnement est compris le produit des impôts suivants :

(en milliers de francs) (*)	Comptes 2002	Comptes 2003
Personnes physiques (**)	3'001'390	2'892'573
Personnes morales (***)	903'203	679'886
Enregistrement des actes	174'693	189'976
Droits de succession	141'008	154'977
Impôts fonciers	96'123	109'439
Impôts spéciaux	34'289	23'133

* Les comptes comprennent les taxations de l'année courante ainsi que les rectifications de taxations (suppléments, dégrèvements) des années antérieures.

** Les comptes des personnes physiques comprennent les rectifications de taxations des années antérieures à 2001 (suppléments, dégrèvements d'impôts), correctif du différentiel 2001, le différentiel 2002 ainsi que l'impôt 2003 présumé.

*** Les comptes personnes morales, comprennent les rectifications de taxations des années antérieures à 2000 (suppléments, dégrèvements d'impôts), les différentiels 2001 et 2002 ainsi que l'impôt 2003 présumé.

Informations statistiques

Contribuables

Contribuables personnes physiques	*2002*	*2003*
Contribuables au rôle ordinaire le 31 décembre*	236'580	243'476
Contribuables imposés à la source	66'530	76'360

* Dès 1996, le rôle ordinaire comprend également les personnes dès l'âge de 18 ans.

Les nombres correspondent à l'état des rôles arrêté le 31 décembre.

En fonction de la nouvelle loi (LIPP) et du passage au postnumerando, l'impôt 2002 est déterminé au cours de l'année civile 2003 et l'impôt 2003 en 2004.

*Contribuables personnes morales**	*2002*	*2003*
Sociétés au rôle le 31 déc. *(en nombre)*	24'946	24'311

* En fonction de la nouvelle loi (LIPM), l'impôt 2002 est déterminé au cours des années civiles 2003 et 2004.

Requêtes (en nombre)	*2002*	*2003*
Requêtes auprès des services de taxation	8'672[1]	23'000[1]
Recours à la commission cantonale de recours, au CE, au TA et au TF	603	841
Remises d'impôts (dossiers examinés et liquidés)	849	489

[1] L'augmentation des réclamations provient de la notification tardive des taxations 2001, dans l'attente des résultats de la consultation populaire qui a eu lieu le 27 octobre 2001.

Recouvrement de créances	*2002*	*2003*
Rappels de paiement	34'853	44'383
Sommations de payer	34'186	22'346
Réquisitions de poursuite	30'829	11'048
Réquisitions de continuer la poursuite	26'724	13'194
Réquisitions de vente	514	693

Demandes de récupération d'impôts prélevés à la source (en nombre)		
Impôts	*2002*	*2003*
Suisse (A.I.A.) U.S.A. Autres pays étrangers	113'000 2'350 2'300	
Totaux	*117'650*	

Débiteurs des impôts cantonaux (créances dues) au 31 décembre		
	2002	*2003*
(En milliers de francs)	1'882'419	1'218'190

Taxe sur les compagnies d'assurance contre l'incendie	*2002*	*2003*
Compagnies assujetties (nombre)	*30	25
Capital assuré (milliers de francs)	133'247'723	140'188'169
Taxes acquittées (en francs)	6'662'384	7'009'419

* Le nombre de compagnies assujetties ne tenait pas compte des sociétés fermées ou reprises par d'autres.

Perception pour le compte de tiers	*2002*	*2003*
Contributions ecclésiastiques	4'808'807	6'291'320
Taxe professionnelle communale*	703'172	681'126

* Pour les communes dont l'AFC a la charge de percevoir la taxe.

Contrôle des impôts (en nombre)	*2002*	*2003*
Dossiers traités par le contrôle fiscal	673	566
Redressements	220	233
Dossiers traités par la vérification	1'946	1'972
Redressements	1'032	1'101
Contrôle interne de qualité	10'391	8'466

Impôts spéciaux (en nombre)	*2002*	*2003*
Gains immobiliers *(art. 12 LIPM et 3 L IPP IV)*	571[1]	
Gains immobiliers *(art. 80 et ss LCP)*	975	
Remises de commerces *(art. 88 et ss LCP et 3 LIPP IV)*	632[2]	

[1] Ces revenus sont taxés avec les autres revenus des contribuables concernés.

[2] Il s'agit des dossiers ouverts et traités en 2001. Par ailleurs, il faut préciser que dès 2001, les revenus provenant de l'aliénation d'entreprises font partie du produit de l'activité lucrative indépendante et ne sont plus taxés séparément.

Liquidation facilitée de sociétés immobilières (en nombre)		
Etat au	**31.12.2002**	**31.12.2003**
Liquidations envisagées	2'853	3'072
dont, sociétés entrées en liquidation	2'263	2'553
dont, sociétés liquidées et imposées	2'120	2'330

Direction de l'enregistrement, des successions et impôts fonciers

1. Droits d'enregistrement

En termes de dossiers	2003	2002
Nombre de dossiers taxés :		
- actes authentiques	18'588	16'890
- actes judiciaires	4'724	4'617
- actes sous seing privé	833	490
Nombre de factures notifiées :		
- comptes mensuels des notaires	557	543
- factures individuelles pour les notaires	92	149
- actes judiciaires (comptes mensuels et factures individuelles) et sous seing privé (factures individuelles)	861	620
Nombre de rectificatifs notifiés (tout confondu) :		
- suppléments	115	148
- dégrèvements	92	122

Droits d'enregistrement en F	2003	2002
Ventes immobilières	142'693'369,00	122'031'403,10
Donations	15'366'330,00	21'056'334,70
Autres droits	16'529'813,55	16'520'331,95
Centimes additionnels	17'539'547,05	15'245'196,25
Amendes	100'223,25	688'029,05
Sous-total	**192'229'282,85**	**175'541'295,05**
Suppléments	340'144,55	256'093,65
Dégrèvements	- 4'081'863,30	- 2'544'316,30
Remises	- 89,00	- 44,85
Irrécouvrables	- 300'342,00	0,00
Total	**188'187'133,10**	**173'253'027,55**

2. Droits de timbre

Droits de timbre cantonal en F	2003	2002
Droit produit et perçu	1'475'345,00	1'417'969,50

3. Droits de succession

En termes de dossiers	2003	2002
Nombre d'inventaires effectués	997	1'038
Nombre de dossiers de succession ouverts	3'580	3'474
Nombre de successions clôturées car considérées déficitaires	1'031	1'084
Nombre d'immeubles genevois estimés	838	774
Nombre de taxations notifiées	2'439	2'071
Nombre de rectificatifs notifiés		
– suppléments	160	112
– dégrèvements	220	195

Droits de succession	2003	2002
Droits de base	87'927'649,15	84'732'774,80
Centimes additionnels	47'663'704,15	42'702'773,30
Intérêts	4'010'987,85	3'884'066,65
Pénalités	69'120,00	349'710,00
Emoluments d'inventaires aux décès	433'922,50	423'290,00
Frais	2'897,50	1'490,00
Sous-total	**140'108'281,15**	**132'094'104,75**
Suppléments	5'931'995,69	4'856'805,05
Dégrèvements	- 8'615'675,46	- 6'032'200,54
Remises	- 150'576,55	- 23'786,60
Irrécouvrables	- 146'741,70	- 93'076,80
Total 1	**137'127'283,13**	**130'801'845,86**
Principe d'échéance	18'003'816,62	10'533'988,75
Total 2	**155'131'099,75**	**141'335'834,61**

4. Impôts fonciers

Impôt immobilier complémentaire	2003	2002
Impôt immobilier complémentaire	109'439'000	96'123'000

IMPÔT PERSONNES MORALES
COMPTES 2003
(composition de la rubrique budgétaire 401)

	Impôt sur le bénéfice	Impôt sur le capital	Récapitulation
Rectifications de taxations antérieures à l'année fiscale 2001			
Impôt de base	9'716'477	701'699	10'418'176
Centimes additionnels	8'577'821	553'112	9'130'933
Total rectifications de taxations	18'294'298	1'254'810	19'549'108
Différentiels[1] de l'impôt 2001 et 2002			
Différentiel de l'impôt 2001	- 16'974'136	32'139'840	15'165'704
Différentiel de l'impôt 2002	- 74'490'390	- 1'883'058	- 76'373'448
Total des différentiels 2001 et 2002	- 91'464'526	30'256'782	- 61'207'744
Estimation de l'impôt 2003			
Impôt de base	299'997'236	96'992'116	396'989'352
Centimes additionnels	265'497'554	75'168'890	340'666'444
Centime Halle 6	2'999'972	969'921	3'969'894
Total impôt 2003 estimé	568'494'762	173'130'926	741'625'689
Amendes et majorations sur acomptes provisionnels	4'347'736		4'347'736
Extournes transitoires	- 24'428'731		- 24'428'731
Total impôts sur le bénéfice et le capital	**475'243'540**	**204'642'518**	**679'886'058**
Total de l'impôt "personnes morales" 2003			**679'886'058**

[1]Deux différentiels en 2003 en raison de changement de méthode de comptabilisation du différentiel de N+2 à N+1

IMPÔT PERSONNES PHYSIQUES
COMPTES 2003
(composition de la rubrique budgétaire 400)

	Impôt sur le revenu	Impôt sur la fortune	Récapitulation
Rectifications de taxations antérieures à l'année fiscale 2001			
Impôt de base[1]	- 1'252'491	941'458	- 311'033
Centimes additionnels[2]	- 1'209'120	456'502	- 752'617
Impôt supplémentaire[3]	///	248'188	248'188
Total rectifications de taxations	- 2'461'610	1'646'149	- 815'462
Différentiels de l'impôt 2001 et 2002			
Correctif du différentiel de l'impôt 2001	19'270'703	335'618	19'606'321
Différentiel de l'impôt 2002	- 83'198'348	- 565'937	- 83'764'285
Total différentiels 2001 et 2002	- 63'927'646	- 230'319	- 64'157'964
Estimation de l'impôt 2003			
Impôt de base[1]	1'345'813'623	203'978'249	1'549'791'872
Centimes additionnels[2]	654'554'808	98'930'036	753'484'843
Impôt supplémentaire[3]	///	47'662'098	47'662'098
Total impôt 2003 estimé	2'000'368'431	350'570'383	2'350'938'814
Impôt sur prestation en capital	23'004'992	///	23'004'992
Amendes et majorations sur acomptes provisionnels	26'354'712	///	26'354'712
Impôt à la source 2003[4]			
Différentiel de l'impôt à la source 2002	20'049'480	///	20'049'480
Estimation de l'impôt à la source 2003	537'198'232	///	537'198'232
Total impôt à la source 2003	557'247'712		557'247'712
Total impôts sur les personnes physiques	**2'540'586'592**	**351'986'213**	**2'892'572'804**
Total de l'impôt "personnes physiques" 2003			**2'892'572'804**

[1] Après réduction de 12% pour l'impôt sur le revenu

[2] Centime aide à domicile compris

[3] Impôt sur la fortune uniquement

[4] Dès 2002, passage du principe de caisse au principe d'échéance

CENTIMES ADDITIONNELS COMMUNAUX

PRODUCTION NETTE — EXERCICE 2003

	PERSONNES PHYSIQUES 1)		PERSONNES MORALES 1)		Taux des centimes additionnels 2003		CENTIMES ADDITIONNELS COMMUNAUX (N) personnes physiques 2003 production courant			personnes morales 2003	TOTAL PP + PM 2003	VALEUR DU CENTIME DE PRODUCTION personnes physiques	personnes morales	TOTAL PP + PM 2003
	Revenu imposable 2001 2)	Fortune imposable 2001	Bénéfice imposable 3)	Capital imposable 3)		taxation estimée IBO	taxation nette IPC	impôt à la source	total PP 4)	impôt estimé 5)				
Aire-la-Ville	29'399'022	55'877'713	185'270	3'929'996	50.0	1'631'570.00	62'560.80	118'546.08	1'812'676.88	9'476.10	1'822'152.98	36'253.54	189.52	36'443.06
Anières	220'707'118	1'421'884'819	4'515'352	21'616'605	36.0	6'562'127.00	46'240.15	359'368.50	6'967'735.65	26'606.86	6'994'342.51	193'548.21	739.08	194'287.29
Avully	52'969'389	45'937'311	2'529'379	51'833'777	51.0	2'263'966.00	38'164.75	88'919.40	2'391'050.15	92'197.39	2'483'247.54	46'883.34	1'807.79	48'691.13
Avusy	45'322'480	116'002'805	235'598	7'640'555	50.0	2'428'380.00	17'130.15	117'899.56	2'563'409.71	10'475.00	2'573'884.71	51'268.19	209.50	51'477.69
Bardonnex	76'912'660	151'690'871	763'432	17'666'430	43.0	3'262'474.00	31'181.20	260'450.31	3'554'105.51	26'276.06	3'580'381.57	82'653.62	611.07	83'264.69
Bellevue	70'454'490	275'276'465	25'307'189	103'836'945	43.0	3'379'022.00	52'964.05	403'712.17	3'835'698.22	80'785.43	3'916'483.65	89'202.28	1'878.73	91'081.02
Bernex	310'944'248	590'910'499	6'228'319	54'562'362	48.0	15'204'494.00	151'004.05	1'227'139.10	16'582'637.15	173'565.74	16'756'202.89	345'471.61	3'615.95	349'087.56
Carouge	593'792'728	783'522'328	165'275'758	2'284'869'622	39.0	23'671'912.00	170'016.65	8'878'009.37	32'719'938.02	2'589'597.90	35'309'535.92	838'972.77	66'399.95	905'372.72
Cartigny	32'690'608	125'082'890	324'241	21'997'986	43.0	1'518'721.00	44'816.70	90'432.74	1'653'970.44	15'341.55	1'669'311.99	38'464.43	356.78	38'821.21
Céligny	54'960'521	347'567'906	418'438	8'469'425	33.0	1'542'732.00	18'312.95	98'975.49	1'660'020.44	17'135.85	1'677'156.29	50'303.65	519.27	50'822.92
Chancy	32'632'765	46'044'955	4'297'755	12'663'549	51.0	1'578'956.00	12'294.60	93'904.09	1'685'154.69	95'705.75	1'780'860.44	33'042.25	1'876.58	34'918.83
Chêne-Bougeries	456'321'097	2'838'314'837	15'067'641	111'866'818	34.0	15'698'038.00	157'743.90	1'341'371.25	17'197'153.15	287'391.75	17'484'544.90	505'798.62	8'452.70	514'251.32
Chêne-Bourg	232'900'890	336'518'562	12'256'106	189'394'461	48.0	10'613'415.00	76'787.95	1'945'101.90	12'635'304.85	634'991.42	13'270'296.27	263'235.52	13'228.99	276'464.51
Choulex	44'287'251	183'841'650	263'777	3'128'241	46.0	2'255'427.00	10'385.40	106'752.80	2'372'565.20	8'187.10	2'380'752.30	51'577.50	177.98	51'755.48
Collex-Bossy	44'205'322	129'610'391	182'679	6'869'238	46.0	2'206'458.00	17'289.70	143'384.46	2'367'132.16	5'202.75	2'372'334.91	51'459.39	113.10	51'572.50
Collonge-Bellerive	435'505'774	2'501'332'279	18'209'819	6'526'507'258	30.0	13'533'742.00	98'344.65	1'811'064.72	15'443'151.37	502'189.66	15'945'341.03	514'771.71	16'739.66	531'511.37
Cologny	402'073'757	3'293'165'121	16'022'446	270'954'168	31.0	15'781'094.00	59'442.75	892'375.85	16'732'912.60	322'381.68	17'055'294.28	539'771.37	10'399.41	550'170.78
Confignon	123'645'065	492'317'935	1'387'257	22'541'220	47.0	6'365'832.00	40'255.80	260'483.90	6'666'571.70	64'458.40	6'731'030.10	141'841.95	1'371.46	143'213.41
Corsier	82'244'419	485'699'371	3'518'168	22'759'308	39.0	4'023'806.00	30'345.20	204'390.60	4'258'541.80	39'346.50	4'297'888.30	109'193.38	1'008.88	110'202.26
Dardagny	39'635'987	99'743'329	19'938'610	30'683'687	48.0	2'611'302.00	15'724.75	731'738.90	3'358'765.65	482'003.90	3'840'769.55	69'974.28	10'041.75	80'016.03
Genève	5'953'723'473	17'100'801'876	3'129'692'582	67'669'960'995	45.5	363'729'149.00	2'039'406.85	91'502'411.77	457'270'967.62	114'232'023.07	571'502'990.69	10'049'911.38	2'510'593.91	12'560'505.29
Genthod	165'051'989	1'065'613'091	6'139'325	31'039'316	30.0	9'237'809.00	34'538.65	323'599.43	9'595'947.08	49'265.99	9'645'213.07	319'864.90	1'642.20	321'507.10
Grand-Saconnex	255'476'677	745'707'184	88'414'597	2'450'362'110	44.0	11'669'953.00	141'890.05	5'193'072.90	17'004'915.95	1'820'946.59	18'825'862.54	386'475.36	41'385.15	427'860.51
Gy	17'982'967	110'738'045	240'130	2'028'244	47.0	1'049'820.00	14'790.40	36'003.85	1'100'614.25	5'140.64	1'105'754.89	23'417.32	109.38	23'526.70
Hermance	54'988'757	260'369'899	6'847'135	11'201'530	44.0	2'654'602.00	11'382.25	254'303.32	2'920'287.57	6'745.50	2'927'033.07	66'370.17	153.31	66'523.48
Jussy	64'429'145	367'584'218	1'071'120	14'500'404	46.0	2'922'391.00	25'887.80	159'155.95	3'107'434.75	33'696.43	3'141'131.18	67'552.93	732.53	68'285.46
Laconnex	24'802'816	82'567'478	46'578	1'237'756	48.0	1'159'336.00	8'836.85	60'114.28	1'228'287.13	642.75	1'228'929.88	25'589.32	13.39	25'602.71
Lancy	822'825'220	1'174'907'048	75'159'474	2'968'022'577	48.0	36'244'387.00	319'670.60	10'428'486.50	46'992'544.10	2'722'663.00	49'715'207.10	979'011.34	56'722.15	1'035'733.48
Meinier	105'231'077	464'915'708	1'222'430	7'271'330	42.0	3'931'568.00	58'625.45	300'449.12	4'290'642.57	19'083.52	4'309'726.09	102'158.16	454.37	102'612.53
Meyrin	541'146'286	613'078'897	232'185'175	2'859'020'990	44.0	22'817'155.00	241'102.45	13'984'920.43	37'043'177.88	7'630'490.15	44'673'668.03	841'890.41	173'420.23	1'015'310.64
Onex	500'927'792	728'155'257	8'463'062	114'064'608	50.5	20'751'203.00	208'870.85	700'853.01	21'660'926.86	374'625.98	22'035'552.84	428'929.24	7'418.34	436'347.58
Perly-Certoux	100'536'248	158'027'049	6'767'549	74'211'854	45.0	4'182'003.00	31'497.75	793'914.59	5'007'415.34	167'888.82	5'175'304.16	111'275.90	3'730.86	115'006.76
Plan-les-Ouates	248'024'818	496'889'835	123'869'977	905'383'481	44.0	12'380'628.00	106'676.60	6'686'072.96	19'173'377.56	2'668'913.04	21'842'290.60	435'758.58	60'657.11	496'415.70
Pregny-Chambésy	177'304'934	1'302'295'376	4'934'805	91'125'280	32.0	5'650'716.00	9'734.95	469'181.14	6'129'632.09	101'882.90	6'231'514.99	191'551.00	3'183.84	194'734.84
Presinge	35'545'000	165'048'498	85'796	1'637'166	41.0	1'743'950.00	15'094.70	109'569.95	1'868'614.65	5'290.01	1'873'904.66	45'575.97	129.02	45'704.99
Puplinge	82'691'584	150'193'823	866'175	11'949'505	47.0	4'228'036.00	35'810.85	148'007.25	4'411'854.10	34'659.20	4'446'513.30	93'869.24	737.43	94'606.67
Russin	12'852'448	49'192'508	113'892	23'358'878	51.0	697'819.00	3'775.10	16'514.37	718'108.47	15'502.53	733'611.00	14'080.56	303.97	14'384.53
Satigny	94'896'285	234'794'517	71'125'321	412'536'091	39.0	4'534'013.00	21'311.95	4'475'192.65	9'030'517.60	1'548'674.90	10'579'192.50	231'551.73	39'709.61	271'261.35
Soral	21'307'076	53'510'583	90'359	2'435'216	46.0	1'034'674.00	2'551.80	149'753.28	1'186'979.08	3'187.15	1'190'166.23	25'803.89	69.29	25'873.18
Thônex	441'482'392	1'105'074'374	10'745'135	187'643'844	44.0	18'769'292.00	225'070.15	3'352'413.06	22'346'775.21	469'932.47	22'816'707.68	507'881.25	10'680.28	518'561.54
Troinex	153'489'018	521'610'188	432'726	5'262'522	38.0	5'021'515.00	28'503.15	185'535.63	5'235'553.78	12'964.00	5'248'517.78	137'777.73	341.16	138'118.89
Vandoeuvres	179'274'414	1'627'130'812	4'222'529	52'310'956	32.0	7'436'762.00	114'283.95	358'432.63	7'909'478.58	45'979.04	7'955'457.62	247'171.21	1'436.85	248'608.05
Vernier	754'040'805	680'304'098	85'375'788	8'645'184'576	50.0	33'778'633.00	322'935.40	6'608'787.13	40'710'355.53	4'667'209.43	45'377'564.96	814'207.11	93'344.19	907'551.30
Versoix	328'258'872	818'051'292	16'119'522	190'479'791	49.0	15'274'731.00	156'228.10	1'543'286.56	16'974'245.66	523'487.11	17'497'732.77	346'413.18	10'683.41	357'096.59
Veyrier	401'743'888	1'308'652'988	6'952'576	58'217'438	40.0	14'658'334.00	182'399.75	1'087'330.25	15'928'064.00	179'519.60	16'107'583.60	398'201.60	4'487.99	402'689.59
Fonds de péréquation					45.0					35'292'592.32	35'292'592.32		784'279.83	784'279.83
Totaux	*(sans objet)*					741'691'947.00	5'511'882.55	168'101'383.20	915'305'212.75	178'116'322.93	1'093'421'535.68	20'945'977.10	3'946'157.94	24'892'135.04

1) les éléments imposables 2001 sont publiés à titre indicatif et ne constituent pas l'assiette fiscale 2003

2) sans le revenu des contribuables imposés à la source

3) éléments imposables des sociétés pour l'exercice fiscal 2001 selon le système postnumerando

4) production totale, y compris impôt à la source et impôt sur les prestations en capital

5) selon la loi LIPM, l'impôt 2003 basé sur les résultats 2002 (postnumerando) sera déterminé en 2004 et 2005; l'impôt 2003 est donc estimé et fera l'objet d'un correctif en 2005

Impôt sur le revenu 2001
Répartition des contribuables personnes physiques par tranches de revenu [1]

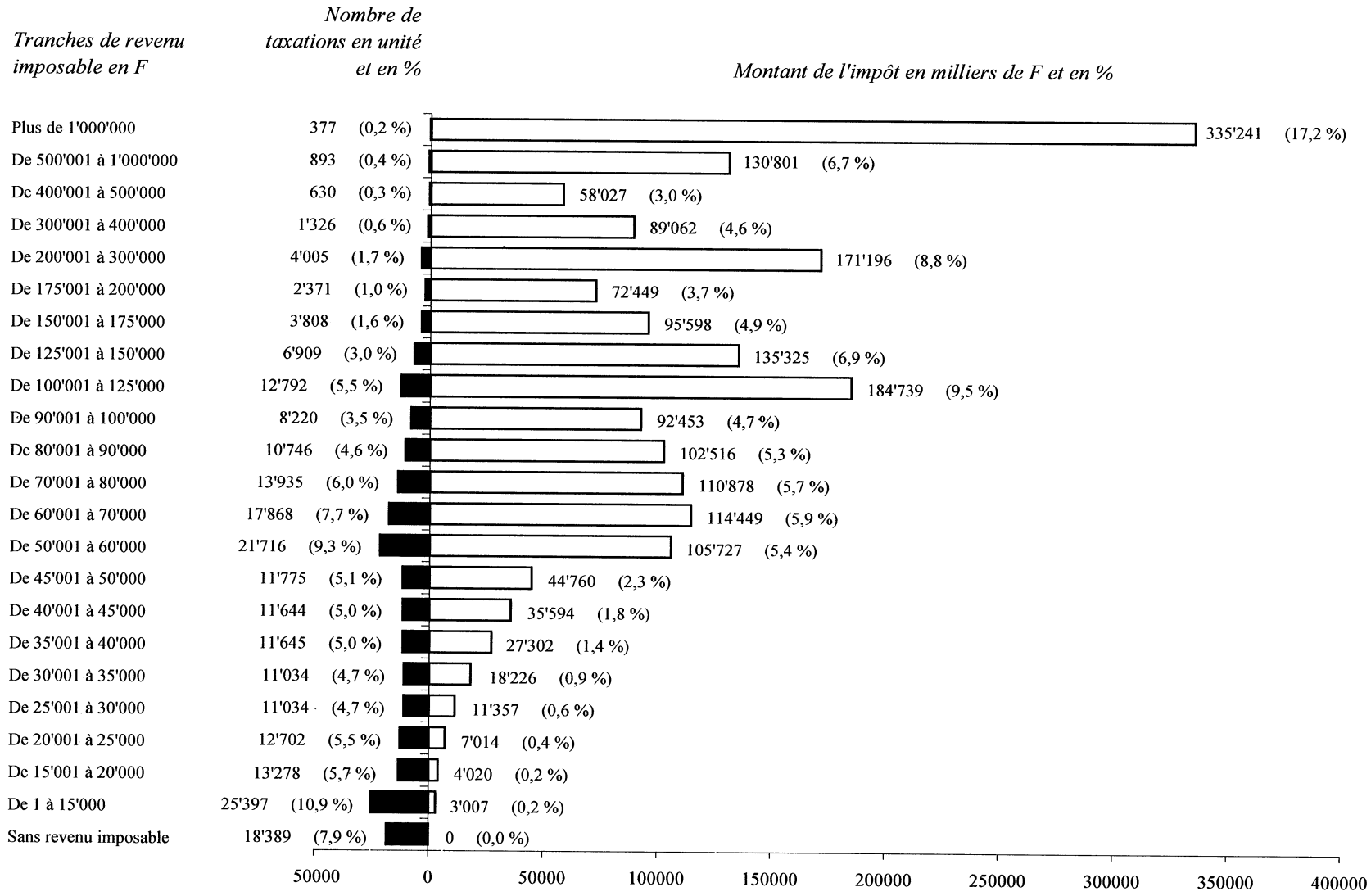

Total du nombre de contribuables : 232'132

Total du montant de l'impôt en milliers de F : 1'949'741

[1] Cette illustration n'est pas directement comparable à celles figurant dans les précédents rapports de gestion. En effet, la LIPP a considérablement modifié la définition du revenu imposable. Par ailleurs, l'impôt à la source ne figure désormais plus dans cette illustration.
Les données utilisées pour générer cette illustration correspondent à la situation des taxations au 31 janvier 2004.

Impôt sur la fortune 2001
Répartition des contribuables personnes physiques par tranches de fortune [1]

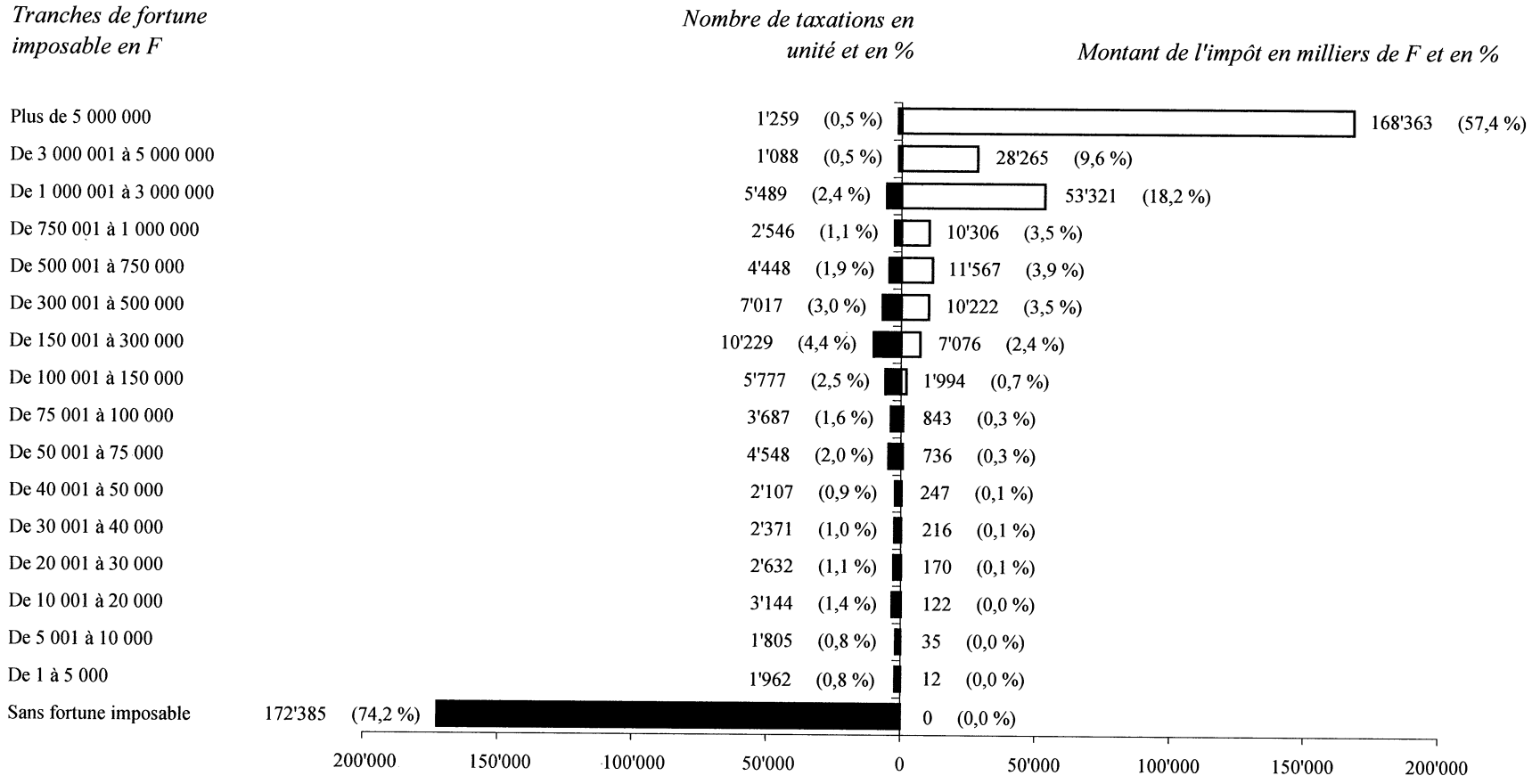

Total du nombre de contribuables : 232'132

Total du montant de l'impôt en milliers de F : 293'496

[1] Les données utilisées pour générer cette illustration correspondent à la situation des taxations au 31 janvier 2004

Répartition des contribuables personnes morales par tranches de bénéfice imposable, année fiscale 2001 [1]

Tranches de bénéfice imposable, en francs	Nombre de sociétés			Bénéfice imposable			Impôt cantonal sur le bénéfice		
	Nombre	*En %*	*En % cumulés*	*En francs*	*En %*	*En % cumulés*	*En francs*	*En %*	*En % cumulés*
Sans bénéfice imposable	14'800	62.89%	62.89%	0	0.00%	0.00%	8'191'410	1.19%	1.19%
1 à 2'000	997	4.24%	67.13%	949'141	0.02%	0.02%	175'617	0.03%	1.21%
2'001 à 3'000	328	1.39%	68.52%	817'359	0.02%	0.04%	151'777	0.02%	1.23%
3'001 à 4'000	314	1.33%	69.86%	1'092'054	0.03%	0.07%	205'313	0.03%	1.26%
4'001 à 5'000	284	1.21%	71.06%	1'308'974	0.03%	0.10%	243'615	0.04%	1.30%
5'001 à 6'000	183	0.78%	71.84%	1'004'851	0.02%	0.12%	186'734	0.03%	1.33%
6'001 à 7'000	205	0.87%	72.71%	1'325'312	0.03%	0.16%	249'409	0.04%	1.36%
7'001 à 8'000	176	0.75%	73.46%	1'318'978	0.03%	0.19%	247'813	0.04%	1.40%
8'001 à 9'000	150	0.64%	74.10%	1'268'531	0.03%	0.22%	236'946	0.03%	1.43%
9'001 à 10'000	255	1.08%	75.18%	2'476'797	0.06%	0.28%	462'835	0.07%	1.50%
10'001 à 12'000	283	1.20%	76.38%	3'109'466	0.07%	0.35%	578'624	0.08%	1.58%
12'001 à 15'000	372	1.58%	77.96%	4'989'240	0.12%	0.47%	936'308	0.14%	1.72%
15'001 à 20'000	439	1.87%	79.83%	7'618'780	0.18%	0.65%	1'430'235	0.21%	1.92%
20'001 à 30'000	668	2.84%	82.67%	16'508'864	0.39%	1.05%	3'107'666	0.45%	2.37%
30'001 à 50'000	777	3.30%	85.97%	30'548'525	0.73%	1.78%	5'685'893	0.82%	3.20%
50'001 à 75'000	591	2.51%	88.48%	36'373'501	0.87%	2.65%	6'826'052	0.99%	4.19%
75'001 à 100'000	420	1.78%	90.26%	36'426'973	0.87%	3.52%	6'748'927	0.98%	5.16%
100'001 à 150'000	571	2.43%	92.69%	70'165'419	1.68%	5.19%	13'116'989	1.90%	7.06%
150'001 à 250'000	572	2.43%	95.12%	110'188'162	2.63%	7.83%	20'375'241	2.95%	10.01%
250'001 à 500'000	425	1.81%	96.93%	149'659'289	3.58%	11.40%	26'883'872	3.89%	13.90%
500'001 à 750'000	165	0.70%	97.63%	100'470'260	2.40%	13.81%	17'533'993	2.54%	16.44%
750'001 à 1'000'000	92	0.39%	98.02%	78'488'723	1.88%	15.68%	13'815'080	2.00%	18.44%
Plus de 1'000'000	466	1.98%	100.00%	3'527'705'179	84.32%	100.00%	563'496'828	81.56%	100.00%
Total	**23'533**	**100.00%**		**4'183'814'378**	**100.00%**		**690'887'176**	**100.00%**	

Sociétés non taxables sur le bénéfice et le capital [2] 5'098

[1] Les données utilisées pour élaborer ce tableau correspondent à la situation des taxations au 31 janvier 2004.

[2] Les sociétés non taxables sont incluses dans la tranche sans bénéfice imposable.

Répartition des contribuables personnes morales par tranches de capital imposable, année fiscale 2001 [1]

Tranches de capital imposable, en francs	Nombre de sociétés			Capital imposable			Impôt cantonal sur le capital		
	Nombre	*En %*	*En % cumulés*	*En francs*	*En %*	*En % cumulés*	*En francs*	*En %*	*En % cumulés*
Sans capital imposable	5'949	25.28%	25.28%	0	0.00%	0.00%	0	0.00%	0.00%
1 à 5'000	148	0.63%	25.91%	319'799	0.00%	0.00%	998	0.00%	0.00%
5'001 à 10'000	216	0.92%	26.83%	1'792'243	0.00%	0.00%	5'814	0.00%	0.00%
10'001 à 20'000	1'108	4.71%	31.53%	20'930'070	0.02%	0.02%	70'957	0.04%	0.05%
20'001 à 30'000	729	3.10%	34.63%	17'561'151	0.02%	0.04%	56'863	0.04%	0.08%
30'001 à 40'000	309	1.31%	35.95%	10'775'586	0.01%	0.05%	34'491	0.02%	0.11%
40'001 à 50'000	1'361	5.78%	41.73%	67'084'375	0.07%	0.12%	229'700	0.14%	0.25%
50'001 à 75'000	1'004	4.27%	45.99%	62'095'431	0.06%	0.19%	202'855	0.13%	0.37%
75'001 à 100'000	2'589	11.00%	57.00%	247'419'340	0.26%	0.45%	841'001	0.52%	0.90%
100'001 à 125'000	1'215	5.16%	62.16%	135'166'416	0.14%	0.59%	442'492	0.27%	1.17%
125'001 à 150'000	725	3.08%	65.24%	100'752'244	0.10%	0.69%	332'359	0.21%	1.38%
150'001 à 175'000	551	2.34%	67.58%	89'092'851	0.09%	0.78%	289'461	0.18%	1.56%
175'001 à 200'000	567	2.41%	69.99%	108'288'090	0.11%	0.90%	360'677	0.22%	1.78%
200'001 à 250'000	790	3.36%	73.35%	178'259'989	0.19%	1.08%	585'637	0.36%	2.15%
250'001 à 300'000	592	2.52%	75.86%	163'545'332	0.17%	1.25%	523'857	0.33%	2.47%
300'001 à 400'000	795	3.38%	79.24%	277'036'885	0.29%	1.54%	898'591	0.56%	3.03%
400'001 à 500'000	636	2.70%	81.94%	291'213'129	0.30%	1.84%	950'618	0.59%	3.62%
500'001 à 750'000	879	3.74%	85.68%	537'588'164	0.56%	2.40%	1'715'773	1.07%	4.69%
750'001 à 1'000'000	576	2.45%	88.13%	506'299'425	0.53%	2.93%	1'604'778	1.00%	5.68%
1'000'001 à 2'000'000	1'017	4.32%	92.45%	1'445'419'684	1.50%	4.43%	4'648'295	2.89%	8.57%
2'000'001 à 3'000'000	405	1.72%	94.17%	998'419'470	1.04%	5.47%	3'138'300	1.95%	10.52%
3'000'001 à 4'000'000	242	1.03%	95.20%	839'911'081	0.87%	6.34%	2'822'764	1.75%	12.27%
4'000'001 à 5'000'000	192	0.82%	96.01%	863'645'636	0.90%	7.24%	2'830'189	1.76%	14.03%
5'000'001 à 7'500'000	224	0.95%	96.97%	1'358'392'251	1.41%	8.66%	4'318'579	2.68%	16.72%
7'500'001 à 10'000'000	127	0.54%	97.51%	1'104'893'669	1.15%	9.81%	3'538'297	2.20%	18.91%
Plus de 10'000'000	587	2.49%	100.00%	86'699'302'246	90.19%	100.00%	130'515'114	81.09%	100.00%
Total	**23'533**	**100.00%**		**96'125'204'557**	**100.00%**		**160'958'458**	**100.00%**	

Sociétés non taxables sur le bénéfice et le capital [2] 5'098

[1] Les données utilisées pour élaborer ce tableau correspondant à la situation des taxations au 31 janvier 2004.

[2] Les sociétés non taxables sont incluses dans la tranche sans capital imposable.

Répartition des contribuables personnes physiques, imposés au barème ordinaire par tranches de revenu imposable, année fiscale 2001 [1]

Tranches de revenu imposable, en francs	Nombre de taxations [2]			Revenu imposable [3]			Impôt cantonal sur le revenu		
	Nombre	En %	En % cumulés	En francs	En %	En % cumulés	En francs	En %	En % cumulés
Sans revenu imposable	18'389	7.91%	7.91%	0	0.00%	0.00%	0	0.00%	0.00%
1 à 15'000	25'397	10.92%	18.83%	194'750'359	1.29%	1.29%	3'006'968	0.15%	0.15%
15'001 à 20'000	13'278	5.71%	24.54%	234'351'617	1.56%	2.85%	4'019'949	0.21%	0.36%
20'001 à 25'000	12'702	5.46%	30.01%	287'658'171	1.91%	4.76%	7'013'509	0.36%	0.72%
25'001 à 30'000	11'034	4.75%	34.75%	304'433'255	2.02%	6.78%	11'357'488	0.58%	1.30%
30'001 à 35'000	11'034	4.75%	39.50%	359'599'163	2.39%	9.17%	18'226'332	0.93%	2.24%
35'001 à 40'000	11'645	5.01%	44.51%	437'604'667	2.91%	12.08%	27'302'474	1.40%	3.64%
40'001 à 45'000	11'644	5.01%	49.52%	495'340'363	3.29%	15.37%	35'593'556	1.83%	5.46%
45'001 à 50'000	11'775	5.06%	54.58%	560'337'630	3.72%	19.09%	44'759'854	2.30%	7.76%
50'001 à 60'000	21'716	9.34%	63.92%	1'193'356'203	7.93%	27.02%	105'727'200	5.42%	13.18%
60'001 à 70'000	17'868	7.69%	71.61%	1'158'879'777	7.70%	34.72%	114'448'556	5.87%	19.05%
70'001 à 80'000	13'935	5.99%	77.60%	1'042'852'211	6.93%	41.65%	110'877'774	5.69%	24.74%
80'001 à 90'000	10'746	4.62%	82.22%	911'560'656	6.06%	47.70%	102'515'922	5.26%	30.00%
90'001 à 100'000	8'220	3.54%	85.76%	779'497'791	5.18%	52.88%	92'453'190	4.74%	34.74%
100'001 à 125'000	12'792	5.50%	91.26%	1'421'569'072	9.44%	62.33%	184'738'570	9.48%	44.21%
125'001 à 150'000	6'909	2.97%	94.23%	942'028'021	6.26%	68.58%	135'324'928	6.94%	51.15%
150'001 à 175'000	3'808	1.64%	95.87%	615'827'922	4.09%	72.67%	95'597'881	4.90%	56.06%
175'001 à 200'000	2'371	1.02%	96.89%	442'383'224	2.94%	75.61%	72'449'006	3.72%	59.77%
200'001 à 300'000	4'005	1.72%	98.61%	961'824'744	6.39%	82.00%	171'195'866	8.78%	68.55%
300'001 à 400'000	1'326	0.57%	99.18%	455'181'441	3.02%	85.03%	89'062'472	4.57%	73.12%
400'001 à 500'000	630	0.27%	99.45%	280'705'796	1.86%	86.89%	58'026'523	2.98%	76.10%
500'001 à 1'000'000	893	0.38%	99.84%	595'705'743	3.96%	90.85%	130'801'202	6.71%	82.81%
Plus de 1'000'000	377	0.16%	100.00%	1'377'477'708	9.15%	100.00%	335'241'462	17.19%	100.00%
Total	**232'494**	**100.00%**		**15'052'925'534**	**100.00%**		**1'949'740'681**	**100.00%**	

Nombre total de contribuables	232'132
Nombre de contribuables ne payant pas la taxe personnelle	18'896
Nombre de contribuables ne payant pas d'impôt [4]	56'739
Nombre de taxations rectifiées [5]	8'029
Montant total des rectifications de l'impôt sur le revenu	-7'504'585

[1] Les données utilisées pour élaborer ce tableau correspondent à la situation des taxations au 31 janvier 2004.

[2] Le nombre de taxations diffère du nombre de contribuables car un contribuable peut faire l'objet de plusieurs taxations.

[3] L'introduction de la LIPP en 2001 a modifié la définition du revenu imposable, ce qui empêche toute comparaison directe avec les années précédentes.

[4] Sur le revenu et sur la fortune. Les contribuables ne payant pas d'impôt ne sont que partiellement identifiables dans ce tableau. Seuls ceux apparaissant dans la tranche sans revenu imposable sont directement identifiables.

[5] Sur le revenu et/ou sur la fortune.

Répartition des contribuables personnes physiques, imposés au barème ordinaire par tranches de fortune imposable, année fiscale 2001 [1]

Tranches de fortune imposable, en francs	*Nombre de taxations* [2]			*Fortune imposable*			*Impôt cantonal sur la fortune*		
	Nombre	*En %*	*En % cumulés*	*En francs*	*En %*	*En % cumulés*	*En francs*	*En %*	*En % cumulés*
Sans fortune imposable	172'385	74.15%	74.15%	0	0.00%	0.00%	0	0.00%	0.00%
1 à 5'000	1'962	0.84%	74.99%	4'724'516	0.01%	0.01%	12'187	0.00%	0.00%
5'001 à 10'000	1'805	0.78%	75.77%	13'392'991	0.03%	0.04%	34'602	0.01%	0.02%
10'001 à 20'000	3'144	1.35%	77.12%	46'824'617	0.10%	0.14%	121'553	0.04%	0.06%
20'001 à 30'000	2'632	1.13%	78.25%	65'428'342	0.14%	0.28%	170'085	0.06%	0.12%
30'001 à 40'000	2'371	1.02%	79.27%	82'536'455	0.18%	0.45%	215'566	0.07%	0.19%
40'001 à 50'000	2'107	0.91%	80.18%	94'886'886	0.20%	0.65%	247'054	0.08%	0.27%
50'001 à 75'000	4'548	1.96%	82.13%	282'132'217	0.60%	1.25%	736'222	0.25%	0.52%
75'001 à 100'000	3'687	1.59%	83.72%	321'464'420	0.68%	1.94%	843'456	0.29%	0.81%
100'001 à 150'000	5'777	2.48%	86.20%	714'483'383	1.52%	3.45%	1'994'167	0.68%	1.49%
150'001 à 300'000	10'229	4.40%	90.60%	2'219'797'436	4.71%	8.17%	7'076'051	2.41%	3.90%
300'001 à 500'000	7'017	3.02%	93.62%	2'727'408'080	5.79%	13.96%	10'222'362	3.48%	7.38%
500'001 à 750'000	4'448	1.91%	95.53%	2'718'490'213	5.77%	19.73%	11'567'312	3.94%	11.33%
750'001 à 1'000'000	2'546	1.10%	96.63%	2'202'018'936	4.68%	24.41%	10'305'620	3.51%	14.84%
1'000'001 à 3'000'000	5'489	2.36%	98.99%	9'172'343'559	19.48%	43.89%	53'320'865	18.17%	33.00%
3'000'001 à 5'000'000	1'088	0.47%	99.46%	4'135'702'317	8.78%	52.68%	28'265'042	9.63%	42.64%
Plus de 5'000'000	1'259	0.54%	100.00%	22'280'530'662	47.32%	100.00%	168'363'395	57.36%	100.00%
Total	**232'494**	**100.00%**		**47'082'165'030**	**100.00%**		**293'495'537**	**100.00%**	

Nombre total de contribuables	232'132
Nombre de contribuables ne payant pas la taxe personnelle	18'896
Nombre de contribuables ne payant pas d'impôt [3]	56'739

Nombre de taxations rectifiées [4]	8'029
Montant total des rectifications de l'impôt sur la fortune	-1'506'360

[1] Les données utilisées pour élaborer ce tableau correspondent à la situation des taxations au 31 janvier 2004.

[2] Le nombre de taxations diffère du nombre de contribuables car un contribuable peut faire l'objet de plusieurs taxations.

[3] Sur le revenu et sur la fortune. Les contribuables ne payant pas d'impôt sont inclus dans la tranche sans fortune imposable.

[4] Sur le revenu et/ou sur la fortune.

Répartition des contribuables personnes physiques, imposés au barème ordinaire par tranches de revenu brut, année fiscale 2001 [1]

Tranches de revenu brut, en francs	Nombre de taxations [2]			Revenu Brut [3]			Revenu Imposable		
	Nombre	En %	En % cumulés	En francs	En %	En % cumulés	En francs	En %	En % cumulés
Sans revenu brut	12'361	5.32%	5.32%	0	0.00%	0.00%	0	0.00%	0.00%
1 à 5'000	6'923	2.98%	8.30%	14'953'795	0.07%	0.07%	8'048'900	0.05%	0.05%
5'001 à 10'000	6'312	2.72%	11.01%	47'641'940	0.22%	0.29%	32'110'526	0.21%	0.27%
10'001 à 15'000	6'782	2.92%	13.93%	85'011'618	0.40%	0.69%	60'720'977	0.40%	0.67%
15'001 à 20'000	9'959	4.28%	18.21%	175'922'157	0.82%	1.50%	140'825'716	0.94%	1.61%
20'001 à 25'000	10'209	4.39%	22.60%	232'581'984	1.08%	2.58%	181'354'431	1.21%	2.81%
25'001 à 30'000	9'086	3.91%	26.51%	250'457'740	1.16%	3.75%	190'962'127	1.27%	4.08%
30'001 à 35'000	8'096	3.48%	29.99%	263'760'377	1.23%	4.97%	198'952'595	1.32%	5.40%
35'001 à 40'000	8'342	3.59%	33.58%	313'948'019	1.46%	6.43%	238'157'274	1.58%	6.98%
40'001 à 45'000	8'241	3.55%	37.13%	350'961'517	1.63%	8.06%	262'954'864	1.75%	8.73%
45'001 à 50'000	8'726	3.75%	40.88%	415'854'355	1.93%	10.00%	315'060'668	2.09%	10.82%
50'001 à 60'000	17'129	7.37%	48.25%	943'775'419	4.39%	14.38%	706'046'041	4.69%	15.51%
60'001 à 70'000	16'757	7.21%	55.45%	1'088'798'424	5.06%	19.44%	810'224'221	5.38%	20.90%
70'001 à 80'000	15'706	6.76%	62.21%	1'177'063'969	5.47%	24.91%	866'362'799	5.76%	26.65%
80'001 à 90'000	13'504	5.81%	68.02%	1'146'179'350	5.33%	30.24%	840'540'332	5.58%	32.24%
90'001 à 100'000	11'231	4.83%	72.85%	1'065'628'025	4.95%	35.19%	775'828'692	5.15%	37.39%
100'001 à 120'000	17'549	7.55%	80.40%	1'919'885'002	8.92%	44.11%	1'380'848'203	9.17%	46.56%
120'001 à 140'000	11'870	5.11%	85.50%	1'535'235'076	7.14%	51.25%	1'096'641'424	7.29%	53.85%
140'001 à 160'000	7'996	3.44%	88.94%	1'194'803'489	5.55%	56.80%	836'797'152	5.56%	59.41%
160'001 à 180'000	5'591	2.41%	91.35%	947'091'313	4.40%	61.20%	654'326'170	4.35%	63.75%
180'001 à 200'000	4'018	1.73%	93.07%	761'987'005	3.54%	64.74%	522'069'607	3.47%	67.22%
200'001 à 300'000	9'235	3.97%	97.05%	2'210'207'460	10.27%	75.02%	1'499'575'576	9.96%	77.18%
300'001 à 400'000	2'882	1.24%	98.29%	987'128'386	4.59%	79.60%	659'083'634	4.38%	81.56%
400'001 à 500'000	1'375	0.59%	98.88%	612'208'015	2.85%	82.45%	402'235'290	2.67%	84.23%
500'001 à 1'000'000	1'857	0.80%	99.68%	1'239'851'402	5.76%	88.21%	809'975'224	5.38%	89.61%
1'000'001 à 2'000'000	487	0.21%	99.88%	650'447'450	3.02%	91.23%	404'795'790	2.69%	92.30%
Plus de 2'000'000	270	0.12%	100.00%	1'886'730'736	8.77%	100.00%	1'158'427'301	7.70%	100.00%
Total	**232'494**	**100.0%**		**21'518'114'023**	**100.0%**		**15'052'925'534**	**100.0%**	

Nombre total de contribuables	232'132
Nombre de contribuables ne payant pas la taxe personnelle	18'896
Nombre de contribuables ne payant pas d'impôt [5]	56'739

Revenu brut médian [4] 62'405

[1] Ce tableau ne peut pas être comparé directement à celui présentant la répartition par tranches de revenu imposable, en raison de la définition différente des tranches. Les données utilisées pour élaborer ce tableau correspondent à la situation des taxations au 31 janvier 2004.

[2] Le nombre de taxations ne correspond pas exactement au nombre de contribuables car un contribuable peut être taxé plusieurs fois.

[3] Le revenu brut comprend aussi bien les éléments localisés dans le canton de Genève que dans d'autres cantons ou à l'étranger.

[4] La médiane correspond à la valeur séparant la population en deux parties égales. Ainsi la moitié des taxations portent sur un revenu brut inférieur ou égal à 62'330 francs et la moitié correspond à des revenus bruts supérieurs ou égaux à 62'330 francs.

[5] Sur le revenu et sur la fortune. Les contribuables ne payant pas d'impôt ne sont pas directement identifiables dans ce tableau.

Répartition des contribuables personnes physiques, imposés au barème ordinaire par tranches de fortune brute, année fiscale 2001 [1]

Tranches de fortune brute, en francs	Nombre de taxations [2]			Fortune brute [3]			Fortune imposable		
	Nombre	En %	En % cumulés	En francs	En %	En % cumulés	En francs	En %	En % cumulés
Sans fortune brute	79'320	34.12%	34.12%	0	0.00%	0.00%	0	0.00%	0.00%
1 à 25'000	45'353	19.51%	53.62%	437'527'751	0.30%	0.30%	1'322'633	0.00%	0.00%
25'001 à 50'000	16'292	7.01%	60.63%	592'705'238	0.40%	0.69%	3'064'786	0.01%	0.01%
50'001 à 75'000	9'292	4.00%	64.63%	573'658'194	0.39%	1.08%	31'977'829	0.07%	0.08%
75'001 à 100'000	6'518	2.80%	67.43%	568'376'204	0.38%	1.46%	61'083'652	0.13%	0.21%
100'001 à 200'000	15'737	6.77%	74.20%	2'269'937'026	1.53%	2.99%	386'693'354	0.82%	1.03%
200'001 à 300'000	9'449	4.06%	78.27%	2'332'980'152	1.57%	4.57%	626'807'266	1.33%	2.36%
300'001 à 400'000	7'066	3.04%	81.30%	2'467'119'303	1.66%	6.23%	730'463'771	1.55%	3.91%
400'001 à 600'000	10'026	4.31%	85.62%	4'940'171'879	3.33%	9.56%	1'508'676'027	3.20%	7.12%
600'001 à 800'000	6'184	2.66%	88.28%	4'283'520'923	2.89%	12.44%	1'350'213'968	2.87%	9.98%
800'001 à 1'000'000	4'134	1.78%	90.05%	3'702'330'037	2.49%	14.94%	1'154'895'839	2.45%	12.44%
1'000'001 à 1'200'000	3'095	1.33%	91.39%	3'387'444'146	2.28%	17.22%	994'978'183	2.11%	14.55%
1'200'001 à 1'500'000	3'645	1.57%	92.95%	4'890'491'194	3.30%	20.51%	1'360'397'609	2.89%	17.44%
1'500'001 à 3'000'000	8'290	3.57%	96.52%	17'401'498'818	11.72%	32.24%	4'859'678'006	10.32%	27.76%
3'000'001 à 5'000'000	3'477	1.50%	98.02%	13'346'086'710	8.99%	41.23%	4'143'347'861	8.80%	36.56%
5'000'001 à 10'000'000	2'592	1.12%	99.13%	17'913'628'219	12.07%	53.30%	5'806'939'833	12.33%	48.89%
Plus de 10'000'000	2'024	0.87%	100.00%	69'312'495'631	46.70%	100.00%	24'061'624'413	51.11%	100.00%
Total	**232'494**	**100.0%**		**148'419'971'425**	**100.0%**		**47'082'165'030**	**100.0%**	

Nombre total de contribuables	232'132
Nombre de contribuables ne payant pas la taxe personnelle	18'896
Nombre de contribuables ne payant pas d'impôt [5]	56'739

Fortune brute médiane [4] 17'394

[1] Ce tableau ne peut pas être comparé directement à celui présentant la répartition par tranches de fortune imposable, en raison de la définition différente des tranches. Les données utilisées pour élaborer ce tableau correspondent à la situation des taxations au 31 janvier 2004.

[2] Le nombre de taxations ne correspond pas exactement au nombre de contribuables car un contribuable peut être taxé plusieurs fois.

[3] La fortune brute comprend aussi bien les éléments localisés dans le canton de Genève que dans d'autres cantons ou à l'étranger.

[4] La médiane correspond à la valeur séparant la population en deux parties égales. Ainsi la moitié des taxations portent sur une fortune brute inférieure ou égal à 17'323 francs et la moitié correspond à des fortunes brutes supérieures ou égales à 17'323 francs.

[5] Sur le revenu et sur la fortune. Les contribuables ne payant pas d'impôt ne sont pas directement identifiables dans ce tableau.

4.6 Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme

4.6.1 Missions

En vertu du règlement du 18 février 1987, instituant un bureau et une commission consultative de l'égalité, le service pour la promotion de l'égalité (SPPE) est chargé de:

- veiller à l'élimination de toute discrimination contenue dans la législation cantonale passée ou à venir;
- d'effectuer, sur délégation ou sur mandat, des études et des enquêtes;
- d'établir, en collaboration avec les services compétents, des données relatives à toutes questions concernant l'égalité entre femmes et hommes et de constituer une documentation sur ce thème;
- de promouvoir le principe de l'égalité dans tous les domaines de la vie, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'administration;
- d'informer et de sensibiliser, par les moyens appropriés, la population, les organismes privés et publics concernés et toute personne intéressée, sur l'ensemble des questions concernant l'égalité de fait et de droit.

4.6.2 Objectifs fixés

Les priorités du service en 2003

Le service pour la promotion de l'égalité a déterminé huit axes prioritaires et développé, en fonction de ceux-ci, plusieurs projets (cf. ci-après réalisations):

1. Amélioration de la visibilité du service à l'intérieur et à l'extérieur de l'Etat.
2. Intégration de l'égalité par le biais de modules de formation.
3. Mise en place d'un site Internet sur la loi sur l'égalité (LEg).
4. Information et sensibilisation à la problématique de la violence contre les femmes, développement d'un projet sur la prévention de la violence auprès des populations migrantes.
5. Collaboration avec les associations féminines.
6. Conciliation des temps (scolaire, familial et professionnel).
7. Soutien des femmes qui s'engagent en politique.
8. Information et sensibilisation de la population.

4.6.3 Objectifs atteints

Réalisations (énumération exemplative)

- Présentation du service dans d'autres services de l'Etat, dans des écoles, auprès de partis politiques, à la presse.
- Modules de formation dans les écoles du postobligatoire (Collège, IES, CEPTA), ateliers TEKNA dans les cycles d'orientation (intégration de l'égalité dans l'orientation scolaire et professionnelle par le biais, notamment, d'ateliers de sensibilisation aux stéréotypes sexistes).
- Journée des filles 2003: les filles accompagnent, pendant une journée, un-e de leurs proches à son travail, ce qui élargit leur vision quant aux formations professionnelles qu'elles pourront entreprendre. Activités proposées pour les élèves resté-e-s en classe.
- Formation continue du corps enseignant du secondaire: organisation d'une journée de formation continue consacrée à l'orientation professionnelle des filles.
- Participation à la journée des droits de l'Homme organisée par le CEPTA, ainsi qu'à la journée portes ouvertes de cet établissement.
- Intervention dans des cours de droit au collège et de politique sociale à l'Institut d'études sociales.
- Participation à la mise sur pied d'un comité de pilotage pour la création d'une crèche dans la zone industrielle de Plan-les-Ouates.
- Module, destiné aux jeunes, de sensibilisation aux questions de l'égalité à travers le monde, développé dans le cadre des activités du Passeport Vacances 2003.
- Elaboration et diffusion d'une brochure «Du côté des femmes cadres et indépendantes», analyse des résultats d'une étude menée auprès de femmes cadres et indépendantes par la méthode des *focus groups*. Présentation publique au *First Tuesday* devant 400 personnes.
- Elaboration d'un projet d'enquête auprès des parents d'enfants de 4 à 12 ans au sujet de la conciliation des temps, horaires scolaires, partage des tâches au sein de la famille. Résultats prévus au printemps 2004.
- Organisation de quatre rencontres entre les associations féminines et la Conseillère d'Etat, Mme Martine Brunschwig Graf. Diverses actions ont été également menées en partenariat avec les associations féminines tout au long de cette année.
- Campagne de prévention de la violence auprès des populations migrant-e-s, avec le soutien du Fonds Violence de l'Etat de Genève et de l'unité de médecine des voyages et des migrations des HUG. Le lancement a été fait le 5 octobre avec la communauté portugaise, communauté étrangère la plus importante en nombre à Genève. Des promotrices culturelles ont été formées par nos soins afin d'assurer la diffusion de brochures au sein de leur communauté.
- Dans le cadre d'un projet subventionné par la Confédération et avec la collaboration des bureaux de l'égalité de Suisse romande, création d'un site Internet mettant à disposition de toute personne devant intervenir dans une situation de discrimination professionnelle, (magistrat-e-s, avocat-e-s, syndicats et associations féminines), un recueil d'arrêts rendus par les tribunaux romands en vertu de la loi fédérale sur l'égalité. Information ciblée aux syndicats, aux magistrat-e-s et aux avocat-e-s.
- La Commission consultative de l'égalité composée de sept représentant-e-s des départements, de huit représentantes des associations féminines, de sept représentantes des partis politiques s'est réunie trois fois et a mis en place cinq groupes de travail: insertion des femmes en politique, application des lois sous l'angle de l'égalité, formation de base et CFC santé-social, approche intégrée de l'égalité au sein de l'Etat, analyse du budget sous l'angle de l'égalité.
- Un séminaire a été organisé conjointement avec le Centre de liaison des associations féminines, ouvert à toutes les femmes désirant s'engager en politique. Une centaine de femmes ont participé à 4 ateliers thématiques le 20 septembre 2003. Des représentants du département des finances ont assuré la formation liée à la connaissance du budget.

- Dans le cadre des projets fédéraux sur les places d'apprentissage (AFPA II), le SPPE a hébergé la coordination romande de 16+, programme destiné à la formation professionnelle des jeunes. De nombreux outils pédagogiques ont été élaborés par 16+ et diffusés par notre service. Ce programme qui prendra fin en été 2004 a été entièrement financé par la Confédération (voir budget).

4.6.4 Statistiques

4.6.4.1 Budget

Les subventions placées sous la responsabilité de gestion du SPPE ont augmenté de façon importante :

- L'association F-Information a vu sa subvention pratiquement doubler pour lui permettre de faire face à son déménagement et à son regroupement avec la bibliothèque Filigrane qui a quitté la rue de la Tannerie en septembre 2003.
- Les subventions accordées à Viol Secours (255'000 F) et à Lestime (100'000 F) l'ont été pour la première fois depuis les lignes budgétaires allouées au SPPE.
- Pour la première fois également, une subvention a été accordée aux Archives de la Vie Privée.

4.6.4.2 Comptes

En 2003, le SPPE a bénéficié d'apports financiers extérieurs importants :

- 150'000 F de la Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité dans le cadre de l'AFPA II pour le financement de la coordination romande du projet 16+.
- 111'000 F du Fonds de prévention de la violence et 2'000 F de la Ville de Genève pour la campagne de prévention de la violence auprès des populations migrantes.

4.6.4.3 Effectifs

Au 31 décembre 2003, l'équipe est composée de :

- *8,2 postes fixes* pour *11 personnes.*
- *3,2 postes d'auxiliaires.*
- *1 apprenti* de bureau.
- En outre, *1 étudiant en maturité professionnelle et 1 apprentie assistante en information documentaire* ont été formé-e-s par nos soins et ont passé avec succès leurs examens en juin 2003.

4.7 Entités rattachées administrativement au département des finances

4.7.1 Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance

4.7.1.1 Mission

Le service, composé actuellement de neuf collaborateurs, a assumé les diverses tâches suivantes :

- la surveillance des fondations classiques et des institutions de prévoyance en application des dispositions du «règlement sur la surveillance des fondations de droit civil et des institutions de prévoyance» du 16 janvier 1985 ;
- la surveillance des prêteurs professionnels selon :
  1. la «loi fédérale sur le crédit à la consommation» du 23 mars 2001, entrée en vigueur le 1er janvier 2003 ;
  2. l'«ordonnance relative à la loi fédérale sur le crédit à la consommation» du 6 novembre 2002, entrée en vigueur le 1er janvier 2003 ;
  3. le «concordat intercantonal réprimant les abus en matière d'intérêts conventionnels» du 8 octobre 1957, dénoncé le 17 décembre 2003 ;
  4. la «loi sur les prêteurs professionnels, les prêts d'argent et l'octroi de crédits» du 5 juillet 1958, modifiée le 24 octobre 2003 ;
  5. le «règlement concernant les abus en matière d'intérêt conventionnel ainsi que les prêteurs professionnels, les prêts d'argent et l'octroi de crédits», du 20 août 1958, modifié le 28 mai 2003 ;
- la surveillance des organismes privés subventionnés et des institutions privées dans lesquelles l'Etat possède une participation financière majoritaire ou une représentation majoritaire au sein des organes supérieurs de l'institution, depuis la modification du 26 mars 1999 de la «loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques» jusqu'au 31 décembre 2003 ;
- la surveillance des Rentes genevoises.

4.7.1.1.1 Surveillance des fondations classiques

En plus des travaux de contrôle périodiques, le service a procédé à la mise sous surveillance des nouvelles fondations créées, modifié leurs statuts en tant que besoin et procédé aux dissolutions et liquidations nécessaires.

4.7.1.1.2 Surveillance des institutions de prévoyance professionnelle

Le service procède à une vérification de toutes les institutions de prévoyance professionnelle et à des contrôles périodiques auprès de celles-ci. Il a suivi avec une attention toute particulière les caisses d'entreprises rencontrant des difficultés économiques. Il a vérifié toutes les procédures de liquidations suite à des faillites, fusions, absorptions et transferts de siège dans d'autres cantons.

4.7.1.1.3 Surveillance des prêteurs professionnels

Consécutivement à l'entrée en vigueur, le 1er janvier 2003, de la loi fédérale sur le crédit à la consommation du 23 mars 2001, les prêteurs soumis à la loi fédérale du 8 novembre 1934 sur les banques et les caisses d'épargne ne sont plus soumis à autorisation.

En 2003, 14 autorisations (en 2002 : 12) ont été délivrées par le Conseil d'Etat à des courtiers en crédits (intermédiaires).

4.7.1.1.4 Surveillance des organismes privés subventionnés

Dans le cadre de l'application de la loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, le service a inventorié, au 31 décembre 2003, 1'029 organismes subventionnés (dont 99 fondations de droit privé subventionnées).

La surveillance des organismes privés subventionnés a été transférée le 1er janvier 2004 à l'inspection cantonale des finances.

4.7.1.1.5 Surveillance des Rentes genevoises

Les comptes, ainsi que l'activité des Rentes genevoises ont fait l'objet d'un rapport circonstancié au Conseil d'Etat.

4.7.1.2 Objectifs fixés

Les objectifs du service pour l'exercice 2003 ont été les suivants :

- formation du personnel ;
- amélioration de la base de données du service ;
- Mise en place et simplification des procédures de gestion interne ;
- mise en place et suivi des programmes de travail ;
- continuer à offrir des prestations de «qualité» au public.

4.7.1.3 Objectifs atteints

Les objectifs 2003 ont été atteints. La formation du personnel se poursuivra sur les années à venir, notamment par la formation continue en matière de technique de révision et de prévoyance professionnelle.

4.7.1.4 Statistiques

Fondations classiques	
Etat au 1er janvier 2003 :	456
Nouvelles	10
Radiées	5
Etat au 31 décembre 2003 :	461
Institutions de prévoyance professionnelle	
Etat au 1er janvier 2003 :	450
Nouvelles	0
Radiées	12
Etat au 31 décembre 2003 :	438
dont 246 sont inscrites dans le Registre cantonal LPP	

Contrôles effectués	*2003*	*2002*
Fondations contrôlées	193	456
Exercices comptables vérifiés	331	792

Prêteurs professionnels	*2003*	*2002*
Etablissements bancaires agréés	0	5
Intermédiaires agréés	14	12

Organismes subventionnés	*2003*	*2002*
Organismes contrôlés	14	26

4.7.2 Inspection cantonale des finances

4.7.2.1 Mission

L'inspection cantonale des finances (ICF) assure la surveillance de la gestion administrative et financière de l'Etat et, à ce titre, sa mission est de procéder aux contrôles prévus par la loi, notamment :

- auprès des services de l'administration publique cantonale ;
- auprès des institutions cantonales de droit public (filiales) ;
- auprès des partis politiques ;
- auprès d'autres entités où l'ICF est organe de contrôle statutaire.

Tout contrôle donne lieu à un rapport adressé notamment :

- au Conseil d'Etat ;
- à la Commission des finances du Grand Conseil ;
- à la Commission de contrôle de gestion du Grand Conseil.

Politique de contrôle

L'inspection cantonale des finances s'assure en particulier que les organismes soumis à son contrôle

- respectent les principes de la gestion administrative,
- respectent les principes de la gestion financière,

principes prévus notamment par les articles 2 et 3 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05) et l'article 4 de la loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques (D 1 10).

Cela implique :

- une surveillance financière qui, outre le contrôle des comptes et notamment du compte d'Etat, s'étend également à l'examen de l'activité administrative sous l'angle de la «rentabilité» ;
- l'audit de la gestion, à savoir :
  - la vérification de l'existence et de l'adéquation du système de gestion mis en place par l'administration, système qui doit inclure notamment des objectifs clairs et quantifiés et les instruments de mesure et de pilotage y relatifs,
  - le contrôle de la réalisation des objectifs que l'administration s'est fixés (article 6c de la loi D 1 10) ;
- la surveillance et la coordination des activités de révision exercées par des organes internes ou externes (article 6d de la loi D 1 10) ;
- le suivi de la mise en œuvre des recommandations figurant dans ses rapports (fin 2001, la loi D 1 10 a rendu obligatoire la mise en œuvre des recommandations de l'inspection cantonale des finances).

Organisation de l'inspection cantonale des finances

L'inspection cantonale des finances, selon l'article 4 de la loi D 1 10, est uniquement soumise à la loi et, en tant qu'organe de surveillance de l'Etat, elle assiste le Conseil d'Etat, la Commission des finances et la Commission de contrôle de gestion dans l'exercice de leur haute surveillance de l'administration. Administrativement, elle est rattachée au département des finances.

Son organisation interne et ses méthodes de travail sont comparables à celles d'inspectorats internes et sociétés fiduciaires opérant notamment dans le secteur privé.

4.7.2.2 Objectifs fixés

- Exécuter les audits prévus en planification et ceux découlant d'éventuels mandats complémentaires.
- Participer à la révision de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat afin de rendre plus explicites au besoin les règles et principes que l'Etat veut suivre dans l'organisation de son fonctionnement.
- Poursuivre sa politique de management de la qualité afin de fournir aux utilisateurs des prestations et des rapports du service une garantie de qualité certifiée et reconnue.

4.7.2.3 Objectifs atteints

- En 2003 l'ICF a procédé, comme par le passé, au contrôle du Compte d'Etat et à des audits financiers des entités soumises à son contrôle. De plus, en application de la loi qui régit son activité (D 1 10), elle a procédé à des audits informatiques ainsi que des audits opérationnels et de management. Elle a en outre effectué des contrôles statutaires et des audits sur mandat du Conseil d'Etat et de la Commission de contrôle de gestion du Grand Conseil.
- En 2003 l'ICF a renforcé son effectif avec deux nouveaux postes et la formation permanente s'est poursuivie dans les domaines de l'expertise comptable, de l'audit interne et de la révision informatique. A ce sujet, il sied de souligner que les deux collaborateurs qui se sont présentés aux examens CISA (Certified Information System Auditor) cette année ont brillamment obtenu leur titre d'auditeur informatique certifié.

L'inspection cantonale des finances a en outre organisé, en collaboration avec la conférence des chefs des contrôles financiers des cantons latins, des séminaires intercantonaux d'audit destinés à ses propres collaborateurs, à ceux des autres cantons latins ainsi qu'à ceux du contrôle fédéral des finances.

- Dans le cadre du maintien de la certification ISO 9001, l'ICF a fait l'objet d'un audit de surveillance annuel au mois de novembre 2003. A l'issue cet audit, l'organe de surveillance a reconduit la certification de l'ICF.

4.7.2.4 Statistiques

Rapports sur les entités contrôlées émis en 2003	avec observations	sans observations
Rapports généraux	2	1
Services de l'administration	12	2
Institutions cantonales de droit public (filiales)	34	9
Contrôles statutaires et spéciaux	5	1

Lorsque l'ICF constate des situations qui sont en contradiction avec les prescriptions légales et en particulier les principes de gestion administrative ou les principes de gestion financière, elle le mentionne dans une observation.

Sur les 66 rapports émis par l'ICF en 2003, 53 contenaient des observations.

Les départements destinataires de ces rapports sont chargés de prendre les mesures qui s'imposent et d'en informer l'ICF. Celle-ci s'assure qu'une suite soit donnée à ses observations dans les délais fixés.

4.7.3 Commission externe d'évaluation des politiques publiques

4.7.3.1 Mission

La commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP) analyse la mise en œuvre et les effets des lois cantonales, afin de rendre l'action étatique plus efficace. En ce sens, elle seconde le Conseil d'Etat, la commission de contrôle de gestion et la commission des finances du Grand Conseil.

4.7.3.2 Objectifs

La CEPP réalise des mandats confiés par le Conseil d'Etat, les commissions précitées ou traite des problématiques dont elle se saisit, après discussion avec le Conseil d'Etat. Elle a recours à des méthodes scientifiques éprouvées pour parvenir à ses conclusions. Ses résultats et analyses, assortis de recommandations et propositions visant à améliorer effectivement la mise en œuvre des lois cantonales, font l'objet de rapports publiés.

4.7.3.3 Réalisations

En 2003, la CEPP a achevé deux évaluations :

1) La politique cantonale de répression de l'emploi clandestin.

   Mandat de la commission de contrôle de gestion du Grand Conseil.

   Départements concernés : DJPS, DEEE.

2) La politique cantonale en matière de rénovation de logements: évaluation de l'impact de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations d'immeubles d'habitation.

   Mandat de la CEPP (autosaisine).

   Département concerné : DAEL.

Les rapports d'évaluation sont publics et accessibles via le site Internet de la commission : *www.geneve.ch/cepp*

Parallèlement, quatre évaluations sont en cours, à divers stades d'avancement :

3) La détection et prise en charge des cas de maltraitance (0-15 ans). La phase d'évaluation est en cours de réalisation.

   Mandat de la commission de contrôle de gestion du Grand Conseil.

   Départements concernés : DIP, DASS, DJPS.

4) Evaluation de la préformation et formation des non-francophones. Une esquisse de projet est en cours. Mandat du Conseil d'Etat.

   Départements concernés : DIP, DEEE, DF, DASS, DIAE.

5) Evaluation du dispositif de surveillance de l'apprentissage. Une esquisse de projet est en cours.

   Mandat de la CEPP (autosaisine).

   Département concerné : DIP.

6) Evaluation de la taxation des indépendants (suite de l'évaluation de la taxation des salariés). Une étude de faisabilité est en cours.

   Mandat de la CEPP (autosaisine).

   Département concerné : DF.

La CEPP a également travaillé sur les trois thèmes suivants :

7) Loi sur les informations traitées automatiquement par ordinateur (LITAO 1981) B 4 35. La commission a décidé de ne pas réaliser d'évaluation, car la situation est clairement connue et décrite dans l'esquisse. Ce document a été envoyé au Conseil d'Etat pour information.
8) Pertinence et impact des parcs relais «P+R» à Genève. Une esquisse a été réalisée et soumise au plénum. Compte tenu des rapports publiés entre-temps par le DIAE, la commission a décidé de reporter ce projet d'évaluation.
9) Contrôle des denrées alimentaires. Le plénum a décidé de ne pas donner suite à ce projet.

La commission se réjouit de voir le nombre de mandats en augmentation. Malheureusement, les limites des ressources sont atteintes en termes budgétaires (mandats externes pour des enquêtes de terrain) et de secrétariat (rôle d'accompagnement des évaluations, 1.8 postes).

Certains projets ont donc été retardés, notamment le mandat du Conseil d'Etat sur la préformation et formation des non-francophones. Les besoins additionnels sont estimés à un poste d'évaluateur-trice ainsi qu'à un poste de secrétaire administratif-ve pour venir compléter l'équipe actuelle. Sur le plan logistique, des nouveaux locaux seraient nécessaires pour pouvoir accueillir ce nouveau personnel.

4.7.3.4 Statistiques

Les seize membres de la commission se sont réunis à 11 reprises en séance plénière (plénum). Le bureau, organe de préparation des décisions du plénum, a tenu 12 séances. Les groupes de travail ont effectué 43 réunions de pilotage des évaluations.

La composition de la commission a été renouvelée le 25 juin 2003. Elle est composée de 16 membres. Sept nouveaux membres ont été désignés par le Conseil d'Etat pour une durée de huit ans. Neuf membres ont vu leur mandat prolongé jusqu'à une durée maximum de huit ans, comme le prévoit la Loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques du 19 janvier 1995 (D 1 10).

5. DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Instruire de manière efficiente, viser le développement optimal des capacités de chacun, assurer l'égalité des chances pour toutes et tous, transmettre les valeurs culturelles et citoyennes, permettre à l'école de répondre avec sérénité et lucidité aux nouveaux défis d'un monde en mutation : tels sont les objectifs de l'école publique genevoise.

Poursuite du développement et de la stabilisation des réformes de la scolarité obligatoire (enseignement primaire et cycle d'orientation)

La consolidation des innovations dans le cadre de la réforme de l'enseignement primaire caractérise l'année 2003. Les projets pédagogiques modèlent l'organisation de l'apprentissage des élèves dans les établissements engagés dans cette voie. A la rentrée 2003, 14 écoles supplémentaires ont élaboré un projet pédagogique, ce qui porte à 79 le nombre d'établissement concerné, soit près de la moitié du total des classes de la division ordinaire. Les plans de travail et les projets pédagogiques des écoles ont fait l'objet d'une analyse, au travers d'un mandat du Service de la recherche en éducation. Il s'agissait de vérifier la concordance des projets avec les objectifs fixés par le département.

La mise sur pied de la réforme s'est également accompagnée de la création des postes de responsables d'écoles, chargés d'organiser et de coordonner la mise en œuvre des projets d'école. Il s'agit d'enseignants en partie déchargés des tâches d'enseignement. Dans un souci d'appréciation de cette nouvelle organisation, une évaluation de la mise en place des responsables d'écoles a été organisée. De manière générale, le bilan est positif et fait apparaître un renforcement des relations entre enseignants et parents d'élèves grâce à cette nouvelle structure.

L'amélioration de la formation continue de ses enseignants est également l'une des priorités de l'enseignement primaire. L'année 2003 a vu l'élaboration d'un rapport concernant la réorganisation des services de la formation continue dans l'optique d'optimaliser les prestations des services concernés. Parmi les propositions figure le rattachement des services avec la création d'un Centre de la formation continue. Par ailleurs, l'encadrement des enseignant-e-s débutants et des remplaçants s'est poursuivi avec le renforcement des interventions de formateurs-trices, en particulier sur les aspects didactiques. Une enquête portant sur le niveau de stress des enseignants a été élaborée dans le souci d'observer les liens entre état de santé et organisation du travail afin de prendre, au besoin, des mesures adaptées.

Consolidation pédagogique est le maître-mot du cycle d'orientation. Après la mise en place de la nouvelle grille horaire (rentrée 2002) dans tous les degrés, les efforts portent sur la formation continue du corps enseignant, notamment sur les pratiques pédagogiques. En 2003, plus de 700 enseignant-e-s ont suivi les formations liées aux nouvelles méthodes et moyens d'enseignement, au nouveau rôle de l'enseignant-e, et aux nouvelles formes d'évaluation du travail de l'élève. Parallèlement, le cycle d'orientation a dû faire face à un accroissement répété des effectifs d'élèves (+ 449 à fin décembre 2003 par rapport à décembre 2002). Cette hausse entraîne une augmentation du nombre de classes, ce qui a des effets sur le volume des engagements et rend nécessaire l'occupation de nouveaux bâtiments.

L'enseignement secondaire postobligatoire étoffe son offre de formation

Dans les filières professionnelles

Depuis la rentrée scolaire 2003, les apprentissages d'employé-e-s de bureau et d'employé-e-s de commerce ont été remplacés par un nouveau concept de la formation commerciale de base. Celui-ci intègre une répartition différente du temps de formation en école et en entreprise, ainsi que des nouvelles formes d'évaluation.

Les classes de compléments de formation à l'Ecole de commerce et à l'Ecole de culture générale ont également vu le jour à la rentrée 2003. Elles rassemblent des élèves qui souhaitent entreprendre une formation en école, mais qui ne satisfont pas les exigences d'entrée au diplôme de commerce ou de culture générale.

Pour sa part, l'école d'arts appliqués innove également avec le démarrage en 2003 de la formation de designer à plein-temps en école.

Dans la filière gymnasiale

L'enseignement secondaire postobligatoire renforce les possibilités d'effectuer une maturité bilingue. A la rentrée 2003, près de 100 élèves ont opté pour la maturité anglais-français, tandis que 45 autres ont choisi la nouvelle maturité allemand-français. Un groupe de pilotage est notamment chargé du suivi et du développement de ce projet.

Renforcement de la cohérence des services d'insertion professionnelle

Initiée par le Président du département, une consultation sur le rattachement au DIP de la filière du pré-apprentissage de la Société genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents et d'adultes (SGIPA) s'est

déroulée au printemps 2003. Cette consultation a débouché sur la décision d'intégrer les ateliers de préapprentissage de la SGIPA au sein du DIP. L'un des intérêts de cette démarche est d'harmoniser l'offre de formation professionnelle pour les élèves qui ne peuvent pas rejoindre directement les filières traditionnelles de l'apprentissage.

Une nouvelle structure pour le Centre d'enseignement de professions de la santé et de la petite enfance (CEPSPE)

La modification de la structure du CEPSPE s'est traduite, au début de l'année 2003, par le transfert de trois écoles vers les HES (école de physiothérapeutes, de diététicen-ne-s, et de technicien-ne-s en radiologie médicale) d'une part, et par l'intégration au sein du CEPSPE de l'école d'assistant-e-s en soins et santé communautaire, anciennement incluse à l'école «Le Bon Secours». Cette dernière école offre depuis la rentrée 2003 un nouveau programme dans le cadre de la formation d'assistant-e-s en soins et santé communautaire.

Hautes écoles spécialisées genevoises : 17 filières agréées en décembre 2003

La structure des Hautes écoles spécialisées genevoises se consolide avec la reconnaissance formelle du Département fédéral de l'économie à l'endroit des filières d'études des quatre écoles de la HES-SO (Ecole d'ingénieurs de Genève, Ecole d'ingénieurs de Lullier, Haute école d'arts appliqués, et Haute école de gestion). Ces homologations font suite à la reconnaissance de la qualité et de la diversité des formations offertes, et traduisent la volonté des HES de satisfaire aux exigences exprimées au plan fédéral et intercantonal. Pour sa part, l'Ecole supérieure des beaux-arts (ESBA) a également obtenu son homologation HES en 2003, et rejoint ainsi le dispositif HES genevois.

Les efforts des HES genevoises sont ainsi récompensés et se poursuivent dans l'offre d'études et de diplômes de qualité, dans le développement des activités de recherche et de prestations aux tiers, etc. Sur le plan organisationnel, les HES genevoises continuent l'application du nouveau statut du corps enseignant (corps professoral, corps intermédiaire).

Le succès est également au rendez-vous du point de vue du nombre d'étudiant-e-s, qui a augmenté de près de 10% entre 2002 et 2003 (sans compter l'ESBA).

Un nouveau rectorat pour l'Université

L'année 2003 a été celle de grandes mutations pour les représentant-e-s des autorités universitaires à Genève. L'Université a en effet enregistré le passage de témoin entre l'ancien et le nouveau secrétaire général, puis a renouvelé son équipe rectorale pour un nouveau mandat de quatre ans.

D'un point de vue organisationnel, la poursuite de la mise en œuvre du processus de Bologne représente l'un des défis auquel l'Université est confrontée et pour lequel elle a déjà engagé un important travail en 2003, notamment avec l'élaboration des nouveaux plans et règlements d'études. Dans le même temps, l'offre s'est étendue dans les domaines de la formation postgrade et continue, notamment par la création de plusieurs nouveaux diplômes d'études supérieures spécialisées (au sein des facultés des sciences, de médecine, de lettres, des sciences économiques et sociales, et de psychologie et sciences de l'éducation).

Pour leur part, les activités de recherche (qui représentent un peu plus de la moitié des activités de l'Université) ont débouché sur de nombreuses publications scientifiques qui confirment la bonne place de la recherche au sein de l'institution, mais également au sein de la communauté scientifique nationale et internationale.

Du côté du corps enseignant, l'Université de Genève continue de promouvoir l'égalité des chances entre hommes et femmes. La part de celles-ci dans le corps professoral et intermédiaire est en effet en progression par rapport à 2002 et est plus élevée à Genève que la moyenne de l'ensemble des Universités suisses.

Réflexion pour une nouvelle loi sur l'Office de la jeunesse (OJ)

Au cours de l'année écoulée, la direction générale de l'Office a entamé une réflexion pour l'adaptation de la loi sur l'Office de la jeunesse, loi qui a peu changé depuis 40 ans. Il s'agit par ailleurs d'analyser ses différentes missions et ses collaborations internes et externes.

De manière générale, le volume des prestations fournies par les différents services de l'OJ s'est accru en 2003. C'est le cas du Service de santé de la jeunesse, qui est intervenu notamment dans le cadre de visites de santé auprès des élèves (+ 7% par rapport à 2002), les suivis d'enfants (+ 40%), etc. Le service a par ailleurs dû faire face à des situations plus exceptionnelles (communications concernant les mesures à prendre dans le cadre de l'épidémie de SRAS, contrôle des vaccins contre la rougeole, etc.). Le Service médico-pédagogique a, pour sa part, assuré la mise en place et l'ouverture d'une nouvelle institution spécialisée pour enfants en difficulté, tandis que les permanences des consultations de psychologues dans les écoles primaires et du cycle d'orientation ont été renforcées. Le service du Tuteur général est lui aussi confronté à une progression des mandats qui lui sont confiés : un peu plus de 10% de hausse entre 2002 et 2003.

Ces augmentations du volume de travail ont été compensées par de nouvelles attributions en personnel, mais l'effort entrepris dans ce sens doit être maintenu afin de ne pas détériorer des situations déjà sensibles.

Vers un renforcement de la gestion qualitative des ressources humaines du personnel non enseignant

Un quart des personnes employée par le DIP occupe des fonctions administratives, médicales, paramédicales, sociales, techniques ou scientifiques, qui ne relèvent pas directement de l'enseignement. Afin d'assurer le développement des compétences en gestion des ressources humaines, en particulier des cadres d'établissements scolaires, le département de l'instruction publique, comme l'Etat en général, axe l'une de ses priorités vers le renforcement qualitatif de l'administration des ressources humaines. La mise à disposition d'outils de gestion participe à cet objectif.

Le DIP 2003 en chiffres

Charges et revenus au 31 décembre 2001 à 2003
(en milliers de francs)

	2001		2002		2003[1]			
	Charges totales	Revenus totaux	Charges totales	Revenus totaux	CHARGES TOTALES		REVENUS TOTAUX	
	Compte				Budget	Compte	Budget	Compte
SGX	140'469	13'196	149'758	14'241	140'753	129'374	11'472	11'226
hors 37, 39, 47 et 49 [2]	*138'556*	*12'482*	*146'563*	*13'188*	*138'275*	*126'670*	*11'137*	*10'499*
EP	340'462	5'874	353'251	7'571	363'855	362'812	3'684	4'369
hors 37, 39, 47 et 49 [2]	*339'355*	*5'840*	*351'435*	*7'532*	*361'909*	*360'782*	*3'649*	*4'331*
CO	228'888	4'581	241'720	3'475	253'690	251'832	2'487	2'676
hors 37, 39, 47 et 49 [2]	*217'824*	*4'277*	*226'330*	*3'154*	*237'483*	*235'794*	*2'193*	*2'342*
ESPO	383'352	22'027	455'689	79'759	444'531	521'838	21'065	100'754
hors 37, 39, 47 et 49 [2]	*360'199*	*20'773*	*370'141*	*24'250*	*410'671*	*410'013*	*20'402*	*20'230*
dont contrib. cant. p/ HES	*34'950*	*-*	*36'433*	*-*	*66'290*	*67'202*	*–*	*–*
OJ	134'584	34'586	148'698	31'411	159'877	164'101	52'219	29'819
hors 37, 39, 47 et 49 [2]	*129'059*	*34'161*	*142'274*	*30'408*	*153'181*	*155'446*	*52'052*	*29'362*
CEPSPE	16'670	4'125	18'311	5'155	15'874	15'273	3'207	2'583
hors 37, 39, 47 et 49 [2]	*15'597*	*3'688*	*16'538*	*4'119*	*15'258*	*14'585*	*3'173*	*2'436*
OOFP	40'816	7'919	36'680	6'406	40'712	37'356	7'459	5'734
hors 37, 39, 47 et 49 [2]	*36'243*	*3'737*	*33'132*	*3'722*	*35'542*	*33'896*	*3'106*	*3'062*
UNI (compte DIP)	297'663	510	693'966	381'613	331'815	715'834	496	388'662
hors 37, 39, 47 et 49 [2]	*272'181*	*-*	*280'277*	*0*	*295'258*	*295'258*	*–*	*0*
dont allocation cantonale	*252'550*	*-*	*265'004*	*–*	*277'220*	*277'220*	*–*	*–*
TOTAL DIP	**1'582'904**	**92'818**	**2'098'075**	**529'631**	**1'751'107**	**2'198'419**	**102'088**	**545'823**
hors 37, 39, 47 et 49 [2]	*1'509'013*	*84'957*	*1'566'690*	*86'373*	*1'647'578*	*1'632'442*	*95'712*	*72'261*

TOTAL HES	56'113	43'469	64'372	49'650	90'168	110'687	80'271	100'734
TOTAL UNI [3]	416'388	413'326	429'927	438'654	452'204	452'352	452'204	459'073

(1) Situation comptable au 31.12.2003, chiffres arrêtés au 03.03.04
(2) 37 = subventions redistribuées; 39 = imputations internes (charges); 47 = subventions à redistribuer; 49 = imputations internes (revenus).
(3) Charges hors enveloppe comprises (intérêts passifs, amortissements et imputations internes). Ne sont pas inclus les fonds du FNRS et les fonds universitaires privés.

SGX Services généraux
EP Enseignement primaire
CO Cycle d'orientation
ESPO Enseignement secondaire postobligatoire
OJ Office de la jeunesse
CEPSPE Centre d'enseignement de professions de la santé et de la petite enfance
OOFP Office d'orientation et de formation professionnelle
HES Haute école spécialisée
UNI Université

Charges et revenus au 31 décembre 2001, 2002 et 2003

Parmi les écarts à signaler, on notera tout d'abord une utilisation inférieure de la dotation à provisions pour débiteurs du Service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA). Par ailleurs, les versements dans le cadre des allocations d'études et d'apprentissage n'ont pas atteint le montant du budget. A l'inverse, on constate un dépassement de crédit sur la subvention HES Santé-social dû au versement des indemnités de stage aux étudiants de 1re et 2e année. Concernant l'Office de la jeunesse, le dépassement fait suite à la couverture de l'impact de la réévaluation des fonctions de travail social de l'Office lui-même, de la Fondation genevoise pour l'animation socio-culturelle (FAS'e), et des institutions d'éducation spécialisée. Enfin, l'Office de la jeunesse a dû faire face à une augmentation du nombre des mandats de placement décernés par le Tribunal tutélaire ou par le Tribunal de la jeunesse selon les situations et les nécessités.

Pour rappel, les dépassements apparents des dépenses, notamment des HES contenus dans les comptes de l'enseignement secondaire postobligatoire et de l'Université, ainsi que des revenus par rapport aux budgets respectifs dès 2002 sont la conséquence d'un changement d'enregistrement comptable des subventions redistribuées et à redistribuer (pas de comptabilisation de montants nets).

Budget et dépenses de personnel

Situation au 31 décembre 2001, 2002 et 2003 (en milliers de francs)

	Budget et dépenses (chiffres cumulés janvier-décembre 2001)				Budget et dépenses (chiffres cumulés janvier-décembre 2002)				Budget et dépenses (chiffres cumulés janvier-décembre 2003)			
	Budget	Dépenses	Ecart +=dépass.	% dépen./ budget	Budget	Dépenses	Ecart +=dépass.	% dépen./ budget	Budget [1]	Dépenses	Ecart +=dépass.	% dépen./ budget
PAT (301)	162'188	157'933	-4'255	97.38%	169'805	168'094	-1'711	98.99%	181'210	177'526	-3'684	97.97%
PE (302)	616'956	604'674	-12'283	98.01%	636'189	630'583	-5'606	99.12%	651'307	646'071	-5'236	99.20%
PAT+PE	***779'144***	***762'606***	***-16'538***	***97.88%***	***805'994***	***798'677***	***-7'317***	***99.09%***	***832'517***	***823'598***	***-8'919***	***98.93%***
Assurances sociales (303)	68'996	68'198	-798	98.84%	70'561	69'876	-685	99.03%	68'834	67'509	-1'325	98.08%
Caisse pensions+prévoy. CIA (304)	81'889	77'720	-4'169	94.91%	81'774	82'772	998	101.22%	84'476	87'086	2'610	103.09%
Assur. maladie & accident (305)	4'368	4'350	-18	99.60%	4'538	5'105	567	112.49%	5'592	5'447	-145	97.40%
Autres charges person. (307-309)	640	491	-149	76.69%	733	1'431	698	195.28%	1'796	1'732	-64	96.41%
Total charges personnel (30)	**935'037**	**913'365**	**-21'672**	**97.68%**	**963'600**	**957'861**	**-5'739**	**99.40%**	**993'215**	**985'371**	**-7'844**	**99.21%**

PAT: Personnel administratif et technique PE: Personnel enseignant

[1] Non compris le crédit extraordinaire de Frs. 446'000 pour le projet «Réforme de la Formation commerciale de base», voté le 16 mai 2003 (PL 8966)

Projections des dépenses

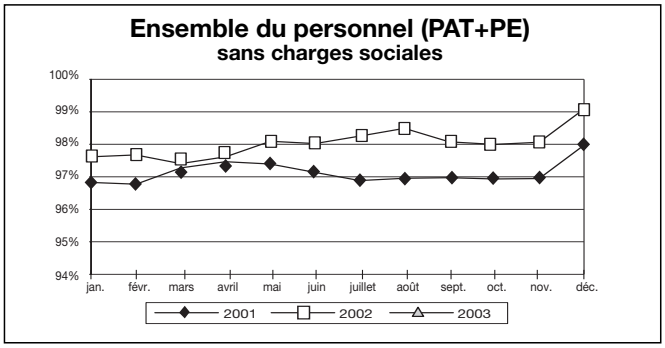

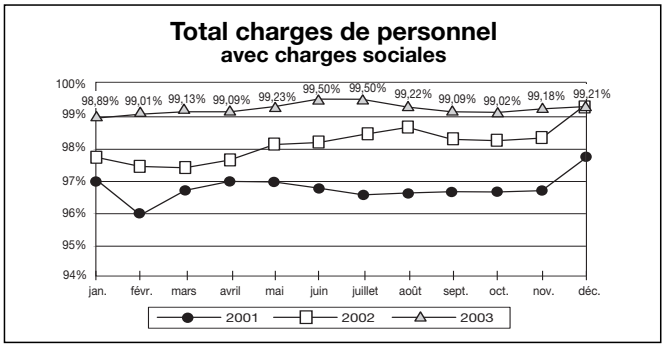

Budget et dépenses de personnel en 2001, 2002 et 2003

Les dépenses de personnel du DIP se sont montées à 985.371 mios pour l'année 2003. Elles atteignent ainsi 99.21% du budget voté et engendrent un non-dépensé inférieur à un pourcent. Le disponible sur les charges de personnel est à mettre en relation avec les éléments qui suivent. Pour le personnel administratif et technique tout d'abord, le taux d'occupation des postes a été inférieur au budget en moyenne annuelle. Le nécessaire délai de recrutement pour l'engagement de nouveaux collaborateurs ou le remplacement de ceux qui quittent le DIP influe sur le disponible des postes occupés, particulièrement au début de l'année civile. Concernant les enseignants, l'évolution du coût moyen du poste a influencé le disponible en 2003. Il s'agit du résultat du renouvellement du corps enseignant lors de la rentrée scolaire. De nouveaux enseignants sont engagés à chaque rentrée à un coût moindre que ceux qui quittent l'enseignement en fin de carrière. On notera toutefois que cet élément est pris en compte chaque année dans le calcul du budget, ce qui permet d'adapter les montants à chaque exercice budgétaire.

La rubrique de la caisse de pensions et de prévoyance (CIA) accuse un dépassement qui est absorbé au niveau du total des dépenses de personnel. Le dépassement est dû d'une part à la réévaluation des travailleurs sociaux, et d'autre part à l'écart par rapport au taux estimé.

Les deux graphiques indiquent mensuellement les projections des dépenses de personnel à fin décembre, sur la base des dépenses déjà engagée depuis janvier. Le premier traite des dépenses sans les charges sociales, le second comprend la totalité des charges de personnel, y compris les charges sociales. Les pourcentages indiquent le rapport entre les dépenses annuelles estimées et le budget annuel. En décembre, ils indiquent la consommation réelle annuelle en pourcentage du budget, qui est également mentionnée de manière détaillée dans le tableau.

Postes occupés en 2001 et 2002; postes budgétisés et occupés en 2003

		Occupation 31/12/01	Occupation 31/12/02	Budget 2003	Occupation 31/12/03	Ecart bud. (postes)	Ecart bud. (%)
SGX	PAT	126,32	134,12	138,50	134,81	-3,69	-2,66%
		126,32	**134,12**	**138,50**	**134,81**	**-3,69**	**-2,66%**
EP	PAT	222,85	231,35	241,00	240,70	-0,30	-0,12%
	PE	2'274,99	2'294,38	2'288,50	2'297,05	+8,55	+0,37%
Total EP		**2'497,84**	**2'525,73**	**2'529,50**	**2'537,75**	**+8,25**	**+0,33%**
CO	PAT	188,02	190,82	200,70	199,17	-1,53	-0,76%
	PE	1'223,04	1'259,87	1'303,30	1'299,51	-3,79	-0,29%
Total CO		**1'411,06**	**1'450,69**	**1'504,00**	**1'498,68**	**-5,32**	**-0,35%**
ESPO [3]	PAT	343,80	342,82	347,00	344,88	-2,12	-0,61%
	PE	1'544,30	1'549,48	1'566,60	1'589,15	+22,55	+1,44%
Total ESPO		**1'888,10**	**1'892,30**	**1'913,60**	**1'934,02**	**+20,42**	**+1,07%**
OJ	PAT	554,80	571,14	599,70	592,83	-6,87	-1,15%
		554,80	**571,14**	**599,70**	**592,83**	**-6,87**	**-1,15%**
CEPSPE	PAT	13,80	14,05	15,90	15,05	-0,85	-5,35%
	PE	62,07	66,60	65,20	61,32	-3,89	-5,96%
Total CEPSPE		**75,87**	**80,65**	**81,10**	**76,37**	**-4,74**	**-5,84%**
OOFP	PAT	139,72	146,86	151,10	148,98	-2,12	-1,40%
		139,72	**146,86**	**151,10**	**148,98**	**-2,12**	**-1,40%**
Total DIP	PAT	1'589,30	1'631,16	1'693,90	1'676,42	-17,48	-1,03%
(hors HES	PE	5'104,40	5'170,33	5'223,60	5,247,02	+23,42	+0,45%
et hors UNI)	**Total**	**6'693,70**	**6'801,49**	**6'917,50**	**6'923,44**	**+5,94**	**+0,09%**
HES [1]	PAT	100,16	115,87	169,75	177,32	+7,57	+4,46%
	PE	182,08	202,51	314,00	350,04	+36,04	+11,48%
Total HES		**282,24**	**318,38**	**483,75**	**527,36**	**+43,61**	**+9,01%**
UNI [2]	PAT	1'009,30	1'036,08	1'093,06	1'107,95	+14,89	+1,36%
	PE	694,77	703,43	726,84	714,81	-12,03	-1,66%
Total UNI		**1'704,07**	**1'739,50**	**1'819,90**	**1'822,76**	**+2,86**	**+0,16%**
Total DIP	PAT	2'698,76	2'783,10	2'956,71	2'961,69	+4,98	+0,17%
	PE	5'981,24	6'076,27	6'624,44	6,311,86	+47,42	+0,76%
	Total	**8'680,01**	**8' 859,37**	**9,221,15**	**9,273,56**	**+52,41**	**+0,57%**

[1] Les assistants de laboratoire ne sont pas inclus.
[2] Les assistants et moniteurs ne sont pas inclus.
[3] La commission des finances a accordé +37,4 postes de PE supplémentaires pour la R 2003 dans le cadre des crédits complémentaires 2003 (+29 postes pour la croissance des effectifs et les compléments de formation et +8,4 postes pour la Nouvelle formation commerciale de base L 8966)

SGX	Services généraux	CEPSPE	Centre d'enseignement de professions de la santé et de la petite enfance
EP	Enseignement primaire	OOFP	Office d'orientation et de formation professionnelle
CO	Cycle d'orientation	HES	Haute école spécialisée
ESPO	Enseignement secondaire postobligatoire	UNI	Université
		PAT	Personnel administratif et technique (301)
OJ	Office de la jeunesse	PE	Personnel enseignant (302)

Postes occupés en 2001 et 2002, postes budgétisés et occupés en 2003

A fin décembre 2003, les postes occupés au DIP sont très légèrement supérieurs au budget voté (dépassement de 0.09%). En réalité, la commission des finances a accordé 37,4 postes supplémentaires pour le personnel enseignant. Cette décision poursuivait un double but: d'une part, engager des forces supplémentaires en regard des effectifs d'élèves constatés à la rentrée scolaire 2003 – pour l'enseignement secondaire postobligatoire – plus importants que ceux qui avaient été prévus lors de l'élaboration du budget; d'autre part, la mise en œuvre de la réforme de la formation commerciale de base (RFCB) suite au vote de la loi s'y rapportant, a nécessité la mise à disposition de postes complémentaires, associés à un crédit extraordinaire.

Ces deux raisons expliquent le dépassement constaté pour l'enseignement secondaire postobligatoire. Si l'on inclut les postes supplémentaires accordés par la commission des finances, le surplus est complètement absorbé.

Pour sa part, une nouvelle structure d'enseignement spécialisée s'est ouverte, ce qui explique le dépassement de l'enseignement primaire.

Mouvements du personnel non enseignant 2001-2003

Fonctionnaires ou agents spécialisés

Année	Engagement	Retour de congé	Transfert	Démission/ fin de mandat	Congé	Retraite	PLEND	Invalidité	Licenciement	Décès	Total
Entrée 2001	2	5	14								**21**
Entrée 2002	5	5	12								**22**
Entrée 2003	2	3	4								**9**
Sortie 2001			9	18	12	21	40	5	0	3	**108**
Sortie 2002			5	30	9	20	36	9	2	0	**111**
Sortie 2003			5	17	4	39	43	3	0	1	**112**

Employé-e-s

Année	Engagement	Retour de congé	Transfert	Démission	Congé	Retraite	PLEND	Invalidité	Licenciement	Décès	Total
Entrée 2001	278	15	6								**299**
Entrée 2002	272	26	0								**298**
Entrée 2003	343	23	44								**410**
Sortie 2001			12	114	22	7	12	2	14	1	**184**
Sortie 2002			11	103	22	8	17	3	13	2	**179**
Sortie 2003			11	106	18	11	10	0	13	4	**173**

Auxiliaires

Année	Engagement	Retour de congé	Transfert	Démission/ fin de mandat	Congé	Retraite	Invalidité	Licenciement	Décès	Total
Entrée 2001	236	0	0							**236**
Entrée 2002	255	0	0							**255**
Entrée 2003	268	2	12							**282**
Sortie 2001			2	132	2	0	0	0	0	**136**
Sortie 2002			2	129	7	1	0	1	0	**140**
Sortie 2003			2	203	0	4	0	2	0	**211**

NB: Concernant les transferts, il convient de préciser qu'il s'agit de mouvements entre départements de l'administration cantonale et/ou entre lesdits départements et des institutions paraétatiques ou subventionnées.

Stages

En assumant son rôle de formateur, le département a permis à de nombreux stagiaires d'effectuer et/ou de compléter leur formation dans ses différentes unités. Lesdits stages concernent avant tout les futurs bibliothécaires, travailleurs sociaux, les licenciés en droit qui briguent le brevet d'avocat et les personnes poursuivant une formation commerciale pour porteur de maturité ou de programmeur/programmeuse-analyste.

Stagiaires

Année	Engagement	Retour de congé	Démission Fin de mandat	Licenciement	Congé	Total
Entrée 2001	66	1				**67**
Entrée 2002	67	1				**68**
Entrée 2003	59	0				**59**
Sortie 2001			53	1	1	**55**
Sortie 2002			48	0	1	**49**
Sortie 2003			32	0	1	**33**

Apprenti-e-s

Année	Engagement	Démission Fin de mandat	Licenciement	Total
Entrée 2001	20			**20**
Entrée 2002	13			**13**
Entrée 2003	21			**21**
Sortie 2001		22	3	**25**
Sortie 2002		21	3	**24**
Sortie 2003		10	0	**10**

Total des mouvements du personnel (tout statut confondu)

Cette année a été caractérisée par un taux de rotation plus élevé que les années précédentes, avec une augmentation des effectifs du personnel non-enseignant découlant principalement du transfert dans le budget du département de postes de l'Université dont l'activité est en lien avec les tâches permanentes de son administration, de la mise en place de l'organisation des Hautes Ecoles Spécialisées, ainsi que du renforcement des effectifs de certains services de l'Office de la Jeunesse, en raison de la nature et de la charge des prestations à assumer auprès des jeunes en difficulté.

Année	Engagement	Retour de congé	Transfert	Démission Fin de mandat	Congé	Retraite	PLEND	Invalid.	Licenciement	Décès	Total
Entrée 2001	602	21	20								**643**
Entrée 2002	612	32	12								**656**
Entrée 2003	693	28	60								**781**
Sortie 2001			23	339	37	28	52	7	18	4	**508**
Sortie 2002			18	331	39	29	53	12	19	2	**503**
Sortie 2003			18	368	23	54	53	3	15	5	**539**

Situation du personnel non enseignant au 31 décembre 2003 (en personnes)

	2001	2002	2003
Services généraux	151	158	158
Enseignement primaire	274	285	296
Cycle d'orientation	226	236	242
Enseignement secondaire postobligatoire	424	423	425
Hautes écoles supérieures	112	131	208
Université	1'249	1'299	1'386
Office de la jeunesse	742	772	800
Centre d'enseignement de professions de la santé et de la petite enfance	19	19	21
Office d'orientation et de formation professionnelle	168	176	182
Total en personnes **3'718** personnes assumant plus de 451 fonctions différentes	3'365	3'499	**3'718**

Nota : Ce tableau exclu les catégories de personnel suivantes : auxiliaires, stagiaires et apprenti-e-s.

Mouvement du personnel enseignant

Le personnel enseignant est géré directement par les directions générales des ordres d'enseignement. Les informations concernant les mouvements du personnel enseignant figurent dans les parties des unités concernées :

Enseignement primaire : cf. point 5.4.5, paragraphe «Recrutement de nouveaux enseignants».

Enseignement secondaire (cycle d'orientation et enseignement secondaire postobligatoire) : cf. point 5.3.2, paragraphe «Personnel enseignant du secondaire».

Université : cf. paragraphes 2 «Encadrement des étudiants», «Evolution du nombre de postes (EPT) du corps pro-fessoral rémunérés par le DIP», «Evolution du nombre de postes (EPT) de maîtres assistants et assistants rémunérés par le DIP», «Egalité des chances», «Evolution de l'effectif du corps professoral et du nombre de femmes (personnes, toutes sources de financement confondues)» et «Evolution de l'effectif du corps intermédiaire et du nombre de femmes (personnes toutes sources de rémunération confondues)».

Budget et dépenses de biens et services en 2001, 2002 et 2003 (en milliers de francs)

		2001	2002	**2003** (3)
SGX	Budget	1'808	2'500	2'500
	Compte	1'775	2'500	2'500
	Dépenses réelles (1)	2'390	1'806	1'977
	Ecart budg.-dép. réelles (2)	+ 582	- 694	- 523
EP	Budget	8'344	8'700	9'000
	Compte	8'351	8'700	9'000
	Dépenses réelles (1)	8'473	8'537	8'483
	Ecart budg.-dép. réelles (2)	+ 129	- 163	- 517
CO	Budget	6'667	6'800	7'800
	Compte	6'723	6'800	7'800
	Dépenses réelles (1)	6'732	6'175	7'141
	Ecart budg.-dép. réelles (2)	+ 65	- 625	- 659
ESPO	Budget	11'325	11'000	12'700
	Compte	11'585	11'000	12'700
	Dépenses réelles (1)	12'038	10'384	12'489
	Ecart budg.-dép. réelles (2)	+ 713	- 616	- 211
OJ	Budget	9'274	9'600	10'800
	Compte	9'275	11'340	11'980
	Dépenses réelles (1)	10'338	11'433	12'250
	Ecart budg.-dép. réelles (2)	+ 1'064	+ 1'833	+1'450
CEPSPE	Budget	1'451	1'450	1'500
	Compte	1'239	1'450	1'500
	Dépenses réelles (1)	1'239	1'320	1'420
	Ecart budg.-dép. réelles (2)	- 212	- 130	- 80
OOFP	Budget	4'691	3'510	2'700
	Compte	4'422	3'510	2'700
	Dépenses réelles (1)	4'319	3'583	2'541
	Ecart budg.-dép. réelles (2)	- 372	+73	-159
DIP	**Budget**	**43'560**	**43'560**	**47'000**
	Compte	**43'370**	**45'300**	**48'180**
	Dépenses réelles (1)	**45'531**	**43'238**	**46'301**
	Ecart budg.-dép. réelles (2)	**+ 1'971**	**- 322**	**- 699**

(1) Sans les reports de crédits
(2) + = dépassement, - = disponible
(3) Situation comptable au 31.12.2003, chiffres arrêtés au 3.03.04.

Budget et dépenses de biens et services en 2001, 2002 et 2003

Le dépassement de l'Office de la jeunesse, autorisé par la commission des finances en date du 3.12.2003 et du 17.12.2003, est expliqué par le déménagement du service du Tuteur général ainsi que par les frais de transports des enfants handicapés du service médico-pédagogique. Ces dernières prestations font l'objet d'un subventionnement partiel de l'OFAS qui sera versé en 2004.

Subventions accordées

36		SUBVENTIONS par domaine d'activités	Comptes 2001	Comptes 2002	Budget 2003	Comptes 2003	Ecart CO3/BO3	en %
ENSEIGNEMENT			**371'614'165**	**389'480'638**	**419'254'600**	**422'258'483.30**	**3'003'883**	**0.72**
Coordination intercantonale			**1'753'975**	**2'065'049**	**2'388'600**	**2'281'355.05**	**-107'245**	**-4.49**
31.00.00	361.05	Conférence intercant. instruct. publique SR/Ti	1'009'900	1'164'555	1'212'000	1'213'714.00	1'714	0.14
31.00.00	361.06	Conférence suisse Direct. canton. instruct. publ.	384'068	418'136	624'000	620'211.00	-3'789	-0.61
31.00.00	361.07	Commission Publication Collection «CH»	4'550	4'550	4'600	4'604.00	4	0.09
31.00.00	361.08	Activités nouvelles	142'413	146'348	194'000	100'882.05	-93'118	-48.00
31.00.00	361.11	Conférence universitaire suisse	157'630	318'272	324'000	323'436.00	-564	-0.17
31.00.00	361.21	Subv. à conférence romande offices format. prof.	46'838	-	-	-	-	-
31.00.00	361.26	Cotisations intercantonales	8'576	13'188	30'000	18'508.00	-11'492	-38.31
Enseignement et formation			**38'198'279**	**37'547'671**	**21'726'000**	**21'458'308.40**	**-267'692**	**-1.23**
31.00.00	363.11	Institut d'études sociales	6'081'350	6'421'900	-	-	-	-
31.00.00	363.12	Ecole d'infirmières Le Bon Secours	9'235'450	9'810'400	-	-	-	-
34.00.00	364.20	Sgipa	11'958'710	12'612'000	13'029'000	13'467'812.45	438'812	3.37 1)
34.00.00	365.63	CCSO-Genève	-	820'000	820'000	779'025.00	-40'975	-5.00
37.00.00	365.45	Ecole d'aide familiale	1'009'240	926'681	-	-	-	-
39.00.00	361.22	Subv. pour cours introduction hors canton	178'173	211'713	264'000	186'371.70	-77'628	-29.40
39.00.00	363.24	Subv.cantonale au FFPP	3'750'000	1'650'000	2'150'000	2'150'000.00	-	-
39.00.00	365.39	Université ouvrière de Genève	988'000	788'000	988'000	988'000.00	-	-
39.00.00	365.55	Université populaire de Genève	81'000	81'000	81'000	81'000.00	-	-
39.00.00	365.63	CIM (Computer Integrated Manufacturing)	819'660	-	-	-	-	-
39.00.00	365.85	Fond. pour la formation des adultes - Genève	1'775'712	1'900'000	1'600'000	1'600'000.00	-	-
39.00.00	365.87	Subv. à l'école hôtelière	467'000	430'000	430'000	430'000.00	-	-
39.00.00	365.88	Subv. pour cours à divers organismes	379'521	350'658	388'000	364'588.15	-23'412	-6.03
39.00.00	365.89	Subv. à div. assoc./organismes cours pratiques	553'180	578'879	744'000	608'579.00	-135'421	-18.20
39.00.00	365.91	Subv. art. 41 versée aux institutions privées	921'282	966'441	1'232'000	802'932.10	-429'068	-34.83 2)
Enseignement et formation tertiaire			**297'686'357**	**312'535'200**	**356'363'000**	**357'201'000.00**	**838'000**	**0.24**
31.00.00	365.37	Inst. univ. hautes études intern.-IUHEI	6'153'030	6'444'100	6'972'000	6'972'000.00	-	-
31.00.00	365.38	Inst. univ. études du dévelopem.-IUED	3'373'650	3'794'100	4'195'000	4'195'000.00	-	-
31.00.00	365.64	Université du 3e âge	40'000	40'000	70'000	70'000.00	-	-
31.00.00	365.69	Fondation GIPRI	-	200'000	200'000	200'000.00	-	-
31.00.00	365.92	Réseau universitaire international de Genève	620'000	620'000	1'200'000	1'200'000.00	-	-
34.00.00	361.29	Contribution à la Haute école de théâtre de Suisse romande	-	-	216'000	142'000.00	-74'000	-34.26
34.00.00	363.30	Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale	26'819'375	28'058'000	28'740'000	28'740'000.00	-	-
34.00.00	363.31	Ecole supérieure d'informatique de gestion	1'700'000	1'500'000	1'200'000	1'200'000.00	-	-
34.00.00	363.32	Ecole supérieure des beaux-arts de Genève	5'656'302	5'653'000	5'613'000	5'613'000.00	-	-
34.00.00	363.34	HES / santé-social	774'000	1'222'000	20'237'000	21'149'000.00	912'000	4.51 3)
34.00.00	363.35	Haute école de musique	-	-	10'500'000	10'500'000.00	-	-
35.00.00	363.01	Allocation au fonctionnement de l'Université	252'550'000	265'004'000	277'220'000	277'220'000.00	-	-
Associations et groupements d'enseignement			**1'183'466**	**1'231'700**	**1'293'000**	**1'201'000.00**	**-92'000**	**-7.12**
31.00.00	365.31	Ecole des Parents	178'000	-	-	-	-	-
31.00.00	365.33	Ass. mond. pour école Instrument de paix	33'000	33'000	33'000	33'000.00	-	-
31.00.00	365.53	Group. genev. centres entr. méth. acti.-CEMEA	100'000	100'000	130'000	130'000.00	-	-
31.00.00	365.68	Contribution à la promotion de la paix	136'026	217'000	220'000	128'000.00	-92'000	-41.82
31.00.00	365.69	Fondation GIPRI	200'000	-	-	-	-	-
32.00.00	365.28	Group. ass. parents élèves - GAPP	10'000	20'000	20'000	20'000.00	-	-
33.00.00	365.28	Group. ass. parents élèves - FAPECO	-	-	10'000	10'000.00	-	-
33.00.00	365.32	Ecole et Quartier Versoix	60'000	60'000	60'000	60'000.00	-	-
34.00.00	365.29	Culture & Rencontres	99'000	99'000	99'000	99'000.00	-	-
36.00.00	365.31	Ecole des Parents	-	318'000	318'000	318'000.00	-	-
39.00.00	365.90	Association des répétitoires - ARA	367'440	384'700	403'000	403'000.00	-	-
Education spécialisée			**32'792'088**	**36'101'018**	**37'484'000**	**40'116'819.85**	**2'632'820**	**7.02**
36.00.00	365.42	Enseig. mineurs invalides placés en instit.privées	175'840	264'480	240'000	325'720.00	85'720	35.72
36.00.00	365.70	Instit. hors canton accueillant mineurs	98'387	231'069	180'000	84'022.35	-95'978	-53.32
36.00.00	365.71	Fondation officielle de la Jeunesse	11'178'909	12'612'730	13'119'000	13'683'049.70	564'050	4.30 1)
36.00.00	365.72	Ass. Montbrillant Communication Surdité	439'320	536'600	546'000	571'406.60	25'407	4.65 1)
36.00.00	365.75	Foyer La Caravelle	794'210	840'600	723'000	770'404.95	47'405	6.56 1)
36.00.00	365.76	ASTURAL	4'932'280	4'836'400	5'162'000	5'324'088.10	162'088	3.14 1)
36.00.00	365.77	Ecole protestante d'altitude (EPA)	1'262'610	1'337'700	1'502'000	1'567'624.60	65'625	4.37 1)
36.00.00	365.78	Hospice général	5'054'440	5'608'100	5'941'000	6'066'822.45	125'822	2.12 1)
36.00.00	365.79	Atelier X	326'470	348'000	340'000	340'000.00	-	-
36.00.00	365.80	Assoc. catholique d'action soc. et éduc. (ACASE)	3'326'570	3'914'200	4'340'000	4'472'509.60	132'510	3.05 1)
36.00.00	366.05	Appui social	158'920	170'569	241'000	178'075.55	-62'924	-26.11
36.00.00	366.80	Frais de placements	5'044'132	5'400'570	5'150'000	6'733'095.95	1'583'096	30.74 4)

36		SUBVENTIONS par domaine d'activités	Comptes 2001	Comptes 2002	Budget 2003	Comptes 2003	Ecart CO3/BO3	en %
JEUNESSE			**30'414'536**	**34'529'203**	**36'393'400**	**37'336'799.75**	**943'400**	**2.59**
Animation et loisirs de la jeunesse			**16'390'746**	**18'574'163**	**19'345'400**	**20'162'661.90**	**817'262**	**4.22**
31.00.00	366.07	Fonds Animation Jeunesse	318'828	288'135	333'000	196'567.00	-136'433	-40.97
33.00.00	366.60	Excursions scolaires	250'000	663'000	320'000	320'000.00	-	-
34.00.00	365.82	Rétrocess. s/ ventes en faveur fonds de courses	12'000	13'187	16'000	-	-16'000	-100.00
34.00.00	366.60	Excursions scolaires	319'200	608'078	610'400	519'917.90	-90'482	-14.82
36.00.00	364.31	Fondation genev. p/ l'animation socioculturelle	13'214'480	14'587'200	15'646'000	16'718'291.00	1'072'291	6.85 1)
36.00.00	365.44	Group. liaison genev. assoc. Jeunesse-GLAJ	130'000	130'000	130'000	130'000.00	-	-
36.00.00	365.47	Colonies de vacances	1'006'238	1'144'562	1'150'000	1'137'886.00	-12'114	-1.05
36.00.00	365.48	Unions chrétiennes	195'000	195'000	195'000	195'000.00	-	-
36.00.00	365.49	Association du scoutisme genevois	195'000	195'000	195'000	195'000.00	-	-
36.00.00	366.60	Excursions scolaires (classes multicolores)	750'000	750'000	750'000	750'000.00	-	-
Activités scolaires et sociales			**14'023'790**	**15'955'040**	**17'048'000**	**17'174'137.85**	**126'138**	**0.74**
31.00.00	365.35	Fondation pour l'avenir	12'000	12'000	12'000	12'000.00	-	-
31.00.00	365.46	Subvention à la restauration collective	101'260	314'040	535'000	430'037.85	-104'962	-19.62
31.00.00	365.98	Subventions ponctuelles	-	-	100'000	81'100.00	-18'900	-18.90
32.00.00	362.06	Group. intercomm. animation parascolaire-GIAP	13'542'120	15'077'100	15'798'000	15'798'000.00	-	-
36.00.00	365.50	Fond. suisse du service social international	-	-	-	250'000.00	250'000	5)
36.00.00	365.57	Foyer résidence «Le Voltaire»	203'410	213'900	220'000	220'000.00	-	-
36.00.00	365.58	Soutien à l'enfance	165'000	338'000	383'000	383'000.00	-	-
ENSEIGNEMENT MUSICAL			**35'318'850**	**37'909'412**	**28'781'000**	**28'781'000.00**	**-**	**-**
Conservatoires et instituts			**33'971'850**	**36'381'412**	**27'113'000**	**27'113'000.00**	**-**	**-**
31.00.00	365.01	Conservatoire de musique de Genève	17'775'900	18'833'006	10'606'000	10'606'000.00	-	-
31.00.00	365.02	Institut Jaques-Dalcroze	4'512'250	4'864'016	3'519'000	3'519'000.00	-	-
31.00.00	365.03	Conservatoire populaire de musique	11'683'700	12'684'391	12'988'000	12'988'000.00	-	-
Ecoles de musique			**1'347'000**	**1'528'000**	**1'668'000**	**1'668'000.00**	**-**	**-**
31.00.00	365.04	Ondine genevoise	285'000	310'000	310'000	310'000.00	-	-
31.00.00	365.05	Cadets de Genève	285'000	310'000	330'000	330'000.00	-	-
31.00.00	365.16	Ecole des technologies musicales	440'000	571'000	671'000	671'000.00	-	-
31.00.00	365.17	Association Espace Musical	130'000	130'000	130'000	130'000.00	-	-
31.00.00	365.59	A.M.R.	207'000	207'000	227'000	227'000.00	-	-
CULTURE			**17'764'900**	**21'411'859**	**23'771'000**	**23'482'009.79**	**-288'990**	**-1.22**
Musique et danse			**7'905'000**	**9'715'000**	**10'145'000**	**10'145'000.00**	**-**	**-**
31.00.00	364.08	Orchestre de la Suisse Romande	7'000'000	8'500'000	8'500'000	8'500'000.00	-	-
31.00.00	365.06	Concours de Genève	140'000	250'000	250'000	250'000.00	-	-
31.00.00	365.07	Aide aux formations indépendantes	565'000	565'000	465'000	465'000.00	-	-
31.00.00	365.08	Orchestre de chambre de Genève	200'000	400'000	500'000	500'000.00	-	-
31.00.00	365.19	Contrechamps	-	-	300'000	300'000.00	-	-
31.00.00	365.93	Ateliers d'ethnomusicologie	-	-	130'000	130'000.00	-	-
Art dramatique			**4'461'000**	**6'520'000**	**6'942'000**	**6'942'000.00**	**-**	**-**
31.00.00	364.02	Théâtre de Carouge & Atelier	704'000	2'500'000	2'500'000	2'500'000.00	-	-
31.00.00	364.09	Marionnettes de Genève	549'000	549'000	549'000	549'000.00	-	-
31.00.00	364.11	Am Stram Gram	823'000	823'000	912'000	912'000.00	-	-
31.00.00	364.14	Fondation d'art dramatique	1'667'000	1'930'000	1'956'000	1'956'000.00	-	-
31.00.00	365.10	Théâtre du Grütli	143'000	143'000	150'000	150'000.00	-	-
31.00.00	365.13	Théâtre du Loup	-	-	300'000	300'000.00	-	-
31.00.00	365.66	Aide aux compagnies indépendantes	575'000	575'000	575'000	575'000.00	-	-
Arts visuels			**1'024'000**	**1'267'000**	**1'281'000**	**1'281'000.00**	**-**	**-**
31.00.00	362.05	St-Gervais, Fond. arts de la scène & de l'image	285'000	285'000	285'000	285'000.00	-	-
31.00.00	364.06	Centre d'animation cinématographique	371'000	371'000	371'000	371'000.00	-	-
31.00.00	365.09	Fonction : Cinéma	86'000	86'000	100'000	100'000.00	-	-
31.00.00	365.94	Cinéma tout écran	-	150'000	150'000	150'000.00	-	-
31.00.00	366.09	Aide aux jeunes créateurs (cinéma+vidéo)	282'000	375'000	375'000	375'000.00	-	-
Musées, sociétés et groupements			**1'800'000**	**1'470'000**	**2'895'000**	**2'645'000.00**	**-250'000**	**-8.64**
31.00.00	363.13	Institut national genevois	90'000	90'000	90'000	90'000.00	-	-
31.00.00	364.12	Fondation Bodmer	360'000	360'000	500'000	500'000.00	-	-
31.00.00	365.25	Centre européen de la culture	855'000	-	-	-	-	-
31.00.00	365.26	Rencontres internationales	63'000	63'000	63'000	63'000.00	-	-
31.00.00	365.30	Musée int. Croix-Rouge & Croissant-Rouge	432'000	557'000	557'000	557'000.00	-	-
31.00.00	365.60	MAMCO	-	-	1'250'000	1'000'000.00	-250'000	-20.00
31.00.00	365.95	La Bâtie - Festival de Genève	-	400'000	435'000	435'000.00	-	-

36		SUBVENTIONS par domaine d'activités	Comptes 2001	Comptes 2002	Budget 2003	Comptes 2003	Ecart CO3/BO3	en %
Fonds généraux d'aide à la culture			**2'574'900**	**2'439'859**	**2'508'000**	**2'469'009.79**	**-38'990**	**-1.55**
31.00.00	365.23	Grandes manifestations	570'000	500'000	500'000	500'000.00	-	-
31.00.00	365.27	Aide ponctuelle à la culture	1'300'000	1'300'000	1'300'000	1'300'000.00	-	-
31.00.00	365.67	Diffusion et échanges culturels	704'900	583'000	583'000	583'000.00	-	-
31.00.00	365.96	Coopération transfrontalière	-	56'859	125'000	86'009.79	-38'990	-31.19
ALLOCATIONS D'ETUDES ET D'APPRENTISSAGE			**36'818'684**	**34'408'876**	**43'973'000**	**35'204'524.35**	**-8'768'476**	**19.94 6)**
31.00.00	366.01	Alloc. apprentissage	4'520'504	4'195'633	5'230'000	3'766'554.90	-1'463'445	-27.98
31.00.00	366.02	Remboursement taxes pour apprentis	217'733	228'973	420'000	232'126.50	-187'874	-44.73
31.00.00	366.03	Allocations perfectionnement professionnel	17'279	9'630	53'000	-	-53'000	-
31.00.00	366.04	Remb. taxes perfectionnement professionnel	1'637'005	1'434'206	2'000'000	1'397'504.70	-602'495	-
31.00.00	366.10	Allocations études automatiques	19'364'808	17'997'386	22'600'000	18'496'796.55	-4'103'203	-18.16
31.00.00	366.20	Allocations études spéciales	777'820	678'299	900'000	412'772.50	-487'228	-54.14
31.00.00	366.21	Conversions de prêts en allocations	961'207	927'727	1'050'000	868'490.00	-181'510	-17.29
31.00.00	366.30	Allocations d'entraide	304'250	419'150	550'000	283'850.00	-266'150	-48.39
31.00.00	366.40	Remboursement taxes	952'906	618'268	1'450'000	1'234'194.80	-215'805	-14.88
31.00.00	366.50	Allocation d'encouragement à la formation	7'518'494	7'035'537	8'220'000	7'067'427.00	-1'152'573	-14.02
31.00.00	366.52	Chèques Formation (Loi 7474)	546'679	864'067	1'500'000	1'444'807.40	-55'193	-3.68
	36	**SUBVENTIONS ACCORDEES**	**455'112'451**	**483'331'113**	**508'200'000**	**511'858'292.84**	**3'658'293**	**0.72**
	36	**ALLOCATIONS D'ETUDES & D'APPRENTISSAGE**	**36'818'684**	**34'408'876**	**43'973'000**	**35'204'524.35**	**-8'768'476**	**-19.94**
		TOTAL SUBVENTIONS ET ALLOCATIONS	**491'931'135**	**517'739'989**	**552'173'000**	**547'062'817.19**	**-5'110'183**	**-0.93**
TOTAL ENSEIGNEMENT			**371'614'165**	**389'480'638**	**419'254'600**	**422'258'483.30**	**3'003'883**	**0.72**
Coordination intercantonale			1'753'975	2'065'049	2'388'600	2'281'355.05	-107'245	-4.49
Enseignement et formation			38'198'279	37'547'671	21'726'000	21'458'308.40	-267'692	-1.23
Enseignement et formation universitaires			297'686'357	312'535'200	356'363'000	357'201'000.00	838'000	0.24
363.01		*Allocation au fonctionnement de l'université*	*252'550'000*	*265'004'000*	*277'220'000*	*277'220'000.00*	-	-
		Haute école spécialisée	*260'680'302*	*36'433'000*	*66'506'000*	*67'344'000.00*	*838'000*	*1.26*
		Autres	*-215'543'945*	*11'098'200*	*12'637'000*	*12'637'000.00*	-	-
Associations et groupements d'enseignement			1'183'466	1'231'700	1'293'000	1'201'000.00	-92'000	-7.12
Education spécialisée			32'792'088	36'101'018	37'484'000	40'116'819.85	2'632'820	7.02
TOTAL JEUNESSE			**30'414'536**	**34'529'203**	**36'393'400**	**37'336'799.75**	**943'400**	**2.59**
Animation et loisirs de la jeunesse			16'390'746	18'574'163	19'345'400	20'162'661.90	817'262	4.22
Activités scolaires et sociales			14'023'790	15'955'040	17'048'000	17'174'137.85	126'138	0.74
TOTAL ENSEIGNEMENT MUSICAL			**35'318'850**	**37'909'412**	**28'781'000**	**28'781'000.00**	**-**	**-**
Conservatoires et instituts			33'971'850	36'381'412	27'113'000	27'113'000.00	-	-
Ecoles de musique			1'347'000	1'528'000	1'668'000	1'668'000.00	-	-
TOTAL CULTURE			**17'764'900**	**21'411'859**	**23'771'000**	**23'482'009.79**	**-288'990**	**-1.22**
Musique et danse			7'905'000	9'715'000	10'145'000	10'145'000.00	-	-
Art dramatique			4'461'000	6'520'000	6'942'000	6'942'000.00	-	-
Arts visuels			1'024'000	1'267'000	1'281'000	1'281'000.00	-	-
Musées, sociétés et groupements			1'800'000	1'470'000	2'895'000	2'645'000.00	-250'000	-8.64
Fonds généraux d'aide à la culture			2'574'900	2'439'859	2'508'000	2'469'009.79	-38'990	-1.55
TOTAL SUBVENTIONS ACCORDEES			**455'112'451**	**483'331'113**	**508'200'000**	**511'858'292.84**	**3'658'293**	**0.72**
TOTAL ALLOCATIONS D'ETUDES ET D'APPRENTISSAGE			**36'818'684**	**34'408'876**	**43'973'000**	**35'204'524.35**	**-8'768'476**	**-19.94**
TOTAL SUBVENTIONS ET ALLOCATIONS			**491'931'135**	**517'739'989**	**552'173'000**	**547'062'817.19**	**-5'110'183**	**-0.93**

Commentaires relatifs aux écarts de subventions budget-compte 2003

1) Couverture de l'impact de l'évaluation des fonctions de travailleurs sociaux selon décision du Conseil d'Etat.

2) Diminution du nombre d'heures moyen de cours par candidat (et donc du coût moyen), rendue possible par une amélioration de l'ensemble du processus de l'article 41 et de l'évaluation des besoins, ainsi qu'un meilleur ciblage des cours appropriés.

3) Se reporter au chapitre relatif aux Hautes écoles spécialisées, point 5.7.2.

4) Dépassement de crédit autorisé par la Commission des finances du 17 décembre 2003 au titre de couverture de l'augmentation des cas de placements par l'Office de la jeunesse.

5) Crédit supplémentaire accordé à la Fondation suisse du Service social international selon décision de la commission des finances du 3 décembre 2003.

6) Se reporter au point 5.2.6 du chapitre relatif au Service des allocations d'études et d'apprentissage.

Allocations d'études et d'apprentissage

Année civile 2003 :
Dépenses et Recettes effectives / Budget (en Frs.)

Allocations et taxes	2001	2002	2003		
	Dépenses/ Recettes	Dépenses/ Recettes	Dépenses/ Recettes	Budget	Ecart
Allocations d'études (automatiques et spéciales)	20'142'628	18'675'685	18'911'576	22'672'000	3'760'424
Conversions de prêts en allocations	961'207	927'727	868'490	988'000	119'510
Allocations d'entraide (université)	304'250	419'150	288'250	541'000	252'750
Remboursement de taxes d'études	952'906	618'268	1'234'195	1'352'000	117'805
Allocations pour apprentis et pour perfectionnement professionnel	4'537'783	4'205'263	3'766'555	5'408'000	1'641'445
Exonérations de taxes apprentis et de perfectionnement professionnel	1'854'738	1'663'180	1'629'631	2'080'000	450'369
Total 1	**28'753'512**	**26'509'273**	**26'698'697**	**33'041'000**	**6'342'303**
Allocations d'encouragement à la formation	7'518'494	7'035'537	7'068'307	8'632'000	1'563'693
Total 2	**36'272'006**	**33'544'810**	**33'767'004**	**41'673'000**	**7'905'996**
Chèques formation	546'679	864'067	1'352'924	1'560'000	207'076
Total 3	**36'818'685**	**34'408'877**	**35'119'928**	**43'233'000**	**8'113'072**
A déduire :					
Subventions fédérales	-4'432'373	-5'203'435	-3'942'654	-5'203'435	-1'260'781
Remboursement des allocations d'encouragement à la formation (par les caisses d'allocations familiales)	-6'389'589	-5'880'524	-5'875'250	-5'880'524	-5'275
Total 4	**25'996'723**	**23'324'918**	**25'302'024**	**32'149'041**	**6'847'017**

Le montant de subvention fédérale pour 2002 représentait l'activité sur 16 mois. La subvention 2003 est donc inférieure puisqu'elle porte sur l'année civile.

Les subventions ainsi que les remboursements par les caisses d'allocations familiales sont en fonction du montant des prestations versées.

Total 1: Ensemble des prestations dans le cadre des dispositifs de loi LEE (C 1.20) et LOFPG (C 2.05).

Total 2: Total 1 + AEF, dispositif de loi qui prolonge les allocations familiales de 18 à 25 ans pour les étudiants.

Total 3: Total 2 + Chèques de formations selon la loi sur la formation continue des adultes (C 2.08).

Commentaires

Les dépenses enregistrées en 2003 sont stables par rapport à celles de l'année précédente. Elles sont toutefois nettement inférieures aux prévisions du budget 2003, l'écart entre le budget 2003 et les comptes s'élevant à Frs. 6'847'017.

L'enveloppe budgétaire 2003 a été maintenue au niveau 2002 malgré la diminution du montant des prestations octroyées ces dernières années, en raison de l'impact supposé de l'Accord sur la libre circulation des personnes et de l'indexation extraordinaire des barèmes d'octroi dès l'année scolaire 2002/2003. Force est cependant de constater que ces deux mesures précitées n'ont pas eu un impact décisif sur le niveau des dépenses.

Année civile 2003 :
Prêts d'études et d'apprentissage (en Frs.)

Prêts	2001	2002	2003		
	Comptes	Comptes	Comptes	Budget	Ecart
Etudiants Octrois	674'404	379'831	636'510	884'000	247'490
Remboursements	-751'379	-688'414	-670'920	-700'000	-29'080
Total 1	**-76'975**	**-308'583**	**-34'410**	**184'000**	**218'410**
Apprentis Octrois	0	5'000	0	31'200	31'200
Remboursements	-18'228	-27'541	-8'979	-10'000	-1'021
Total 2	**-18'228**	**-22'541**	**-8'979**	**21'200**	**30'179**
TOTAL 1+2	**-95'203**	**-331'124**	**43'389**	**205'200**	**248'589**

Note : Il n'y a eu aucun prêt accordé à un apprenti en 2003.

Commentaires

Les octrois de prêts pour 2003 sont légèrement supérieurs à ceux de 2002, alors que les difficultés économiques des débiteurs, dès 2002, diminuent le montant annuel des remboursements. Les conversions sont comptabilisées en déduction des octrois. Ces dernières ont diminué ce qui augmente le total annuel des prêts (Frs. 868'490 en 2003 pour Frs. 927'727 en 2002).

Nombre d'allocataires par tranches d'allocation et par type d'enseignement

	2000/2001		2001/2002		2002/2003						
					Tranches d'allocations en F						
Type d'enseignement	Montants totaux	Total des allocataires	Montants totaux	Total des allocataires	500 à 2500	2501 à 5000	5001 à 7500	7501 à 10000	10001 et plus	Total des allocataires	Montants totaux
Enseignement secondaire	8'043'187	1'551	1'575	7'979'345	168	575	611	61	59	1'474	7'755'621
HES	1'061'595	112	127	1'062'129	16	15	21	22	106	180	1'728'801
Université de Genève	7'545'412	760	768	7'520'064	34	57	80	60	481	712	7'464'733
et sa commission sociale	425'400	59	68	549'000	1	15	9	39	7	71	571'600
Université hors Genève:											
- en Suisse	935'103	87	85	949'454	3		18	5	60	86	1'016'589
- à l'étranger	89'864	8	6	86'405			2		1	3	26'849
Autres écoles:											
- à Genève	1'726'221	168	130	1'376'273	3	12	7	9	59	90	941'479
- en Suisse	391'448	50	28	279'337	1	2	1	2	20	26	307'979
- à l'étranger	159'796	16	9	79'336	1	13	3	4	5	26	198'744
Apprentissage	4'569'368	830	775	4'266'629	74	214	263	26	79	656	3'751'347
Totaux	24'947'394	3'641	3'571	24'147'972	301	903	1'015	228	877	3'324	23'763'742

Commentaires

Les effets de l'Accord sur la libre circulation des personnes et de l'indexation de 4,3% du montant des allocations et des limites de barèmes, entrés en vigueur au cours de l'année scolaire 2002/2003 n'ont déployé leurs effets que sur la deuxième moitié de l'année scolaire 2002-2003. Bien que les dépenses augmentent de façon limitée dans le courant de l'année civile 2003, le nombre de bénéficiaires et les montants versés au cours de l'année 2002-2003 ont diminué de façon sensible (-247 soit env. 7%).

Subventions fédérales

En ce qui concerne les subventions fédérales, la Confédération a versé les montants suivants:

Année	Montant Frs.
2001	117'110'226.–
2002	132'292'074.–
2003	130'362'861.–

Les subventions totales à l'exploitation et aux investissements versées en 2003 se répartissent ainsi:

	Exploitation Frs.	Investissement Frs.
Secrétariat général et services financiers	3'912'379.–	
Enseignement primaire	353'516.–	
Enseignement secondaire postobligatoire	12'989'706.–	2'478'500.–
Université, HUG et autres instituts universitaires	80'484'494.–	7'832'396.–
Office de la jeunesse	18'313'985.–	
Centre d'enseignement de professions de la santé et de la petite enfance	336'460.–	5'200.–
Office d'orientation et de formation professionnelle	3'334'225.–	322'000.–
Total	**119'724'765.–**	**10'638'096.–**

Au 31 décembre 2003, l'état des requêtes présentées par le canton de Genève, afin d'obtenir des subventions fédérales pour les investissements, se présente ainsi:

1. Office fédéral de l'éducation et de la science (OFES) - Université:

Nombre de dossiers:	44
Total des investissements concernés	Frs. 315'634'924.–
Subventions allouées ou attendues	Frs. 62'244'938.–

2. Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) - construction des écoles professionnelles:

Nombre de dossiers:	12
Total des investissements concernés	Frs. 180'275'921.–
Subventions allouées ou attendues	Frs. 16'572'307.–

En ce qui concerne la subvention de base pour l'Université de Genève, les contributions ont été calculées pour la première fois intégralement selon les dispositions prévues dans la loi sur l'aide aux universités, entrée en vigueur le 1er avril 2000. La loi sur la formation professionnelle et son ordonnance, quant à elles, entrent en vigueur le 1er janvier 2004. Le système forfaitaire de calcul de subvention sera appliqué à partir de 2008.

Effectifs des élèves

	2001-2002 31/12/01	2002-2003 31/12/02	Année scolaire 2003-2004 – Effectifs au 14 novembre 2003			Total par école	
			Filles	Garçons	Total		
Enseignement primaire	**35'183**	**35'361**	**17'170**	**18'276**	**35'446**	**Primaire**	**35'446**
Cycle d'orientation	**11'625**	**12'158**	**6'154**	**6'451**	**12'605**	**C.O.**	**12'605**
Enseignement postobligatoire	**16'410**	**16'844**	**8'381**	**9'019**	**17'400**	**Formations dépendant de la DGPO**	
– Elèves et apprentis à plein temps	***11'174***	***11'429***	***6'358***	***5'750***	***12'108***	S.C.A.I.	305
Collège de Genève	6'328	6'339	3'834	2'813	6'647	C.d.G.	6'647
Ecole de Culture Générale	1'416	1'536	1'054	485	1'539	E.C.G.	1'539
Accueil et insertion			*29*	*15*	*44*	E.C.	4'065
Complément de formation			*71*	*33*	*104*	E.A.A	449
Culture générale			*954*	*437*	*1'391*	C.E.P.T.A.	3'017
						E.E.T	457
Ecole de Commerce:	1'755	1'839	1'063	1'108	2'171	Coll. AD	346
Accueil et insertion	*46*	*45*	*20*	*26*	*46*	ECG AD	289
Classes préparatoires	*185*	*196*				C.HORT.	286
Complément de formation (dès 2003)			*91*	*125*	*216*		
Filière diplôme	*1'391*	*1'500*				**TOTAL DGPO**	**17'420**
Filière maturité	*31*	-				dont cl. accueil	
Filière commerciale (dès 2003)			*891*	*926*	*1'817*	et insertion	851
Form. comm. pour porteurs de matu	*102*	*98*	*61*	*31*	*92*	*– C.O.*	*417*
						– P.O.	*434*
Ecole d'ens. technique	451	430	35	422	457	*S.C.A.I.*	*305*
CEPTA techniciens	91	84	-	-	-	*C.d.G.*	*39*
CEPTA apprentis	599	605	38	645	683	*E.C.G.*	*44*
						E.C.	*46*
Ecole des arts appliqués	314	383	248	155	403		
Classes préparatoires	*67*	*94*	*47*	*43*	*90*		
Apprentis	*192*	*217*	*149*	*97*	*246*	dont	
Elèves	*55*	*72*	*52*	*15*	*67*	maturité pro	1'035
						– diplôme et matu pro. (EC)	351
Centre horticole de Lullier	220	213	86	122	208	– post cfc ou post-diplôme	128
Ecole pour fleuriste	*54*	*47*	*44*	*4*	*48*	– intra-cfc	556
Ecole d'horticulture	*166*	*166*	*42*	*118*	*160*	*Commerciale*	*149*
						Technique et artisanale	*261*
– Maturité professionnelle post-cfc ou post-diplôme	***129***	***164***	***59***	***69***	***128***	*Artistique*	*124*
						Agricole	*22*
Maturité commerciale	97	126	53	45	98		
Maturité technique ou artisanale	22	26	3	23	26		
Maturité artistique	10	12	3	1	4		
– Apprentis à temps partiel scolarisés à Genève (système dual)	***4'410***	***4'434***	***1'465***	***2'779***	***4'244***		
Ecole de Commerce	1'958	1'949	1'044	752	1'796		
Ecole des Arts Appliqués	71	61	29	33	42		
CEPTA	2'286	2'332	329	1'979	2'308		
Ecole d'horticulture	95	92	63	15	78		
(EPIA ext.: scolarisés hors GE) (1)	370	341	119	164	283		
– S.C.A.I.	***264***	***260***	***140***	***165***	***305***		
– Ecoles pour adultes	***433***	***557***	***379***	***256***	***635***		
Collège pour adultes	262	278	184	162	346		
E.C.G pour adultes	171	279	195	94	289		
CEPSPE (2)	**651**	**549**	**279**	**69**	**348**	**CEPSPE**	**348**
Ensemble des élèves de l'enseignement public scolarisés à Genève hors HES et UNI (3)	**63'869**	**64'912**	**32'004**	**33'815**	**65'819**	**TOTAL**	**65'819**

(1) N'est pas inclus dans le total

(2) En 2001 et 2002, les effectifs comprennent les étudiant-e-s des formations professionnelles supérieures, et des formations de niveau secondaire II (apprentis système dual). Les aides-familiales ne sont pas comptabilisées.

(3) Les élèves de la SGIPA ne sont pas comptabilisés dans le total.
Les effectifs d'étudiant-e-s des HES figurent au point 5.7.2, paragraphe «Effectifs des HES-GE; statistiques des étudiants».
Les effectifs d'étudiant-e-s de l'Université figurent au point 5.7.1, paragraphe «Etudiant-e-s; Evolution des effectifs».

Note : Effectifs d'élèves et d'étudiants enregistrés dans la BDS au 31 décembre 2001 et 2002, et au 14 novembre 2003 - Source : Service de la recherche en éducation.

Diplômes délivrés en 2003 (année scolaire 2002/2003)

Ecoles publiques	Total	Filles
COLLEGE CALVIN	138	88
Maturité à options	138	88
COLLEGE CANDOLLE	105	62
Maturité à options	105	62
COLLEGE CLAPAREDE	133	79
Maturité à options	133	79
COLLEGE ROUSSEAU	111	77
Maturité à options	111	77
COLLEGE DE SAUSSURE	152	104
Maturité à options	152	104
COLLEGE SISMONDI	101	60
Maturité à options	101	60
COLLEGE VOLTAIRE	159	111
Maturité à options	159	111
COLLEGE POUR ADULTES	43	25
Maturité à options	43	25
CEC & CPC N. BOUVIER	488	316
Maturité à options	48	24
Diplôme commercial	81	50
Maturité professionnelle	85	54
Dipl. assist. gestion administration	39	27
Certificat fédéral de capacité	235	161
CEC & CPC E. GOURD	422	235
Maturité à options	83	40
Diplôme commercial	68	40
Maturité professionnelle	19	10
Certificat fédéral de capacité	252	145
CEC & CPC A. CHAVANNE	274	140
Maturité à options	25	10
Maturité bilingue	11	6
Diplôme commercial	76	36
Maturité professionnelle	47	21
Certificat fédéral de capacité	115	67
CEC DE STAEL	166	100
Maturité à options	115	70
Diplôme commercial	48	29
Maturité professionnelle	3	1
ECOLES D'ARTS	236	139
Attestation ESBA	35	18
Certificat ESBA	14	6
Certificat Fédéral de Capacité	56	31
Maturité professionnelle	25	18
Diplôme HES	106	66
ECOLE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE	89	5
Maturité professionnelle	89	5
ECOLE D'INGENIEURS HES	123	11
Dipl. Architecte HES	28	6
Dipl. Ingénieur HES	95	5
ECG HENRY-DUNANT	125	98
Dipl. Culture Générale	125	98

Ecoles publiques	Total	Filles
ECG JEAN-PIAGET	154	111
Dipl. Culture Générale	154	111
CEPTA	574	74
Maturité prof. technique	45	4
Maturité prof. artisanale	9	3
Dipl. technicien	29	1
Certificat Fédéral de Capacité	447	52
Attest. Form. Elémentaire (AFE)	44	14
EC. PROF. SANTE & PTE ENFANCE	211	180
Dipl. Pédicure-podologue	8	8
Dipl. Hygiéniste dentaire	14	14
Dipl. ambulancier CRS	13	5
Dipl. Laborantin	11	9
Dipl. Educateur du jeune enfant	23	20
Cert. aide soignant	79	65
CFC Aide familiale	27	26
CFC Cuisinier en diététique	3	
CFC Assistant médical	15	15
CFC Assistante dentaire	18	18
CENTRE HORTICOLE LUILLIER	129	27
Dipl. ingénieur et architecte HES	44	11
Dipl. horticulteur complet	27	5
Dipl. fleuriste qualifié	11	9
Maturité professionnelle	13	2
Certificat Fédéral de Capacité	34	7
ARTICLE 41.1 *	249	155
CFC Commerce Bureau	141	107
CFC Industrie Artisanat	108	48
ECOLES HORS CANTON	72	35
CFC Commerce Bureau	18	16
CFC Industrie Artis. Agric.	52	19
Attest. Form. Elémentaire (AFE)	2	

Ecoles subventionnées	Total	Filles
HAUTE ECOLE DE SANTE	163	143
Dipl. sage-femme	15	15
Dipl. spec. santé communautaire	6	4
Dipl. infirmier II	35	29
Dipl. spécialisé soins palliatifs	10	10
Dipl. diététicienne	13	13
Dipl. physiothérapeute	20	15
Dipl. techn. en radiologie médicale	9	6
Cert. spécialisé soins palliatifs	8	8
Cert. spec. santé communautaire	32	29
Cert. spec. Santé maternelle et infantile	15	14
SEFOS soins infirmiers	16	8
Dipl. spec. Soins inf. santé m.- psy.	16	8
HAUTE ECOLE SOCIAL	64	47
Dipl. éducateur spécialisé	37	28
Dipl. service social	18	12
Dipl. animateur socio-cult.	9	7
HAUTE ECOLE DE GESTION	122	58
Dipl. informatique de gestion HES	15	2
Dipl. économiste entreprise HES	35	13
Dipl. information et documentation HES	46	39
Dipl. informatique de gestion	26	4

** dont 85 à l'IFAGE. Il s'agit de la préparation libre d'un CFC selon l'article 41 de la loi sur la formation professionnelle.*

Ecoles subventionnées	Total	Filles
IFAGE	31	11
Brevet fédéral	31	11
CONSERVATOIRE MUSIQUE GE	121	60
Prix du conservatoire	5	1
Dipl. capacité professionnelle	86	45
Certificat études supérieures	30	14
CONSERV. POPUL. MUSIQUE	54	33
Certificat études musicales	40	23
Certificat études de théâtre	12	8
Certificat études de danse	2	2
INSTITUT JAQUES DALCROZE	5	5
Licence	5	5
Ecoles privées (Dipl. Suisse)	**Total**	**Filles**
TOTAL MATURITÉS	83	30
Matu. féd. latine	2	2
Matu. féd. scientifique	15	5
Matu. féd. moderne	10	5
Matu. féd. sciences économiques	26	5
Matu. Suisse bilingue	30	13
CFC Commerce Bureau	14	4

Ensemble des écoles	Total	Filles
Certificats de maturité	1'307	786
– à options	1'213	750
– bilingue	41	19
– Latine	2	2
– Scientifique	15	5
– Moderne	10	5
– Sciences-économiques	26	5
– Collège de Genève	1'181	731
– Collège pour adultes	43	25
– Ecoles privées	83	30
Dipl. Technicien ET (CEPTA)	29	1
Dipl. Etudes Commerciales	273	155
Dipl. Assist. gestion admin. (EC)	39	27
Dipl. HES	369	142
Dipl. Cult. Gén. (ECG)	279	209
Maturités professionnelles	335	118
Certif. Fédéral Capacité	1'535	751
Certif. Cantonal Capacité	79	65
Attest. Form. Elémentaire (AFE)	46	14
Autres Diplômes	636	405
AU TOTAL	4'927	2'673

Source : Diplômes enregistrés dans la BDS

SRED - Etat février 2004

5.1 Services généraux

Charges et revenus en milliers de francs

	Compte 2001	Compte 2002	Budget 2003	Compte 2003 (3)	Ecart C-B (+=dépass.)	Ecart/bud. (%)
Charges totales	**140'469**	**149'758**	**140'753**	**129'374**	**-11'379**	**-8.08**
hors 37 et 39 (1)	*138'556*	*146'563*	*138'275*	*126'670*	***-11'605***	***-8.39***
Revenus totaux	**13'196**	**14'241**	**11'472**	**11'226**	**-245**	**-2.14**
hors 47 et 49 (2)	*12'482*	*13'188*	*11'137*	*10'499*	***-638***	***-5.73***

(1) 37 : subventions redistribuées, 39 : imputations internes (charges)
(2) 47 : subventions à redistribuer, 49 : imputations internes (revenus)
(3) Situation comptable au 31.12.2003, chiffres arrêtés au 03.03.04

Postes

	Occupat. 31.12.01	Occupat. 31.12.02	Budget 2003	Occupat. 31.12.03	Ecart (+=dépass.)	Ecart/bud. (%)
PAT	126.32	134.12	138.50	134.81	-3.69	-2.66
PE	–	–	–	–	–	–
Total	**126.32**	**134.12**	**138.50**	**134.81**	**-3.69**	**-2.66**

PAT : Personnel administratif et technique (301) PE : Personnel enseignant (302)

5.1.1 Présidence et Secrétariat général

A la suite de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat du 2 mars 2003, M. Charles BEER a remplacé Mme Martine BRUNSCHWIG-GRAF à la Présidence du Département de l'instruction publique dès le 20 mars 2003.

Mission

Le secrétariat général assiste la présidence dans tous les devoirs qu'implique l'administration du département. Il assume la responsabilité de l'organisation du département et contrôle la gestion des ressources humaines. Il assure la coordination entre les différents services ainsi que la surveillance générale des travaux, de telle sorte que leur exécution soit conforme aux décisions du Conseil d'Etat.

Activités

Législation

Le Conseil d'Etat a déposé les projets de lois suivants :

- PL 8952 du 5 mars 2003 sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial à la journée. Si les communes restent maîtresses de la politique en la matière, elles pourraient à l'avenir être aidées par le canton qui pourrait d'une part subventionner le fonctionnement des structures d'accueil existantes, et d'autre part encourager la création de nouvelles places.
- Quatre projets de lois du 19 mars 2003 (PL 8961, 8963, 8964 et 8966) ouvrant divers crédits pour l'acquisition de matériel et de logiciels informatiques en vue de la rentrée scolaire 2003-2004 pour l'enseignement secondaire II (postobligatoire), concernant particulièrement les écoles professionnelles.
- PL 9094 du 3 septembre 2003 visant à autoriser le Conseil d'Etat à adhérer à l'accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES) à partir de 2005 (C 1 21.0). Cet accord détermine la répartition des

charges financières entre les hautes écoles spécialisées d'accueil des étudiant-e-s, ressortissant-e-s d'une région suisse autre que la Suisse occidentale, et le canton de domicile de ces derniers.

- PL 9095 du 3 septembre 2003 modifiant la loi sur l'enseignement professionnel supérieur (C 1 26) afin de permettre l'adhésion du canton de Berne au concordat intercantonal créant une haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO).
- PL 9079 du 15 septembre 2003 modifiant la loi sur le placement de mineurs hors du foyer familial. Ce projet constitue une adaptation de la législation cantonale à la Convention de La Haye sur l'adoption et aux mesures de protection de l'enfant en cas d'adoption internationale. Il constitue un renforcement de la protection des mineurs lors de «l'accueil» et non seulement lors du placement.
- Trois projets de lois (PL 8853, 8854, 8856), déposés le 23 octobre 2003, qui visent à élargir au domaine de la santé et du social les formations HES dans les écoles genevoises. En effet, 9 filières dispenseront dans ce domaine des formations HES dont trois dépendaient du Centre d'enseignement de professions de la santé et de la petite enfance (CEPSPE), deux de l'Ecole des soins infirmiers et de sages-femmes *le Bon Secours* et quatre de l'Institut d'études sociales (IES).
- PL 9105 du 23 octobre 2003 prévoyant une subvention extraordinaire de fonctionnement à la fondation suisse du service social international (SSI) pour la période 2003-2005. Un travail juridique et social transnational important s'effectue par le biais du réseau international du SSI, présent dans plus de 130 pays. Il concerne également la convention relative aux droits de l'enfant dont les dispositions doivent prévaloir également pour les enfants déplacés par delà les frontières.

Le Grand Conseil a adopté les lois suivantes:

- le 31 janvier 2003 la loi ouvrant deux crédits annuels de Frs. 820'000 pour le perfectionnement professionnel et la promotion des techniques CIM (PL 8646-A). CIM intervient en tant que partenaire auprès des PME pour les soutenir dans leur recherche de compétitivité et comme support à l'innovation et aux start-up renforçant ainsi l'économie locale et créant des postes de travail à haute valeur ajoutée. Sa collaboration avec les HES du DIP (recherche-développement, formation continue) et le Guichet pour entreprise du DEEE est intense;
- le 28 février 2003 la loi autorisant le Conseil d'Etat à adhérer à la convention intercantonale concernant le contrôle parlementaire sur la haute école spécialisée de Suisse occidentale HES-SO (PL 8253-A);
- le 16 mai 2003 quatre lois ouvrant les crédits suivants: Frs. 1'690.000 pour des équipements informatiques mobiles de l'enseignement secondaire II (postobligatoire) (PL 8646-A), de Frs. 306.290 pour l'acquisition de matériel et logiciels informatiques pour les cours destinés aux apprenti-e-s (PL 8963-A), Frs. 1'034.000 pour l'acquisition et l'installation de matériel et logiciels informatiques au CEPTA (PL 9864-A), Frs.1'225.000 et Frs. 446.000 pour l'acquisition de matériel et logiciels informatiques concernant le projet de «Réforme de la formation commerciale de base» (PL 8966-A);
- le 26 juin 2003 la loi autorisant le Conseil d'Etat à adhérer à la convention intercantonale relative à la Haute école de théâtre de Suisse romande (HETSR), (C 1 23.0). Cette loi concerne la création d'une troisième haute école professionnelle intercantonale à laquelle le canton de Genève participe, après la HES-SO (1998) et la HES-S2 (2002);
- le 14 novembre 2003 la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial à la journée.

Le Conseil d'Etat a adopté les modifications réglementaires suivantes d'importance:

- le 26 février 2003 un nouveau règlement relatif au traitement des chargé-e-s d'enseignement, maître-sse-s en formation de l'enseignement secondaire et suppléant-e-s, soit le personnel enseignant non nommé (B 5 15.10). Ce règlement fait suite à l'adoption en décembre 2002 de la loi sur le traitement harmonisant le système de rémunération du corps enseignant avec celui applicable au personnel administratif et technique (art. 25 B 5 15);
- le 18 juin 2003 des modifications du règlement de l'enseignement secondaire (C 1 10.24) concernant les conditions d'admission au 10e degré. Les ajustements des conditions de passage de la scolarité obligatoire (secondaire I) à la scolarité postobligatoire (secondaire II) sont liées à la nouvelle grille horaire du cycle d'orientation et au renforcement des structures d'insertion scolaire et professionnelle de l'enseignement secondaire postobligatoire. Le renforcement de ces structures est devenu indispensable en raison notamment des exigences accrues de certaines formations subséquentes (HES);
- depuis octobre 2003, le règlement fixant le statut des membres du corps enseignant HES (B 5 10.16) prévoit la troisième fonction du corps professoral HES, «la chargée ou le chargé d'enseignement HES», ainsi que la charge complémentaire de «responsable de filière HES» assumée par une professeure ou un professeur HES.

Coopération transfrontalière

Les actions menées par le département au sein des institutions transfrontalières dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la culture et du sport se poursuivent. Cette année, plusieurs nouveaux projets culturels ont été soutenus, principalement dans les secteurs de la musique et du théâtre.

Suite aux axes prioritaires définis durant l'année 2002 par les Commissions «Culture, éducation et sport» du Comité régional franco-genevois et «Education et culture» du Conseil du Léman, un nouveau groupe de travail intitulé «Enseignement supérieur» a été créé en 2003. Celui-ci a pour mandat d'effectuer un état des lieux et des perspectives de coopérations dans les domaines de l'enseignement universitaire et des hautes écoles de la région lémanique, et ce notamment au regard de la reconnaissance des diplômes et de la mise en œuvre des accords bilatéraux.

Par ailleurs, dans le but de traiter toutes les questions ayant trait à la promotion du livre dans la région dans une instance unique, les Commissions ont procédé à la réunification des groupes de travail «Léman livre à livre» et «Salon du Livre» en un seul groupe «Livre».

Contribution à la promotion de la Paix

Le département a contribué en 2003 à plusieurs actions de promotion de la Paix. Il a soutenu notamment:

- la Campagne suisse contre les mines antipersonnel. Le DIP a renouvelé une troisième fois son soutien à la Campagne suisse contre les mines antipersonnel (subvention accordée aux projets en 1999, puis aide en 2001 pour la manifestation «mur de fleurs – mur de paix»). L'allocation octroyée est destinée à la poursuite de deux projets

spécifiques: le soutien de la Campagne turque créée et basée à Genève sous l'impulsion de la Campagne suisse; les travaux relatifs aux acteurs non-étatiques (groupes rebelles) pour les inciter à s'engager à renoncer aux mines dans leur lutte armée. Au total, Frs. 150'000.– ont été accordés, soit Frs. 50'000.– annuellement de 2003 à 2005, sous réserve du vote des budgets correspondants. La première tranche a été versée au début de l'année 2003.

- l'ONU Genève dans le cadre de la réalisation d'un ouvrage sur le désarmement. Composé d'environ 350 pages avec illustrations (photographies), il sera destiné au monde académique (école, universités, ...) et à un public plus large. Ce livre sera composé de trois parties: étude historique sur le désarmement depuis la 1re Conférence qui s'est tenue à Genève en 1932, analyse archiviste sur les collections et archives disponibles à l'Office des Nations Unies de Genève; contribution de la Conférence du désarmement sur l'action qu'elle mène aujourd'hui.
- le Musée d'ethnographie de Genève. Le musée avait présenté en ses murs l'exposition «Paix» en 2001-2002 dans le cadre des manifestations «Genève: un lieu pour la paix» à l'occasion du 100e anniversaire de l'attribution du premier Prix Nobel de la Paix à Henry Dunant. Le DIP soutient la version itinérante en préparation de cette exposition qui circulera à Genève, en Suisse et dans le monde. L'exposition est également parrainée par l'ONU Genève et par le Réseau international des Musées de la paix.
- la Représentation du Front Polisario pour la Suisse et l'ONU. Une subvention a été accordée pour l'accueil sur le Canton de Genève, à l'été 2004, d'une vingtaine d'adolescents du Sahara vivant à l'année dans des camps de réfugiés. Ces trois semaines de «répit» doivent leur permettre d'oublier, pendant un temps, leurs difficiles conditions de vie, de découvrir un environnement accueillant et de rencontrer des jeunes de Suisse. La Ville de Bernex participe à cette action pour le même montant.
- l'Association théâtrale les Osselets pour la création du spectacle «Katharsis» destiné au jeune public et traitant du sujet de la maltraitance des enfants. Les représentations ont été programmées du 18 au 30 novembre 2003, soit pendant la période de la Journée mondiale de l'enfance (21 novembre).

Archives du département

Les objectifs fixés aux archives sont de veiller à l'application de la législation sur les archives publiques (conservation, classement et communication des documents) dans les différents secteurs du Département, de répondre aux demandes de recherches, d'établir les contacts nécessaires avec les archives d'Etat, d'assurer la diffusion auprès des chercheurs extérieurs et de contribuer à faire connaître l'histoire de l'enseignement et de l'école au grand public.

Après avoir, durant le premier semestre, achevé les études et les analyses préalables nécessaires, l'archiviste a supervisé le déploiement d'une gestion informatisée du suivi du courrier de la présidence étendue à l'ensemble des directions générales du Département au mois de septembre. Les différentes étapes de la mise en œuvre complète d'un tel processus ont été présentées dans le cadre du Forum des archivistes genevois lors d'une intervention qui a suscité un grand intérêt. Une invitation à participer au colloque organisé par le service de la recherche en éducation sur la scolarisation de la petite enfance a en outre permis de partager avec un vaste public de spécialistes très variés le résultat de recherches historiques basées sur des documents d'archives qui n'avaient pour la plupart pas encore été publiés.

Accueil et éducation des migrants

Pour rappel, la cellule migration du DIP est composée des représentants des directions des trois ordres d'enseignement, du service de protection de la jeunesse, du service médico-pédagogique, du service de santé de la jeunesse, de la coordination des mandats tutélaires (CMT), de l'office d'orientation et de formation professionnelle, de la FAS'e, de l'Hospice général (aide aux requérants d'asile), du Centre de Contact Suisses-Immigrés et de la Délégation à la petite enfance de la Ville de Genève.

La cellule se réunit tous les mois environ. Elle est placée sous la responsabilité du directeur du Service des classes d'accueil et d'insertion (SCAI) et traite en permanence ou de manière ponctuelle des points suivants:

- Informations régulières relatives aux inscriptions des élèves migrants dans l'enseignement primaire, au cycle d'orientation et au SCAI (PO). Il a été constaté en 2003 une régulière augmentation des élèves scolarisés en classes ou structures d'accueil. Ouvertures de classes d'accueil supplémentaires.
- Mise sur pied d'une formation complémentaire pour les enseignant-e-s des structures et des classes d'accueil du cycle d'orientation et de l'enseignement secondaire post-obligatoire (SCAI).
- Ouverture d'une crèche aux Tattes pour faciliter l'intégration des jeunes enfants dans le dispositif scolaire genevois.
- Problématique de la scolarisation-formation des requérant-e-s d'asile africains originaires de l'Afrique de l'Ouest.
- Problématique des vrais ou faux mineurs non accompagnés, en lien avec la CMT.
- Formation professionnelle (difficile ou impossible dans certains cas) des requérant-e-s d'asile, porteurs de permis N.
- Relation entre mandataires (avocats, œuvres d'entraide, etc.) et école pour des questions relatives aux élèves avec un «délai de départ».
- Interprètes-médiateurs de la Croix-Rouge genevoise demandés par des collaborateurs-trices du DIP. Suivi de la convention.
- Problématique de l'assurance maladie obligatoire, en lien avec le service des assurances maladie (DASS).
- Rencontres avec les enseignant-e-s de langue et culture.
- Participation du responsable de la cellule migration au comité du suivi des requérant-e-s d'asile, à la commission consultative des requérants d'asile et à la délégation aux réfugiés du Conseil d'Etat.
- Rencontre avec le délégué à l'intégration.

Le Département de l'instruction publique, au travers des liens établis entre les ordres d'enseignement et les services, dans le cadre des rencontres entre les responsables en charge des dossiers des migrants dans les autres départements à Genève et en Suisse, avec les organisations internationales concernées, est ainsi à même d'anticiper les problèmes liés à la migration et de faciliter la formation des enfants étrangers.

5.1.2 Service de la recherche en éducation (SRED)

Mission

Le SRED est le service du Département spécialisé dans l'analyse, l'étude, l'évaluation et la production de statistiques du système d'enseignement genevois. De ce fait, le Service de la recherche en éducation est en premier lieu un outil à la disposition de la direction du Département pour fournir les connaissances et l'expertise nécessaires pour observer et piloter l'évolution du système d'enseignement.

Le SRED est composé de professionnels de la recherche bénéficiant de compétences spécifiques pour l'étude de l'organisation et du fonctionnement de l'enseignement. Toutes les composantes du système d'enseignement genevois peuvent faire l'objet d'études de la part du SRED, quoique par convention le Service s'occupe essentiellement de l'éducation préscolaire, de l'enseignement obligatoire et postobligatoire. Le niveau tertiaire, universitaire ou non, n'est pas central dans les activités du SRED; par contre, l'éducation des adultes et l'éducation tout au long de la vie représentent des domaines de développement d'avenir pour le Service. Par ailleurs, les compétences et les ressources dont dispose le DIP grâce au SRED peuvent être valorisées dans le suivi et l'accompagnement d'innovations scolaires ou dans le soutien aux écoles. Enfin, le SRED est chargé d'organiser les épreuves de dispenses d'âge; il est aussi le siège des archives de la CRIÉE; il coopère à la réalisation de projets de recherche sur l'éducation décidés dans le cadre de la coordination romande et participe également à des projets d'envergure nationale et internationale.

Une année de forte productivité

L'année 2003 a été une année particulièrement fertile. L'ampleur de la production du Service a été le résultat d'un engagement soutenu tout au long de l'année qui a permis la livraison d'un ensemble considérable d'études ainsi que la production des statistiques scolaires plus traditionnelles.

Activités

Dans le projet de budget 2003, trois domaines d'activités avaient été annoncés comme constituant une priorité pour l'année: l'éducation préscolaire; l'évaluation; l'information statistique et les indicateurs de l'enseignement.

a. L'éducation préscolaire

En ce qui concerne l'éducation préscolaire, le SRED a continué de s'impliquer sur le front de la préparation et de l'information de base en vue de l'élaboration du projet de loi cantonale sur l'accueil de la petite enfance.

Pour parfaire une première estimation du nombre de places nécessaires pour accueillir les enfants de moins de 4 ans dont les parents souhaitent un placement dans une institution de la petite enfance (crèche ou jardin d'enfants et garderie) réalisée l'année précédente, et combler certaines lacunes d'information sur les modalités de prise en charge des jeunes enfants, le SRED a produit régulièrement durant l'année 2003 une série de notes exploitant les résultats de l'*Enquête sur les besoins de garde de la petite enfance*, menée fin 2002 auprès de 1438 familles résidant dans le canton de Genève et ayant des enfants de moins de 4 ans, à partir des différents thèmes abordés:

- Ampleur et modalités de la prise en charge des enfants de moins de 4 ans, note n° 5 (février 2003)
- Pratiques différenciées de la prise en charge des enfants de moins de 4 ans, note n° 6 (avril 2003)
- Coût de la prise en charge des enfants de moins de 4 ans pour les parents, note n° 7 (mai 2003)
- Satisfaction et souhaits de changement de mode de garde extra-parental, note n° 8 (octobre 2003)
- Préférences parentales en matière de prise en charge des enfants de moins de 4 ans, note n° 9 (octobre 2003)
- Besoin d'accueil non satisfait en institution de la petite enfance et en famille d'accueil de jour, note n° 10 (octobre 2003)

NB: Les notes n° 1 à 4 concernent des aspects méthodologiques.

Tous ces rapports ont été régulièrement adressés à la Délégation du Conseil d'Etat à la famille ainsi qu'au directeur de l'Office de la jeunesse, qui était chargé de préparer le projet de loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial à la journée.

Ce matériel a fourni la toile de fond qui a permis à la Commission de l'enseignement du Grand Conseil de finaliser le projet de loi accepté le 14 novembre 2003.

Pour poursuivre la réflexion sur la socialisation des jeunes enfants, un colloque international a été organisé par le SRED du 15 au 17 septembre 2003 sur le thème: *Scolariser la petite enfance?* Ce colloque a permis de confronter les expériences réalisées en Suisse et à l'étranger en matière de garde et d'éducation de la petite enfance, et tout particulièrement de discuter les bénéfices et les aspects négatifs liés à une scolarisation précoce de la petite enfance. Plusieurs communications lors de ce colloque ont été présentées par des chercheurs du SRED qui ont ainsi pu vérifier auprès de praticiens et spécialistes d'autres pays la pertinence et la validité de leurs analyses. Les actes de ce colloque seront publiés en 2004.

b. L'évaluation

Le deuxième domaine prioritaire indiqué dans le projet de budget 2003 concernait l'évaluation. L'engagement du SRED dans ce champ a continué à s'étoffer, car l'évaluation des systèmes d'enseignement ou de leurs sous-systèmes est un instrument privilégié du pilotage et du monitorage de l'évolution de tout système d'enseignement. Le SRED ne participe que marginalement à l'évaluation de la rénovation de l'enseignement primaire. A cet égard, le SRED a été chargé par la DEP d'étudier l'incidence des plans de travail et des projets d'école sur les conditions d'apprentissage. Un rapport de synthèse a été préparé au cours de 2003 et publié avant la fin de l'année sous le titre *Démarche de projet et rénovation de l'enseignement primaire.* Par ailleurs, toujours en ce qui concerne la rénovation de l'enseignement primaire, le SRED a été chargé par la DEP de mener une étude préliminaire sur l'évaluation des compétences transversales. A cet effet, le SRED a livré à la DEP en septembre 2003 un rapport mettant en évidence les possibilités d'évaluation de ces compétences, qui sont par ailleurs au centre du plan d'étude de l'enseignement primaire.

En ce qui concerne le Cycle d'orientation, le SRED est engagé sur deux plans: tout d'abord, celui de l'exploitation de la mine de données qui ont été recueillies au cours de l'enquête sur les compétences en lecture, mathématiques et sciences effectuée dans le cadre de l'enquête PISA en 2000. L'année 2003 a été marquée par la récolte des données du deuxième cycle de PISA dont le SRED a assuré l'organisation, la codification et la saisie pour les 12'000 élèves inter-

rogés en Suisse romande, et par la production d'analyses poussées des données de l'échantillon genevois de 2000 qui a permis d'explorer toute une série d'aspects particuliers des compétences des élèves genevois dans le domaine de la lecture. Le SRED a ainsi coopéré avec la DIPCO dans la réalisation d'une analyse approfondie des données genevoises effectuées par Gianreto Pini de la FAPSE, et qui a abouti à la publication d'un rapport de synthèse par les soins de la Direction générale du Cycle d'orientation sous le titre : *A propos de l'enquête PISA 2000 : quelques résultats complémentaires genevois.*

Par ailleurs, le SRED a collaboré avec le professeur Douglas Willms, de l'Université du New Brunswick (Canada), pour mener une étude comparée des résultats genevois par rapport à ceux des autres cantons romands, permettant ainsi de mettre en évidence tout d'abord les corrélations existant entre les performances en lecture des élèves et leurs caractéristiques socio-économiques. Cette étude, publiée en juin 2003 sous le titre *PISA 2000 : Statut socio-économique et compétences en lecture des élèves de Suisse romande et du Tessin*, a mis en lumière certaines caractéristiques spécifiques propres à Genève, comme par exemple la présence d'un écart élevé entre les performances des élèves les plus faibles et les plus forts. Toujours dans le domaine de l'exploitation des données du PISA, les chercheurs du SRED ont collaboré à la production d'un rapport national sur *Les compétences en littératie*, rapport qui a permis d'éclairer les résultats obtenus dans le PISA par les élèves genevois dans les échelles de lecture constitutives du test du PISA. Cette étude offre des informations sur les relations existant entre les programmes d'enseignement de la langue, et notamment de la lecture, et les résultats des élèves. Par ailleurs, les chercheurs du SRED ont joué un rôle moteur dans la rédaction de deux autres rapports d'approfondissement des données du PISA, notamment *PISA 2000 : Utilisation de l'ordinateur chez les élèves de 9e de Suisse romande* et *PISA 2000 : Compétences des élèves et leur contexte. Quelques éclairages sur l'environnement familial, culturel, scolaire et les stratégies d'apprentissage des élèves*, édités en collaboration avec l'Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDP, Neuchâtel). Enfin, une collaboratrice du SRED a participé à la rédaction d'une étude visant à comparer les résultats PISA en Suisse romande aux résultats des trois autres pays francophones qui ont participé à la même enquête, c'est-à-dire la France, la Belgique francophone et le Québec. Ce rapport sera publié courant 2004.

Par ailleurs, toujours en ce qui concerne les évaluations au Cycle d'orientation, le SRED a commencé l'étude, annoncée en 2003, sur l'évaluation de l'introduction de l'enseignement obligatoire de l'anglais. Ce projet est organisé en trois modules thématiques touchant respectivement :

- les modalités de mise en place de la réforme au sein des établissements ;
- l'efficience interne pour apprécier les corrélations existant entre les ressources mises en œuvre d'une part et les effets obtenus (acquis) d'autre part ;
- l'efficience externe, c'est-à-dire l'analyse des relations entre, d'un côté, les acquis en anglais des élèves et, de l'autre, la valorisation attendue de ces acquis dans le quotidien, dans la vie professionnelle future, etc.

Cette recherche est désormais lancée et se poursuivra selon le calendrier prévu tout au long de l'année 2004.

Enfin, au niveau de l'enseignement postobligatoire, les activités d'évaluation se sont notamment concentrées sur la mise en œuvre de la nouvelle maturité. En premier lieu, au début de l'année a été publié le rapport faisant état des orientations et intérêts des élèves de 4e. Ce rapport s'est basé sur un questionnaire expérimental soumis aux étudiants de la première volée de la nouvelle maturité en mars 2002 et visant à analyser l'évolution de leurs motivations et attentes face à la mise en œuvre de la nouvelle maturité. Cependant, l'effort principal du SRED pour l'année 2003 a été la réalisation de deux grandes enquêtes dans le cadre du projet EVAMAR, sur mandat de la CDIP et de l'OFES. L'enquête principale a eu lieu dans toutes les écoles gymnasiales de Suisse au cours du printemps 2003 et s'adressait aux élèves de terminale. Selon les cantons concernés, la prise d'information passait soit par un relevé exhaustif, soit par le tirage d'un échantillon. En parallèle, une autre enquête visait les enseignants des classes de terminale à travers toute la Suisse, également de façon exhaustive dans certains cantons, ou par échantillon dans d'autres. Au total, plus de 20'000 personnes ont été touchées, dont plus de 9000 questionnaires recueillis pour la Suisse romande et gérés par le SRED. Une première exploitation des données a déjà donné lieu à un rapport spécifique pour toutes les écoles gymnasiales de Suisse ayant participé à l'enquête, ainsi qu'à un rapport cantonal pour chacun des cantons ayant opté pour la formule de l'enquête exhaustive. Dans le cadre du projet EVAMAR, le SRED a la responsabilité, sur le plan national, du traitement d'un des trois axes thématiques définis par la CDIP ; il s'agit des objectifs pédagogiques transversaux visés par la nouvelle maturité.

c. L'information statistique et les indicateurs de l'enseignement

L'information statistique sur le système d'enseignement et de formation genevois a été délivrée, comme chaque année, par le biais de l'*Annuaire statistique de l'enseignement public et privé à Genève* et du *Memento statistique de l'éducation à Genève*.

Il était annoncé qu'au cours de l'année 2003, le SRED publierait le premier recueil d'indicateurs sur l'état de la formation professionnelle à Genève. Cet objectif a été atteint avec la publication en décembre 2003 du rapport *La formation professionnelle à Genève, 2001/2002. Un survol en 25 indicateurs.* Les 25 indicateurs contenus dans ce sous-ensemble ont été choisis et mis au point avec les partenaires du DIP qui s'occupent de la formation professionnelle initiale à Genève, c'est-à-dire, d'un côté, la Direction générale de l'enseignement postobligatoire et, de l'autre, l'Office de l'orientation et de la formation professionnelle. Il ressort de cet ensemble que l'effort du DIP dans le renouvellement de la formation professionnelle initiale reste très élevé et par ailleurs fortement innovateur. En particulier, il est réjouissant de constater le succès remarquable rencontré par la maturité professionnelle ; par contre, il est préoccupant de constater que le taux d'échec des apprentis genevois à l'examen du Certificat fédéral de capacité reste très élevé (le plus fort de Suisse) et que les orientations des jeunes filles dans le choix des professions n'ont pas substantiellement changé au cours des trente dernières années, malgré les investissements considérables qui ont été consentis pour rendre plus égalitaire l'accès à la formation professionnelle et aux différentes branches d'activités aux garçons et aux filles. On peut espérer que cet ensemble d'indicateurs, qui fournit une mine d'informations sur l'état de la formation professionnelle à Genève, pourra contribuer à mettre en œuvre la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle ainsi que ses règlements d'application.

Par ailleurs, le SRED a mis au point durant l'année 2003 la deuxième édition du recueil *L'enseignement à Genève : 15 indicateurs annuels du système genevois d'enseignement et de formation* (parution en janvier 2004). Cette publication propose, outre la mise à jour des 15 indicateurs de base définis l'année précédente, deux contributions thématiques qui portent sur les thèmes suivants : les parcours scolaires au secondaire II des élèves en filières d'insertion du 10e degré et la situation des jeunes femmes dans la formation professionnelle initiale à Genève.

5.1.3 Service technique en matière de bâtiments et de locaux scolaires

Mission

Adaptation du parc immobilier du département à l'évolution de ses besoins, et coordination de toutes les démarches y relatives : gestion globale des surfaces et locaux existants, définition et programmation des besoins, suivi des projets et des chantiers.

Trois caps importants franchis

Afin de résorber les besoins accumulés pendant la crise économique, d'absorber l'augmentation des effectifs, et d'adapter les infrastructures existantes aux récentes évolutions pédagogiques, le plan décennal esquissé en 2000 pour les besoins en bâtiments du DIP a été non seulement mis à jour («Besoins DIP 2003-2012»), mais cette fois aussi coordonné avec le plan de trésorerie des grands travaux (PTGT) du budget 2004, et expliqué à la commission des travaux du Grand Conseil. Le département dispose à présent d'un cadre de référence pour l'évolution de ses projets immobiliers au cours des dix années à venir.

La mise en service du nouveau cycle d'orientation de Montbrillant représente un jalon important pour l'enseignement secondaire obligatoire : il n'avait plus connu pareil événement depuis 1975 (CO Vuillonnex).

Enfin le regroupement du Service du tuteur général dans un immeuble moderne du boulevard Georges-Favon donne à ce service une nouvelle image, et lui permet surtout de travailler dans de meilleures conditions, après avoir été longtemps dispersé à 7 adresses différentes entre la Vieille-Ville, les Eaux-Vives et le Bachet-de-Pesay.

Activités

Les priorités et projets annoncés avec le budget 2003 ont diversement progressé. Le département a dû prendre en compte de nombreux retards ; presque tous les projets agendés au-delà de 2004 ont vu leurs échéances reportées d'une ou deux années, en raison des difficultés croissantes que le DAEL doit gérer : tâches supplémentaires dues à la procédure de marché public, exigences accrues du Grand Conseil conduisant à une augmentation du nombre et du contenu des projets de lois, et intensification des recours contre des adjudications de mandats et de travaux.

Opérations terminées

A part les nouveaux bâtiments cités ci-dessus pour le CO Montbrillant et le STG au bd Georges-Favon, la 2e étape d'un pavillon a été mise en service au CO Bois-Caran, 2 centres de jour et une antenne administrative du Service médico-pédagogique ont emménagé au Château de Budé, la reprise des locaux d'une école privée à l'avenue de Châtelaine a permis d'anticiper jusqu'à l'horizon 2005 les besoins du Service des classes d'accueil et d'intégration de l'enseignement postobligatoire (SCAI). Enfin, quelques réfections légères ont permis à l'Ecole supérieure d'arts appliqués (ESAA) de renoncer au projet plus important de rénovation intérieure de son bâtiment du bd James-Fazy, et de réoccuper entièrement celui-ci au terme de la rénovation soignée de ses toitures et façades.

Chantiers retardés

Plusieurs chantiers n'ont pu être ouverts, conduits ou terminés selon nos attentes. Si la nouvelle bibliothèque du CO Golette est sous toit, le réaménagement de son ancienne surface en classes ne pourra être entrepris qu'au printemps 2004. Le crédit de reconstruction du CO Cayla n'ayant été voté qu'en décembre, ce chantier ne pourra également être lancé qu'en 2004. Bien que toutes les démarches politiques et administratives pour la reconstruction du Collège Sismondi aient été accomplies dans les délais prévus, ce chantier ne pourra être ouvert qu'en 2005, après la reconstruction du club international de tennis au chemin de l'Impératrice. Enfin la redistribution des surfaces libérées par le Service du tuteur général en Vieille-Ville ayant nécessité une coordination complexe entre tous les départements intéressés, les rocades prévues par le DIP n'ont pu être entreprises dans l'année écoulée.

Projets reportés

Les crédits nécessaires n'ayant pu être soumis au Grand Conseil dans l'année, plusieurs projets sont reportés *de facto* aux prochains exercices budgétaires. Il s'agit de l'extension et de la rénovation du CO Florence, de l'extension de la cafétéria du collège Claparède, de l'extension de la Haute école de gestion à Battelle (HEG), de la rénovation de l'Ecole supérieure des beaux-arts (ESBA) au bd Helvétique, et des projets à plus long terme des Hautes écoles spécialisées (HES) à la rue de Lyon (ex-étape E de l'Ecole d'ingénieurs) et d'un nouveau bâtiment à Battelle.

Projets normalement développés

La mise au point des autres projets cités dans le budget 2003 s'est bien poursuivie, notamment la pose d'un pavillon provisoire à Drize (près du Collège de Staël) pour la rentrée 2004 du cycle d'orientation et de l'enseignement postobligatoire, la conduite de 2 concours d'architecture pour le CO Seymaz et un bâtiment postobligatoire dans la plaine de l'Aire (au Rolliet), une étude de faisabilité pour surélever partiellement l'ECG Henry-Dunant, l'intégration d'un futur collège dans le périmètre d'aménagement de Frontenex-Gradelle, et différents aménagements de bâtiments existants de la HES. Le chantier du futur bâtiment de l'Institut d'études sociales à la rue Pré-Jérôme a quant à lui enfin pu être ouvert.

Nouveaux projets

La constitution d'un nouveau Service écoles-médias (SEM) s'étant précisée, les premières études pour le regroupement des services concernés ont été mises en route. Par ailleurs, en raison des retards évoqués précédemment, quelques solutions nouvelles supplémentaires ont dû être mises à l'étude pour répondre aux besoins des rentrées prochaines. Des démarches ont été engagées pour augmenter les surfaces du Centre d'enseignement de professions de la santé et de la petite enfance (CEPSPE) dès la rentrée 2004, celles du postobligatoire dès 2005, et celles du Centre de Lullier dès 2005 également. Enfin, la nécessité d'augmenter les surfaces du Service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) et de l'Office d'orientation et de formation professionnelle (OOFP) ont également été expliquées au DAEL.

Bilan et perspectives

Etudes et réalisations

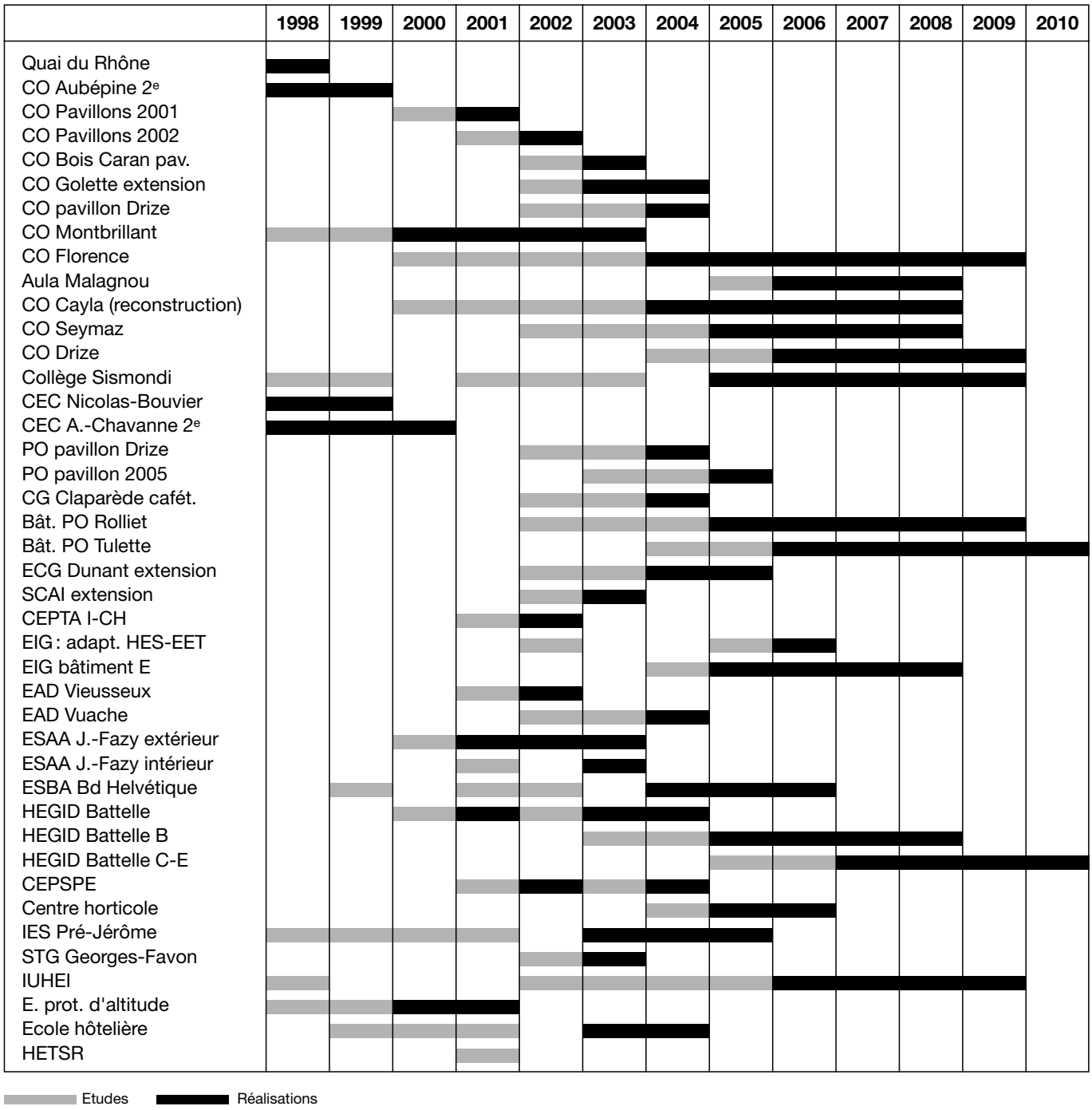

5.1.4 Service de l'enseignement privé

Mission

Au nom du Département, le Service est chargé de l'application et du respect des dispositions légales et réglementaires relatives à l'enseignement privé. L'instruction des demandes et l'octroi des autorisations d'exploiter, ainsi que la préparation des arrêtés d'autorisation d'enseigner pour les enseignant-e-s étranger-ère-s constituent ses tâches prioritaires. Afin de s'assurer que les conditions relatives à l'enseignement obligatoire sont remplies par les établissements, le Service fait appel à la collaboration des directions générales de l'enseignement primaire et secondaire. Outre la surveillance générale exercée sur l'ensemble des établissements, le Service met à la disposition du public et de l'administration diverses informations sur les écoles et leurs prestations par le biais de son site Internet notamment.

Priorité

L'examen des nouvelles demandes d'ouverture vise notamment à vérifier que l'offre de formation ne comporte rien de contraire à l'ordre public, aux bonnes mœurs et à

l'hygiène. La notion de bonne foi en affaire reste fondamentale dans cette approche. Quand la nature de l'offre l'exige, les requêtes sont soumises au préavis d'autres instances départementales ou externes. Le recensement bisannuel du personnel enseignant a été effectué en tenant compte des procédures découlant de l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes, qui ont passablement allégé les démarches administratives.

Activités

La consultation de la commission de l'enseignement privé, réunie à cinq reprises, a permis l'octroi de cinq autorisations d'exploiter à de nouveaux établissements, et de deux autorisations complémentaires à des établissements déjà autorisés qui ont élargi leurs prestations. Deux requêtes qui ne remplissaient pas les conditions légales et réglementaires relatives à l'enseignement privé et qui ont occupé le Service pendant de nombreux mois en raison de leur complexité, ont fait l'objet d'une décision de refus. Huit établissements ont fermé définitivement leur porte. Une école s'est reconvertie en jardin d'enfants et n'est plus placée sous la surveillance directe du Service. Le réexamen de quelques autorisations octroyées par le passé a été également nécessaire compte tenu des modifications importantes intervenues dans le fonctionnement des écoles concernées.

La faillite d'un établissement accueillant principalement des étudiants étrangers, ainsi que des litiges entre les usagers et les écoles ont occupé le Service. La publicité illicite, prématurée ou fallacieuse faite notamment à l'étranger et sur des sites Internet a eu des conséquences négatives pour certains candidats, obligeant le Service à intervenir auprès des institutions en question pour qu'elles rétablissent des conditions conformes aux exigences légales.

La participation du Service en tant que membre de la commission «Institutions et cours de formation» à l'Office d'orientation et de formation professionnelle (OOFP) se poursuit, de même que des contacts réguliers avec ce dernier en raison des divers dossiers relatifs aux écoles privées concernées par les dispositions réglementant la formation continue.

Le besoin du public, depuis l'étranger notamment, d'obtenir des informations fiables quant aux prestations et à la qualité des écoles s'amplifie. Les différentes demandes de renseignements prouvent l'attrait pour l'enseignement privé et la difficulté des usagers d'évaluer la valeur de ce dernier et des diplômes délivrés par les établissements. Ainsi, améliorer les informations contenues dans le site Internet demeure un souci constant du Service.

Perspectives

Une nouvelle approche en matière de surveillance de l'enseignement privé de la part de l'Etat s'impose de plus en plus compte tenu des modifications intervenant dans l'enseignement privé et de ses répercussions sur le public en général. Ainsi, la réflexion entamée déjà depuis quelque temps en collaboration avec le Secrétariat Général s'est poursuivie cette année, permettant d'envisager et renforcer la collaboration avec les différentes directions générales du Département directement concernées.

Statistiques

Autorisations délivrées:
5 écoles et 2 nouvelles sections

1 école de révision des programmes scolaires pour adultes
2 écoles de formation paramédicale
1 école de formation continue pédagogique
1 école de langue
1 section d'enseignement primaire
1 section d'enseignement secondaire I

Cessations d'activité et autorisations devenues caduques : 8 écoles

2 écoles de yoga
1 école de remise à niveau et secrétariat
1 école de management
1 école de formation hôtelière
1 école d'informatique
1 école de mannequinat (cours en suspens)
1 école de danse

Ne relève plus du Service : 1 école

5.2 Les services administratifs et financiers

Direction Générale

Les services administratifs et financiers ont la responsabilité d'organiser et d'adapter en permanence la gestion administrative et financière du département.

Dans cette démarche, ils tiennent compte d'une part de l'évaluation de la fonction selon les priorités retenues et d'autre part des modifications apportées aux législations et réglementations relevant de la gestion.

Dans ce but, la direction générale a adopté le principe de la gestion par projets qu'elle développe au moyen d'un plan d'action périodiquement mis à jour.

Le travail engagé ainsi en 2003 porte à long terme sur les domaines suivants :

- le développement de la gestion par prestation ;
- la mise en place d'une gestion qualitative des ressources humaines ;
- l'extension d'un système permanent de pilotage et de contrôle des ressources ;
- l'adaptation des systèmes d'information transversaux ou spécifiques aux objectifs susmentionnés.

Dans cette perspective, les quatre directions de services administratifs et financiers ont renforcé leur rôle d'analyse, de conseil et de contrôle.

En 2003, le service des allocations d'étude et d'apprentissage et le service des affaires culturelles ont également adopté la gestion par projets.

Le premier s'est engagé dans la refonte des lois existantes dans le but de présenter en 2004 un projet de loi unique plus accessible et mieux adaptée aux utilisateurs; le second s'est investi dans la réalisation de conventions de prestations, qui par leur recherche d'accord entre tous les partenaires, préfigurent un des objectifs majeurs de la conférence culturelle genevoise.

5.2.1 Division des ressources humaines

Mission

La Division des ressources humaines des Services Administratifs et Financiers est un organe spécialisé assurant, par délégation du Conseil d'Etat définie dans la loi B 5 05, des tâches de conseil, de coordination, de gestion et de contrôle en matière de conditions d'engagement et de travail des collaborateurs actifs dans les différents domaines professionnels représentés au DIP, exception faite de celui de l'enseignement. Le public cible inclus les collaborateurs et collaboratrices du Département occupant des fonctions administratives, techniques, scientifiques, médicales et sociales.

Parallèlement à la gestion opérationnelle du personnel non-enseignant, la division a une mission d'analyse et de garant de la cohérence transversale et d'équité de traitement de l'ensemble des collaborateurs du département.

La priorité : la mise en place d'une gestion des ressources humaines (GRH) de qualité et de proximité

Dans le cadre des objectifs de l'Etat et plus particulièrement du département en matière de gestion des ressources humaines, il est apparu essentiel de rappeler les responsabilités dans ce domaine des cadres du département, responsables d'équipe, tout en clarifiant les rôles de conseil, d'expertise et de partenariat qui peuvent être joués par les acteurs ressources humaines (RH) du département. Ce positionnement entre responsabilités hiérarchiques et responsabilités fonctionnelles s'est fait conformément au plan d'action et aux objectifs fixés pour l'année 2003, ceci dans la perspective d'introduire une véritable **culture de gestion qualitative et administrative de proximité des ressources humaines**.

Les actions et les réalisations

Conformément à sa priorité, les actions de la division se sont articulées autour du développement des compétences en matière de GRH au sein du département, tout en poursuivant ses efforts d'amélioration des outils de gestion à disposition. Concrètement, cela a impliqué :

- **le développement des compétences en matière de gestion du personnel des cadres du département**, en particulier des nouveaux cadres d'établissement. En 2003, cela s'est concrétisé via des actions de formation (une demi-journée de formation générique sur la GRH; 4 modules de formation en matière de techniques de recrutement) ainsi qu'à travers un soutien RH actif et de proximité dans un certain nombre d'actes de gestion (tels que la gestion de conflits, les entretiens périodiques difficiles ou une procédure de recrutement, etc.);
- **le développement des compétences métier des différents acteurs RH du département**, dans l'optique qu'ils puissent assurer un véritable soutien et conseil tant à la hiérarchie dans leurs tâches de gestion quotidiennes, qu'aux collaborateurs-trices dans leur besoins en information et formation, en conseil et d'écoute. En 2003, cela s'est réalisé par le biais du coaching opérationnel de la division, ainsi que par l'organisation et la réalisation de modules de formation spécifiques dans le domaine des techniques de recrutement, de l'évaluation des prestations des collaborateurs-trices et de l'élaboration des certificats de travail;
- **la mise à disposition d'outils de gestion adaptés aux besoins et à la réalité de travail des services et établissements scolaires**, de façon à faciliter la gestion et le suivi des collaborateurs. Conformément à l'objectif de la division en la matière pour 2003, un **outil informatisé de GRH** a été conçu pour l'élaboration d'un certain nombre d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs, sa prochaine mise en production permettant un contrôle et une gestion prévisionnelle des effectifs et des phénomènes de gestion. Dans la perspective de la mise en place future d'un nouveau système d'information pour la gestion des ressources humaines **(SIRH)**, un renforcement des ressources à disposition au sein de la division a permis de participer activement au processus de définition des besoins pour la gestion du personnel non-enseignant, ainsi qu'à **l'élaboration des procédures de gestion** communes à l'ensemble des départements. De cette façon, la spécificité organisationnelle due à la délégation de compétences de la part du Conseil d'Etat et en lien avec la structure multifonctionnelle du Département, ont été prises en considération. Parallèlement, des nouveaux formulaires ont été établis – avec leurs guides d'utilisation – et leur introduction accompagnée sur le terrain, s'agissant en particulier de l'utilisation systématique du nouveau modèle de **cahier des charges**. Cet outil de gestion permet de définir les responsabilités et compétences attendues des collaborateurs-trices, par rapport à celles requises pour la fonction, ce qui représente un cadre de travail clair à proposer lors d'un recrutement et une base de dialogue pour les entretiens périodiques.

La division des ressources humaines a bien évidemment continué à assumer ses prestations habituelles, en sus des réalisations citées, s'agissant de :

- Assurer et/ou mettre en œuvre les moyens nécessaires au suivi des collaborateurs-trices dès l'instant où ils-elles entrent au département jusqu'au moment où ils-elles le quittent pour quelque cause que ce soit, impliquant entre autres les entretiens et analyses de prestations effectués périodiquement ou tout autre acte de gestion intervenant durant la période de collaboration avec le DIP.
- Soutenir les unités du Département dans leurs efforts et préoccupations de gestion des ressources humaines, par le biais de conseils et appuis pratiques, favorisant la mise en place d'organisations efficaces et performantes et le développement des compétences des collaborateurs.
- Assurer la cohérence d'action et de gestion des ressources humaines, en particulier au sein de notre public cible. Dans ce cadre, la division a piloté une analyse des différentes formes de compensation en vigueur pour les travailleurs sociaux du DIP, dans la perspective d'harmoniser les pratiques et assurer l'égalité et l'équité de traitement. Parallèlement et dans cette perspective, la division a continué à collaborer avec les directeurs-trices de personnel enseignant du département ainsi qu'avec les différents services de l'Office du personnel de l'Etat.

Formation continue

Dans le cadre de leur développement de compétences en 2003, les collaborateurs-trices du département de l'instruction publique ont suivi 719 cours des séminaires choisis dans le programme des possibilités offertes par le centre de formation de l'office du personnel de l'Etat.

12 personnes ont entamé leur formation spécifique de nouveaux cadres et 15 l'ont terminée en 2003. Les nouveaux directeurs-trices d'établissements scolaires secondaires, de même que les nouveaux inspecteurs-trices de l'enseignement primaire suivent la formation romande dispensée au profit des cadres de l'administration scolaire; parallèlement, ils-elles participent aux modules de formation en GRH organisés par la division, au même titre que les autres chefs de service.

De plus, le Département de l'Instruction publique a financé la participation d'un certain nombre de collaborateurs-trices à des cours de formation, séminaires et conférences, ce à hauteur de Frs. 105'188.–, permettant ainsi le développement ultérieur de leurs compétences.

Evaluation des fonctions

En collaboration très étroite avec le service d'évaluation des fonctions, durant cette année la division des ressources humaines a instruit pour l'ensemble du département 141 dossiers d'évaluation (116 en 2002) et 29 dans les institutions subventionnées. Plus particulièrement, la division a été engagée de manière intensive dans les travaux liés à la réévaluation de fonction des maîtres-sses de l'enseignement primaire. Sur le total des réévaluations de poste ou de fonction, seules 5 ont été portés à l'arbitrage de la Commission de réexamen en matière d'évaluation des fonctions (CREMEF). Ainsi, on peut dire que les conclusions ont quasiment parfaitement coïncidé avec les intérêts des parties en cause.

D'une manière transversale, la division a élaboré des tableaux de bords permettant l'analyse et le suivi de l'ensemble des demandes d'évaluation de fonction du département afin d'en assurer la cohérence globale et l'enchaînement nécessaire.

La division a participé activement au groupe de travail interdépartemental lié à la modernisation du système d'évaluation des fonctions.

Domicile hors du canton

En 2003, la division des ressources humaines a continué à traiter les requêtes tendant à l'obtention d'une dérogation à l'obligation générale de domicile dans le canton de Genève. Il est à relever que le nombre de ces demandes a triplé en 3 ans (de 49 à 72, puis 129), ce qui a amené la divison à être confrontée au délicat et subtil exercice consistant, dans un contexte libéralisant les mouvements des individus et dans le souci institutionnel de se doter de personnel compétent, à concilier les intérêts privés des demandeurs et ceux qui sont liés aux besoins de la collectivité et qui relèvent, dès lors, de l'intérêt public supérieur.

Perspectives

Poursuivant ses efforts dans ce sens durant l'année 2004, le département sera progressivement et à terme doté d'un cadre de gestion clair, assumé par des personnes compétentes, avec des outils adaptés aux besoins existants, dans la perspective de créer les conditions optimales pour la réalisation des prestations attendues par les usagers.

Pour l'année 2004, la division des ressources humaines s'est fixée quatre objectifs:

- accompagner la mise en place d'une structure permettant une gestion des ressources humaines de qualité et de proximité, en décentralisant un certain nombre d'activités et de responsabilités, en assumant des activités de contrôle et en améliorant la qualité de gestion;
- dans la perspective d'assurer un cadre propice à l'accomplissement efficace des prestations attendues par les usagers, procéder à la mise en place d'une organisation du travail pour le personnel non-enseignant en phase avec la réalité opérationnelle en particulier des établissements scolaires et accompagner l'utilisation des indicateurs de gestion qualitatifs et quantitatifs par les chefs de service;
- introduire la démarche d'entretiens individuels après la période probatoire ainsi que les entretiens de service, tels qu'en disposent les articles 19 et 46 du règlement d'application de la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale (B 5 05.01). Cet objectif a dû être reporté à 2004 et il comporte une phase préparatoire de consultation et de tests internes, effectués avec un formulaire adapté et en phase avec les autres outils de gestion. Cette expérience pratique permettra de vérifier l'adéquation des mesures organisationnelles nécessaires, ainsi que la validation et l'adaptation du nouveau modèle de formulaire;
- définir une politique de gestion des cadres supérieurs et élaborer des outils de management répondant à leurs besoins spécifiques.

5.2.2 Division des finances

Mission

La division des finances a pour objectifs la conception et la mise en place des structures de gestion nécessaires aux unités du département:

- la comptabilisation des dépenses et recettes de chacun des services/écoles du département, le soutien méthodologique pour ces derniers, la réalisation de toute documentation comptable permettant d'améliorer les processus placés sous sa responsabilité;
- l'assistance à la mise en œuvre et la maintenance de système de contrôle interne;
- la conduite de l'implantation des nouveaux outils de gestion;
- la gestion des dossiers relatifs à l'obtention des subventions fédérales;
- la gestion du patrimoine;
- la gestion des salaires (16'500 salaires mensuels pour les collaborateurs du département ainsi que, en service bureau, pour les collaborateurs de diverses institutions).

La division assure en outre la cohérence des diverses comptabilités internes et de la comptabilité du département avec celle de l'Etat.

Priorités

La division des finances doit assurer dans les prochaines années la continuité des procédures existantes et, en parallèle, préparer l'arrivée des nouveaux outils de gestion. Elle a donc priorisé les travaux suivants:

- acquérir et partager les savoir-faire opérationnels;
- réorienter les ressources en fonction des nouveaux besoins;
- proposer des améliorations des méthodes de travail en lien avec les nouveaux outils;

- déployer dans le département le système de contrôle interne en relation avec les processus financiers et ceux des traitements.

Activités

Parmi les activités de la division des finances qui ont marqué l'année 2003, citons entre autres :

- la participation aux travaux de tests en vue de la mise en œuvre de l'application de comptabilité financière intégrée CFI;
- la consolidation du déploiement du 1er volet du système de contrôle interne du processus des paies (personnel enseignant);
- la prise en charge des traitements en service bureau des nouvelles entités de la HES santé-sociale;
- l'analyse, la prise de position et l'élaboration de plans d'actions pour 10 rapports de l'Inspection cantonale des finances, dont 9 pour des entités subventionnées par le DIP;
- la participation aux travaux d'analyse détaillée en vue de la mise en œuvre du système d'information des ressources humaines SIRH.

Perspectives

Les années à venir vont principalement être consacrées au déploiement de la CFI (comptabilité financière intégrée) dans le département et, dans un deuxième temps, à la préparation de celui du SIRH (système d'information des ressources humaines). En outre, en lien avec ces travaux, le système de contrôle interne sera étendu.

Par ailleurs, la division des finances va conduire l'introduction de la gestion des comptes bancaires dans le Tiers Unique (centralisation des liquidités des services) et participer à la mise en place du cash-pooling (caisse unique de l'Etat) pour les entités concernées du département.

5.2.3 Service du budget et de la planification financière

Mission

Le service du budget et de la planification financière répond aux missions suivantes:

- il assure la planification, l'élaboration, la construction et la présentation du budget du département. Il transmet aux différentes unités du département les directives du Conseil d'Etat, reçoit les exposés des motifs des directions générales, examine et consolide leurs propositions en matière budgétaire et dépose le budget. En liaison constante avec la présidence du département et les directions générales des ordres d'enseignement et des offices, il prépare et intègre les différents arbitrages dans le respect de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (LGF) et des objectifs fixés par le Conseil d'Etat;
- il élabore des informations statistiques liées au suivi du budget pour en faciliter le contrôle;
- il prépare les documents relatifs à la présentation des comptes du département;
- il se charge de l'information financière et de gestion.

Activités

Pendant l'année 2003, le service a produit des documents d'aide à la décision sous forme de tableaux de bord. Il a aussi apporté son soutien technique et méthodologique aux unités lors des différentes étapes du processus budgétaire. Il a en outre contribué au développement d'une gestion par projet du processus d'élaboration budgétaire.

Suite au refus du PB04, le service a procédé à l'élaboration de l'allocation 2004 (12èmes provisoires) selon les directives de la L9123 et les indications de la procédure d'application du CE.

Le service a assuré la production de statistiques mensuelles permettant un suivi des dépenses du département tout au long de l'année. Les dépenses de personnel ont fait l'objet d'une attention toute particulière, puisqu'elles représentent la plus grande part du budget de fonctionnement. Les statistiques sont communiquées aux directions générales qui ont ainsi une vision globale de leur situation financière mensuelle. Ces informations leur permettent de rester fidèle aux objectifs définis par le budget.

Le service a également répondu à des demandes ponctuelles d'information en matière de ressources humaines ou financières (occupation des postes, nombre d'employés, situation comptable intermédiaire, etc.).

La coordination de la partie DIP du «*Rapport de gestion du Conseil d'Etat de la République et canton de Genève pour l'année 2002*» était placée sous la responsabilité du service.

Il a également participé à la rédaction et la publication de la brochure «Ressources humaines et financières du DIP», éditée conjointement par les Services administratifs et financiers, et le Service de la recherche en éducation (SRED). Ce document, édité chaque année, contient des informations chiffrées et des analyses s'y rapportant.

De plus, les deux services ont également publié les brochures «L'enseignement à Genève. 15 indicateurs annuels du système genevois d'enseignement et de formation» ainsi que «La formation professionnelle à Genève 2001/2002. Un survol en 25 indicateurs».

Le service a participé activement à la phase de définition et de tests des nouveaux outils de gestion de l'Etat que sont le système d'information des ressources humaines (SIRH) et la comptabilité financière intégrée (CFI). Il collabore également au projet de gestion des RH du personnel administratif et technique (PAT).

Perspectives

Le service a identifié et désire concrétiser – à moyen terme – plusieurs projets prioritaires, à savoir :

- la définition et l'implémentation de la nouvelle procédure budgétaire,
- le développement et production de tableaux de bord,
- le déploiement du nouvel outil budgétaire OFA de CFI et la formation des utilisateurs,
- la mise en production du site intranet des SAF,
- l'élaboration d'un répertoire des rubriques budgétaires.

5.2.4 Division des systèmes d'information et de gestion (DSIG)

Mission

La DSIG est chargée de la conception, de la mise en œuvre et du fonctionnement des systèmes d'information nécessaires aux activités administratives du département. Ses priorités sont :

- la satisfaction des besoins des écoles, institutions, services et utilisateurs en matière de données relatives à la population préscolaire et scolaire (*élèves, apprentis, étudiants*);
- la gestion des opérations de saisie, contrôle et production de travaux au bénéfice des différentes unités du département notamment en relation avec la gestion de la scolarité (BDS – *base de données scolaires*), avec la gestion du personnel et de la paie (GIP – *gestion intégrée du personnel*) et avec la gestion budgétaire;
- l'exploitation et l'évolution des systèmes existants, la définition et la mise en œuvre des nouveaux systèmes d'information en coordination avec la maîtrise d'ouvrage départementale et les autres partenaires (CTI, *autres départements, fournisseurs*).

Cette mission couvre cinq grands domaines:

- éducation et formation
- formation professionnelle
- ressources humaines
- santé-social
- budget et comptabilité

La DSIG joue également un rôle transversal de coordination en matière de:

- suivi des budgets et comptes alloués au département par le CTI (infrastructure, matériel, logiciel);
- examen et formulation pour le département (*université comprise*) de toutes les demandes en relation avec la LITAO (*loi sur les informations traitées automatiquement par ordinateur*);
- concertation avec la maîtrise d'ouvrage départementale sur les besoins, priorités et solutions à mettre en œuvre pour assurer le fonctionnement satisfaisant des systèmes du DIP;
- coordination permanente avec les directions générales (*ordres d'enseignement et offices*) et relations avec le SRED aux fins de statistiques;
- préparation des prises de position départementales en matière de systèmes d'information (consultations concernant la politique de sécurité, la priorisation des travaux, les projets en cours,...);
- coordination au sein et avec les instances chargées des systèmes d'information, notamment le CTI, la CGPP et le C2SIC.

L'année 2003 a été marquée par le déménagement, au mois de février, de toute la division dans ses nouveaux locaux, rue du Grand-Pré, mieux adaptés à ses activités.

Par domaine, 2003 a vu les réalisations suivantes:

Domaine «éducation et formation»

Gestion de projet SIEF (*Système d'information éducation et formation – PL DIP/CTI 8314 – Frs. 4'440'000.-):*

- Mise en œuvre des modalités de collaboration entre maîtrise d'ouvrage (*primaire, CO et PO*) et CTI dans le cadre du projet SIEF: intégration de trois personnes ressources MOA dans l'équipe de projet.
- Mise en perspective, priorisation et planification des activités.
- Travaux préparatoires et réalisation des cahiers des charges, évaluations et projets de lois d'investissement pour les projets EVACOM (*évaluation commune: refonte de l'application et généralisation de la problématique*) et RFCB (*réforme de la formation commerciale de base: étude et protoypage pour la mise en œuvre d'une application adaptée à la nouvelle gestion des notes d'entreprise*). Ces projets ayant été intégrés ensuite au projet SIEF, suivi de cette intégration.
- Coordination et participation aux travaux d'analyse et de validation fonctionnelle ayant débouché sur la mise en œuvre par le CTI d'un référentiel de données pour le Cycle d'orientation permettant la gestion des statisitiques DG et l'exploitation d'un cube d'exploration des profils / classes.
- Coordination des développements en cours par le CTI portant sur les évaluations communes, la nouvelle formation commerciale de base, la mise au point et le partage d'un référentiel de données unique S0, le développement d'outils évitant la double saisie, les interfaces pour la gestion des stages, l'impression de documents scolaires pour le CO et la gestion des activités culturelles du primaire.
- Coordination avec l'équipe de développement Moa-PO des travaux réalisés (gestion des stages) et en cours (nomenclatures de disciplines/filières et outils de vérification, adaptations des carnets, amélioration des prévisions d'effectifs de rentrée).
- Mise en place et animation des groupes de travail Moa consacrés à l'analyse des processus.
- Coordination avec les projets SIRH et GPE des travaux d'harmonisation des nomenclatures de disciplines.

Fonctionnement :

- Mise en place d'une solution de sauvegarde des tests de préorientation suite à l'arrêt définitif du lecteur optique dédié.
- Adaptation des calendriers d'opérations annuelles (*primaire, cycle d'orientation, postobligatoire, HES*) compte tenu des évolutions et besoins de synchronisation entre applications existantes.
- Enregistrement, contrôle, mise à jour et restitution des informations «élèves».

Domaine «ressources humaines»

Gestion de projet:

- Contribution aux groupes de projet SIRH *(Système d'Information des Ressources Humaines – PL DF 8479 – Frs. 25'200'000.-).*
- Animation du groupe de pilotage départemental SIRH, identification et mise en priorité des enjeux du DIP dans le projet.
- Coordination des experts métiers du DIP participant aux ateliers de conception générale, supervision des quatre personnes-ressources MOA intégrées au projet.
- Prise en charge des activités de communication du Comité directeur.
- Pilotage et supervision du groupe de travail interdépartemental d'analyse des processus qui a abouti à une cartographie complète des processus de gestion RH.
- Expertise des dossiers de conception générale SIRH, négociation des contenus, du périmètre, de l'organisation et de la planification avec le DF et IBM.

- Projet GPE (*Gestion Prévisionnelle des Enseignants – Projet* DIP *2003 – Frs. 105'000.-*): Contribution à la conduite des travaux, coordination des interventions de MTI et du CTI qui ont abouti à la mise en production de l'infocentre GPE.
- Projet GRH-PAT (*Gestion Ressources Humaines Personnel Administratif et Technique)* Coordination des travaux, réutilisation des concepts, outils et approches mis au point dans le cadre du projet GPE et préparation à la mise en production de l'infocentre début 2004.
- Projet FCE (*Formation Continue des Enseignants* – PL *2002 – Frs. 76'000.-*): conduite des travaux d'analyse, de développement et de mise en production de l'application de gestion des inscriptions (rentrée 2003).

Fonctionnement:

- Enregistrement, contrôle et mise à jour des informations de paie dans le système GIP actuel, supervision des travaux de paie. Pilotage du fonctionnement et mise au point des actions correctives.
- Coordination des travaux d'adaptation des outils actuels aux évolutions réglementaires, nouvelles contraintes et besoins.

Domaine «budget et comptabilité»

Gestion de projet:

- Projet CFI (*Comptabilité Financière Intégrée* – PL DF *8219 – Frs. 29'200'000.-*): Assistance à l'analyse, adaptation et mise en place des premiers modules du système.

Fonctionnement:

- Supervision des interventions et adaptations sur les systèmes actuels, notamment pour la préparation des allocations budgétaires 2004 en 12èmes.

Domaine «formation professionnelle»

Gestion de projet:

- Définition, lancement et suivi du projet d'étude «Archivage pour le secteur de la formation professionnelle» (Projet CTI-DIP 3642 – Frs. 60'000.-)
- Analyse préliminaire, préparation du cahier des charges et rédaction d'un projet de loi d'investissement «Refonte interface entreprise – Web». Suite à la décision d'intégration de ce projet dans le domaine SIEF, suivi des travaux liés à interface-entreprise et à la gestion des stages.

Fonctionnement:

- Supervision des travaux de maintenance (corrective / évolutive) des outils de l'OOFP.

Domaine «santé-social»

Gestion de projet:

- Projet SCARPA (Service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires – PL DIP/CTI 8125 – Frs. 966'000.-): Suivi auprès du CTI et du fournisseur de la mise en œuvre du lot 1 (début 2003). Pilotage des travaux de mise en œuvre lot 2. Coordination des travaux de réconciliation comptable. Animation du groupe de pilotage/ suivi du projet.
- Projet «Tuteur général» (*PL DIP/CTI 8335 – Frs. 956'000.-*): Planification, supervision et participation aux travaux d'analyse. Coordination pour la Moe des travaux de qualification technique et financière du projet de réalisation en fonction des hypothèses de travail retenues. Animation et participation aux travaux du comité de pilotage et des groupes d'analyse, coordination des ressources Moa détachées pour les travaux d'analyse. Priorisation et argumentation du projet auprès des différentes instances de décision. Evaluation des différentes alternatives techniques et des scénarios de réalisation. Cette activité a débouché sur un dossier d'analyse fonctionnelle très complet, préparant la voie aux travaux de réalisation dans le cadre d'un nouveau PC qui sera déposé courant 2004.
- Service médico-pédagogique: suivi des travaux de maintenance et portage réalisés par le CTI. Recherche de solutions et préparation de la mise en œuvre de Tarmed.

Besoins spécifiques

- SAEA: (Service des allocations d'études et apprentissage – Projet CTI/DIP 3642 – Frs. 50'000.-) une étude préparatoire au projet de refonte du système de gestion des demandes d'allocations a été menée sur 2003. Cette étude aurait dû se prolonger par un projet de développement courant 2004. Compte tenu des restrictions budgétaires sur les investissements informatiques 2004, le PL d'investissement sera préparé courant 2004 pour un début de réalisation dès janvier 2005.
- Service technique: la réalisation et la mise en œuvre d'une solution de gestion des bâtiments pour le service technique, prévue courant 2003, ont été retardés par les délais de mise en place du cadre contractuel, par une gestion fournisseur défaillante et par des prestations ne répondant pas aux attentes. La reprise en main de ce projet au cours du dernier trimestre 2003 devrait permettre d'aboutir à une solution satisfaisante courant 2004.
- Aigle: inventaire des besoins des SAFs, établissement d'un état de situation. Analyse des conditions (infrastructure et organisation) permettant le déploiement efficace d'Aigle aux SAFs. Fin prévue courant 2004.
- Outil pour la gestion de la LITAO: mise au point d'une application Access pour la gestion des autorisations (création de fichiers, accès et échanges de données) en application de la LITAO. Réalisation d'une interface avec l'inventaire applicatif géré par le CTI (Qualiparc) et initialisation du système.

Activités transversales

- Application de la LITAO: préparation des autorisations Conseil d'Etat de création de fichiers et d'accès/ échanges de données. Création de fichiers: quatre autorisations accordées, deux dossiers en cours de traitement. Transferts de données: cinq autorisations accordées, deux dossiers en cours de traitement.
- Gestion du budget d'acquisition d'infrastructure: priorisation, répartition, contrôle des engagements du budget départemental (*Frs. 650'000.-*), coordination des autres projets investissements en infrastructure.
- Animation de la CAP (coordination administration – pédagogie) et coordination des besoins utilisateurs avec le CTI.

- Mise en conformité des serveurs d'accès internet pour différents services: plus de 30 sites ont été identifiés comme bénéficiant d'un accès non-nominatif en raison des options prises pour la configuration des serveurs d'accès. Un important travail de vérification, identification des sites connexes, information au service, préparation des demandes de connexion individuelles et mise en conformité technique est nécessaire. Il a été réalisé pour un site représentatif, il devra être planifié pour les sites restant en coordination avec le CTI et les responsables de services.
- Coordination des systèmes d'information : participation aux travaux du CCSIC (Comité de coordination des systèmes d'information et de communication) et de son bureau.
- Participation au groupe de travail Moa-Moe sur l'ergonomie du framework de développement.
- Coordination CTI: Interventions auprès du CTI pour résoudre différents problèmes (suivi des dysfonctionnements et mesures correctives, gestion des inventaires, gestion des licences, déploiement toujours au cours d'Office 2000 et renouvellement des postes, ...).

D'autres actions plus ponctuelles ont été menées, telles que:

- Mise au point du cahier des charges AT-MAV pour le cycle d'orientation.
- Recherche de solutions en vue de l'équipement des responsables d'école dans l'enseignement primaire.

NB: Une fois clôturées, courant 2004, ces actions ne sont en principe pas appelées à se poursuivre lors des prochains exercices.

Perspectives

Poursuite des grands projets en cours et notamment SIEF et SIRH avec tout ce que cela signifie en temps et énergie consacrés au pilotage de projet.

La mise en route de la réalisation de la solution pour le Service du tuteur général en tant que projet stratégique va générer une importante activité pour la gestion des aspects budgétaires et contractuels en plus des questions fonctionnelles et du pilotage.

Les autres réalisations sur 2004 concernent particulièrement:

- le déploiement des Infocentres GPE et GRH-PAT;
- la mise en production Evacom;
- le recettage et mise en production de l'application de gestion des activités culturelles pour l'enseignement primaire;
- la mise en œuvre des statistiques CO PO sur une base de données commune;
- mise en œuvre de l'outil de gestion de bâtiments pour le service technique (Batgest).

Enfin un nombre limité de projets devrait être initialisé courant 2004:

- SAEA : mise au point de la version finale du cahier des charges et élaboration du projet de loi d'investissement;
- SMP: finalisation de l'étude en cours avec SAFFI et intégration dans un projet de loi d'investissement;
- PDJ: préparation de l'intégration sur la plate-forme de gestion des dossiers sociaux mise en place pour le STG.

5.2.5 Service des affaires culturelles

Mission

Le service des affaires culturelles a pour mission d'apporter une réponse appropriée aux acteurs institutionnels et indépendants de la culture qui cherchent les moyens de réaliser leur projet artistique. Dans ce but, il traite les demandes de subventions, identifie les besoins, repère les carrières, accompagne des compagnies, assure une médiation entre le champ culturel et l'école publique. Dans son rôle de soutien, le service porte une attention aussi bien aux institutions et à leur visibilité qu'aux groupes indépendants et à leur projet artistique. Il attribue une importance particulière à la circulation («l'exportation») des productions à l'étranger. Par ailleurs, il supervise la bonne marche des écoles de musique et la mise en place du nouveau dispositif d'enseignement musical de base.

Conférence culturelle: trois partenaires dynamiques

La commission de l'enseignement a voté la résolution favorable à la ratification de la convention liant l'Etat, la Ville et l'Association des Communes Genevoises dans le domaine de la culture. Un rapport de la commission au Grand Conseil devrait suivre. En 2003, les trois partenaires ont contribué au sauvetage du Ballet du Grand Théâtre. Par ailleurs, ils ont mis en place cinq groupes de travail chargés d'étudier les projets suivants: a) la Maison de la Danse à Lancy; b) le Musée des Cultures; c) la Bibliothèque de Genève; d) la collaboration entre les musées et les ordres d'enseignement; e) la réalisation d'une couche d'information géographique des infrastructures culturelles. Durant l'année, le service a participé à chaque groupe de travail et a collaboré à l'étude des différents projets.

Institutions subventionnées: poursuite de la politique contractuelle

La collaboration avec la Ville de Genève pour négocier et signer des conventions de subventionnement s'est poursuivie en 2003. Rappelons que ces accords permettent de définir le projet artistique, les indicateurs de gestion, l'action dans la durée et les critères d'évaluation des entités culturelles. Deux conventions, en faveur respectivement de l'Ensemble Contrechamps et de l'Association Sirocco, ont été mises en œuvre en 2003. Dans le second cas, qui fournit le cadre du Festival Black Movie, le DEEE a rejoint les autres partenaires. Deux autres conventions ont été élaborées en 2003 en vue d'une signature en début d'année 2004. Les bénéficiaires concernés sont le Théâtre Am Stram Gram et le Théâtre de Carouge. Les conventions de subventionnement ont été bien accueillies par les acteurs culturels, car elles permettent de déterminer les règles applicables aux relations entre les pouvoirs publics et les structures.

Aides ponctuelles – fonds généraux

Grandes manifestations

En 2003, le fonds a permis de participer au financement du Salon International du Livre et de la Presse ainsi que des festivals Archipel et Amadeus. Une subvention exceptionnelle a été versée à l'Ecole supérieure d'art dramatique, qui fermera ses portes en 2004, pour tourner un

film sous la direction d'Alain Tanner avec la dernière volée d'élèves.

Fonds généraux : statistiques

Le tableau ci-dessous récapitule le nombre de dossiers traités dans le cadre des fonds généraux, ainsi que le nombre d'aides qui ont pu effectivement être accordées :

	Requêtes	Accordées	%
Aide ponctuelle à la culture	230	82	36
Aide à la diffusion et aux échanges culturels	90	51	57
Soutien aux grandes manifestations	5	5	100
Fonds audiovisuel	81	31	38

Une forte augmentation des requêtes doit être signalée pour deux fonds généraux : le fonds audiovisuel (+50%) et le fonds d'aide à la diffusion et aux échanges culturels (+ 27%). Cette croissance s'explique de plusieurs manières : a) pour l'audiovisuel : une information plus active par la large diffusion du règlement et le site Internet ; des liens resserrés avec le milieu professionnel ; une concertation avec l'Esba ; des demandes de primes à la qualité déposées par les élèves de cette école ; b) pour la diffusion : des projets de tournée ou de participation à une manifestation à l'étranger toujours plus nombreux ; des artistes, compagnies et institutions culturelles genevoises ont acquis une notoriété à l'étranger ; le soutien à des organismes dont la vocation est de diffuser (Corodis, Basis) ; la collaboration intercantonale (CDAC).

La gestion de plus de quatre cent requêtes par an représente un volume de travail considérable. A cet égard, trois remarques : la création indépendante est très active ; les critères d'attribution de subvention sont appliqués avec rigueur (pour l'aide ponctuelle, un dossier sur trois est subventionné) ; l'administration des fonds exige une organisation sans faille.

Projets réalisés en 2003

Audit du service

Un audit du service a été réalisé en 2003. Il a donné lieu à la mise en place d'un nouvel organigramme et à l'élaboration de nouveaux cahiers des charges pour tous les collaborateurs du service. Le poste de responsable de l'enseignement musical de base a été mis au concours en automne. Entre autres tâches, ce collaborateur veillera au bon déroulement de la Réforme de cette formation artistique.

Enseignement musical de base

Le rapport sur l'enseignement musical de base a été remis en mars 2003 au Président du département. Cette première étape d'une réforme de ce domaine a été accueillie de manière positive par les responsables de cette formation. Deux groupes de travail ont été constitués en novembre pour affiner le projet de réforme. Des contacts ont été pris pour créer la commission cantonale de l'enseignement musical.

Contrats de confiance et de prestations

Les contrats de confiance et de prestations qui lient le DIP à six compagnies de danse et de théâtre ont été renouvelés. Un contrat d'un type nouveau a, par ailleurs, été signé avec un metteur en scène, afin de lui permettre de monter un spectacle au sein du cycle de la Gradelle, grâce à une bourse.

Nouvelles lignes budgétaires

Conformément aux lois votées par le Grand Conseil, l'Ensemble Contrechamps, le Théâtre du Loup et les Ateliers d'ethnomusicologie sont, depuis 2003, au bénéfice d'une ligne budgétaire individuelle. Un suivi des activités, des budgets et des comptes selon les directives du DIP est dorénavant appliqué.

Mamco

Le projet de loi déposé en décembre 2002 n'est voté par le Grand Conseil qu'au début 2004. Afin d'éviter la fermeture du musée, une subvention d'un million a été attribuée en 2003 par la commission des finances du Grand Conseil en attendant le vote définitif. Par ailleurs, la cellule pédagogique a poursuivi ses activités en 2003 sous l'égide du service dans l'attente d'être transférée au Mamco conformément à la loi votée.

Conventions pédagogiques

Trois conventions pédagogiques ont été signées respectivement avec l'Orchestre de Chambre de Genève, le Grand Théâtre et Alias Compagnie. L'objectif est d'établir des liens entre les institutions subventionnées, les élèves et les enseignants du DIP. Les organismes culturels proposent ainsi diverses actions de sensibilisation en faveur des jeunes (ateliers, visites de lieux, dossiers pédagogiques,…) et s'engagent à pratiquer une politique de prix rendant le billet de spectacle accessible aux élèves et aux étudiants.

Résidences et bourses

Trois résidences à l'étranger ont été mises au concours en 2003, respectivement pour un auteur dramatique en Avignon, pour un jeune plasticien à Berlin et pour un artiste professionnel à Barcelone. Par ailleurs, une bourse à l'écriture destinée à un auteur confirmé a été attribuée en collaboration avec la Ville.

Commission de mise en valeur du livre

Grâce au soutien conjoint de l'Etat et de la Ville de Genève, les dix-huit éditeurs genevois ont pu promouvoir leurs ouvrages, d'une part au moyen d'une plaquette présentant la rentrée littéraire, d'autre part, par l'envoi d'une sélection de cinquante livres à treize bibliothèques publiques de Paris.

HETSR

La convention intercantonale relative à la Haute Ecole de Théâtre de Suisse Romande a été ratifiée par le Conseil d'Etat en automne 2003. Parallèlement, la HETSR, appelée «La Manufacture», a ouvert ses portes en octobre à Lausanne. La première volée est constituée de 15 élèves.

HEM

Sur le plan de l'enseignement professionnel, le Conservatoire de Musique et l'Institut Jaques-Dalcroze ont pu obtenir, par le biais de la CDIP, une reconnaissance HES provisoire des diplômes délivrés, permettant ainsi aux institutions de bénéficier de l'accord intercantonal HES. Les rétrocessions intercantonales qui en résultent sont significatives ; elles vont permettre aux directions d'adapter leurs structures aux nouveaux enjeux HES. La Confédération a annoncé le versement d'un premier subside en

décembre. En 2003, les deux institutions ont continué leurs démarches en vue d'une reconnaissance définitive. Ainsi, la section professionnelle du Conservatoire de Musique a repris sous sa tutelle le Centre de Musique ancienne.

Bilan et perspectives

L'année 2003 a offert un contexte favorable pour consolider la position des principaux organismes subventionnés. Différents moyens ont été utilisés pour ce renforcement : lois, conventions et augmentation de la subvention. De cette manière, les institutions musicales, comme l'OSR, l'OCG ou Contrechamps, connaissent aujourd'hui, une situation saine. Par ailleurs, une attention accrue a été apportée à la formation des jeunes en général. En 2004, le service veillera à ce que l'équilibre budgétaire soit conservé au sein des organismes subventionnés. Une attention particulière sera réservée aux organismes connaissant une situation financière fragile. La pratique contractuelle avec différents partenaires publics et privés se poursuivra. Enfin, la réforme de l'enseignement musical devrait se concrétiser par la mise en place d'une commission cantonale.

5.2.6 Service des allocations d'études et d'apprentissage (SAEA)

Mission

Le Service des allocations d'études et d'apprentissage (SAEA) est chargé de l'attribution des aides individuelles à la formation prévues dans les dispositifs légaux suivants : loi sur l'encouragement aux études, loi sur la formation professionnelle et le travail des jeunes gens, loi sur la formation continue des adultes.

Ces trois dispositifs prévoient principalement :

- l'exonération ou le remboursement de taxes scolaires (gratuité des études) ;
- l'attribution d'allocation d'études ou d'apprentissage ;
- l'octroi, sur décision de la commission des allocations spéciales, d'allocations spéciales ou de prêts ;
- le versement d'allocations d'encouragement à la formation (relais de l'allocation familiale) pour les jeunes en formation de 18 à 25 ans.

Priorité

Une réflexion sur l'accueil de notre public a débouché sur un aménagement de l'horaire de réception dès la rentrée scolaire 2002/2003. En outre, un nouveau guichet a été équipé en fin d'année afin d'absorber l'augmentation des visiteurs due en partie au succès rencontré par le chèque annuel de formation.

Activités

a) législation

Les travaux en vue de la fusion de la loi sur l'encouragement aux études (LEE) et de la loi sur l'orientation, la formation professionnelle et le travail des jeunes gens (LOFP) se poursuivent. Un groupe de travail a été constitué à cet effet et rendra son rapport dans le courant du 1er semestre 2004 en vue de la rédaction d'un projet de loi. Le nouveau dispositif devrait viser à l'harmonisation des mesures prévues en faveur des personnes en formation et aux études actuellement contenues dans des lois distinctes ainsi qu'au renfort de l'investissement consenti par l'Etat en faveur de toute personne en formation ou désireuse de le devenir.

b) application informatique

L'outil comptable et statistique du SAEA étant arrivé en «fin de vie», un cahier des charges a été finalisé en fin d'année en vue du développement d'une base apte à répondre aux exigences actuelles de gestion ainsi que de l'introduction d'une gestion électronique des documents (GED) et d'une lecture automatisée de documents (LAD).

c) les prestations

Le nombre de bénéficiaires ainsi que le montant des prestations est demeuré stable. Les effets de l'Accord sur la libre circulation des personnes et de l'indexation de 4,3% du montant des allocations et des limites de barèmes, entrés en vigueur au cours de l'année scolaire 2002/2003 n'ont provoqué qu'une augmentation limitée des dépenses en 2003.

Le chèque annuel de formation continue sa constante progression depuis l'introduction de cette mesure en janvier 2001. Le nombre de chèque accordé en 2003 a augmenté de 35%.

Perspectives

- Rédaction d'un projet de nouvelle loi sur l'encouragement à la formation et aux études ;
- développement d'une nouvelle application comptable et statistique.

5.2.7. Commission de restauration collective du DIP

Mission

Composée de représentants de quatre ordres d'enseignements, du GIAP, des professionnels de la santé et de la restauration, elle a pour but de définir les options générales en matière de restauration collective.

Changement de concessionnaires

Dans les cafétérias de l'enseignement postobligatoire, trois changements de concessionnaires sont intervenus : Collège Claparède, Collège de Saussure et l'ECG Jean-Piaget.

Cycle d'orientation

Ouverture du réfectoire du CO Montbrillant.

Actuellement, six cycles d'orientation proposent des repas chauds à midi.

Promotion Fourchette Verte

Dans le cadre de sa politique de promotion de la santé et de prévention, la commission a lancé une deuxième expérience dans les cafétérias du Postobligatoire du 20 janvier au 11 avril 2003.

Le nombre de repas servis a augmenté de 18'634 repas sur un total de 58'993 repas. En 2003, 40'359 repas (sans Lullier) ont été vendus.

Le plat du jour Fourchette Verte est fixé à un prix de Frs. 8.-, mais durant les 10 à 11 semaines de la promotion, les élèves payent seulement Frs. 5.-, la différence étant assurée par le DIP.

Sur 17 cafétérias dans les établissements du PO, 13 bénéficient du label Fourchette Verte.

Durant l'action, les élèves fréquentant les cafétérias non labellisées bénéficient également de cette promotion.

L'année en chiffres

	Repas par jour en 2002	*Repas par jour en 2003*
Enseignement primaire	7'323	7'560
Cycle d'orientation	114	137
Enseignement secondaire II postobligatoire*	1'217	1'371

* Sans compter la petite restauration

Guide pratique du cuisinier

La commission a publié 3 documents, un pour chaque ordre d'enseignement : 1) enfants de 5 à 12 ans, 2) adolescents de 13 à 15 ans, 3) jeunes de 16 à 19 ans.

Ce guide fait référence en matière de restauration et alimentation équilibrée du DIP. Il est accompagné du document du service de santé de la jeunesse «Promotion de la santé, équilibre alimentaire et restauration collective».

Aménagements

Des aménagements et changements de mobilier ont été apportés dans les salles de restaurant aux Collège Rousseau, Collège de Staël et CEPTA-Ternier ainsi que l'installation d'équipements complémentaires dans les cuisines du CEC André Chavanne et de l'Ecole de mécanique.

5.3 Activités communes aux trois ordres d'enseignement

5.3.1 Services permanents

Service - Ecoles - Médias (SEM)

Le groupe de travail visant la création d'un service interordre d'enseignement écoles médias (SEM) a rendu son rapport durant l'automne.

Ce service – écoles – médias résultant de la fédération de cinq services actuels offrant des prestations dans le domaine des médias : audiovisuel, technologies de l'information et de la communication, ressources documentaires pédagogiques, intégrera dans les premiers mois de 2004 les missions qui étaient confiées à l'ATAV, au CPAV, au CPTIC, au CRDP et à l'EDMED.

A moyen terme, le SEM sera en mesure de piloter ou coordonner l'ensemble des actions relevant de l'usage pédagogique des médias dans l'école genevoise (audiovisuel, TIC, ressources documentaires).

Institut de formation des maîtres et maîtresses de l'enseignement secondaire (IFMES)

Entre la création de l'institut (1999) et 2003, le nombre de personnes en formation a augmenté. De 450 maîtresse-s en formation en 2000, le nombre passe à 520 à la rentrée 2001 (soit une augmentation de 15,5%), reste stable lors de la rentrée 2002, puis augmente à nouveau à la rentrée 2003 (598 personnes en formation).

L'augmentation des postes alloués pour faire face à l'augmentation des élèves, et un nombre élevé de départs à la retraite (en particulier anticipée) amènent, année après année, à l'engagement de nombreux nouveaux maîtres.

Des formations complémentaires dans des disciplines en pénurie ont été proposées à des enseignant-e-s en place (anglais, seconde discipline), et une Formation en mathématiques, organisée en collaboration avec la Faculté des sciences de l'Université de Genève dès l'année 2001-2002, se poursuit avec succès.

L'IFMES participe également à la formation des formateurs/trices d'enseignant-e-s (pour la formation initiale et continue) dans les domaines, Médias, Image et Techniques d'Information et de Communication (MITIC).

Enfin, la formation pédagogique des maître-sse-s de l'enseignement professionnel a été systématisée, en collaboration avec l'Institut suisse pour la formation pédagogique (ISPFP).

Du point de vue organisationnel, l'IFMES répartit ses cours sur toute la semaine recentre ses activités dans ses locaux de la villa Lullin et occupe 4 salles au Collège Rousseau.

5.3.2 Organes de liaison

A. Activités et Services Communs - Enseignement primaire (EP), Cycle d'orientation (CO) et Enseignement secondaire II postpobligatoire (PO)

Mandatées par les trois directions générales ou, cas échéant, par le secrétariat général lorsqu'elles intègrent le niveau tertiaire, différentes commissions veillent à la cohérence des enjeux pédagogiques, de l'orientation et de la finalité de l'enseignement de certaines disciplines, voire de certaines innovations transversales.

Comliepcopo

Mandatée par les trois directions générales et composée des président-e-s des commissions de liaison CO-PO, de représentant-e-s de l'EP, ainsi que d'experts en matière d'évaluation issus des trois ordres d'enseignement, la Comliepcopo organise et assure le suivi d'une large consultation sur un texte de référence sur l'évaluation des apprentissages des élèves. Cette opération permet de structurer une approche partagée par les trois ordres d'enseignement.

Commission d'Enseignement des Mathématiques (CEM)

La Commission d'Enseignement des Mathématiques (CEM) développe des pistes de travail d'intérêt général pour le département (valorisation des mathématiques et de leur enseignement) et de portée pédagogique partagée par les différents ordres d'enseignement (développement d'une culture commune).

A cet effet, elle propose à l'ensemble des enseignant-e-s de mathématiques des rencontres ou des réflexions sur des thèmes particuliers.

Commission d'Enseignement de l'Allemand (CEA)

La Commission d'Enseignement de l'Allemand (CEA), dans le cadre de l'articulation de l'enseignement de l'allemand sur l'ensemble du parcours de formation genevois, analyse la mise en œuvre des stratégies d'enseignement les mieux adaptées aux objectifs qu'elle se fixe (manuels d'enseignement, portfolio, partenariat entre l'enseignement primaire et secondaire, etc…).

Groupe sur les échanges et les séjours linguistiques (GRESEL)

Le mandat du groupe vise à assurer à tout élève de pouvoir attester d'une expérience d'échange ou de séjour linguistique à l'issue de son parcours scolaire.

Dans cette perspective, chaque ordre d'enseignement soutient le développement des échanges et des séjours linguistiques en les mentionnant dans leurs plans d'études respectifs.

B. Activités et services communs CO et PO

Mandatées par les directions générales du secondaire I et du secondaire II postobligatoire, différentes commissions œuvrent à la mise en cohérence des plans d'études du Cycle d'orientation et des différentes filières de l'enseignement secondaire postobligatoire.

Personnel enseignant du secondaire

En décembre 2003 (sources GIP), l'enseignement secondaire compte 3806 maîtres et maîtresses actifs (1'752 au CO et 2'054 au PO) pour 2'907 postes au budget (1'303 au CO et 1'604 au PO, formateurs et formatrices d'enseignant(e)s et IFMES compris, HES non comprises).

Les mouvements enregistrés depuis la fin de l'année scolaire 2002-2003 jusqu'à la fin de l'année civile sont les suivants:

- 150 personnes ont quitté leur fonction, dont 81 dans le cadre de l'encouragement à la retraite anticipée (PLEND), 42 personnes sont actuellement au bénéfice d'un congé sans traitement et 21 ont repris leur activité après un congé obtenu pour l'année scolaire précédente.
- 544 personnes ont augmenté le taux de leur activité, alors que 245 l'ont diminué volontairement.
- Enfin, 295 enseignant-e-s ont été engagé-e-s dans l'enseignement secondaire, ce qui représente 162 postes.

Le taux de renouvellement global, compte tenu des engagements et des départs, est de 8,1%.

Groupe admission

Le groupe de travail, qui avait adapté les conditions d'admission au 10e degré pour tous les élèves issus du CO dès 2003, poursuit son travail en organisant les inscriptions et la collaboration entre les différentes directions, dans le cadre de la commission d'admission CO - PO.

Ainsi, une nouvelle fois, grâce à l'effort conjoint du CO et du PO, des séances d'information sont organisées à l'intention des maîtres du CO, pour présenter l'ensemble des modifications intervenues au secondaire II.

Commissions de liaison CO-PO (comlicopo)

Rassemblant des représentant-e-s des maîtres et directions du CO et différentes filières du PO, les commissions de français, d'allemand, d'anglais, de langues anciennes, de mathématiques, de sciences expérimentales et, depuis 2003 d'arts visuels, poursuivent leur réflexion dans la perspective d'une information réciproque régulière des deux ordres d'enseignement, avec l'objectif de définir des seuils d'acquisition à l'issue de la scolarité obligatoire permettant l'organisation de l'action pédagogique au postobligatoire.

5.3.3 Quelques brèves

Engagement de civilistes

En avril 2003, le DIP a été reconnu en qualité d'établissement d'affectation du service civil. Ainsi, des jeunes gens peuvent effectuer leur service civil dans une école du primaire, du cycle d'orientation ou dans des établissements du postobligatoire.

Depuis cet automne, 2 civilistes sont en activité, l'un au Collège Sismondi où il est chargé, principalement, de sensibiliser les élèves à la problématique générale des déchets et mettre sur pied un système de récupération des déchets recyclables, et l'autre au CEPTA qui vient en soutien aux personnels en place dans différents domaines, tels l'encadrement d'élèves handicapés, l'encadrement d'élèves lors de certaines activités (en bibliothèque ou en ateliers informatiques notamment), la prévention, des déplacements d'élèves à l'extérieur, et l'organisation de manifestations à caractère plus festif.

Vaud-Genève

La scolarisation de 271 élèves et étudiants domiciliés dans le canton de Vaud (non compris les Genevois) a permis d'inscrire Frs. 1'635'600 aux recettes de l'Etat.

Ces 271 élèves et étudiants se répartissent de la manière suivante: 104 dans l'enseignement primaire, 32 au cycle d'orientation et 135 dans l'enseignement secondaire postobligatoire, les plus nombreux sont scolarisés au Centre de Lullier.

En 2003, deux accords sont entrés en vigueur, il s'agit de l'Accord sur les taxes scolaires dans le domaine de la formation professionnelle qui regroupe toutes les écoles professionnelles (CEPTA, EAA et Lullier) et l'Accord intercantonal sur les écoles supérieures spécialisées - AESS (CEPSPE et ESIG).

5.4 Enseignement primaire

5.4.1 Mission

L'enseignement primaire a pour mission de développer chez les élèves de la 1E à la 6P les connaissances et compétences indispensables à la maîtrise des apprentissages fondamentaux qui rendent possibles les formations ultérieures et, à terme, l'intégration sociale, culturelle et professionnelle.

Conformément à l'article 4 de la loi sur l'instruction publique, l'enseignement primaire cherche à développer les aptitudes intellectuelles, physiques, manuelles et artistiques de chaque élève ainsi que l'autonomie, la capacité de jugement, le respect d'autrui et l'ouverture sur le monde extérieur. L'enseignement primaire poursuit ces objectifs en prenant en compte la diversité de ses élèves et en veillant à assurer l'égalité de traitement pour tous.

La réforme de l'école primaire genevoise, engagée sur le terrain en 1995, vise à hausser le niveau de formation et à renforcer l'égalité des chances, notamment par la lutte contre l'échec scolaire.

Afin d'assurer un cursus cohérent des connaissances et compétences que chaque élève doit maîtriser aux étapes successives de sa formation, les trois ordres

d'enseignement – primaire, cycle d'orientation et post-obligatoire – ont adopté une logique d'action entretenue par une coordination active et régulière entre les trois directions générales.

5.4.2 Action majeure en 2003 : la consolidation de la réforme

La rentrée 2003 s'est caractérisée par la consolidation des innovations engagées en 2001 et par l'entrée en projet de nouvelles écoles.

- *Consolidation des innovations*

Les changements déjà introduits ont été poursuivis :

– les objectifs d'apprentissage, renforcés par des repères intermédiaires,
– le suivi collégial de la progression de tous les élèves,
– l'évaluation formative assortie de bilans certificatifs,
– les projets d'école, qui permettent de conjuguer plan cadre et caractéristiques locales,
– les responsables d'école, garants de la dynamique constructive des équipes enseignantes,
– les relations famille-école, afin de répondre au mieux aux besoins d'information des parents sur l'évolution de leurs enfants.

- *Augmentation du nombre d'écoles en projet*

Pour entretenir le dynamisme des écoles et ne pas assimiler la phase de consolidation à une forme d'immobilisme, les écoles qui s'en sentaient prêtes ont été autorisées à fonctionner sur la base d'un projet pédagogique quadriennal avalisé par l'autorité scolaire.

Le projet d'école formalise la façon dont les enseignants s'organisent et gèrent le parcours et les apprentissages des élèves avec les ressources à disposition. En intégrant de façon indissociable les éléments du changement. Il constitue le plan cadre garant de l'homogénéité du système. Dans le même temps, il autorise les écoles à entreprendre des actions ciblées liées aux caractéristiques de la population scolaire locale.

Le projet d'école est établi sur la base d'un canevas élaboré par la direction générale de l'enseignement primaire. Ce canevas comporte trois rubriques :

- *Analyse de la situation* : spécificités de la population locale (nationalités, langues parlées), niveau d'acquisition des élèves, ressources à disposition des enseignants.
- *Actions pour promouvoir la progression des élèves* : fonctionnement dans l'école (règlement, locaux), collaboration entre enseignants, actions envers les élèves (nombre d'élèves par classe, différenciation, décloisonnements, relations famille-école (rythme et moyen de l'information, entretiens).
- *Bilans* : actions entreprises, résultats des élèves, problèmes abordés, expériences acquises, ajustements.

A la rentrée d'août 2003, le nombre de projets d'écoles s'élevait à 70, réunissant 79 écoles du fait qu'un même projet peut réunir une ou deux – voire trois – écoles géographiquement proches.

Ces 70 projets regroupent 802 classes (411 de division élémentaire + 391 de division moyenne) sur un total de 1'666, soit 48%.

5.4.3 Charges et revenus en milliers de francs

	Compte 2001	Compte 2002	Budget 2003	Compte 2003 (3)	Ecart C-B (+=dépass.)	Ecart/bud. (%)
Charges totales	**340'462**	**353'251**	**363'855**	**362'812**	**-1'043**	**-0.29**
hors 37 et 39 (1)	*339'355*	*351'435*	*361'909*	*360'782*	***-1'127***	***-0.31***
Revenus totaux	**5'874**	**7'571**	**3'684**	**4'369**	**+685**	**-18.61**
hors 47 et 49 (2)	*5'840*	*7'532*	*3'649*	*4'331*	***+682***	***-18.68***

(1) 37 : subventions redistribuées, 39 : imputations internes (charges)
(2) 47 : subventions à redistribuer, 49 : imputations internes (revenus)
(3) Situation comptable au 31.12.2003, chiffres arrêtés au 03.03.04.

Postes

	Occupat. 31.12.01	Occupat. 31.12.02	Budget 2003	Occupat. 31.12.03	Ecart (+=dépass.)	Ecart/bud. (%)
PAT	222.85	231.35	241.00	240.70	-0.30	-0.12
PE	2'274.99	2'294.38	2'288.50	2'297.05	+8.55	+0.37
Total	**2'497.84**	**2'525.73**	**2'529.50**	**2'537.75**	**+8.25**	**+0.33**

PAT: Personnel administratif et technique (301) PE : Personnel enseignant (302)

5.4.4 L'enseignement primaire en tableaux

Evolution des effectifs

	Filles	Garçons	dont Suisses	TOTAL
Scolarité facultative 1re - 2e				
En 2001	*4'154*	*4'383*	*5'033*	*8'537*
En 2002	*4'072*	*4'306*	*4'984*	*8'378*
En 2003	**4'082**	**4'263**	**4'950**	**8'345**
Scolarité obligatoire 1P - 6P				
En 2001	*12'494*	*13'058*	*15'572*	*25'552*
En 2002	*12'624*	*13'205*	*15'714*	*25'829*
En 2003	**12'687**	**13'231**	**15'660**	**25'918**
Division ordinaire				
En 2001	*16'648*	*17'441*	*20'605*	*34'089*
En 2002	*16'696*	*17'511*	*20'698*	*34'207*
En 2003	**16'769**	**17'494**	**20'610**	**34'263**
Division spécialisée				
En 2001	*371*	*723*	*476*	*1'094*
En 2002	*398*	*756*	*499*	*1'154*
En 2003	**401**	**782**	**523**	**1'183**
Total divisions (ordinaire + spécialisée)				
En 2001	*17'019*	*18'164*	*21'081*	*35'183*
En 2002	*17'094*	*18'267*	*21'197*	*35'361*
En 2003	**17'170**	**18'276**	**21'133**	**35'446**
Variations				
2001 - 2002	*75*	*103*	*116*	*178*
2002 - 2003	**76**	**9**	**-64**	**85**

Données 2001 et 2002 au 31 décembre; données 2003 au 14 novembre. *Source :* Service de la recherche en éducation (DIP)

Pour l'année scolaire 2003-2004, l'enseignement primaire compte 1'666 classes en division ordinaire pour 34'263 élèves. L'augmentation du nombre d'élèves en division ordinaire (91) n'a pas pu être prise en compte par l'ouverture de nouvelles classes, mais elle a été en partie compensée par l'augmentation du nombre de postes de généraliste non titulaire : + 3,5.

La situation à la rentrée 2003 a permis de maintenir le taux d'encadrement autour de 1 poste d'enseignement pour 17 élèves. Au 15 novembre 2003, ce taux était de 17,07 (valeur cantonale).

Le taux d'encadrement se calcule en rapportant le nombre d'élèves au nombre d'enseignants travaillant au front des classes : généralistes titulaires + généralistes non titulaires + maîtres et maîtresses spécialistes. Ce taux peut varier d'un secteur à un autre en fonction de caractéristiques locales telle que, par exemple, une population scolaire défavorisée. Il peut varier également d'une année à une autre.

La moyenne cantonale du nombre d'élèves par classe a passé de 20,46 à la rentrée 2002 à 20,56 à la rentrée 2003. Cette moyenne se répartit de la façon suivante :

- division élémentaire (1E à 2P) :
  17'234 élèves pour 850 classes, soit 20,27 de moyenne ;
- division moyenne (3P à 6P) :
  17'029 élèves pour 816 classes, soit 20,86 de moyenne.

Effectifs des classes de la division ordinaire

Elèves	Classes à 1 degré			Classes à 2 degrés			Classes à 3 degrés			Classes à 4 degrés			Total		
	2001	2002	**2003**	2001	2002	**2003**	2001	2002	**2003**	2001	2002	**2003**	2001	2002	**2003**
5					1	**1**								1	**1**
7							1						1		
9								1						1	
11												**1**			**1**
12							1		**1**				1		**1**
13								1						1	
14				2	4	**1**	1					**1**	3	4	**2**
15	3	7	**3**	2	7		1	1					6	15	**3**
16	14	20	**14**	7	9	**10**	1		**1**				22	29	**25**
17	43	46	**44**	37	34	**34**			**1**				80	80	**79**
18	97	104	**81**	59	52	**46**		2					156	158	**127**
19	126	146	**155**	100	96	**80**	1						227	242	**235**
20	205	198	**225**	104	84	**92**	1		**3**			**2**	310	282	**322**
21	226	221	**239**	115	90	**91**	4		**1**	1	2		346	313	**331**
22	181	201	**181**	69	64	**68**	3	1	**3**				253	266	**252**
23	138	133	**149**	17	39	**39**		1	**2**				155	173	**190**
24	65	66	**55**	16	11	**11**	1						82	77	**66**
25	13	20	**24**	4	2	**4**						**1**	17	22	**29**
26	2	3	**2**	1	3								3	6	**2**
27				1									1		
Total	1'113	1'165	**1'172**	534	496	**477**	15	7	**12**	1	2	**5**	1'663	1'670	**1'666**

Source : Service de la recherche en éducation (DIP)

Remarques :

- Les classes de 5 et 11 élèves se trouvent à l'école climatique de Boveau, sise à Corbeyrier (VD), qui accueille des enfants perturbés sur les plans familial et social et pour lesquels un placement extérieur est recommandé sur avis du service de la protection de la jeunesse.
- La plupart des classes à très faible effectif sont dans des zones à forte évolution démographique ou en zone rurale (classes à plusieurs degrés). Elles répondent à des besoins spécifiques qui évitent de déplacer des élèves et de fermer des écoles.

Répartition des effectifs dans les classes de la division ordinaire

Elèves par classe	14	15	16	17	18-22	23	24	25	26
Rentrée 2003	**2**	**3**	**25**	**79**	**1'267**	**190**	**66**	**29**	**2**
Rentrée 2002	4	15	29	80	1'261	173	77	22	6
Rentrée 2001	3	6	22	80	1'292	155	82	17	3
% rentrée 2003	**6.55%**				**76.19%**	**17.26%**			
% rentrée 2002	7.68%				75.64%	16.68%			
% rentrée 2001	6.69%				77.83%	15.48%			

Pour la rentrée 2003, la direction générale de l'enseignement primaire s'est fixé plusieurs objectifs quant à la répartition des effectifs d'élèves. Ils ont tous été atteints :

- ne pas augmenter la moyenne cantonale de 20,7 élèves par classe (valeur à la rentrée 1999) : elle est de 20,56 ;
- rapprocher les effectifs par classe entre les divisions élémentaire et moyenne autour de la moyenne cantonale de 20,56 ; or, les moyennes sont respectivement de 20,27 et 20,86 ;
- contenir autant que les caractéristiques locales le permettent les effectifs par classe dans la fourchette 18-22 ; c'est le cas pour 76% des classes.

Les classes à plus de 25 élèves font l'objet d'une analyse de la part de la direction générale de l'enseignement primaire et des inspectrices et inspecteurs concernés qui cherchent des mesures d'aide internes à la circonscription, à la région, voire même sur le plan cantonal. Cela a été le cas pour les 2 classes à 26 élèves recensées à la rentrée 2003.

Postes occupés

	au 31 déc. 2001	au 31 déc. 2002	au 31 déc. 2003
Administratifs	81.55	83.15	90.90
Directeurs / Inspecteurs	32.00	36.50	35.50
Titulaires division ordinaire	1'669.41	1'671.32	1'666.47
Généralistes non titulaires	134.98	131.71	135.00
Structures d'accueil	23.40	25.85	31.25
Formateurs des services	57.42	67.42	66.35
Maîtres spécialistes	225.63	225.43	222.43
Enseignants spécialisés	164.15	172.65	175.55
Educateurs	109.30	111.70	114.30
Total sans cas particulier	**2'497.84**	**2'525.73**	**2'537.75**
Cas particuliers (*)	7.25		
Total	**2'505.09**	**2'525.73**	**2'537.75**
élèves en division ordinaire	*34'089*	*34'207*	*34'263*
classes en division ordinaire	*1'663*	*1'670*	*1'666*
élèves en division spécialisée	*1'094*	*1'154*	*1'183*

(*) A partir de 2002, les cas particuliers ne sont plus budgetés en poste, mais en crédit en franc.

Les ressources au front des classes ont été réparties en fonction d'une analyse affinée des besoins des écoles sur la base :

– des mouvements de population à l'intérieur du canton ;
– de la répartition des couches sociales défavorisées dans le canton ;
– de l'afflux de population migrante récente dans certains quartiers.

Les ressources au front des classes ont été réparties en fonction d'une analyse affinée des besoins des écoles sur la base :

- des mouvements de population à l'intérieur du canton;
- de la répartition des couches sociales défavorisées dans le canton;
- de l'afflux de population migrante récente dans certains quartiers.

5.4.5 Activités des services

Direction générale de l'enseignement primaire

Parmi les dossiers gérés par la direction générale de l'enseignement primaire en 2003, certains sont à mettre en évidence pour leur importance et leur impact sur la poursuite de la réforme ou sur les conditions de travail des enseignants. Selon leur nature, ils ont été traités avec les partenaires concernés, association professionnelle et parents notamment, dans les instances prévues à cet effet.

- *Réorganisation des services de la formation continue*

Suite à l'état des lieux des services de la formation continue réalisé en 2002, un groupe de travail a été mis en place afin de définir des perspectives d'avenir visant l'optimalisation des prestations dispensées au corps enseignant par ces services.

Le groupe de travail a remis en juillet 2003 un rapport qui développe plusieurs pistes accueillies favorablement par la direction générale de l'enseignement primaire, les responsables des services et les formateurs :

- réunir des services de formation sous une nouvelle entité administrative appelée *Centre de la formation continue (CFC)* avec à sa tête un ou une responsable rattaché-e à la direction générale;
- par cette centralisation organisationnelle, favoriser la convergence des différentes actions de formation de manière à les rendre cohérentes pour les enseignants et de façon à faciliter l'articulation interdisciplinaire entre les différents domaines de formation;
- renforcer l'analyse des pratiques professionnelles pour mieux connaître les réalités du terrain et adapter en conséquence les offres de formation continue;
- créer des outils spécifiques d'enseignement et de formation pour aider les enseignants dans leurs pratiques professionnelles;
- contribuer aux innovations par la formation.

La mise en œuvre effective du CFC et la désignation de la personne qui en sera responsable devraient intervenir en 2004.

- *Recrutement de nouveaux enseignants*

En juin 2003, 173 personnes représentant l'équivalent de 137 postes ont cessé leur activité pour divers motifs : retraite à l'âge légal, retraite anticipée, démissions, non-renouvellement de suppléances, démissions, congés.

A la rentrée 2003, pour répondre à ses besoins, la direction générale de l'enseignement primaire a engagé 158 suppléants, pour l'équivalent de 124,75 postes, dont :

- 78 détenteurs de la licence mention *Enseignement* (LME) de la section des sciences de l'éducation de l'Université de Genève;
- 6 brevetés genevois;
- 7 détenteurs d'un brevet d'enseignement délivré par un canton suisse autre que celui de Genève; l'accord intercantonal sur la reconnaissance des diplômes d'aptitude à l'enseignement permet en effet d'engager des enseignants confédérés sous réserve d'une bonne maîtrise de la langue française;
- 9 détenteurs d'un titre étranger, en l'occurrence tous français;
- 13 détenteurs d'une licence en sciences de l'éducation de l'Université de Genève, hors LME;
- 38 détenteurs d'une licence d'autres facultés;
- 7 personnes pour les disciplines spéciales (éducation artistique, éducation physique et psychomotricité).

99 personnes au bénéfice d'un contrat de suppléance ont été nommées au 1er septembre. A cette date également, 43 personnes ont été stabilisées après avoir suivi une formation complémentaire, dont 8 maîtres spécialistes.

La nomination et la stabilisation sont deux procédures d'accès au statut de fonctionnaire. La première s'applique aux personnes possédant les titres requis pour exercer dans l'enseignement primaire, à savoir la licence LME ou un brevet cantonal d'enseignement. La seconde concerne les personnes détentrices d'autres certifications. L'une et l'autre entraînent les mêmes droits et devoirs.

- *Encadrement des enseignants débutants et des remplaçants*

A la rentrée 2001, la direction générale de l'enseignement primaire a mis en place un *dispositif d'encadrement des suppléants et des remplaçants* (DESR) afin d'apporter une aide aux enseignants débutants et aux personnes assurant un remplacement d'au moins trois mois, sur demande de leur part ou de leur inspecteur ou inspectrice. Cette aide dispensée par des formateurs revêt diverses formes : séances d'information, interventions dans les classes, séminaires d'échanges sur les pratiques, entretiens personnalisés.

L'analyse des difficultés rencontrées par les enseignants débutants et les remplaçants dans leur pratique quotidienne a révélé la nécessité de renforcer cet encadrement. La direction générale de l'enseignement primaire a alors affiné le dispositif d'intervention au terme d'une réflexion menée avec des inspecteurs, des formateurs et l'association professionnelle.

A la rentrée d'août 2003, des interventions de formateurs d'autres services plus ciblées en didactiques ont été ajoutées aux prestations du DESR pour consolider le suivi des enseignants débutants, avec les avantages suivants :

- tous les enseignants débutants, qu'ils soient en 1ère, 2ème ou 3ème année probatoire, ainsi que tous les remplaçants exerçant au moins trois mois d'affilée sont systématiquement suivis;
- chacun d'entre eux a un formateur-référent unique auquel s'adresser en cas de problème; cette relation personnalisée favorise l'identification des besoins et renforce la qualité de l'évaluation des compétences professionnelles;
- la procédure d'engagement permet de cerner les compétences existantes au moment d'entrer en fonction et celles qu'il convient de développer dans le cadre de la formation en emploi, selon un programme adapté aux besoins de la personne;
- l'encadrement et le suivi de proximité assurés par les formateurs fournissent des éléments d'observation fiables

qui complètent les observations faites par les inspecteurs lors de leurs visites en classe;

– offrir aux enseignants débutants, dès leur entrée dans la profession, un soutien adapté et ciblé en fonction des situations rencontrées, ce qui contribue à placer d'emblée ces personnes dans un contexte favorable en terme de santé professionnelle.

• *Formation complémentaire des personnes engagées sans les titres requis*

Les titres requis pour exercer dans l'enseignement primaire genevois sont:

– la licence mention *Enseignement* de la faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université de Genève ;

– le brevet d'aptitude pour enseigner au niveau primaire délivré par les ex-Etudes pédagogiques genevoises jusqu'en 1995 ou par un autre canton suisse (avec dans ce cas l'exigence de la maîtrise du français) ;

– le diplôme d'enseignement primaire délivré par un Etat membre de l'Union européenne ou de l'AELE, diplôme reconnu équivalent par la Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique.

A la rentrée d'août 2003, parmi les enseignants nouvellement engagés, la part des personnes non détentrices des titres requis (c'est-à-dire les suppléants) a atteint 40%. Ces suppléants sont astreints à une formation complémentaire en emploi développée sur trois ans.

Le nombre de suppléants engagés en 2001, 2002 et 2003, et donc en période probatoire, s'élève à 184. Leur formation complémentaire est assurée par les services de formation de l'enseignement primaire. La disponibilité de ces derniers pour former le corps enseignant déjà en place dans le cadre du perfectionnement professionnel est par conséquent diminuée.

Pour remédier à cette situation, la direction a mené une réflexion avec les instances de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation pour confier cette formation complémentaire à l'université. Cette réflexion intègre les changements qui doivent intervenir dans les parcours académiques suite à l'adoption du processus de Bologne.

L'option retenue est une formation en emploi pour des personnes déjà détentrices d'une licence universitaire. Dûment certifiée, cette formation devrait être reconnue par la conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique.

• *Enquête sur la santé des enseignants et des éducateurs*

En décembre 2002, la direction générale de l'enseignement primaire, en collaboration avec un médecin membre de l'association *Actions en santé publique* et avec l'association professionnelle, a engagé une enquête auprès de l'ensemble du personnel enseignant et éducateur pour déterminer son niveau de stress, en identifier les causes et les conséquences. L'intérêt de cette enquête est de considérer l'état de santé comme une résultante – parmi d'autres – de l'organisation du travail.

Les résultats et leur analyse, s'appuyant sur un taux de retour des questionnaires de 58%, ont été consignés dans un rapport rédigé par le médecin partenaire et remis aux responsables du département et de l'enseignement primaire. Il en ressort que le score moyen de santé physique est plutôt bon alors que le score moyen de santé mentale est assez bas.

Un groupe de travail réunissant des membres de la direction générale, de l'association professionnelle et l'auteur du rapport a été mis en place avec la mission d'élaborer des recommandations susceptibles d'améliorer l'état de santé du personnel enseignant et des éducateurs. Ces recommandations porteront sur des modalités organisationnelles du travail, notamment sur la manière de renforcer l'encadrement de proximité du personnel.

• *Analyse des plans de travail et projets pédagogiques déposés par les écoles*

La direction a mandaté le service de la recherche en éducation du DIP pour analyser les plans de travail et les projets d'école déposés afin de répondre à trois questions centrales:

– la rénovation est-elle bien comprise par les enseignants ?

– dans quelle mesure les enseignants ont-ils les compétences et les instruments requis pour analyser la réalité locale de leur école ?

– les enseignants ont-ils les compétences relationnelles et organisationnelles requises pour travailler en cycles de quatre ans ?

Le but est de vérifier l'adéquation des plans et projets avec les attentes institutionnelles et de pouvoir apporter, le cas échéant, les ajustements nécessaires. De la sorte, les plans et projets sont appelés à devenir de véritables instruments de pilotage pour chaque école dans la poursuite des objectifs spécifiques qu'elle s'est fixés.

Le service de la recherche en éducation a rendu son rapport en novembre 2003. Ce rapport sera débattu avec les enseignants lors d'un forum prévu en mars 2004 et coorganisé par la direction générale de l'enseignement primaire et l'association professionnelle.

• *Structures d'accueil*

L'enseignement primaire a le souci constant d'intégrer le plus rapidement possible les enfants allophones qui ont besoin d'un appui important sur le plan de la scolarisation et de la socialisation. Grâce aux structures d'accueil, ces enfants sont placés d'emblée dans des situations de communication orale et écrite en français. Les structures d'accueil sont des classes fréquentées à temps partiel – par exemple à mi-temps, en parallèle à une classe ordinaire – par des élèves non francophones pour qu'ils apprennent la langue française parlée et écrite par des séquences d'enseignement appropriées. Une fois que ces élèves maîtrisent suffisamment le français pour comprendre les consignes et exécuter des tâches, ils cessent de fréquenter la structure d'accueil et sont intégrés à plein temps en classe ordinaire.

En 2003, 900 élèves ont fréquenté les 36 structures d'accueil (31,25 postes à fin décembre 2003) réparties dans le canton. Ces groupes d'élèves proviennent de 80 pays différents. Les élèves lusophones du Portugal, du Brésil et de l'Angola restent les plus nombreux. Suivent les élèves albanophones d'Albanie et du Kosovo et les élèves hispanophones, notamment ceux des pays d'Amérique centrale. Le nombre d'élèves africains est stable.

• *Evaluation de la mise en place des responsables d'école*

La mise en place des premiers responsables d'école fait l'objet d'un suivi en collaboration étroite avec le secrétariat

général et les services administratifs et financiers du DIP. Dans le cadre de cette démarche s'est tenue en novembre une journée de travail réunissant des membres de la DEP, du corps inspectoral, de l'association professionnelle et des parents. Il est ressorti de cette journée que la mise en place des responsables d'école favorisaient les relations entre les écoles et les APE et les relations entre les enseignants et les parents.

Le Groupement cantonal genevois des associations de parents d'élèves des écoles primaires et enfantines a de son côté organisé un sondage auprès d'associations de parents locales concernées par la mise en place des responsables d'école. Les associations qui ont répondu ont fait part de bilans favorables, sauf en de rares exceptions où la récente mise en place d'un responsable d'école ne permet pas encore la prise de recul nécessaire pour évaluer le changement.

- *Manifestations culturelles*

La politique culturelle au niveau de l'enseignement primaire prévoit que chaque élève assiste durant l'année scolaire à un spectacle musical et à un spectacle théâtral. Le Grand-Théâtre, l'Orchestre de la Suisse romande, les Marionnettes de Genève et le Théâtre Am Stram Gram occupent une place privilégiée dans les programmes mis sur pied et étayés par des dossiers pédagogiques étudiés en classe. Ainsi, pour un total de 35'446 élèves:

- 45'290 élèves se sont rendus à l'un ou plusieurs des 29 spectacles théâtraux proposés;
- 24'059 élèves se sont rendus à l'un ou plusieurs des 15 concerts proposés;
- 4'267 élèves se sont rendus à l'un ou plusieurs des 9 films cinématographiques proposés.

Soit un total de 73'616 élèves pour 53 animations.

En expression plastique et artisanat, dans le cadre du programme *L'art et les enfants* soutenu par un mécénat privé, 12'500 élèves de tous les degrés ont travaillé en stages avec des artistes, visité un atelier d'artiste ou une exposition.

- *Technologies nouvelles*

A la rentrée d'août 2003, 1'263 équipements informatiques étaient installés dans les classes, représentant environ 1 poste pour 20 élèves en division moyenne, classes spécialisées comprises (1 poste pour 40 élèves en 1996). L'acceptation par le Grand Conseil des projets de loi *Apprendre à communiquer* et *Extension d'équipement informatique pédagogique en division élémentaire* va faire évoluer progressivement ce quota vers 1 poste pour 20 élèves pour toutes les classes des divisions élémentaire, moyenne et spécialisée en 2004.

Un effort particulier a été poursuivi à deux niveaux:

– la mise à disposition d'un équipement informatique aux structures d'accueil;
– la mise à disposition d'un équipement informatique à toutes les classes d'une même circonscription pilote afin d'en promouvoir l'utilisation pédagogique et administrative et d'en évaluer les effets.

Au niveau d'internet, il est prévu de relier toutes les écoles selon un plan cantonal de répartition des frais entre l'Etat et les communes. L'Etat prend à sa charge les éléments mobiles et les coûts de communication sur le Réseau Cantonal 2. Les communes financent quant à elles les éléments fixes. En ville de Genève et en ville de Carouge, là où les travaux n'ont pas pu être réalisés, des liaisons à l'aide de modems sont mises en place de façon transitoire.

- *Biens et services*

Une attention particulière est toujours apportée au choix du matériel mis à la disposition des élèves. La direction générale de l'enseignement primaire recherche systématiquement des économies (standardisation des produits, rabais de masse) en étroite collaboration avec l'économat cantonal et la commission des moyens d'enseignement, des fournitures scolaires et des équipements.

Les crédits en espèce, ainsi que ceux ouverts à l'économat cantonal et à l'économat de l'enseignement primaire, n'avaient pas augmenté depuis 2000. Ils ont été adaptés en 2003 aux besoins actuels, en particulier ceux liés à l'usage de l'informatique et des photocopies faites par les enseignants et les élèves: Frs. 1'822 (contre Frs. 1'803 auparavant) pour les 1E, 2E, 1P et 2P, Frs. 1'554 (Frs. 1'555) pour les 3P, Frs. 1'554 (Frs. 1'510) pour les 4P, Frs. 1'554 (Frs.1'435) pour les 5P et 6P. Ces montants n'incluent pas les moyens d'enseignement qui sont fournis par l'institution. Ils sont destinés à l'obtention de fournitures pédagogiques et de matériel de reproduction. Le règlement des frais de photocopies effectuées par les enseignants au profit des élèves est progressivement transféré au DIP, les communes restant libres de conserver une part d'investissement en la matière.

Le Centre de ressources et de documentation pédagogiques (CRDP) et l'Economat cantonal de l'enseignement primaire offrent au corps enseignant une vaste panoplie de matériel pédagogique, à emprunter ou à acheter. Outre le matériel spécifique aux disciplines artistiques et aux disciplines environnementales, 228'689 articles sont à disposition sous forme de livres, périodiques, cassettes video, diapositives, CD, jeux, posters et affiches.

Un secteur technique met à la disposition de toutes classes primaires des appareils audiovisuels et assure leur maintenance.

En janvier et février, le CRDP a monté une exposition intitulée «Littératures en dialogue».

Une étude des besoins liés à la réinformatisation des bibliothèques scolaires, s'inspirant des nouveaux systèmes informatisés de gestion pour bibliothèques et de médiathèques, a entraîné la rédaction d'un projet de loi pour les bibliothèques de l'enseignement primaire, du cycle d'orientation et de l'enseignement postobligatoire.

- *Constructions scolaires en collaboration avec les communes*

Lancy / Ecole du Petit-Lancy:	1/4 de groupe scolaire (4 classes) + salle de gymnastique: 2ème étape d'un programme de 12 classes
Onex / Ecole Bellecour:	1/4 de groupe scolaire: 1ère étape d'un demi-groupe scolaire (8 classes)
Plan-les-Ouates / Les Serves:	1/4 de groupe scolaire: pavillon scolaire
Pregny-Chambésy/ Ecole La Fontaine:	1/2 groupe scolaire
Versoix / Adrien-Lachenal:	1/4 de groupe scolaire: pavillon scolaire

Les communes demandent toujours une occupation serrée et optimale des locaux existants avant de construire de nouvelles unités. Cela entraîne parfois un changement d'école pour certains élèves. Les distances à

franchir demeurent dans les limites acceptables et les exigences de sécurité sont respectées.

L'évolution de l'enseignement implique des changements au niveau de l'occupation des espaces à disposition. Sur les conseils du département de l'instruction publique, les communes et les architectes se montrent volontiers novateurs dans l'aménagement des surfaces et locaux scolaires: utilisation plus polyvalente des structures existantes, emploi de certains dégagements (couloirs, recoins) pour des activités pédagogiques, portes élargies, parois amovibles.

Services des didactiques et de la pédagogie générale

La mission des services des didactiques et de la pédagogie générale implique trois ordres de tâches:

- Une analyse des besoins: les services recueillent les demandes de formation des enseignants et identifient les besoins en conseil, intervention, orientation qui se manifestent. Ils vérifient l'adéquation des demandes de formation avec les orientations institutionnelles;
- une production d'outils liés notamment à l'enseignement des disciplines, à l'évaluation, à la gestion des projets d'école;
- des programmes de formation: les services élaborent, organisent et dispensent toutes les actions relevant du perfectionnement professionnel.

En lien avec l'évolution du système scolaire genevois, les services des didactiques et de la pédagogie générale de l'enseignement primaire assurent:

- la formation continue du personnel enseignant, sous forme de séminaires à la Maison de Pinchat, au centre de Geisendorf ou dans les écoles lorsqu'il s'agit d'une formation suivie par tous les enseignants d'un même bâtiment;
- la formation du personnel suppléant ;
- l'élaboration de séquences didactiques dans chaque discipline, en intégrant l'évaluation des élèves en lien avec les objectifs d'apprentissage;
- la rédaction des épreuves passées aux élèves en fin de 2P et de 6P;
- la production de moyens d'enseignement dont l'équivalent n'existe pas sur le marché;
- la participation de l'enseignement primaire genevois aux réflexions concrètes menées dans les instances intercantonales, selon les disciplines.

Au niveau des services des didactiques et de pédagogie générale, l'année 2003 a été marquée par:

- la prise en charge de 3'850 inscriptions aux 174 offres de formation continue (cours et modules) représentant plus de 100'000 heures de cours; parmi elles, 24'000 (24%) ont été dispensées hors temps d'enseignement (en fin de journée ou le mercredi);
- l'accompagnement de 79 écoles dans la mise en œuvre de leur projet pédagogique quadriennal;
- la formation complémentaire délivrée aux 184 suppléants;
- la préparation des nouvelles épreuves cantonales de 2P en français, mathématiques et écriture-graphisme;
- l'introduction de nouveaux moyens de lecture de la 1E à la 6P.

5.4.6 Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire

Le groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) assure la gestion du parascolaire depuis 1994. L'interaction avec les communes permet de pratiquer une politique de proximité, de répondre de manière différenciée aux besoins exprimés par les collectivités locales et d'ajuster l'offre à la demande.

- *Prestations*

Accueil du matin de 7h à 8h: dans quelques communes suburbaines et quartiers de la ville de Genève, les enfants peuvent être accueillis avant de commencer l'école, sur inscription, dans la mesure où leurs parents ont des obligations professionnelles. Un petit déjeuner et un moment de détente leur sont proposés. L'accueil du matin est gratuit. Il est en vigueur en huit endroits: six en ville de Genève, un à Plan-les-Ouates et un à Versoix.

Accueil de midi de 11h30 à 13h30: il concerne les enfants de 4 à 12 ans (1E à 6P) de la sortie de l'école à la reprise des leçons. Les animatrices et animateurs parascolaires prennent en charge 675 groupes d'enfants (625 en 2002) et les encadrent pendant le repas pris dans plus de 135 réfectoires et cantines.

Le repas est servi par les cuisines et restaurants scolaires qui en fixent et en encaissent directement le prix.

Des activités ludiques ou une sieste pour les petits sont organisées après le repas. Facturée aux parents par le GIAP, la prestation pour cet encadrement se monte à Frs. 3.–.

Accueil de l'après-midi de 16h00 à 18h00: il est proposé à travers 329 groupes (307 en 2002) aux enfants de 4 à 7/8 ans (1E à 3P). Des dérogations peuvent être accordées en fonction des places disponibles jusqu'à 12 ans (4P à 6P). Après le goûter, les enfants peuvent s'adonner à des jeux d'intérieur et d'extérieur, à des activités créatrices ou sportives, à des bricolages, à des visites. La prestation d'encadrement est facturée aux parents par le GIAP et se monte à Frs. 5.–.

Selon les cas et sur demande exprimée par les parents au moment de l'inscription de leurs enfants, des rabais allant jusqu'à l'exonération totale des frais d'encadrement peuvent être accordés par le GIAP.

- *Information*

Le GIAP dispose d'une page sur le site internet de l'Association des communes genevoises dotée d'un lien avec le site du DIP. Le GIAP peut ainsi inscrire son action dans le cadre de l'ensemble des prestations offertes à la jeunesse du canton.

La plaquette *«Giapo et Giapa»* livre toutes les informations utiles sur l'accès à l'animation parascolaire et sur le contenu de l'offre.

- *Partenariat*

Le GIAP collabore étroitement avec de nombreux partenaires: le DIP, la fédération des associations de cuisines et restaurants scolaires, les autorités communales, la fondation pour l'animation socioculturelle, les associations locales, les associations de parents. Ce partenariat

contribue à la qualité des activités offertes à tous les enfants, sans exception, et facilite :

– l'accès aux piscines, patinoires, bibliothèques, ludothèques, musées, maisons de quartier, jardins Robinson, clubs sportifs, … ;
– les prêts de bus pour les déplacements ;
– l'octroi de subventions communales extraordinaires pour l'animation.

• *Fréquentation*

Les statistiques des présences d'enfants depuis 1999 indiquent une nette évolution :

	Accueil du matin	Accueil de midi	Accueil de l'après-midi	Total
nov. 1999	113	5'478	2'138	**7'729 (+ 8,1%)**
nov. 2000	115	5'934	2'333	**8'382 (+ 8,4%)**
nov. 2001	117	6'544	2'381	**9'042 (+ 7,9%)**
nov. 2002	119	7'005	2'509	**9'633 (+ 6,5%)**
nov. 2003	**117**	**7'560**	**2'600**	**10'277 (+ 6.7%)**

• *Financement*

Pour l'exercice 2003, l'Etat a versé au GIAP Frs. 15'798'000.

La part des communes s'est élevée à Frs. 6'841'890, soit 30% du coût public global de la prestation.

5.5 Cycle d'orientation

5.5.1 Mission

Le cycle d'orientation est une école secondaire de culture générale qui accueille tous les enfants de 12 à 15 ans domiciliés dans le canton de Genève et souhaitant bénéficier d'une instruction publique et gratuite. Il a pour objectif d'assurer à l'élève un parcours de formation cohérent du début à la fin de sa scolarité, de lui donner la possibilité de tirer le meilleur de lui-même et de trouver, à la fin du CO, au moins une voie qui lui permette de réaliser son projet personnel.

5.5.2 2003 : année d'extension numérique et de consolidation pédagogique

A la rentrée 2003, ce sont quelque 12'584 élèves qui fréquentent le cycle d'orientation, soit encore 476 de plus qu'en 2002. En trois ans, l'effectif du CO a augmenté de 10,55 %. Cette hausse engendre aussi l'ouverture d'un plus grand nombre de classes, l'engagement de nouveaux/elles enseignant-e-s et le renforcement du staff administratif et des équipes de direction.

Pour la première fois depuis 27 ans, un nouveau bâtiment a été construit (Collège de Montbrillant – 18e CO) et son ouverture a permis de répondre en partie aux besoins créés par l'afflux de la population scolaire concernée. Il a néanmoins été nécessaire d'accroître les effectifs dans les 17 autres établissements et d'utiliser pleinement les pavillons provisoires construits en prévision.

Le cycle d'orientation a concrétisé sur le terrain de ses trois degrés la nouvelle grille-horaire et la nouvelle organisation qui en découle, précisée dans le nouveau règlement C 1 10.27.

Afin de consolider la rénovation pédagogique à laquelle il s'est attelé, il a placé l'accent sur la formation continue du corps enseignant – en particulier au plan des pratiques pédagogiques –, sur la définition toujours plus précise des plans d'études et programmes et sur l'évaluation du travail des élèves.

5.5.3 Charges et revenus en milliers de francs

	Compte 2001	Compte 2002	Budget 2003	Compte 2003(3)	Ecart C-B (+=dépass.)	Ecart/bud. (%)
Charges totales	**228'888**	**241'720**	**253'690**	**251'832**	**-1'858**	**-0.73**
hors 37 et 39 (1)	*217'824*	*226'330*	*237'483*	***235'794***	***-1'689***	***-0.71***
Revenus totaux	**4'581**	**3'475**	**2'487**	**2'676**	**+189**	**+7.61**
hors 47 et 49 (2)	*4'277*	*3'154*	*2'193*	***2'342***	***+149***	***+6.80***

(1) 37 : subventions redistribuées, 39 : imputations internes (charges)
(2) 47 : subventions à redistribuer, 49 : imputations internes (revenus)
(3) Situation comptable au 31.12.2003 ; chiffres arrêtés au 03.03.04

Postes

	Occupat. 31.12.01	Occupat. 31.12.02	Budget 2003	Occupat. 31.12.03	Ecart (+=dépass.)	Ecart/bud. (%)
PAT	188.02	190.82	200.70	199.17	-1.53	-0.76%
PE	1'223.04	1'259.87	1'303.30	1'299.51	-3.79	-0.29%
Total	**1'411.06**	**1'450.69**	**1'504.00**	**1'498.68**	**-5.32**	**-0.35%**

PAT : Personnel administratif et technique (301) PE : Personnel enseignant (302)

5.5.4 Activités

Plans d'études, moyens didactiques et matériel afférents à l'enseignement

Les nouveaux plans d'études des 26 disciplines enseignées au CO sont appliqués dans toutes les classes. De nombreux moyens pédagogiques ont été adaptés, réalisés ou acquis pour l'alimentation, l'allemand, l'anglais, l'éducation aux médias, le français, la géographie, l'histoire, le latin et l'information scolaire et professionnelle.

Pour conseiller et aider les groupes des différentes disciplines dans l'intégration des TIC (technologie de l'information et de la communication), une équipe d'enseignant-e-s chevronné-e-s participe aux réflexions et au développement de la prospective éducative dans le cadre du CPTIC.

Une deuxième édition de la *Synthèse des plans d'études* (brochure qui présente l'essentiel du plan d'études de chaque discipline en une à deux pages) a été réalisée.

Afin de répondre aux besoins liés à l'évolution des programmes, du matériel et de la dotation horaire, à la vétusté des équipements (certains datent du début du CO) et aux nouvelles normes de sécurité, un plan de renouvellement et de complément sur plusieurs années a été conçu en faveur d'un certain nombre de disciplines. Pour 2003, il convient de citer :

SIC (systèmes d'infomation et de communication)	Renouvellement d'un atelier de 13 PC dans 8 CO (104 postes)
TIC (technologie de l'information et de la communication)	1 PC pour les salles des maître-sse-s des 17 CO (17 postes) 1 PC pour les 2 nouvelles classes-atelier (2 postes) 1 projecteur de données par collège (17 appareils) 2 MacIntosh pour 3 classes d'accueil (N=6) 4 chariots mobiles (1 ordinateur + 1 projecteur de données + 1 imprimante + 2 hauts-parleurs) 1 PC + 1 MacIntosh bureau des président-e-s de groupe (DGCO) (N=2) 1 MacIntosh portable direction de l'innovation pédagogique (DGCO)
Physique	Rééquipement partiel des laboratoires (sur 3 ans)
Travaux manuels	Rééquipement des ateliers - 1re étape
Musique	Equipement d'une 2e salle de musique et complément de la 1re
Biologie	Suite du remplacement des microscopes
Education physique	Complément du renouvellement des tapis de chute et autres équipements
Langues 2 (allemand et anglais)	Complément d'équipement des classes en lecteurs CD
Textiles	Remplacement des machines à coudre dans 5 collèges

De plus, des travaux ont été conduits pour préciser les besoins en matière d'équipement pour l'enseignement de la biologie, de l'éducation physique, de l'information scolaire et professionnelle, des langues (labo-langues), de la musique, des textiles et des travaux manuels.

A cette liste, il convient d'ajouter les nouveaux moyens d'enseignement, principalement en mathématiques : introduction des nouveaux moyens romands *Mathématiques 7e-8e-9e*, et en français : introduction du *Nouveau Robert méthodique.* En outre des supports didactiques de divers profils ont été réalisés pour l'allemand, l'anglais, le latin, l'éducation aux médias, l'information scolaire et professionnelle, la géographie.

Formation continue du corps enseignant

Plus de 1800 inscriptions ont été enregistrées dans les différents dispositifs de formation continue et de recyclages organisés par le CO (1 maître-sse peut être inscrit-e à plusieurs cours). Certaines sessions ont également été ouvertes au corps enseignant du primaire et du secondaire 2 dans la mesure des places disponibles, de même que des enseignant-e-s du CO ont pu bénéficier de formations organisées par l'école primaire et le postobligatoire.

Des recyclages ont encore été poursuivis en anglais, cinéma, éducation aux médias, histoire de l'art, alimentation et SIC (systèmes d'information et de communication). En mathématiques, une importante opération de recyclage a été amorcée en lien avec l'introduction des nouveaux moyens romands d'enseignement. Un effort particulier a été poursuivi dans le cadre plus directement concerné par la rénovation :

- Formations liées aux nouvelles méthodes et moyens d'enseignement (l'élève construit ses apprentissages) : 322 personnes.
- Formations correspondant au nouveau rôle de l'enseignant-e (il/elle ne peut plus se contenter de dispenser un savoir) : 288.
- Formations concernant les nouvelles formes d'évaluation du travail de l'élève (il doit tirer parti de ses erreurs pour construire ses connaissances) : 115.

La formation complémentaire universitaire de mathématiques de base (FCUMB) a été organisée pour 30 personnes et a permis à 22 enseignant-e-s d'obtenir en juillet l'attestation nécessaire pour être habilités à enseigner cette discipline au cycle d'orientation. Certain-e-s enseignant-e-s ont été autorisé-e-s à étaler leur parcours sur deux années au lieu d'une en raison de la charge de travail que cette formation implique. La troisième volée de cette formation a démarré en septembre; elle est forte de 26 personnes.

Grille-horaire

L'expérience de la rentrée 2002 a démontré la nécessité de simplifier encore la grille-horaire, afin d'en assurer la faisabilité aux plans organisationnels, de l'emploi, de la qualité des horaires et de l'équilibre budgétaire. Le principal aménagement a consisté à renoncer à offrir aux élèves la possibilité de choisir des disciplines en sus des groupes d'options, sans que cela n'entraîne la disparition d'aucune matière figurant au plan d'études.

Organisation des classes - Statistiques

Au 29 octobre, la situation se présentait de la manière suivante :

Elèves : 12'584 (11'383 en 2000, 11'614 en 2001, 12'108 en 2002), soit + 1'201 en trois ans.

Nombre de classes : 690, dont 9 sport et art ; 40 classes d'accueil ; 10 classes ateliers (dans 11 collèges : 9 classes entières et deux demi-classes).

Collèges à regroupement et options (15)

	A		B		BC	
	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes
7e	2'517	112	540	40	213	17
8e	2'496	112	823	60		
9e	2'247	102	839	60		
Total	**7'260**	**326**	**2'202**	**160**	**213**	**17**

Collèges à niveaux et options (3)

	élèves	classes
7e	714	41
8e	675	38
9e	689	40
Total	**2'078**	**119**

Classes particulières :

	élèves	classes
ateliers	112	10
accueil	409	40
sport et art	160	9
spéciales-orientation	150	8

Moyenne des effectifs d'élèves par classe :

	A*	B**	BC	Niveaux/options***
7e	22.47	13.50	12.53	17.41
8e	22.29	13.72		17.76
9e	22.03	13.98		17.23

Moyennes des 3 degrés : * 23.30 en 2001 / 22.20 en 2002
** 12.44 en 2001 / 13.96 en 2002
*** 17.25 en 2001 / 17.78 en 2002

Groupes d'options

		7e	8e	9e
Groupe 1 *Langue ancienne*	Latin	32.7%	20.0%	18.4%
Groupe 2 (7e) *Sciences et français*	Développements mathématiques Observation scientifique Français / diction	67.3%		
Groupe 2 (8e) *Sciences et techniques*	Physique Activités techniques (travaux manuels et dessin technique) SIC (système d'information et de communication)		55.4%	
Groupe 2 (9e) *Sciences*	Biologie Physique			44.4%
Groupe 3 (8e et 9e) *Arts*	Arts visuels - Cinéma - Histoire de l'Art Musique - Textiles (stylisme) - Théâtre		24.6%	37.2%

Classes d'accueil

De janvier à juin, quelque 73 nouveaux élèves allophones ont été enregistrés. Bien que des places aient été libérées par celles et ceux qui ont pu être intégrés dans des classes ordinaires après un semestre ou qui sont partis, il a fallu ouvrir 3 classes de plus pour répondre aux besoins. Par ailleurs, entre la rentrée de septembre et le mois de décembre, l'arrivée de 77 nouveaux non-francophones a exigé l'ouverture de 4 classes d'accueil supplémentaires portant leur nombre à 40 alors que 36 avaient été prévues initialement. De plus, il a été nécessaire de porter l'effectif de ces classes à 11 élèves dans toutes les classes dès la rentrée.

Evolution de 1998-1999 à 2003-2004

Année	*Nombre de classes*	*Nombre d'élèves*
1999-2000*	40	414
2000-2001*	35	328
2001-2002*	35	347
2002-2003**	41	437
2003-2004**	40	426

* *Situation en fin d'année scolaire (juin)*
** *Situation à fin décembre 2003*

Evaluation du travail des élèves

L'évolution de l'évaluation commune s'est considérablement accentuée cette année et se caractérise par :

- Le passage d'une évaluation globale fondée sur une seule donnée par élève à une évaluation qui, retenant plusieurs données par élève, informe précisément sur le degré d'atteinte des objectifs principaux dans la discipline considérée.
- L'intégration d'évaluations régulatrices de l'apprentissage, de l'organisation de l'enseignement, des progressions dans les plans d'études et des objectifs qui leur sont associés.

Le développement du prototype informatique (réalisé avec la collaboration de la HES Ecole d'ingénieurs de Genève) permettant de saisir et de répondre aux nouveaux besoins et de traiter des centaines de milliers de données a donné lieu, après de nombreuses séances de travail avec le CTI et la DSIG, à l'élaboration d'un projet de loi et d'un cahier des charges définissant l'outil informatique qui sera utilisé non seulement par le secteur de l'évaluation commune du CO, mais également pour la préorientation des élèves de 6e en 7e ainsi que par le service de l'évaluation de l'enseignement primaire. L'ampleur et les enjeux de ce projet sont tels qu'il a finalement été décidé de l'intégrer dans le projet SIEF (Système d'information de l'enseignement et de la formation), dont il devient une composante majeure.

Elèves en difficulté

Un nombre non négligeable de jeunes rencontrent des difficultés personnelles accentuées par les problèmes liés à l'adolescence qui se traduisent par de graves dysfonctionnements scolaires et comportementaux.

A Genève, l'école a toujours joué la carte de l'intégration ce qui fait que, pour le secondaire obligatoire, tout élève doit être intégré au cycle d'orientation. Les moyens spéciaux accordés aux directions de collège pour aider à l'encadrement tant social que pédagogique de ces élèves «brouillés» avec l'école ont été utilisés en fonction des situations et des besoins spécifiques de chaque établissement. Un dispositif dépendant du CO, mais non localisé dans un collège, avec un encadrement pédagogique et socio-éducatif est à l'étude pour permettre à certain-e-s une scolarisation différente que celle offerte dans une grande école.

De nombreuses autres mesures sont en outre prises pour les jeunes qui rencontrent des difficultés scolaires. Hormis quelques organisations particulières de «raccordement» ou «d'orientation», les regroupements B et C en font partie puisque, les classes bénéficiant d'effectifs réduits, les enseignant-e-s peuvent pratiquer de manière accentuée une pédagogie différenciée, adaptée à chaque individu.

Elèves handicapés

Fidèle à ses principes d'intégration, le cycle d'orientation porte une attention toute particulière à l'encadrement des élèves handicapés. Les moyens supplémentaires accordés ont pu être utilisés pour le soutien de 24 élèves présentant une infirmité lourde (déficiences auditives ou visuelles, infirmité motrice-cérébrale, handicaps physiques). Par ailleurs, l'intégration presque totale de deux élèves mentalement handicapés s'est poursuivie pour la 2e année aux cycles de Sécheron et des Voirets, et une classe du Centre de Montbrillant pour enfants sourds a pu être intégrée au collège de Sécheron. Elle accueille 5 élèves qui suivent un grand nombre de cours en classe ordinaire en parallèle au travail qu'ils mènent dans le cycle même au sein de leur classe spécialisée.

Cours complémentaires et cours facultatifs

Pour répondre aux attentes des parents et de la société, l'école est chargée de différentes tâches éducatives qui ne ressortissent pas *sensu stricto* à l'enseignement obligatoire. C'est ainsi qu'elle offre des cours de soutien en dehors de l'horaire scolaire (appuis, rattrapages, études surveillées), ainsi que des activités facultatives qui favorisent le développement artistique et/ou sportif des élèves. L'ensemble de ces prestations a un impact sensible sur le climat général de l'école et, en particulier à travers l'organisation d'ateliers-théâtre, de tournois sportifs ou autres,

contribue à consolider un «esprit d'établissement», donnée précieuse dans une société plutôt portée sur l'individualisme.

Bien que l'essentiel des ressources soient absorbées par l'enseignement obligatoire, 359 heures ont néanmoins pu être dévolues à l'assistance pédagogique et 235 heures aux cours facultatifs (activités créatrices/travaux manuels/couture, alimentation, baby-sitting, expression et communication, image & arts visuels, informatique, langues, musique, sciences et nature, sport). Il convient de signaler que, en l'espace de 10 ans, les moyens accordés à l'assistance pédagogique ont diminué de 34,4 % et ceux pour les cours facultatifs de 26,7 %.

Enseignement aux parents (Epa)

L'Ecole de parents a ouvert 87 cours fréquentés par un total de 1352 «élèves», soit :

- 26 cours gratuits : alphabétisation ; français débutants 1 et 2 ; conférences sur les mathématiques (571 participants) ;
- 45 cours faisant l'objet d'une taxe d'inscription, concernant les programmes du CO, suivis par 618 parents ;
- 16 cours autofinancés relatifs à des activités culturelles, à des perfectionnements en langues ou en informatique, etc., pour 163 personnes.

Les cours sont assurés par 59 maître-sse-s (dont 15 nouveaux/velles). Ils sont donnés d'octobre à mai dans 11 collèges et représentent 153,4 heures par semaine.

L'Ecole de parents a accueilli 10 chômeurs (9 en 2002) qui ont été exemptés soit de la taxe d'inscription, soit du financement d'un cours.

L'effectif total est en nette augmentation par rapport à 2002 (+ 166 élèves). L'EPa a accueilli le maximum d'élèves que ses moyens lui permettaient.

Les 3 cours d'alphabétisation et les 38 cours de français pour non francophones accueillent 806 parents-élèves soit 59,6% de tout l'effectif Epa (639 et 54% en 2001-2002 ; 609 et 52% en 2000-2001) avec une moyenne d'effectif de 19,65 élèves par cours. Ce domaine, qui concerne tout particulièrement l'école dans sa volonté d'intégration, mobilise la plus grande partie des moyens mis à disposition de l'EPa.

Malgré une augmentation de fréquentation des pères (+ 4%), le taux de participation des mères de famille reste très élevé : 75%.

Développement et innovation pédagogique (DIPCO)

Le DIPCO de la direction générale est un organe essentiel de coordination de l'innovation pédagogique à l'intérieur du cycle d'orientation, ainsi qu'entre le CO, les autres ordres d'enseignement et les autres cantons. Il assure les relations entre la recherche et le développement en pédagogie. Il recense les besoins de l'école en termes de recherche et prend les contacts nécessaires avec les organismes (SRED, Université, autres organismes de recherche) susceptibles de traiter les sujets. Il contribue à l'évaluation des recherches accomplies pour le compte du Cycle d'orientation. Par ailleurs, dans un but prospectif, il entretient des liens avec les réseaux de recherche et de développement en pédagogie au niveau suisse et romand en particulier, voire au niveau international.

Il conduit une étude permanente des actions à entreprendre pour intégrer les TIC dans l'enseignement, en collaboration avec le Centre pédagogique des technologies de l'information et de la communication du DIP (CPTIC) et valide les sites pédagogiques construits par des enseignant-e-s. Pour conseiller et aider les groupes des différentes disciplines dans l'intégration des TIC, une équipe d'enseignant-e-s chevronné-e-s est constituée chaque année. Cette équipe participe aux réflexions et au développement de la prospective éducative dans le cadre du CPTIC.

Enfin, le DIPCO publie des ouvrages sur les recherches et les analyses effectuées par les différents groupes de travail placés sous sa direction et rédige la brochure d'informations générales sur le CO destinée aux parents.

Informations, communications et coordination

Le site web : http ://www.geneve.ch/co est régulièrement mis à jour. Il fournit des informations concernant les différents domaines et activités du CO (administration, pédagogie, orientation, activités et vie des collèges, etc.).

La traditionnelle brochure dite «verte» déployée en quatre chapitres : Former, Orienter, Encadrer, Renseignements pratiques, donne toutes sortes d'informations sur le cycle d'orientation. Elle est remise à tous les parents qui inscrivent un enfant au CO.

En novembre, les 3 ordres d'enseignement ont rédigé un communiqué annonçant la mise en place du Service Ecoles-Médias (SEM) destiné à coordonner les différents centres du département offrant des prestations dans les domaines de la production, de la documentation, de la formation, de la prospective, de l'équipement et de la maintenance des outils liés aux technologies de l'information.

Le bulletin d'information *Cap C'O* N° 14, paru en mars, a été consacré à la description de la nouvelle organisation du CO, aux conditions de promotion interne et entre les trois ordres d'enseignement, ainsi qu'à l'aménagement de la grille-horaire, telle qu'elle a été appliquée dès la rentrée du mois d'août. Il a été adressé au corps enseignant, au personnel administratif et technique et aux parents des élèves du CO, aux instituteurs/trices et aux parents des élèves de 6e primaire, aux directions des établissements de l'enseignement secondaire postobligatoire. Tous les *Cap C'O* peuvent être consultés sur le site Internet : *www.geneve.ch/co/capco.*

Le CO participe, en ce qui concerne la coordination, à de nombreuses commissions de liaison, groupes de travail, conférences romandes, nationales, internationales, forums et autres. Il convient de signaler en outre que des liaisons et des collaborations étroites sont assurées avec les autres ordres d'enseignement, les services du DIP, les autres cantons et pays, dans les domaines pédagogiques, institutionnels, didactiques, etc.

Au plan didactique, 23 sites web produits, développés, validés et encadrés sont désormais disponibles. Un document de référence pour l'utilisation et la production de sites Internet au DIP «Projet pédagogique faisant appel à Internet – Protocoles – Guide à l'intention des directions et des maîtres du cycle d'orientation» a été publié par le DIPCO en mars. Il peut être consulté sur le site http://www.ge.ch/co/dipco/guide.html

Bâtiments scolaires

Le dernier pavillon rendu nécessaire par l'augmentation des effectifs, la nouvelle dotation horaire de certaines

disciplines et l'offre de cours à option à tous les élèves a été mis en service en août 2003 à Bois-Caran. La Golette bénéficie actuellement de travaux destinés à adapter divers locaux et à la doter d'une bibliothèque plus fonctionnelle. L'ouverture du Collège de Montbrillant a permis d'absorber une part des élèves supplémentaires. Sur la rive gauche, la situation des effectifs demeure très tendue et nécessitera la mise en service d'un bâtiment provisoire à Drize pour 2004.

Mouvement des cadres

Comme en 2002, l'année a été marquée par de nombreux renouvellements à la tête des écoles et de la direction générale :

– *Directrices et directeurs :* 4 nominations et 3 transferts à la DGCO.
– *Direction du service de la scolarité :* 1 départ et 1 nomination
– *Doyennes et doyens* : 6 départs, 9 nominations.

Personnel administratif et technique

Le secteur du personnel administratif et technique a rejoint celui du personnel enseignant. Ainsi, le cycle d'orientation bénéficie maintenant d'un service des ressources humaines, auquel tous les collaborateurs et collaboratrices de l'école sont rattaché-e-s. Il s'agit de tisser des liens étroits entre les fonctions qui, toutes contribuent à la bonne marche de l'institution.

Après 27 ans passés à la tête du service du personnel administratif et technique du CO, le chef du service a demandé sa mise à la retraite anticipée. Son poste reste à repourvoir.

Le secteur de la comptabilité et du budget a également vu le départ de son responsable, qui a été nommé en juin au département de l'intérieur, agriculture et environnement. Le poste doit être repourvu après avoir été réaménagé.

5.6 Enseignement secondaire II postobligatoire

5.6.1 Mission

L'enseignement secondaire II postobligatoire a pour mission principale d'accueillir et de former les élèves et apprenti-e-s qui ont, en général, entre 15 et 19 ans, provenant du cycle d'orientation afin qu'ils disposent au terme de leur cursus d'un titre reconnu au plan fédéral (niveau CITE 3 de la classification de l'OCDE).

Les formations proposées par l'enseignement secondaire II postobligatoire mettent l'accent soit sur la culture générale (maturité gymnasiale et diplôme de l'école de culture générale), soit sur la formation professionnelle (certificat fédéral de capacité, diplôme de commerce, maturités professionnelles).

L'enseignement secondaire II postobligatoire a également deux missions connexes :

- préparer, en étroite collaboration avec le CO, les élèves a être accueillis dans une filière de formation du secondaire II postobligatoire lorsqu'ils ne satisfont pas aux normes d'admission du postobligatoire, ou qu'ils ne maîtrisent pas suffisamment le français (classes de compléments de formation, voir *infra,* Service des classes d'accueil et d'insertion – SCAI, et Fondation genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents et d'adultes – SGIPA qui est subventionnée);
- proposer un cursus de formation en culture générale débouchant sur un diplôme reconnu au plan fédéral pour des adultes (Collège pour adultes Alice-Rivaz et Ecole de culture générale pour adultes).

Les filières de formation du secondaire II postobligatoire

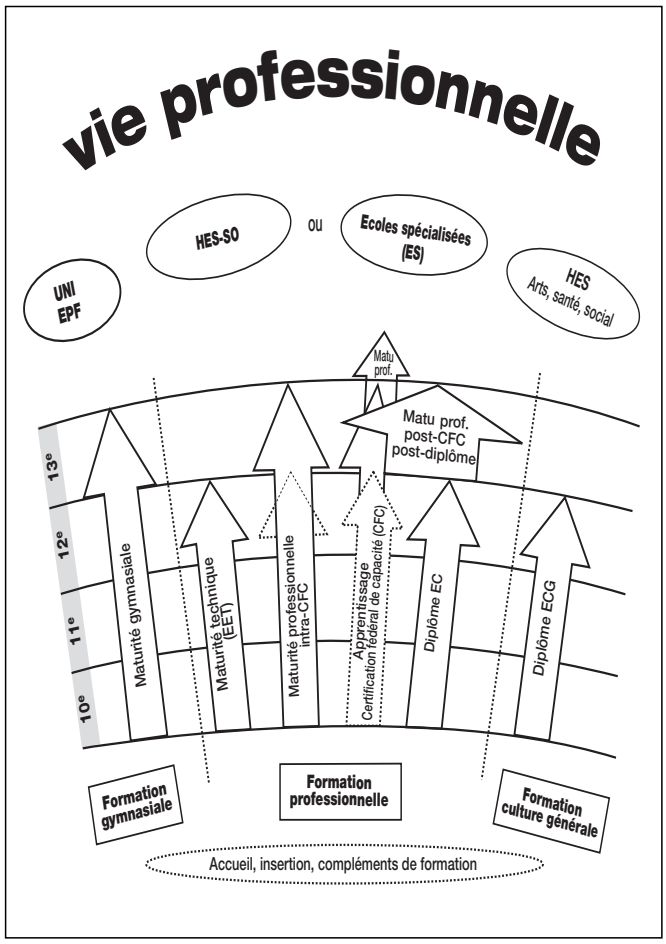

Dans ce contexte, la Direction générale de l'enseignement secondaire II postobligatoire (DGPO) a pour mission principale de définir et mettre en œuvre les grandes lignes de la politique éducative et d'exercer une activité de coordination, d'animation et de contrôle du secondaire II postobligatoire. Elle assure la gestion cohérente de l'ensemble des écoles et des services, tant sur le plan pédagogique que sur le plan administratif.

5.6.2 Charges et revenus en milliers de francs

	Compte 2001	Compte 2002	Budget 2003	Compte 2003 (3)	Ecart C-B (+=dépass.)	Ecart/bud. (%)
Charges totales	**383'352**	**455'689**	**444'531**	**521'838**	**+77'307**	**+17.39**
hors 37 et 39 (1)	*360'199*	*370'141*	*410'671*	***410'013***	***-658***	***-0.16***
Revenus totaux	**22'027**	**79'759**	**21'065**	**100'754**	**+79'689**	**+378.30**
hors 47 et 49 (2)	*20'773*	*24'250*	*20'402*	***20'230***	***-172***	***-0.84***

(1) 37: subventions redistribuées, 39: imputations internes (charges)
(2) 47: subventions à redistribuer, 49: imputations internes (revenus)
(3) Situation comptable au 31.12.2003, chiffres arrêtés au 03.03.04

Postes

	Occupat. 31.12.01	Occupat. 31.12.02	Budget 2003	Occupat. 31.12.03	Ecart (+=dépass.)	Ecart/bud. (%)
PAT	343.80	342.82	347.00	344.88	-2.12	-0.61
PE	1'544.30	1'549.48	1'566.60	1'589.15	+22.55	+1.44
Total	**1'888.10**	**1'892.30**	**1'913.60**	**1'934.02**	**+20.42**	**+1.07**

PAT: Personnel administratif et technique (301) PE: Personnel enseignant (302)

5.6.3 Priorités

En 2003, deux priorités ont été définies par la direction générale de l'enseignement secondaire II postobligatoire (DGPO). Elles concernent la hausse des effectifs d'élèves et des innovations en matière de formation.

a) Hausse des effectifs

En septembre 2003, les différentes écoles du postobligatoire ont accueilli plus de 17'600 élèves et apprenti-e-s, ce qui représente une augmentation de plus de 600 élèves et apprenti-e-s par rapport à la rentrée 2002.

Cet accroissement d'effectifs, plus important que celui prévu lors de l'élaboration du budget 2003, a nécessité la demande de crédits supplémentaires auprès de la commission des finances du Grand Conseil pour l'équivalent de 22 postes d'enseignants, ceci afin de conserver un taux d'encadrement des élèves et apprenti-e-s pédagogiquement acceptable.

b) Innovations en matières de formation

En 2003, l'enseignement secondaire II postobligatoire a initié et poursuivi plusieurs innovations dans l'offre de formations.

b1) Formations adaptées

- **Introduction des classes de compléments de formation à l'EC et à l'ECG + dispositif de Formation continue (FC)**

Les établissements concernés, s'appuyant sur leur expérience des classes V.O.I.R dans les deux ECG et des classes préparatoires dans les quatre EC, accueillent dès la rentrée 2003 des élèves souhaitant effectuer une formation postobligatoire en école, mais ne satisfaisant pas aux conditions d'admission de ces deux filières (diplôme de commerce ou diplôme de culture générale).

Les élèves reçoivent un enseignement qui leur permet de compléter leurs connaissances de base, de consolider leur projet de formation et de s'initier aux disciplines spécifiques aux deux filières (sciences expérimentales ou disciplines commerciales).

Cette population d'élèves nécessite un taux d'encadrement pédagogique supérieur à celui prévalant dans les autres filières, ce qui a impliqué une demande de crédit supplémentaire auprès de la commission des finances du Grand Conseil pour l'équivalent de 7 postes d'enseignants.

L'ensemble des enseignants des CF bénéficie d'un temps de formation continue et de concertation avec leurs collègues des classes similaires. Tous travaillent en équipe pédagogique constituée autour d'une classe, en vue d'optimaliser l'accompagnement des élèves. Parallèlement, ils collaborent en groupes interétablissements créés autour d'une discipline afin de disposer au terme de l'année d'un plan d'étude spécifique aux compléments de formation.

- **Formations professionnelles en 2 ans**

Conformément à la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle (nLFPr), qui entre en vigueur en janvier 2004, et à son ordonnance d'application (nOFPr), des formations initiales en 2 ans qui aboutiront à des attestations fédérales sont proposées à titre d'expériences pilotes.

Elles s'adressent à des jeunes qui ne sont pas en mesure d'envisager la voie traditionnelle de l'apprentissage à la sortie de la scolarité obligatoire. Elles remplacent les actuelles formations élémentaires et pratiques.

Ces formations sont proposées dans 3 domaines:

- Praticien-ne en logistique: une classe intercantonale est ouverte depuis septembre 2002 au CEPTA.
- Assistant-e en coiffure: une classe a été ouverte à la rentrée 2003 au CEPTA.
- Assistant-e de bureau: une classe a été ouverte à la rentrée 2003 au CEC André-Chavanne.

b2) Poursuite de l'effort de formation dans le domaine informatique

L'année 2003 a permis de poursuivre l'effort entrepris dans ce domaine depuis plusieurs années; trois écoles sont principalement concernées:

- **Le Centre d'Enseignement Professionnel Technique et Artisanal (CEPTA)**:
  Plusieurs formations en informatique sont proposées, qu'elles soient à plein-temps à l'école ou en formation duale. Elles permettent aux apprenti-e-s de briguer une Maturité Professionnelle, pendant ou après leur cursus au terme duquel ils/elles obtiennent un CFC. Dans ce contexte, le projet «pilote» **I-CH** qui prévoit un cursus modularisé est actuellement dans sa 3e année. A noter que les coûts de cette expérience pilote sont encore subventionnés par APA 2 pour l'année scolaire 2003/2004, ce qui ne sera plus le cas ensuite.

- **L'Ecole des arts appliqués (EAA) :**
  La formation de **concepteurs-trices en multimédia** est dans sa 3e année. L'apprentissage se déroule à plein temps à l'école; il débouche, au terme d'une formation de 4 ans, sur un CFC et peut être complété par une Maturité Professionnelle Artistique.

  Par ailleurs, l'EAA a mis sur pied, pour la première fois, une formation de **designer** qui se déroule entièrement à l'école, sur une durée de 4 ans. Deux orientations sont proposées aux futurs designers: 2D / illustration – 3D / packaging.

- **L'Ecole de commerce, au CEC André-Chavanne:**
  La 1re volée de **médiamaticien-ne-s** est dans sa 4e année; les 1ers CFC de médiamaticiens complétés par une Maturité Professionnelle Commerciale seront délivrés en juin 2004. Ces classes sont encore subventionnées en 2003/2004 par APA2.

  Actuellement entièrement dispensée à l'école (formation dite plein-temps), le nouveau règlement d'apprentissage orientera vraisemblablement cette formation vers une forme dite en alternance.

Evolution des effectifs dans les formations professionnelles à plein-temps ou en dual dans le domaine informatique (1994 – 2003)

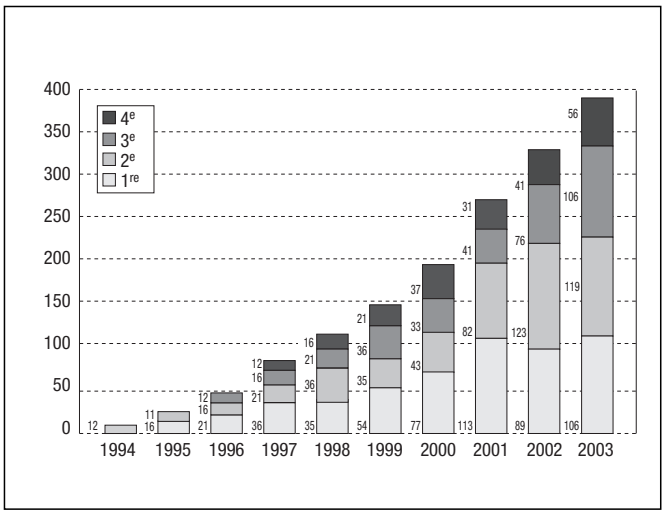

b3) Nouvelle formation commerciale de base (NFC$_B$)

Cette nouvelle formation commerciale a été mise en application dans le canton de Genève lors de la rentrée scolaire 2003. Elle remplace les formations d'employé-e-s de bureau (CFC en 2 ans) et d'employé-e-s de commerce (CFC en 3 ans).

Elle se décline désormais selon 3 profils : B «Formation commerciale de base», E «Formation commerciale élargie», M «Maturité professionnelle commerciale».

La NFCB, introduit plusieurs innovations fondamentales :

- Une répartition différente du temps scolaire et du temps en entreprise :
  - La formation sur un «modèle dégressif» le temps de présence en école, globalement bien plus important dans la nouvelle formation, passe de deux jours en école en 1re année à un jour en 3e année.
  - La formation débute par 3 semaines de cours de base en école.
  - L'école organise des «cours blocs» d'une semaine par année.
  - Les associations professionnelles réunissent deux semaines par année les apprentis au niveau romand et par branche.
- De nouvelles formes d'évaluation :
  - Les employeurs sont amenés à participer plus activement à l'évaluation des apprentis et contribuent pour moitié à l'obtention du CFC.
  - L'évaluation annuelle est remplacée par une évaluation en fin de première puis en fin de troisième année.

Dans la mesure où l'introduction de cette réforme avait été prévue pour 2004, sa mise en place dès la rentrée 2003 a fait l'objet d'un projet de loi qui a été voté le 16 mai 2003 par le Grand Conseil, ouvrant un crédit extraordinaire d'investissement de Frs. 1'225 000 et un crédit extraordinaire de fonctionnement de Frs. 446'000 pour l'acquisition de matériel, de logiciels informatiques et les postes enseignants supplémentaires induits par cette réforme.

Il a fallu, notamment, équiper 12 salles supplémentaires en raison de l'introduction des cours blocs.

Grâce à ces crédits supplémentaires, 18 classes de la nouvelle formation commerciale de base ont été ouvertes en septembre 2003, soit :

4 classes dans la voie «base» (profil B)
12 classes dans la voie «élargie» (profil E)
2 classes dans la voie «maturité» (profil M).

Parallèlement, des commissions pédagogiques ont élaboré, en début d'année 2003, les programmes répondant aux exigences fédérales. Dès la rentrée, elles bénéficient d'un accompagnement et d'un temps de concertation leur permettant la mise en application du nouveau plan d'étude, notamment des «unités d'enseignement», soit des semaines consacrées à des activités décloisonnées et interdisciplinaires.

b4) Renforcement de l'enseignement des langues

- 13e heure de langue seconde au Collège de Genève

La mise en place de l'ORRM prévoit un total de 12 heures d'enseignement des langues vivantes réparties sur quatre ans, ainsi qu'une 13e heure d'allemand, d'italien ou d'anglais non inscrite à la grille-horaire.

Cinq établissements ont ainsi pu mettre sur pied 9 projets subventionnés par la direction générale à hauteur de 10'000 F par langue et par établissement. Tous les projets conçus et réalisés par des groupes d'enseignant-e-s portent sur des activités complémentaires à l'enseignement en classe et visent à renforcer l'apprentissage de la langue dans un contexte authentique (journées culturelles, semaines ou journées hors-cadre dans une autre région linguistique…).

- Extension de la maturité bilingue

A la rentrée 2003, le Collège de Genève a ouvert six groupes bilingues, quatre anglais/français aux collèges Rousseau et André-Chavanne, deux allemand/français aux collèges Calvin et de Candolle.

Ainsi, ce sont 45 élèves qui bénéficient d'un enseignement bilingue en allemand et 96 élèves qui suivent un enseignement bilingue en anglais.

La mise en œuvre, le suivi et le développement de cette innovation sont assurés par un groupe de pilotage paritaire évaluant tant la demande que les disponibilités institutionnelles.

5.6.4 Quelques brèves

Maturité professionnelle : les effectifs se stabilisent

Malgré les apparences, la progression des effectifs entre 2002 et 2003 est très faible. En faisant abstraction des effectifs de la maturité professionnelle commerciale «plein-temps», qui sont inclus depuis cette rentrée seulement, les effectifs des élèves et apprenti-e-s inscrit-e-s en filière maturités professionnelles progressent de 6 unités.

Evolution des effectifs des maturités professionnelles (1995/1996 – 2003/2004)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
EC (maturité commerciale)	**24**	**25**	**42**	**54**	**58**	**69**	**97**	**126**	**449**
Diplôme et matu. pro. (depuis 2003)									351
Maturité post-CFC	17	16	19	29	21	23	35	33	41
Maturité post-diplôme	7	9	23	25	37	46	62	93	57
CEPTA (maturité technique et artisanale)	**84**	**90**	**114**	**161**	**138**	**222**	**235**	**274**	**287**
Maturité intra-CFC	74	78	98	140	125	189	213	248	261
Maturité post-CFC	10	12	16	21	13	33	22	26	26
EAD/EAA (maturité artistique)	**24**	**34**	**58**	**63**	**66**	**75**	**89**	**109**	**128**
Maturité intra-CFC	24	34	58	58	60	70	79	96	124
Maturité post-CFC				5	6	5	10	12	4
CPC (maturité commerciale)	**–**	**22**	**33**	**70**	**117**	**147**	**168**	**178**	**149**
Maturité intra-CFC		22	33	70	117	147	168	178	149
Ecole d'horticulture (Maturité agricole)	**–**	**–**	**–**	**–**	**12**	**10**	**14**	**22**	**22**
Maturité intra-CFC					12	10	14	22	22
Total maturités professionnelles	**132**	**171**	**247**	**348**	**391**	**523**	**603**	**709**	**1'035**
Maturités techniques EET (depuis 1999)						419	430	406	436
Total	**132**	**171**	**247**	**348**	**391**	**942**	**1'033**	**1'115**	**1'471**

Données 1995 à 2002 au 31 décembre; données 2003 au 14 novembre.
Source : Service de la recherche en éducation (DIP).

Plans d'étude dans l'enseignement secondaire postobligatoire

Dans une perspective de meilleure lisibilité interne et externe de ses offres de formation, l'enseignement secondaire postobligatoire poursuit la publication de plans d'étude cantonaux spécifiques (maturité professionnelle, compléments de formation, formation commerciale de base).

2003 a permis la réalisation du plan d'étude de culture générale, structurant l'approche de cette discipline pour l'ensemble des parcours menant à un CFC dans les domaines artisanal et technique, artistique, le domaine des sciences naturelles et le domaine santé-social.

Bâtiments - locaux

- Pour faire face à l'accroissement des effectifs de la rentrée 2003, une nouvelle répartition géographique des élèves a dû être opérée et certains locaux libérés (le collège pour adultes et le CEPSPE ont quitté leur annexe du CEC Emilie-Gourd).
- Pour faire face à l'augmentation annoncée des effectifs à moyen et long termes, le Conseil d'Etat a décidé la construction de deux nouveaux bâtiments scolaires, un à Plan-les-Ouates et un à Chêne-Bougeries / Cologny.
- Le crédit d'étude du premier a été voté par la commission des travaux et par le Grand Conseil.
- Le Grand Conseil a également voté le crédit pour le Collège Sismondi qui sera reconstruit et agrandi.

Informatique

Le postobligatoire a pu renouveler la totalité des équipements des Collèges et écoles de commerce (CEC) – 1417 PC et 120 imprimantes/scanner – et acquérir 526 PC supplémentaires pour la nouvelle formation commerciale de base, les formations d'informaticiens, de concepteurs en multimédia, de designers et pour les cours pratiques de formation.

Certification EduQua

Conformément à la loi sur la formation continue des adultes (C 2 08), les écoles du secondaire II postobligatoire concernées sont toutes en cours de certification. A ce jour, le collège pour adultes Alice-Rivaz (COPAD) a obtenu sa certification EduQua.

Relations avec la SGIPA

La fondation SGIPA bénéficie d'une convention de collaboration permanente avec l'Etat qui a été rediscutée et signée au début de l'été. Parallèlement, un contrat de prestations a également été signé entre le DIP et les représentants du conseil de fondation de la SGIPA.

Ces deux instruments scellent la collaboration avec la SGIPA pour une durée de 4 ans, permettant ainsi au DIP de réaffirmer son soutien aux activités conduites par la fondation SGIPA.

Consultation sur l'opportunité de rapprocher le secteur du préapprentissage de la fondation SGIPA

En avril 2003, le DIP a lancé une large consultation sur l'opportunité du rattachement des ateliers du préapprentissage de la fondation SGIPA au DIP, auprès de tous les acteurs concernés.

Sur la base du dépouillement des réponses obtenues, le DIP a décidé de procéder à l'intégration des 17 ateliers de préapprentissage au sein de l'enseignement secondaire postobligatoire. Les démarches nécessaires sont en cours.

Grâce au rattachement futur des ateliers de préapprentissage de la SGIPA, le DIP veut renforcer la cohérence des structures d'insertion professionnelle en maintenant leurs spécificités pédagogiques et en mettant l'accent sur des mesures d'orientation en faveur de ces élèves.

Par cette évolution, les élèves appelés à rejoindre une structure d'insertion ne seront plus contraints d'intégrer tantôt un organisme public – le service des classes d'accueil et d'insertion (SCAI) – tantôt un organisme privé – la SGIPA – pour ensuite rejoindre une filière de formation du postobligatoire.

La mise en cohérence des structures d'insertion professionnelle contribuera à améliorer la transition entre la scolarité obligatoire et la scolarité postobligatoire pour les élèves qui se trouvent en situation scolaire délicate.

5.6.5 Vie des écoles

Accueil et insertion

Une attention toute particulière a été portée au domaine de l'insertion scolaire et professionnelle. Une coordination accrue a été mise en place entre le SCAI et la SGIPA. Ainsi, grâce à un travail commun des équipes de directions des deux structures, facilité par la direction générale de l'enseignement secondaire postobligatoire, une offre claire est proposée aux élèves concernés, répondant ainsi à leurs besoins spécifiques.

Pour faire face à une demande croissante dans ce domaine, le SCAI a créé 4 ateliers supplémentaires, 2 localisés au CEPTA, et 2 dans des bâtiments nouvellement loués par le DAEL à l'avenue de Châtelaine.

Parallèlement, la fondation SGIPA a, elle aussi, ouvert 2 ateliers de préapprentissage supplémentaires, situés à la rue du Grand-Pré, portant ainsi à 17 le nombre d'ateliers de préapprentissage.

Centre d'Enseignement Professionnel Technique et Artisanal (CEPTA)

Nouvelles filières

- En accord avec la DGPO et l'UPSA une filière menant au **brevet fédéral dans le domaine de l'automobile**, en complément de la filière de Technicien ET récemment reconnue par l'OFFT, a été ouverte en septembre.
- En collaboration avec **QualificationPlus**, le CEPTA accueille, dans le domaine de la **culture générale** selon le plan d'enseignement cadre, des adultes de diverses professions dans des cours complémentaires à leur démarche de validation d'acquis. Le programme d'enseignement a dû être restructuré et les maître-sse-s engagé-e-s dans cette nouvelle forme d'enseignement suivent une formation dans le domaine de la pédagogie des adultes.

Nouveaux locaux

- *Halle de coffrage* : un nouveau local permet d'accueillir davantage d'apprentis maçons et de les former dans les techniques les plus récentes.

Communication

- *Concours de gastronomie européen* : Une équipe d'apprentis – formée de 3 cuisiniers, d'un sommelier et d'un boulanger pâtissier – a participé au concours Euro Gastro Challenge «Esprit d'Equipe». L'équipe du CEPTA s'est à nouveau brillamment comportée, puisqu'elle a fini au deuxième rang et a remporté 2 prix spéciaux (meilleure réalisation en cuisine et esprit d'équipe).
- *Concours de robotique* : Une équipe interdisciplinaire mixte composée d'apprenti-e-s des domaines de la mécanique, l'électronique et l'informatique s'est illustrée en participant avec succès à la coupe suisse de robotique (2e rang derrière l'équipe de l'EPFL). Elle a ainsi été sélectionnée pour le championnat européen (10e sur 30).
- Les apprentis maçons et carreleurs de 3e année ont été associés à une mission de *coopération avec le Burkina Fasso* organisée dans le cadre du centième anniversaire de la SSE (société suisse des entrepreneurs). Ils ont participé à la construction d'un centre de formation de la construction à Reo, utilisant des techniques de travail adaptées à l'économie locale. Il est prévu que cette action se poursuive en 2004 et 2005.

Ecole des arts décoratifs
Ecole d'arts appliqués (EAA)

Durant l'année les événements suivants ont été organisés à l'EAA et certains élèves / apprenti-e-s ont été distingués lors de prix ou concours:

Conférences

- John Howe, coconcepteur visuel du film de Peter Jackson, «Le seigneur des anneaux» d'après J.R.R. Tolkien.
- Gustavo Perez, céramiste, en parallèle du «Parcours céramique carougeois».

Expositions

- Les meilleurs CFC suisses de graphisme 2002, manifestation organisée en collaboration avec le Design Network Switzerland.
- «Oui à la Paix», initiative des élèves de la section de graphisme pour la création de 200 cartes postales originales.
- Expo-vente de fin d'année présentant les créations des élèves des sections de céramique et de bijouterie, expo graphie des élèves de la section de dessin d'intérieur.

Concours

- Création du visuel du festival de musique Caribana (section graphisme).
- Création de l'affiche pour l'association Fourchette verte (section graphisme).
- Création du visuel pour la manifestation «Semaine de la mobilité» (sections de graphisme et de conception multimédia).
- Création, sur le thème de l'eau, des visuels pour le calendrier de l'imprimerie SRO-Kundig (section graphisme).
- Création de l'affiche pour les journées Caritas (section graphisme).
- Création du graphisme pour le CD pour le groupe musical Chitty Chitty Bang Bang (section graphisme).
- Création des trophées pour la manifestation «Art 'Air 03» (section bijouterie).

Prix

- Prix de la Fondation Hans Wilsdorf, 7 élèves de la section bijouterie ont été récompensés.
- Obtention du 1er prix pour le meilleur certificat fédéral de capacité suisse de graphisme 2003 (3 élèves de l'EAA ont reçus une distinction). Ce prix d'encouragement est décerné par le Design Network Switzerland.

Ecoles professionnelles du Centre de Lullier : Ecole d'horticulture, Ecole pour fleuriste, Formation duale en horticulture

Depuis cette année, la formation dispensée à l'école d'horticulture prépare à l'obtention du diplôme d'horticulteur-trice complet-ète qualifié-ée, du permis de traiter en agriculture et en horticulture, du permis de tracteur, du permis de machiniste et sur option de la maturité professionnelle technico-agricole.

Les écoles professionnelles accueillent un jour par semaine, depuis cette année, une classe en préapprentissage du SCAI. Ces élèves peuvent ainsi s'initier aux différents métiers de l'horticulture.

Le rendement des cultures, particulièrement en arboriculture fruitière, a été fortement diminué à cause de la sécheresse excessive du dernier été.

Le nouvel ordinateur de conduite climatique des serres en floriculture a été installé et permet ainsi d'optimaliser la conduite des cultures.

Ecole d'enseignement technique (EET)

Dans la suite de ses travaux, la Commission de reconnaissance de la maturité technique a défini un nouveau concept de formation selon plusieurs hypothèses :

- maintien d'une formation en 3 ans;
- maintien d'un niveau élevé dans les disciplines de culture générale et scientifiques;
- renforcement de la pratique professionnelle;
- décloisonnement de la formation professionnelle par choix professionnels;
- conservation du stage en entreprise.

Les lignes directrices de ce projet ont été présentées à l'OFFT. Ce dernier les a accueillies avec bienveillance. Cependant, au vu de la nouvelle loi sur la formation professionnelle et de son ordonnance d'application, il apparaît indispensable que l'EET propose une formation débouchant sur des CFC existants.

L'école a terminé le renouvellement de son parc de machines-outils et dispose donc d'un matériel moderne, performant et sécurisé donnant ainsi la possibilité aux élèves de se former dans les meilleures conditions.

Les groupes de discipline doivent réfléchir à l'accueil des élèves en provenance du 9e degré. En effet, la formation au Cycle d'Orientation ayant été modifiée, les disciplines doivent réadapter leurs programmes ainsi que le mode d'évaluation des élèves.

La crise économique actuelle rend difficile le placement des élèves stagiaires. Il s'agit pour la Commission des stages de trouver de nouvelles entreprises pour permettre à environ 120 élèves de suivre un stage de trois mois.

Ecole de commerce (EC)

Plusieurs restructurations et réformes ont été mises en place en 2003:

- **Section diplôme de commerce**
  - Les exigences d'entrée en filière diplôme de commerce sur 3 ans sont les mêmes que celles nécessaires pour entrer en filière diplôme de l'ECG.
  - Les exigences d'entrée en filière maturité professionnelle commerciale en 3 ans pour le diplôme plus une année de pratique professionnelle en entreprise pour le certificat MPC sont identiques à celles exigées pour entrer en filière gymnasiale.
  - Une réflexion préparatoire est en cours, en lien avec la nouvelle ordonnance fédérale sur la formation professionnelle (OFPr) qui impose le CFC au terme de la formation professionnelle, en lieu et place de l'actuel diplôme de commerce.

- **Formation commerciale pour porteurs de maturité (FCPM)**

Les demandes entreprises en vue d'une reconnaissance fédérale de niveau ES (Ecole supérieure en économie) ont été suspendues, dans l'attente d'une nouvelle ordonnance fédérale.

- **Réforme dans le domaine des formations du commerce de détail (vente)**

Les travaux de préparation de cette réforme – induite notamment par la NLFPr qui exige des formations en apprentissage un passage à trois ans et une augmentation du temps de formation – avancent dans de bonnes conditions, dans la perspective d'une mise en application de ce nouvel apprentissage pour la rentrée 2005.

Ecoles de culture générale (ECG) - Ecoles de degré diplôme

Les Ecoles de culture générale ont offert, dès la rentrée 2003 et pour les élèves de 2e année, 4 options d'études: santé, socio-éducatif, communication-expression et arts.

Les élèves obtiendront donc dès juin 2005 un certificat de culture générale dans l'une de ces 4 options, validant des études réussies selon des nouveaux Plans d'étude et programmes et incluant un stage de 2 semaines et un travail de diplôme.

Par décision de juin 2003 de la CDIP, les porteurs de certificat de culture générale pourront, suite à une formation complémentaire dans leur domaine spécifique, obtenir une maturité spécialisée qui leur permettra d'accéder à la HES en rapport avec leur option.

La mise en place de la maturité spécialisée est en cours de préparation à Genève comme dans les autres cantons suisses.

Collège de Genève - Collège pour adultes

Les 6'623 élèves entrés au Collège de Genève à la rentrée 2003 ont constitué la sixième rentrée sous la nouvelle ordonnance de maturité, les innovations des années précédentes sont testées, évaluées et, le cas échéant, seront réajustées dans un proche avenir.

La semestrialisation se poursuit cette année et fera l'objet d'une évaluation qui débouchera sur quelques aménagements ponctuels, le carnet de bord des élèves de 1re année a été reconduit, le regroupement des élèves de 1re année a été renforcé ainsi que le suivi des élèves de 3e en 4e année dans les disciplines faisant l'objet d'un examen de maturité.

Par ailleurs, deux classes d'accueil et d'insertion supplémentaires ont été ouvertes au Collège Rousseau,

Le Collège pour adultes, lui, a vu le recentrage de ces élèves dans des locaux du centre-ville ainsi que la concentration de ses horaires l'après-midi et le soir.

5.7 Hautes écoles et autres formations supérieures

5.7.1 Université

Mission

L'université a pour mission:

- de donner à ses étudiants une formation académique, de les initier à la recherche et de contribuer à l'éducation permanente;
- de contribuer à la recherche scientifique (54.1% des activités UNIGE sont consacrées à la recherche), au renouvellement et au développement des connaissances scientifiques;
- de développer et diffuser une culture fondée sur les connaissances scientifiques.

Par ailleurs, les tâches confiées à l'Université se multiplient. Le monde académique est ainsi invité à partager ses découvertes et ses connaissances avec la Cité au travers d'expertises, de réseaux de recherche, de transferts de technologie et de compétences, de cours de formation continue, de cours publics, d'expositions ou de portes ouvertes.

L'année des changements

Cette année a été marquée par de nombreux changements. Ce fut d'abord en mai, l'entrée en fonction du nouveau Secrétaire général, Stéphane Berthet, qui succédait à André Vifian parti à la retraite à la fin mars. Puis le 14 juillet, au terme de leur mandat de 4 ans le Recteur Maurice Bourquin et ses trois vice-recteurs, Eric Doelker, Jean Kellerhals et Jean-Dominique Vassalli quittaient leurs fonctions à la tête de l'Université, laissant leurs places à la nouvelle équipe rectorale, conduite par André Hurst, pour la période administrative 2003-2007. Ce nouveau rectorat, entré en fonction le 15 juillet, est caractérisé, pour la première fois dans l'histoire de l'Université, par une parité hommes-femmes. En effet, pour l'épauler le Recteur André Hurst (helléniste, faculté des lettres) s'est entouré de la vice-recteur Louisette Zaninetti (paléontologue, faculté des sciences), de la vice-rectrice Nadia Magnenat-Thalmann (informaticienne, faculté des sciences économiques et sociales) et du vice-recteur Peter Suter (médecin, faculté de médecine) alors doyen de la faculté de médecine depuis 1995.

Du point de vue législatif, le paysage universitaire genevois a aussi subit quelques modifications avec d'une part les élections générales de mai qui ont permis de renouveler les différents corps de l'Université et d'autre part l'entrée en vigueur de la *Loi cantonale sur l'Université*. Celle-ci a instauré notamment, le principe de la *convention d'objectif*, nouvel instrument de gouvernance, liant l'Etat et l'Université, ainsi qu'un nouveau *Conseil de l'Université*, en remplacement du Conseil académique et du précédent Conseil de l'Université. Ce nouveau *Conseil de l'Université*, dont les compétences sont essentiellement d'ordre stratégique, comprend désormais 21 membres: un président nommé par le Conseil d'Etat, M. Roger Mayou (directeur du Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge); 3 membres extérieurs à l'Université nommés par le Conseil d'Etat, Mme Corinne Chaponnière (rédactrice indépendante), Mme Marie-Laure François (secrétaire générale du DIP de 1978 à 2001) et M. François Longchamp (directeur général de la Fondation Foyer Handicap); 3 membres extérieurs à l'Université élus par le Grand Conseil, Mme Isabelle Graesslé (théologienne, modératrice de la Compagnie des pasteurs), M. Bertrand Kiefer (rédacteur en chef de *Médecine & hygiène*) et Mme Chantal Scaler (architecte); puis les 14 membres de l'Université élus par leur pairs, 7 professeurs, M. Maher Abdel Hadi (ETI), M. Dominique Belin (Médecine), Mme Victoria Curzon-Price (IUEG), M. Philippe Perrenoud (FAPSE), M. Michel Porret (Lettres), Mme Alicia Sanchez-Mazas (Sciences) et M. Luc Thévenoz (Droit); 3 collaborateurs de l'enseignement et de la recherche, M. Jean-Luc Falcone (CUI), Mme Alessandra Fioravanti (ETI), Mme D. Gross (FAPSE); 2 étudiants, Christian Dandrès (Droit) et Mme Véronica Gómez (Lettres) et 2 membres du personnel administratif et technique Mme Janine Evalet (Administration) et Mme Marie-Claude Maugain (Médecine).

Dans le domaine de la *formation de base et approfondie* l'Université a poursuivi son effort de renouvellement et de diversification. La plupart des nouvelles formations postgrade sont en partenariat entre plusieurs institutions universitaires. La mise en œuvre du *processus de Bologne* a aussi occupé grandement l'Université et des efforts ont également été réalisé dans le secteur de la *formation continue* afin d'élargir l'offre en formation. En matière de recherche, l'Université développe une activité très importante, dont la qualité est reconnue internationalement. L'institution veille aussi à rester ouverte à la Cité en maintenant une activité intense de *prestation de service*, notamment sous forme d'études mandatées par les services publics ou par l'économie privée. Au titre de l'égalité des chances, l'Université a continué son effort de promotion des carrières féminines parvenant ainsi à augmenter la proportion des femmes aux différents niveaux du corps enseignant. Le niveau professoral est désormais le seul dans lequel la parité hommes-femmes n'est pas atteinte. Outre l'admission aux études de candidats qui ne sont pas titulaires du certificat de maturité, l'institution encourage aussi l'accès à de nouveaux publics, notamment par la formation continue. La qualité de l'enseignement et de la recherche est assurée par un système d'évaluation des enseignements et des structures, de même que par les efforts portant sur la formation des enseignants.

Objectifs

D'une manière générale, les défis que doit affronter l'Université n'ont pas vraiment changé: concurrence-coopération entre les universités, processus de Bologne, évaluation comparative des enseignements et des recherches à l'échelle nationale et internationale. Pour leur faire face, le nouveau rectorat s'est fixé, à travers son *programme de politique général* les objectifs suivants: maintenir une université polyvalente et exigeante; favoriser le développement social et intellectuel de l'étudiant; améliorer les conditions de la recherche; cultiver l'égalité des chances; partager une culture de la responsabilité; maintenir une continuité. Ces engagements se manifestent notamment sous la forme de différents projets (mentor, logements étudiants, site informatique questions-réponses, chèques formation, titulature simplifiée, égalité, incitation au dialogue scientifique, forum des savoirs, etc.) dont la mise en œuvre a commencé dès la fin juillet.

De plus, l'orientation des développements de l'Université se décline dans le cadre du *«Plan de développement évolutif 2004-2007»* découlant de la mise à jour du «Plan de développement évolutif 2003-2006». Il vise à: concrétiser la vision stratégique élaborée par le rectorat; répondre aux exigences fédérales; mettre en avant une vision à quatre ans de l'Université, aussi bien pour l'institution que pour ses différentes entités; mettre en évidence les projets de développement de l'institution vis-à-vis de l'extérieur, en particulier auprès des milieux politiques; constituer un instrument de planification interne, pour le rectorat et pour les subdivisions. Et cela sur la base des huit objectifs suivants:

1. formation de base et approfondie;
2. recherche;
3. formation continue;
4. services à la cité et expertises;
5. égalité des chances;
6. coordination et coopération entre les hautes écoles;
7. infrastructures;
8. organisation et gestion.

Une révision plus en profondeur de ce plan a lieu tous les quatre ans, dans l'année qui suit l'entrée en fonction d'un nouveau rectorat. La première révision d'envergure devra donc avoir lieu au printemps 2004 et aboutira au «Plan de développement évolutif 2005-2008». La planification quadriennale est prise en compte dans la préparation de la convention d'objectifs.

Charges et revenus en milliers de francs

	Compte 2001	Compte 2002	Budget 2003	Compte 2003	Ecart C-B (+=dépass.)	Ecart/bud. (%)
Charges totales (1)	**416'388**	**429'927**	**452'204**	**452'352**	**+148**	**+0.03**
Charges trésorerie DIP	*370'903*	*381'668*	*397'609*	*401'267*	*+3'658*	*+0.92*
Revenus totaux (1) et (2)	**413'326**	**438'654**	**452'204**	**459'073**	**+6'869**	**+1.52**
Revenus trésorerie DIP	*367'841*	*390'395*	*397'609*	*407'228*	*+9'619*	*+2.42*

Note : les fonds de recherche et privés ne sont pas inclus.

(1) Charges / revenus trésorerie DIP et hors trésorerie DIP
Trésorerie DIP : charges et revenus enveloppe (personnel, biens et services, subventions accordées et redistribuées par UNI).
Hors trésorerie DIP : charges et revenus hors enveloppe (intérêts de la dette, amortissement, imputations internes).

(2) dont allocation cantonale	254'696	267'059	277'220	277'220

Postes

	Occupation 31.12.01	Occupation 31.12.02	Budget 2003	Occupation 31.12.03	Ecart (+=dépass.)	Ecart/bud. (%)
PAT	1'009.30	1'036.08	1'093.06	1'107.95	+14.89	+1.36
PE	*694.77*	*703.43*	*726.84*	*714.81*	*-12.03*	*-1.66*
Total	**1'704.07**	**1'739.50**	**1'819.90**	**1'822.76**	**+2.86**	**+0.16**

PAT Personnel administratif et technique (301)
PE Personnel enseignant (302). Les assistants et moniteurs ne sont pas comptabilisés.

Priorités

Formation de base et approfondie

Dans le cadre de la réforme de Bologne, un travail important a été réalisé au sein des facultés sur les nouveaux plans et règlements d'études pour l'introduction des nouvelles filières de formation échelonnées, puisque désormais Bachelor et Master seront les 2 diplômes qui sanctionneront les études universitaires précédant le doctorat. Dans le cadre de cette réforme, l'Université de Genève entend, avec l'appui des instances politiques, poursuivre sa voix qui consiste à améliorer aussi bien la qualité de l'enseignement que l'adéquation de celui-ci aux besoins des étudiants et de la communauté. Le Rectorat, désireux d'adopter cette réforme dès que possible, a préparé, en juin, pour le Département un dossier visant à mettre en ordre les dispositions légales découlant de certains aspects de cette réforme qui touchent la Loi sur l'Université et le Règlement sur l'Université. En décembre, on a fixé l'échéance de la rentrée 2005 pour l'introduction du processus de Bologne afin d'assurer le plein succès du remodelage des programmes d'études au sein de l'Université. Néanmoins, pour 2004 des dérogations seront accordées pour des départements et/ou des sections prêts à franchir le pas et soumis à une concurrence extérieure préjudiciable.

Cette année les innovations apportées en matière de formation portent principalement sur la formation approfondie postgrade et la formation continue. On peut ainsi mentionner les nouvelles formations suivantes, qui sont pour la plupart la résultante de collaborations interuniversitaires :

Faculté des sciences

- Création d'un DESS en systématique et gestion de la biodiversité, sous l'égide de la CUSO, conjoint UNIGE, UNIL, UNINE, EPFL.

Faculté de médecine

- Création d'un DESS en ingénierie biomédicale, sous l'égide de la CUSO, conjoint EPFL, UNIL, UNIGE, UNINE.

Faculté des lettres

- Création d'un DESS interdisciplinaire en études asiatiques conjoint aux Facultés des lettres et des SES de l'Université et à l'Institut universitaire d'études du développement.
- Création d'un DESS en histoire de l'art (conservation du patrimoine et muséologie) conjoint UNIGE-UNIL.

Faculté des Sciences économiques et sociales

- Création d'un doctorat ès sciences économiques et sociales, mention «information, communication et médias»
- Création d'un DESS en études urbaines conjoint UNIGE – UNIL
- Création d'un certificat complémentaire en démographie économique et sociale.

Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation :

- Création d'un doctorat en psychologie sociale conjoint UNIGE – UNIL
- Création d'un DESS en psychologie de l'enfant et de l'adolescent, sous l'égide de la CUSO, conjoint, UNIGE, UNIL, UNINE, UNIFR.

Le programme de collaboration tripartite *Sciences, Vie et Société (SVS)* des universités de Genève, Lausanne et de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, l'un des plus importants projets de coopération interuniversitaire en Suisse, est dans sa phase opérationnelle. Son financement est assuré par des contributions apportées par chacune des institutions ainsi que par une subvention fédérale octroyée par la Conférence universitaire suisse (10 millions de francs pour la période 2001-2003). A côté des ressources dont disposent l'Université de Lausanne et l'EPFL, l'Université de Genève bénéficie d'un crédit quadriennal de 12 millions de francs (2001-2004) voté par le Grand Conseil.

Formation continue

Face à une demande importante, l'offre en formation continue a augmenté dans tous les domaines. De nouveaux programmes sont venus compléter ceux régulièrement réédités.

De 130 programmes en 2002, elle a passé à 158 programmes en décembre 2003.

Au total, 158 programmes ont été conduits en 2003 (auxquels s'ajoutent des conférences et ateliers), dont :

- 83 formations diplômantes (soit 15 diplômes et 68 certificats);
- 72 formations qualifiantes (soit 54 sessions et 18 journées);
- et 3 formations à la carte.

Comme nouvelles offres de formation continue, nous pouvons mentionner les créations suivantes:

Faculté des sciences

- Création d'un certificat de formation continue en biosécurité (entrée en vigueur prévue en janvier 2004).

Faculté de médecine

- Création d'un certificat de formation continue en réhabilitation respiratoire conjoint UNIGE-UNIL (entrée en vigueur prévue le 1er juin 2003).
- Création d'un certificat de formation continue en stratégies cognitives et comportementales de la relation thérapeutique et d'un diplôme de formation continue en psychothérapie cognitivo-comportementale (entrée en vigueur prévue le 31 juillet 2003).

- Création d'un certificat de formation continue en qualité des soins (entrée en vigueur prévue le 1er septembre 2003).
- Création d'un certificat de formation continue en médecine psychosomatique et psychosociale conjoint UNIGE-UNIL (entrée en vigueur prévue le 1er janvier 2004).

Faculté de droit

- Création d'un certificat de formation continue en *Compliance Management* conjoint avec la HEG (entrée en vigueur : janvier 2003).

Encadrement des étudiants

Le soutien apporté aux étudiants, sous toutes ses formes, est un facteur important qui contribue à la qualité de l'enseignement. L'Université de Genève reconnaît que la réussite académique des étudiants dépend de plusieurs facteurs qu'il faut pouvoir identifier afin d'apporter des réponses appropriées. Il est actuellement envisagé d'instituer d'une façon permanente un «Observatoire de la condition estudiantine» qui doit permettre d'évaluer régulièrement le degré de satisfaction et les demandes des étudiants de façon à adapter aux besoins ainsi identifiés, à la fois les infrastructures techniques, certains paramètres de l'offre en formation et le cadre général des études.

A noter que cette année, la Division administrative et sociale des étudiants a obtenu la certification qualité ISO 9000 pour l'Espace administratif des étudiants, qui traite d'une façon regroupée toutes les formalités administratives que doit accomplir l'étudiant depuis son immatriculation jusqu'à la délivrance de son diplôme. Il s'agit de la première certification de ce type d'une entité administrative à l'Université de Genève et dans une université suisse.

Au niveau des membres du personnel académique rémunérés par le DIP on compte 2'482 personnes pour 1'652 postes. Il est en augmentation, tant en termes de postes qu'en termes de personnes (en croissance respectivement de 3.2% et 5.6% par rapport à 2002). Toutes sources de rémunération confondues, cette variation est proportionnelle (de 3.6% en termes de postes et de 5.4% en nombre de personnes).

Pour sa part, le corps professoral rémunéré par le DIP comprend 670 personnes pour 431.5 postes. Il présente une croissance en personnes de 2.6% et de 2.4% en postes par rapport à 2002.

Evolution du nombre de postes (EPT) du corps professoral rémunérés par le DIP

	1999	2000	2001	2002	2003
Corps professoral	422.3	404.2	409.4	421.3	431.5
dont prof ordinaire, d'école et adjoint	324.15	309.05	315.0	328.2	331.5

La progression du nombre de postes de maîtres assistants rémunérés par le DIP est de 17.1% en terme de postes et de 7.8% en termes de personnes. La progression du nombre de postes d'assistants rémunérés par le DIP est de 7.8% en terme de postes et de 5.5% en termes de personnes.

Evolution du nombre de postes (EPT) de maîtres assistants et assistants rémunérés par le DIP

	1999	2000	2001	2002	2003
Maîtres assistants	119.3	121.8	120.6	123.9	145.1
Assistants	668.4	686.7	718.9	694.5	748.7

Dans le but d'améliorer l'encadrement, les recettes de la taxe de cours sont affectées au financement de postes d'assistants et de moniteurs. Pour l'exercice écoulé, le solde affecté à l'encadrement a été de 8.44 millions de francs, soit un montant en hausse de 752'000 francs par rapport à l'année précédente.

Recherche

Pour l'Université de Genève, la recherche est une condition indispensable à la qualité de son enseignement. Les chercheurs et enseignants de l'Université de Genève ont ainsi poursuivi leurs efforts pour communiquer les résultats de leurs recherches menés dans les laboratoires à la communauté scientifique et au-delà. Cet effort de recherche peut être évalué par la mesure de la production en publications scientifiques effectuée par une combinaison de divers indicateurs. Selon la plus récente analyse effectuée par l'organe compétent de la Confédération, le Centre d'études de la Science et de la Technologie (CEST) à Berne, datant de décembre 2003, l'Université de Genève est à nouveau en troisième position en nombre de publications internationalement reconnues, juste derrière l'Université et l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, et cela parmi les 25 institutions (9 hautes écoles, 7 instituts de recherche et hôpitaux, 6 entreprises privées et 3 organisations internationales) qui totalisent le plus de publications en 2002 en Suisse. Plus réjouissant encore : en terme d'impact et d'audience de ses publications scientifiques, expression de leur qualité, notre Université se place au premier rang des Universités cantonales suisses, derrière les deux Ecoles polytechniques dont le haut degré de spécialisation les place dans une situation particulière par rapport à ce critère d'impact. Toutefois, il convient aussi de relever que sur l'ensemble du territoire national, depuis 2000, on observe une stagnation et que l'Université de Genève affronte un grand défi pour maintenir sa position d'excellence, garante de la qualité des services qu'elle rend à la Cité.

Mentionnons qu'elle occupe la première place dans les six domaines suivants :

- Biologie moléculaire et génétique
- Pharmacologie
- Astrophysique
- Art et sciences humaines
- Sciences sociales
- Economie et gestion d'entreprise.

Ces domaines recouvrent ceux pour lesquels l'Université de Genève reçoit la part la plus importante des subsides de recherche octroyés par le Fonds national suisse de la recherche scientifique.

Sa présence dans de nombreux programmes de recherche suisses et internationaux notamment au sein d'organismes comme le CERN (Laboratoire européen de physique des particules), l'ESO (Observatoire européen austral), l'ESA (Agence spatiale européenne), l'ESRF (Installation Européenne de Rayonnement Synchrotron), l'ILL (Institut Laue-Langevin), l'EMBL (Laboratoire européen de biologie moléculaire), la NASA et l'Union Européenne, est un autre témoignage des performances de ses scientifiques. Cette reconnaissance est aussi marquée par l'attribution d'un grand nombre de prix prestigieux alloués à des chercheurs de l'Université. Mentionnons à ce titre le Prix Marcel Benoist 2003 remis au professeur Denis Duboule. Par ailleurs, depuis 2002, l'Université est la seule membre suisse de la Ligue des douze meilleures universités de recherche d'Europe (LERU).

La qualité de la recherche se reflète aussi dans le fait qu'elle est, depuis plusieurs années, une des principales bénéficiaires des subsides alloués par le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) et des fonds provenant de la recherche européenne financée par l'Office fédéral de l'éducation et de la science (OFES).

Les subsides de recherche accordés en 2002 par le FNS à des chercheurs de l'Université de Genève ont passé à 60.05 millions de francs. Par rapport à 2001, cela représente une augmentation de 17.51%. Genève reste, parmi les hautes écoles suisses, la principale bénéficiaire des subsides du FNS.

Evolution des subsides de recherche obtenus du FNS

	1999	2000	2001*	2002
Total (mio de frs)	47.4	51.8	51.1	60.05

** Dès 2001, les données sont prises sur l'année civile*

Au niveau des Bourses de jeunes chercheurs une nette augmentation, de 23.2%, des candidatures est à relever pour cet exercice 2003 (en 2002: 56 candidatures avaient été déposées, dont 41 acceptées, en 2003: 69 candidatures ont été déposées, dont 47 acceptées). Le montant total octroyé par le FNS est de Frs 2'137'047.- (frais de voyage compris). Quant aux Bourses de chercheurs avancés, le FNS a octroyé Frs 1'289'075.- à UniGE, sur 15 candidatures déposées, 13 ont été acceptées.

Pôles de recherche nationaux

Dans le cadre des pôles de recherche nationaux, l'Université de Genève en dirige deux: Frontiers in Genetics (Prof. D. Duboule) qui réunit 15 laboratoires genevois et suisses romands et Materials with Novel Electronic Properties (MaNEP, Prof. O. Fischer) qui mobilise 17 laboratoires de recherche à Genève, Lausanne, Neuchâtel et dans la région zurichoise. Ce deux pôles de recherche nationaux se sont vu attribuer, pour la période 2001 à 2003, une subvention fédérale à hauteur de 28.5 millions de francs.

Coopérations nationale interuniversités

Pour favoriser son évolution et rester compétitive, l'Université de Genève privilégie les contacts et les collaborations. Typiquement, elle met sur pied, avec l'Ecole polytechnique fédérale et l'Université de Lausanne, le plus important projet de coopération interuniversitaire suisse en cours: Sciences, Vie, Société. Ce projet vise notamment le développement de deux pôles d'enseignement et de recherche, l'un en Sciences de la Vie et l'autre en sciences humaines et sociales, et le regroupement de l'Ecole romande de pharmacie à l'Université de Genève pour la rentrée 2004. Dans le domaine des sciences sociales et humaines, cette coopération lémanique a permis d'enrichir l'offre d'enseignement proposé aux étudiants et de créer déjà neuf filières post-grades dans des domaines aussi importants que la bioéthique ou l'économie de la santé. Le développement commun des Sciences de la Vie a par exemple conduit à la mise sur pied d'un projet associant les trois institutions universitaires lémaniques et les deux hôpitaux universitaires pour le développement commun d'un centre d'imagerie biomédicale au service de la recherche et des malades.

L'Université de Genève coopère également avec les Universités de Lausanne et de Neuchâtel dans le développement coordonné de l'enseignement et de la recherche. Les objectifs de ce réseau, appelé Triangle Azur, sont l'élargissement et la coordination de l'offre en formation ainsi que le maintien et le développement d'équipes de recherche plus performantes. En février 2003, les Rectorats du Triangle Azur ont donné leur accord de principe à la constitution de la Fédération des Facultés de théologie de Genève, Lausanne et Neuchâtel. Cette Fédération permettra de mieux coordonner les enseignements de base et de renforcer les spécificités locales. Ainsi, la Faculté de théologie de Genève va davantage se profiler sur le terrain de l'histoire du christianisme, de la théologie proprement dite (en particulier théologie œcuménique et dialogue entre les religions) et de l'éthique.

Participation de l'Université à la recherche européenne

La participation des chercheurs de l'Université au 5e Programme-cadre de recherche et développement technologique de l'Union européenne s'est accrue et se manifeste par leur engagement dans 71 projets (OFES, Rapport annuel 2002 sur la participation suisse au Programme-cadre). Le soutien financier apporté par la Confédération a atteint, en 2002, un montant de 26 millions de francs (20 millions en 2001 pour 49 projets).

S'agissant du programme de Coopération européenne dans le domaine de la recherche scientifique (COST), la Confédération a alloué 0.75 million de francs (OFES, Rapport annuel 2002 sur la participation suisse à COST) pour 5 projets de recherche initiés en 2002 par l'Université de Genève (0.38 million de francs en 2001 pour 2 projets).

Au printemps 2003, le Rectorat a décidé de la création d'un Secteur Recherche défini comme un service d'appui chargé de mettre en œuvre la politique de recherche du Rectorat et de soutenir les facultés dans la conduite de leurs politiques respectives en matière de recherche. Ce service a également pour mission de répondre aux obligations envers les autorités politiques et organes de subventionnement en matière d'information, de transparence et d'éthique de la recherche.

Service à la Cité

Le service à la cité est caractérisé par son intensité et la diversité de ses formes. Il comprend notamment les mandats d'études, l'activité de conseil, les formations destinées au grand public (cours ouverts aux auditeurs, cycles de conférences, etc.), la formation continue ainsi que la valorisation de la recherche et le transfert de technologies.

En ce qui concerne le *transfert de technologies et de compétences* portant sur les 11 premiers mois 2003, 31 nouvelles inventions ont été annoncées au bureau de transferts de technologies et de compétences rattaché au rectorat (UNITEC). L'équipe d'UNITEC examine chaque cas avec les inventeurs afin de définir la meilleure stratégie de valorisation et la protection adaptée à une exploitation commerciale. UNITEC a notamment assuré les prestations suivantes durant cette période:

- dépôt de 11 demandes de brevets, dont 7 premiers dépôts et 4 extensions internationales de demandes de brevets existantes;
- négociation et conclusion de 15 accords de valorisation (licences et options) de découvertes annoncées par les groupes de recherche;

- négociation et conclusion de 17 accords de collaboration avec l'industrie représentant 1.4 million d'investissements de fonds privés pour la recherche;
- soutien à la création de 2 sociétés commerciales fondées sur des découvertes de l'Université (spin-offs). Présélection de candidats pour le concours national «Nets initiative» permettant à 5 membres de la communauté universitaire de recevoir un prix et un encadrement de leur projet de création de spin-off.

Depuis 2003, UNITEC intervient également sur les aspects de propriété intellectuelle dans le cadre du 6e programme cadre européen: ainsi 17 contrats de consortium et accords y relatifs ont été traités portant à 34 le nombre de contrats de recherche suivis par UNITEC en 2003.

La Passerelle Science-Cité a poursuivi le développement de projets ou d'événements de communication scientifique, visant à créer un environnement favorable au partage et à l'échange entre l'Université et la Cité. Depuis 2003, la passerelle étend aussi ses activités aux sciences humaines et sociales. Elle travaille sur une base régulière avec différents partenaires (éducateurs des maisons de quartier, compagnie de théâtre professionnel, Radio Suisse Romande, Forum Meyrin, etc.) afin d'explorer des outils de communication aussi variés qu'originaux et surtout afin d'offrir au public des projets de grande qualité et menés par des professionnels.

Egalité des chances

La représentation féminine dans le corps enseignant continue à être plus élevée à l'Université de Genève qu'elle ne l'est dans la moyenne de toutes les universités suisses:

	Moyenne suisse 2002*	Genève 2002*	Genève 2003
Professeurs ordinaires, d'école et adjoints	9.94%	12.37%	13.53%
Professeurs associés, titulaires et autres membres du corps professoral	22.11%	31.27%	31.45%
Maîtres assistants, assistants, moniteurs	34.02%	45.37%	46.10%

** source OFES*

Pour l'ensemble du corps enseignant, la proportion des femmes atteint 37,82% toutes sources de rémunération confondues. Le corps enseignant féminin progresse de 3,56% en 2003 pour une progression totale (hommes et femmes) des postes en équivalent plein temps de 5,43%. L'augmentation du seul nombre de femmes est de 5,02%.

Dans le corps professoral pris dans son ensemble, le nombre de femmes compte deux personnes en moins par rapport à 2002, soit 16,41% du total des personnes, tandis que le nombre total de personnes augmente plus sensiblement (cf. tableau ci-dessous).

Evolution de l'effectif du corps professoral et du nombre de femmes (personnes, toutes sources de financement confondues)

	1999	2000	2001	2002	2003	% de femmes	Variation 2002-2003
Corps professoral	**710**	**703**	**726**	**760**	**774**		**1.84%**
dont femmes	103	114	124	129	127	16.41%	-1.55%

La proportion des femmes parmi les collaborateurs de l'enseignement et de la recherche atteint 44.34%, en hausse par rapport à 2002. Cependant, d'une fonction à l'autre, les différences sont grandes: à l'échelon le plus élevé des maîtres d'enseignement et de recherche, elle baisse. C'est surtout dans la fonction d'assistanat que le nombre de femmes progresse (+ 7,87% par rapport à 2002).

Evolution de l'effectif du corps intermédiaire et du nombre de femmes (personnes toutes sources de rémunération confondues

	1999	2000	2001	2002	2003	% de femmes	Variation 2002-2003
Collaborateurs de l'enseignement et de la recherche	**2'330**	**2'321**	**2'383**	**2'444**	**2'544**	44.34%	4.09%
dont femmes	987	983	1'025	1'066	1'128		5.82%

Au cours de l'année 8 femmes ont été nommées à des fonctions de professeures: 4 professeures ordinaires, 2 professeures adjointes, 2 professeures titulaires. Ces 8 nominations représentent 20% du total des 40 nominations.

Accès à l'Université de candidat-e-s non porteurs/euses du certificat de maturité

L'Université de Genève admet à l'immatriculation, dans certaines conditions et sur dossier, des candidat-e-s qui ne sont pas porteurs d'un certificat de maturité. L'exercice d'une activité professionnelle pendant au moins trois ans fait partie de ces conditions. Après avoir connu un engouement, cette filière d'accès à l'Université, destinée à donner une chance d'études supérieures aux personnes qui n'ont pas eu la possibilité d'entreprendre des études secondaires, a vu progressivement le nombre de ses candidats diminuer pour passer de 346 étudiants en 1995 à 286 étudiants en 2003 (cf. tableau T-4). Une possible amélioration de l'accès aux études secondaires, ainsi que les nouvelles possibilités de la formation continue expliquent peut-être cette évolution.

Accès à l'Université de candidat-e-s à la formation continue

L'offre en formation continue s'est largement développée ces dernières années. Elle a connu une forte croissance du nombre de participant-e-s, qui de 175 en 1991 est passé à 6003 en 2003.

	1999	2000	2001	2002	2003
Formations qualifiantes	3'381	4'207	3'447	4'254	4'047
Formations diplômantes	903	1'089	1'978	2'672	1'956
Total	**4'284**	**5'296**	**5'425**	**6'917**	**6'003**

Espace de vie enfantine

L'Espace de vie enfantine (Eve) du Mail est une institution de la petite enfance répartie sur 2 sites (Allobroges et Baud-Bovy) subventionnée a 50% par la Ville de Genève et à 50% par l'Université. Le budget 2003 est de 4'569'910 millions de francs: le prix payé par les usagers couvre environ 1/3. L'Université considère que des moyens adéquats doivent être offerts aux membres de la communauté universitaire, afin de créer les meilleures conditions d'étude et de travail possibles. Les deux espaces sont non seulement un lieu de garde pour les petits, mais également des lieux de recherche et de formation pour la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education de l'Université ainsi que pour l'Ecole d'Educatrice(-teur) du Jeune Enfant et l'Ecole Romande de Psychomotricité.

Assurance qualité

Evaluation de l'enseignement

Le programme d'évaluation de la qualité de l'enseignement s'est poursuivi. Ainsi, pour l'année 02-03 le service Adeven a traité 922 dossiers, soit une augmentation de 58% par rapport au volume de l'année précédente. Chaque dossier correspond à un enseignement. 70% des enseignements évalués sont des cours, 17% des séminaires et le 6% restant des travaux pratiques. En tout, 30 filières d'études, dont 14 de 2ème cycle, ont fait l'objet d'une évaluation systématique des enseignements.

Evaluation des programmes

Aucune pour la période considérée: les évaluations ont été suspendues en raison de la réforme des études (processus de Bologne). Les facultés ont indiqué leurs intentions de les reprendre après l'introduction des nouvelles filières d'études pour évaluer la pertinence et l'adéquation des nouveaux cursus.

Innovations en matière d'enseignement

L'enseignement par les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTCI) se développe, entre autres, par le Campus Virtuel Suisse et des projets propres à l'Université soutenus par le rectorat. L'Université de Genève est impliquée dans 14 des 50 projets de la première phase du Campus Virtuel Suisse. Elle est «leading house» pour 2 projets, Computers for Health (Faculté de médecine) et SUPPREM, Sustainable and Private or Public Environmental Management (Faculté des SES) et participe comme partenaire à 12 autres projets dans une large palette de domaines avec la médecine, les télécommunications, les sciences naturelles, la linguistique, les finances et la littérature espagnole. La part de la subvention fédérale qui revient aux projets de l'Université de Genève s'élève, pour 2003, à près de Frs. 518'000.- et la contribution du Rectorat à ces mêmes projets se monte à Frs. 610'000.- pour la même période.

Pour la seconde phase du Campus virtuel suisse, l'Université de Genève a soumis 6 projets où elle assume le rôle de «leading house» et apparaît comme partenaire dans 4 autres projets.

Infrastructures et ressources

Bâtiments

En 2003, les bâtiments de la 2e étape de *Sciences III* et d'*Uni Pignon* sur le site d'Uni Mail ont été achevé et mis à disposition pour la rentrée 2003-2004. L'Université a ainsi pu récemment bénéficier de plusieurs bâtiments importants (Uni Mail, Uni Pignon, 2ème étape de Sciences III, Battelle). Mais 2003, a également été l'occasion de mettre à jour la planification des bâtiments universitaires pour la prochaine décennie, horizon 2015, en tenant compte du fort développement de la formation. Celle-ci a pour conséquence que les nouvelles surfaces à disposition, déjà insuffisantes au regard des normes, ne permettront pas d'accueillir à terme les nouveaux étudiants et chercheurs dont le nombre est toujours en augmentation. Les besoins en surfaces s'élèvent à quelque 30'000 m^2, sans compter les nécessités nouvelles créées par l'accord triangulaire lémanique et par la mise sur pied de deux pôles de recherche nationaux. Ce chiffre ne prend pas non plus en considération l'effectif des personnes inscrites en formation continue (environ 5'000).

La proposition d'un programme ambitieux de constructions est une des conditions pour que l'Université de Genève continue à remplir et amplifie ses missions de formation de populations toujours plus variées et de recherche de haut niveau, considérant que le capital humain constitue pour notre région et notre pays le meilleur investissement.

Au delà de 2015, les développements des bâtiments universitaires se réaliseront principalement sur les 53'000 m^2 du terrain de Pinchat et concerneront essentiellement les sciences humaines.

Ressources humaines

L'analyse de la gestion de la Division des ressources humaines a montré qu'il était nécessaire de modifier profondément sa stratégie et son organisation. Sur un plan stratégique, une réflexion est en cours concernant la gestion des conflits dont la responsabilité a été restituée aux subdivisions et dans un esprit de proximité à leur hiérarchie. La Division des ressources humaines restera dès 2004 une ressource au niveau du conseil et de l'appui juridique et procédural.

Au cours de l'année 2003, 40 membres du corps professoral ont été nommés (promotions comprises de professeur adjoint à professeur ordinaire ou de maître d'enseignement et de recherche à professeur titulaire). En outre, 18 professeurs ont été promus à l'honorariat, alors que 22 autres ont pris leur retraite. L'université a déploré le décès de 10 membres du corps enseignant, dont 5 personnes actives.

La répartition des nouvelles nominations et promotions par faculté, institut, école, est la suivante:

Subdivisions	Hommes	Femmes	Total
Sciences	6		6
Médecine	12	3	15
Lettres	6	3	9
SES			
Droit			
Théologie			
FPSE	5	2	7
IA			
ETI	2		2
Centres interfacultaires	1		1
Total	**32**	**8**	**40**

On dénombre 2 promotions de professeurs adjoints à la fonction de professeurs ordinaires, dont 1 en médecine et 1 en sciences.

Budget

Budget

L'Université dispose de trois sources de financement distinctes: le budget ordinaire alloué par l'Etat de Genève (DIP), le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) et les fonds institutionnels (FI). La répartition entre les trois sources de financement et son évolution est présentée dans le tableau annexe (cf. tableau T-7).

Le budget ordinaire correspond au budget de fonctionnement, et permet à l'institution d'assurer ses prestations de base d'enseignement et de recherche. Le FNS soutient sur concours des projets spécifiques de chercheurs des universités suisses. Enfin, l'Université entretient des liens avec les milieux économiques et industriels, pour lesquels elle réalise des mandats de recherche, des études et des expertises.

Taxes de cours

Les recettes de la taxe de cours sont destinées à l'amélioration de l'encadrement des étudiant-e-s par le financement de postes d'assistants et de moniteurs. Pour

l'exercice 2003, elles se sont élevées à Frs. 7.55 mios. Déduction faite de la contribution de 10% à la Bibliothèque publique et universitaire, le solde net disponible pour l'encadrement a été de Frs. 6.79 mios, soit un montant en hausse de Frs. 400'000 par rapport à l'année précédente.

Etudiant-e-s

Evolution des effectifs

Au semestre d'hiver 2003-2004, l'Université comprend 13'560 étudiants et étudiantes (cf. tableau T-1), sans compter les instituts et 14'620 avec ces derniers (soit 1'060 étudiants répartis entre l'Institut universitaire de hautes études internationales, l'Institut universitaire d'études du développement et l'Institut œcuménique de Bossey). Ce chiffre traduit une augmentation de l'effectif de 3.4% (2.84% pour l'Université et 11.23% pour les instituts). Cette augmentation est à mettre en relation, d'une part avec l'augmentation globale du nombre d'étudiants en Suisse et d'autre part avec l'évolution de comportements d'études de la part des étudiants.

L'hypothèse d'une tendance à l'allongement de la durée des études s'appuie sur des calculs faits par l'OFS sur la durée moyenne de présence dans le 1er diplôme. Entre 1998 et 2002, cette durée de présence (indépendamment d'un diplôme réussi ou non) passe de 4,49 à 4,64 ans. Or, cette variation, si infime puisse-t-elle paraître a des conséquences notables sur la variation du nombre d'étudiants. Selon l'OFS [1] «il suffit de noter une variation de 0.1 an de la durée moyenne de présence pour un impact, à moyen terme, de 2'000 personnes sur le nombre total d'étudiants», au plan suisse, dans les 1ères études.

Simultanément, le nombre de nouveaux étudiants admis à l'Université de Genève progresse relativement peu par rapport à l'effectif total (+ 1.5% par rapport à 2002/2003). Le nombre de nouveaux étudiants est composé de débutants (environ 75%) et d'étudiants arrivant directement en postgrade ou doctorat. A l'échelle de la Suisse, on observe également une baisse du nombre de nouveaux entrants entre 2001 et 2002 (les données 2003, ne sont pas disponibles à cette date, pour la Suisse).

Dans le total de l'effectif, le nombre d'étudiants en provenance de l'étranger (au sens du domicile avant les études) progresse de 6,3%, celui des étudiants en provenance du canton de Genève de 2,7%, celui des étudiants en provenance du reste de la Suisse de 0,7%. Malgré un déficit démographique dans les classes d'âges concernées dans le canton, le nombre total d'étudiants domiciliés à Genève progresse, en termes absolus, marquant l'attractivité de plus en plus importante pour les études universitaires.

Parmi les étudiants et les étudiantes domiciliées en Suisse, 35,1% proviennent du canton de Vaud, 17% du canton du Valais et 10,7% du canton du Tessin (cf. tableau T-3).

En ce qui concerne les étudiants et les étudiantes domiciliés à Genève, mais étudiant ailleurs en Suisse, les données 2003-2004 de l'OFS n'étant pas disponibles, on se réfère dans ce qui suit à l'année précédente. L'ensemble des universités et hautes écoles de Suisse comprenaient, en 2002-2003, 104'687 étudiants et étudiantes, en augmentation de 5.14%. Sur la même période (2001/02 à 2002/03), cette augmentation était de 5,8% à l'Université de Genève.

De cet effectif, 1'347 étudiants et étudiantes, provenant de Genève étudiaient dans une autre haute école de Suisse (+5.07% par rapport à 2002-2003). Parmi ces 1'347 personnes, 44.47% sont à l'Ecole polytechnique de Lausanne et 25.24% à l'Université de Lausanne. Viennent ensuite les universités de Neuchâtel avec 11%, de Fribourg avec 6% puis l'Ecole polytechnique de Zurich avec 4.4% et la Haute école de St Gall avec 3,5%.

Diplômes délivrés

Le nombre total des diplômes délivrés est de 2'523 pour 2003, en baisse de 4,4% par rapport à 2002 (cf. tableau T-5). Le nombre de doctorats délivrés est de 206 ce qui représente 46 doctorats de moins qu'en 2002. Bien que le nombre de diplômes délivrés et, en particulier de doctorats délivrés, soit toujours sujet à des fluctuations d'une année à l'autre, le nombre de doctorats délivrés accuse une baisse en Sciences, en Médecine, et en FPSE. Il est constant ou en augmentation en SES et en Lettres. En Médecine, en particulier, la baisse est importante (21 doctorats de moins). En effet, depuis deux ans, le doctorat n'est plus requis pour le FTMH (s'installer comme médecin). Il s'agit donc d'un phénomène prévisible et irréversible (cf. tableau T-6).

[1] Etudiants et diplômés des hautes écoles : prévisions 2003-2012, Neuchâtel 2003, sur http://www.bfs.admin.ch/stat_ch/ber15/prev_et/prev_et_f.htm

T - 2 Evolution des effectifs de nouveaux étudiants *

	1999 - 2000		*2000 - 2001*		*2001 - 2002*		*2002 - 2003*		*2003 - 2004*	
Sciences	300	(156)	339	(175)	360	(173)	363	(193)	329	(180)
Médecine	213	(40)	205	(56)	220	(83)	205	(78)	247	(78)
Lettres	354	(131)	410	(127)	395	(147)	369	(127)	383	(144)
Sciences économiques et sociales	717	(264)	788	(292)	829	(275)	931	(288)	899	(293)
Droit	276	(99)	322	(119)	333	(156)	341	(159)	384	(166)
Théologie	19	(11)	22	(22)	23	(20)	21	(21)	26	(22)
Psychologie et sciences de l'éducation	445	(100)	437	(90)	513	(128)	429	(105)	419	(103)
Institut d'architecture	37	(23)	53	(43)	55	(46)	45	(38)	48	(44)
Ecole de traduction et d'interprétation	104	(64)	97	(58)	98	(55)	107	(69)	92	(45)
Institut européen	39	(30)	19	(18)	26	(22)	23	(22)	41	(38)
Ecole de langue et de civilisation françaises	79	(77)	81	(79)	75	(74)	106	(99)	109	(106)
Ecole d'éducation physique et de sport	1	(–)		(–)		(–)		(–)		(–)
Total	2'584	(995)	2'773	(1'079)	2'927	(1'179)	2'940	(1'199)	2'977	(1'219)

* Sans les instituts en relation avec l'Université

Entre parenthèses: dont étudiants de **nationalité** étrangère.

Des différences peuvent apparaître par rapport aux données publiées l'année dernière pour l'Université de Genève, car l'entretien des bases de données est un travail constant. ***Dans tous les cas les données publiées le plus récemment annulent et remplacent celles publiées précédemment.***

T - 1 Evolution du nombre total des étudiant-e-s inscrit-e-s*

Année	*Sciences*	*Médecine*	*Lettres*	*Sciences économiques et sociales*	*Droit*	*Psychologie et sciences de l'éducation*	*Autres***	*TOTAL Université de Genève*
1999	1'886	1'287	2'192	2'513	910	2'313	974	12'075
2000	1'892	1'254	2'219	2'680	997	2'330	1'000	12'372
2001	1'897	1'181	2'182	2'811	1'063	2'325	985	12'444
2002	2'005	1'172	2'249	3'120	1'124	2'353	1'162	13'185
2003	2'060	1'232	2'301	3'230	1'254	2'311	1'172	13'560

* Sans les instituts en relation avec l'Université.

** Faculté autonome de théologie protestante, Institut d'architecture, Institut européen, Ecoles de traduction et d'interprétation, Ecole de langue et civilisation françaises, Ecole d'éducation physique et de sport.

Des différences peuvent apparaître par rapport aux données publiées l'année dernière par l'Université de Genève car l'entretien des bases de données est un travail constant. ***Dans tous les cas, les données publiées le plus récemment annulent et remplacent celles publiées précédemment.***

NB: L'Université de Genève vise à publier des données uniques et cohérentes avec celles publiées par l'Office de la statistique (OFS). Dans ce cadre, les données 1998, 1999 et 2000 font l'objet de révisions dues aux dates de relevés. C'est la raison pour laquelle des différences d'unités apparaissent, pour ces années, par rapport aux chiffres publiés précédemment.

T - 3 Etudiants débutants, en 2003/2004 sans les Instituts en relation avec l'Université selon le domicile des parents et/ou le domicile «légal» *

Facultés	Total général	Domicile des Suisses				Domicile des étrangers			
		GE	CH (sauf GE)	Etr.	Total	GE	CH (sauf GE)	Etr.	Total
Sciences	329	110	32	7	149	23	3	154	180
Médecine	247	112	43	14	169	11	4	63	78
Lettres	383	159	64	16	239	17	6	121	144
SES	899	288	272	45	606	53	23	217	293
Droit	384	152	52	14	218	22	10	134	166
Théologie	26	1	3		4		1	21	22
FPSE	419	184	104	28	316	22	9	72	103
IA	48	2		2	4		1	43	44
ETI	92	7	38	2	47	3	2	40	45
ELCF	109	1		2	3	1	1	104	106
IUEG	41		3		3			38	38
Total	**2'977**	**1'016**	**612**	**130**	**1'758**	**152**	**60**	**1'007**	**1'219**

IUEG = Institut Européen de l'Université de Genève
SES = Sciences économiques et sociales
FPSE = Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation
IA = Institut d'architecture
ETI = Ecole de traduction et d'interprétation
ELCF = Ecole de langue et de civilisation françaises
EEPS = Ecole d'éducation physique et de sport

* Domicile au moment de l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires.
Note: Les données pour les départements français limitrophes (Ain et Haute-Savoie) ne sont pas disponibles.

T - 4 Immatriculation des candidats non titulaires d'une maturité
Semestres d'hiver 1999/2000 à 2003/2004

Facultés	**Etudiants débutants**					**Nombre total d'étudiants**				
	1999	2000	2001	2002	2003	1999	2000	2001	2002	2003
Sciences	1	2	2	4	3	11	11	8	12	14
Lettres	9	7	6	1	7	54	57	50	42	41
SES	12	13	13	–	22	62	51	50	41	52
Droit	3	1	3	4	3	24	18	17	17	12
Théologie	–	–	–	–	–	4	3	3	3	2
FPSE édu.	8	10	15	18	16	81	68	74	91	99
FPSE psy.	22	9	14	15	13	80	67	55	64	56
IA	–	1	–	–	–	4	4	2	1	–
IUEG	–	–	–	–	–	–	1	1	–	1
ETI	–	2	2	1	1	4	3	6	6	5
ELCF	2	2	1	4	2	3	3	3	6	4
Total	57	47	56	47	67	327	286	269	283	286

SES = Sciences économiques et sociales
FPSE = Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation
IA (EA) = Institut d'architecture (anc. Ecole d'architecture)
ETI = Ecole de traduction et d'interprétation
ELCF = Ecole de langue et de civilisation françaises
IUEG = Institut européen

Des différences peuvent apparaître par rapport aux données publiées l'année dernière par l'Université de Genève, car l'entretien des bases de données est un travail constant. ***Dans tous les cas, les données publiées le plus récemment annulent et remplacent celles publiées précédemment.***

T - 5 Evolution du nombre des diplômes décernés de 1999 à 2003

(Licences, diplômes, doctorats, certificats complémentaires, diplômes non finals, MBA non compris)

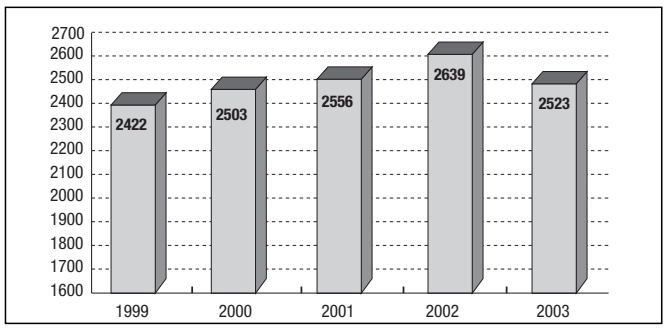

T - 6 Evolution du nombre de doctorats décernés de 1999 à 2003 *

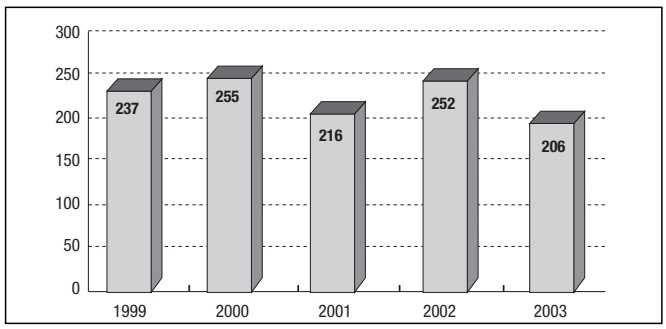

* Les instituts en relation avec l'Université (IUED, IUHEI, CEO) sont inclus.

Des différences peuvent apparaître par rapport aux données publiées l'année dernière pour l'Université de Genève, car l'entretien des bases de données est un travail constant. ***Dans tous les cas les données publiées le plus récemment annulent et remplacent celles publiées précédemment.***

T-7 Evolution de la répartition par sources de financement de l'Université de 1992 à 2002

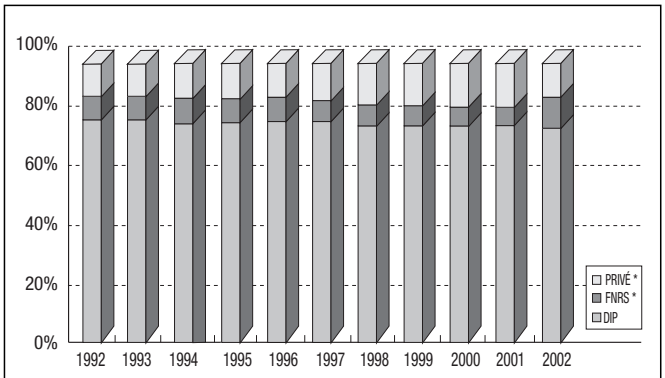

* pour 2003, les comptes ne sont pas encore disponibles.

5.7.1.2 Institut universitaire d'études du développement IUED

L'IUED est un institut universitaire interdisciplinaire. Il a pour champ de réflexion le changement économique, écologique, social, politique et culturel affectant les sociétés humaines dans un contexte de mondialisation. Il se concentre sur l'analyse des phénomènes de développement dans leur globalité, en accordant une attention particulière aux transformations des pays du Sud et aux relations Nord-Sud. Son approche critique des réalités s'appuie sur la connaissance théorique et sur son expérience des problèmes de développement. L'IUED a reçu une subvention cantonale de Frs. 4'195'000.

Au terme d'une procédure de transfert de la DDC/DFAE à l'OFES/DFI, l'IUED a obtenu une reconnaissance provisoire par la Conférence universitaire suisse (CUS) jusqu'à la fin de l'année 2003, lui permettant de bénéficier du financement fédéral prévu en 2002 et 2003 (constituant la moitié du budget de l'institution). L'IUED a présenté une auto-évaluation en mars 2003 permettant de préparer l'exercice d'évaluation externe préparé pour l'été 2003 par l'Organe d'Accréditation et d'Assurance Qualité des hautes écoles suisses (OAQ). Cette démarche permettra à l'IUED d'être reconnu par l'OFES et d'assurer son financement sur le plan fédéral, au titre de la LAU, pour la période quadriennale 2004/2007, suite au Message du Conseil fédéral sur l'éducation et la science de novembre 1998.

Le Conseil d'Etat a nommé le 23 juillet 2003 le nouveau directeur de l'IUED, lequel entrera en fonction à partir du 15 juillet 2004.

L'IUED effectue de nombreux mandats de recherche pour la DDC (Direction du développement et de la coopération, au Département fédéral des affaires étrangères). Par ailleurs, un nouveau Diplôme de formation continue en étude du développement (DFD) décentralisé sera proposé à la rentrée académique d'octobre 2003. Il est largement financé par la DDC, ainsi que par le DEEE (à hauteur de Frs. 300'000).

Le volume de travail amené par le partenariat de l'IUED au sein du Centre National de Compétences en Recherche NCCR/North-South - IP/8, le seul PRN (Pôle de Recherche Nationaux) sélectionné dans le domaine des sciences sociales, ainsi que par les programmes du Réseau Universitaire International de Genève (RUIG) a nécessité le renforcement de l'équipe administrative. Pour le budget 2004, les charges du personnel administratif augmentent du fait du renforcement de l'économat, de l'engagement en octobre 2003 d'une réceptionniste pour le nouveau bâtiment et d'une secrétaire de voyages.

Statistique (année académique) de tous les étudiants réguliers et non pas seulement ceux immatriculés à l'université

Evolution du nombre des étudiants IUED

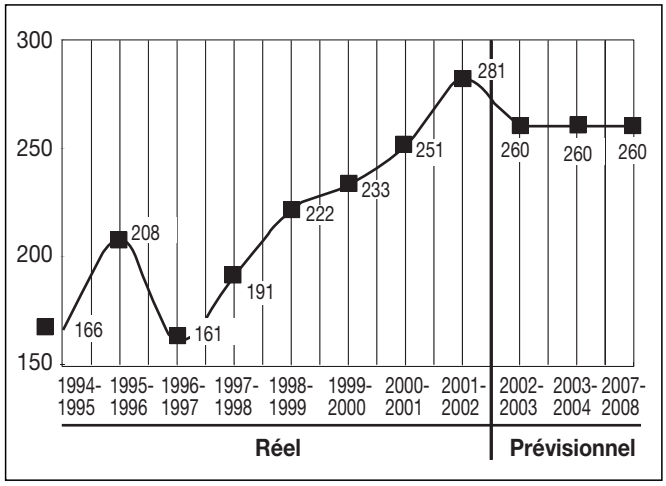

5.7.1.3 Institut universitaire des hautes études internationales IUHEI

L'Institut universitaire de hautes études internationales a bénéficié durant l'année écoulée d'une subvention cantonale de Frs. 6'972'000.-. C'est également durant cette période qu'une très forte augmentation du nombre des étudiants a été enregistrée passant de 795 inscrits à 908.

Evolution du nombre des étudiants IUHEI

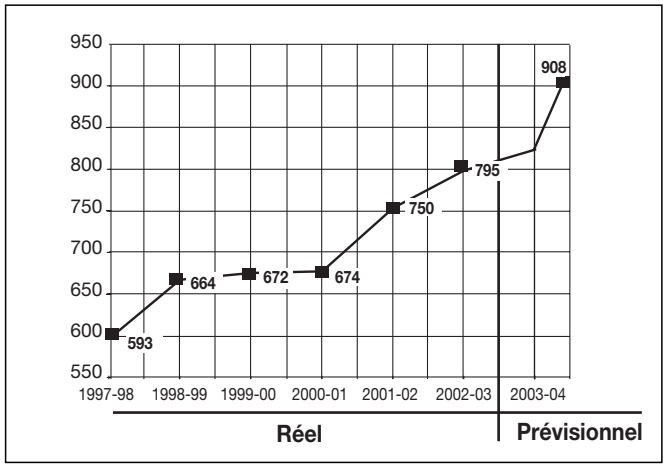

La demande d'évaluation par les pairs faite à la demande conjointe de la Confédération et du Canton de Genève a été déposée le 11 août 2003, elle est la conséquence de la difficulté de trouver un nouveau directeur à l'institution et devait favoriser la future signature d'une

convention d'objectifs entre les autorités de subventionnement d'une part, et la fondation d'autre part. Dans ces circonstances, il y a lieu de se réjouir d'avoir pu nommer un excellent directeur par intérim, ce qui permet aujourd'hui à IUHEI de se concentrer sur la mise en œuvre des conclusions du rapport des experts.

A la suite du dépôt du rapport des experts internationaux, la Confédération et le Canton de Genève, se sont entendus sur un accord en quatre points pour mettre en œuvre le rapport d'évaluation. En date du 19 décembre 2003, le Conseil fédéral a entériné une partie importante de ses engagements en approuvant les nouveaux statuts de la fondation et en approuvant les propositions de nouveaux membres du conseil de fondation. Le Conseil d'Etat et le Département de l'instruction publique veillent maintenant très attentivement à la réalisation de la totalité de cet accord rappelé ci-dessous :

1. La Confédération et le Canton de Genève se sont entendus le 16 octobre pour rassembler leurs énergies et travailler de concert pour favoriser le rayonnement et l'activité d'enseignement et de recherche de l'Institut universitaire de hautes études internationales à Genève. Ils considèrent l'un et l'autre cet institut comme une pièce essentielle de la Genève Internationale.
2. Le rapport d'évaluation de l'IUHEI remis par les experts internationaux le 11 août 2003 marque une étape importante du processus de réforme de l'institut. Les deux autorités responsables de l'IUHEI travaillent actuellement sur les axes de mise en œuvre de ce rapport, ils concrétiseront les orientations proposées par les experts dans le futur contrat de prestation à signer entre tous les partenaires.
3. Le rapport des experts met en évidence une insuffisante institutionnalisation de l'IUHEI.Ce constat débouchera d'une part sur l'octroi d'une plus grande autonomie à l'institution, et d'autre part sur la réforme de ses statuts et la nomination de nouveaux membres du conseil de fondation dans un délai très rapproché. Cette nouvelle autonomie se déploiera dans le cadre de la mise en place de la Déclaration de Bologne, et portera en particulier sur l'offre d'un ou de plusieurs masters en relations internationales.
4. La Confédération et le Canton s'entendent pour intégrer le renforcement de l'IUHEI dans le cadre d'un «Pôle de la Genève internationale et universitaire», qui comprendra l'IUHEI (Institut universitaire de relations internationales, l'IUED (Institut universitaire d'études du développement), le RUIG (Réseau universitaire international de Genève), et d'autres institutions universitaires genevoises.

5.7.1.3 Réseau universitaire international de Genève (RUIG)

Le RUIG est une structure unique en Suisse. Réseau international de recherche, basé à Genève où réside le siège européen de l'ONU, l'un de ses buts fondamentaux consiste à faire interagir institutions académiques et organisations internationales.

Le RUIG a reçu une subvention cantonale de Frs. 1'200'000.- pour accomplir une tâche d'intérêt national et international en promouvant le rôle de la Genève internationale et de la Suisse au service de la paix et de la justice.

Le RUIG a été fondé le 30 septembre 1999, avec pour mission de mettre en réseau les institutions académiques et les institutions internationales de Genève, et de rapprocher les trois institutions fondatrices (UniGE, IUHEI et IUED) afin qu'elle créent une «une plate-forme commune et scientifique» dans le domaine des relations internationales.

Le rôle de la Confédération dans le cadre du RUIG est particulièrement décisif. Dès décembre 2000, la Confédération a donné son accord pour octroyer au RUIG un financement de Frs. 1,35 million par an à partir de 2001 et jusqu'en 2003.

Un mandat d'évaluation du Réseau universitaire international de Genève a donc été donné le 12 juin 2002 par le Département fédéral de l'intérieur (pour lui l'Office fédéral de l'éducation et de la science), en vue d'exprimer un avis sur la requête de subvention fédérale déposée par le RUIG le 3 juin 2002 pour la période fédérale 2004 à 2007. Cette évaluation a été réalisée par le Centre d'étude de la science et de la technologie à Berne (CEST) et déposé en mars 2003. Elle n'a cependant pas encore été remise officiellement à l'Etat de Genève, car l'autorité fédérale se réserve de dresser un constat définitif de la situation du RUIG au moment où elle disposera également de l'évaluation d'autres institutions genevoises dans le domaine des relations internationales.

5.7.2 Hautes écoles spécialisées

Mission

L'ouverture des Hautes écoles spécialisées en 1997 – qui faisait suite à la loi sur les HES de 1995 – manifestait la volonté de la Confédération de revaloriser la formation professionnelle en permettant aux futurs diplômés de bénéficier d'une qualification professionnelle élevée, d'accéder rapidement au marché de l'emploi au niveau suisse et européen, et enfin de pouvoir poursuivre ou compléter leur formation dans un autre pays que la Suisse.

En plus de leur rôle formateur, les écoles HES ont ainsi à remplir les nouvelles missions définies dans la loi fédérale. Elles ont donc entrepris des projets de recherche, mis en place une plate-forme de formation continue qui, pour l'année 2003, a proposé une centaine de séminaires et élaboré un nombre important de formations postgrades.

Ces initiatives reflètent l'ancrage des HES dans leur environnement économique, industriel, culturel et sociosanitaire. Elles impliquent également, pour ces écoles, de s'appuyer sur un corps enseignant hautement qualifié.

Depuis son adhésion à la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), en 1997, Genève veille à préserver au mieux les intérêts cantonaux légitimes au sein d'une structure régionale ambitieuse.

L'adhésion genevoise aux options prises pour l'offre de formations au niveau intercantonal se manifeste en particulier par la mise en place du statut HES pour tous les enseignants des 7 écoles concernées à Genève (HES-SO, HES-S2, Ecole supérieure des Beaux-Arts) et par l'aménagement de la composante HES cantonale, avec sa direction générale, ses services communs et son conseil des écoles dont les compétences et le rôle sont appelés à évoluer.

Charges et revenus en milliers de francs

Ecole	Fonct. Compte 2001	Fonct. Compte 2002	Fonctionnement Budget 2003	Fonctionnement Compte 2003	Subventions contr. cant. 2003
ECOLES HES-SO					
Charges	45'423	52'746	54'645	61'709	
Revenus	41'490	46'666	52'435	62'371	
	3'933	6'080	2'210	-662	
Subvention HES–SO		27'382	29'210	30'713	
charges accord AHES	419	677	660	1'620	
Transfert de technologies	450	–	–	–	
Taxes d'étudiants			620	650	
Utilisation réserves			-3'960	-3'581	
Total Ecoles HES–SO	**4'802**	**34'139**	**28'740**	**28'740**	**28'740**
ECOLES HES–S2					
Charges	774	1'249	24'513	34'387	
Revenus	–	57	22'605	32'238	
	774	1'192	1'908	2'149	
Subvention HES–S2		27'382	17'595	16'036	
Accord dép.bud. indemn.étudiants			912	912	
Taxes d'étudiants			734	436	
Provision de volatilité				1'857	
Utilisation réserves				-241	
Total Ecoles HES–S2	**774**	**28'574**	**21'149**	**21'149**	**21'149**
ESIG					
Charges	1'576	1'716	1'650	1'932	
Revenus	158	341	150	312	
Utilisation réserves			-300	-420	
	1'418	**1'375**	**1'200**	**1'200**	**1'200**
ESBA					
Charges	7'470	7'985	8'700	9'182	
Revenus	1'820	2'587	2'587	3'429	
Utilisation réserves			-500	-140	
	5'650	**5'398**	**5'613**	**5'613**	**5'613**
HEM (1)					**10'500**
TOTAL					**67'202**
Charges	**56'113**	**64'372**	**90'168**	**110'687**	
Revenus	**43'469**	**49'650**	**80'271**	**100'734**	

(1) Sans le Centre CIM de Suisse occidentale (CCSO) et la Haute école de théâtre de Suisse romande.
HEM: Les comptes de la Haute école de musique sont inclus dans les comptes du Conservatoire de musique et de l'Institut Jacques Dalcroze
Situation comptable au 31.12.2003, chiffres arrêtés au 09.03.2004.
La contribution cantonale pour la HES-SO n'est pas versée directement aux écoles genevoises, mais à la structure cantonale pour la HES-SO. Cette dernière attribue ensuite le financement aux écoles genevoises de la HES-SO.

Postes

	Occupation 31.12.01	Occupation 31.12.02	Budget 2003	Occupation 31.12.03 (2)	Ecart (+=dépass.)	Ecart/bud. (%)
PAT	100.16	115.87	169.75	177.32	+7.57	+4.46
PE (1)	182.08	202.51	314.00	350.04	+36.04	+11.48
Total	**282.24**	**318.38**	**438.75**	**527.36**	**+43.61**	**+9.01**

(1) Les assistants ne sont pas comptabilisés.

Effectifs des HES-Genève

Ecoles	**15 nov. 2000**	**15 nov. 2001**	**15 nov. 2002**	**15 nov 2003**
Ecole d'ingénieurs de Genève	439	431	508	518
Ecole d'ingénieurs de Lullier	183	223	268	320
Haute école de gestion	356	415	469	480
Haute école d'arts appliqués	131	149	172	210
Total HES-SO	**1'109**	**1'218**	**1'417**	**1'528**
Haute école de santé	–	–	438	471
Haute école en travail social	–	–	389	446
Total HES-S2			**827**	**917**
ESBA	**335**	**328**	**324**	**346**
ESIG		**90**	**95**	**95**
Total général			**2'663**	**2'886**

Source:
HES-SO/HES-S2 Service de la statistique au secrétariat général; ces chiffres servent de base au système de financement de la convention.
ESIG/ESBA Secrétariat des écoles, ces chiffres correspoindent au nombre d'étudiants à la rentrée.

HES-SO: Homologation réussie pour 17 filières genevoises

Les efforts déployés par les écoles HES du canton pour mettre en cohérence les exigences fédérales à l'endroit des HES, les options stratégiques décidées au niveau intercantonal et les choix politiques cantonaux se traduisent par la qualité et la diversité des formations offertes dans les sept écoles du canton.

Pour les quatre écoles genevoises ayant ouvert des formations HES à l'automne 1997, la phase de mise en place des HES s'achève avec succès. Leurs formations bénéficient désormais de la reconnaissance délivrée le 16 décembre 2003 par le Département fédéral de l'économie. Cette reconnaissance complète l'autorisation d'exploiter confirmée à la HES-SO par le Conseil fédéral.

Durant la phase transitoire, les 17 filières réparties entre l'Ecole d'ingénieurs de Genève (EIG), l'Ecole d'ingénieurs de Lullier (EIL), la Haute école d'arts appliqués (HEAA) et la Haute école de gestion (HEG) ont travaillé d'arrache-pied pour proposer des diplômes de haute qualité, pour renforcer leurs structures de recherche et développement et élargir les prestations aux tiers, pour offrir aux entreprises et institutions de la région des cours de perfectionnement.

Les directions, le corps enseignant et le personnel administratif de l'EIG, l'EIL, la HEAA et la HEG ont réagi efficacement aux conclusions de la première évaluation de leurs performances par des experts internationaux, en 2001. Au terme de cette évaluation décidée par la Confédération, en effet, 10 filières genevoises de formation étaient très fortement remises en question.

L'autorisation de gérer la HES-SO, donnée le 15 décembre 2003 par le Conseil fédéral, est toutefois assortie de conditions qui touchent des filières de formation de l'EIG et de la HEAA.

En ce qui concerne l'EIG, la filière de génie chimique devra se transformer pour s'intégrer soit dans le domaine de formation des sciences du vivant, soit dans un autre des domaines de formation de la HES-SO. Un délai a été demandé par la HES-SO qui entend mener à son terme la réflexion générale sur les filières de chimie et présenter une solution globale pour les formations qu'elle offre en la matière.

Pour ce qui est des arts appliqués, une concentration géographique des filières de formation est exigée par le Conseil fédéral, les filières de design industriel devant se regrouper sur un seul site et les filières de communication visuelle sur un seul site également, pour la rentrée 2004. A la demande du canton de Genève, un délai supplémentaire, au 31 mars 2005 a été demandé, afin qu'il soit possible de proposer une nouvelle organisation des formations, basée sur la logique des domaines et comprenant les arts appliqués et les arts visuels (beaux-arts).

HES santé-social : Vers l'intégration intercantonale

En juillet 2001, les six cantons romands membres de la HES-SO et celui de Berne ont signé la convention qui instituait une Haute école spécialisée santé-social (HES-S2). A l'automne 2002, les 5 filières de formation de la santé, jusque-là rattachées respectivement à l'école du Bon Secours et au Centre d'enseignement des professions de la santé et de la petite enfance (CEPSPE) et appelées à former ensemble la Haute école de santé, ont rejoint le réseau intercantonal HES-S2; l'Institut d'études sociales, destiné à devenir la Haute école de travail social en offrant 4 filières de formation, a fait de même.

Genève compte donc 6 écoles HES rattachées à 2 structures intercantonales qui devraient à l'horizon 2008,

fusionner en une seule Haute école spécialisée de Suisse occidentale.

La procédure visant à adapter le statut HES du corps enseignant à la réalité professionnelle des domaines santé-social est presque achevée. Dès que la nouvelle loi cantonale sur l'enseignement professionnel supérieur entrera en vigueur, ce statut HES pourra s'appliquer également, aux enseignants des filières de la HES-S2, selon les mêmes principes que pour les autres écoles.

Beaux-arts : Homologation en tant que HES

Dès janvier 2001, en vue de la future intégration des domaines des arts dans les compétences de la Confédération (actuellement ces formations sont du ressort des cantons), l'Ecole supérieure des beaux-arts (ESBA) a demandé son homologation en tant que Haute école spécialisée.

Elle a obtenu cette homologation en 2003, portant donc à 7 le nombre des écoles regroupées dans le dispositif HES à Genève. L'ESBA poursuit son adaptation aux exigences de son nouveau statut et développe ses relations avec les milieux académiques et culturel aux niveaux local, régional et international. Ainsi, l'Ecole est liée par des contrats avec l'Université de Genève et l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne pour accueillir des étudiants souhaitant compléter leurs études.

Théâtre et musique

La Haute école de Théâtre de Suisse romande – dont Genève fait partie – a ouvert ses portes fin septembre 2003 à Lausanne.

En attendant la création d'une Haute école de Musique, le Conservatoire de musique et l'Institut Jaques-Dalcroze à Genève mettent au point une offre commune de formations musicales professionnelles.

5.7.3 Centre d'enseignement de professions de la santé et de la petite enfance (CEPSPE)

Mission

La mission du centre est la formation professionnelle de niveau tertiaire non HES et secondaire II pour les professions des domaines de la santé et du social.

Le centre d'enseignement de professions de la santé et de la petite enfance (ci-après : le centre) est une école professionnelle qui dispense les formations suivantes :

- en école avec stages, pour les professions de : hygiénistes dentaires, pédicures-podologues, assistant-e-s de médecin, laborantin-e-s médicaux, cytotechnicien-ne-s (formation postdiplôme), ambulanciers-ères, éducateurs-trices du jeune enfant (filière plein-temps) et en alternance avec l'emploi pour la filière en emploi d'éducateurs-trices du jeune enfant. Ces formations sont de *niveau tertiaire* ;
- en alternance avec l'emploi pour les cuisiniers-ières en diététique et assistant-e-s dentaires, en école avec stage pour les aides familiales, assistantes en soins et santé communautaire, aides soignantes. Ces formations sont *de niveau secondaire II* ;
- complémentaire selon les modalités de l'article 41 de la loi fédérale sur la formation professionnelle pour la profession de gestionnaires en économie familiale (*niveau secondaire II*).

La plupart des écoles dispensent en outre une formation continue organisée en liaison avec les associations professionnelles respectives et financée par celles-ci, à l'exception de la formation continue des ambulancier-ière-s prévue par la loi sanitaire genevoise.

Une année de stabilisation dans la nouvelle mission du centre

Au 1er janvier 2003, le centre a accueilli l'école d'assistantes en soins et santé communautaire, qui était auparavant la filière d'aides soignantes de l'école de soins infirmiers «Le Bon Secours». Simultanément, les écoles de physiothérapeutes, diététicien-ne-s, technicien-ne-s en radiologie médicale ont quitté le centre pour rejoindre la haute école de santé dans les HES. Enfin, l'école d'aide familiale, intégrée au centre au 1er janvier 2002, disposait pour la première fois en 2003 d'un budget propre, comme les autres écoles, et non d'une subvention.

Tout en poursuivant pour une avant-dernière fois le programme classique de formation des aides soignantes (dernière volée : rentrée 2003) et les programmes accélérés en collaboration avec la Fédération genevoise des établissements médico-sociaux (FEGEMS) et les hôpitaux universitaires genevois (HUG), l'école d'assistantes en soins et santé communautaire a mis en place et commencé dès la rentrée 2003, avec l'école d'aides familiales, le nouveau programme d'assistantes en soins et santé communautaire, avec tronc commun de première année avec les aides familiales.

Ainsi, grâce à sa structure décentralisée en écoles suffisamment autonomes, le centre a pu s'accommoder rapidement aux changements intervenus en début d'année 2003, avec un effectif d'apprenti-e-s et d'étudiant-e-s réparti-e-s a peu près également entre les niveaux tertiaires et secondaire II. La cohabitation dans les mêmes locaux avec ses anciennes écoles devenues HES n'a pas posé de problèmes majeurs.

Charges et revenus en milliers de francs

	Compte 2001	Compte 2002	Budget 2003	Compte 2003 (3)	Ecart C-B (+=dépass.)	Ecart/bud. (%)
Charges totales	**16'670**	**18'311**	**15'874**	**15'273**	**-601**	**-3.78**
hors 37 et 39 (1)	*15'597*	*16'538*	*15'258*	*14'585*	*-674*	*-4.41*
Revenus totaux	**4'125**	**5'155**	**3'207**	**2'583**	**-624**	**-19.46**
hors 47 et 49 (2)	*3'688*	*4'119*	*3'173*	*2'436*	*-737*	*-23.23*

(1) 37 : subventions redistribuées, 39 : imputations internes (charges)
(2) 47 : subventions à redistribuer, 49 : imputations internes (revenus)
(3) Situation comptable au 31.12.2003, chiffres arrêtés au 03.03.04

Postes

	Occupation 31.12.01	Occupation 31.12.02	Budget 2003	Occupation 31.12.03	Ecart (+=dépass.)	Ecart/bud. (%)
PAT	13.80	14.05	15.90	15.05	-0.85	-5.35
PE	62.07	66.60	65.20	61.32	-3.89	-5.96
Total	**75.87**	**80.65**	**81.10**	**76.37**	**-4.74**	**-5.84**

PAT : Personnel administratif et technique (301) PE : Personnel enseignant (302)

Effectifs

Le nombre de candidats dans les six écoles tertiaires a diminué, même s'il reste en général supérieur au nombre de places disponibles. Une seule école a dû renoncer à organiser un concours d'entrée (pédicures-podologues). La forte diminution en 2003 reflète le départ des trois écoles HES.

Nombre de candidat-e-s aux concours d'admission des neuf écoles tertiaires

Année civile	1999	2000	2001	2002	2003
Nombre de candidat-e-s	503	417	433	371	250

Nombre d'étudiant-e-s et d'apprenti-e-s réguliers dans les écoles du centre au 1.12.2003

Année scolaire	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Nombre d'étudiant-e-s	623	655	655	589	737*

* les étudiants des 3 écoles devenues HES (174), ne sont pas compris dans l'effectif.

A ces nombres, il faut ajouter les étudiants suivant un programme complémentaire ou une formation continue.

Le nombre de diplômes et certificats délivrés en 2003 a été de 129 (2002 : 168, y compris HES). Ce chiffre ne comprend pas les CFC délivrés par l'OOFP (126).

Activités

Direction du centre et prestations communes

La direction du centre a la mission d'élaborer la stratégie générale du centre dans le cadre du DIP, de coordonner l'activité des écoles et de mettre à leur service les moyens matériels nécessaires à leur activité pédagogique.

Elle a été très impliquée dans l'accompagnement des changements impliquant le centre :

- accueil de l'école d'assistantes en soins et santé communautaire,
- préparation du nouveau programme de formation des apprenti-e-s du tronc commun aides familiales/assistantes en soins et santé communautaire, dont la première volée de 2 classes (35 élèves) a été installée provisoirement dans les locaux mis à disposition par le cycle de Montbrillant,
- intégration complète de la formation d'assistant-e-s dentaires dès la rentrée 2003, en prenant en charge la partie de la formation qui se déroulait au CEC Emilie-Gourd,
- collaboration sur les plans romands et genevois, avec les instances de la conférence romande de la formation professionnelle et avec la direction de l'OOFP.

La commission paritaire s'est réunie à plusieurs reprises. Ses travaux ont porté essentiellement sur la mise en place de directives d'application des nouvelles dispositions légales concernant le traitement à l'engagement des enseignants.

La formation pédagogique de base, exigée pour la nomination des enseignant-e-s, a été achevée par six personnes : trois à l'IFMES, une à l'université, une à l'ISPFP et une au cycle de formation de formateurs d'adultes (brevet fédéral). Quinze enseignant-e-s (dont six de la nouvelle école d'assistantes en soins et santé communautaire) ont poursuivi ou commencé la formation : deux à l'IFMES, cinq à l'université, sept à l'ISPFP et une au cycle de formation de formateurs d'adultes (brevet fédéral).

Vingt-deux enseignant-e-s ont en outre bénéficié de formations continues variées dont la durée allait au-delà des cinq jours statutaires, dans les domaines professionnels ou pédagogiques, attribuées par la commission de formation continue du centre.

La filière de cuisiniers-ières en diététique, directement rattachée à la direction du centre, a donné dans deux classes (26 élèves) l'enseignement professionnel d'une année pour les apprenti-e-s cuisiniers-ières en diététique de toute la Suisse romande.

Ecoles

Ecole d'hygiénistes dentaires

Des 52 candidatures examinées en mai 2003, 22 personnes ont été admises et 20 étudiant-e-s ont débuté leur formation en septembre 2003.

Ce sont donc 54 étudiant-e-s réguliers-ières qui fréquentent l'Ecole.

14 diplômes ont été remis en octobre 2003 aux lauréat-e-s de la 25e volée d'hygiénistes dentaires.

Grâce à un poste supplémentaire, l'école a pu à la rentrée, équilibrer les cahiers des charges des maîtres de formation professionnelle, qui étaient excédentaires depuis plusieurs années. Par contre, le refus d'octroi du poste administratif pour la gestion administrative de la clinique a gelé le développement de ce secteur.

A la suite de la demande de la direction de l'enseignement secondaire en mai 2003, la formation des *assistant-e-s dentaires*, jusqu'alors réalisée grâce à un partenariat du CEPSPE et du Collège et Ecole de Commerce Emilie-Gourd, a été rattachée complètement au CEPSPE.

Etant donné le délai très court pour effectuer ce changement, la rentrée 2003 s'est déroulée dans des conditions difficiles pour les responsables, enseignant-e-s et apprenti-e-s.

En effet, les locaux adaptés à l'enseignement de l'informatique et de la gymnastique par exemple, manquent cruellement au CEPSPE, ainsi que les enseignant-e-s «spécialistes» de ces domaines.

Des solutions provisoires ont pu être trouvées grâce à la persévérance de l'équipe d'enseignant-e-s responsables, mais ce «chantier» reste ouvert pour 2004 !

18 CFC ont été attribués aux 18 apprenti-e-s terminant en juin 2003.

Enfin, 35 candidat-e-s ont participé aux deux modules de radiologies de 2003, compléments de formation en vue de la validation de leurs acquis dans le cadre de «Qualification+».

Ecole de pédicures-podologues

Depuis août 2003, toute la formation pratique et théorique des pédicures-podologues se donne à Genève puisque l'Etat de Vaud a mis un terme, pour des raisons économiques, à l'accord signé en 1995 entre le Département de l'Instruction Publique de Genève et le Département de l'Intérieur et de la Santé Publique du canton de Vaud. Cet accord stipulait que la formation romande des pédicures-podologues était désormais placée sous la responsabilité de l'Ecole de Genève, l'Ecole de Lausanne se transformant en centre vaudois de formation pratique pour les étudiant-e-s de 2ème et 3ème année de l'école genevoise.

D'autre part, depuis de nombreuses années, l'Ecole dispose de locaux à l'HCUG qu'elle utilise comme lieu de pratique de soins ouvert aux patients, au personnel et aux retraités de l'HCUG. A titre indicatif, les étudiant-e-s y effectuent environ 1500 soins par an. Suite aux besoins accrus de locaux de l'Hôpital, nous avons dû rétrocéder une partie de nos locaux.

Ces deux événements posent des problèmes de gestion en terme de places pour la pratique des soins et la réalisation des différentes orthèses.

En 2003, l'Ecole a diplômé huit étudiant-e-s en juin et deux en novembre.

La formation continue de «Soins aux pieds des patient-e-s diabétiques» mis sur pied en mars 2003, à raison de 2 sessions de 40 h. par an, remporte un vif succès puisque toutes les sessions sont d'ores et déjà remplies jusqu'au printemps 2005.

Ecole d'assistant-e-s de médecin

Créée en 1953 par l'association des médecins du canton de Genève, l'école a fêté ses 50 ans le 25 octobre dernier. Cette fête a réuni plus de 200 personnes, diplômées,

ancien-e-s et actuel-e-s enseignant-e-s; au programme, rétrospective audiovisuelle, chansons, conférence («Gérer son employabilité: quelles compétences?» par Mme A. Barkatoolah) et allocution du chef du département.

Depuis l'entrée en vigueur de la réglementation de la formation d'assistant-e médical-e par l'OFIAMT en 1999, soit avant que la Confédération ait le mandat de s'occuper des formations aux professions de la santé, l'école décerne 2 certifications, le CFC d'assistant-e médical-e et le diplôme cantonal d'assistant-e de médecin de niveau tertiaire non universitaire. Un bilan portant sur 63 étudiant-e-s s'étant présenté-e-s aux examens de ces 2 certifications, ces 4 dernières années, a révélé des taux de réussite de 98% au CFC et de 89% au diplôme cantonal. Les examens pour le CFC sont élaborés au niveau suisse par une commission ad hoc, les examens pour le diplôme selon le règlement de l'école. Il ressort de cette étude que ce CFC ne semblerait pas garant de la fiabilité de ses titulaires dans tous les domaines d'activité.

L'obligation d'un droit de pratique et la procédure «Qualification+» ont incité plusieurs personnes – exerçant sans titre dans des cabinets médicaux – à obtenir des reconnaissances d'acquis en vue de l'obtention d'un CFC. L'école sera chargée d'organiser une formation en emploi, dans les branches non acquises. Ce nouveau programme ne pourra être réalisé qu'avec l'octroi de ressources humaines et financières supplémentaires: le financement assuré par l'OOFP ne couvrant pas l'élaboration et la planification d'un tel programme, ni la totalité des frais d'enseignement; les moyens actuels de l'école ne lui permettent pas d'envisager de nouvelles prestations.

En septembre 2003, 20 nouvelles étudiantes ont commencé leur formation ainsi qu'une personne bénéficiant de reconnaissance d'acquis et d'une formation raccourcie sur 1 an et demi.

Ecole de laborantin-e-s médicaux et de cytotechnicien-ne-s

L'école de laborantin-e-s médicaux (une des deux filières offertes par l'école) continue à appliquer, pour les volées de 1ère, de 2ème et de 3ème année, son nouveau programme conforme aux prescriptions de 1998. L'école a reçu en avril de cette année de la Croix-Rouge son rapport de reconnaissance provisoire, ce rapport ne comportant que trois mesures à prendre et quatre suggestions. Les mesures à prendre ont d'ores et déjà été prises et certaines des suggestions vont être suivies.

Cette année, une quarantaine de candidat-e-s se sont inscrit-e-s et 23 étudiants (y compris les redoublant-e-s) ont commencé leur première année.

Quatre étudiant-e-s ont terminé leurs stages de l'école suisse de cytologie (l'autre formation offerte par l'école) et vont recevoir leur diplôme en février 2004. Le même nombre d'étudiant-e-s est inscrit pour la rentrée 2004 qui aura lieu le 2 février.

Ecole de soins ambulanciers

La prospection de nouveaux lieux de stages dans les établissements hospitaliers de la Suisse romande s'est révélée laborieuse. La «prise d'assaut» des lieux de stage des étudiant-e-s des nouvelles HES-S2 en est la cause principale. L'ouverture d'un stage en orthopédie-traumatologie pour les étudiant-e-s de 1re année, porte à 11 le nombre de stages spécifiques suivis dans notre école. Cette dernière se situe au 1er rang des écoles de soins ambulanciers de Suisse (7) pour ce qui est de la diversité et de la quantité de stages.

20 des 38 candidatures examinées en avril 2003 ont été retenues pour la rentrée scolaire en septembre. C'est donc 56 étudiant-e-s qui sont actuellement en formation.

13 ambulanciers-ères ont obtenu leur diplôme en octobre.

Les 15 ambulanciers-ères diplômé-e-s 2002 ont tous-tes un emploi qui les satisfait (enquête réalisée une année après leur diplôme).

La filière de formation ambulancière s'est élargie puisqu'elle compte actuellement 3 écoles en Suisse romande: notre école à plein temps sur trois ans et 2 écoles en cours d'emploi à Lausanne se partageant pour l'une une année de formation aboutissant à la nouvelle certification de technicien ambulancier, suivie de deux ans dans l'autre école afin d'obtenir le diplôme d'ambulancier-ère. Il était nécessaire de redéfinir les tâches de l'actuelle commission scientifique. Celle-ci est remplacée par la commission romande de formation ambulancière CORFA dont le but est de fixer des objectifs intégrant les trois écoles et servir d'organe de référence pour l'enseignement des soins ambulanciers en Suisse romande.

99 ambulanciers-ères genevois-es ont suivi une journée de formation continue obligatoire organisée par l'école et permettant le renouvellement du droit de pratique. Un groupe de travail, réunissant le médecin cantonal, les médecins répondants des entreprises et l'école, s'est mis en place pour l'élaboration et le suivi de programmes de formation continue sur Genève.

Ecole d'éducateurs-trices du jeune enfant

Durant l'année 2003, l'Ecole a poursuivi la mise en pratique de son nouveau programme de formation pour la filière à plein temps, caractérisé entre autres par une ouverture sur des stages de découverte dans des services sociaux de soutien à la famille et dans le secteur de l'éducation spécialisée, en particulier en collaboration avec le SMP. L'objectif de cette ouverture étant de mieux préparer les futur-e-s professionnel-le-s de la prime éducation à travailler en réseaux avec les spécialistes des autres secteurs.

Dans la perspective d'une augmentation planifiée de la capacité de formation de l'Ecole, visant à répondre en partie à la pénurie de personnel qualifié, un nouveau dispositif de formation en emploi a été préparé qui débutera en 2004 et une collaboration a été installée avec l'OOFP en vue de faire bénéficier le secteur de la petite enfance des perspectives ouvertes par la procédure «reconnaissance et validation des acquis».

Au niveau romand, la collaboration avec les autres écoles en éducation de la petite enfance s'est poursuivie de manière fructueuse dans une double optique: a) coordination des programmes d'études en vue de la prochaine application de la Loi fédérale sur la formation professionnelle qui réglementera par voie d'ordonnance le cadre d'action des écoles professionnelles supérieures et b) poursuite de l'organisation d'une semaine annuelle interécoles permettant aux étudiant-e-s une ouverture sur les autres lieux de formation et une approche partagée de thématiques communes. Cette année la semaine interécoles était centrée sur l'interculturalité et s'est tenue à Lausanne en présence de la Conseillère d'Etat vaudoise, Mme Anne-Catherine Lyon.

Ecole de gestionnaires en économie familiale

La formation de gestionnaire en économie familiale est une formation pour adultes avec reconnaissance des acquis.

Elle s'adresse à des personnes qui ont réalisé un temps de travail professionnel correspondant à une durée de 5 ans minimum. Ce temps de travail doit correspondre, soit à l'expérience de travail dans le ménage privé dit «ménage qualifiant», soit à l'expérience professionnelle du domaine de l'économie familiale.

La formation est élaborée selon le système modulaire. Chaque apprenante établit avec la direction de l'école un plan de cours individualisé.

En juin 2003, les premiers CFC de «GEF» ont été délivrés à 31 personnes.

Parmi ces 31 personnes, 21 sont de la volée 2000, et 10 sont de la volée 2001.

Le fait que des personnes de deux volées différentes reçoivent simultanément leur CFC, montre bien que le parcours de formation est personnalisé et en lien avec l'expérience de vie professionnelle ou non, de chaque personne.

Depuis la rentrée scolaire 2003-2004 la procédure d'inscription est simplifiée et raccourcie. Les candidates ne doivent plus faire de bilan de compétence ni de validation des acquis. Par contre, les personnes qui désirent suivre cette procédure peuvent le faire sans autre.

A la demande des candidat-es il est possible d'avoir des dispenses de cours, et cela sur la base de titres certifiés reconnus. C'est l'OOFP qui décide de l'octroi des dispenses.

Chaque candidat-e peut aussi, selon sa décision, se présenter à l'examen de fin de module sans suivre le cours.

Actuellement il y a 67 apprenantes en formation.

Ecole d'aides familiales

En 2003, 28 CFC d'aide familiale ont été délivrés, dont 16 à des personnes formées en emploi et 12 en filière plein temps.

A la rentrée scolaire 2003-2004, l'Ecole d'Aide Familiale comptait un effectif total de 75 adultes en formation. A ceux-ci, il faut ajouter les 36 étudiant-e-s entré-e-s en première année de tronc commun avec la filière d'assistant-e en soins et santé communautaire. A l'issue de cette année commune, les élèves effectueront un choix définitif de filière.

Un programme particulier d'adaptation à la fonction d'aide ménagère a été suivi par 70 personnes qui se sont vues délivrer une attestation de suivi de cours.

Tout au long de l'année, l'Ecole d'Aide Familiale a œuvré pour l'ouverture des deux classes du tronc commun. A cet effet, elle a engagé deux nouveaux enseignants, soit 1.5 poste, qui ont la responsabilité d'une classe et sont en charge de l'enseignement. En outre, 0,4 poste d'enseignant a été dégagé pour assurer la coordination de ce nouveau programme.

La mise en place de ce tronc commun fut une expérience riche qui a permis à deux cultures professionnelles, émanant du domaine de la santé et du social, de se rapprocher tout en sauvegardant leur spécificité.

Compte tenu de la mise en place de cette première année, il s'agit d'évaluer les incidences sur le programme de formation des deuxième et troisième années d'apprentissage aide familiale (formation d'adultes) et, le cas échéant, de procéder aux adaptations nécessaires.

La dynamique enclenchée par le tronc commun a modifié les conditions cadres dans l'apprentissage d'aide familiale qui, jusqu'ici, s'effectuait en cours d'emploi, indemnisé mensuellement par le principal employeur des aides familiales. Dès la rentrée prochaine, et dans la logique de la poursuite de la première année, l'apprentissage se déroulera en école à plein temps en alternance avec des stages interentreprises pour lesquelles les différents employeurs seront sollicités pour une indemnité de stage.

Ecole d'assistantes en soins et santé communautaire

L'Ecole d'ASSC comprend 2 filières de formation : la filière aide-soignant-e (qui permet l'obtention d'un certificat d'aide-soignant-e reconnu par la Croix-Rouge Suisse) et la filière ASSC qui vise, après 3 ans de formation, l'obtention d'un Certificat Fédéral de Capacité.

Filière aide-soignant-e

La filière offre 3 modalités différentes de formation :

a) Programme à plein temps en 1 année. Il se déroule de novembre à octobre.

b) Programme en cours emploi en 18 mois. Il se déroule de novembre à juin.

c) Pour ces 2 programmes la dernière rentrée a eu lieu en 2003 pour 27 étudiant-e-s (22 PLT et 5 CE). Dès novembre 2004, la formation d'aide-soignant-e se poursuivra uniquement sous la forme du programme accéléré.

d) Programme accéléré.

Les participant-e-s sont mis-e au bénéfice d'une procédure de reconnaissance d'acquis qui permet un raccourcissement de la durée de formation à 8 mois. Ce programme a été réalisé en partenariat avec les HUG puis la FEGEMS. Ces deux institutions financent chacune 1 classe de 25 participant-e-s.

Le programme en partenariat avec les HUG se terminera le 6 février 04 avec la Promotion V. Ainsi 105 aides des HUG auront obtenu un certificat reconnu par la Croix- Rouge Suisse selon cette modalité de formation.

Au total : 93 certificats d'aides-soignant-e-s ont été délivrés en 2003.

Le programme en partenariat avec la FEGEMS se poursuit. Une classe de 25 participant-e-s (Promo B) a débuté le 9 juin 2003 et terminera le 6 février 2004. Un autre cycle de formation (Promo C) se déroulera du 1er mars au 30 octobre 2004.

Une subvention du Fonds de Formation Pratique permet d'ouvrir un cycle de formation destiné à des aides travaillant dans toutes les institutions de soins du canton de Genève. Il se déroulera du 1er mars au 30 octobre 2004 pour une classe de 25 participant-e-s.

A la demande des employeurs, et suivant la nouvelle Loi sur la Formation Professionnelle, l'élaboration d'un programme en cours emploi visant l'obtention d'une attestation de formation pratique en 2 ans dans le domaine des soins est à l'étude.

Filière assistant-e en soins et santé communautaire

Ce nouveau CFC du domaine de la santé se déroule, pour les jeunes dès 16 ans, en école à plein temps durant 3 ans. Des stages sont prévus dans les différentes institutions de soins du canton tout au long de la formation. La première année de formation se déroule en tronc commun avec les apprenti-e-s de l'Ecole d'Aides Familiales. Deux classes de 18 étudiant-e-s se sont ouvertes le 25 août 03.

Un programme complémentaire destiné aux aides-soignant-e-s au bénéfice d'une procédure de reconnaissance d'acquis validée par l'OOFP et qui désirent obtenir le CFC d'ASSC devra être élaboré.

5.8 Office de la Jeunesse

Charges et revenus en milliers de francs

	Compte 2001	Compte 2002	Budget 2003	Compte 2003 (3)	Ecart C-B (+=dépass.)	Ecart/bud. (%)
Charges totales	**134'584**	**148'698**	**159'877**	**164'101**	**+4'223**	**+2.64**
hors 37 et 39 (1)	*129'059*	*142'274*	*153'181*	*155'446*	*+2'264*	*+1.48*
Revenus totaux	**34'586**	**31'411**	**52'219**	**29'819**	**-22'400**	**-42.90**
hors 47 et 49 (2)	*34'161*	*30'408*	*52'052*	*29'362*	*-22'690*	*-43.59*

(1) 37: subventions redistribuées, 39: imputations internes (charges)
(2) 47: subventions à redistribuer, 49: imputations internes (revenus)
(3) Situation comptable au 31.12.2003, chiffres arrêtés au 03.03.04.

Postes

	Occupation 31.12.01	Occupation 31.12.02	Budget 2003	Occupation 31.12.03	Ecart (+=dépass.)	Ecart/bud. (%)
PAT	554.80	571.14	599.70	592.83	-6.87	-1.15
PE	–	–	–	–	–	–
Total	**554.80**	**571.14**	**599.70**	**592.83**	**-6.87**	**-1.15**

PAT: Personnel administratif et technique (301) PE: Personnel enseignant (302)

5.8.1 Direction générale

Mission

La direction générale a pour buts essentiels la direction et le pilotage des activités de l'ensemble de l'Office et de ses services. Elle assure en particulier la coordination de l'activité des services entre eux ainsi qu'avec les partenaires extérieurs.

La diversité des compétences des services de l'Office démontre jour après jour la complémentarité de ceux-ci dans l'action menée par l'Office en faveur de la jeunesse de notre canton.

Fonctionnement

La direction générale a connu une année difficile, marquée par d'importantes mutations puisque les deux directeurs adjoints ont quitté leurs fonctions en juillet et août et n'ont pu être remplacés qu'en fin d'année.

L'année 2003 a été marquée dans plusieurs services par d'importantes difficultés dans la gestion des ressources humaines: les collaborateurs des services sociaux en particulier se déclarent épuisés et souvent découragés par l'ampleur de leur mission, toujours plus difficile à exécuter dans un contexte social de crise économique, de chômage et de difficultés budgétaires.

Le taux élevé d'absentéisme et de démissions qui en résulte ne fait qu'accroître la charge qui pèse sur les collaborateurs valides.

Des efforts importants sont accomplis dans les directions de service afin de cerner le mieux possible les missions des collaborateurs: il est toutefois impossible de décrire de manière très précise la mission d'un travailleur social, ce dernier bénéficiant nécessairement d'une certaine autonomie et d'une certaine marge d'appréciation.

Révision de la loi sur l'OJ

La direction générale a initié une réflexion approfondie sur la modification devenue nécessaire de la loi sur l'Office de la jeunesse qui date d'une quarantaine d'années et n'a pratiquement pas été retouchée depuis lors.

C'est l'occasion pour la direction générale de se pencher sur les missions des services, sur sa propre mission ainsi que sur les modes de collaborations internes à l'OJ et avec les partenaires extérieurs publics ou privés.

La question des missions de l'OJ et des partenaires a également préoccupé en 2003 la commission de contrôle de gestion du Grand Conseil et la commission d'évaluation des politiques publiques: des mandats sont en cours de réalisation en particulier concernant la manière dont les affaires de maltraitance des enfants sont gérées par les nombreux services concernés.

Enfin, la commission d'éthique de l'OJ apportera sa contribution à cette réflexion en publiant début 2004 un rapport sur ses activités.

Petite enfance

L'année 2003 a vu l'achèvement des travaux initiés par la commission cantonale de la petite enfance en matière de structures d'accueil de la petite enfance, puisque la loi y relative a été votée par le Grand Conseil en fin d'année et qu'elle entrera en vigueur début 2004. Les difficultés budgétaires ne permettront toutefois pas que l'impulsion financière du canton soit effective avant 2005.

5.8.2 Service de santé de la jeunesse

Mission

La mission du service est de promouvoir la santé des enfants et des jeunes; de prévenir les risques pour la santé, les conduites d'essai, les atteintes à la santé et leurs conséquences; et de protéger la santé et l'intégrité des enfants menacés par des violences, des abus ou des conditions de vie inadéquates.

Bénéficiaires

Les enfants, les adolescents, les jeunes adultes en apprentissage, ainsi que leurs familles et les professionnels qui les entourent, notamment dans le cadre des écoles publiques et privées, les institutions de la petite enfance, les foyers et institutions pour enfants et adolescents, les centres de formation.

Pédiatrie sociale et santé scolaire

Le rôle des infirmières et infirmiers et des médecins scolaires se situe au cœur du dispositif de prévention dans les écoles et les institutions de la petite enfance. Leur activité concerne notamment les domaines suivants: protection contre les maltraitances et les abus sexuels, par une écoute, une évaluation initiale, un appui, une orientation et un suivi de la situation; prévention d'atteintes à la santé, par des visites de santé, visites

médicales, conseils et guidance pour des enfants avec des besoins spécifiques ou en situation de risques, des mesures pour l'intégration d'enfants avec maladie chronique ou handicap, la vaccination des adolescents contre l'hépatite B; promotion de la santé, par une éducation à la santé, et le développement de projets de santé communautaires dans les écoles.

Les interventions pour des enfants victimes de maltraitance ou en situations de risque connaissent depuis plusieurs années une forte augmentation. Les infirmières et les médecins scolaires ont assuré l'évaluation et la prise en charge initiales dans 360 situations de maltraitance, auxquelles s'ajoutent 801 situations d'enfants en risque en raison de leur environnement social, économique, familial et éducatif. Cette évolution confirme la priorité donnée à ce domaine, qui constitue l'une des activités principales des infirmières et médecins de santé scolaire. Les interventions se font en étroite collaboration avec les autres services de l'office de la jeunesse, les médecins praticiens et les hôpitaux.

La Commission cantonale de référence en matière de violence et maltraitance envers les mineurs (CCVM) a poursuivi ses travaux pour définir des procédures de collaboration entre tous les services de l'Etat impliqués dans la prise en charge scolaire, sanitaire, sociale et judiciaire des cas de maltraitance. Au plan cantonal, le dispositif qui s'articule autour de l'Office de la jeunesse permet de réaliser un travail pertinent et adapté aux situations et aux besoins des enfants et des familles.

Activités en santé scolaire et pédiatrie sociale

Activités	Personnes examinées		
	2001	2002	**2003**
Visites de santé des élèves par les infirmières	25'510	29'636	31'857
Intégration: maladies chroniques ou handicaps	100	255	402
Contrôle de la posture	4'054	4'241	4'319
Blessures, soins d'urgence	5'205		6'685
Suivis d'enfants (maltraitance, maladie...)	6'955	5'737	8'013
Dépistages vue	16'510	19'965	19'338
Dépistages ouïe	16'540	16'967	16'441
Diététique: évaluation et entretien individuel	188	130	120
Visites médicales et consultations spécialisées:			
- élèves	581	502	591
- apprentis	639	849	774
- familles d'accueil, personnels d'institutions	307	368	264
- consultations vue et ouïe	592	371	481
Dépistages de la tuberculose (Mantoux)	805	926	1'248
Radiophotographies du thorax	28	129	102
Vaccinations contre l'hépatite B complète	950	1'082	1'170

Enfants en danger: situations de risque et de maltraitance

Situations	2001	2002	**2003**
Enfants en risque	442	612	801
Enfants maltraités	268	289	360
types de maltraitance:			
- négligences	52	91	114
- sévices physiques	210	202	223
- sévices psychiques	115	116	76
- abus sexuels	47	62	65
Signalements d'enfants maltraités vers:			
- Service de protection de la jeunesse	151	151	153
- Service du tuteur général	14	20	33
- Service médico-pédagogique	87	58	99
- Médecin traitant, pédiatre	22	24	37
- Services sociaux (conseil, social, CASS...)	11	1	7
- Audition groupe OJ	4	3	1
- Hôpitaux: pédiatrie, groupe protection enfant	13	3	6
- Signalement civil (tribunal tutélaire)	25	15	27
- Dénonciation pénale, police	18	5	30

Education pour la santé

Prévention des toxicodépendances

Le programme «Anatole» pour prévenir les dépendances a pu être mené à bien dans l'ensemble des classes de 6e primaire. Développé avec le soutien financier du Fond drogues du Conseil d'Etat, ce cours a pu être intégré aux activités du service, grâce au nouveau poste d'éducateur pour la santé (+ 1.7 poste).

Prévention des abus sexuels

Le programme «Avec Prudence, Avec Confiance» pour la prévention des abus sexuels, a pu être réalisé dans une partie des classes de 2e primaire.

Ecoles privées

Le service a pu répondre aux demandes d'intervention en éducation pour la santé émanant des écoles privées. Avec le soutien financier du Fond drogues, des cours, des animations et des spectacles pour la prévention des dépendances et de conduites à risque ont pu être organisés dans ces écoles.

Surfer avec prudence sur Internet

Développé par l'Association Action Innocence Genève en partenariat avec le service, ce programme a pour objectif de promouvoir une utilisation d'Internet saine et respectueuse des droits et des devoirs de la personne, et de protéger les enfants de menaces contre leur intégrité. Les cours sont conçus en complément à l'éducation sexuelle en 4P et 6P, et proposés aux classes de 5P depuis la rentrée de l'automne 2003. Organisés et menés par l'Association AIG, ces cours se donnent sous la responsabilité du service.

Site Internet CIAO

Le service répond depuis 2001 aux questions des adolescents genevois sur les thèmes des violences et des relations, dans le site interactif www.ciao.ch. Cette participation a été renforcée par la prise en charge également des questions concernant la sexualité. Cette activité est un complément précieux aux cours d'éducation sexuelle en classe, tant pour les adolescents que pour l'équipe d'éducateurs pour la santé.

Locaux

Les équipes d'éducateurs pour la santé ont emménagé dans de nouveaux locaux, rue Ardutius-de-Faucigny. Chacun dispose ainsi d'un bureau, favorisant le travail sur des projets de santé et des tâches administratives, ainsi que la dynamique des équipes.

Activités d'éducation pour la santé

Activités	Heures par groupe	Nombre de classes 2001	2002	2003
Ecole primaire				
• 2P: prévention des abus sexuels	2-3*	76	60	117
• 4P: éducation sexuelle	4	255	263	262
• 6P: éducation sexuelle	4	223	230	243
• 6P: dépendances: Anatole	4	88	241	245
Classes spéciales, éducation sexuelle	4	44	49	65
Dépendances: théâtre, animations	3	-	-	8
Autres cours de santé	4	11	5	25
Ecoles et institutions privées	4	-	-	22
Institutions spécialisées	4	14	33	32
EFP	4	13	13	16
Réunions de parents, 2P	3	12	11	8
Réunions de parents, autres niveaux	3	56	64	66
Réunions d'enseignants, éducateurs	3	30	32	34
Ecoles et institutions privées, primaire	3	-	-	12
Formation d'adultes, primaire	8	13	10	26
Cycle d'orientation				
• 7e: santé, dépendances	2	203	197	224
• 8e: sexualité	4	191	217	222
• 8e: ateliers santé	22	11	10	11
• 9e: cours ou animations santé	2	197	109	122
Ecoles privées: dépendances, sexualité	2	10	6	11
Groupes santé d'établissement	40	10	16	16
Réunions de parents	3	4	1	-
Réunions de professeurs	2	-	-	2
Postobligatoire				
• 1re et 2e: santé, sexualité	2	203	197	199
Santé, sexualité: Préparatoires	2	13	8	6
• ECG: ateliers santé	10		27	42
• ECG 1er: cours de santé	18	36	19	-
• ECG 3e: cours de santé	78	10	7	6
Apprentis	2	126	50	81
SGIPA	8	14	15	17
SCAI	4	22	32	41
CEFI	10	2	4	4
Groupes santé d'établissement	40	11	17	17
Formation d'adultes, postobligatoire	10	4	43	13
CIAO - Réponses aux questions par Internet		20	697	1'633

* Depuis 2002 le cours «Prudence – confiance» est donné sur 3 heures.

Premiers soins d'urgence

Le renforcement de l'équipe d'enseignement des premiers soins d'urgence auprès des élèves, des enseignants et des éducateurs (+0.5 poste d'éducateur à la santé), a permis d'intensifier cet enseignement et d'intégrer la réanimation cardio-pulmonaire, conformément aux nouvelles exigences internationales.

Enseignement des premiers soins d'urgence

Destinataires (groupes de 15 à 20 personnes)	Heures par groupe	Personnes formées 2001	2002	2003
Elèves du CO	1	4'000	4'000	3'800
Elèves ECG	1	60		
Elèves ECG (classes VOIR)	4	0	12	20
Elèves CEFI	16	12	16	14
Elèves EFP	4	14	20	20
Enseignants, personnes des écoles	9	260	264	454
Animateurs du parascolaire et des centres de loisirs	6	100	97	123
Personnels petite enfance	14	95	61	18
Animateurs loisirs jeunesse	14	30	26	22
Personnels du service santé jeunesse	5	60	39	33

Centre de médecine d'exercice (CME)

Le CME a poursuivi des activités de promotion et prévention pour les élèves, les jeunes sportifs et les enfants vivant avec une maladie chronique ou un handicap. Les élèves des classes «sport et art» du CO bénéficient d'un suivi régulier médical, psychologique et diététique. Des enfants ayant une obésité, un asthme ou un handicap moteur reçoivent une prise en charge multidisciplinaire en groupe, intégrant des cours de gymnastique spécialisée et un suivi diététique et psychologique. Le CME participe également à des actions de promotion de l'activité physique par une information, des brochures et des animations lors d'événements publics, et à la formation continue des enseignants et autres professionnels.

Centre de médecine d'exercice

	Heures par groupe	Enfants suivis 2001	2002	2003
Santé des sportifs				
Classes sport et art du CO	2.3	180	180	180
Jeunes sportifs	0.5	43	64	70
Clubs sportifs	0.5	22	19	17
Suivi préventif - maladie chronique				
Obésité	11.5	42	60	119
Asthme	1.0	25	37	26
Handicaps	1.0	6	3	8
Gymnastique et natation spécialisées				
Obésité	55.0	42	49	41
Asthme	74.0	25	19	22
Handicaps	74.0	6	16	15
Examen médical des élèves: posture	0.3	96	74	61

Santé publique de la jeunesse

Le service est mis à forte contribution pour gérer plusieurs dossiers importants de santé publique, concernant les enfants et les jeunes.

L'épidémie de SRAS qui s'est déclenchée en Chine au printemps 2003 a suscité une forte émotion dans la population, et une crise s'est déclenchée dans plusieurs écoles dans la perspective du retour d'enfants ou d'enseignants ayant voyagé en Chine. Des efforts importants ont été entrepris par le Département en collaboration étroite avec la Direction générale de la santé pour informer, communiquer les recommandations pertinentes, et favoriser le rétablissement d'un climat relationnel favorable dans les écoles.

Dans cette même période, une importante épidémie de rougeole a touché près de 50 enfants et adolescents à Genève, et environ 600 autres cas dans d'autres cantons suisses. Cette épidémie a confirmé l'importance de la vaccination et l'insuffisance de son utilisation chez les enfants. Les infirmières et médecins ont dû développer des efforts considérables pour limiter l'épidémie en contrôlant l'état vaccinal des classes d'enfants en contact avec un cas de rougeole.

Face aux dangers du yoyo-ball, le service a diffusé une mise en garde en mars 2003 pour interdire ce nouveau jouet en vogue dans les préaux scolaires. Cette position a été suivie par le service cantonal de protection de la consommation et de l'Office fédéral de la santé publique, confirmant les risques d'étranglement.

Prévention des violences, promotion des droits et de la participation des enfants

Le Réseau RESPECT, fruit d'une collaboration du DIP, du DASS, de la police et de plusieurs partenaires sociaux

et sanitaires, a poursuivi son développement dans les sept écoles primaires et secondaires concernées. Les formations et rencontres réalisés ont permis de renforcer les compétences des enseignants et autres acteurs pour favoriser la participation des enfants, construire les règles de vie en commun, et pour une communication constructive et une gestion pacifique des conflits.

Ces questions ont également fait l'objet du colloque du Club international de pédiatrie sociale sur le thème «L'enfant dans la Cité». Ce colloque s'est tenu à Bossey en mai 2003, organisé par la direction du service avec le soutien de l'Etat. Les interventions ont confirmé l'importance cruciale des démarches visant à favoriser l'intégration scolaire et sociale des enfants et des jeunes, à développer précocement leurs compétences personnelles et sociales pour mieux vivre ensemble, et à mettre en œuvre concrètement leurs participation effective.

Bilan de l'année et perspectives

La situation du service est marquée par une confirmation toujours plus affirmée de son rôle, de son organisation et de son fonctionnement, alors même que se marquent les effets sur la santé de nombreux enfants et jeunes d'une dégradation de leur environnement économique, social et éducatif. D'autre part, le service participe à l'évolution de la santé publique, appelé de plus en plus souvent à gérer des crises et des situations complexes. Ces éléments se traduisent par une forte augmentation des demandes d'appui et d'action pour des situations familiales et sociales difficiles, des cas de maltraitance, des épidémies ou d'autres dossiers de santé publique. Dans ce contexte, la situation de surcharge des médecins et infirmières en santé publique perdure. Les efforts du service pour définir clairement ses priorités portent tous leurs fruits au plan de la pertinence des activités. Afin de préserver l'essentiel, les solutions pour sortir de la situation de surcharge se situent dorénavant dans un renforcement des effectifs.

Postes occupés au 31.12

	2001	2002	**2003**
Direction et services généraux			
Médecins directeur et directrice adjointe	1.80	1.80	1.80
Médecin responsable éducation santé	1.00	1.00	1.00
Administrateur	2.00	1.00	1.00
Infirmière cheffe	1.00	1.00	1.00
Administration	19.95	19.25	19.25
Santé scolaire			
Médecins répondants d'unités	3.70	4.20	4.20
Infirmières	34.15	36.05	38.65
Psychomotriciennes	1.35	1.35	1.35
Psychologue éducatrice	0.50	0.50	0.50
Diététicienne	0.50	0.50	0.50
Education pour la santé			
Educateurs pour la santé	12.20	14.89	16.69
Centre de médecine d'exercice			
Médecin responsable	0.80	0.80	0.80
Diététiciennes	1.00	1.00	1.00
Enseignement premiers secours			
Educatrice à la santé	0.75	0.75	0.75
Médecin	0.10	0.10	0'.10
Vue et ouïe			
Médecin audiologiste	0.25	0.25	0.25
Assistantes techniques audiologie	7.15	7.15	7.15
Total	**88.20**	**91.59**	**96.49**

5.8.3 Clinique dentaire de la jeunesse

Mission

La Clinique dentaire de la jeunesse a pour missions:

1. la prévention et le dépistage des affections bucco-dentaires chez les écoliers de Genève, par des leçons d'éducatrices en santé dentaire et un contrôle dentaire annuel gratuit;
2. les soins dentaires pédodontiques (soins spécifiques aux enfants, de caries, de chirurgie dentaire et d'orthodontie) pour les mineurs domiciliés à Genève, dans les 15 cabinets fixes et les 3 cabinets ambulants de la Clinique;
3. les soins dentaires spécialisés (sous narcoses, aux handicapés,…) sur demande (des médecins dentistes de la ville, des parents).

Bénéficiaires

Programmes de prévention: écoliers de 4 à 12 ans (en degrés enfantins et primaires).

Soins: enfants et jeunes (de 0 à 18 ans), sur demande et selon un barème d'admission.

Fonctionnement

En 2003, on constate une recrudescence de la carie. Cette recrudescence, non décelable dans la statistique globale présentée ci-dessous, atteint de façon marquée les petits enfants (+6% par an depuis 3 ans) et particulièrement ceux de conditions sociales défavorisées. Cette épidémie réclame une adaptation et une amélioration des moyens de prévention. Elle commence seulement à peser sur la demande de soins, en forçant certains cabinets à fonctionner avec des listes d'attente. Paradoxalement, pour l'exercice passé, cette nouvelle demande n'a pas entraîné d'augmentation mais plutôt une légère baisse d'activité (-5% d'actes cliniques). Cette baisse s'explique principalement par un changement de patientèle à la Clinique, avec de plus en plus de petits enfants polycariés (difficultés de prises en charge et complication des traitements) et des parents de moins en moins compliants (aux horaires, aux délais) et motivés (à la régularité des visites). La mise en pratique de nouvelles procédures d'hygiène et de stérilisation peut aussi expliquer ce ralentissement d'activité. La diminution des prestations d'orthodontie correspond à une réduction passagère du nombre de médecins dentistes orthodontistes.

Activités/Statistiques

Désignation	2000-2001	2001-2002	**2002-2003**
Contrôle dentaire annuel			
Enfants examinés (nombre)	31'523	31'204	30'300
Enfants examinés/effectif visité (%)	96,4	94,8	95,0
Enfants avec dentition saine (% popul.)	44,6	46,6	46,7
Soins pédodontiques			
Patients traités	7'866	8'150	7'824
Actes médicaux	67'400	69'586	65'778
Soins orthodontiques			
Consultations d'orientation	976	1'154	807
Patients pris en charge	685	660	641
Cas en attente	176	278	151
Cas en observation	413	586	665
Séances de traitement	4'147	4'950	3'726

Postes occupés au 31.12

	2001	2002	**2003**
Direction/Administration	3.80	3.80	2.80
Médecins dentistes pédodontistes	16.65	17.00	17.22
Médecins dentistes orthodontistes	1.95	2.55	1.95
Techniciennes en radiologie	1.00	1.00	1.00
Techniciens dentaires	0.50	0.50	0.50
Infirmière	0.95	–	–
Réceptionniste médicale	3.55	3.55	2.55
Assistantes en médecine dentaire	21.50	21.80	22.30
Educatrices en santé dentaire	2.50	1.85	2.35
Lingère	1.00	–	–
Assistant technique	1.00	1.00	1.00
Total	**54.40**	**53.05**	**51.67**

Partenaires

– Ecoles (pour le déploiement des activités de la Clinique).
– Section de médecine dentaire (Université de Genève, Faculté de médecine), pour des travaux de recherche et de la formation.
– Association des médecins-dentistes de Genève, pour l'action auprès des adolescents en fin de scolarité obligatoire.
– Société Suisse d'Odontostomatologie (SSO), Conférence des cliniques scolaires suisses et Association Suisse de Pédodontie (pour une harmonisation des diverses actions de médecine dentaire scolaire en Suisse).

Perspectives

Mise en conformité de la Clinique aux nouvelles normes fédérales de sécurité biologiques et sanitaires, par la formation du personnel soignant, le changement de procédures, la modification d'agencement et d'équipement des cabinets.

Redistribution des prestations de la Clinique en fonction de la géographie des besoins (cf «Proposition pour la promotion des dents saines à partir des données de dépistage dentaire…Genève 1978 à 2000», M. Gondian, Thèse de doctorat, IMSP-Uni Ge, 2003). Cette redistribution se fera en diminuant l'offre de soins dans les zones où l'atteinte de carie est stable ou en régression et en augmentant celle-ci dans les zones où la carie progresse. Pour ce faire, il est prévu de fermer partiellement certains cabinets et d'en ouvrir d'autres de façon prolongée.

5.8.4 Service de Protection de la Jeunesse

Mission

Le Service de Protection de la jeunesse (PDJ) a pour mission générale d'aider la famille dans sa tâche éducative et de protéger les mineurs (appui éducatif).

Il autorise et surveille les institutions d'éducation ou les familles accueillant des mineurs en proie à des difficultés d'ordre éducatif ou en vue d'adoption (Secrétariat aux Institutions - Evaluation des lieux de placement).

Il autorise et surveille les crèches, garderies, jardins d'enfants ainsi que les familles d'accueil de jour (Evaluation des Lieux de Placement).

Il exerce la juridiction pénale pour enfants de 7 à 15 ans.

Réalisations

- Le service a travaillé à la mise en place cette année d'un secteur Accueil et Première Intervention, s'inscrivant dans les efforts de réorganisation de ses prestations.

  Les missions de ce secteur consistent à informer le public et les services partenaires sur le rôle et les activités de la Protection de la Jeunesse, à évaluer, orienter et/ou traiter toute nouvelle demande ou nouveau signalement adressé au service ainsi qu'à prendre les premières mesures d'urgence nécessaires le cas échéant.

  Il est doté de 3,25 postes de travailleurs sociaux et de 0,60 poste de secrétariat, tous pris sur les effectifs du secteur appui éducatif.

  Ce secteur a démarré le 1er octobre 2003.

- Le service a également effectué un gros travail de mise à jour de ses outils statistiques en vue d'améliorer la gestion de ses ressources humaines ainsi que d'affiner les indicateurs de la charge de travail des collaborateurs pour en avoir une meilleure vision.
- L'objectif 2004 dans ce domaine est d'améliorer les statistiques qualitatives afin de mieux rendre compte des problématiques traitées dans le service.

  La réflexion menée sur les missions du service a abouti au projet de revisiter certains outils méthodologiques des travailleurs sociaux.

- Un consultant externe a aidé le service à clarifier son fonctionnement.

Appui éducatif (38,15 postes)

Ce secteur s'est vu octroyer 4,10 postes supplémentaires dès le 1.01.2003.

Malgré une priorité donnée au recrutement de nouveaux assistants sociaux formés, cette tâche s'est à nouveau avérée difficile en raison d'une faible offre sur le marché du travail.

Il a manqué en moyenne 1,45 poste sur la dotation de ce secteur, et ce nonobstant la démission de l'équivalent de 4,5 postes en 2003.

Le taux d'absence élevé de l'année précédente s'est maintenu à 10% en moyenne sur l'année pour ce secteur en particulier.

Le nombre de demandes parvenant au service a diminué d'environ 15% par rapport à 2002 mais reste supérieur en regard de 2001 et des années précédentes.

La charge des travailleurs sociaux (TS) de ce secteur a pu être diminuée grâce à l'engagement de nouveaux collaborateurs-trices; le nombre d'heures par dossier/mois/travailleur social a ainsi passé de 2,5 heures/dossier/mois/travailleur social en 2002 à 2,7 heures/dossier/mois/travailleur social en 2003 (ce dernier ratio ayant été calculé dès janvier 2003, date à laquelle la dotation du secteur a été renforcée). La charge de travail par travailleur social demeure très lourde et devrait être abaissée.

Sur le fond, on peut faire le constat que depuis 3 ans les problèmes qui mobilisent le plus les travailleurs sociaux, sont les conflits familiaux, les difficultés d'exercice des droits de visite ainsi que les problèmes de précarité financière de chômage ou de logement.

Les cycles de conférences-ateliers organisés pour les couples séparés ayant des difficultés à s'entendre sur l'organisation des droits de visite avec leurs enfants ont réuni cette année 16 personnes.

Evaluation sociale (12,90 postes)

0,95 poste a été stabilisé en 2003 dans ce secteur.

Le nombre d'évaluations effectuées pour les tribunaux a augmenté de 18% alors que le nombre d'auditions d'enfants a diminué de 10%.

Sur les 426 demandes d'auditions déléguées par les tribunaux, 192 ont en effet été refusées par les mineurs.

Le nombre de refus le plus marqué reste chez les jeunes entre 13 et 18 ans (52%). Ceux entre 6 et 12 ans opposent 34% de refus.

Une collaboration s'est instaurée entre le site Internet CIAO et ce secteur qui ont élaboré différents textes à l'adresse des jeunes, à propos du divorce:

– Information sur la procédure et les effets du divorce sur les relations entre parents et enfants.
– Information sur ce que peut ressentir un jeune lors de la séparation de ses parents ainsi que quelques conseils sur vers qui se tourner en cas de besoin, pendant cette période difficile à vivre.

Evaluation des lieux de placement (11,05 postes)

Ce secteur a été renforcé d'un poste supplémentaire en 2003.

Le nombre de dossiers par collaborateur-trice, a été nettement diminué pour l'accueil de jour mais demeure encore élevé pour les autres domaines puisqu'il a représenté cette année:

- Pour l'accueil de jour, 293 familles d'accueil à surveiller par poste à plein temps (316 en 2002), il conviendrait de diminuer ce nombre.
- Pour les institutions préscolaires, 84 institutions à surveiller par poste à plein temps; nombre également à diminuer.
- Pour l'adoption, hormis la diminution d'évaluations effectuées de futurs parents adoptifs aucune variation significative de l'activité n'est à constater (64 tutelles ou curatelles par poste à plein temps)

  La diminution de 30% qui s'observe dans le nombre d'évaluations effectuées de futurs parents adoptifs s'explique par le fait que cette activité a dû s'interrompre durant 4 mois en raison du travail généré par la mise en œuvre de la Convention de La Haye (travaux relatifs aux procédures, participation aux séances de coordination des Autorités cantonales, élaboration d'un programme informatique et base de données, adaptation des pratiques de travail).

  A constater que le nombre de dossiers de tutelles et curatelles d'adoption reste élevé.

Direction juridique

L'engagement d'un juriste a été différé afin de pouvoir définir plus précisément sa mission et ses tâches, permettant ainsi une meilleure intégration de ce poste dans le fonctionnement du service. Le processus de recrutement a débuté fin 2003 et se terminera dans le courant du premier trimestre 2004.

Statistiques de l'activité de la PDJ

	2001	2002	**2003**
Secteur appui éducatif			
• Mineurs ayant bénéficié d'une action socio-éducative	3'045	3'065	2'989
• Clauses péril	17	21	21
• Nouvelles demandes arrivées au service	2'377	2'997	2'522
Secteur évaluations sociales			
• Evaluations sociales effectuées pour les autorités judiciaires ou administratives	1'258	1'339	1'585
• Auditions d'enfants dans les procédures de séparation, divorce, mesures protectrices de l'union conjugale	246	255	230
Secteur évaluations, autorisations, surveillance des lieux de placement			
• Evaluations effectuées de nouvelles familles d'accueil de jour	152	167	148
• Evaluations effectuées de nouvelles familles d'accueil avec hébergement	25	50	20
• Evaluations effectuées de futurs parents adoptifs	86	100	70
• Tutelles et curatelles d'adoption en cours	125	115	106
• Rapports de fin de tutelle ou curatelle d'adoption	45	32	45
• Nombre de familles d'accueil de jour	880	865	869
• Nombre de familles d'accueil avec hébergement	138	171	152
• Nombre d'institutions de la petite enfance	163	165	167
• nombre de familles ayant accueilli un enfant de l'étanger	-	-	71
• Nombre d'institutions d'éducation spécialisée	33	33	33
Secteur juridiction pour enfants			
• Jugements rendus par le juge des enfants	322	288	291

Postes occupés au 31.12

	2001	2002	**2003**
Direction	2.00	3.00	3.00
Administratif	20.65	19.75	21.25
Juge des enfants	0.70	0.75	0.80
Travailleurs sociaux	60.40	65.40	72.05
Réception	1.00	1.00	1.00
Bibliothèque	0.50	0.50	0.50
Total	**85.25**	**90.40**	**98.60**

Le Point

Depuis 4 ans, le «Point» fonctionne sous la conduite de la direction générale de l'Office de la Jeunesse.

Les six collaborateur-trice-s du «Point», consultant-e-s en développement collectif et en gestion de crise, s'attachent à instaurer, ou restaurer, des liens entre certaines catégories de jeunes et la collectivité environnante.

Sur demande, ils-elles proposent des «diagnostics participatifs», médiations et stratégies pratiques pour enrayer les processus de violence. Ils-elles se chargent de mettre en place des solutions avec tous les partenaires et acteurs sociaux concernés.

Interventions du Point

	2001	2002	2003
Ecoles primaires	31	32	36
Ecoles secondaires	5	16	12
Association parents d'élèves	3	4	4
Parascolaire	4	3	3
Quartiers, zone urbaine	8	14	5
Quartiers et communes, zone suburbaine	12	20	10
Coordinations et groupes de travail	8	14	23

Présentation d'interventions:

1. Communes

Le réseau des travailleurs sociaux des communes des «Trois-Chêne» (une vingtaine de membres) a permis d'initier conjointement des dispositifs créatifs pour répondre à des problématiques sociales (incivilités dans les espaces scolaires et publics, petits jobs évitant la marginalisation, soutien aux familles en difficulté afin de poser des repères éducatifs). Création d'un partenariat avec les autorités communales et les commissions sociales pour poser des stratégies communes.

La commune de Veyrier initie un projet visant à développer le respect dans la collectivité selon un processus complexe mêlant toutes les populations. Elle s'appuie également sur un réseau dont le «Point» fait partie.

2. Familles en crise

La problématique de ces familles est un sérieux sujet de préoccupation. Coups, menaces, insultes, alcoolisation de la part d'adolescents et de jeunes adultes à l'égard de leurs propres parents sont en recrudescence.

L'accompagnement des familles a permis l'expression des faits, de mener une réflexion entre les membres de la famille afin de réorganiser la prise de décision. Cette approche a permis d'atténuer certains troubles, de renforcer la compétence des parents, de favoriser un recadrage et d'instaurer une certaine sérénité.

3. LaOlà

L'Office fédéral de la santé publique, l'office fédéral du sport et «Swiss Olympic» se sont associés pour mener une campagne de prévention auprès des associations et clubs sportifs de Suisse.

A Genève, sous l'égide du Service des Loisirs, désigné par la Direction Générale de l'Office de la Jeunesse, et de «Jeunesse et sports», une commission pluridisciplinaire a été constituée dont le «Point» fait partie. Le but de ladite commission est d'appliquer dans notre canton les préceptes édictés, en terme de prévention, par les instances fédérales (abus de substances, dopage, violences, incivilités, exclusion, etc.).

4. Conseil de l'Europe

Dans le cadre d'une conférence du Conseil de l'Europe sur le thème «Partenariats locaux pour la prévention et la lutte contre la violence à l'école dans une société démocratique», le «Point» a présenté les stratégies d'intervention déjà mises en place à Genève. Celles-ci ont paru suffisamment convaincantes pour l'ensemble des partenaires institutionnels réunis à Strasbourg et, depuis, le Point collabore avec un groupe d'experts pour rédiger un vademecum à l'intention de tous les membres du Conseil.

Le «Point» a été sollicité pour conduire un séminaire de formation sur le même thème pour des délégués de dix-huit pays européens et quatre membres invités du Moyen-Orient.

5.8.5 Service médico-pédagogique

Mission

Le service médico-pédagogique assure les services suivants:

- Prévention et traitement des troubles du développement psychologique, sensoriel et psychomoteur, du comportement et de la relation qui entravent la vie sociale et l'apprentissage des mineurs. Pour répondre à ces besoins, le service met à disposition des familles **12 centres de consultation** et traitement ambulatoire répartis à travers le canton et une **unité d'intervention d'urgence**.
- Mesures pédagogiques spécialisées et pluridisciplinaires pour les enfants et adolescents qui ne peuvent pas suivre la scolarité ordinaire. **35 institutions et centres de jour et 19 regroupements spécialisés** permettent d'accueillir ces enfants en difficulté.

Principaux faits

- **Ouverture d'une nouvelle institution spécialisée:** L'augmentation démographique générale d'enfants dans le canton a aussi une répercussion dans nos dispositifs, une nouvelle unité institutionnelle de 12 enfants avec besoins spéciaux et en grave difficulté a vu le jour; par ailleurs, la capacité d'accueil des centres de jour pour adolescents gravement handicapés a été augmentée.
- Psychologues pour le nouveau cycle d'orientation de Montbrillant: 1,5 poste de psychologues, chargés de l'assistance psychologique des élèves de cet établissement, ont été créés.
- Augmentation des permanences des consultations dans les écoles: davantage de permanences du SMP dans les bâtiments scolaires ont été organisées pour répondre aux demandes des enseignants de l'école primaire et du Cycle d'Orientation. Cette action a été facilitée par l'apport d'un nouveau poste pour les consultations de secteur.
- Mise **en place d'une collaboration renforcée pour répondre aux besoins des foyers éducatifs pour adolescents**: une organisation spécifique a été mise en place, avec un médecin et des psychologues, pour répondre aux besoins des foyers éducatifs pour adolescents. Cette organisation a été mise en place en raison du **report de l'ouverture du foyer thérapeutique.**
- Une coordination générale du SMP pour activités avec immigrants provenant de régions **culturellement éloignées** a été créée. Les caractéristiques de cette population à risque accru, en raison des difficultés de communication et d'intégration qu'elle présente, nous ont conduits à la mise en place d'une coordination générale de toutes les interventions du service pour l'immigration à risque sous la responsabilité d'une coordinatrice.

  Dans ce même contexte, une unité d'accueil mère – petits enfants, dans le but de rétablir les compétences parentales des familles paralysées par des processus migratoires potentiellement traumatiques a commencé à fonctionner. L'ouverture d'une deuxième unité est prévue dès janvier 2004.

- Les activités visant à **l'intégration des enfants et adolescents dans l'école ordinaire** ont été intensifiées. En particulier, une classe intégrée pour adolescents sourds s'est ouverte dans le cycle d'orientation de Sécheron ainsi que des intégrations individuelles, avec des enfants ayant d'autres handicaps, dans différentes écoles.
- **Informatisation des thérapeutes de l'ensemble de nos consultations :** L'ensemble des collaborateurs/collaboratrices des consultations médico-psychologiques a été équipé en outils informatiques et a été formé à ces outils.

Bilan

Les demandes de consultations et de traitement ont encore augmenté en 2003. Des mesures mises en place ont permis de répondre aux besoins d'un nombre important de situations et dans la majorité des cas, **les enfants en difficulté ont pu poursuivre leur scolarité ordinaire**; le chiffre des enfants et adolescents ayant des besoins spéciaux et nécessitant une scolarité spécialisée a peu augmenté eu égard à l'augmentation de la population dans le canton et est strictement limité aux cas où elle est absolument indiquée pour leur avenir.

Activités/Statistiques

Consultations médico-psychologiques

	2001	2002	2003	var. 03/02
Nombre d'enfants et ados traités	4'307	4'644	4'917	6%
Nombre de nouveaux cas	2'675	2'130	2'189	3%
Nombre total de séances	106'439	106'288	114'579	8%
Nombre de traitements intensifs, dont :	5'069	6'332	6'390	1%
– traitements individuels	2'360	3'230	3'381	5%
– traitements groupes	682	649	610	-6%
– traitements familles/parents	2'027	2'453	2'399	-2%
Nombre d'enfants et ados en mesure préventive	1'803	2'197	2'380	8%

Le nombre d'enfants et adolescents traités est encore en augmentation de 6% par rapport à l'année précédente.

Nombre d'enfants dans la scolarité spécialisée

	2001	2002	2003	var. 03/02
Classes spécialisées	524	537	523	-3%
Institutions, externats	655	703	756	8%
Total	1'179	1'240	1'279	3%

Postes occupés au 31.12

	2001	2002	2003
Direction	4.00	4.00	4.00
Administration	23.50	24.00	24.10
Médecins	28.40	27.75	28.50
Psychologues	60.30	61.90	63.40
Logopédistes	22.00	23.40	23.85
Assistants sociaux	7.95	7.95	8.25
Educateurs	5.25	5.25	5.25
Infirmiers en psychiatrie	3.00	3.00	3.50
Personnel de maison	11.65	11.90	12.10
Total	**166.05**	**169.15**	**172.95**

Perspectives

- Poursuite de l'intégration maximale des enfants handicapés à l'école ordinaire.
- Interventions préventives précoces pour enfants d'âge préscolaire.
- Mesures facilitant l'accès aux consultations pour les adolescents avec graves difficultés émotionnelles et comportementales.

5.8.6 Service du Tuteur général

Mission

Le Service du Tuteur général (STG) reçoit ses mandats directement des autorités judiciaires compétentes, en l'occurrence du Tribunal tutélaire (TT), et du Tribunal de la jeunesse (TJ); il porte, vis-à-vis des instances judiciaires, la responsabilité de l'exécution des mesures tutélaires.

La mission du STG consiste donc à assurer la bonne exécution et le suivi des mandats que lui confie la Justice dans l'aide, l'accompagnement et l'encadrement des personnes au bénéfice d'un mandat tutélaire (pupilles).

Le STG se divise en un secteur des mineurs et un secteur des adultes, tous deux couplés à des services généraux communs. Le secteur des mineurs assure la mise en œuvre des mesures protectrices prises à l'égard des jeunes, alors que celui des adultes prend en charge l'exécution des différents mandats tutélaires sous lesquels peuvent se voir placées des personnes adultes en difficulté.

Bénéficiaires

Le secteur des mineurs assure l'exécution et l'application des mandats de protection de l'enfance ordonnés par le Tribunal tutélaire (TT), ainsi que ceux d'ordre pénal provenant du Tribunal de la jeunesse (TJ). Ces différents mandats sont définis aux art. 307 et ss du Code civil suisse (CCS). La protection des enfants s'élargit souvent par des mesures à adopter et à appliquer à l'égard des parents ou des proches.

De son côté, le secteur des adultes assume, pour cette seconde catégorie de personnes, les mandats des différents cas de tutelle et de curatelle que prévoit le droit civil suisse. A côté de son action proprement tutélaire, ce secteur oriente son activité vers la gestion du patrimoine et des revenus de ses pupilles, la représentation légale des personnes frappées d'interdiction, les soins et le soutien social aux personnes.

Dans tous les cas les services tutélaires interviennent sur mandat de justice, c'est-à-dire lorsque tous les autres services spécialisés ne sont plus à même d'assurer une protection ou un soutien adéquat à des personnes en difficulté, ou à des jeunes dont le développement ou l'équilibre se trouve compromis. Définies par le législateur et ordonnées par la justice, les prises en charge assignées au STG doivent être assurées hors de toute possibilité de substitution ou de délégation.

Actions et réalisations : points forts pour l'année 2003

- Une étape décisive a été franchie dans le développement d'une **nouvelle plate-forme informatique**, avec

la réalisation de l'analyse détaillée du système à mettre en place. Le STG achève ainsi une part essentielle de sa contribution à ce projet.

- **L'opération de politique sociale** s'est poursuivie sur trois axes :
  - identité et politique de communication
  - politique du personnel et accompagnement du personnel
  - instrumentation, recherche et développement
- Poursuite du programme de **formation continue obligatoire**, mis sur pied depuis 2002 en collaboration avec le CEFOC, et consacré aux différents aspects des interventions requises en matière tutélaire. Une nouvelle «volée» de collaborateurs (assistants sociaux et chefs de section) a entamé cette formation en automne 2003 et ceci avec un programme élargi à 19 demi-journées d'enseignement.
- Suivi du chantier et aménagement du **nouveau bâtiment attribué au STG** (26-28, bd Georges-Favon), déménagement et redéploiement du Service.
- Révision et transformation du service de **gestion des biens mobiliers des pupilles** (mise en inventaire, conditionnement, méthode de stockage).
- Fin de l'opération d'épurement des comptes pupillaires.

Activités/statistiques

Mandats

	2001	2002	**2003**
Mandats en cours			
– mineurs	1'708	1'958	2'188
– adultes	1'411	1'387	1'446
– mandats exclusivement juridiques	1'043	1'133	1'301
Total	**4'162**	**4'478**	**4'935**
Mandats relevés			
– mineurs	212	429	358
– adultes	160	256	217
– mandats exclusivement juridiques	226	233	229
Total	**598**	**918**	**804**

N.B. : Les mandats relevés sont déjà déduits des mandats en cours.

Opérations financières

	2001	2002	**2003**
Volume des transactions (en nombre d'opérations)	164'702	166'642	172'699
Mouvements de trésorerie (en CHF)			
Total	156'379'606	155'405'063	156'595'326
– entrées	79'986'070	76'393'536	78'258'656
– sorties	76'393'536	79'011'528	78'336'670
Gestion de l'épargne des pupilles	33'917'728	35'749'929	38'030'201

Bilan et perspectives

Les constats

Vu sous l'angle purement statistique, le STG se trouve confronté à une constante **progression des mandats** qui lui sont confiés, progression qui atteint un taux de **10% par année**.

Cette croissance globale perdure année après année, quand bien même le STG traite un nombre élevé de relèves (918 en 2002, 804 en 2003). Ces procédures impliquent également – en termes de mesures transitoires, dénominations, bouclements, rapports finaux, etc. – de nombreuses interventions.

Les **services comptables et financiers** ne sont pas non plus épargnés par cette progression. Chaque année, les chiffres augmentent singulièrement en terme de **volume des transactions et de mouvement total de trésorerie**, avec notamment en 2003 plus de 172'000 opérations et des flux financiers à hauteur de 156 millions de francs.

Cette spirale de croissance doit être appréciée non seulement en termes quantitatifs, mais aussi sous l'angle de **l'aggravation des conditions** dans lesquelles se présentent les situations qui sont confiées au STG : syndromes de violence, manifestations d'incivilités, décompensations psychologiques (liées ou non à des addictions), recours effréné à des hommes de loi, voire quérulence, figurent au quotidien des collaborateurs du STG. A cela s'ajoute – par la nature même des interventions tutélaires ou de mesures judiciaires de protection des enfants – l'absence ou la carence grave d'appuis parentaux, les conflits familiaux exacerbés ou la déliquescence des liens de famille, les situations d'abandon ou de détresse profonde. Ces circonstances concourent à rendre **toujours plus exigeantes les tâches de prise en charge et d'appui des personnes dont le sort est confié aux collaborateurs du STG**. C'est là que réside une des causes du dépit et de la fragilisation dans leur santé de nombreux collaborateurs, confrontés journellement à ces phénomènes de péjoration du tissu social.

Les perspectives

Le STG **poursuivra son action** visant à améliorer les prestations du service par :

- la **consolidation des ressources humaines** actuelles et si possible leur **adaptation à des quotients** de mandats plus raisonnables ;
- le **renforcement de l'encadrement** avec la mise en place de collaborateurs apportant ou développant des compétences spécifiques aux besoins de ses bénéficiaires ;
- la poursuite des travaux entrepris en vue de **préciser et d'optimaliser les procédures et la collaboration avec tous les partenaires** qui interviennent dans la prise en charge ou dans les appuis à assurer dans l'exécution des mesures tutélaires et/ou de protection des mineurs.

Par ailleurs, avec le **concours de sa hiérarchie et l'appui des pouvoirs politiques**, la direction du STG souhaite engager une **réflexion de fond sur les finalités, les missions et les limites d'action du service tutélaire cantonal**. Des éléments de cette réflexion sont en préparation, dans le cadre des travaux sur la politique sociale du STG et singulièrement avec les études menées sur le contenu et les obligations liées aux différents mandats tutélaires.

Postes occupés au 31.12

	2001	2002	**2003**
Direction Comptabilité Serv. juridique			
Tuteur général	1.00	1.00	1.00
Tuteur général adjoint	1.00	1.00	1.00
Adjoints à la direction	2.00	2.00	2.00
Secrétaires	6.00	6.00	6.00
Commis et huissiers	3.00	2.40	4.00
Cheffe de la comptabilité	1.00	1.00	1.00
Comptables et commis	6.55	6.75	8.05
Tuteurs adjoints et juristes	3.00	3.00	4.00
Préposé aux successions	1.00	1.00	1.00
Secteur des mineurs, y compris CMT			
Chefs de sections	4.00	5.00	5.00
Assistants sociaux	23.00	24.80	25.30
Teneurs de comptes / Gestionnaires	4.00	4.00	4.90
Secrétaires	4.00	4.60	4.40
Responsable qualité	1.00	1.00	1.00
Secteur des adultes			
Chefs de sections	3.00	3.00	3.00
Assistants sociaux	14.40	14.70	14.90
Teneurs de comptes / Gestionnaires	13.90	13.80	13.80
Secrétaires	7.35	7.05	7.25
Huissier	1.00	1.00	1.00
Préposés inventaires	2.00	2.00	2.00
Responsables qualité	2.00	2.00	2.00
Total	**104.20**	**107.10**	**112.60**

5.8.7 Service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA)

Mission

En cas de non-paiement ou de paiement partiel d'une contribution d'entretien, le SCARPA a pour mission d'apporter une aide technique et gratuite aux enfants et/ou (ex)-conjoints en vue du recouvrement de la pension alimentaire pour autant qu'elle ait été fixée par un jugement exécutoire. Des avances sont versées lorsque toutes les conditions prévues par la loi cantonale (LARPA) sont réalisées.

Démarrage de la nouvelle application informatique et suite des effets de la modification de la LARPA

En janvier 2003, la mise en production de deux nouveaux progiciels (Progrès et Proconcept), adaptés aux besoins du SCARPA, a eu lieu. La mise en route de ces systèmes s'est déroulée avec succès, à l'exception de quelques problèmes de compatibilité entre eux.

Le groupe de travail (projet informatique) qui avait été constitué au sein du service a continué, tout au long de l'année 2003, à procéder à de multiples analyses et tests afin de compléter les applications mises en place et de doter le nouveau système d'outils additionnels indispensables tels la GED (Gestion Electronique des Données) et le Datawarehouse (qui gérera les données statistiques). La mise en production des fonctionnalités complémentaires et des outils précités est prévue pour le premier trimestre 2004.

Le 1er janvier 2002, les articles 8A et 11 LARPA qui prévoyaient, respectivement, que le droit à l'avance s'éteignait trois mois après le départ du débiteur de la pension alimentaire à l'étranger et que les avances cessaient lorsque le débiteur se trouvait dans un état d'insolvabilité durable, ont été abrogés. Cette modification législative a pour conséquence d'élargir de façon notable le champ d'action du service, non seulement par une augmentation massive des nouveaux dossiers, mais encore par la prolongation de la durée de leur prise en charge.

Statistiques

	2001	2002	**2003**
Nouvelles demandes d'intervention [1]	584	879	704
Nouveaux dossiers attribués [2]	255	475	489
Dossiers en cours au 31 décembre:	2'304	2'520	2'808
– avec avances [3]	1'001	1'553	1'831
– sans avances [3]	1'303	967	977
Procédures de recouvrement [4]**:**			
– Plaintes pénales	322	324	332
– Procédures 132-177-291 CCS [5]	24	96	36
– Audiences au Tribunal	351	486	354
– Procédures 124a OACI/20 LPGA	49	56	47
– Réquisitions de poursuites	1'175	1'193	1'164

[1] Lorsqu'une demande est déposée auprès du SCARPA, ce dernier, après s'être assuré que les documents requis ont bien été fournis, procède à un examen détaillé du dossier afin de déterminer si toutes les conditions légales permettant l'intervention du service sont réalisées. Les requêtes qui ne remplissent pas lesdites conditions font l'objet de la part du service d'une décision de non intervention, susceptible de recours auprès du Tribunal administratif.
A noter encore que, lorsque la conciliation instaurée par le service aboutit à un arrangement entre les parties, les nouvelles demandes d'intervention sont classées.

[2] Seuls figurent dans cette rubrique les dossiers remplissant toutes les conditions légales de la LARPA et de son règlement d'application, mais qui n'ont pas pu être conciliés.

[3] L'inversion des tendances entre le nombre de dossiers avec/sans avances découle essentiellement de l'abrogation des articles 8A et 11 LARPA.

[4] D'une façon générale, les procédures de recouvrement n'ont pas augmenté au cours de l'année 2003, mais elles se sont complexifiées et ont, de ce fait, requis des connaissances juridiques spécifiques supplémentaires.

[5] L'introduction de ces procédures permettait jusqu'en 2002, de recouvrer tant la pension courante que la totalité de l'arriéré de pension dû. Suite à une décision rendue au début de l'année 2003 modifiant sa jurisprudence, la Cour de justice de Genève a estimé que seules les pensions courantes pouvaient être saisies par l'intermédiaire de ces procédures. Les conditions fixées par la Cour étant devenues plus restrictives, le nombre de demandes diligentées par le service a diminué de ce fait. Enfin, il convient d'indiquer que le SCARPA a interjeté recours contre cette jurisprudence auprès du Tribunal fédéral; la cause n'est à ce jour pas définitivement tranchée.

Activités du service

On constate que l'augmentation des volumes générée en 2002 par l'abrogation des articles 8A et 11 LARPA s'est maintenue en 2003. Relevons que le nombre de «nouveaux dossiers attribués» ces deux dernières années correspond quasiment au double de ce qu'il était avant la modification légale.

Les conséquences sont:

- une charge supplémentaire financière très importante pour l'Etat;
- une surcharge de travail considérable pour l'ensemble des collaborateurs du service ayant entraîné parfois des retards, notamment dans la prise en charge des nouveaux dossiers;
- une impossibilité de mettre sur pied en 2003 encore le service d'enquêtes initialement prévu pour 2002, le poste ayant dû être transféré à la section gestion.

Il convient de souligner également que le nombre de dossiers clôturés en 2003 est en nette diminution. En effet, comme mentionné ci-dessus, la modification

législative intervenue en 2002 a pour conséquence, outre l'augmentation du nombre de dossiers, la prolongation de la durée de leur prise en charge.

Enfin, la mise en production du nouveau système informatique a occasionné une surcharge de travail importante pour l'ensemble du service. En effet, les quelque 5 personnes du groupe-projet occupées à 50% pour la nouvelle application n'ont pu, que très partiellement, être déchargées de leurs tâches quotidiennes. L'ensemble des collaborateurs ont eux aussi dû faire face à un considérable surcroît de travail en raison, notamment, de l'obligation pour chacun d'eux de se former à un système entièrement nouveau, de l'importante mise à jour des données transférées de l'ancien au nouveau système et de la saisie de toutes celles qui n'ont pas pu être reprises.

Postes occupés au 31.12

	2001	2002 [1]	**2003 [2]**
Directeur adjoint	1.00	1.00	1.00
Adjoint de direction	-	-	0.70
Responsable section contentieux	-	0.70	-
Assistant de direction	1.00	1.00	1.00
Superviseurs	2.00	3.80	3.80
Administration	13.00	12.20	12.70
Total	**17.00**	**18.70**	**19.20**

[1] Il convient de préciser qu'au début de l'année 2002 de nouveaux cahiers des charges ont été élaborés pour tous les collaborateurs du service. Parallèlement, un nouvel organigramme a été établi, ayant donné lieu à la désignation de deux superviseurs supplémentaires et d'un responsable du contentieux.

[2] En mars 2003, le service d'évaluation des fonctions a reconsidéré le poste de «responsable de la section contentieux» figurant dans le nouvel organigramme et créé la fonction «d'adjoint de direction».

Afin de faire face à la surcharge de travail occasionnée tant par l'élaboration et la mise en production de la nouvelle application informatique que par l'augmentation du nombre de dossiers sous gestion, le SCARPA a obtenu en date du 4 février 2003 une autorisation de dépassement budgétaire sur les crédits d'auxiliaires.

Par conséquent, durant l'année 2003, le service a procédé à l'engagement de plusieurs auxiliaires afin essentiellement de:

1) renforcer la section comptable
2) renforcer la section gestion
3) renforcer la section juridique.

Bilan 2003

– La révision du règlement d'application de la LARPA prévue suite à la modification législative du 1er janvier 2002 a été suspendue en raison du dépôt du projet de loi sur le revenu déterminant le droit aux prestations sociales cantonales.
– Comme déjà mentionné, la nouvelle application informatique élaborée pour le service a été mise en production avec succès en janvier 2003.
– Le projet de reprise d'anciennes créances dans les dossiers archivés, afin de voir si, le débiteur étant revenu à meilleure fortune, tout ou partie de la créance est récupérable, n'a pas pu être concrétisé en raison de la surcharge de travail liée à l'introduction du nouveau système informatique et de l'augmentation du nombre des nouveaux dossiers attribués.
– Le projet de recouvrement à l'étranger dans les cas où le débiteur a quitté la Suisse (prise de contact avec des services étrangers et suivi de dossiers transférés aux sociétés mandatées) n'a pas davantage pu être réalisé, cette tâche faisant partie du cahier des charges de l'enquêteur.

Perspectives 2004

– Poursuite des analyses et tests informatiques pour la mise en production des fonctionnalités informatiques complémentaires (notamment gestion des recours) et des outils additionnels (GED, DWH).
– Renforcement de la section juridique afin de faire face à la complexification des procédures de recouvrement et d'en assurer un suivi rigoureux.
– Renforcement de la section comptable afin de pouvoir faire face à l'accroissement des volumes (mouvements financiers en considérable augmentation) et à la complexification du travail imposée par l'interface entre Progrès et Proconcept.
– Renforcement de la section gestion (absorption des nouveaux dossiers).
– Mise sur pied du service d'enquête.

5.8.8 Service des Loisirs (SLJ)

Mission

Le Service des loisirs de la jeunesse est un organisme officiel de prévention qui contribue à l'élaboration, la promotion, la coordination de loisirs éducatifs pour les mineurs de notre canton.

Bénéficiaires

Enfants, adolescents et jeunes de 4 à 20 ans.

Priorités

Les priorités ont porté principalement sur une restructuration organisationnelle et de gestion du service, suivant 2 axes:

- en matière de personnel, rotations à l'interne en vue d'un renforcement de certains secteurs et d'une meilleure allocation des ressources humaines. Une redéfinition des cahiers des charges des collaboratrices et collaborateurs a débuté et va se poursuivre;
- en matière de procédures, description de schémas, création de directives internes et nouvelle approche financière en vue d'une meilleure prévisibilité et d'une maîtrise plus efficiente des dépenses;
- par ailleurs, la direction du SLJ a étroitement collaboré à la mise en place d'une étude portant sur les activités de loisirs durant les périodes scolaires, étude commandée par la Direction générale de l'Office de la jeunesse auprès de l'Université de Genève et dont le rapport vient d'être rendu. De même, une étude portant sur la pratique sportive, également confiée à l'Université de Genève, a demandé une forte implication du SLJ.

Secteurs

- Classes multicolores: en collaboration avec la DEP, introduction d'un module de formation pour les enseignant-es non titulaires en ce qui concerne la gestion d'une classe multicolore.

- Sport-Ados: intégration complète de ce secteur au SLJ, tant sur le plan organisationnel que financier. Pour rappel, Sport-Ados ne figurait pas dans la comptabilité générale du SLJ et sa gestion administrative était partiellement déléguée à une personne extérieure.

Réalisation des objectifs

- Les activités extrascolaires ont été organisées selon les exigences de la Charte de qualité des organismes de vacances.
- La coordination de l'information sur les activités du SLJ et des organismes privés a pu être réalisée.
- Le SLJ participe à l'élaboration d'un programme de formation de base destiné aux jeunes monitrices et moniteurs.
- Une ébauche de propositions a été transmise quant aux modes et principes de financement des colonies et camps de vacances.
- Le travail concernant la création d'un guide pratique à l'intention des moniteurs et entraîneurs sportifs a débuté dans le dernier trimestre de l'année.
- Il n'a pas été possible de créer un événement en collaboration avec le service des sports de la Ville de Genève en matière de promotion du sport auprès des jeunes.

Bilan

- Sur le plan des activités, le bilan qualitatif est positif: satisfaction des participants, aucun problème, tel qu'accidents, blessures, problèmes de mœurs à relever.
- L'introduction d'outils de gestion comptables (contrôle par sous-nature et par secteur) et administratifs (directives internes et procédures en matière de prises de décisions) ainsi que le renforcement du secteur de la comptabilité a permis d'obtenir une meilleure visibilité financière, une clarification de certaines pratiques et un contrôle plus fin des dépenses.

Statistiques des activités
(hors centre de vacances)

	2001	2002	**2003**	var 03/02
Activités des jours de congé hebdomadaires				
Participants:				
– Enseignement primaire	1'515	1'555	1'435	-120
– Cycle d'orientation *	2'230	2'750	817	-1'933
Classes multicolores				
– Participants	14'228	14'650	14'607	-43
Passeport-Vacances				
– Vendus	801	751	725	-26
Jeunesse et Sport				
– Participants	23'070	18'335		
Commission cinéma-spectacles				
– Demandes d'abaissement (pour GE)	113	107	106	-1
Autorisations de soirées	20	10	6	-4

* Depuis cette année, le SLJ a opté pour un comptage plus conforme à la réalité, se fondant sur le nombre d'inscrits effectif (participant réellement aux activités) et non plus sur le total des inscriptions enregistrées.

Statistiques Centres de vacances

	2002		2003		var. 03/02	
	Nombre camps et cours	Partici-pants	Nombre camps et cours	Partici-pants	Nombre camps et cours	Partici-pants
Noël/Nouvel An	11	146	2	40	-9	-106
Février	24	292	21	141	-3	-151
Pâques	23	306	20	350	-3	44
Eté	123	1'888	115	1'672	-8	-216
Automne	21	268	22	283	1	15
Total	**202**	**2'900**	**180**	**2'486**	**-22**	**-414**

Postes occupés au 31.12

	2001	2002	**2003**
Direction	1.00	1.00	1.00
Adjoint à la direction	1.00	1.00	1.00
Adjoint financier	–	1.00	1.00
Administration	13.00	13.75	15.50
Animateur d'atelier	4.75	4.00	4.00
Chauffeur	1.00	1.00	1.00
Chef de magasin	1.00	1.00	1.00
Animateur socioculturel *	–	–	–
Animateur responsable de maison *	2.75	2.50	4.00
Educateur d'internat *	1.50	1.50	–
Personnel de maison	7.17	7.17	6.58
Total	**33.17**	**33.92**	**35.08**

* Jusqu'en 2002, les animateurs socioculturels étaient divisés en 2 catégories: animateur responsable de maison (2.50 en 2002) et éducateur d'internat (1.50 en 2002).

Réseau de partenaires

Direction générale et services de l'Office de la jeunesse, établissements scolaires, services sociaux publics et privés, mouvements de jeunesse, organismes de centres de vacances, centres de loisirs, service du parascolaire, ludothèques et crèches-garderies, Services administratifs et financiers (DIP), administrations fédérale, cantonale, communale, régionale, internationale, associations sportives, artistiques et culturelles, Office fédéral du sport de Macolin, Commission cantonale des sports, Association genevoise des sports, distributeurs exploitants cinémas, organisateurs de soirées, Cemea, Institut d'études sociales, services placeurs, transporteurs, offices du tourisme, écoles suisses de ski, fournisseurs en restauration et gestion hôtelière.

Perspectives

- Les subsides d'encouragement «Jeunesse et Sports» de la Confédération aux cantons vont diminuer en 2004 de Frs 40'000.- passant de Frs 100'000.- à Frs 60'000.-, pour totalement disparaître en 2005. Cette situation va immanquablement entraîner une forte réduction des activités encadrées en matière sportive de la part des organisations et/ou clubs jusqu'alors bénéficiaires de ce subside.
- Participation du SLJ à l'opération LaOla, action de prévention dans les clubs sportifs. Le SLJ va être sollicité en tant que coordinateur de cette campagne sur le plan genevois.
- Réflexions à entamer en vue d'une refonte structurelle des secteurs d'activité du SLJ.

- Approfondir les premiers éléments de réponse fournis suite aux études rendues (voir point priorités) en vue d'une meilleure politique de subventionnement des organismes privés.
- Mise en place du guide pratique et réseau d'informations à l'intention des responsables d'associations sportives, des moniteurs et monitrices, travail qui vient de débuter.
- Répondre à la volonté du Grand Conseil en matière de contrôle des vidéos-dvd.
- Grâce aux nouvelles méthodes introduites en vue d'une meilleure prévisibilité des dépenses, il s'agira de persister dans la voie des économies sans diminuer les prestations.

5.8.9 Institutions subventionnées

Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FAS'e)

Mandat de prestations et outil de pilotage

La démarche entreprise avec l'aide de l'IDHEAP a débouché, à fin 2002, sur l'élaboration d'un projet de convention entre la FASe et l'Etat, appelé «mandat de prestations» et sur la définition d'un outil informatique permettant le recueil d'informations relatives à la conduite des activités dans chaque centre, appelé «outil de pilotage».

En raison d'une très forte opposition à ces projets, tant les associations de centres et leur Fédération (FCLR) que le personnel et leurs syndicats (SSP & SIT), ont fait savoir, en février 2003, qu'ils n'adopteraient pas cette convention. Les partenaires membres du Conseil de Fondation ont décidé, avec l'accord du département, d'élaborer un nouveau projet de convention qui est sur le point d'être adopté.

Il convient de noter que le travail préalable réalisé par l'IDHEAP demeure un élément de référence pour l'élaboration des nouveaux textes. De même, pour la mise en place des outils de gestion, la base de données informatiques «outil de pilotage» sera reprise et adaptée.

Restructuration du fonctionnement interne

Une réflexion a été conduite en 2003 afin de préciser les enjeux du fonctionnement.

La création de la FASe est fondée sur un partenariat regroupant l'Etat, les communes, les Associations de Centres et le personnel. Le sens de ce partenariat est la mise en œuvre d'actions socio-éducatives et socioculturelles pour lesquelles chaque partenaire apporte ses capacités et a, à des titres différents, un intérêt collectif à ce qu'elles se fassent.

Compte tenu des parties en présence, de leurs intérêts particuliers, pouvant parfois être divergents, et afin de permettre une gestion du quotidien fluide, rapide et adaptée aux circonstances, il apparaît indispensable de clarifier le fonctionnement en distinguant nettement les rôles:

Les organes dirigeants

– qui ont pour responsabilité de déterminer les grandes orientations, la stratégie de développement, les enveloppes budgétaires, les procédures de fonctionnement et d'en contrôler l'application. Le Conseil de Fondation, le Bureau, les Commissions et groupes de travail fonctionnent selon les règles du partenariat et sont aidés en cela par le ou la Secrétaire général-e, qui est le ou la représentant-e/délégué-e permanent-e de la FASe. Nommé-e par le Conseil de Fondation qui détermine son cahier des charges, il ou elle est membre du Bureau et est chargé-e de la liaison entre les différents organes dirigeants et l'opérationnel, ainsi que des affaires extérieures.

Les organes opérationnels

– qui ont pour tâche de gérer au quotidien les questions liées au personnel, aux finances et à l'administration. Compétences qui doivent être déléguées à des professionnel-le-s. L'actuel secrétariat général doit fonctionner sous la responsabilité d'un Administrateur ou d'une Administratrice, nommé-e par le Bureau. Les procédures de fonctionnement de l'opérationnel, déterminées par les organes dirigeants, servent de cadre. L'Administrateur ou l'Administratrice travaille dans une dynamique d'interrelation entre les différents pôles de compétences (finances, personnel, coordination TSHM, formation, situations complexes, supports d'information, communication interne).

Récapitulations des actions

• Centres et Maisons de quartier	**33** dans **12** communes
• Jardins Robinson et Terrains d'aventure	**8** dans **6** communes
• Actions «hors murs» et locaux ados	**25** dans **20** communes
• Associations et groupements conventionnés	**3** dans **3** communes

Récapitulations des communes

• Communes concernées	**24** soit: 398'000 habitants 85'000 jeunes (6-25 ans)

Secrétariat aux institutions (SAI)

Le Secrétariat aux institutions d'éducation spécialisée (SAI) contrôle les institutions genevoises au bénéfice de subventions fédérales et cantonales (majoritaires selon la loi genevoise sur la coordination, le contrôle et l'octroi de subventions aux institutions genevoises d'éducation spécialisée – IGE – pour mineurs J 6 6.35).

Dans ce cadre, le SAI autorise et surveille les institutions d'éducation spécialisée, analyse les besoins en placement, effectue la planification intercantonale et analyse les demandes de subventions. Il préavise les décisions de la direction générale de l'OJ vis-à-vis des autorités cantonales et fédérales (Office fédéral de la Justice).

IGE (Institutions d'éducation spécialisée)

Organismes	Nombre de structures			Nombre de places			Taux d'occup. %			Nombre de postes			Subv. DIP
	2001	2002	2003	2001	2002	2003	2001	2002	2003	2001	2002	2003	2003
FOJ	15	15	15	119	128	127	0.86	0.87	86.40	107.2	114.9	117.3	13'119
Montbrillant	1	1	1	25	25	12	0.74	0.60	61.50	8.1	8.5	8.1	546
AJETA	1	1	1	8	8	8	0.84	0.74	81.60	7.6	7.6	7.6	723
ASTURAL	7	7	7	103	103	103	0.86	0.91	89.10	63.6	63.6	63.6	5'162
EPA St-Cergue	1	1	1	49	49	49	1.05	1.04	105.40	26.9	27.2	27.5	1'502
H.G.	4	4	4	73	73	73	0.90	0.88	88.00	55.8	56.7	57.3	5'941
Atelier X	1	1	1	7	7	7	0.93	0.87	92.30	2.5	2.6	2.6	340
ACASE	2	2	2	56	56	56	0.90	0.89	87.60	39.5	39.3	42.3	4'340
Total	32	32	32	440	449	435				311.2	320.4	326.3	31'673

5.9 Office d'orientation et de formation professionnelle (OOFP)

Mission

L'office d'orientation et de formation professionnelle (OOFP) a une mission transversale d'aide à l'insertion, de la formation à l'emploi et de l'emploi à la formation. Ses prestations s'adressent à un public de jeunes et d'adultes des milieux scolaire et professionnel, ainsi qu'aux institutions publiques et privées concernées par son domaine d'activité.

Moyens et activités

Situé au carrefour de l'emploi et de la formation, lien essentiel entre les écoles, les entreprises et les associations professionnelles, l'OOFP adapte en permanence ses prestations afin de répondre aux besoins nouveaux de son environnement.

L'unité Evaluations et développement, en collaboration avec les autres unités de l'OOFP, gère de nombreux projets concernant l'orientation, la formation professionnelle initiale et continue, l'information.

Ces projets permettent de maintenir et développer la qualité de l'orientation et de la formation professionnelle dans son ensemble, c'est-à-dire son efficacité.

Charges et revenus en milliers de francs

	Compte 2001	Compte 2002	Budget 2003	Compte 2003 (3)	Ecart C-B (+=dépass.)	Ecart/bud. (%)
Charges totales	**40'816**	**36'680**	**40'712**	**37'356**	**-3'357**	**-8.25**
hors 37 et 39 (1)	*36'243*	*33'132*	*35'542*	*33'896*	*-1'646*	*-4.63*
Revenus totaux	**7'919**	**6'406**	**7'459**	**5'734**	**-1'724**	**-23'12**
hors 47 et 49 (2)	*3'737*	*3'722*	*3'106*	*3'062*	*-45*	*-1.45*

(1) 37: subventions redistribuées, 39: imputations internes (charges)
(2) 47: subventions à redistribuer, 49: imputations internes (revenus)
(3) Situation comptable au 31.12.2003, chiffres arrêtés au 03.03.04.

Postes

	Occupation 31.12.01	Occupation 31.12.02	Budget 2003	Occupation 31.12.03	Ecart (+=dépass.)	Ecart/bud. (%)
PAT	139.72	146.86	151.10	148.98	-2.12	-1.40
PE	-	-	-	-	-	-
Total	**139.72**	**146.86**	**151.10**	**148.98**	**-2.12**	**-1.40**

PAT: Personnel administratif et technique (301) PE: Personnel enseignant (302)

5.9.1 Evaluations et Développement

En étroite collaboration avec les différentes unités de l'OOFP, l'unité Evaluations et Développement conçoit et développe de nouvelles prestations dans les domaines de l'orientation, de la formation professionnelle de base et continue et de l'information. Il s'agit d'adapter en permanence les structures et le fonctionnement de l'OOFP aux nouvelles exigences de l'environnement socio-économique et aux besoins des usagers. L'unité assure également de manière permanente le suivi de certains dossiers plus spécialement dans le domaine de la formation continue.

Projets réalisés ou en cours de réalisation

Cadre Finance Carrière

Face à l'augmentation de plus de 50% du nombre de chômeurs dans le secteur banque-finance, le DEEE, le DIP et la Fondation Genève Place financière ont mis en place une plate-forme au service des cadres du secteur bancaire et financier. Celle-ci a pour but de favoriser et faciliter la mobilité professionnelle des cadres de ce secteur et d'augmenter la transparence du marché de l'emploi. Après deux mois d'ouverture, cette structure avait reçu une soixantaine de cadres, dont la grande majorité était au chômage, et a développé des partenariats avec une trentaine d'établissements bancaires de la place financière genevoise. En janvier 2004, décision sera prise par les partenaires de poursuivre ou non ce projet pilote en l'élargissant aux cadres de tous les secteurs économiques.

Analyse des besoins en formation continue des entreprises

Les entreprises éprouvent une certaine difficulté à analyser leurs besoins en formation et connaissent souvent mal les dispositifs de formation continue existant dans le canton (Qualifications+, chèque annuel de formation, budget extraordinaire du FFPP). Dans ce but, un CD-rom a été spécialement conçu pour informer les entreprises et leur donner toutes les indications utiles sur les prestations leur étant destinées. Dans une deuxième étape, ce projet devrait intégrer également d'autres dispositifs extérieurs à l'administration et être élaboré en commun avec les milieux économiques.

Validation des acquis dans le domaine de la petite enfance

Pour faire face à la pénurie de personnel qualifié dans le secteur de la petite enfance, la direction générale de l'OOFP, de l'OJ (Office de la jeunesse), du CEPSPE (Centre de formation des professions de la santé) ainsi que la Délégation à la petite enfance de la Ville de Genève ont décidé de mettre en place un système de validation des acquis pour faciliter l'obtention du diplôme d'éducateur/éducatrice du jeune enfant aux personnes ayant déjà une expérience professionnelle dans ce domaine. La première étape de ce projet a consisté à élaborer avec les milieux concernés (responsables de crèches, d'institutions de la petite enfance, de l'Ecole d'éducateur/éducatrice du jeune enfant) un référentiel décrivant l'ensemble des compétences devant être maîtrisées par les professionnels. Parallèlement s'est mise en place une commission de validation des acquis qui devra déterminer si les candidats ont le niveau requis ou non de tout ou partie du diplôme et, le cas échéant, la formation qu'ils devront suivre.

Surveillance de l'apprentissage et qualité de la formation

Une quatrième année pilote a débuté dans la maçonnerie, la carrosserie et la vente pour 200 entreprises et 300 apprenti-e-s. Les dix-neuf spécialistes qualité qui ont soutenu les entreprises pour les amener à assurer la qualité de la formation proviennent, pour plus de la moitié d'entre eux, d'autres horizons que celui du métier lui-même et cet apport est apprécié de tous. Par ailleurs, l'utilisation systématique par les conseillers en formation du questionnaire destiné à évaluer les problèmes éven-

tuels rencontrés par les apprenti-e-s a démontré son efficacité. Les questionnaires ont amené l'intervention du conseiller dans 27% des cas. Une évaluation externe du dispositif est en cours, mais les résultats attendus et l'adéquation avec la nouvelle LFPr permettent déjà de présumer qu'il devrait être possible de réaliser l'objectif d'une généralisation du dispositif pilote lors du prochain renouvellement des commissions d'apprentissage, fin 2005, et de l'intégrer dans la nouvelle loi cantonale.

Formation pour formateurs et formatrices d'apprenti-e-s en entreprise

La formation pilote qui a débuté en 2000 a acquis en juin 2003 la certification eduQua, destinée aux institutions de formation continue. La qualité est ainsi assurée selon les exigences que ce label impose, tant au niveau de la formation des formateurs que de l'adaptation aux besoins des participants. La formation est axée sur la pratique et les compétences. Ce sont 411 personnes qui se sont inscrites en 2003 à cette formation (355 en 2002). Elles ont suivi, selon leur décision personnelle, un certain nombre des 162 unités de formation mises en place. 51 personnes ont demandé des dispenses de cours.

Nouvelle formation modulaire de base d'informaticien : I –CH

A travers la participation à un projet pilote national et à la mise en place de trois classes pilotes au CEPTA, nous avons acquis l'expertise de la modularisation de la formation de base en informatique. Sur la base de vingt modules en école et six en cours interentreprises et de tests de modules qui remplacent les examens, nous pouvons envisager une extension avec des troncs communs à d'autres domaines de l'informatique.

Formation initiale en deux ans : la coiffure

La nouvelle loi fédérale propose une nouvelle formation destinée aux apprenti-e-s qui auraient trop de difficultés à suivre d'emblée la filière du CFC. Elle débouche, sur une attestation fédérale de formation initiale en deux ans – qui remplace l'ancienne formation élémentaire – et surtout doit être conçue comme une passerelle vers le CFC. Par la création d'un projet pour les assistant-e-s en coiffure, une classe pilote de 16 personnes a été ouverte en septembre 2003 au CEPTA. Les élèves proviennent à 53% des structures d'insertion, 17% de l'enseignement spécialisé et 29% du Cycle d'orientation. Formation des formateurs en entreprise, soutien très régulier des personnes en formation, lien avec la famille et l'école sont prévus pour une garantie des chances de réussite de ces élèves. Un pilotage du projet avec les partenaires sociaux et une évaluation externe vont permettre de tirer des leçons de cette première expérience. Elle sera complétée par le projet fédéral pour les assistant-e-s de bureau pour lesquels une classe de dix apprenti-e-s a été ouverte au CEC André-Chavanne.

Formation continue

Chèque annuel de formation

En 2003, plus de 2220 personnes ont pu bénéficier du chèque annuel de formation, ce qui représente plus de 30% d'augmentation par rapport à 2002. Les jeunes entre 18 et 30 ans sont toujours plus nombreux à solliciter cette mesure (+6% par rapport à 2002). Plus de 60% des bénéficiaires proviennent des secteurs commerce, finance, administration, enseignement, santé et travail social. L'amélioration de sa situation professionnelle est le motif principal des demandes de chèque.

Désormais, les personnes peuvent demander le chèque directement par internet. Dès les premières semaines de fonctionnement du site développé à cet effet, cette possibilité a connu beaucoup de succès, puisque désormais les demandeurs sont plus de 33% à l'utiliser.

Qualifications+

Qualifications+ a pour tâche d'encourager et d'accompagner les adultes désirant obtenir une qualification professionnelle. Plus de 280 personnes ont réussi cette année leur CFC selon l'article 41 de l'ancienne loi sur la formation professionnelle, ce qui représente une augmentation de 60% par rapport à 2002. Toutes ces personnes ont pu bénéficier d'un bilan de compétences et d'une procédure de validation des acquis. Le taux d'échec aux examens est quasi similaire à celui de l'année dernière, avec 11,9%. A relever que ce taux était de 20,3% en 1999 au moment de la mise en place du dispositif. Le taux d'abandon pendant la formation n'a jamais été aussi bas puisqu'il atteint désormais 2,2% alors qu'en 1999, 17% des personnes abandonnaient la formation en cours de route. 260 personnes ont obtenu cette année une attestation de qualifications qui a valeur de tout ou partie du diplôme et qui reconnaît les acquis personnels et professionnels, ce qui représente une augmentation de 63% par rapport à 2001.

		2001	2002	2003
Apprentissage dual et plein temps	Apprentis-es en formation	5'388	5'389	5'214
	CFC délivrés	1'278	1'268	1'293
	Taux d'échec aux examens	16.7%	18.5%	19.0%
Article 41	Candidats-es en formation	450	500	402*
	CFC délivrés	175	175	280*
	Taux d'échec aux examens	16.6%	11.2%	11.9%*

* Rapport d'activité au 1er novembre 2003.

FormaConseil

FormaConseil est une prestation spécialement mise en place pour favoriser le développement d'actions de formation continue au sein des entreprises. En 2003, 60 entreprises des différents secteurs économiques (banque, assurance, immobilier, hôtellerie, restauration, informatique, industrie des machines, santé-social) ont pu bénéficier d'informations, d'aides et de conseils pour mettre en place des projets de formation. Parmi elles, 25% ont déposé des demandes au Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels afin de bénéficier d'une aide financière. Un quart des salariés de ces entreprises n'ont pas de formation et n'ont atteint que le niveau de fin de scolarité obligatoire.

Centre de bilan de Genève (CEBIG)

Chaque année depuis sa création, le Centre de bilan connaît un nombre croissant de consultants. En 2003, 1200 personnes ont commencé un bilan de compétences (plus de 20% d'augmentation par rapport à 2002). Ces bilans ont concerné dans 32% des cas des demandeurs d'emploi, dans 40% des cas des adultes souhaitant obtenir un CFC, dans 17% des cas des personnes s'interrogeant sur leur

carrière professionnelle et dans 11% des cas des entreprises pour leurs salariés. Une enquête effectuée cette année auprès des demandeurs d'emploi a montré que plus de 80% d'entre eux étaient satisfaits du bilan qu'ils avaient effectué. Ils considéraient que le bilan leur avait surtout permis d'apprendre à mettre en valeur leurs compétences, à avoir une vision plus claire de leur profil professionnel, à identifier leurs compétences transférables et à renforcer leur confiance en soi.

5.9.2 Orientation scolaire et professionnelle

La consultation individuelle

6808 client-e-s ont été reçus par les psychologues conseillers-ères en orientation scolaire et professionnelle dans l'ensemble des structures OOFP du Canton de Genève.

La fréquentation a augmenté de 9.5% par rapport à l'année précédente et de 14% par rapport à 1999.

Année scolaire	Nombre de clients	Entretiens individuels	Entretiens avec la famille	Entretiens avec des professionnels	Total des entretiens
1999	5'975	13'835	1'183	1'033	16'051
2000	6'259	13'999	1'138	1'230	16'367
2001	6'260	13'218	1'218	1'228	15'664
2002	6'216	13'278	1'146	1'167	15'591
2003	6'808	17'770	1'346	1'369	20'485

En cinq ans, le nombre d'entretiens a donc augmenté de 27.5%.

L'Orientation scolaire et professionnelle a rendu ses prestations dans ses 4 centres situés à Onex, Chêne-Bougeries, Meyrin et Plainpalais; 3367 personnes ont bénéficié de 7005 entretiens. Les autres consultants-es proviennent des structures scolaires (cycle d'orientation, postobligatoire) où les conseillers-ères en orientation scolaire et professionnelle tiennent des permanences régulières. Ils représentent 53% de la population qui consulte.

Parmi les 47% de consultants et consultantes non scolarisés, 25% sont issus du secteur tertiaire et ont un niveau de formation de fin d'apprentissage.

19% des personnes qui consultent ont moins de 16 ans, 54% entre 16 et 25 ans, 10% entre 26 et 30 ans, 11% entre 31 et 40 ans, 6% au-delà de 41 ans et plus.

La répartition entre femmes et hommes reste constante au fil des années. Les femmes (56%) consultant plus que les hommes (44%).

Nature de la consultation individuelle

La demande du public a pour objet l'élaboration d'un projet d'orientation ou un changement d'orientation (59%), un projet de formation ou de perfectionnement (16.5%), ou un projet d'insertion (7%).

Le reste des demandes concerne des besoins personnalisés d'information (10%) et des questions d'échec en formation (5%). Seuls 2.5% s'adressent à l'orientation pour une aide à la recherche d'emploi.

Pour répondre à ces demandes, les interventions des conseillers-ères en orientation sont consacrées à des évaluations de potentiel et de situations scolaires (68%), à l'élaboration et à la réalisation des projets ainsi qu'à leur suivi (32%).

Les prestations collectives d'orientation

Afin de faciliter la transition de la scolarité à la vie professionnelle, des ateliers d'orientation avaient été expérimentés en 2002 dans un cycle d'orientation auprès des jeunes en difficultés d'insertion scolaire à la sortie de la scolarité obligatoire. En 2003, cette expérience a été étendue à deux cycles supplémentaires et va se poursuivre dans les années à venir.

Par ailleurs, afin de toucher la catégorie d'élèves qui ne se préoccupe pas de son orientation, nous avons expérimenté dans les classes des tests d'intérêts professionnels. Cette expérience a rencontré un vif succès, tant auprès des élèves que de leurs enseignants d'ISP. De plus, quatre ateliers d'insertion de quatre semaines ont été offerts aux jeunes en rupture.

La transition du collège à l'université est également préparée. En 2003, 255 collégiens de 3e et 4e année ont participé aux ateliers Boussole.

Les prestations spécialisées

Tremplin-Jeunes

Tremplin-Jeunes est une structure créée en 1994 pour s'occuper de jeunes en rupture, suite à l'inquiétude manifestée par le Grand Conseil à propos de cette population grandissante. En moyenne, 220 jeunes s'adressent chaque année à cette structure.

La tranche d'âge 16-18 ans a augmenté en 2003 (67%) par rapport à 2002 (59%) et ce sont toujours les jeunes Suisses en rupture qui sont majoritaires (54%). Leur situation familiale se détériore. En 1996, 57% avaient une famille unie. Sept ans après il n'y en a plus que 42%. Enfin, leur niveau de formation baisse régulièrement. En 1996, seuls 22% n'avaient pas dépassé un niveau de fin de scolarité obligatoire. En 2003, ils ont été 78% dans cette situation.

Projet-Emploi

La consultation pour chômeurs a augmenté de 35% en cinq ans et le nombre d'entretiens qui leur a été consacré de 27%. La majorité d'entre eux, soit 79.5%, ont une durée de chômage de 1 à 12 mois, 14.5% de 1 à 2 ans et seulement 6% plus de deux ans. 21% ont entre 18 et 25 ans, 18% entre 26 et 30 ans et 38% entre 31 et 40 ans. Au-delà de 40 ans, ils ne sont plus que 23%.

Projet-Apprentis

Le nombre d'apprentis en difficultés augmente régulièrement et massivement. De 1997 à 2001, il avait progressé de 50% et ces deux dernières années, il a encore cru de 43%. 58 apprentis avaient consulté en 1997, ils ont été 168 à consulter en 2003.

Les problématiques rencontrées sont semblables à celles des années précédentes: situations d'échec, difficultés personnelles. Le réseau interinstitutionnel mis en place entre les divers professionnels du CEPTA, de la Formation Professionnelle, du Service Santé de la Jeunesse et de Projet-Apprentis fonctionne à satisfaction et permet de mener à bien des actions concrètes pour soutenir ces jeunes travailleurs en formation.

Femme&Emploi

Prestation créée en 2001, Femme&Emploi s'adresse à des femmes au foyer souhaitant reprendre une activité professionnelle après une interruption de plus ou moins longue durée, consacrée à leur famille. Une centaine de femmes se sont adressées à cette structure en 2003. La très forte majorité a entre 31 et 50 ans (82%), est mariée (75%) et a un niveau de formation postobligatoire ou universitaire (68%). Seules 32% des ces femmes n'ont pas de formation. 49% d'entre elles ont travaillé 5 ans et plus, avant de cesser toute activité professionnelle et 23% ont travaillé 10 ans et plus.

Outre les entretiens individuels dont elles ont bénéficié, il leur a été également proposé, comme l'année dernière, une série de tables rondes dont les thèmes concernaient directement leur situation.

Les activités de formation

La direction de l'Orientation scolaire et professionnelle et les psychologues conseillers-ères en orientation interviennent régulièrement auprès des maîtres ISP du cycle d'orientation et des maîtres IEP du postobligatoire, dans le cadre de la formation initiale des enseignants aux pratiques pédagogiques de l'orientation et à l'information scolaire et professionnelle et dans le cadre de leur formation continue. Projet-Apprentis s'investit également dans le cadre de la formation des maîtres d'apprentissage pour sensibiliser ces derniers à la gestion de la relation avec les jeunes adultes.

5.9.3 Information

Rédaction et communication

L'unité Information (personnels de la rédaction et de la communication) a notamment réalisé :

- Cinq numéros du magazine *Options.*
- Quatre numéros du magazine *L'Ecole.*
- Plusieurs dépliants ou brochures présentant des prestations de l'OOFP, comme par exemple un nouveau *Guide de stage* en entreprise destiné aux élèves du cycle d'orientation, ou divers documents spécifiques à la formation des formateurs-trices d'apprenti-e-s.
- Vingt articles d'information sur les prestations de l'OOFP ou sur l'actualité des métiers et des formations parus dans le cahier «éducation» de la *Tribune de Genève.*
- La mise à jour des collections de fiches d'information intercantonales sur les filières scolaires *(Ecol Info)* et universitaires *(Uni Info).*
- Six dossiers de présentation des métiers dans le cadre de la collaboration intercantonale romande.
- La réédition mise à jour du guide *Après la scolarité obligatoire.*
- La réédition mise à jour du guide *Après l'ECG.*
- En collaboration avec le CPAV et les directions générales concernées, un audiovisuel présentant les degrés secondaire 1, secondaire 2 et tertiaire, destiné à l'information des parents, élèves et enseignant-e-s.
- Un site internet interactif permettant aux adultes de faire une demande de chèque annuel de formation en ligne, dans le cadre de leur projet de formation continue *(www.geneve.ch/caf.*
- La rédaction de toutes les pages d'information du nouveau site internet national de l'orientation scolaire et professionnelle *(www.orientation.ch).*
- La poursuite de la coordination des sites internet du DIP et le développement de la page portail, avec notamment la création d'une rubrique d'archives des actualités du Département.

Centre d'information sur les études et professions (CIEP)

L'année scolaire 2001-2002 avait été marquée par une forte hausse (14,1%) de la fréquentation, due d'une part à l'introduction du Chèque annuel de formation début 2001 et, d'autre part, à l'effet d'appel provoqué par la *Cité des Métiers,* organisée en novembre 2001.

La nette baisse de fréquentation (-18%) constatée durant l'année scolaire 2002-2003 peut dès lors être expliquée par trois facteurs :

- effet correctif après l'augmentation extraordinaire de l'année précédente.
- effet «internet», lié aux nouvelles habitudes de la clientèle et à la possibilité de trouver de très nombreuses informations, documents et prestations en ligne.
- effet lié à la réforme de l'accueil principal de l'OOFP : un renforcement du personnel de l'accueil principal, accompagné d'un important plan de formation, a permis de transférer du CIEP vers l'accueil de premier niveau un certain nombre de réponses à des demandes simples, qui étaient antérieurement traitées par des informateurs-trices socio-professinnel-le-s du CIEP.

Dans ce sens, cette évolution peut être jugée positive et favorable à la qualité du service à la clientèle. Les informateurs-trices peuvent ainsi mieux se consacrer au traitement de demandes complexes, notamment dans le domaine de la formation continue des adultes, en forte progression ces dernières années.

Année scolaire	2001-2002	2002-2003	Variations %
Fréquentation	23'873	19'568	– 18,0
Réponses sur place	12'758	11'541	– 9,5
Réponses par téléphone	6'638	5'643	– 15,0
Prêt et vente de documents	15'063	12'919	– 14,2
Inscriptions pour un Chèque annuel de formation	1'143	1'373	+ 20,1
Renseignements sur le Chèque annuel de formation	2'815	2'716	– 3,5

Contact-Entreprise

Les comparaisons ci-dessous sont faites avec la période 2000-2001 et non 2001-2002. Cette dernière année n'est en effet pas représentative, puisqu'elle a été marquée par la Cité des Métiers. Il n'y a donc pas eu de Rencontres d'informations professionnelles cette année-là (elles ont été remplacées par la visite de la Cité des Métiers), tandis que le nombre de stages et visites d'entreprises a été exceptionnellement accentué par l'effet des inscriptions en masse faites lors de la Cité des Métiers.

Durant l'année scolaire 2002-2003, Contact-Entreprise a organisé 4'622 stages en entreprise pour des demandeurs scolarisés et non-scolarisés (5'019 en 2000-2001). Contact-Entreprise a également organisé des visites d'entreprises pour 1'428 élèves (1'100 en 2000-2001).

Durant la même année, 4'281 élèves (4'238 en 2000-2001) ont pu découvrir divers domaines professionnels en participant à l'une des Rencontres d'information professionnelle (RIP).

A titre d'information, 1'975 visites et 5'470 stages ont été organisés durant l'année 2001-2002 (à la suite de la Cité des Métiers).

Interface Entreprises

L'unité interdépartementale DIP-DEEE est chargée de prospecter des places de stage et de formation en fonction des besoins et de coordonner l'offre et la demande de ces places dans le canton.

En 2003, des efforts particuliers ont été engagés dans la prospection de places de stages pour candidat-e-s à la maturité professionnelle commerciale (MPC) et à la formation commerciale pour porteurs de maturité (FCPM), ainsi qu'à la prospection de stages d'expérimentation pour les élèves des Ecoles de culture générale (stages obligatoires du cursus diplôme).

A noter qu'Interface-Entreprise a activement participé à la mise en place de bureaux de stages dans les écoles de culture générale et à la formation des enseignant-e-s chargé-e-s de préparer et valider les stages de leurs élèves de la filière diplôme.

En fin d'année a été réalisée une opération de promotion auprès des entreprises et associations professionnelles, en vue de sensibiliser celles-ci au besoin de places de stages d'insertion pour jeunes chômeurs-euses à la recherche d'une première expérience professionnelle.

Résultats de la prospection (chiffres principaux) :

Types de stages	2002	2003	Abonnés concernés
Formation			
Demande d'autorisation de former	5	3	Unité Formation professionnelle de l'OOFP
Relance de places d'apprentissage	29	7	
Formation initiale d'assistante de bureau		15	
Formation élémentaire	8		
MPC/FCPM (relance et nouvelles offres)	46	235	Collèges et écoles de commerce
Médiamaticien		4	
Stages de 3 mois EET	31	9	Ecole d'Enseignement Technique (EET)
Stages pour universitaires	19	8	Centre Uni-Emploi
Total	**138**	**281**	
Insertion			
Classe d'encouragement à une formation professionnelle (CEFP) et stages de préparation à l'apprentissage (SPAP)	13	2	Service de la Formation Professionnelle
Stages de formation professionnelle ou de réinsertion	158	69	Office Cantonal de l'Emploi (OCE)
Total	**171**	**71**	
Orientation			
Stages d'observation et de découverte	110	190	Contact-Entreprise (OOFP)
Stages d'expérimentation (stages ECG intra-diplôme obligatoire 15 jours)	23	293	Ecole de culture générale
Total	**133**	**483**	
TOTAL GÉNÉRAL	**442**	**835**	

En 2003 : le total de 835 places de stages prospectées auprès de 900 entreprises contactées.
En 2002 : 970 places de stages supplémentaires ont été prospectées dans le cadre des «Stages d'expérimentation - préadmission HES-S2», non inclues dans le tableau, car pas de comparatif avec l'année 2003.

Centre Uni-Emploi (CUE)

Le Centre Uni-Emploi, fondé et cogéré par l'Université et l'OOFP, offre diverses prestations d'aide à l'insertion professionnelle, d'orientation, de mise en relation avec les entreprises, de conseil et d'information sur les débouchés.

Au cours de l'année académique 2002-2003, les activités du CUE ont connu un fort développement, qui s'est répercuté sur la fréquentation. C'est ainsi que 1'633 étudiant-e-s se sont adressés à l'espace-information du centre, contre 1'084 l'année précédente.

D'autre part, 425 entretiens individuels ont été réalisés par les psychologues conseillères en orientation ou par le conseiller en insertion du CUE, contre 177 l'année précédente. Les ateliers de recherche d'emploi et entretien d'embauche ont été suivis par 180 étudiant-e-s, contre 84 l'année précédente. Enfin, le nouveau programme de conférences interactives sur des domaines professionnels a été suivi par 545 étudiant-e-s.

Parallèlement, le CUE a développé son centre de documentation par l'acquisition d'ouvrages et revues utiles aux étudiant-e-s, et développé son site internet qui comporte notamment une «bourse de stages».

5.9.4 Formation professionnelle

Intégration d'un nouveau groupe chargé de l'insertion professionnelle

Afin de répondre à la demande croissante de jeunes qui éprouvent des difficultés à entreprendre une formation professionnelle, l'unité Formation professionnelle s'est dotée, depuis janvier 2003, d'un groupe Insertion.

Les conseiller-ère-s concerné-e-s aident les jeunes dans leur recherche d'une place d'apprentissage par une pratique de coaching ou placent les jeunes en entreprise :

- en préapprentissage dual (CEFP),
- en formation élémentaire ou en formation initiale de deux ans avec attestation (projets-pilotes),
- en stages d'insertion de longue durée.

Le placement en apprentissage

Le site Internet www.orientation.ch permet aux candidats et candidates à l'apprentissage de prendre en permanence connaissance des places offertes par les entreprises et de les contacter directement. Ce système facilite le processus d'orientation et l'élaboration du projet personnel. Les informations sont fournies à partir d'une enquête annuelle auprès des entreprises autorisées à former, enquête à laquelle s'ajoutent en fonction des besoins des prospections sectorielles conduites par Interface-Entreprise.

Evolution du placement	1999	2000	2001	2002	2003
Nombre de nouveaux apprentis	1'820	1'870	1'800	1'783	1'772
		+2,7%	– 3,7%	– 0.9%	– 0.6%

Evolution des places d'apprentissage	1999	2000	2001	2002	2003
Places offertes	2'159	2'334	2'342	2'356	2'355
		+ 8,1%	+ 0,3%	+ 0,6%	0,0%
Places non repourvues	339	463	542	573	583
		+ 36,6%	+ 17,1%	+ 5,7%	+ 1,7%

Pour l'année scolaire 2003-2004, 1'772 nouveaux apprentis et nouvelles apprenties ont trouvé une place dans une entreprise. Cela représente une légère diminution de 0,62% par rapport à l'année précédente.

Cette diminution s'observe plus particulièrement dans les professions du bâtiment, de l'horticulture et de la santé. Parallèlement, l'augmentation des effectifs est particulièrement sensible dans les professions de l'hôtellerie et de la mécanique.

Suivi des apprentis

Le groupe «Qualité-Formation» est chargé du suivi des 4'510 apprenti-e-s en entreprise. Les quatorze conseillers-ères qui le composent ont été en contact avec les partenaires de la formation (apprentis, parents, commissaires, maîtres d'apprentissage et formateurs en entreprise) au travers de 7491 interventions (cf. tableau).

Nbre d'interventions	2003	Prestations	
Apprenti-e-s	5'099	Remédiations pour difficultés en cours de formation	61%
		Mises en place de formation	21%
		Autres	18%
Commissaires	515	Partenariat commissaires	69%
		Commissions d'apprentissage	13%
		Autres	18%
Entreprises	1'773	Autorisations de former	66%
		Suivi qualité	14%
		Autres	20%
Ecoles / Autres	104		
Total	**7'491**		

Le Point Réseau (conseillers et conseillères en formation, psychologues de Projet Apprentis, spécialistes des différents services du DIP) a suivi 104 apprenti-e-s.

Ce groupe interdisciplinaire favorise, par un dépistage systématique, la prise en charge des jeunes en rupture ou en difficulté.

Interventions auprès des entreprises

Dans le cadre de la nouvelle formation commerciale de base (nFCB), des cours ont été dispensés aux formateurs et formatrices en entreprise pour leur permettre d'intégrer les nouvelles exigences de formation. Plusieurs séances d'information ont été organisées. Elles ont permis la sensibilisation d'un public nombreux : environ 800 personnes impliquées dans ce nouveau modèle d'apprentissage.

Une formation a été organisée à l'intention des responsables de formation des entreprises afin de leur permettre d'évaluer leurs apprenti-e-s.

A fin octobre, 336 formateurs représentant 274 entreprises ont déjà suivi cette formation.

Nouveaux règlements d'apprentissage

La formation professionnelle, avec le concours des associations professionnelles, des entreprises, des experts et des écoles, a traité des règlements d'apprentissage et de cours d'introduction soumis à une consultation par l'Office fédéral de la formation et de la technologie. Ainsi, quatorze nouveaux règlements d'apprentissage et douze nouveaux règlements de cours d'introduction sont entrés en vigueur. Dans la même période, seize règlements étaient abrogés et treize étaient mis en consultation.

Examens intermédiaires, examens partiels et de fin d'apprentissage et équivalences de diplômes

		2002	2003
Examens intermédiaires et finaux	Candidats	2'195	2'417
	CFC et CCC	1'454	1'563
	Professions	124	117
Cours pour experts	Professions	20	23
Ecole hôtelière ES	Diplômes	52	33
Brevet de clerc	Brevets	4	2
Equivalences CFC - diplômes français	CAP	12	22
	BEP	10	10
Equivalences de diplômes étrangers	Demandes	503	560
	dont avec OFFT	51	66
	dont aides soignantes	38	24
	Pays concernés	21	29

127 sessions d'examens intermédiaires, partiels et de fin d'apprentissage ont été organisées par le groupe «Examens et certifications» pour 2417 candidat-e-s (apprenti-e-s en entreprise, apprenti-e-s plein temps en école, article 41, formations pratiques) et ont permis de délivrer 1563 certificats et attestations dans 117 professions.

On relèvera les 31 premiers CFC selon l'article 41 dans la profession de gestionnaire en économie familiale.

Le taux d'échec global aux examens est de 18,3%, ce qui correspond à une augmentation de 0,4% par rapport à l'année précédente.

Cette année encore, un rapport a été élaboré pour les professions dans lesquelles le taux d'échec aux examens de fin d'apprentissage est supérieur à la moyenne. Il propose des pistes visant à des solutions d'amélioration étudiées de concert avec les directions des écoles professionnelles et les membres des collèges d'experts représentant les milieux professionnels et les enseignants.

Cours pour experts

Le nombre de cours pour experts ne cesse de s'accroître. En 2003, ces cours ont été organisés dans 23 professions et 128 experts genevois y ont participé.

Equivalences de diplômes

La demande d'équivalence de diplômes étrangers (560) a augmenté de 11% par rapport à l'année précédente et a nécessité 66 examens conjoints avec l'OFFT.

La diversité des diplômes et des pays concernés (29 pays dont 72% non européens) montre l'attractivité de l'économie genevoise mais rend plus complexe l'analyse des dossiers.

2e arrêté fédéral sur les places d'apprentissage (APA2)

Pour rappel, l'Office d'orientation et de formation professionnelle a conclu un contrat de prestations avec l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) dans le cadre du 2e arrêté fédéral sur les places d'apprentissage (2000-2003). Celui-ci concerne dix projets pour une subvention totale de Fr. 2'561'080.- :

1. Tronc commun des professions du dessin (Interad).
2. Formation de médiamaticien-ne à l'Ecole de Commerce André-Chavanne.
3. Classe pilote I-CH au CEPTA (concept de formation modulaire en informatique).
4. Préparation à la mobilité et à la gestion de carrière des apprentis .
5. Elaboration d'un référentiel de compétences clés.
6. Information sur la formation professionnelle aux entreprises étrangères établies dans le canton de Genève.
7. Aide à l'insertion des jeunes en difficulté (placement des jeunes en formation élémentaire et en préapprentissage.
8. Application des modules de formation, d'orientation et d'insertion (F.O.I.) dans le cadre des Ecoles de culture générale.
9. Préapprentissage en classe d'insertion professionnelle atelier.
10. Application de modules de préformation pour les jeunes «décrocheuses» (femmes de 17 à 21 ans en rupture avec la formation professionnelle).

Les rapports intermédiaires et la synthèse du canton ont été transmis à l'OFFT en attendant le rapport final exigé pour juillet 2004.

5.9.5 Fonds en faveur de la formation et du perfectionnement professionnels (FFPP)

Durant l'exercice 2003, les membres du Conseil de direction du FFPP ont participé à seize séances ordinaires ainsi qu'à une séance de réflexion.

De nombreuses demandes de subvention relatives à la formation initiale et au perfectionnement des adultes, présentées par des associations professionnelles et des collectivités publiques, ont été actualisées et acceptées. Ces dossiers émargent au budget ordinaire prévu par la loi sur la formation professionnelle.

Deux actions nouvelles ont été agréées. Elles concernent une formation dans le domaine du nettoyage des textiles et des mesures visant à la mise à niveau de candidates au certificat fédéral de capacité de gestionnaire en économie familiale.

Avec la collaboration de FormaConseil, le fonds a reçu des requêtes d'une quinzaine d'entreprises privées ou d'associations professionnelles. Elles s'inscrivent dans le cadre du budget extraordinaire selon l'article 8 de la loi cantonale sur la formation continue des adultes pour des actions de formation visant au maintien, voire au développement de places de travail.

Onze dossiers provenant de différents secteurs de l'économie ont été acceptés par les membres du Conseil, lesquels ont également initié, comme le prévoit le règlement d'application, un projet destiné à améliorer la gestion des ressources humaines au sein de petites et moyennes entreprises.

Une séance de réflexion a permis d'examiner un projet d'évaluation des effets des actions de formation sur l'emploi à l'aide de divers indicateurs. Cette évaluation pourra être généralisée à l'ensemble des demandes émargeant au budget extraordinaire.

Enfin, dans l'optique d'un accroissement des activités du FFPP et de l'élargissement du champ d'application induit par l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la formation professionnelle, les membres du Conseil ont proposé au Conseil d'Etat de porter la cotisation à la charge des employeurs de Fr. 20.- à Fr. 23.- à partir du budget de l'exercice 2004.

5.9.6 Conseil central interprofessionnel (CCI)

Le CCI, organe consultatif du Conseil d'Etat, est chargé de donner des avis sur toutes les questions d'orientation, de formation et de perfectionnement professionnels, de formation continue des adultes ainsi que de protection du travail des jeunes gens. Ses compétences recouvrent l'ensemble des professions, y compris celles relevant de la santé, du travail social, de l'éducation, de la science, des arts et de la culture.

Durant l'année 2003, le bureau s'est réuni à huit reprises, alors que l'assemblée a tenu trois séances.

Durant cet exercice, le CCI a pris connaissance notamment :

- des rapports périodiques du Fonds en faveur de la formation et du perfectionnement professionnels (FFPP);
- du nouveau concept de suivi de l'apprentissage «système qualité de l'apprentissage (SQA)»;
- des expériences de formations initiales en deux ans menées à Genève;
- de la situation de la rentrée en apprentissage et en école, ainsi que des rapports réguliers sur la bourse des places d'apprentissage;
- du projet «Arbre de compétences», développé par l'OOFP dans le cadre de l'APA 2;
- de la problématique du test payant à l'entrée en apprentissage «multicheck», une rencontre ayant eu lieu à ce sujet entre des représentants des banques et une délégation du CCI;
- du projet de réforme de la maturité professionnelle technique à l'Ecole d'enseignement technique (EET);
- des activités et perspectives de la Haute école spécialisée santé-social de Suisse romande (HES S2);
- des enjeux de la réforme de la formation commerciale de base;
- d'un bilan concernant la validation des acquis;
- des activités d'Interface Entreprises, dans le contexte de la problématique de la multiplication des stages obligatoires en entreprises;
- des évolutions concernant les formations professionnelles dans le domaine de la santé et du social.

Par ailleurs, le Conseil a étudié une demande concernant les cours pratiques de formation pour les confiseurs-pâtissiers, chocolatiers et glaciers, demande à laquelle il a donné un préavis favorable.

Le CCI a en outre répondu à deux consultations :

- consultation du Département sur l'opportunité du rattachement du préapprentissage de la SGIPA au sein du DIP;
- consultation sur le projet d'ordonnance d'application de la loi fédérale sur la formation professionnelle, la position du CCI ayant fait partie intégrante de la réponse cantonale genevoise.

Sur initiative du bureau du CCI, le Conseil a demandé la réalisation d'une étude qualitative et prospective sur la perception de l'apprentissage par les entreprises genevoises. Un groupe d'accompagnement de l'étude s'est réuni pour préciser le mandat et faire des propositions concernant les questionnaires et l'échantillon de l'enquête.

Le groupe de travail du CCI sur les conditions-cadres à l'entrée en apprentissage a continué ses travaux en 2003. Après s'être livré à l'étude de l'épreuve commune de mathématiques de 9e année du Cycle d'orientation, le groupe de pilotage a proposé de lancer des expériences pilotes visant à remplacer les tests par les résultats de l'épreuve commune de maths.

Le groupe pour le développement de la formation continue du CCI s'est réuni à trois reprises en 2003. Ses membres ont notamment suivi l'évolution du chèque annuel de formation et la mise en place du label «Investors in People», label pour les entreprises qui investissent dans la formation continue de leurs collaborateurs. Le groupe joue par ailleurs un rôle actif au niveau de la diffusion de l'information. Enfin, un sous-groupe de travail a été mis en place pour étudier plus particulièrement la question du financement de la formation continue à Genève.

6. DÉPARTEMENT DE JUSTICE, POLICE ET SÉCURITÉ

6.1 Activités et priorités départementales

En 2003, Genève a accueilli de nombreuses conférences internationales et rencontres diplomatiques de niveau mondial (Sommet mondial de la société de l'information, Initiative de Genève sur le processus de paix au Proche-Orient, etc…). Le canton a également été associé à la préparation et à l'organisation du Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des pays du G8 élargi qui s'est tenu à Evian du 1er au 3 juin.

Dès lors, la sécurité de ces événements extraordinaires et des manifestations qu'ils ont générées a été la préoccupation majeure du département durant l'année écoulée, qui a vu un accroissement sensible des engagements de la police dans le domaine du maintien de l'ordre.

La lutte contre le trafic de stupéfiants, plus particulièrement dans les secteurs de la Place des Volontaires, de la Gare Cornavin et des rives du lac, a également été une priorité marquée des opérations policières. A cet égard, le département a poursuivi, en 2003, la mise en œuvre d'une politique novatrice et déterminée, concrétisée par l'institution d'une unité spéciale, la Task Force Drogue, vouée exclusivement à l'interpellation des dealers dans les zones indiquées.

L'accompagnement des manifestations d'opinion qui ont eu lieu dans le canton tout au long de l'année a également requis un engagement policier sans précédent, pour assurer leur bon déroulement, dans le respect du droit de manifester et des exigences de maintien de l'ordre et de la tranquillité publics. Si 674 demandes de manifestations avaient été adressées au département en 2002, quelque 800 requêtes lui sont parvenues en 2003 (+18%).

Les débordements liés au Sommet d'Evian ont toutefois contraint le Conseil d'Etat et le DJPS à revoir la politique mise en place en matière d'autorisation de manifester : depuis lors, les manifestations sont autorisées ou interdites. Il n'y a plus de tolérance envers les manifestations qui n'ont pas fait l'objet d'une demande d'autorisation de la part des organisateurs.

Cela dit, pour le première fois en 2003, les rassemblements à caractère politique organisés dans le cadre de la Session annuelle de la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies ont fait l'objet d'une planification concertée avec la Ville de Genève. Cette anticipation et la fixation de règles claires d'utilisation du domaine public, communiquées par voie de presse, ont grandement facilité la gestion de ce type d'événements.

La lutte contre la détérioration de la sécurité dans et aux abords des établissements scolaires a été une autre préoccupation principale du département en 2003, étant largement admis que la dégradation des lieux consacrés à l'acquisition du savoir contribue, de manière générale, au climat d'insécurité et d'incivilité ressenti par les habitants du canton. La gestion de ce dossier délicat nécessite une coordination au sein du département (Présidence et Secrétariat général, Police, Sécurité civile) et requiert, bien évidemment, une approche et des solutions interdépartementales (DIP, Pouvoir judiciaire).

La violence domestique a également fait l'objet d'une attention particulière du département en 2003. Le travail de détermination et d'élaboration d'outils de prise en charge se poursuit dans le cadre de la mise en œuvre de la motion M 1456 sur la violence domestique. Pour témoigner de la prise en compte concrète d'un type de violence qui tend malheureusement à augmenter et dont la banalisation doit impérativement être évitée, la police en a fait le thème de son stand annuel à la Foire de Genève, à l'animation duquel des partenaires externes ont été associés pour la première fois.

En 2003, les travaux parlementaires sur la révision de la loi sur la police se sont poursuivis. Les objectifs majeurs de cette révision sont la revalorisation des métiers policiers et la définition d'un plan de carrière, le renforcement de l'attractivité de la profession, pour faciliter le recrutement en termes qualitatif et quantitatif, et la clarification de l'organisation de la police et des procédures qui régissent sa conduite.

De nouvelles perspectives de carrière, associées à une prise en compte, au niveau statutaire, des difficultés inhérentes à l'exercice du métier de policier dans un canton-ville à vocation internationale comme Genève, doivent permettre, avec l'ouverture des écoles de police aux détenteurs d'un permis C (entrée en vigueur au 1er janvier 2004), d'enrayer la diminution des effectifs et conduire même, à terme, à leur augmentation.

Ces mesures, urgentes et indispensables, ne constituent qu'un aspect des réformes qu'il convient de conduire au sein du corps de police, trop longtemps négligé au cours de ces dernières années.

A l'avenir, le département entend également porter l'accent sur les points particuliers suivants :

– La mise en place d'un tronc commun en matière de formation à la gendarmerie, la police judiciaire et la police de la sécurité internationale, en vue de favoriser le passage d'un service à l'autre.

– L'amélioration de la formation et la formation continue des policiers.
– La réorganisation de la gendarmerie et le développement de la police de proximité.
– Le renforcement de l'institution du commissaire à la déontologie.

En outre, des mesures concrètes seront prises en 2004, telles que la mise en exploitation, au début du printemps, du nouveau poste de police de la Gare de Cornavin, ouvert 24 heures sur 24.

Le nouveau dispositif cantonal d'organisation de l'intervention en cas de catastrophe OSIRIS (Règlement G 3 03.03) a succédé au plan ISIS. En 2003, le réseau de partenaires OSIRIS a été mis sur pied partiellement à l'occasion du Sommet d'Evian et du Sommet mondial sur la société de l'information.

Par ailleurs, une planification pénitentiaire a été adoptée par le Conseil d'Etat. Elle doit notamment permettre au département d'administrer, dans les meilleures conditions possibles, la problématique de la détention des mineurs et de l'internement des personnes privées de liberté, en application de l'article 43 du Code pénal. Cette planification doit également permettre l'agrandissement de la Prison de Champ-Dollon et la détention administrative des étrangers en voie de refoulement dans des conditions adaptées. Dans ce domaine, les travaux intercantonaux liés à la mise en exploitation d'un établissement concordataire de détention administrative d'une vingtaine de places arrivent à leur terme. Situé au hameau de Montfleury (commune de Satigny), l'établissement de Frambois, qui prendra le relais de la Maison d'arrêt de Favra, doit ouvrir ses portes au printemps 2004.

La réorganisation de l'Office des poursuites et faillites et du Service des autorisations et patentes a également été une des priorités départementales en 2003.

6.1.1 Présidence et secrétariat général

Mission

Le secrétariat général seconde la présidence dans la direction et l'administration du département, en veillant à l'application des décisions du chef du département et de l'exécutif cantonal. Il participe à la définition des stratégies de travail et coordonne les activités opérationnelles des services. Le secrétariat général gère l'ensemble des ressources humaines du département et contribue à l'élaboration du budget. Il traite les affaires parlementaires et collabore aux travaux des commissions judiciaire, législative, des finances, des pétitions et des Droits de l'Homme. Le secrétariat général anime différents groupes de travail et commissions mixtes, interdépartementaux et intercantonaux ou y participe. Il suit les procédures devant les autorités judiciaires et les autorités de recours, et assure les relations avec le Pouvoir judiciaire, la police et la sécurité civile.

En liaison avec la Mission permanente de la Suisse près les Organisations internationales, le secrétariat général gère le contentieux impliquant des personnes au bénéfice des privilèges et immunités diplomatiques, dans le respect des Conventions de Vienne sur les relations diplomatiques et consulaires et des Accords de Siège passés avec les organisations internationales concernées.

6.1.1.1 Législation, consultations fédérales et autres activités

Législation

– Adoption par le Conseil d'Etat, le 5 février, d'un nouveau règlement sur les documents d'identité (B 3 05.03).
– Adoption par le Conseil d'Etat, le 12 février, d'un projet de modification de la loi de procédure civile visant à instituer la médiation civile.
– Adoption par le Conseil d'Etat, le 5 mars, d'un règlement modifiant le règlement d'exécution de la loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement (élargissement du régime actuel des dispenses de certaines matières d'examen, afin de permettre aux titulaires d'un CFC de cuisinier, de boucher-charcutier-traiteur, de boulanger-pâtissier et de confiseur-pâtissier-glacier d'exploiter une buvette permanente n'assurant qu'un service de petite restauration, sans devoir passer l'ensemble des examens prévus pour le certificat de capacité).
– Adoption par le Grand Conseil, le 27 juin, de la loi modifiant la loi sur les spectacles et les divertissements (afin de tenir compte de la suppression de la taxe du droit des pauvres en matière de spectacles, de l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes et des modifications de la loi sur la culture et la production cinématographique).
– Adoption par le Conseil d'Etat, le 11 décembre, d'un projet de modification de la loi sur la police visant à donner compétence à une commune, dans des circonstances exceptionnelles et pour une durée déterminée, de procéder à la conversion en contraventions des amendes d'ordre infligées sur son territoire par ses agents de sécurité municipaux, ainsi qu'à leur recouvrement.

Consultations fédérales

– Réponse à la consultation fédérale sur la signature et la ratification du Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies contre la torture (amélioration des procédures de contrôle).
– Réponse à la consultation technique relative au rapport intermédiaire sur le premier Protocole additionnel à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CEDH) – Examen des articles 2 et 3 du Protocole.
– Réponse à la consultation fédérale relative à l'avant-projet et au rapport explicatif concernant l'adhésion de la Suisse à la Convention pénale du Conseil de l'Europe sur la corruption, protocole additionnel y relatif et modification du code pénal et de la loi fédérale sur la concurrence déloyale.
– Réponse à un questionnaire de la Conférence de La Haye veillant à l'application de la Convention de La Haye, du 5 octobre 1961, supprimant l'exigence de la légalisation des actes publics étrangers (apostilles).
– Réponse à la consultation fédérale sur la loi fédérale sur les registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes.
– Réponse à la consultation fédérale sur la révision partielle de l'ordonnance sur l'intégration des étrangers et de l'ordonnance limitant le nombre des étrangers.

– Réponse à la consultation fédérale sur le rapport interdépartemental fédéral sur la traite des êtres humains en Suisse.
– Réponse à la consultation de l'Office fédéral des réfugiés au sujet de la mise en place d'un système de monitoring destiné à déterminer les charges financières supplémentaires des cantons découlant de la non-prise en charge de l'assistance des requérants d'asile faisant l'objet d'une décision de non-entrée en matière sur leur demande d'asile.
– Réponse à la consultation fédérale relative à la révision totale de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infraction.
– Réponse à la consultation fédérale relative au projet de loi fédérale sur le Bureau fédéral de médiation.
– Réponse à la procédure de consultation relative à l'avant-projet de loi fédérale sur les loteries et les paris.
– Réponse à la consultation fédérale complémentaire sur la révision de la loi sur les armes.

6.1.1.2 Autres activités, par domaine

Sécurité

– Participation aux travaux de la Commission judiciaire du Grand Conseil sur la révision de la loi sur la police.
– Poursuite des activités de la «Task Force Drogue» composée de membres de la police judiciaire et de la gendarmerie, pour lutter contre le trafic dans les secteurs de la Place des Volontaires, de la Gare Cornavin et des rives du lac.
– Gestion des questions administratives liées aux agents de sécurité municipaux.
– Mise en place d'une cellule de réflexion sur le thème de la sécurité dans les établissements scolaires composée de représentants du DJPS, du DIP et du Pouvoir judiciaire, l'objectif poursuivi étant de faire une analyse appropriée des situations rencontrées, de mettre en contact les différents acteurs, de tirer un certain nombre de conclusions à court et long terme, puis de définir des axes politiques d'ordre général avec la mise en place de stratégies.
– Poursuite de la réflexion relative à la M 1456 contre la violence domestique à laquelle a été intégrée la question de la prochaine introduction dans le Code pénal suisse des nouvelles dispositions concernant la poursuite d'office des infractions entre conjoints ou partenaires.
– Face au nombre croissant d'interventions de la police lors de violences domestiques, décision d'expérimenter l'action de VIRES en direction des agresseurs en collaboration avec le poste de police de la Servette. Cette expérience limitée dans le temps doit permettre de répondre adéquatement aux attentes de la justice, de la police et du service de probation qui aura la possibilité de mandater VIRES afin d'assurer la prise en charge thérapeutique des agresseurs (rapport d'évaluation attendu pour février 2004).
– Définition par les partenaires concernés des modalités de collaboration de VIRES avec les organes mentionnés, qui s'inscrivent dans le concept cantonal de prise en charge de toutes les personnes violentes ou de personnes victimes de violences domestiques.
– Préavis aux communes et participation aux procédures judiciaires découlant des décisions prises par les communes en application de la loi sur les procédés de réclame, aux fins de veiller à la sécurité routière.
– Signature de la Convention Etat-Ville de Genève-Fondation des Parkings donnant à cette dernière compétence de contrôler le stationnement à prépaiement (horodateurs) en Ville de Genève.

Sécurité civile

– Adaptation des directives départementales relatives à la prévention et à la sécurité incendie (F 4 05.01) à l'état des connaissances actuelles, entrées en vigueur le 14 février.
– Adoption, le 29 mai, de prescriptions départementales relatives aux indemnités et soldes perçues par le personnel engagé dans les cours de protection civile.
– Signature par Mme Micheline Spoerri, conseillère d'Etat, représentant l'Etat de Genève, le 30 juin, d'un avenant au règlement d'exploitation du 12 décembre 2002 concernant les installations d'adduction d'eau servant à la lutte contre incendies aux abords du secteur des pétroliers de Vernier, lequel fait partie intégrante de la convention du 21 juin 1994 conclue entre l'Etat de Genève, les compagnies pétrolières disposant de dépôts à Vernier et les Services industriels.
– Adoption par le Conseil d'Etat, le 3 septembre, d'un extrait de procès-verbal relatif au financement de la réforme de la protection civile, en relation avec l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la protection de la population et la protection civile.

Pénitentiaire

– Adoption par le Conseil d'Etat, le 27 août, d'une planification pénitentiaire comprenant cinq domaines de réflexions et d'actions prioritaires (surpopulation à la prison de Champ-Dollon; détention des délinquants mineurs; détention administrative et nouvelle affectation de la Maison d'arrêt de Favra; détention des délinquants internés au sens de l'art. 43 CPS; santé et soins en milieu carcéral).

Migrations

– Examen individuel de situations d'étrangers en situation irrégulière (Sans-papiers) et présentation des cas de détresse avérés à la Confédération, en application de la circulaire du 21 décembre 2001, émise conjointement par l'Office fédéral des étrangers (OFE), devenu entretemps Office fédéral de l'immigration, de l'intégration et de l'émigration, et l'Office fédéral des réfugiés (ODR) pour préciser la pratique des autorités fédérales concernant la réglementation extraordinaire du séjour dans les situations personnelles d'extrême gravité.
– Suivi des plaintes déposées par l'association ACOR SOS Racisme en matière de contrôles au faciès, dans le cadre du respect du principe de non-discrimination raciale, et définition d'une politique départementale en la matière.
– En qualité de département corapporteur, réception de demandes de régularisation collective de personnes sans statut légal à Genève (selon lettres au Conseil d'Etat des 27 août et 3 décembre 2003).

– Poursuite des travaux de transformation de l'établissement concordataire «Frambois», destiné à l'accueil des étrangers détenus en application de la loi fédérale sur les mesures de contrainte.

Judiciaire

– Suite à la révision globale de la partie générale du Code pénal suisse – adoptée par les Chambres fédérales le 13 décembre 2002 mais dont l'entrée en vigueur n'a pas encore été fixée –, constitution d'un groupe de travail composé de représentants du DJPS, du Pouvoir judiciaire, de la Faculté de droit et du barreau genevois dont la mission est d'une part de déterminer d'un point de vue procédural et organisationnel les impacts de ces nouvelles dispositions et, d'autre part, de proposer les modifications légales et réglementaires subséquentes.
– Consolidation de la nouvelle organisation de l'Office des poursuites et des faillites décidée par le Grand Conseil et résorption progressive des retards accumulés sous l'empire de l'ancienne loi.

Autorisations

– Restructuration du Service des autorisations et patentes, afin de renforcer les structures actuelles, d'améliorer le fonctionnement et d'envisager, à terme, la reprise en main des contrôles par la police.
– Ouverture d'une procédure de consultation relative à l'avant-projet de loi sur les services de taxis et de limousines afin de mieux délimiter le domaine d'activité des taxis avec et sans permis de stationnement et celui des limousines, de recréer une meilleure attractivité des entreprises, de revoir le statut du chauffeur employé et de freiner l'augmentation incessante des taxis sans permis de stationnement.
– Gestion, en étroite collaboration avec tous les services compétents des administrations cantonales et communales concernées, de 800 demandes relatives à la tenue de réunions ou manifestations et délivrance des autorisations s'y rapportant, conformément aux articles 11B et 11C du règlement sur la tranquillité publique et l'exercice des libertés publiques, du 8 août 1956 (F 3 10.03) (contre 674 en 2002, soit une augmentation de 18%).
– Conseil aux services demandeurs et préavis relatifs aux requêtes soumises au Conseil d'Etat pour autorisation en matière de constitution de fichiers informatiques contenant des données personnelles ou de transmission de données issues de ces fichiers, en application de la loi sur les informations traitées automatiquement par ordinateur (LITAO).

Affaires diplomatiques

– Renforcement de la concertation entre le département, la Mission permanente de la Suisse près les Organisations internationales et le Pouvoir judiciaire en matière de suivi des infractions commises sur le territoire genevois par des personnes au bénéfice de privilèges et immunités diplomatiques, et définition de procédures respectueuses des Conventions de Vienne et des Accords de Siège.

Ressources humaines

– Engagement, au 1er mai, d'une directrice administrative chargée de coordonner et de superviser les activités du Service des ressources humaines, de la Direction départementale des finances, du service d'Organisation, planification et systèmes d'information et des Services généraux.
– Nomination, au 1er décembre, d'un directeur a.i. du Service des autorisations et patentes.

6.1.1.3 Perspectives, par domaine

Sécurité

– Adoption et entrée en vigueur de la loi sur la police révisée.
– Réorganisation des postes de police et inauguration des postes de la Gare de Cornavin (2004) et d'Onex (2005).
– Développement de la police de proximité.
– Redéfinition des compétences du Service des autorisations et patentes et de la police pour les contrôles dans le domaine de la loi sur la restauration, les débits de boisson et l'hôtellerie (LRDBH).
– Mise en œuvre d'une nouvelle collaboration avec les communes et leurs agents de sécurité municipaux.
– Modification de la loi sur la police aux fins de permettre aux communes de gérer le contentieux et l'encaissement des contraventions issus des amendes d'ordre infligées par leurs agents de sécurité municipaux et définition des modalités de ces activités.
– Consultation fédérale relative à l'initiative parlementaire 00.419 «Protection contre la violence dans la famille et dans le couple».
– Poursuite et encouragement des activités en matière de prévention et de traitement des violences domestiques et contribution à l'amélioration des réponses institutionnelles dans le domaine, en favorisant la coordination avec les autres départements et les associations concernées par le phénomène.

Sécurité civile

– Mise en œuvre de la nouvelle loi fédérale sur la protection de la population et réforme de la législation cantonale en matière de protection civile pour l'adapter à la nouvelle loi fédérale et aux ordonnances fédérales y relatives; l'entrée en vigueur des normes fédérales étant fixée au 1er janvier 2004.
– Finalisation de la rédaction des projets de loi et de règlement d'application des dispositions fédérales sur la protection civile et présentation des projets au Conseil d'Etat et au Grand Conseil.
– Poursuite de la révision des normes législatives et réglementaires dans le cadre de la répartition des compétences entre le service feu de la sécurité civile et le service sécurité-salubrité de la police des constructions.
– Mise en œuvre du nouveau concept d'engagement des sapeurs-pompier genevois. Ce concept vise à une meilleure collaboration entre sapeurs-pompiers volontaires et professionnels. Une période d'essai est prévue durant l'année 2004 et début 2005, en même temps que seront élaborées les bases légales nécessaires à son ancrage dans la législation.

Pénitentiaire

– Concrétisation de la planification pénitentiaire adoptée par le Conseil d'Etat le 27 août 2003 et présentation de projets au Conseil d'Etat dans les cinq domaines d'acti-

vité déterminés (prison de Champ-Dollon, délinquants mineurs, maison d'arrêt de Favra, délinquants internés au sens de l'art. 43 CP, santé et soins).

- Ouverture et mise en exploitation de Claplus («nouvelle Clairière»), centre éducatif, d'observation et de détention pour adolescents et adolescentes, dans le courant du dernier trimestre 2004.
- Adoption du Concordat sur l'exécution de la détention pénale des mineurs des cantons romands (et partiellement du Tessin et de Berne).

Migrations

- Préparation et réorganisation des compétences en fonction de la deuxième phase de l'Accord sur la libre circulation des personnes qui entrera en vigueur le 1er juin 2004. Alors que jusqu'ici la main-d'œuvre européenne était gérée par la commission tripartite, la délivrance des permis demandés par les entreprises pour les ressortissants européens sera désormais du ressort de l'office cantonal de la population, qui traitera les demandes de manière plus rapide, en lien avec le département de l'économie, les contingents demeurant jusqu'au 1er juin 2007.
- Ouverture et mise en exploitation de l'établissement concordataire «Frambois», destiné à l'accueil des étrangers détenus en application de la loi fédérale sur les mesures de contrainte, dans le courant du premier semestre 2004.
- Préparation du déménagement de l'Office cantonal de la population dans un nouveau bâtiment situé à Onex (route de Chancy).

Judiciaire

- Consultation fédérale sur l'avant-projet de loi fédérale sur la procédure civile suisse.
- Consultation fédérale sur l'avant-projet de révision du Code civil (protection de l'adulte, droit des personnes et droit de la filiation) et l'avant-projet de loi fédérale réglant la procédure devant les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte.
- Regroupement des services de l'Office des poursuites, actuellement répartis sur deux sites, dans un nouveau bâtiment, qui abritera également la direction générale, à la fin 2004, voire au début 2005, en fonction de l'avancement des travaux qui devront être entrepris.

Autorisations

- Mise à jour complète du domaine des autorisations.
- Poursuite de la restructuration du Service des autorisations et patentes.
- Mise en production d'un processus informatique interne au département, élaboré par la gendarmerie, permettant de simplifier et de synchroniser les informations relatives aux demandes d'autorisation de réunion ou manifestation. Le but est de recueillir, dans les meilleurs délais, tous les préavis requis et d'aboutir à la délivrance rapide d'une autorisation unique pour le DJPS.
- Achèvement de l'élaboration d'un avant-projet de loi révisant totalement la LITAO, sous la conduite de la Chancellerie.
- Réexamen de la Loi sur les procédés de réclame (processus d'autorisation).

6.2 Direction départementale des finances

Mission

La direction départementale des finances est un service d'état-major. Elle veille à la bonne gestion financière des services et du département. A ce titre, en collaboration avec les services, elle élabore le budget consolidé du département et en contrôle l'exécution. Elle supervise le bouclement des comptes annuels et établit le compte-rendu financier du département. Elle veille au respect des principes prévus par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05).

Outre ces tâches budgétaires et comptables, la direction départementale des finances gère l'assurance-maladie obligatoire du personnel de la police et de la prison (affiliation, prise en charge des primes, franchises et frais médicaux).

Par ailleurs, elle s'occupe aussi de la récupération des frais médicaux de la population carcérale auprès des caisses-maladie.

6.2.1 Priorités, activités et perspectives

L'année écoulée a été marquée par le renforcement du contrôle de gestion par la mise sur pied et la maintenance de systèmes de contrôle interne et l'apport d'appui et de conseils aux services du département. Par ailleurs, un accent particulier a également été porté sur la mise en œuvre des recommandations de l'ICF, notamment celles figurant dans le rapport annuel sur les comptes d'Etat. Cependant, il s'agit là d'un travail de longue haleine qui devra être poursuivi en 2004.

Enfin, la direction des finances a poursuivi son travail de soutien aux Offices des poursuites et faillites, en particulier pour les aspects comptables.

D'autre part, la direction départementale des finances participe toujours au projet Comptabilité financière intégrée (CFI). La mise en œuvre de la nouvelle comptabilité financière intégrée au sein du département de justice, police et sécurité est prévue au printemps ou en automne 2004. La direction des finances s'implique déjà beaucoup pour réussir cette transition et elle en profite pour repenser les flux financiers et comptables du département.

6.3 Organisation, planification et systèmes d'information

Mission

Les principales missions du service sont :

- participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des objectifs stratégiques de gestion;
- assurer la maîtrise d'ouvrage départementale pour les réalisations de projets dans les domaines de l'organisation, de l'informatisation et des systèmes d'information;
- assister la maîtrise d'ouvrage des services dans les projets informatiques;
- coordonner le support à l'informatique au niveau opérationnel et faciliter les relations entre la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre;

- aménager le territoire de l'information, assurer la cohérence des différents systèmes d'information et participer à leur valorisation;
- piloter des projets administratifs et de service public et évaluer les enjeux et les impacts en termes d'organisation et de coûts;
- établir et maintenir la planification stratégique et opérationnelle;
- mettre en œuvre et veiller au suivi du contrôle interne;
- assurer une information permanente (maîtrise d'ouvrage / département).

Priorités, activités et perspectives

L'OPSI, dans le cadre de sa mission, assiste les services du département dans leurs préoccupations quotidiennes en relation avec le CTI et les différentes instances départementales et informatiques.

Le support de l'OPSI dans le domaine des audits/réorganisations/études et développements informatiques (participation aux différents comités de direction, de coordination et de pilotage) s'est porté en 2003 principalement sur les projets suivants:

- **Coordination opérationnelle du personnel policier.** Le cahier des charges a été établi et les nouveaux principes organisationnels ont été définis. L'appel d'offre AIMP a été mené et les liens fonctionnels avec le futur système d'information SIRH ont été inventoriés.
- **Le système d'aide à l'engagement de la police** (SAE). L'appel d'offre AIMP a également été lancé en 2003. Ce projet a pour but d'optimiser et de synthétiser le fonctionnement de la centrale d'engagement.
- **Service des contraventions.** La refonte de ce système d'information a débuté par une étude des processus et leur optimisation. La procédure d'appel d'offre AIMP a été menée en 2003.
- **Sécurité du système d'information de la police.** L'évolution technologique, notamment avec l'extension des services Internet, l'ouverture du réseau police vers d'autres services, sont autant de facteurs qui demandent une nouvelle appréciation de la sécurité du système d'information de la police. Une étude préliminaire a permis de diviser en deux phases l'appréciation du niveau de la sécurité.

  Première phase: réalisation des tests d'intrusions devant permettre, d'identifier les éventuelles vulnérabilités, les possibilités d'intrusions externes ainsi que les possibles vols et altérations des données tant de l'extérieur que de l'intérieur et les comparer avec le niveau de sécurité que la police souhaite obtenir. Un cahier des charges a été réalisé. Cette action sera conduite durant le 1er semestre 2004.

  La deuxième phase sera consacrée à l'étude des données. Déterminer et identifier la sensibilité des activités et des informations. Recenser les principaux points de vulnérabilités de l'ensemble du système d'information, évaluer le niveau de sécurité réel et global de l'entreprise et proposer un plan d'actions correctives.
- **Service des automobiles et de la navigation**. L'application permettant la création des permis de conduire format carte de crédit a été réalisée, ainsi que les adaptations aux nouvelles lois OAC (ordonnance sur la circulation routière). L'OPSI a collaboré avec le groupe intercantonal à l'élaboration du cahier des charges de la refonte du système d'information des services des automobiles «futura» et l'appel d'offre a été fait. Les spécificités pour le futur système d'information genevois ont également été apportées en complément au cahier des charges initial.
- **Offices des poursuites et faillites**. La modélisation et l'optimisation des processus se sont poursuivis en 2003. La préparation du cahier des charges pour l'appel d'offre AIMP est en cours.
- **Office cantonal de la population.** La réalisation du projet Calvin2 s'est poursuivie en 2003 et devrait être achevée au premier trimestre 2004.
- **Service des passeports et de la nationalité.** Les passeports «nouveau format» ont été introduits au début 2003.

Internet

Les sites de la sécurité civile et de la direction cantonale de l'état civil ont été réalisés cette année, ainsi que la refonte du site des OPF.

L'adaptation de tous les sites du département aux normes des mal-voyants a également été réalisée.

En collaboration avec le CTI, la réalisation du projet «inscription aux examens pour le permis de conduire» a démarré fin 2003.

Intranet

La collecte des informations pour la réalisation d'un site pilote intranet a été menée auprès des chefs de service.

Perspectives

Outre la poursuite de ses missions générales et des projets en cours, l'OPSI a planifié les principales **réalisations suivantes pour 2004:**

- Poursuite de la modélisation et de l'optimisation des processus du SAN et de plusieurs services de police.
- Débuter la réalisation des projets pluriannuels de la Police (aide à l'engagement, conduite opérationnelle du personnel, amendes d'ordre et contraventions) et la refonte des applicatifs du SAN et des OPF.
- Participer aux études d'amélioration organisationnelle des services de police.
- Participer à la réalisation de l'application gestion des astreints de la sécurité civile.

6.4 Police

Mission

La mission de la police est mentionnée à l'article 3 de la loi sur la police, comme suit:

1 La police est exercée dans tout le canton par un seul corps de police, qui est chargé:

a) de la police judiciaire, conformément aux dispositions du code de procédure pénale;

b) de veiller à l'observation des lois et règlements de police (police administrative);

c) d'assurer la tranquillité, la sécurité et l'ordre publics, notamment en matière de circulation;

d) de la police rurale;

e) de la police des étrangers, pour autant que celle-ci n'incombe pas au directeur de l'office cantonal de la population. (24)

[2] Le corps de police assure en outre l'exécution des décisions prises par les autorités judiciaires et administratives.

[3] Le corps de police est également chargé de la coordination des préparatifs et de la conduite en cas de catastrophe et en matière de défense générale. [(24)]

Priorités, activités, événements importants

L'année 2003 a été caractérisée par la gestion des grands événements (G8, sommet mondial sur la société de l'information) et les conséquences de certaines affaires sur la hiérarchie (démission du chef de la police à la suite de l'affaire dite de «Cornavin»).

Ces particularités ont bien évidemment influencé tous les aspects de ce service, qu'il s'agisse du retard pris dans l'introduction de nouvelles méthodes de travail ou de la motivation des collaborateurs (à la suite du G8).

Dans le domaine de l'ORGANISATION, 2003 se caractérise par la stabilité. Grâce au fonctionnement 24h sur 24, le centre de coopération policière et douanière a permis d'améliorer la COOPÉRATION franco-suisse dans la lutte contre la criminalité transfrontalière.

Les nouvelles normes introduites par la LAVI (loi sur l'accueil des victimes d'infraction) pour mieux protéger encore les victimes, particulièrement celles qui ont été atteintes dans leur intégrité sexuelle ont modifié quelques MÉTHODES DE TRAVAIL au sein de la police judiciaire. Ce même service, pour répondre aux besoins accrus des juges chargés des affaires complexes, a mis sur pied, à titre d'essai, un groupe spécial au sein de la brigade financière.

Dans le domaine des RESSOURCES HUMAINES, il y a lieu de relever le manque d'effectifs, particulièrement flagrant au sein de la Gendarmerie. Ce service a le même effectif qu'à la fin des années quatre-vingts … alors que ses missions n'ont pas arrêté d'augmenter. L'influence de certains événements, les heures supplémentaires qui n'en finissent pas d'augmenter et la perturbation constante des horaires de travail, a aggravé la démotivation au sein des fonctionnaires de police, qui a atteint son paroxysme en automne (manifestation des gendarmes). Pour analyser le degré de satisfaction des collaborateurs de la police et leurs attentes, un sondage a été réalisé durant le printemps, suivi en automne par l'élaboration d'une cinquantaine de plans d'action.

«P 2000» est l'appellation du plus grand changement dans le domaine des SYSTÈMES D'INFORMATION» que la police a entrepris. Il va de soi qu'une telle année a entraîné des retards dans l'introduction de ce système, pensons simplement aux conséquences de l'indisponibilité des collaborateurs sur leur formation continue.

Plusieurs services ont déménagé, notamment la Task Force Drogue (TFD). Certains déménagements sont la conséquence de locaux insuffisants, c'est tout particulièrement le cas du Vieil Hôtel de Police (à Carl-Vogt). Ce même bâtiment, dû à sa vétusté, a nécessité des travaux de rénovation. Se pose encore et toujours la question des «violons» qui ne sont pas aux normes.

Pour la police, il y aura dorénavant «l'avant et l'après G8», c'est-à-dire à quel point cet ÉVÉNEMENT a marqué l'année 2003. Pour la première fois aux côtés du traditionnel renfort par des policiers confédérés, le soutien de la Police allemande pour gérer un événement qui s'est caractérisé notamment par la complexité des structures opérationnelles, le pouvoir destructeur de l'adversaire (Bloc noir) et le montant des dommages. Selon le groupe d'enquête mis sur pied spécialement, le montant des dommages «directs» s'élève à plus de 5 millions de francs.

En revanche, le SMSI, caractérisé par le plus grand nombre de Chefs d'Etat jamais accueilli à Genève (plus de cinquante), s'est déroulé dans de très bonnes conditions. L'addition de ces événements, et la charge qu'ils représentent pour les autres corps de police au travers des renforts qu'ils nous font parvenir, a poussé diverses instances à se reposer la question de la répartition des compétences entre la Confédération et les cantons.

Dans le domaine de la CRIMINALITÉ, 2003 se caractérise par une légère hausse, plus faible que celle de 2001 à 2002. Près du quart des interpellations sont en relation avec le trafic de drogue. Ce phénomène, tout particulièrement dans le secteur de la gare de Cornavin est le principal facteur qui influence le sentiment d'insécurité. Il démontre par ailleurs l'importance d'une unité spécialisée comme la TFD, qui formée de 16 collaborateurs issus de la police judiciaire et de la gendarmerie, ont procédé à près de 15% de toutes les interpellations.

Perspectives 2004

Il s'agira principalement en 2004 :

- de poursuivre les actions permettant de créer un «esprit de corps» et par là, même «remotiver» le collaborateur;
- de poursuivre l'introduction de nouveaux systèmes d'information qui avaient pris du retard;
- d'inscrire dans la durée les principes de gestion telles que «la police de proximité».

En d'autres termes, dans le domaine des RESSOURCES HUMAINES, les collaborateurs seront impliqués encore davantage dans les plans d'action. Par ailleurs, nous espérons que l'introduction de l'engagement de candidats au bénéfice d'un permis C, annoncera une augmentation des effectifs.

En ce qui concerne l'ORGANISATION, nous allons lancer d'un côté un sondage dit de «victimisation» qui a pour objectif, notamment de révéler les attentes des citoyens… et d'un autre côté, nous allons reprendre la question de la «police de proximité» pour l'inscrire dans le sujet plus vaste que représente la «police urbaine».

L'ouverture du poste de Cornavin durant le printemps et l'effort principal qui sera effectué dans le secteur de la gare, devrait répondre aux attentes en matière de sécurité de ce secteur.

En fonction de l'avancement des travaux de la Commission judiciaire, 2004 verra peut-être aussi l'introduction de la nouvelle loi sur la police.

Evénements importants

a) Sécurité publique

- Manifestation des étudiants contre la guerre en Irak (20 mars). 8'000 à 10'000 étudiants ont défilé de la Place Neuve à la Mission Américaine. Engagement des moyens de police pour contenir les manifestants qui tentent de franchir le barrage entourant la Mission.
- Manifestation anti-OMC, env. 3'500 personnes (29 mars). Défilé de l'OMC vers la Place des Nations, puis dans les Rues Basses pour se terminer à la Place

Neuve. Echauffourées lors du retour des manifestants à la gare Cornavin. Une personne est blessée.

- Opération «COLIBRI»: réunion du G8 à Evian (30 mai au 3 juin): 2'900 policiers mobilisés dont 910 Allemands et 1'030 Confédérés, ainsi que 100 ASM, à quoi s'ajoute l'appui de l'armée (hommes et logistique). Création du groupe d'enquête G8.
- Stade de Genève: match d'ouverture Servette – Young Boys (16 mars); match d'inauguration Suisse – Italie (30 avril); concerts Johnny Halliday (28-29 juin).
- Opération «HARO», évacuation de squatts, rte de Peney 131 et rte de Florissant (27 octobre). L'évacuation est suivie de deux manifestations des squatters (1er et 8 novembre).
- Opération «ARCANIA»: signature de l'«Initiative de Genève» (1er décembre). Cette rencontre israélo-palestinienne a réuni 400 délégués et de nombreuses personnalités politiques sur le site de Sécheron.
- Opération «AGORA»: sommet mondial sur la société de l'information (10-12 décembre). 1'570 policiers mobilisés dont 700 Confédérés. Il a notamment fallu assurer l'escorte, la protection et la sécurité à l'intérieur des hôtels de plus de 50 personnalités. L'armée a également apporté son appui. Ce sommet a réuni 13'000 participants, dont 54 délégations étatiques, 46 organisations internationales et 663 ONG.

b) Affaires judiciaires

- Quatre meurtres, dont trois entre proches. Tous les auteurs ont été arrêtés.
- Brigandages (7) de voitures de luxe (septembre 2002-mars 2003), auteurs arrêtés.
- Arrestation d'un homme armé d'un fusil à pompe alors qu'il s'apprêtait à commettre un brigandage dans une bijouterie.
- Arrestations de trafiquants de drogue portant sur 2'830 g d'héroïne blanche, 900 g de cocaïne, et de 1'100 g d'héroïne brune. Deux saisies de 390 kg au total de chanvre dans une cave à Plan-les-Ouates.
- Arrestations de trafiquants yougoslaves. 12 kg d'héroïne saisis à Genève, 40 kilos en Europe dans la même affaire.
- Arrestation de deux faux policiers ayant commis de nombreux vols chez les personnes âgées.
- Arrestation de deux cambrioleurs roumains, auteurs des cambriolages dit «cas chignoles» et identification d'auteurs présumés d'origine yougoslave. 300 cas identiques recensés sur Genève.

c) Divers

- Task Force Drogue (TFD), composée de 8 inspecteurs et 8 gendarmes: elle a procédé à 1'803 interpellations, 746 arrestations et 203 contraventions, dans sa lutte contre le trafic de drogue entre la gare Cornavin, la place des Volontaires et le Jardin anglais.
- Poursuite des opérations «HIRONDELLE», enquête concernant les cambriolages commis par les gens du voyage, «SKIPPER», trafiquants de drogues albanais et «TONER», trafiquants de drogue de l'Afrique de l'Ouest.
- Stand à la Foire de Genève: prévention de la violence domestique en collaboration avec les membres du réseau «Prévention et maîtrise de la violence conjugale».

Statistique

		2002	2003	Var. 02/03
1.	Heures supplémentaires (solde cumulé)			
	- sans le personnel administratif :	236'261	360'484	52.6%
	- y compris le personnel administratif :	284'773	429'146	50.7%
2.	Total des infractions (sans les infractions à la LCR et à la LStup) :	47'185	49'379	4.6%
	- dont infractions contre la vie et l'intégrité personnelle :	1'545	1'491	-3.5%
	- dont infractions contre le patrimoine :	38'159	40'124	5.1%
	cambriolages (par effraction ou introduction furtive) :	7'318	7'496	2.4%
	vols de véhicules à 4 roues :	985	808	-18.0%
	vols dans les véhicules (par effraction ou introduction furtive) :	4'289	5'316	23.9%
	vols à la tire :	3'029	3'013	-0.5%
	autres vols :	7'905	8'768	10.9%
	brigandages :	271	265	-2.2%
	hold-up (hors tentatives) :	7	5	-28.6%
3.	Total des arrestations :	5'607	5'495	-2.0%
	- dont mandats pour LStup	1'322	1'094	-17.2%
4.	Total des manifestations (voie publique) :	216	298	38.0%
5.	Total des interventions traitées par la CECAL :	62'701	60'222	-4.0%
6.	Total des interventions de la BPTS :	3'447	4'072	18.1%
7.	Total des levées de corps :	385	320	-16.9%
8.1	Total des personnes non refoulables remises à la rue :	1'179	1'362	15.5%
8.2	Total des personnes remises à des autorités tierces :	767	586	-23.6%
9.	Total des refoulements effectués par la police :	4'719	4'912	4.1%
10.	Total des assignations territoriales :	590	513	-13.1%
11.	Usage de la contrainte*	1'251	1'190	-4.9%
12.	Total des visites officielles et privées :	477	513	7.5%
13.	Encaissement suite aux infractions			
13.1	Encaissement AO :	22'522'333	18'082'923	-19.7%
13.2	Encaissement contraventions :	17'888'552	18'410'909	2.9%
13.3	Encaissement émoluments et divers :	6'872'548	7'433'058	8.2%
13.4	Recette totale :	47'283'433	43'926'890	-7.1%
13.5	Dépenses suite aux infractions Frais de poursuite, frais PTT, etc. :	2'619'596	3'046'600	16.3%
14.	Total des infractions contrôlées au radar :	106'218	93'186	-12.3%
15.	Total des accidents de la circulation (02=12 mois; 03=11 mois) :	4'175	3'730	
	Total des accidents avec blessés (02=12 mois; 03=11 mois) :	1'289	1'246	
16.	Kilomètres parcourus	3'955'350	4'499'246	13.8%

* Donnée 2002 révisée au 12.01.2004

6.5 Sécurité civile

Mission

La Sécurité civile associe, dans un ensemble cohérent, des moyens de prévention et d'intervention relevant de différents services permanents et non permanents, que cela soit en temps de paix ou lors d'un conflit armé.

Ses missions principales consistent à:

- **Prévenir** les sinistres;
- **Secourir** notamment en assurant des moyens de sauvetage, de soins et d'assistance;
- **Protéger** par la mise à l'abri des personnes et des biens.
- Par délégation, elle agit en qualité d'autorité de surveillance pour l'application des prescriptions et directives tant fédérales que cantonales, dans les domaines de la protection des biens culturels, de la protection civile, du service du feu, du ramonage et des contrôles spécifiques des émanations de fumées (chauffage). Elle établit des directives techniques et administratives dans les domaines précités, en surveille l'exécution et ordonne ou applique, si besoin est, les sanctions prévues par la législation en vigueur. Elle coordonne et dirige l'engagement des moyens de protection civile lorsque plusieurs organisations sont mises sur pied.

Activités principales

Loi fédérale sur la protection de la population et la protection civile

Le 18 mai, le peuple suisse a approuvé la nouvelle loi sur la protection de la population et sur la protection civile qui entrera en vigueur le 1er janvier 2004.

Le projet fédéral «Protection de la population» induit pour les cantons et les communes la responsabilité générale. Les compétences en matière de planification, de mise en œuvre et de conduite du nouveau système appartiennent aux cantons. C'est à eux qu'incombent l'organisation de la protection de la population et la formation du personnel. La Confédération édicte des prescriptions générales concernant la protection civile (service obligatoire, instruction, matériel, infrastructure de protection). Elle est également compétente pour certaines catastrophes pouvant prendre une ampleur nationale (augmentation de la radioactivité, accidents de barrages, épidémies) et en cas de conflit armé.

Le financement est réparti en fonction des compétences. Par conséquent, les cantons et les communes supporteront les coûts induits par les catastrophes et les situations d'urgence.

La protection de la population est un système coordonné pour la conduite, la protection et le sauvetage. Il se met en place de façon modulaire en s'appuyant sur les moyens disponibles pour effectuer les tâches quotidiennes. Dans ce système, les organisations partenaires assument la responsabilité de leurs domaines d'activité respectifs tout en s'appuyant mutuellement dans l'accomplissement de leurs tâches.

La coordination des planifications et des préparatifs, ainsi que la direction des interventions sont assurées par un organe de conduite commun.

La mise en place d'un système coordonné de protection de la population à l'échelon cantonal implique que chacun des partenaires, en fonction de la répartition des tâches et de ses domaines de compétences propres, adapte son organisation et ses structures.

Dans cette perspective, le nouveau concept d'engagement des sapeurs-pompiers genevois a été accepté par l'Association des communes genevoises. Il entrera en vigueur en 2004.

Par ailleurs, des études au niveau technique ont été menées pour adapter les structures des organisations de protection civile aux nouvelles normes fédérales et un groupe de projet, composé de représentants des autorités politiques communales et de spécialistes, a été constitué. Pour la protection civile également, l'objectif est une adaptation à la nouvelle législation, par étapes, dès 2004.

Information

Afin d'améliorer la capacité dans le domaine de la communication que ce soit avec nos partenaires, les organisations subordonnées ou encore avec le public, un site internet a été créé. Ce site permet également de faciliter la transmission de certaines données techniques, comme par exemple l'inscription à des cours de la sécurité civile.

Engagements

En 2003, les événements suivants ont notamment demandé l'engagement de la sécurité civile et de formations qui lui sont subordonnées:

- Sommet du G8
- Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI).

Dans le cadre des **événements du G8**, la sécurité civile a assumé la coordination des engagements des formations subordonnées, ainsi que de certaines actions ponctuelles dont, par exemple, la création de camps d'accueil. En outre, un plan particulier d'engagement des sapeurs-pompiers a été élaboré et mis en œuvre pendant cette période sensible.

Plusieurs détachements et les Organisations de protection civile ont été engagés pour, notamment, mettre en place des tentes au bénéfice du service de la santé publique, accueillir des patients nécessitant des soins légers, desservir le poste sanitaire de Sous-Moulin, assurer un service de piquet pour renforcer les compagnies de sapeurs-pompiers, servir des repas aux partenaires chargés de la sécurité de l'Aéroport et fabriquer 25'000 sachets d'eau potable.

Un détachement d'assistance était à disposition pour compléter au besoin l'effectif des astreints de la Ville (245 personnes engagées, dont la mission consistait à accueillir et à encadrer les altermondialistes sur les sites de Vessy et du Bout du Monde).

Le groupe Gipsy (groupe intervention psychologique) est intervenu au bénéfice des employés d'un établissement qui avait subi des dommages lors des manifestations.

L'état-major cantonal de la Sécurité civile a assuré, 24 heures sur 24, la coordination des moyens mis en œuvre.

Environ 550 personnes astreintes à la PCi sont concernées pas cet engagement, ce qui représente 4'800 jours de service effectués.

Le **sommet mondial sur la société de l'information** a demandé l'engagement intensif du service de l'inspection cantonale du feu et sécurité qui a, en collaboration avec les spécialistes des autres services concernés, élaboré et assumé la direction d'un plan de surveillance et d'évacuation des lieux qui accueillaient les participants à ce sommet.

Dans ce contexte, des organisations de protection civile ont apporté leur soutien en mettant à disposition du personnel. D'autres formations de protection civile sont intervenues afin d'assurer le ravitaillement des services de sécurité engagés à cette occasion.

Activités spécifiques des services

Service financier

Le service financier a assuré la gestion de l'ensemble des volets budgétaire et financier de la Sécurité civile.

Organe de contrôle, le service a vérifié et suivi les demandes de subventions fédérales pour le compte des communes et du canton. De plus, il a accordé les subventions cantonales.

Le service a assuré son rôle quant à la surveillance et au contrôle des caisses de secours et primes d'ancienneté des sapeurs-pompiers des trois arrondissements ruraux.

Service logistique

La logistique a géré l'exploitation du centre d'instruction. En 2003, le taux d'occupation est de 201 journées en semaine, 80 soirées et 25 samedis répartis en 123 journées pour les cours de protection civile, 74 demi-journées pour les cours feu, 49 soirées et 19 samedis pour les écoles cantonales de sapeurs-pompiers, 17 soirées et 6 samedis pour les compagnies de sapeurs-pompiers et 38 journées pour les entreprises.

La gestion des inventaires de matériel par voie informatique est en cours.

Les acquisitions suivantes ont été réalisées : un bateau d'intervention, un nouveau train d'eau pour les Services de sécurité de l'Aéroport (SSA) et un véhicule pour le détachement des spécialistes en dépiégeage (DSD).

Inspection cantonale du feu et sécurité

- **Inspections**

Quinze grands immeubles (DII), 14 EMS, 7 cliniques, 2 permanences, 4 parkings publics et grands parkings, 7 garages souterrains, 27 grands magasins, 9 hôtels, 6 cabarets-dancings, 6 théâtres, 9 cycles d'orientation, 11 écoles primaires, 9 écoles secondaires, 3 crèches, 1 bâtiment administratif, 2 bâtiments de l'administration genevoise, 1 industrie et l'ensemble des dépôts pétroliers ont été inspectés.

Vingt-sept salles communales et 51 bâtiments scolaires et assimilés ont été contrôlés.

Il a été procédé à 15 inspections de maisons hautes (mise sous pression de la colonne sèche, contrôle des extincteurs, de la signalisation, des exutoires de fumée et des sorties de secours), de même qu'à 67 contrôles d'éclairage de secours.

Septante bâtiments scolaires et crèches, 49 commerces, 6 hôtels, 4 banques et 16 bâtiments administratifs ont effectué un exercice d'évacuation.

Le service a inspecté 109 manifestations éphémères. Dix-sept installations de forains ont été contrôlées.

- **Autres activités**

Le service est intervenu à 43 reprises pour des problèmes de sécurité liés à des chutes de matériaux/statique des bâtiments.

Le service a assumé la surveillance du ramonage et la gestion des contrôles de combustion des installations productrices de chaleur jusqu'à 900 kW.

Office Protection civile

- **Contrôle de corps**

La protection civile comptait 10'950 astreints ou volontaires instruits, dont 90 femmes.

L'effectif des sapeurs-pompiers non permanents s'élève à 1'746 femmes et hommes, répartis dans 48 corps communaux, celui des sapeurs-pompiers professionnels à 176.

- **Constructions protégées**

A fin 2003, 204 requêtes en autorisation de construire ont été déposées, 132 autorisations ont été accordées représentant 3711 places protégées et 154 dossiers ont été terminés représentant 3735 places protégées.

- **Protection des biens culturels (PBC)**

Un cours de perfectionnement pour chefs du service PBC s'est déroulé en février. A cette occasion, un concept de collaboration avec les sapeurs-pompiers ainsi qu'une fiche d'évacuation ont été ébauchés.

Détachement des Opérations (DOP)

En collaboration avec l'Hospice Général, le DOP a coordonné l'accueil de requérants d'asile dans des constructions de protection civile.

- **Formations cantonales et Organisations de protection civile (OPC)**

L'ensemble des OPC a participé aux essais annuels des sirènes.

Formation

Note : entre parenthèse = variation par rapport à 2002

- **Formation protection civile**

En 2003, la Sécurité civile a dispensé 11 cours pour responsables de la protection, 10 cours pour pionniers de sauvetage, 1 cours pour comptables, 3 cours pour préposés aux renseignements, 4 cours pour préposés aux transmissions, 2 cours de protection des biens culturels, 4 cours pour chefs de groupe sauvetage, 1 cours pour chefs de section sauvetage, 1 cours pour chefs de section exploitation, 6 cours de perfectionnement, 3 cours de répétition, 2 cours de perfectionnement pour centralistes, 2 cours de perfectionnement pour instructeurs et a effectué 2 grands services de parc.

Cela représente un total de 53 cours (-14) pour 598 participants (-503), soit 1'288 jours d'instruction (-1591).

Cette diminution des jours d'instruction en matière de protection civile s'explique par le fait que les instructeurs ont suivi, pendant un semestre, les cours obligatoires dispensés par l'Office fédéral.

- **Formation sapeurs-pompiers**

En 2003, la Sécurité civile a dispensé 3 écoles de formation de base, 1 école de sous-officiers, 1 cours complémentaire tonne pompe et échelle remorquable, 1 école de sergents-major et fourriers, 2 écoles de protection respiratoire, 1 école de protection respiratoire pour entreprises, 1 cours pour préposés aux appareils de protection respiratoire, 4 cours de transmissions radio, 2 cours pour conducteurs de véhicules du service du feu, 4 cours pyrotechniques, 2 cours de récupération d'insectes et 2 cours préparatoires aux cours fédéraux FSSP.

Cela représente un total de 24 cours et écoles (+9) pour 499 participants (+161).

- **Inspections des compagnies**

Les résultats obtenus sont bons et il faut relever le niveau de motivation élevé des compagnies.

- **Prévention incendie**

Septante-deux (+7) cours de prévention incendie ont été dispensés aux établissements publics, aux pensions, institutions et entreprises astreintes pour 1'366 participants (-1055).

Le personnel du service a également suivi et contrôlé des exercices d'évacuation des écoles primaires et secondaires ainsi que des établissements qui en faisaient la demande.

Durant l'année scolaire 2002-2003, le cours de prévention et sécurité incendie dispensé dans le bus école a été suivi par 299 classes (+59) ce qui représente un total de 5901 élèves (+2053).

- **Détachement des spécialistes du déminage (DSD)**

Les artificiers du déminage sont intervenus près de 350 fois sur demande de la police. Dix pour cent de celles-ci se sont révélées justifiées.

L'instruction régulière et spécifique en matière tactique et sur la maîtrise des moyens mis à disposition a nécessité 560 heures de formation.

Les engagements spécifiques tels que le sommet d'Evian (G8) en juin, la conférence sur l'Irak en octobre et le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) en décembre ont nécessité la demande de renforts extérieurs au canton. Ces activités particulières ont mobilisé les personnels durant 2'547 heures.

Perspectives

Les objectifs spécifiques pour 2004 s'inscrivent dans la perspective de la mise en œuvre de la protection civile XXI et de l'application du nouveau concept d'engagement des sapeurs-pompiers genevois.

La législation cantonale y relative devra être adaptée.

Enfin, le centre d'instruction aura à être mis en conformité pour répondre aux nouveaux besoins en la matière.

6.6 Service des autorisations et patentes

Mission

Le Service des autorisations et patentes (SAP) autorise l'exploitation des établissements publics (buvettes, cafés-restaurants, cabarets-dancings, dancings, cercles, clubs sportifs, hôtels), de commerces et autres professions soumises à une loi de police (alcool à l'emporter, agents d'affaires, agents intermédiaires, agents de sécurité, armuriers, cinémas, commerces d'objets usagers, salons de jeu, service de taxis).

Par ailleurs, il délivre des autorisations et des patentes (appareils automatiques, collectes, débits de tabac, fêtes foraines, ventes aux enchères).

En outre, il permet la tenue de spectacles, manifestations ou divertissements et représente le département dans les tirages de loteries.

En sus, par reprise de tâches préalablement accomplies par les services de police, il procède depuis 2001 au contrôle sur le terrain du respect de la législation en vigueur au niveau des autorisations délivrées.

Enfin, il organise les sessions d'examen pour l'obtention du certificat de cafetier-restaurateur ainsi que pour les chefs d'entreprises de sécurité.

Priorités, activités et événements

Au 1er janvier, le traitement des demandes propres aux patentes de déballage, étalage et colportage a été repris par l'Inspection cantonale du commerce.

En mai, la réglementation relative à l'obtention du certificat de capacité de cafetier-restaurateur a été modifiée de manière à permettre aux personnes détentrices du CFC des métiers dits «de bouche» (cuisinier, boucher-charcutier-traiteur, boulanger-pâtissier, confiseur-pâtissier-glacier) de bénéficier d'une dispense partielle au niveau des modules d'examens.

De mars à août, le SAP a fait l'objet d'un audit par un collaborateur rattaché à la présidence du département, étude qui a abouti à la remise d'un rapport en septembre de la même année.

Enfin, le chef de service a cessé ses activités au sein du SAP à compter du 1er décembre pour assumer de nouvelles fonctions au sein d'un autre service du DJPS. Il est depuis cette date remplacé ad interim par le collaborateur du département susmentionné.

Perspectives 2004

Les recommandations figurant dans le rapport d'audit 2003 seront mises en vigueur durant le 1er semestre 2004 alors qu'une réorganisation en profondeur du service est agendée pour le second semestre de la même année.

Fera notamment partie des priorités du service la redéfinition des procédures de traitement, la politique en matière de sanctions administratives ainsi que l'amélioration de la collaboration avec les services et autres départements partenaires (DJPS : police, sécurité civile, DAEL, OCIRT).

De nombreuses modifications législatives étant actuellement en cours de réalisation, 2004 verra vraisemblablement l'entrée en vigueur de nouvelles bases légales relatives aux domaines d'activités suivants : loi sur le commerce itinérant, loi sur l'exploitation d'appareils automatiques à prépaiement, loi sur la vente à l'emporter des boissons alcooliques, loi sur les services de taxis et limousines.

Cette année consacre également la fin du numerus clausus au niveau de l'admission des candidats aux examens de cafetiers-restaurateurs, ce dès la session de mai 2004.

Statistiques

Cafés-restaurants en exploitation			
Années	*Nombre*	*Habitants*	*Proportion*
1997	1'459	401'529	1 café pour 275 habitants
1998	1'515	403'265	1 café pour 266 habitants
1999	1'550	408'350	1 café pour 263 habitants
2000	1'604	413'585	1 café pour 258 habitants
2001	1'656	419'650	1 café pour 253 habitants
2002	1'705	427'705	1 café pour 250 habitants
2003	1'754	434'473	1 café pour 248 habitants

Autres établissements	2002	**2003**
Cabarets-dancings	25	28
Dancings	38	38
Hôtels	202	202
Cercles	46	45
Buvettes accessoires	503	531
Clubs sportifs	31	26
Sanctions administratives		
– amendes administratives	478	647

Taxes annuelles	2002	**2003**
	2'004'057	2'091'103

Certificat de capacité pour cafetier	Total général	2002	**2003**
– certificats délivrés	7'505	142	130

Autres commerces ou professions	2002	**2003**
Agents d'affaires	6	6
Agents intermédiaires		
– agents en fonds de commerce	39	40
– agents de renseignements commerciaux	43	46
– détectives privés	230	249
Agents de sécurité privés		
– agences	89	90
– employés	2'046	2'465
Service des taxis		
– exploitants avec droit de stationnement	680	791
– exploitants sans droit de stationnement	103	191
Ventes de boissons fermentées et distillées à l'emporter	952	943
Armuriers	9	9
Commerces d'objets usagés ou de seconde main	660	615
Salons de jeux	34	31

Patentes	2002	Taxes Fr.	**2003**	Taxes Fr.
Tabacs et liqueurs	315	37'575	285	33'840
Appareils automatiques	2'253	301'534	2'630	346'318

Autorisations	2002	**2003**
Buvettes temporaires	224	237
Fêtes foraines	49	59
Ventes volontaires aux enchères publiques	74	55
Collectes et ventes d'insignes	11	13

Perception taxe «droit des pauvres»		
Rubriques	2002	**2003**
Donation SAFI	–	30'000
Casino	2'180'354	1'728'526
Swiss Loto, sport Toto, Loto Express	3'847'951	3'404'610
PMUR	2'219'817	2'483'875
Loterie Romande	4'336'468	5'280'100
Produit de la taxe	12'707'516	12'927'113
Vente de billetterie (lotos)	126'842	103'664
Total revenus	12'834'358	13'030'777

6.7 Direction cantonale de l'état civil

Mission

La Direction cantonale de l'état civil, en qualité d'Autorité cantonale de surveillance de l'état civil et par délégation du Conseil d'Etat, a pour mission d'organiser et de surveiller, l'exercice et la gestion de l'état civil dans le canton de Genève.

Cette mission s'exerce sous la surveillance du département de justice, police et sécurité.

Activités et événements – priorités et perspectives

A. Evénements marquant en 2003

- La réorganisation du domaine de l'état civil dans le canton de Genève exigée par la législation fédérale a été terminée fin 2002.
- Dès le 1er janvier 2003, les offices de l'état civil ont été regroupés en 18 arrondissements, en lieu et place des 45 existants précédemment. Cette restructuration permet une professionnalisation de la fonction et un service à la clientèle plus efficace.
- Le nouveau registre fédéral informatisé des personnes (Infostar) a été progressivement introduit dans les arrondissements de l'état civil et à la Direction cantonale de l'état civil. Ce registre des personnes, qui remplace l'actuel registre des familles, permet, dans sa première phase, d'introduire directement l'identité et l'état civil complet des personnes et de délivrer des documents permettant l'établissement des nouveaux passeports, des actes d'origine et des certificats individuels d'état civil.
- Parallèlement, un office cantonal de l'état civil spécialisé rattaché à la Direction cantonale de l'état civil a vu le jour. Cet office est notamment destiné à assurer le premier support informatique «Infostar» et à procéder à la formation de l'ensemble des utilisateurs de ce nouveau programme. Dès janvier 2004, il traitera toutes les décisions administratives (naturalisations, changements de nom) et judiciaires (divorces, adoptions), ainsi que les événements d'état civil survenus à l'étranger.

La mise en place des ces nouveautés a eu pour conséquence une surcharge de travail importante.

B. Perspectives

Outre les activités habituelles du service telles que:

- inspection des offices de l'état civil;
- traitement des requête en changement de nom;
- traitement et autorisation des transcriptions des actes étrangers;
- détermination de l'identité des candidats à la naturalisation;

il est prévu pour 2004:

- l'introduction de la phase II du registre fédéral informatisé des personnes (Infostar), qui comprend le traitement des événements d'état civil (naissances, reconnaissances, mariages, décès, les décisions administratives et judiciaires);
- l'exploitation complète de l'office cantonal spécialisé;
- le développement de notre système informatique en vue de la liaison directe avec les arrondissements de l'état civil du canton et les services de l'administration cantonale concernés;
- le développement de notre site Internet;
- la formation des officiers de l'état civil à l'utilisation du registre fédéral informatisé des personnes (Infostar);
- la préparation des officiers de l'état civil au certificat d'aptitudes professionnelles pour officiers de l'état civil obligatoire dès juillet 2004.

C. Conclusions

Toutes ces tâches sont actuellement remplies à la limite des possibilités des ressources humaines du service. Compte tenu de la situation budgétaire, il n'est guère possible d'augmenter le nombre de postes. Il faut donc envisager qu'un certain retard soit pris dans le traitement des dossiers (délais prolongés pour l'obtention d'un passeport ou d'une carte d'identité et procédure de naturalisation moins rapide).

Statistiques

	2002	2003
Département de justice, police et sécurité		
Changements de nom accordés	626	701
Autorisations à porter le nom de la femme à la suite du mariage	21	12
Traductions de prénoms autorisées ensuite de naturalisation	22	41
Examens du dossier de mariage lorsque l'un des fiancés est étranger	1'927	1'914
Autorisations de mariage selon le droit national de l'un des fiancés	0	1
Autorisations de mariage pour fiancés étrangers non domiciliés en Suisse	4	8
Ordonnances de rectification	401	510
Ordonnances de radiation	57	44
Direction cantonale de l'état civil		
Divorces	1'592	1'472
Naturalisations	2'072	2'920
Acquisitions d'un autre droit de cité communal genevois	11	20
Adoptions	82	93
Confirmations du droit de cité	263	499

6.8 Service cantonal des objets trouvés

Mission

Cette administration a pour but principal de réceptionner, de stocker et de restituer à son légitime propriétaire tout objet déposé auprès de ses bureaux, sans tenir compte du domicile du détenteur. Dans les délais légaux, soit elle restitue les objets trouvés à leurs détenteurs, soit elle les met en vente par le biais de ventes aux enchères publiques. En outre, elle renseigne le public et le dirige vers le bon service pour effectuer les démarches nécessaires à la suite d'une perte ou d'un vol.

Priorités, activités et perspectives

– Rapidité et efficacité dans la gestion des objets trouvés afin de répondre à une population cosmopolite. Un fax est à la disposition de la clientèle 24h/24h. Les guichets sont ouverts sans interruption entre 07h30 et 16h00. Dès cette année, le service a pu utiliser pleinement l'opportunité de son site internet (SCOT) version française avec son e-mail.

– Centralisation et transfert des demandes de duplicata de perte d'abonnement annuel TPG pour toutes les catégories (JUNIORS, ADULTES ET OCPA) avec délivrance d'un titre de transport provisoire d'une validité de 10 jours. Il est aussi possible de faire la demande d'une carte de base pour tous les abonnements = (*GUICHET UNIVERSEL*).

– Les dépôts en provenance des grandes entreprises du canton se sont généralisés et représentent presque un tiers de l'activité du service (ex: MIGROS, PLACETTE, GLOBUS, PALEXPO, HUG; ORGANISATIONS INTERNATIONALES, ETC...).

– Les ventes aux enchères publiques regroupant les objets trouvés et les pièces à conviction sont très appréciées de la population genevoise grâce à l'instauration d'un contrôle qualitatif et quantitatif très strict.

Statistiques

Statistiques pour le rapport de gestion annuel 2003					
Nos	**Rubriques**	**Fr/Nb**	**Année 2002**	**Fr/Nb**	**Année 2003**
1	Contenants déposés	Nb	13'248	Nb	13'343
2	Contenants restitués après convocation	Nb	5'216	Nb	5'482
3	Personnes reçues	Nb	67'439	Nb	68'242
4	Opérations effectuées	Nb	114'836	Nb	118'943
5	Emoluments et taxes	Frs	134'324,70	Frs	153'917,00
6	Emoluments produit fonte Vieux-œuvres	Frs	7'701,45	Frs	9'416,05
7	Produit net des ventes aux enchères	Frs	201'771,55	Frs	0,00
8	Produit net du service	Frs	343'797,70	Frs	163'333,05
9	Valeur des objets usuels déposés	Frs	2'243'267,80	Frs	2'667'618,30
10	Nombre des dépôts SFR Valeur des dépôts SFR	Nb Frs	1'299 217'764,50	Nb Frs	1'334 211'519.95
11	Nombre des dépôts étrangers Valeur des dépôts étrangers	Nb Frs	335 46'117,20	Nb Frs	382 37'247,45
12	Nombre des dépôts bijouterie Valeur des dépôts bijouterie	Nb Frs	440 266'833,00	Nb Frs	381 209'110.00

Le point N° 5 inclus les taxes de convocations et d'affranchissements encaissées. Le point 7 comprend les pièces à conviction. Aucune vente n'a été réalisée en 2003. Le point N° 12 prend en compte uniquement les marques certifiées (MONTRES DE VALEUR) et pour la bijouterie : les objets en métal précieux (OR, ARGENT et PLATINE).

Perspectives

L'objectif principal reste de pouvoir assumer la mission de service public de manière toujours plus efficace. Le secteur des ventes aux enchères sera enrichi d'un logiciel avec PC portable et imprimante afin de répondre à un critère de qualité toujours supérieur. Pour compenser l'absence de ventes en 2003, il est prévu d'en organiser 3 durant l'année 2004. Le secteur «guichets» poursuit activement son approche selon le modèle du «guichet universel» en collaboration avec des grandes entreprises ou administrations de la place telle que la régie des transports publics genevois (TPG), les HUG, l'aéroport mais aussi les services sociaux, l'OCPA, etc... Cela permet ainsi d'obtenir un taux de restitution de 70% pour les objets avec identité et de 35% pour les anonymes. Le site internet en français et en anglais a été mis en ligne avec un e-mail pour mieux servir ceux qui cherchent à entrer en contact avec notre office. Il se verra doté d'une galerie de photographies qui devrait permettre de nous faire connaître et de promouvoir les ventes aux enchères publiques.

6.9 Offices des poursuites et des faillites

Mission

Les Offices des poursuites et des faillites ont pour mission d'appliquer la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite.

Depuis le 1er novembre 2002, l'exécution forcée est assurée par un seul Office des poursuites, réparti sur deux sites (20, rue François-Dussaud et 11, rue de l'Hôtel-de-Ville) et un seul Office des faillites (13, chemin de la Marbrerie).

Les Offices sont placés sous l'autorité administrative d'une Direction générale dont la mission est de veiller à leur bon fonctionnement.

6.9.1 Priorités, activités et événements

La Direction générale des OPF met en place les structures communes aux Offices notamment sur le plan des ressources humaines, de la formation, de l'informatique et du contrôle de gestion et veille à leur bonne marche. Elle supervise et coordonne les activités de la salle des ventes et des services généraux. En 2003, les priorités de la Direction générale ont consisté à établir son organisation et ses plans d'actions au sein des Offices notamment au niveau de la formation, du contrôle de gestion et sur le plan organisationnel.

En 2003, l'Office des poursuites a vu son volume de travail stabilisé, toutes réquisitions confondues, ceci pour la première fois depuis 1994.

Le nombre des réquisitions de poursuite a diminué de 6,71%, celui des réquisitions de continuer la poursuite a également accusé une baisse de 7,35%. Il convient de relever que l'OP s'attend toutefois à une augmentation sensible des dépôts de réquisitions de poursuite et de continuer la poursuite pour l'année 2004.

Le nombre des séquestres ordonnés par le Tribunal de première instance et exécutés par l'Office a lui aussi diminué de 29,21%.

En ce qui concerne les réquisitions de ventes mobilières et immobilières, elles ont augmenté de 16,85 %. Quant aux ventes d'immeubles intervenues dans les seules procédures de poursuites, elles se sont élevées à 131 en 2003, soit une augmentation sensible par rapport aux 84 réalisations immobilières effectuées en 2002.

A l'Office des faillites, en 2003, le nombre de faillites prononcées et passées en force s'est élevé à 908, ce qui représente une augmentation de 10,06% par rapport à 2002. 1960 dossiers sont actuellement en traitement à l'OF. Le nombre de dossiers de faillite liquidés en 2003 a été supérieur au nombre de jugements de faillite définitifs, grâce, notamment, à la création de la cellule d'assainissement à la fin 2002. L'Office des faillites a procédé à plus de 40 réalisations immobilières en 2003.

Les émoluments cumulés rapportés par les Offices représentent 23'574'256.73 pour l'année 2003. Ils sont inférieurs de 8,75% au montant budgétisé de Fr. 25'835'500,00 mais en hausse de plus de 17% par rapport aux émoluments réalisés en 2002.

Le nombre de plaintes déposées contre les décisions des Offices auprès de la Commission de surveillance est resté élevé, soit 586 plaintes pour un total de 594 déposées dans le cours de l'année 2003. Le nombre de plaintes admises a subi une sensible augmentation.

6.9.2 Statistiques

Revenus des Offices

Revenus par OPF et cumulés	Procédures de poursuites	Procédures de faillites	Procédures immobilières OP	**Procédures cumulées**
Sommes encaissées 2002	418'337'884.80	50'037'012.30		**468'374'897.10**
Emoluments 2002 réalisés	16'770'705.63	2'085'898.54	1'176'134.35	**20'032'738.52**
Sommes encaissées 2003	237'676'225.56	80'958'487.30		**318'634'712.86**
Emoluments 2003 budgétisés	18'287'750.00	5'337'750.00	2'210'000.00	**25'835'500.00**
Emoluments 2003 réalisés	* 20'875'632.25	2'097'295.45	* 601'329.03	**23'574'256.73**
Ecart en %	14.15%	-60.71%	-72.79%	**-8.75%**
Ecart en francs	2'587'882.25	-3'240'454.55	-1'608'670.97	**-2'261'243.27**
Variation des émoluments par rapport à 2002	**4'104'926.62**	**11'396.91**	**-574'805.32**	**3'541'518.21**

* En comparaison, les comptes de l'office des poursuites dans la comptabilité de l'Etat comportent 14 mois. En effet, l'office des poursuites n'avait pas pu boucler, sur l'exercice 2002, les mois de novembre et décembre.

Offices des poursuites

Réquisitions et ordonnances

Procédures de poursuites **Réquisitions**	Total 2002 Office unique	Total 2003	**Variation 02/03**
Poursuites	214'315	199'944	**-6.71%**
Continuations	128'140	118'723	**-7.35%**
Inventaires	297	256	**-13.80%**
Ventes	2'502	3'009	**16.85%**
Séquestres	541	383	**-29.21%**
TOTAL	**345'795**	**322'315**	**-6.79%**

Pactes de réserve de propriété

En 2003, il a été enregistré 682 contrats de vente avec réserve de propriété (343 en 2002), représentant une valeur de Fr. 21'551'237,95 (Fr. 13'999'077,54 en 2002).

Procédures immobilières

Procédures immobilières	Total 2002	Total 2003	**Variation 02/03**
Dossiers immobiliers en cours (total)	485	443	**-8.66%**
Dont gérances en cours (total)	319	327	**2.45%**
Dossiers classés au 31.12.03	186	225	**17.33%**
Ventes immobilières exécutées	84	131	**35.88%**

Office des faillites

Nombre de faillites en 2003

Domaines concernés	**Total 2003**	Total 2002	Variation 02/03	
			%	chiffre
Industriels	**28**	34	-18%	-6
Commerçants	**214**	166	29%	48
Services auxiliaires	**49**	85	-42%	-36
Particuliers inscrits	**101**	56	80%	45
Particuliers non inscrits	**39**	31	26%	8
Successions répudiées ou insolvables	**477**	453	5%	24
Total	**908**	825	10%	83
Ventes immobilières faillites, réalisées à :				
Genève	**42**	17	147%	
Suisse	4			
Etranger	1			

Statut des procédures de faillites au 31 décembre 2003

Procédures de faillites	Total 2003	Total 2'002	Variation 02/03
Jugements de faillites prononcés	**1'236**	1'236	0.00%
Jugements rétractés en suite d'appel	**294**	294	0.00%
Jugements annulés par le Tribunal de 1re instance	**2**	2	0.00%
Jugements en suspens à la Cour de Justice	**21**	61	-65.57%
Jugements en suspens à l'Office	**10**	54	-81.48%
Jugement révoqué	**1**		
Total des faillites définitives de l'année	**908**	825	10.06%
Faillites antérieures au 1.1.2003	**2'145**	1'756	22.15%
Total des faillites administrées du 1.1 au 31.12.2003	**3'053**	2'581	18.29%
dont: Faillites clôturées après liquidation	**540**	234	130.77%
Faillites suspendues pour défaut d'actifs	**553**	202	173.76%
Faillites rétractées en suite d'appel antérieur à 2003	–		–
Faillites en cours de liquidation au 31.12.2003	**1'960**	2'145	-8.62%
au 31.12.2003 des années antérieures	**777** **1'183**	696 1'449	11.64% -18.36%
Mouvement total	**3'053**	2'581	18.29%

Historique des faillites en cours au 31 décembre 2003

Année d'ouverture	Faillites en cours à fin 2003	Faillites en cours à fin 2002
1976	1	1
1977	1	1
1984	0	0
1985	1	0
1986	1	1
1987	1	1
1989	3	3
1990	5	4
1991	9	15
1992	12	12
1993	12	14
1994	22	29
1995	32	36
1996	50	58
1997	41	51
1998	53	65
1999	79	108
2000	154	260
2001	295	610
2002	398	696
2003	777	

Plaintes auprès de la Commission de surveillance

	Total plaintes déposées à la CS 2002	Plaintes contre les Offices 2002	Plaintes admises 2002	**2002**	Total plaintes déposées à la CS **2003**	Plaintes contre les Offices **2003**	Plaintes admises **2003**	**2003**
Office des poursuites	-	513	82	-	-	544	75	14%
Office des faillites *	-	10	0	-	-	42	5	12%
Total	**484**	**523**	**82**	**-**	**594**	**586**	**80**	**14%**

* Chiffres disponibles pour l'OF dès le 01.011.2002

6.9.3 Commentaires et perspectives

Depuis son entrée en fonction le 1er novembre 2002, la nouvelle direction des OPF travaille à la future et indispensable refonte des applications informatiques, en collaboration avec les services techniques de l'Etat. Un projet de loi devrait être déposé en 2004. Dans l'intervalle, les Offices devront continuer à utiliser leurs applications informatiques dont on sait qu'elles ne répondent plus aux exigences actuelles. Voir les commentaires dans les rapports de gestion 1998, 1999, 2000, 2001 et 2002.

L'année 2003 a permis de résorber une partie des retards des années passées car les Offices ont traité plus de dossiers qu'il n'en a été ouvert. L'objectif prioritaire en 2004 sera de continuer sur cette voie en fournissant et en aménageant les structures organisationnelles internes permettant le retour définitif à la stabilité des Offices. Parallèlement, l'effort porte également sur le contrôle des procédures de travail.

Dès 2004, les collaborateurs des OPF bénéficieront de cours de formation métier, informatique et dans le domaine des ressources humaines. Certains cours de formation métier donnés au sein des OPF seront ouverts aux personnes externes travaillant dans des domaines en rapport avec les activités des Offices. Cette initiative a pour but de favoriser la communication et le dialogue avec les partenaires économiques des OPF.

Courant 2005, et dans une première étape, la Direction générale et l'Office des poursuites déménageront sur un site unique situé à la rue du Stand. Ce déménagement permettra une plus grande efficacité et une meilleure accessibilité de nos services. Dans une seconde étape, la volonté est de rapprocher géographiquement l'Office des faillites de la Direction générale et de l'Office des poursuites.

6.10 Service des automobiles et de la navigation

Mission

Le Service des automobiles et de la navigation (SAN) régit l'admission des personnes et des véhicules à la circulation routière et à la navigation, tant sur le plan administratif que technique. Il rend des décisions, en particulier en matière de mesures administratives lors d'infractions. Par sa collaboration dans le domaine de la prévention, il contribue à la sécurité routière.

Priorités, activités et perspectives

Secteur des relations publiques

- Mise à disposition de ressources humaines et techniques ou, en partie, d'infrastructures pour diverses manifestations, telles que le Salon de la voiture d'occasion, le Slalom automobile de Carouge, des ventes de véhicules d'occasion.
- Participation à la définition d'objectifs et à la recherche de solutions stratégiques, opérationnelles et informatiques communes au sein de l'Association suisse des services des automobiles, des services de la navigation et du groupe latin des services des automobiles.
- Mise en œuvre d'une politique de transparence et de partenariat dans le cadre de la réalisation de divers pro-

jets (ASTAG, CGAGA, FGEC, TCS, UPSA, HUG, entreprises délégataires, services de l'Etat et de la Confédération, etc.).

Secteur Informatique / Eveil technologique

- Mise à disposition par Internet de données d'immatriculation aux compagnies d'assurances et aux autorités qualifiées, en conformité avec les dispositions légales en matière de protection des données (recettes en 2003 : 155'160 F).
- Prestations de service par Internet : 122'675 accès en 2003 (progression annuelle : 15%), dont 16'081 demandes de suppression, de création et de report de visites techniques (progression annuelle : 22%).
- Mise en lien du système informatique du SAN avec la base de données fédérale en matière de conducteurs et optimisation du lien informatique dans le domaine des mesures administratives.
- Réalisation d'importants travaux informatiques à la suite de nombreuses modifications du droit fédéral en matière de circulation routière.
- Mise en place d'un système d'exploitation informatisé de délivrance de permis de conduire au format «carte de crédit».
- Participation à l'ouverture d'une procédure d'appel d'offre intercantonale visant le remplacement du système informatique du SAN (projet «FUTURA»).
- Réalisation d'un système d'examens théoriques assistés par ordinateur.
- Mise en place d'un système permettant de remplacer par SMS les sessions d'examen pratique de la navigation devenues vacantes à la suite de désistements.
- Développement d'un système de prises de rendez-vous pour les examens de conduite pratiques et théoriques.

Secteur organisation

- Organisation de ventes aux enchères publiques de véhicules et divers engins de chantier de l'Etat (produit : 198'850 F), ainsi que de plaques d'immatriculation particulières (produit : 36'350 F).
- Réalisation de bordereaux d'impôts véhicules dans un format nouveau avec une meilleure lisibilité et leur expédition sous enveloppe.
- Consolidation de la procédure d'autorisation provisoire d'immatriculation au profit des milieux professionnels autorisés pour les changements de véhicules sans remplacement de plaques.
- Consolidation du système de renonciation à la présentation subséquente obligatoire en cas de constatation de défauts mineurs lors de contrôles techniques.
- Prolongation de la délégation des 1ers contrôles techniques de voitures à des entreprises privées.
- Organisation de deux sessions d'examens pour chauffeurs de taxis et d'une session pour exploitants de services de taxis, avec ou sans employés (nombre total de participants : 147).
- Poursuite et consolidation du transfert de certaines compétences en matière de navigation de la Police de la navigation vers le SAN.
- Mise en place d'une offre de prestations spécifique pour prendre en charge le nombre accru de changements d'assurance responsabilité-civile pour voitures en fin d'année.
- Réalisation d'améliorations importantes de l'environnement professionnel et de la sécurité par divers aménagements du bâtiment et réorganisations internes.

Secteur prévention et sécurité routière

- Organisation de cours d'éducation routière pour conducteurs fautifs récidivistes (8 cours pour 78 participants); réalisation et organisation d'un nouveau modèle de cours conjoint SAN, TCS et FGEC pour conducteurs fautifs récidivistes (13 cours pour 156 participants).
- Organisation de cours de prévention de la récidive de la conduite automobile sous l'influence de l'alcool, en collaboration avec les HUG (IUML, Unité d'alcoologie) et d'organisations actives dans le traitement des addictions et dans la prévention de l'alcoolisme (30 cours pour 254 participants).
- Contribution à l'action «Nez rouge» par la facilitation des procédures d'immatriculation.
- Coopération dans les cours «Juniors» du TCS, visant la préparation de l'apprentissage à la conduite automobile pour jeunes conducteurs.

Secteur environnement

- Mise en application opérationnelle de l'exonération fiscale pour véhicules peu polluants et peu gourmands; 44 modèles de voitures (2002 : 23), dont deux à propulsion au gaz et quinze au diesel; nombre d'unités immatriculées en 2003 : 507 (2002 : 368).
- Collaboration dans la réalisation des mesures d'évacuation des eaux polluées des bateaux et dans la définition de mesures d'incitation en vue de l'introduction d'une formation de conduite écologique de véhicules à moteur.

Perspectives

Secteur des infrastructures

- Travaux préparatoires en vue de l'introduction d'un système de maîtrise de qualité supracantonal en matière de contrôles techniques.
- Remplacement du système de téléphonie avec un réaménagement des horaires de desserte.
- Finalisation de l'étude relative à la rénovation du SAN (PL 8626) avec prise en compte de l'impact du tracé CEVA sur le site d'exploitation du SAN et des besoins en infrastructures liés au projet de maîtrise de qualité, à l'évolution de l'activité et à l'augmentation du parc de véhicule.

Secteur des ressources humaines

- Renforcement, à court et moyen terme, des ressources humaines en adéquation avec l'augmentation du parc de véhicule et des opérations y afférentes, l'annualisation des visites périodiques de véhicules poids-lourds, la reprise des tâches liées à la navigation et de la délégation des 1ers contrôles techniques pour voitures.
- Amélioration de la formation des cadres en matière d'évaluation du personnel et des collaborateurs en charge des contrôles techniques, d'examens et d'homologations dans le domaine de la navigation.

Secteur informatique

- Adaptation du système informatique exigée par les futures modifications du droit fédéral sur la circulation routière (formation à la conduite en deux phases, taux limites d'alcoolémie, etc.).
- Evaluation des offres en vue du remplacement du système informatique du SAN (procédure d'appel d'offre intercantonale ouverte en 2003).
- Réalisation d'un programme permettant l'inscription aux examens de conduite via Internet.
- Amélioration de l'offre de prestation par Internet par la création de formulaires avec zones sensibles et par la refonte graphique du site.
- Développement d'un module de paiement en ligne des prestations offertes par Internet.
- Automatisation de la gestion administrative et des annonces d'absence du personnel.

Secteur organisation

- Mise en œuvre de contrôles systématiques de l'activité des moniteurs et écoles de conduite.
- Prolongation de la délégation des 1ers contrôles techniques pour voitures.
- Finalisation de la reprise des contrôles techniques de bateaux et des examens pratiques pour bateaux à moteur.
- Mise en adéquation des procédures de travail internes avec les modifications du droit fédéral en matière de circulation routière.
- Etude de faisabilité du transfert des examens «taxis» vers le Service des autorisations et des patentes.
- Analyse des opportunités de synergies interdépartementales dans le domaine de la navigation.
- Actions d'incitation visant une meilleure utilisation par les milieux professionnels qualifiés de la procédure d'autorisation provisoire d'immatriculation.

Secteur prévention et sécurité routière

Exploitation statistique des informations récoltées dans le cadre des cours d'éducation routière en matière de conduite sous l'influence de l'alcool et définition d'un programme standard.

Secteur environnement

- Consolidation du système d'exonération fiscale et son extension aux véhicules à deux et à quatre roues, alimentés par des sources électriques peu polluantes.
- Réalisation sur le site d'exploitation de divers aménagements visant la diminution de la consommation et des dépenses énergétiques.

Statistiques

Certaines variations massives des données statistiques, en particulier sous la rubrique «Permis de conduire», sont le corollaire des modifications du droit de la circulation routière, intervenues en date du 1er avril 2003. Ces changements ont notamment eu comme conséquence d'importantes adaptations des procédures de travail et, de ce fait, la mise en adéquation, resp. la suppression de certains relevés statistiques.

Service des automobiles	2002	2003	Variation 02-03
Parc des véhicules en circulation au 31 décembre	279'465	**283'597**	1.48%
Augmentation annuelle du parc automobile	5'020	**4'132**	
Permis de circulation			
Total opérations	184'913	**186'653**	0.94%
Cyclomoteurs			
Délivrance vignettes cyclomoteurs	4'077	**3'634**	-10.87%
Contrôles techniques			
Contrôles périodiques et sur demande complets	78'500	**78'600**	0.13%
Contrôles partiels	17'400	**16'950**	-2.59%
Contrôles techniques délégués	12'000	**12'000**	0.00%
Expertises	1'145	**1'130**	-1.31%
Total des contrôles techniques	109'045	**108'680**	-0.33%
Permis de conduire			
Echanges permis de conduire étrangers	5'208	**7'946**	52.57%
Délivrances permis d'élèves-conducteurs	11'970	**10'689**	-10.70%
Etablissement permis internationaux	2'365	**2'449**	3.55%
Permis de conduire Confédérés	3'743	**860**	-77.02%
Prolongations permis d'élèves-conducteurs	2'176	**3'086**	41.82%
Divers (certificats médicaux, autorisations, mises à jour permis, correspondances, etc.)	52'377	**53'943**	2.99%
Total opérations permis de conduire[1)]	78'532	**79'017**	0.62%
Examens de conduite			
Examens pratiques	12'014	**11'343**	-5.59%
Examens théoriques	10'190	**11'585**	13.69%
Fourrière *(y compris deux-roues)*			
Véhicules mis en fourrière	3'545	**3'777**	6.54%
Véhicules en fourrière au 31 décembre	459	**569**	23.97%
Contentieux			
Suspensions d'assurances RC	8'967	**11'660**	30.03%
Décisions de retrait pour défaut d'assurance	4'513	**5'803**	28.58%
Saisies des plaques pour défaut d'assurance	1'620	**1'929**	19.07%
Décisions de retrait pour défaut de paiement	2'745	**1'536**	-37.94%
Saisies des plaques pour défaut de paiement	468	**561**	19.87%
Décisions de retrait pour défauts divers	1'173	**1'134**	-3.32%
Saisies des plaques pour défauts divers	443	**404**	-8.80%
Mesures administratives			
Retraits de permis de conduire et interdictions de circuler en Suisse	6'298	**5'751**	-8.69%
Avertissements	5'023	**4'299**	-14.41%
Autres mesures	729	**881**	20.85%
Total des mesures prononcées	12'050	**10'931**	-9.29%

1) dont 31'393 délivrances de permis de conduire au format «carte de crédit» depuis le 1er avril 2003, répartis entre les rubriques «Echanges permis de conduire étrangers», «Immatriculations permis de conduire confédérés» et «Divers» (adaptation de la statistique dès 2004).

Service de la navigation	2002	2003	Variation 02-03
Parc des bateaux *en navigation au 31 décembre*			
Bateaux à moteur	3'090	**3'134**	1.42%
Bateaux à voile	3'154	**3'158**	0.13%
Bateaux à rames	192	**200**	4.17%
Bateaux utilitaires	47	**48**	2.13%
Total des bateaux en navigation	6'483	**6'540**	0.88%
Permis de navigation			
Délivrances (y compris duplicatas)	2'077	**2'043**	-1.64%
Permis de conduire			
Délivrances (y compris duplicatas)	1'042	**1'156**	10.94%
Examens pratiques bateaux à voiles	201	**273**	35.82%
Examens pratiques bateaux à moteur	480	**563**	17.29%
Examens théoriques	808	**770**	-4.70%

6.11 Office cantonal de la population

Mission

La mission principale de l'OCP est d'établir et de tenir à jour un répertoire général des habitants du canton, des Suisses comme des étrangers. Il fournit aux divers départements cantonaux et aux administrations municipales les renseignements qui leur sont nécessaires, et au public de manière générale les documents ou renseignements dont ils ont besoin: attestations diverses, permis de séjour ou de travail, recherches d'adresses, etc.

En ce qui concerne les Suisses, il est aussi chargé de gérer les rôles électoraux qui font autorité pour chaque scrutin communal, cantonal ou fédéral.

En ce qui concerne les étrangers, l'OCP assure l'application de la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers, du 26 mars 1931, et de ses différents règlements d'exécution. A ce titre, il collabore avec l'Office cantonal de la main-d'œuvre étrangère, les partenaires sociaux et l'Office fédéral de l'immigration, de l'intégration et de l'émigration (anciennement Office fédéral des étrangers) pour la délivrance des autorisations de séjour et de travail.

Pour le compte de l'Office fédéral des réfugiés, l'OCP enregistre également les requérants d'asile, procède à leur audition et instruit leur procédure conformément à la loi fédérale sur l'asile du 26 juin 1998.

Quelques statistiques relatives à la mission et à l'activité de l'Office cantonal de la population

1. Population générale en 2003

Section informatique: au 31 décembre 2003, les statistiques tenues par l'OCP comptaient **435'585 résidants** (432'458 habitants + 3'127 requérants d'asile), dont **267'633 Suisses** (143'027 Genevois + 124'606 Confédérés, y compris 1'112 Suisses, non compris dans la statistique mensuelle donnée par l'OCSTAT, qui gardent leurs papiers à Genève tout en vivant la semaine dans un autre canton) et **167'952 étrangers** (3'944 permis L + 35'405 permis B + 101'002 permis C + 626 permis Ci + 2'081 permis F + 3'127 requérants d'asile + 21'767 Internationaux). En outre, elles dénombraient formellement **39'179 frontaliers**.

Service des enquêtes: 2'443 enquêtes ont été effectuées à la demande des différentes sections (Suisses, Mesures, Examens, Autorisations de travail, Juridique, etc.). Les résultats qu'apportent les enquêteurs permettent ensuite aux sections de donner la suite qu'imposent les lois et règlements applicables.

2. Population suisse en 2003

Section Suisses: 7'799 arrivées, 9'961 départs, 68'413 mutations (état civil, changements d'adresse, naturalisations), soit un total de 86'173 mutations enregistrées sur Calvin – *24'484 contacts* aux guichets.

Rôles électoraux: 209'927 électeurs: 116'685 électrices (55,6%) et 93'242 électeurs (44,4%) – 78'596 signatures vérifiées: 62'002 pour des initiatives et des référendums, 16'594 pour des prises de position – 1'055 duplicata de cartes de vote – 2'590 renseignements téléphoniques – 10'883 retours poste, dont 3'094 traitements – 3'544 promotions civiques (2'365 ressortissants suisses et 1'179 étrangers).

3. Population étrangère relevant du droit ordinaire des étrangers en 2003

Section des Dossiers: gère les dossiers d'étrangers, a mis à jour et fait circuler **137'526 dossiers** en 2003 (environ 545 par jour ouvrable), **sur un total de quelque 1'100'000 dossiers d'étrangers.** Dossiers créés: 28'446 – Dossiers archivés: 21'248.

Section des Frontaliers: enregistrement de 5'603 nouvelles demandes frontalières, 39'179 personnes (+ 3'664 en une année; en réalité, + 2'246 en une année, compte tenu du retard de 1'418 demandes au 31 décembre 2002, dont l'autorisation était effective, mais dont le livret formel n'était pas encore établi) étaient frontalières au 31 décembre 2003 contre 27'104 en 1998, soit une augmentation de 12'000 unités en 5 ans – *23'778 contacts* aux guichets.

Internationaux: 4'743 arrivées, 4'023 départs, 17'665 mutations (état civil, changements d'adresses, etc.) – 26'431 traitements au total – *5'134 contacts* aux guichets.

Section LBC: Livrets L: 4'419 livrets délivrés – Livrets B: 29'971 – Livrets C: 43'127 – 15'207 arrivées, 8'313 départs, 94'198 mutations, soit 117'718 traitements au total – *68 contacts* directs avec les usagers.

Section Autorisations de travail: 5'437 dossiers préparés pour le service de la main-d'œuvre étrangère – 6'320 assurances d'entrée – 19'682 dossiers traités au total – *1'200 contacts* aux guichets.

Section des Mesures: 5'369 dossiers examinés – 2'791 rapports de la police judiciaire en vue de mesures administratives – 3'144 rapports de gendarmerie – 120 procédures pénales – 4 expulsions administratives – 1 révocation d'expulsion – 19 révocations ou refus de renouvellement d'une autorisation de séjour et refus d'autorisation de séjour et de travail – 93 avertissements – 12 menaces d'expulsion – 75 décisions de renvoi – 203 «sans-papiers», depuis le 21 décembre 2001, acceptés à titre humanitaire en application de la directive IMES / ODR du 21 décembre 2001 – 1'583 correspondances – *654 contacts* aux guichets.

4. Requérants d'asile et réfugiés en 2003 (population étrangère relevant de l'admission provisoire ou du droit d'asile)

Section Auditions et Séjour: 1'150 nouveaux requérants d'asile (provenant principalement d'ex-Yougoslavie, de Guinée et d'autres pays africains, principalement de l'Afrique de l'Ouest) ont été attribués à notre canton (2002: 1'338, 2001: 1'051): leur procédure a été instruite selon le droit fédéral – *13'000 contacts* aux guichets.

Au total, 5'207 personnes séjournaient au titre de l'admission provisoire ou de la procédure d'asile (contre 5'275 en 2002, 4'984 en 2001, 5'393 en 2000 et 6'802 en 1999). 92 personnes se sont vu reconnaître le statut de réfugié par l'Office fédéral des réfugiés – 287 personnes ont été mises au bénéfice d'une admission provisoire – 327 personnes sous admission provisoire ont, depuis le 21 décembre 2001, été mises au bénéfice d'un permis de séjour 13f OLE – 20 personnes ont été mises sous admission provisoire à titre humanitaire en application de la directive IMES / ODR du 21 décembre 2001.

Section Aide au départ: les départs ont été de **681** (508 en 2002, 549 en 2001, 1'617 en 2000, marquée par

le retour des Kosovars): **207** (150 en 2002, 197 en 2001) départs **volontaires** ont été effectués avec l'assistance du Bureau d'aide au départ de la section genevoise de la Croix-Rouge suisse; **125** (84 en 2002, 154 en 2001) **départs forcés** ont été effectués par la police; **349** (274 en 2002, 198 en 2001) ont été le fait de **disparitions**, dont l'expérience montre qu'un tiers préfère rentrer dans son pays par ses propres moyens, un tiers tente sa chance dans un pays tiers, alors qu'un tiers choisit de vivre dans la clandestinité en Suisse, au risque d'être renvoyé par la contrainte en cas de découverte. Rappel: l'exécution des renvois est subordonnée à l'existence de papiers d'identité nationaux valables (1'361 – 1'100 en 2002 – personnes sont actuellement sous le coup d'une décision de renvoi entrée en force, mais non exécutable pour absence de papiers d'identité) – *9'500 contacts* aux guichets.

Mesures de contrainte: 512 assignations territoriales, dont 5 annulées par la CCRPE, dont: 218 assignations territoriales locales et 294 assignations territoriales interdisant de pénétrer sur le territoire du canton. **Mises en détention administrative :** 30, dont 3 prolongées au-delà de trois mois et 17 refoulements.

5. **Section Comptabilité:** en 2003, l'OCP a engrangé 9'012'000 F de recettes brutes: 662'300 F pour la section Administration, 484'700 pour la section Suisses, 930'000 F pour la section Frontaliers, 6'935'000 F pour les étrangers résidants), dont 8'083'000 F de recettes nettes compte tenu de 929'000 F de déductions diverses (remboursements ou rétrocessions) – 36'700 contacts aux guichets.

Des statistiques complémentaires peuvent être trouvées sur le site www.geneve.ch/ocp

Priorités et perspectives

1. Mise en perspective de la situation actuelle de l'OCP

Après une année 2002 marquée par la manifestation criante d'un certain nombre de problèmes (cf. *Rapport de gestion pour l'année 2002*), l'année 2003 peut être considérée comme une bonne année: l'OCP a commencé à remonter la pente.

Sous-effectif, un retour vers la normale: après avoir connu une diminution de 66 postes de 1973 à 2001 (alors que la population augmentait simultanément de près de 100'000 personnes) au point de ne plus pouvoir remplir correctement sa mission, l'OCP a vu sa situation s'améliorer en 2003. Outre les **2 postes supplémentaires** accordés par le Grand Conseil dans le cadre du budget 2003 (164,76), la présidente du DJPS a autorisé l'OCP à engager dès le début 2003 **8,5 postes nouveaux** (pris sur les postes libres du département) pour lui permettre de faire face à ses tâches. Cette situation devrait être consolidée dans le cadre du projet de budget 2004.

Qualité des prestations, l'OCP remonte la pente: les renforts précités – de même que de très nombreuses heures supplémentaires consenties par le personnel – **ont permis** à l'OCP, de manière générale d'**améliorer** la qualité de ses prestations, et en particulier d'**atteindre ses deux objectifs** pour 2003: rattraper le retard et répondre efficacement au téléphone.

- Après avoir culminé à plus de 4 mois en mars 2003, **le retard** dans l'édition des permis **a pu être résorbé** durant l'été. Si des progrès restent à faire pour améliorer les temps de traitement des dossiers, ce résultat est d'autant plus remarquable que la mise en œuvre des Accords bilatéraux le 1er juin 2002 implique de délivrer de nouveaux livrets aux quelque 170'000 titulaires de livrets B, C, G et L.
- Alors qu'en 2002 l'OCP ne répondait pratiquement plus aux **téléphones** (de nombreux usagers tentaient de joindre l'office des dizaines de fois sans qu'on leur réponde), **la situation s'est améliorée en 2003**, grâce à la mise en place d'une **nouvelle gestion**: **jusqu'ici**, faute de réponse du collaborateur compétent recherché, la centrale téléphonique de l'Etat ventilait les appels (400 à 600 par jour) sur tout collaborateur de l'OCP, au gré de son bon vouloir à décrocher, qui le plus souvent n'était pas en mesure de répondre; **depuis le mois de février 2003**, les usagers appellent directement un numéro de l'OCP, où de véritables guichetiers-téléphonistes les renseignent. Si l'usager reçoit désormais une réponse compétente, **le temps d'attente doit encore être amélioré** (il doit encore trop souvent appeler plusieurs fois avant d'être pris), ce qui sera possible par renforcement interne de l'effectif des guichetiers. Cela étant, le problème ne sera vraiment résolu que le jour où l'OCP sera doté d'un central téléphonique lui permettant de gérer les files d'attente.

2. Perspectives

A court et moyen termes, l'avenir de l'OCP sera marqué:

– **par la poursuite de la mise en œuvre des Accords bilatéraux entrés en vigueur le 1er juin 2002:** après avoir digéré la première phase (170'000 nouveaux livrets à éditer sur une nouvelle application informatique), l'OCP s'apprête à faire face à la deuxième phase qui débutera le 1er juin 2004: dès lors, la gestion de la main-d'œuvre européenne sera du seul ressort de l'OCP. A cet égard, l'OCP s'est fixé pour défi de **réussir, dès juin 2004, à délivrer les livrets dans un délai maximal de 5 jours ouvrables.**

Cela étant, la **charge de travail restera vraisemblablement constante** jusqu'à l'application définitive des accords en 2007, l'allégement des tâches d'un côté (renouvellement désormais quinquennal et non plus annuel ou triennal des livrets des ressortissants européens) étant en effet compensé par une augmentation d'un autre côté:

- quelle que soit la conjoncture, maintien *pour le moins* à leur niveau actuel, mais plus vraisemblablement accroissement des nouvelles demandes découlant de l'effet d'ouverture des frontières;
- complication nouvelle due à la coexistence dans la durée de deux procédures différentes pour la gestion de la population européenne (OLCP) et de la population extra-européenne (OLE), cette dernière continuant d'être traitée menée avec l'Office de la main-d'œuvre étrangère;
- multiplication des permis de courte durée L, pour compenser l'insuffisance notoire des contingents prévus pour les permis B;
- augmentation du nombre de dossiers à examiner dans la perspective du regroupement familial;
- mise en œuvre par étapes des Accords bilatéraux nécessitant un effort considérable de formation du personnel;

– **par des changements informatiques importants:** en 2003, l'apprentissage du système informatique fédéral de traitement des données (RCE3), introduit pour Genève en même temps que les Accords bilatéraux en juin 2002, s'est poursuivi. Au printemps 2004, le système Calvin sera remplacé par la nouvelle application Calvin2, en voie d'élaboration depuis l'année 2001, qui devrait apporter de nombreuses améliorations. Puis viendra le tour du remplacement du système fédéral RCE3 par le programme Etrangers 2000, en principe au début 2006. Il faut bien considérer que ces incessants changements informatiques, qui nécessitent une mise à niveau considérable du personnel, freinent à court terme la productivité des collaborateurs;
– **par la mise en œuvre, dès avant le déménagement prévu dans le second semestre en 2005, de la gestion électronique des dossiers (GED),** qui est un préalable indispensable du déménagement et bouleversera le fonctionnement de l'office. En effet, le problème de la gestion des dossiers (plus de 40'000 dossiers, suisses ou étrangers, sont créés chaque année) et de la conservation des dossiers physiques (1'100'000 dossiers étrangers et 65'000 dossiers suisses sont archivés) est un problème toujours plus aigu de l'office dans la mesure où ils absorbent une partie croissante des ressources en personnel (20 postes hier, 25 postes aujourd'hui, 30 postes demain) et sont la cause de bien des attentes aux guichets. L'étude lancée dès l'automne 2002 pour déterminer les conditions de mise en œuvre d'une Gestion Electronique des Dossiers (GED) s'est poursuivie durant toute l'année 2003: la phase d'analyse des besoins et la rédaction du cahier des charges sont à présent terminées. Moyennant 1'700'000 F d'investissement répartis sur les budgets 2004 et 2005, la GED pourrait devenir effective dès le déménagement en 2005 et générer 1'000'000 F d'économies par an, tandis que le système actuel de gestion manuelle des dossiers deviendra toujours plus cher, plus onéreux, lourd, lent et peu fiable.
– **par le déménagement à Onex en 2005 dans des locaux fonctionnels, enfin adaptés à la mission de l'OCP, à son fonctionnement rationnel, aux besoins du public et au respect des collaborateurs.** En effet, rappelons que par leur dispersion (4 adresses – 7 entrées – 9 salles d'attente = 25 guichets), les locaux actuels sont gourmands en personnel, empêchent d'introduire la polyvalence des collaborateurs, rendent très problématique la circulation des dossiers et ne permettent qu'un accueil indigne du public, pour des personnes qui peuvent attendre jusqu'à deux heures: locaux froids (de 4 à 7 degrés mesurés durant trois semaines dans une salle d'attente, par ailleurs privée de toilettes) ou surchauffés, n'offrant aucune facilité pour les handicapés, etc. Grâce aux efforts du Conseil d'Etat, l'OCP déménagera au second semestre 2005 à Onex, à la route de Chancy, dans des nouveaux locaux en construction, qui permettront enfin une organisation économique et rationnelle de l'office en même temps qu'un accueil digne de ses usagers.

Conclusion

Renforcer et moderniser pour ne pas avoir à déménager l'OCP avec ses problèmes

La qualité des prestations de l'OCP dépend de la poursuite de l'ajustement de son effectif, des conditions de son déménagement dans ses nouveaux locaux et de toute une série de politiques destinées à améliorer son fonctionnement, relatives:

- au **traitement des dossiers par correspondance** plutôt qu'en faisant venir les usagers aux guichets, pour avoir plus de temps à consacrer à ceux qui en ont réellement besoin: l'objectif d'ici cinq ans est de diviser par 2, voire 3, le nombre de personnes qui se rendent chaque année aux guichets;
- à la **simplification des procédures** en vue d'une **généralisation de la polyvalence** lors du déménagement, actuellement exclue par la configuration des locaux;
- à l'**amélioration de la gestion des anciens dossiers** (dans les limites du poids supportable par les locaux actuels) et surtout à l'**informatisation des nouveaux dossiers** dès 2005;
- à la **formation des collaborateurs, anciens et nouveaux**, négligée jusqu'ici en raison de la surcharge de l'office.

6.12 Service des passeports et de la nationalité

Mission : nouvelle !

Depuis le 1er janvier 2003, les citoyens suisses domiciliés officiellement dans notre canton doivent commander leurs documents d'identité – passeport et/ou carte d'identité – auprès de la mairie de leur commune de domicile.

Toutes les commandes enregistrées sont ensuite adressées à notre service pour contrôle et scannage à l'Office fédéral de la police. Le service des passeports et de la nationalité est en conséquence devenu l'autorité cantonale de surveillance en matière de documents d'identité.

Priorités, activités et perspectives

La réforme Passeports 2003, préparée de longue date par l'autorité fédérale, en collaboration avec les services cantonaux concernés, a rencontré de très sérieuses difficultés durant les 9 premiers mois de l'année. En effet, l'Office fédéral des constructions et de la logistique, mandaté par la Confédération afin de produire les nouveaux passeports suisses, n'a pas été en mesure de fournir cette prestation dans le délai légal de 15 jours ouvrables. Cette situation a engendré une véritable crise et durant le premier semestre 2003, le délai pour l'obtention d'un passeport a atteint jusqu'à 12 semaines et plus de 120'000 citoyens suisses attendaient impatiemment leur document d'identité.

Notre service a fait les frais de l'impatience et de la grogne de nos concitoyens. La tâche fut loin d'être aisée et rien ne nous a été épargné. Seul l'engagement sans faille des collaborateurs du service des passeports et de la nationalité, dont la résistance au stress a été mise à rude épreuve, a permis d'affronter et de surmonter cette période particulièrement difficile. Des mesures palliatives ont toutefois été édictées et le service a prolongé, dans l'urgence et gratuitement, 8'500 passeports et a établi, toujours sans frais pour l'administré, 2'756 passeports provisoires, afin de permettre aux citoyens en attente de livraison du passeport commandé d'entreprendre le voyage planifié.

Il convient de relever l'efficace et appréciée collaboration de la Police de la Sécurité Internationale de l'Aéroport de Genève Cointrin, qui participe activement, 365 jours par année, à l'établissement de passeports provisoires et qui contribue à une gestion optimale des situations délicates.

Depuis fin octobre 2003, la situation en matière de production de passeports par l'autorité fédérale est enfin normalisée et les délais légaux respectés.

Cependant, compte tenu de ce grave dysfonctionnement, plusieurs mois seront nécessaires à notre service afin de permettre une mise à jour complète (classement, archivage, récupération des heures supplémentaires et des vacances, etc...). Par ailleurs, les travaux de sécurisation exigés par le Service fédéral de sécurité sont en cours et l'inauguration de locaux adaptés à la mission du service pourra avoir lieu au cours du premier semestre 2004.

Collaboration avec les communes

Une collaboration active, permanente et efficace a été mise sur pied. Notre service est à disposition des fonctionnaires des 45 communes genevoises chargés d'enregistrer les commandes de documents d'identité. A l'issue d'une année d'expérience, il est agréable de constater que cette tâche nouvelle attribuée aux communes se déroule de manière satisfaisante. Avant l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi fédérale sur les documents d'identité des ressortissants suisses, une instruction complète a été donnée aux personnes concernées, en collaboration avec l'Association des Communes Genevoises. Durant le premier semestre 2004, une formation complémentaire est proposée aux communes, afin de mieux faire face à la complexité de la mission et aux situations particulières, voire insolites. Ce partenariat rencontre un franc succès et l'objectif de notre service est de parfaire cette importante prestation à nos concitoyens, en veillant à la stricte application des directives de l'Office fédéral de la police.

Autres activités

Le guichet des légalisations du service a été fortement sollicité tout au long de l'année et plus de 30'000 documents ont été légalisés ou apostillés. De nombreuses recherches en matière de nationalité ont également été effectuées. Ces importantes prestations exigent une attention particulièrement soutenue de la part du préposé et de ses suppléants.

En outre, la direction du service a participé à 22 cérémonies de prestation de serment de naturalisés, afin d'apporter à ces nouveaux citoyens suisses toutes les explications relatives aux documents d'identité de notre pays.

La direction a également participé à 3 séances du comité romand et 3 assemblées fédérales de l'Association suisse des services cantonaux des passeports.

Statistiques

Prestations	2002	**2003**
Formulaires contrôlés et scannés	–	**54'772**
Clients guichets (passeports uniquement)	43'438	21'664
Commandes enregistrées par le service	(33'624)	2'531
Prolongations *exceptionnelles*	14'819 (ordinaires)	8'449
Légalisations	28'044	30'530
Passeports provisoires	0	5'315

NB: L'introduction du nouveau passeport suisse dès le 1er janvier 2003 et la décentralisation des commandes auprès des communes ne permettent pas des comparaisons avec l'année précédente. Les chiffres de l'année 2002 sont mentionnés à titre indicatif, sauf en ce qui concerne les légalisations.

6.13 Office pénitentiaire

6.13.1 Direction

Mission

La direction de l'Office pénitentiaire détermine une politique pénitentiaire cohérente et homogène. Elle assure la conduite opérationnelle des services (prison de Champ-Dollon, SAPEM, SPI, SED) qui lui sont subordonnés.

Priorités, activités et événements

Priorités

Mise en œuvre de la planification pénitentiaire décidée par le Conseil d'Etat en date du 27 août 2003 et axée sur:

- l'amélioration qualitative et quantitative de la capacité de détention de la prison de Champ-Dollon;
- la définition des besoins en matière de prise en charge éducative des mineurs incarcérés et l'étude de la construction d'un nouvel établissement de détention pour mineurs;
- la réaffectation de la Maison de Favra en établissement de détention ordinaire pour les courtes peines prononcées par les Tribunaux genevois;
- l'élaboration, de concert avec la direction des Hôpitaux universitaires de Genève, d'un programme de prise en charge complet et pluridisciplinaire des délinquants internés au sens de l'art. 43 du code pénal suisse, ainsi que l'étude de la construction d'un établissement approprié;
- la mise sur pied d'un groupe de travail interdisciplinaire, avec la direction des Hôpitaux universitaires de Genève, concernant la santé et les soins en milieu carcéral;

Activités et événements

- le suivi de la loi n° 8950 du 16 mai 2003 ouvrant un crédit d'investissement de 2'973'272 F pour le renouvellement des installations techniques de surveillance et de sécurité à la prison de Champ-Dollon;
- la mise sur pied d'un dispositif destiné à assurer le fonctionnement normal des établissements pénitentiaires en cas d'événements majeurs, tels le G8;
- la mise en place d'un groupe de réflexion sur les adaptations nécessaires que la nouvelle partie générale du code pénal suisse ne manque pas d'entraîner tant du point de vue de la gestion de la population carcérale que de la réinsertion et la prévention de la récidive;
- l'envoi d'un détachement de gardiens et de surveillantes de la prison de Champ-Dollon à la Clairière, avec pour mission d'assurer la sécurité interne de l'établissement et de faciliter la prise en charge éducative des mineurs incarcérés;
- la préparation d'un règlement du Conseil d'Etat pour le Centre éducatif, d'observation et de détention de la Clairière, dans le cadre de la procédure de reconnaissance fédérale des établissements de détention pour mineurs;
- l'optimisation du système de contrôle interne mis en place au sein des services subordonnés;
- une représentation institutionnelle au plan concordataire et la participation à plusieurs groupes de travail, notamment en ce qui concerne la prise en charge des délinquants mineurs;

– une réflexion permanente sur les notions ayant trait à la sécurité du personnel;
– la poursuite de la mise en œuvre d'un système d'information adéquat;
– l'inauguration de la maison de Montfleury dans ses nouvelles infrastructures à Pinchat;
– le suivi des travaux de la commission des visiteurs officiels de prison.

Perspectives 2004

Priorités

– mise en œuvre de la planification pénitentiaire décidée par le Conseil d'Etat en date du 27 août 2003;
– finalisation du concept de prise en charge des détenus internés au sens de l'art. 43 CPS d'une part, des détenus mineurs, dans le cadre de la réflexion menée aux plans genevois et concordataire d'autre part.

Activités et événements

– inauguration du nouveau bâtiment de la Clairière et mise en application du concept éducatif;
– achèvement des travaux de transformation de la maison de Favra en pénitencier genevois;
– poursuite des travaux d'amélioration de la sécurité à la prison de Champ-Dollon;
– poursuite de la mise en œuvre d'un système d'information adéquat;
– amélioration et affinement du système de contrôle interne;
– adaptation de l'encadrement éducatif et sécuritaire des établissements détenant des mineurs;
– mise en œuvre d'un concept de mobilité professionnelle entre les diverses catégories de personnel employées;
– réflexions sur les conséquences de la modification de la partie générale du code pénal suisse.

6.13.2 Prison de Champ-Dollon

Mission

Accueillir les prévenus (hommes et femmes), les condamné(e)s en attente de transfert, les détenu(e)s à titre extraditionnel, les personnes sur ordre des autorités fédérales et les personnes condamnées en application du droit pénal ordinaire ou du droit pénal militaire à une peine d'arrêts ou d'emprisonnement de 3 mois au plus, ou qui doivent subir un solde de peine d'une durée inférieure à 3 mois, pour autant qu'elles ne puissent être placées dans un établissement pour des condamnés à des courtes peines.

Exceptionnellement: des mineur(e)s à la demande du Tribunal de la jeunesse et des détenu(e)s dépendant de l'autorité d'un autre canton.

Priorités, activités et événements

Données chiffrées

Note: Les chiffres entre parenthèses sont ceux de 2002.

Durant l'année 2003, le nombre d'écrous a été de 2'551 (2'843), soit 2'347 (2'608) hommes et 204 (235) femmes, ce qui représente 125'479 (124'011) journées de détention, soit 117'001 (115'342) pour les hommes et 8'478 (8'669) pour les femmes.

Le nombre journalier moyen de détenus a été de 343,7 (349,8).

A relever que depuis 1998, l'établissement est en surpopulation (cf. statistiques).

Pour une capacité de 270 lits, la prison a accueilli jusqu'à 390 détenus, soit un taux d'occupation moyen de 144,4%.

Le séjour moyen (prévenus et condamnés réunis) a été de 49,2 jours.

281 (334) mineurs et 8 (6) mineures ont séjourné à la prison de Champ-Dollon.

Système d'information pénitentiaire

Poursuite de la collaboration avec la direction de l'Office pénitentiaire et le Centre des Technologies de l'information (CTI) dans le cadre de la gestion et de l'évolution du système d'information «PAPILLON».

Statistiques

Evolution du nombre moyen de détenu-e-s au cours des neuf dernières années:

	1995	*1996*	*1997*	*1998*	*1999*	*2000*	*2001*	*2002*	*2003*
Total	216.4	215.1	268.6	297.1	340.4	326.3	322.3	349.8	343.7
Hommes	196.6	199.0	247.5	277.5	311.1	301.0	301.4	326.0	320.5
Femmes	19.8	16.1	21.1	19.6	29.3	25.3	20.9	23.8	23.2

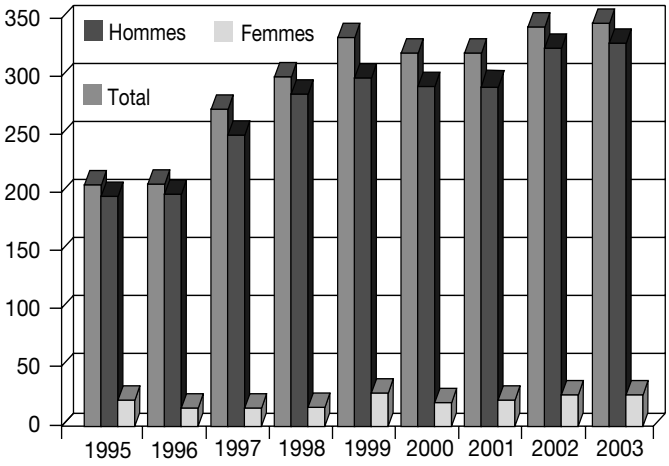

Répartition par nationalité pour l'année 2003:

Nationalités	2003	
	Hommes (2'347)	Femmes (235)
Suisses	16%	21%
Etranger(e)s résidant en Suisse*	29%	19%
Etranger(e)s résidant à l'étranger	55%	60%

* Cette catégorie comprend toutes les autorisations de police des étrangers, de l'admission provisoire au permis d'établissement.

Répartition par âge :

Ages	Hommes		Femmes	
	2003	2002	2003	2002
Mineurs	281	334	8	6
De 18 à 20 ans	281	390	19	33
De 21 à 30 ans	1'032	1'119	94	88
De 31 à 40 ans	505	494	52	67
De 41 à 50 ans	172	169	20	26
51 ans et plus	76	102	11	15
Totaux	2'347	2'608	204	235

Perspectives 2004

Personnel - Bâtiment

Poursuivre le recrutement du personnel de surveillance.

Poursuivre, en concertation avec l'UPCP, la formation destinée à structurer, de manière détaillée, les missions, tâches et responsabilités confiées aux cadres, collaboratrices et collaborateurs de la prison de Champ-Dollon. Cette formation a pour objectif de permettre, en collaboration avec le service d'évaluations et de gestion des fonctions, une nouvelle définition de toutes les fonctions occupées par le personnel de surveillance. Ce travail aura pour corollaire l'étude d'une éventuelle modification de la loi F1 50.

Poursuivre l'expérience du détachement des collaboratrices et des collaborateurs au Centre éducatif, d'observation et de détention de la Clairière aux fins d'assurer la sécurité interne de l'établissement et faciliter la prise en charge éducative des mineurs incarcérés.

Poursuivre et consolider l'expérience de la mixité dans les tâches de surveillance et permettre ainsi au personnel féminin d'assumer sa mission tant auprès des femmes incarcérées que des détenus.

Assurer le suivi, de concert avec le Département de l'aménagement, des équipement et du logement (DAEL), des travaux de renouvellement des installations techniques de surveillance et de sécurité à la prison de Champ-Dollon, en application de la loi n° 8950 adoptée le 16 mai 2003 par le Grand Conseil.

Population carcérale

Poursuivre l'étude de solutions pertinentes aux problèmes de gestion de la surpopulation carcérale et des détenus présentant de plus en plus fréquemment des troubles d'ordre psychiatrique.

6.13.3 Service de l'application des peines et mesures (SAPEM)

Mission

Le service de l'application des peines et mesures (SAPEM) reçoit des tribunaux pénaux genevois et des tribunaux militaires, les jugements concernant :

➤ les peines privatives de liberté

➤ les mesures

➤ les peines avec sursis et règles de conduite.

En vertu du code pénal suisse et du droit concordataire romand, le SAPEM fixe les modalités des peines et des mesures prononcées à l'encontre des adultes (placement dans l'établissement d'exécution de peine, octroi du régime progressif, préavis quant à une remise de peine).

Pour ce faire, il dispose de lieux de détention en Suisse romande; en cas de nécessité, il peut également placer des personnes condamnées dans d'autres pénitenciers de Suisse.

Le SAPEM assure le secrétariat de la commission de libération conditionnelle.

Pour l'exécution des courtes peines à Genève, le SAPEM dispose de la maison d'arrêt de Villars (hommes) et la maison d'arrêt de Riant-Parc (femmes).

Le régime de fin de peine est appliqué à Genève aux hommes dans les maisons le Vallon et Montfleury, aux femmes à la maison d'arrêt de Riant-Parc.

L'exécution des courtes peines (jusqu'à 90 jours) peut se dérouler sous la forme d'un travail d'intérêt général (TIG) au profit de la collectivité.

Les arrêts domiciliaires – sous contrôle électronique – sont applicables aux personnes condamnées à une peine privative de liberté de 20 jours au minimum et de six mois au maximum.

Priorités, activités et événements

➤ **Placements des personnes condamnées selon le droit concordataire romand** :

En moyenne annuelle journalière, les établissements de la Plaine de l'Orbe (VD) accueillent 35 condamnés placés par le SAPEM, Bellechasse (FR) 30, Bellevue (NE) une dizaine et Crêtelongue (VS) 5.

25 personnes condamnées sont en outre placées dans d'autres pénitenciers en Suisse alémanique et au Tessin.

➤ **Libération conditionnelle**

La Commission de libération conditionnelle est compétente pour les décisions de libération conditionnelle à l'égard des peines supérieures à 3 ans; le département est compétent pour les peines supérieures à 3 mois et allant jusqu'à 3 ans.

Le département a :

	2003	*2002*
• étudié	256 dossiers	230
• prononcé	189 libérations anticipées	156
• rejeté	21 requêtes	22
• ordonné	18 retours en détention	19
• renoncé à	28 réintégrations	33

➤ **Rachat des amendes**

Le service des contraventions a délégué au SAPEM l'organisation du rachat des amendes (article 49 CPS) par une prestation en travail notamment pour le compte de l'Etat ou d'une commune 5000 heures de travail ont été effectuées gratuitement au service de la collectivité (en 2002 : 5097 heures).

Statistiques

Dossiers traités	2003	2002
«Courtes peines» émanant des tribunaux genevois	802	786
«Longues peines» émanant des tribunaux genevois	216	210
«Courtes peines» émanant d'autres cantons	168	158
Condamnations prononcées par des Tribunaux militaires	6	12
«Amendes» converties en peines d'arrêts	1'409	1'130
Peines avec sursis et règles de conduite	52	36

➤ **Modalités de peine**

En lieu et place du régime ordinaire de détention le SAPEM a :

– admis le régime de semi-détention pour 105 hommes;
– octroyé le régime de fin de peine à 6 femmes et 60 hommes;
– organisé le travail d'intérêt général (11'552 heures de travail) effectué par 7 femmes et 130 hommes;
– autorisé l'accès aux arrêts domiciliaires à 1 femme et 37 hommes;
– encaissé sur délégation du service des contraventions - 389'000 CHF (279'000 CHF en 2002) d'amendes converties en arrêts.

6.13.4 Service de probation et d'insertion (SPI)

Mission

En application de l'article 47 du CPS et du règlement du Conseil d'Etat, le Service de probation et d'insertion (SPI) apporte aide, conseil et appui à toute personne soumise à une mesure de patronage ou ayant été incarcérée depuis moins d'une année. Il assume une surveillance discrète des personnes soumises à une mesure de patronage suite à une libération conditionnelle, une libération provisoire ou à un sursis.

De plus, le Service de probation et d'insertion est responsable du suivi socio-éducatif des personnes détenues à la prison de Champ-Dollon.

Priorités et activités

Tout au long de l'année 2003, les collaboratrices et les collaborateurs du SPI ont dû faire face à des situations plus difficiles en raison d'une détérioration psychique de la population carcérale, postcarcérale et postpénale.

Durant cette même période, la direction et le secteur administratif ont mis sur pied, avec l'aide de la direction départementale des finances, un mode de gestion financière pour tiers plus adapté aux besoins des utilisateurs et plus performant sur le plan de la rigueur financière.

Le secteur socio-éducatif à la prison de Champ-Dollon

En marge de la mesure de patronage prévue à l'art. 47 du CPS, le Service de probation et d'insertion assure la prise en charge socio-éducative des personnes détenues à la prison de Champ-Dollon.

Les assistantes sociales et assistants sociaux soutiennent et conseillent, à leur demande, les prévenu-e-s et condamné-e-s incarcérés-es à la prison.

Les trois axes majeurs de leur intervention sont:

- Aider les détenus à surmonter le choc de leur incarcération.
- Servir de lien avec l'extérieur par une collaboration étroite avec les familles, employeurs, magistrats, avocats, et services administratifs d'une part, et de relais avec le personnel de surveillance de la prison et des services annexes à la prison, comme le service médical, d'autre part.
- Préparer, avec le détenu, sa sortie de prison.

La formatrice et le formateur dispensent des cours de remise à niveau des matières élémentaires, de français, d'initiation à l'informatique et de langues. Ils établissent également des projets de formation avec les prévenus qui le souhaitent.

Le secteur postcarcéral et postpénal

Les collaboratrices et les collaborateurs de ce secteur exécutent le mandat de patronage qui leur est confié par les autorités judiciaires.

Ce mandat consiste à aider à la réinsertion socioprofessionnelle des détenus libérés conditionnellement ou au bénéfice du sursis. Il arrive qu'une mesure de patronage soit ordonnée pendant la libération provisoire. L'accent doit alors être mis sur la prévention.

Cette aide est également proposée aux personnes qui la sollicitent et qui ont été condamnées à une peine ou à une mesure de sûreté prononcée ou exécutée depuis moins d'un an.

La majorité des demandes provient de personnes qui sortent de prison après une courte période d'emprisonnement, à titre préventif ou en exécution de peine.

Le secteur d'insertion et d'hébergement

- A Vésenaz, des ateliers «entretien des zones vertes», «bâtiment» et «mécanique», placés sous la responsabilité de maîtres socioprofessionnels, permettent la remise progressive au travail.
- A la Jonction, un lieu convivial d'accueil et d'occupation, sous la responsabilité d'animateurs, a pour but de favoriser la mise en route de projets personnels.
- Pour effectuer sa mission, qui consiste notamment à fournir un gîte, le Service gère 5 lieux d'hébergement, soit 34 lits, qu'il met à disposition des détenus libérés à court ou moyen terme.

Le secteur administratif

Indispensables au bon fonctionnement des autres secteurs, les collaboratrices et les collaborateurs administratifs reflètent en mots et en chiffres le travail social quotidien dans toute sa dimension (réception, secrétariat, comptabilité axée sur la gestion pour tiers).

Perspectives 2004

Organiser le service de manière à ce que l'aide apportée soit adaptée aux besoins de chaque patronné.

Poursuivre la mise en place du travail de réseau avec nos partenaires.

Favoriser la coordination entre les responsables d'ateliers et les maîtres socioprofessionnels, rechercher les

synergies avec les ateliers du service des établissements de détention afin d'améliorer la qualité des actions de réinsertion.

Collaborer avec l'Autorité de surveillance en vue d'élaborer un nouveau règlement du service de probation et d'insertion, en harmonie avec les modifications liées à l'entrée en vigueur du nouveau code pénal.

Garantir la complémentarité entre les structures administratives existantes et la Société genevoise de patronage.

Améliorer le concept de gestion comptable des patronnés.

Statistiques

	2003	2002	2001	2000	1999
Nombre d'entretiens avec des personnes incarcérées					
- par le Groupe social à la prison de Champ-Dollon	2'599	2'811	3'023	2'549	3'221
- par le Groupe social postpénal à la prison de Champ-Dollon	121	106	85	54	107
- dans les pénitenciers concordataires	51	115	136	163	150
- dans les établissements de détention genevois	49	150	258	281	120
Total	**2'820**	**3'182**	**3'502**	**3'047**	**3'598**
Nombre d'entretiens avec des personnes libérées					
- par le Service social postpénal à la Jonction	5'890	4'667	4'687	4'258	4'883
- par le Service social postpénal à l'extérieur	401	517	552	643	406
Total	***6'291***	**5'184**	**5'239**	**4'901**	**5'289**
Hébergement					
- nombre de nuitées à Jolimont	2'371	2'629	1'893	2'385	2'183
- nombre de nuitées à Vésenaz	2'344	2'882	2'742		
- nombre de nuitées à Venel	1'144	989	832		
- nombre de nuitées au Maillon	1'424	1'699	1'623	2'549	907
- nombre de nuitées à Dassier	983	842			
Total	**8'266**	**9'041**	**7'090**	**4'934**	**3'090**
Enseignement à la prison de Champ-Dollon					
- nombre d'heures de cours	1'024	1'536	1'054	224	
- nombre de personnes suivies	234	275	175	89	
Insertion JOB atelier Jonction					
- nombre de personnes occupées	53	47	67	83	30
- nombre de jours d'occupation	1'099	1'072	2'511	2'324	574
Insertion JOB atelier Vésenaz					
- nombre de stagiaires	69	73	79		
- nombre d'heures travaillées	25'613	30'724			
Nombre de personnes suivies par le Service					
- mandats de patronage	213	176	194	189	165
- patronages volontaires	191	208	180	165	137
- accueils / dépannages	13	36	22	47	21
- personnes suivies à la prison de Champ-Dollon	1'672	Nouveau mode de calcul			
- personnes suivant des cours à la prison de Champ-Dollon	234	275	175	89	
Total	**2'270**	**695**			
Démarches administratives					
- Gestion des dossiers avec finances	305	294	282	292	311
- Téléphones entrants	20'100	20'000	16'000	13'000	13'000
- Téléphones sortants	16'000	16'000	14'000	12'000	12
- Courriers entrants	10'000	8'500	7'000	6'400	6'400
Tutelles / curatelles					
- nombre de tutelles et curatelles	7	7	7	6	5

6.13.5 Service des établissements de détention (SED)

Mission

Le service des établissements de détention a pour mission d'accueillir les personnes (hommes et femmes) condamnées à de courtes peines, les condamné-es en régime de fin de peine, les mineurs (garçons et filles) placés par le Tribunal de la Jeunesse et les personnes détenues au sens de la loi sur les mesures de contrainte.

Priorités, activités et événements

Les diverses demandes de placements ont permis de constater que les établissements répondent aux besoins et attentes soit du canton soit du concordat romand.

Pour accomplir sa mission, le service dispose de 6 établissements (pour 110 places de détention) se répartissant sur le territoire genevois de la manière suivante :

- Maison d'arrêt de **Villars** : courtes peines hommes
- Maison **Le Vallon** : fin de peine hommes
- Maison **Montfleury** : fin de peine hommes
- Maison d'arrêt de **Riant-Parc** : courtes peines, fin de peine femmes et mineures filles.
- Centre **La Clairière** : préventive et mandats d'observation pour mineurs.
- Maison d'arrêt de **Favra** : détention administrative en vue de refoulement, au sens de la loi fédérale sur les mesures de contrainte du 18 mars 1994.

Le service gère également les prestations en travail pour mineurs, ordonnées soit par le Tribunal de la Jeunesse soit par la juridiction pour enfants (10-15 ans).

Dans le courant de cette année 2003, la Maison Montfleury a déménagé et s'est installée à Pinchat afin de laisser le terrain libre pour la construction de l'agrandissement de la Clairière.

Perspectives 2004

L'année 2004 verra la détention administrative s'installer dans le nouvel établissement de Frambois et la Maison d'arrêt de Favra retrouver sa vocation de maison de détention pour les condamnés de droit commun.

La Clairière pourra compter sur l'agrandissement de son bâtiment pour augmenter sa capacité d'accueil de 16 à 30 mineurs.

Statistiques

Etablissements		*Dossiers traités*	*Nombre de journées de détention*	*Taux d'occupation*
Villars		112	5'330	69.54%
Riant-Parc	majeures	36	845	22.40%
	mineures	60	1'070	58.63%
Montfleury		47	5'887	89.60%
Vallon		61	7'930	90.53%
Favra		184	3'276	59.84%
La Clairière		171	5'402	92.50%
Total		**671**	**29'740**	

Prestations en travail pour mineurs

Dossiers traités : 245 (215 garçons / 30 filles)
soit : 87% garçons et 13% filles.

Journées de prestations : 682

29 dossiers traités ont été confiés par le Service de Protection de la Jeunesse, via le Juge des enfants.

7. DÉPARTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT, DE L'ÉQUIPEMENT ET DU LOGEMENT

7.1 Présidence et secrétariat général

Législation

La loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987 (RSG L 1 30; ci-après LaLAT), a été modifiée à deux reprises, les 23 mars et 27 juin 2003, en vue de son adaptation aux nouvelles normes de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et de son ordonnance d'application (LAT et OAT) régissant la zone agricole.

Pour mémoire, ces révisions répondaient notamment à une demande exprimée par divers milieux, qui souhaitaient que des mesures soient prises pour assouplir le régime applicable aux constructions et installations localisées dans la zone agricole. Les nouvelles dispositions de droit fédéral étaient, pour l'essentiel, directement applicables et laissaient peu de marge de manœuvre aux cantons.

Néanmoins, ces derniers se sont vu octroyer la faculté d'édicter des dispositions d'exécution permettant l'édification, en zone agricole et par la voie ordinaire, de constructions et installations vouées à la production non tributaire du sol et dépassant ce qui peut être admis au titre du développement interne (cf. art. 16a, alinéa 3 LAT et 38 OAT). L'activité propre à ce type de production vise, en particulier, les cultures hors sol, dont celles mises en œuvre à l'aide de serres.

Afin d'assurer le maintien et le développement de ce type d'activités dans notre canton, le Grand Conseil, faisant usage de cette faculté, a créé un nouvel instrument d'aménagement du territoire: le plan localisé agricole. Conformément au nouvel article 20, alinéa 5 LaLAT, à l'intérieur des secteurs de zone agricole désignés à cet effet par le plan directeur cantonal et selon les principes fixés par ce document, la délivrance d'autorisations de construire portant sur des constructions et installations excédant les limites du développement interne, au sens de l'article 16a, alinéa 3 LAT, est subordonnée à l'adoption préalable, par le Conseil d'Etat, d'un plan localisé agricole destiné à permettre l'édification de telles constructions et installations. Le contenu d'un plan localisé agricole varie selon la surface des constructions et installations projetées. Lorsque celle-ci est égale ou supérieure à 5 000 m^2, un tel plan se doit de régler le gabarit, la destination et l'implantation de ces constructions et installations, en dérogeant au besoin aux normes de la 5e zone.

Autre nouveauté, les hameaux de la zone agricole répertoriés comme tels par le plan directeur cantonal ne pourront plus être déclassés en zone à bâtir 4B, comme précédemment, mais en «zone de hameaux». Il s'agit d'une zone spéciale au sens des articles 18 LAT et 33 OAT, où l'adoption d'un plan de site est obligatoire en vue de la délivrance d'une autorisation de construire.

Enfin, toutes les possibilités de dérogation aux règles ordinaires de la zone agricole offertes par le droit fédéral ont été saisies par le canton. Ainsi, la section de la LaLAT consacrée aux dérogations, revue et corrigée pour l'occasion (art. 26 à 27D), contient désormais un nouvel article 27D, qui permet au département de délivrer les autorisations visant le maintien de l'habitation sans rapport avec l'agriculture ou le changement complet d'affectation de constructions ou installations dignes d'être protégées au sens et selon les conditions fixées à l'article 24d de la loi fédérale.

Le 27 juin 2003, le Grand Conseil a également modifié la loi générale sur les zones de développement, du 29 juin 1957 (RSG L 1 35; ci-après LGZD) ainsi que la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités (RSG L 1 40; ci-après LExt). Ces modifications visaient à accélérer la procédure d'adoption des plans localisés de quartier. Outre un certain nombre de dispositions techniques (suppression d'une enquête publique dans certains cas, fixation de délais pour le traitement des oppositions, etc.), on retiendra, pour l'essentiel, que le Grand Conseil dispose désormais d'un droit de proposition en matière de plans localisés de quartier. En effet, lorsque le Grand Conseil le demande par voie de motion, le département est tenu de mettre au point un projet de plan localisé de quartier et, dans un délai de 12 mois dès l'adoption de la motion et après en avoir informé la commission d'aménagement du canton, d'engager la procédure d'adoption d'un plan localisé de quartier (art. 5A, alinéas 3 et 1, alinéa 4 LGZD).

Le 2 mai 2003, le Grand Conseil a introduit dans la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation, du 25 janvier 1996 (RSG L 5 20; ci-après LDTR) diverses dispositions visant à inciter à la rénovation, à l'économie d'énergie et à la production d'énergie renouvelable.

Les alinéas 3 à 5 nouveaux de l'article 9 LDTR visent, en substance, à introduire au chapitre des «transformations», certains principes déjà retenus à l'article 6 alinéa 3 LDTR à l'égard des opérations de «démolition-reconstruction». Ainsi, l'article 9 alinéa 3 nouveau stipule que, par «besoins prépondérants de la population», il faut entendre des loyers correspondant à un prix compris entre F. 2'400.- et F. 3'225.- la pièce par année.

Toutefois, cette fourchette peut «exceptionnellement» être dépassée, si la surface brute locative des pièces est importante (art. 9 al. 4 nouveau). Le caractère exceptionnel du dépassement a été souhaité par le législateur afin

de marquer l'application restrictive qu'il convient de faire de cette disposition à la différence de ce qui est prévu, pour un tel cas de figure, dans le cadre d'une opération de démolition-reconstruction.

L'article 9 alinéa 5 nouveau reprend trois hypothèses spécifiques alternatives dans lesquelles la fourchette des loyers peut encore être dépassée, soit si :

a) la protection du patrimoine génère des coûts supplémentaires;
b) des mesures d'économie d'énergie dépassant les exigences légales ou réglementaires génèrent des coûts supplémentaires et entraînent une baisse des charges du locataire;
c) l'installation d'une unité de production d'énergie renouvelable procure un avantage financier au locataire.

L'article 11 alinéa 1 LDTR mentionne enfin expressément qu'il est tenu compte, pour le calcul du loyer après travaux, des subventions accordées, tel le bonus à la rénovation.

En date du 29 août 2003, le Grand Conseil a modifié la loi sur les routes, du 28 avril 1967 (RSG L 5 20). Désormais le Conseil d'Etat devra établir un «plan directeur du réseau routier», formé par les voies publiques, qui détermine l'évolution de la gestion de la circulation pour une période quadriennale. Ce plan directeur sera soumis au Grand Conseil, qui pourra formuler ses recommandations sous forme de résolution, avant de pouvoir être adopté par le Conseil d'Etat. Il sera revu au début de chaque législature (art. 2).

Le réseau routier sera hiérarchisé, en prenant en considération tous les modes de transport et en fonction des principes de leur complémentarité et du libre choix. Ainsi, les voies publiques seront hiérarchisées en réseau routier primaire, réseau routier secondaire et réseau routier de quartier, chacun remplissant des fonctions différentes, les deux premiers étant affectés prioritairement au trafic motorisé public et privé, alors que le troisième a pour fonction de desservir les habitants et les activités (art. 3 et 3A).

Un Conseil des déplacements, formé de douze membres représentant les organismes faîtiers intéressés aux questions de la mobilité, devra être nommé par le Conseil d'Etat. Il sera associé aux travaux stratégiques liés au domaine de la mobilité et devra émettre des avis ou formuler des propositions sur les questions importantes intéressant le domaine de la circulation.

Enfin, le 5 décembre 2003, le Grand Conseil a adopté la loi sur la protection générale des rives de la Versoix (RSG L 4 19). Cette nouvelle loi institue une nouvelle zone à protéger au sens de l'art. 17 LAT. Elle complète utilement les zones à protéger existantes des rives du lac, du Rhône et de l'Arve.

Indemnisation des riverains de l'Aéroport international de Genève

Durant l'année 2003, quelques questions juridiques encore en suspens ont trouvé une solution par des arrêts du Tribunal fédéral, de sorte que la procédure d'indemnisation des riverains de l'aéroport a pu se poursuivre. Les négociations avancent à un rythme satisfaisant et l'on peut espérer arriver l'an prochain au terme de ces procédures entamées en 1992 pour la plupart.

Cela étant, on peut craindre que l'application des valeurs limites de bruit adoptées par le Conseil fédéral le 31 mai 2001 relance une nouvelle vague de réclamations en raison des restrictions apportées aux possibilités de construire dans le voisinage de l'aéroport.

Au 31 décembre 2003, c'est un montant de 45 millions de francs qui a été dépensé au titre de l'indemnisation des riverains de l'Aéroport international de Genève, en indemnités et frais de procédure et d'expertise.

Chambre des architectes et ingénieurs

Cet organisme, qui a notamment pour mission de donner son préavis sur la réalisation des conditions d'inscription au tableau des mandataires professionnellement qualifiés, s'est réuni mensuellement pour examiner toutes les demandes déposées à cet effet durant l'année 2003.

Le tableau est tenu à jour en permanence par le département et peut être consulté sur Internet à l'adresse suivante:

http//www.geneve.ch/dael/

Révision des contrats de mandats

Afin de tenir compte des nouvelles pratiques en matière d'attribution des mandats (adjudication des marchés publics) et des nouvelles méthodes de calcul des honoraires, le secrétariat général a entrepris, en collaboration avec les directions concernées, la révision des documents contractuels utilisés par le département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) pour les mandats d'architecte, d'ingénieur civil et d'ingénieur spécialisé. Formellement, les nouveaux contrats s'écartent des modèles proposés par la Société des ingénieurs et architectes (SIA) pour mieux s'adapter aux pratiques du DAEL. Cette révision a également permis l'élaboration de conditions générales pour les contrats de mandats.

Mise en œuvre des directives en matière de santé et de sécurité au travail

Sur mandat des commissions consultatives instituées par le règlement sur la passation des marchés publics en matière de construction, le secrétariat général a organisé et animé un groupe de travail chargé d'examiner quelles sont les mesures que le DAEL peut instaurer pour améliorer la mise en œuvre des directives et prescriptions légales en matière de sécurité, sur les chantiers de l'Etat. Ce groupe de travail se compose des représentants du maître de l'ouvrage, des partenaires sociaux de la construction et de l'inspection des chantiers. Ses travaux ont porté essentiellement sur les questions de coordination et de prise en charge des coûts. Un premier rapport est attendu pour début 2004.

Marchés publics

Les activités du délégué cantonal en matière de marchés publics pour l'année 2003 se sont poursuivies avec le travail d'harmonisation intercantonale des pratiques selon trois axes principaux:

1. Formation, avec la mise en place d'un cours de base d'une durée de trois jours qui a été suivi par environ 110 personnes en cinq sessions à travers la Suisse romande;
2. Gestion électronique des appels d'offres et de concours, avec l'entrée en production du site Internet SIMAP.CH;
3. Guide pratique interactif (GIMAP.CH romand), avec la mise en place d'un groupe de travail au niveau romand.

Le projet de loi (n° 8679) demandant au Grand Conseil d'adhérer à l'AIMP révisé et les travaux de mise en place

d'un nouveau règlement cantonal d'application qui réunirait les deux règlements existants à ce jour, sont restés en suspens bien que les cantons, en majorité, y aient adhéré à fin 2003.

Les efforts en matière d'information et de formation sont permanents. Il a été procédé à l'engagement d'un assistant au délégué cantonal qui s'occupera principalement des outils pratiques (SIMAP.CH et guide pratique). Les demandes de renseignements et de conseils en matière de marchés publics proviennent de toutes les entités publiques du canton de Genève, mais également des soumissionnaires genevois, suisses et même étrangers. Sans oublier que le délégué cantonal rencontre régulièrement les associations professionnelles et les partenaires sociaux afin d'être à l'écoute des problèmes liés à l'application des règlements cantonaux.

Les entités publiques ont pris conscience que l'ouverture des marchés publics ne concerne pas seulement le domaine de la construction, ce qui explique que certains types de marchés, tels que les services d'assurance, les services de communication ou encore la fourniture de véhicules, ont été mis en concurrence.

Ajoutons que les membres des deux commissions marchés publics (mandats de construction et travaux) se sont rencontrés trois fois au cours de l'année 2003. Les discussions, lors de ces séances, ont permis d'éclaircir certaines zones d'ombre dans l'application des règlements et de mieux comprendre l'impact que ceux-ci ont pour les entreprises et les bureaux en particulier, et pour l'économie genevoise en général.

Division des ressources humaines

Sur un effectif budgétaire de 759,09 postes, le département comptait 716,49 postes occupés à fin novembre 2003.

Les flux du personnel pour 2003 ont été les suivants :

- 73 nouveaux engagements
- 41 départs dont :
  - 12 départs à la retraite anticipée (PLEND)
  - 7 départs à la retraite pour raison d'âge
  - 6 transferts dans d'autres départements
  - 12 démissions.

En ce qui concerne la mobilité interdépartementale, la stabilisation constatée depuis plusieurs années se confirme.

Par ailleurs, on observe que la proportion hommes/femmes (546/232) ne varie plus beaucoup depuis quelques années.

Finalement, le nombre de collaborateurs employés à temps partiel (22,80%) s'est accru sensiblement cette année (+6%).

Service de la communication

Objectifs et priorités

Ce service est en charge de la logistique du département. Il regroupe des secteurs d'activité très variés, tels que le courrier de l'Etat, les centraux téléphoniques, le courrier interne du département, la reprographie, les archives, le microfilmage, la documentation et l'accueil.

Activités

Suite à l'entrée en vigueur en 2002 de la LIPAD (loi sur l'information du public et l'accès aux documents) l'accroissement (+22%) du nombre de recherches et de consultations de documents observé l'an dernier s'est confirmé. En effet, en 2003, l'on a constaté une augmentation de 10% des consultations et des recherches.

En ce qui concerne le secteur de la reprographie, la demande est toujours aussi importante. La complexité des travaux va elle aussi croissant. Les tirages couleurs, ainsi que les travaux de reliure vont peu à peu prendre le pas sur les travaux en noir/blanc simples. Cet atelier est régulièrement sollicité pour effectuer des travaux pour d'autres départements.

Quant à l'atelier de microfilmage, sa production reste stable.

Division des systèmes d'information

La division des systèmes d'information a poursuivi la mise en place des projets informatiques concernant les amarrages, ainsi que la gestion des véhicules. Dans le domaine de la communication, l'Intranet du département a continué à se développer. A terme le DAEL devrait disposer d'un Intranet regroupant l'ensemble de ses directions.

En ce qui concerne le domaine administratif, une première application de gestion des dossiers a été mise en place pour le groupe juridique du secrétariat général et pour le service des opérations foncières. La réflexion s'est focalisée sur la gestion documentaire et un schéma directeur a été entrepris pour poser les bases de la mise en place d'un outil GED.

En ce qui concerne les ressources humaines, une petite application permet aujourd'hui de consulter l'organigramme hiérarchique du département sur l'Intranet ainsi que les données de base concernant les collaborateurs du DAEL.

Pour la direction de la police des constructions, la division s'est attachée à aider à la définition du projet «SIRAUCO». Pour cela, un certain nombre de prototypes a été réalisé.

En ce qui concerne le système d'information du territoire, la collaboration s'est poursuivie avec la géomatique du DIAE pour consolider les outils informatiques actuels. La définition d'un poste «métier» suffisamment performant pour prendre en charge la production des informations territoriales et leur consultation a été réalisée.

Dans les secteurs du bâtiment, le dossier préparatoire à l'appel d'offres pour le secteur de la gérance est en voie de finition. Le référentiel SIBAT, quant à lui, continue à se mettre en place.

Dans le domaine routier, le projet principal concerne le système de gestion de l'entretien du domaine public en fonction de la couverture du sol.

Des études approfondies ont été réalisées dans le secteur du patrimoine et des sites pour définir les caractéristiques du système d'information. Plusieurs prototypes ont été réalisés qui permettent de bien cerner les points clés de ce système d'information.

L'étude de rénovation du système d'information du logement est réalisée et le chiffrage du dossier de réalisation effectué.

On remarquera que 2003 a été une année importante en termes de réflexion sur les différents systèmes d'information à mettre en place au département. La nécessité d'une communication étroite entre les différentes direc-

tions sur les dossiers, et la situation budgétaire difficile pour 2004 rendent complexe le développement de solutions informatiques. Néanmoins, l'un des objectifs à court terme est de continuer à appuyer la maîtrise d'ouvrage dans l'utilisation efficace des moyens de traitement de l'information et d'entreprendre les actions de formation appropriées.

Projet CEVA

(Liaison ferroviaire Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse)

Introduction

Dans la foulée des décisions importantes prises en 2002 en faveur de la réalisation de la liaison ferroviaire Cornavin–Eaux-Vives–Annemasse (signature du protocole d'accord réactualisant la Convention de 1912, vote du financement cantonal de 400 millions de francs), l'année 2003 a permis au projet d'organiser ses structures de pilotage et de prendre son rythme de croisière.

Le projet CEVA est mené en co-maîtrise d'ouvrage entre le canton de Genève et les CFF jusqu'au début des travaux. En effet, l'enjeu crucial que représente l'insertion optimale de la ligne et des stations dans le territoire genevois, couplé à une participation financière du canton à hauteur de 42%, justifiait pleinement une participation active de Genève dans la réalisation de l'ouvrage.

La conduite efficace du projet CEVA a nécessité la mise sur pied d'instances de pilotage spécifiques. Ces instances regroupent l'ensemble des partenaires du projet, que ce soit les parties à la Convention de 1912 qui est à l'origine du projet (Confédération, CFF, canton de Genève) ou les diverses directions cantonales concernées par le projet.

Avancement des études

Environnement

L'étude d'impact sur l'environnement (EIE) a été le premier mandat lancé en 2002. La première étape de cette étude, l'enquête préliminaire, a consisté à recenser l'ensemble des impacts potentiels de la ligne à étudier, et à réaliser ainsi le cahier des charges de l'étude proprement dite. L'enquête préliminaire a été transmise à Berne en avril 2003 afin d'être préavisée. La prochaine étape sera donc l'enquête proprement dite, qui déterminera avec précision les impacts et les mesures compensatoires.

Lot 1 (Cornavin)

L'avant-projet du lot 1 (intervention en gare de Cornavin) a été terminé début septembre 2003. Le dossier fera début 2004 l'objet d'une procédure d'approbation des plans, ce qui aboutira à une autorisation de construire d'ici environ 18 mois.

Les travaux portent sur le prolongement de la voie 1 en direction de Saint-Jean afin de supprimer un goulet à simple voie et de permettre aux trains régionaux CEVA de circuler à double voie de bout en bout du tronçon Cornavin–Annemasse. Il s'agira également de créer une nouvelle liaison à l'entrée de la gare côté Lausanne afin de permettre l'entrée en gare des trains régionaux indépendamment du trafic Grandes Lignes.

L'insertion architecturale du projet est actuellement étudiée, notamment vis-à-vis des impacts à l'arrière de la Haute école d'arts appliqués ainsi que sur la salle de gymnastique de l'Ecole de formation professionnelle de Saint-Gervais.

Le calendrier de réalisation actuel prévoit la mise en service de la voie 1 prolongée à la mi-décembre 2006, avec l'introduction du nouvel horaire.

Autres lots

Les autres mandats d'études d'ingénierie seront attribués d'ici à janvier 2004. Ainsi, l'avant-projet total devrait être terminé au cours de l'été 2004.

Gares et stations

L'emplacement de la totalité des stations, de même que le nombre et la position des accès sont désormais connus. Un concept de fonctionnement des pôles multimodaux est en cours d'élaboration et un concours d'architecture sera lancé en 2004.

Relations transfrontalières

Organisation des instances franco-suisses CEVA

Avec 1,9 kilomètre de voies depuis la frontière jusqu'à Annemasse, la France est activement impliquée dans le projet CEVA. Le principal enjeu est de déterminer la continuité de l'infrastructure sur territoire français, sachant que le tronçon Eaux-Vives – frontière sera réalisé en tranchée couverte. La collaboration transfrontalière a également nécessité la création d'instances *ad hoc*, permettant de traiter l'ensemble des aspects inhérents au franchissement de la frontière. Ces instances réunissent les Etats suisse et français, le canton de Genève, la Région Rhône-Alpes, les CFF, RFF (Réseau ferré de France) et la SNCF.

France : les études avancent

Le scénario d'exploitation de la ligne CEVA sur territoire français a été défini et validé. Parallèlement, les études liées à l'infrastructure sont en cours. En outre, la structure juridique de l'accord qui sera signé par les deux Etats a été établie. Ceci est de très bon augure pour l'avancement de CEVA côté français.

Etoile Annemasse – Genève

«L'Etoile Annemasse – Genève» est un projet de développement d'un pôle urbain à Annemasse. Il s'accompagne de la redéfinition du périmètre de la gare en vue de l'arrivée de CEVA. Ce nouvel élan autour d'Annemasse est un signe direct de la dynamique urbaine générée par la réalisation du projet ferroviaire. Des développements similaires sont donc à prévoir aux abords du tracé.

Communication

Diverses actions de communication ont été mises sur pied au cours de l'année 2003. Dans un premier temps, un dépliant «grand public» présentant le projet a été édité. Un bulletin d'information «CEVA Info» à l'intention des associations et des organisations économiques du canton a été créé par la suite, et deux numéros ont vu le jour. Une vingtaine de présentations du projet ont été organisées pour divers milieux associatifs, économiques ou politiques. En outre, une conférence-débat sur le thème «CEVA et le pôle de la gare d'Annemasse» a rassemblé le même public. Une présence du projet a été assurée au MIPIM 2003, avec une présentation sur écran tactile au sein du stand «Lake Geneva Region». Enfin, quelques pages sur CEVA ont été intégrées au site de l'Etat de Genève, en attendant la réalisation du site complet du projet au premier trimestre 2004.

Concertation avec les communes

En matière de concertation, les contacts avec les communes de Carouge, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex ont été initialisés dès la fin de l'année 2002. Cette première approche s'est concrétisée par la création du groupe de travail CEVA–Carouge et du groupe de travail CEVA–Trois-Chêne, au sein desquels les informations sur le projet et les souhaits des communes en matière d'aménagement sont échangés. Les réunions se poursuivent, et l'image du projet se précise au fur et à mesure de son avancement.

Coordination de projets d'aménagement

La collaboration s'est instaurée entre CEVA et la Ville de Genève pour le lot 1 (Cornavin), la station de Champel-Hôpital, l'aménagement du plateau de Champel et le PAC des Eaux-Vives. De même, les contacts se nouent entre CEVA et la Société simple de valorisation de terrains à Genève-Praille (SOVALP), afin d'assurer la cohérence des messages vis-à-vis de la commune de Lancy.

Mesures d'économies fédérales

Suite au vote de la loi sur le frein à l'endettement, la Confédération a proposé diverses mesures d'allégement budgétaires, touchant entre autre le domaine des transports. Certes, ces restrictions génèrent quelques inquiétudes, mais les accords en vigueur assurent au projet CEVA une base juridique et contractuelle solide. D'ailleurs, la Confédération a réaffirmé à plusieurs reprises que les engagements pris ne pouvaient être remis en cause, et M. Moritz Leuenberger, Conseiller fédéral en charge du Département de l'Environnement, des Transports, de l'Energie et de la Communication, a proposé au canton de poursuivre les études selon le calendrier prévu. Ainsi, des solutions de financement de la part fédérale devront être trouvées.

Perspectives

L'année 2004 verra le rythme d'avancement du projet s'accélérer. En effet, l'avant-projet global sera terminé à la fin de l'année, et la procédure d'approbation des plans pourra être lancée. De même, l'étude d'impact sur l'environnement délivrera ses conclusions qui devront être prises en compte lors de la réalisation de l'ouvrage. En outre, le résultat des études d'architecture (gares, aménagement de la tranchée couverte du Val d'Arve) donnera au projet une orientation décisive en termes d'insertion dans le tissu urbain. L'infrastructure ferroviaire tant attendue par Genève et sa région est enfin en passe de voir le jour.

7.2 Direction des ressources financières

La direction a été très largement mise à contribution par le projet CFI, qui a mobilisé et continuera à mobiliser ses ressources.

Une importance accrue a été accordée au système de contrôle interne, aux règles de gestion et aux procédures.

Le pilotage de projets majeurs tels le Stade de Genève, le financement de Geneva Palexpo et de son Centre des Congrès, les développements du site de La Praille au travers de la société de valorisation du même nom nécessitent beaucoup de rigueur dans le suivi.

La TVA est un sujet complexe qui a requis la mise en place de comptabilités *ad hoc* en vue d'une gestion de l'impôt préalable performante.

L'année sous revue a permis de consolider l'intégration du service de la comptabilité logement. Une attention particulière a été vouée à la mise en place d'outils de gestion et de pilotage.

7.2.1 Service financier

Mission

Le service financier a pour principale mission d'assurer le bon fonctionnement de la comptabilité du département, l'établissement du budget et le contrôle de son utilisation, la sécurité des flux financiers par la mise en place et le développement des procédures internes (directives), l'adaptation et l'amélioration des processus (pratiques administratives) ainsi que le suivi des rapports de l'inspection cantonale des finances. A cela, il faut ajouter les tâches afférentes à la structuration financière de dossiers importants et à leur optimisation sous l'angle de la TVA, des principes du droit public et des subventions (Confédération).

Activités

En matière de gestion courante, le secteur des débiteurs a effectué les opérations liées à la facturation du département et au suivi des créances ouvertes jusqu'au contentieux. Le secteur des créanciers en charge de l'enregistrement des commandes et autres engagements comptables ainsi que du traitement des factures des fournisseurs a procédé à la vérification et à la préparation des paiements d'environ 37'000 factures et bons de paiement. Ce volume est en régulière progression depuis plusieurs années, soit 7,5% d'augmentation annuelle de 2000 à 2003, et a été traité avec un effectif en personnel resté inchangé sur la même période.

Système de contrôle interne

Lors de cet exercice, le service a procédé, avec la collaboration des directions du département, à une mise à jour des directives financières et de contrôle interne portant notamment sur les principes et compétences financières d'engagement de dépenses. Ce travail a été réalisé dans un souci de cohérence avec la future comptabilité financière intégrée (CFI) en tenant compte notamment des caractéristiques fonctionnelles de cet outil.

Comptabilité financière intégrée (CFI)

En sus des activités courantes, le service poursuit les travaux et analyses en vue de l'introduction de la CFI. Dans le cadre de ce projet stratégique, et exigeant en terme de mobilisation des ressources, il s'attache à définir les processus et fonctionnalités de l'application qui permettront d'assurer la reprise des activités, en particulier le suivi des projets d'investissement et les liens avec la gestion des actifs immobilisés issus du processus de construction (renouvellement) des bâtiments et équipements publics.

Parallèlement à la mise en œuvre de la CFI, le service participe également au projet connexe de relevé des données d'inventaire et d'évaluation du patrimoine immobilier de l'Etat de Genève (en abrégé : projet EPIE) placé sous la direction du service des opérations foncières.

Gestion des investissements

Outre l'élaboration du budget et la planification financière propres au département, le service s'est vu attribuer, par décision du Conseil d'Etat, la responsabilité du suivi et du reporting de l'intégralité des investissements réalisés à l'Etat. Dans le cadre de cette nouvelle mission, réalisée durant l'année sous revue sans ressources supplémentaires, le service a pour tâches principales de :

- collecter les informations nécessaires émanant des autres départements et établir la situation financière des investissements, actuelle et projetée en fin d'exercice ;
- établir un tableau de bord mensuel récapitulant les éléments précités et analyser, avec la collaboration du département des finances, la situation financière ;
- émettre sur la base de ces analyses des propositions de plans d'action à l'attention du Conseil d'Etat.

Pour ce faire, le service devra toutefois se doter d'un système d'information et de procédures adaptés à un tel objectif (notamment au travers du déploiement de la CFI) permettant d'assurer le suivi des dépenses effectives et prévisionnelles d'investissement. La maîtrise de ce processus, par définition transversal et pluridisciplinaire, nécessite une mobilisation très importante de ressources qualifiées tant au niveau de la direction financière du département que des personnels directement chargés du suivi opérationnel des projets d'investissement (techniciens, architectes, ingénieurs).

7.2.2 Service comptabilité logement

Mission

Le service assure, d'une part, la comptabilisation des versements de toutes les allocations logement ainsi que des subventions et, d'autre part, la facturation des surtaxes et des trop perçus.

Les services de l'OCL concernés sont :

- surtaxe ;
- allocation de logements ;
- habitations mixtes.

Activités

Le service accorde une importance particulière à la gestion des débiteurs et notamment les arrangements de paiement qui sont traités.

Débiteurs de l'OCL

- 2001 : F 10'200'000
- 2002 : F 9'000'000
- 2003 : F 11'000'000 (estimation au 31.12.03).

L'augmentation du nombre de débiteurs à fin 2003 résulte du retard accumulé lors du traitement des dossiers au service de la surtaxe, retard lui-même causé par le passage du système de taxation prae-numerando au post-numerando. Les effets en cascade sont les suivants :

- l'envoi des relances ;
- les arrangements de paiements ;
- la mise au contentieux.

En conséquence, les débiteurs ont augmenté de F 2'000'000 et les arrangements de paiements sont passés de 18 % à 28 % de la valeur des débiteurs.

En moyenne annuelle, environ 2600 locataires ont été surtaxés en 2003 contre 2000 en 2002. En valeur ce poste a augmenté de F 3'600'000.

Les dossiers transférés au secteur contentieux représentent à fin 2003 F 1'400'000 contre F 1'760'000 à fin 2002. Cette amélioration de la situation n'est toutefois que passagère car elle reflète la réduction temporaire des rappels liée aux correctifs à appliquer sur le calcul des surtaxes.

Balance âgée des débiteurs au 31 décembre

	2002	*2003 (estimation)*
– à 30 jours	33%	18%
– de 30 à 60 jours	8%	4%
– de 60 à 90 jours	5%	3%
– au-delà de 90 jours	36%	47%
– arrangements	18%	28%.

Evolution du nombre d'actes de défaut de biens sous gestion

- 2001 : 1050
- 2002 : 1200
- 2003 : 1344.

Depuis l'année sous revue, le service a commencé la gestion active des actes de défaut de biens (ADB). Il est en effet nécessaire d'avoir une gestion pro-active de ces derniers, le délai de prescription étant de 20 ans. Notons encore que leur nombre a augmenté de 294 en l'espace de deux ans.

7.2.3 Opérations foncières

Mission

Le service est responsable de la gestion de toutes les transactions foncières de l'Etat de Genève, soit les aliénations, acquisitions et échanges de bien-fonds. Il est étroitement associé au traitement des opérations ouvrant la faculté d'exercice par l'Etat de son droit de préemption légal (zones de développement destinées au logement ou à l'industrie, immeubles classés).

Acquisitions

Le 29 novembre 2002, le Grand Conseil a voté la loi 8552 mettant à la disposition du Conseil d'Etat une somme de F 30 mios destinée à acquérir des biens fonciers, terrains ou immeubles, en relation avec sa politique foncière présentée aux députés en automne 1999.

Ce montant, que ce soit par l'achat de gré à gré ou par l'exercice du droit de préemption instauré en faveur de l'Etat de Genève, a permis les acquisitions suivantes, classées par zone d'affectation :

A. Logement

- parcelle 1690 du Grand-Saconnex, achat de droits à bâtir à la CIA pour F 2'883'327.- ;
- parcelle 186 d'Onex, achat de gré à gré de 1'556 m² avec villa, F 1'085'000.- ;
- parcelle 10221 de Confignon, aménagement de Cressy, 502 m² avec villa F 310'000.- ;
- parcelle 1521 du Grand-Saconnex, achat de gré à gré de 1'166 m² avec villa F 790'000.- ;

– parcelle 2024 de Genève Eaux-Vives, à la FVABCGe, 1'789 m² avec villa, F 870'000.-;
– parcelle 676 de Genève, Petit-Saconnex, 322 m² avec villa pour F 450'000.-;
– parcelle 1212 de Genève, Petit-Saconnex, 818 m² avec villa F 690'000.-;
– parcelle 989 de Vernier, 308 m² avec immeuble locatif pour F 820'000.-;
– parcelle 1222 de Genève, Petit-Saconnex, 1'004 m² avec villa, F 500'000.-.

B. Zone de développement destinée aux organisations internationales

– parcelles 1412 et 1413 de Pregny-Chambésy, 2'535 m² avec villa, dans le cadre du projet ONU-SIDA, F 2'500'000.-.

C. Zone industrielle

– parcelle 4444 de Versoix, 1094 m² pour F 350'000.-;
– parcelle 1814 de Vernier, 3050 m² avec villa F 660'000.-;
– parcelle 1813 de Vernier, 3663 m² avec villa F 445'600.-;
– parcelle 1096 de Vernier, 1549 m² avec villa F 550'000-.

D. Equipements publics

– parcelle 2573 de Lancy, achat d'un immeuble, en droit de superficie, occupé en majeure partie par les services de l'Etat F 3'400'000.-.

Relevons que sur 200 transactions soumises au droit de préemption légal de l'Etat de Genève, toutes zones confondues, l'Etat n'a exercé son droit de préemption qu'à sept reprises.

Aliénations

Par ailleurs, dans le cadre de la politique de valorisation des actifs immobiliers, au cours de l'exercice écoulé, l'Etat a vendu à diverses communes du canton des biens situés sur leur territoire, soit:

– Plan-les-Ouates, les parcelles 10129 et 10130 pour F 673'000.-;
– Dardagny, la parcelle 583 pour F 199'200.-;
– Bellevue, les parcelles 2815 et 2818 pour F 937'000.-;
– Meyrin, les parcelles 11919 et 12839 pour F 415'000.-;
– Veyrier, la parcelle 2920 pour F 558'500.- et à un particulier l'ancienne gendarmerie de Céligny pour F 400'000.-.

En outre, l'Etat de Genève est devenu propriétaire de l'établissement pour enfants défavorisés, situé à Corbeyrier, commune d'Ollon (VD), qu'il louait depuis plusieurs décennies à la commune de Vernier. En échange, celle-ci a reçu diverses parcelles, propriété de l'Etat et s'est acquittée d'une soulte de F 1'085'000.-.

Toutes ces transactions bénéficiant de la clause du remploi (RD 324), les F 4'267'700.- encaissés serviront ainsi à de nouvelles acquisitions.

Un deuxième train de lois d'aliénations concernant une douzaine de parcelles sera soumis au Grand Conseil au printemps 2004.

Opérations relatives au domaine routier

Dans le domaine des routes cantonales, diverses opérations pour l'aménagement de giratoires, la construction de pistes cyclables et trottoirs ont été réalisées.

Activités diverses

– Future ligne de tram 17, Plainpalais – Pont-Rouge - Palettes.
– Pour le tronçon des Acacias qui concerne 21 propriétaires et pour lequel il faudra acquérir 6747 m², les négociations avec ces derniers, les superficiaires et les locataires ont abouti en novembre 2003. Il a fallu tenir compte, dans la mesure du possible des contraintes liées à l'exploitation des bâtiments existants. Toutes ces démarches ont été rendues possibles, grâce à une étroite collaboration entre la FTI (Fondation pour les Terrains Industriels) et les services du DAEL.

Quant au tronçon allant de la rampe du Pont-Rouge aux Palettes, il concerne 42 propriétaires et il s'agira d'acquérir 8'459 m². Les négociations sont en cours et à bout touchant.

Par ailleurs, les négociations ont démarré pour la future ligne de tram Cornavin-Meyrin et le tracé a été mis à l'enquête.

Renaturation de la Seymaz

Dans le cadre de la renaturation de la Seymaz et de ses affluents, le service a acquis pour le compte de l'Etat de Genève deux parcelles qui seront affectées à l'agriculture. Il s'agit tout d'abord d'une surface de 51'702 m² sur la commune de Jussy, alors qu'un autre terrain de plus de 20'000 m² sur la commune de Meinier a été cédé gratuitement à l'Etat.

Collaboration avec la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève (FVABCGe)

Le service des opérations foncières a été chargé de faire le lien entre le DAEL et la FVABCGe. A ce titre, il entretient d'étroites relations avec sa direction qui lui a soumis près d'une centaine de dossiers cette année.

Ils sont étudiés en collaboration avec l'Office cantonal du logement et les Fondations de droit public. Une villa au chemin du Velours a été acquise pour le prix de F 870'000.-, comme relevé ci-dessus.

Parcelle 2265 de la commune de Carouge de feue Mme Lancoux

Mme Marie-Madelaine Lancoux, décédée il y a deux ans, a légué à l'Etat une parcelle de 20'000 m² environ située à Pinchat sur la commune de Carouge. L'Etat a pour mission de réaliser ce bien avec obligation d'en affecter le produit à la construction du musée d'ethnographie. Ce terrain a été acquis aux enchères par la CIA le 8 octobre 2003 et des projets d'aménagement sont à l'étude.

Besoins du DIP pour la construction de deux nouveaux établissements scolaires

a) au lieu-dit «Le Rolliet», commune de Plan-les-Ouates

Pour couvrir les besoins du DIP dans le cadre de ce projet, le département a négocié l'acquisition de diverses parcelles totalisant environ 35'500 m², récemment déclassées de la zone agricole en zone de développement 3 affectée à de l'équipement public. Le prix de la transaction s'élèvera à F 4'347'000.-, soit F 100.- par m² plus un bâtiment.

b) route de Drize, commune de Carouge, secteur Grange-Collomb

Ces terrains, situés à l'origine en zone villa, ont été déclassés en partie en zone de développement 3 et le

reste en zone destinée à des équipements publics. C'est ce dernier périmètre, d'une surface de l'ordre de 22'000 m^2, que l'Etat s'apprête à acquérir pour le prix de F 11'050'000.-.

Estimation du patrimoine immobilier de l'Etat de Genève

Afin de pouvoir mettre en application les règles de la comptabilité financière intégrée (CFI), et ainsi être conforme aux normes internationales appliquées aux collectivités publiques (IPSA), le Grand Conseil a voté un crédit de F 1'000'000.- dans le but de procéder à l'expertise du patrimoine immobilier de l'Etat de Genève. Dans un premier temps, ceci concerne tous les terrains nus, les immeubles ainsi que les ouvrages de génie civil, routes et ponts. Le service des opérations foncières a été nommé chef de projet pour cette opération et il a procédé à un appel d'offres, selon les règles des marchés publics, afin de sélectionner un groupe d'experts capable de mener à bien cette mission. L'activité des experts a démarré en automne 2003 et le rapport final doit être remis à fin 2004.

7.3 Direction de la police des constructions

Mission

Instruire et statuer sur les requêtes en autorisation de construire, en veillant au respect des dispositions légales et réglementaires applicables. Exercer les contrôles nécessaires pour prévenir et réprimer les contraventions à ces lois et assurer la gestion du contentieux lié à l'activité décrite ci-dessus, ainsi que le conseil et l'information aux mandataires professionnels et au public. Participer enfin aux groupes de travail et commissions parlementaires qui traitent de la législation sur les constructions.

7.3.1 Méthodes de travail

Le projet de loi relatif à la refonte complète du système d'information a été achevé et présenté aux instances compétentes. Suite à la décision prise en septembre par le Conseil d'Etat de ne pas prévoir d'investissements pour de nouveaux grands projets informatiques, la police des constructions, en étroite collaboration avec le CTI, s'est attachée à recalculer les coûts. Cela a permis la présentation d'un nouveau projet de loi (réduisant l'investissement de 2'800'000 F à 2'500'000 F) dont l'avenir reste aujourd'hui encore incertain.

7.3.2 Priorités et activités

Commission d'architecture

Au cours de l'année 2003, la commission d'architecture s'est réunie en 24 séances plénières. Elle a émis – selon les compétences qui lui sont accordées – 926 préavis à l'intention du département (243 ayant été traités par délégation au président). Par ailleurs, la commission a conduit un dialogue soutenu avec les autres commissions consultatives (la commission d'urbanisme et la commission des monuments et sites) afin de simplifier les procédures et accélérer le traitement des dossiers. Des réunions de présentations communes ont ainsi été organisées, de même que des discussions et des transports sur place. La commission a également poursuivi son effort pour sensibiliser les mandataires aux problèmes liés à l'accessibilité des bâtiments en faveur des personnes à mobilité réduite.

Habitabilité

La vérification de la conformité des projets de logements aux critères d'habitabilité s'est portée sur environ 540 dossiers. A cette activité viennent se greffer l'application de l'OPB, des dispositions en faveur des personnes handicapées et la participation à des groupes de travail et de coordination (groupe procédure pour les EMS et plateforme d'échange pour les établissements publics, etc.).

Inspection de la construction

L'activité de l'inspecteur de la construction responsable d'un secteur géographique du canton est variée, puisqu'elle porte sur la vérification de la conformité d'un projet, mais aussi sur l'instruction et la conduite de la requête, sur la base des préavis des autres instances. Il en va de même en ce qui concerne les permis d'occuper, qui impliquent également des contrôles sur le chantier. Quant aux infractions (environ 200), elles peuvent être constatées lors de visites pour le permis d'occuper ou par la commission foncière agricole, mais elles sont principalement dénoncées par de tierces personnes, voire par les communes. Un cinquième des infractions constatées sont situées en zone agricole, un quart en zone villa et le reste dans les autres zones constructibles. Enfin, le conseil aux architectes, en rapport avec l'application de la loi et l'instruction des dossiers est aussi une tâche importante, utile et appréciée.

Service juridique

Le service juridique a notamment pour mission d'assurer le suivi des procédures contentieuses ou non relatives aux droits de la construction et de l'environnement. A cet égard, il a été enregistré au total 313 recours auprès des juridictions compétentes, se décomposant comme suit:

- 204 recours auprès de la Commission cantonale de recours en matière de constructions, soit 177 recours dirigés contre des autorisations de construire délivrées, 14 recours interjetés contre des décisions de refus, 11 recours contre des décisions d'amendes, de taxes et injonctions et, enfin, 2 recours dirigés contre des autorisations d'aliéner;
- 105 recours auprès du Tribunal administratif;
- 4 recours auprès du Tribunal fédéral suisse.

Par ailleurs, le service contribue activement à la coordination des procédures entre départements, particulièrement avec le département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement.

En outre, le groupe LDTR a émis 300 préavis se rapportant à 396 immeubles d'habitation, sans compter les visites d'immeubles et les diagnostics de bâtiments d'habitation établis à l'aide de la méthode dite «EPIQR».

Par ailleurs, une activité importante est déployée en matière de répression des infractions commises en regard de la LDTR.

Les infractions constatées portent soit sur des travaux effectués sans autorisation (appartements ou parties communes), soit sur des changements d'affectation non autorisés d'appartements en locaux commerciaux, soit encore sur le non-respect des conditions d'une autorisation de construire délivrée, en particulier sur le non-respect des loyers fixés par le département.

Ventes d'appartements

Le département a enregistré 518 (+97 !) nouvelles requêtes en autorisation d'aliéner, délivré 503 autorisations et opposé 5 refus, la différence s'expliquant par le solde de dossiers ou en cours d'instruction.

Bonus à la rénovation

Le Grand Conseil a voté le 1er octobre un crédit de F 20'000'000.- ouvert au Conseil d'Etat au titre de subvention cantonale d'investissement pour encourager la rénovation et permettre la mise en œuvre d'un «second» bonus conjoncturel.

Suite à l'entrée en force de cette loi (PL 8883), la commission d'attribution du bonus à la rénovation, qui regroupe tous les partenaires sociaux, s'est réunie pour la première fois en décembre.

Service sécurité et salubrité

Les tâches du service s'articulent principalement autour de la protection incendie, de la sécurité des ascenseurs et de la salubrité des constructions. En matière de sécurité incendie, les activités du service visent prioritairement à la protection des personnes dans et aux abords des constructions, respectivement des installations, mais aussi à la protection des biens. Indépendamment d'une très importante activité de conseil au public, mandataires et entreprises, ainsi que de contrôles sur place, le service a établi plus de 4700 préavis de demandes d'autorisation de construire. De plus, il a effectué 689 opérations relatives à des requêtes en permis d'habiter ou d'occuper. En outre, plusieurs campagnes d'assainissement de la sécurité incendie dans différentes catégories d'établissements publics tels que hôtels, homes pour personnes âgées, cliniques, hôpitaux, sont en cours. Il a par ailleurs émis une soixantaine de préavis à l'intention d'autres départements, dans des domaines tels que l'aménagement de pharmacies, la création de crèches, d'écoles privées, etc. S'agissant des installations d'ascenseurs, il a été traité environ 950 dossiers courants. Le traitement des plaintes relevant d'insalubrité ou nuisances, au nombre de 335, constitue l'essentiel du volet «salubrité». Le service a établi environ 180 courriers d'agrément, soit pour l'obtention, soit pour le refus ou le transfert de clés SIG. Dans le but de simplifier la procédure, une modification du règlement (L 5 05 01), article 105E, relatif à l'attribution des clés de service, prévoit à l'alinéa 2 que celles-ci sont maintenant distribuées directement par les SIG (date d'entrée en vigueur le 1er juillet). Le service a encore délivré, sur la base des préavis de la commission *ad hoc*, une dizaine d'autorisations de climatisation, qui seront à l'avenir de la compétence du service de l'inspection cantonale du feu et sécurité.

Inspection des chantiers

L'approche en matière de sécurité sur les chantiers est résolument tournée vers de nouvelles démarches pour une meilleure maîtrise des risques professionnels. De concert avec les partenaires sociaux représentés au sein de la commission de prévention, présidée par le service de l'inspection des chantiers, et en collaboration avec les autres services de l'Etat engagés dans la promotion de la santé et de la sécurité, des actions de formation et d'information sont offertes aux différents professionnels de la branche. Dans ce sens, un projet de modification du règlement sur les chantiers est à l'étude, dans le but de préciser les missions respectives des coordonnateurs des maîtres d'ouvrage et des spécialistes de la sécurité au travail des entreprises. De plus en plus présente au stade de la conception, l'inspection des chantiers conseille aussi bien les ingénieurs et architectes, que l'ensemble des acteurs présents dans les différentes étapes opérationnelles, sans délaisser sa mission traditionnelle de garant des règles de prévention lors de la réalisation des ouvrages. Dans le cadre des contrôles de chantiers, le service a procédé à près de 25'500 inspections comprenant environ 4'500 rendez-vous spécifiques (de conseil) sur place, ces derniers étant destinés notamment à organiser l'occupation du domaine public. Plusieurs cours ont, par ailleurs, été organisés pour assurer la formation d'environ 700 personnes (chefs d'équipe, personnes de contact sécurité, machinistes, grutiers, conducteurs d'engins de terrassement, conducteurs de grues hydrauliques auxiliaires, etc.). Le canton n'a heureusement pas dû déplorer la survenance d'accidents avec suites mortelles depuis plus de 1'300 jours (3 ans et demi) et les statistiques confirment que Genève a atteint ces dernières années un niveau de sécurité au travail très élevé en comparaison suisse, la fréquence des sinistres étant de 15% inférieure à la moyenne nationale.

7.3.3 Statistiques

Le décompte des dossiers enregistrés, ainsi que des décisions notifiées, s'établit comme suit :

A/ Enregistrements	2002	2003
– demandes définitives	529	713
– demandes préalables et de renseignements	74	90
– demandes de démolition	131	161
– demandes APA	1'558	1'537
– demandes APAT	317	327
– LER	41	supprimé
– demandes complémentaires	359	383
	3'009	3'211
B/ Décisions		
– autorisations définitives	485	578
– autorisations préalables	27	26
et de renseignements	20	17
– autorisations de démolir	125	132
– APA	1'365	1'320
– APAT	312	328
– LER	62	5
– LER-PA	7	0
– LER-PAT	0	0
– Refus	146	127
– demandes complémentaires	274	314
	2'823	2'847
– demandes de prorogations		157
– demandes en cours d'instruction au 31 décembre 2003		911
– dont APA		403
– demandes complémentaires		50
– démolitions		55
– définitives		304
– préalables		46
– demandes de renseignements		39
– LER (ancienne procédure)		14

Le nombre de nouveaux logements autorisés s'élève à 1433 (dont 302 villas individuelles) contre 1180 (dont 289 villas individuelles) en 2002. 157 décisions prorogeant la validité d'autorisations de construire ont été notifiées contre 133 en 2002.

7.4 Direction de l'aménagement du territoire

7.4.1 Direction

Réorganisation de la direction

La réorganisation de la direction est entrée dans sa phase décisive au début 2003, grâce à l'approbation du nouvel organigramme par le Conseil d'Etat et l'attribution de nouveaux postes nécessaires (directeur adjoint, chefs de service). Les recrutements ont été immédiatement entrepris, de telle sorte que tous les postes sont pourvus. La démarche de réorganisation doit se poursuivre et s'achever en 2004 par le développement de l'organisation et des modalités de fonctionnement des services ainsi que des processus transversaux.

Cette avancée dans la réorganisation a coïncidé avec la consolidation légale de deux éléments de première importance pour l'aménagement du territoire :

- l'adoption par le Grand Conseil, en novembre 2002, des dispositions régissant les plans directeurs localisés, plans directeurs communaux et plans directeurs de quartiers (art. 11 bis LaLAT);
- l'approbation par le Conseil fédéral, en mars 2003, du plan directeur cantonal précédemment adopté par le Grand Conseil.

Les grands projets de la DAT

La mise en place de la nouvelle structure de la direction de l'aménagement du territoire (DAT) a permis d'initier l'organisation du travail par projet et la collaboration inter-services dans ce domaine. Pour ce faire, une liste des projets actuellement en cours et ceux à mener a été dressée, selon les axes stratégiques suivants approuvés par le chef du département :

- réalisation de logements et d'équipements;
- politique des espaces verts et espace rural;
- zones d'activités et pôles de développement;
- infrastructures de transports et espaces publics;
- restructurations urbaines;
- instruments de travail de la DAT;
- aménagement transfrontalier.

Les modalités d'organisation des projets ont été définies. La mise en place des moyens d'information sur les projets, notamment dans le cadre d'Intranet, a été initiée.

Conformément à leur cahier des charges, les membres de la direction assument le pilotage de certains grands projets.

L'agglomération franco-valdo-genevoise

Saisissant l'opportunité de la nouvelle politique de la Confédération en matière de soutien aux questions d'agglomération, la direction de l'aménagement du territoire œuvre, à la demande du Conseil d'Etat, à l'élaboration d'un projet d'agglomération. Vu la dimension transfrontalière de notre agglomération genevoise, l'initialisation de ce projet a passé par la mise en place d'un groupe de travail, sous l'égide du Comité régional franco-genevois. Dans le cadre d'une phase préparatoire, a été constitué un groupe de travail technique et a été organisé un séminaire d'échanges sur les projets actuellement en cours et concernant l'agglomération. Une rencontre réunissant le 11 décembre 2003 tous les maires de la région franco-valdo-genevoise, ainsi que d'autres élus, a permis de donner le coup d'envoi politique de ce projet. Les premiers éléments du projet d'agglomération sont attendus par la Confédération pour septembre 2004.

Suivi d'opérations logements

Cressy

La mise en œuvre de l'opération de Cressy a fait l'objet en 2003 de quatre séances du groupe de pilotage, de deux assemblées générales et de nombreuses séances particulières sur des objets précis.

Les infrastructures routières du cœur de la cité sont terminées. Sur les 600 logements prévus par le PLQ, 170 sont terminés, 200 sont autorisés (les chantiers vont s'ouvrir début 2004) et 100 sont en cours d'instruction. Le solde, soit environ 130 logements, est prévu à plus long terme pour des raisons de maîtrise foncière.

Le projet d'école piloté par la commune de Confignon a fait l'objet d'un concours et l'autorisation sera requise au printemps 2004. Sa mise en service est prévue pour la rentrée 2006.

Le Pommier

La mise en œuvre du Pommier, pilotée par la CIA, a fait l'objet de six séances du groupe de pilotage. La DAT a, de plus, piloté l'étude de faisabilité qui mènera à l'élaboration de la modification partielle du PLQ relative au secteur A.

Sur les 640 logements prévus par le PLQ, 410 sont actuellement en construction, les premiers habitants entrant au printemps 2004. De même, une grande partie des équipements publics (école, crèche, salle communale) sont également en construction.

Autres projets

Port du Vengeron

La DAT a piloté l'étude d'aménagement de l'aire de délassement et du port du Vengeron en vue d'un plan directeur localisé. Cette étude est actuellement en consultation auprès des services et des communes concernés.

SOVALP

La DAT est partie prenante de la société de valorisation des terrains de la Praille et participe au comité de projet. Un concours d'idées et un mandat d'études parallèles seront lancés en 2004.

Concours

La DAT a également participé aux jurys des concours de la Maison de la Paix, de l'aménagement d'un parking souterrain et d'une place à Meyrin, de la rénovation de la gare de Cornavin et de l'aménagement de la parcelle du Foyer à Sécheron. Ces trois derniers concours feront l'objet d'un deuxième tour en 2004.

Nouvelles infrastructures de transports publics

Extension du réseau des trams

La concrétisation des différents projets s'est poursuivie conformément à la loi H 1 50.

Section de tram «Sécheron» (Cornavin - place des Nations)

La section a été inaugurée le 13 décembre 2003.

Section de tram «Acacias»
(Rond-point de Plainpalais - Lancy - Pont-Rouge)

Le chantier progresse selon le planning sous l'égide de la direction du génie civil. La mise en service est prévue pour décembre 2004.

Section de tram «Grand-Lancy»
(Lancy - Pont-Rouge à Lancy - Palettes)

Le processus de conciliation avec les opposants a amené à modifier le projet dans le secteur de la place du 1er août. Une procédure fédérale complémentaire est nécessaire avec enquête publique. Ella aura lieu début 2004. Quant aux négociations foncières, elles sont en bonne voie de solution.

Section de tram «Cornavin - Meyrin - CERN» (TCMC)

La concession fédérale d'infrastructure a été octroyée par le Conseil fédéral au mois de novembre 2003. En ce qui concerne la procédure fédérale d'approbation des plans (PAP), le dossier a été transmis à l'Office fédéral des transports début septembre. L'enquête publique a eu lieu du 17 novembre au 17 décembre 2003. Simultanément, des avis personnels ont été envoyés aux propriétaires touchés.

Section de tram «Grand-Saconnex»
(entre la place des Nations
et le village du Grand-Saconnex et au-delà)

Les études en vue de la demande de concession fédérale d'infrastructure ont démarré. Les communes de site sont associées.

Section de tram «Onex - Bernex»
(entre la Jonction et le P+R de Bernex)

Suite à une procédure de sélection à deux tours, un groupement de mandataires pluridisciplinaire a été choisi. Les études en vue de la demande de concession fédérale d'infrastructure démarreront au tout début 2004.

Bilan de l'extension du réseau des trams

A fin 2003, plus de 23 kilomètres de lignes étaient en service (ligne 12, 13 et 16) y compris le prolongement de la ligne 13 jusqu'à la place des Nations. 2 kilomètres d'infrastructure des voies en chantier (Acacias). 10,5 kilomètres d'infrastructure en cours de procédure fédérale (trams Grand-Lancy et Cornavin - Meyrin - CERN). Environ 10 kilomètres en vue d'une demande de concession fédérale d'infrastructure à l'étude ou sur le point de l'être (Grand-Saconnex et Onex - Bernex).

Autres infrastructures de transports publics

Gare de Genève - Sécheron

Après de longs échanges techniques avec les CFF et l'OFT, ce dernier a approuvé les plans à fin novembre 2003. Le chantier est ouvert sous l'égide de la direction des bâtiments.

P+R provisoire de Sécheron

Comme mesure d'accompagnement au prolongement de la ligne 13 entre la place Cornavin et la place des Nations, le département et la Fondation des parkings ont réalisé un parc-relais d'environ 100 places.

7.4.2 Service du plan directeur cantonal

Approbation du plan directeur cantonal par la Confédération

Le 14 mars 2003, le Conseil fédéral a approuvé le plan directeur cantonal, que lui avait adressé le canton, suite à son adoption par le Grand Conseil en septembre 2001. Rappelons que ce document, qui lie les autorités, tant fédérales que cantonales et communales, est obligatoire en vertu de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Ce document, qui définit, notamment, les grandes options concernant le développement du canton d'ici 2015, sert désormais de référence. Cet élément est essentiel, si l'on considère les grands défis qu'aura à relever l'aménagement du territoire au cours de ces prochaines années, en particulier celui de faire face à la grave pénurie de logements.

Mise en œuvre du plan directeur cantonal

Dans le domaine de l'urbanisation, la mise en œuvre du plan directeur cantonal s'articule notamment sur deux trains de mesures dont les actions se sont poursuivies en 2003 :

Déclassements à destination de logements

Premier train de mesures

Depuis mai 2001, où le déclassement de 12 périmètres de la zone villas a été engagé, six modifications des limites de zones ont été adoptées par le Grand Conseil. Les autres projets sont en cours, ou en suspens dans l'attente d'études complémentaires.

Deuxième train de mesures

Ce second ensemble de mesures a consisté à engager la mise en route de quatre périmètres d'aménagement coordonné ou d'études directrices, en vue de mobiliser une centaine d'hectares à urbaniser progressivement, tant en zone villas que sur la zone agricole.

Le service a plus spécialement porté l'effort sur deux de ces périmètres :

PAC La Chapelle

L'étude d'aménagement engagée en 2002 s'est concrétisée par la mise au point d'un plan directeur de quartier et par un projet de modification des limites de zones. Ces deux plans ont fait l'objet d'une enquête publique en septembre 2003. A terme, il est prévu que cette extension de la ville située sur les communes de Lancy et Plan-les-Ouates accueille environ 4000 habitants.

PAC Mon-Idée-Communaux d'Ambilly (Mica)

Une démarche exploratoire menée en 2002 par un groupe de travail dirigé par le secrétaire général du département s'est concrétisée par un rapport adopté par le Conseil d'Etat en avril 2003 : ce document propose notamment des objectifs, une démarche et un programme d'études, ce qui a permis de lancer un appel d'offres pour le recrutement d'un chef de projet.

Autres plans

Plan directeur de quartier «Jardin des Nations»

Le site central des organisations internationales est aussi identifié comme PAC dans le plan directeur cantonal.

L'étude d'aménagement engagée voici trois ans a eu pour objectifs majeurs de faciliter l'implantation des organisations internationales, de mettre en valeur un important ensemble d'espaces verts et d'améliorer l'accessibilité multimodale au site. Le projet de plan directeur de quartier a fait l'objet d'une consultation publique fin 2002. Après adaptation, il a été transmis aux communes (Ville de Genève, Grand-Saconnex et Pregny-Chambésy) pour adoption, en automne 2003. La modification des limites de zones pour l'ensemble du secteur est la 1re mesure de mise en œuvre : l'avant-projet a été mis au point et la procédure sera lancée en janvier 2004.

Etude des déplacements Genève Sud

Répondant aux demandes des communes concernées et du Conseil d'Etat, la direction de l'aménagement du territoire a engagé une étude visant à identifier les problèmes de déplacement dans le périmètre de Genève Sud et en limite de celui-ci et à proposer des solutions. Ce secteur comprend les communes de Carouge, Lancy, Veyrier, Troinex, Bardonnex et Plan-les-Ouates.

Cette étude, qui doit être achevée pour la fin juin 2004, devra, en particulier, permettre au Conseil d'Etat de se prononcer sur l'utilité de réaliser la route inter-quartiers à travers cette partie du sud de l'agglomération, ou à défaut de proposer les mesures alternatives rendues nécessaires par le développement de l'agglomération.

Etudes relatives à l'espace rural

En application du plan directeur cantonal, plusieurs études ont été lancées pour poursuivre la démarche engagée consistant à définir les secteurs de la zone agricole qui se prêtent au développement de l'agriculture non tributaire du sol et pour mesurer les conséquences de cette planification.

Jardins familiaux

Le service a préparé un cahier des charges dans le but de lancer une étude sur les jardins familiaux, qui vise plusieurs objectifs : parmi ceux-ci, il faut citer, en particulier, la nécessité de trouver à court terme des sites de remplacement pour le relogement de groupements de jardins familiaux qui sont appelés à disparaître, conséquence de projets d'urbanisme annoncés par le plan directeur cantonal.

Mise en œuvre de la Charte d'aménagement de l'agglomération franco-valdo-genevoise

Rectangle d'Or

Ce projet d'aménagement transfrontalier, engagé dès 1997, a fait l'objet d'études pré-opérationnelles en 2001 et 2002, sous la double conduite du département et de la communauté des communes du Pays de Gex (CCPG). La DAT a effectué le pilotage pour la partie suisse, la conduite opérationnelle étant confiée à un chef de projet recruté à cet effet. L'année 2003 a permis d'aboutir à l'adoption d'un document de programme, préparant les opérations d'aménagement proprement dites et la création, prévue en 2004, d'un organisme qui devrait en être chargé, sous la forme d'une société d'économie mixte.

Etoile Annemasse Genève

Ce projet transfrontalier, visant la création d'un nouveau pôle urbain autour de la gare d'Annemasse, appelée à devenir une nouvelle plateforme d'échange multimodal, a progressé de manière significative en 2003 : signature d'une charte d'objectifs engageant tous les partenaires et lancement de deux études pré-opérationnelles devant aboutir à l'élaboration d'un schéma général d'aménagement (projet urbain et pôle multimodal).

Porte sud

Le service du plan directeur a suivi la mise en route de ce pôle de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Il a préparé en concertation avec les autres départements concernés la prise de position du canton sur les axes prioritaires de ce site :

- création d'un Bioparc;
- participation du canton à la société d'économie mixte qui gère le site d'Archamps;
- transports en direction du centre de Genève;
- logements.

Le canton de Genève participera au comité de pilotage chargé de coordonner ces actions.

Pérennisation des espaces agricoles du bassin genevois

La démarche engagée en 1998, consistant à établir un diagnostic des espaces agricoles du bassin genevois se concrétisera au début 2004 par le dépôt d'une demande de subvention du programme européen INTERREG III. L'achèvement de ce projet est attendu courant 2005.

Le service a également participé aux études du groupe de travail sur le logement transfrontalier : un document, intitulé «Clefs pour le logement transfrontalier» sera publié début 2004.

Suivi d'études communales et d'études de collectivités françaises limitrophes

Le service a suivi l'avancement des plans directeurs communaux suivants : Versoix, Avusy, Cologny, Anières. Il a également été associé à plusieurs études engagées par des collectivités françaises du bassin genevois : plan local d'urbanisme d'Archamps, plan local d'urbanisme de Divonne-les-Bains, SCOT (schéma de cohérence territoriale) du Genevois haut-savoyard.

7.4.3 Service de l'espace public et des infrastructures

Le service a assuré la planification des espaces publics et des infrastructures de déplacement que ce soit dans les domaines routier ou ferroviaire.

Au plan des transports publics, le service a notamment :

- engagé les études d'insertion urbaine et les mesures d'aménagement de l'espace public des lignes RER genevoises (3e voie Coppet - Genève et Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse «CEVA»);
- participé aux études routières d'insertion en site propre des bus sur les routes de Drize (site universitaire de Batelle) et pour celle du Grand-Lancy (urbanisation de Belle-Cour);
- collaboré au lancement des études Tram du Grand-Saconnex et d'Onex;
- assuré avec les autres directions du département le lancement des réalisations de la gare et du P+R provisoire de Sécheron.

Au plan routier, le service a principalement :

- poursuivi avec la direction du génie civil les projets de la route des Nations, de la route Suisse et de la route de la Scie (Versoix) ;
- suivi la mise en œuvre de l'espace public du Stade de Genève et du centre commercial de la Praille à la route des Jeunes ;
- participé aux études statistiques de circulation du micro-recensement et de l'enquête aux frontières.

Les études d'aménagement conduites ont été les suivantes :

- le mandat d'études parallèles du périmètre d'aménagement coordonné de la gare des Eaux-Vives ;
- l'étude d'aménagement de la zone industrielle des Batailles (Vernier-Meyrin) et de la Scie (Versoix) ;
- le suivi du pôle de développement transfrontalier de part et d'autre de l'aéroport «Rectangle d'Or Genève-Voltaire».

7.4.4 Service des plans directeurs localisés

Le service assume en particulier les tâches de projet, de coordination et de suivi des plans directeurs de quartier relevant de la DAT. Conformément à l'article 11bis de la LaLAT, il assume aussi le suivi des plans directeurs communaux, devenus obligatoires avec la loi de novembre 2002, et le suivi des nouveaux plans directeurs de quartier initiés par les communes.

Le service s'est constitué au sein de la DAT en août 2003 avec l'engagement du chef de service. Il s'est complété en octobre avec le transfert de deux collaborateurs jusqu'alors rattachés au service des études et plans d'affectation et depuis le 1er novembre avec l'engagement d'un architecte-urbaniste.

Directives pour les plans directeurs localisés

La première tâche du service a été la diffusion et la divulgation du cahier de l'aménagement n° 6 «Plans directeurs localisés». Ce guide a été expressément conçu par le département à l'usage des autorités municipales, des professionnels de l'aménagement du territoire, des associations et de tous les partenaires concernés par l'établissement de ces plans.

Ces directives ont été notamment présentées par le chef du département aux autorités exécutives des communes genevoises lors d'une séance organisée par l'Association des communes genevoises. Par ailleurs, le service les présente aux différents comités de pilotage qui se constituent en vue de l'élaboration de futurs plans directeurs localisés (PDL).

Le service a conçu un tableau de référence afin de répondre aux autorités municipales qui demandent des subventions au canton pour les plans directeurs communaux (Art. 11bis, al. 10 de la L 1 30). Ce document permettra au département de gérer le budget qui lui est attribué pour ces subventions.

Plans directeurs communaux

Une année après l'introduction dans la LAT de l'obligation pour les communes d'élaborer et d'adopter leur plan directeur communal, la situation est la suivante :

- deux communes (Corsier et Perly-Certoux) ont un plan directeur voté par le Conseil municipal et adopté par le Conseil d'Etat ;
- quatre communes (Bellevue, Collonge-Bellerive, Cologny et Onex) ont un plan directeur voté par le Conseil municipal qui pourra être ratifié par le Conseil d'Etat début 2004 ;
- dix-sept communes ont un projet de plan directeur en cours ou annoncé pour début 2004 ;
- huit de ces études (Avusy, Bernex, Confignon, Genthod, Meinier, Presinge, Vandœuvres et Veyrier) sont suivies par le service.

Plans directeurs de quartier engagés par le département

Le service est actuellement engagé sur plusieurs plans directeurs de quartier :

Frontenex, La Tulette (Chêne-Bougeries - Cologny)

Cette étude fait partie des PAC prévus par le plan directeur cantonal. L'étude d'aménagement a été soumise fin 2003 au comité de pilotage qui la validera au début de l'an prochain. La finalisation du PDL est prévue en 2004.

Les Vergers (Meyrin)

Une première phase d'études parallèles est terminée. Une deuxième phase se poursuivra en 2004 et permettra de dégager le projet qui se concrétisera par un plan directeur de quartier.

Bernex-Est (Bernex - Confignon - Onex)

Il s'agit d'un PAC prévu par le plan directeur cantonal. Après les premiers contacts avec la commune de Bernex, le service prépare le cahier des charges qui permettra d'entreprendre l'étude du périmètre en 2004. Cette étude doit notamment être mise en relation avec l'extension du tram sur la route de Chancy en direction de Bernex.

La Plaine (Dardagny)

L'étude d'aménagement (avec des variantes) et la concertation se sont poursuivies en 2003. Le PDL pourra être finalisé en 2004.

Les Marbriers (Lancy)

L'étude d'aménagement, co-pilotée avec la commune de Lancy, et les consultations techniques sont terminées. La synthèse permettra de déterminer la suite à donner à ce PDL qui devrait se concrétiser en 2004.

Jean-Jacques Rigaud (Chêne-Bougeries)

Le projet de déclassement de la zone villas (qui faisait partie du premier train) a été mis en suspens. Les mandataires ont poursuivi et terminé l'étude d'aménagement et les consultations techniques sont en cours.

Plans directeurs de quartiers engagés par les communes

Divers projets à initiative communale sont annoncés au département. Le service suit en particulier les cahiers des charges des études «Les Semailles» à Lancy, ainsi que l'extension d'un EMS à «Vessy» Veyrier. Cette dernière étude d'aménagement doit permettre de préparer les bases pour un concours.

Tâches spécifiques et missions

Une collaboratrice du service poursuit à temps partiel une mission d'expertise en aménagement du territoire à Matagalpa - Nicaragua. Un collaborateur assume en outre la tâche de coordinateur de la DAT pour le dossier des EMS.

7.4.5 Service des plans d'affectation

Etudes directrices

Le service a poursuivi le pilotage ou le suivi de plusieurs études localisées dont les secteurs en zone industrielle des Batailles (ZODIB), du Bois-de-Bay, de Mouille-Galand et de la zone industrielle du Lignon et du quartier de la Scie à Versoix. Certains de ces mandats se poursuivront en 2004.

Ils déboucheront sur des changements de zones, pour certains, et sur l'élaboration de plans directeurs.

Les principales études engagées précédemment, tels le Plateau de St. Georges, Dardagny-La Plaine, Grange-Canal, le relogement des forains à Versoix et l'aménagement du site du Vengeron, se sont poursuivies en concertation avec le nouveau service des plans directeurs localisés et la direction du patrimoine et des sites. Les études menées avec la direction des bâtiments et les HUG portent sur les potentialités des sites de Loëx, Belle-Idée, et Cluse-Roseraie. Les secteurs de Surville à Lancy, de Villars et de Châtelaine à Vernier, de Soret-Rod au Petit-Saconnex, de Drize-Pinchat à Carouge, de Villette à Thônex sont également à l'étude.

Le service s'est également impliqué en participant aux PAC de Frontenex-La Tulette, de La Chapelle-les Sciers à Plan-les-Ouates, des Communaux d'Ambilly à Thônex et des Vergers à Meyrin.

Enfin, le service a participé à un groupe de travail sur la révision de la taxe d'équipement, de même qu'à cinq jurys de concours, un pour l'implantation de l'OMC à Sécheron, un pour la maison de l'environnement aux Acacias et un pour la réalisation de logements à Battelle, un pour la réalisation de l'école allemande à Vernier, et un pour l'édification d'un EMS à Chêne-Bougeries.

Plans d'affectation et opérations d'aménagement

38 projets de modifications des limites de zones sont en cours, dont 17 en phase de procédure d'adoption.

Par ailleurs, 69 plans localisés de quartier sont en cours d'élaboration, dont 23 en phase de procédure.

Pour conclure, le service a continué de collaborer étroitement à la mise en œuvre de l'opération de logements de Battelle, à Carouge, qui conduira à la réalisation de plusieurs centaines de logements.

Suivi des procédures et coordination

La DAT a poursuivi ses tâches de gestion des dossiers de procédure relatifs aux divers plans d'affectation; ils sont au nombre de quinze à avoir été approuvés par le Grand Conseil, soit:

- Collex-Bossy, Versoix, Rives de la Versoix (loi du 05.12.03);
- Meyrin, Maisonnex-Bel Horizon (loi du 05.12.03);
- Versoix, Rte des Fayards (loi du 05.12.03);
- Bardonnex, La Tuilerie/Les Rupières (loi du 24.10.03);
- Vernier, Le Signal (loi du 24.10.03);
- Chêne-Bougeries, Plateau de Frontenex (loi du 27.06.03);
- Meyrin, Caillat (27.06.03);
- Pregny-Chambésy, Chambésy-Village (loi du 13.06.03);
- Cartigny, Stand de tir (loi du 16.05.03);
- Plan-les-Ouates, Les Petites Fontaines (loi du 16.05.03);
- Plan-les-Ouates, Le Rolliet (loi du 16.05.03);
- Soral, Soral-Village (loi du 16.05.03);
- Versoix, La Bécassière (loi du 16.05.03);
- Bernex, Bernex-Mairie (CASS) (loi du 28.03.03);
- Vernier, Place du Lignon (loi du 27.02.03).

Dix-sept plans de quartier ont été approuvés par le Conseil d'Etat soit:

- Genève-Eaux-Vives, Eugène-Pittard (ACE 17.12.03);
- Carouge, Lancy, Route de St-Julien (ACE 05.11.03);
- Vernier, Rue Jean-Simonet (ACE 01.10.03);
- Chêne-Bourg, Thônex, Petit-Senn (ACE 19.08.03);
- Plan-les-Ouates, Les Petites-Fontaines (ACE 23.07.03);
- Pregny-Chambésy, Crêts de Pregny (ACE 25.06.03);
- Soral, Les Lolliets (ACE 11.06.03);
- Bernex, Chemin des Moraines (ACE 04.06.03);
- Genève-Petit-Saconnex, Chemin de Mon-Soleil (ACE 28.05.03);
- Perly-Certoux, Saint-Julien/Lissole (ACE 16.04.03);
- Genève-Plainpalais, Roseraie-Beau-Séjour (ACE 05.03.03);
- Lancy, Avenue des Morgines (ACE 05.03.03);
- Lancy, Ch. des Troènes (ACE 05.02.03);
- Collonge-Bellerive, Route de Thonon (ACE 22.01.03);
- Grand-Saconnex, Route des Morillons (ACE 22.01.03);
- Collonge-Bellerive, Vésenaz/Route d'Hermance (ACE 20.01.99);
- Collonge-Bellerive, Route d'Hermance/Vésenaz (ACE 13.12.93).

7.4.6 Service de l'information du territoire

Dans le cadre du SITG, outre sa participation aux organes centraux (commission des fournisseurs et utilisateurs de données, commission technique, comité directeur, bureau exécutif), le service a collaboré à divers projets communs tels l'identification des logements, les équipements sportifs et culturels, le nouveau site Internet Topoweb 4.

La base de données des projets d'aménagement et de la construction SYNTHURBA a été consolidée. Un effort particulier a porté sur la saisie et le contrôle des données dans le but d'améliorer la qualité des informations à disposition des collaborateurs et du public.

Les travaux du Système d'information du territoire lémanique – SITL – ont porté sur la mise à jour et la diffusion des données transfrontalières. Un avant-projet de cartes sur les potentiels logements et activités a été réalisé, notamment dans le cadre du MIPIM. Les structures organisationnelles du SITL ont été finalisées et la convention a été signée par les partenaires.

Un projet d'observation du territoire a été engagé, en coordination avec les observatoires de la statistique transfrontalière et du logement. L'objectif est de créer, dans le cadre du programme INTERREG III, un instrument

d'analyse, de prospective et d'aide à la décision pour l'aménagement du territoire transfrontalier.

Dans le cadre du concept de communication de la direction, une nouvelle ligne graphique a été définie et plusieurs publications ont été réalisées : une information sur la restructuration de la DAT, un dépliant pour accompagner la consultation publique du projet PAC La Chapelle. Des conférences de presse et des présentations publiques ont également été organisées.

Dans le domaine des nouvelles technologies de l'information, le service a participé activement à la mise en place de l'Intranet du DAEL, et a développé les documents en ligne de la direction. Il s'est également chargé de mettre à jour les pages Internet Aménagement et en a élaboré de nouvelles (site La Chapelle-Les Sciers).

Le service a activement participé aux travaux de la nouvelle Commission cantonale de la protection contre le bruit. Le projet de plan d'attribution des degrés de sensibilité a été repris, en collaboration avec les communes concernées. Une étude a également été engagée concernant l'impact du bruit de l'aéroport sur l'aménagement des communes riveraines.

Le service a pris en charge quelques missions spécifiques pour la direction de l'aménagement du territoire, comme par exemple le suivi d'une coopération décentralisée avec une ville du Nicaragua, une collaboration au projet de recherche CITYCOOP de l'Université de Genève et la diffusion de la publication «1896-2001 - Projets d'urbanisme pour Genève».

Enfin, outre les activités quotidiennes d'information à la réception de l'aménagement, le service a pris en charge le développement du centre de documentation, l'organisation de conférences et de diverses expositions.

7.4.7 Service des préavis

Le service des préavis s'est constitué à partir de la réorganisation de la DAT. Il est totalement opérationnel depuis juillet 2003.

Durant cette année, le service a examiné 2624 dossiers, dont 2014 ont pu être traités au stade du rapport d'entrée, c'est-à-dire lors du dépôt des requêtes. Par conséquent, 610 dossiers ont fait l'objet d'un préavis circonstancié, dont 41 demandes de renseignements, sollicitées pour l'élaboration d'un plan d'affectation.

Enfin, le service a participé activement au groupe de travail chargé de la révision de la taxe d'équipement.

7.5 Direction des bâtiments

7.5.1 Etudes et constructions

Mission

La division des études et constructions, à laquelle sont rattachés les services des constructions universitaires et hospitalières et des constructions scolaires et diverses, est chargée des études et de la réalisation des bâtiments publics de l'Etat, dans le cadre des lois et des crédits votés par le Grand Conseil.

Il lui arrive également de fonctionner en qualité de maître d'ouvrage délégué et de piloter des opérations d'études et de constructions pour le compte d'autres entités publiques.

Priorités

La décision de déplacer l'Ecole Romande de Pharmacie (ERP) à Genève a entraîné la nécessité de construire un nouveau pavillon provisoire et de transformer les 3e et 4e étages de l'actuel bâtiment de Sciences II, pour la rentrée universitaire 2004. Les travaux d'un montant de F 22'659'000.- ont débuté en été 2003 et devraient s'achever en été 2004. L'Ecole Romande de Pharmacie devrait emménager à l'horizon 2009 dans la 5e étape du Centre médical universitaire (CMU).

Concernant les besoins en établissements médico-sociaux (EMS), les divers groupes de travail, composés des services du département de l'action sociale et de la santé (DASS)) et du département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL), ont poursuivi et développé l'étude de nombreux projets : 22 nouveaux établissements et 51 rénovations d'établissements existants (dont 9 agrandissements importants), représentant, à ce stade des études, environ 1'710 nouveaux lits. Les nouveaux projets sont répartis dans les divers secteurs socio-sanitaires du canton.

L'objectif 2010 est de mettre à disposition, en plus des établissements existants mis aux normes, une vingtaine de nouveaux EMS représentant la création de 1'130 lits.

Activités

Organisations internationales

Secteur Sécheron

La direction des bâtiments, conjointement avec la direction de l'aménagement et la Ville de Genève, a poursuivi les multiples études relatives à ce périmètre en pleine mutation.

Les principaux projets étudiés sont pour l'essentiel :

- la création d'un nouveau P+R de 800 places situé à côté de l'arrêt du tram 13, à l'avenue de France ;
- la création d'un parking provisoire, mis en exploitation en même temps que l'inauguration du tronçon Cornavin- Place des Nations, le 13 décembre 2003 ;
- la halte RER à Sécheron, ainsi que ses accès qui devraient être complétés par la création d'une nouvelle passerelle enjambant les voies CFF jusqu'à la future Maison de la Paix ;
- la création d'immeubles industriels ;
- la création d'une nouvelle route d'accès pour le futur P+R.

Ce périmètre comporte plus de 20 projets et représente un potentiel de travaux de plus d'un milliard de francs.

OMS - ONUSIDA

Suite à un concours international d'architecture, le projet définitif a été élaboré durant l'exercice 2003 et le devis général a été approuvé par le maître de l'ouvrage. Il s'élève à F 59'767'800.- et sera financé par un prêt de la Confédération. Les travaux devraient débuter en mars 2004 et se terminer en automne 2005. Le terrain sera mis à disposition de cette organisation par l'Etat de Genève sous la forme d'un droit de superficie.

Bâtiment administratif de Balexert (BAB)

Au travers de la Commission technique de la FIPOI, la direction des bâtiments a suivi la construction de ce bâtiment, permettant de répondre à la forte demande en

locaux de la part d'organisations internationales environnementales. La construction de ce nouveau bâtiment, d'un coût de F 26 millions, a débuté en mai 2001 et s'est achevée à fin 2003.

Centre international de conférences de Genève (CICG)

Dans le cadre de la FIPOI, la direction des bâtiments a participé au groupe opérationnel et au comité de pilotage de ce projet, consistant à améliorer et à agrandir ce centre de conférences. Le coût des travaux de rénovation et d'extension est évalué à F 25 millions et sera financé au moyen des fonds propres de la FIPOI. L'étude de détail et la mise en soumission des travaux se sont déroulées durant l'exercice 2003. Les travaux devraient débuter en septembre 2004 et s'achever en septembre 2005. Durant cette période, le Centre sera fermé.

Extension de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)

Le canton de Genève a signé, en août 2002, un accord de principe préalable avec les CFF, portant sur la mise à disposition du terrain nécessaire à cette construction. La construction de ce nouveau bâtiment, situé à l'angle de l'avenue de France et du chemin de la Voie-Creuse, sera financée par la Confédération sous la forme d'un prêt. L'enveloppe globale est estimée à F 50 millions. Ce projet a fait l'objet d'un concours international à deux degrés dont le 1er tour a été jugé les 22-23 et 24 janvier et le second tour en mai 2003. Ce nouveau bâtiment devrait abriter 400 places de travail et des locaux pour l'Organe d'appel. Le chantier devrait s'ouvrir en juin 2005, pour s'achever à fin 2007.

Parking de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)

Les études concernant la réalisation d'un nouveau parking pour l'OMC (en remplacement du parking provisoire de 400 places à Sécheron) se sont poursuivies avec la Fondation des parkings qui a été mandatée pour conduire ce projet. Durant l'année écoulée, le mandat des études a été confié à un groupe de mandataires pluridisciplinaires qui a élaboré un dossier de requête préalable en autorisation de construire. Ce projet doit être coordonné avec les autres projets de parkings dans le périmètre de Sécheron.

Instruction publique

Uni-Pignon

Le bâtiment regroupe l'ensemble de la FAPSE (Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation) et permet d'établir un lien fonctionnel direct avec le bâtiment voisin d'Uni Mail. Les travaux d'un montant de F 12'445'000.- ont débuté en novembre 2001 et se sont achevés à la fin de l'année 2003.

Sciences III - 2e étape

Ce bâtiment abrite l'ensemble de la section de biologie de l'Université. Les travaux, d'un montant de F 58'000'000.- ont débuté en mars 2001 et se sont achevés à la fin de l'année 2003.

Cycle d'orientation de Montbrillant

Le nouveau cycle d'orientation de Montbrillant abrite environ 700 élèves et 100 adultes. Les travaux d'un montant de F 52'637'000.- ont débuté en automne 2000. Les locaux ont été remis à la rentrée scolaire 2003.

Pavillon provisoire pour le cycle d'orientation de Bois-Caran

Le deuxième pavillon comprenant 4 classes a été remis pour la rentrée scolaire 2003.

Cycle d'orientation de Cayla

Le nouveau cycle sera reconstruit par phases sur son emplacement actuel. Le projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de F 67'861'000.- a été introduit au Grand Conseil en décembre 2003. Les travaux débuteront en avril 2004, l'achèvement de la 1re phase est prévu pour juillet 2006, la 2e phase pour la rentrée scolaire 2008 et les aménagements extérieurs pour fin 2008.

Cycle d'orientation de la Seymaz

Le nouveau cycle d'orientation sera construit à l'avenue Mirany à proximité de l'entrée du domaine de Belle-Idée, sur un terrain propriété de l'Etat de Genève. Un crédit d'étude de F 3'142'000.- a été voté par le Grand Conseil le 16 mai 2003. Un concours d'architecture à deux degrés a été organisé par la direction des bâtiments, afin de choisir le projet lauréat. Les travaux devraient débuter au printemps 2005 et s'achever pour la rentrée scolaire 2007.

Collège Sismondi

Le nouveau collège sera reconstruit à l'angle de l'avenue de France et du chemin Eugène-Rigot. L'étude de faisabilité a démontré qu'il sera nécessaire de déplacer le Club International de Tennis sur une parcelle appartenant à l'ONU. Le crédit d'investissement de F 73'215'000.- a été voté par le Grand Conseil le 24 octobre 2003. Les travaux devraient débuter en 2005, l'achèvement de la 1re phase étant prévu pour juin 2007 et la 2e phase pour la rentrée scolaire 2009.

Ecole de culture générale Henry-Dunant surélévation bâtiment sud

Le besoin d'un étage supplémentaire s'inscrit dans l'augmentation constante des effectifs dans le cadre de la mise en place du nouveau diplôme de l'école de culture générale. Une demande de crédit d'investissement sera introduite au printemps 2004 au Grand Conseil.

Bâtiment scolaire pour l'enseignement postobligatoire à Plan-les-Ouates

Ce nouveau bâtiment sera construit à l'angle de la route de Base et du chemin de la Mère-Voie. Un crédit d'étude de F 4'360'000.- a été introduit à la session du Grand Conseil du 24 octobre 2003. Les travaux devraient débuter à fin 2005, permettant la remise des premiers locaux d'enseignement pour la rentrée 2008.

Institut d'études sociales (IES)

Un nouveau bâtiment d'enseignement se construit au 16, rue du Pré-Jérôme, pour l'Institut d'études sociales (IES). Un projet de loi instituant une garantie de l'Etat de Genève, pour un prêt à hauteur de F 13'400'000.- pour la construction du bâtiment a été voté par le Grand Conseil le 13 décembre 2002. Les travaux ont débuté au printemps 2003 et s'achèveront en automne 2005. Le département assure la maîtrise d'ouvrage, déléguée par la Fondation de l'IES.

Institut universitaire des hautes études internationales (IUHEI) - Maison de la Paix

Faisant suite à l'étude de faisabilité en 2002, pour la réalisation d'un bâtiment administratif destiné à la Maison de la Paix, à l'Institut universitaire et à la bibliothèque des hautes études internationales (IUHEI), le concours international d'architecture à deux degrés s'est achevé en mai 2003 avec la désignation du groupe de mandataires lauréat. Ce nouveau bâtiment sera construit au chemin Eugène-Rigot sur deux parcelles appartenant respectivement à l'Etat de Genève et aux Chemins de fer fédéraux (CFF). Un crédit d'étude de F 2'308'000.- a été voté le 29 août 2003 par le Grand Conseil pour la partie du programme des locaux concernant le canton de Genève. Ce projet est cofinancé par la Confédération, qui en assumera le 53% du coût. La construction du bâtiment devrait débuter au printemps 2006 pour s'achever en automne 2008.

Aménagement, équipement et logement

Halte RER Genève - Sécheron

Dans le cadre de la construction de la troisième voie ferroviaire CFF Genève-Coppet, le développement régional des transports collectifs a conduit à la construction d'une nouvelle halte à Genève - Sécheron. Cette dernière sera implantée entre deux faisceaux de voies CFF situés entre l'avenue de France et l'avenue de la Paix. Un crédit d'investissement de F 9'692'877.- a été voté par le Grand Conseil le 15 novembre 2002. Les travaux ont débuté en décembre 2003 et s'achèveront à fin 2004.

Economie, emploi et affaires extérieures

Palexpo - Halle 6

La construction de la plate-forme et de la halle 6, qui a débuté à fin mars 2000, s'est achevée en janvier 2003 comme prévu.

Palexpo - Centre de congrès - Parking P14

Les études du Centre de congrès se sont poursuivies durant cette année. Le Centre de congrès, d'une capacité de 6000 places, comprendra un auditorium de 3000 places et plusieurs salles modulables de 80 à 1000 places. Le projet de loi relatif à la restructuration juridique et financière du complexe Geneva Palexpo - Halle 6, en vue de la construction du Centre de congrès, a été introduit à la session du Grand Conseil de juin 2003. Le financement de ce projet, estimé à F 127'650'000.-, se fera à l'aide de fonds privés, mais avec une garantie de l'Etat de Genève. Les travaux devraient débuter en août 2004 et s'achever en juillet 2006.

Parking P12 - Palexpo

Le parking P12, qui est propriété de l'Etat de Genève, géré par Orgexpo, doit être adapté aux normes de protection incendie, aux directives de l'Association des Etablissements cantonaux en matière d'Assurance Incendie (AEAI) et aux normes de sécurité en vigueur. Un crédit d'investissement de F 3'470'000.- a été voté par le Grand Conseil le 21 mars 2003. Les travaux, prévus initialement au printemps 2003, ont été reportés. Ils devraient débuter en 2004.

Intérieur, agriculture et environnement

Relogement des services de l'environnement

Le futur bâtiment regroupant les services de l'environnement sera construit au 76, route des Acacias. Le crédit d'étude de F 2'367'000.- a été voté par le Grand Conseil le 16 mai 2003. La construction devrait débuter en automne 2004 et s'achever en été 2006.

Action sociale et santé

Canalisations Belle-Idée

Au vu de la vétusté des canalisations existantes réalisées en système unitaire, un projet d'assainissement du réseau en système séparatif a été élaboré. Les travaux d'un montant de F 7'356'000.- ont débuté en juin 2002 et se sont achevés en novembre 2003.

Hôpital des enfants - «Extension»

Ce nouveau bâtiment, situé à côté de l'actuel hôpital des enfants, abritera notamment les salles d'opération, ainsi que les locaux d'urgence. Les travaux principaux de l'extension ont débuté au printemps 2000. La mise hors d'eau a eu lieu en septembre 2001 et les travaux s'achèveront en janvier 2004.

Hôpital des enfants - 2e étape «Bâtiment haut»

Ce bâtiment en cours de construction sur le socle de l'hôpital des enfants, comportera 5 étages et abritera des locaux médico-administratifs. Les travaux d'un montant de F 26'179'000.- ont débuté au printemps 2003 et s'achèveront à l'automne 2004.

Sécurité incendie du site des HUG

Un crédit d'investissement de F 25'837'000.- a été voté par le Grand Conseil le 30 janvier 2003 afin d'améliorer les mesures de prévention et de sécurité incendie de l'hôpital cantonal. Les travaux débuteront en mars 2004 et s'achèveront à fin 2007.

Maternité - 3e étape

Cette étape s'inscrit dans le contexte général de l'option reconstruction / rénovation de la maternité, divisée en quatre étapes successives. La réalisation de cette troisième étape, estimée à 85 millions de francs, sera découpée en trois phases de travaux, dont la première devrait débuter en automne 2004.

EMS (plan directeur)

Suite à un moratoire qui a duré de juin 1992 à décembre 2000 et compte tenu des projections démographiques 1999-2025, le Conseil d'Etat, par arrêté du 4 avril 2001, a chargé le département de l'action sociale et de la santé (DASS) et le département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) d'élaborer, en collaboration avec l'Association des communes genevoises, le plan directeur de construction et de mise en exploitation de nouveaux EMS (période 2002-2010). Le plan directeur a été adopté par le Conseil d'Etat en date du 7 novembre 2001.

A fin 2003, la situation est la suivante:

Pour cette année, 8 projets globaux ont été examinés par le comité de pilotage et ont fait l'objet d'un rapport conjoint DAEL/DASS, 4 autres ont obtenu un avis préliminaire, tous favorables.

Pour les nouveaux EMS:

– 22 dossiers initialisés poursuivent la procédure de validation;

– un concours a été lancé, par la Ville de Genève, pour un site important;
– deux dossiers sont en cours de procédure pour obtenir une autorisation définitive, un autre sera déposé avant la fin de l'année 2003;
– un dossier est en cours de procédure pour obtenir une autorisation préalable;
– un dossier a été déposé en demande de renseignements.

Pour les EMS existants:

– 9 établissements existants projettent de réaliser des travaux d'agrandissement importants;
– un concours a été lancé, par une fondation privée, pour un site important;
– deux dossiers sont en cours de procédure pour obtenir une autorisation définitive, un autre sera déposé tout début 2004;
– quatre dossiers ont été déposés en demande de renseignements.

Un site Internet ouvert «tout public» verra le jour avant la fin de l'année 2003.

HUG – Sites de Belle-Idée et Loëx:

Les conclusions de l'étude d'aménagement et de potentialité des deux sites menée en collaboration avec la direction de l'aménagement du territoire, plébiscite un potentiel de développement modéré sur le site de Loëx et un potentiel de développement plus important à Belle-Idée.

Dépenses

Les dépenses en 2003 pour les travaux de construction, d'équipement et les frais d'étude se sont élevées à environ F 73'486'000* et se répartissent de la façon suivante :

Instruction publique	48'874'000 F
Aménagement, équipement et logement	262'000 F
Intérieur, agriculture et environnement	972'000 F
Action sociale et santé	23'175'000 F
Justice, police et sécurité	203'000 F

* (non compris, réalisation de la halle 6)

7.5.2 Maintenance

Mission

La division de la maintenance est chargée :

– d'analyser et traiter les demandes en locaux présentées par les départements;
– d'établir en coordination avec les autres départements la liste des transformations projetées, de les étudier et de les exécuter;
– d'assurer l'entretien, la maintenance, la transformation et la rénovation de toutes les installations de chauffage et de ventilation des bâtiments, en tenant compte de l'évolution technique et des consignes d'économie d'énergie;
– de l'approvisionnement en combustible de toutes les chaufferies des bâtiments de l'Etat de Genève;
– de gérer les contrats des installations techniques et de sécurité de tous les bâtiments propriété de l'Etat de Genève ou loués par lui.

Priorités

Dans le cadre du programme TADYP (tableau de bord dynamique de projet), une application spécifique pour la gestion comptable du service de l'entretien est en service depuis le début 2003.

Une importante participation au groupe de travail EPIE (expertise du patrimoine immobilier de l'Etat) a permis d'engager la campagne de relevé des bâtiments existants à l'automne 2003. Les mandataires EPIE remettront à fin 2004 l'ensemble des expertises du patrimoine immobilier.

La division de la maintenance a dû procéder à de nombreuses adaptations ou transformations de locaux pour répondre aux besoins de l'administration (restructuration, rocades, regroupement de services, etc.).

L'étude concernant l'assainissement des locaux du Palais de Justice arrive à bout touchant.

Un projet portant sur l'ensemble du site de la prison de Champ-Dollon est en cours, en vue de la création de nouveaux ateliers, de salles de cours, d'une bibliothèque, d'un nouveau poste avancé et d'un étage supplémentaire pour le bâtiment carcéral.

L'étude du renouvellement des installations techniques de surveillance et de sécurité à la prison et le vote du projet de loi y relatif, a permis d'ouvrir le chantier à l'automne et la mise à disposition est prévue pour mars 2004.

Un important investissement, notamment du point de vue logistique, est consacré à la recherche de sites, pour y implanter des centres d'hébergement pour les requérants d'asile.

En collaboration avec le service technique pour les bâtiments scolaires du département de l'instruction publique, ainsi que la division des bâtiments et de la logistique de l'université, l'élaboration de l'étude pour l'outil de gestion des informations techniques du patrimoine bâti de l'Etat de Genève, est terminée.

Ce logiciel, dénommé SIBAT (Système d'Information des BATiments publics), vise à améliorer l'allocation des espaces, à regrouper les informations techniques liées à ces bâtiments et à optimiser les actions des services techniques de la direction des bâtiments.

A noter également que la division réseaux et télécommunications du CTI a acquis un module complémentaire du logiciel, afin de gérer sur la base des plans des bâtiments les réseaux informatiques, d'où :

– la mise en place de l'infrastructure nécessaire dans le suivi de la consommation énergétique des bâtiments propriété de l'Etat, pour l'application de la loi sur le CO_2 qui a pour but la réduction de 10% des émissions de CO_2 entre 1990 et 2010, de quantifier des progressions dans le domaine de l'abaissement des agents énergétiques (mazout, gaz, électricité, eau);
– la mise en service du nouveau logiciel PROGES pour la mise en forme du fichier SIG sur la gestion des consommations d'énergie des bâtiments de l'Etat.

Un appel d'offres est actuellement en préparation, en collaboration avec le projet CFI, pour lancer une campagne de relevés des plans des bâtiments, afin d'initialiser la base de données.

A noter qu'un important travail de relevés a été fourni par le Bureau technique d'occupation temporaire (BTOT), toutefois, ce dernier étant appelé aussi à effectuer d'autres tâches pour les besoins de la division, une aide extérieure sera nécessaire.

Le bureau de dessin du service de l'entretien et des transformations procède déjà à la saisie d'informations et de plans (relevés par le BTOT).

Activités

Dépenses :

Le volume des affaires traitées en 2003 par la division a entraîné les dépenses suivantes :

(en millions de F)	2001	2002	**2003**
Travaux d'entretien et transformations planifiés	49,75	45,40	**40,61**
Grands travaux (GT + HGT)	11,70	14,50	**18,07**
Travaux d'entretien courants et réparations	15,92	16,05	**18,01**
Travaux de sécurité	0,31	0,78	**0,47**
Total travaux et installations	77,68	76,73	**77,16**
Contrats divers	1,98	2,73	**2,06**
Achat combustible	7,65	9,36	**8,38**
Total général	87,31	88,82	**87,60**

Ces dépenses ont généré environ 25'000 factures et situations de paiement et environ 3'523 bons de commande.

Autorisations de construire

48 requêtes en autorisation de construire ont été déposées, soit 35 autorisations par procédure accélérée, 9 demandes définitives et 4 démolitions.

Chantiers

Dans le cadre des crédits d'investissement annuels, sur quelque 979 demandes de travaux, 509 chantiers ont pu être engagés dont 97 opérations de F 50'000.- à F 100'000.- et 80 de plus de F 100'000.-.

De plus, quelque F 18'010'000.- ont été consacrés aux travaux de réparation dans le cadre des rubriques de fonctionnement.

Les principaux chantiers sont les suivants :

- rue des Deux-Ponts 6 - reconstruction des parties du bâtiment d'habitation sinistrées, suite à l'incendie du 5 août 2002;
- rue de l'Aubépine 17 - assainissement du réseau de canalisations;
- Collège et école de commerce Emilie-Gourd - étude pour le remplacement des installations d'ascenseurs;
- Office cantonal de l'emploi - adaptation des locaux sur différents sites;
- Hôtel de police Carl-Vogt - adaptation des locaux;
- Ecole des arts décoratifs James-Fazy - travaux intérieurs de remise en état suite à l'affectation aux HES;
- Ecole internationale - participation aux travaux en tant que propriétaire;
- Collège et école de commerce Nicolas-Bouvier - aménagement du parvis, suite à un concours;
- étude du renforcement de la sécurité de la prison de Champ-Dollon;
- Palais de justice - suite de l'étude globale pour une rationalisation permettant un gain en fonctionnalité des locaux du pouvoir judiciaire;
- réaménagement du poste de police de la Servette à l'avenue Wendt;
- étude pour les installations de sécurité dans les locaux de la police;
- construction d'un dépôt de voirie au Bois-de-Bay;
- étude de la rénovation du home des enfants sourds (CEMS) au chemin de Vincy;
- suite de l'aménagement des laboratoires pour les PRN à Sciences II;
- construction du bâtiment de la Clairière, 2e étape CLAPLUS;
- aménagement du bâtiment avenue de la Praille 41;
- aménagement de locaux pour l'OCIRT;
- aménagement d'un poste de police à la gare Cornavin;
- Hôtel des finances - réaménagement de locaux, sécurisation partielle du bâtiment et étude pour le remplacement des ascenseurs;
- garage de la police - déménagement et installation à la rue Marziano avec adaptation des locaux;
- Caserne des Vernets - rénovation du pavillon des officiers avec participation de la Confédération;
- Vieille-Ville, ex-locaux du tuteur général - adaptation et rafraîchissement de locaux pour les nouveaux utilisateurs;
- Hôtel-de-Ville 2 - aménagement des combles;
- Maison de Favra - installation de sécurité et adaptation des locaux;
- rue des Maraîchers 13, Sciences de la terre - installation d'un laboratoire;
- route des Acacias 78 - reprise et aménagement des locaux suite au départ du locataire (banque);
- boulevard d'Yvoy 3 - aménagement de la centrale 144;
- CMU : aménagement de trois laboratoires pour la microbiologie;
- CO Coudriers et CO Gradelle : campagne test d'effacement des tags;
- CEPTA Ternier : réfection du revêtement de sol des ateliers;
- étude de faisabilité et d'implantation pour les requérants d'asile sur une dizaine de sites;
- rue Henri-Fazy 2 - aménagement du service des passeports;
- quai du Rhône 12 - diverses adaptations de locaux.

Installations

Dans le domaine du chauffage et de la ventilation, il a été procédé entre autres aux interventions suivantes :

- assainissement de l'éclairage générant une économie d'énergie de 263'000 kWh d'électricité à Sciences II;
- mise en soumission publique de l'entretien des installations de ventilation et climatisation de 27 bâtiments;

- pose de 1000 vannes thermostatiques pour radiateurs dans divers bâtiments;
- rénovation totale ou partielle de 15 chaufferies dont 6 avec production d'eau chaude sanitaire;
- mise en conformité Opair 92 de 8 chaufferies de plus de 900 kW;
- mise en soumission publique pour l'entretien de 100 ascenseurs;
- remplacement de la régulation des serres de floriculture, au centre de Lullier;
- création de salles blanches, aux Sciences de la terre;
- remplacement de la ventilation des auditoires, dans trois cycles;
- remplacement de compresseurs pour les chambres froides dans divers bâtiments pour la mise en conformité des gaz réfrigérants;
- rénovation dans 20 bâtiments sur les collecteurs, conduites et radiateurs;
- installation de 20 m^2 de panneaux solaires;
- remplacement de la ventilation de la salle du Grand Conseil à l'Hôtel-de-Ville;
- remplacement de climatiseurs à eau perdue, par des systèmes Split dans divers locaux techniques;
- mise en conformité d'une station de carburant.

Perspectives

Les constructions, les transformations et les rénovations qui seront traitées en priorité sont les suivantes:

- Collège de la Florence, chemin du Velours 16 à Conches: le collège a été construit en deux étapes, dans les années 61/62 et 71/72. L'école compte aujourd'hui plus de 700 élèves et ne dispose pas d'une infrastructure suffisante. Ce collège a besoin d'une rénovation générale. Les interventions porteront sur les toitures, les structures, les aménagements intérieurs et installations techniques, ainsi que sur l'implantation de nouveaux locaux. Le coût des travaux d'extension d'environ 8 classes est estimé à environ 6 millions. L'étude s'étend également au périmètre du collège et école de commerce Emilie-Gourd, notamment en ce qui concerne la création d'une nouvelle aula;
- Hôtel des finances: adaptation de l'installation «Halon» aux normes en vigueur, rénovation des ascenseurs, suite de la sécurisation du bâtiment;
- Hôtel de police Carl-Vogt: réaménagement du secteur violons;
- chemin des Aulx, animalerie du CMU: renforcement de la structure du bâtiment;
- chemin de Vincy 2, home des enfants sourds: transformation des locaux;
- rue des Battoirs, ex-locaux OCE à transformer pour le DEEE, promotion économique;
- rue des Allobroges: aménagement de l'imprimerie «Université» et du centre d'impression du département des finances et CTI;
- rue de l'Hôtel-de-Ville 6: rénovation des façades et de la toiture, aménagement du 4e étage;
- rue David-Dufour 1-5: aménagement de l'esplanade suite à un concours du fonds cantonal d'art contemporain;
- usine Kugler: sécurisation des locaux pour mise à disposition d'associations;
- Uni-Mail: création d'un accès indépendant pour les bibliothèques, aménagement ex-Jackfil pour le conservatoire de musique;
- route de Drize, Battelle: aménagement de locaux pour les HES;
- quai du Mont-Blanc, débarcadère CGN: réaménagement des bureaux et guichets;
- Université: étude des bâtiments Uni-Bastions, Philosophes et Landolt;
- avenue de Beau-Séjour 24: rénovation façades et toiture, aménagement des combles;
- CMU: extension du laboratoire de l'institut suisse de biotechnologie;
- service des automobiles et de la navigation: étude rénovation des installations et adaptation des locaux;
- Collège Claparède: agrandissement de la cafétéria et réfection de la cuisine;
- Genève-Plage: rénovation des installations;
- rue Colladon: étude pour l'installation d'une crèche;
- ascenseurs: renouvellement d'installations dans 10 immeubles;
- assainissement de l'éclairage dans 5 bâtiments test, dans le cadre des économies d'énergie;
- CEPTA Ternier: centralisation de la production d'eau chaude sanitaire;
- CEPTA Bertrand: rénovation de la chaufferie qui sera raccordée sur la conduite CADIOM;
- Sciences II: remplacement du groupe électrogène ainsi que de la cabine basse tension;
- Institut d'hygiène: rafraîchissement d'air dans les labos;
- divers auditoires: remplacement de la ventilation;
- UNI II: remplacement de machines d'eau glacée pour le local informatique;
- remplacement partiel des conduites sanitaires à: EIG, CMU, Sciences, CO Marais.

7.5.3 Gérance et conciergerie

Mission

La division de la gérance et de la conciergerie comprend les services de la gérance, de la conciergerie et des amarrages et du domaine public, soit un total de 25 personnes auxquelles il convient d'ajouter 210 concierges, nettoyeurs et un apprenti.

Les objectifs de la division de la gérance et de la conciergerie, chargée de la gestion du patrimoine immobilier propriété de l'Etat de Genève, du nettoyage journalier de l'ensemble des locaux administratifs, scolaires et universitaires ainsi que de la gestion des places d'amarrage et du domaine public cantonal sont les suivants:

- assumer une gestion optimale du patrimoine immobilier de l'Etat de Genève;
- mettre à disposition des services de l'administration cantonale des locaux répondant spécifiquement aux

besoins exprimés par les utilisateurs, soit dans des immeubles propriété de l'Etat de Genève, soit au travers de locations conclues auprès de tiers;

– mettre à disposition des terrains et des locaux permettant aux institutions internationales, gouvernementales ou non gouvernementales ou à des organismes à buts sociaux de s'implanter à Genève, respectivement de mieux remplir leur mission pour celles qui sont déjà installées sur le territoire cantonal;
– mettre à disposition des usagers du lac des places d'amarrage, sur estacades, corps morts ou des emplacements à quai;
– assumer la gestion du domaine public cantonal et délivrer les permissions ou concessions d'occupation de celui-ci.

Priorités

L'administration cantonale genevoise, à l'instar de l'économie privée, est en perpétuelle mutation. Contrairement aux fluctuations de personnel enregistrées ces dernières années dans les grandes sociétés industrielles ou de services, l'Etat de Genève n'a pas, ces cinq dernières années, subi de «cure d'amaigrissement». Au contraire, les tâches, sans cesse nouvelles, confiées aux collectivités publiques sont génératrices de postes supplémentaires, partant, de besoins en locaux permettant à ces services d'accomplir leur mission.

Ainsi, l'augmentation des surfaces administratives louées par l'Etat de Genève auprès des régies immobilières de la place pour répondre à ces besoins supplémentaires représente, tous départements confondus, environ 21'500 m².

Les dépenses pour le poste «locations auprès de tiers» sont ainsi passées de F 23'355'001.- en 2002 à F 28'994'106.- en 2003.

Citons, à titre d'exemple, la location totale ou partielle des bâtiments sis :

– boulevard Georges-Favon 26 (ex-Spengler) dans lequel ont été regroupés les services du Tuteur général. La libération des bureaux occupés par les services du Tuteur général dans la Vieille Ville permettra de regrouper plusieurs administrations cantonales dans le souci d'optimiser leurs activités;
– route de Meyrin 49 pour l'Office cantonal de l'emploi;
– rue des Noirettes 35 pour l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail;
– rue du Stand 15 pour l'Economat et autres services du département des finances.

Il est rappelé que chaque nouvel engagement de personnel engendre un coût, non seulement salarial, mais également lié à la surface nécessaire à chaque place de travail.

Une étude interne au DAEL a fait ressortir les coûts induits suivants:

Coût d'un poste de travail en matière de charges locatives:	
– 1 poste = 25 m² bruts à F 450.-/m²	F 11'250.-/an
– frais d'exploitation des locaux: 25 m² à F 105.-	F 2'625.-/an
Total charges locatives pour un poste	F 13'875.-/an

Ces charges locatives ne prennent pas en compte les travaux d'aménagement des locaux. De récents exemples ont montré que les frais d'adaptation des locaux aux besoins des utilisateurs pouvaient engendrer des coûts de l'ordre de CHF 1'000.-/m². Ne sont pas inclus dans les montants ci-dessus les frais d'équipement qui se montent, pour un poste «standard» à F 9'900.-.

Il convient donc de garder très présent à l'esprit que chaque engagement d'un(e) nouveau/elle collaborateur/trice a une incidence directe sur les loyers d'une part et sur d'autres rubriques budgétaires annuelles telles que nettoyage, électricité, téléphone, chauffage, etc.

Lors de la préparation des budgets, ces montants doivent impérativement être prévus, d'où l'importance capitale de pouvoir compter sur une planification à plus long terme, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Afin d'assurer une gestion optimale du patrimoine immobilier de l'Etat de Genève ainsi que des locaux loués par l'Etat de Genève pour ses services, l'acquisition d'un nouveau progiciel est toujours d'actualité. En effet, le système informatique actuel, développé en 1988, a atteint ses limites; sa maintenance et son développement sont compromis et comportent des risques importants de pannes, dont les conséquences seraient de nature à engendrer une paralysie dans la gestion du patrimoine de l'Etat.

Rappelons à ce propos le vote par le Grand Conseil le 9 juillet 2003 de la loi ouvrant le crédit d'investissement de F 500'000.- pour le «Remplacement du progiciel gérance».

Activités

Le service de la gérance traite plus de 2000 dossiers actifs concernant des propriétés privées du canton et 278 contrats de bail à loyer, répartis sur 156 adresses, que l'Etat de Genève a conclu, en qualité de locataire, avec les régies de la place pour les besoins de ses services administratifs.

Par ailleurs, l'aide personnalisée aux pays moyennement avancés (PMA) a pu être poursuivie et ce sont maintenant 28 Etats étrangers qui bénéficient d'une aide cantonale leur permettant de mieux assumer leurs charges locatives, conformément aux accords internationaux conclus avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Pour pérenniser les activités culturelles d'Artamis, le service de la gérance, avec la collaboration d'autres services du DAEL, a négocié et conclu des baux à loyer avec les différentes associations présentes sur ce site.

La mise en valeur, actuellement en cours, des périmètres «Campagne Gardiol» au Grand-Saconnex, «Les Ouches» au Petit-Saconnex, «Les Voirets» à Plan-les-Ouates et «Cressy» à Bernex et Confignon, implique pour le service de la gérance, en collaboration avec l'office cantonal du logement, l'élaboration des contrats de droit de superficie constitués en faveur des fondations immobilières de droit public ou des coopératives d'habitation sur les parcelles propriété de l'Etat de Genève.

Ces projets représentent la construction de 50 immeubles de logements.

Conciergerie

Le service de la conciergerie a assuré l'entretien de surfaces représentant plus de 1'000'000 m², tant dans les bâtiments administratifs, scolaires, qu'universitaires, à

raison de 550'000 m² par le personnel du service et environ 500'000 m² par des entreprises de nettoyage de la place.

L'effectif des postes manuels est resté stable en 2003 et le restera en 2004 (210 postes à plein temps).

L'on peut prévoir, en 2004, une augmentation de la surface à entretenir par des entreprises privées de la branche du nettoyage en fonction des nouvelles locations annoncées.

Les locations de salles de gymnastique, de cours, d'aulas et d'auditoires, en dehors de l'horaire scolaire, ont légèrement augmenté en 2003. Les demandes ont pu être presque toutes traitées, excepté pour les groupes musicaux dont la demande devient de plus en plus forte. Ce ne sont pas moins de 2'000 demandes qui ont pu être satisfaites pour des groupements, associations ou privés, dont environ 3/4 pour les équipes de clubs sportifs, qui ont bénéficié annuellement ou occasionnellement de la mise à disposition de locaux.

Amarrages

A nouveau, l'année 2003 n'a pas permis de satisfaire les demandes enregistrées au service des amarrages pour l'obtention d'une place.

Ce ne sont pas moins de 159 nouvelles demandes qui ont été formulées durant l'exercice 2003. Le déficit en matière de places d'amarrage sur les eaux territoriales genevoises du lac Léman dépasse largement le nombre de 1000 détenteurs de bateaux qui n'ont pas pu être satisfaits en matière d'amarrage.

L'engagement par le DIAE de deux garde-ports durant l'exercice 2003 a permis, et permettra dans le futur, une intensification des contrôles des embarcations mal entretenues ou présentant des défauts qui rendraient leur navigabilité problématique. Plusieurs cas ont ainsi été dénoncés au service des automobiles et de la navigation, ce qui a permis de retirer les permis de naviguer de ces embarcations.

Le service des amarrages a, dès lors, pu attribuer quelques places suite à ces contrôles.

Comme à l'accoutumée, l'organisation des Fêtes de Genève a nécessité le déplacement de 230 embarcations entreposées entre le Jardin anglais et Baby-Plage.

La gestion du domaine public cantonal (fouilles, enseignes, banderoles, chantiers, empiètements, etc.) a généré plusieurs centaines de requêtes en autorisation qui ont été traitées par le service des amarrages en 2003.

La réalisation à bref ou moyen terme des deux ports actuellement à l'étude, à savoir celui du Vengeron et de Corsier-Port permettrait de mieux satisfaire les demandes sans cesse croissantes de propriétaires de bateaux qui ne trouvent pas de place d'amarrage dans les eaux genevoises.

7.6 Direction du génie civil

La direction du génie civil, qui comprend les divisions des routes, des ouvrages d'art et de la voirie cantonale, est chargée d'établir les dossiers généraux, définitifs et d'exécution des projets d'ouvrages de génie civil et d'équipement. Ces dossiers sont établis conformément aux documents de base, aux implantations et aux besoins définis par la direction de l'aménagement du territoire. En qualité de maître d'ouvrage, la direction du génie civil organise et dirige la construction des ouvrages de génie civil et d'équipements et assure la gestion, l'entretien et la maintenance des ouvrages de génie civil et de transports en engageant d'une manière optimum le personnel et les moyens à disposition.

Priorités et activités (en 2003)

Durant l'année 2003, les activités de la direction du génie civil ont porté principalement sur les points suivants :

Travaux pour les TPG

– *Tram section Sécheron*

Les travaux engagés en 2001 sur la rue de Lausanne et l'avenue de France en direction de la place des Nations se sont poursuivis selon le programme établi. Les travaux sur la place de Cornavin se sont également déroulés selon le programme prévu. Ainsi, la mise en service du tram pour le prolongement de la ligne 13 a pu intervenir comme prévu le 13 décembre 2003.

– *Tram section Acacias*

Les travaux, qui ont débuté en août 2002, se sont poursuivis durant l'année 2003. Du Ront-Point de Plainpalais, par l'avenue Henri-Dunant et la route des Acacias jusqu'à la boucle du Pont-Rouge, les travaux pour l'extension de la ligne de tramway de la section Acacias sont en cours sur tout le tronçon.

Pistes et bandes cyclables

Poursuite de l'aménagement de pistes et de bandes cyclables sur le réseau routier cantonal, planifié selon le crédit du programme quinquennal (PL 8050), ainsi que des aménagements en faveur des cycles sur d'autres tronçons du réseau routier cantonal et financés par le budget d'investissement annuel, soit :

RC 31 - Route du Mandement, tronçon village de Satigny, chemin de la Boverie, aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle.

RC 36 - Route de Collex, tronçon de la Chênaie - route du Saugy, aménagement d'une piste cyclable.

RC 75 - Route du Bois de Bay, tronçon route de Peney - camping, aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle.

Aménagements de modération du trafic et entretien des chaussées

Divers aménagements de modération du trafic et d'amélioration de la sécurité ont été réalisés ou sont en cours de réalisation sur le réseau routier cantonal. Il s'agit notamment de :

- Route du Bois-Brûlé, construction d'une nouvelle route de liaison entre la route de Colovrex et la route de Ferney, travaux en cours de réalisation.
- RC 31 - Avenue A.-F. Dubois, frontière/douane - création d'un trottoir.
- RC 36 - Route de Collex - carrefour avec la route de l'Etraz - aménagement d'un giratoire.
- RC 41 - Route de l'Etraz, route de Sauverny, chemin d'Ecogia - création d'un trottoir.
- RC 52 - Route de Monniaz, intersection avec le chemin de la Moniasse - aménagement d'un cheminement piétons et d'un passage à piétons.
- RC 58 - Avenue de Thônex - construction d'un giratoire au carrefour chemin des Cyprès.

- RC 70 - Route d'Avully - entrée du village d'Avully - aménagement d'un trottoir.

Les travaux de gros entretien sur l'autoroute de contournement de Genève et l'évitement de Plan-les-Ouates ont porté essentiellement sur les points suivants :

– poursuite de la mise en place d'une signalisation incendie complémentaire dans le tunnel de Vernier ;
– remplacement du système de détection incendie dans les tunnels et les locaux techniques ;
– remplacement et mise en place de caméras de surveillance supplémentaires ;
– réfection des enrobés du secteur descente Lac, au Vengeron.

D'autre part, la réfection annuelle du réseau routier cantonal a été mise à profit, par le recours à des enrobés bitumineux spéciaux phonoabsorbants (48'000 m^2), pour diminuer les nuisances sonores provoquées par des circulations particulièrement intenses, alors que 55'000 m^2 d'enrobés bitumineux traditionnels ont été posés sur des tronçons moins sensibles.

L'entretien et les modifications de la signalisation horizontale ont nécessité la mise en œuvre de 48'000 m. linéaires de peinture blanche et jaune dont 3'400 m. linéaires pour des bandes cyclables, ainsi que 110 passages de sécurité, 850 triangles et flèches.

Les opérations de viabilité hivernale sur les réseaux routiers cantonal et national, durant l'hiver 2002/2003, ont nécessité 9 interventions «fondants généralisés» avec épandage de fondants chimiques sur l'ensemble du réseau routier.

Ouvrages d'art

Pour assurer la pérennité des ouvrages d'art et pour garantir la sécurité des usagers, le programme ordinaire d'inspection a été poursuivi durant l'année 2003. Ce programme d'inspection permet l'évaluation de l'état des ouvrages et l'établissement du programme pluriannuel d'entretien et d'assainissement des ponts et des tunnels du canton.

Dans le cadre des travaux d'assainissement et de gros entretien, deux importants chantiers ont été réalisés et terminés durant l'année 2003.

Pour le premier, il s'agit du pont sur l'Allondon sous Russin (RC 31). Sur cet ouvrage construit en 1871, d'importants travaux d'assainissement et de renforcement de la structure ont été réalisés.

Le second chantier, ouvert en automne 2002, est celui du pont de la Plaine sur la RC 70. Une intervention de gros entretien de la structure de l'ouvrage a été réalisée.

Dans le cadre des travaux du tram section Sécheron, le pont de l'avenue de France a été reconstruit. Cet ouvrage, réalisé par-dessus les voies CFF, est ainsi prêt à accueillir le passage du tram.

Thèmes d'actualité et perspectives (pour 2004)

Les travaux et aménagements suivants sont prévus en 2004 :

Construction de routes

Les travaux de construction de la route du Bois-Brûlé, entre la route de Colovrex et la route de Ferney, sont en cours de réalisation et seront achevés au cours de l'année 2004.

Mesures d'assainissement du bruit routier (OPB)

Etablissement des programmes d'assainissement et des projets et mise en œuvre des premières mesures prévues dans le programme pluriannuel annexé au projet de loi 8644 ouvrant un crédit d'investissement de 85 millions sur onze ans pour les études et les mesures d'assainissement des nuisances sonores des routes cantonales et nationales.

Travaux pour les TPG

– *Tram section Sécheron*

Les travaux de finition des aménagements de surface se poursuivront jusqu'au milieu de l'année 2004.

– *Tram section Acacias*

Les travaux, qui ont débuté en août 2002, se poursuivront. Selon le programme général établi, les travaux engagés du Rond-Point de Plainpalais jusqu'à la boucle du pont Rouge, devront se terminer pour la fin de l'année 2004.

– *Tram section Lancy*

Dès l'obtention de l'autorisation fédérale, les travaux compris entre le pont Rouge et les Palettes pour le tramway de la section Lancy devraient pouvoir débuter dans la seconde moitié de l'année 2004.

RC 2 - Rue de Genève, goulet de Chêne-Bourg

Mise en place d'une deuxième voie en faveur du tram 12 entre l'avenue de Bel-Air et la rue Peillonnex.

Pistes et bandes cyclables

Poursuite de l'aménagement de pistes et de bandes cyclables sur le réseau routier cantonal, planifié selon le programme quinquennal (PL 8050), ainsi que des aménagements en faveur des cycles sur d'autres tronçons du réseau routier cantonal et financés par le budget d'investissement annuel, sur les tronçons suivants :

- RC 1 - quai de Cologny, P+R Genève-Plage, construction d'une piste cyclable bidirectionnelle ;
- RC 36 - route de Collex, tronçon chemin de l'Orée - route de Valavran, construction d'une piste cyclable en collaboration avec la commune de Genthod ;
- RC 36 - route de Collex, de Collex à Bossy - construction de pistes cyclables ;
- RC 67 - route de Soral, aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle entre Lully et Soral.

Aménagements de modération de trafic et entretien des chaussées

Les tronçons et lieux suivants seront notamment concernés par la mise en place d'aménagements de modération du trafic et d'amélioration des géométries et équipements routiers :

- route du Bois-Brûlé, construction de la nouvelle route de liaison entre la route de Colovrex et la route de Ferney. Poursuite et fin des travaux pour juillet 2004 ;
- RC 4/72 - routes de Chancy et de Cartigny - carrefour avec la RC 72 - aménagement d'un giratoire ;
- RC 20 - route d'Hermance, construction d'un trottoir entre le chemin de la Gravière et le chemin des Tuilières ;

- RC 22/53 - route de Vandœuvres, aménagement de modération de trafic dans la traversée de Vandœuvres, en coordination avec des aménagements communaux;
- RC 26 - route de Veyrier, chemin de Pinchat, chemin de Blonay, aménagement d'un trottoir;
- RC 27 - route de Troinex, tronçon chemin Lullin - chemin Sur-Rang, aménagement d'un trottoir;
- RC 34 - avenue de Mategnin, tronçon avenue Sainte-Cécile - avenue A.-F.-Dubois, aménagement de pistes cyclables et de trottoirs;
- RC 43 - route de Cugny, village de Bardonnex, aménagement de modération de trafic;
- RC 53 - route de Gy, aménagement de modération de trafic dans la traversée de Meinier, en coordination avec des aménagements communaux;
- RC 64 - route de Lully, entrée du village de Lully, aménagement de pistes cyclables et modération de trafic;
- RC 70/72 - route d'Avully, intersection avec la route du Nant des Crues, aménagement d'un giratoire;
- RC 71 - route de la Plaine, tronçon tunnel CFF - Hameau Le Moulin, aménagement d'un trottoir;
- RC 74 - route d'Aire-la-Ville, construction de giratoires aux carrefours avec les chemins de Châtillon et des Communaux;
- RC 84 - route de Valleiry, village de Chancy, modération de trafic.

Les travaux de gros entretien sur l'autoroute de contournement de Genève et de l'évitement de Plan-les-Ouates seront poursuivis ou commencés pour les objets suivants:

– mise en place d'une signalisation incendie complémentaire dans le tunnel de Confignon et la tranchée couverte de Chèvres;
– remplacement de l'éclairage dans les tunnels entre la route de Vernier et l'échangeur de Perly, route de St-Julien (section 12);
– réfection des enrobés sur le tronçon jonction de Bernex - échangeur de Perly, route de St-Julien.

Ouvrages d'art

Diverses inspections d'ouvrages nécessaires aux études des projets d'assainissement et à la planification des travaux seront réalisées au courant de l'année 2004.

Durant l'année 2004, des interventions de gros entretien sont prévues sur plusieurs ouvrages situés sur le réseau des routes cantonales. Il s'agit notamment du P.S. de Bouffard (RC 81), du pont de Chevrier (RC 54), du viaduc de Cartigny (RC 72), ainsi que, situés sur la RC 38, du P.S. de la route de Chancy et du P.I. de la rue des Bossons.

Dans le cadre de l'extension de la ligne de tramway, section Acacias, les travaux d'assainissement et de renforcement du pont des Acacias et de la modification du passage supérieur de l'Etoile Nord se termineront.

Le début des travaux pour la réalisation d'une importante passerelle pour piétons et cycles (passerelle des Sports) entre le carrefour du Bachet-de-Pesay et le complexe «Stade de Genève - Centre commercial de la Praille» est planifié pour la seconde moitié de l'année 2004. Toutefois, le démarrage des travaux est encore subordonné à l'approbation par le Grand Conseil du projet de loi PL 8795 pour l'obtention du crédit d'investissement.

7.7 Direction du patrimoine et des sites

7.7.1 Considérations générales

L'année 2003 a vu la consolidation des réformes mises en place depuis 2001 et, ainsi qu'on le verra dans les rapports des services qui suivent, le bilan général de la direction du patrimoine et des sites est positif. La diversité des actions et des études entreprises dans le domaine de la préservation du patrimoine et des sites invite toutefois à une réflexion sur le développement de la conscience patrimoniale collective et sur les responsabilités accrues qu'il va entraîner pour les collectivités publiques.

En effet, la notion de patrimoine évolue au rythme des idées et des pratiques sociales contemporaines. Ce qui la caractérise aujourd'hui, c'est son éloignement rapide de l'imagerie romantique des «vieilles pierres». D'une part, le patrimoine fait désormais référence à une qualité de vie à dimensions humaines dont la sauvegarde constitue le garant; d'autre part, il se conçoit comme phénomène de civilisation, notamment lorsqu'il s'attache aux territoires et aux symboles de la modernité. La mise en œuvre de la nouvelle législation permettant de subventionner spécifiquement la restauration de l'habitat (LPMNS, art. 42A et ss) et la liste imposante d'immeubles bâtis et de sites du XXe siècle que la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) souhaite voir mis sous protection de la collectivité sont l'expression de cette évolution des mentalités.

Ces nouvelles définitions des horizons patrimoniaux sont enthousiasmantes car elles sortent la sauvegarde de sa relégation à n'être qu'une curiosité ou une rareté et en font un acteur de premier rôle de l'aménagement de notre environnement. Mais en même temps, ce double élargissement, typologique et territorial, entraîne des charges en moyens et en personnel auxquelles les disponibilités actuelles auront de plus en plus de peine à faire face. Ce, d'autant plus qu'il faudra continuer de se préoccuper de la sauvegarde des «monuments historiques» au sens traditionnel du terme. De nouveaux instruments de travail devront être trouvés qui permettent d'intégrer les nouvelles échelles de valeurs et une culture patrimoniale fondée sur l'échange et la coopération non seulement au sein de l'Etat de Genève mais également aux niveaux fédéral et international.

A cet égard, l'annonce par l'Office fédéral de la culture (OFC - Département fédéral de l'intérieur) de la réduction drastique des subventions destinées à la sauvegarde du patrimoine culturel est d'autant plus mal vécue par les instances cantonales concernées qu'il ne s'agit pas d'économies mais d'une réorientation des budgets de l'OFC fondée sur une vision anachronique d'un domaine de notre culture en pleine expansion. Dès lors, les équipes qui, au sein de la direction du patrimoine et des sites, œuvrent, chacune avec ses compétences propres, à la défense et à la mise en valeur des témoins de notre

culture, se trouvent confrontées à de multiples défis. Depuis les archéologues et les chercheurs de l'Inventaire des monuments d'art et d'histoire qui ancrent notre héritage dans la longue durée, depuis les points de repère historiques que constituent les monuments classés, jusqu'aux ensembles bâtis qui structurent la modernité de notre mode de vie et aux œuvres du fonds d'art contemporain qui posent les jalons du patrimoine futur, le champ est vaste, complexe, multiple, en perpétuelle mouvance, toujours plus difficile et toujours plus exigeant. Mais c'est cela qui est passionnant !

7.7.2 Conservation cantonale des monuments (édifices et sites classés)

La surveillance et le suivi des chantiers de transformation et de restauration touchant des immeubles ou objets classés ont nécessité de nombreux déplacements sur place ainsi que des contacts suivis avec les propriétaires et mandataires concernés.

Plusieurs travaux de restauration ont concerné des édifices religieux : les temples de Saint-Gervais (chapelle de l'Escalade) et de Carouge, les églises Saint-Maurice de Bernex, le temple de Dardagny. Par ailleurs, plusieurs demeures classées ont été transformées ou ont fait l'objet de travaux. Il s'agit de la propriété de Grange-Bonnet à Chêne-Bougeries, du château El Masr à Cologny, de Château Banquet, de la maison d'Adda à Corsinge, de la maison forte de Vésenaz, du Château-Fazy à Russin et de la maison Mallet à la Cour Saint-Pierre. Des travaux de réfection de l'étanchéité de toiture ont également été entrepris sur la moitié de l'immeuble protégé édifié par l'architecte J. Saugey à l'avenue Calas.

Des avis nécessitant le plus souvent des déplacements sur place ont été requis pour plusieurs dossiers en cours d'étude. Les avis-conseils ont porté sur des projets de réaffectation ou de transformation, l'opportunité de travaux d'entretien ou encore sur des modalités de recherche de financement ainsi que sur des problèmes spécifiques de conservation.

Parmi les édifices concernés, citons la chapelle de la Pélisserie, la Madeleine, l'église russe, l'esplanade de la basilique de Notre-Dame, la maison Royale, le Grand-Malagny, la salle des Pas perdus de l'Hôtel de ville, le Palais de Justice, l'immeuble Clarté, la maison Calandrini à Frontenex, l'église Saint-Georges à Hermance, la maison Leleux à Dardagny ainsi que divers immeubles situés dans la Vieille Ville.

Des demandes de subvention ont été sollicitées pour la plupart des immeubles classés en cours de transformation. Chaque cas a fait l'objet d'un examen détaillé. Les catégories de travaux pris en considération se réfèrent en règle générale à la liste établie en 1994 par un groupe de travail émanant de l'Association des conservateurs suisses de monuments historiques.

Le conservateur cantonal étant le répondant pour les subventions fédérales allouées par l'Office fédéral de la culture au titre des monuments historiques et des sites, plusieurs rapports et dossiers ont été constitués. Des contributions fédérales ont été obtenues pour les objets suivants : temples de Carouge et de Saint-Gervais, parcours du site archéologique de la cathédrale, église Saint-Maurice à Bernex.

L'instruction des procédures de classement s'est poursuivie pour plusieurs demandes en cours d'examen. Des rapports et des visites ont été effectués en particulier pour la gare de Cornavin, le complexe commercial «Le Plaza», l'immeuble 58 route des Franchises, la maison Leleux à Dardagny, la tombe du général J. Hauke-Bosak ainsi que la maison Leclerc à Carouge. La nécessité de prendre en compte des contraintes liées notamment à des projets d'aménagement a parfois nécessité l'établissement d'études ou de rapports complémentaires (propriété du Grand Morillon, propriété Coppier-Duvernay).

Le 9 avril 2003, le Conseil d'Etat a adopté un arrêté classant l'Ile Calvin (commune de Pregny-Chambésy).

Une présentation des travaux de restauration a été organisée dans la synagogue, qui est un édifice classé, le 7 septembre dans le cadre des Journées européennes de la culture juive. Par ailleurs, l'édition 2003 des Journées européennes du patrimoine qui ont eu lieu les 13 et 14 septembre était consacrée au thème du verre et du vitrail. Organisées en partenariat avec le département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie de la Ville de Genève, elles ont rencontré un grand succès attirant plus de 7000 visiteurs. La coordination instaurée lors des précédentes éditions avec les divers services cantonaux romands et avec le centre national d'information NIKE a été poursuivie. Le maison du Saugy à Genthod a été ouverte aux visites ainsi que divers autres édifices. Cette manifestation a permis au grand public de mieux connaître la place de l'art du vitrail dans notre canton. Parmi les bâtiments concernés par les Journées européennes du patrimoine et les objets de visite, citons : la cathédrale, les temples de Saint-Gervais et de la Madeleine, la chapelle des Arts, la basilique de Notre-Dame, l'église Saint-Paul, Saint-Joseph, le Christ-Roi, l'église néo-apostolique, l'immeuble Clarté, les serres de Pregny, etc. Une collaboration a également été assurée avec le musée de l'Ariana et des circuits de visite mis en place notamment à Carouge et Versoix. La barque Neptune participait comme chaque année à l'organisation de ces Journées.

Le 10 octobre 2003, les conservateurs des cantons romands ont effectué une visite à Genève dans le cadre des échanges maintenus régulièrement entre cantons. Par ailleurs, les 6 et 7 novembre 2003, l'Association des conservateurs et conservatrices suisses de monuments historiques tenait ses assises annuelles à Genève. Après une journée consacrée à son assemblée générale, cette association a tenu à faire savoir par l'entremise d'une conférence de presse ses inquiétudes en rapport avec la diminution annoncée des subventions fédérales consacrées aux monuments historiques. Cette décision met en effet en danger à terme la conservation de notre patrimoine bâti, ceci par défaut de moyens financiers. Lors de la seconde journée, des visites ont été organisées aux temples de Saint-Gervais et de Carouge, dont la restauration s'est achevée cette année ainsi qu'au complexe «Le Plaza», qui pose un cas d'école en matière de protection du patrimoine contemporain.

Le 21 octobre 2003, préoccupée par l'état de dégradation de l'immeuble «Clarté», œuvre majeure de Le Corbusier, la Commission fédérale des monuments historiques s'est déplacée *in corpore* à Genève pour étudier le dossier et appuyer la décision du Conseil d'Etat du

10 septembre 2003 de prendre toutes les mesures nécessaires à sa sauvegarde. Cette journée de réflexion a fait l'objet d'un rapport assorti de recommandations techniques.

7.7.3 Service des monuments et des sites

Recensements et inventaires

Dans le cadre du budget destiné à l'inventaire de bâtiments dignes d'être protégés, voté par le Grand-Conseil en 2001, le Service des monuments et des sites a poursuivi le recensement du patrimoine du canton, notamment dans les secteurs suivants: la cité-jardin d'Aïre (Genève - Petit-Saconnex), le quartier de la Tannerie (Carouge) ainsi que la presqu'île de Loëx (Bernex) et le domaine de Belle-Idée (Thônex-Chêne-Bourg), deux sites faisant l'objet d'études directrices liées à la restructuration des hôpitaux (HUG).

En relation avec le projet de liaison ferroviaire Cornavin-Annemasse (CEVA), le recensement du patrimoine ferroviaire du canton, engagé en 2002, a été achevé; des rapports particuliers ont été établis sur la gare des Eaux-Vives, la halle de marchandises de La Plaine et la maison de garde-barrière du chemin des Batailles.

En ce qui concerne l'inscription à l'inventaire, l'instruction de la procédure des dossiers dans la commune de Satigny s'est poursuivie.

Par ailleurs, plusieurs procédures ont été ouvertes, à la demande de la commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) ou d'associations: à Genève: immeuble à la place du Cirque 2-4, construit en 1956 par Jean-Marc Lamunière et Pierre Bussat (CMNS), le Café Huissoud (Action Patrimoine Vivant), ensemble à la rue de l'Avenir 17 et 19 et à la rue Sillem (APV); à Bernex: la villa Graffenried, œuvre de Maurice Braillard édifiée en 1919 (Fondation Braillard architectes); à Lancy: la piscine de l'avenue Eugène-Lance, réalisée à la fin des années soixante par les architectes Georges Brera et Paul Waltenspühl (CMNS); à Troinex: un pavillon au chemin de la Grand-Cour 19 (CMNS) et une petite dépendance rurale en zone agricole à la route de Marsillon 43 (CMNS), suite à un changement d'affectation en application de l'article 27D de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (Lalat).

Deux immeubles ont été inscrits à l'inventaire en ville de Genève: l'ancienne usine Bosch à la rue de Lausanne et une villa-chalet, anciennement centre de la gravure, à la route de Malagnou 17. Par ailleurs, le département a pris la décision de ne pas inscrire à l'inventaire le Café Bagatelle à la place des Vingt-Deux-Cantons (demande d'APV).

Requêtes, conseils et suivis de chantiers

L'instruction des dossiers s'accompagne la plupart du temps de conseils donnés aux mandataires en matière de restauration/transformation du patrimoine, de visites sur place, de séance de chantiers, en particulier pour ce qui concerne la compatibilité des projets avec les règles de sauvegarde ainsi que les choix des matériaux, crépis, couleurs.

Le service a suivi la procédure de plusieurs dossiers particuliers: la restauration du chalet Les Chênes à Bellevue, le site de Serono à Sécheron, l'ensemble des dossiers de la Grand-Cour à Troinex, plusieurs fermes à Presinge et Satigny, le projet de clôture du site de l'ONU.

Plusieurs chantiers ont fait l'objet d'un suivi: la maison Gallay à la Petite-Grave, la maison Lyana à Avusy, des ruraux à Collex-Bossy, le pont sur l'Allondon à Russin, une maison villageoise à Choully, l'ancienne usine Bosch à la rue de Lausanne (Genève), la maison de l'Horloge à Troinex, la chapelle des Rois à la rue des Bains (Genève), la maison communale de Cartigny.

De nombreux dossiers d'intervention sur des immeubles caractéristiques des années soixante ont été examinés ou ont donné lieu à des études particulières notamment la cité d'habitation du Lignon, l'Hôpital des Enfants, la papeterie de Versoix, l'ensemble d'habitation de La Gradelle, les cités-jardins de l'Association du Coin de Terre.

Des dossiers de projets de constructions nouvelles dans des zones protégées ont également été étudiés: les villages de Bernex et de Collex-Bossy, le réaménagement des rues du village d'Onex, l'agrandissement du club de La Nautique, l'extension du parc de la mairie de Cologny, la réhabilitation du café de la Croix-Fédérale à Hermance, l'extension de la mairie à Jussy, la construction de deux immeubles d'habitation à Lullier.

Dans la Vieille-Ville, le service a examiné plusieurs dossiers importants: 3 immeubles à la Grand-Rue, nos 3, 21 et 30, comprenant notamment la restauration de décors peints; réhabilitation de l'immeuble au n° 8 rue Eynard. A Coutance, citons la réhabilitation des immeubles sis au n° 7, rue Rousseau, 21, rue des Etuves, 9, place Grenus.

Pour les ensembles du XIXe et du début du XXe siècles, ce sont près de 150 rendez-vous de chantiers qui ont été assurés pour l'approbation des détails de construction, le choix des matériaux et des teintes. Quelques cas intéressants méritent d'être relevés: la restauration d'une ancienne installation d'ascenseur au n° 5 rue Cherbulliez; celle des façades et de l'illumination de l'immeuble Bucherer à la place du Port; l'aménagement des combles et la restauration des façades du n° 10 rue David-Dufour, la 1re tranche de l'opération de réhabilitation de l'ensemble rue des Grottes nos 18 à 22; la restauration des façades à la rue du Jura nos 20 à 26; l'aménagement des combles et la restauration des façades à la rue de Lyon n° 2.

Dans le domaine de la protection des sites naturels, le service a traité plusieurs projets importants tels que l'aménagement de la jetée des Pâquis, le débarcadère de la Neptune et celui des Mouettes genevoises au Port-Noir.

Enfin, le service a travaillé en étroite collaboration avec les services SFPNP, SLCE, géologie et archéologie pour l'étude des dossiers présentés en commission. En complément des préavis émis par la commission des monuments, de la nature et des sites, le service a établi 280 préavis.

Subvention à la restauration de bâtiments à vocation d'habitation

A partir du mois de janvier 2003, le service des monuments et des sites a assumé une nouvelle tâche résultant de l'application des articles 42 A à H de la LPMNS, insti-

tuant la subvention à la restauration de bâtiments à vocation d'habitation. Il a assuré le secrétariat de la nouvelle commission d'attribution de cette subvention qui s'est réunie 9 fois au cours de l'année.

Une conférence de presse a été organisée le 17 mars 2003 à l'intention des professionnels du bâtiment et des propriétaires. Le bilan chiffré de cette première année d'application est le suivant: cinquante-cinq dossiers de demandes de subvention ont été adressés au département. Parmi ceux-ci, cinq ont été refusés, dont trois communiqués après l'ouverture de chantier et n'entrant par conséquent pas dans la définition de la loi, un non reconnu sur le plan du patrimoine et un sans habitation. Sur les cinquante en cours de traitement: trente-sept concernent des immeubles d'habitation collective et treize des maisons individuelles.

Sur le plan général, on relèvera la grande variété des travaux représentés. Ceux-ci se répartissent aussi bien à la ville qu'à la campagne et couvrent des interventions dont l'ampleur va de la remise en état d'un décor peint dans une cage d'escalier à la restauration d'ensembles des XIXe et XXe siècles.

Secrétariat de la commission des monuments, de la nature et des sites

Le service a assuré le secrétariat de la commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) et de celle du Vieux-Carouge (CVC) ainsi que le suivi administratif des dossiers et des procédures. En 2003, plus de 1800 préavis ont été établis par la CMNS et 58 par la CVC, au cours de 144 séances.

Plans de site et études d'aménagement

Le Conseil d'Etat a adopté deux plans de site: l'un à Fossard (Thônex) (ACE du 26.02.2003), l'autre pour les quartiers de La Roseraie et de Beau-Séjour (Genève-Plainpalais) (ACE du 05.03.2003). Ce dernier, ayant fait l'objet de recours, n'est pas encore entré en vigueur.

La procédure de modification des zones et d'adoption d'un plan de site à Ecogia (Versoix) a été ouverte.

Certaines études déjà engagées en 2002 se sont poursuivies: Grange-Canal (Chêne-Bougeries), le Mervelet (Genève-Petit-Saconnex). D'autres ont démarré en 2003 : le quartier de la cité-jardin d'Aire à Genève et l'embouchure de la Versoix (en collaboration avec le DIAE). Suite à une demande du Conseil municipal de Thônex, une étude d'aménagement et un projet de plan de site du village de Villette ont été menés par le service des monuments et des sites et la commune.

Au Grand-Lancy, une même démarche a été entreprise pour la partie sud du village, après une demande du Tribunal administratif dans le cadre d'un recours déposé par APV contre l'autorisation de démolir une maison villageoise du début du XIXe siècle.

A la demande du Grand-Conseil, le service a instruit un projet de loi d'extension du périmètre protégé des rives du lac sur le coteau de Cologny.

Par ailleurs, le service a été appelé à participer à des groupes de pilotage ou de travail pour des études d'aménagement engagées par la direction de l'aménagement du territoire (plan directeur des organisations internationales, étude d'aménagement du futur port du Vengeron, schéma directeur de Belle-Idée, étude directrice à La Plaine, zones agricoles spéciales, PAC de Frontenex-Tulette, etc.), en collaboration avec le service des lac et cours d'eau du DIAE (renaturation du Nant de Couchefatte) ou encore avec la Ville de Genève (aménagement de la Rade). Il a suivi l'élaboration de plans directeurs communaux (Cologny, Versoix, Avusy, Anières). Enfin, de nombreux préavis ont été établis par le service et par la CMNS sur des études d'aménagement en cours (plans localisés de quartier, modifications de zones; études d'impact sur les lignes de trams…).

Documentation, publications, communication, concours

Le nombre de particuliers, propriétaires ou professionnels, qui s'adressent au service des monuments et des sites pour obtenir des renseignements sur des bâtiments va croissant.

Cette tendance incite les collaborateurs à poursuivre l'effort engagé ces dernières années pour rendre accessible l'information par Internet, au moyen du SITG. Pour compléter les données actuellement consultables sur les immeubles classés et inscrits à l'inventaire, un gros travail a été fourni en 2003 pour y faire figurer les plans de site et autres périmètres protégés. Cette couche sera disponible début 2004.

Par ailleurs, le service représente la direction aux séances de la commission des fournisseurs et utilisateurs (CFU) du SITG.

Il poursuit sa collaboration au projet de système d'information de la direction et à la mise au point du prototype de base de données, destiné à la saisie informatique des nouveaux recensements du SMS. Cet outil est encore dans une phase de test.

Comme chaque année, le service a participé à une séance d'orientation destinée aux élèves du collège Rousseau sur les métiers liés aux domaines de la sauvegarde du patrimoine.

L'archivage de plusieurs centaines de documents photographiques a pu être réalisé grâce à l'engagement de deux étudiantes pendant les vacances d'été.

Des membres du service ont siégé dans plusieurs jurys de concours: à Thônex, pour la réhabilitation / reconstruction de l'école de Marcelly, à la direction des bâtiments pour le futur C.O. de la Seymaz ainsi qu'à Confignon pour l'aménagement du centre du village, et ont participé à la préparation du programme du concours d'aménagement de la campagne Rigot.

Deux numéros de la revue «Patrimoine et architecture» sont parus en 2003. Un numéro hors série, consacré au central téléphonique de la rue Lugardon – aujourd'hui démoli - a été réalisé en partenariat avec le bureau d'architectes responsable de l'opération. Le cahier n° 12-13, qui est sorti de presse en octobre, est le fruit d'une collaboration avec la Fondation Braillard Architectes; il traite de la Maison Ronde de Maurice Braillard et retrace la dernière campagne de travaux de restauration. Par ailleurs, il présente deux dossiers sur la Genève du XVIe siècle: l'un sur la charpente du collège Calvin, l'autre sur une carte inédite, de 1560, de la ville et de ses environs découverte par un collaborateur de l'IMAHGe (voir infra).

Des visites guidées ont été organisées à l'intention du public: sur les vitraux de l'Université, notamment, lors des Journées du patrimoine et sur la restauration de la synagogue de Genève, lors de la Journée culturelle juive mondiale.

Formation, échanges, cours, activités diverses

Les contacts avec les services de protection du patrimoine des autres cantons sont l'occasion de confronter différentes pratiques et d'enrichir l'expérience professionnelle des collaborateurs du service. Au cours de l'année 2003, les services des cantons romands se sont rencontrés à deux reprises, au printemps à La Chaux-de-Fonds et en automne à Genève.

Le groupe de travail sur la protection du patrimoine (GTP), qui réunit les collaborateurs des services cantonaux de toute la Suisse, a organisé, à Baden, une journée de réflexion et de visites sur les problèmes de transformations d'équipements hôteliers et touristiques ayant une valeur historique.

A diverses occasions, des membres du service ont été invités à donner des conférences ou des cours dans le cadre de séminaires ou de programmes d'enseignement : un exposé sur le thème de la protection du patrimoine et l'énergétique du bâtiment dans le cadre du cours de «Coordinateur de projet de construction durable» organisé par le service cantonal de l'énergie et la HES.SO EIG; un exposé sur le cadre institutionnel de la protection du patrimoine à l'IAUG, au semestre d'été de l'enseignement d'urbanisme opérationnel; un cours sur la protection du patrimoine à Genève, dans le cadre du séminaire «Patrimoines et développement durable» au Centre d'écologie humaine et des sciences de l'environnement de l'Université de Genève; à la HES de Lullier, deux cours sur les méthodes d'inventaire et les recensements dans l'enseignement de la gestion du paysage; un exposé au colloque organisé par la HES de Lullier sur les jardins historiques.

Par ailleurs, un collaborateur du service a siégé comme expert à la HES de Berne pour deux modules post-grade consacrés à la conservation du patrimoine; il a suivi le groupe de travail de l'ICOMOS sur la formation permanente.

Une architecte du service a participé à une mission en Algérie, parrainée par le PNUD et le BIT pour la reconstruction de logements détruits lors du séisme de mai 2003.

Fonds cantonal des monuments, de la nature et des sites

Conformément à l'article 39 du règlement général d'exécution de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites, du 4 juin 1976, les opérations concernant ce fonds ont donné lieu pour l'exercice 2003 aux mouvements suivants :

Recettes		
- Contribution DAEL		2'500'000.00
- rubrique archéologique	800'000.00	
- rubrique monuments	1'500'000.00	
- rubrique nature	200'000.00	
Subvention CH - OFC		84'852.00
Subvention CH - OFEFP		332'625.40
Virement du SFNP (DIAE)		50'000.00
- Apports divers		71'633.93
- vente publication	20'740.68	
- JEP 02 et JEP 03 part. Ville de Genève	50'893.25	
Total recettes		**3'039'111.33**

Dépenses		
- Fonds monuments et sites		1'755'690.10
- Subventions à des tiers	1'129'305.50	
- Monuments et sites (Inventaire de la Maison rurale, JEP03, frais études bât. classés ou protégés, publications, subventions spéciales)	626'384.60	
Fonds archéologie		869'371.00
- Fouilles archéologiques, objets divers (rue du Cloître, Saint-Gervais, Rouelbeau, Aigues-Vertes, etc.)		
- Fonds Nature		614'779.10
- Projets : réseau agro-environnemental de Compesières, 3 Nants, Moulin-de-Vert, Marais de Choulex, Pointe-à-la-Bise, Colver, Champagne, Inventaire arboré à Genève, Petite-Grave, recensement espèces menacées du canton		
Total dépenses		**3'239'840.20**
Résultat de l'exercice 2003		**- 200'728.87**

7.7.4 Inventaire des monuments d'art et d'histoire (IMAHGe)

En 2003, le travail de l'IMAHGe a été prioritairement consacré à la préparation du prochain volume genevois de la collection de l'Inventaire des monuments d'art et d'histoire de la Suisse. Ce troisième volume sera consacré à l'évolution morphologique de la Cité (actuelle «Vieille Ville») de Genève (rive gauche) et à ses fortifications. Des dossiers thématiques sur les principaux aspects du développement urbain de la «Genève ancienne» ont été constitués en vue de la rédaction des parties constitutives de cet ouvrage. Parallèlement, les travaux de documentation des futurs ouvrages ont été poursuivis, tant sur le terrain que dans les archives.

Des outils informatiques spécifiques ont également été mis en place. Les plans Billon (1726), Céard (1834) et Grange (début du XXe siècle) ont notamment été numérisés et transformés (selon la méthode de «transformation affine») pour être adaptés («calage») le mieux possible aux exigences de précision du plan cadastral actuel. Ces plans informatisés, réalisés avec l'appui de la Direction cantonale de la mensuration officielle, permettront une meilleure comparaison entre eux des états successifs connus de la ville et devraient asseoir sur une base solide les reconstitutions du parcellaire historique. Le grand intérêt rencontré par ces plans, tant au sein de la Direction du patrimoine et des sites qu'auprès de diverses instances extérieures, a incité l'IMAHGe à les rendre disponibles à chaque citoyen et à toute personne intéressée sur l'Internet (consultation sur le SITG prévue au début de l'année 2004).

Les compétences des collaboratrices et collaborateurs de l'IMAHGe ont été mises à profit par le service des monuments et des sites, pour le compte duquel ils ont réalisés des travaux d'études sur le site de Bel-Air/Belle-Idée; le plateau de Champel; l'immeuble 21, Grand-Rue; la maison Leleux à Dardagny; la halle de marchandises de la station de La Plaine; la maison de garde-barrière du

chemin des Batailles; la gare des Eaux-Vives ainsi que la mise à jour des couches SITG patrimoine. Ils ont en outre participé à diverses manifestations de caractère scientifique (enseignements aux Universités de Genève et de Lyon 2; colloque de l'ARHAM sur l'architecture du XIXe siècle).

Publications des collaborateurs de l'IMAHGe:

- Un lieu pour le culte. Histoire et restauration de la synagogue Beth Yacoov de Genève (1857-1997), Genève 2002 (Patrimoine et architecture, hors série) (contributions de David Ripoll et Nicolas Schätti);
- Matthieu de la Corbière, L'invention et la défense des frontières dans le diocèse de Genève: étude des principautés et de l'habitat fortifié (XIIe-XIVe siècle), Annecy, 2002 (Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne t. 107-108). Cet ouvrage est une version revue et corrigée de la thèse de doctorat de son auteur;
- Brigitte Pradervand, Nicolas Schätti, «Le tombeau de l'évêque de Rodez Henri de Sévery à Romainmôtier. Itinéraires d'une commande artistique entre France méridionale et Pays de Vaud», dans: Art + Architecture en Suisse, 54, 2003/1, p. 20-28;
- Jacques Bujard, Nicolas Schätti, «Le tombeau des comtes à la collégiale de Neuchâtel», dans : Berns mutige Zeit. Das 13. und 14. Jahrhundert neu entdeckt, Bern, 2003, p. 135;
- David Ripoll, «Architecture sans fondations», dans: Faces, hiver 2003;
- Le portique de la cathédrale Saint-Pierre. Un grand chantier à Genève au milieu du XVIIIe siècle. Catalogue de l'exposition de la Maison Tavel, Genève, 2003 (contribution d'Anastazja Winiger);
- Chêne-Bougeries, des origines à nos jours, [Chêne-Bougeries], 2003 (contribution d'Isabelle Brunier);
- Isabelle Brunier, «Pierre de La Coste, un ingénieur français à Genève en 1582», dans : Art + Architecture en Suisse, Berne, 54 (2003), n° 4, p. 20-25;
- Dictionnaire historique et biographique de la Suisse, vol. 2: Bandelier-Camuzzi, Hauterive, 2003 (articles d'Isabelle Brunier et de Nicolas Schätti);
- Allgemeines Künstlerlexikon: die bildenden Künstler aller Zeiten und Völker, édité par Günter Meissner, vol. 36, Munich et Leipzig, 2003 (article de David Ripoll);
- Matthieu de la Corbière, «Une vue inédite de Genève au XVIe siècle sur la 'toile'», dans: Patrimoine et architecture, n° 12-13, octobre 2003, p. 66-70.

7.7.5 Service cantonal d'archéologie

Le service cantonal d'archéologie a entrepris une importante fouille dans la cour intérieure de la maison Mallet édifiée au nord de la cathédrale Saint-Pierre. Ces investigations sont liées à la dernière étape de l'aménagement du site archéologique de la cathédrale dont l'ouverture au public est prévue pour le printemps 2005. Des infiltrations d'eau provenant du patio de la maison Mallet menaçaient la bonne conservation des vestiges localisés dans la partie du site présentée sous la rue du Cloître. Afin de remédier à cette situation, une tranchée fut réalisée le long du mur oriental de la cour pour poser un drain et assurer l'étanchéité des fondations donnant dans l'espace archéologique. La richesse des vestiges découverts a impliqué un élargissement de la zone concernée par ces travaux d'assainissement. Sur une profondeur de près de quatre mètres, des vestiges s'échelonnant de la fin de l'époque gauloise jusqu'au Moyen Âge ont été mis au jour et leur documentation enrichit de façon précieuse l'histoire de notre cité. Des murs ayant appartenu au praetorium, vaste bâtiment officiel correspondant au siège du pouvoir durant l'Antiquité, étaient préservés sur une hauteur de près d'un mètre. C'est sur l'emplacement de ce prestigieux édifice que fut élevée la première cathédrale de Genève à la fin du IVe siècle, cathédrale qui fut agrandie à plusieurs reprises. Le plan de la cathédrale au VIe siècle a ainsi pu être complété par le dégagement du bras nord d'un faux transept dont le sol de mortier était parfaitement bien conservé. Cet élément confère à l'édifice un aspect cruciforme qui n'est pas sans rappeler celui de l'église contemporaine découverte sur la rive droite, dans les fouilles du temple de Saint-Gervais. Un magnifique sarcophage du VIe siècle taillé dans un bloc antique conservant encore une partie de son inscription a été récupéré et sera présenté dans le site archéologique de la cathédrale. Enfin, de nombreuses sépultures médiévales ainsi que des blocs sculptés d'époque gothique ayant appartenu au couvrement des galeries du cloître de la cathédrale actuelle complètent cet inventaire. La fouille a été interrompue en fin d'année et les vestiges ont été remblayés après avoir été documentés. Toujours dans le dossier de la cathédrale Saint-Pierre, il faut signaler l'achèvement d'une recherche de grande envergure réalisée sur les innombrables fragments de céramique de la fin de l'époque gauloise et des premiers temps romains qui a abouti à la soutenance d'une thèse à l'Université de Lausanne.

Les recherches se sont également poursuivies au nord du temple de Saint-Gervais, dans la zone localisée entre la rue Vallin et l'édifice religieux. La richesse de ce site a nécessité de prolonger quelque peu l'intervention des archéologues alors que les travaux de restauration du bâtiment sont arrivés à leur terme. Les fondations d'un édifice romain aux dimensions impressionnantes (30 x 16 m), dont la fonction n'est pas encore bien précisée, ont été mises au jour. Il pourrait s'agir d'un temple à l'origine, peut-être lié au culte impérial. Toutefois, la découverte de nombreuses sépultures de nouveau-nés déposées contre sa façade occidentale à la fin de l'époque romaine pourrait indiquer un changement de fonction annonçant l'édification d'une grande église funéraire sur ce lieu au cours des premiers temps chrétiens. Les investigations seront terminées au début de l'année 2004 et nous étudions la possibilité de présenter ces vestiges extérieurs au temple de Saint-Gervais dans le cadre du projet d'aménagement de la place Simon-Goulart développé par la Ville de Genève. Le programme développé au cours de ces dernières années sur les immeubles médiévaux du quartier de Saint-Gervais, notamment à la rue de Coutance, s'est poursuivi à la rue des Etuves où les bâtiments des allées 3 et 5 ont fait l'objet d'une analyse détaillée. La réhabilitation d'une importante série de constructions de cet îlot d'habitation offre une occasion unique d'aborder l'évolution de ce quartier ainsi que la structure du bâti en relation avec les fortifications du faubourg médiéval de Saint-Gervais.

Le Parc de La Grange a encore livré une découverte exceptionnelle relative à l'occupation de notre territoire durant la période préhistorique. Dans le bas du parc, sur

l'emplacement de la roseraie, la réalisation d'une chambre technique nécessitée par la mise en place d'un nouveau système d'arrosage a révélé les vestiges d'un habitat du Néolithique final sous une couche de deux mètres d'épaisseur de graviers et de sables stratifiés. Une intervention qui se prolongera sans doute en début d'année 2004 a permis le prélèvement d'objets archéologiques comprenant des silex taillés, de la céramique, des haches en pierre polie, des outils façonnés dans du bois de cerf ainsi que plusieurs pieux ayant appartenu à des constructions. Dans l'attente de datations plus précises, il semble bien que tout ce matériel traduise une occupation de cette partie du rivage vers 3000 ans avant Jésus-Christ. C'est la première fois que l'on retrouve sur un site de terre ferme les traces de ces agriculteurs-éleveurs qui se sont installés dans le bassin genevois à cette époque. En effet, tous les sites archéologiques connus jusqu'à aujourd'hui sont localisés dans le lac et ils correspondent aux fameuses stations lacustres. Cette position particulière a préservé le site de l'érosion due aux mouvements des vagues et son état de conservation est exceptionnel. En tous les cas, cette nouvelle découverte confirme le grand potentiel archéologique du Parc de La Grange qui constitue désormais une des réserves archéologiques la plus riche du canton. Cette nouvelle donnée vient à l'appui du projet de la Ville de Genève visant la mise en valeur et la présentation au public du site archéologique prévues sur l'emplacement de la *villa* antique localisée dans le haut du parc.

Le grand projet d'étude, de conservation et de mise en valeur des ruines du château de Rouelbeau s'est poursuivi au cours de cette année. L'accent a été mis sur le dégagement et la consolidation des courtines orientale et occidentale dont les maçonneries mises au jour sont impressionnantes. Les fouilles se sont concentrées sur le fossé défensif, au droit de la porte du château, dont le profil d'origine a pu être restitué. Ce travail, couplé avec une prospection géophysique entreprise par le Département d'histoire de l'architecture et de restauration des structures architectoniques de l'Université de Florence, doit déboucher sur une meilleure perception de l'organisation initiale du château de façon à préparer la restauration de cet ensemble en connaissance de cause. Le service d'archéologie n'a pas poursuivi le dégagement des vestiges de l'étonnante bastide en bois qui a précédé l'édification du château maçonné au début du XIVe siècle, cette recherche étant réservée pour les années prochaines.

Plusieurs interventions ponctuelles de moindre envergure, engagées en vue de documenter des vestiges archéologiques voués à disparaître, ont été engagées tant en ville qu'à la campagne. Parmi ces dernières, une attention toute particulière fut portée à un chantier de construction localisé à la rue du Levant dans le bourg médiéval d'Hermance qui fait régulièrement l'objet de recherches de la part du service cantonal d'archéologie depuis de nombreuses années.

Des études plus spécifiques sont également entreprises comme l'analyse des stucs des baptistères paléochrétiens du groupe épiscopal ou encore des fresques romaines qui ornaient les parois de l'établissement antique dégagé sur l'emplacement du Palais de Justice dans le quartier de Saint-Antoine. Ces recherches sont réalisées en vue d'une présentation de ces ensembles lors d'expositions internationales traitant de ces domaines.

Il est important de mentionner encore la participation active de collaborateurs du service à la mission archéologique en Croatie mise sur pied par l'Université de Genève, l'Université de Zagreb, le service des monuments historiques de l'Istrie et le service cantonal d'archéologie de Genève. Cet échange de compétence est mis à profit afin de réaliser la fouille, l'analyse, la restauration et la mise en valeur des vestiges de plusieurs églises, ainsi que des ruines du village associé dont les origines remontent à l'époque antique.

Enfin, signalons la nomination d'un des collaborateurs du service au poste de conservateur en archéologie au Musée d'art et d'histoire à partir du 1er décembre 2003. Le service salue cet engagement qui ne fera que renforcer les liens étroits qu'il entretient depuis toujours avec cette institution dépendant de la Ville de Genève.

Publications

– TERRIER, J., JURKOVIC M., MATECIC Y., *La première campagne de fouilles réalisée sur la basilique à trois nefs de Guran en Istrie*, dans: *Schweizerisch-Liechtensteinische Stiftung für archäologischer Forschungen im Ausland – Jahresbericht 2002*, Zürich, 2003.

– TERRIER, J., JURKOVIC M., MATECIC Y., *La Basilique à trois nefs de Guran en Istrie: Première campagne de fouilles*, dans: *Hortus Artium Medievalium (Journal of the International Research Center for Late Antiquity and Middle Ages)*, Vol, 9, Zagreb-Motovun, Croatie, 2003.

– TERRIER, J., *Approche archéologique des églises rurales édifiées au voisinage de la ville de Genève*, dans: *Hortus Artium Medievalium (Journal of the International Research Center for Late Antiquity and Middle Ages)*, vol. 9, Zagreb-Motovun, Croatie, 2003.

– TERRIER, J., *Bilan des recherches archéologiques sur les églises rurales en Suisse*, dans: *Aux origines de la paroisse rurale en Gaule Méridionale, IVe-IXe siècle, Pré-actes du colloque international organisé par l'Université de Toulouse (21-23 mars 2003)*, Toulouse, 2003.

– TERRIER, J., JURKOVIC M., MATECIC Y., *Un nouveau programme de recherches archéologiques en Croatie: la première campagne de fouilles sur le site de la basilique chrétienne de Guran (Istrie)*, dans: *Genava*, n.s., t. LI, 2003.

– TERRIER, J., *Les vestiges d'une bastide en bois du XIVe siècle découverts sous les ruines du château de Rouelbeau à Genève*, dans: *ConstellaSion, Hommage à Alain Gallay*, Cahier d'archéologie romande 95, Lausanne, 2003.

– HALDIMANN, M.-A. H., *Des céramiques aux hommes, Etude céramique des premiers horizons fouillés sous la cathédrale Saint-Pierre de Genève (1er millénaire av. J.-C. – 40 apr. J.-C.),* Thèse de doctorat, Faculté des lettres de l'Université de Lausanne, 2003.

7.7.6 Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC)

Consécutivement à l'adoption au printemps 2002 par le Conseil d'Etat d'un nouveau règlement relatif au Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC), lequel a permis de requalifier ses buts, le service du FCAC a mis en œuvre les nouvelles orientations et en particulier celle, prioritaire, en faveur du développement de l'art public.

Celle-ci s'est illustrée cette année notamment par l'intégration très maîtrisée de l'œuvre de Renée Levi, artiste bâloise, laquelle a investi d'une manière remarquée l'ensemble des espaces du nouveau collège (CO) de Montbrillant. Le bâtiment et l'intervention artistique précitée ont été inaugurés officiellement le 7 octobre.

De même, la requalification de l'accès et de l'esplanade du collège et école de commerce Nicolas-Bouvier par l'association Philippe Deléglise et Julien Menoud/ Franz Graf lauréate du concours de projets organisé par le FCAC fin 2001, a abouti au résultat recherché grâce à une intervention artistique et à un aménagement urbain efficients et respectueux du complexe bâti et de son environnement. L'ensemble sera inauguré au printemps prochain.

Enfin, la commande passée par le FCAC à Michel Huelin, artiste genevois, a porté sur le traitement visuel du vaste hall d'entrée du bâtiment Sciences III. Celui-ci et l'œuvre intégrée ont été également inaugurés officiellement le 11 décembre.

C'est le lieu ici de rappeler que le Fonds est alimenté par un prélèvement de 1% sur les crédits cantonaux alloués au titre du financement des grands travaux pour la construction, la restauration ou l'aménagement de bâtiments et d'espaces publics, d'ouvrages d'art et de génie civil.

Pour ce qui est, par ailleurs, de l'acquisition d'œuvres, c'est un montant d'environ Fr. 220'000.— qui a été consacré à ces achats, auprès des artistes suivants:

John Armleder, Francis Baudevin, Kim Sop Boninsegni, Alexandre Cornali, Marcel Croubalian, Ariane Epars, Thomas Flechtner, Gilbert Gendre, Olivier Genoud, Jérémie Gindre, Fabrice Gygi, Laurence Huber, Thomas Huber, Thomas Keller, Nathalie Novarina, Frédéric Post, Koka Ramichvili, Rebecca Sauvin, Jérôme Stettler, Monica Studer, Pierre Vadi, Christophe Van der Berg, Bernard Voïta, Patrick Weidmann, Nathalie Wetzel.

Le nombre des acquisitions a atteint environ une trentaine de pièces ou de séries.

A noter que le service du Fonds procède chaque année au placement d'un certain nombre d'œuvres mobiles de sa collection dans les locaux de l'administration cantonale ainsi que dans ceux d'institutions et d'établissements de droit public présents et actifs à Genève.

Ainsi quelque 200 œuvres ont été placées ou accrochées et une cinquantaine de mouvements ont été opérés.

Le soutien à la création artistique s'est manifesté en outre sous la forme d'aide à la production de projets artistiques spécifiques individuels ou collectifs, sur la base des dossiers de projet présentés à la commission consultative selon les règles usuelles, pour un montant d'environ Fr. 50'000.—.

Ainsi le Fonds a-t-il fourni une aide à la production d'œuvres de Valentin Carron, Stéphane Dafflon, San Keller, Jean-François Moriceau, Petra Mrzyk pour la Biennale de Prague en été 2003.

Il en a fait de même pour Vydia Gastaldon, Amy O'Neill, Pierre Vadi, dans le cadre de l'exposition «Songs of liquid Days» au Centre d'art contemporain (CEC), ainsi qu'à l'exposition de I. Wildi qui se déroulera en été 2004 au CEC.

Le Fonds a également apporté son aide à la production des œuvres de Valentin Carron, Jonathan Delachaux, Mai-Thu Perret lors de l'exposition intitulée Fink forward qui s'est déroulée au Kunsthaus de Glaris de juin à août.

Enfin, les travaux de Marco Poloni, présentés chez Attitudes, ont fait l'objet d'un soutien du Fonds.

En ce qui concerne les subventions, elles ont été accordées, selon les critères de qualité habituels et ensuite de l'examen des dossiers par la commission consultative, aux artistes individuels ou collectifs suivants: association pour l'art conceptuel (Lorenzo Menoud), CEC (Jakob Kolding, Eva Svennung et Alexis Vaillant), Collectif Flex (Carola Burgi, Saskia Edens, Christian Gräser, Françoise Kohler, Niklaus Strobel, M. Von Aarburg), Raphaël Lutter, Piano Nobile (Muriel Décaillet, Joëlle Flumet, Guenin-Lacroix), Planet 22.

Par ailleurs, l'exposition Attese, 2e Biennale de céramique contemporaine à Albissola (Italie), qui avait fait l'objet en 2001 d'une aide financière du Fonds, puis qui fut montrée au Musée Ariana durant l'été 2002, a vu la contribution du Fonds reconduite cette année. L'exposition a eu lieu en été 2003.

La politique de soutien artistique se traduit également par une aide particulière aux jeunes artistes. Cette aide est assurée, outre les achats de certaines de leurs œuvres ou travaux, par les deux prix suivants :

– Prix du FCAC pour la Haute école des arts appliqués (HEAA) dont la 9e édition s'est déroulée en juillet et lors de laquelle le jury a primé les diplômé(é)s suivant(e)s: David Demolis, Olga Kondrachine, Nathalie Marzewska, Magali Plan, Marisa Principe, Timothée Ruata, Carole Souiller, Sebastian Veloso, Mathieu Winkler et Pius Zoll;
– Prix du FCAC pour l'Ecole supérieure des beaux-arts (ESBA) dont la 16e édition a abouti, début octobre, à la désignation par le jury des lauréat(e)s suivant(e)s: Aurélien Gamboni, Caroline Vitelli, Rudy Decelière, Fabien Friederich, Zaqueu Guimaraes, Sloane Huguenin et Nikola Smaltik.

Ajoutons enfin qu'en collaboration avec le service des affaires culturelles du DIP, l'atelier Schönhauser (Berlin) cogéré avec le canton de Fribourg a été, suite à une sélection par un jury *ad hoc*, attribué cette année à Pierre Vadi (pour la période du 1.1 au 30.6 2004).

En 2003, le Fonds a été crédité de Fr. 872'224,57 et ses dépenses ont atteint le montant de Fr. 818'218,90.*

Le solde de Fr. 1'226'990,98 au 31 décembre 2002 a donc passé à Fr. 1'280'996,65 * au 31 décembre 2003.

Sur ce montant, Fr. 413'500,00* figurent au titre de divers engagements en 2003.

Le solde disponible réel est donc de Fr. 867'496,65.*

7.8. Office cantonal du logement

Mission

L'Office cantonal du logement a pour mission principale de favoriser la construction de logements sociaux ou répondant aux besoins d'intérêt général, en location ou en propriété. Il veille également au bon entretien des immeubles pendant la période légale de contrôle et

* chiffres prov. val. 1.12.03

surveille les loyers et les prix de vente fixés en application de la loi générale sur le logement et la protection des locataires, du 4 décembre 1977 (LGL) et de la loi générale sur les zones de développement, du 29 juin 1957 (LGZD). L'Office cantonal du logement s'assure par ailleurs que les logements sociaux soient occupés par celles ou ceux qui répondent aux critères légaux, attribue les allocations de logement et perçoit les surtaxes. Enfin, il fournit un appui aux fondations immobilières de droit public.

7.8.1 Priorités

La crise persistante du logement a conduit l'Office cantonal du logement à s'engager avec toujours plus de détermination dans la recherche de solutions permettant la mise sur le marché de logements nouveaux, notamment par le biais d'une collaboration étroite avec la direction de l'aménagement du territoire.

Cette coordination devra encore être renforcée à l'avenir, que ce soit dans le domaine des projets de construction de logements sociaux, de logements pour étudiants ou encore de logements pour les internationaux. Une collaboration active a été apportée à la réalisation d'importants projets de construction, tel que celui en cours sur les parcelles dites «du Pommier».

L'Office cantonal du logement a également poursuivi le travail nécessaire à la détermination tant quantitative que qualitative de la demande en matière de logements, l'objectif à terme étant une meilleure adéquation entre cette demande et l'offre.

Enfin, il a contribué aux réflexions du groupe de travail interdépartemental concernant le revenu unique déterminant, qui vise à la création, à terme, d'un guichet unique en matière de prestations sociales.

S'agissant de la gestion interne, l'Office cantonal du logement a fait l'objet d'un audit réalisé par un mandataire externe, audit dont les conclusions ont été remises à la Présidence du département dans le courant de l'automne. Il en a résulté diverses mesures immédiates, une réflexion étant par ailleurs engagée sur la restructuration du fonctionnement de l'Office et le renforcement de son efficacité.

7.8.2 Activités

Les tableaux statistiques figurant sous chiffre 7.8.3 permettent de tirer les principales constatations suivantes.

Secteur immeubles

Les accords de principe délivrés par l'Office cantonal du logement en 2003 concernent 940 logements, au lieu de 1'287 logements en 2002. Cette forte érosion concerne essentiellement les logements sociaux. Elle doit cependant être relativisée car les chiffres pour les HLM et les HM demeurent en progression par rapport à 2001. En ce qui concerne les HBM, le nombre de logements de 2002 prenait en compte l'accord de l'office pour l'achat de bâtiments existants comprenant 207 logements, dont une seule opération de 153 logements. Les projets de construction marquant une progression en 2003 (voir ci-dessous), on peut s'attendre à une amélioration du nombre de logements au bénéfice d'un accord de principe en 2004.

Globalement, le nombre de logements mis en location (ou en vente) a diminué légèrement en 2003. Une diminution des logements mis sur le marché s'était déjà produite en 2002. La baisse a été forte pour les logements en PPE et les logements HM. En revanche, le nombre de logements mis en location a augmenté sensiblement pour les HBM et HLM et pour les logements locatifs sans prestation de l'Etat. En 2003, il est réjouissant de constater que les logements sociaux mis en location ont représenté les 2/3 du total, conformément à la politique du Conseil d'Etat en la matière; l'offre globale de logements reste cependant très insuffisante pour répondre à la demande.

Le nombre de logements en construction a légèrement diminué en 2003. Cependant, les 1'528 logements en construction au 31.12.2003 sont encore bien plus nombreux que ceux en construction au 31.12.2001 (1'199). Cette diminution concerne essentiellement les logements locatifs sans aide de l'Etat. Le nombre de logements sociaux en construction reste stable d'une année à l'autre, même si l'on constate une diminution des HLM au profit des HBM et HM. A noter que les chiffres cités ne concernent que les logements soumis au contrôle de l'Etat, c'est-à-dire ceux situés en zone de développement ou bénéficiant d'une aide de l'Etat.

Le nombre de logements en projet a augmenté pour atteindre près de 5'800 logements. Il en est de même des opérations dont la construction va commencer tout prochainement et qui portent sur environ 1'000 logements. L'augmentation est bien répartie entre les diverses catégories de logements, même si les HBM et les logements locatifs sans aide de l'Etat marquent le pas. Les chiffres cités ne concernent toutefois que les projets ayant fait l'objet d'une démarche auprès de l'Office cantonal du logement, les opérations en zone villas et en zone ordinaire sans aide de l'Etat ne sont donc pas comprises dans ces chiffres.

En ce qui concerne l'activité essentielle du service de surveillance des loyers, les décisions prises tiennent compte des diminutions légales des prestations de l'Etat et de l'évolution des conditions d'exploitation des immeubles, notamment de la variation du taux des intérêts hypothécaires. Celui-ci a continué à baisser et le taux de référence de la BCGE s'élevait à 3,25% au 1er avril 2003. Le service a rendu 262 décisions en matière de loyer en application de l'article 42 LGL. L'état locatif global des immeubles (logements + locaux commerciaux et parkings) a progressé de 1%.

Le loyer de 4'582 logements a augmenté en moyenne de 5% et celui de 1'875 logements a baissé de 5% en moyenne; pour 1'120 logements, le loyer est resté inchangé.

Secteur locataires

Le nombre de demandes de logements enregistrées à l'Office cantonal du logement et au secrétariat des Fondations immobilières de droit public a connu une légère progression en 2003. Celle-ci est sans nul doute due à la pénurie de logements, touchant plus encore les groupes familiaux à revenus modestes.

A l'inverse des constatations effectuées ces dernières années, les montants perçus à titre de surtaxe ont augmenté de manière significative en 2003. Ce phénomène s'explique par la modification du système de taxation genevois et l'année fiscale blanche qui a suivi. De nombreux locataires ont informé l'Office cantonal du logement de la modification de leurs revenus, permettant ainsi la mise à jour de nombreux dossiers.

Le nombre de bénéficiaires d'allocation de logement reste stable, de même que les montants versés à ce titre.

On constate par contre une augmentation du nombre de bénéficiaires de subventions personnalisées HM, plusieurs immeubles HM ayant été mis en location fin 2002-début 2003. Cette tendance devrait encore se renforcer en 2004 au vu des constructions de logements HM en cours de finition (ex. : le Pommier).

Enfin, pour la deuxième année consécutive, le nombre de procédures a légèrement diminué en 2003. Le Tribunal administratif a confirmé ses jurisprudences antérieures, ainsi que plusieurs pratiques administratives de l'Office cantonal du logement, relatives aux critères de domiciliation, de résiliation de bail pour non paiement de surtaxe ou non occupation de logements subventionnés.

7.8.3 Statistiques

7.8.3.1 Accords de principe délivrés

Catégories de logements	Nombre de logements	
	2002	**2003**
HBM*	399	**224**
HLM	296	**204**
HM	345	**277**
LGZD location	104	**102**
LGZD vente	143	**133**
TOTAL	1'287	**940**

* pour les HBM, les chiffres comprennent les accords de principe pour l'achat de bâtiments existants.

7.8.3.2 Immeubles de logements soumis au contrôle de l'Etat, mis en exploitation ou achetés en 2003, ou en construction, ou en projet (situation au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003)

		Nombre de logements						
		HBM	HLM	HM	HCM	LGZD		Total
						location	PPE	
Mise en location ou en vente	au 31.12.02	–	258	109	4	10	368	749
	au 31.12.03	**99**	**363**	**12**	**4**	**103**	**127**	**708**
Achats bâtim. existants (progr. HBM)	au 31.12.02	171	–	–	–	–	–	171
	au 31.12.03	**14**	–	–	–	–	–	**14**
En construction	au 31.12.02	236	492	182	4	414	305	1'633
	au 31.12.03	**329**	**319**	**252**	**–**	**311**	**317**	**1'528**
En construction prochaine	au 31.12.02	79	144	77	–	126	282	708
	au 31.12.03	**122**	**154**	**211**	**–**	**168**	**322**	**977**
Sous-total	au 31.12.02	486	894	368	8	550	955	3'261
	au 31.12.03	**564**	**836**	**475**	**4**	**582**	**766**	**3'227**
En projet (estimation)	au 31.12.02	1'223	2'285	450	–	591	790	5'339
	au 31.12.03	**906**	**2'626**	**566**	**–**	**480**	**1'196**	**5'774**
Total	au 31.12.02	1'709	3'179	818	8	1'141	1'745	8'600
	au 31.12.03	**1'470**	**3'462**	**1'041**	**4**	**1'062**	**1'962**	**9'001**

7.8.3.3 Parc immobilier subventionné

Nombre de logements	au 31.12.02	**au 31.12.03**
HBM	5'144	**5'272**
HLM	15'109	**15'355**
HCM	1'986	**1'814**
HM	531	**624**
Total	22'770	**23'065**

571 logements HLM et **?????** logements HCM sont sortis du contrôle de l'Etat en 2003.

Aucun logement n'a bénéficié d'une prolongation de l'aide de l'Etat.

7.8.3.4 Contrôles techniques

	2002	**2003**
Analyses de nouveaux projets d'immeubles de logements	39	**47**
Nombre d'immeubles visités en cours de construction	1'207	**1'395**
Nombre d'immeubles contrôlés en exploitation (dès 2001: sur demande)	71	**39**
Nombre d'appartements analysés en vue de leur homologation pour l'allocation de logement	1'143	**963**
Nombre de logements visités pour préavis à l'OCP dans le cadre des regroupements familiaux	–	**278**
Estimations valeur de remplacement de biens immobiliers en zones de développement	–	**16**

7.8.3.5 Surveillance des loyers

	2002	**2003**
Nombre de logements ayant fait l'objet d'une décision modifiant l'exploitation de l'immeuble	7'517	**7'700**
dont : baisse des loyers :	1'554	**1'875**
hausse des loyers :	4'843	**4'582**
stabilisation des loyers :	1'120	**1'243**

7.8.3.6 Subventions et prêts

	2002	**2003**
	F	**F**
Subventions payées à l'exploitation	56'580'318	**51'150'900**
Subventions d'investissement versées pour immeubles HBM	15'548'000	**12'681'000**
Prêts versés	0	**905'700**
Total des prêts au 31 décembre	13'501'012	**13'426'780**

7.8.3.7 Demandes de logements

	2002	**2003**
Total nouvelles demandes enregistrées	3'371	**3'329**
Stock de demandes total au 31 déc.	2'946	**3'052**

Rappel : depuis décembre 1997, l'Office cantonal du logement et le Secrétariat des Fondations Immobilières de Droit Public (FIDP) ont fusionné leurs fichiers de demandes de logement.

7.8.3.8 Surtaxe

	2002	**2003**
Locataires soumis à surtaxe	1'922	**2'614**
– dont locataires dépassant le barème de sortie	218	**292**
Surtaxes facturées (en francs) *	8'012'368	**11'627'693**

*non comprises les surtaxes rétroactives

7.8.3.9 Allocations de logement

	2002	**2003**
Allocations versées pour logements HBM, HLM, HCM (en francs)*	9'360'133	**9'832'074**
Nombre de bénéficiaires	2'251	**2'407**
Allocations versées pour logements hors HBM, HLM, HCM (en francs)*	10'059'299	**9'652'957**
Nombre de bénéficiaires	2'694	**2'660**
Total allocations en francs	19'419'432	**19'485'031**
Total nombre de bénéficiaires	4'945	**5'067**

*non comprises les allocations rétroactives

7.8.3.10 Subventions personnalisées HM

	2002	**2003**
Nombre de logements HM	531	**624**
Nombre de bénéficiaires de subventions	355	**411**
Subventions versées (en francs)	2'202'499	**2'514'267**

7.8.3.11 Recours

	2002	**2003**
Nouvelles procédures au TA	49	**41**
Nouvelles procédures au TF	1	**0**
Arrêts reçus du TA	47	**36**
Arrêts reçus du TF	1	**0**
Résultats des procédures :		
Jugements donnant raison à l'OCL	41	**31**
Recours partiellement admis	0	**2**
Recours admis	7	**3**

8. DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR, DE L'AGRICULTURE, ET DE L'ENVIRONNEMENT

8.1 Présidence et secrétariat général

Intégration des étrangers, amélioration de la qualité de l'air, poursuite de la mise en œuvre de l'Agenda 21 cantonal et promotion de l'agriculture: les quatre principaux axes de l'engagement départemental de l'année ont connu des avancées significatives.

L'intégration des étrangers en marche

2003 a ainsi débuté avec le premier des grands actes visibles du jeune Bureau de l'intégration des étrangers: les premières Assises de l'intégration, tenues le 11 janvier, ont réuni quelque 500 membres des associations et organismes représentant les diverses communautés étrangères du canton et ont permis de procéder à l'élection de quatre de leurs délégués au sein de la Commission consultative de l'intégration. La campagne d'affichage «Les étrangers/les étrangères aussi construisent Genève» qui était associée à cet événement a remporté un vif succès.

Qualité de l'air et développement durable

Le plan de mesures OPair 2003-2010 a été approuvé par le Conseil d'Etat au mois d'avril. Celui-ci prend le relais du plan de mesures précédent, lequel n'avait pas permis à Genève d'atteindre les normes de protection de l'air préconisées par la législation fédérale. Le nouveau plan annonce vingt-six mesures permettant de réduire les émissions de polluants critiques. Il a été élaboré sur la base d'une concertation entre l'Etat et les établissements publics concernés (Aéroport international de Genève et TPG en particulier).

Par ailleurs, en vue de préciser l'organisation et la planification de la mise en œuvre des 9 objectifs déterminés par le Grand Conseil en matière de développement durable, le Conseil d'Etat a pris acte au mois de juillet du calendrier de législature 2003-2006. Ce «plan directeur» détermine les priorités du service cantonal du développement durable au travers de 31 actions, dont certaines ont été initiées cette année. Ce document a été élaboré avec les services concernés de l'administration et les partenaires impliqués de la société civile.

Un projet de loi pour promouvoir l'agriculture

Aboutissement de plus de deux années de travail, le projet de loi sur la promotion de l'agriculture, qui confirme les engagements pris par le Gouvernement cantonal au début de la législature, a été adopté par le Conseil d'Etat et est désormais à l'étude en commission parlementaire.

Deux réalisations importantes

Dans un autre registre, deux événements ont encore marqué l'année départementale: les trois premiers volumes de l'édition des registres du Conseil à l'époque de Calvin sont parus. Fruit d'un travail de longue haleine, ces trois volumes, qui couvrent les six derniers mois de l'année 1536 et l'année 1537, éclairent d'une lumière nouvelle cette période cruciale du passé de la République. Jusqu'ici, ces archives des séances du gouvernement de l'époque n'étaient disponibles que sous forme de documents manuscrits, malaisés à déchiffrer et à interpréter.

Par ailleurs, la nouvelle Station d'épuration d'Aïre, longtemps le plus important chantier de la République, a été inaugurée en été.

Visibilité de l'action publique et gestion participative

En matière de planifications, l'année 2003 a encore vu l'adoption par le Conseil d'Etat de deux autres textes majeurs proposés par le département: le nouveau plan de gestion des déchets et le plan directeur cantonal de l'énergie; deux outils dont la réalisation a nécessité un important engagement de la part des services compétents et qui ont été réalisés en étroite collaboration avec les milieux concernés de toutes sensibilités.

Ces programmes d'action validés par l'autorité comportent également un bilan de l'action de l'Etat, basé sur des résultats. Cette volonté de rendre visible l'action publique et de réunir autour d'un projet l'ensemble des acteurs concernés sous-tend l'activité départementale. Ce fonctionnement est aujourd'hui inscrit dans la routine.

Promouvoir le bien-être au travail

En collaboration avec la Commission départementale du personnel, nouvellement élue en mai 2002, la direction du département a entamé en 2003 une vaste opération visant à renforcer l'écoute des collaboratrices et collaborateurs et à promouvoir le bien-être au travail. Deux actions concrètes majeures relatives à cette promotion des ressources humaines ont été menées à chef durant l'année.

D'une part, une série de règles d'accompagnement des réorganisations administratives a été édictée dans une directive interne publiée en automne. Ce document pérennise et organise la participation de la Commission départementale du personnel aux opérations collectives de transferts ou de restructurations internes. D'autre part, une grande enquête d'opinion relative aux conditions de travail au département a été réalisée à la fin de l'année. Les résultats de cette enquête anonyme à laquelle a participé la quasi-totalité des collaborateurs et collaboratrices du DIAE sont attendus pour le printemps 2004.

Information et communication

En 2003, le département a piloté d'importantes opérations de communication touchant en particulier la protection de l'environnement, la mobilité, la protection de la nature et la promotion du développement durable. Ainsi, pour ne citer que les principales, une trentaine d'imprimés, trois campagnes d'affichage grand public et un grand nombre d'opérations de sensibilisation (dont une vingtaine de conférences de presse) ont été produites par le DIAE. A noter également une campagne de communication sur l'action du nouveau Domaine de l'eau (DomEau) dans sa vision de gestion et de protection intégrée de l'eau.

Champ d'action

La cellule information et communication de la présidence et du secrétariat général entreprend toutes les actions propres à fédérer et à rentabiliser les ressources internes disponibles en matière de diffusion des informations, des prestations et des données produites dans le département, en collaboration étroite avec le Service des systèmes d'information et de géomatique lorsque cette mise en valeur utilise des supports électroniques.

A ce titre, la cellule fournit conseil et assistance aux chargé(e)s de communication sectoriels réunis au sein du Groupe information et communication du DIAE. Elle propose et rédige les procédures administratives standard en matière de communication interne et externe. A la demande de la présidence et du secrétariat général, elle organise ou réalise les opérations de communication de l'état-major du département.

Actualité 2003

Cette année, la cellule a notamment :

- Négocié et organisé la diffusion de spots d'information en langue anglaise sur les ondes de World Radio Geneva;
- Participé au groupe de travail pour la mise en place d'un outil de gestion dynamique de contenu des pages web du portail Internet du département, opérationnel en 2004;
- Organisé la mise en valeur du questionnaire interne Ressources humaines-Commission départementale du personnel relatif au Plaisir au travail;
- Entamé des inventaires départementaux relatifs aux modes de financement des opérations de communication et aux canaux internes de diffusion de l'information.

Activités de base

La cellule a en outre participé (réalisation, coordination ou conseil) à :

- La diffusion et la mise en valeur du plan mensuel des actions de communication départementales;
- La mise en valeur des communiqués DIAE joints au «Point de presse» hebdomadaire du Conseil d'Etat;
- L'élaboration du bulletin d'information interne bimestriel *InfosDIAE* (5 numéros), également publié sur Internet;
- La rédaction et la mise en forme du rapport de gestion 2002 du DIAE.

Ressources humaines et administration

Evolution et analyses de fonctions

Au cours de l'année 2003, la proportion des contrats à temps partiel a continué d'augmenter. Ainsi, en tenant compte des menus horaires, 199 personnes sur 748, soit près de 27% ont eu un traitement et un taux d'activité inférieur à 100%.

Dans le cadre de l'évolution de l'activité des services du département et de l'actualisation régulière des cahiers des charges des membres du personnel, des descriptions de postes concernant 100 collaboratrices et collaborateurs ont été formalisées en 2003, sans compter les processus entrepris en 2002 et terminés en 2003. Ces chiffres ne tiennent pas compte de l'opération conduite à la Fondation des parkings.

Au cours de l'année écoulée, 7 membres du personnel du DIAE ont fait appel à la Commission de réexamen en matière d'évaluation des fonctions (CREMEF) pour faire vérifier le profil et la cotation de leurs postes. Parmi eux, 5 cas de reconsidération ont été soutenus par le département.

Gestion des effectifs à flux tendus

Dans le cadre du budget voté pour l'exercice 2003, celui-ci a été marqué par une gestion des effectifs à flux tendus au niveau départemental. Ainsi, les dotations cumulées des 36 services du DIAE ont été traitées de façon globale.

Malgré les difficultés rencontrées pour parvenir à un équilibre entre d'une part les réorganisations, les nouvelles exigences, les prestations accrues et d'autre part des ressources strictement limitées, l'année se termine avec un dépassement ponctuel contenu à 0,8% en termes de postes.

En ce qui concerne la masse salariale globale, le budget 2003 est pleinement respecté. En effet, pendant une partie du premier semestre, des postes sont restés temporairement vacants en raison de difficultés à pourvoir des fonctions particulièrement exigeantes.

Quant aux auxiliaires fournissant régulièrement des prestations, leur nombre a diminué. Ils étaient 33 au mois de janvier et ont été ramenés à 23 à la fin de l'année. Quelques cas d'imputation sur la sous nature 301.03 pour des raisons de domiciliation doivent encore être réglés.

Système d'information des ressources humaines (SIRH)

Malgré d'importantes contributions et questions du DIAE en relation avec ce projet interdépartemental dont une partie des premières phases tests devraient débuter en 2005, différentes options conceptuelles n'ont pas encore été clairement formulées et validées.

Le coût de la mise sur pied du SIRH représente plus de 25 millions au niveau interdépartemental et le DIAE espère pouvoir disposer des fonctionnalités demandées. Il s'agit notamment d'éviter les redondances actuelles identifiées, notamment dans le cadre de la gestion du temps de travail, et de répondre aux besoins exprimés par les services.

Mesures d'encouragement à la retraite anticipée

Grâce à la loi B 5 20 (PLEND), de nombreuses fins de carrières peuvent être gérées de façon flexible de manière à promouvoir aussi bien les intérêts de l'employeur que des travailleurs. L'équilibre individuel étant favorisé, l'absentéisme médicalement justifié ou des temps de présence peu efficaces sont réduits d'autant. Si le PLEND est généralement actionné à l'initiative des personnes concernées, il permet également à l'employeur de disposer d'une marge d'action bienvenue dans certains cas.

Pour l'année 2003, 23 personnes ont bénéficié du PLEND, contre 21 en 2002 et 18 en 2001.

Locaux

Malgré différentes améliorations apportées aux locaux de services du département, l'éclatement géographique de ceux-ci constitue un frein à leur efficacité et ne simplifie pas la tâche des citoyens usagers.

Afin d'y remédier, notamment pour les entités chargées de la protection de l'environnement, un projet de regroupement est activement conduit. La loi ouvrant un crédit d'étude a été votée en 2003 par les députés pour la réalisation d'un bâtiment au 76, route des Acacias. Ce dernier doit permettre dès 2006 le regroupement de 20 services dans des locaux non loués.

Conditions de travail en général et détermination d'orientations

Toutes les contraintes existantes, que ce soient les exigences relatives aux missions supplémentaires ou les limitations budgétaires, ne doivent pas faire perdre de vue les conditions de travail.

Afin de disposer d'un état des lieux précis et reposant sur des données fournies par les collaboratrices et collaborateurs du département, un questionnaire a été élaboré avec la commission du personnel et diffusé à l'ensemble du personnel en décembre.

Différentes mesures ont été prises pour permettre une expression anonyme. Les réponses sont confiées à un consultant chargé d'effectuer le dépouillement et de faire ressortir les points importants.

Sur la base de la synthèse des résultats et malgré des moyens modestes, des projets seront entrepris dans le but d'améliorer certains aspects des conditions de travail.

Direction des projets départementaux

Bilan d'activités

L'année 2003 a été marquée par l'inscription de 11 nouveaux objets portant ainsi à 106 le nombre de projets en cours au département. 18 projets ont été conduits à terme. 7 ont été éliminés pour différents motifs.

Au niveau de la procédure, l'accent a été mis d'une part sur la réalisation systématique d'un PAQ (plan d'assurance qualité) pour tout nouveau projet et d'autre part sur la prise en compte des données de nature financière dans les dossiers de suivis. Ce dernier aspect qui a débuté dans le courant du mois d'avril est encore en phase transitoire.

On relève enfin qu'à de rares exceptions près, la durée de vie moyenne des projets est de l'ordre de 3 ans et demi à 4 ans.

Objectifs

Bien que la procédure ait été étoffée par la transmission systématique aux chefs de services des fiches de suivi et d'une représentation graphique de l'état de leurs travaux en cours, le gain de plus-value pour les services de l'application de la gestion de projets reste encore faible. Un programme de type «formation continue à la gestion de projets» est en voie d'élaboration. Ce programme débutera par la mise sur pied d'un cours pilote structuré en tenant compte des attentes exprimées par les services et des spécificités du département, proposé dès le début 2004.

Perspectives

La gestion de projets nécessite la prise en compte de données multiples souvent corrélées entre elles qui doivent être interprétées pour permettre des interventions judicieuses destinées à maintenir le projet au plus près des prévisions. La démarche exige une bonne méthodologie et peut devenir complexe si plusieurs projets sont menés en parallèle. L'acquisition et le traitement des informations peuvent être facilités en faisant appel à un «outil informatique de gestion». Cet outil, uniforme dans le cadre du département et accessible à tous les intervenants suivant des clés d'accès spécifiées, permettra une gestion de projets avec la spécificité des services et offrira parallèlement une visibilité globale sur l'ensemble des travaux en cours au sein du département. Il facilitera de plus l'échange d'informations entre les services. La réflexion sur la recherche de l'outil est en cours actuellement et, sur la base d'un cahier des charges, un pilote pourrait être installé dans un service au cours de l'année 2004.

8.1.1 Service financier

Mission

La mission du service financier est constituée par la gestion financière et comptable du département, elle comprend notamment :

- La gestion économique, aussi rationnelle que possible, des crédits et des éléments du patrimoine mis à sa disposition;
- La défense adéquate de ses droits, en matière pécuniaire, à l'égard de tiers;
- La tenue de la comptabilité, le contrôle des opérations et la tenue correcte des comptes et des inventaires;
- La préparation des documents requis pour assurer la gestion financière;
- La préparation du budget annuel ou pluriannuel, d'éventuelles demandes de crédits supplémentaires, complémentaires et extraordinaires;
- La mise en place et la maintenance de systèmes de contrôle interne.

En outre, le service financier veille à la bonne organisation comptable de chacun des services du département et à la concordance de toutes les informations financières avec la comptabilité générale de l'Etat.

Activités et événements

Pour 2003, il faut relever les éléments suivants:

- Structuration achevée ou en voie d'achèvement des différents domaines d'activités du département, notamment en ce qui concerne le domaine de l'eau (DomEau) et celui de la mobilité. Transfert au DIAE du service de la surveillance des communes, intégré en 2002 au département des finances;
- Développement du Système de Contrôle Interne par l'élaboration de nouvelles directives internes et le partage des savoir-faire opérationnels sous forme de conseil et d'aide aux services du département;
- Transfert du service du traitement des eaux aux Services Industriels de Genève dès le 1er janvier 2003;
- Mise en place d'un comité de bascule du département dans la CFI (comptabilité financière intégrée) et participation soutenue aux travaux préparatoires.

Objectifs 2004

Pour l'exercice 2004, les objectifs suivants ont été fixés :

- Participation active à la mise en place du projet CFI en vue d'une implantation dans tous les services au cours du dernier trimestre 2004 ;
- Développement du contrôle de gestion interne et poursuite de l'élaboration de nouvelles directives en vue d'une maîtrise plus efficace encore des processus et des procédures ;
- Assistance aux services concernés par le développement et le renouvellement des contrats de prestations.

8.1.2 Service des systèmes d'information et de géomatique

Mission

Le service est chargé de la conception et de la mise en valeur des systèmes d'information et de communication transversaux, départementaux et métiers. En application de la loi sur le système d'information du territoire à Genève (SITG), la composante géomatique est chargée de la mise en œuvre opérationnelle du système, du conseil et de l'assistance aux partenaires ainsi que de la valorisation et de la diffusion des données.

Personnel

Deux collaborateurs ont rejoint le service en 2003. Il s'agit d'un opérateur en géomatique et d'un assistant technique en communication. Ils sont respectivement chargés :

- d'assurer la saisie numérique et la gestion du réseau de drainage agricole. Ces travaux sont conduits en étroite collaboration avec le service de l'agriculture ;
- d'assurer la mise en œuvre, la gestion et l'administration des sites Intranet et Internet du département.

Dès lors, le service compte 14.25 postes occupés par 15 collaborateurs.

Bien que rattaché administrativement au service, un collaborateur travaille pour le service du développement durable et pour la division exploitations et interventions.

Assistance à la maîtrise d'ouvrage

Divers travaux sont réalisés au cours de l'année pour tous les services du département :

- Assistance pour les fiches projets CGPP ;
- Coordination des projets des systèmes d'information ;
- Suivi et soutien pour toutes les démarches auprès du CTI ;
- Gestion des enveloppes budgétaires informatiques affectées au département ;
- Assistance pour la réalisation de cahiers des charges et appels d'offres ;
- Suivi de projets métiers ;
- Formation sur les outils géo-informatiques ;
- Conception, réalisation et suivi de sites Internet pour le département, le SITG et le SIEnG.

Système d'information pour l'environnement et l'énergie de la région genevoise (SIEnG)

Projets métiers

En collaboration avec les services concernés et l'appui des outils de diffusion du SITG, les activités du SIEnG se sont portées notamment sur :

- Le développement de l'inventaire cantonal des déchets sur une plate-forme Internet, piloté par le service cantonal des déchets, en association avec le groupement genevois des industries de récupération et les communes genevoises ;
- Le développement de l'application de gestion des sites pollués pour le service cantonal de géologie ;
- La migration de l'application Parfum (logiciel de pesage et facturation de la décharge cantonale) vers une nouvelle application développée par les Services Industriels de Genève ;
- La validation par les autorités compétentes (DJPS, CCIE et Conseil d'Etat) des dossiers relatifs à la loi sur les informations traitées sur ordinateurs (LITAO) pour les projets indices et portail énergie ;
- La participation au développement du projet «EnviroCAT», produit qui remplace au 1er janvier 2004 le Catalogue de sources de données environnementales CDS.

Organisation/communication

La CFU organise mensuellement des ateliers thématiques ouverts à l'ensemble des partenaires intéressés par le domaine traité.

En matière de communication, le SIEnG a poursuivi les développements de son site Internet (*http://www.Sieng.ch*) par l'amélioration des fonctionnalités de mise à jour décentralisée. Les données intégrées dans ce site Internet ont triplé depuis sa mise en production.

Perspectives

Les orientations stratégiques du SIEnG s'articulent autour des points suivants :

- La diffusion des différents cadastres environnementaux (sites contaminés, indices énergétiques, ...) sur le serveur Internet du SITG ;
- La poursuite de la collaboration avec l'office fédéral de l'environnement par la participation au projet EnviroCAT et au projet Umwelt Data Management (coordination des données environnementales suisses) ;
- La présentation du projet de loi «portail énergie» aux autorités politiques et la préparation de la phase de réalisation ;
- La communication régulière d'informations aux partenaires par l'organisation de séminaires semestriels sur des thèmes technologiques liés à la protection de l'environnement et de la nature ;
- La modification mineure de la charte pour la rendre compatible avec la mise en vigueur de la LIPAD ;
- L'organisation de la conférence EnviroInfo 2004 du 21 au 23 octobre 2004 dans le cadre du cinquantième anniversaire du CERN, avec l'appui d'institutions nationales, européennes et suisses et de partenaires privés.

Système d'information sur l'eau (SIEau, anciennement SICE)

Organisation

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle structure administrative du DomEau, le projet SIEau a gagné en envergure. La volonté de mettre en place un bureau technique dédié à la gestion des données et à la diffusion de l'information a été concrétisée. Les trois collaborateurs qui y sont rattachés offrent les prestations suivantes :

- Conception et réalisation des bases de données du SIEau;
- Gestion des données: saisie, intégration et mise à jour;
- Réception et contrôle qualité des rendus informatiques;
- Définition des normes et standards pour le rendu informatique;
- Travaux spéciaux: production de plans, de cartes, géotraitement avancé, etc.;
- Diffusion de l'information et des documents de planification;
- Information, conseils, présentations et formation sur les outils et les données du SIEau;
- Relations avec le SSIG.

Les collaborations intercantonales et transfrontalières pour le partage des données et des méthodes se poursuivent.

Saisie et diffusion des données

La saisie de données a été poursuivie. Les données suivantes sont aujourd'hui disponibles, entièrement ou partiellement:

- Le Graphe Eau et ses diverses représentations thématiques: écomorphologie, état d'aménagement et état foncier, distances de construction, tronçons d'importance piscicole;
- Le kilométrage administratif;
- Les bassins versants topographiques;
- Les ouvrages d'aménagement et de protection des rives, avec leur descriptif technique et d'impact biologique;
- Les zones d'inondation et les cartes de danger des crues;
- La végétation rivulaire;
- Les données piscicoles;
- Les stations de mesures hydrologiques;
- Les stations d'échantillonnage pour la qualité des eaux et la base de données associée;
- Les drainages agricoles et périmètres drainés;
- Les points de rejet dans les cours d'eau;
- Les dispositifs pour les barrages antipollution sur les cours d'eau;
- La schématique du réseau d'assainissement;
- Le cadastre technique du sous-sol;
- Le cadastre du réseau d'assainissement (CRAE).

Les cartes officielles annexées à la loi sur les eaux L 2 0,5, aujourd'hui adoptée, ont été publiées. D'autres cartes thématiques de travail sont régulièrement imprimées pour les besoins des acteurs de la gestion des eaux et du territoire en général.

Autres projets

Les autres projets, initiés ou poursuivis en 2003, sont:

- GESCO – Gestion des chantiers communaux: développement d'une application couplée à un système d'information géographique pour le suivi administratif et technique des raccordements du réseau secondaire et des chantiers liés. Etude terminée, développement en cours;
- QUALIT'EAUX – Application de gestion du workflow pour l'ensemble des activités des différents laboratoires d'analyse de la qualité des eaux. Etude en interne en voie de finition;
- CONSILLE – Inventaire des constructions illégales le long des cours d'eau: en collaboration avec les inspecteurs du SEVAC;
- OPAM: collaboration avec l'OCIRT (cellule environnement) pour la structuration et la mise à disposition des données sur les accidents majeurs, notamment leur impact sur les cours d'eau.

Perspectives

La saisie des données se poursuit selon la rythmicité des différentes études et campagnes de terrain.

Les projets à venir comprennent:

- Géométrie: profils en travers/en long et visualisation des données hydrauliques;
- Topologie des réseaux et connectique;
- Saisie des rives des cours d'eau;
- Bassins versants : description thématique;
- Refonte/développement de CODEAU;
- Outils et données PGEE/PREE et SPAGE;
- Base documentaire du DomEau.

Progressivement, les outils seront implantés chez les partenaires. Une partie des informations publiées sur le guichet cartographique virtuel du SITG serviront de support dans les tâches des divers acteurs de la gestion des eaux à Genève.

Système d'information «nature»

Organisation

La rédaction du projet de loi «SI Nature» fut finalisée fin 2003. Les grands axes et thématiques du projet de loi sont les suivants:

- Inventaire forestier du canton de Genève;
- Inventaire du patrimoine dendrologique du canton de Genève;
- Carte des milieux naturels du canton de Genève à plusieurs niveaux hiérarchiques;
- Cartographie des réseaux écologiques;
- Création d'outils de monitoring qui permettront le suivi des espèces (faune/flore) menacées ou problématiques.

Le projet de loi sera soumis aux autorités début 2004.

Saisie et diffusion des données

Cette année la quasi totalité des données du SFPNP a été placée sur le serveur métier du SSIG, représentant une quarantaine de couches de données, dans les domaines suivants:

- Faune: corridor, terriers, …;
- Forêts et arbres: cadastre forestier, inventaire des platanes, réserves forestières, …;
- Gardes de l'environnement : secteurs des gardes, …;
- Gestion et entretien: inventaire des panneaux SFPNP, …;
- Loisirs: sentiers pédestres, loisirs dans la nature, zones «chiens sans laisse», …;
- Nature et paysage : mises à ban, …;
- Données OFEFP (Confédération): périmètre OROEM, RAMSAR, zone alluviale, …

Une dizaine de ces couches se trouvent également sur Topoweb (Internet) pour la consultation du grand public.

Un grand nombre de cartes de travail sont imprimées sur demande du SFPNP durant l'année. Elles permettent ensuite l'intégration des remarques du SFPNP au moyen des outils GIS.

Autres projets

La prospection dans les SIG nomades a conduit à l'acquisition d'une tablette pc. Elle permet aux forestiers la saisie des données directement sur le terrain. Elle est utilisée ou sera utilisée dans les domaines suivants:

- GESFOR: (gestion forestière);
- GESNAT: (gestion des milieux nature) l'application permet la gestion des unités en réserve, avec l'impression des bons de commande et visualisation du planning;
- Inventaire forestier: une maquette pour la saisie des données de l'inventaire est en finalisation. La tablette pc permet de faire des démonstrations aux futurs mandataires de l'inventaire;
- Inventaire des platanes: durant l'été 2003 un inventaire des platanes sur la ville de Genève et quatre communes suburbaines a été réalisé. Il sera étendu à la totalité du canton durant 2004. L'inventaire permet de détecter les arbres atteints du chancre coloré et de prendre les mesures nécessaires.

L'«Atlas des oiseaux nicheurs du canton de Genève» a vu le jour en automne 2003. Le SSIG a participé à l'élaboration de la cartographie du livre.

Perspectives

Dans le domaine nature, la prospection continue et les projets pour l'année 2004 sont les suivants:

- Déterminer des cartes de peuplement pour l'inventaire forestier en utilisant le MNA (model numérique);
- Finir la partie genevoise du REN (réseau écologique national);
- Choisir des zones tests et mettre en place la méthodologie pour l'inventaire des arbres isolés. Dans un premier temps en campagne, zone villa et zone agricole;
- Poursuivre la mise en œuvre du SI Nature;
- Poursuivre la saisie et la valorisation des données nature;
- Diffusion des données sur l'Intranet de l'Etat, à l'aide d'outils adaptés aux différentes thématiques.

Système d'information de la mobilité de la région genevoise (SI Mobilité)

Organisation

Suite à différentes réflexions engagées les années précédentes, le système d'information de la mobilité a commencé à se mettre en place cette année. Une séance de lancement réunissant toutes les institutions potentiellement intéressées de l'Etat, des communes et des organismes publics autonomes concernés a permis de faire connaître et de marquer le début de ce système d'information.

Une étude générale pour la mise en œuvre du SI Mobilité a également été lancée suite à un appel d'offre. Cette étude va permettre de tracer les contours de ce système d'information, d'en préciser les objectifs et justifications, les acteurs, les données et les outils. Une estimation du financement et d'un planning permettra la rédaction et le dépôt d'un projet de loi l'année prochaine.

Réalisations

Parallèlement à ces démarches de fond, des travaux opérationnels ont été menés cette année. Le groupe de refonte du graphe routier est en train de mettre en place les spécifications d'un référentiel géographique unique et commun à tous les acteurs de la mobilité, ce qui faisait défaut jusqu'alors. De plus, un prototype pilote de l'intégration de toutes les données liées à la mobilité, fournies par une dizaine de partenaires, a pu être mis en place sur une zone pilote.

Dans le domaine des outils liés au SI Mobilité, le projet InfoMobilité a donné naissance à deux débouchés importants cette année. Sur la base d'un recueil en temps réel des informations sur la mobilité de cinq partenaires différents et de leur stockage coordonné, deux projets, un de gestion et un d'information publique ont vu le jour. L'application AGIRE (Aide à la Gestion Informatisée du trafic Routier Evénementiel) a pu être mise en place pour la Gendarmerie dans le cadre des grandes manifestations dans la zone Aéroport Palexpo (Salon de l'Auto 2003, World Telecom 2003, Sommet mondial de la société de l'information). Le site Internet InfoMobilité (*www.geneve.ch/infomobilite*) met à disposition du public ces informations en temps réel sur la mobilité (état de fluidité du trafic, taux de remplissage des parkings, emplacement des chantiers sur la voie publique, caméras).

Ces projets ont pu être mis en place grâce à la coordination de plusieurs partenaires:

- L'Office des Transports et de la Circulation;
- La Division de la Voirie du DAEL;
- Le CASTOR (gestion de l'autoroute par la Gendarmerie);
- La Fondation des Parkings;
- L'Aéroport International de Genève;
- La Gendarmerie.

Perspectives

- Durant le premier semestre 2004 et suite à l'étude en cours, un projet de loi pour la mise en œuvre du SI Mobilité sera préparé et déposé;
- Un graphe de la mobilité qui servira de référentiel géographique commun à tous les partenaires concernés pour tous les moyens de déplacement (routes, cheminements, rails, voies navigables) va être mis en production;
- La mise en place d'un modèle de données cohérent et exhaustif et l'intégration des données existantes ou la saisie des données relatives à la mobilité sera possible grâce au référentiel géographique commun;
- L'adoption d'une charte du SI Mobilité réunissant les différents acteurs impliqués et définissant les règles d'une mise en commun et une harmonisation des données et des outils liés à la mobilité est prévue pour la première partie de 2004;
- La diffusion et la mise en valeur des données continueront à être développées sur l'Intranet de l'Etat et sur Internet, à l'aide d'outils adaptés, pour permettre une consultation des données par les partenaires professionnels et le public.

Système d'information du territoire à Genève (SITG)

Diffusion et valorisation des données

Comme ces années passées, la diffusion des données et informations du SITG continue à progresser. De nombreux acteurs tant des secteurs privé que public y ont

recours pour les travaux liés à la gestion du territoire. L'utilisation du guichet cartographique virtuel *http://www.geneve.ch/sitg* est également en augmentation.

La nouvelle version mise en production en février 2003 a entraîné une forte augmentation des consultations. 3'085'767 cartes ont été produites. Certains jours, plus de 3000 utilisateurs y ont recours. Cette forte utilisation démontre l'intérêt et l'utilité d'un tel site. Les données des domaines suivants peuvent y être consultées:

- Mensuration officielle, aménagement;
- Environnement, nature, patrimoine;
- Altimétrie, relief;
- Parkings, transports publics;
- Social, santé;
- Instruction publique;
- Périmètres administratifs;
- Statistiques, entreprises;
- Réseau;
- Tourisme, hébergement.

Intégration de données, nouveaux projets

Les collaborateurs ont apporté un fort appui aux divers partenaires du SITG pour la mise en œuvre des projets et l'intégration de leurs informations au système central. Il serait trop long, dans le cadre de ce rapport, de citer toutes les données disponibles. Le site Internet *http://www.sitg.ch* en donne la liste exhaustive.

- Infrastructures culturelles

  En collaboration avec le Service des affaires culturelles du DIP, le Département des affaires culturelles de la Ville de Genève et l'Association des communes genevoises, une couche d'information géographique des infrastructures culturelles publiques et privées du canton de Genève est en cours de réalisation. Ce travail de recensement est destiné à une diffusion publique et aux travaux de la Conférence culturelle (Etat-Communes-Ville.
- Infrastructures de télécommunication

  Dans le cadre d'une réflexion sur l'amélioration de l'offre en infrastructures de télécommunication sur le canton de Genève, le projet d'un regroupement et d'une coordination des cadastres de ces infrastructures a été lancé. En effet, chaque propriétaire d'infrastructures possède un cadastre de ses propres infrastructures, mais il existe une grande diversité de données et de formes de stockage. L'objectif de ce projet est une mise en commun afin d'établir une géoschématique commune et coordonnée des infrastructures physiques de télécommunication (tubes et chambres). La gestion fine des câbles ou fibres et de leur utilisation n'est pas comprise dans ce projet. L'idée est de pouvoir dégager des informations quant au potentiel d'utilisation des infrastructures existantes quel que soit le propriétaire, notamment pour desservir au mieux des régions périphériques mal équipées.
- Autres

  Un outil pour faciliter la gestion des surfaces du domaine public intervenant dans le calcul de l'indice de capacité financière des communes a été réalisé.

Organisation/collaborations

La collaboration avec les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie se poursuit.

Une convention d'échange de données a été signée entre les départements de l'Ain, de la Haute-Savoie, des cantons de Vaud et de Genève. Elle permet de:

- Faciliter l'accès aux bases de données existantes;
- Faciliter les échanges de données entre acteurs publics;
- Définir les modalités techniques et conventionnelles d'échanges de données.

Dans le cadre de veille technologique dans le domaine des systèmes d'information géographique, le service collabore avec l'EPFL et l'HES d'Yverdon.

Le chef de service participe également aux groupes de travail cantonaux et nationaux traitant de données géographiques.

Perspectives

De nouveaux secteurs d'activités commencent à prendre conscience de l'intérêt des systèmes d'information géographiques. Des projets ont été identifiés dans les domaines:

- Santé;
- Social;
- Instruction publique;
- Sécurité.

Par ailleurs, le projet de saisie du «cadastre des infrastructures» cité ci-dessus devrait entrer dans une phase opérationnelle en 2004.

Systèmes d'information administratifs

Système d'information du registre foncier

Des développements spécifiques indispensables à la mise en production de l'application ont été réalisés ou sont encore en cours. Les études d'organisation ont été menées dans les domaines de la saisie complémentaire de données avant la mise en production, du chargement des données qui sont encore aujourd'hui sur support papier, de l'organisation du travail avec le nouvel outil informatique.

Intranet

L'outil de communication interne du département a connu des améliorations techniques. Son utilisation a du mal à se généraliser au niveau interne dans les services car d'autres moyens avaient été précédemment utilisés (partages de répertoires bureautiques principalement). Il est actuellement utilisé pour la communication de la direction du département vers les services et comme outil de gestion de documents pour certains projets transversaux au département.

Internet

Un groupe Internet a été crée au niveau du département pour la mise en place d'un outil de gestion dynamique de contenu: le contenu à publier sur le web est stocké dans une base de données et un système permet de le mettre en forme pour l'afficher sur l'écran de l'internaute. Les études techniques ont été réalisées par le CTI et le logiciel Silverpeas a été choisi. Une maquette a été établie avec le site de la DCMO et une partie du site de la protection de l'environnement et a montré que tous les sites du département vont pouvoir être intégrés dans cet outil. Une étude graphique a permis de faire également un choix au niveau de la présentation des pages et de la navigation qui seront identiques sur toutes les pages Internet du département.

Gestion des délibérations communales

La première version de l'application a subi une phase de maintenance importante du fait du rapatriement de la section financière de surveillance des communes au département et de l'organisation du nouveau service de surveillance des communes. Les tests ont commencé au cours des derniers mois de l'année.

Gestion et archivage du courrier

L'utilisation du logiciel Aigle a commencé en début d'année pour tout le courrier du secrétariat général et sa diffusion dans tous les services du département. Au mois de septembre, la circulation du papier a été complètement supprimée. En cours d'année, quelques services ont commencé à utiliser le logiciel pour l'enregistrement et le traitement de leur propre courrier.

Système d'information de l'office vétérinaire

Le système d'information de l'office vétérinaire va être géré par un logiciel proposé par le service romand de vulgarisation agricole, solution déjà utilisée dans le canton de Vaud. Des développements complémentaires ont été réalisés en cours d'année, les tests se sont déroulés au cours du dernier trimestre.

Perspectives

Système d'information du Registre foncier

Des développements spécifiques complémentaires doivent encore être planifiés, réalisés et testés. L'organisation de la mise en production du nouveau logiciel doit être achevée. En raison des travaux préalables, la mise en production du nouveau projet aura lieu vraisemblablement vers mi-2004.

Intranet

Des actions doivent être trouvées et entreprises afin de mieux faire connaître et utiliser cet outil de communication interne moderne par les différents services.

Internet

La migration de tous les sites Internet du département doit être priorisée et planifiée. Cette migration devrait être entamée dès mars 2004.

Gestion des délibérations communales

La dernière étape de la phase de maintenance se terminera en février 2004. La mise en production en interne au service de surveillance des communes est prévue pour avril. La formation des différents services de l'Etat qui seront appelés à donner des préavis est prévue courant avril pour une mise en production en externe début mai.

Gestion et archivage du courrier

L'utilisation du logiciel Aigle va être étendue à d'autres services qui en ont déjà exprimé le besoin.

Système d'information de l'office vétérinaire

La mise en production du nouveau système est prévue pour le premier trimestre 2004.

8.1.3 Commission cantonale des sports

La Commission cantonale des sports, instituée par la loi sur l'encouragement aux sports, est composée de représentants des milieux sportifs et des communes. L'une de ses tâches principales est l'examen des demandes de subventions pour des équipements sportifs intercommunaux ainsi que de la conformité technique des installations projetées.

En 2003, la commission a procédé à l'examen des projets d'installations sportives aux Evaux, au Bois-des-Frères et à Laconnex.

En collaboration avec le Département de l'instruction publique, la commission assure également le suivi du Centre Sportif Genevois d'altitude à Ovronnaz. Le Centre peut accueillir toute l'année des stages d'entraînement, de cours d'arbitrage, de moniteurs, de formation et de perfectionnement pour les sportifs du canton (associations sportives) ainsi que les classes multicolores. En 2003, le taux d'occupation du Centre a sensiblement augmenté. En outre, le site Internet du Centre *http://www.geneve.ch/diae/ovronnaz/* a été perfectionné afin de permettre l'inscription en ligne.

8.1.4 Commission Cantonale du Sport-Toto

La commission cantonale du Sport-Toto, composée de onze personnes issues des milieux sportifs, est chargée d'étudier les demandes de subvention de projets favorisant la pratique du sport. Cette année, elle a examiné 316 demandes et en a accepté 304.

Genève se voit octroyer F 2'203'521,70 (dont le 14% est prélevé à raison de 10% pour alimenter le fonds de réserve et 4% pour les frais administratifs), contre F 2'434'411,— en 2002 soit une diminution de F 231'221,—.

Le bénéfice 2002 réparti aux cantons et à Swiss Olympic se monte à F 72'246'556.— Genève a perçu un montant de F 2'203'190,— dont ont été déduits F 2'283,50 de taxes supplémentaires et où ont été ajoutés F 2'615,20 représentant la taxe d'autorisation de l'Extra Joker. Selon le rapport de gestion 2002 de la Société du Sport-Toto, il est bon de relever la remarque suivante: le canton exige de la Loterie suisse à numéro une taxe (droit des pauvres) sur les enjeux réalisés dans le canton par le biais d'Internet. Le montant total des enjeux enregistrés sur les jeux de Swiss Lotto par Internet en provenance de Genève s'est élevé à F 319'900.— en 2002. Ce montant représente une somme de F 41'587.— pour le droit des pauvres. Cette taxe est ainsi prise en charge sur les bénéfices attribués au sport genevois.

La commission a constaté que la part ordinaire du bénéfice du 65e exercice (2002) est de	2'203'521,70 F
Montant disponible	1'903'842,75 F
Selon l'arrêté du Conseil d'Etat du 10 septembre 2002, il a été attribué:	
Ville de Genève	200'000,00 F
Diverses communes	299'800,00 F
Diverses associations et sociétés sportives	1'369'800,00 F
Département de l'intérieur	30'000,00 F
Excédent porté au compte ordinaire	4'242,75 F
Total	1'903'842,75 F

Un montant de 200'000 F a été prélevé sur le compte des «Projets sportifs de moyenne et grande envergure» pour aider deux communes dans la réalisation de projets particulièrement dignes d'intérêt.

Un montant de 90'000,— F a été prélevé sur le compte «Aide en faveur des sélections sportives cantonales» pour soutenir 36 athlètes issus de divers sports.

Statistiques

Nombre de postes : 1 président, 10 commissaires

Nombre de collaborateurs : 1 secrétaire à temps partiel

Degré d'autofinancement : total

8.1.5 Service cantonal du développement durable

Missions et organes

Créé en 2001, le service cantonal du développement durable (SCDD) pilote l'Agenda 21 et coordonne la mise en œuvre de la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (A 2 60). Le SCDD, dont l'activité est implicitement de nature transversale et interdépartementale, est rattaché au Secrétariat du Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement (DIAE). Pour accomplir sa mission, il travaille également en étroite collaboration avec les communes genevoises, les administrations cantonales et fédérales, diverses associations, ONG et groupes d'intérêts locaux ainsi que certaines organisations internationales.

Composé de représentants des sept départements, le *Comité de pilotage interdépartemental* veille à la mise en œuvre de l'Agenda 21 cantonal en étroite collaboration avec le *Conseil de l'environnement,* commission consultative rattachée au DIAE, le Conseil de l'environnement est composé de représentants des milieux économiques, d'associations de protection de l'environnement et d'organismes actifs dans le domaine social et reflète les trois pôles du développement. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 21, cette commission est régulièrement consultée en vue de favoriser la concertation, la motivation et la participation de la société civile.

Objectifs

La loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (A 2 60) telle qu'adoptée dans une version actualisée par le Grand Conseil genevois en novembre 2002 fixe 9 objectifs à l'horizon 2006 :

- Mise en place d'un Système de management environnemental (SME) au sein de l'administration cantonale ;
- Elaboration et diffusion la plus large d'indicateurs reconnus du développement durable ;
- Intégration progressive de la perspective d'un développement durable dans la formation des enseignants ;
- Information et formation de la société civile dans l'optique de l'intégration des principes du développement durable au quotidien ;
- Prise en compte des synergies possibles entre activités économiques en vue de minimiser leur impact sur l'environnement ;
- Mise en place d'une action transversale entre politique de l'emploi, politique de la formation et politique sociale en vue de prévenir l'exclusion du marché du travail ;
- Participation active au réseau des villes-santé institué par l'Organisation mondiale de la santé ;
- Maintien de l'action en faveur de la coopération internationale au développement et contribution à l'information en vue d'un meilleur équilibre du développement ;
- Collaboration avec les autorités compétentes en vue de la mise en place d'un Agenda 21 régional et transfrontalier.

Priorités

En vue de préciser l'organisation et la planification de la mise en œuvre des 9 objectifs déterminés par le Grand Conseil, le SCDD a assuré durant le 1er semestre 2003 la coordination de l'élaboration du calendrier de législature 2003-2006. Après avoir été validé par le comité de pilotage interdépartemental et le Conseil de l'environnement, ce «plan directeur» en matière de développement durable a été soumis au mois de juillet au Conseil d'Etat qui en a pris acte. Ce calendrier détermine les priorités du service pour chaque année jusqu'en 2006.

Mise en œuvre du calendrier de législature

Les 9 groupes de travail de l'Agenda 21, chargés de mettre en œuvre les 31 actions décrites dans le calendrier de législature 2003-2006, ont tous débuté leur travail conformément à la planification prévue.

Au sein des 9 programmes d'actions 2003-2006, plusieurs étapes importantes ont été franchies en 2003. Il s'agit notamment de :

- L'élaboration d'un rapport présentant 2 scénarios possibles de mise en place d'un système de management environnemental (SME). Ce rapport a été approuvé par le comité interdépartemental et le conseil de l'environnement. Il sera soumis début 2004 au Conseil d'Etat ;
- La publication et diffusion auprès de 12 000 entreprises en juin 2003 du «Guide pratique – PME et développement durable». Ce guide à l'attention des petites et moyennes entreprises (PME) fournit aux responsables d'entreprise de nombreux outils pour leur permettre d'intégrer la notion de développement durable dans leur gestion quotidienne. Elaboré en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de Genève, la Fédération des Syndicats Patronaux et Environnement-Info, ce guide sera complété en 2004 par la mise en place de formations destinées aux entreprises ;
- L'élaboration du «Guide de la consommation durable» a débuté durant le deuxième semestre 2003. Un groupe de travail a été constitué à cet effet. Le guide sera publié en 2004 ;
- L'élaboration d'un système d'indicateurs de développement durable. Les indicateurs retenus ont été validés par le comité interdépartemental en décembre et seront soumis au conseil de l'environnement courant janvier 2004. La publication de ces indicateurs, en partenariat avec l'OCSTAT, est prévue durant le deuxième semestre 2004 ;
- La publication d'une première étude du métabolisme des activités économiques du canton. Ce rapport a pour but de mettre en évidence des pistes d'actions visant à trouver des synergies possibles entre activités économiques afin de minimiser leur impact sur l'environnement ;
- La publication d'une brochure grand public «l'Agenda 21 de l'idée à l'action» qui présente la notion de développement durable et expose les actions entreprises dans le cadre de l'Agenda 21 cantonal ;
- La mise en œuvre des ateliers santé et qualité de vie dans différents quartiers (profils des quartiers, construction/affinement des scénarios) est déjà bien avancée. Elle devrait se poursuivre durant le premier semestre

2004. Ce projet, piloté par le DASS, vise à développer par le biais d'une démarche participative une nouvelle conception de la promotion de la santé.

Autres actions

En outre, dans le cadre de ses activités ordinaires, le SCDD a accompli les activités suivantes :

- L'organisation d'une journée de conférence le 13 juin 2003 et de la «Fête du développement durable» à Plainpalais les 14 et 15 juin, en partenariat avec la Ville de Genève et le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Malgré une chaleur caniculaire, ces journées qui visent à sensibiliser la population aux enjeux du développement durable, ont rencontré un vif succès. L'enquête de satisfaction qui a été menée confirme la satisfaction du public et des exposants ;
- Remise de la bourse et du prix cantonal du développement durable 2003. Les lauréats du concours ont reçu leurs prix lors de la manifestation susmentionnée en présence de Monsieur Robert Cramer, Conseiller d'Etat en charge du département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie ;
- La préparation des séances et le suivi des décisions du conseil de l'environnement ;
- L'assistance et le suivi des actions menées par les groupes de travail de l'Agenda 21 (31 actions définies par le calendrier de législature 2003-2006) ;
- L'assistance au conseil de l'environnement pour l'organisation du concours de la bourse et du prix cantonal du développement durable 2003 ;
- Un soutien aux communes en matière d'Agenda 21 local (participation active aux séances, interventions, présentations et conseils, etc.) ;
- Les échanges et la collaboration avec les cantons romands dans le cadre des rencontres des coordinateurs romands d'Agenda 21 locaux.

Activités du conseil de l'environnement

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 21, le conseil de l'environnement a participé à l'élaboration du calendrier de législature 2003-2006. Il a également pris connaissance des diverses actions menées dans le cadre du programme d'actions Agenda 21, notamment en matière de système de management environnemental et d'information aux PME. Enfin, le conseil de l'environnement a organisé le concours du prix et de la bourse cantonale du développement durable mentionné précédemment.

Perspectives

Conformément au calendrier de législature les temps forts de l'année 2004 devraient être les suivants :

- Mise en place de formations à l'attention des communes et des PME ;
- Organisation de la fête du développement durable et d'une journée de conférences ateliers ;
- Définition des lignes directrices et critères relatifs à l'intervention de l'Etat de Genève au niveau du secteur privé en matière de coopération au développement ;
- Démarrage du Système de Management environnemental ;
- Publication des indicateurs de développement durable pour le Canton de Genève ;
- Publication et diffusion du guide de la consommation.

8.1.6 Bureau de l'intégration

L'année 2003 a été marquée par un développement des activités du Bureau de l'intégration (BIE), créé en 2002.

M. Cédric Schoeni, Directeur du Service des naturalisations, a assumé la charge de Délégué à l'intégration *ad interim* entre le départ de Mme Heidy Huber, le 15 avril 2003, et l'arrivée du Délégué actuel, M. Robert Cuénod. L'une des premières actions du nouveau Délégué a consisté à préparer avec ses collaborateurs un projet de service *(www.ge.ch/integration)* définissant, à partir de la mission décrite dans la loi sur l'intégration du 28 juin 2001 (A 2 55), la vision, les valeurs et les objectifs du Bureau de l'intégration.

Missions et organes

La loi sur l'intégration encourage la recherche et l'application de solutions propres à favoriser l'intégration des étrangers dans le tissu genevois. Elle a créé à cet effet quatre organes :

- Le *Bureau de l'intégration*, placé sous l'autorité du Délégué à l'intégration, met en réseau des associations et organismes dont il est le référent au nom de l'Etat, analyse et contrôle l'octroi de subventions, entreprend les actions de formation et de communication appropriées auprès des institutions cantonales et communales ainsi qu'auprès du public ;
- Le *Groupe interdépartemental*, placé sous la présidence du Délégué, réunit des hauts fonctionnaires de chaque département et de la Chancellerie, afin de coordonner et relayer les actions, débusquer au besoin les doublons ou favoriser au contraire les synergies ;
- La *Commission consultative de l'intégration*, présidée par le Chef du département, est constituée de représentants des partenaires sociaux, magistrats communaux, experts et représentants élus d'associations d'étrangers. Elle conseille le Chef du département et participe à l'analyse des projets et réalisations du BIE ;
- La *médiation relative aux pratiques administratives*, placée sous l'autorité de M. Dominique Föllmi, ancien Président du Conseil d'Etat, reçoit les particuliers alléguant de discriminations, pour raisons liées à l'origine, dans le cadre de l'administration ou dans ses relations avec elle.

Cette institution veille au respect par les administrations de la loi A 2 55, en esprit et dans la lettre. Le BIE instruit les dossiers pour le compte du médiateur.

Actions

Parmi les activités essentielles de l'année, on retiendra la préparation et l'organisation des premières Assises de l'intégration, qui ont réuni 500 personnes en la salle communale de Plainpalais. Il a été procédé à cette occasion à l'élection des représentants d'associations d'étrangers au sein de la commission consultative de l'intégration. La campagne d'affichage «Les étrangers/les étrangères aussi construisent Genève» qui lui a été associée a remporté un succès qu'une analyse d'impact par l'institut MIS Trend de Lausanne a confirmée. Une autre campagne est en préparation pour 2004, conformément aux exigences de communication fixées par la loi sur l'intégration. Celle-ci est réalisée en lien avec l'Association genevoise des sports, organe faîtier des 781 clubs sportifs genevois.

- Publication, après *«Engagements genevois en matière d'intégration 1962-2002»*, des Cahiers du BIE 2, 3 et 4, destinés prioritairement aux collaborateurs d'administrations publiques :

Cahier 2 : «Comment l'immigration évolue et modifie Genève»,
Cahier 3 : «Pourquoi les fonctionnaires n'ont pas la tâche facile… Et une mission difficile»,
Cahier 4 : «Se repérer dans le dédale administratif».

Plusieurs départements ont été associés à la préparation de ces publications, particulièrement le DJPS, qui cosigne les Cahiers du BIE n° 4.

- Réalisation de cours donnés au Centre de formation de la police aux nouveaux gendarmes, policiers, gardiens de prison et agents de sécurité municipale (VG, Onex, Thônex, Carouge);
- Information au public, orientation selon la nature des demandes présentées;
- Positionnement du Délégué dans le domaine de la lutte contre le racisme; suite appropriée donnée aux plaintes et interventions liées à la campagne nationale de la Fondation contre le racisme et l'antisémitisme (GRA);
- Modification de la présentation des offres d'emploi de l'Etat, jugées discriminatoires par le Responsable de la médiation administrative en matière d'intégration des étrangers;
- Co-organisation avec l'Organisation internationale des migrations et le Forum suisse pour l'étude des migrations, de la conférence Metropolis 2004, qui accueillera à Genève en 2004 responsables politiques et chercheurs du monde entier en matière de migrations, immigration et intégration.

Organisation, coordination et conseil

- Renforcement des relations en la matière du canton de Genève avec les institutions fédérales (IMES-Intégration, migration, émigration suisses, CFE – commission fédérale des étrangers, CFR – commission fédérale contre le racisme), et avec les administrations équivalentes dans les autres cantons. Participation active à la Conférence suisse des Délégués à l'intégration;
- Recherche de canaux de financements extérieurs au canton pour les projets développés à Genève, notamment par le biais de la CFE; diffusion de l'information quant à l'accès à ces moyens et leur usage;
- Mise en place des critères et procédures de soutien de projets et mise en réseau de ceux-ci;
- Etablissement de conventions de partenariat avec des associations, afin de codifier leurs relations avec l'Etat de Genève dans le domaine des subventions et obligations y afférentes;
- Travaux préparatoires à de futurs partenariats avec les communes genevoises, dans le domaine de la formation des personnels, d'une part, et dans celui touchant à l'information des publics, d'autre part; étude et conception d'une équipe mobile travaillant en lien avec les mairies;
- Travaux préparatoires au projet de cursus de formation destiné à l'ensemble du personnel de la fonction publique en lien et en contact avec le public;
- Reprise du réseau des médiateurs de l'association dissoute *MondialContact;* suivi de leur formation (financée par la CFE) et interventions de terrain.

8.2 Intérieur

C'est dans un effort constant, qui répond à un objectif de législature, que les services de la division de l'intérieur ont axé leurs réflexions et leurs prestations sur la satisfaction des partenaires et du public et sur la simplification des procédures administratives.

La direction cantonale de la mensuration officielle (DCMO) remplace depuis le 1er février 2003 l'ancien service du cadastre. L'année écoulée a vu la mise en place effective des nouvelles structures permettant d'assurer un haut niveau de qualité à la mensuration officielle et de mieux répondre aux besoins des usagers en intégrant les nouvelles technologies de l'information. En 2004, la DCMO poursuivra notamment la mise en œuvre d'une réponse publique sans papier avec production d'extraits de la mensuration officielle sans délai, ainsi que de la simplification du processus de traitement des actes et des dossiers en synergie avec le Registre foncier, ce qui conduira à une appréciable amélioration du service au public.

Le Registre foncier poursuivra en 2004 l'introduction du registre foncier fédéral ainsi que du logiciel de gestion Capitastra, par la saisie des données (gages, annotations et mentions).

Le service des naturalisations a enregistré en 2003 une légère augmentation des demandes, soit 3965 nouvelles demandes de naturalisation, de réintégration et de libération (3775 en 2002). L'objectif de la conduite de 3000 enquêtes pour l'année 2003 a été atteint. L'objectif prioritaire du service est de préparer l'entrée en vigueur, vraisemblablement en 2006, de la nouvelle législation fédérale relative à la naturalisation, en particulier l'abaissement de la durée de séjour en Suisse qui passera de 12 ans à 8 ans. Prévoyant dès 2006 un accroissement de 2000 demandes annuelles, le service des naturalisations devra bénéficier de personnel et de locaux supplémentaires indispensables à l'accomplissement de sa mission.

Le service de surveillance des communes (SSCO) comprenant l'administration des communes ainsi que la surveillance financière des communes a vu la constitution d'un centre de compétences en matière communale conjoint avec le département des finances. La création d'un bulletin d'information électronique destiné aux exécutifs communaux et comprenant des renseignements juridiques, administratifs, financiers et pratiques a été appréciée par les destinataires. La collaboration avec l'Association des communes genevoises (ACG) s'est poursuivie d'une manière étroite, en particulier, des modèles de délibérations ont été élaborés pour être insérés dans un nouveau site Intranet en l'ACG en cours d'élaboration. Il devra être opérationnel au milieu de l'année 2004. Le SSCO est dès lors complètement opérationnel au service des communes.

Les archives d'Etat ont connu une dynamisation de la plupart de leurs secteurs d'activité grâce à la mise en application de la nouvelle loi sur les archives publiques. En revanche, la question de locaux adéquats pour les archives est de plus en plus brûlante: la gestion du service avec près de 18 kilomètres linéaires de documents, dont beaucoup sont désormais consultables par le public, répartis sur 3 dépôts principaux et 2 secondaires, est de plus en plus difficile et coûteuse.

La division de l'intérieur a également appuyé en 2003 le Bureau de l'intégration des étrangers dans son action et a poursuivi en matière des droits politiques sa collaboration avec le service des votations et élections, rattaché administrativement à la Chancellerie d'Etat, notamment dans le cadre de l'évolution de la législation en matière d'exercice des droits politiques, des travaux parlementaires et de la réflexion relative à l'amélioration du matériel de vote.

8.2.1 Registre foncier

Objectifs

Le registre foncier est chargé de donner l'état des droits en relation avec les immeubles. Sa fonction est de réaliser le principe de publicité en matière immobilière.

Ce service est ainsi requis de procéder à la création, la modification ou la radiation d'inscriptions figurant dans ses registres. Parallèlement, il délivre des extraits de sa documentation aux intéressés qui en font la demande par écrit, ou qui se présentent directement au guichet. Il fournit également des informations en ligne à certains usagers professionnels.

Activités principales

- Introduction du registre foncier fédéral sur les communes de Vernier, secteur 2, sur la commune de Lancy, secteurs 1 et 2, ainsi que sur la commune de Choulex. Début des travaux sur les communes de Chêne-Bougeries, Carouge et Cologny;
- Introduction de la réponse au public commune RF/ DCMO;
- Développement et test du logiciel de gestion CAPITASTRA;
- Traitement des affaires courantes.

Perspectives

- Poursuite de l'introduction du registre foncier fédéral;
- Introduction du logiciel de gestion CAPITASTRA et début de la saisie des données (gages, annotations, mentions).

Statistiques

Période du 1er janvier au 31 décembre 2003

Pièces justificatives immatriculées :	11'691	
Pièces justificatives mises en communication :	2'506	(21.57%)
Pièces justificatives rejetées :	190	(1.64%)
Pièces justificatives retirées	11	(0.09%)
Emoluments :	20'538'544.– F	

Nombre de services raccordés à la base de données du registre foncier au 31.12.2003

CFF :	1
Banques :	2
Communes :	5
Ville de Genève :	7
Géomètres :	12
Notaires :	21
Régies :	5
Courtiers :	5
Swisscom :	1
SIG :	1
DASS (Hospice général, ...) :	2
DF :	16
DEEE :	3
DIAE :	18
DAEL :	48
DJPS :	4
Chancellerie :	1
Total des services connectés :	152
Soit utilisateurs potentiels :	803

Nombre de postes	**38,98**
Nombre de collaborateurs :	**39**
Nombre d'auxiliaires :	**2**
Nombre d'occupations temporaires :	**4**

8.2.2 Direction cantonale de la mensuration officielle

Réorganisation du service

La Direction cantonale de la mensuration officielle a été créée le 1er février 2003. Ce nouveau service est le fruit d'une étude approfondie sur l'avenir de la mensuration officielle à Genève et la mise en place d'une nouvelle organisation permettant d'assurer le maintien du niveau de qualité de la mensuration cadastrale, de répondre aux besoins des usagers et de prendre en compte les nouvelles technologies de l'information. Le rapport final de cette étude définit cette nouvelle entité organisationnelle, un plan directeur et une nouvelle mission.

Mission

La Direction cantonale de la mensuration officielle est autorité de surveillance en matière de mensuration officielle; elle est responsable de l'existence et de la qualité des données spatiales de référence et des données thématiques liées à la mensuration officielle; elle assure la fourniture des produits officiels de la mensuration. Elle est garante d'une veille technologique prospective et créative. Elle s'implique dans le développement des compétences des spécialistes en mensuration et en géomatique.

Activités principales

Hormis la mise en place de l'organisation de la Mensuration Officielle, les activités et les projets suivants ont été engagés ou poursuivis:

- Réalisation d'un plan d'ensemble sous forme vecteur basé sur les données du SITG;
- Mise en œuvre d'une réponse publique sans papier avec vente d'extrait de la mensuration officielle sans délai;
- Mise en place de la nouvelle politique de communication avec les spécialistes en mensuration;
- Simplification du processus de traitement des actes et des dossiers de mutations en collaboration avec le Registre Foncier;
- Développement et mise en œuvre de nouveaux moyens de contrôle des données de la mensuration officielle.

Mensuration Officielle - Mandats

- Adjudication des travaux d'entretien et de matérialisation des points fixes;
- Signature de l'accord de prestation 2003 avec la direction fédérale des mensurations cadastrales (D+M);
- Adjudication de travaux de relevés de points fixes dans le cadre du projet Mensuration Nationale 95;
- Adjudication des travaux de visite des points fixes sur l'ensemble du territoire cantonal;
- Mise en place d'une interface pour la réservation et le suivi des dossiers de mutations.

Perspectives et projets

Il s'agit de réaliser les projets mentionnés dans le plan directeur de la mensuration officielle, notamment:

- Redéfinir des directives conjointement avec l'association genevoise des géomètres;
- Inventorier et mettre en valeur des archives du territoire (photographies aériennes, anciens plans, …);
- Acquérir l'ensemble des données de la couverture du sol du domaine routier (projet SITG);

- Mettre en place l'archivage des documents administratifs selon les nouvelles directives départementales;
- Etudier les solutions techniques, administratives et financières de reconnaissance des mensurations numériques au nouveau standard fixé par l'ordonnance sur la mensuration officielle (MO93);
- Finaliser les échanges des données de la mensuration officielle selon l'interface de la mensuration officielle (IMO);
- Migrer les données de l'Etat Descriptif vers la nouvelle application du registre foncier.

Statistiques

Subventions versées par la Confédération	83'000.–
Demande d'acompte pour les mandats de géomètres	250'000.–
Traitements des mutations	1150 mutations traitées
Emoluments de mise à jour	550'000.–
Autorisations de publication	25'000.–
Vente de cartes et de plans	70'000.–
Vente extraits officiels	300'000.–

8.2.3 Service cantonal des naturalisations

Mission

Le service cantonal des naturalisations a pour mission l'engagement et la conduite de toutes formes de procédures faisant l'objet de décisions légales en matière d'acquisition et de perte de la nationalité suisse en application des lois et règlements cantonaux et fédéraux.

Il traite tant les demandes d'étrangers souhaitant acquérir la nationalité suisse que celles émanant de Confédérés désireux d'obtenir le droit de cité genevois.

Le service est divisé en deux sections. D'une part la section des enquêtes, laquelle est formée de 10 collaborateurs exclusivement chargés de la conduite des enquêtes et de la rédaction des rapports et, d'autre part, de la section administrative composée de 7 personnes qui gèrent l'ensemble des procédures, de leur dépôt à leur archivage à l'exception de la phase d'enquête déjà citée.

Législation

Dans son message du 21 novembre 2001 concernant le droit de la nationalité des jeunes étrangers et la révision de la loi sur la nationalité, le Conseil fédéral a soumis cinq projets aux Chambres fédérales, soit : la naturalisation facilitée des étrangers de la deuxième génération, la nationalité en faveur des étrangers de la troisième génération, la possibilité de recours contre les décisions communales négatives, l'harmonisation des émoluments de naturalisation et la simplification des procédures entre la Confédération, les cantons et les communes. Dans la simplification des procédures est comprise la réduction de la durée du séjour avant dépôt d'une demande qui devrait passer de 12 à 8 ans.

Exception faite du droit de recours, rejeté par une majorité de ses membres, l'Assemblée fédérale a adopté les propositions du Conseil fédéral lors de sa dernière séance d'automne, le 3 octobre 2003.

Le délai référendaire court au 3 février 2004. Le peuple sera appelé à se prononcer sur une modification constitutionnelle, en mars 2006, concernant l'acquisition automatique de la nationalité par les jeunes étrangers de la troisième génération (droit du sol). L'entrée en vigueur de cette loi, selon une source officielle, devrait être fixée au début de l'année 2006, Ce délai étant destiné à permettre aux cantons d'adapter leur législation.

Les points présentés plus haut seront développés dans le rapport de gestion 2004 voire 2005 notamment après les échéances citées plus haut, soit le délai référendaire et le vote populaire.

De son côté, le canton de Genève sera appelé à adapter sa loi sur la nationalité dans le courant de l'année 2004.

Enquêtes

Deux enquêteurs ont fait valoir leur droit à la retraite en automne 2003. Leurs postes ont déjà été repourvus. Compte tenu de l'accroissement constant des demandes déposées, la mise au concours de deux postes supplémentaires, dans les mois à venir, s'avère indispensable. Ces engagements ne sont néanmoins envisageables qu'à la condition de l'obtention de surfaces accrues pour le service lequel, sur ce plan, est arrivé à saturation.

Le cap des 3000 enquêtes conduites, objectif fixé pour l'année, a été atteint à fin novembre. Il reste néanmoins à ce jour un solde de plus de 4000 enquêtes à réaliser.

Dans le courant de l'année, la commune de Carouge a dénoncé la convention par laquelle elle s'engageait à conduire des enquêtes. A ce jour seule la Ville de Meyrin poursuit cette activité par délégation.

Nouvelles demandes

Les nouvelles demandes sont restées pratiquement au niveau de l'année 2002, soit environ 320 demandes mensuelles. Apparemment il y a une attente de l'évolution de la législation, essentiellement pour les jeunes candidats.

Objectifs

Afin de se préparer au mieux à l'échéance de 2006, le service cherche aujourd'hui de nouveaux locaux qui lui permettront l'engagement du personnel supplémentaire indispensable à l'accomplissement de sa mission. Il est en effet statistiquement prévisible que l'entrée en vigueur des dispositions relatives à la durée du séjour sera suivie d'un accroissement de près de 2000 demandes supplémentaires, soit près de 6000 demandes annuelles pendant 4 à 5 ans contre 4000 à ce jour.

L'adaptation de la législation genevoise sera entamée au milieu de l'an prochain.

Statistiques

Nombre de postes: 16

Nombre de collaborateurs: 18 (dont 1 auxiliaire et 1 temporaire)

8.2.4 Service de surveillance des communes

Mission

En janvier 2003, à la suite de la décision du retour de la surveillance financière des communes au département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement, après plus d'une année passée sous l'égide du département des finances, une réflexion a été menée à propos des services dont l'activité se rapportait aux communes. Il en est ressorti une forte volonté d'offrir à ces dernières appuis et conseils en fonction de leurs besoins.

Le résultat de cette réflexion a abouti au regroupement de l'administration des communes et de la surveillance

financière en un seul service – le Service de surveillance des communes. Dirigé par une directrice, il comporte deux sections l'une administrative et juridique et l'autre financière qui sont constituées respectivement d'une adjointe administrative et de deux secrétaires (1,85 poste) et d'un chef de section, contrôleur réviseur, d'une contrôleuse-réviseuse et d'une secrétaire (2,6 postes).

Les missions principales du service sont les suivantes:

- Conseiller, appuyer et renseigner les communes dans le cadre de leur gestion, notamment du point de vue juridique;
- Recueillir toutes les délibérations des conseils municipaux et les traiter, en examinant en particulier leur validité et leurs incidences financières;
- Préparer les arrêtés et les décisions approuvant ces délibérations;
- Traiter les plaintes et les éventuelles procédures disciplinaires;
- Représenter le département à la commission des affaires communales régionales et internationales;
- Participer à l'élaboration de législations en rapport avec les communes;
- Collaborer étroitement avec l'Association des communes genevoises, en prenant part notamment à la formation des magistrats municipaux;
- Contrôler les budgets et les comptes communaux avant approbation par le Conseil d'Etat;
- Procéder aux contrôles fiduciaires de 18 communes de moins de 3'000 habitants;
- Etablir des statistiques communales annuelles;
- Calculer, en collaboration avec le département des finances, l'indice de capacité financière;
- Elaborer la péréquation financière intercommunale.

Activités

Afin d'assurer une meilleure information aux communes, un bulletin a été créé comprenant des renseignements juridiques, administratifs, financiers et pratiques à destination des exécutifs et des administrations municipales. Afin d'œuvrer dans le respect de l'environnement, ce bulletin, rédigé en couleur et agrémenté d'une mise en page attractive, est envoyé aux communes par courrier électronique.

Durant cette année, des modèles de délibérations ont été élaborés pour être insérés dans un site Intranet de l'Association des communes genevoises qui est en cours de réalisation. Il devrait être opérationnel avant l'été 2004.

Section administrative et juridique

La section administrative et juridique a effectué cette année des tâches supplémentaires et différentes des années précédentes puisque 2003 a été une année électorale pour les communes. Ceci a représenté de nombreuses correspondances entre le département et les communes et a intensifié les échanges entre le service de surveillance des communes, le service des votations et élections et le service du protocole.

Les tâches ordinaires de la section sont notamment l'examen de la validité de toutes les délibérations des conseils municipaux et leur transmission aux différents services ou départements concernés, comme objet de leur compétence, pour information ou pour préavis, la préparation, le cas échéant, des décisions du département et des arrêtés du Conseil d'Etat les approuvant. Elle établit des contacts réguliers avec ces services et départements.

Activités

Délibérations	Résolutions	Communications et autres
833	26	180

Arrêtés du Conseil d'Etat*	Décisions du Département*	Exécutoires	Pris acte	Transmissions à d'autres services	Annulations ou référendums
439	98	154	280	61	9

* y compris rectificatifs

Elle entretient également des contacts quotidiens avec les communes pour toutes les questions administratives et juridiques auxquelles elles peuvent être confrontées dans leurs activités et leur fournit un appui dans la rédaction de leurs projets de délibérations ou de règlements.

L'informatisation du traitement des délibérations, en cours de développement depuis de nombreux mois, est en voie d'être finalisée. Cette application informatique pourra entrer en production à la mi-2004. Elle permettra outre une vision partagée des dossiers, une meilleure gestion des délais et une réduction de l'échange de documents papier entre le service de surveillance des communes et les départements et services concernés.

Section financière

Priorités et événements notables

En février 2003, le Conseil d'Etat a adopté une modification du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984 (B 6 05.01) afin de transférer les activités relatives à la surveillance financière des communes du département des finances au département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement.

A la suite de l'arrêt rendu par le Tribunal administratif le 9 avril 2002 répondant favorablement à un recours déposé par la commune de Lancy à propos des éléments entrant dans le calcul de la surface du domaine public, un groupe de travail, réunissant l'Association des communes genevoises, le département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement ainsi que le département des finances, s'est constitué afin de définir les modifications auxquelles il convenait de procéder dans le règlement concernant le calcul de la capacité financière des communes du 3 avril 1974 (D 3 05.20) afin de tenir compte des considérants du Tribunal administratif.

Sur la base des conclusions remises par ce groupe, les articles 6 et 11 de ce règlement ont été modifiés par décision du Conseil d'Etat en date du 17 avril 2003. Ainsi, la base retenue initialement pour le calcul de la surface du domaine public ne se limite plus uniquement aux routes communales mais inclut dorénavant, aussi, notamment, les cimetières et les parcs publics.

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 1er juillet 2003, les communes ont accepté la proposition du groupe de travail ACG de reconduire comme suit, pour 2004, la répartition de la recette du Fonds de péréquation des personnes morales:

- Première attribution de 5% des recettes du Fonds de péréquation aux communes ayant perçu plus de 50 centimes additionnels en 2002 et dont la valeur du centime additionnel par habitant (production de l'impôt courant) a été inférieure à 30 F en 2002;
- Deuxième attribution de 5% des recettes du Fonds de péréquation aux communes ayant perçu plus de 49 centimes additionnels en 2002 et dont la valeur du centime additionnel par habitant (production de l'impôt courant) a été inférieure à 35 F en 2002;

- Répartition du solde (90% des recettes du Fonds de péréquation), selon la clé en vigueur, entre toutes les communes dont l'indice général de capacité financière applicable en 2003 est inférieur à 150 points.

Actuellement, une somme de 41 millions de francs environ, provenant principalement de la Ville de Genève, est attribuée chaque année.

Par cette répartition, les communes qui ont peu de personnes morales établies sur leur territoire reçoivent néanmoins une part de cet impôt à l'exception des communes à très forte capacité financière.

Au niveau de l'équilibre budgétaire, l'évolution favorable constatée depuis ces quatre dernières années s'est confirmée en 2003. Ainsi, toutes les communes ont bouclé leurs comptes 2002 sur des résultats positifs.

Il faut cependant relever que suite à l'introduction de la LIPP et du passage au mode d'imposition postnumerando, le produit des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques est estimé depuis 2001. Les comptes 2002 ont donc enregistré un produit estimé pour 2002 ainsi qu'un différentiel sur le produit 2001. Il est à relever que ce différentiel 2001 n'est toutefois pas encore définitif étant donné que les taxations 2001 n'ont pas encore été toutes établies.

Durant l'année 2003, la section financière du service de surveillance des communes a procédé à la révision des comptes 2002 de 18 communes, soit une de plus que l'année précédente.

Depuis le mois d'octobre 2003, la section financière dispose d'une nouvelle base de données « docubase ». Celle-ci permet de consulter les statistiques communales depuis 1990, alors que le système wincom en vigueur ne permet la consultation que de quatre années. Par ailleurs, cette nouvelle application permet d'archiver toutes les données des communes sur plusieurs années. Il est à noter que jusqu'à présent, cet archivage se faisait au moyen de microfiches.

Statistiques importantes

• Comptes administratifs communaux

Les comptes administratifs communaux pour l'exercice 2002, approuvés par les conseils municipaux en 2003, se sont établis comme mentionnés ci-après :

(en milliers de francs)	Ville de Genève			Autres villes et communes			Total des villes et communes		
	(182.560 habitants)			(245.145 habitants)			(427.705 habitants)		
COMPTES DE FONCTIONNEMENT	2002	2001	Diff. (en%)	2002	2001	Diff. (en%)	2002	2001	Diff. (en%)
Charges de personnel	337 635	316 290	6.7	167 874	155 459	8.0	505 509	471 749	7.2
Biens, services et marchandises	145 391	146 258	-0.6	166 447	160 664	3.6	311 838	306 921	1.6
Intérêts passifs	75 479	79 958	-5.6	26 537	27 920	-5.0	102 016	107 879	-5.4
Amortissements du patrimoine financier	41 030	43 142	-4.9	37 912	66 151	-42.7	78 942	109 293	-27.8
Amortissements du patrimoine administratif	107 275	117 218	-8.5	108 141	103 645	4.3	215 417	220 862	-2.5
Contributions, dédommagements, subventions	197 773	198 061	-0.1	101 402	96 060	5.6	299 174	294 121	1.7
Attributions aux financements spéciaux	0	32	-100.0	1 180	1 374	-14.1	1 180	1 406	-16.1
Total des charges (sans les imputations internes)	**904 583**	**900 959**	**0.4**	**609 493**	**611 273**	**-0.3**	**1 514 076**	**1 512 232**	**0.1**
Impôts	745 126	757 441	-1.6	576 165	561 097	2.7	1 321 292	1 318 538	0.2
Revenus des biens	133 138	126 078	5.6	56 533	57 582	-1.8	189 671	183 660	3.3
Revenus divers	46 865	44 817	4.6	25 732	23 276	10.6	72 597	68 093	6.6
Contributions, dédommagements, subventions	33 012	31 809	3.8	22 969	21 212	8.3	55 980	53 022	5.6
Prélèvements sur financements spéciaux	94	11	754.5	645	879	-26.6	739	889	-16.9
Total des revenus (sans les imputations internes)	**958 235**	**960 156**	**-0.2**	**682 044**	**664 046**	**2.7**	**1 640 279**	**1 624 202**	**1.0**
Excédent de revenus /charges(-)	**53 652**	**59 197**	**-9.4**	**72 551**	**52 773**	**37.5**	**126 203**	**111 970**	**12.7**

COMPTES DES INVESTISSEMENTS	2002	2001	Diff. (en%)	2002	2001	Diff. (en%)	2002	2001	Diff. (en%)
Propres investissements, Autres dépenses (58)	76 171	64 185	18.7	187 173	162 562	15.1	263 343	226 747	16.1
Prêts et participations permanentes	325	0	100.0	3 075	7 977	-61.5	3 400	7 977	-57.4
Subventions d'investissements	504	1 592	-68.3	305	318	-4.1	809	1 910	-57.6
Total des dépenses d'investissements	**77 000**	**65 777**	**17.1**	**190 553**	**170 857**	**11.5**	**267 553**	**236 634**	**13.1**
Transfert au patrimoine financier	0	0	0.0	2 449	3 447	-29.0	2 449	3 447	-29.0
Contributions de tiers, subventions	9 190	9 055	1.5	23 456	21 238	10.4	32 646	30 293	7.8
Total des recettes d'investissements	**9 190**	**9 055**	**1.5**	**25 905**	**24 685**	**4.9**	**35 095**	**33 740**	**4.0**
Investissements nets	**67 810**	**56 722**	**19.5**	**164 648**	**146 172**	**12.6**	**232 457**	**202 894**	**14.6**
Autofinancement	**160 927**	**176 415**	**-8.8**	**180 693**	**156 418**	**15.5**	**341 620**	**332 833**	**2.6**
Insuffisance de financement(-)/ excédent	**93 117**	**119 693**	**-22.2**	**16 045**	**10 246**	**56.6**	**109 162**	**129 939**	**-16.0**
Dépenses consolidées	**833 278**	**806 344**	**3.3**	**650 364**	**607 513**	**7.1**	**1.483.641**	**1 413 858**	**4.9**

Pour l'ensemble des villes et communes, on constate une progression des revenus de 1,0%, alors que les charges sont en hausse de 0,1%. C'est ainsi que les résultats cumulés des villes et des communes présentent un excédent de revenus de 126 millions, alors que pour 2001, l'excédent de revenus se situait à 112 millions.

Etant donné que les dépenses d'investissements nets de la Ville de Genève sont en augmentation et du fait que l'autofinancement de 176,4 millions en 2001 diminue à 160,9 millions pour 2002, il en résulte une diminution de l'endettement théorique de 93,1 millions contre 119,7 millions en 2001.

Les autres villes et communes ont vu leurs investissements nets augmenter de 12,6% mais comme l'autofinancement s'est amélioré de 15,5%, il en résulte une diminution de l'endettement de 16 millions, contre 10,2 millions en 2001.

La diminution de l'endettement cumulé pour 2002 de l'ensemble des villes et des communes s'élève ainsi à 109,2 millions, alors qu'elle était de 129,9 millions en 2001.

Les dépenses consolidées de l'ensemble des villes et communes genevoises se situent en 2002 à 1.484 millions de francs soit une augmentation de 4,9% par rapport à 2001.

- **Dette communale consolidée**

Selon les comptes rendus financiers des communes du canton, la dette publique au 31 décembre 2002 s'établit ainsi pour chacune d'elles:

COMMUNES	DETTE (en francs)	NB. HAB.	DETTE par habitant (en francs)
AIRE-LA-VILLE	6.580.000	710	9.268
ANIERES	0	2.335	0
AVULLY	2.897.000	1.746	1.659
AVUSY	12.194.000	1.192	10.230
BARDONNEX	0	2.124	0
BELLEVUE	6.169.000	2.312	2.668
BERNEX	14.814.000	9.062	1.635
CAROUGE	78.262.000	18.144	4.313
CARTIGNY	0	814	0
CELIGNY	0	638	0
CHANCY	1.647.000	887	1.857
CHENE-BOUGERIES	0	9.846	0
CHENE-BOURG	2.080.000	7.680	271
CHOULEX	4.488.000	976	4.598
COLLEX-BOSSY	2.200.000	1.333	1.650
COLLONGE-BELLERIVE	0	6.603	0
COLOGNY	0	4.950	0
CONFIGNON	6.000.000	3.415	1.757
CORSIER	1.760.000	1.710	1.029
DARDAGNY	5.222.000	1.287	4.057
GENEVE	1.695.000.000	182.560	9.285
GENTHOD	0	2.288	0
GRAND-SACONNEX	13.700.000	8.571	1.598
GY	1.094.000	386	2.834
HERMANCE	1.261.000	839	1.503
JUSSY	2.527.000	1.171	2.158
LACONNEX	1.448.000	545	2.657
LANCY	103.497.000	26.255	3.942
MEINIER	0	1.698	0
MEYRIN	29.500.000	20.307	1.453
ONEX	46.386.000	16.752	2.769
PERLY-CERTOUX	325.000	2.759	118
PLAN-LES-OUATES	45.174.000	7.482	6.038
PREGNY-CHAMBESY	0	3.301	0
PRESINGE	0	641	0
PUPLINGE	0	2.133	0
RUSSIN	2.831.000	400	7.078
SATIGNY	2.999.000	2.805	1.069
SORAL	4.272.000	647	6.603
THONEX	0	13.020	0
TROINEX	2.199.000	2.071	1.062
VANDŒUVRES	0	2.432	0
VERNIER	117.917.000	30.519	3.864
VERSOIX	40.490.000	11.128	3.639
VEYRIER	35.000.000	9.231	3.792
TOTAL	**2.289.933.000**	**427.705**	**5.354**
TOTAL SANS GENÈVE	**594.933.000**	**245.145**	**2.427**

A fin 2002, 14 communes n'ont aucune dette publique, contre 13 à fin 2001.

La dette communale de la Ville de Genève – 1.695 millions – et celle de la commune de Lancy – 103 millions – ne sont pas comparables avec celles des autres communes. En effet, les emprunts pour la construction ou l'achat d'immeubles locatifs sont compris dans leur dette communale, alors qu'ils ne le sont pas pour les autres communes.

- **Capacité financière des communes**

A Genève, la capacité financière des communes est calculée chaque année au moyen de quatre indices, selon le règlement concernant le calcul de la capacité financière des communes du 3 avril 1974 (D 3 05.20):

- L'indice des revenus par rapport au nombre d'habitants;
- L'indice des revenus par rapport au nombre d'élèves des écoles communales;
- L'indice des revenus par rapport à l'importance du domaine public à charge des communes;
- L'indice du taux des centimes additionnels.

Les revenus communaux déterminants pour le calcul des indices sont les suivants:

- La valeur de production d'un centime additionnel multipliée par la moyenne du nombre des centimes perçus par l'ensemble des communes pour l'exercice concerné;
- Les parts communales à des revenus cantonaux;
- Les contributions cantonales;
- La taxe professionnelle communale (sans les dégrèvements);
- Les revenus des immeubles du patrimoine administratif;
- Les intérêts actifs nets, soit le revenu net des capitaux y compris le revenu net des immeubles du patrimoine financier;
- Les revenus provenant du fonds de péréquation financière intercommunale;
- Le produit des amendes et autres contributions.

Il est déduit de ces revenus:

- Les parts des communes à la compensation financière en faveur des communes frontalières françaises;
- Les remises d'impôts et les impôts irrécouvrables.

L'indice annuel de capacité financière établit le rapport existant entre les charges et les revenus. Il est mesuré par les sous-indices (habitants, élèves, domaine public), d'une part, et le degré de mise à contribution, basé sur le nombre des centimes additionnels, d'autre part.

L'indice annuel est obtenu en divisant par 5 l'addition des 3 termes ci-dessous énumérés et en divisant le résultat par l'indice du taux des centimes perçus par la commune:

- Fois l'indice des revenus par rapport aux habitants;
- Fois l'indice des revenus par rapport aux élèves des écoles communales;
- Fois l'indice des revenus par rapport au domaine public à charge des communes.

Les communes reçoivent le résultat provisoire des calculs afin qu'elles puissent faire valoir, dans un délai de 30 jours, leurs observations éventuelles. L'indice général de capacité financière des communes et leur classement étaient les suivants en 2003:

01	COLOGNY	369.38	16	CORSIER	95.40	31	PERLY-CERTOUX	55.68
02	GENTHOD	222.89	17	PLAN-LES-OUATES	88.23	32	AIRE-LA-VILLE	55.61
03	VANDŒUVRES	212.26	18	HERMANCE	87.57	33	GY	55.37
04	ANIERES	170.74	19	MEYRIN	79.09	34	PUPLINGE	53.50
05	COLLONGE-BELLERIVE	166.84	20	CARTIGNY	76.20	35	SORAL	50.72
06	CELIGNY	162.87	21	DARDAGNY	74.72	36	BARDONNEX	49.59
07	PREGNY-CHAMBESY	157.33	22	VEYRIER	72.09	37	VERNIER	48.01
08	SATIGNY	150.25	23	BELLEVUE	71.94	38	AVUSY	47.38
09	GENEVE	138.28	24	THONEX	69.51	39	VERSOIX	46.97
10	CHENE-BOUGERIES	127.83	25	CHOULEX	69.36	40	COLLEX-BOSSY	46.43
11	PRESINGE	110.53	26	LANCY	67.93	41	BERNEX	45.32
12	CAROUGE	107.66	27	CONFIGNON	60.33	42	ONEX	43.97
13	TROINEX	104.98	28	CHENE-BOURG	59.05	43	CHANCY	42.62
14	MEINIER	102.78	29	JUSSY	57.76	44	RUSSIN	41.10
15	GRAND-SACONNEX	99.82	30	LACONNEX	57.57	45	AVULLY	39.67

- **Centimes additionnels**

Le taux des centimes additionnels des communes était le suivant en 2003 :

COLLONGE-BELLERIVE	30	BARDONNEX	43	GY	47
GENTHOD	30	BELLEVUE	43	PUPLINGE	47
COLOGNY	31	CARTIGNY	43	BERNEX	48
PREGNY-CHAMBESY	32	GRAND-SACONNEX	44	CHENE-BOURG	48
VANDŒUVRES	32	HERMANCE	44	DARDAGNY	48
CELIGNY	33	MEYRIN	44	LACONNEX	48
CHENE-BOUGERIES	34	PLAN-LES-OUATES	44	LANCY	48
ANIERES	36	THONEX	44	VERSOIX	49
TROINEX	38	PERLY-CERTOUX	45	AIRE-LA-VILLE	50
CAROUGE	39	GENEVE	45.5	AVUSY	50
CORSIER	39	CHOULEX	46	VERNIER	50
SATIGNY	39	COLLEX-BOSSY	46	ONEX	50.5
VEYRIER	40	JUSSY	46	AVULLY	51
PRESINGE	41	SORAL	46	CHANCY	51
MEINIER	42	CONFIGNON	47	RUSSIN	51

- **Taxe professionnelle communale**

Les revenus de la taxe professionnelle communale étaient les suivants en 2002 (en francs) :

AIRE-LA-VILLE	3.000	COLLONGE-BELLERIVE	0	ONEX	338.000
ANIERES	20.000	COLOGNY	6.000	PERLY-CERTOUX	188.000
AVULLY	20.000	CONFIGNON	41.000	PLAN-LES-OUATES	2.228.000
AVUSY	37.000	CORSIER	80.000	PREGNY-CHAMBESY	121.000
BARDONNEX	52.000	DARDAGNY	506.000	PRESINGE	7.000
BELLEVUE	97.000	GENEVE	90.375.000	PUPLINGE	34.000
BERNEX	121.000	GENTHOD	0	RUSSIN	35.000
CAROUGE	7.723.000	GRAND-SACONNEX	2.757.000	SATIGNY	1.223.000
CARTIGNY	0	GY	6.000	SORAL	47.000
CELIGNY	6.000	HERMANCE	6.000	THONEX	549.000
CHANCY	27.000	JUSSY	29.000	TROINEX	0
CHENE-BOUGERIES	3.000	LACONNEX	8.000	VANDŒUVRES	5.000
CHENE-BOURG	657.000	LANCY	6.863.000	VERNIER	4.469.000
CHOULEX	0	MEINIER	12.000	VERSOIX	361.000
COLLEX-BOSSY	8.000	MEYRIN	8.305.000	VEYRIER	183.000

Centre de compétences des communes (CCC)

Début 2003, une nouvelle forme d'institution interdépartementale a été créée, le centre de compétences des communes (CCC). Ce centre de compétences réunit des représentants du département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement et du département des finances (AFC, AFE, OSI) qui mettent en commun les compétences existantes au sein de l'administration cantonale en matière de finances communales.

Le CCC tient une séance hebdomadaire, à l'exception des périodes de vacances scolaires. Il traite de l'entier des questions liées aux finances et à la fiscalité communales, qu'elles soient de la compétence de l'un ou de l'autre des départements. Grâce à la mise en commun de compétences complémentaires respectives, les informations transmises aux communes ont été optimalisées, en particulier quant à leur contenu, pour mieux répondre à leurs besoins.

Ce centre de compétences n'a pas pour vocation de travailler en «vase clos», c'est pourquoi il fait appel autant à l'Association des communes genevoises (ACG), qu'aux communes, pour traiter des points particuliers qui touchent autant les finances cantonales que communales. La collaboration entre l'Etat, via le CCC, et les communes (y compris l'ACG) a été fortement développée depuis plus d'un an, et ceci à l'entière satisfaction de l'ensemble des intervenants.

La présidence et le secrétariat du CCC sont assurés à tour de rôle par le DF et le DIAE.

Le CCC s'est penché notamment sur les dossiers suivants:

- Les estimations fiscales, et la comptabilisation du différentiel en N + 1 ou N + 2;
- Le règlement concernant le calcul de l'indice de capacité financière et son application suite à sa modification;
- La brochure fiscale regroupant les comptes communaux;
- Les statistiques fiscales communales PP (personnes physiques) et PM (personnes morales);
- La répartition de la perception et du reliquat en matière d'impôts;
- Le bouclement des comptes 2001;
- L'analyse du reliquat en matière d'impôts, pour laquelle un groupe de travail a été constitué au sein du département des finances;
- L'accès des communes au rôle de leurs contribuables, pour lequel un groupe de travail a été constitué regroupant des représentants des communes et des deux départements.

Les communes, par le biais de l'Association des communes genevoises, ont fait part au Conseil d'Etat de leur satisfaction quant au travail réalisé par le CCC, dont elles ont constaté les résultats au cours de cette année.

8.2.5 Archives d'Etat

Missions

En vertu de la loi sur les archives publiques du 1er décembre 2000 (Larch), les Archives d'Etat ont notamment pour tâches:

- de veiller à la constitution, à la gestion et à la conservation des archives publiques dans leur ensemble et plus particulièrement des archives historiques;
- de donner des directives dans ce sens aux services de l'Etat, aux greffes des juridictions, aux communes et aux établissements de droit public cantonal;
- d'apprécier la valeur archivistique des documents accumulés dans les institutions publiques;
- d'assurer la consultation des archives par le public dans le cadre de la législation en vigueur;
- de faciliter l'accès aux fonds d'archives en confectionnant des instruments de recherche;
- de participer à la mise en valeur des fonds d'archives;
- d'encourager la constitution et la conservation de fonds d'archives privées.

Mise en application de la loi sur les archives publiques

La mise en application de la nouvelle loi sur les archives publiques genevoises a dynamisé la plupart des secteurs des Archives d'Etat. La publication de sources et d'inventaires, la réalisation de projets informatiques novateurs, le renforcement des structures de préarchivage, la restauration des documents anciens et la désacidification des fonds plus récents, l'inventorisation des nouveaux fonds, toutes ces activités se développent de manière réjouissante.

En revanche l'insuffisance et la dispersion des locaux freinent sensiblement le développement du service. Or, compte tenu de l'obligation faite aux Archives d'accueillir les fonds d'archives historiques de l'administration et du pouvoir judiciaire, il serait souhaitable que la recherche d'une solution pour la construction d'un hôtel des Archives figure parmi les priorités de l'Etat.

La commission consultative des Archives s'est réunie une fois en cours d'année, le 27 mai. En l'absence de plusieurs de ses membres, elle a réitéré son intérêt pour la «Stratégie globale pour la conservation à long terme des documents électroniques en Suisse», a encouragé l'archiviste d'Etat à collaborer à ce projet. Toutefois, la décision finale appartiendra au Conseil d'Etat, qui doit tenir compte non seulement des difficiles conditions budgétaires, mais encore des possibilités offertes par une collaboration sur le plan international ou européen. De plus, les Archives d'Etat dispensent très libéralement aux cantons intéressés le fruit de leurs expériences en matière informatique, sans pour autant s'engager sur le plan financier.

L'application de la loi sur les archives publiques, plus particulièrement de l'article 2 alinéa 3 (imprescriptibilité des archives en tant que faisant partie du domaine public) s'est révélée impossible lors de la vente aux enchères à Paris, le 12 juin, de deux écrits de Calvin qui avaient manifestement été soustraits aux Archives dans la première moitié du XIXe siècle. D'une part, les moyens financiers manquaient pour enchérir – et en principe on ne devrait pas enchérir aux frais des contribuables. D'autre part, faute d'une loi fédérale offrant la réciprocité aux Etats ayant signé la convention Uni-droit, le canton et la Confédération étaient désarmés pour intervenir. La loi fédérale sur le transfert international des biens culturels, qui aurait éventuellement permis une action, n'a été votée que le 20 juin 2003, n'était donc pas entrée en vigueur, et ne prévoit qu'une prescription acquisitive de trente ans. Tout ce que le service a pu faire est de se procurer une photographie de l'écrit inédit, qui fait partie d'une procédure criminelle de 1545, aux fins d'en publier le texte avec l'ensemble du dossier et les passages du registre du Conseil correspondants sur le site Internet des Archives d'Etat.

La motion n° 1498 invitant le Conseil d'Etat à résoudre le problème posé par la loi sur les dossiers de police, qui déroge après comme avant 2001 à la loi sur les archives publiques et à remédier au manque de locaux adéquats pour les Archives d'Etat, a fait l'objet de discussions entre les archivistes, les juristes du DIAE et du département de justice, police et sécurité (DJPS) et les responsables de la police judiciaire. Un rapport du Conseil d'Etat sur ces importants sujets sera présenté au Grand Conseil en 2004.

Publications

Après des années d'un travail assidu, en partie bénévole, en partie financé par la Fondation de l'Encyclopédie de Genève et par plusieurs sponsors, dont le Fonds national de la recherche scientifique, les premiers volumes de l'édition des registres du Conseil à l'époque de Calvin ont paru : trois volumes couvrant les six derniers mois de l'année 1536 et toute l'année 1537, accompagnés de nombreuses pièces justificatives et d'index, préparés par Mmes Paule Hochuli Dubuis, diplômée de l'Ecole des Chartes, et Sandra Coram-Mekkey, docteur ès lettres, permettront de renouveler l'image historique de cette période cruciale du passé de la République.

Quant à l'Etat général des fonds, sa réalisation graphique et technique est en cours et il paraîtra au début de 2004.

L'inventaire des archives du Mouvement anti-apartheid de Suisse, branche romande, a été imprimé et diffusé par les soins des Archives d'Etat de Genève et du Département Echange et Mission à Lausanne.

Informatisation

D'importantes innovations et transformations ont eu lieu tout au long de l'année 2003 au niveau des outils métiers informatiques propres aux Archives d'Etat.

Installation de «Basis Webtop» sous Unix (PL 8595-A étape 1) : Domain S.A. est intervenu durant le mois de février, afin d'ajouter dans chacune des trois tables «en texte long» (RPVD, REGLE et PCLASS) les champs nécessaires à la gestion des documents textuels nécessaires à Basis-Webtop ; le système d'exploitation des bases de données Basis des Archives a été modifié. La station Alpha, tournant sur OpenVMS, a été remplacée par un serveur Solaris, fonctionnant sous Unix. Les émulateurs de terminal ont été paramétrés par le CTI pour donner accès à ce serveur ; une nouvelle version de l'interface «Webtop», acquise en 2002 et personnalisée par Domain S.A., a été appliquée à l'ensemble des bases de données.

Mise en route du projet «serveur de consultation» (PL 8595-A étape 2) : les premières étapes du projet de consultation en ligne d'extractions partielles de la base de données des Archives d'Etat sur un deuxième serveur ont été réalisées grâce au crédit d'investissement voté par le Grand Conseil en juin 2002 ; le serveur «Chagall» qui doit prochainement accueillir la base de consultation a été configuré à cet effet. Ce projet devrait être achevé durant l'année 2004 et permettre ainsi une consultation informatique des inventaires des Archives de l'Etat par les consultants.

Projet Traverse : Suite à l'étude achevée durant l'année 2002 et débouchant sur l'élaboration d'une norme et d'un standard en matière de transfert d'inventaires et d'index (consultable en ligne sur le site du CTI), un petit logiciel a été développé par le CTI en collaboration avec la maison Altran. Ce logiciel dénommé «Traverse» pour «transfert des répertoires accompagnant les versements d'archives» a été testé par les Archives et un premier test grandeur nature est en cours avec le fonds composé des dossiers du projet «An 2000».

Bâtiments, locaux

La situation des bâtiments reste préoccupante. La gestion du service avec ses 17 – bientôt 18 – kilomètres linéaires de documents, dont beaucoup sont désormais consultables par le public, répartis sur trois dépôts principaux et deux secondaires, est de plus en plus difficile et coûteuse.

A cela s'ajoute une initiative du département de l'action sociale et de la santé, tendant à restructurer l'EMS contigu au dépôt de la rue de la Terrassière en reprenant la partie du bâtiment dévolue aux archives : ce projet repose sur l'hypothèse que le service devrait bientôt quitter cet emplacement pour emménager dans un «hôtel des archives» à construire, projeté depuis le début du XXe siècle par les conseillers d'Etat successifs en charge des Archives, faute d'un terrain idoine et dans l'état actuel des finances publiques, un tel projet, pourtant prioritaire et urgent, a peu de chance de se réaliser dans un proche avenir.

A l'annexe de la rue des Maraîchers, le versement massif de l'Office cantonal de la population a rendu urgents le remplacement des unités de compactus démontées et l'acquisition de nouveaux rayonnages. Des mesures ont été prises pour que le travail soit effectué dès le début de 2004. D'autre part de gros travaux pour changer les vitrages des bureaux ont empêché pendant plusieurs semaines l'utilisation normale des locaux. Une fuite d'eau importante n'a par chance eu aucune conséquence sur les archives conservées dans ce dépôt.

Relations publiques

L'exposition dédiée au 400e anniversaire de l'Escalade des 11/12 décembre 1603 s'est poursuivie jusqu'à l'automne et a reçu de nombreux visiteurs. L'intérêt pour cette exposition s'est ranimé du fait des commémorations organisées dans divers lieux, particulièrement à Saint-Julien, de la conclusion du traité de Saint-Julien, les 11/21 juillet 1603. Les Archives d'Etat ont été étroitement associées à cette commémoration : l'archiviste d'Etat a récolté de nombreuses sources nouvelles dans les archives des cantons médiateurs (Bâle, Soleure, Appenzell, Schaffhouse, Glaris), coordonné sur le plan scientifique l'élaboration d'une brochure sur le traité, donné une conférence à Saint-Julien sur la négociation du traité et le rôle des Suisses et participé au colloque tenu à Saint-Julien le 14 juin 2003. Mme Martine Piguet, archiviste, a joué le rôle de commissaire genevoise de l'exposition tenue à Saint-Julien, exposition pour laquelle les Archives d'Etat ont prêté leur exemplaire du traité.

Une nouvelle exposition a été inaugurée dans les vitrines de l'Ancien Arsenal le 3 novembre 2003. Consacrée à l'histoire de la communauté protestante anglophone du XVIe siècle à nos jours, elle a été conçue et montée par Mme Valerie Offord, conservatrice honoraire des archives de la communauté anglicane et par ses amis et les membres de cette communauté. Cette exposition présente non seulement des documents des Archives d'Etat et de la Bibliothèque publique et universitaire, mais encore de nombreux documents et objets des archives de la *Holy Trinity Church*, qui célèbre ses cent-cinquante ans d'existence à Genève, ainsi qu'un CD Rom relatant la vie d'une famille anglaise à Genève, consultable sur une borne interactive. Comme de coutume le personnel des Archives s'est vigoureusement engagé dans cette réalisation, en parti-

culier M. Pierre Flückiger, archiviste assistant, qui a fonctionné comme commissaire de l'exposition pour les Archives d'Etat, et Mme Sandra Coram-Mekkey, qui a traduit en français tous les textes de la brochure accompagnant l'exposition, dont il existe donc une version anglaise et une version française. On doit toutefois regretter que le contenu de cette intéressante exposition ait été diffusé sur le site Internet des Archives avec 2 mois de retard.

Dans le cadre du Sommet mondial sur la Société de l'information, les Archives d'Etat ont organisé une «nuit des Archives», soit une série de visites du dépôt de l'Ancien Arsenal, qui ont été dirigées par les archivistes adjoints et assistants et accompagnées d'une partie plus conviviale avec vin chaud et friandises. Cette «nuit des Archives», qui devrait être renouvelée, a rencontré un véritable succès.

Dans le cadre des séminaires du Centre de formation de l'Etat, les Archives d'Etat ont organisé à nouveau des cours d'introduction à la gestion des archives, les 12 et 16 mai, et 13 et 17 octobre 2003. Sous la direction de M. Roger Rosset, archiviste d'Etat adjoint, Mmes Piguet, Dunant et Fanac, et MM. Barrelet et Fluckiger, archivistes, ont diffusé le fruit de leurs connaissances théoriques et de leur expérience pratique à deux groupes d'une quinzaine de personnes de l'administration cantonale.

Préarchivage

Suite à l'entrée en vigueur de la loi sur les Archives publiques genevoises et de la loi sur l'information du public et l'accès aux documents, le problème du préarchivage et de la gestion des archives dans les services du Grand Conseil, de l'administration cantonale et dans les greffes des juridictions bénéficie d'un regain d'intérêt de la part des pouvoirs publics. Plusieurs archivistes ont été nommés dans les départements; d'autres répondants, portant des titres variés sont réunis régulièrement dans un groupe de coordination de l'archivage, qui accueille aussi les archivistes de la ville de Genève et le professeur d'archivistique de la Haute Ecole de gestion, sous la présidence de l'archiviste d'Etat, et s'efforcent actuellement de mettre sur pied des calendriers de conservation pour les documents communs à tous les secrétariats.

D'autre part, ces archivistes, dans la mesure où ils bénéficient des compétences administratives et techniques voulues, facilitent beaucoup le travail des archivistes des Archives d'Etat. La collaboration est particulièrement étroite avec l'archiviste du pouvoir judiciaire, qui travaille en contact fréquent avec le service et organise des cours pour les «répondants archives» de son domaine avec le concours des archivistes des Archives d'Etat.

Commission du Fonds Rapin

Mme Jacqueline Corboz, secrétaire adjointe du département des Finances, a été remplacée par Mme Marianne Frischknecht, secrétaire adjointe au département des Finances, à compter du 1er janvier 2003.

Suite au départ de deux responsables de la gestion financière du Fonds, la situation financière du Fonds et les placements du capital ont été entièrement révisés. Depuis les années 2001 et 2002, les fluctuations des marchés financiers et les pertes boursières ont eu des conséquences négatives sur les titres du Fonds Rapin qui ont été placés dans un autre fonds.

En ce qui concerne l'avenir du Fonds Rapin, ce dernier répond à un réel besoin et n'est pas appelé à disparaître. Il est utile pour l'édition et doit être utilisé pour le livre, en respectant certains critères de sélection lors de l'examen des requêtes.

En 2003, 4 séances ont été tenues, soit les 31 mars, 19 mai, 27 juin et 2 décembre. 59 dossiers ont été examinés. Quatre requêtes ont été retirées, 19 ont obtenu une subvention, 30 n'ont pas pu bénéficier d'un soutien et 5 restent en attente et seront traitées lors des séances de l'année 2004, pour laquelle 3 séances sont agendées, en vue d'une meilleure harmonisation avec les événements littéraires et la publication de nouveaux ouvrages à Genève.

Statistiques

En cours d'année, les responsables du préarchivage ont visité 31 services de l'administration et autres institutions et 6 mairies. Les Archives d'Etat ont enregistré le versement de quelque 1250 mètres linéaires de documents administratifs, parmi lesquels il faut signaler les archives de l'Office cantonal de la population jusqu'en 1990, accompagnées du fichier central de la population; celles du secrétariat général de la Chancellerie d'Etat de 1987 à 1997, comportant notamment les archives des premières commissions sur l'informatique de l'Etat; les archives du service de l'enregistrement de 1971 à 1992; celles du secrétariat général du département de l'Intérieur, de l'agriculture et de l'environnement entre 1967 et 2002, comportant une très grande variété de dossiers; celles du Service cantonal de l'énergie, très intéressantes du point de vue technique; et les archives du secrétariat général du département de l'action sociale et de la santé entre 1951 et 1998. 28 fonds d'archives privées ont été confiés aux Archives d'Etat à titre de dons ou de dépôts, sans compter les pièces isolées ou complémentaires d'autres fonds. Des inventaires ont été achevés pour 43 fonds petits ou grands, sans compter les pièces isolées ajoutées à diverses séries et les inventaires en cours de fonds particulièrement volumineux. Le nombre de nouvelles fiches informatiques BASIS s'élève à 6617. Les bibliothécaires ont catalogué quelque 500 unités bibliographiques et créé 1035 notices sur la base Virtua (chiffres disponibles pour les mois de janvier à septembre 2003).

18 registres ou recueils manuscrits et 53 plans et vues ont été restaurés. 164 volumes imprimés de la bibliothèque de travail ont été reliés. Une charge de 950 kg, soit plusieurs lots de pièces annexes des Registres du Conseil et d'annexes aux autorisations de construire a été désacidifiée à l'usine de Wimmis. Le microfilmage des pièces annexes du Conseil d'Etat pour les années 1884 à 1892 a été effectué, soit 56 bobines comptant chacune environ 750 prises de vue, soit 42'000 prises de vue, auxquelles il faut ajouter 13 bobines portant sur les registres restaurés, soit environ 9'750 prises de vue.

Les salles publiques de travail ont accueilli 890 lecteurs différents, en 6828 journées de travail; 12'446 documents ont été communiqués, sans compter les documents actifs empruntés par les services et par les greffes.

Projets pour 2004

Dans la mesure où le budget et/ou les apports extérieurs le permettront, le service envisage les actions suivantes:

- Implémentation du projet informatique «Traverse»;
- Mise à disposition du public de la base «AEG», d'abord dans la salle de consultation, puis sur Internet;
- Etude de la numérisation des registres de baptêmes, mariages et décès, de l'état civil et des cartes et plans;

- Publication de l'*Etat général des fonds*;
- Deux expositions: Histoire de la zone agricole dès le mois d'avril; et Genève à l'époque de Calvin dès l'automne;
- Démarrage du projet Interreg III, en collaboration avec l'Ecomusée Paysalp de Viuz-en-Sallaz, «Terres et pouvoirs partagés entre Genève et Savoie» (sur les Terres de Saint-Victor et du Chapitre);
- Participation au Salon du Livre en collaboration avec la Chancellerie d'Etat;
- Recherche d'un terrain pour un nouveau bâtiment d'archives;
- Organisation d'un cours d'archivistique pour les responsables des archives communales.

8.3 Agriculture

Sous l'égide du groupe de travail sur l'agriculture de proximité dit «Souveraineté alimentaire», un projet de loi sur la promotion de l'agriculture a été élaboré, lequel a été déposé auprès du Grand Conseil le 19 novembre 2003. Ce texte s'inscrit dans le cadre de la volonté du Conseil d'Etat, exprimée lors du discours de Saint-Pierre, d'assurer la pérennité de l'agriculture genevoise et de favoriser un nécessaire rapprochement entre les mondes citadins et agricoles. Ce projet de loi se veut un outil dynamique, qui vise à valoriser les productions locales et à sauvegarder l'espace rural de notre canton.

Le service de l'agriculture a par ailleurs été particulièrement actif au niveau de la promotion de l'agriculture. Dans ce cadre, il a notamment favorisé la présence de l'agriculture lors de la Foire de Genève 2003 par l'intermédiaire de l'association «Terre Avenir-Village», partenariat entre la production et la distribution.

L'application de la loi sur les mesures d'urgence en faveur de l'agriculture, qui devrait être relayée par la future loi sur la promotion de l'agriculture, a été une activité marquante du service de l'agriculture. Ainsi, le secteur primaire, qui traverse actuellement une période particulièrement difficile sur le plan économique, a pu être soutenu par des aides notamment en matière de reconversion de l'encépagement, de promotion ainsi que de construction et de mise en conformité des constructions liées à la détention des animaux de rente.

Enfin, l'année 2003 a été marquée par une sécheresse sévère, ce qui a engendré une perte économique pour l'agriculture estimée à 10'000'000 F. Afin d'atténuer ces effets climatiques, deux mesures ont été mises sur pied. La première concerne une aide destinée à alléger la surcharge financière engendrée par l'achat de fourrages et aussi d'éviter un abattage anticipé. La seconde vise à atténuer la perte économique résultant de coûts d'arrosage plus conséquents.

8.3.1 Service de l'agriculture

Mission

Les tâches du service de l'agriculture consistent essentiellement à:

- Appliquer les dispositions légales fédérales et cantonales en matière agricole visant au maintien de ce secteur économique par la préservation de l'espace rural, l'encadrement économique (contributions financières), les réformes structurelles et la formation professionnelle;
- Veiller à ce que les mesures appliquées en matière d'améliorations foncières et de crédits d'investissements produisent les impulsions souhaitées, s'agissant des nouvelles orientations au plan de la structure agraire;
- Favoriser le développement des relations ville-campagne, notamment dans la perspective d'améliorer la connaissance et la valorisation des produits agricoles locaux;
- Offrir des prestations de vulgarisation et de conseil, en particulier au niveau des nouvelles techniques culturales et de production respectant mieux l'environnement;
- Contrôler l'état de santé de la végétation et la présence des organismes de quarantaine;
- Exploiter un domaine viticole et assurer la commercialisation des vins produits aux armoiries de la République et Canton de Genève;
- Contribuer à la réalisation des projets de renaturation des cours d'eau en favorisant l'exécution coordonnée d'améliorations foncières et l'aménagement de surfaces de compensation écologique.

Consultations fédérales sur la politique agricole

Le service a notamment procédé à l'examen des projets de texte suivants:

- Dispositions d'exécution relatives à la loi sur l'agriculture et à la loi sur les épizooties (Politique agricole 2007) – Train de 40 ordonnances liées à PA 2007;
- Consultation concernant la ratification du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture;
- Modification de l'ordonnance sur la protection des végétaux;
- Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (NPF): cantonalisation des améliorations structurelles et de l'aide aux investissements dans l'agriculture;
- Ordonnance sur la sécheresse;
- Modification de l'ordonnance sur le vin.

Développement agricole

Le développement agricole s'inscrit dans le cadre de la volonté du gouvernement genevois exprimée lors du discours de Saint-Pierre. Il s'oriente vers un rapprochement entre le producteur et le consommateur ainsi que vers une valorisation des produits agricoles du canton au travers notamment d'appellations, de labels et de la traçabilité des filières de production.

- **Souveraineté alimentaire**

Sous l'égide du département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement, un groupe de travail sur la «Souveraineté alimentaire» a été créé courant 2001. La Souveraineté alimentaire est le principe selon lequel chaque état doit pouvoir choisir librement l'approvisionnement en produits agricoles qu'il souhaite.

A ce jour, les actions suivantes ont été réalisées:

- Création d'une marque de garantie «Genève Région – Terre Avenir»;
- Ouverture du magasin «Les Saveurs de la Ferme»;

- Fondation du «Club Terre Avenir»;
- Conclusion d'un partenariat avec la grande distribution;
- Formulation d'un cadre légal définissant la politique agricole du canton, en vue de promouvoir les produits agricoles genevois.

- **Autres activités**

Le service de l'agriculture a entamé un inventaire des productions agroalimentaires du territoire genevois. Ce travail est conduit en collaboration avec Slow Food Genève. Slow Food est un mouvement dont un des principes directeurs consiste à promouvoir une nourriture locale, de saison et cultivée naturellement.

Par ailleurs, le service assure les tâches administratives et de coordination de l'association Terre Avenir – Village. Cette association aspire à présenter, faire déguster et assurer la promotion des produits de l'agriculture de la région genevoise, notamment dans le cadre de la Foire de Genève.

Enfin, le service participe également à divers groupes de travail au niveau romand:

- Marques régionales des spécialités du terroir;
- Tourisme rural;
- OIC.

Mesures cantonales d'urgence en faveur de l'agriculture

En 2002, la loi ouvrant un crédit d'investissement et un crédit de fonctionnement au titre de mesures d'urgence en faveur de l'agriculture, ainsi que son règlement d'application ont été adoptés.

Les mesures visées par ces derniers sont les suivantes:

- Le désendettement d'exploitations agricoles à titre préventif ou curatif;
- L'octroi de primes pour l'arrachage volontaire définitif de vignes se situant sur des surfaces peu propices à cette culture;
- L'octroi de subventions pour la reconversion de l'encépagement ainsi que l'aide à la promotion des produits agricoles genevois;
- Un crédit extraordinaire d'investissement a également été ouvert dans ce cadre, au titre de subvention pour la construction et la mise en conformité d'installations de détention d'animaux de rente.

- **Viticulture**

A la suite de 2 périodes d'inscriptions, 165 demandes ont été déposées. Le traitement de l'ensemble de ces dossiers n'est pas terminé à ce jour, mais on peut tout de même estimer le montant de l'aide financière à environ 3'500'000.— F.

Au niveau des surfaces concernées, qui s'élèvent globalement à environ 150 ha, elles se répartissent ainsi:

Arrachage définitif: 25 ha;

Reconversion immédiate: 48 ha;

Reconversion progressive: 77 ha.

Les arrachages définitifs et les reconversions immédiates vont être en grande partie réalisés d'ici 2005. S'agissant par contre des reconversions progressives, elles vont s'échelonner sur de nombreuses années puisque les viticulteurs peuvent laisser le terrain exempt de vignes pendant 10 ans à compter de l'arrachage.

- **Désendettement**

Les mesures urgentes cantonales ont donné la possibilité d'appliquer l'ordonnance fédérale sur l'aide aux exploitations paysannes (OAEX). En 2003, seules deux requêtes ont été déposées qui devraient aboutir à des prêts d'environ 850'000.— F, dont les 5/9 sont pris en charge par la Confédération.

- **Promotion**

En étroite collaboration avec l'office de promotion des produits agricoles genevois (OPAGE), le service a expertisé et soutenu financièrement 9 projets (tous réalisés) de promotion des produits agricoles genevois. Ils concernent en premier lieu les productions maraîchères, arboricoles et de céréales panifiables. 3 projets favorisant l'ensemble des filières agricoles du canton ont également été soutenus. La plupart des projets seront reconduits en 2004. Par ailleurs, le service examine actuellement 6 nouveaux projets en vue d'un soutien en 2004. A ce jour, près de 1'600'000.— F ont été investis.

- **Subvention d'investissement (animaux de rente)**

Un crédit de 1'200'000.— F permet au service de l'agriculture, dès 2003, de soutenir financièrement des travaux de construction et de mise en conformité de constructions liées à la détention des animaux de rente.

Il s'agit plus particulièrement de travaux portant sur la construction, la transformation et l'adaptation des bâtiments destinés à la garde des animaux de rente, au stockage des effluents d'élevage ou encore à la mise en valeur des produits issus de la détention de ces animaux.

A ce jour, 13 projets ont été déposés et des engagements financiers définitifs ont été pris pour 4 d'entre eux, totalisant environ 425'000.— F de subventions.

Paiements directs, prestations écologiques requises (PER) et production végétale

Les chiffres donnés ci-après sont à considérer comme provisoires, étant donné que l'exercice 2003 n'est pas achevé au moment de la rédaction du présent rapport. Par ailleurs, ce caractère non-définitif est aggravé par le fait que pour près de 80% des exploitants, le service n'a pas pu obtenir de l'administration fiscale des données récentes taxées définitivement, ce qui entraîne une importante surcharge administrative et comptable.

Paiements directs généraux

Les paiements directs généraux, comprennent les contributions à la surface, la garde d'animaux consommant des fourrages grossiers et les surfaces viticoles en pente. Pour 2003, ce sont 15'263'537.— F qui ont été versés aux agriculteurs genevois à ce titre (limitation en fonction des unités de main-d'œuvre de standard – UMOS non prise en compte).

La répartition des différents modes de production des entreprises agricoles du canton s'est présentée de la façon suivante:

Mode de production	Nombre d'exploitations	Surface (hectares)
Prestations écologiques requises (PER)	316	10'413
dont Biologique	6	57
dont Biologique partiel	1	**25**

Paiements directs écologiques

Le total des contributions écologiques versées en 2003 a été de 3'653'705.— F (sans tenir compte de la limitation en fonction des UMOS).

Les contributions écologiques sont réparties entre les contributions pour la compensation écologique, la culture extensive de céréales et de colza, la culture biologique et la garde d'animaux de rente particulièrement respectueuse de l'espèce.

- **Contributions pour la compensation écologique**

Le total de ces contributions, versées aux agriculteurs du canton en 2003, s'élève à 2'037'076.— F.

L'argent versé est réparti de la manière suivante:

Compensation écologique	Nombre d'exploitations concernées	Surface donnant droit aux contributions (ares)	Total des contributions 2002 (en francs)
Haies et bosquets champêtres	109	3037	45'555
Prairies extensives	295	83909	1'258'635
Prairies peu intensives	13	2101	13'656
Jachères florales	62	8681	260'430
Jachères tournantes	63	14476	361'900
Surfaces à litière	4	564	8'460
Bandes culturales extensives	3	14	210
Arbres fruitiers haute-tige	114	5882	88'230
Total		**118'664**	**2'037'076**

Contributions moyennes par type de SCE et par exploitation

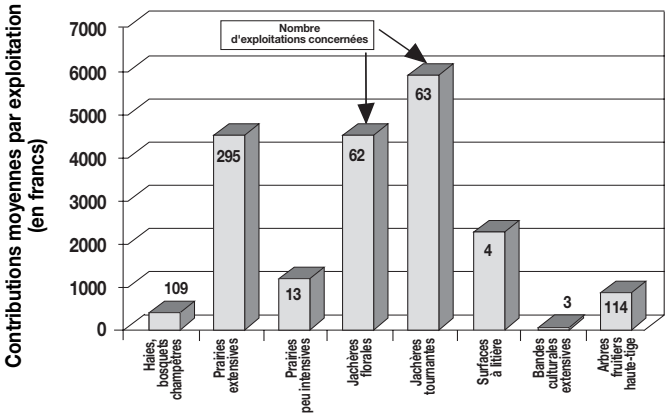

- **Contributions pour la culture extensive de céréales et de colza**

Le total des contributions octroyées par la Confédération pour la culture extensive de céréales et de colza dans notre canton s'est élevé à 1'242'218.— F en 2003. Comme le montre le tableau ci-dessous, les céréales panifiables représentent la plus grande partie de la culture extensive à Genève.

Culture extensive	Nombre d'exploitations concernées	Surface donnant droit aux contributions (ha)
Céréales fourragères	181	886
Céréales panifiables	183	1'941
Colza	85	387
Total	**449**	**3'215**

- **Contributions pour la culture biologique**

Ce sont 53'938.— F, pour une surface de 57.33 ha, qui ont été versés en 2003 en faveur de 5 exploitants genevois pratiquant la culture biologique et pouvant bénéficier de l'ensemble des paiements directs. Une exploitation a reçu uniquement les contributions liées aux surfaces de compensation écologique du fait de sa forme juridique.

- **Contributions pour la garde d'animaux de rente particulièrement respectueuse de l'espèce**

Les agriculteurs ont la possibilité d'inscrire leurs animaux aux deux programmes de garde d'animaux particulièrement respectueux de l'espèce. Il s'agit des programmes de systèmes de stabulation libre (SST) et de sorties régulières en plein air (SRPA).

En 2003, 73 exploitants ont inscrit au moins une catégorie d'animaux à l'un et/ou l'autre des programmes (10 exploitants de plus que l'année précédente).

Le tableau ci-après présente la répartition entre les programmes SST et SRPA:

Programmes	Nombre d'exploitations	Contributions (en francs)	Augmentation en relation avec 2002 (en francs)
Systèmes de stabulation libre (SST)	29	83'488	+ 2'102
Sorties régulières en plein air (SRPA)	70	236'985	+5'335
Total		**320'473**	**+7'437**

Production végétale et matières premières renouvelables

Le total des contributions versées en 2003 au titre des contributions à la culture des champs s'est monté à 3'241'074.— F.

Primes de culture	Nombre d'exploitations concernées	Surface donnant droit aux contributions (ha)	Augmentation des contributions (en francs)
Oléagineux	234	1'762	2'566'481
Légumineuses fourragères	144	462	677'258
Matières premières renouvelables (MPR)	3	6	12'000

Mesures écologiques cantonales

Le montant destiné aux surfaces de compensation écologique cantonales s'élève pour l'année 2003 à 296'433.– F.

Les principales mesures écologiques subventionnées par le canton sont les bandes-abris pour la sauvegarde des perdrix grises et les prairies extensives fleuries. Les contributions écologiques en faveur des bandes-abris sont entièrement prises en charge par le canton.

Les réseaux agro-écologiques prennent de plus en plus d'importance et le montant qui leur est versé s'élève, pour les différentes surfaces de compensation écologique, à 60'879.— F.

Trois réseaux agro-écologiques bénéficient des contributions citées ci-dessus:

- COLVER (communes de Collex-Bossy et de Versoix);
- Les Trois Nants (région de Meinier);
- Compesières (communes de Bardonnex et de Plan-les-Ouates);

Deux nouveaux projets sont à l'étude et concernent la commune de Bernex et les communes de la Champagne.

Contrôle de la surface agricole utile (SAU)

Dans le cadre général des contrôles exigés par la législation, notre service a procédé à des contrôles de la SAU globale des exploitations.

Ces contrôles sont opérés à partir de la numérisation des plans de situation fournis par les exploitants et par comparaison aux surfaces déclarées dans les formulaires de relevé des parcelles.

Sur les 14 exploitations contrôlées cette année, quatre n'ont pas satisfait aux exigences de précision imposées et ont été sanctionnées.

Résultats contrôle SAU 2003

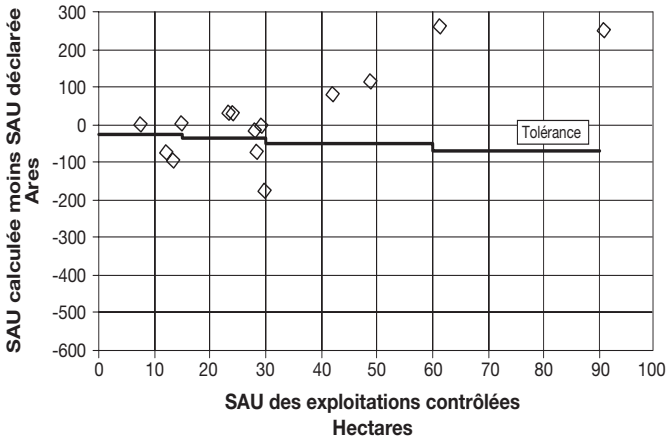

Contrôles de surface et d'affectation

Outre les contrôles de la SAU globale des exploitations, des contrôles parcellaires sont également effectués par les préposés communaux à la culture des champs. Ces contrôles portent sur 10% du territoire agricole des 41 communes concernées.

Les résultats de la campagne 2003 témoignent de la nécessité de tels contrôles, puisque après vérifications, 3 exploitations ont vu leurs parcelles corrigées et 6 sanctions ont été prises en application du schéma de sanction fédéral.

Améliorations foncières

Comme les années précédentes, le service a assuré le suivi technique et administratif des syndicats de remaniement parcellaire de Presinge et de Plan-les-Ouates, en sa qualité d'autorité de surveillance de ces entreprises.

Le service a par ailleurs procédé à l'expertise de 17 projets communaux d'assainissement agricole et de 20 projets individuels qui bénéficient d'un soutien financier cantonal, voire fédéral.

Cadastre de l'assainissement agricole

Dans le cadre de l'amélioration de la gestion hydrologique des cours d'eau, le service de l'agriculture, en partenariat avec les services du domaine de l'eau et le service de géomatique, a terminé fin avril la saisie informatique des collecteurs de drainage agricole et des périmètres drainés. Cette saisie a porté sur 4300 ha de périmètres drainés et environ 765 km de collecteurs.

Aménagement du territoire

- **Etude diagnostique de l'espace agricole transfrontalier**

Le service de l'agriculture participe aux diverses études engagées au niveau de l'espace rural transfrontalier sous l'égide du comité régional franco-valdo-genevois (CRFG).

- **Programme d'action dans le domaine agricole en relation avec l'adoption du plan directeur cantonal**

La mise en œuvre du plan directeur cantonal dans le domaine des constructions destinées à la production agricole non tributaire du sol nécessite la réalisation d'études complémentaires.

Deux mandats sont en cours actuellement. Il s'agit d'une part, de l'aménagement de l'aire rurale des communes de Bardonnex et Plan-les-Ouates et, d'autre part, de l'évaluation des impacts économiques et fonciers des zones agricoles spéciales.

En outre, les planifications de l'aménagement des secteurs de la plaine de l'Aire et de Veyrier-Troinex sont prévues à court terme.

- **Evaluation Stratégique d'Impact sur l'Environnement (ESIE) et Périmètres d'Aménagement coordonné (PAC)**

Le service de l'agriculture participe aux études d'aménagement entreprises en zone agricole. Ces études se font généralement dans le cadre de l'ESIE (entrée en vigueur en 2001 pour tout projet soumis à l'ordonnance relative à l'évaluation de l'impact sur l'environnement). Les projets de PAC sont soumis aux ESIE.

Les études suivantes sont en cours,

- PAC les Sciers – la Chapelle,
- PAC les Vergers à Meyrin,
- Rectangle d'or.

Protection des eaux

Le service de l'agriculture collabore aux différents programmes de renaturation des cours d'eau mis en œuvre au plan cantonal. Il participe notamment aux études et travaux entrepris sur la Seymaz et dans le bassin de l'Aire.

Droit foncier rural

Au cours de l'année 2003, la commission foncière agricole (CFA), instance chargée d'appliquer la loi sur le droit foncier rural (LDFR), a traité près de 200 dossiers. Les autorisations sollicitées portaient en particulier sur la division de parcelles sises en zone agricole, leur désassujettissement à la LDFR ou encore la vente d'immeubles à des exploitants agricoles, voire à titre exceptionnel, à des non exploitants. Une seule décision a fait l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif. Ledit recours, déposé par le service de l'agriculture en sa qualité d'autorité de surveillance, porte sur une autorisation de la CFA de désassujettir une parcelle agricole.

Crédits d'investissements

Pendant l'année 2003, 12 nouveaux prêts ont été octroyés, dont 9 pour des mesures individuelles et 3 pour des mesures collectives. Parmi les prêts attribués, 3 concernent l'aide initiale, 7 des bâtiments et 2 autres des achats de machines.

La gestion de ces demandes de prêts nécessite un engagement particulier de notre service au niveau de l'accompagnement des requérants dans la préparation et la constitution du dossier.

Le remboursement des crédits d'investissements pose parfois des difficultés compte tenu de la situation économique de certains bénéficiaires.

Production animale

Comme les années précédentes, le recensement des animaux a été effectué avec le concours de l'office vétérinaire cantonal. En 2003, l'effectif du cheptel s'établit selon le tableau et le graphique ci-après. Les exploitants statistique ont été différenciés de ceux bénéficiant de contributions liées aux paiements directs.

Espèces	Nombre de détenteurs en contributions	Nombre d'animaux en contributions	Nombre de détenteurs en statistique	Nombre d'animaux en statistique
Bovins	58	2'567	14	96
Bisons	3	186	0	0
Ovins	25	1'723	47	833
Porcins	22	2'134	5	1'527
Caprins	10	52	21	169
Volaille de rente	40	7'688	65	4'778
Equidés	74	1'034	86	813
Divers	34	163	39	643

	Variation en pourcentage	2001	2002	2003
Bovins (total)	1%	2'744	2'640	2'663
dont vaches laitières	1%	578	551	559
dont vaches mères	12%	338	353	397
Bisons	9%	153	170	186
Ovins	11%	3'076	2'302	2'556
Porcins	10%	2'602	3'335	3'661
Caprins	31%	270	169	221
Volaille de rente	-1%	8'712	12'642	12'466
Equidés	7%	1'737	1'730	1'847
Autres animaux			1'381	

Dans le but de maintenir la production animale et d'encourager l'amélioration du bétail par la sélection, des concours ont été organisés, au printemps et en automne, en collaboration avec les organisations d'élevage des espèces bovines et ovines. Par ailleurs, des subventions cantonales et fédérales ont été octroyées aux syndicats et fédérations d'élevage.

Mesures cantonales d'urgence 2003 relatives aux animaux consommant des fourrages grossiers

Compte tenu de la sécheresse qui a sévi dans notre canton cet été, deux mesures ont été prises en faveur des détenteurs d'animaux consommant des fourrages grossiers, pour permettre d'alléger la surcharge financière engendrée par l'achat de fourrages, et afin d'éviter notamment un abattage anticipé de certains animaux de rente:

- mesure de soutien aux détenteurs de bovins, ovins, caprins et bisons,
- mesure de soutien aux détenteurs d'équidés d'élevage.

Le montant des contributions a été fixé à 200.— F par UGBFG (Unité de gros bétail consommant des fourrages grossiers).

Les conditions étaient les suivantes:

- détenir un minimum de 3 UGBFG par mesure;
- pour la deuxième mesure: les équidés d'élevage devaient être détenus en vue de vente ou de reproduction.

L'exécution de ces deux mesures a donné les résultats suivants:

Mesures	UGBFG total	Montant versé (en francs)	Nombre de détenteurs concernés
Bovins, ovins, caprins, bisons	1'596.75	319'350	58
Equidés d'élevage	91.05	18'210	10
Total	**1'687.80**	**337'560**	

Viticulture

- **Aide fédérale à la reconversion de l'encépagement**

Au cours de l'année, la Confédération a attribué un complément de 120'000.— F au canton, ce qui porte le montant total de la contribution pour le maintien du vignoble suisse en 2003 à 661'400.— F. Cette somme, distribuée à 68 bénéficiaires, a contribué à la reconversion de 25,9 ha de chasselas et 6,9 ha de Riesling Sylvaner.

A ce stade, les inscriptions pour la reconversion 2004, provenant de 45 viticulteurs ou propriétaires, ont été déposées auprès de notre service. Celles-ci portent sur une surface de quelque 18 ha (15,7 ha de chasselas et 2,3 de Riesling Sylvaner) et une somme d'environ 380'000.— F, soit inférieure à l'enveloppe de 540'000.— F allouée par la Confédération à notre canton.

- **AO Genève**

Les travaux entrepris en vue de trouver une solution à la problématique de l'AO Genève se sont poursuivis pendant l'année 2003. Ainsi, l'étude d'avocats mandatée pour examiner le contexte juridique a déposé son rapport. En regard notamment de son contenu, il a été décidé de procéder à un recensement exhaustif des vignes exploitées en zone frontalière française. Cette opération est actuellement en cours.

- **Contrôle de la vendange**

Comme chaque année, le service de l'agriculture a procédé, en collaboration avec le service de la protection de la consommation, au contrôle officiel de la vendange, lequel porte sur les aspects quantitatifs et qualitatifs. Dans ce contexte, on peut observer que les vendanges 2003 se caractérisent par une très faible production d'excellente qualité, qui laisse augurer un millésime exceptionnel. Plus précisément, le volume récolté s'élève à 8'119'224 litres,

soit 31% inférieurs à la moyenne décennale. Sur le plan qualitatif, la teneur naturelle en sucre enregistre une progression de près de 14% par rapport à la même période de référence. Enfin, la surface viticole s'est réduite de 46 hectares pour s'établir à 1'283 ha (sans la zone frontalière).

- **Blocage-financement du millésime 2002**

Les vins du millésime 2002, bloqués au sens de cette mesure, représentent 11'669,8 hectolitres (4'255 hectolitres de vin rouge et 7'414,8 hectolitres de vin blanc).

Ainsi, forts de la caution de l'Etat de Genève, les détenteurs de ces vins ont pu obtenir des liquidités auprès d'établissements bancaires s'élevant à plus de Fr. 1'570'000.—.

Il est à noter que cette mesure nécessite un suivi administratif rigoureux de la part de l'administration, dès lors que la garantie de l'Etat est formée par un bien périssable (vin) détenu dans les locaux des intéressés.

- **Vulgarisation**

Les principales prestations du service, au travers de la station cantonale de viticulture et d'œnologie, peuvent être résumées ainsi :

- conseil technique en matière viticole et œnologique;
- analyse de vins et développement de nouvelles méthodes d'analyses visant à améliorer la qualité des vins genevois; participation au réseau Romand de parcelles de référence «maturation polyphénolique des raisins rouges»;
- essais techniques divers et démonstrations;
- organisation, en collaboration avec l'AOVG, de la «Sélection des vins de Genève», manifestation ayant pour but de sélectionner les meilleurs crus du canton, dignes de représenter le vignoble genevois lors de diverses manifestations et concours. Les très bons résultats obtenus par les vins genevois dans les concours internationaux illustrent bien la nécessité de ces sélections;
- organisation et supervision technique de la dégustation nationale des vins suisses labellisés «VINATURA»;
- mise en place d'une commission de dégustation destinée à sélectionner des vins suisses pour les caves du palais fédéral;
- développement en collaboration avec les autres cantons d'un guide des vins suisses dont la parution est prévue pour novembre 2004;
- animation d'un groupe de travail regroupant une vingtaine de vignerons genevois ayant pour mission de définir des objectifs précis pour la vitiviniculture genevoise. Dans ce cadre, deux rapports ont été diffusés :

  Première partie : Stratégie viticole 2002 «Situation actuelle» (122 pages) du 12 septembre 2002

  Deuxième partie : Stratégie viticole 2006 «Objectifs» (38 pages) du 20 mai 2003
- en collaboration avec l'Office de promotion des produits agricoles de Genève, participation active à la promotion des vins genevois;
- une enquête menée auprès de communes de Suisse allemande, 1005 communes en 2001 et 355 en 2003, a montré notamment la faible notoriété de la Genève viticole.

Sur le plan du conseil, les activités de la station de viticulture et d'œnologie s'expriment notamment par les données suivantes :

	1999	2000	2001	2002	**2003**
Production intégrée	167 viticulteurs	166 viticulteurs	167 viticulteurs	168 viticulteurs	167 viticulteurs
Analyses de vin	2'146	3'204	3'550	3'063	3'051
Encavage de raisins d'essais	12 lots 1'182 kg	20 lots 1'790 kg	22 lots 2'216 kg	23 lots 1'978 kg	25 lots 2'479 kg

- **Gestion du vignoble de l'Etat**

Les efforts de rationalisation ont été poursuivis de même que les contrôles de qualité.

La récolte de raisin et la mise en bouteilles se présentent ainsi :

	1999	2000	2001	2002	**2003**
Récolte de raisin	65'134 kg	58'659 kg	51'206 kg	43'586 kg	35'068 kg
Mise en bouteilles	48'859 millésime 1998	63'577 millésime 1999	42'537 millésime 2000	40'206 millésime 2001	35'880 kg millésime 2002

La vigne s'est montrée peu généreuse en 2003. Au niveau cantonal, les rendements sont inférieurs de 36% par rapport à la moyenne des 4 derniers millésimes. Néanmoins, pour augmenter le niveau qualitatif des vins du domaine, des décharges importantes de récolte ont été effectuées.

Différents cépages interspécifiques et d'assemblage sont produits au vignoble de l'Etat, vinifiés à la station de viticulture et dégustés par les viticulteurs et encaveurs genevois de manière à estimer leur potentiel qualitatif. Ainsi, ce ne sont pas moins de 26 cépages différents qui sont cultivés sur le domaine.

Le vignoble de l'Etat a contribué à la promotion des vins de Genève en participant à plusieurs manifestations, dont notamment la Vigne des Nations. Par ailleurs, le Gamaret-Garanoir 2000 a été distingué à Vérone en Italie et a décroché l'or aux sélections des vins de Genève, comme le Gamay 2002. Le Pinot Noir 2000 élevé en fût de chêne et le Chardonnay 2001 élevé en fût de chêne ont également été remarqués aux sélections des vins de Genève en obtenant une médaille d'argent.

D'autre part, les autorités de plusieurs communes suisses alémaniques ont été reçues à Genève en 2001, 2002 et 2003. Outre une visite de la Vieille-Ville, les participants ont découvert la campagne genevoise et ses produits. Menée conjointement avec l'Office de promotion des produits agricoles de Genève, cette opération vise à développer une nouvelle image des vins de Genève en Suisse allemande. Une parcelle, sur le domaine viticole de l'Etat, est dédiée à ces communes. Plusieurs visites sont prévues pour 2004.

Enfin, le domaine a développé un nouveau vin doux. Ce nouveau venu complète judicieusement la gamme des vins du domaine. Il est plus vif en bouche, montre des parfums plus citronnés et plus frais que le désormais célèbre Gewürztraminer passerillé créé en 1992.

Le projet de loi concernant la maison vigneronne est terminé. Rappelons que ce bâtiment aura deux objectifs :

- un centre d'exploitation fonctionnel et rationnel pour le domaine de la République et Canton de Genève, qui utilise actuellement trois sites provisoires différents;
- un espace promotionnel pour les vins genevois en général.

Le crédit d'étude a été voté et un projet détaillé a été réalisé. Le Grand Conseil doit encore se prononcer quant au budget d'investissement. Le CEPTA s'est vu confier l'aménagement de l'espace promotionnel «Vins de Genève».

Arboriculture

Le service de l'agriculture a assuré les missions suivantes en faveur de la production fruitière genevoise:

- recensement des vergers et des cultures de baies (petits fruits), portant sur les surfaces cultivées, essences, variétés, modes de production principalement;
- estimation des récoltes de fruits pour la planification du marché helvétique;
- participation à la formation professionnelle, au niveau du brevet et de la maîtrise, dans le cadre romand (AGORA);
- participation aux instances professionnelles arboricoles lémaniques (UFL);
- mise en place d'un groupe de réflexion avec les arboriculteurs genevois sur le devenir de l'arboriculture à Genève et le développement de nouveaux produits;
- développement d'un nouveau mode de commercialisation des fruits, en plaçant avec succès des corbeilles de fruits dans près de 100 entreprises de la région lémanique.

Le rapprochement des stations cantonales d'arboriculture vaudoise et genevoise est effectif depuis 2002 et le conseil technique arboricole pour les arboriculteurs genevois est assuré par les conseillers de la station d'arboriculture vaudoise, qui ont prodigué des cours de formation sur la taille des arbres fruitiers, l'entretien du verger ou le choix des variétés par exemple.

Protection sanitaire des végétaux

Feu bactérien

Depuis la parution du Règlement genevois sur la lutte contre le feu bactérien (M 2 15.06) en octobre 2002, la stratégie de contrôle et de lutte s'est mise en place sur notre canton.

- **Contrôles**

Toutes les communes genevoises sont chargées d'effectuer des contrôles sur leur territoire public communal et sur les propriétés privées. Les contrôleurs, mandatés par les communes, ont été formés en mai et juin 2003 sur les symptômes du feu bactérien, la reconnaissance des plantes et la marche à suivre pour les contrôles. Sur chaque propriété publique et privée le contrôleur recense les pommiers, poiriers, cognassiers, néfliers, aubépines, buissons ardents, chaenomeles, sorbiers, stranvesia et cotonéasters. En 2003, 25 communes ont réalisé ces contrôles sur la totalité de leur territoire, 9 communes ont commencé le travail mais elles le termineront en 2004, et 11 communes ont prévu ce travail pour 2004.

- **Elimination préventive de plantes hôtes**

Le Service de l'agriculture a décidé d'éliminer les plantes appartenant au groupe des *Cotonéasters salicifolius,* dans une zone déterminée du canton de Genève. Cette mesure est indiquée dans la Feuille d'avis officielle des 23, 26, et 28 mai 2003. La zone d'élimination préventive a été définie selon les directives de l'Office fédéral de l'agriculture: elle concerne les secteurs situés dans un rayon de 3 km autour des vergers et des pépinières à protéger.

Les propriétaires de Cotonéasters situés dans cette zone doivent procéder à l'élimination de ces plantes même si elles sont saines. Pour le moment environ 4000 Cotonéasters sont à éliminer. Cette mesure est relativement bien suivie par les habitants, mais il est important qu'il y ait un suivi de ces éliminations au cours des années suivantes.

- **Cas de feu bactérien**

Aucun nouveau foyer de feu bactérien n'a été découvert cette année. Ceci est sûrement du à la chaleur de cet été qui n'a pas été favorable au développement de la bactérie. Toutefois, il a été retrouvé des cas au Grand-Saconnex, à Cologny et à Vernier, ce qui confirme la présence de foyers importants sur ces communes.

Afin de mieux surveiller le territoire genevois, les entreprises reconnues se sont vues proposer une formation. Ainsi, une trentaine d'entreprises d'entretien des espaces verts est aujourd'hui capable d'identifier la maladie et de prendre les mesures d'hygiène nécessaires.

Traitement des résidus de produits phytosanitaires

Concernant la problématique des résidus de produits de traitements des plantes retrouvés dans les eaux, un projet est en cours en collaboration avec les services chargés de la protection de l'eau (DomEau). Une information technique a été diffusée auprès des agriculteurs genevois et un concept global de prévention est à l'étude, incluant l'installation pilote d'une place de récupération et de traitement des résidus de produits phytosanitaires.

- **Installation de récupération et de traitement des résidus**

En 2003, le projet d'installation pilote proprement dit est rentré dans sa phase de réalisation avec la production d'une étude de détails concernant la création d'une place de récupération et de traitement des résidus de produits phytosanitaires à Choully (commune de Satigny). Cette installation pilote vise la protection des eaux du bassin-versant de l'Allondon. Cette phase a réuni les représentants des services de DomEau, des milieux agricoles, les autorités communales partenaires du projet, ainsi que les autorités françaises concernées. Tant les aspects techniques que financiers ont été abordés.

- **Projet pilote**

Cette dernière phase a conduit le projet dans son ensemble à se rapprocher des autorités fédérales, en l'occurrence de l'OFAG, et des cantons de Vaud et du Valais menant des projets similaires. Dans ce cadre, les 3 cantons ont été nommés projet pilote pour développer la problématique phytosanitaire en matière de protection des eaux, ceci en vue de l'obtention de subventions fédérales via l'art. 62a de Loi fédérale du 24 janvier 1991 sur la protection des eaux. Ces subventions permettraient de financer un projet de réduction des résidus de produits de traitements des plantes retrouvés dans les eaux et par là-même, de contribuer à l'amélioration de la qualité des eaux.

Organismes génétiquement modifiés

Dans le cadre de la souveraineté alimentaire, un groupe de travail étudie la problématique des OGM en agriculture. Une enquête a été menée auprès des distributeurs de

semences afin de déterminer si les semences et plantons commercialisés à Genève et en Suisse sont indemnes, ce qui semble être le cas. Une information détaillée sera adressée en 2004 aux agriculteurs et aux jardiniers amateurs genevois.

Par ailleurs, la demande de créer sur le plan national un observatoire fédéral des OGM a été faite par le Conseil d'Etat au Conseil fédéral, lors de la prise de position sur les ordonnances d'application de PA 2007. Cet observatoire aurait pour mission de renseigner la population et de transmettre aux services cantonaux chargés de la surveillance toutes les informations nécessaires à l'accomplissement correct de leurs tâches.

Autres activités

- Contrôle et lutte contre les organismes de quarantaine, particulièrement nuisibles (feu bactérien, sharka, flavescence dorée de la vigne, criocère – diabrotica virgifera – sur maïs, par exemple). Ni la sharka des arbres à noyau, ni la flavescence dorée de la vigne, ni le criocère du maïs n'ont été découverts.
- Contrôle de l'état de santé de la végétation et des cultures. La résistance du carpocapse des pommes aux insecticides se généralise et le seul espoir réside dans l'application parallèle de plusieurs méthodes de lutte biologique. La plupart des vergers sont menés en lutte biologique avec des résultats prometteurs, malgré l'augmentation des populations de carpocapse suite à la chaleur estivale. Les méligèthes du colza développent eux aussi une résistance aux insecticides et là il n'existe malheureusement pas de parade possible, même en lutte biologique. Les méligèthes ont au printemps contribué à endommager de nombreuses cultures de colzas déjà fortement affaiblies par les méfaits du climat, excès d'eau à l'automne et à l'hiver et gel intense en février. L'ambroisie à feuille d'armoise a fait l'objet d'observations particulières afin de déterminer son aire de répartition, on la rencontre localement sur l'ensemble du territoire du canton. Des informations régulières ont été données aux agriculteurs. Si l'ambroisie, en tant qu'adventice envahissante, pose des problèmes dans les cultures de printemps et les prairies extensives, elle représente avant tout un risque important en terme de santé publique, car elle est fortement allergisante pour l'homme. Un groupe de travail officiel est constitué pour développer la stratégie de prévention à mettre en place à Genève.
- Délivrance des certificats phytosanitaires lors de l'exportation de végétaux.
- Mesures de soutien aux agriculteurs offrant des prestations écologiques: contrôle des pulvérisateurs, autorisations spéciales pour l'application de produits de traitement des plantes.
- Vulgarisation des techniques phytosanitaires et développement de mesures de prévention.
- Formation des utilisateurs de produits de traitement des plantes par des cours préparatoires et par l'obtention du permis de traiter, en agriculture et horticulture.

Perspectives 2004

- Consolidation de la nouvelle organisation du service.
- Mise en place des adaptations relatives à la nouvelle politique agricole fédérale (PA 2007).
- Exécution de la loi sur les mesures d'urgence en faveur de l'agriculture. Dans ce contexte, un nouveau projet portant sur la création et la promotion d'un vin d'assemblage devrait être développé.
- Préparation des dispositions d'application du projet de loi sur la promotion de l'agriculture dans la perspective d'une adoption de ce texte par le Grand Conseil. Analyse des impacts de ce projet en termes de compétences et ressources du service.
- Conception d'un organisme de promotion de l'agriculture.
- Développement des projets «ville-campagne» et notamment mise en œuvre de la marque de garantie «Genève Région – Terre Avenir» identifiant l'ensemble des produits agricoles genevois.

8.3.2 Office vétérinaire cantonal

Objectifs et priorité

Les activités de prévention mentionnées dans les «perspectives» du rapport d'activités 2002 de l'office se sont réalisées durant l'année 2003, sans toutefois être achevées. Une brochure élaborée par l'Office vétérinaire fédéral, en collaboration avec l'Office vétérinaire cantonal (OVC), destinée aux parents d'enfants non-scolarisés est en voie d'impression. Ce texte a pour but la prévention des accidents par morsures. En ce qui concerne les enfants scolarisés, la même prévention se fera directement dans les classes, au moyen du cours PAM (voir chapitre sécurité publique).

Sur le front des épizooties chez les animaux de rente, la situation a été calme durant l'année, aucune maladie contagieuse majeure n'étant venue troubler la santé animale. En ce qui concerne l'apiculture, relevons l'excellente collaboration des inspecteurs des ruchers; lesquels ont dû faire face à plusieurs foyers de loque américaine ou européenne qu'ils ont maîtrisé avec rigueur et compétence.

La protection des animaux est toujours un domaine demandant une extrême vigilance. Les experts de l'office sont la plupart du temps interpellés des personnes ayant le sentiment qu'un animal n'est pas détenu dans de bonnes conditions. Les contrôles de l'OVC sont parfois intrusifs et non fondés (25%), alors qu'un cas sur deux requiert une décision formelle de la part de l'Office (avertissement, mise en demeure, amende, etc.).

En 2003, l'office a été réorganisé en deux pôles: une partie scientifique regroupant les vétérinaires et la responsable du PAM et une partie administrative; le poste de Vétérinaire cantonal adjoint a été supprimé. La Fourrière cantonale dépend, dès lors, directement du Vétérinaire cantonal. Cette restructuration a été mise en place pour tendre vers une meilleure clarté de l'organisation du service vis-à-vis des interlocuteurs, aussi bien externes qu'internes à l'administration publique.

Sécurité publique

Une nouveauté: le PAM. L'Office travaille à la mise en place d'un programme de prévention des accidents par morsure de chiens (PAM), destiné aux enfants des écoles primaires, dans le but de leur faire acquérir un comportement adéquat à l'égard des chiens. En effet, les enfants encourent un risque deux fois plus élevé que les adultes de se faire mordre et, dans 58% des cas, l'accident est précédé d'une interaction entre l'enfant et le chien (caresser,

jouer, etc.). Comme les enfants sont de petite taille, ils sont, dans la majorité des cas, blessés à la tête et dans la plupart des situations, par un chien qu'ils connaissent. L'enseignement proposé comprendra un cours à la fois théorique et pratique, dispensé dans les classes par des animateurs accompagnés de leur chien et spécialement formés par l'Office.

L'acquisition de chiens appartenant aux races dites «d'attaque» diminue dans le canton grâce aux diverses actions de prévention. L'Office a enregistré 137 Rottweiler, 29 Pitbull, 63 Am'staff, 14 Dogues argentins, 3 Cane corso, 3 Presa canario, 3 Mâtin de Naples, 11 Mastiff et 2 Boerbull pour l'année, soit un total, au 15 décembre 2003, de 265 représentants de ces races contre 335, à la même date en 2002. Nous pouvons affirmer, selon les données statistiques en notre possession, qu'une grande majorité de détenteurs de ces chiens sont de jeunes adultes cédant à un effet de mode.

98 dossiers ont été instruits en regard d'agressions canines tout type confondu, néanmoins, 42 concernant des agressions à l'encontre de l'être humain.

L'office a resserré ses liens avec les communes (AMS), afin de mener à bien un travail de prévention de proximité efficace. Des cours aux agents de ville ont été dispensés et l'office est déjà sollicité pour former les nouveaux aspirants. A l'avenir, cette collaboration devrait s'étendre aux éducateurs canins avec lesquels un partenariat est souhaitable, en raison de leur rôle crucial auprès des détenteurs de chiens.

Santé animale – santé publique

Dans le cadre des contrôles imposés par l'Office vétérinaire fédéral pour l'année 2003, 16 exploitations genevoises ont été contrôlées, soit: 9 détenteurs de bovins, 1 de chèvres, 1 de bovins et de chèvres, 2 de chèvres, de moutons et de volaille, 2 de porcs, de volaille et de lapins et 1 détenant uniquement de la volaille.

Le résultat de ces contrôles a démontré que 10 exploitations présentaient des lacunes dans les annonces obligatoires de mutation des troupeaux. 7 n'avaient pas de journal des traitements bien que dans 4 cas, cela soit lié à l'absence de traitement durant l'année 2003. Un manquement a été relevé quant à la détention des animaux, par contre, rien n'a été constaté en ce qui concerne la qualité de la production laitière.

A la demande du Service de l'agriculture et dans le cadre des prestations écologiques requises (PER), l'Office a également contrôlé les conditions de détention des animaux de rente dans 10 exploitations genevoises. Lors de 5 visites, les contrôles PER ont été faits conjointement aux contrôles officiels (contrôles bleus).

L'inspectorat des ruchers a effectué 94 contrôles de ruchers (40% des ruchers genevois), soit 908 ruches (44% des ruches). Genève compte encore 150 apiculteurs, 217 ruchers pour 1945 colonies d'abeilles. 6 cas de loque américaine et 3 de loque européenne ont été confirmés. Suite à des contrôles rigoureux des colonies par les inspecteurs des ruchers, l'Office a pu lever les séquestres y relatifs, sur tout le canton, le 5 décembre 2003.

Durant l'année 2003, à la demande de l'Office vétérinaire fédéral, le canton de Genève a procédé à l'assainissement de surface de ses exploitations porcines, en regard de l'actinobacillose (APP) et de la pneumonie enzootique (EP). Le mandat relatif à la surveillance du bon déroulement de ce processus a été confié au Service sanitaire porcin (SSP). Aussi, 23 lieux de détention ont été concernés, 1 seule porcherie n'est pas encore assainie mais elle le sera d'ici fin janvier 2004. Pour aider les exploitants qui affouragent leurs porcs avec les déchets de cuisine des restaurants mais qui, durant la phase d'assainissement, ne peuvent les utiliser, l'Office, par le biais du Fonds cantonal des épizooties, a pris en charge les frais de destruction.

Dans le cadre de l'épidémiosurveillance exigée par l'Office vétérinaire fédéral, les examens suivants ont été réalisés:

- 37 analyses en regard de la Brucellose bovine;
- 15 analyses en regard de IBR/LBE;
- 10 analyses en regard de IBR/IPV;
- 6 analyses en regard de la maladie d'Aujeszky chez les porcs;
- 17 contrôles sérologiques en regard de la Brucellose chez les chèvres;

leurs coûts sont pris en charge, en totalité, par le Fonds cantonal des épizooties.

Protection des animaux

Dans le domaine de l'expérimentation animale, l'Office a pour tâche d'évaluer les requêtes sous l'angle de la pertinence de la recherche, de la méthodologie proposée et de la «transposabilité» des résultats obtenus à l'homme. Ces évaluations impliquent une réflexion approfondie sur le choix du modèle animal.

En 2003, 134 requêtes ont été soumises à l'Office et à la Sous-commission cantonale de surveillance des expérimentations sur animaux vivants (ci-après SCSEAV). 4 ont fait l'objet d'une décision d'annulation, 50 ont nécessité des renseignements complémentaires et 63 ont été autorisées avec restrictions et/ou modifications et/ou charges supplémentaires. La SCSEAV, organe de surveillance indépendant de l'Office, a effectué 23 contrôles et a tenu 5 séances, en présence d'un de nos vétérinaires.

Dans le domaine de la formation des expérimentateurs, notamment la formation continue, l'Office a été sollicité, d'une part pour la reconnaissance de la validité de ces cours, et d'autre part, pour l'élaboration d'une directive fédérale en la matière (participation à un groupe de travail pluridisciplinaire). L'évaluation de l'équivalence des cours suivis à l'étranger est particulièrement importante, parfois ardue.

La Sous-commission de contrôle des soins et des installations des animaux de rente a effectué 33 contrôles. Cette commission, indépendante de l'Office, a tenu 4 séances annuelles en présence du Service de l'agriculture et d'un de nos vétérinaires.

Fourrière cantonale pour chiens

Cette année encore, la Fourrière cantonale a pris en charge 505 animaux, dont 316 chiens et 31 autres espèces (chats, rats, cobayes, furet, python, tortue, chinchilla). Si 256 chiens ont retrouvé leur propriétaire, 60 chiens et 22 chats, non réclamés, ont été transférés auprès d'un organisme de protection des animaux pour placement.

Le volet «social» de l'activité de la fourrière, à savoir la prise en charge de chiens (91 cette année) par exemple lors d'hospitalisation ou d'incarcération du propriétaire ou lorsqu'une personne se trouve momentanément dans la précarité, prend une part de plus en plus importante dans

les tâches déjà multiples des gardien(ne)s de fourrière. L'écoute, la patience et l'empathie, sont devenues des qualités indispensables au travail, tant à la Fourrière cantonale qu'à l'office.

Enquêtes et autres contrôles dans le cadre de la protection des animaux

L'office a accusé réception de 142 plaintes ayant nécessité 153 visites à domicile. De plus, 31 contrôles relatifs à la détention d'animaux sauvages et 22 dans le cadre de manifestations publiques (cirques, exhibitions, etc.) ont été réalisés.

L'utilisation d'animaux, sauvages et/ou domestiques, lors d'exhibitions dans un but promotionnel (centres commerciaux, publicité, spectacles, etc.) ou privé (mariages, soirées, attractions, etc.), prend de plus en plus d'ampleur. La demande est évaluée avec beaucoup de rigueur pour décider de sa conformité face à la loi; l'animal devra être présenté dans de bonnes conditions, n'occasionnant pas de stress. 52 autorisations de ce type ont été délivrées.

Par ailleurs, 20 contrôles ont été effectués, dont 17 par la Sous-commission de contrôle des conditions de détention des animaux, dans les chenils, chatteries, parcs animaliers et commerces zoologiques. Cet organe, indépendant de l'Office, s'est réuni à 5 reprises en présence d'un de nos vétérinaires.

Sanctions

Toujours dans l'esprit de continuer dans la voie de la prévention, la répression fait aussi partie des tâches de notre Office, aussi 146 contraventions ont été dressées cette année (1 x 1'000.— F, 1 x 800.— F, 1 x 700.— F, 4 x 600.— F, 4 x 500.— F, 15 x 400.— F, 7 x 300.— F, 104 x 200.— F et 5 x 100.— F). De plus, il a été prononcé 14 interdictions de détenir des animaux, 41 séquestres provisoires, 18 décisions de séquestre définitif. De ces séquestres, 2 chiens ont été euthanasiés pour raison de santé, 4 pour des raisons de sécurité publique.

Perspectives

2004 devrait voir se concrétiser les mesures légales édictées dans la loi sur les conditions d'élevage, d'éducation et de détention des chiens. Certaines dispositions mettent l'accent sur la prévention et l'information, ce qui permettra l'élaboration de divers outils didactiques.

L'office prévoit de prendre une part plus active lors de manifestions genevoises, ce qui lui permettra d'être plus présent sur le terrain et prépare une opération «portes ouvertes», dans le courant du mois de juin 2004, à la Fourrière cantonale pour chiens.

8.4 Protection de l'environnement

Le domaine de la protection de l'environnement regroupe sept services opérationnels, soit le service cantonal de protection de l'air, le service cantonal de la protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants, le service cantonal de l'énergie, le service cantonal d'étude de l'impact sur l'environnement, le service cantonal de géologie, le service cantonal de gestion des déchets, le service cantonal de toxicologie industrielle et de protection contre les pollutions intérieures, ainsi que trois services ressources, le service juridique de la protection de l'environnement, le service scientifique de l'environnement et Environnement-Info. Le service cantonal d'hydrobiologie qui en faisait également partie a, quant à lui, rejoint le domaine de l'eau, devenant le service cantonal de l'écologie de l'eau.

Le domaine de la protection de l'environnement fonctionne en réseau depuis le 1er janvier 2001. Cette structure permet une collaboration au quotidien dans un secteur où de nombreux dossiers sont sous-tendus par les mêmes enjeux et où les synergies sont essentielles à l'atteinte des objectifs.

En 2003, trois plans importants pour l'environnement ont été adoptés par le Conseil d'Etat, soit le plan de mesures 2003-2010 «Assainissement de la qualité de l'air», le plan directeur cantonal de l'énergie 2003 et le plan de gestion des déchets du canton de Genève 2003-2007. A noter aussi un nouveau crédit d'investissement de 83 millions qui devrait permettre d'agir notablement dans le domaine du bruit routier ces onze prochaines années.

La communication assurée par Environnement-Info, qui englobe à la fois les domaines de l'environnement, de l'eau et de la mobilité, contribue à assurer une grande cohérence dans l'accompagnement des mesures et des actions entreprises. La qualité de l'environnement à long terme requiert en effet l'implication active de la population et des professionnels, qui ne peut s'obtenir que par une information soutenue, pertinente et concertée.

8.4.1 Environnement-Info

Mission

Environnement-Info, qui a succédé à Inf-eau-déchets afin de mener plus largement son action, est un service ressource du domaine de la protection de l'environnement. Il dessert également les domaines de l'eau et de la mobilité. Sa tâche est d'informer, de former et de sensibiliser le public en vue d'une meilleure prise en compte de l'environnement dans les comportements quotidiens, aussi bien dans la vie privée que dans la vie professionnelle. Il couvre des thématiques aussi diverses que les déchets, l'eau, l'air, le bruit, les sols, l'énergie, la mobilité, les rayonnements non ionisants, la pollution intérieure ou le développement durable.

Pour accomplir sa mission d'information au quotidien, le service dispose de trois axes principaux: une ligne téléphonique, 022 327 47 11, à laquelle répond une écoconseillère qui reçoit une vingtaine de téléphones par jour de particuliers, d'entreprises, de professeurs, d'élèves, de communes, etc.; un centre de documentation dans lequel on trouve non seulement les publications du service mais aussi des documents, livres, ou encore du matériel pédagogique et enfin un site Internet.

Information sur les déchets

Deux campagnes de sensibilisation grand public ont marqué l'année: «Zéro souci, zéro franc», destinée à informer le public sur la reprise du matériel électrique et électronique et «Halte aux serial jeteurs», dont le but était de sensibiliser le public à la propreté des espaces publics. Les communes genevoises ont largement participé à cette dernière en posant des affiches sur leur territoire, en organisant des événements autour des personnages de contes de fées (Cendrillon, le Prince Charmant, le Petit Poucet) ou en prenant part à la «Journée propreté» du 4 octobre.

L'animation dans les écoles primaires, financée par le fonds cantonal de gestion des déchets, s'est poursuivie. Tout au long de l'année, plus de 450 classes du canton ont accueilli deux animatrices. Par ailleurs, un DVD interactif, destiné aux élèves du post-obligatoire a été développé sous l'égide d'Environnement-Info et testé dans des classes de différents types (collège, école de culture générale, cycle d'orientation, etc.). Une animation sera proposée aux plus de 15 ans dès l'an prochain.

Environnement-Info a organisé, en collaboration avec le service cantonal de gestion des déchets, deux journées de sensibilisation à l'intention des entreprises privées. La première, destinée aux cafetiers-restaurateurs, a accompagné la diffusion du guide «L'art d'accommoder les restes» sur le thème des déchets de la restauration et de l'hôtellerie. La seconde était une invitation aux entrepreneurs genevois et a vu quelque 850 personnes participer à différentes tables rondes.

Information sur l'eau

Créée pour marquer l'année de l'eau, une nouvelle exposition itinérante intitulée «Préserver l'eau, préserver la vie» a été inaugurée au Palais des Nations au mois de juin. Elle s'est arrêtée, au fil des semaines, dans différents endroits du canton (écoles secondaires, manifestations ponctuelles, France voisine, etc.). Les 42 panneaux qui la composent mettent en scène l'eau dans tous ses états (protection, renaturation, évacuation, traitement, etc.).

Un nouveau site Internet «Eau-Info» *(http://www.geneve.ch/eau)* a vu le jour en septembre. Il propose des informations générales sur l'eau, des publications, mais aussi des données de qualité de l'eau, des bases légales, des formulaires à télécharger et des procédures.

Information sur l'air

Un supplément de la Tribune de Genève, entièrement consacré à l'air, a paru en juin 2003 afin de sensibiliser un large public. Cela a constitué l'occasion d'aborder de manière pragmatique et vulgarisée de nombreux points-clés de la problématique de l'air.

La campagne nationale «Ozone OK» (notamment : un site Internet et de l'information via les pharmacies du canton) a été relayée par le service pour informer les personnes sensibles et le grand public à la problématique de l'ozone. Suite aux forts taux d'ozone de l'été, un groupe de travail interdépartemental a été constitué afin de proposer des mesures, tant au niveau de la prévention des pics d'ozone, qu'au niveau des actions d'urgence.

Information sur le développement durable

Un guide du développement durable à l'attention des PME a été publié sous forme de classeur exhaustif et de brochure courte. Elaborés en étroite collaboration avec différents services de l'Etat, la Chambre de commerce et d'industrie de Genève et la Fédération des entreprises romandes, les deux documents ont été diffusés très largement aux entreprises genevoises et dans les établissements d'enseignement.

Information sur la mobilité

L'accent a été mis sur le concept de «mobilité douce». Une campagne de sensibilisation «La mobilité douce, ça marche pour tous», en deux vagues (printemps et automne), a mis en évidence le vélo et la marche à pied plutôt que la voiture pour se déplacer. Lors de la Semaine de la Mobilité, un «événement» a été réalisé, des personnes aux couleurs de la mobilité douce distribuant ballons et autocollants dans les rues de Genève. Une campagne plus large, signée «L'esprit mobile», promouvant aussi les transports publics, a pris le relais en novembre-décembre.

Le service a aussi informé sur la mobilité douce en participant aux Journées du développement durable sur la Plaine de Plainpalais au mois de juin, à l'occasion desquelles un stand et une exposition ont été réalisés.

Un groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises pour étudier un projet de promotion du système de conduite Eco-drive. Des cours aux fonctionnaires de l'Etat devraient commencer en 2004.

Un groupe de travail incluant des représentants des commerçants du centre-ville s'est penché sur la question de la fréquentation des rues marchandes, entre autres, et a finalement trouvé un accord à ce sujet. La demande d'information du groupe sur la circulation a été satisfaite grâce à Infomobilité, outil informatique présenté lors d'une conférence de presse.

Information sur l'énergie

Environnement-info a été étroitement associé à la réalisation du Plan directeur cantonal de l'énergie, qui sera publié début 2004.

L'exposition «Energie - le bon choix» et la brochure correspondante ont circulé dans plusieurs centres commerciaux.

La campagne «Voiture plus propre» s'est poursuivie, la liste des voitures exonérées augmentant et se diversifiant. Un stand du ScanE a présenté les applications de l'«eau caloporteuse» à la Nuit de la Science, et un stand mobilité/énergie/air a été monté pour les journées du développement durable.

Publications

- Dépliant «Nouveau : reprise gratuite du matériel électrique et électronique» ;
- Brochure «Inventaire des déchets du canton de Genève 2002» ;
- Brochure «Composition des déchets ménagers du canton de Genève - Enquête 2002» ;
- Brochure «Plan de gestion des déchets du canton 2003-2007» ;
- Brochure «Concept cantonal de gestion des déchets 2002» ;
- Brochure «2002 - 100% recyclable» ;
- Dépliant «Les piles se recyclent» (réédition) ;
- Carte des plages 2003 ;
- Directive «Evacuation des eaux polluées et non polluées des biens-fonds» ;
- Directive «Procédure obligatoire à respecter par les chauffeurs-livreurs lors du remplissage des réservoirs» ;
- Directive «Entretien des tunnels et des dépotoirs de sacs de route – Elimination des balayures de routes et des boues de curage» ;
- Brochure «Gestion de la qualité de l'air 2002» ;
- Brochure «Plan de mesures 2003-2010 – Assainissement de la qualité de l'air à Genève» ;
- Supplément de la Tribune de Genève du 19 juin 2003 «Genève veut mieux respirer. De l'air !» ;
- Brochure «Le point sur l'amiante» ;
- Brochure «PME et développement durable – Quelques propositions d'action» ;
- Classeur «PME et développement durable».

Conférences de presse

Le service a organisé 14 conférences de presse, soit pour présenter des publications (guide PME, plan de mesures 2003-2010 pour la qualité de l'air, plan de gestion des déchets 2003-2007, etc.), soit pour lancer des campagnes (Halte aux serial jeteurs), soit encore pour des objets ou des événements particuliers (signature de la Charte des transports publics, Infomobilité, par exemple).

Divers

Dans le cadre d'un accord entre le département et World Radio Geneva (WRG), une série de spots d'incitation à des comportements plus favorables à la protection de l'environnement ont été adressés tout au long de l'année au public anglophone de Genève.

Environnement-Info participe activement au comité de rédaction du magazine grand public Energie Environnement qui paraît deux fois par an.

Le service a en outre été présent lors de diverses fêtes communales ou manifestations.

Perspectives

Au niveau des déchets, l'accent sera porté l'an prochain sur la récupération du verre et du papier qui feront l'objet d'une campagne importante. La mobilité continuera également à être un des grands axes de sensibilisation. Dans un autre registre, la thématique du bruit sera mise en avant afin de sensibiliser, jeunes et moins jeunes à la pollution sonore.

Dans le cadre du groupe de travail ozone constitué par le Conseil d'Etat, afin de réduire la probabilité et l'ampleur des pics d'ozone en été, Environnement-Info projette de lancer une campagne d'information et d'incitation avec échelonnement en deux temps:

- Ozone-comportements en mai 2004, autour des gestes simples pour maîtriser et réduire la production d'ozone dans les domaines de la mobilité (transports publics, mobilité douce, éco-conduite, co-voiturage), de la consommation de loisir (jardinage, bricolage: utiliser des produits sans solvants et des engins à moteur électrique plutôt que thermique, etc.). La campagne s'adressera également aux entreprises.
- Ozone-prophylaxie au cours de l'été, avec des messages ayant trait à la protection de la santé, en particulier pour les personnes souffrant d'insuffisance respiratoire, les jeunes enfants et les personnes âgées.

8.4.2 Service cantonal de protection de l'air

Missions

- Suivi du plan de mesures OPair;
- Contrôle de la conformité des décisions sectorielles par rapport à la politique d'assainissement de la qualité de l'air;
- Elaboration du système d'information dans le domaine de l'air;
- Contrôle des émissions d'installations stationnaires;
- Application de l'OPair pour les installations de chauffage de puissance supérieure à 900 kW;
- Application de la directive protection de l'air sur les chantiers.

Objectifs prioritaires

Le nouveau règlement sur la protection de l'air est à la base de la restructuration du service de la protection de l'air. La poursuite de la mise en œuvre des nouvelles missions a été l'objectif prioritaire en 2003.

Activités

Installations de chauffage

Un contrôle systématique des installations de chauffage d'une puissance supérieure à 900 kW a été initié. On constate qu'une majorité des installations ne sont pas conformes. Un accent particulier pour assainir les installations situées en zone à immissions excessives est à poursuivre en 2004.

Plan de mesures

Le service a coordonné l'élaboration du plan de mesures OPair 2003-2010. Ce document a été approuvé par le Conseil d'Etat le 2 avril 2003. Il contient vingt-six mesures permettant de réduire les émissions des polluants critiques. Leur mise en application fait l'objet d'un suivi par le service.

Episode de smog photochimique

Un travail important de préparation de la campagne nationale d'information sur l'ozone a été réalisé. Cela a permis d'anticiper les demandes de renseignements du public qui sont intervenues pendant l'été 2003 exceptionnellement chaud.

Perspectives

- Publication du rapport du suivi du plan de mesures 2003-2010;
- Plans d'assainissement des installations de chauffage non conformes;
- Mise en œuvre opérationnelle de la directive de la protection de l'air sur les chantiers.

8.4.3 Service cantonal de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants

Missions

Les missions principales du Service cantonal de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants, ci-après SPBR, sont les suivantes:

- Elaboration des propositions des objectifs généraux, des plans de mesures et de leur suivi en matière de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants (RNI);
- Mise en œuvre des systèmes d'informations du bruit et des RNI dans le cadre du SIEnG;
- Prise des décisions qui ne sont pas de la compétence d'une autre autorité administrative, notamment en matière d'utilisation des machines mobiles et de protection contre les RNI;
- Formulation de préavis en matière de nuisances sonores, vibrations et RNI;
- Conseil, expertise et contrôles de conformité dans le domaine du bruit, des vibrations et des RNI pour l'administration, les commissions, les communes, les associations, les autorités judiciaires, les particuliers et les mandataires qualifiés;

- Information au public sur l'état de l'environnement dans les domaines considérés;
- Enseignement dans le cadre de la formation continue des corps de métier et du 3e cycle universitaire.

Objectifs

Un des principaux objectifs fixés par la direction du département, à savoir, d'élaborer une base légale cantonale de protection contre le bruit, a été accompli par l'adoption du règlement K 1 70.10 le 20 février 2003. Il précise que le SPBR est «le service spécialisé cantonal en matière de protection contre le bruit», en lui conférant les prérogatives d'autorité pour ce qui est de certaines machines mobiles (souffleuses à feuilles), et de contrôle et de préavis dans les autres domaines, y compris pour des installations fixes qui sont de la compétence des autorités fédérales (notamment les lignes ferroviaires et le trafic aérien).

Activités

Le volume de travail continue à augmenter d'année en année, à cause des demandes croissantes des autorités et du public; le SPBR a traité 688 dossiers relatifs au bruit et aux vibrations (environ + 27%). Le nombre de dossiers traitant des RNI a augmenté de 17% (154). La part de *l'expertise administrative* dans le cadre des processus de décision est en constante progression (85%). Le travail fourni au sein des commissions auxquelles participe le service constitue une charge importante, notamment pour la Commission de protection contre le bruit, la Commission de suivi des assainissements du bruit routier, la Commission des établissements publics et le groupe de travail RNI. Pour cette raison également, trois mandats ont été donnés aux experts extérieurs à l'administration. Le service est régulièrement sollicité par des mandataires techniques spécialisés, des associations et des communes, pour donner des instructions et des renseignements les plus divers. Afin de répondre à l'accroissement de travail, un effort important a dû être porté sur l'organisation interne du service (documentation, classement et suivi des dossiers), profitant du déménagement d'une partie des locaux dans la superstructure Arteplage. Le service est actuellement constitué de 9 collaborateurs (directeur du service, deux adjoints scientifiques, un inspecteur, trois techniciens et deux secrétaires), soit au total 8,3 postes. Un stagiaire, ingénieur de HES Lullier, prépare un travail portant sur l'utilisation de méthodes d'informations géoréférencées en tant qu'aide à la décision en matière de protection contre le bruit du trafic aérien et routier lors d'un projet d'aménagement important.

Bruit routier

Le Conseil d'Etat a nommé les membres de la Commission de suivi des projets d'assainissement du bruit routier, issue du groupe de travail PRASSOB, qui a coordonné les projets d'assainissement depuis 1998. La loi portant sur l'investissement de 85 millions sur 11 ans pour l'assainissement des routes nationales et cantonales, qui a été adoptée le 28 mars 2003, permettra d'engager les projets qui, à ce jour, n'ont pu être réalisés que lors des travaux ordinaires de réfection ou d'entretien des ouvrages routiers. Quatre projets cantonaux d'assainissement ont été approuvés par les autorités fédérales et un projet d'une rue dans la Ville de Genève ont été examinés par la Commission. Plusieurs autres projets sont à l'étude. Les communes ont été informées de leurs responsabilités dans ce domaine et ont été invitées à produire leur échéancier, permettant à l'autorité cantonale (DAEL – GC) d'élaborer un Plan pluriannuel cantonal. On constate que les plaintes du public sont de plus en plus orientées vers le comportement d'une certaine catégorie d'usagers de la route (excès de bruit), que contre le trafic global, d'où la question de contrôles sur la voie publique.

Machines mobiles

Suite à l'introduction de la réglementation de l'utilisation des souffleuses à feuilles sur le territoire du canton depuis le 1er mars 2002, le SPBR est chargé de traiter les demandes de dérogation pour leur utilisation, hors de la période du 1er octobre et 31 janvier. On constate que le nombre des demandes a baissé, que les plaintes ont diminué de manière drastique et que plusieurs communes et entreprises sont retournées aux méthodes de nettoyage plus respectueuses de l'environnement. A ce jour, un seul refus de dérogation a fait l'objet d'un recours au TA.

Trafic aérien

Le service doit répondre au nombre toujours croissant de demandes de construire des logements dans les zones fortement exposées au bruit. L'autorité compétente (DAEL-DPC) suit systématiquement les préavis du SPBR, qui a pour principe de ne pas accroître le nombre de personnes gravement touchées par le bruit, mais d'accepter les projets qui améliorent les conditions de vie des résidents présents. Les décisions ont fait l'objet de trois recours au Tribunal fédéral, dont un qui a été relayé par l'OFEFP, dont la qualité pour agir a été reconnue. Dans un arrêt du 29 septembre, le TA a confirmé que les bases techniques des préavis du SPBR (Courbes de bruit 2000) sont en principe conformes à la législation fédérale et que les critères de gravité d'exposition au bruit, sont correctement interprétés. En tant qu'expert de la Commission consultative pour la protection contre les nuisances du trafic aérien, le SPBR est actuellement fortement impliqué dans la mise en œuvre pratique du processus d'insonorisation des habitations aux environs de l'aéroport, qui touche des milliers de riverains.

Trafic ferroviaire

Suite au lancement du projet de la troisième voie CFF, le SPBR a été saisi des plaintes des communes et des associations de riverains, au sujet de l'augmentation des immissions sonores, à cause des ouvrages construits le long de la voie. Les mesures de contrôle seront menées fin 2003 et début 2004, pour vérifier les calculs prévisionnels effectués dans l'étude d'impact. Plusieurs plaintes concernant les chantiers nocturnes et les systèmes de signalisation de secours des CFF ont été traitées. Le cadastre du bruit ferroviaire des CFF 2015 a été géoréféré avec l'accord de l'OFT et sera prochainement publié sur Internet sur le site www.sitg.ch.

Stands de tir

Au vu des modifications des programmes de tir obligatoires, consécutivement à l'adoption du concept Armée 2005, le service procède à la mise à jour des cadastres des immissions. Le SPBR va élaborer en collaboration avec le Département Militaire Cantonal, pour chaque stand de tir, un schéma qui fixe des conditions d'exploitation (nombre de cartouches, genre d'armes et demi-journées de tir) assurant le respect durable des conditions fixées par l'autorité, en tenant compte des allégements accordés.

Entreprises et établissements publics

Les entreprises, notamment des établissements publics sont toujours à l'origine de nombreuses doléances (environ 100 dossiers traités). La Commission de suivi et de coordination relative aux établissements publics qui se réunit une fois par mois, a fixé des procédures de coordination matérielle entre quatre départements concernés (DJPS-DAEL-DEEE et DIAE) qui fonctionnent à satisfaction. Lors de l'examen des dossiers qui lui sont soumis, la Commission fixe les exigences pour la diffusion de la musique et les horaires d'ouverture. La question de mettre en œuvre une entité assurant le contrôle de routine et lors des plaintes, est à l'étude par un groupe de travail ad hoc, sous la direction du SJPEN.

Rayonnements non ionisants (RNI)

Le cadastre géoréféré des stations de base de téléphonie mobile, a été publié en avril 2003 sur le site Internet: *www.sitg.ch.* Le SPBR mène des dizaines de mesurages des immissions du rayonnement à la demande de particuliers et des associations. A ce jour, toutes les installations se sont avérées conformes à l'ordonnance ORNI et au règlement cantonal K 1 70.07; l'expérience acquise avec ces mesures permet également d'affirmer que les calculs prévisionnels produits par les opérateurs sont tout à fait plausibles, avec une marge d'erreur minime. Le service a créé un groupe de réflexion avec des opérateurs et la Ville de Genève sur le concept de développement du réseau de téléphonie mobile conçu autour des installations de faible puissance (microsites).

Priorités

- Publier le nouveau Plan d'assainissement du bruit routier et le bilan des actions 1998-2003;
- Mettre en place une structure de contrôle en matière de bruit des établissements, des manifestations et des bruits sur la voie publique en général;
- Publier la brochure informative grand public «Vade mecum - bruit»;
- Publier un document d'information pour des communes qui mettent à disposition leurs équipements pour des manifestations publiques et privées;
- Mettre en forme et publier le cadastre du bruit de tir;
- Mettre au point l'outil permettant la mise à jour simplifiée du cadastre de bruit routier.

8.4.4 Service cantonal de toxicologie industrielle et de protection contre les pollutions intérieures

Missions

- En tant que service spécialisé en hygiène industrielle au sein de l'Etat de Genève**,** promouvoir la santé au travail ainsi qu'un comportement respectueux de l'environnement. Contrôler l'exposition aux substances toxiques à la place de travail (règlement B4.30.08);
- Contrôler la qualité de l'air intérieur dans les logements, les lieux publics et les places de travail administratives et proposer des mesures d'assainissement; répondre aux plaintes de la population et aux demandes provenant d'autres services administratifs liées à l'environnement intérieur par des inspections et des mesures sur le terrain. (Agenda 21, sous-groupe «Villes-Santé», thème : habitat et bien-être);
- Effectuer les analyses nécessaires pour le contrôle du marché des substances dangereuses pour l'environnement; proposer au service du pharmacien cantonal, l'autorité compétente pour l'application de l'ordonnance sur les substances dangereuses pour l'environnement (OSubst), des campagnes de mesures ciblées en fonction de nouvelles annexes ou de polluants prioritaires (règlement d'application OSubst);
- Initier des campagnes de mesures ciblées pour augmenter les connaissances dans un des domaines particuliers afin d'édicter des mesures de prévention plus générales, de fixer des critères de qualité, etc.

Priorités

Pollution intérieure:

- Campagne de mesures de **perchloréthylène** dans tous les centres commerciaux comprenant une entreprise de **nettoyage chimique** de vêtements, en collaboration avec le service de protection de la consommation (DASS) et l'OCIRT (DEEE). Cette action fait suite à la découverte en 2001 d'une contamination de l'air et de certaines denrées alimentaires dans l'un de ces centres. Mise en évidence de problèmes et propositions de solutions.

Substances dangereuses pour l'environnement:

- Organiser en collaboration avec le service du pharmacien cantonal la **campagne nationale** d'analyses de **fongicides** (PCP, TeCP) dans les bois d'importation; organiser les tests interlaboratoires et lancer la campagne qui aura lieu en 2004;
- Commencer l'**inventaire** des bâtiments de l'Etat, construits entre 1955 et 1975, contenant des *PCB* dans les joints de mastic, en collaboration avec le département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) et le service du pharmacien cantonal (DASS);
- **Amiante**: actualisation de la liste amiante, démarche LIPAD (loi sur l'information du public et l'accès aux documents) pour la rendre publique; demande aux communes de faire expertiser les bâtiments dont elles sont propriétaires et, en particulier leurs écoles.

Hygiène industrielle:

- Mise au point d'une méthode commune de dosage des **brouillards d'huile** dans l'air des places de travail industrielles; collaboration avec les laboratoires de l'Institut de santé au travail à Lausanne (IST), du Service de l'inspection et de santé au travail (SIST) à Neuchâtel et de la SUVA. Participation à des tests interlaboratoires et à la mise en place d'une **nouvelle valeur moyenne d'exposition (VME)** nettement revue à la baisse;
- Suite à la modification des valeurs limites à la place de travail, réévaluation des expositions au **formaldéhyde** du personnel des laboratoires de pathologie du CMU et de l'Hôpital cantonal de Genève;
- *Future maison de l'environnement aux Acacias*: implication importante d'un collaborateur du STIPI avec le bureau d'architecte en charge du projet dans l'élaboration des plans des laboratoires. Rôle de coordination pour le site.

Activités courantes

Toxicologie industrielle et substances dangereuses pour l'environnement:

- Contrôle et suivi de nombreux **chantiers de désamiantage**. L'amiante reste toujours un sujet de préoccupation et de nombreuses recherches d'amiante dans des matériaux divers ont été effectuées, à la demande de particuliers, d'entreprises ou de services de l'administration;
- Mandats divers de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT-DEEE), du service de santé du personnel de l'Etat (SPE-DF), de l'inspection des chantiers (DAEL), etc. pour l'objectivation de plaintes et **l'évaluation de l'exposition à la place de travail** (ex: exposition au plomb des instructeurs de tir de la police, exposition aux émanations de véhicules Diesel des ouvriers durant la construction d'un parking souterrain, confort thermique dans différents locaux, etc.);
- Mandats de sociétés privées pour l'évaluation de l'exposition et **mesures d'assainissement** à la place de travail (poussières lors de forage au CERN, climats dans les locaux commerciaux, etc.);
- Assurance qualité: participation à de nombreux **tests interlaboratoires** internationaux (métaux, solvants, amiante);
- Participation à des *cours et* **séminaires** dans le cadre de l'OCIRT et des écoles techniques (santé et sécurité au travail donné aux techniciens en radiologie), de séminaires organisés par des associations professionnelles, etc.

Pollution intérieure:

- Traitement de nombreuses **plaintes liées à la qualité de l'air intérieur** – indoor – (odeurs, humidité, solvants, formaldéhyde, poussières, amiante, etc.). Près de 150 dossiers de ce type ont été ouverts en 2003. De nombreuses interventions ont eu lieu dans des écoles, bureaux et habitations;
- Un **bilan de nos interventions** effectuées dans le domaine de la pollution intérieure met en évidence que souvent des défauts de construction sont à l'origine des plaintes: manque d'étanchéité entre les appartements, émanations de gaz d'échappement en provenance de parkings souterrains. Une autre cause fréquente de nuisances est la proximité de chantiers ou d'entreprises polluantes, etc. De plus, certains produits utilisés lors de rénovations d'appartements, notamment lors de la **vitrification** *de parquets,* sont très souvent à l'origine de problèmes d'irritations graves. Une information générale auprès des régies a été faite pour les mettre en garde contre ces produits;
- Participation en tant qu'intervenant à des cours, séminaires et exposés divers :

  Cours populaires sur l'environnement;

  Journée construction et environnement organisée par le SIA Genève;

  CUEPE (centre universitaire d'étude des problèmes de l'énergie - Uni Genève), etc.

Activités transversales au sein des administrations cantonale, intercantonale et fédérale

Le service a participé aux travaux des entités suivantes :

Toxicologie industrielle

- Groupe de travail MSST (directive fédérale fixant l'obligation aux entreprises de faire appel à des médecins et autres spécialistes de santé au travail) pour la mise en œuvre de la solution de branche au sein de l'administration cantonale genevoise. Visites régulières d'évaluation de postes de travail en équipe transdisciplinaire (médecin du travail, ergonome et hygiéniste du travail) dans les services de l'Etat;
- Commission de coordination pour la prévention des risques professionnels au sein de l'Etat;
- Groupe de travail interdépartemental chargé de la surveillance des locaux floqués à l'amiante;
- Commission de sécurité de l'Université de Genève;
- Groupe de travail pour la modification des normes d'exposition aux huiles de coupe à la place de travail en partenariat avec la SUVA, l'IST, les inspections cantonales des cantons du Jura, de Neuchâtel et de Fribourg.

Substances dangereuses pour l'environnement

- Représentant cantonal à la rencontre annuelle de l'OFEFP (office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage): exécution de la surveillance du marché selon l'ordonnance sur les substances dangereuses pour l'environnement (OSubst);
- Groupe de projet suisse: «Garnitures de joints renfermant des PCB». Responsable cantonal.

Pollution intérieure

- Groupe interdépartemental «Agenda 21», sous-groupe «Villes-Santé», thème: habitat et bien-être;
- Délégué cantonal «Santé-Environnement»;
- Ecologie au travail : Atelier 7 - Construction;
- KÖB (conférence sur l'éco-construction).

Perspectives

Hygiène industrielle

- Continuer les *actions de terrain* liées à la fonction de «service spécialisé en hygiène industrielle» pour l'Etat de Genève, dans le cadre des MSST;
- Créer, en collaboration avec les entités romandes de Santé au Travail, une base de données regroupant les **expositions aux différents polluants par type d'activité professionnelle**. Cette base sera alimentée par les résultats anonymisés des analyses effectuées sur le terrain. Projet en cours d'élaboration en collaboration avec l'Institut universitaire romand de santé au travail (IST);
- Mettre en place un **projet de coopération Nord-Sud** pour la formation et le renforcement de structures spécialisées en santé au travail en Afrique francophone. Projet en cours d'élaboration en collaboration avec l'IST, l'OCIRT et le SPE avec l'appui de l'OMS et du BIT dans le cadre de leurs actions conjointes liées à la santé au travail en Afrique.

Substances dangereuses pour l'environnement

- Améliorer la **gestion de la base de données** des bâtiments contenant de l'**amiante**; clarifier les bases légales pour les locaux publics et les bâtiments à usage d'habitation; suite à la diminution de la VME, imposer des règles plus strictes pour la mise en œuvre des chantiers de désamiantage;
- Continuer le **recensement des bâtiments** de l'Etat contenant des *PCB* dans les joints de mastic et, parallèlement, mettre en place une procédure cantonale d'application de la directive fédérale à ce sujet;

- Participer à la **campagne fédérale d'analyses de PCP et lindane dans les bois, cuirs et textiles**; dans ce cadre, effectuer les analyses pour Genève et les cantons romands; récolter les résultats d'analyses des autres cantons et rédiger le rapport final en collaboration avec le service du pharmacien cantonal.

Pollution intérieure

- Sur la base du bilan des plaintes, fixer les actions prioritaires nécessaires pour améliorer la situation et mieux cibler les actions futures du service. Comme première action dans ce sens, suite à de nombreuses pollutions d'immeubles dues à **l'émanation de gaz d'échappement de parkings souterrains**, une campagne d'analyses sur une dizaine de parkings va débuter. En fonction des résultats obtenus, des recommandations et/ou des directives seront édictées à l'attention des propriétaires et des régies;
- Proposer, si nécessaire, des modifications réglementaires et renforcer la collaboration avec d'autres services de l'Etat (sécurité-salubrité (DAEL), ScanE (DIAE), direction de la santé (DASS);
- En collaboration avec Equiterre et la direction de la santé, participation à une **enquête pilote chez des personnes allergiques**, de manière à mettre en évidence les principaux problèmes et proposer des solutions;
- En ce qui concerne les matériaux, soutenir la **publication d'un guide ressource** pour guider le choix des entreprises, permettant la mise en œuvre des matériaux écologiques et sains;
- Suivi de la pollution intérieure dans un grand immeuble Minergie dans le quartier du Pommier au Grand-Saconnex, en collaboration avec le CUEPE. Des mesures de polluants organiques seront effectuées dans une série d'appartements pendant plusieurs mois.

8.4.5 Service cantonal de géologie

Objectifs

Les objectifs prioritaires du service sont:

- Prospection, étude et surveillance quantitative et qualitative des nappes d'eau souterraines;
- Saisie et archivage des données scientifiques concernant le sous-sol (banque de données géologiques ouverte aux ingénieurs et au public);
- Prospection et gestion des ressources locales en matériaux de construction, instruction des plans d'extraction et des requêtes d'ouverture des gravières, surveillance des exploitations. Tenir à jour un cadastre des gravières;
- Gestion de la carte des zones instables, de la carte hydrogéologique du canton, de la carte de protection des eaux et des zones de protection de puits;
- Gestion de la recharge artificielle de la nappe d'eau souterraine du Genevois en collaboration avec les exploitants, les SIG et la commission d'exploitation de la nappe franco-genevoise;
- Etablissement et gestion du cadastre des sites pollués; gestion et suivi de l'assainissement des sites contaminés.

Priorités

Outre le fonctionnement habituel du service de géologie impliquant des tâches de réponse au public, de soutien aux autres services de la protection de l'environnement et du domaine de l'eau, l'archivage de données géologiques, l'établissement de préavis sectoriels, le suivi des exploitations de gravier, la gestion de la carte des zones instables, de la carte de protection des eaux, des zones de protection de puits, le suivi du réseau cantonal de piézomètres et de la recharge artificielle de Vessy ou encore le suivi de l'assainissement des sites pollués, des actions prioritaires ont été développées:

- Dans le domaine des nappes d'eau du domaine public, l'accent a été mis sur l'amélioration des connaissances de la nappe du Genevois;
- Dans le domaine des nappes d'eau superficielles, un suivi régulier des principaux aquifères ayant des liens avec les rivières faisant l'objet de projets de renaturation a été développé. Les liens transversaux avec le DomEau ont été nombreux;
- L'établissement du cadastre des sites pollués s'est poursuivi. Des actions de communication ont été entreprises dans ce domaine afin de répondre aux questions relatives à cette problématique;
- Dans le domaine des gravières un nouveau plan d'extraction important a été accepté et nécessite un suivi régulier;
- La migration, l'archivage et la mise en valeur des données géologiques par des outils de système d'information géographique se sont poursuivis. Un système d'information sur l'eau souterraine a été mis en place.

Hydrogéologie

Dans le domaine des nappes d'eau du domaine public, destinées à l'eau de boisson, des études ont été menées dans le secteur de Soral-Sézegnin ainsi que dans la région de Perly où des forages profonds ont été implantés. Ces nouveaux points de mesure doivent permettre de mieux comprendre le fonctionnement de la nappe du Genevois, principale ressource en eau souterraine potable du canton.

De plus, une attention toute particulière a été portée au secteur de Carouge-Pinchat-Vessy où une nouvelle tournée piézométrique a été mise en place. Ces mesures permettent de mieux connaître le fonctionnement de cette nappe dans le secteur du projet de liaison ferroviaire CEVA et d'apporter des éléments pour l'évaluation des impacts potentiels sur la ressource en eau de boisson.

Les zones de protection de certains puits ont été mises à jour à la lumière de l'ordonnance fédérale sur les eaux et des recommandations s'y référant.

Dans le domaine des nappes d'eau superficielles, non destinées à l'eau de boisson, un suivi a été instauré sur les nappes de Chancy, de la Champagne, de la plaine de l'Aire, de Carouge - La Praille et de Puplinge. Les géométries de ces nappes ainsi que leurs liens avec les rivières en période de crue ou d'étiage sont maintenant mieux connus et seront utiles dans les projets de revitalisation de cours d'eau. Des mesures de la qualité des eaux souterraines ont été effectuées et elles doivent permettre de mieux cerner les sources de pollution dans le sous-sol et les rivières, que ce soit en milieu rural ou urbain. Un rapport sur l'état des connaissances relatives aux nappes superficielles est en cours de finalisation.

Des études particulièrement détaillées ont été menées en collaboration avec le domaine de l'eau sur la nappe de l'Aire afin de bien comprendre son fonctionnement, en particulier dans le cadre des mesures d'assainissement du village de Lully et de manière plus générale dans le cadre du projet de revitalisation de l'Aire.

Archivage / Gestion informatique

La migration des informations géologiques dans des bases de données géoréférencées s'est poursuivie. Des développements ont en particulier été effectués dans le cadre de la gestion des données hydrogéologiques afin d'aboutir à un SI-Eau souterraine. La mise à jour sur informatique des cartes préexistantes (carte des zones instables, carte hydrogéologique, carte de protection des eaux, cartes structurales), ainsi que la réactualisation des zones de protection de puits se sont poursuivies. Un modèle numérique du sommet de l'Allluvion ancienne, siège des principales ressources en eau souterraine potable, a été établi et permet une meilleure évaluation des mesures de protection à assurer pour cette ressource.

Gravières

Un plan d'extraction a été adopté dans la région du Bois-de-Bay. Cela permettra de réduire l'impact du trafic poids lourds dans la région de Sézegnin.

De plus 4 dossiers de plan d'extraction sont en cours de procédure.

Sites pollués

L'établissement du cadastre des sites pollués et la gestion de ce projet se sont poursuivis. Les notifications continuent régulièrement d'être transmises aux propriétaires de parcelles concernés et devraient aboutir à l'établissement d'un cadastre public à la fin du premier semestre 2004.

De même, plusieurs sites contaminés étant en cours d'assainissement ou sous surveillance, le traitement de ces dossiers se poursuit.

52 demandes de renseignements concernant 207 parcelles ont été traitées. De nombreux groupes d'intérêts impliqués par les sites pollués ont été rencontrés pour les tenir au courant de l'avancée du cadastre et afin de répondre à leurs questions.

Statistiques :

Nombre de postes : 9.48

Nombre de collaborateurs : 10

Nappe du Genevois	2003	2002
Apports artificiels Vessy	6.52	5.90 mios de m³ d'eau
Prélèvements à Genève	13.67	13.20 mios de m³ d'eau
Prélèvements en Haute-Savoie	2.84	2.30 mios de m³ d'eau
Prélèvements totaux	16.51	15.50 mios de m³ d'eau

Préavis sectoriels (nombre)	2003 (au 11.12.03)	2002
Dossiers consultés (rapport d'entrée)	2'693	1'768
Préavis sites pollués	39	25
Préavis autorisations de construire	111	102
Préavis infiltrations	25	29
Préavis sondes géothermiques	35	46
Préavis Etude d'impact environnement	35	30

Gravières	2003	2002
Requêtes plan d'extraction	0	5
Plans d'extraction adoptés	1	1
Autorisations délivrées	1	1
Autorisations refusées	0	0

Réponse au public au guichet	2003 (au 8.12.2003)	2002
Nombre de visiteurs	221	232
Nombre de dossiers consultés	1'009	1'008
Nombre de documents fournis	643	1'052
Total temps consacré en heures	119	153

La baisse du nombre de documents fournis est probablement à mettre en liaison avec le développement de la diffusion par Internet de documents synthétiques. En effet, le service de géologie met des informations géologiques à disposition sur Internet par le biais des sites officiels.

Perspectives

- Amélioration de la mise à jour et de la diffusion du plan d'ensemble des gravières;
- Amélioration de la mise à jour et de la diffusion des données hydrogéologiques et géologiques, notamment la carte hydrogéologique du canton et les cartes géologiques structurales, grâce au développement des systèmes d'information géoréférés;
- Développement progressif d'un suivi qualitatif et quantitatif au niveau des nappes d'eau souterraine superficielles;
- Finalisation du projet «Etablissement du cadastre des sites pollués» et le développement de la gestion des sites pollués recensés.

8.4.6 Service cantonal de gestion des déchets

Mission

Le service cantonal de gestion des déchets (GEDEC) est chargé de l'application de la loi sur la gestion des déchets et de la mise en œuvre du plan de gestion des déchets (PGD). Les objectifs de la gestion des déchets sont exposés dans le PGD. La politique suivie consiste à prévenir la production de déchets à la source, à augmenter la récupération et le recyclage, ainsi qu'à éliminer les déchets dans des installations appropriées. Une attention particulière est également apportée à la vérité des coûts, au rôle exemplaire de l'Etat et à la répression systématique de l'élimination sauvage.

Activités

Commission de gestion globale des déchets

La commission de gestion globale des déchets, présidée par le Président, M. Robert Cramer, et dont le GEDEC assure le secrétariat, s'est réunie six fois en 2003. Cette année, la tâche principale de la commission a été de tirer le bilan du PGD 1998-2002 et d'élaborer le nouveau PGD 2003-2007.

Bilan du plan de gestion des déchets 1998-2002

Le tri des déchets ménagers a augmenté de façon spectaculaire, passant de 20% en 1996 à 33% en 2002. Si l'on tient compte des déchets similaires aux ordures ménagères triés par les entreprises, le taux monte à 37%, frôlant l'objectif de 40% fixé dans le PGD 1998-2002. Ces 37%, obtenus sans taxe poubelle, sont à comparer à la moyenne suisse de 46%. Ils sont notamment le fruit des efforts intenses fournis par les communes pour améliorer leur logistique de tri. Un autre domaine a évolué extrêmement

rapidement ces dernières années: la gestion des déchets de chantier. Alors qu'en 1998 le tri sur les chantiers était quasiment inexistant et que de nombreux déchets y étaient brûlés ou enfouis, plus de 80% des directions de travaux annoncent aujourd'hui au GEDEC le tri des déchets sur les chantiers. Grâce aux mesures de contrôle mises en place, les feux de chantier sont devenus très rares.

Nouveau plan de gestion des déchets 2003-2007

La lutte à la source est un domaine quasiment vierge qui sera défriché ces prochaines années. Les connaissances du sujet seront améliorées de façon à ce que des solutions pragmatiques puissent être proposées à la population et aux entreprises. Il conviendra de mieux connaître les déchets produits par ces dernières afin de pouvoir agir de la façon la plus ciblée possible. Puis des guides seront préparés pour sensibiliser tous les acteurs de la société civile. En matière de recyclage, un accent fort sera mis sur le tri des déchets des entreprises pour lesquelles un objectif de tri de 75% a été fixé (contre 45% pour l'ensemble des déchets urbains). La rédaction de guides sera systématisée, d'entente avec les branches économiques concernées, et les entreprises d'une certaine taille seront encouragées à élaborer un plan de gestion de leurs déchets. A cet effet, une procédure adéquate sera développée et testée.

Inventaire des déchets

Cet instrument est essentiel pour mener la politique de gestion des déchets car il donne une vision exhaustive de l'ensemble des déchets produits à Genève et de leurs filières d'élimination. Il est publié chaque année. Pour qu'il puisse être établi, les 45 communes genevoises et près de 200 entreprises de transport et d'élimination doivent livrer chaque année leurs données d'exploitation.

Autorisations d'exploiter

Conformément à la loi sur la gestion des déchets, toutes les installations d'élimination des déchets, y compris les installations de tri, de recyclage et de stockage temporaire, doivent désormais être mises au bénéfice d'une autorisation d'exploiter pour pouvoir continuer leurs activités. Une centaine d'installations susceptibles d'être concernées ont été identifiées dans le canton. Elles ont toutes dû déposer une demande en autorisation d'exploiter, assortie dans la plupart des cas d'une notice d'impact sur l'environnement. En 2003, 5 autorisations d'exploiter ont été délivrées, portant le nombre total d'autorisations délivrées à 48 sur 84 dossiers définitivement traités (8 autorisations ont été refusées et 28 dossiers classés).

Contrôle des filières

Le nouvel inspecteur engagé en 2001 a continué les contrôles liés aux feux, décharges et enfouissements sauvages. Les statistiques liées à ces travaux s'établissent comme suit :

	2001	2002	**2003**
Nombre total de dossiers	176 94 dépôts sauvages 82 feux de déchets	185 156 dépôts sauvages 29 feux de déchets	175 112 dépôts sauvages 32 feux de déchets 2 mauvaises filières 29 visites de chantier
Amendes administratives	25	9	14
Travaux d'office	2	1	0

On constate que les feux et les tas sauvages sont plutôt en régression, ce qui est bon signe. A noter que, dans la majorité des cas, les dossiers sont réglés sans qu'une décision soit prise, c'est-à-dire avec un avertissement (pour les feux) ou une demande d'évacuation assortie d'un avertissement (pour les dépôts sauvages).

Déchets de chantier

Ce secteur d'activité a désormais pris son rythme de croisière. Chaque année, plus de mille chantiers font l'objet d'une procédure de déclaration de gestion des déchets contrôlée par le service. En 2003, une nouvelle procédure de contrôle des exportations de déblais a été mise au point, d'entente avec les autorités françaises compétentes. Elle prendra effet au début de 2004 et, tout en simplifiant l'administration, permettra de garantir encore mieux que seuls les déblais non pollués franchissent la frontière.

Déchets des entreprises

Dans ce secteur, le service a commencé à examiner, branche économique par branche économique, les possibilités de recyclage et de lutte à la source contre la production de déchets. L'an 2003 a vu la publication d'un nouveau guide pour les déchets de l'hôtellerie et de la restauration. Un événement médiatique a été organisé pour sa diffusion avec la venue de M. Jean-Pierre Coffe à Genève. Par ailleurs, une grande journée de sensibilisation des patrons genevois a été organisée le 21 novembre en collaboration avec l'association Les Recycleurs genevois. Quatre tables rondes ont attiré 850 patrons à la Fédération des entreprises romandes.

Ecologie au travail (rôle exemplaire de l'Etat)

Ce projet phare occupe une septantaine de fonctionnaires de tous les départements réunis au sein d'un comité de pilotage et de neuf ateliers couvrant tous les domaines d'activité de l'Etat. L'objectif est d'améliorer la gestion des déchets produits par l'Etat en portant un accent tout particulier sur la préservation des ressources par la lutte à la source lors de l'acquisition du matériel et par le recyclage.

A ce jour, quatre directives ont été approuvées par le Conseil d'Etat concernant l'achat et l'utilisation de papier recyclé, le tri des déchets de bureau, le tri des déchets de chantier et l'élimination correcte des déchets de laboratoire.

Ecosite

Il s'agit d'un projet de la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21), consistant à mettre en œuvre à Genève les principes de l'écologie industrielle. Ce projet va durer une dizaine d'années. Le concept de l'écologie industrielle postule qu'un développement économique durable doit s'inspirer du modèle des écosystèmes naturels. Cela implique une utilisation efficace des ressources (énergie et matières premières). Le projet a donc pour but le développement d'actions concrètes devant aboutir à des synergies entre les activités économiques afin de minimiser leurs impacts sur l'environnement naturel.

Pour aborder cette problématique, un groupe de travail interdépartemental a été mis sur pied auquel participent le DEEE, le DAEL, le DIAE, ainsi que la Fondation pour les terrains industriels (FTI). Ce groupe a commandé une vaste étude du métabolisme des activités économiques du canton, de façon à mettre en évidence les domaines d'action prioritaires. Ces travaux seront terminés à fin 2004 et une réflexion sur l'opportunité de définir des actions concrètes

aura lieu en 2005. Parallèlement à cela, le groupe de travail entend travailler immédiatement sur des projets évidents. Il a, par exemple, commencé à s'intéresser à la problématique des ressources en gravier du canton qui baissent rapidement, ce qui entraînera inévitablement des transports accrus pour faire venir ces matériaux de l'étranger. Le groupe de travail examine par conséquent actuellement les possibilités de promotion des granulats recyclés issus du traitement des déchets de chantier (pour des utilisations en sous-couches routières ou pour la fabrication de béton).

Propreté dans les rues

Un plan propreté pour Genève a été élaboré en 2003 en collaboration avec le DJPS, le DAEL, l'Association des communes genevoises et la Ville de Genève. Les travaux sont à bout touchant. En parallèle, une grande campagne de sensibilisation a été menée par Environnement-Info qui a abouti le 4 octobre à une journée consacrée à diverses actions.

Objectifs 2003

Outre la poursuite de grands chantiers tels Ecologie au travail ou Ecosite, le GEDEC a commencé en 2003 à mettre en œuvre le plan de gestion des déchets 2003-2007.

8.4.7 Service cantonal de l'énergie (ScanE)

Missions

Dans la perspective d'un développement durable, le ScanE a pour mission :

- De modérer/optimiser la consommation énergétique dans le canton de Genève ;
- D'encourager la production et l'utilisation d'énergie renouvelable se substituant à l'énergie nucléaire et aux énergies fossiles.

A cette fin, le service :

- Prend les décisions concernant l'application des prescriptions de la législation cantonale et en assure le contrôle ;
- Collabore avec l'ensemble des acteurs de la politique énergétique ;
- Propose aux autorités les objectifs de la politique cantonale de l'énergie et en pilote la mise en œuvre ;
- Dirige l'élaboration et la mise à jour du système d'information sur l'énergie.

Plan directeur cantonal

L'ensemble des collaborateurs du ScanE a collaboré en 2003 à l'élaboration du plan directeur cantonal de l'énergie (PDE), qui est la traduction opérationnelle des orientations de la conception générale de l'énergie 2001-2005 adoptée en juin par le Grand Conseil. Ce plan directeur cantonal a été approuvé en décembre 2003 par le Conseil d'Etat.

Il s'articule autour de vingt programmes d'actions, promus auprès des différentes catégories d'utilisateurs par quatre plates-formes de prestations (Arts & métiers, Collectivités, Immobilier, Gros consommateurs) et une palette d'«actions globales».

Trois «domaines de soutien» regroupent des mesures d'ordre général (législation, synergies et information).

Une présentation aura lieu pour les différents publics-cibles en février 2004.

Prescriptions énergétiques

La commission consultative sur l'énergie a étudié la refonte de la base légale qui repose sur le « modèle des prescriptions énergétiques des cantons» (MoPEC). Elle s'appuie sur des lois exemplaires d'autres cantons et conserve les spécificités genevoises.

Il faut noter :

- L'introduction d'instruments de mesure (indice de dépense de chaleur généralisé, cadastre de l'énergie) ;
- Des instruments d'orientation, de planification et de rationalisation (conception générale, plan directeur quadriennal, concept énergétique au niveau des plans directeurs localisés, obligation de raccordement aux réseaux et valorisation des rejets de chaleur) ;
- Des instruments relatifs à la construction : concept énergétique pour les bâtiments d'une certaine importance avec :

  Des conventions d'objectifs pour les gros consommateurs

  Des actions sur des parcs entiers pour l'application de prescriptions

  Les prescriptions du MoPEC.

Les conditions d'application doivent encore être réunies en 2004 avec la validation des nouveaux instruments pour que cette loi soit proposée au Grand Conseil.

Application de la législation

Préavis énergétiques

En 2003 un effort de formation a été porté sur la norme SIA 380/1. La cohérence des procédures se développe.

Concepts énergétiques

Depuis le 1er février, le ScanE exige un justificatif du concept dans le cadre des requêtes en autorisation de construire pour des bâtiments d'une certaine importance. L'impact de cette nouvelle disposition est significatif. Les projets présentent une meilleure isolation et font recours à la récupération de chaleur ou aux énergies renouvelables. La révision de la recommandation SIA 380/4 fera l'objet de cours aux professionnels pour améliorer éclairage artificiel, ventilation et climatisation.

Climatisation

Avec les nouvelles procédures et l'application de l'art. 22B et C de la loi sur l'énergie, le ScanE traite les demandes en autorisations exceptionnelles. 45 requêtes ont été reçues en 2003.

Chauffage électrique

Une dizaine de requêtes ont été déposées. Des solutions alternatives ont pu être trouvées dans les situations de refus d'autorisation.

Gestion des indices des bâtiments

L'application informatique de gestion des indices sur les bâtiments soumis a été terminée en fin d'année. Elle sera mise en service début 2004.

Prestations

Solaire thermique

La promotion s'est poursuivie en 2003 et près de 100 requêtes en subvention pour une surface totale de 700 m² de capteurs ont été traitées.

Solaire photovoltaïque

SIG offre depuis 2002 la possibilité d'acheter une électricité renouvelable (Sig Vitale Vert : minimum 1.5% d'origine solaire et 1% d'origine éolienne). SIG achète la totalité de sa production à tout producteur d'énergie photovoltaïque à un prix fixé sur 20 ans (0.85 F/kWh en 2003). C'est la filière unique de promotion du photovoltaïque avec pour objectif de commercialiser en 2006 5GWh d'électricité photovoltaïque genevoise. Ceci demandera environ 40'000 m^2 de toitures. Un inventaire des toitures des bâtiments publics propices est en cours.

Bois-Energie

Le ScanE a subventionné en 2003 des installations de chauffage au bois, pour une puissance de 287 kW.

Géothermie

Projet GGP (Géothermie de Grande Profondeur à Genève). Des études ont été menées pour effectuer un forage de reconnaissance. Le site a été déterminé. Le comité de pilotage étudie le financement.

Minergie

Le rapport du groupe de travail consacré au standard Minergie a été rendu au Conseil d'Etat cet automne. Ce dernier communiquera au Grand Conseil sa réponse à la motion M 1449 début 2004.

L'introduction des subventions début 2002 a entraîné une augmentation des certifications (4 en 2003 pour plus de 10'000 m^2). Actuellement plus de 32'000 m^2 sont en construction ou en voie d'être habités. A noter une plus forte proportion de gros objets à Genève (logements collectifs, EMS) que dans les autres cantons.

Si Minergie apparaît comme la solution constructive optimale, le surcoût de 5% constitue néanmoins une barrière pour les logements subventionnés. Par contre, pour les immeubles d'une certaine importance soumis à l'obligation d'effectuer un concept énergétique, l'effort nécessaire pour atteindre Minergie à partir des exigences de ce concept énergétique n'est plus aussi important.

Aide à l'utilisation rationnelle de l'énergie

Un encouragement financier a été lancé pour déclencher des assainissements et diffuser outils et méthodes d'analyse. En parallèle, les plus gros consommateurs (AIG, HUG, propriétaires de parcs immobiliers locatifs, etc.) sont incités à développer des plans d'assainissement à court, moyen et long terme.

Energie et aménagement du territoire

La prise en compte de l'énergie dans l'aménagement du territoire s'est développée en 2003. Le projet Genève-Lac-Nations, qui consiste à pomper de l'eau du lac pour la fourniture de prestations énergétiques aux bâtiments des quartiers de Sécheron et de la Place des Nations (arrosage, rafraîchissement en été et chauffage en hiver), fait l'objet de plusieurs partenariats importants. Il a notamment été présenté en tant que démonstration du 6e programme cadre européen.

Financement et encouragement de projets (alternative sans montants)

Le total des engagements pour les projets d'énergies renouvelables représente une utilisation optimale du budget annuel pour ce poste. Les résultats positifs de la dernière campagne de promotion du solaire thermique et les actions de communication de cette année y ont grandement contribué.

La contribution globale de la Confédération a servi au financement de projets Minergie, solaire, bois et isolation.

Le fonds des privés a octroyé plusieurs prêts et garanties pour favoriser le déclenchement de projets énergétiques. Les remboursements des prêts se font régulièrement. L'analyse montre qu'au rythme actuel, le fonds des privés restera pérenne.

Les requêtes au fonds des collectivités restent inférieures à son potentiel.

Le rapport d'audit demandé par le Conseil d'Etat conformément à la loi a été rendu au mois de décembre 2003. Les résultats seront pris en compte en 2004.

Veille technologique

La collection documentaire du ScanE a été indexée selon la classification documentaire universelle.

Formation

Dans le cadre du partenariat initié en 2002 avec la HES-SO, notamment l'Ecole d'ingénieurs de Genève (EIG), 12 cours et séminaires ont été organisés pour les architectes, installateurs et ingénieurs.

Pour la formation continue dans le secteur des arts et métiers et la formation de base, des contacts ont été pris en 2003 avec les responsables de l'IFAGE et l'EIG afin qu'ils intègrent les bonnes pratiques énergétiques.

Information aux professionnels

Le Centre Info Pro a ajusté son rôle auprès des professionnels et particuliers ayant un projet énergétique. 1200 visites et appels téléphoniques ont fait l'objet d'entretiens personnalisés. La cellule des préavis énergétiques a pu orienter environ 1500 requérants et le responsable des concepts énergétiques a accordé 500 entretiens.

Le Centre Info Pro a organisé 9 «Rencontres» en 2003, réunissant chaque fois entre 30 et 50 personnes. Les résumés des conférences sont disponibles sur *www.geneve.ch/ScanE.* Par ailleurs, les collaborateurs du ScanE ont participé à environ 30 conférences.

Enfin, le Conseil d'Etat a reporté la création du portail énergie. Un premier module a néanmoins pu être développé.

Information au grand public

Environnement-info a suivi la réalisation du plan directeur cantonal de l'énergie et se chargera de sa diffusion en 2004.

Créées fin 2002, l'exposition «Energie – le bon choix» et la brochure correspondante ont circulé en 2003 dans deux centres commerciaux et circuleront encore en 2004.

La campagne «voiture plus propre» s'est poursuivie et la liste des voitures exonérées augmente et se diversifie. Un stand du ScanE a présenté les applications de l'«eau caloporteuse» à la Nuit de la Science, et un stand mobilité/énergie/air a été monté pour les journées du développement durable en juin.

Une série d'articles sur la climatisation ont été diffusés dans les médias dans le courant de l'été.

Enfin, un mode d'emploi pour les logements Minergie a été réalisé en 2003 et sera distribué aux locataires du complexe des Pommiers au Grand-Saconnex en 2004.

Synergies

Confédération/SuisseEnergie et Cantons

Dans le cadre de la conférence romande des délégués à l'énergie (CRDE), le ScanE analyse les résultats du programme de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) «SuisseEnergie» et participe:

- Aux groupes Légo (coordination et harmonisation intercantonale de la législation et des règlements) et Minergo (promotion de Minergie)
- A la conférence des services cantonaux de l'énergie (EnFK).

Le groupe Légo veille à la mise en œuvre harmonisée de la législation (MoPEC). Trois cours dans chaque canton romand et dix réunions ont été menées.

Le groupe Minergo s'est réuni 3 fois. La promotion de Minergie en Suisse romande est orchestrée via la presse régionale, l'organisation de manifestations et la diffusion d'information.

Par ailleurs, le ScanE a mandaté des coordinateurs pour présenter les outils et prestations du ScanE aux publics-cibles des Collectivités publiques, Arts & métiers, Immobilier et Gros consommateurs.

8.4.8 Service cantonal d'étude de l'impact sur l'environnement

Mission

Le Service cantonal d'étude de l'impact sur l'environnement (SEIE) est le service spécialisé de la protection de l'environnement au sens de l'Ordonnance fédérale relative à l'étude de l'impact sur l'environnement (OEIE) et de son règlement d'application cantonal K 1 70.05. Il garantit la prise en considération de la protection de l'environnement au stade de la planification de construction ou de modification d'installations soumises à l'OEIE. Lors d'études et de planifications liées à l'aménagement du territoire, aux déplacements et aux politiques publiques, le SEIE garantit la réalisation d'évaluations stratégiques de l'impact sur l'environnement (ESIE).

Dans le cadre d'étude de l'impact sur l'environnement au sens de l'OEIE, ainsi que dans celui des évaluations stratégiques de l'impact sur l'environnement, le SEIE fixe les directives pour l'élaboration du cahier des charges des études, procède à leur évaluation, réalise un préavis de synthèse sur la base des évaluations sectorielles qu'il coordonne, fixe les mesures d'accompagnement et, d'entente avec l'autorité décisive, participe à la négociation environnementale.

Il participe à des comités de projets cantonaux ou régionaux (aménagement du territoire, déplacements, politiques publiques, «Agenda 21») et en informe et coordonne l'intervention des services concernés de l'environnement.

Il conseille les citoyens, les entreprises et les administrations publiques.

Par ses activités, il contribue tant à la réalisation d'outils d'évaluation et d'aide à la décision qu'à l'élaboration de décisions et de dispositions légales pour la protection de l'environnement.

Thèmes prioritaires

- Intégration du service aux processus de décision de projets d'importance cantonale et régionale;
- Mise en œuvre de l'évaluation stratégique de l'impact sur l'environnement (ESIE) pour des projets d'aménagement du territoire;
- Elaboration d'une directive commune avec la direction de l'aménagement du territoire et la police des constructions, relative à la mise en œuvre de l'évaluation stratégique de l'impact sur l'environnement (ESIE);
- Définition des critères nécessaires à l'évaluation de l'efficacité des mesures d'accompagnement;
- Collaboration avec les différents services et administrations concernés pour améliorer la coordination des décisions;
- Elaboration de recommandations communes avec les cantons romands, relative à l'élaboration des rapports d'impact sur l'environnement.

Dans le cadre de l'application de l'OEIE, le service a traité une dizaine d'enquêtes préliminaires et cahiers des charges, ainsi qu'une dizaine de rapports d'impact sur l'environnement. Il a également évalué une dizaine d'avant-projets hors procédure EIE (notice d'impact).

Cet inventaire comprend un nombre important de dossiers d'envergure (projets de construction ou de plan localisé de quartier de grosses entreprises (Rolex, IKEA), d'organisations internationales (ONU-SIDA, OMC), de lignes ferroviaires (CEVA), de lignes de tramway (TCMC, Grand-Lancy), d'espaces de récupération des déchets (La Praille, les Châtats).

Dans le cadre de l'application de l'évaluation stratégique de l'impact sur l'environnement, 5 projets sont actuellement en cours de planification (zone industrielle des Batailles, Genève-Sud, Rectangle d'Or, PDQ Les Vergers, Sovalp). Par ailleurs, une dizaine de modifications de zone ont également été évaluées.

Activités

- Directions pour l'élaboration de cahiers des charges;
- Evaluation de cahiers des charges, d'enquêtes préliminaires, de rapports, de notices et d'études stratégiques d'impact sur l'environnement;
- Participation aux comités de pilotage de différents projets soumis à une évaluation stratégique de l'impact sur l'environnement;
- Coordination des dossiers et des préavis sectoriels;
- Rédaction des préavis de synthèse;
- Conseil aux institutions et aux bureaux privés pour le démarrage et le suivi d'études d'impact (organisation de séances de travail);
- Coordination de la mise en œuvre des évaluations stratégiques de l'impact sur l'environnement avec la direction de l'aménagement du territoire du DAEL;
- Coordination des services de l'environnement, de l'agriculture, de l'énergie et des transports dans le cadre de leur contribution aux évaluations stratégiques de l'impact sur l'environnement et aux études d'impact sur l'environnement;
- Etablissement de statistiques et d'un outil de suivi des dossiers traités (nombre, nature, délais, etc.);
- Cellule EIE (Etude de l'impact sur l'environnement): coordination et étude des procédures en collaboration avec les autorités compétentes cantonales et/ou fédérales;
- Participation à des cours de formation continue, conférences, colloques, etc.;

- Participation au GR-EIE (groupe des responsables EIE de Suisse occidentale et du Tessin), notamment pour la rédaction de directives pour les notices d'impact, les études d'impact et les évaluations stratégiques de l'impact sur l'environnement;
- Participation aux réunions des signataires du protocole des évaluations stratégiques environnementales organisées par la Commission Économique pour l'Europe des Nations Unies. Le SEIE représente la Suisse pour ses réalisations cantonales (études test en cours). Cette participation répond à une demande du représentant du service spécialisé de l'environnement de l'OFEFP. La Suisse est signataire à la Convention de l'EIE transfrontière et participe au protocole susmentionné en tant qu'observateur.

Activités transversales au sein de l'administration cantonale

Le service a participé aux travaux des entités suivantes:

- Plate-forme interdépartementale de la délégation du Conseil d'Etat aux transports;
- Groupe interdépartemental sur l'Agenda 21 (co-responsable du groupe Système de management environnemental (SME), indicateurs du développement durable);
- Comité interdépartemental de coordination (application de la loi fédérale sur la protection de l'environnement);
- Délégation du Conseil d'Etat aux transports;
- Comité de projet du bouclage ferroviaire Cornavin/Eaux-Vives/Annemasse (CEVA);
- Cellule de pilotage des trams;
- Comité de pilotage du projet d'aménagement du «Rectangle d'Or»;
- Comité de pilotage du projet d'aménagement de la «ZIBAT» (avec l'OTC);
- Comité de pilotage du projet d'aménagement de «Genève-Sud» (avec le SFPNP et l'OTC);
- Comité de pilotage du projet d'aménagement du PDQ «Les Vergers à Meyrin».

Perspectives

- Mettre en œuvre le suivi des mesures d'accompagnement;
- Elaborer un guide méthodologique sur les études d'impact (procédure, domaines étudiés, etc.);
- Développer des activités de conseil, tant auprès des institutions que des privés pour faciliter la mise en place d'évaluations environnementales (EIE ou ESIE);
- Accroître la coordination lors de l'élaboration de décisions ou de prises de position du département.

Personnel

Le Service cantonal d'étude de l'impact sur l'environnement compte aujourd'hui cinq collaborateurs pour un nombre total de 4,5 postes.

8.4.9 Service juridique de la protection de l'environnement

Le Service juridique de la protection de l'environnement, ci-après SJPEN, a été créé le 1er janvier 2001 dans le cadre de la restructuration du secteur de la protection de l'environnement, notamment dans le but de favoriser la prise de décision et l'élaboration d'outils législatifs par et pour les services du secteur.

Missions principales

- Résoudre les problèmes juridiques en relation avec les problèmes techniques rencontrés par les différents services opérationnels du secteur de la protection de l'environnement;
- Favoriser la prise de décision et l'élaboration d'outils législatifs par et pour les services opérationnels du secteur;
- Représenter le département auprès des instances judiciaires.

Activités principales

Le SJPEN a continué sa collaboration avec les services opérationnels du secteur de la protection de l'environnement en travaillant de façon quotidienne à la rédaction de décisions (amendes, travaux d'offices, procédures d'assainissement, autorisations d'exploiter, constatation du caractère pollué d'un site, subventions, autorisations énergétiques) et à l'unification de leur forme, à la modification de règlements d'application et d'une manière générale à la résolution de questions de nature juridique. Le SJPEN a assuré, en collaboration avec les services opérationnels, la défense des décisions de ces derniers devant les instances judiciaires. Les décisions du service cantonal de gestion des déchets (GEDEC) et du service cantonal de géologie (SCG), en augmentation constante, ont fait et vont faire l'objet de la majorité des recours.

Le SJPEN a travaillé de façon particulièrement étroite avec le Service cantonal de l'énergie (ScanE) dans le but de clarifier les processus internes aboutissant à la rédaction de décisions et participé aux travaux du groupe de travail relatif aux concepts haute performance énergétique dans le domaine de la construction.

Le SJPEN a animé deux groupes de travail interdépartementaux en relation avec des problématiques liées et à la protection de l'air (ozone) et aux comportements bruyants sur la voie publique lors de manifestations et dans les établissements publics. Dans ce dernier cas, les travaux du groupe ont abouti à un rapport, dont le Conseil d'Etat a pris acte le 17 septembre 2003.

Enfin, le SJPEN a participé activement aux travaux du Comité interdépartemental de coordination (CIC).

Le règlement sur la protection contre le bruit et les vibrations (K 1 70.10), rédigé en collaboration avec le SPBR et le CIC courant 2002, est entré en vigueur le 20 février 2003, achevant par là la mise en place de la réglementation cantonale en matière de protection de l'environnement.

Organisation du service

Le service s'est doté d'un poste de secrétaire à mi-temps et a mis en place son système de classement de dossiers avec l'aide de l'archiviste du département. Par ailleurs, une bibliothèque des ouvrages juridiques du service a été créée.

Priorités

- Collaboration avec le SCG dans le cadre de l'achèvement du cadastre de sites contaminés;
- Finalisation des travaux relatifs au contrat d'entretien des chaufferies visant la performance énergétique en collaboration avec le ScanE;

- Coordination de la mise en place des mesures préconisées par le rapport du Conseil d'Etat relatif aux comportements bruyants sur la voie publique, lors de manifestations et dans les établissements publics;
- Aide à la finalisation des travaux relatifs à la protection de l'air, notamment en relation avec la problématique de l'ozone.

8.4.10 Service scientifique de l'environnement

Mission

Le Service scientifique de l'environnement fournit un support scientifique à tous les services de l'environnement sous forme d'analyses, d'évaluation de méthodes, de conseils, de préavis, d'expertises, de documentations scientifiques et techniques, de formation continue, de veille scientifique et de recherches appliquées prioritairement à des préoccupations cantonales. Une évaluation de ces prestations est en cours. En fonction des résultats et de l'évolution du projet de regroupement géographique des services chargés de la gestion environnementale, de nouvelles options d'organisation pourraient être prises en 2004.

Thèmes prioritaires

Toxicologie environnementale

Le Service scientifique de l'environnement assure un support analytique pour les services de l'environnement, pour cela, il:

- Développe de nouvelles méthodes analytiques pour répondre à l'évolution des exigences légales;
- Conseille pour la stratégie de prélèvement et d'analyse;
- Procède dans le cadre de la surveillance annuelle des eaux superficielles à des analyses des pesticides dans les eaux des cours d'eau du canton de Genève ainsi que dans le lac Léman, en collaboration avec le Service cantonal de l'écologie d'eau;
- Collabore avec le Service cantonal de géologie au suivi des nappes superficielles qui doit déterminer, entre autres, les ressources d'eau potable du canton de Genève. Dans ce cadre, le Service scientifique de l'environnement procède à des analyses de métaux, de composés chlorés volatils, d'hydrocarbures et de pesticides;
- Collabore avec le Service cantonal de géologie au suivi des fontaines publiques et procède à l'analyse de métaux et de pesticides;
- Collabore avec la cellule de renaturation des cours d'eau du canton et exécute des analyses de métaux et de pesticides dans les eaux de rivières.

Qualité de l'air

En collaboration avec le Service cantonal de protection de l'air:

- Mesure en continu des polluants atmosphériques sur le territoire du canton grâce au Réseau d'observation de la pollution atmosphérique à Genève (ROPAG);
- Publication du rapport «Gestion de la qualité de l'air 2002» sur Genève;
- Mesure de la qualité de l'air, pendant un an, à la rue des Deux-Ponts et près de la STEP du Nant-d'Avril;
- Fin d'une campagne de mesure de la qualité de l'air à la rue de la Rôtisserie, en collaboration avec la Ville de Genève;
- Mesure en continu de la concentration en dioxyde de carbone à la station située à Jussy, en milieu forestier;
- Participation à des campagnes de mesure du NH_3 et $PM_{2.5}$ au niveau suisse;
- Participation à une campagne de mesure du NO_2 dans le cadre de «SAPALDIA 2»;
- Amélioration du plan «Information ozone»;
- Calcul de prévision O_3 pour l'ensemble des stations fixes;
- Projet de loi n° 8821 ouvrant un crédit d'investissement pour le remplacement des stations de mesure du réseau ROPAG;
- Accueil de groupes d'étudiants, renseignements à la population et aux journalistes.

Qualité des eaux

En collaboration avec le Service cantonal de l'écologie d'eau, le Service du contrôle des assainissements, le Service cantonal de géologie et l'EPFL:

- Campagnes d'analyses pour le contrôle régulier des cours d'eau et du lac;
- Campagnes d'analyses pour l'INRA «Institut national de la recherche agronomique»;
- Etude de la contamination des cours d'eau genevois par des polluants organiques persistants (pesticides);
- Etude des agents complexants provenant d'activités humaines dans l'environnement aquatique: cas du devenir de l'EDTA lors d'épuration des eaux usées;
- Analyses chimiques et écotoxicologiques d'échantillons d'eau prélevés lors de pollutions aiguës;
- Participation au comité de pilotage de l'étude du bilan pollutif des eaux de ruissellement de zones industrielles sur le milieu récepteur;
- Analyses de la qualité des eaux souterraines.

Analyse de substances et de polluants

En collaboration avec le Service cantonal de toxicologie industrielle et de protection contre les pollutions intérieures:

- Analyses des métaux dans les domaines de l'hygiène industrielle, de la pollution intérieure et des substances dangereuses pour l'environnement, selon l'Ordonnance sur les substances toxiques (OSubst).

En collaboration avec le Service de protection de la consommation du département de l'action sociale et de la santé (DASS):

- Analyses de métaux dans des denrées alimentaires, des cosmétiques et des objets d'usage courant, ayant pour but des validations de méthodes et l'obtention de données complémentaires ou pour comparaison à d'autres.

Domaine des sites pollués

En collaboration avec le Service cantonal de géologie:

- Participation aux groupes intercantonal et fédéral pour la mise en œuvre de l'Ordonnance des sites contaminés (OSites);
- Participation au comité de projet pour la réalisation du cadastre cantonal des sites pollués. Collaboration avec le Service cantonal de géologie (autorité compétente), le Service des contrôles de l'assainissement et l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail;

- Participation à l'évaluation des études et des assainissements des sites contaminés par les déchets.

En collaboration avec le groupement de l'armement du Département fédéral de la défense, de la jeunesse et des sports et le Département de l'exploitation et des interventions (DEI):

- Dosage des métaux solubles et des métaux totaux dans les sédiments du Petit-Lac dans les «zones de stockage de munitions périmées».

Perspectives

Générales

- Allocations des ressources analytiques du service aux prestations indispensables pour permettre de répondre aux exigences légales;
- Accroître les prestations dans le domaine de la documentation scientifique et de la formation;
- Activation de réseaux de compétence (administrations, universités, privés);
- Recherche d'une solution de structure partenariale susceptible de répondre aux objectifs de l'Université de Genève et du Département de l'agriculture, de l'intérieur et de l'environnement (DIAE);
- Support analytique dans le domaine des sols au sens de l'ordonnance OSol.

Domaine de l'air, en collaboration avec le Service cantonal de protection de l'air (SCPA):

- Mesure de polluants aromatiques (benzène, toluène,..) de l'air par des analyses chromatographiques.

Les perspectives décrites ci-dessous concernent les activités menées dans le cadre du ROPAG qui rejoindra le SCPA en 2004.

- Renforcement de la collaboration avec les réseaux suisses et européens;
- Réflexion et mise en place d'un système d'information reposant sur un indice de la qualité de l'air;
- Calculs de prévision d'O_3 et de NO_2 pour l'ensemble des stations fixes;
- Rénovation de la station Wilson, suite au projet de rénovation du parc Wilson;
- Etude de la problématique de mesure du benzène et toluène par la technique DOAS;
- Mesure de polluants aromatiques (benzène, toluène,...) de l'air par des analyses chromatographiques;
- Participation à des campagnes de mesure du NH_3 et $PM_{2.5}$ au niveau suisse;
- Participation à une campagne de mesure du NO_2 dans le cadre de «SAPALDIA 2».

Domaine de l'eau, en collaboration avec le domaine de l'eau (DomEau) et le Service cantonal de géologie:

- Evaluation de l'efficacité des traitements biologiques des STEP genevoises par dosage de 19 disrupteurs endocriniens (alkylphénols) dont les impacts sur l'environnement se traduisent par une diminution de la biodiversité;
- Surveillance des eaux de rejet de STEPs pour définir des limites de l'activité œstrogénique tolérable à long terme;
- Evaluation des effets écotoxicologiques des alkylphénols présents dans les agents tensioactifs non-ioniques;
- Analyse des polluants organiques et des métaux dans le cadre de l'étude du bilan pollutif des eaux de ruissellement de zones industrielles sur le milieu récepteur;
- Analyses de micropolluants organiques et des métaux dans les eaux superficielles et souterraines.

Domaine des substances, en collaboration avec le Service cantonal de toxicologie industrielle et de protection contre les pollutions intérieures:

- Toutes les analyses qualitatives et quantitatives de métaux nécessaires pour le contrôle du marché selon l'OSubst, les contrôles des places de travail et la pollution intérieure;
- Egalement, certaines analyses qualitatives de composés organiques dans ces trois domaines.

Domaine des sites pollués, en collaboration avec le Service cantonal de géologie:

- Réalisation d'analyses de polluants dans le cadre du cadastre des sites pollués et de l'assainissement des sites contaminés.

8.5 Protection de la nature

Le domaine de la protection de la nature au sein du DIAE a fonctionné en 2003 sous les mots d'ordre «consolidation» et «intégration».

En effet, plusieurs entités internes au SFPNP (notamment le corps des gardes, la direction), opérationnelles depuis l'année 2000, ont trouvé leur configuration définitive. Les politiques liées aux forêts et aux arbres, à la faune et à la pêche, à la nature et aux sites protégés, font l'objet de projets d'application conformément aux documents de planification établis ces dernières années. Suite à la validation du plan directeur cantonal et à la mise en place de l'outil d'évaluation stratégique, le service est aussi très impliqué dans de nombreux projets transversaux initiés par d'autres services du DIAE et du DAEL.

Suite à la réorganisation du domaine de l'eau, les équipes d'entretien de la nature et des cours d'eau (y.c. les collaborateurs responsables de la gestion du lac) ont été intégrées en douceur à la structure préexistante du SFPNP. En continuant à assurer leur mission de base, plusieurs nouvelles collaborations internes ont pu être instaurées au profit d'une meilleure gestion dans le terrain et de prestations optimales pour les usagers.

Les indicateurs de gestion disponibles montrent que la masse de travail est en constante augmentation dans de nombreux secteurs d'activités du service, ce qui cause certaines surcharges auxquelles les collaborateurs font face avec engagement et disponibilité.

8.5.1 Service des forêts, de la protection de la nature et du paysage

Missions et objectifs

Les missions de base du service liées aux fonctions d'autorité (forêts, faune, pêche, nature et paysage) n'ont pas subi de changement majeur. C'est surtout la fonction d'exploitation qui a été renforcée avec l'arrivée des équipes d'entretien. En 2003, la révision du règlement d'application de la Loi sur l'organisation du service, ainsi que plusieurs supports de communication à l'intention du public ont permis de formaliser clairement ces missions.

La concrétisation sur le terrain de nombreux projets et la surveillance de la conformité de leur réalisation a été renforcée par l'aboutissement de la mise en place d'une équipe de techniciens avertis dans tous les secteurs de compétence du service.

Par ailleurs, plusieurs actions et réflexions ont été engagées sur le rôle du service dans la formation professionnelle et dans l'éducation à la nature. Avec la première saison d'activité des garde-ports notamment, la réflexion autour des compétences liées à la gestion du lac a été réactivée.

Enfin, le projet d'investissement visant à constituer le Système d'information Nature du canton a été abouti et représente une des trois priorités du DIAE. Son financement doit encore être fixé d'ici à 2005.

Protection de la nature et du paysage

- **Plan de gestion des sites protégés**

Les plans de gestion qui préparent les modes de gestion pour chaque site protégé ou digne d'intérêt selon l'Ordonnance fédérale sur la protection de la nature (OPN) ont été validés à différents stades. Certains en sont à la première phase de diagnostic et d'évaluation (Pointe-à-la-Bise, Teppes de Verbois, Petite-Grave, Marais de Choulex), d'autres à la seconde de définition des vocations et objectifs (Mategnin-Les Crêts, Mategnin-Les Fontaines). Enfin, dans certains cas, le stade des mesures sur le terrain (Laconnex, Moulin-de-Vert) a été atteint. Le premier plan de gestion achevé en 1996 en est à sa première révision (Prés-de-Villette). A terme, chaque site sera doté d'un tel plan de gestion.

- **Plans d'action flore**

Le concept, ainsi que la formulation des plans d'actions qui visent à protéger, voire renforcer les populations d'une espèce, ont été étudiés. Deux axes principaux ont été identifiés, à savoir les espèces menacées ou protégées du canton et les espèces néophytes. Un plan d'action a été préparé pour une espèce menacée (*Potentilla alba*), d'autres sont en attente (*Isopyrum thalictroïdes*, *Litorella uniflora*). Pour les néophytes, ce sont plutôt des mesures d'urgence qui ont été initiées sur le terrain en attendant la rédaction complète du concept global et des plans d'action.

- **Agriculture-Nature**

Le Service suit maintenant cinq réseaux agro-écologiques (COLVER, Champagne, Compesières, Trois-Nants et Bernex), allant en cela plus loin que les objectifs annoncés dans le plan directeur. Au titre des réalisations, le réseau équestre *COLVER* a été inauguré par une présentation publique des réalisations; de nombreuses plantations de vergers, lignées d'arbres ou de haies basses ont eu lieu, totalisant plusieurs centaines d'arbres. Sur le terrain, des mandataires différents sont en charge de l'animation auprès des agriculteurs et des communes, puis de la réalisation, une fois les mesures validées par la commission s'occupant de la loi visant à encourager l'implantation, la sauvegarde et l'entretien de surfaces de compensation écologique (M 5 30).

Dans tous les champs d'intervention décrits ci-dessus, le service a développé un suivi de «chantier» de qualité grâce au technicien engagé dans le 2e semestre 2002. Ceci est particulièrement important lors de travaux dans des milieux fragiles, en rendant mandants et mandataires attentifs sur les enjeux nature et la valeur ajoutée pour certaines espèces ou milieux lors de projet dont l'objectif était plus limité de prime abord.

- **Représentation**

La nouvelle disponibilité du conservateur de la nature a permis au service d'assurer enfin complètement la représentation du DIAE à la *Commission des monuments, nature et sites* (CMNS), ainsi qu'à sa sous-commission nature et sites. L'approfondissement des contacts amorcés avec les institutions scientifiques, tels que les *Conservatoire et jardin botaniques* (CJB), le *Centre du réseau suisse de floristique* (CRSF), a aussi trouvé un nouveau souffle.

- **Loisirs**

Le plan directeur cantonal des chemins de *randonnée pédestre*, adopté le 16 janvier 2002 par le Conseil d'Etat, a été réalisé par le service. Ainsi, quelque 300 km d'itinéraires balisés selon les normes fédérales sont maintenant à disposition du public, auxquels il convient d'ajouter douze boucles transfrontalières de quelque 110 km. Les travaux de gestion informatisée du réseau ont débuté, mais le guichet cartographique sur le site Internet de l'Etat de Genève permet déjà de visualiser les itinéraires.

Le réseau des *itinéraires équestres* dans les massifs boisés a été complété, modifié ou mis à jour. Ces deux activités – pédestre et équestre – sont parties intégrante du concept des loisirs, dont l'inventaire et un plan d'actions sont dressés. Ces activités de loisirs sont étroitement liées aux plans de gestion des différentes réserves et sites protégés, voire de l'espace naturel en général, et dont la révision pour certains, l'élaboration pour d'autres, sont en cours.

De nouveaux emplacements pour l'exploitation temporaire des *centres aérés* pour les enfants durant les périodes des vacances scolaires sont à l'étude, notamment en vue du remplacement de sites actuels touchés par de nouvelles mesures de protection du paysage (zone alluviale de la Versoix).

Le *camping de l'Etat*, dans le val de l'Allondon, a bénéficié de travaux d'entretien lourd (réfection de la route d'accès, de l'aire de parcage extérieure, des chalets de la réception et de logement du gardien). Une borne-fontaine a été installée aux Granges.

Forêts et arbres isolés

- **Gestion forestière**

Conformément à la planification forestière – approuvée par la certification FSC et soutenue par la Confédération – les soins aux jeunes forêts se sont étendus sur 46 ha et les éclaircies dans les autres peuplements ont livré 6 300 m^3 de bois (4'700 m^3 en 2002), soit une augmentation de 34%. Cet essor, dû surtout à la consommation de bois énergie dans les six centrales de chauffage et les quelque 450 cheminées approvisionnées par le service, permet de traiter environ 70 ha de forêt feuillue par an. Il traduit également le gros effort consenti par le service pour la revalorisation des produits forestiers. Le volume de travail à fournir implique l'engagement d'entreprises privées assurant la coupe, le débardage et la transformation du bois. L'équipe forestière du service assure en priorité les tâches de formation professionnelle des forestiers-bûcherons.

- **Infrastructures**

Le programme quinquennal d'entretien des chemins s'est poursuivi normalement: près d'1,5 km a fait l'objet de réfection dans les massifs de Jussy et de Versoix.

- **Projets**

Le projet chêne se poursuit: 2 ha ont été régénérés par plantation après coupe rase. A cette occasion, les premiers chênes récoltés sur le canton, élevés dans les pépinières du Centre horticole de Lullier, ont été mis à demeure.

Le projet lisière est entré dans sa phase opérationnelle. C'est ainsi que 3 km ont été traités, notamment en liaison avec le réseau agro-écologique COLVER.

- **Etat sanitaire de la forêt**

D'une manière générale, la forêt feuillue a peu souffert de la sécheresse et de l'extrême chaleur de l'été. Seuls, quelques vieux arbres de lisière donnent des signes de dépérissement avancé. En revanche, les peuplements résineux, ébranlés par l'ouragan *Lothar,* en décembre 1999, ont subi des pertes de vitalité et certaines surfaces d'épicéa ont été anéanties par le bostryche typographe. Toutefois, s'il s'agit d'événements marquants pour la forêt genevoise, il faut préciser qu'ils sont sans commune mesure avec les dégâts subis dans les cantons voisins.

En milieu urbain, les conditions climatiques ont eu des répercussions accentuant l'attaque de certains parasites. C'est ainsi que le marronnier, attaqué fortement par l'action conjointe d'un champignon *(guignardia aesculi)* et d'un papillon *(cameraria chridella)*, a montré les limites de son utilisation en ville en présentant, dès la fin juin, un feuillage déficient et de couleur automnale prématurée.

Plus inquiétante encore pour Genève au vu de son extrême virulence, l'arrivée de la maladie du *chancre coloré* du platane *(ceratocylis fimbrata)* en trois foyers, a incité le service, en collaboration avec les organes phytosanitaires cantonaux, à créer un observatoire. A cet effet, un inventaire a été mis en place pour recenser l'état de santé de l'ensemble des platanes et surtout identifier les sujets atteints par la maladie. Ainsi, que 2'800 arbres ont été relevés; leur examen n'a révélé qu'un seul arbre certifié atteint. Avec ses deux voisins, ils ont été éliminés en prenant les précautions impérativement nécessaires pour empêcher le développement de ce champignon dévastateur lors de cette opération. A ce sujet, une information auprès des professionnels et des collectivités a été donnée en collaboration avec les HES de Lullier. L'inventaire doit être poursuivi dès que possible (encore environ 1'300 sujets) et une surveillance continue mise en place.

Statistique arbres isolés au 30.11.03

	2002	**2003**	Augmentation en %
Autorisations d'abattage et d'élagage délivrées	2'355	2'600	10
Refus	60	65	8
Dossiers de compensations	118	128	8
dont clos à satisfaction			30

Année après année, le nombre de dossiers augmente et leur traitement devient plus lourd. C'est ainsi que les deux techniciens engagés dans ce domaine ont participé à 880 rendez-vous sur le terrain avec des requérants pour des conseils ou… des sanctions. L'effort entrepris depuis trois ans pour assurer le suivi des dossiers porte ses fruits: plus d'un demi-million de francs ont été investis pour des replantations validées et contrôlées, tandis que Fr. 255 000.– ont été facturés et versés au fonds de compensation. Ces versements ont permis au service de poursuivre son programme de mesures paysagères en engageant les travaux d'entretien d'arbres intéressants et de plantation de nouveaux sujets.

Faune

La gestion de la faune a connu une nouvelle année très chargée, tant au niveau de la gestion des espèces posant problèmes (sanglier, corneille, pigeons, cormoran, etc.) que des espèces menacées (batraciens, papillons, castor, mustélidés, sternes, etc.), sans oublier les conditions-cadres pour la faune en général (corridors à faune, tranquillité en forêt, etc.).

- **Sanglier**

En 2003, le sanglier reste l'espèce la plus problématique au niveau de la gestion, mais sa reprise en main entamée les années précédentes, s'est poursuivie, avec l'enregistrement d'avancées significatives:

- Une pression de régulation intensive et soutenue a permis aux gardes de prélever à nouveau 365 animaux en 2003 *, dont près des 90% dans le sud du canton où les effectifs franco-genevois de sangliers restent trop élevés, alors que dans les deux autres secteurs de Versoix et d'Arve-Lac la situation est redevenue normale.
- La campagne de prévention de grande envergure au niveau du vignoble du Mandement réalisée en 2002 en collaboration avec les viticulteurs a été reconduite en 2003 avec certaines améliorations, permettant de décroître encore les quantités de raisin endommagé, qui passe à moins de 10 tonnes, contre 17 en 2002 et plus de 70 en 2001.
- Les compétences acquises en matière de clôture dans le cadre de ces campagnes de prévention ciblée ont été ponctuellement étendues avec succès à d'autres types de cultures.
- La recherche sur le comportement des sangliers du bassin genevois, commencée par le service en 2002, a pris de l'ampleur dans le cadre d'un partenariat avec les gestionnaires savoyards, gessiens et vaudois de la grande faune. Près de 100 sangliers ont ainsi été capturés, marqués et suivis en deux ans dans la région. Cette recherche a été complétée par les premiers dénombrements à grande échelle effectués dans le sud du canton. ont permis de réduire considérablement l'importance des dégâts aux cultures (environ 90 ha, soit moins de 1% de la surface agricole utile (SAU), et la moitié des surfaces touchées en 2002) et le coût des dédommagements, qui s'élève à environ 250'000.— F, toutes espèces comprises (contre 450'000.— F en 2002 et 600'000.— F en 2001).

- **Batraciens**

En partenariat avec le *Centre de coordination suisse pour les reptiles et les amphibiens (KARCH)*, une mise a jour des connaissances sur le statut des batraciens réunissant gardes de l'environnement et naturalistes amateurs a été entreprise sur tous les sites d'importance nationale du canton. Si le climat sec a limité les succès d'une partie du

* Statistique arrêtée au 30.11.03

travail de terrain, ces recherches ont confirmé la valeur des sites genevois pour des espèces rares au niveau suisse (comme la *grenouille agile*), mais aussi la régression de certaines espèces jadis communes (comme le *sonneur à ventre jaune*). Pour remédier à cette régression, des biotopes favorables vont être reconstitués cet hiver le long du Rhône, avec l'appui du CoGeFe, un fond alimenté par le courant électrique *Vital vert* des SIG.

- **Partenariats**

Ces partenariats se retrouvent dans de nombreuses autres activités réalisées pour la faune, comme par exemple:

- Inventaire des mustélidés, en collaboration avec le projet *Mustélidés suisse de la Confédération*.
- Recherche et formation en interne sur les coléoptères xylophages avec le *Centre suisse de cartographie de la faune (CSCF).*
- Mise en place d'un troisième radeau à sternes sur le lac de Verbois, toujours avec l'appui du CoGeFe.
- Recréation d'une prairie humide favorable à l*'azure de la sanguisorbe* (un papillon très menacé) le long du Creuson dans le cadre du projet de renaturation réalisée par DomEau (Service de la renaturation des cours d'eau et des rives).
- Mise en place d'une barrière canalisant les passages de la faune sur la route de Dardagny, en collaboration avec la commune et le DAEL (Service des routes cantonales).
- Pour la protection des corridors à faune (dont la plus grande partie se trouve sur France), plusieurs collaborations sont instaurées sur le plan transfrontalier dont p.ex. le SCOT de la région d'Annemasse ou l'actualisation de la situation dans le pays de Gex (avec les acteurs cynégétiques locaux).

Pêche

- **Captures**

La statistique concerne l'année 2002, le dépouillement des carnets de pêche s'effectuant en janvier.

L'analyse des statistiques 2002 a montré des tendances très divergentes entre le lac et les cours d'eau. Au niveau de la pêche au lac, la situation et les tendances sont positives:

Les captures atteignent 892 tonnes (751 tonnes en 2001). Avec 787 tonnes, la *pêche professionnelle* est au-dessus de la moyenne des dix années précédentes (674 tonnes), de même que la pêche de loisir (105 tonnes, moyenne des dix années précédentes: 86 tonnes).

Les captures de *féras* augmentent encore et atteignent un nouveau record avec 384 tonnes. Ce résultat est à mettre en relation avec l'amélioration de la qualité des eaux du Léman (baisse de la concentration en phosphore). Augmentation également pour les captures d'*ombles chevaliers* (50 tonnes contre 39 tonnes en 2001), même si elles restent en dessous des 60 à 67 tonnes pêchées en 1998-2000.

- Pour les captures de *perches*, l'année a été bonne pour les pêcheurs professionnels, avec 253 tonnes contre 180 en 2001, un peu moins pour la pêche de loisir avec 43 tonnes (54 tonnes en 2001). Enfin, les captures de *brochets* se sont stabilisées à 40 tonnes, contre 41 tonnes en 2001.
- En conséquence, le nombre de permis annuels genevois délivrés pour la pêche au Léman est en légère hausse, soit 1766 contre 1625 en 2001. Il s'agit essentiellement de permis pour la pêche de la *perche.*

En revanche, au niveau de la *pêche en rivière*, la situation reste mauvaise:

- Il a été déclaré la capture de 3139 salmonidés (dont 95% de truites), soit environ 1783 kg en 2002. Cela représente une diminution d'environ 20% du nombre et de 10% du poids des captures par rapport à 2001. Cette baisse des captures s'explique en partie, mais en partie seulement, par les suites de la grave pollution de l'Allondon en août 2001.
- Conséquemment, le nombre de permis annuels délivrés pour la pêche en rivière est en baisse, soit 1314 en 2002 contre 1381 en 2001.

Le service a déployé un effort particulier pour enrayer la dégradation de la faune piscicole, dont toutes les causes ne sont pas encore comprises. Ces actions sont planifiées et organisées en étroite collaboration avec la *Commission de la pêche* et les services du Domaine de l'eau.

- **Entretien, recherche et législation**

L'année 2003 a été marquée, d'une part, par la vidange trisannuelle des barrages hydroélectriques sur le Rhône, et, d'autre part, par une sécheresse estivale exceptionnelle. On relèvera en particulier que:

- Dans le cadre du rempoissonnement, près d'un demi-million de jeunes poissons de truites, d'ombles et de corégones ont été remis à l'eau dans les divers cours d'eau et dans le lac.
- Le service a effectué 15 pêches électriques au cours de l'année, couvrant une longueur totale de 5 km dans douze cours d'eau différents. Ces pêches comprennent des pêches de récolte pour le repeuplement de jeunes poissons issus de reproduction naturelle, des pêches scientifiques destinées à mieux connaître les peuplements piscicoles et des pêches de sauvetage avant des travaux dans les cours d'eau, ou, tout particulièrement cette année, dans des tronçons en étiage sévère, suite à la sécheresse.
- La vidange trisannuelle des barrages hydroélectriques de Verbois et de Chancy-Pougny a été accompagnée de tout un programme de mesures visant à en limiter les impacts sur la faune piscicole, programme élaboré en étroite collaboration avec les *Services industriels de Genève*, et implémenté par ceux-ci.
- La sécheresse estivale a amené le Conseil d'Etat à décréter pour la première fois une mise à ban partielle des cours d'eau du canton durant plusieurs semaines pour préserver la faune aquatique. La présence des gardes sur le terrain a été accrue pour faire comprendre et respecter cette mesure exceptionnelle.
- Au niveau de la recherche, le suivi piscicole de l'Allondon et de la Versoix s'est poursuivi. De nouvelles données ont été obtenues sur la fonction piscicole de la seule lagune lacustre du Léman genevois (dans la réserve naturelle de la Pointe-à-la-Bise) et un suivi quantitatif de la migration de reproduction des truites lacustres dans la Versoix et le Brassus (Céligny) a démarré en décembre.
- Enfin, le règlement de la pêche en rivière a été révisé sur de nombreux points. La principale modification est une saisie beaucoup plus précise des captures effectuées

par les pêcheurs amateurs, afin d'affiner la gestion des peuplements. Il entrera en vigueur pour la saison de pêche 2004.

S'il est encore trop tôt pour avoir la synthèse des résultats de la pêche de 2003, on relèvera les bonnes nouvelles en provenance de l'Allondon, où, avec l'aide des repeuplements, la faune piscicole se reconstitue bien suite à la pollution de 2001 et où une excellente reproduction naturelle des truites a été constatée dans les Eaux-Froides et les Eaux-Chaudes, ses deux affluents les plus précieux. En revanche, dans la Versoix, les pêches scientifiques ont confirmé le déficit en *truites farios* subadultes et adultes et la recherche des causes de ces problèmes se poursuit.

Entretien nature et cours d'eau

Après le rattachement des équipes d'entretien, des synergies ont été développées au sein du service pour l'entretien des rivières, du lac, de la végétation arborée sur les routes, dans les domaines de l'Etat et dans les réserves naturelles.

- **Travaux de protection**

Les travaux de renaturation et de protection contre les crues à l'avenue de Mirany, sur la Seymaz, sont terminés et les ensemencements s'effectueront au printemps 2004. Cet aménagement permettra à l'avenir d'éviter les inondations des garages des immeubles adjacents. Pour mener à bien cette réalisation, l'espace de la rivière a été étendu en zone urbaine.

Les travaux de protection et d'aménagement des rives de la Drize, à Grange-Collomb, ont débuté en automne par la démolition d'anciens hangars et la renaturation de la rive droite. Ils se poursuivront en 2004.

- **Arbres (routes et propriétés de l'Etat)**

Il est important de rappeler qu'au travers des équipes d'entretien spécialisé, le service gère et soigne les quelque 3 000 arbres situés sur le domaine public des routes cantonales. Dans le cadre du renouvellement de ce patrimoine, 150 sujets ont été plantés, dont 97 tilleuls *(tilia euchlora)* sur la seule reconstitution de la berme centrale de la route du Nant-d'Avril. Cette année s'est terminé également le gros chantier de restauration de la double lignée de tilleuls de l'av. de Bel-Air, à Chêne-Bourg, engagé voilà dix ans en collaboration avec la commune et la voirie cantonale (175 arbres replantés dans des espaces en sous-sol entièrement reconstitués).

C'est également au service que revient la surveillance et l'entretien des arbres des propriétés privées de l'Etat. A ce titre, sur près de 100 sites différents, ce ne sont pas moins de Fr. 250 000.- de travaux qui ont été sous-traités à des entreprises privées.

- **Entretien des rivières et du lac**

La Seymaz, la Versoix, l'Hermance, la Drize, la Laire, l'Aire, le Vengeron, l'Arande, le Nant d'Avril, le nant du Paradis, l'Arve ont été entretenues tout particulièrement. Sur les rives de l'Arve, le service a procédé, en collaboration avec le service des espaces verts de la Ville de Genève et pour des raisons de sécurité, à d'importants travaux d'élagage sur le cordon boisé urbain. Pour le Rhône, l'entretien s'est concentré sur le nettoyage des berges, notamment lors de la vidange de Verbois, où 20 tonnes de ferraille ont été retirées du fleuve.

Les travaux de nettoyage et de faucardage du lac, effectués selon le plan de gestion, ont permis d'évacuer 210 tonnes de macrophytes et d'algues.

L'entretien des chemins pédestres le long des cours d'eau se modifie en différenciant les interventions, dès lors que le règlement F 3 10.0 interdit l'usage des souffleuses en forêt. Une partie des chemins est laissée en l'état, d'autres sections sont nettoyées manuellement.

- **Ports et installations portuaires**

Le secrétariat de la commission des ports est maintenant assumé par le service; elle a tenu trois séances et a accueilli avec satisfaction la mise en place de l'équipe des garde-ports. Une grande attention a été apportée à l'amélioration des installations de pompage des eaux de cales et eaux usées des bateaux.

Corps des gardes de l'environnement

L'organisation du corps s'est poursuivie en 2003, notamment pour les garde-ports:

- Installation des deux postes de Port-Choiseul et du Jardin Anglais;
- Mise en place des procédures d'intervention et les supports informatiques correspondants;
- Achat de deux bateaux d'intervention.

L'action des garde-ports a été grandement facilitée par l'entrée en vigueur du nouveau règlement du service qui a pris en compte cette nouvelle activité.

Les cahiers des charges de l'ensemble du personnel du corps ont été révisés et la fonction de chef de poste instaurée, afin de permettre la mise en place, au 1er janvier 2004, du fonctionnement du corps par régions géographiques (3): rive droite du Rhône, Arve-lac et Arve-Rhône.

Sur le terrain, les gardes ont effectué un grand nombre d'actions de surveillance, tout particulièrement pendant la période estivale qui, en raison de la grande sécheresse, a vu la mise à ban des cours d'eau et l'interdiction de faire des feux sur tout le territoire. Au niveau des infractions aux lois et règlements, à la fin du 3e trimestre, 267 rapports de contravention avaient été dressés, 48 avertissements donnés et 64 rapports de renseignements établis.

En sus, des actions d'information, de régulation, de contrôle de pollutions diverses, de comptage de la faune, de suivi de manifestations, etc., ont été entreprises comme chaque année.

La collaboration avec les partenaires des services officiels d'intervention et de prévention franco-genevois a été développée et des actions communes réalisées.

Enfin, un effort particulier dans le domaine de la formation a été accompli, soit dans la formation de base des nouveaux gardes, en collaboration avec le centre de formation de la police, soit en formation continue, dans les domaines des tactiques et techniques d'intervention ou du suivi de la faune.

Communication

Le plan des actions de communication établi en début d'année a été réalisé dans sa quasi intégralité. Ainsi, une soixantaine d'actions ont donné lieu à huit conférences de presse et communiqués repris dans 160 articles dans les médias régionaux.

La restructuration départementale (création du nouveau domaine de l'eau et redéfinition du domaine nature) a

nécessité d'informer le public et les partenaires sur les nouvelles structures et leurs activités respectives. Deux plaquettes de présentation ont été élaborées, un nouveau site Internet «Eau Info» créé et le site Internet «Nature Info» du domaine protection de la nature a été actualisé. Enfin, quatre panneaux d'exposition décrivant les activités et services au public offerts par le SFPNP complètent les moyens d'information. Actuellement, plus de la moitié des diverses formules de commandes ou demandes d'autorisation proviennent du site Internet.

Une dizaine de spots radiophoniques, en langue anglaise, ainsi que plusieurs conférences ont mis en évidence le travail réalisé par le SFPNP.

Sur le terrain, la collaboration avec la société civile s'est poursuivie en 2003. Elle s'est illustrée par l'organisation de la deuxième *Journée d'observation ornithologique,* le 2 février, avec le groupe des jeunes de la société «Nos Oiseaux-Genève», la Ville de Genève et l'Office du tourisme de Genève, puis, par la collaboration, le 21 mars, à l'organisation de la «Nuit de la Chouette ».

Le service a épaulé la sortie du remarquable *Atlas des oiseaux nicheurs du canton de Genève* et contribué à la réalisation d'un petit guide à l'attention des navigateurs, élaboré par l'Association de sauvegarde du Léman; il a collaboré en partenariat avec le service de l'agriculture à la réalisation des panneaux et de la plaquette du sentier viticole de Dardagny et avec Pro Natura à la réactualisation de celui de la Versoix. Enfin, il a participé à la réalisation de l'exposition sur l'eau «Préserver l'eau – Préserver la vie» à l'occasion de l'année internationale de l'eau.

Après les Teppes de Verbois, c'est le site protégé du Moulin de Vert qui a bénéficié de panneaux d'information didactiques et avenants, ainsi que la parcelle des Brulaz du réseau agro-écologique de Compesières. L'information sur la réserve d'oiseaux d'eau du Rhône (OROEM), entamée en 2002, a été terminée en 2003.

Dans la série des publications internes (rapports spécialisés), est sorti, en mars 2003, le titre «Inventaire piscicole des cours d'eau du canton de Genève». Trois autres numéros sont en préparation.

La publication régulière de *Sanglier & Compagnie* s'est poursuivie avec la sortie du numéro 8 en décembre 2003. La collaboration avec *La Salamandre* a permis l'édition de deux nouveaux mini-guides : *Poissons du lac, Oiseaux du lac*.

Nouveauté, la formation d'animateurs «nature» menée en collaboration avec le département de l'instruction publique permettra de mieux répondre à la demande grandissante de visites accompagnées dans les sites naturels.

Evolution du service

Le service a fini d'acquérir les postes lui permettant d'obtenir la dotation nécessaire à l'exercice des tâches courantes et des projets qui sont de sa compétence aujourd'hui. L'entrée en fonction du nouveau conservateur de la nature et du paysage a permis de redynamiser les activités liées à ce thème.

La gestion de la pêche en 2003 a été marquée par d'importants changements, puisque après plus de 20 ans de service, le biologiste en charge de la pêche, a quitté la direction pour rejoindre l'équipe du nouveau service de l'écologie des cours d'eau (DomEau), alors qu'un technicien pêche renforçait le travail des gardes et des sociétés de pêche sur le terrain.

Au 1er janvier, les équipes d'entretien ont été intégrées dans le service en tant qu'entité *Entretien nature et cours d'eau,* ce qui représente 36 postes et demi.

Perspectives

La consolidation de la structure et l'amélioration de l'organisation par un travail permanent sur la complémentarité au sein des équipes et sur les processus sera poursuivi. L'optimisation des ressources par l'établissement d'indicateurs utiles au contrôle de gestion, mais aussi le maintien du niveau actuel de motivation des collaborateurs, seront des soucis permanents de la direction. Pour cela, il y aura lieu de concentrer la masse des activités auxquelles le service est impliqué ou fait face en établissant des priorités, et en clarifiant la collaboration dans les projets conduits par les services du DAEL.

Les priorités thématiques pour 2004 sont organisées de la façon suivante :

- **Gestion de la faune**

La gestion du sanglier en particulier sera encore renforcée avec une attention particulière à la prévention aux derniers secteurs à problèmes (Mandement, Cartigny, etc.), une poursuite sans faille de la régulation des populations et la poursuite du programme de recherche.

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les chiens, les zones de liberté pour les chiens, testées avec succès depuis deux ans, vont être instituées durablement et feront l'objet d'une campagne d'information ciblée auprès de tous les propriétaires de chiens.

Après les difficultés rencontrées en 2003 pour se procurer des perdrix grises de qualité, 2004 marquera le grand retour de l'espèce sur le canton, avec un lâcher de quelque 80 oiseaux prévus en février.

Enfin, un effort particulier sera entrepris pour rédiger et faire connaître notre politique de gestion de la faune, en particulier les richesses faunistiques du canton et les méthodes de gestion innovantes développées ces dernières années. L'organisation à Genève les 8 et 9 mai 2004 de l'assemble générale de la *Société suisse des biologistes* de la faune sera une étape marquante de ce processus.

- **Pêche**

L'année 2004 sera marquée par l'introduction du nouveau règlement et du nouveau *carnet de pêche* qui l'accompagne. Ce qui nécessitera un grand travail d'explication et de contrôle de la part des gardes et une collaboration accrue des pêcheurs.

- **Gestion arbres et forêts**

L'effort sera porté sur la mise en œuvre des *réserves forestières. L'inventaire forestier,* ainsi que celui du *patrimoine arboré* seront mis en œuvre également.

- **Gestion nature et flore**

L'effort principal sera porté sur la définition des vocations et objectifs des sites protégés, tout en poursuivant les nombreuses mesures sectorielles en divers lieux du canton. La *gestion des espèces néophytes* envahissantes sera encore précisée.

- **Corps des gardes de l'environnement**

La régulation du sanglier mobilisera encore largement l'ensemble du corps.

La régionalisation étant en place, la notion d'îlotage sera précisée pour mieux cerner les spécificités de chaque partie du territoire. A cet effet, le val de l'Allondon verra un contrôle accru des activités qui s'y déroulent. Enfin, le nouveau règlement de la pêche en rivière et l'introduction du nouveau carnet de pêche exigeront une attention et une information soutenues de la part des gardes vis-à-vis des pêcheurs.

- **Intégration des domaines aux autres politiques**

L'établissement d'une carte territoriale régionale de référence visualisant les objectifs de la Charte d'aménagement de l'agglomération transfrontalière (conservation du cadre de vie, d'un habitat harmonieux, face aux projets de développement) entrera dans une phase active.

Les études d'aménagement du territoire exigeront une implication grandissante et très critique de la part du service. La collaboration fructueuse avec l'agriculture et le domaine de l'eau aux projets en milieu rural sera poursuivie avec engagement.

- **Information et sensibilisation du public à la nature**

Ce vecteur, très important, accompagnera toutes nos actions. L'offre en services par Internet pour les usagers devrait encore être élargie en 2004.

8.6 Domaine de l'eau

Le 1er janvier 2003, la nouvelle organisation du domaine de l'eau (DomEau), qui rassemble ce service, est entrée en vigueur.

Le service des constructions environnementales est associé au domaine de l'eau par la délégation de son directeur adjoint au conseil de direction du DomEau.

Suite à la réorganisation des services, une description et une analyse de la plupart des postes des services de l'évacuation de l'eau, de l'écologie de l'eau et de la planification de l'eau a été entreprise.

Depuis juin 2003 tous les collaborateurs du domaine de l'eau disposent d'un cahier des charges et 45 d'entre eux ont fait l'objet d'une analyse par le service des évaluations de fonctions (SEF).

Sur le plan administratif, l'outil de suivi des dossiers «Aigle» a été introduit auprès de tous les services du DomEau pour la gestion des courriers d'une part et la gestion des dossiers de demande d'autorisation de construire d'autre part. L'outil «Aigle» permet avant tout d'assurer la traçabilité de la circulation des dossiers et la gestion des réponses aux courriers adressés au département et/ou aux services. Depuis novembre 2003 il permet aussi d'extraire des statistiques sur le temps de traitement des dossiers/courriers et fournit ainsi un indicateur précieux.

Le laboratoire de la protection des eaux et le service de l'évacuation de l'eau ont été en mesure de conserver leur accréditation ISO 17025 et certification ISO 9001 respectivement.

Le système de management de qualité sera la base de tous les systèmes de conduite utilisés par les services du DomEau.

En matière de communication, le domaine de l'eau a édité une plaquette de présentation, très largement diffusée en automne et a mis en ligne son site Internet *http/www.geneve.ch/eau*

Le domaine de l'eau a également été présenté à la commission environnement et agriculture du Grand Conseil ainsi qu'au conseil de l'environnement.

Les objectifs pour 2004 sont :

- Consolidation du système de management de la qualité qui deviendra l'outil de conduite majeur des services du domaine de l'eau.
- Campagne de communication sur l'action du DomEau dans la vision de gestion et protection intégrée de l'eau.

8.6.1 Service cantonal de la planification de l'eau

Mission

Créé au 1er janvier 2003 dans le cadre du domaine de l'eau, le service cantonal de la planification de l'eau a reçu les missions principales suivantes :

- Assurer au premier chef la coordination des études et plans sectoriels ou particuliers du domaine de l'eau afin de garantir une action cohérente;
- Diriger, pour les demandes d'autorisations et de préavis formulées au domaine de l'eau par d'autres organes de l'administration, l'entrée, la circulation, le cas échéant l'arbitrage entre les points de vues, et la rédaction de la synthèse constitutive à l'organe demandeur;
- Elaborer et tenir à jour les plans directeurs cantonaux relatifs à la protection et à la gestion intégrée des eaux, tels que prescrits dans les législations fédérales et cantonales;
- Contrôler la conformité des projets, autorisations et décisions par rapport à la planification;
- Diriger les études de portée générale du domaine de l'eau, d'entente avec les services concernés, lorsque le champ d'étude est à l'évidence interservice;
- Prendre toute mesure d'information afin de donner à chaque collaborateur du domaine de l'eau la vision globale du domaine.

Activités

Cette première année d'activités du service cantonal de la planification de l'eau a été une année de mise en place, tant sur le plan des ressources humaines et matérielles que sur le plan des procédures. A fin 2003, le service de la planification de l'eau peut être considéré comme pleinement opérationnel.

L'organisation décidée et mise en place comprend un directeur, un adjoint de direction, trois coordinateurs de bassin, un bureau technique du système d'information sur l'eau (SIEau) et un secrétariat. Le personnel provient de trois anciens services, à savoir lac et des cours d'eau, contrôles de l'assainissement et cadastre. Un poste nouveau a été créé.

Coordonner / autoriser et préaviser / contrôler la conformité

Cette mission a été la première concrétisée par le SPDE en avril, au profit de l'ensemble du domaine de l'eau. Une procédure de mise en circulation des dossiers à autoriser ou préaviser (environ trente types de dossiers différents) permet à chaque entité du domaine de faire un préavis sectoriel. Les coordinateurs de bassin (nouvelle fonction) assurent au final la synthèse pour le domaine de l'eau, en garantissant la cohérence et la complétude de l'autorisation ou du préavis à délivrer. Ce sont 677 dossiers qui ont ainsi été traités, sur une période de neuf mois.

Planifier et étudier

Concernant les planifications, le projet de loi d'investissement concernant les plans régionaux d'évacuation des eaux (PREE) a été voté par le Grand Conseil à fin 2003, ce qui permettra un démarrage effectif de ces importantes planifications de l'assainissement en 2004. Ce projet est effectué en relation étroite avec le SEVAC, pour la réalisation des plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) des communes genevoises.

A titre préalable, plusieurs planifications partielles ont été menées à terme, à savoir l'image directrice de l'assainissement pour le centre urbain du canton de Genève, en partenariat avec la Ville de Genève, ainsi qu'une étude de gestion globale des eaux sur la bassin versant du ruisseau des Marais, en parallèle avec le projet de renaturation correspondant.

En vue de l'application des articles 11 et 15 de la nouvelle loi sur les eaux concernant l'espace minimal et les surfaces inconstructibles le long des cours d'eau, la méthodologie a été achevée et un groupe de travail constitué avec l'aménagement du territoire (DAEL) en vue de tester son application sur un premier cours d'eau.

Le service a également accompagné et appuyé le groupe de travail Etat-ville-communes-SIG sur la question de l'organisation et du financement de l'assainissement des eaux dans le canton de Genève. Ce groupe de travail a décidé fin 2003 la réalisation d'un projet-pilote d'exploitation d'une portion du réseau secondaire d'assainissement par SIG. Le SPDE accompagnera ce projet-pilote sur deux ans.

Informer

Un bureau technique pour le système d'information sur l'eau a été constitué, comprenant un ingénieur et deux opérateurs en géomatique. En plus de la formation de son nouveau personnel, son activité principale en 2003 a été de fusionner les données provenant des systèmes d'information partiels sur les cours d'eau et sur l'assainissement des eaux en un ensemble cohérent.

Un projet d'archivage électronique et de mise à disposition de tous les documents concernant l'eau et les cours d'eau pour l'ensemble des collaborateurs a été initié et se prolongera encore en 2004.

Deux projets de développement informatique sont dirigés par le bureau technique SIEau et le service des systèmes d'informations et de géomatique, concernant l'intégration des données des cadastres des réseaux d'assainissement et des PGEE des communes au SIEau (projet ArcPGEE). Ils seront achevés dans le premier trimestre 2004.

Objectifs 2004

Pour l'année 2004, les objectifs principaux du SPDE sont les suivants :

- Préparation et validation du concept de planification intégrée des eaux pour le canton de Genève ;
- Démarrage de deux plans régionaux d'évacuation des eaux sur les six prévus, pour les secteurs Seymaz et Aire-Drize ;
- Mise en œuvre de l'espace minimal des cours d'eau et des surfaces inconstructibles ;
- Lancement du projet-pilote d'exploitation des réseaux secondaires par SIG.

8.6.2 Service cantonal du programme de renaturation des cours d'eau et des rives

Mission

Le service de renaturation des cours d'eau et des rives a pour mission de piloter le programme de renaturation des cours d'eau adopté par le Parlement. L'objectif central de ce programme consiste à restituer leurs fonctions naturelles aux rivières genevoises.

La conservation ou la dynamisation de la faune et de la flore constituent l'un des objectifs prioritaires des projets de renaturation, tout comme la protection des biens et des personnes contre les crues.

Le SCRER a en outre la responsabilité de piloter pour la partie suisse, les contrats de rivière transfrontaliers sur l'ensemble du bassin versant hydrographique genevois.

Le programme de renaturation devrait permettre aux 17 cours d'eau et leurs affluents englobés de retrouver une bonne qualité physico-chimique des eaux, compatible avec les différents usages que l'on peut en faire : baignade, pêche, etc. Il s'agit enfin, lorsque cela est possible, de maîtriser les débits afin de réduire les impacts des crues ou des étiages.

Nouveau programme

La deuxième version du programme de renaturation des cours d'eau et des rives (période 2003-2005) a été élaborée. Le programme RD 484 a été accepté par la Commission de la Pêche et la Commission de la Diversité Biologique et a été déposé au Grand Conseil en mai 2003.

Pour les différents cours d'eau du canton, l'année 2003 a été caractérisée par les actions suivantes :

Actions sur les cours d'eau

- **L'Aire et ses affluents**

Le premier tronçon de l'Aire a été revitalisé entre le pont du Centenaire et le pont des Marais et les premiers résultats de reconquête par la faune et la flore sont très positifs. Les études de la revitalisation de l'Aire et de ses affluents, sur le secteur amont entre le pont des Marais et la frontière se sont poursuivies. La problématique des inondations de novembre 2002 de Lully a été intégrée au projet. A l'amont du pont des Briques, la berge a été aménagée grâce au génie biologique et une pollution chronique due à la fuite d'un collecteur d'eau usée a pu être mise en évidence.

- **L'Allondon et ses affluents**

En ce qui concerne l'affluent des Eaux Froides, une possibilité d'aménagement est en cours visant à améliorer la qualité de ses eaux. Suite à la pollution de 2001, le suivi piscicole montre une nette amélioration du repeuplement des poissons grâce à des mesures restrictives de la pêche.

- **L'Arve**

Des mesures sont étudiées pour assurer la libre circulation des poissons sur la totalité de l'Arve genevoise.

- **La Drize**

La Drize à Grange-Collomb est en cours de renaturation après plus de 15 ans de tergiversations. Ces travaux permettront aussi une protection contre les crues de cette région.

- **Le Nant de Couchefatte**

Les études concernant la renaturation de ce nant sont en cours. Ce projet permettra de remettre à ciel ouvert environ 2 km de cours d'eau actuellement sous tuyau. Il comprendra la mise en valeur paysagère du site, des aménagements de milieux annexes et la protection des habitations contre les crues. La mise en œuvre commencera en 2004.

- **Le Nant de Goy**

Une étude de faisabilité visant à la renaturation de ce Nant est en cours. Elle comprend des objectifs techniques (protection contre les crues…), de mise en valeur paysagère et biologique (dynamique naturelle…).

- **Le Rhône**

Divers aménagements visant à favoriser des espèces sensibles comme par exemple l'écrevisse à pattes blanches ont été réalisés sur plusieurs affluents du Rhône.

- **La Seymaz**

Dans le secteur urbain, un obstacle à la migration piscicole a été enlevé à Claparède . La rive gauche à la hauteur de Mirany a été revitalisée sur près de 300 m afin de redonner une morphologie plus naturelle au cours d'eau, un cordon boisé plus large et plus étagé ainsi qu'un nouveau chemin pédestre et des zones de loisirs. La construction d'une digue a permis de protéger contre les inondations les habitants de l'immeuble adjacent. Enfin, en amont de la zone humide de Roüelbeau, environ 500 m de cours d'eau a été remis à ciel ouvert.

- **La Versoix et ses affluents**

Un projet de réaménagement des berges entre le pont des CFF et la route suisse est en cours. Le projet de loi a été déposé au Grand Conseil. Sur l'affluent du Creuson, des travaux de renaturation de la partie aval et un réaménagement global du cours d'eau se sont achevés. Ce projet a aussi permis la création d'une zone humide forestière.

Soutien financier

Outre la mise en place et le suivi de projets, le service de renaturation amène un soutien financier à de nombreux autres projets comme par exemple l'entretien du dépotoir de Certoux et les travaux d'entretien de la réserve de Laconnex.

Contrats de rivières

L'ensemble des rivières genevoises, à l'exception de la Seymaz, fait l'objet de cinq contrats de rivières transfrontaliers.

Dans ce cadre, 2003 a été marquée par des temps forts, d'une part l'agrément le 18 septembre par le Ministère de l'écologie et du développement durable, des contrats du Pays de Gex et du Foron et d'autre part, le 10 octobre la signature du contrat franco-genevois entre Arve et Rhône. Ce dernier va permettre la mise en œuvre, de part et d'autre de la frontière, des nombreuses actions prévues pour l'assainissement des eaux et la réhabilitation de différents cours d'eau dont la Drize, l'Aire, la Laire et le Longet.

Information

La communication contribue à la réussite et l'acceptation des projets de renaturation. Divers panneaux d'information ont ainsi accompagné les chantiers en cours (Grange-Collomb, Mirany, Creuson). Les fiches rivières de l'Allondon et de l'Aire ont été réactualisées. Le service a également collaboré au nom du canton de Genève à la réalisation de la nouvelle brochure de la CIPEL (Commission internationale de protection des eaux du Léman) sur la Renaturation et d'une plaquette de l'OFEFP (Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage) sur les cours d'eau. Au niveau départemental, le service a collaboré à l'élaboration de plusieurs panneaux de l'exposition «Préserver l'eau, préserver la vie» réalisée à l'occasion de l'année internationale de l'eau et à quelques spots de sensibilisation en langue anglaise «Naturally yours». Un dossier pédagogique est en cours, en collaboration avec le DIP, pour informer les scolaires sur les contrats de rivières. Le service a participé aux tables rondes des journées de l'Environnement du Pays de Gex et organisé diverses activités comme un colloque avec les gestionnaires de la pêche et des cours d'eau de la FDAPMA de Haute-Savoie, ou encore une visite de terrain à Genève pour les spécialistes de l'Office fédéral des eaux et de la géologie (OFEG) et les ingénieurs cantonaux des cours d'eau. De plus, des cours de formation continue pour les enseignants du secondaire et post-obligatoire ont eu lieu.

Perspectives 2004

Actions principales

Les travaux de revitalisation de la partie rurale de la Seymaz devraient démarrer sur le tronçon Chambet-Touvière, si les négociations liées à l'acquisition des terrains nécessaires aboutissent. Sur la partie urbaine, des travaux de revitalisation des berges et de valorisation du cordon boisé vont se poursuivre dans le secteur du chemin de Mirany et de l'avenue de Bel-Air, mais aussi dans le secteur de Villette.

Le projet de revitalisation de l'Aire et de ses affluents débouchera sur deux projets de loi. Le premier concernera des mesures urgentes visant à protéger les villages de Certoux et de Lully contre les débordements de l'Aire. Le second concernera les travaux de la deuxième étape dont le secteur reste encore à définir.

La signature des contrats de rivière Arve-Rhône en 2003 puis du Foron le 22 janvier 2004 et du Pays de Gex le 7 février 2002, permettront aux travaux décrits dans les fiches actions de démarrer.

Actions d'accompagnements

Conformément à la dynamique instaurée depuis 1998, le service de renaturation examinera l'opportunité de mener des études et des réalisations sur un certain nombre de cours d'eau où une renaturation paraît souhaitable. Un effort particulier sera à nouveau opéré en faveur des communes, afin de susciter de leur part, le montage de projets de revitalisation auxquels le canton sera heureux de contribuer.

8.6.3 Service cantonal de l'écologie de l'eau

Missions et objectifs

Le service cantonal de l'écologie de l'eau (SECOE) a été créé en janvier 2003 dans le cadre de la réorganisation des services du domaine de l'eau (DomEau). Il est constitué par le regroupement en un seul service du service cantonal d'hydrobiologie, de la section d'hydrologie du service du lac et des cours d'eau, du laboratoire de la protection des

eaux et de la cellule métrologie du service des contrôles de l'assainissement. Les principales missions attribuées au service sont :

- Définit, mesure, renseigne sur et contrôle la qualité des eaux et de ses écosystèmes.
- Mesure, renseigne et formule des propositions relatives à la dynamique des eaux.
- Décide des autorisations relatives à la qualité des eaux et de ses écosystèmes, ainsi qu'à la dynamique des eaux et préavise pour ces domaines dans les études d'impact.
- Instruit, en collaboration avec le Service cantonal de l'évacuation de l'eau (SEVAC), les causes liées à une atteinte à la qualité des eaux.

Ces missions reprennent, en un ensemble cohérent, les missions des entités fondant le service, permettant ainsi d'allier les aspects quantitatifs et qualitatifs et de mettre en relation les facteurs de pressions (apports anthropogènes, modifications écomorphologiques des rives...) et la réponse du système naturel (impact sur la qualité des eaux de surface, le régime hydrologique, la protection contre les crues...).

Priorités

La première priorité du service a été de s'organiser. Suite à la rédaction d'un plan directeur en février, le service s'est structuré en une direction et 6 entités. Ce choix a été fait en tenant compte particulièrement de la gestion des flux, la représentativité des domaines thématiques, la localisation des entités et l'optimalisation des ressources. L'analyse détaillée des ressources en regard des missions a mis en évidence des déficits dans le domaine de la dynamique des eaux. Ceux-ci ont pu être comblés par l'engagement de deux collaborateurs. Réparti initialement sur quatre sites, le service s'est regroupé dès le mois de mai sur deux sites à savoir Aïre et Sainte-Clotilde.

Métrologie des eaux résiduaires

Cette entité a pour objectif de connaître les charges hydrauliques du réseau d'assainissement du canton de Genève. Elle remplit 4 missions principales, à savoir :

- Valider les autocontrôles de STEP et conseiller les exploitants en matière de débitmétrie ;
- Procéder à des mesures de débit du réseau dans le cadre des plans régionaux d'évacuation des eaux (PREE) et des schémas de protection et d'aménagement des eaux (SPAGE) ;
- Conseiller les communes en matière de débitmétrie pour les plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) ;
- Effectuer des contrôles du degré de séparation d'un bassin versant et réaliser des études spécifiques (diagnostique) telles que surveillance et connaissance du fonctionnement de sites spécifiques ou critiques ;
- Assurer le suivi des débits en provenance de France voisine (St-Julien, Ferney, Viry, Collonges s/Salève).

De février à décembre 2003, 1 campagne PREE sur le bassin versant inférieur de la Seymaz (8 sites), 3 campagnes de degré de séparation - Mategnin, Troinex et Vandœuvres (5 sites) et 1 campagne diagnostique sur Onex-Lancy (6 sites) ont été effectuées.

Dynamique des eaux

Les objectifs de cette entité sont d'acquérir et de maintenir la connaissance hydrologique et hydraulique des cours d'eau afin de s'assurer que leurs régimes soient les plus naturels possibles tout en garantissant la protection des biens et des personnes.

Pour ce faire, elle dispose d'un réseau de mesures pluviométriques et limnimétriques d'environ 25 stations. Les mesures effectuées sont la connaissance de base indispensable aux modélisations permettant le développement d'indicateurs spécifiques à l'usage des SPAGE et PREE et la mise en place d'une véritable gestion des eaux et des dangers dus aux crues. En plus de ces aspects, les missions de cette entité sont :

- Superviser la régularisation du niveau du lac ;
- Superviser le respect des conditions liées à l'usage de l'eau (pompage, force hydraulique, ...), calculer et percevoir les redevances en découlant ;
- Préaviser en matière de gestion des eaux ;
- Etablir scientifiquement les cartes de danger, de risques d'érosion et l'espace minimal des cours d'eau.

Le premier semestre de 2003 fait partie des 4 débuts d'année les plus secs observés depuis 100 ans. A ce phénomène de sécheresse, sont venues s'ajouter des températures estivales exceptionnellement élevées.

Ces conditions météorologiques ont généré des débits d'étiage exceptionnellement faibles. Afin de préserver la vie aquatique une mise à ban généralisée des cours d'eau genevois (à l'exception du Rhône et de l'Arve) a été appliquée du 14 août au 22 octobre 2003. Des observations et mesures ont été effectuées pour permettre de lever cette mise à ban dans les meilleurs délais et tirer un maximum d'enseignements de cette période exceptionnelle.

En matière de dynamique des eaux, la carte de danger du Foron est en cours de réalisation ainsi que des compléments à la carte de danger de l'Hermance.

Examen des dossiers soumis pour préavis, émission des préavis (plus de 200 dossiers).

Qualité des eaux de surface

Trois entités couvrent ce domaine, à savoir : «biologie-bactériologie», «qualité physico-chimique» et «ichtyologie». Ces entités ont pour objectif commun de contrôler, d'apprécier et de préaviser en matière de qualité des eaux de surface et de leurs écosystèmes. Pour ce faire, elles utilisent des indicateurs issus des modules proposés par la Confédération pour l'appréciation de la qualité des eaux et les complètent en développant des indicateurs adaptés au SPAGE et PREE.

En 2003, le service a procédé aux activités suivantes :

- Suivi de la qualité des eaux rivières : Rhône, Arve, Versoix, Allondon, Aire, Nant d'Avril, Brassu, nant de Pry, Oudar, Creuson, Pissevache, Crève-Cœur et Petit-Lac ;
- Surveillance de la qualité sanitaire des eaux des piscines (113 établissements contrôlés) et des lieux de baignade (30 accès publics au Petit-Lac) ;
- Instruction avec le SEVAC de l'origine de pollutions dans les cours d'eau ;
- Prestation à des tiers et études avec entre autre, le SEVAC, SCRCER, SCG, l'EPFL, l'INRA, etc., représentant environ 1500 échantillons ;
- Examen des dossiers soumis pour préavis, émission des préavis (env. 50 depuis le 01/06/03) ;

- Rédaction de rapports sur la qualité du nant du Châtelet, l'évolution du phytoplancton du Léman en 2002, l'évaluation de l'impact de la suppression de la STEP de la plaine de l'Aire, etc.;
- Intégration de la base de données «poissons» dans le système d'information de l'eau (SIEau);
- Détermination de l'état écomorphologique des rives, recensement et cartographie de la végétation aquatique;
- Encadrement de stagiaires et de diplômants;
- Publications dans des revues scientifiques et communications lors de congrès.

Analyses physico-chimiques

Le laboratoire d'analyses physico-chimiques offre au SECOE et au reste de l'administration l'outil d'analyse physico-chimique permettant le contrôle de la conformité des rejets en matière de qualité des eaux. Sa compétence est reconnue par une accréditation délivrée par l'office fédéral de métrologie. De plus il valide les autocontrôles de STEP et conseille les exploitants en matière d'analyses physico-chimiques.

L'instauration du régime de l'autocontrôle des stations d'épuration s'est poursuivie en 2003 et couvre aujourd'hui la grande majorité des installations (14 STEPs sous autocontrôle). Les contrôles directs des STEPs ont quasiment disparu. Cette situation a permis d'intensifier les contrôles d'industries et continuer à étendre la surveillance *in-situ* des cours d'eaux et du réseau d'assainissement permettant de détecter les pollutions comportementales et en retrouver les auteurs.

Le laboratoire a participé activement aux analyses pour des campagnes d'études telles que l'étude des eaux de ruissellement en zones industrielles, en collaboration avec l'EPFL.

Il a réalisé de janvier à novembre 7234 analyses d'eaux polluées et de boues.

Perspectives

Après cette première phase de déploiement, le SECOE doit maintenant associer dans ses tâches quotidiennes l'approche pluridisciplinaire permettant la réalisation d'un monitoring environnemental performant. Celui-ci se traduira par des investigations coordonnées par bassin versant appliquant le système modulaire gradué de la Confédération et les indicateurs SPAGE. Ces travaux per-mettront, dans le cadre des SPAGE, PREE et PGEE, d'établir un état des lieux de la situation actuelle, de fixer des objectifs conformes aux attentes légales, d'évaluer des scénarii permettant de tendre vers ces objectifs et, à terme, évaluer la réussite quant à leur atteinte.

Les principales actions à mettre en œuvre en 2004 seront:

- Regroupement des analyses physico-chimiques dans un seul laboratoire et extension du domaine accrédité aux eaux de surface;
- Optimisation du déploiement géographique du service;
- Constitution d'une cellule de crise en cas d'évènement météorologique extrême;
- Finalisation et mise en œuvre de la méthodologie permettant la détermination de l'espace minimal des cours d'eau.

8.6.4 Service cantonal de l'évacuation de l'eau

Introduction

Le service cantonal de l'évacuation de l'eau (SEVAC) a été créé en janvier 2003 dans le cadre de la réorganisation des services du domaine de l'eau (DomEau). Il a repris les activités de l'ancien service des contrôles de l'assainissement, à l'exception du laboratoire de protection des eaux et de la cellule de métrologie qui ont rejoint le service cantonal de l'écologie de l'eau (SECOE).

Le SEVAC est l'autorité de surveillance en matière d'évacuation et de traitement des eaux du domaine bâti. A ce titre, il applique dans le respect de tous les principes du droit administratif, les législations fédérales et cantonales en matière de rejets dans les eaux issus des activités humaines, artisanales, agricoles et industrielles.

Dans la première partie de l'année 2003, un plan directeur a été établi dans le but de définir l'organisation du service la plus apte à remplir les missions et tâches attribuées en fonction des ressources disponibles et de déterminer les objectifs et priorités. Le service s'est ainsi structuré en deux sections: la section «réseau et raccordement», basée à la rue David-Dufour, et la section «inspection de la protection des eaux», basée au bâtiment administratif de la STEP d'Aïre.

Le système de management de la qualité qui avait permis à l'ancien service des contrôles de l'assainissement d'obtenir en 2001 sa certification ISO 9001 a été maintenu au niveau de la direction de DomEau, du SEVAC, du laboratoire de protection des eaux et de la métrologie du SECOE. Ainsi, le deuxième audit de surveillance a été passé avec succès en novembre 2003.

Réseau et raccordement

Missions

Les principales missions de cette section sont les suivantes:

- Instruire les dossiers et délivrer les préavis relatifs aux conditions de raccordement sur les réseaux publics dans le cadre des procédures d'autorisation de construire, d'études d'impact, de plans de zone, de plans localisés de quartier;
- Contrôler *in situ* la conformité des raccordements des biens-fonds privés sur les réseaux publics dans le cadre des opérations de mise en séparatif d'un quartier et dans le cadre d'autorisation de mise en service pour les nouvelles constructions;
- Superviser les réalisations du réseau primaire cantonal, des réseaux secondaires communaux et collectifs privés (valider les projets, préaviser l'autorisation de construire, suivre l'exécution des travaux, traiter les décomptes financiers, valider et gérer les cadastres des réseaux d'assainissement);
- Superviser les plans généraux d'évacuation des eaux des communes (PGEE);
- Renseigner le public et les mandataires professionnellement qualifiés au guichet de renseignement.

Activités

Une des priorités inscrites dans le plan directeur du service était d'intensifier les contrôles de conformité *in situ* des raccordements des biens-fonds privés sur les réseaux

publics. Etant donné que les ressources humaines du service sont insuffisantes pour atteindre l'objectif défini, plusieurs mandats de contrôles ont été attribués à des bureaux privés depuis juin 2003.

Un important travail d'information auprès des communes a été réalisé pour préparer la mise en route des plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE). Afin de rationaliser les études à entreprendre, de limiter les interfaces entre les différents PGEE, de réduire les coûts par une économie d'échelle et des synergies ainsi que pour simplifier la coordination avec les plans régionaux d'évacuation des eaux (PREE), les communes ont été fortement encouragées à se regrouper pour effectuer ces études. Ce travail d'information a porté ses fruits et la grande majorité des communes accepte ce principe de regroupement. Un calendrier de réalisation des PGEE et des PREE a été établi et soumis pour approbation à la Confédération en vue de l'octroi de subventions fédérales.

Priorités et perspectives

L'intensification des contrôles de conformité *in situ* des raccordements va se poursuivre avec une montée en puissance des mandats externes. Par ailleurs, les PGEE des communes et groupements de communes vont commencer à démarrer selon le planning établi et le SEVAC aura un rôle important à jouer dans la préparation des cahiers des charges, la validation des différentes étapes de ces études et leur coordination avec les PREE.

Inspection de la protection des eaux

Missions

Cette section instruit les dossiers et émet les préavis dans le cadre des autorisations de construire pour les installations de traitement et de protection des eaux (industries, séparateurs d'hydrocarbures et de graisse, stockage de liquides pouvant polluer les eaux, installations agricoles, évacuation des eaux de chantiers, installations particulières d'épuration des eaux, …).

Elle assure ensuite les contrôles de conformité de ces installations en vue de la délivrance de l'autorisation de mise en service (AMS) ainsi que le suivi ultérieur des entreprises et de leurs équipements.

Ces contrôles ont pour but :

- De vérifier la qualité des eaux déversées par les activités humaines, artisanales, industrielles et agricoles ;
- De contrôler les moyens de prévention mis en place ;
- D'exiger un assainissement des installations non conformes ;
- De donner des directives d'épuration pour les assainissements individuels hors zone de construction.

Cette entité assure aussi un piquet d'intervention en cas de pollution des eaux toute l'année 24h sur 24h ainsi que les missions de police de la protection des eaux, conformément à l'article 49 de l'Ordonnance sur la protection des eaux du 28 octobre 1998 (OEaux).

Cette permanence fournit l'assistance technique aux services d'intervention de premier échelon et assure les investigations subséquentes relatives aux atteintes aux eaux, la détermination des responsabilités, au besoin le prononcé de sanctions ainsi que le suivi du dossier.

Activités

Les STEPs de Nant d'Aisy, de la Louvière et de Monniaz sont entrées dans la démarche de l'autocontrôle et les contrats ont été signés en 2003.

La collaboration avec d'autres entités impliquées dans la protection de l'environnement a été consolidée (corps des gardes de l'environnement, police de la navigation, SIS et inspection des chantiers de la police des constructions. Des liaisons avec la Centrale d'engagement et de transmissions (CET) du Corps des gardes de l'environnement ont été définies et mises en place afin d'assurer une transmission rapide de l'information en cas de pollution des eaux. Cette information doit permettre de prendre rapidement toutes les mesures techniques pour préserver les biens et les personnes (arrêt immédiat des installations de pompage de l'eau potable en cas de danger d'altération des eaux de la nappe phréatique, interdiction de la pêche sur un tronçon de cours d'eau pollué, etc.).

Comme chaque année, des campagnes de prévention et de présence sur le terrain ont été menées aux périodes d'activités particulièrement sensibles en matière de protection des eaux, dont les rondes de contrôle des travaux de carénages sur les quais marchands des Eaux-Vives et des Pâquis, les patrouilles de surveillance des traitements phytosanitaires du vignoble de la région du Mandement, la surveillance du respect de la procédure de livraison de mazout par les chauffeurs-livreurs.

Par ailleurs, à l'occasion des séances d'organisation des Fêtes de Genève 2003, l'étroite collaboration avec les Commissions logistique et des feux d'artifice a encore été renforcée afin d'améliorer les installations d'évacuation des eaux polluées des échoppes et des installations sanitaires ainsi que pour la récupération des huiles alimentaires usagées des stands sur l'ensemble du périmètre de la manifestation.

Enfin, depuis cette année, les inspecteurs de la section ont reçu la mission de contrôler les aspects de protection des eaux de l'ensemble des manifestions organisées dans le canton présentant un risque pour la protection des eaux, notamment celles se déroulant sur le lac et au bord des cours d'eau (Iles de la Rade, Bol d'Or, démonstration de Jet-ski, Fête du sauvetage, etc.).

Priorités et perspectives

En parallèle aux tâches techniques d'instructions de dossiers et de contrôles de conformité des installations, les tâches de police de la protection des eaux vont se renforcer et se professionnaliser de manière à la rendre plus performante dans la prévention des pollutions, dans l'identification des pollueurs et dans la prise de sanctions administratives.

Statistiques

Interventions lors de pollution	131
Visites d'entreprises/installations	885
Dossiers d'autorisation traités	1'200
Mises en demeure envoyées	558
Certificats de conformité délivrés	380
Mandats de contrôles attribués	23
Nouveaux chantiers communaux engagés	21
Rives de cours d'eau prospectées	114 km
Exutoires recensés	572
Patrouilles de contrôles de manifestations	52

8.7 Division des exploitations et de l'intervention

La direction de la division dirige et coordonne les activités des services décrits ci-dessous. L'une de ses missions prioritaires est sur le point d'être terminée: il s'agit du concept d'organisation de l'intervention environnementale d'urgence qui est *de facto* appliqué dans les actions du service cantonal d'intervention environnementale.

Activités et événements

Commission interdépartementale chargée d'établir un inventaire des installations à risques majeurs (CIRMA):

Présidée par le directeur de la DEI, la CIRMA a contribué activement en 2003 à gérer les problèmes de sécurité liés au complexe de la Praille. Dans ce contexte, elle a procédé à des inspections détaillées des installations du Stade de Genève et elle a proposé des mesures de prévention, avant le tout premier match du 16 mars et avant le match officiel d'inauguration, afin que les installations, encore en chantier, puissent être utilisées dans des conditions de sécurité optimales.

Dans le cadre des manifestations «open air», la commission a exigé l'adaptation des voies de fuites et d'autres éléments liés à la sécurité aux conditions particulières du concert donné par Johnny Hallyday et des manifestations non footballistiques qui lui succéderont.

Enfin, la CIRMA a supervisé la mise en œuvre des mesures de sécurité exigées et financées à hauteur de 4 000 000 F par le Conseil d'Etat. Au soir du 30 octobre, date de la dernière inspection, les mesures techniques et organisationnelles de prévention étaient appliquées dans leur quasi totalité. Le stade peut désormais être considéré comme sûr. Le rapport final de la CIRMA au Conseil d'Etat sera établi pour le 28 février 2004.

Casques verts

Dans le cadre des missions «casques verts» de l'ONU, le directeur de la division a conduit en avril, avec un membre du service de l'intervention, une mission de reconnaissance et de conseil au Maroc (Ville de Skhirat près de Rabat) relative à la pollution d'une nappe phréatique par des hydrocarbures légers. Un rapport a été transmis à l'ONU et au secrétariat d'Etat marocain avec les recommandations basées sur la recherche accomplie sur le terrain. Les premières mesures d'assainissement ont été mises en place.

Concernant les missions de Djibouti en mars et juin 2002, les nouvelles obtenues en mai 2003 sont que les 15 conteneurs contenant de l'arséniate de cuivre chrome ont été évacués avec leurs bacs de rétention sur Addis-Abeba; le ministère de l'environnement a reçu 90'000 $ pour sécuriser les terres souillées. La mission a été achevée par le commandant du port.

Commission consultative de la solidarité internationale

Le directeur a, toutes les 6 semaines, siégé dans le jury de la commission consultative de la solidarité internationale. Plus de 30 projets ont été jugés cette année.

Commission internationale pour la protection des eaux du Léman

Le directeur a participé en tant que membre de la CIPEL au comité opérationnel. Celui-ci est chargé entre autres de la mise au point des programmes à long terme de la commission et de favoriser la prise en compte et la mise en œuvre de ses recommandations. La réunion de la commission d'octobre a permis de présenter l'état des raccordements et des stations d'épuration (STEP) dans son bassin versant, en particulier, celle de la station d'épuration d'Aïre. Pour célébrer la fin des travaux d'adaptation de cette station une cérémonie d'inauguration s'est déroulée le 16 septembre dernier.

Cadastre des sites pollués

Le directeur participe aux séances de travail du comité de pilotage pour l'établissement du cadastre des sites pollués en coordination avec le service de géologie. Il s'ensuit un travail de suivi et de contrôle de ce dossier.

Contrôle anti-bruit et compétences de police dans le domaine environnemental

Le directeur a participé au groupe de travail chargé de la rédaction du rapport au Conseil d'Etat relatif au contrôle du bruit généré par des comportements bruyants sur la voie publique, lors de manifestations et dans les établissements publics. Le directeur a remis ses remarques quant au nouveau cahier des charges du technicien détaché auprès de la gendarmerie et pour le compte du groupe transport environnement (GTE).

Conférence romande des responsables de la protection de l'environnement (CREPE)

La Conférence romande des responsables de la protection de l'environnement s'est réunie le 5 novembre et a pris congé du membre fondateur genevois qui ne désire plus poursuivre sa tâche.

Réunion avec le département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports

La division a accueilli les représentants de ce département ainsi que la direction du patrimoine et des sites du DAEL le 9 janvier 2003. Des solutions pour les dossiers des munitions immergées dans le lac, de l'aménagement de la place de tir et d'exercice des Raclerets ont été examinées.

Cellule NBC

La cellule NBC est mise sur pied au moment où est déclenché le plan OSIRIS et le personnel du SCIE est mis à disposition:

- Au niveau de l'Etat-major;
- Comme conseil dans le terrain;
- Pour des reconnaissances.

Commission exécutive OSIRIS

Le directeur fait partie de cette commission du département de justice, police et sécurité, en qualité de chef de la cellule NBC, selon le règlement du Conseil d'Etat sur l'organisation de l'intervention dans des situations exceptionnelles G 3 03.03. Le chef de la cellule NBC a, par deux fois cette année, pris ses dispositions pour mettre un responsable de piquet pendant toute la durée du Sommet d'Evian (G8) au Nouvel Hôtel de Police et mettre en alerte tous les membres de cette cellule dans le cadre du G8 et du sommet mondial sur la société de l'information (SMSI).

Objectifs 2004

- Apporter les connaissances nécessaires et organiser la logistique complète du nouveau service qui devrait monter en puissance dès cet été avec l'apport de nouveaux membres, dont un commandant en second, et former l'équipe;
- Faire progresser le projet de la station d'épuration du Nant d'Avril jusqu'au stade de la construction;
- Trouver une solution *ad hoc* pour permettre d'exploiter à satisfaction le pôle de gestion des déchets verts de Châtillon.

8.7.1 Service cantonal des constructions environnementales

Mission

En 2003, l'ex-service de la planification et des constructions est devenu «service cantonal des constructions environnementales» par la fusion d'une partie des tâches dévolues à l'ancien service du lac et des cours d'eau. La mission est donc devenue plus large, essentiellement caractérisée par la gestion des chantiers en cours d'eau et de renaturation, installations de traitement des eaux usées, ainsi que celles relatives au traitement des déchets.

En outre, il a assumé pour cette année encore la direction de l'exploitation des installations du site de Châtillon.

Activités

Adaptation du traitement des fumées de l'usine des Cheneviers aux normes OPair

Durant cette année, les lignes ont été adaptées par la modification de l'injection de l'eau ammoniacale dans les fumées en amont des catalyseurs. Des évents ont été construits sur le toit de la halle des fours, destinés à évacuer la chaleur. Mis en service, ils ont démontré, lors de cet été caniculaire, leur très nette utilité.

Construction, adaptation et extension de la STEP d'Aïre

L'année 2003 a surtout été, pour ce chantier, marquée par des finitions et aménagements extérieurs ainsi que par une mise au point de la biologie afin d'assurer l'optimum des rendements de cette station d'épuration. Le 16 septembre a été marqué par l'inauguration officielle de cette nouvelle installation qui répond parfaitement aux attentes.

Inauguration de la STEP d'Aïre

Raccordement des eaux usées de Ferney-Voltaire (F) et de la STEP du Grand-Saconnex sur la STEP d'Aïre

Raccordement des eaux usées de Saint-Julien (F) et de la STEP de la Plaine de l'Aire sur la STEP d'Aïre

Pour ces deux derniers projets, les anciennes stations ont été démolies et dès le début de l'année prochaine les travaux d'aménagement des parcelles mettront fin à ces chantiers.

Raccordement des eaux usées du village de Dardagny sur la STEP de La Plaine

Assainissement du village de Dardagny

Deux sections ont été réalisées, une entre la route de La Plaine et la cellule de réception à l'entrée du village de Dardagny (longueur de la section environ 750 m) et l'autre section entre l'Allondon, au droit du pont CFF, et la route de La Plaine (longueur environ 200 m). Travaux en cours : cellule de forage du micro tunnelier. Ces travaux se poursuivront en 2004.

Objectifs 2004

Réaliser tous les travaux possibles en rivière afin d'assurer au maximum la protection des personnes et des biens. Faire en sorte que les travaux de la STEP du Nant-d'Avril soient entrepris en fin d'année pour pouvoir respecter les délais convenus avec la Communauté de Communes du Pays de Gex.

Aménagements des cours d'eau

- **Lac**

  Création d'un débarcadère provisoire au P+R de la Nautique pour la nouvelle ligne des Mouettes;

  Renforcement du mur de quai au droit de l'OMC;

  Lancement d'une étude visant à améliorer l'offre des Bains des Pâquis pour les baigneurs.

- **Hermance**

  Les travaux de protection contre les crues du village d'Hermance sont terminés.

- **La Seymaz**

  Protection contre les crues et amélioration de la berge au droit d'un immeuble de l'avenue de Mirany. Cet immeuble était inondé à chaque crue importante de la Seymaz.

  Adaptation d'un seuil pour améliorer la libre migration des poissons.

- **La Drize**

  La décanalisation de la Drize à Grange-Collomb a débuté et le gros des travaux est terminé. Ces travaux ont comme objectif la protection des biens et des personnes contre les crues et l'amélioration de la qualité morphologique de ce tronçon de cours d'eau. Les études pour la protection de trois autres tronçons présentant un déficit de protection sont en cours.

- **La Bistoquette**

  Le projet de décanalisation d'un nouveau tronçon de la Bistoquette a été autorisé et les échanges de terrains sur le point d'aboutir. Les travaux débuteront en été 2004.

- **L'Aire**

Suite aux crues de novembre 2002 des premiers travaux de confortation et de surélévation des murs et digues de protection ont été exécutés. Ces travaux de protection contre les crues se poursuivront en 2004.

A la demande des habitants de Lully le dépotoir dit de Certoux a été curé.

- **La Laire**

La passerelle des Raclerets qui était démontée pour des raisons de sécurité, suite à une importante érosion de la culée en rive droite, a été reconstruite. Une travée a d'ores et déjà été prolongée en prévision du déplacement du lit de la rivière. Ce déplacement est fortement souhaité pour cette rivière à très haute qualité morphologique par ailleurs située en zone alluviale d'importance nationale.

- **La Versoix**

Le projet de loi 9018 visant la décanalisation de la Versoix entre la voie CFF et la route du Lac a été adopté par la commission des travaux.

D'importants travaux d'assainissement de la zone alluviale d'importance nationale comprenant la destruction d'ouvrages en béton, de gabions et d'une vieille passerelle ont été entrepris. Il ne reste que quelques éléments empêchant le développement d'une réelle dynamique alluviale qui seront enlevés au cours des prochaines années.

Parallèlement une nouvelle passerelle a été reconstruite sous le pont de l'autoroute.

- **Le Creuson**

Un important tronçon de ce cours d'eau a été renaturé. Un projet de réaménagement de son embouchure dans la Versoix est sur le point de démarrer.

Evénements météorologiques extraordinaires

Actions entreprises

Un groupe chargé de recevoir, d'analyser et transmettre aux services spécialisés les alertes pour les événements météorologiques extrêmes (pluies, vent et neige) déclenchées par MétéoSuisse a été mis sur pied.

Le premier volet d'une étude sur les zones où il existe un risque potentiel lié aux eaux de ruissellement, basé sur une analyse des interventions des services du feu, a été mené. Il montre qu'il existe sur le canton de nombreux endroits où une étude plus poussée devra déterminer la nature exacte du danger et les mesures à prendre.

Evénements marquants

Parmi la dizaine d'alertes émises en 2003, deux événements ont été significatifs :

La tempête des 2 et 3 janvier 2003 obéissant au même scénario que la tempête Lothar, mais d'intensité très largement inférieure, ainsi que l'orage du 27 août 2003 qui restera dans les mémoires plus pour l'intensité des éclairs illuminant le ciel sans discontinuité que par les faibles précipitations qui y ont été associées.

8.7.2 Site de Châtillon

Mission

Le Site de Châtillon est chargé de l'exploitation des installations suivantes :

- la décharge elle-même, prévue pour le stockage définitif des mâchefers provenant de l'usine des Cheneviers, ainsi que de divers résidus imputrescibles ;
- l'installation de compostage, qui traite les déchets organiques ;
- l'installation de méthanisation des déchets organiques ;
- l'installation de traitement des matériaux extraits des sacs de routes (ITMR) ;
- l'espace récupération dont le but est de mettre à disposition des ménages du canton un endroit permettant d'évacuer les déchets triés en vue de leur valorisation.

Activités

Cette année, la priorité de l'activité du service s'est concentrée sur les réalisations suivantes :

- En accord avec le nouveau plan cantonal de gestion des déchets, arrêté par le Conseil d'Etat le 23 juillet 2003, une étude pour une augmentation de capacité, de 17'000 à 28'100 tonnes de déchets verts par an, du pôle vert a été menée à terme ;
- La mise en œuvre, en partenariat avec des installations de compostage extérieures au canton, d'une filière d'écoulement des excédents de capacité chroniques constatés ;
- Une étude pour la refonte globale de l'entrée du site a été réalisée.

Un problème important est apparu à l'usine de méthanisation. Au début du mois de septembre, il a été constaté que le digesteur de l'installation n'était plus en état de travailler correctement (grosse partie solidifiée). Il a donc été décidé d'arrêter l'installation et de procéder à sa vidange totale. Ces travaux devraient être terminés début 2004, pour une remise en service la plus rapide possible. Cette panne a accentué la problématique des excédents de déchets verts non traités. Ces derniers ont été évacués en totalité au moyen des filières récemment mises en place.

Concernant la durée de vie de la décharge, une étude a été conduite afin de déterminer la planification générale de la fin de cette installation compte tenu des nouveaux éléments actuels (diminution d'apports de mâchefers provenant de l'usine des Cheneviers à 20'000 tonnes/an).

Une nouvelle organisation de la structure opérationnelle du site a été élaborée afin d'anticiper les prochains départs à la retraite de cadres actuels.

Des travaux importants de réfection du fond filtrant de la halle de compostage ont dûs être entrepris.

Principaux chiffres

Les principaux tonnages de déchets reçus sur le site figurent sur le tableau ci-après.

Néanmoins certains chiffres concernant essentiellement le pôle vert sont significatifs et méritent quelques commentaires :

- Le pôle vert a reçu globalement 19'397 tonnes de déchets (en 2002, 20'597 tonnes), et ceci malgré le fait que les communes situées dans la zone GICAL n'ont plus été autorisées à déposer leurs déchets verts à Châtillon (le tonnage global 2002 total était d'environ 1330 tonnes), que nous avons vécu une année très sèche qui a fortement diminué les apports en gazon principalement (environ 750 tonnes de moins). L'analyse de ces divers chiffres nous permet de conclure que la diminution constatée n'est que ponctuelle et qu'il faut s'attendre, pour 2004, à une augmentation d'apport sur le site.

- Les installations étant dimensionnées pour recevoir 17'000 tonnes par an et compte tenu du fait que l'usine de méthanisation est en arrêt depuis septembre, cette situation a obligé les exploitants à exporter 7'789 tonnes de déchets verts sur d'autres installations de traitement (1'397 tonnes à l'usine des Cheneviers et 6'391 tonnes à Lavigny dans l'installation de compostage de l'entreprise Germanier).

- **Décharge**

	2000	2001	2002	**2003**
Matériaux stockés sur la décharge totalité (en tonnes)	40'701	31'596	30'965	29'415
Mâchefers stockés sur la décharge (en tonnes)	32'317	22'651	22'952	19'645
Résidus de sacs de routes (en tonnes)	5'361	5'175	5'091	4'783

- **Installation de traitements des déchets organiques (pôle vert)**

	2000	2001	2002	**2003**
Déchets reçus sur le pôle vert (en tonnes)	14'937	18'275	20'597	19'397
Totalité des déchets frais traités sur le pôle vert (en tonnes)	13'662	13'838	17'227	13'184
Totalité des déchets non traités à Châtillon (en tonnes)	600	1'820	4'482	7'789
Déchets frais traités à l'installation de compostage (en tonnes)	9'290	9'359	10'285	9'788
Totalité des déchets traités à l'installation de compostage (en tonnes)	10'565	12'051	13'134	10'044
Déchets frais traités à l'usine de méthanisation (en tonnes)	4'372	4'479	6'942	3'438
Déchets non traités à l'usine des Cheneviers (en tonnes)	600	1'820	2'436	1'397
Déchets non traités envoyés dans une autre installation de compostage (en tonnes)	–	–	2'045	6'391
Troncs et souches valorisables reçus (en tonnes)	1'250	837	861	881

- **L'espace de récupération (ESREC)**

L'espace de récupération reste très attractif pour la population et sa fréquentation est en constante augmentation. 4945 tonnes de déchets ont étés collectés cette année ce qui représente une augmentation de 16.8% par rapport à l'année 2002 (en 2002, 4233 tonnes avaient étés collectées sur l'ESREC).

De plus, afin de faciliter l'exploitation de l'installation et de diminuer au maximum les volumes transportés, une machine compacteuse mobile a été acquise cette année.

Déchets principaux		2000	2001	2002	**2003**
Déchets reçus sur l'ESREC	(en tonnes)	3'313	3'787	4'233	4'945
Métaux	(en tonnes)	384	470	486	589
Encombrants	(en tonnes)	714	816	1'042	1'192
Bois	(en tonnes)	474	640	640	744
Gravats	(en tonnes)	1'110	1'085	1'412	1'550
Carton/papier	(en tonnes)	160	208	216	225
Déchets verts	(en tonnes)	469	570	436	645

- **Vente de produits et production**

La vente de compost fin 0/10 mm est en constante progression *(+ env. 14%),* à un tel point que, cette année, plusieurs ruptures de stock ont eu lieu.

La production et la vente de courant électrique a été perturbée, ceci à cause de l'arrêt de l'usine de méthanisation.

	2000	2001	2002	**2003**
Compost 0/10 mm (en tonnes)	2'591	3'876	4'014	4'575
Gaz méthane (CH4) produit par l'usine de méthanisation (en m³)	215'826	149'480	465'908	259'080
Energie électrique produite par l'usine de méthanisation (en KW)	14'505	435'329	575'983	260'676

Objectifs 2004

- Remise en activité le plus rapidement possible de l'usine de méthanisation;
- Mise en œuvre de la nouvelle structure de direction du site;
- Diminuer le plus possible les nuisances pour le voisinage;
- Poursuite des études d'agrandissement du pôle vert.

8.7.3 Service de sécurité

Généralités

En 2003, le service de sécurité a œuvré dans ses domaines d'activités principaux que sont la gestion des risques professionnels au sein du département et la gestion des risques technologiques. Ainsi, les collaborateurs du service se sont vus confier la responsabilité et la gestion de projets dans l'un ou l'autre de ces deux domaines.

Actuellement le service compte un ingénieur de sécurité spécialiste MSST, une adjointe scientifique, un chimiste et deux chargés de sécurité MSST. Un de ces derniers est subordonné directement et à temps complet à la division des exploitations et de l'intervention. Les dépenses exigées pour l'amélioration de la sécurité sont imputées soit aux budgets d'investissement, dans le cas de constructions nouvelles, soit au budget de fonctionnement des différents services lorsqu'il s'agit d'augmenter la sécurité d'installations existantes.

Gestion des risques professionnels au sein du département

L'application voulue par le Conseil d'Etat de la directive N° 6508 sur l'appel à des médecins du travail et à d'autres spécialistes de la sécurité au travail (directive MSST) a été confiée au service de sécurité pour son application au sein du DIAE, département dans lequel un nombre important de professions, notamment manuelles, est représenté. Le service est donc responsable de l'élaboration des concepts globaux de santé et de sécurité au travail. Ceci est matérialisé par de l'information dispensée à l'ensemble des services du département et par des actions de formation et de conseil. Le service a ainsi fait appel à l'ensemble des directeurs et chefs de service, afin que ceux-ci désignent des «correspondants de sécurité». Ces personnes relayent l'information, la font circuler dans leur entité et sont aptes à relever d'éventuels dysfonctionnements en matière de santé et de sécurité au travail.

Assistance aux communes genevoises

Parmi l'éventail de ses activités, le DIAE entretient de nombreuses et fructueuses relations avec les communes genevoises (finances, gestion des déchets, agriculture, transports, etc.). Dans le même esprit, depuis cette année 2003, le service de sécurité du DIAE offre son assistance et ses conseils aux communes dans le cadre de la santé et de la sécurité au travail de leurs collaborateurs. Fort de son expérience acquise par la mise en place de la directive fédérale MSST auprès des services du DIAE, le service de sécurité est ainsi en mesure de contribuer, par l'appui apporté aux Exécutifs communaux et en collaboration avec l'association des communes genevoises, à l'amélioration du «bien-être au travail».

Gestion des risques technologiques

La mission et les activités du service dans ce domaine se déclinent en quatre volets:

- **Ordonnance sur la prévention contre les risques majeurs (OPAM) appliquée aux voies de communication**

Le service étant l'autorité d'exécution de cette ordonnance dans le canton, il recueille et préavise les rapports succincts dans le domaine des voies de communication (route et rail) et le cas échéant ordonne des mesures correctives à mettre en place sur le terrain. L'année 2003 a été marquée par un effort particulier dans le domaine ferroviaire, avec la mise en application en plusieurs étapes des mesures de sécurité prises par les CFF sur la gare de la Praille, conformément à leur analyse de risque selon l'OPAM. Dans le domaine routier, un projet de recensement des voies de communication effectivement soumises à l'ordonnance a été lancé.

- **Application de l'ordonnance sur les conseillers à la sécurité**

Le service a été désigné comme l'autorité compétente pour l'application de l'ordonnance sur les conseillers à la sécurité pour le transport des marchandises dangereuses par route, par rail ou par voie navigable (OCS). Issue des négociations bilatérales avec l'Union Européenne, cette ordonnance vise à sécuriser les transports routiers et ferroviaires. La mise en place de l'application de cette ordonnance est en cours de réalisation et sa gestion informatisée a été engagée en 2003. Les entreprises privées et publiques pouvant s'appuyer sur leur conseiller à la sécurité, une personne compétente et formée, l'application de l'OCS devrait permettre de réduire les risques encourus par les personnes, les biens et l'environnement.

- **Gestion administrative de la CIRMA**

Suite à un transfert d'une collaboratrice effectué en 2002, la gestion administrative de la Commission interdépartementale chargée d'établir un inventaire des installations à risques majeurs (CIRMA) (convocations, procès-verbaux, secrétariat) est assurée par le service de sécurité. Le directeur du service est membre à part entière de la CIRMA. L'an passé, le service, à son titre d'autorité d'exécution de l'OPAM en matière de voies de circulation, a apporté une contribution importante au dossier du site de la gare de la Praille.

- **Préavis en matière de risques majeurs**

En exécution d'une mission qui lui est dévolue, le service a rendu, pour le compte du département, des préavis sectoriels sur des demandes de renseignements, des études d'impact des plans localisés de quartier ou des demandes définitives d'autorisations de construire. Cette activité s'est notablement développée en 2003 avec un nombre croissant de rapports à préaviser, ainsi un total de 32 préavis dans le domaine des risques majeurs et les événements extraordinaires a été rendu.

Suppression des paratonnerres contenant des isotopes radioactifs sur le territoire cantonal

A la demande de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), les paratonnerres contenant des isotopes radioactifs doivent disparaître des toits et être éliminés selon les normes en la matière. En effet, l'OFSP a jugé qu'avec leur vieillissement ces appareils constituent un danger pour la santé publique. De plus, leur efficacité n'a jamais été prouvée. C'est pourquoi le service de sécurité a entrepris leur démontage et leur élimination.

Après un recensement minutieux de ces paratonnerres (une septantaine a été comptée), la phase de démontage par des entreprises spécialisées sous la supervision du service a pu commencer durant le dernier trimestre de 2002. A fin 2003, près des trois quarts des paratonnerres ont été démontés et évacués. A noter que pour l'exécution de ce projet, le service a reçu une délégation de compétence de la part de l'OFSP.

Perspectives

En 2004, le service de sécurité continuera les actions présentées ci-dessus. L'accent sera mis sur le développement de l'application de la directive MSST au DIAE et dans les communes, sur l'inventaire des voies de communication soumises à l'OPAM et sur la mise en production de l'outil de bureautique pour la gestion de l'OCS. Enfin, le démontage et l'élimination de la quasi-totalité des paratonnerres radioactifs installés sur les toits genevois sont agendés.

8.7.4 Service cantonal de l'intervention environnementale

2003 a vu se réaliser le concept du service cantonal de l'intervention environnementale. Sa mise en place nécessite un travail de mesure afin qu'il s'insère parfaitement dans la structure actuelle des différents services intervenant pour la protection de l'environnement.

Le groupe d'intervention a déjà fait ses preuves sur le terrain puisqu'il a assuré un service de piquet 24h/24 7 jours sur 7 pour la détection d'odeurs. Il a assuré l'élimination et la gestion de sources radioactives lors d'interventions en collaboration avec le service incendie et secours (SIS) (radium et I-131 détecté à l'usine des Cheneviers).

En mai, il a installé un laboratoire type B à l'aéroport et en particulier pour la détection de l'anthrax. Il est capable de procéder à des analyses par méthode PCR (Polymerase Chain Reaction). Ainsi les membres du SCIE assurent régulièrement le piquet anthrax ainsi que la réalisation des analyses.

Deux collaborateurs de la division (service de sécurité et SCIE) ont été invités à des séances au niveau fédéral pour les discussions relatives au laboratoire B du canton.

Le groupe d'intervention a participé au dispositif OSIRIS dans le cadre de la cellule NBC durant le sommet du G8. Il

était mis en état d'alerte durant les journées du sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) selon l'arrêté du Conseil d'Etat du 29 octobre 2003.

Les membres du SCIE ont participé aux piquets NBC.

Le groupe a collaboré avec le service de sécurité pour le démontage des paratonnerres radioactifs et assuré aussi le suivi du dossier des munitions immergées dans le lac Léman. Il a participé et collaboré aux inspections du stade de Genève dans le cadre de la CIRMA. Il est intervenu dans la sécurisation des Moulins de Versoix (risques d'explosion).

Il a assuré la logistique, l'achat du matériel nécessaire pour les interventions. Il est aussi souvent sollicité pour des demandes de renseignements et d'aiguillage sur les services compétents (bruits dans les immeubles, pollution intérieure, collecte de déchets radioactifs). Il procède au recensement informatisé des interventions de la cellule NBC.

Formation et information

Les membres du SCIE sont intervenus au Maroc dans le cadre d'une pollution d'hydrocarbures sous l'égide de l'ONU.

Ils ont été formés pour les tenues PIC 90 et l'utilisation des appareil de détection ADC97 dans le cadre de la cellule NBC pour la détection des armes chimiques.

Le SCIE a organisé et assuré des journées de formation et d'information pour les membres d'autres cellules telles que celles du SIS, du piquet NBC, du service de sécurité de l'aéroport (SSA) et de la cellule sanitaire dans le cadre du G8.

8.8 Mobilité

Au plan des grandes réalisations de transports publics, il convient de citer la mise en exploitation, en décembre 2003, de la ligne de tram, Section Sécheron.

Concernant le raccordement ferroviaire Cornavin – Annemasse via La Praille – les Eaux-Vives (CEVA), la concertation ainsi que les études se poursuivent au plan local en co-maîtrise d'ouvrage entre l'Etat et les CFF, avec un effort tout particulier voué à la question des futures haltes. Parallèlement, le Conseil d'Etat veille très régulièrement et avec beaucoup de fermeté à ce que les engagements pris par la Confédération en juillet 2002, concernant en particulier sa part de financement, soient respectés. Au plan franco-suisse, les études préalables qui étaient nécessaires pour mettre à niveau le projet entre les Eaux-Vives et Annemasse ont connu des avancées significatives. L'état d'avancement de ces études, menées sous l'égide des Ministères suisse et français des transports avec la participation active du Canton, doit permettre d'arrêter des décisions de principe au cours du premier semestre 2004. Il sera ainsi possible d'arrêter précisément et à brève échéance les parts de financement de chacun des partenaires sur le plan de l'infrastructure, à l'appui de scénarios de dessertes déjà bien cadrés, tout comme en ce qui concerne les mesures d'accompagnement telles que les mesures à prendre pour les contrôles de frontière, etc.

Concernant les transports publics encore, 2003 a signé l'entrée en vigueur du contrat de prestations liant les TPG à l'Etat, qui prévoit une augmentation de l'offre de 5% chaque année pendant 4 ans. Non seulement l'offre doit être étendue judicieusement, mais la fréquentation doit pouvoir augmenter d'autant en parallèle. Un outil de monitoring a été adopté par le Conseil d'Etat en juin 2003, qui permet de mesurer régulièrement les prestations offertes par les Transports publics genevois (TPG), dans le but de s'assurer que les engagements pris contractuellement sont scrupuleusement tenus. Cet outil de suivi est également applicable aux CFF, pour ce qui concerne le trafic régional, ainsi qu'aux Mouettes genevoises, ces deux opérateurs formant avec les TPG l'offre tarifaire Unireso. S'agissant d'Unireso, le Conseil d'Etat a clairement demandé à ses gestionnaires qu'il se profile en véritable outil de communication, de promotion et de vente, dans la perspective d'augmenter les parts de marché des transports publics au profit d'une mobilité globale plus équilibrée.

Enfin, en juillet 2003, une charte portant sur le développement des transports publics régionaux (DTPR) a été adoptée par l'ensemble des partenaires concernés par la question au plan franco-valdo-genevois. Cette structure DTPR, placée sous la co-présidence de Genève et de la Région Rhône-Alpes, a fixé des projections en matière d'infrastructures liées aux transports publics à l'horizon 2020. Des travaux préparatoires ont également été initiés pour faire bénéficier ce large espace d'un Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT), rendu très prochainement possible grâce à l'extension de l'Accord de Karlsruhe à la République et canton de Genève d'une part et au territoire de Rhône-Alpes d'autre part. Enfin, des démarches ont été lancées d'entente entre les Gouvernements suisse et français, à la demande expresse du CRFG, pour que l'interdiction du cabotage soit abolie à très brève échéance pour les lignes de transports publics régulières, dites internationales, desservant Genève depuis Evian, Saint-Gervais, Annecy ou encore Bellegarde sur l'ensemble du bassin transfrontalier.

En matière de réseau routier, de nouvelles dispositions législatives ont ancré les grands principes de la hiérarchisation du réseau, via la loi cantonale sur les routes (L 1 10), bases d'une véritable classification fonctionnelle du réseau routier genevois. La mise en œuvre des grands principes adoptés doit faire l'objet d'une réglementation en cours de préparation. Une planification directrice du réseau routier est également à développer.

Les travaux d'investigation menés dans le domaine du réseau routier et de ses développements à court, moyen et long termes, ont été étendus au plan transfrontalier, en étroite collaboration avec les départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie. Les travaux sont placés sous la responsabilité de la Commission «Déplacements et Sécurité» du Comité régional franco-genevois (CRFG). Le Comité de pilotage travaille à l'analyse des impacts générés par les différents objets projetés à l'horizon 2010 et à la mise en perspective des besoins à évaluer à l'horizon 2020 des indicateurs de développement économiques et démographiques identiques à ceux qui ont présidé aux planifications à long terme réalisées récemment en matière de transports publics.

Des travaux de réflexion ont également été initiés en vue d'apporter une meilleure assise en matière de gestion et de promotion de la Gare routière de Genève. Le programme de modernisation de la signalisation lumineuse, qui bénéficie à l'ensemble des usagers de la route, a été poursuivi, tout comme la mise en œuvre du Plan d'actions des parcs relais P+R 2003-2006 adopté par l'autorité et dont le principal artisan est la Fondation des Parkings.

8.8.1 Office des Transports et de la Circulation (OTC)

L'année 2003, pour l'OTC, a été une année extrêmement riche sur les plans organisationnels, législatifs et opérationnels.

En terme d'organisation, notre office a engagé durant cette année une réflexion de fond qui a permis de qualifier correctement sa mission et son fonctionnement. C'est dans ce cadre qu'une consolidation des ressources répartie au sein des différents domaines d'activités est intervenue tout au long de l'exercice. Par ailleurs, le projet informatique concernant la migration de l'OTC au standard de l'Etat (SE 32) s'est réalisé et le nouveau mode de fonctionnement est désormais opérationnel depuis le début de décembre.

Au niveau législatif, cette année aura vu l'adoption d'une modification de la loi sur les routes visant à introduire les notions de planification et de fonctionnement du réseau routier. Plusieurs documents importants découlent de cette modification légale (une carte de fonctionnement du réseau ou hiérarchie fonctionnelle et plan directeur).

L'adoption par le Grand Conseil du contrat de prestation des TPG a été suivie par l'élaboration d'étapes annuelles de mise en place du plan directeur et surtout d'un outil permettant le suivi dudit contrat. Les premiers bilans sont attendus début 2004. Il convient de citer également la signature d'une charte de développement des transports publics transfrontaliers ainsi que la mise sur pied d'une structure de coordination transfrontalière du réseau routier.

Sur un plan plus opérationnel, les travaux liés à la modernisation de la signalisation lumineuse se sont poursuivis selon le rythme prévu, de même que le transfert technologique des ampoules habituellement utilisées, vers des solutions plus efficaces en consommation électrique (économie de près de 70%). La gestion des chantiers a été améliorée, notamment par l'élaboration d'outils informatiques spécifiques à cette mission dont une version spécialement dédiée à l'information du grand public.

Les retards accumulés durant ces dernières années en matière de traitement des affaires de circulation a atteint un niveau important au début de cette année. Il a ainsi été convenu, parallèlement à un renforcement en personnel permettant à l'avenir d'accomplir à satisfaction cette mission, d'engager une action spécifique par mandat externe.

Cette action, en cours, a apporté des résultats très satisfaisants.

Planification et réalisations

L'OTC a conduit ou participé activement à de nombreuses études de planification des transports. Ce cadre est cependant très large, puisqu'il traite autant des études spécifiques à la mission de l'OTC qu'à tous les domaines touchant de près ou de loin aux transports et à la circulation qui sont pilotés par d'autres administrations.

Etudes générales

L'OTC est l'interlocuteur pour toutes les questions de transports avec la Confédération (OFT), les autres cantons et la France (Rhône-Alpes, etc.)

Il a participé notamment aux travaux suivants :

- Etudes concernant les relations Transports / Economie;
- Participation au suivi et à l'actualisation du plan de mesures Opair;
- Participation à la concrétisation des programmes d'assainissement Opbruit (groupe PRASSOB);
- Participation à l'élaboration du concept cantonal de l'environnement;
- Participation au volet transports du plan directeur cantonal;
- Participation à l'évaluation des effets du plan directeur cantonal sur la pollution de l'air;
- Elaboration d'un cahier des charges et d'un programme pour le plan régional des déplacements (PrD);
- Etudes économiques dans le domaine de la mobilité;
- Etude du développement des TC régionaux;
- Charte du «développement des transports publics régionaux dur le bassin franco-valdo-genevois» (DTPR);
- Etude du projet CEVA;
- Etude de la desserte TGV du bassin franco-valdo-genevois;
- Elaboration du plan d'actions annuel de sécurité routière à partir des statistiques des accidents de la circulation routière et des nouveaux fondements de la politique nationale de sécurité («Vision Zéro);
- Suivi du plan directeur 2003 - 2006 des TC et du contrat de prestations des TPG 2003-2006;
- Plan d'actions P+R 2003-2006.

Etudes particulières

Si les études générales de planification donnent les orientations à suivre, en matière de transport, les études particulières prennent le relais des options décidées précédemment.

L'OTC a participé notamment aux travaux suivants :

- Etude de planification des déplacements dans la région Versoix – Terre Sainte;
- Etudes de circulations localisées.

Plan régional des déplacements (PrD)

L'OTC conduit l'élaboration du Plan régional des déplacements (PrD), qui est un outil méthodologique appliqué à la planification des transports. Le PrD est constitué, dans sa version concrète, des différentes planifications sectorielles des transports publics, routière, stationnement et mobilités douces.

La modification de loi sur les routes L 1 10, votée par le Grand Conseil le 29 août 2003 définit les bases du plan directeur du réseau routier ainsi que de son organisation. Le plan directeur du réseau routier est un instrument de planification et de gestion des modes de déplacement, à savoir les transports privés motorisés, les transports collectifs, les transports professionnels, les deux-roues légers et les déplacements à pied sur les routes du canton. Le plan directeur ainsi que le règlement d'application de la loi sur les routes sont en cours d'élaboration. De plus, une structure a été instituée dans le cadre du CRFG, sous l'égide de la commission «Déplacements et Sécurité» dans le but d'établir une planification routière multimodale à l'échelle du bassin de vie de la région genevoise. Cette planification a pour premier objectif de montrer le fonctionnement de réseau routier actuel et ses limites. Elle devra ensuite coordonner, à l'échelle régionale, la réalisation des nouvelles infrastructures routières en intégrant les projets d'extension du réseau de transports publics régionaux sur pneu ainsi que la politique des parcs-relais voire des itinéraires cyclables.

D'importants travaux ont été menés par l'OTC dans le domaine du stationnement. En effet, le plan d'actions des parcs-relais 2003-2006 a été élaboré. Il propose la mise en place d'une trentaine de mesures à mener d'ici 2006 et définit les responsables de ces mesures et ceci en coordination avec la Fondation des Parkings. Ces mesures vont de la réalisation de nouvelles infrastructures (doublement de l'offre d'ici à 2006) à des études générales de stationnement. De plus, les règles d'attribution des macarons de stationnement dans le centre-ville ainsi que celles des abonnements aux parcs-relais sont en cours de révision.

Principaux développements prévus pour l'année 2004 :

- Plan directeur du réseau routier;
- Scénarios d'évolution de la mobilité;
- Suivi du plan d'actions des parcs-relais 2003-2006;
- Transports professionnels;
- Développement des mobilités douces;
- Elaboration du plan de mobilité de l'Administration cantonale;
- Participation au projet d'agglomération;
- Coordination des transports Vaud-Genève.

Transport commun

Dans le cadre de son cahier des charges, l'OTC est l'Autorité Organisatrice du canton de Genève en matière de transports publics. L'OTC est l'interlocuteur unique de l'Office fédéral des transports pour ce type de transports, des autres cantons suisses et des autorités françaises.

Dans le cadre du trafic régional, les prestations des opérateurs de transport, actifs dans le transport régional, sont analysées et décidées par l'OTC et l'office fédéral des transports (OFT). Ces prestations sont formalisées par des contrats liant les trois parties, pour une durée d'une année.

Les opérateurs sont les entreprises de transports concessionnaires suivantes : TPG, CFF, SNCF, Mouettes genevoises et Noctambus.

L'OTC est appelé à demander aux opérateurs de modifier ou renforcer des lignes de transport, dans le but d'offrir une meilleure desserte aux utilisateurs potentiels ou de rationaliser les dépenses d'exploitation. En 2003, il s'est agi notamment de :

- Rail 2000, 1re étape – 3e voie Cornavin-Coppet et mesures d'accompagnement (groupe Vaud-Genève);
- Renforcement de la ligne Bellegarde-Cornavin par une augmentation des services RER jusqu'à Bellegarde;
- Adaptation des lignes du réseau régional des TPG;
- Renforcement des services CFF Nyon-Cornavin jusqu'à Pont-Rouge;
- Problématique de l'élévation de la cadence à 15 min. sur le service Coppet-Genève (3e voie CFF);
- Adaptation des circulations CFF sur la ligne Cornavin-Aéroport;
- Planification des lignes des Mouettes genevoises.

D'autres activités ont été menées dans l'optique de renforcer l'utilisation des transports collectifs :

- Extension de la communauté tarifaire du canton de Genève;
- Etude de la suppression du contrôle voyageur en gare de Cornavin;
- Préavis pour les demandes de concessions fédérales de transports de lignes;
- Délivrance des autorisations cantonales de transport de voyageurs;
- Suivi du contrat de prestation Etat-TPG 2003-2006;
- Brochure de communication sur Rail 2000 1re étape;
- Brochure grand public «Horaire 2003-2004» sur les transports publics dans le canton de Genève.

Aménagement et urbanisme

Le lien entre aménagement du territoire et urbanisme est de plus en plus reconnu et affirmé. Il se traduit sur le plan cantonal et transfrontalier par le «projet d'agglomération» voulu par la politique fédérale.

L'OTC a pour mission d'en appliquer les principes dans le cadre de sa participation aux nombreux groupes de travail et de concertation qui sont engagés dans des études d'aménagement du territoire. Son avis s'adresse à l'opportunité des projets en matière de déplacements, aux conditions d'accessibilité, de parcage et de sécurité routière. Il préavise de nombreuses demandes d'autorisation de construire sur requête de la police des constructions, tous les actes d'aménagement du territoire précédant des projets de construction, tant routiers qu'immobiliers (modifications de zones, plans directeurs, PLQ), ainsi que les données transports qui fondent les procédures d'études d'impact sur l'environnement.

L'OTC est appelé à donner un avis d'expert dans le cadre des commissions parlementaires cantonales (travaux, transports, finances) ou communales. Il est appelé à conseiller les communes dans leurs projets d'aménagement et de circulation.

L'OTC est enfin associé aux programmes environnementaux (OPair et OPbruit), tant en ce qui concerne l'élaboration des plans de mesures et leur mise à jour, que le suivi des projets et actions d'assainissement.

Circulation routière

L'entité responsable de ce domaine à l'OTC est chargée de l'étude et de la mise en place de la signalisation routière et du stationnement, de même que du traitement des affaires courantes. Il est aussi en charge de la mise en place et du suivi des mesures de circulation (notamment en coordination avec la gendarmerie). Elle assure la maintenance de la signalisation en place (environ 46'191 signaux) répartis dans le canton sur le réseau routier. Elle est dorénavant chargée de prendre toutes les mesures légales pour assurer la sécurité des usagers lors de l'ouverture de chantiers sur la voie publique et en assurer le suivi (environ 3381 chantiers en 2003).

Le traitement des affaires courantes (environ 1521 en 2003), qui sont des demandes émanant d'administrations et de particuliers, débouche sur la pose ou la modification de signaux (de prescriptions, de dangers ou d'interdictions), de marquages au sol et de réponses aux requérants.

Un important effort a dû être produit en vue de sécuriser des dizaines de chantiers, voire en faire fermer certains durant le G8.

Stationnement

L'entité responsable de ce domaine gère l'ensemble du stationnement sur fond public. Elle a élaboré une étude pour modifier la gestion du stationnement, tant à l'hypercentre qu'au centre-ville, et défini les différents secteurs du centre-ville qui seront équipés soit d'horodateurs soit de zones bleues avec macarons. Elle a assuré et coordonné

notamment la mise en place de la signalisation et des marquages liés pour 2002 aux quartiers des Bastions ainsi qu'à l'adaptation du stationnement du secteur Tranchées (conversion de places en zone bleue avec macarons habitants). Elle continue de mettre en place la nouvelle politique du stationnement, projet «macaron» étendue dorénavant aux communes. Celle-ci consiste à la mise en place des zones bleues «macaron», notamment le secteur Acacias en 2003. Les secteurs Petit-Saconnex et Charmilles sont prévus pour 2004.

Aménagements routiers

L'entité responsable de ce domaine préavise toutes les demandes en autorisation de construire, et participe à plusieurs séances de coordination et de commission.

Des contacts peuvent avoir lieu avec le département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, la ville, les communes, les TPG et les bureaux privés pour la mise au point de projets.

Un suivi permanent des chantiers avec les responsables des réalisations et de la mise au point des plans de marquages exécutés par les mandataires est effectué par le service.

Les études et aménagements des zones 30km/h en liaison avec les communes sont aussi de son ressort, de même que la mise au point des dossiers Opair en vue de l'obtention de subventions fédérales.

Gestion du trafic

L'entité responsable de ce domaine est chargée de l'étude, de la mise en place, de l'entretien et du dépannage 24h/24h des installations de signalisation lumineuse. Elle assure aussi de grands projets tels que les nouvelles lignes de tramways (en coordination avec le DAEL).

Réalisations

Les objectifs fixés pour l'année 2003 ont porté principalement sur la rénovation des anciennes installations de régulation des carrefours, la modification de régulation des carrefours liés aux étapes de chantier du tram Sécheron et Acacias et la mise en place de nouvelles traversées piétonnes régulées.

L'objectif des travaux d'accélération des lignes TPG pour l'horaire du 30 mars 2003 était d'une part de stabiliser les horaires des lignes, car ils n'étaient pas adaptés aux temps effectifs de parcours sur le réseau, et d'autre part d'accélérer l'axe Vernier – Eaux-Vives, sur lequel plusieurs minutes de temps de parcours ont été gagnées. D'autres améliorations de vitesse commerciale, plus ponctuelles, ont aussi pu être apportées, soit un total de 7 contrôleurs changés.

Par ailleurs, il a été procédé à la réhabilitation des carrefours à feux situés dans le périmètre d'influence de la nouvelle ligne de tram 13, entre Cornavin et la place des Nations. Ces travaux, d'une grande envergure, concernent la modernisation de 15 carrefours à feux. Le remplacement complet de ces installations a été réalisé conjointement à une reprogrammation complète de la régulation, à la révision des liaisons électriques et au changement des boîtes à feux par une technologie moins consommatrice en énergie électrique (LED). Sur la rue de Lausanne, entre Cornavin et le Jardin Botanique, ces prestations vont permettre d'accélérer le parcours de la ligne de tram 13 prolongée.

Les premières étapes de chantier concernant le Tram Acacias ont permis la modification et l'adaptation de la régulation de 14 contrôleurs de carrefours.

Dans le cadre de l'amélioration des traversées piétonnes situées sur des axes de fort trafic ou à proximité d'écoles, le service a mis en place 2 nouvelles traversées piétonnes régulées.

Afin de répondre à des lacunes au niveau de la sécurité des différents usagers tout en améliorant la coordination du trafic, le service a mis en place trois nouveaux carrefours à feux, modifié et adapté six carrefours, instauré 6 nouveaux passages piétons avec clignotants, installé 11 radars fixes et 7 appareils de photos feux rouges.

La première partie du mandat de remplacement des feux de signalisation par une nouvelle technologie liée aux économies d'énergie et d'entretien est terminée. Les travaux ont permis l'échange de 650 boîtes à feux sur l'axe Moillesulaz-Cern. La deuxième étape a commencé au mois d'octobre et aura pour but le remplacement de 1000 boîtes à feux sur l'axe de la route de Chancy et la route de Malagnou.

La saisie informatique du réseau des canalisations de génie civil souterrain est terminée. L'impression automatique de ces plans est opérationnelle.

Entretien et dépannage

L'entité responsable de ce domaine assure l'entretien courant (changement d'ampoules, nettoyage des installations, etc.) ainsi que le dépannage (service de piquet) 24h sur 24h.

Pour ce qui concerne le dépannage, elle a effectué environ 880 interventions. Une légère augmentation de 10% est à constater par rapport à l'année précédente. Par contre, il a été constaté une baisse de 35% par rapport à l'année précédente des dommages dus à des accidents de la circulation qui se montent à 35.

On peut aussi citer la réfection de 50 boucles inductives de détection suite à leur destruction par des travaux routiers et la mise à jour sur nos nouvelles bases de données de l'inventaire du matériel installé par carrefour.

Juridique

L'OTC a préparé 191 dossiers soumis à enquête publique ainsi que 498 arrêtés en matière de réglementation locale du trafic, parmi lesquels on trouve les mesures temporaires de chantier, les réglementations introduites à titre expérimental ainsi que les mesures urgentes. Ces chiffres sont arrêtés au 5 décembre 2003.

Il a pris 22 arrêtés soumettant des voies de circulation privées au régime de la propriété privée (en application du règlement concernant la circulation et le stationnement des véhicules sur les terrains privés, H 1 10.03) et a assuré les modifications nécessaires pour les demandes de changement de mandataires relatives à plus de 102 propriétés privées.

Le nombre d'arrêtés est supérieur à celui enregistré en 2002, car il y a eu plus d'affaires traitées en 2003 et la mise en place d'un groupe spécial, en septembre 2003, a permis de rattraper une bonne partie du retard pris dans le traitement des dossiers suite à la maladie de plusieurs collaborateurs.

Il a été répondu par ailleurs à de nombreux courriers relatifs à des problèmes d'obtention de macarons.

Outre l'examen et la préparation des dossiers et arrêtés précités, il a géré plusieurs recours en collaboration avec le secrétariat général du département, d'autres services ou des mandataires.

Il a élaboré de nouvelles normes et règlements dans le domaine de la circulation afin d'assurer une unité des aménagements et de la signalisation sur l'ensemble du réseau routier cantonal en matière de circulation et de stationnement.

L'OTC assure également le suivi des procédures parlementaires cantonales, concernant d'une part les objets relatifs à la circulation en général (route, rail, transports publics, compétence du DIAE), et d'autre part, aux aménagements routiers (compétence du DAEL), notamment en préparant et synthétisant les éléments nécessaires pour les rapports et prises de position du Président du département et en apportant son expertise aux travaux des commissions parlementaires concernées.

L'actualisation de la loi sur les routes et son adoption aux nouveaux objectifs de la planification des transports a été poursuivie en collaboration avec la commission des transports du Grand Conseil. Le plan directeur, la carte de la hiérarchie du réseau routier et le règlement d'application de la loi sur les routes sont en cours de consultation au CODEP.

Il convient de signaler la création d'une convention générale sur la gestion des horodateurs entre la Fondation des Parkings et l'Etat de Genève.

Enfin l'OTC a participé à l'Union suisse des professionnels de la route (commission VSS) où il a collaboré avec 3 commissions d'experts (signalisation générale, signalisation directionnelle sur les autoroutes et les routes à grand débit, aménagement et exploitation des infrastructures routières).

Observatoire des déplacements

L'observatoire des déplacements a pour mission de suivre l'évolution de la mobilité des personnes et des marchandises sur la région genevoise, d'analyser l'impact des actions entreprises et d'établir des indicateurs socio-économiques afin de permettre un pilotage de la politique des déplacements sur le principe d'une démarche adaptative.

En 2003, les tâches standard ont été réalisées, telles que comptages du trafic, mesures de temps de parcours, analyse et mise à jour des données de la mobilité genevoise, recherche et transmission de données statistiques diverses, ainsi que la participation à de nombreux groupes de travail tant internes, qu'interdépartementaux et régionaux. L'équipe de l'observatoire a été renforcée par le transfert d'une collaboratrice de la gestion du trafic et l'engagement d'un nouveau collaborateur.

Les travaux spécifiques suivants ont été réalisés :

- Une étude relative au développement d'un système d'informations sur la mobilité (SI Mobilité) a été engagée en collaboration avec le SSIG en vue d'un aboutissement en 2004 avec le dépôt d'un projet de loi. Ce SI Mobilité aura pour but de rassembler, d'organiser, de valoriser et de coordonner les données relatives à la mobilité. Il intégrera des applications comme Infomobilité ou Modicity et des outils d'aide à la décision pour la planification. En lien avec cette problématique, une étude a été initialisée afin d'organiser l'archivage et la diffusion des données des comptages routiers ;
- Le développement et la mise en production de l'application Infomobilité a été mise en ligne sur Internet en novembre 2003 afin de fournir des informations en temps réel sur la fluidité du trafic du réseau routier primaire genevois, l'occupation des parkings à usage public principaux, ainsi que la localisation et les conséquences engendrées par les chantiers ayant un impact sur l'utilisation de la voie publique ;
- Une étude de base conceptuelle d'aide à la décision, à partir d'une analyse de diverses données sectorielles géoréférées a été réalisée. Ce volet décisionnel devrait permettre de mieux comprendre les liens entre les causes et les effets au sein des phénomènes analysés et étayer l'argumentation du projet de loi dans ce domaine.

Les documents suivants ont été élaborés et diffusés, sous forme de rapports et/ou sur le site Internet de l'OTC :

- **Microrecensement transport 2000**

  Le rapport technique et le rapport de synthèse, édités au printemps 2003, représentent une photographie de la mobilité des Genevois et de leurs comportements de mobilité. Parallèlement, les premières démarches en vue de l'édition 2005 du microrecensement ont déjà commencé.
- **Comptages vélos 2003**

  Une campagne de comptages vélos a été réalisée au printemps afin d'estimer l'utilisation du vélo et de pouvoir apprécier l'évolution par rapport aux campagnes de comptages précédentes (tous les deux ans).
- **Stationnement sur la voie publique au centre-ville**

  Les taux d'utilisation et de rotation du stationnement, ainsi que la typologie des durées de stationnement ont été analysés sur la base d'enquêtes réalisées entre 1998 et 2001. Un rapport sera disponible au début de 2004.
- **Données en relation avec la mobilité à Genève**

  La mise à jour du document de synthèse des données publiée en 2001 est en cours de réalisation et fera l'objet d'une publication au début de 2004.
- **Mesures de temps de parcours sur le réseau routier primaire genevois**

  Une série de 4 périodes de mesures a été réalisée en 2003. Les résultats ont été comparés aux mesures des années précédentes. Un rapport sera publié en janvier 2004.

Systèmes d'informations géoréférées (SIG)

Les divers thèmes SIG OTC existants ont été mis à jour et de nouveaux thèmes ont été développés. L'application destinée à mettre de l'information sur les chantiers au grand public a été mise en production. Cette dernière est mise à disposition des partenaires SITG sur le serveur de consultation et à disposition du grand public sur les sites Infomobilité et sur Topoweb.

L'environnement logiciel et les outils connexes ont évolué, entre autres :

- Des outils de saisie et de mise à jour de la connectique dans l'environnement ArcGIS ont été développés ;
- Un outil de saisie nomade, muni d'un GPS facilitant la localisation, a été développé, pour l'acquisition et la mise à jour des signaux verticaux (utilisé pour la connectique) ;
- La migration de la gestion des canalisations génie-civil, réalisée jusqu'à ce jour en DAO, vers notre environnement SIG. Ce projet est lié à la volonté de connaître et gérer de manière globale les réseaux en sous-sol, comme évoqué dans le groupe de travail Télécom, auquel l'OTC a collaboré ;
- Diverses saisies de zones tests ont été effectuées en collaboration avec la ville de Genève en vue d'obtenir des données sur le stationnement privé.

L'OTC a participé à divers groupes de travail, notamment celui gérant le projet de «Couverture du sol, domaine routier», ainsi que celui traitant de la problématique des infrastructures Télécom, comme mentionné ci-dessus.

Dessin assisté par ordinateur (DAO)

La volonté de mettre à disposition les données DAO Marquages routiers sur le serveur SDE (regroupées en sept couches) a mis en évidence le besoin de contrôler la structure de nos 500 fichiers DAO. Ce travail a été entrepris et continuera en 2004.

Parallèlement un travail de contrôle terrain a été entrepris et sera mené en coordination du projet de saisie «Couverture du sol, domaine routier», en vue d'une meilleure gestion des données cadastrales par l'acquisition de bords de chaussée fiables.

Une formation spécifique pour les six collaborateurs de l'office utilisant la DAO a été organisée suite à la migration en début d'année de notre logiciel Autocad, de la version 14 vers la version 2002.

Statistiques

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	Moyenne annuelle	Total
Dossiers d'autorisations de construire préavisés	580	658	699	720	728	749	689	4'134
Plans de marquages approuvés	398	294	370	480	360	411	386	2'313
Nouveaux panneaux de signalisation routière placés	1'264	612	743	1'300	1'105	1'427	1'075	6'451
Dossiers soumis à enquête publique	200	117	150	177	165	191	167	1'000
Arrêtés pris	294	414	658	450	497	498	469	2'811

Perspectives 2004

Pour l'année à venir, les principaux thèmes d'actualité seront :

- Suivi de la mise en place du plan directeur des TC 2003-2006 ;
- Rail 2000 2e étape, prise en compte des projets du canton (horizon 2020) ;
- Rail 2000 1re étape, 3e voie CFF et nouvelle halte de Genève-Sécheron, définition des prestations (horaires, matériel roulant, P+R, etc.) à l'ouverture du service (déc. 2004) ;
- Extension d'Unireso sur Vaud et la France ;
- Raccordement Praille - Eaux-Vives (CEVA) : définition du concept multimodal d'accessibilité aux haltes et implication aux côtés du chef de projet ;
- Poursuite de la nouvelle politique de stationnement (zones bleues, macarons / extension aux communes périphériques, P+R) ;
- Elaboration d'un plan de mobilité de l'administration ;
- Poursuite des travaux de l'observatoire des déplacements ;
- Continuation de la modernisation de la signalisation lumineuse ;
- Mise en service du tram section Acacias ;
- Promotion des mobilités douces ;
- Elaboration du plan directeur du réseau routier ;
- Renforcement de la structure de coopération transfrontalière.

8.9 Activité législative

Intérieur

N° de projet de loi	Libellé	Adoption
PL 7672	Projet de loi approuvant les statuts de la Fondation «Nouveau Meyrin», fondation communale de droit public pour le logement	Adopté le 4 avril 2003
PL 8863	Projet de loi ouvrant un crédit de 150'000'000,— F au titre de subvention cantonale d'investissement les entreprises collectives d'améliorations foncières	Adopté le 4 avril 2003
PL 8712	Projet de loi modifiant la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève (B 1 01) (Motion communale)	Adopté le 2 mai 2003
PL 8962	Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 200'000,— F pour le projet «Nouvelle réponse au public de la Direction cantonale de la mensuration officielle (DCMO)	Adopté le 16 mai 2003
PL 8794	Projet de loi rectifiant les limites territoriales entre les communes de Meinier et de Gy	Adopté le 1er octobre 2003
PL 8703	Projet de loi modifiant la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève (B 1 01) (Procédure pour le projet de loi	Adopté le 23 octobre 2003
PL 8728	Projet de loi modifiant la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève (B 1 01) (interpellation urgente orale)	Adopté le 24 octobre 2003
PL 8731	modifiant la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève (B 1 01) (Secrétaires de commissions)	Adopté le 24 octobre 2003
PL 9106	Projet de loi modifiant la loi sur l'exercice des droits politiques (A 5 05)	Adopté le 14 novembre 2003

Protection de l'environnement

N° de projet de loi	Libellé	Adoption
PL 8855	Projet de loi d'application de la législation fédérale sur les sites contaminés (K 1 71)	Adopté le 31 janvier 2003
PL 8711	Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 2 730 000 F pour la réalisation de l'assainissement de l'ancienne décharge du Nant des Grandes-Communes (Jardins de la Caroline) à Onex	Adopté le 16 mai 2003
PL 8821	Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 460 000F pour le remplacement de stations de mesure du réseau d'observation de la pollution atmosphérique à Genève	Adopté le 24 octobre 2003
PL 9019	Projet de loi approuvant le rapport annuel de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan des Services Industriels de Genève pour l'année 2002	Adopté le 24 octobre 2003
PL 8905	Projet de loi modifiant la loi sur l'organisation des Services Industriels de Genève	Adopté le 24 octobre 2003
PL 9092	Projet de loi approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des Services Industriels de Genève pour l'année 2004	Adopté le 4 décembre 2003

N° de motion	Libellé	Adoption
M 1339	Rapport du Conseil d'Etat sur l'approvisionnement en énergie électrique du Canton de Genève	Pris acte le 4 avril 2003
M 1411	Rapport du Conseil d'Etat sur le soutien à la rénovation de l'aménagement hydroélectrique de Chancy-Pougny dans le cadre d'une juste utilisation rationnelle de l'énergie produite à Genève et développement des énergies renouvelables	Pris acte le 16 mai 2003

Protection de la nature

N° de projet de loi	Libellé	Adoption
PL 8778	Projet de loi du Conseil d'Etat sur les conditions d'élevage, d'éducation et de détention des chiens	Adopté le 08.10.2003

Domaine de l'eau

N° de projet de loi	Libellé	Adoption
PL 8804	Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement autofinancé de 450'000'000,— F avec subvention pour l'établissement des plans régionaux d'évacuation des eaux (PREE)	Adopté le 23 octobre 2003

Mobilité

N° de projet de loi	Libellé	Adoption
PL 8748	Projet de loi modifiant la loi sur les routes (L 1 10)	Adopté le 29.08.03
PL 8841	Projet de loi relatif à la ratification du contrat de prestations 2003-2006 entre l'Etat de Genève et l'entreprise des Transports publics genevois (TPG)	Adopté le 31.01.03
PL 9070	Projet de loi modifiant la loi sur la gestion des parkings de l'Etat (H 1 13)	Adopté le 19.12.03
PL 9071	Projet de loi instituant une garantie pour un prêt complémentaire relatif à la construction du parc relais P + R Genève-Plage à hauteur de 24'000'000 F en faveur de la Fondation des parkings	Adopté le 19.12.03

N° de motion	Libellé	Adoption
M 1357	Rapport du Conseil d'Etat sur des mesures d'accompagnement pour le tram 13, rue de Lausanne	Pris acte le 21.03.03
M 686	Rapport du Conseil d'Etat pour la prise en compte du facteur «transport professionnel privé de marchandises, de documents et de personnes» dans l'élaboration de la politique des transports à Genève	Pris acte le 24.10.03
M 659	Rapport du Conseil d'Etat concernant le trafic de poids lourds transitant par la douane de Landecy-La Mûre (Bardonnex)	Pris acte le 01.10.03
M 737	Rapport du Conseil d'Etat «sécurité des piétons, de nouvelles mesures sont nécessaires»	Pris acte le 31.01.03

9. DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

9.1 Présidence et secrétariat général

9.1.1 Considérations générales

9.1.1.1 Eléments-clefs de la Présidence du département

La reprise économique tant espérée ne s'est pas vraiment confirmée, mais de timides signaux d'amélioration sont apparus vers la fin de 2003, et ce notamment, dans le secteur boursier et industriel. La confiance au niveau des investissements reprend timidement et cela est de bon augure pour les mois à venir. Mais la reprise économique est tellement dépendante de ce qui se passe en Europe et dans le monde pour que nous puissions affirmer que le beau temps soit définitivement revenu.

Les prévisions de recettes fiscales des personnes morales laissent d'ailleurs apparaître une stagnation permanente et les projections pour fin 2003 en matière de recettes pour l'Etat, ne se distinguent pas trop des résultats de 2002.

La création de nouvelles entreprises s'est poursuivie à un rythme ralenti mais supérieur à 2002. La prise de risque des entrepreneurs se heurte toujours à la frilosité des banques pour accorder les crédits nécessaires et rend la tâche des organismes étatiques (StartPME et LAPMI) plus prudente au niveau des cautionnements ou des prises de participation à de nouveaux projets.

L'intérêt des entreprises étrangères pour Genève n'a pour autant pas diminué. Nombreux dossiers ont été étudiés, d'autres négociés avec plus ou moins de bonheur, certains en phase de conclusion. Une fois encore, la crise du logement, suscite l'inquiétude des entreprises qui ont des intentions de s'établir à Genève, surtout lorsque le nombre prévu d'expatriés dépasse les quelques dizaines.

Ainsi que nous le relevions à l'occasion de la présentation du budget 2004, ce paramètre risque de devenir à moyen terme un frein à la demande d'implantation à Genève, car nos concurrents l'utilisent à leur fin.

Réjouissants par contre, les nombreux projets mis à exécution dans le domaine des sciences de la vie, avec la création de l'incubateur Eclosion, le renforcement de BioAlps mis en vitrine avec succès lors de Télécom 2003 et de nombreux projets liés à la branche, et élaborés par les start-up prometteuses. Dans ce domaine, les relations étendues avec nos hautes écoles, nos institutions et les entreprises multinationales de la place portent leurs fruits.

Au niveau du marché du travail, le chômage a poursuivi sa progression inexorable. A la crise conjoncturelle sont venues s'ajouter les réformes structurelles des entreprises dans tous les domaines sans exception. Aux nombreux licenciements collectifs, et aux licenciements tout court et de ce fait moins apparents, sont venus s'ajouter de nombreuses demandes de réduction d'horaire de travail. L'embauche réduite n'a pas facilité la réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi, les employeurs attendant des jours meilleurs pour assumer du personnel.

Ainsi, le Département touché par un accroissement du chômage important s'est penché sur les moyens à mettre en œuvre pour limiter les dégâts et faire en sorte de stopper cette progression. Cela, avec un certain nombre d'actions incitatives en faveur des chômeurs et des employeurs, et des mesures d'organisation internes à nos propres services pour en accroître l'efficacité. Ces mesures doivent pouvoir être mises en œuvre rapidement, afin que si reprise devait-il y avoir, les chances de réinsertion professionnelles soient accrues.

Les ORP ont été dotés de locaux mieux adaptés aux besoins de leurs fonctions qui assurent la qualité de l'accueil et la confidentialité des entretiens.

Une charte pour l'emploi a été cosignée entre les principaux employeurs publics du canton, les représentants des divers milieux économiques privés et le DEEE afin de mieux collaborer ensemble et tenter d'exploiter le marché local du travail plus efficacement.

En effet, l'accroissement du nombre de frontaliers et des personnes venant des autres cantons suisses limitrophes constitue une forte concurrence pour nos demandeurs d'emploi.

A cet effet, la préparation de la deuxième phase de la libre circulation des personnes a constitué pour nos services en 2003, un important travail de préparation afin de pouvoir bien gérer les mesures d'accompagnement. L'OCIRT, l'OCE, l'OCSTAT et l'OME, au-delà de leurs activités traditionnelles ont beaucoup investi dans cette préparation.

Les services juridiques du DEEE ont dû traiter des projets de lois déposés par les députés au Grand Conseil, d'autres propres au département, voire transversaux, innovants et importants par le contexte qu'ils touchent et de par leurs conséquences sur l'économie genevoise et le marché du travail, tel que Palexpo, la LIRT, la loi sur le chômage, etc.

Les services financiers et des services généraux ont été renforcés afin d'atteindre une meilleure qualité d'élaboration du budget, d'assumer les travaux préparatoires de la CFI, d'instaurer un contrôle interne plus performant et un meilleur suivi des organismes rattachés extérieurs au DEEE. La participation à l'élaboration des différents projets de lois constitue également un plus pour le département.

La Direction des affaires extérieures a vu son volume de travail accroître passablement.

L'entrée en vigueur de la première phase des accords bilatéraux et l'approche imminente de la deuxième phase a stimulé les relations transfrontalières. Nombreuses ont été les séances d'information et de sensibilisation aux effets de ces accords et le CRFG notamment, avec ses groupes de travail a été une plate-forme importante pour instaurer la confiance réciproque et trouver des solutions gagnant-gagnant sur de nombreux problèmes. De nombreux projets de la charte transfrontalière sont désormais en phase de réalisation. La convention signée avec Rhône-Alpes en 2001 a débouché sur des projets concrets dans de nombreux domaines, la collaboration en matière de sciences de la vie en étant l'exemple le plus spectaculaire.

La solidarité internationale, mise en place début 2003, a trouvé son rythme de travail et consolidé ses structures d'évalulation, affiné ses outils de gestion et de contrôle et renforcé ses liens avec les différents acteurs de la coopération au développement et de l'aide humanitaire.

Nous pouvons donc considérer l'année 2003 comme une année de transition, une année encore perturbée par une situation économique délicate mais qui sur la fin nous laisse présager une reprise; reprise qui sera peut-être lente mais durable.

9.1.1.2 Eléments-clefs du secteur des Affaires économiques

Après deux ans d'incertitude économique, l'économie genevoise a commencé à entrevoir le bout du tunnel à la fin de l'année 2003. En dépit d'une croissance atone dans le courant de l'année 2003, marqué même par des périodes de récession au niveau national, en dépit d'importantes restructurations et concentrations notamment dans le domaine financier, l'économie genevoise a plutôt bien résisté aux avis de tempête conjoncturelle qui se sont succédés à partir de mi-2001. Elle a même fait mieux en envoyant, à partir du troisième trimestre 2003, quelques signaux supplémentaires de redressement. Cette constatation est étonnante dans la mesure où, lors des décennies précédentes, l'économie genevoise accusait plutôt des creux conjoncturels plus marqués que l'ensemble du pays.

Comme cela s'était déjà remarqué dans le courant de l'année 2002, l'attractivité de la place économique genevoise s'est maintenue, l'emploi restant relativement stable dans le courant de l'année et en léger recul par rapport à l'année 2002, laquelle avait très étonnamment été marquée par une augmentation de l'emploi, selon les chiffres de l'OCSTAT.

Au cours de l'année 2003, le département a ainsi renforcé à la fois de nouveaux centres de compétence par l'arrivée de nouvelles entreprises et intensifié fortement les aides aux entreprises, notamment par l'amélioration des outils à disposition de l'Office de la promotion économique. Ces axes prioritaires continuent à s'inscrire dans la droite ligne des recommandations effectuées depuis deux ans par le Conseil stratégique de la promotion économique.

Les axes majeurs de son activité ont été :

- Renforcement du pôle des biotechnologies à Genève.
- Aides aux entreprises et à la création d'entreprises avec notamment :
  - Suivi et prise de position éventuelle par rapport aux procédures de consultation fédérales touchant de près ou de loin à l'économie locale.
  - Participation aux séances de travail de la plate-forme interdépartementale relative aux transports.
  - Participation à diverses commissions de coordination dans le cadre de Telecom 2003.
  - Participation aux diverses séances de travail dans le cadre fixé par la délégation du Conseil d'Etat au Sommet Mondial de la Société de l'Information.
  - Participation à diverses séances de travail pour l'élaboration du projet de loi et le suivi des travaux relatifs à la restructuration juridique et financière du complexe Palexpo.
  - Participation au projet «Rectangle d'Or».
  - Présentations de l'économie genevoise et de ses potentiels de développement.
  - Supervision des activités de l'Office de la promotion économique et de l'Office cantonal de l'inspection du commerce, après l'intégration du service de la métrologie.
  - Maintien de liens avec les organismes rattachés au département ou partenaires extérieurs ayant des missions à caractère économique.
  - Priorité dans le développement des collaborations transversales.
- Rôle actif dans la politique de délivrance des autorisations de travail.
- Collaborations étroites avec les Autorités fédérales.
- Soutien à des manifestations importantes.

9.1.1.3 Eléments-clefs du secteur du Marché du travail

Tout comme l'année 2002, 2003 a été marquée par une hausse continue du taux de chômage. Ainsi, ce taux qui était de 4,1% en juin 2001 avait atteint 4,8% en décembre 2001, 6,2% en décembre 2002 et 6,8% en novembre 2003.

La direction du marché du travail (DMT) a poursuivi son action initiée en 2002, visant essentiellement à favoriser :

- une collaboration avec les autres départements intéressés, les partenaires sociaux, les autres cantons et le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO);
- une meilleure prise en compte des besoins des entreprises et des travailleurs genevois dans l'évolution des prestations offertes par l'administration.

Ces deux axes se sont traduits par :

- une nouvelle conception des mesures cantonales pour les chômeurs en fin de droit;
- une nouvelle prestation, Cadre Finance Carrière;
- une nouvelle action de lutte contre l'exclusion;
- une journée sur le thème de la collaboration interinstitutionnelle;
- un projet de structure transfrontalière concernant l'emploi, la formation et l'insertion;
- la collaboration avec les autres cantons et la Confédération.

L'élaboration d'un programme de renforcement de la lutte contre le chômage comportant 10 actions a été communiqué à la presse le 8 décembre.

9.1.1.4 Eléments-clefs du secteur des Affaires extérieures

Observation, suivi législatif et politique, relais auprès de la Confédération et de l'Europe voisine, le Département a accompagné et géré, tout au long de l'année 2003, la première phase de l'entrée en vigueur des accords bilatéraux.

L'accroissement démographique, l'attractivité économique et l'entrée en vigueur d'accord sur la libre circulation des personnes, ont fait de la politique transfrontalière et régionale un enjeu important pour Genève. Sans une réelle coopération avec ses voisins, le Canton risque de se trouver étouffé dans son territoire exigu et freiné dans son développement économique. D'autant que ses réseaux institutionnels au niveau européen sont quasi inexistants.

Dans ce contexte, le Département, par le biais de la Direction des affaires extérieures a poursuivi, auprès des élus, de l'administration et du public, son travail de coordination, d'information et sensibilisation, en faveur d'une politique régionale concertée. Et ce des deux côtés de la frontière. Que ce soit à travers les instances transfrontalières ou par des contacts réguliers avec les collectivités françaises, il a contribué à solidifier les liens existants, et, souvent à désamorcer une grogne tenace de nos voisins contre les accords bilatéraux.

S'efforçant de mettre davantage en adéquation sa politique économique avec la réalité régionale et transfrontalière, il a élargi le cercle des coopérations franco-genevoises à la Région Rhône Alpes avec qui il est parvenu à construire un pont, dans le domaine des biotechnologies et des sciences de la vie. Il a œuvré à faire émerger des projets de coopérations dans la société civile, en gérant les programmes INTERREG III en étroite collaboration avec les cantons de Vaud et du Valais, ainsi qu'avec la Confédération. Il a mené une politique active et déterminée au sein de la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale, pour faire peser davantage les intérêts du Canton. De même, au sein du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, il a travaillé à renforcer l'image de Genève et de la Suisse dans le domaine du développement durable et à promouvoir, dans cet esprit, une plate-forme d'échange entre entreprises de l'est et de l'ouest de l'Europe.

C'est également en 2003 qu'est née au sein du Département, la cellule de la Solidarité internationale qui s'est mis en place et a rapidement atteint une vitesse de croisière. Dépendant de la Direction des affaires extérieures, cette cellule a traité plus d'une centaine de dossiers au cours de l'année. Coordonnant la politique de coopération au développement de l'Etat, gérant un budget de quelque 11 millions, elle a mis en place de nouveaux outils de gestion, de suivi et de contrôle des projets, tout en participant activement à l'élaboration de l'Agenda 21 (volet coopération au développement économique/partenariat public-privé).

9.1.1.5 Eléments-clefs du secteur des Finances et des services généraux

Suite aux décisions prises par le Président du département, l'année 2003 a vu la réorganisation et le renforcement, au niveau du département, des domaines d'activités relevant de l'administratif, du financier (dans une acception large) et des systèmes d'information. Une structure dénommée «direction départementale des finances et des services généraux (DDFSG)» regroupe dorénavant les services et fonctions à finalité commune afin notamment de favoriser les synergies.

2003 peut donc être considérée comme une année de transition. Cette transition s'est reflétée par la mise en place de l'organisation des structures et du travail, mais également et progressivement des ressources humaines dans ce nouveau cadre de fonctionnement; ce dernier volet devrait se terminer dans le premier trimestre 2004.

Transition également dans les dossiers traités. En effet et nonobstant les tâches que l'on pourrait qualifier de standard et de journalière, mais qui ont toute leur importance, les activités de la DDFSG se sont déployées tant sur le passé, le présent que le futur.

Parmi quelques dossiers illustratifs, on peut en citer trois:

- les solutions apportées à la majorité des points soulevés par l'Inspection cantonale des finances dans son rapport sur les comptes 2002 du département;
- le projet de restructuration juridique et financière du complexe Geneva Palexpo – Halle 6 en vue de la construction d'un centre de congrès;
- les travaux préparatoires à la mise en œuvre en 2004 de la première phase de la comptabilité financière intégrée (CFI).

La charge de travail a par conséquent été très importante en particulier sous l'angle des grands projets en cours. Parallèlement, il s'agit de se préparer à des ressources par ces prochaines années stables si ce n'est en diminution. Par conséquent, l'organisation du travail, les méthodes, ainsi que les synergies devront être optimisées. Cela passera également par le développement des informations qualitatives et quantitatives à mettre à disposition des gestionnaires à tous les niveaux afin notamment de faciliter les prises de décision et la fixation des priorités.

Enfin la collaboration et le travail pluridisciplinaire a été développé tant au niveau des autres services centraux que des services plus «opérationnels» du département. La direction départementale des finances et des services généraux a comme ambition pour ces prochaines années d'avoir un triple rôle: de «facilitateur», d'«expertise» mais aussi de «contrôle» (interne et de gestion) au sein du DEEE.

9.1.1.6 Eléments-clefs du secteur des Affaires juridiques

En 2003, la direction des affaires juridiques a été fortement impliquée dans des dossiers transversaux, intéressant tant les services internes du DEEE que les autres départements de l'Etat. Parmi les exemples marquants figurent notamment la restructuration juridique et financière du complexe Geneva Palexpo - Halle 6 en vue de la construction d'un centre des congrès, la refonte des lois existantes sur l'inspection et les relations du travail ainsi que la mise en œuvre, dans le canton de Genève, des mesures d'accompagnement de l'accord bilatéral sur la libre circulation des personnes et la concrétisation du projet relatif à l'incubateur de start-up actives dans le domaine des sciences de la vie.

Ce travail fécond a fait progresser de manière très positive les relations au sein des différents services du département, voire même avec les autres départements de l'Etat également impliqués dans les dossiers évoqués plus haut.

9.1.2 Présentation détaillée

9.1.2.1 Secrétariat général

Le service de communication du département a été créé en juillet 2003.

Il a pour mission d'assumer la responsabilité générale d'une communication interne et externe facilitant l'exercice des missions et métiers du DEEE, d'assurer la cohérence et la qualité de l'image projetée par le Département, aussi bien à l'interne qu'à l'externe et de renforcer l'identité et la cohésion au sein du Département.

En 2003, ses principales activités ont été de recenser et hiérarchiser les besoins en communication, de mettre en place les structures adéquates, d'organiser les conférences de presse, de mettre sur pied un séminaire pour les cadres supérieurs ainsi que le premier Noël des enfants, d'élaborer un concept de site intranet, ainsi que de concevoir et de réaliser un nouveau journal interne.

Le fonctionnement du service durant les six premiers mois d'exercice a été optimal.

9.1.2.2 Affaires économiques

Son activité s'est principalement déployée autour de six thèmes majeurs

– Renforcement du pôle des biotechnologies à Genève.

Les actions dans ce domaine ont été nombreuses et soutenues dans quatre dossiers particuliers.

a) Elaboration, puis suivi des travaux du projet de loi sur les incubateurs, concernant tout particulièrement l'incubateur biotech Eclosion, élaboré en partenariat avec les départements de l'instruction publique et de l'action sociale et de la santé ainsi que plusieurs partenaires privés. Suite à l'adoption de ce projet par le Grand Conseil en décembre 2003, l'incubateur Eclosion pourra voir le jour au début de l'année 2004, offrant ainsi une condition-cadre fondamentale pour l'émergence de nouvelles sociétés dans le domaine biotech à Genève et un important avantage concurrentiel pour notre canton.

b) Extension des activités de l'association BioAlps, créée au départ par les cantons de Vaud et de Genève et les institutions académiques et universitaires. Dans le courant de l'année 2003, BioAlps a accueilli trois nouveaux cantons qui avaient demandé à participer à ce programme, à savoir Neuchâtel, Valais et Fribourg. Toutes les actions promotionnelles dans le domaine de la biotechnologie sont effectuées sous le label BioAlps, reconnu sur le plan international.

c) Renforcement de l'exposition annuelle BioData et élaboration de projets d'autres expositions dans le domaine des biotechnologies, qui pourraient voir le jour à partir de 2005.

d) Participation au groupe de travail Etat-Ville relatif à l'implantation du centre mondial de Serono à Sécheron et relations avec les départements concernés pour régler les derniers détails liés à la construction de ce centre.

– Aides aux entreprises et à la création d'entreprises.

a) Suite à l'adoption en début d'année par le Grand Conseil de la révision de la LAPMI (loi d'aide aux petites et moyennes industries), l'Office de la promotion économique dispose de moyens renforcés pour soutenir l'industrie. Les premiers effets de cette loi se sont déjà fait sentir à la fin de l'année 2003. De nouvelles mesures, autres que la facilité d'accès au financement, devront être entreprises afin de renforcer le tissu industriel.

b) Intervention dans certains dossiers particuliers et importants d'arrivée de nouvelles entreprises ou de soutien à des entreprises en difficulté (suivi de certains dossiers, notamment celui du centre de tri de La Poste).

– Dossiers transversaux et relations avec l'extérieur

a) Suivi et prise de position éventuelle par rapport aux procédures de consultation fédérales touchant de près ou de loin à l'économie locale.

b) Participation aux séances de travail de la plate-forme interdépartementale relative aux transports, dans le cadre de travail fixé par la délégation du Conseil d'Etat aux transports.

c) Participation à diverses commissions de coordination dans le cadre de Telecom 2003.

d) Participation aux diverses séances de travail dans le cadre fixé par la délégation du Conseil d'Etat au Sommet Mondial de la Société de l'Information.

e) Participation à diverses séances de travail pour l'élaboration du projet de loi et le suivi des travaux relatifs à la restructuration juridique et financière du complexe Palexpo, dans le cadre fixé par la délégation du Conseil d'Etat au centre de congrès.

f) Participation au projet «Rectangle d'Or», prévoyant la mise en valeur de la zone aéroportuaire et du CERN de part et d'autre de la frontière. Dans le processus d'études lancé depuis 2000, la Direction des affaires économiques s'attache particulièrement à ce que la faisabilité économique des zones de développement envisagées soit établie de manière factuelle et rigoureuse, de manière à éviter des surinvestissements et des surdimensionnements nuisibles à l'avenir du projet. Dans cette perspective, la Direction des affaires économiques a participé à toutes les séances du Comité de Pilotage et du Comité restreint.

g) La direction des affaires économiques a effectué plusieurs présentations de l'économie genevoise et de ses potentiels de développement, notamment auprès du Comité de la Banque Nationale Suisse et dans le cadre des auditions concernant le rating de l'Etat de Genève. Elle a par ailleurs été auditionnée sur divers projets de développement économique par des commissions parlementaires (finances, aménagement), et par des communes (Vernier).

h) A également été assurée la supervision des activités de l'Office de la promotion économique et de l'Office cantonal de l'inspection du commerce, après l'intégration du service de la métrologie.

i) Un lien toujours étroit a été entretenu avec les organismes rattachés au département ou partenaires extérieurs ayant des missions à caractère économique. La gestion et le suivi du Conseil stratégique de la promotion économique et du Conseil de fondation de l'Opage ont également été assurés.

j) Tout au long de l'année, la direction des affaires économiques a eu pour priorité de développer des collaborations transversales avec :

- différents offices du département (collaboration avec l'Office de la main-d'œuvre étrangère, l'Office cantonal de l'emploi, l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail et l'Office cantonal de la statistique);

- d'autres départements (contacts avec l'Office cantonal de la population, avec le DJPS, avec différents services du DAEL relatifs aux questions d'aménagement, de construction (émission de nombreux préavis) et avec le service des acquisitions foncières;
- avec le DF concernant certains dossiers d'entreprises;
- participation au groupe de travail Etat-Ville de perspectives économiques;
- collaboration avec le DIAE par l'intermédiaire de la plate-forme interdépartementale sur les transports, le groupe de travail Ecosite et le groupe de travail Mobilité Aéroport-Palexpo-Arena;
- collaboration étroite avec différents départements sur le dossier du 4e campus de l'Ecole Internationale;
- collaboration avec le CAGI et la direction des affaires extérieures (soutien à la Genève internationale et transfrontalière; participation à la mise en œuvre des accords bilatéraux).

– La direction des affaires économiques tient également un rôle actif dans la politique de délivrance des autorisations de travail. En sa qualité de représentante du DEEE, elle siège au sein de deux commissions gérées par l'Office de la main-d'œuvre étrangère, organe de préavis en matière de délivrance des autorisations de travail. Dans le cadre de ce mandat, elle déploie également une activité de conseils et soutient activement tous les projets présentant un intérêt économique pour le canton de Genève, qu'il s'agisse de nouvelles implantations ou d'entreprises locales, en collaboration avec l'Office de la promotion économique ou de partenaires économiques. Les intérêts de la Genève internationale sont également pris en compte.

– Enfin, des collaborations étroites ont eu lieu avec les Autorités fédérales et plus particulièrement:
  - le SECO, concernant spécialement les programmes de promotion économique fédéraux à l'étranger et les limites de l'interprétation de l'Arrêté Bonny en faveur des zones en redéploiement et l'harmonisation des instruments de mesure de promotion économique;
  - l'IMES (Immigration, Intégration, Emigration Suisse), en vue d'une augmentation des unités du contingent fédéral octroyé au canton, ainsi que l'application des modalités de la deuxième phase des accords bilatéraux ayant trait à la libre-circulation des personnes.

– La direction des affaires économiques a apporté son soutien à des manifestations importantes pour l'économie genevoise (Prix de l'industrie et de la jeune industrie, Grand Prix de l'horlogerie, projet d'une nouvelle exposition internationale relative au développement durable).

9.1.2.3 Marché du travail

Concrètement, on peut mentionner ici quelques actions nouvelles destinées à se poursuivre :

– une nouvelle conception des mesures cantonales pour les chômeurs en fin de droit a été versée aux discussions de la commission de l'économie du Grand Conseil sur le PL 8938 modifiant la loi en matière de chômage;

– une nouvelle prestation, Cadre Finance Carrière, a été mise en place en partenariat avec le secteur privé, destinée à améliorer la mobilité professionnelle des cadres et à faciliter la mise en relation entre offre et demande;

– une nouvelle action de lutte contre l'exclusion a été intégrée dansa le programme de législature Action 21, visant une politique d'engagement non discriminante à l'Etat de Genève;

– une journée a réuni 41 collaborateurs des départements de l'économie, de l'instruction publique et de l'action sociale sur le thème de la collaboration interinstitutionnelle;

– un projet de structure transfrontalière concernant l'emploi, la formation et l'insertion a été élaborée à destination du Comité régional franco-genevois (CRFG);

– la collaboration avec les autres cantons et la Confédération s'est poursuivie en assumant la vice-présidence de la Conférence romande et tessinoise des offices cantonaux de l'emploi et de l'Association des offices suisses du travail.

9.1.2.4 Affaires extérieures [voir chiffre 9.11]

9.1.2.5 Ressources Humaines

Les missions du service sont de fournir des prestations RH communes à tous les offices et services du Département et de mettre à disposition du Secrétariat général et de la Présidence les outils de gestion prévisionnelle nécessaires à la mise en œuvre des priorités du Département.

En 2003, les priorités furent axées principalement sur la structure du service ainsi que sur le recrutement. Le projet de centralisation des Ressources humaines du Département (budget 03: 532 postes fixes) a démarré dès janvier 2003, selon les modalités décidées en juin 2002. Il s'est agi de mettre en place une nouvelle structure centralisée regroupant deux équipes RH afin de passer d'une gestion administrative des dossiers et une approche intégrée des Ressources humaines. Cette réorganisation a permis de développer la coordination entre les services d'intensifier les relations avec le terrain, la mise en place de processus homogènes et ainsi de mieux garantir les prestations et l'équité de traitement au sein du Département. Ceci a également favorisé la présence du DEEE dans les groupes de travail interdépartementaux.

Le service a fait face en 2003 à une très forte augmentation du nombre de candidatures (plus de 50% par rapport à 2002) et d'engagements dus essentiellement à l'allocation de 75 postes d'auxiliaires supplémentaires pour l'OCE. Plus de 140 postes ont été mis au concours dont les deux tiers pour le seul OCE.

D'autre part, des réallocations de postes ont été effectuées à l'intérieur du Département, au titre de la gestion départementale des effectifs.

En 2003 ont été entamées plusieurs réorganisations de services ou d'offices, ce qui a engendré, en plus de nombreux déménagements, la réévaluation de nombreuses fonctions à titre individuel, à titre collectif comme la fonction de Conseiller en personnel à l'OCE ou de tout un office comme pour la Caisse cantonale genevoise de Chômage.

9.1.2.6 Finances et services généraux

L'année 2003 a vu un renforcement des domaines administratifs et financiers du DEEE. Cette réorganisation découle notamment:

– de contraintes départementales en matière financière de plus en plus exigeantes;

- de modifications légales et normatives importantes réalisées ou en projet (par exemple AB, PCM, prestations cantonales, etc.);
- d'exigences liées à l'OCE (double comptabilité: Canton et SECO);
- de l'introduction du progiciel de comptabilité financière intégrée (CFI);
- du suivi à développer des organismes rattachés, ainsi que de divers projets de restructuration financière et juridique;
- de l'analyse et du suivi des demandes de l'Inspection cantonales des finances (dont le rapport sur les comptes 2002);
- des améliorations à apporter en matière de contrôle interne et de contrôle de gestion (tableaux de bord, outils analytiques) ainsi que dans les domaines des accords de prestations et de rédactions de projets de lois;
- de la planification financière et des budgets (fonctionnement et investissements) en regard des contraintes actuelles et futures;
- de la complexification de certains dossiers (IAS, TVA, processus de contrôle, etc.);
- des synergies à favoriser avec les systèmes d'information et organisation.

C'est ainsi qu'une direction unique appelée «Direction départementale des finances et des services généraux» (ci-après DDFSG) coiffe donc les fonctions planification et budgets, contrôle interne, contrôle de gestion, systèmes d'information et organisation, ainsi que les activités opérationnelles liées à la comptabilité et aux finances (en cela y compris le déploiement et l'utilisation de la CFI au sein du département).

Comme objectifs et priorités pour 2003 et 2004, ils peuvent s'énoncer de la manière suivante:

- finalisation de la mise en place de l'organisation du travail et des structures de la DDFSG (avec les systèmes d'information & organisation);
- déploiement (étape 1) au sein du DEEE de la comptabilité financière intégrée (CFI);
- mise en application des recommandations de l'Inspection cantonale des finances (ICF) en particulier si elles permettent de rationaliser l'introduction de la CFI;
- renforcement de l'appui aux services du département et en particulier des liaisons fonctionnelles avec l'OCE;
- suivi d'importants dossiers lancés en 2003 (comme le projet de loi sur le financement du centre de congrès et de la restructuration juridique et financière du complexe Palexpo / Halle 6, ainsi que celui lié à l'AIG);
- mise en œuvre progressive du contrôle de gestion (dont des éléments en lien avec les établissements rattachés);
- appui à fournir concernant les études sur le système d'information du marché du travail et celui des entreprises;
- mise en place d'une organisation permettant de gérer stratégiquement les systèmes d'information du DEEE, avec une collaboration accrue entre les différents acteurs (SSI – Directions – CTI) en priorisant les ressources internes;
- mise en place d'un support de proximité premier niveau pour les utilisateurs d'informatique.

Le rythme d'avancement des dossiers et d'atteinte des objectifs ont été très divers. Cette situation contrastée s'explique par différentes raisons qui tiennent tant à la nature du dossier lui-même qu'à l'effectif (d'environ 14 postes) qui n'a pas pu être au complet entre autres pour le contrôle de gestion et le contrôle interne, voire par des prises de fonction en cours d'année.

Parmi les sujets et domaines traités en 2003, dont certains se poursuivront en 2003, peuvent être cités: préparation des 12es provisoires; projets de budget 2004; plan financier quadriennal; participation à la restructuration des services financiers et administratifs de l'OCE; flexibilisation de certaines procédures de l'OCE (part fédérale); transfert d'actifs et statut de l'AIG; projets de loi sur des prêts à la CGN et sur les incubateurs d'entreprise; restructuration juridique et financière du complexe Geneva Palexpo – Halle 6 en vue de la construction d'un centre de congrès; contacts et analyses préliminaires pour introduire les normes IFRS (ex IAS) dans certaines entités tierces; divers projets en matière de locaux (dont le déménagement de la DDFSG et le plan directeur des locaux en Vieille-Ville); problématique des petites caisses de service; mise en place des procédures idoines de la Solidarité internationale; projet de création d'une maison de l'emploi; ajustement des cotisations PCM; analyse et réponse du département aux rapports de l'ICF (AIG, Start-PME, Palexpo, etc.).

Les volets consacrés au contrôle financier et au contrôle de gestion n'ont pas pu être développés, mais ils le seront dès 2004. En 2004, la formation des collaboratrices et des collaborateurs sera une priorité tant au regard de la CFI mais également de manière plus générale. Dans ce contexte, il est à relever l'organisation d'un cours théorique et pratique d'une journée pour des (nouveaux) comptables et financiers appartenant au DEEE. Un stagiaire (3e année HEC) de l'Université de Genève a été accueilli pendant 3 mois; différents travaux ont ainsi pu lui être confiés.

A noter que l'ensemble de la DDFSG a pu être regroupée provisoirement dans de nouveaux locaux en Vieille-Villle. A ce propos, c'est environ la moitié de l'effectif du département qui a, ou aura, déménagé en 2003 et 2004 (voire encore début 2005). Ces déménagements ont des conséquences directes ou indirectes sur la DDFSG.

Il faut également mentionner que la DDFSG et en particulier par son service «Finances et comptabilité» est également impliqué plus directement dans la gestion comptable de l'OPAGE et de la Fondation pour le tourisme par exemple.

Par la nature des missions du département ainsi que des importantes entités tierces qui y sont attachées, la DDFSG déploie son activité tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du département.

Le Service des systèmes d'information et de l'organisation (SSI) s'intègre également dans ce nouveau contexte. Il a ainsi été également restructuré en 2003 et fait partie de la Direction départementale des finances et des services généraux (DDFSG). Les ressources humaines et organisationnelles y afférentes se sont progressivement mises en place, ainsi que l'adaptation des méthodes de travail.

Les missions du Service des systèmes d'information et organisation sont les suivantes:

- Mise en place de projets de systèmes d'information et d'organisation: analyse des processus de travail de tout métier du DEEE impliqué dans un tel projet et proposition des architectures fonctionnelles qui y soient adaptées.

– Conception de sites internet, intranet et extranet.
– Assistance de premier niveau.

Il s'agit pour le service de faciliter le travail des utilisateurs, en analysant tout d'abord avec eux leurs processus de travail et si possible en les améliorant; puis en mettant en place des outils permettant de réaliser lesdits processus de manière optimale. En parallèle, le SSI veille à ce que les procédures en matière de systèmes d'information soient respectées. Il sert d'interface avec le Centre des technologies de l'information (CTI), afin notamment de gérer les budgets mis à disposition.

En 2003, le SSI du DEEE a traité les projets suivants:

– Le système d'information du marché (SIMT) du travail: à terme, il doit regrouper et coordonner les différents outils facilitant les métiers du marché de l'emploi. Une analyse préliminaire a mis en évidence un premier outil stratégique à mettre en place rapidement: l'Outil de gestion et d'information des mesures d'insertion (OGIMI). Ce dernier permettra d'améliorer la gestion des formations proposées aux chômeurs et de transmettre plus facilement les informations concernant ces formations au sein de l'Office cantonal de l'emploi. Le projet OGIMI devrait être terminé en 2004, à condition que les moyens financiers soient trouvés.
– Le système d'information genevois des entreprises: l'analyse préliminaire de ce système a permis d'établir une cartographie du Répertoire des entreprises genevoise (REG) et du Registre du commerce. En premier lieu, le composant REG a été créé; il permettra à toutes les applications métiers d'avoir accès aisément aux informations publiques des entreprises contenues dans le REG.
– Les applications métiers de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT): elles ont été refondues en utilisant le framework informatique du CTI. Une partie de ces outils a pu être livrée en fin d'année 2003, les autres le seront courant 2004. L'ensemble de ces outils s'appuie sur le REG.
– Le projet «travailleurs détachés»: il aurait dû être terminé en 2003, mais l'attente des directives fédérales sur les bilatérales ont empêché cette concrétisation. Des ressources devront impérativement être dégagées pour mener à bien ce projet avant juin 2004.
– L'harmonisation entre le Répertoire des entreprises genevoises et le Registre fédéral des entreprises et des établissements a débuté en 2003 et sera probablement terminée en 2004.
– Un outil particulier a été développé afin que l'Administration fiscale cantonale (AFC) puisse utiliser des données en provenance du REG.
– L'équipe en charge de l'assistance et des supports de proximité, en 2002 sous forme de mandat avec une société externe, a été intégré au service des systèmes d'information. En 2003, il a été réalisé plus de 600 supports et assistances.
– L'équipe WEB a travaillé à la maintenance des sites internet et intranet du DEEE. En particulier, deux projets majeurs ont été montés, à savoir: la mise aux normes non-voyant de l'intégralité du site internet; la mise en place du site de l'Office cantonal de l'inspection du commerce. De plus, le concept d'un nouveau site intranet est développé en collaboration avec le Service de la communication.

9.1.2.7 Affaires juridiques

La direction des affaires juridiques a pour première mission d'être le conseiller juridique du chef du département, du secrétaire général et des directeurs des divers domaines d'activités du département (réponse aux consultations juridiques fédérales et cantonales, avis de droit, rédaction de projets de lois, règlements, décisions et contrats). Elle assiste également les divers offices rattachés au département en fonction des besoins exprimés.

Une mission spécifique lui est également confiée: traiter, comme autorité de première instance, les dossiers liés à l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger.

Enfin, de la direction des affaires juridiques dépendent également les registres du commerce et des régimes matrimoniaux et l'office cantonal pour l'approvisionnement économique du pays.

Parmi les événements principaux, on peut mentionner:

– L'entrée en vigueur de la modification de la loi sur les heures de fermeture des magasins (nocturne hebdomadaire) et de la nouvelle convention collective de travail du commerce de détail, de la loi fédérale sur le commerce itinérant, de la modification de loi cantonale sur le chômage et de son règlement d'exécution (prestations cantonales en cas de maladie).
– L'adoption, par le Grand Conseil, de la loi instituant une subvention globale de fonctionnement pour des incubateurs (soutien logistique à la création d'entreprise).
– L'adoption, par la commission de l'économie, de la loi cantonale sur l'inspection et les relations du travail (qui comprend également les modalités d'application des mesures d'accompagnement de l'accord bilatéral sur la libre circulation des personnes).
– La publication des nouvelles directives d'interprétation de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger du 16 décembre 1983 (sur internet).

Les activités et réalisations:

a) Acquisition d'immeubles (lex Koller, anciennement lex Friedrich)

	2003
Affaires en suspens au 31 décembre 2002	16
Affaires nouvelles	35
Autorisations d'acquisition:	
– couverture de créance	0
– réserves mathématiques	0
– logements sociaux	0
– institutions de prévoyance	0
– but d'intérêt public	0
– héritier(s) institué(s)	0
Révocation de charges	4
Révocation d'arrêté	0
Refus	2
Décisions de non-assujettissement à la loi fédérale	21
Demandes retirées ou sans objet	10
Affaires terminées	37
Affaires en suspens au 31 décembre 2003	14

Le tableau ci-dessus appelle les commentaires suivants:

a) Cinq requêtes (non mentionnées dans le tableau ci-dessus) déposées par des Etats étrangers, dans le cadre de l'article 7, lettre h de la lex Koller, ont fait l'objet d'un préavis favorable du Conseil d'Etat à l'intention du Département fédéral des affaires étrangères.

b) Ce tableau ne tient pas compte de l'activité déployée dans le cadre de la vérification du respect des charges et conditions imposées dans les décisions du département, ainsi que des enquêtes administratives ouvertes en lien avec d'éventuelles violations de la loi.

Le montant total net des émoluments perçus en 2003 s'élève à CHF 140'051,— (en 2002: CHF 141'007,—). A noter que l'ampleur de ces émoluments est en bonne partie aléatoire et dépend directement de la valeur des biens immobiliers qui doivent faire l'objet d'une décision du département.

Révision partielle de la lex Koller

Le Conseil fédéral a saisi les chambres fédérales d'un projet de modification de la lex Koller (FF 2003 p. 3900). Le point fort de la modification proposée porte sur les sociétés immobilières dont les actions sont cotées en bourse. Dorénavant, les personnes à l'étranger n'auront plus besoin d'autorisation pour acquérir de telles actions.

b) Autres

En raison des fonctions transversales de la direction des affaires juridiques, la majorité de ses activités se recoupent avec celles des autres directions du DEEE, auxquelles elle apporte un soutien juridique dans leurs propres projets. Ne seront donc cités ci-après que les principaux dossiers suivants:

Rédaction de contrats de prestations: solidarité internationale, bio incubateur, caisses de chômage (prestations cantonales en cas de maladie).

Travaux relatifs au projet de règlement d'application de la loi sur le commerce itinérant et au projet de loi modifiant la loi concernant les membres des commissions officielles.

Suivi juridique des enquêtes disciplinaires.

Mise en œuvre de la loi cantonale sur l'information du public et l'accès aux documents (LIPAD).

Suivi des dossiers après paiement de la caution dans le cadre de la loi instituant une aide financière aux petites et moyennes industries.

Gestion et suivi des recours contre les décisions de l'office de la main-d'œuvre étrangère.

Suivi juridique et contentieux de l'OPAGE (Office de promotion des produits agricoles de Genève).

Il est à relever que la direction des affaires juridiques connaît une charge importante de travail qui ne verra pas de diminution en 2004, en raison d'échéances déjà prévisibles qui seront principalement:

- Mise en œuvre de la 2e étape de l'accord bilatéral sur la libre circulation des personnes;
- Assouplissement des conditions-cadre de l'Office cantonal de l'emploi;
- Modification, rédaction ou refonte de lois et règlements: loi sur le tourisme, loi sur le chômage, loi sur l'Aéroport international de Genève, loi sur Palexpo/Orgexpo et le centre des congrès, règlement d'application de la loi sur l'inspection et les relations du travail, règlement d'application de la loi fédérale sur l'approvisionnement économique du pays, règlement d'application de l'ordonnance fédérale sur la libre circulation des personnes;
- Participation à des projets interdépartementaux: statut du personnel, protection des données, marchés publics, loi cantonale d'application de la loi fédérale sur le commerce itinérant.

9.1.3 Institutions rattachées

Conseil économique et social (CES)

Le nouveau Conseil économique et social (CES) est entré en fonction le 1er octobre 2002. Il a rapidement connu des difficultés de fonctionnement, qui ont amené une majorité de ses membres à démissionner. En juillet 2003, après 9 mois d'existence, le CES n'avait toujours pas entamé ses travaux et ne parvenait pas à surmonter ses problèmes de démarrage. Constatant l'impasse dans laquelle se trouvait le CES, le DEEE a proposé au Conseil d'Etat un projet de loi abrogeant la loi instituant le CES. Une fois adopté par le Conseil d'Etat, ce projet de loi a été soumis au Grand Conseil et transmis à la Commission de l'économie.

Office de promotion des produits agricoles de Genève (OPAGE)

L'OPAGE continue la mise en œuvre durant cette année 2003 de sa stratégie de communication élaborée en 2001, dont le principal objectif pour le secteur viticole reste la valorisation du vignoble et de l'appellation *Genève* auprès de ses différents publics (le grand public, les internationaux, les cafetiers-restaurateurs) et des prescripteurs (journalistes, sommeliers) dans des lieux sélectionnés (à Genève, en Suisse romande et en Suisse allemande).

Le message pour cette valorisation de l'appellation Genève a été transmis par la mise en avant de la haute qualité des crus genevois, du dynamisme du vignoble (variété, production) et de la personnalité des vignerons.

La communication interne avec les membres de l'OPAGE a également été poursuivie à travers de nombreuses correspondances ainsi que des contacts privilégiés avec les différentes associations.

Trois zones d'activité restent prioritaires dans les actions de promotion: Genève, la Suisse romande et la Suisse alémanique, avec des programmes spécifiques.

En ce qui concerne **la Suisse romande**, les vins de Genève ont été présents dans deux salons: Arvinis à Morges (salon uniquement consacré au vin, pour les professionnels et amateurs) et au Salon des Goûts et Terroir de Bulle (4e année, grand public).

Au niveau des médias suisses romands, le contact établi avec les différents supports a permis aux vins de Genève une bonne présence rédactionnelle (actualité du vignoble genevois, médailles obtenues par nos vignerons aux concours internationaux (Paris, Bordeaux, Chaîtré/Bourgogne, Sierre) pour lesquels l'OPAGE avait parrainé quelques nectars sur la base des sélections genevoises, etc.).

Pour **la Suisse allemande**, différentes opérations ont été organisées, notamment au Salon professionnel Luvina (Lucerne) en septembre, où Genève était l'invité d'honneur. Cette participation a permis une très bonne visibilité dans tous les supports de la région ainsi que d'excellents contacts entre les vignerons de Genève, le public amateur et les revendeurs de la place. Ce salon était précédé d'une présentation des crus de Genève à près d'une centaine d'amateurs de vins (club) dans un hôtel de Lucerne.

Le deuxième salon a eu lieu en novembre et se déroulait à Bâle (IGEHO: réservé aux professionnels, cafetiers-restaurateurs) sous l'égide de Swiss Wine, et qui regroupait toutes les régions viticoles.

Côté média et pour la deuxième année consécutive, le magazine Vinum, en collaboration avec l'OPAGE, a édité fin octobre un magazine Spécial Vins de Genève 2003-2004 où l'on retrouve les principaux atouts de notre vignoble ainsi que la liste complète des vignerons. Prioritairement conçu pour la Suisse alémanique (un tirage français et anglais a également été produit), cette revue est diffusée à tous les abonnés du journal en Suisse alémanique et en Allemagne et distribuée dans tous les salons auxquels participe l'OPAGE.

Enfin, la structure qui a été mise en place en collaboration avec le DIAE pour la venue de communes suisses alémaniques (suite au mailing de la station de viticulture en 2001) a reçu deux communes en 2003 (7 en 2002). Une relance par cette même station avec un programme établi par l'OPAGE a été faite fin 2003 auprès cette fois de communes de la région de Berne.

Pour **Genève**, un programme riche a été conçu pour nos trois publics :

Les activités «**grand public**» avec la présentation du nouveau millésime et la journée caves ouvertes, l'organisation de la cérémonie des Sélections de Vins de Genève à l'Hôtel de Ville, le soutien de différentes manifestations comme Les Fêtes de Genève ou la Fête des Vendanges, le soutien d'associations telle La Clé des Vignes avec des ateliers dégustations et l'organisation de cours (4 soirées), une semaine «terroir genevois» dans un centre commercial, des cours de vins (12 soirées animées par les vignerons et œnologues de la station de viticulture), la participation aux 4 cahiers Genève campagne (édité par la Tribune de Genève en collaboration avec le service de l'agriculture) et la production du Spécial Vins de Genève en collaboration avec la revue Vinum et diffusée auprès des différents publics (notamment les 1200 cafetiers-restaurateurs de Genève). A noter enfin la participation en novembre à la Foire de Genève avec un espace commun «Genève Terre Avenir» sous forme d'un village, manifestation coordonnée par le Service de l'Agriculture. A relever que les «Vins de Genève» ont bénéficié d'une exclusivité à l'occasion des Fêtes de Genève.

Pour les **cafetiers et restaurateurs**, poursuite d'une bonne collaboration avec un programme très performant au niveau des ambassadeurs du terroir (40 restaurants «labélisés» qui jouent la carte «Genève «) et la nomination de nouveaux membres.

Par ailleurs et en continuité de ce qui avait été organisé l'an passé, de nombreuses activités ont été proposées aux **internationaux** avec notamment les premiers cours en anglais (4 soirées), un magazine bisannuel «Geneva Wines» (diffusé de manière très pointue tout comme la version anglaise du Vinum Spécial Genève) des «Wine Tour» dans le vignoble, des cours de cuisine accords mets vins, … ainsi qu'une conférence proposée à tous les chefs d'entreprises nouvellement installées à Genève. A noter que par la suite, cette action a été reconduite à la demande de responsables auprès de leurs employés.

Enfin, les contacts avec les médias locaux (organisation d'ateliers-dégustation, visite durant les vendanges, etc.) ont été poursuivis et ont permis une bonne présence rédactionnelle de l'actualité des Vins de Genève dans les différents supports de nos 3 publics.

Comme l'an passé, le programme et le budget 2003 ont donc fait la part belle au secteur viticole. Cependant, en plus de soutenir quelques actions ou manifestations ponctuelles (Fête de la Tomate, soirées «cardon» organisées par Slow Food et l'UMG, …) les autres secteurs de l'agriculture ont été intégrés dans les différents supports existants (l'émission radiophonique hebdomadaire sur Radio-Lac «Micro Terroir» qui traite de l'actualité de l'agriculture, l'émission de télévision sur Léman-Bleu «La Minute à Lamotte» consacrée aux grands chefs et qui intègre tous les produits de notre terroir, le site Internet (www.opage.ch), qui en plus d'une partie viticole très complète (3 langues, remise à jour fréquente, coordonnées de tous les vignerons de Genève, actualités), donne une base d'information sur les autres secteurs).

A noter enfin l'engagement de l'OPAGE dans différents groupes de travail (notamment le groupe stratégie viticole, le groupe «label» et «Souveraineté alimentaire», sous l'égide du DIAE) auxquels participent de nombreux acteurs de l'agriculture ainsi que dans la mise en œuvre des mesures d'urgences pour l'agriculture en collaboration avec le DIAE, plus spécialement avec le service de l'agriculture.

Fondation pour le tourisme

Fondation pour le tourisme http://www.geneve.ch/deee/departement/fondation-tourisme/

La Fondation a pour but de recevoir et de gérer l'ensemble des ressources destinées à financer le tourisme et ce, sur la base de la loi sur le tourisme du 24 juin 1993.

Activités

Le Conseil de fondation s'est réuni à deux reprises au cours de l'année 2003.

1) *Recettes de la Fondation*

Le Conseil fait régulièrement le point sur les recettes enregistrées en vertu de la loi, auxquelles s'ajoutent les subventions des collectivités publiques. Les comptes 2002 ont été approuvé lors de la réunion du 12 mai. Les recettes s'élèvent à CHF 9'932'247 en regard des 2'389'078 nuitées sur l'année (2001 – 2'375'998 nuitées). Au niveau des charges, la subvention à l'Office du Tourisme est de CHF 7'000'000,– le reste des charges concerne le remboursement de l'emprunt pour la participation à la Fondation Halle 6.

2) *Autres objets examinés par le Conseil de fondation*

- Le concept marketing et le projet de budget 2004 de l'OTG.
- Le budget 2004 de la Fondation a été approuvé à l'unanimité; les recettes sont évaluées à CHF 10'140'000,— avec une subvention à l'Office du tourisme de CHF 7'740'000,—.

Compagnie générale de navigation sur le lac Léman (CGN)

Comme en 2002, l'exercice du mandat du canton de Genève, année 2003, a nécessité 60 réunions dans le cadre du Conseil d'administration et de diverses commissions.

Commission consultative de Genève (présidée par notre département)

L'horaire 2004 conserve les acquis de 2003 pour Genève. Vu le succès de la croisière genevoise de midi, d'avril à fin octobre, cette course a été prolongée tous les jours jusqu'au 14 décembre 2003. Elle reprendra dès le mois de mars 2004.

L'idée d'une croisière annuelle permanente pourra peut-être voir le jour ces prochaines années.

Les dessertes des petits ports genevois (Bellevue, Versoix, Hermance, Céligny) ont pu être maintenues.

Les croisières d'une heure au départ de Genève s'arrêteront, dès 2004, à Bellevue et La Belotte afin de redynamiser un trafic de proximité.

L'avenir du port de Céligny, à long terme, vu le nombre extrêmement faible de passagers, n'est pas assuré.

Commission interdépartementale «rade de Genève» (DAEL, DIAE, DEEE, Ville de Genève)

En ce qui concerne la rénovation du bâtiment CGN au quai du Mont-Blanc, les travaux ne pourront hélas débuter qu'en février-mars 2004, ceci en raison de recours de la Ville de Genève. En cas de nouveaux retards, les travaux ne pourront alors reprendre qu'en automne 2004, ceci pour ne pas perturber l'exploitation estivale.

Les recours récurrents de la Ville de Genève relatifs au débarcadère du jardin Anglais ont également retardé les travaux, si bien que les crédits 2003 du DIAE sont perdus, suite à la décision du Conseil d'Etat du 4 novembre 2003. Il manque ainsi CHF 350'000,— non inscrits au budget 2004.

Bureau du Conseil d'administration (4 membres dont le canton de Genève)

Cette structure est idéale pour préparer l'ordre du jour du Conseil d'administration. Le bureau a mis au point le règlement d'organisation de la CGN et a participé aux négociations avec les syndicats.

La proposition pour 2004 comprend: les augmentations statutaires liées à l'échelle des salaires (1% de la masse salariale), l'indexation (0,5% dito) et une participation de la CGN à l'assainissement des fonds de prévoyance (ASCOOP).

Conseil d'administration (13 membres)

La saison 2003 se solde par une augmentation des recettes de l'ordre de 4 à 5% par rapport à 2002.

Le conseil d'administration de la compagnie considère être revenu au niveau de l'année 2001 considérée comme année de référence par les bons résultats obtenus.

Si le soleil a attiré une nombreuse clientèle jusqu'à l'été, il faut constater que la canicule de juillet-août n'a pas eu d'effets très positifs sur la fréquentation de nos unités.

Le G8 a eu un effet positif au niveau des locations pour des croisières privées.

Les critiques sur la restauration de «Lake Gourmet» (DSR), qui gère l'ensemble des unités, sauf le «Montreux», ont porté leurs fruits.

Les pertes de 2002 (CHF 620'000,—) ont pu être résorbées avec même un léger bénéfice sur les deux ans. Le nombre de réclamations a très fortement diminué. La restauration du Beau-Rivage Palace pour le «Montreux» est toujours très appréciée par la clientèle. Reste la question de la promotion des vins genevois (croisière de midi à Genève) qui fera l'objet d'une prochaine réunion entre Lake-Gourmet et le DIAE en vue d'obtenir un résultat concret pour les croisières 2004.

Le budget 2004 a été adopté à l'unanimité et s'inscrit dans la continuité de 2003. Il a été accepté par les cantons riverains concernés.

Un effort particulier a été engagé pour l'entretien de la flotte, (remise en état du «Simplon» après l'incident du 18 août, qui devra naviguer à nouveau dès le 1er juillet 2005, désamiantage du bateau «Vevey», (dernière unité devant être assainie au niveau du compartiment machines) et pour le marketing; le nouveau directeur de cette division (réside à Genève) a pris très sérieusement les choses en mains; un poste supplémentaire sera attribué à Genève.

La commission intercantonale (Vaud, Valais, Genève)

Les sujets abordés concernent trois dossiers principaux:

Rénovation de la flotte historique, modernisation du chantier naval, achat de deux petites unités modernes

Après une année de discussions, un accord est intervenu entre les trois cantons visant à rénover trois bateaux de la flotte historique («Savoie», «Vevey», «Italie»), à moderniser le chantier naval qui date de 1964 et à acquérir deux petites vedettes.

Malheureusement, le canton de Vaud a revu à la baisse le programme de rénovation de la flotte en n'acceptant qu'un tiers du programme, soit le bateau «Savoie» (un projet de loi a été approuvé par le Conseil d'Etat à ce sujet le 10 décembre 2003).

A noter que cette unité sera affectée à Genève pour les croisières de midi et du soir à l'instar du bateau «Montreux» basé à Lausanne pour ce type de croisières.

Le rythme de sénateur adopté pour la rénovation de bateaux «belle époque», inscrit au patrimoine national, reste préoccupant.

Au niveau du patrimoine mondial, 64 unités de ce type existent dont un tiers en Suisse; il serait dommage de vouer cette richesse à l'abandon.

Négociations avec la France

Les réunions ont abouti à un accord de principe portant sur l'amélioration de la sécurité, une participation au capital-actions et une prise en charge de déficit d'exploitation.

Ces trois volets sont en voie de finalisation et devraient déployer des effets positifs de l'exercice 2004.

Durée du travail

L'office fédéral des transports entend revenir sur les dérogations accordées aux entreprises de navigation en matière de durée du travail; la réduction du temps de travail de 14 à 10 heures sur 6 jours consécutifs conduirait la CGN à modifier 90% de son offre ou à engager 50% de personnel supplémentaire pour effectuer les mêmes prestations.

Les trois cantons ont proposé une intervention de la dernière chance auprès de l'OFT, sous signature des trois Conseillers d'Etat en charge du dossier CGN.

Office de Promotion des Industries et des Technologies (OPI)

28e exercice depuis la création de l'Office, l'année 2003 a été riche en événements avec entre autres un projet d'envergure: la mise sur pied du stand «Lake Geneva Region» à Telecom 2003 au mois d'octobre.

Promotion

L'activité promotionnelle de l'année 2003 comprenait:

La participation à des expositions, dont: BioData 2003 à l'Hôtel Intercontinental de Genève, la CeBIT et la Foire de Hanovre en Allemagne, Computer-Expo à Lausanne, Telecom 2003 à Palexpo

La participation aux jurys et à l'organisation de concours et de prix destinés à l'industrie, dont: le Prix de l'Industrie de

Genève, le Prix de la Jeune Industrie, le Prix OPI, remis dans le cadre du Salon des Inventions de Genève, le concours «Swiss Technology Award».

Les «Petits Déjeuners OPI» :

Six entreprises affiliées à l'OPI ont été visitées en 2003, à savoir: les Ports Francs de Genève, Hewlett-Packard, LEM, Intelcom, Compuware et Expodesign.

Les «5 à 7» :

De nombreuses conférences ayant pour objectif d'informer les affiliés ont été organisées à l'OPI en 2003. Les thèmes abordés ont été les thèmes suivants: «Comment gagner du temps devant votre PC avec la reconnaissance vocale et la reconnaissance optique des caractères; «Le management de projet appliqué (M.P.A.)»; «Premier système de pilotage d'entreprise qui applique les méthodologies Competence: Business Diagnostic System et Knowledge Management intégré»; «L'impact des systèmes d'information évolutifs sur les stratégies et les coûts informatiques»; «L'évaluation: comment mettre la bonne personne à la bonne place».

L'ORGANISATION DE RENCONTRES THÉMATIQUES, DONT:

En 2003, la mise sur pied d'une demi-journée consacrée aux marchés compensatoires et plus particulièrement sur les opportunités d'exportation vers la Suède en collaboration avec la société Alvis Hägglunds.

INFORUM 2003 :

La 8e édition de ce salon s'est tenue pour la 4e année consécutive à Expo-Lac Noga Hilton du 25 au 27 novembre 2003 sur le thème des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

INFORUM c'est avant tout une plate-forme d'échanges et de rencontres avec un village d'entreprises et plus de 40 séminaires. Fil rouge de cette édition, le thème de la sécurité était omniprésent, en particulier lors des événements suivants: la Journée du GRI sur le thème «Business Intelligence» le 25 novembre; une conférence «Comment vous êtes tracés sur Internet» avec la Hackademy et Prolibre; la Journée «Sécurité et Mobilité» avec le GITI le 26 novembre; un petit déjeuner débat sur «La sécurité: une affaire de professionnels» le 27 novembre.

D'autres événements phares ont eu lieu durant cette édition, tels que: un Business lunch animé par M. Steve Daverio de Logitech; une conférence sur «Le GRID: l'informatique de l'avenir» par Dr. Chris Jones du CERN.

TELECOM 2003

Le département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures (DEEE) du canton de Genève et le département de l'économie (DEC) du canton de Vaud ont mandaté l'OPI pour la mise sur pied d'un stand commun lors de TELECOM 2003 du 12 au 18 octobre sous le label «Lake Geneva Region». Le stand regroupait également les projets développés par la Chancellerie de l'Etat de Genève, et notamment le e-voting.

L'OPI était responsable opérationnel du stand, ses principaux partenaires étant le CERN, l'EPFL, l'UNIGE et les SIG. Par ailleurs, 25 entreprises de la région étaient présentes sur ce stand commun de plus de 500 m², réunies sous la devise «The right environment for your business».

Un site Internet a été développé pour l'événement: *www.lake-geneva.net*, qui représente également un repère ultérieur pour tout renseignement sur le dynamisme de Lake Geneva Region dans le domaine des télécommunications.

LA COOPÉRATION AVEC LES AUTORITES, DONT:

- le département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures du canton de Genève (DEEE) et tout particulièrement l'Office de promotion économique,
- les Autorités municipales et cantonales,
- le département de l'instruction publique (DIP), pour le développement continu d'une collaboration écoles-industries,
- les départements en charge de l'économie des autres cantons romands et tout spécialement le département de l'économie du Canton de Vaud,
- le SECO à Berne.

LA COOPÉRATION AVEC DES ORGANISMES COMPLÉMENTAIRES à L'OPI :

L'Office collabore et entretient des relations suivies avec de nombreux organismes genevois, suisses et de France voisine, parmi lesquels on peut citer l'OSEC Business Network Switzerland, le SPC (Swiss Pool Center), la SOFI, les diverses chambres de commerce et d'industrie et les offices de promotion.

L'OPI travaille aussi en étroite collaboration avec l'UIG (Union Industrielle Genevoise) et, en 2003, la rencontre annuelle de l'OPI et l'Assemblée générale de l'UIG ont fait l'objet d'une manifestation commune organisée sur territoire vaudois.

Par ailleurs, le directeur adjoint de l'OPI est toujours président du RST (Réseau Scientifique et Technologique Suisse) qui contribue également à maintenir les contacts avec les autres cantons.

Les relations publiques et la publicité

L'OPI a publié de nombreux articles ainsi que des annonces publicitaires dans divers journaux, périodiques ou catalogues spécialisés.

En ce qui concerne la transmission d'informations à ses affiliés, l'OPI envoie chaque début de mois une News Letter contenant des renseignements tant sur l'OPI que sur des événements extérieurs à même d'intéresser les entreprises. Le site Internet *www.opi.ch* est également un outil à disposition des affiliés et il est tenu à jour régulièrement.

En outre, l'OPI met sur pied ou participe chaque année à l'organisation de plusieurs conférences de presse liées à des événements spécifiques tels que, pour l'année 2003, le Prix de l'Industrie de Genève, TELECOM et INFORUM.

Support, aide et services aux affiliés et non-membres

Un des rôles majeurs de l'OPI consiste tout au long de l'année à supporter, aider, informer et orienter toute personne recherchant une solution technique en particulier ou pour toutes questions liées à l'industrie.

La plate-forme OPI joue un grand rôle dans ce domaine notamment grâce à son Répertoire d'entre-

prises. De nombreuses recherches de sociétés, de technologies, de produits, etc. sont effectuées par ce biais.

L'OPI a accueilli plus de 800 personnes pour des rendez-vous en 2003 et a répondu à plus de 800 appels téléphoniques par mois en moyenne. Le nombre de messages reçu par mail augmente très fortement et il est en moyenne de 150 par jour dont la moitié demande une intervention et réponse.

Visiteurs

L'accès gratuit à 8 salles de conférence pour l'organisation de séances de travail, de conférences, présentations d'entreprises et autres, pour les affiliés de l'Office représente un atout non négligeable. Le nombre de visiteurs à l'OPI a augmenté de 30% en 2003.

L'OPI a donc reçu dans ses locaux plus de 4870 personnes, correspondant à 329 séances, dont 90 internes à l'OPI.

En outre, l'Office a accueilli comme chaque année quelques délégations étrangères pour une présentation de l'industrie, soit en 2003: une délégation russe, une délégation japonaise, une délégation du Vietnam, ainsi qu'un groupe de l'OMPI (Office mondial de la propriété intellectuelle), du GRPM (Groupement romand de production de matériel militaire) et un groupe d'enseignants de Genève dans le cadre d'un séminaire économique.

Plate-forme de promotion sur le Net (www.opi.ch)

La mise à jour du site est effectuée en continu et un important travail est fait au niveau du référencement sur les moteurs de recherches où le site est en progression constante. La plate-forme OPI fait partie intégrante des outils de promotion indispensables à la bonne marche de l'Office.

Par ailleurs, l'OPI gère trois autres sites Internet: *www.inforum.biz:* site dédié au forum des technologies de l'information et de la communication qui se tient chaque automne à Genève; *www.bioalps.org*: l'OPI s'occupe de la mise à jour et de la maintenance de ce site pour l'association BioAlps dont l'Office assure le secrétariat; *www.lake-geneva.net*: créé en 2003 pour la participation à TELECOM sous le label «Lake Geneva Region .

BIOALPS

L'Association BioAlps a été créée officiellement le 20 mars 2003 et est enregistrée à Lausanne. Les membres de l'Association sont les cantons de Genève, Vaud, Valais, Fribourg et Neuchâtel ainsi que les principales institutions académiques actives dans les sciences de la vie de chaque canton.

L'OPI a été mandaté pour assurer le secrétariat de BioAlps et, à ce titre, il assume notamment les fonctions suivantes: administration; organisation de la présence de BioAlps aux manifestations; gestion des supports de communication; mise à jour et maintenance du site *www.bioalps.org*.

Gestion et administration

Affiliations

En 2003, l'OPI a recruté 24 nouveaux affiliés, dont six membres «correspondants». Cinq nouvelles entreprises proviennent du canton de Vaud. Le nombre des adhérents au 31 décembre est ainsi porté à 242.

Personnel de l'Office

L'Office a fonctionné avec un effectif de 6 collaborateurs à temps complet et un employé à temps partiel et a accueilli un nouveau collaborateur dès le 1er septembre 2003.

Finances

D'un montant de F 2'488'831.-, le budget de l'Office a été couvert à raison de 41,2% par la subvention cantonale genevoise d'un montant de F 1'000'000.-. Le canton de Vaud a versé quant à lui une subvention de F 25'000.-.

Les autres recettes proviennent des cotisations, du répertoire d'entreprises du site OPI, des sponsors, ainsi que de l'organisation de différentes actions ponctuelles payantes.

Comme chaque année, les instances de gestion ont suivi de près les activités de l'Office: le Conseil de Fondation et le Comité de Direction se sont réunis chacun à trois reprises.

Fonds pour les énergies renouvelables

Le Fonds pour le développement des énergies renouvelables et les économies d'énergie, géré par le Service cantonal de l'énergie, soutient actuellement un projet d'implantation à Genève, soit la construction d'une nouvelle usine destinée à la fabrication de capteurs solaires photovoltaïques, impliquant la création d'une dizaine de places de travail. La Commission d'attribution a décidé l'accord d'un prêt, une aide qui est encore conditionnée à l'obtention des fonds. Trois autres projets ont été dirigés vers GENILEM avec un préavis technique de la part du Service cantonal de l'énergie.

Fonds cantonal genevois en faveur de la formation et du perfectionnement professionnels (FFPP)

La Promotion Economique donne des préavis pour les demandes de soutien adressées au FFPP par des entreprises établies à Genève. En 2003, 7 entreprises ont bénéficié du soutien de ce fonds.

Autres aides financières

L'Office de la Promotion Economique intervient pour le compte du DEEE lors de l'établissement d'un préavis économique pour une demande d'allégement fiscal. Les critères d'analyse ont été affinés dans la perspective de garantir l'égalité de traitement et de renforcer la compétitivité des secteurs économiques du canton.

9.2 Registre du commerce et des régimes matrimoniaux (RC)

9.2.1 Objectifs (mission)

Le registre du commerce est un service administratif prévu par le droit fédéral (code des obligations). Il a pour but d'enregistrer des entreprises et de permettre au public, dans le cadre des relations commerciales, de se renseigner sur les entreprises inscrites: nature juridique, raison sociale exacte, siège, adresse, statuts, but et capital ainsi que la liste des personnes ayant qualité pour engager l'établisse-

ment. Le registre du commerce procède à la publication des inscriptions (entreprises nouvelles, modifications ou radiations) dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) et délivre des extraits.

Cette publicité s'étend aux pièces justificatives à l'appui des inscriptions, notamment aux actes constitutifs de sociétés, statuts, procès-verbaux d'assemblées générales et de conseils d'administration dont il peut établir des copies. Lors du traitement des dossiers, il veille en outre au respect des dispositions impératives du droit fédéral et cantonal.

9.2.2 Objectifs 2003 / Priorités

Comme chaque année, la priorité demeure le traitement des dossiers d'enregistrement et la fourniture des renseignements demandés dans un délai le plus court possible, avec bien entendu un minimum d'erreurs dans les informations inscrites.

9.2.3 Evénements principaux

Site Internet gratuit

Conformément à une décision prise par le Conseil d'Etat le 16 avril 2003 et à un souhait de l'Office fédéral du registre du commerce, l'accès aux extraits Internet des sociétés inscrites est gratuit depuis le 1er mai 2003. Cette gratuité existe également dans les autres cantons romands; elle représente une diminution des recettes annuelles de CHF 150'000,—, diminution qui avait été dûment prévue au budget 2003. Le nouveau serveur mis en place à fin juin connaît un succès croissant (*http://rc.ge.ch*):

Consultations Internet	
janvier	6'462
février	7'142
mars	9'326
avril	8'829
mai	1'609
juin	3'559
juillet	36'041
août	38'068
septembre	46'500
octobre	68'189
novembre	85'629
décembre	75'620
Total en 2003:	**386'974**

Majorité d'administrateurs suisses dans les sociétés anonymes

Compte tenu du principe de non-discrimination ancré dans l'Accord européen sur la libre circulation des personnes ainsi que dans la Convention AELE, il convient dorénavant d'interpréter l'exigence prévue à l'art. 708, al. 1, 1re phrase CO de la façon suivante: la majorité des membres du conseil d'administration doivent avoir leur domicile en Suisse et être de nationalité suisse «ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ou de l'AELE» (directive de l'Office fédéral du registre du commerce du 25 juillet 2003). Le nombre de sommations et de dissolutions d'office prononcées par le registre du commerce pour ce problème de nationalité a donc légèrement diminué.

Liquidation des sociétés immobilières

La loi fiscale destinée à favoriser la liquidation des sociétés immobilières ainsi que le transfert des immeubles au nom des propriétaires prévoyait notamment que, pour pouvoir bénéficier d'une réduction de 75% des impôts de liquidation, la réquisition de radiation de la société anonyme devait être déposée au registre du commerce au plus tard le 31 décembre 2003. Plusieurs centaines de demandes ont été faites dans ce sens; la radiation effective des sociétés interviendra ces prochains mois, lorsque les administrations fiscales (fédérale et cantonale) auront donné leur accord.

9.2.4 Activités / Réalisations

Nombre de dossiers traités

Pendant l'année écoulée, 14'949 inscriptions ont été opérée au journal (13'834 en 2002), soit 2'745 inscriptions nouvelles, 10'254 modifications et 1'950 radiations.

Evolution du nombre d'entreprises inscrites

Nature juridique	31.12.2002	31.12.2003
Sociétés anonymes	16'315	16'268
Entreprises individuelles	8'710	8'859
Sociétés à responsabilité limitée	3'460	3'962
Sociétés en nom collectif	1'234	1'254
Fondations	1'172	1'178
Succursales étrangères	623	683
Associations	623	677
Succursales d'entreprises suisses	557	565
Sociétés coopératives	314	322
Sociétés en commandite	165	165
Entreprises de droit public	69	71
Sociétés en commandite par action	3	4
Société anonyme de droit public	1	1
Total:	**33'246**	**34'009**

Extraits, attestations et copies de pièces

Durant l'exercice 2003, il a été délivré au guichet ou par courrier :

- 8'049 extraits certifiés conformes (8'354 en 2002),
- 831 copies de statuts certifiés conformes (795 en 2002),
- 3'778 extraits simples et facturés, sans tenir compte des extraits délivrés aux clients bénéficiant d'un forfait - (4'811 en 2002),
- 551 photocopies simples de statuts (569 en 2002),
- 9 attestations diverses (6 en 2002).

Emoluments

1. Montant total brut:

Le montant total brut des émoluments effectivement perçus en matière de registres du commerce et des régimes matrimoniaux s'élève à CHF 4'235'219,— (CHF 4'326'502,— en 2002).

2. Rétrocession à la Confédération:

De ce montant, il faut déduire la part des émoluments versés à la Confédération pour couvrir les frais incombant

à cette dernière en matière de registre du commerce (Office fédéral du registre du commerce, vérification et publication des inscriptions dans la feuille officielle suisse du commerce), soit CHF 451'943,— (CHF 439'021,— en 2002).

3. Recette nette :

La recette nette destinée à couvrir les frais du canton en matière de registre du commerce et des régimes matrimoniaux s'est donc élevée à CHF 3'783'276,— (CHF 3'887'481,— en 2002).

9.2.5 Perspectives

Démarche qualité

Le service a poursuivi en 2003 son projet de démarche qualité (avec notamment la mise en place de tableaux de bords et l'entrée des données dans l'application Optimiso qui permet de générer automatiquement des pages au format html). La certification ISO des prestations fournies par le registre du commerce est prévue pour le printemps 2004.

Loi sur la fusion

Cette nouvelle loi, qui a été adoptée par l'Assemblée fédérale le 3 octobre 2003 et qui doit entrer en vigueur le 1er juillet 2004, va remplacer les règles existantes du code des obligations en matière de fusion et de transformation et combler d'importantes lacunes de la loi. Alors que le droit actuel ne règle la fusion que pour les sociétés anonymes, les sociétés en commandite par actions et les sociétés coopératives, la fusion doit à l'avenir être prévue au niveau de la loi pour toutes les formes de sociétés du code des obligations ainsi que pour les associations et les fondations. Par ailleurs, la transformation, qui, jusqu'à ce jour, n'est prévue par la loi que dans l'hypothèse du changement de forme juridique d'une SA en une Sàrl, doit être instaurée de manière générale, à la condition toutefois que les formes juridiques en cause soient compatibles quant à leurs structures. En outre, le projet facilite la modification des structures juridiques des entreprises en introduisant l'institution juridique de la scission. Enfin, le transfert d'une entreprise ou d'une fraction de celle-ci est facilité par le nouvel instrument du transfert de patrimoine.

Révision du droit de la SARL

Il s'agit de donner à la société à responsabilité limitée (Sàrl) les attributs d'une véritable société de capitaux à caractère personnel. Le Conseil fédéral a approuvé le 19 décembre 2001 le message concernant la révision du droit de la Sàrl, qui n'a pas été actualisé depuis son adoption en 1936. La nouvelle réglementation permet la fondation d'une Sàrl unipersonnelle. La limite supérieure du capital social, fixée à deux millions de francs, est abolie car elle peut freiner inutilement la croissance d'une société qui a besoin de fonds propres.

Le montant minimal du capital social n'est, quant à lui, pas modifié et reste fixé à CHF 20'000,— (contrairement à un premier projet qui le fixait à CHF 40'000,—). Il doit cependant toujours être intégralement libéré (selon le droit en vigueur, le degré de libération est fixé à 50% au moins). En contrepartie, la responsabilité solidaire et subsidiaire de tous les associés à concurrence de l'intégralité du capital social est supprimée. La loi n'a pas encore été adoptée par le Parlement.

9.3 Office cantonal pour l'approvisionnement économique du pays (OCAE)

9.3.1 Missions

Mettre en œuvre les mesures d'approvisionnement économique du pays, décrétées par la Confédération, lors de situation de crise grave.

9.3.2 Objectifs 2003 / Priorités

L'office veille à l'application de la loi fédérale sur l'approvisionnement économique du pays (LAP) du 8 octobre 1982 et de son ordonnance d'organisation du 6 juillet 1983.

Il s'agit pour le canton des domaines où le citoyen est directement concerné par les mesures d'approvisionnement du pays, à savoir notamment : le rationnement des denrées alimentaires et des carburants liquides.

Pour l'office, il importe que toutes les entités concernées, services de l'Etat et communes disposent d'un état de préparation suffisant pour être à même d'être opérationnel en cas de besoin.

9.3.3 Activités / Réalisations

L'année 2003 a été marquée le 1er avril par le changement de titulaire de l'office.

Cette année de transition a donc été consacrée à faire le point de situation sur l'état de préparation de l'approvisionnement économique du pays (AEP) sur le plan cantonal et de proposer cas échéant les mesures complémentaires à entreprendre.

Par ailleurs, le responsable de l'office a participé aux différentes séances de travail organisées par l'office fédéral pour l'approvisionnement économique (OFAE).

Dans ce contexte, l'OFAE entend limiter les tâches des cantons à trois domaines, à savoir :

- le rationnement des denrées alimentaires ;
- le rationnement des carburants ;
- la réglementation des huiles de chauffage.

Sur le plan cantonal, différentes séances de travail ont eu lieu auxquelles a participé le responsable de l'office, il s'agit :

- séance des chefs de secteurs des OcoAE ;
- cours annuels de formation sous l'égide des secteurs OcoAE ;
- séances du dispositif OSIRIS dans le cadre du Sommet du G8 et du SMSI.

9.3.4 Perspectives

A l'appui du résultat du travail consacré à faire le point de situation de l'état de préparation de l'AEP, l'année 2004 sera réservée prioritairement à :

- doter le canton des bases légales nécessaires à l'activité de l'OCAE ;
- apporter une solution à l'application informatique du rationnement alimentaire ;

– redéfinir le rôle de l'AEP dans le cadre du dispositif OSIRIS;
– réorganiser l'état-major au sein de l'OCAE;
– organiser la structure qui aura la charge de la réglementation des huiles de chauffage (mise en application le 01.01.05).

9.4 Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT)

www.geneve.ch/ocirt

9.4.1 Inspection du travail

9.4.1.1 Missions

Prévenir les risques professionnels et contribuer, par une activité de contrôle, d'information, de formation et de concertation, à l'amélioration des conditions de travail dans les entreprises genevoises.

9.4.1.2 Objectifs 2003/Priorités

Adapter la politique, les priorités et les méthodes de prévention et de contrôle aux nouveaux risques, aux nouvelles législations (LTr, MSST) et aux attentes des organes de haute surveillance.

Faciliter l'implantation des principes de gestion des risques professionnels dans les entreprises en tenant compte des préoccupations et difficultés de ces dernières.

9.4.1.3 Evénements principaux

Nature des interventions

Le tableau suivant contient les données principales liées aux activités de l'inspection du travail. En 2003, 2263 interventions ont été effectuées en application des lois fédérales sur le travail (LTr) et sur l'assurance-accidents (LAA). A noter une légère hausse du nombre de plaintes. 84% d'entres elles ont été transmises directement par des travailleurs et 16% par les syndicats. 94% des plaintes concernent la LTr (dont 193 plaintes pour mobbing).

Interventions	2002	2003
Examens de plans	983	940
Visites d'entrée en exploitation	75	95
Interventions suite à des accidents	13	16
Interventions suite à des plaintes	351	397
Interventions dans le cadre d'enquêtes systématiques ou campagnes de prévention	116	220
Interventions en tant que formateur	72	64
Séances de travail avec employeurs/travailleurs	292	295
Autres interventions (inspections de routine)	344	236
Total interventions	**2246**	**2263**

Approbation des plans

375 décisions d'aménager ont été notifiées suite à la présentation de plans pour la construction ou la transformation de locaux de travail (428 en 2002). Les dossiers ont concerné principalement les secteurs suivants: hôtellerie et restauration (88); locaux administratifs (69); commerce de détail (40); chimie (27); locaux médicaux (24); locaux artisanaux (24); banques, assurances et sociétés financières (20). 41 autorisations d'exploiter ont été délivrées à des entreprises industrielles.

Récipients sous pression, chaudières et récipients à vapeurs

43 autorisations ont été délivrées (38 en 2002).

Dérogations à la durée normale du travail

L'OCIRT a délivré 654 permis temporaires pour déroger aux horaires normaux de travail (745 en 2002).

Nature des permis et répartition par secteurs

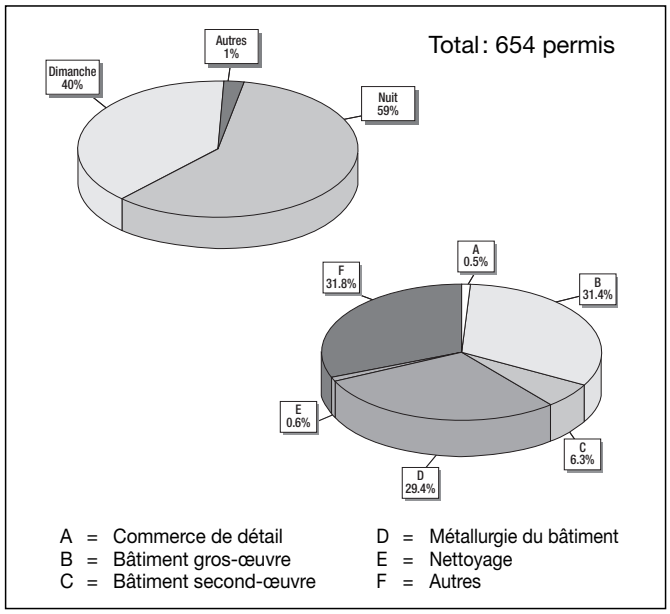

Entreprises industrielles

Le nombre des entreprises industrielles au sens de la LTr a passé de 193 à 179.

Appel aux médecins et autres spécialistes de la sécurité au travail (directive MSST)

L'information et les audits des entreprises se sont accélérés en 2003. La démarche a notamment été intégrée aux procédures d'approbation des plans. Compte tenu des difficultés à obtenir des résultats concrets, un programme d'incitation est prévu en collaboration avec la Fédération des entreprises romandes. Un guide «MSST – Mode d'emploi» destiné aux employeurs est en préparation.

Mobbing

Ce phénomène est toujours préoccupant. Une réflexion est en cours sur la méthodologie de traitement et sur les caractéristiques du harcèlement psychologique qu'il s'agirait de cerner plus précisément.

Jeunes travailleurs

31 demandes d'attestations d'âge ont été enregistrées (42 en 2002). 95 avis d'engagement (103 en 2002) et 24 de cessation d'emploi (51) ont été contrôlés. 80% des jeunes contrôlés sont employés dans le nettoyage. Les jeunes filles sont toujours minoritaires. Pour le surplus, la nature des emplois ne varie guère d'une année à l'autre puisque, outre le nettoyage, on retrouve la vente, la manutention, la restauration.

17 jeunes ont bénéficié d'un stage de 3 jours en conditions réelles pour le choix d'une profession. 4 demandes d'autorisation de travail hors des heures de classe ont été acceptées.

Nouveau système de gestion des activités de l'inspection

Les aléas budgétaires et les changements de standard de développement du CTI ont retardé le projet. Aujourd'hui développé, il souffre de nombreux maux qui impliquent encore un important travail de développement. Avec le renouvellement de la structure informatique du DEEE, les choses devraient toutefois avancer en 2004.

Service juridique

Le projet de Loi sur l'inspection et les relations du travail (LIRT) a été finalisé. Son règlement d'exécution (RELIRT) est en cours de rédaction.

9.4.1.4 Activité/Réalisations

Au cours de l'exercice 2003, l'inspection du travail a également :

- Mené des actions d'information et de sensibilisation pour expliquer le 10% de repos supplémentaire pour les travailleurs réguliers ou permanents de nuit, pour prévenir les risques liés au SRAS en marge du salon de l'horlogerie, pour répondre aux questions relatives à la canicule de l'été et aux difficultés causées aux entreprises par la présence du G8 à Evian.
- Mené une enquête sur le respect des prescriptions relatives à la durée du travail et du repos dans les entreprises du nettoyage signataires des usages de leur profession.
- Mené une réflexion avec l'association des cabarets-dancing sur la protection de la santé et la durée du travail des travailleur/euses des cabarets et bars.

9.4.1.5 Perspectives

L'évolution des tâches dévolues à l'inspection du travail impliquait pour 2004 de nouvelles ressources, notamment pour le contrôle et la prévention dans l'administration. Ce poste n'a pas été obtenu et, en plus, la direction de l'office a choisi de transférer un poste à 80% de l'inspection du travail au service des relations du travail, pour une tâche prioritaire. En compensation, une réflexion a été engagée pour rationaliser, voire supprimer des tâches au sein de l'inspection du travail. L'organisation, la formation, les méthodes de travail et les priorités vont également être analysées afin que la mission du service puisse malgré tout être remplie efficacement. Des synergies plus grandes seront également recherchées entre les différents services de l'office. S'agissant des conditions de travail au sein de l'Etat, les interventions devraient être effectuées prioritairement par les structures internes existantes de l'office du personnel, l'OCIRT n'intervenant qu'en dernier ressort.

9.4.1.6 Activités du médecin inspectrice du travail

Diverses investigations ont été effectuées à la demande de médecins, travailleurs ou syndicats, pour des manifestations telles que : asthme, dermatoses, troubles musculosquelettiques, stress, mobbing.

Suite à la présentation du rapport «*Effets des conditions de travail défavorables sur la santé des travailleurs et leurs conséquences économiques*», une plate-forme de discussion et de propositions réunissant les principaux partenaires a été constituée. Lors de la journée 2003 de la Politique nationale de la santé, des chercheurs, chargés d'évaluer le coût des maladies liées à de mauvaises conditions de travail, ont présenté des estimations très proches de celles du rapport précité et ont reconnu la nécessité d'une prise en compte plus appropriée des problèmes de santé au travail.

Sur mandat de l'OFAS, une étude de faisabilité en vue de connaître la répartition par secteurs économiques et par catégories socioprofessionnelles des rentiers AI a été réalisée.

Une sensibilisation des médecins à la problématique du lien entre conditions de travail et problèmes de santé motivant une consultation médicale a été faite à travers une enquête effectuée par les médecins généralistes, internistes et psychiatres sur une journée de consultation. La forte participation montre que de nombreux médecins sont confrontés à cette question. Selon les résultats, 17% de l'ensemble des consultations (28% parmi les seuls actifs) auraient un lien certain ou probable avec les conditions de travail, lien augmentant avec l'âge du patient. En revanche, pas de différences constatées selon le sexe du patient, ni selon la spécialité du médecin.

9.4.1.7 Perspectives

Poursuite de la sensibilisation du corps médical genevois dans la perspective d'une prise en compte des conditions de travail dans la recherche de solutions thérapeutiques et préventives.

9.4.2 Protection de l'environnement

9.4.2.1 Missions

Poursuivre, en collaboration avec les autres services concernés, une action de conseil, de contrôle et de formation auprès des entreprises afin de réaliser les objectifs fixés dans les ordonnances sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM), la protection de l'air (OPair), la protection contre le bruit (OPB), la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV) et l'utilisation des organismes en milieu confiné (OUC).

9.4.2.2 Objectifs 2003 / Priorités

- Renforcer la prévention, le contrôle et le suivi en matière de protection contre les accidents majeurs et de sécurité biologique. Finaliser la réalisation et assurer la mise à jour d'un cadastre des risques majeurs.

9.4.2.3 Evénements principaux

Le tableau suivant contient les données principales liées aux activités et aux décisions du secteur.

Thèmes	**Visites**	**Décisions**
OPAM	*47*	*6*
Opair	*76*	*38*
OPB / SIA 181	*—*	*10*
Plaintes (bruits/odeurs)	*253*	*—*
OCOV	*10*	*—*
OUC	*8*	*1*
Approbation et examen des plans	*220*	*216*
TOTAL des visites et décisions	*614*	*271*

83 préavis ont en outre été délivrés en application de diverses ordonnances fédérales.

Les plaintes traitées ont occasionné 245 visites en 2003. 85 nouvelles plaintes ont été enregistrées (+44% par rapport à 2002). Ont été résolues 46 de ces plaintes et 35 des années précédentes. Restent 68 plaintes en cours de traitement, dont 29 antérieures à 2003.

9.4.2.4 Activité / Réalisations

Protection contre les accidents majeurs

Le canton de Genève compte une centaine de sites soumis à l'OPAM. Les entreprises doivent adopter un système de gestion des risques pour la population et l'environnement fondé sur une approche systématique. L'OCIRT entretient avec elles des contacts réguliers et a développé un outil informatique d'aide à la décision avec un cadastre des risques. A noter les activités particulières suivantes:

- Mise en route avec le SIS du traitement des plans d'intervention informatisés.
- Suivi du concept d'aménagement avec le DAEL pour les stockages pétroliers de Vernier.
- Participation active à l'examen du projet du Centre commercial et du stade de La Praille.
- Mise en production du cadastre cantonal des risques.

Utilisation des organismes en milieu confiné (OUC)

- Participation au programme européen d'échange d'expériences et d'inspections communes.
- Mise en route des prises d'échantillons avec le Laboratoire cantonal de Bâle-Ville afin de tester l'efficacité des mesures de confinement.

Protection de l'air (OPair/OCOV)

Contrôle de l'assainissement dans le secteur du nettoyage de pièces, participation au projet «Portail énergie» pour les chauffages et poursuite du recensement des installations des moteurs stationnaires.

Protection contre le bruit (OPB)

Traitement des plaintes provenant des établissements publics et optimisation de la procédure coordonnée avec les autres services compétents.

Osites

Aide aux recherches et sélection des sites pour l'élaboration d'un cadastre des sites contaminés.

9.4.2.5 Perspectives

Etude d'une délégation de compétences pour le contrôle des dépôts pétroliers (contrat avec un inspectorat privé).

3/4 des plaintes proviennent des cafés-restaurants (bruits, odeurs, etc.). Des démarches ont été entreprises (avec succès) pour que l'OCIRT intervienne à titre préventif dans le cadre des cours de cafetiers.

Ces mesures sont issues d'une réflexion visant à assurer un suivi adéquat des entreprises à risques majeurs malgré un effectif relativement limité et les contraintes budgétaires.

9.4.3 Promotion de la santé et de la sécurité au travail

9.4.3.1 Missions

Promouvoir la santé et la sécurité au travail ainsi que la protection de l'environnement, de manière à entraîner une amélioration des conditions de travail, une diminution des risques professionnels et un environnement des entreprises plus sain.

Les moyens mis en œuvre sont principalement les cours, séminaires et conférences, mais aussi la création de supports de cours et la publication de brochures en relation avec les thèmes traités.

9.4.3.2 Objectifs 2003/Priorités

Identifier les besoins en information et formation des employeurs et travailleurs et y apporter des réponses adaptées.

9.4.3.3 Evénements principaux

En 2003, 2757 personnes ont pris part aux différentes actions de formations organisées par l'OCIRT, totalisant 250 heures de formation, que ce soit dans le cadre du programme OCIRT, celui de la formation intercantonale, ou suite à des demandes particulières hors programme officiel.

9.4.3.4 Activité / Réalisations

- Un colloque «Travail et épanouissement personnel» a rassemblé plusieurs spécialistes (économiste, psychologue, philosophe, etc.) devant 130 participants.
- Le Forum-Théâtre mis sur pied avec une troupe professionnelle (scénario de mobbing) a eu un très grand retentissement. Une entreprise genevoise a d'ailleurs acheté ce spectacle interactif pour 120 de ses cadres, de même qu'un hôpital vaudois pour l'ensemble de son personnel.
- Colloque «Travail de nuit et santé» (plus de 120 participants).
- Séance d'information «Nouvelles dispositions sur la compensation en temps de 10% pour le travail de nuit régulier» (120 participants).
- Conférence sur le stress professionnel au BIT (plus de 130 participants).
- Cours en collaboration avec les HUG «Risques lors du travail avec les toxiques».
- Compte tenu de son succès, l'ouvrage «La violence au travail» a été traduit en allemand.

9.4.3.5 Perspectives

Poursuite de la politique de prévention de l'office.

9.4.4 Relations du travail

9.4.4.1 Missions

Le service collecte et tient à jour les informations relatives aux conventions collectives de travail (CCT) et aux contrats-types de travail. Il assure le greffe de la Chambre des relations collectives de travail (CRCT) et met en œuvre, sous l'égide du Conseil d'Etat, la procédure d'extension des CCT. Il contrôle le respect des conditions de travail et des prestations sociales en usage à Genève. Dans ce contexte, il fait signer des engagements aux entreprises qui souhaitent obtenir des commandes des services publics, soumissionner pour des travaux de l'Etat ou engager de la main-d'œuvre étrangère.

9.4.4.2 Objectifs 2003 / Priorités

Mettre en œuvre les mesures liées aux accords bilatéraux visant notamment à prévenir le «dumping» social et salarial (participation à l'observation du marché du travail, enquêtes, extension facilitée des CCT, application de la Loi sur les travailleurs détachés, adoption de contrats-types de travail comportant des salaires minimaux impératifs).

Développer de nouvelles stratégies et méthodes d'intervention dans ces domaines.

9.4.4.3 Evénements principaux

Conventions collectives de travail (CCT)

On compte 120 CCT en vigueur dans le canton de Genève, dont 78 CCT de secteurs et 42 CCT d'entreprises.

Les CCT disponibles sur le CD-Rom de la législation genevoise sont également sur Internet.

Employeurs liés ou non par une CCT, à Genève, et travailleurs occupés, au 30 novembre 2003

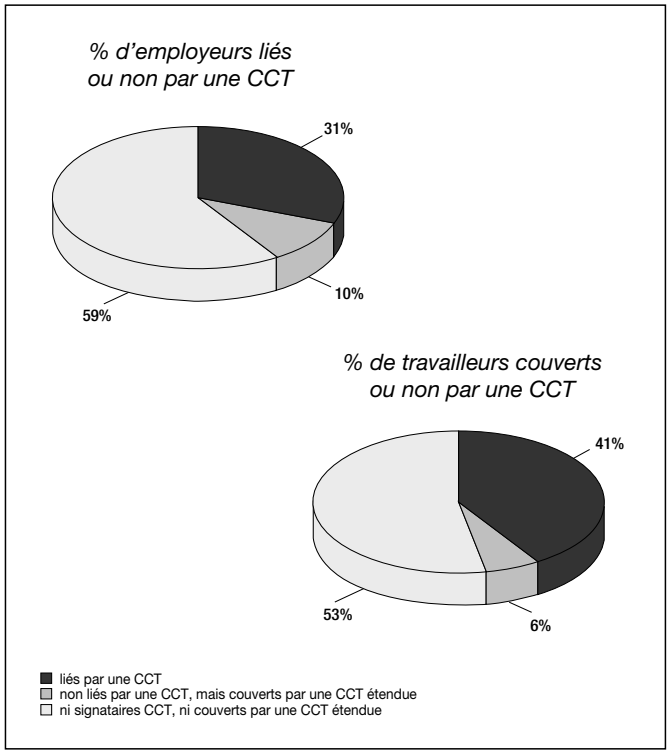

Extension des CCT

7 procédures d'extension des CCT ont été menées ou initiées (commerce de détail, hôtellerie-restauration, métallurgie du bâtiment, second œuvre, parcs et jardins, pharmacies, nettoyage).

Usages professionnels

Des documents reflétant les usages professionnels existent pour 26 secteurs économiques. 2137 entreprises se sont engagées à respecter les usages de leur branche (+ 12% par rapport à 2002), dont 1158 genevoises, 778 suisses établies à l'extérieur du canton et 201 étrangères. Parmi ces entreprises, 1069 ont fait l'objet d'une enquête en 2003 (+ 17% par rapport à 2002).

Répartition des entreprises signataires selon les règlements applicables, au 30 novembre 2003

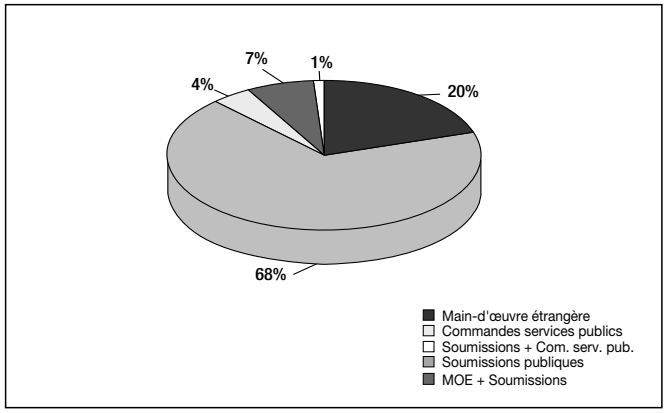

Près de 3600 attestations (+ 18% par rapport à 2002) ont été délivrées à des entreprises soumissionnaires dans le cadre de la procédure relative aux passations de marchés publics.

9.4.4.4 Activité / Réalisations

Au cours de l'exercice 2003, le service des relations du travail a également notamment:

- piloté, pour le compte du DEEE et en collaboration avec le DASS, le projet «chèque-service» destiné à faciliter la gestion administrative et financière des ménages privés en cas d'emploi domestique de proximité;
- initié, sur mandat de la CRCT, une démarche visant au démarrage des négociations d'une CCT dans le cadre des écoles privées de langues;
- fait valider par le Conseil de Surveillance du Marché de l'Emploi les principes généraux en matière d'élaboration des documents reflétant les conditions de travail et prestations sociales en usage;
- contribué, en tant que membre de l'Observatoire Genevois du Marché du Travail (OGMT), à la publication du rapport «Proposition d'une mesure du salaire en usage»;
- préavisé 28 mandats de l'office de la main-d'œuvre étrangère (OME) concernant des jeunes gens au pair (visites de chambres et contrôle du respect du CTT J 1 50.12);
- géré un conflit intervenu entre associations professionnelles dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau document usage dans le secteur du nettoyage;
- finalisé, en coordination avec la conférence paritaire du secteur, un contrôle auprès de 75 entreprises de la métallurgie du bâtiment afin de vérifier l'adéquation des prestations et du financement de la prévoyance professionnelle aux dispositions étendues de la CCT reprises dans les usages;
- pris part au groupe de travail «conciliation entre travail et famille» présidé par le Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme.

9.4.4.5 Perspectives 2004

Poursuivre la préparation de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement à l'Accord sur la Libre Circulation des Personnes (ALCP) applicables dès le 1er juin 2004.

En tant que membre de l'Observatoire Genevois du Marché du Travail (OGMT), procéder à des enquêtes de terrain pour compléter les données statistiques. Il s'agira d'arrêter le contenu du protocole d'enquête y relatif et de le faire valider au Conseil de Surveillance du Marché de l'Emploi.

Dans le domaine des conditions de travail et des prestations sociales en usage, une enquête systématique dans le secteur des parcs et jardins sera finalisée.

Produire sur Internet les documents «conditions de travail et prestations sociales en usages».

Finaliser les procédures relatives à l'enregistrement des obligations d'annonce des travailleurs détachés, obligations que les entreprises étrangères auront à l'égard de l'OCIRT dès le 1er juin 2004.

9.4.5 Chambre des relations collectives du travail (CRCT)

9.4.5.1 Missions

La CRCT est un organisme indépendant de l'administration. Sa mission : prévenir et concilier les conflits collectifs de travail, trancher les litiges relatifs à l'interprétation des CCT et éditer des contrats-types de travail.

9.4.5.2 Activité / Réalisations

En 2003, la CRCT a tenu 17 séances de conciliation concernant 11 conflits collectifs relatifs notamment à l'égalité de traitement, la durée du travail, le statut de la commission du personnel, la résiliation de CCT, l'adaptation des salaires, l'application et l'interprétation de CCT, l'atteinte à la personnalité du travailleur. Dans la plupart des causes, la CRCT a reçu et examiné lors de 7 audiences, 30 recours suite à des amendes infligées par les commissions paritaires du bâtiment et du commerce de détail. En ce qui concerne les contrats-types de travail, la CRCT a consulté les partenaires sociaux et 5 séances se sont tenues en vue de la révision prévue début 2004.

9.4.6 Répertoire des entreprises genevoises (REG)

9.4.6.1 Missions

– Rationaliser le travail administratif par la centralisation de la mise à jour des données relatives aux entreprises. Servir d'outil de gestion pour les services ou offices de l'Etat exerçant des activités en rapport avec les entreprises. Mettre à disposition des informations publiques relatives aux entreprises, p. ex. via Internet.

9.4.6.2 Objectifs 2003 / Priorités

– Accroître la fiabilité des données afin de répondre aux besoins des clients et garantir la qualité d'opérations délicates telles que le calcul des majorités requises dans le cadre des procédures d'extension des CCT. Dans ce but, réaliser des enquêtes sectorielles (enseignement, transports, cafés, commerces, etc.).

– Satisfaire les clients souhaitant faire du REG un outil de gestion de leur activité. Développer dans cette optique autour du REG un système d'information sur les entreprises (SIGE).

– Harmoniser le fichier avec d'autres bases de données (RC, SITG, REE). Mettre sur pied l'échange régulier de données avec le REE.

9.4.6.3 Evénements principaux

Le REG compte 38838 entreprises actives (11960 occupent des salariés, 6213 sont domiciliées), 42962 établissements actifs et 181939 travailleurs. Nombre de consultations (moyenne mensuelle, à l'exception de la base de gestion) : 14152 pour l'administration publique (intranet), 11552 pour le secteur privé (internet).

9.4.6.4 Activité / Réalisations

– Mise à jour du fichier et réponse aux demandes des clients (au 30 novembre 2003 : **335** demandes dont 205 émanant du secteur privé et 130 du secteur public).

– Contrôles de cohérence sur la base de données (environ 4000 entreprises traitées).

– Participation à l'analyse du futur système d'information sur les entreprises genevoises. Réalisation des projets «Entreprises hors canton» et «Lecture des archives – historisation de données». Amélioration du logiciel d'exploitation.

– Harmonisation avec le RC et le SITG.

9.4.6.5 Perspectives

Les difficultés budgétaires impliquent un redimensionnement du projet de développement d'un système d'information sur les entreprises (SIGE). L'analyse de l'application dans sa globalité sera donc remplacée par la création par étapes de modules en fonction des priorités des partenaires du REG. Pour le reste, les objectifs 2004 consistent à finaliser les travaux entrepris en 2003.

9.5 Office cantonal de l'emploi (www.geneve.ch/oce)

Tout comme l'année 2002, 2003 a été marquée par une hausse continue du taux de chômage. Ainsi, ce taux qui était de 4.1% en juin 2001, avait atteint 4.8% en décembre 2001, 6.2% en décembre 2002 et 6.9% en décembre 2003.

9.5.1 Missions

Les missions générales de l'office cantonal de l'emploi (OCE) sont :

– Assurer, conformément à la loi sur l'assurance-chômage (LACI), aux personnes assurées une compensation convenable du manque à gagner causé par :
  - le chômage
  - la réduction de l'horaire de travail
  - les intempéries
  - l'insolvabilité de l'employeur

– Prévenir le chômage imminent et combattre le chômage existant dans l'intérêt des demandeurs d'emploi, des employeurs à la recherche de main-d'œuvre et de la société en général, et ce notamment par :

- un conseil pertinent
- un placement efficace
- des mesures de marché du travail ciblées

– Protéger les travailleurs qui recourent au placement privé, au service public de l'emploi ou à la location de services
– Concernant le service des mesures cantonales :
  - Traiter le chômage de longue durée
  - Appliquer la loi cantonale en matière de chômage (J 2 20)
  - Prendre en charge les demandeurs d'emploi non indemnisés

9.5.2 Objectifs / Priorités 2003

9.5.2.1 Objectif 2003

Continuer à lutter contre le chômage, en mettant un accent tout particulier sur le chômage de longue durée, avec pour but de le ramener au niveau de celui du reste de la Suisse romande.

9.5.2.2 Priorités 2003

Mettre la structure OCE en adéquation avec sa mission, et cela notamment en termes de :

– Organisation de l'OCE, notamment en renforçant les possibilités d'appuis techniques aux collaborateurs des offices régionaux de placement (ORP).
– Charge de travail par collaborateur, par des engagements à réaliser en fonction de l'évolution du chômage.
– Outils de pilotage à créer.
– Stratégie de contact aux entreprises.

Aujourd'hui, l'on peut globalement constater que la structure a atteint sa maturité par rapport à sa mission. La charge de dossiers par conseiller est proche de la moyenne suisse, les outils de pilotage sont en cours de développement – notamment grâce à la création en 2003 d'une unité «organisation et systèmes d'information» – et, dans la majorité des agences ORP, des collaborateurs ont été désignés pour la prospection des entreprises de leur secteur. Des progrès restent à réaliser sur l'ensemble de ces domaines, et l'OCE y travaillera en 2004 encore. Néanmoins, l'OCE pourra en 2004 – grâce à la «mise en conformité» de sa structure – réellement s'atteler à de nouveaux objectifs qualitatifs.

9.5.3 Evénements principaux

– Augmentation soutenue du chômage durant toute la période.
– Poursuite de la croissance du chômage dans des secteurs jusqu'ici épargnés : informatique, banque et finances.
– Fin juin 2003 : les 50 collaborateurs auxiliaires octroyés à fin octobre 2002 ont tous été engagés à l'OCE.
– Introduction effective de la nouvelle LACI en juillet 2003. A Genève, prolongation de la durée d'indemnisation (520 indemnités journalières au lieu de 400) du 1.7.03 au 31.12.03 (nouvelle prolongation demandée et obtenue du 1.1.04 au 30.6.04).
– Affiliation obligatoire de tout demandeur d'emploi indemnisé aux Prestations complémentaires en cas de maladie (PCM, assurance perte de gain en cas de maladie) depuis le 1.2.2003, suite à la modification de la loi cantonale sur le chômage.
– Interventions répétées du département fédéral de l'économie et du secrétariat d'état à l'économie (SECO) auprès du Conseil d'Etat et de l'OCE, prônant une adaptation du statut de l'OCE lui permettant de réagir plus rapidement à l'évolution du chômage.
– Fin octobre 2003 : regroupement de 3 agences ORP (110 collaborateurs) au nouveau «centre ORP du Bouchet». Développement de nombreuses synergies. Mise en place d'une gestion administrative pointue du flux de visiteurs (8000 demandeurs d'emploi).
– Novembre 2003 : la Commission de l'économie du Grand Conseil démarre ses travaux concernant le PL 8938 modifiant la loi en matière de chômage (J 2 20) dans le sens d'une réduction de la durée des emplois temporaires cantonaux (et donc de la suppression du renouvellement «automatique» d'un délai-cadre fédéral d'indemnisation).

9.5.4 Activités / Réalisations

9.5.4.1 Part cantonale

9.5.4.1.1 Service des mesures cantonales

– Mise en place des processus comptables permettant une compatibilité totale lors de l'introduction de la comptabilité financière intégrée et adoption des règles de fonctionnement sur la gestion des liquidités conformes au principe du cash-pooling défini par le Département des finances.
– L'ensemble de ces processus et des flux a été décrit sous MS Visio.
– Prise en charge des dossiers OCE des bénéficiaires du RMCAS. But : leur faire profiter des prestations de conseils et les cas échéants de leur droit LACI à une mesure de marché du travail (MMT).
– Poursuite de l'opération de promotion des allocations de retour en emploi (ARE) auprès des entreprises et des demandeurs d'emploi. Le nombre de placement a doublé par rapport à 2002 malgré une conjoncture défavorable. L'économie ainsi réalisée pour le budget de l'Etat se monte à un peu plus de 1.55 million de francs pour 2003, et à plus de 15.7 millions sur l'ensemble de l'opération.
– Mise en place de l'assurance PCM obligatoire, de la perception des cotisations par le service lui-même, et des outils de gestion financière et comptable de l'assurance.
– Le stockage des archives sous forme électronique a démarré par le biais du logiciel Docubase. Cette première étape est le palier nécessaire avant l'adoption de la gestion électronique on-line des documents.

Eléments quantitatifs

Nombre de placements en mesure cantonale durant l'année 2003 :

Contrats d'emplois temporaires cantonaux	1'525
Contrats de stage	30
Contrat d'allocations de retour en emploi	110

Les PCM ont ouvert 1734 dossiers. En moyenne mensuelle, 451 personnes ont bénéficié des prestations pour un montant total annuel de 15,5 millions de francs. Les recettes – venant des cotisations (17,6 millions de francs) et de l'Assurance Invalidité (1,6 millions de francs d'avance de prestations) - s'élèvent à 19,2 millions de francs.

Pour la première fois depuis sa création, les PCM présentent un solde positif. Ceci a permis d'abaisser le taux de cotisations des assurés dès le 1.1.2004 à 3.25% (3.5% précédemment).

9.5.4.2 Part fédérale

9.5.4.2.1 Service juridique

– Durant l'année 2003, le service juridique a conduit de nombreuses tâches liées à la mise en œuvre de l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) intervenue le 1er juin 2002. Il a ainsi notamment :
  - apporté son soutien aux collaborateurs de l'OCE et assuré la résolution des questions tant juridiques que pratiques suscitées par l'application des dispositions de l'ALCP en matière d'assurances sociales;
  - dispensé l'information appropriée aux assurés, demandeurs d'emploi et personnes concernées, notamment aux frontaliers licenciés;
  - instauré une collaboration avec les organes de liaison et d'exécution permettant de résoudre les nouveaux problèmes rapidement;
  - assuré la coordination et l'échange d'informations avec les institutions compétentes des pays européens.

– L'entrée en vigueur au 1er juillet 2003 de la révision de la loi fédérale sur l'assurance-chômage et son ordonnance d'exécution a également conduit le service juridique à dispenser aux collaborateurs de l'OCE la formation relative aux changements découlant de la nouvelle loi de manière à leur permettre d'intégrer l'application des nouvelles dispositions légales dans l'exercice de leur fonction, et de répondre aux questions les plus fréquemment posées par les assurés.

– Le service juridique en collaboration avec l'ORP, a également mis l'accent sur l'instruction et le suivi des dossiers des demandeurs d'emploi et des employeurs soupçonnés de fraude à l'assurance-chômage. L'augmentation du nombre d'enquêtes menées dans ce cadre, ainsi que celles des décisions de sanctions et d'inaptitude au placement, rendues tant par le groupe du suivi des présentations (GSP) que par la section assurance-chômage (SACH), en témoignent.

– Concernant le bureau emploi-entreprises, il importe de souligner la hausse du nombre de demandes de réduction d'horaire de travail [cf. tableau ci-dessous], liées à la situation économique de notre canton.

– De manière générale, l'ensemble des entités qui composent le service ont constaté non seulement une augmentation conséquente du volume de travail, engendrée directement par l'évolution du taux de chômage, mais également une augmentation de la complexité des dossiers traités due en partie à l'évolution de plus en plus rapide des jurisprudences et des directives.

Eléments quantitatifs

Bureau emploi-entreprises

Décisions du Bureau emploi-entreprises en 2003	
Réduction d'horaire de travail :	
Dossiers admis	121 (79 en 2002)
Dossiers partiellement admis	56 (24 en 2002)
Dossiers rejetés	33 (5 en 2002)
Total des dossiers RHT traités	**210 (108 en 2002)**
Intempéries :	
Dossiers admis	21 (17 en 2002)
Dossiers partiellement admis	3 (2 en 2002)
Dossiers refusés	1 (2 en 2002)
Nombre de chantiers concernés	*47*
Total des dossiers intempéries traités	**25 (21 en 2002)**
Licenciements collectifs :	
Nombre de licenciements collectifs	96 (68 en 2002)
• Nombre d'entreprises	65 (55 en 2002)
• Nombre de collaborateurs concernés, dont	1797 (1488 en 2002)
• *Résidents*	1051 (953 en 2002)
• *Non résidents*	746 (535 en 2002)
Bureaux de placement privé de location de services :	
Nouvelles autorisations	
De pratiquer le placement privé	9 (18 en 2002)
De pratiquer la location de services	19 (15 en 2002)
De pratiquer le placement privé et la location de services	8 (9 en 2002)
Total des nouvelles autorisations	**36 (42 en 2002)**
Suppression d'autorisation	16 (16 en 2002)
Retrait d'autorisation	0 (1 en 2002)
Modifications diverses des autorisations existantes	26 (29 en 2002)

Section assurance-chômage

Récapitulatif de l'année 2003	
Cas soumis à examen :	
Par la caisse cantonale genevoise de chômage	249 (240 en 2002)
Par les caisses d'associations	265 (192 en 2002)
Total des cas soumis à examen	**514 (432 en 2002)**
Décisions rendues par l'autorité cantonale :	
a) sur aptitude au placement	
Pour les assurés de la caisses cantonale genevoise de chômage	167 (146 en 2002)
Pour les assurés des caisses d'associations	176 (129 en 2002)
b) sur demandes de remise d'indemnités, toutes caisses confondues	80 (135 en 2002)
Total des décisions de l'autorité cantonale	**423 (410 en 2002)**
Dossiers soumis à examen :	
– annulé en cours d'instruction	35 (19 en 2002)
– qui ont justifié une instruction à la caisse	49 (18 en 2002)

Groupe du suivi des présentations (GSP)

Récapitulatif de l'année 2003	
Cas soumis à examen :	
Agence des Acacias	118 (inexistant en 2002)
Agence Mont-Blanc (ex-Gares)	921 (604 en 2002)
Agence des Minoteries I	101 (77 en 2002)
Agence Jura (ex-Minoteries II)	359 (281 en 2002)
Agence Salève (ex-Saules)	938 (580 en 2002)
Agence de Rive	473 (197 en 2002)
Agence de Gavard	304 (58 en 2002)
Service des mesures cantonales - Placement	12 (11 en 2002)
Total des cas soumis	**3226 (1788 en 2002)**
Décisions rendues par le GSP :	
Décisions de suspension du droit à l'indemnité de chômage	1038 (772 en 2002)
Décisions d'examen de l'aptitude au placement et de la privation du droit	74 (76 en 2002)
Décisions sans suspension du droit après instruction du dossier par le GSP	942 (677 en 2002)
Total des décisions effectuées par le GSP	**2054 (1525 en 2002)**
Opposition sur décisions :	
Total du nombre d'oppositions traitées par le GSP en 2003	**213**

Section des enquêtes

Récapitulatif de l'année 2003	
Mandats d'enquêtes confiés aux deux inspecteurs de l'OCE:	
Agences ORP	136
Section assurance-chômage (SACH)	11
Caisse cantonale genevoise de chômage	21
Autres services de l'OCE (groupe réclamations, SMC, etc.)	21
Autres sources (police, OCP, douane, Assedic, etc.)	29
Total des mandats d'enquêtes confiés aux 2 inspecteurs de l'OCE	**218 (110 en 2002)**
Nombre d'enquêtes terminées	**180**

9.5.4.2.2 Service de la prospective

- Réorganisation de l'unité d'observation du marché de l'emploi (OME): intégration de l'unité statistique, développement en cours d'une fonction de veille (projet SYNAPS), redéfinition des rôles et responsabilités et redistribution des tâches.
- Définition d'une politique d'octroi des cours hors-catalogue (certification eduQua obligatoire dès le 1er janvier 2004 conformément à la loi cantonale sur la formation continue des adultes et son règlement d'application – C2 08 et C2 08.01).
- Développement en cours d'une nouvelle version du catalogue Internet des cours et des programmes d'insertion, avec intégration au système d'information du marché du travail (projet OGIMI).
- Participation à la mise en place d'une coordination intercantonale concernant les prestataires de MMT actifs dans plusieurs cantons.
- Etude sur les pratiques en vigueur au Québec en matière de traitement du chômage et d'intégration socio-professionnelle.
- Co-direction de ProFormations (instance de certification eduQua) : 87 certifications délivrées en 2003.
- Réactualisation des données de l'enquête 2000 sur le secteur informatique.
- Participation au comité de suivi de l'enquête 2002 sur le secteur industriel genevois. Contacts établis en vue de mettre en place en 2004 une formation transfrontalière en mécatronique.
- Refonte du bulletin statistique mensuel sur le chômage et création d'un bulletin trimestriel, en collaboration avec l'OCSTAT, pour mise en œuvre en 2004.
- Informatisation du recueil de données relatives à la satisfaction des participants aux MMT (phase test effectuée en 2003 en vue d'une généralisation en 2004/2005).
- Création d'une liste représentative des professions actuelles du secteur bancaire en collaboration avec les milieux professionnels concernés.
- Mise en place de nouvelles MMT destinées aux cadres et aux personnels issus du secteur bancaire (bilan, repositionnement, coaching individuel).
- Mise en place d'un nouveau dispositif de formation pour les futurs indépendants.
- Mise en place d'un dispositif de formation en emploi d'aide en soins aux personnes âgées avec la collaboration active de la FEGEMS (fédération genevoise des établissements médico-sociaux).
- Mise en place d'un cours de méthodologie de recherche d'emploi destiné aux cadres.
- Réajustement de l'offre en cours de bureautique.
- Préparation d'un appel d'offres pour un atelier de soutien à l'apprentissage du français et à l'intégration (projet ASAFI).
- Contractualisation avec l'ensemble des prestataires concernés par l'offre en cours de langues et régularisation de la situation de l'IFAGE dans ce domaine.

En 2003, le service de la prospective (avec préavis de la Commission de réinsertion professionnelle et décision de l'OCE) a introduit 32 nouvelles actions de formation, en a modifié 1 et en a supprimé 7. Les nouvelles mesures introduites concernent principalement les domaines: langues, bureautique, informatique spécialisée, commerce/vente, méthodologie de recherches d'emploi (MRE)/développement personnel, acquisition de qualifications de base, indépendants et industrie.

9.5.4.2.3 Services des agences économiques et spécialisées

Pour rappel, les ORP ont pour mission de favoriser le placement rapide et durable des demandeurs d'emploi. Dans le cadre de l'application de la LACI, ils reçoivent donc régulièrement les demandeurs d'emploi du canton pour leur fournir des prestations de conseil et de formation liées à leur réinsertion professionnelle.

En 2003, l'ORP a été caractérisé par une forte croissance quantitative. En parallèle, des améliorations qualitatives ont été apportées tant pour le suivi des demandeurs d'emploi que concernant les contacts aux entreprises et la collaboration interinstitutionnelle. Les points saillants de cette évolution ont été:

- Une augmentation continue du chômage de 0.1 à 0.3% par mois, avec une pointe à plus de 1'900 inscriptions par mois. Et un taux de chômage de 6.9% en décembre 2003, soit 15'142 chômeurs et 20'730 demandeurs d'emplois.
- L'engagement de quelque 70 nouvelles personnes, dont 43 correspondant à de nouveaux postes. Une nouvelle agence ORP a été créée pour le secteur banque-finance-informatique (Acacias). A fin décembre 2003, les services des agences économiques et spécialisées comptaient 137 conseillers en personnel pour 232 collaborateurs en tout. Ce qui amène la charge de dossiers par conseiller à 128, soit très proche de la moyenne suisse.
- L'ouverture du centre ORP du Bouchet [voir «événements principaux»].
- La participation de 46 nouveaux conseillers à la formation intercantonale de base, intense programme de formation modulaire certifiée par l'Association des offices suisses du travail (AOST).
- Le déploiement d'un programme facultatif de supervision visant à la décharge émotionnelle des collaborateurs face à leur quotidien professionnel. Ce type de mesures, de plus en plus fréquentes dans les services présentant des risques d'exposition (services sociaux, urgences médicales, …) contribue à une prévention efficace du burn out.
- La mise en place des premiers éléments d'un controlling systématique du suivi des demandeurs d'emploi par les conseillers de l'OCE.

– La création d'une coordination ORP, structure d'état-major agissant en appui technique au sein de l'ORP, essentiellement comme prestataire de formations internes et agent de méthodes de travail. D'où un important potentiel d'amélioration qualitative pour la suite.
– La mise en place progressive d'une force de placement pour l'ORP, avec la nomination d'un responsable des contacts aux entreprises, celle de 8 «répondants entreprises» pour chacune des différentes branche économique concernées, et l'établissement des modalités de collaboration avec les offices de la main-d'œuvre étrangère et de la promotion économique.
– Le service des agences spécialisées a nettement renforcé sa collaboration avec l'Hospice général (DASS) pour les demandeurs d'emploi suisses de retour de l'étranger ou les requérants d'asile, avec le service de probation et d'insertion de l'office pénitentiaire (DJPS), ou encore avec l'office cantonal de l'assurance-invalidité (DASS) avec lequel une charte de collaboration a été élaborée. Dans ce même esprit, un questionnaire médical commun a été établi afin que l'OCAI et l'OCE puissent utiliser le même document vis-à-vis des médecins conseils, qui ont donné leur aval.
– Des actions prioritaires menées sur certains secteurs (industrie, suite au rapport de l'Observatoire romand et tessinois de l'emploi) et certaines entreprises (SIG, TPG, SIP).

Eléments quantitatifs

MMT formation & emploi

Type de mesure	Décisions	%
Programme de base (dont cours de méthodologie de recherche d'emploi)	997	7
Autres cours axés sur le développement de la personnalité (dont Espace emploi et CEBIG)	947	7
Acquisition de qualifications de base (dont alphabétisation et ateliers d'insertion / réinsertion socioprof.)	242	2
Cours de langues	4974	35
Informatique générale (bureautique, utilisateurs)	2498	18
Informatique spécialisée (pour informaticiens et autres groupes de professions)	1553	11
Commerce et vente (jusqu'au niveau CFC)	374	3
Commerce et vente, perfectionnement (niveau supérieur au CFC)	417	3
Cours à caractère artisanal et technique (jusqu'au niveau CFC)	148	1
Cours à caractère artisanal et techn. (niveau supérieur au CFC)	47	0
Entreprises d'entraînement	159	1
Stages de formation	127	1
Hôtellerie, restauration, économie domestique, nettoyage	138	1
Secteur de la santé et secteur social	149	1
Autres cours (impossibles à classer dans d'autres genres)	544	4
Activité indépendante	184	1
Emploi temporaire	516	4
Stages professionnels	128	1
Total MMT formation & emploi	**14142**	100
Total 2002	**10060**	71

Autres MMT (spécifiques)

Type de mesure	Décisions
Allocations d'initiation au travail	486
Allocations de formation	48
Contribution aux frais de déplacement quotidiens	12
Contribution aux frais de déplacement et de séjour hebdomadaires	0
Encouragement d'une activité indépendante :	
indemnités spécifiques	133
transmission du projet à la coopérative de cautionnement	4
prise en charge de 20% des risques de perte	6

Le nombre total de décisions en 2003 pour les MMT formation et emploi (14142) représente une augmentation de 40% par rapport au chiffre de 2002 (10107). Cette augmentation concerne essentiellement les cours.

La part des décisions 2003 pour des cours hors-catalogue (14%) a diminué de 4% par rapport à 2002.

9.5.4.2.4 Service administratif et financier

L'implantation du service des agences économiques dans le bâtiment administratif Swisscom au Bouchet a pu se réaliser en 2003, conformément aux prévisions établies fin 2002. Ainsi, le service administratif et financier, en collaboration très étroite avec la direction du service des agences économiques, le DAEL et le CTI, a pu mener à chef la première tranche de ce projet consistant à créer les espaces nécessaires à l'accueil de trois agences ORP (sur deux étages) et la création d'un nouveau concept d'accueil et de contrôle des chômeurs au rez-de-chaussée de l'immeuble. Les surfaces ainsi aménagées portent sur près de 3'000 m^2 et accueillent, depuis le mois de novembre 2003, quelque 110 collaborateurs et collaboratrices du service des agences économiques.

Sur la base du cahier des charges des besoins du service des agences économiques, le directeur du service administratif et financier était en charge de la conduite du projet pour l'OCE, des négociations nécessaires avec le SECO, le DAEL, le CTI et les représentants du propriétaire. Les unités du service administratif et financier ont assuré, de concert avec la direction du service des agences économiques, le recensement des besoins en mobilier, équipements et informatiques et procédé aux acquisitions nécessaires. Ils ont conduit les déménagements des collaborateurs et des agences transférées dans ce nouvel espace, en apportant l'appui logistique nécessaire.

Les coûts d'investissements pour les transformations des locaux et leur équipement (mobilier, machine, informatique) sont entièrement à la charge de la Confédération, qui a ainsi accepté de soutenir le canton de Genève dans son effort de rationalisation et d'optimisation de ses agences ORP.

Une deuxième tranche sera mise en chantier en 2004, qui permettra l'accueil d'une quatrième agence (agence des Minoteries I actuelle) ainsi que de 25 personnes supplémentaires à engager pour renforcer les effectifs des agences déjà existantes. Cette seconde étape portera sur environ 1'250 m^2 (un étage) et permettra d'accueillir 60 à 70 collaborateurs et collaboratrices.

L'ensemble de l'opération regroupera ainsi toutes les agences ORP du service des agences économiques, à l'exception de celle des Acacias créée en 2002.

9.5.4.2.5 Groupe réclamations

Suite à l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA), le Groupe réclamations n'est plus, depuis le 1er janvier 2003, la première instance cantonale de recours en matière d'assurance-chômage, mais est chargé de statuer sur les oppositions déposées par les assurés contre les décisions de l'Office cantonal de l'emploi.

Ainsi, entre le 1er janvier 2003 et le 31 décembre 2003, le Groupe réclamations a été, directement ou indirectement, concerné par 1004 oppositions.

Durant cette même période, le Groupe réclamations a traité 943 oppositions, dont 107 ont été admises, 57 partiellement admises, 560 rejetées et 22 déclarées irrecevables.

En outre, dans 158 cas, la décision initiale a été annulée en cours d'instruction ou l'opposition retirée par l'opposant. Enfin 39 oppositions ont été classées sans suite.

Les oppositions sont dirigées contre les décisions notifiées par :

Office régional de placement		182
Service juridique	Groupe du suivi des présentations	237
Service juridique	Section assurance-chômage	45
Service juridique	Bureau emploi-entreprises	14
Service des mesures cantonales	Section PCM	88
Service des mesures cantonales	Section ETC	46
Caisse cantonale genevoise de chômage		363
Autres		29
Total		1004 (2002 : 896)

La majorité des oppositions sont dirigées contre les décisions de suspension de droit à l'indemnité prononcées par le groupe du suivi des présentations (service juridique). Viennent ensuite les oppositions contre les décisions de refus de droit à l'indemnité rendues par la caisse.

A noter également une très forte augmentation des oppositions dirigées contre les décisions du bureau emploi-entreprise (service juridique), rendues en matière de réduction de l'horaire de travail : 14 en 2003 contre seulement 2 en 2002.

Par ailleurs, il y a lieu de relever que depuis le mois de juillet 2003, le nombre d'opposition s'est considérablement accru.

Sur les 943 décisions sur opposition rendues par le Groupe réclamations, 96 ont fait l'objet d'un recours auprès de l'instance supérieure.

Pour 2003, le Groupe réclamations a suivi plusieurs objectifs :

- Formation continue des collaborateurs en raison des importantes modifications légales ;
- Maintenir le délai de traitement des oppositions à deux mois en moyenne ;
- Instruire les causes dans le respect de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales ;
- Développer et actualiser les outils de travail (mise en placement d'une application informatique spécifique à l'activité du Groupe réclamations).

9.5.4.3 Caisse cantonale genevoise de chômage

Pour remplir au mieux son rôle et à satisfaction de ses clients, la caisse a mis en place au mois de mai 2003 une nouvelle organisation.

En effet, en raison de la recrudescence du chômage, une troisième section de gestionnaires de dossiers a vu le jour, elle est venue s'ajouter aux deux précédentes qui composaient déjà en 2002 le service clients.

Parallèlement, un service logistique a été créé. Son but consiste notamment à procéder à des opérations de contrôle (inspectorat interne) pour assurer une meilleure qualité dans le traitement des dossiers.

De plus, ce service produit systématiquement des tableaux de visualisation de la répartition et du suivi du volume du travail dans les 3 sections de gestionnaires de dossiers, afin d'intervenir à tout moment sur l'organisation de ce secteur pour éviter des retards dans l'étude des dossiers et le paiement des indemnités.

Le 1er juillet 2003 la nouvelle loi sur l'assurance-chômage est entrée en vigueur nécessitant la formation de l'ensemble des collaborateurs de la caisse.

Désormais, et au vu de l'évolution soutenue de la législation sur l'assurance-chômage et sa jurisprudence, la caisse compte également un responsable de formation interne, toujours dans le but d'améliorer la qualité du travail fourni.

2004 devrait voir l'aboutissement et les retombées positives de cette réorganisation. Les nouveaux collaborateurs récemment engagés acquerront plus d'autonomie, ce qui contribuera à rendre plus polyvalent l'ensemble des collaborateurs du service clients.

Eléments quantitatifs

Activité 2003 - Chômage individuel (IC-MMT)	
Nombre de dossiers étudiés	14361
Nombre de décompte d'indemnités effectués	98054
Montant total IC/MMT versé (en francs)	263'268'841,15

Activité 2003 - Réduction de l'horaire de travail et intempéries (RHT)	
Nombre d'entreprises touchées	86
Nombre de décomptes d'indemnités effectués	258
Montant total versé (en francs)	6'307'422,90
Nombre d'heures perdues	233'058,00

Activité 2003 - Insolvabilité de l'employeur (ICI)	
Nombre de bénéficiaires	568
Nombre d'entreprises	90
Montant total versé (en francs)	3'473'556,20

Activité 2003 - AB, libre circulation des personnes (totalisation des périodes de cotisation E301, nombre de personnes concernées)					
France	Espagne	Portugal	Italie	Belgique	Suisse (domiciliés en France)
2288	183	17	4	2	225

9.5.5 Perspectives

Le premier semestre 2004 sera toujours caractérisé par un fort taux de chômage. Aussi l'OCE, après avoir engagé 50 nouveaux auxiliaires en 2003, va-t-il poursuivre et en engager 25 supplémentaires. A cette fin, un nouvel étage sera loué et équipé au centre ORP du Bouchet dès l'été 2004. L'agence des Minoteries I rejoindra également à cette occasion le centre du Bouchet. L'ensemble de l'opération regroupera ainsi toutes les agences ORP du service des agences économiques, à l'exception de celle des Acacias créée en 2002.

L'avenir de la situation de l'emploi pour la suite est pour l'heure incertain. S'il y aura croissance du PIB en 2004, sa valeur médiane, selon les prévisions des macroéconomistes (CREA, BAK, KOF, SECO, UBS et OCDE) est de +1.4%. Le CREA en conclu à une probabilité de croissance sans création d'emploi et envisage un taux de chômage genevois moyen pour 2004 de 6.7% (6.5% en 2003). Enfin,

l'entrée en vigueur de la seconde phase de la libre circulation des personnes au 1er juin 2004 rend également les pronostics genevois en la matière relativement difficiles.

Sur le fond, l'année 2004 sera essentiellement consacrée à la mise en œuvre rapide des «10 actions en faveur de l'emploi», actions présentées à la presse le 8 décembre 2003. L'OCE est essentiellement concerné par les éléments suivants:

- Refonte du système des mesures cantonales: si le Grand Conseil décide – suite au dépôt du PL 8938 d'une part, et suite aux propositions du DEEE sur le même objet d'autre part – une modification de la législation actuelle, l'OCE devra en organiser la mise en œuvre sans doute rapide, tout en assurant la continuité dans la prise en charge des personnes en fin de droit fédéral;
- continuer à promouvoir les allocations de retour en emploi (ARE), et ce à fortiori si le Grand Conseil retient la proposition du DEEE d'en renforcer l'attractivité financière;
- assouplir les conditions-cadres de l'OCE afin de réagir plus rapidement à l'évolution du chômage;
- constituer une «équipe de placement» au sein de l'ORP, chargée d'acquérir des emplois auprès des entreprises. Cette même équipe permettra d'honorer nos obligations contractées dans le cadre de la «Charte pour l'emploi» signée par les principales entreprises publiques et associations patronales du canton;
- constituer un groupe d'experts afin d'adapter mieux encore les formations des demandeurs d'emploi aux besoins des entreprises.

Enfin, l'OCE collabore activement avec le SECO à l'amélioration de ses indicateurs de résultat. Dans ce cadre, des engagements fermes ont été pris en matière d'amélioration du suivi des demandeurs d'emploi, ainsi qu'en matière de formation du personnel ORP eu égard à la nouvelle exigence de brevet fédéral posée par l'OACI.

9.6 Office de la main-d'œuvre étrangère

9.6.1 Missions

L'office de la main-d'œuvre étrangère (OME) a pour tâche d'émettre des préavis et décisions concernant les demandes d'autorisations de travail en faveur de travailleurs étrangers, présentées par les entreprises et sociétés basées à Genève.

A cette fin l'OME se détermine en concertation avec les partenaires sociaux et institutionnels représentés dans des commissions tripartites, en conformité avec les ordonnances du Conseil fédéral, tout en tenant compte de la priorité du marché local de l'emploi, en particulier des demandeurs d'emploi.

L'OME est aussi chargé de vérifier que les travailleurs étrangers, employés par les entreprises et sociétés du canton de Genève dans tous les secteurs économiques, sont dûment autorisés. L'OME est habilité à sanctionner les employeurs en infraction.

L'examen économique des demandes d'autorisations de travail ainsi que le contrôle de la main-d'œuvre étrangère au sein des entreprises, se déroulent en application de la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers, de ses ordonnances (ordonnance limitant le nombre des étrangers, ordonnance sur la libre circulation des personnes) et des lois et règlements d'application cantonaux (J.2).

9.6.2 Objectifs 2003 / Priorités

Maintenir et intensifier l'excellence économique des entreprises basées à Genève en leur facilitant l'obtention des compétences nécessaires en ressources humaines, tout en tenant compte de la situation du marché de l'emploi et des nouvelles dispositions de l'accord sur la libre circulation des personnes.

Assurer un traitement efficace des demandes d'autorisation de travail, principalement en ce qui concerne la durée de la procédure d'examen, permettant de répondre le plus rapidement possible aux attentes de l'économie genevoise.

Veiller à une utilisation optimale du système de gestion informatisée des données.

Mise en œuvre d'une approche plus stratégique des contrôles visant à prévenir les situations d'infraction à la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers et une égalité de traitement, plutôt que de réprimer uniquement.

9.6.3 Evénements principaux

Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP)

Depuis l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes le 1er juin 2002, on a tout entendu en la matière: pour les uns rien n'a changé, pour d'autres il n'y a plus besoin de permis ! Entre ces deux approches où est donc la réalité ?

L'autorisation de travail a toujours été nécessaire, elle l'est encore, et le sera. En 2003 et jusqu'en juin 2004 les nouvelles demandes sont encore examinées en fonction principalement de la situation du marché de l'emploi, soit de la priorité des travailleurs résidents, et du respect des conditions de travail offertes par l'employeur.

D'aucuns craignaient, suite à cette ouverture, un afflux massif de nouvelles demandes d'autorisation de travail. En fait, le nombre de demandes s'est plutôt stabilisé et en matière d'autorisations frontalières il a accusé une diminution, ce qui tend à démontrer que la venue de travailleurs dépend avant tout de la conjoncture.

Augmentation du chômage

Eu égard à la période économique particulièrement difficile, les demandes d'autorisation de travail ont été instruites par les différentes commissions au plus près de la situation du marché, en étroite collaboration avec l'office cantonal de l'emploi. A noter que la plupart des requêtes correspondent à un réel besoin nécessaire à la viabilité et au développement des entreprises et permettent dans bien des cas la création de nouveaux postes en faveur de résidents.

9.6.4 Activités / Réalisations

Traitement des demandes

Le nombre de dossiers reçus pour préavis et décisions de l'office cantonal de la population est toujours important dans la mesure où il s'élève à 15'400, sur lesquels plus de 10'000 ont été examinés par les 6 commissions du marché de l'emploi instituées par le Conseil d'Etat.

A plusieurs reprises cette année encore il a fallu solliciter l'office fédéral de l'immigration de l'intégration et de l'émigration suisse en vue de l'obtention d'unités supplémentaires de la réserve fédérale, tant en ce qui concerne les travailleurs de l'UE/AELE que les non communautaires, destinées à l'attribution de permis B de longue durée en faveur de cadres et spécialistes hautement qualifiés.

A travers les commissions tout a été mis en œuvre pour intensifier la collaboration avec l'office cantonal de l'emploi afin de permettre audit office de sensibiliser les employeurs sur la situation des demandeurs d'emploi et favoriser en priorité leur recrutement.

Comme prévu en début d'année, compte tenu de la conjoncture, le nombre de préavis favorables émis en faveur de **nouvelles demandes d'autorisations de travail sous statut frontalier** a passé de 4714 en 2002 à 3584 à fin 2003, notamment dans les professions suivantes :

– Les employés et cadres du secteur tertiaire : (y compris ONG)	703
– Les professions de l'hôtellerie-restauration	687
– Professions médicales subalternes (420) et cadres 45	465
– Techniciens, architectes et ingénieurs	310
– Professions de la vente	149
– Professions de la mécanique et du montage	140
– Professions de l'enseignement	124
– Professions des soins corporels (coiffure et esthétique)	105
– L'informatique	90

En ce qui concerne l'octroi **d'autorisations en faveur de nouveaux indépendants**, conformément aux dispositions relatives à la libre circulation des personnes, 34 préavis favorables ont été émis en faveur de permis B valables 6 mois, en vue de la mise en place de l'activité indépendante et 22 autorisations frontalières de même durée.

Le contrôle, après les 6 mois de la période d'installation recouvrant également des autorisations provisoires délivrées avant le 1er janvier 2003 a abouti à :

- 7 permis B maintenus sous statut indépendant, 8 sous statut de salarié et 3 refusés.
- 21 permis G maintenus sous statut indépendant, 10 comme salarié, 4 refusés et 7 renonciations.

Transferts de cadres et de spécialistes

Soucieux d'apporter aux entreprises toute l'aide dont elles ont besoin dans le domaine des permis de travail, l'OME et les affaires économiques, d'entente avec les partenaires sociaux, ont cherché une fois encore à améliorer la procédure administrative. L'OME se prononce sur les demandes de transferts de cadres et spécialistes dès réception de dossiers transmis par l'office cantonal de la population et ceci sans consultation préalable de la commission de l'économie. Le délai nécessaire à l'étude du dossier au sein de l'OME est ainsi limité à quelques jours pour les ressortissants de l'UE/AELE et à 10 jours en moyenne pour les non communautaires, soumis à l'approbation des autorités fédérales.

Changement de canton de domicile d'un titulaire de permis «B»

Avec l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes, un ressortissant communautaire jouit de la mobilité professionnelle et géographique, de sorte que l'exigence d'une domiciliation dans le canton pendant trois ans avant une éventuelle installation en territoire vaudois a été abolie en ce qui concerne les ressortissants UE/AELE.

Par souci d'équité et pour tenir compte en particulier de la situation du logement à Genève, il a été décidé, après consultation du département des finances, de renoncer à l'obligation de résidence également en faveur de non communautaires, pour autant qu'une démonstration de recherche effective et infructueuse d'un logement à Genève soit faite.

Recours

123 recours ont été interjetés au Conseil d'Etat, dont 93 formés contre des décisions négatives notifiées à des employeurs souhaitant engager des ressortissants européens. 14 recours ont été rejetés par le Conseil d'Etat concernant des travailleurs non communautaires. 38 dossiers touchant des travailleurs de l'UE/AELE ont été transmis par le Conseil d'Etat à la commission de recours en matière de police des étrangers, laquelle a admis dans 2 cas le recours et confirmé la décision de l'OME à 3 reprises, les autres étant encore en cours d'examen.

L'instruction des recours a permis de revoir 43 décisions favorablement.

Enquêtes

L'objectif visant à favoriser les actions de prévention par des enquêtes stratégiques, a eu pour effet de réduire très sensiblement le montant des amendes qui s'élèvent à CHF 522.800,— contre CHF 1'037.550,— en 2002, ce qui était prévisible dès lors que 1/4 des enquêtes ont été stratégiques et que moins d'une dizaine ont abouti à des constats d'infractions.

L'OME a eu l'occasion de renforcer les liens avec le Procureur Général dans le cadre d'infractions graves et répétées en matière d'occupation illégale de travailleurs étrangers.

Comptabilité

Le poste d'adjoint financier, prévu en 2002, a finalement été pourvu le 1er octobre 2002. Ainsi, dès le 1er janvier 2003, la gestion active des émoluments administratifs relatifs aux demandes d'autorisation de travail soumises à l'OME, fixés par les règlements cantonaux d'application des ordonnances fédérales, a été mise en place.

10'686 factures ont été émises pour un montant total de CHF 1'682'030,—.

Selon les recommandations de l'ICF, la gestion du contentieux, faisant précédemment défaut lorsque la comptabilité était gérée par un autre office, a été mise sur pied et suit dorénavant son cours.

Autres activités

Durant l'année, l'office de la main-d'œuvre étrangère a participé à de nombreuses séances de travail :

- Le Conseil de surveillance du marché de l'emploi.
- La Commission du Conseil d'Etat chargée de lutter contre le travail au noir dans le bâtiment.
- Le groupe de travail de l'hôtellerie restauration chargé d'améliorer le placement et la formation des demandeurs d'emploi et les procédures de demandes de permis.

– Le Comité de suivi en matière d'asile pour ce qui a trait à sa compétence en matière de prise d'emploi des permis N et F.
– Les groupes de travail constitués à la suite des nouvelles orientations du département en rapport avec les ressources humaines, les finances et les services informatiques.

Il a par ailleurs été consulté par différentes commissions traitant des questions liées à l'immigration :

– la commission externe d'évaluation des politiques publiques chargée de l'évaluation de la répression du travail sans autorisation de séjour
– la commission de l'économie du Grand Conseil
– le groupe de travail intercantonal «politique suisse de migration»

dans le cadre desquelles il a eu l'occasion, sur la base de constats liés à l'examen des dossiers, de préciser notamment ce qui suit.

S'il est vrai que l'économie a besoin de main-d'œuvre non qualifiée qui ne se trouve pas toujours parmi les résidents, il n'est en revanche pas exact de prétendre que seuls les travailleurs en provenance de pays non communautaires peuvent occuper les emplois offerts par l'hôtellerie, la restauration, le bâtiment, la construction, l'économie domestique. Le contingent des permis de courte durée (permis L) de 364 jours renouvelables en faveur de travailleurs de l'UE/AELE est tout à fait suffisant pour répondre à la demande. Il n'a d'ailleurs pas été épuisé et ne le sera très probablement pas au cours de ces prochaines années. L'octroi de telles autorisations a été largement facilité afin de sensibiliser et convaincre les employeurs que le recrutement de travailleurs illégaux doit être écarté ceci d'autant plus que le marché européen dans ces domaines d'activité est loin d'être asséché.

9.6.5 Perspectives

Pour 2004 l'OME entend :

– Continuer à assurer l'enregistrement et l'examen sur le plan économique d'environ 7'000 à 9'000 dossiers jusqu'en juin 2004, puis ceux des seuls ressortissants des pays non européens et des indépendants.
– Préparer et mettre en œuvre sur le plan pratique et juridique conjointement avec les affaires économiques et la direction juridique du DEEE, le nouveau dispositif réduit des commissions tripartites du marché de l'emploi inscrit dans le nouveau cadre transitoire législatif.
– Evaluer la possibilité d'une collaboration avec l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail dans le cadre des entreprises étrangères en déplacement, pour lesquelles une nouvelle législation entrera en vigueur (ordonnance sur les travailleurs détachés) en juin 2004.
– Continuer les actions d'information du public et de formation des collaborateurs/trices de l'OME au nouveau droit des étrangers en vigueur depuis le 1er juin 2002.
– Continuer à perfectionner et renforcer l'approche régulatrice et préventive en matière d'infractions à la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers.

L'impact sur le personnel sera la suppression de 2 postes d'auxiliaires à fin 2004, stabilisant l'effectif de l'office à 24 personnes (16 comme commis administratifs et 8 inspecteurs de l'emploi).

9.7 Office cantonal de l'inspection du commerce (OCIC)

www.geneve.ch/ocic

Missions

L'office cantonal de l'inspection du commerce (ci-après OCIC) est constitué du service de l'inspection du commerce et contrôle des prix, ainsi que du service de la métrologie.

L'OCIC est le répondant de la protection du consommateur et le garant du respect des lois relatives au commerce par les entreprises exerçant dans ce domaine, et en particulier du commerce de vente au détail, du commerce itinérant, du e-commerce (commerce électronique), des prestations de services telles que les télécommunications, le webdial, la restauration et l'hôtellerie, les taxis, les voyages à forfait, les prestations bancaires, le time-sharing, les foires et autres manifestations, etc.

En matière de métrologie légale l'OCIC se doit de protéger la population et ses intérêts, des erreurs de mesurage.

Pour information, le canton de Genève compte plus de 4'500 entreprises actives dans le commerce de la vente au détail représentant environ 5'000 points de vente et 20'000 emplois. En matière de métrologie, l'activité s'étend non seulement auprès des entreprises du commerce de détail, mais également de distribution, de fabrication, de production et d'autres industries; ce qui représente environ une centaine d'entreprises industrielles actives dans les domaines de l'alimentation, des produits cosmétiques, ainsi que des articles pharmaceutiques.

L'OCIC poursuit ses missions en veillant à assurer notamment, information, conseil et aide aux acteurs de la vie économique des communes genevoises.

Perspectives OCIC 2004

Certification ISO 9001-2000

Dans le but d'améliorer nos prestations auprès du public, l'office a entrepris une démarche qualité en vue de la certification ISO 9001-2000. Cette action a débuté durant le dernier trimestre 2003 et verra son aboutissement en 2004. Cette procédure nous permettra d'optimiser nos actions et services auprès de nos interlocuteurs. Il va sans dire que les processus de certification nécessitent un engagement total de la direction et des collaborateurs de l'Office.

Mise en place, médiatisation, développement et amélioration du site métier de l'OCIC

Fin février 2004, verra la mise en place sur le réseau Internet du site métier de l'OCIC. En effet, l'information et la prévention sont des points prioritaires dans l'activité de l'office. Il sera dès lors plus facile d'atteindre un plus large public; ceci permettra également de faciliter nos rapports avec les acteurs de l'activité économique. Un certain nombre de procédures et de démarches pourront être effectuées en ligne afin de faciliter les démarches administratives des usagers.

Favoriser, développer et permettre l'acquisition de nouvelles compétences pour les collaborateurs de l'OCIC

L'évolution que nous connaissons dans les domaines législatifs, les progrès technologiques et les mutations de la société civile nécessitent une constante adaptation des

collaborateurs-trices de l'OCIC à cette dynamique. Il est bon de rappeler que de par les compétences qui lui sont dévolues, l'office se trouve en première ligne; c'est pourquoi, il convient de privilégier la formation continue et l'adaptation aux nouvelles technologies.

9.7.1 Inspection du commerce et contrôle des prix

9.7.1.1 Missions

Garantir l'application de législations fédérales et cantonales dans les domaines du commerce de détail et de la consommation en général.

Le service veille principalement au respect :

- d'une indication claire des prix pour les offres et prestations de services proposées aux consommateurs, tant dans les commerces que dans la publicité *(loi fédérale contre la concurrence déloyale, ordonnance sur l'indication des prix, surveillance des prix);*
- de l'exercice du commerce itinérant englobant les marchands ambulants, exposants temporaires, vendeurs au déballage, voyageurs de commerce, colporteurs, prestataires de services, ainsi que les exploitants de cirques et d'installations foraines *(loi et ordonnance fédérales sur le commerce itinérant, loi cantonale d'application en cours d'élaboration);*
- des heures d'exploitation des magasins *(loi cantonale sur les heures de fermeture des magasins).*

9.7.1.2 Objectifs 2003 / Priorités

Accords bilatéraux

Depuis l'entrée en vigueur des accords bilatéraux, le service de l'inspection du commerce et contrôle des prix (ci-après ICCP) doit faire face à de nombreuses demandes en vue de l'exploitation de commerces sur le territoire genevois par des indépendants, des commerçants itinérants, prestataires de services, ainsi que des exploitants d'installations foraines et de cirques, ressortissants de l'UE/AELE.

L'ICCP a mis en place une étroite collaboration avec l'office cantonal de la population (OCP/DJPS) et le service de la main-d'œuvre étrangère rattaché au département, ce qui a permis d'optimiser nos prestations (conseil, renseignement, orientation) aux demandeurs dans leurs démarches.

Guichet universel (en matière de manifestations festives, sportives, commerciales ou analogues)

En 2003, le guichet universel a traité 164 requêtes d'organisateurs de manifestations diverses. Le traitement des demandes et la procédure ont été améliorés. Ainsi, dans tous les cas un accusé de réception est adressé – dans un délai de cinq jours – aux organisateurs. Ce document mentionne notamment toutes les coordonnées utiles des services concernés.

De plus, un des avantages de cette procédure permet à l'ICCP de mieux informer et rappeler les prescriptions légales en matière d'indication des prix et d'heures de fermeture aux organisateurs de manifestations.

La direction de l'office, dans un but d'améliorer les prestations du guichet universel, en collaboration avec la Chancellerie d'Etat, a proposé diverses mesures facilitant les procédures par le développement de moyens informatiques. Ceci devrait permettre un traitement et une coordination des requêtes plus performants (traitement des demandes en ligne, suivi administratif informatisé, échange de renseignements par courriel, etc.).

E-commerce

Parallèlement aux contrôles/visites des entreprises, l'ICCP a procédé à des vérifications d'offres commerciales proposées via l'Internet en visitant les sites des entreprises et commerces offrant leurs produits ou services aux consommateurs suisses.

Nous relevons que d'année en année ce moyen de commercer est en pleine expansion (le taux de pénétration de connexion Internet des foyers suisses est de 63,2% en 2003 selon les études en la matière) et exigera de notre part une veille encore plus attentive. Dans ce contexte, nous soulignons que le développement de ce mode de commercer exige des compétences accrues, notamment dans les domaines de l'investigation et de la recherche d'information, de la part des collaborateurs. L'effort consenti dans la formation continue et la collaboration étroite que nous avons avec le seco dans ce domaine se doit donc d'être poursuivie.

Application informatique

L'application informatique métier qui devait permettre une gestion informatisée d'une partie des activités de l'ICCP n'a pas pu être mise en production comme prévu dans le 1er trimestre 2003. En effet, un certain nombre d'aléas, notamment techniques, indépendants de l'ICCP nous ont obligé à reporter sa mise en production.

Ce contretemps a pénalisé les performances souhaitées et attendues de l'ICCP.

9.7.1.3 Evénement principal

Commerce itinérant

L'année écoulée aura été riche en événements liés à cette ordonnance, entrée en vigueur le 1er janvier 2003. En effet, ces prescriptions légales ont posé nombre de problèmes d'application aux cantons, si bien que de nombreuses rencontres intercantonales se sont avérées indispensables afin que les dispositions fédérales soient appliquées de façon uniforme sur l'ensemble du territoire suisse. Dans ce contexte, c'est un collaborateur de l'ICCP qui a été choisi pour être le représentant et l'interlocuteur de l'ensemble des cantons romands dans la commission technique chargée d'analyser, d'étudier les besoins et la mise en place de procédures dans le cadre des dispositions légales relatives notamment aux installations foraines et exploitants de cirques.

L'application de ces nouvelles dispositions légales aux ressortissants de l'EU/AELE ou aux ressortissants extracommunautaires a posé de nombreux problèmes. Diverses séances, organisées par le seco, ont été nécessaires afin de permettre l'uniformité de traitement par les cantons.

Une attention particulière a également été nécessaire en ce qui concerne les autorisations pour l'exploitation d'installations foraines ou de cirques. En effet, l'obligation pour ce type d'activités de produire une attestation de sécurité, ainsi qu'une attestation d'assurance en responsabilité civile s'est heurté à des difficultés d'ordre technique et juridique, qui ont amené le seco – suite notamment à la position de certains cantons en matière de sécurité des installations vis-à-vis du public – à proposer une modification de l'ordonnance fédérale sur le commerce itinérant afin de prolonger certains délais en relation avec l'attestation de sécurité.

Les nouvelles responsabilités découlant de la mise en place de ces nouvelles dispositions légales fédérales en matière de commerce itinérant, attribuées à l'OCIC, ont nécessité une disponibilité et une souplesse accrues des collaborateurs de l'ICCP pour mener à chef avec efficacité la protection du public en général et du consommateur en particulier.

9.7.1.4 Activités / Réalisations

En matière d'heures de fermeture des magasins

Les modifications relatives aux heures de fermeture des magasins (entrées en vigueur en décembre 2002) ont nécessité de nombreuses actions d'information et de contrôle sur le terrain.

Dans cette optique l'ICCP a été amenée, dans un premier temps, à recenser tous les magasins accessoires aux stations-service. Il ressort de cette enquête que des 73 stations-services exploitées sur le territoire du canton de Genève, 63 possèdent un magasin accessoire.

Dans un deuxième temps, d'apporter aux exploitants de ces commerces toute information et conseils relatifs aux modifications intervenues que ce soit par courrier ou par visite sur place.

Dans un troisième temps, une directive administrative précisant les modalités d'exploitation des magasins accessoires a été adressée à tous les exploitants de ces magasins.

Enfin, un contrôle général de vérification de l'application de cette directive a été conduit. Il a débouché sur de nombreuses demandes de mise en conformité et d'avertissements concernant les genres de marchandises non autorisées offertes à la vente.

En matière d'indication des prix

Les inspecteurs du commerce ont établi notamment 176 procès-verbaux pour des infractions relevant de l'indication des prix. Il s'agit principalement de l'absence d'affichage ou d'offres de rabais non conformes aux prescriptions légales.

Le service a également procédé le soir ainsi que le dimanche à des contrôles lors d'expositions, salons, foires et marchés qui se tiennent dans les agglomérations du canton.

De plus, des expertises nous ont été demandées par des entreprises et des commerçants dans les domaines suivants :

- affichages des prix par code-barres ;
- offres de prestations téléphoniques par Telecards ;
- spécification des prix en matière de produits informatiques dans la publicité.

Ces actions ont permis :

- aux entrepreneurs concernés de respecter les dispositions légales en matière d'indication des prix ;
- d'obtenir une indication claire des prix et prestations aux consommateurs.

Nous avons eu à répondre à diverses consultations émanant du seco en matière de modification de l'ordonnance sur l'indication des prix, notamment dans le domaine des prestations des médecins-dentistes. Dans ce domaine, la proposition faite par le Conseil Fédéral nous semblait difficile à mettre en application. Toutefois, la décision a été prise d'assujettir les médecins-dentistes à l'ordonnance fédérale sur l'indication des prix, c'est-à-dire à afficher leurs tarifs selon certaines conditions encore à définir.

Autres activités

La mise en œuvre d'une application informatique relative au relevé biennal des commerces du canton effectué par l'ICCP depuis 1981, permettant l'obtention d'indications plus précises sur la branche commerciale, le nombre et le type de commerces exploités, non seulement par commune et quartier en ville de Genève, mais également par rue, n'a malheureusement pas pu aboutir en raison de l'état des finances du canton.

9.7.1.5 Perspectives ICCP 2004

Finalisation de l'application commerce 2002

Les entraves techniques à la mise en œuvre de cette application s'étant révélées plus importantes que prévu, la mise en production de cet outil a été reportée au premier trimestre 2004, ce qui nous permettra notamment de mieux gérer nos activités en matière de contrôles.

Reprise du projet relevé des commerces

Ce projet ayant dû être brutalement stoppé en raison de l'état des finances publiques, il nous apparaît important, dans le cadre de la gestion des activités du commerce qui nous concerne, de prévoir une réactivation rapide de celui-ci. Son intégration dans l'application commerce 2002 est effectivement primordiale.

Intensification de nos actions en matière de conseil et d'information dans un souci de prévention, ainsi que de simplification pour les usagers

Il apparaît que le besoin du public en matière de conseil et d'information s'accroît, compte tenu notamment du développement de l'informatique. Etant en prise directe avec les réalités du marché, il importe que nous soyons à même de répondre à cette demande ; c'est pourquoi nous porterons une attention toute particulière au développement de moyens adéquats afin de répondre aux nécessités d'information en lien avec nos activités.

Amélioration de la coordination intercantonale en matière de commerce itinérant

L'entrée en vigueur au 1er janvier 2003 de ces nouvelles dispositions légales fédérales en matière de commerce itinérant, s'appliquant également aux forains et exploitants de cirques, nous a donné des compétences dans un domaine qui nous était jusque-là inconnu. La complexité des conséquences techniques a nécessité de nombreuses séances de coordination entre les autorités cantonales d'exécution et le seco. Il s'agit d'obtenir des informations ainsi que de traiter les dossiers de manière commune et similaire, notamment par le biais de réunions régulières de coordination.

Dans la pratique, il s'est avéré d'ores et déjà nécessaire de proposer une modification de l'ordonnance fédérale en la matière.

Intensification des contrôles du e-commerce

La rapidité avec laquelle cette nouvelle manière de commercer se développe nécessite un engagement accru des collaborateurs dans son contrôle. Des pointages permettant une évaluation des besoins se révèle indispensable. Cette évolution exige un perfectionnement supplémentaire en matière de connaissances informatiques des collaborateurs-trices concernés.

Mise en place des modalités d'application des accords bilatéraux

L'entrée en vigueur au 1er juin 2004 du volet «libre circulation des personnes» des accords bilatéraux conclus entre la Confédération et l'Union Européenne engendrera un accroissement des activités de l'office en général. En ce qui concerne le service de l'inspection du commerce et contrôle des prix, des nouvelles procédures de contrôle plus particulièrement en matière d'indication des prix et de commerce itinérant. En effet, l'arrivée sur le marché helvétique d'artisans, commerçants, prestataires de services ressortissants de l'EU/AELE nécessitera un contrôle accru; les dispositions légales n'étant pas les mêmes de part et d'autre de la frontière.

9.7.2 Métrologie

9.7.2.1 Missions

Protéger la population et ses intérêts des erreurs de mesurage dans le domaine des transactions commerciales, dans les secteurs de la santé, de la sécurité publique ainsi que de la détermination officielle de données se rapportant à des grandeurs physiques.

Contrôler la conformité des installations de mesure et des déclarations quantitatives de produits prêts à la vente. Ces contrôles concernent notamment:

- les balances utilisées pour une transaction directe ou indirecte (balances de comptoir, balances postales, balances industrielles, pont-bascules, instruments étiqueteurs de prix);
- les distributeurs de carburant dans les stations-service, ainsi que les appareils à billets, monnaies, cartes bancaires raccordés sur les colonnes;
- les compteurs volumétriques installés sur les camions-citerne pour la livraison de carburant et combustibles, ainsi que pour la réception du lait;
- les appareils mesureurs des gaz d'échappement des véhicules à moteur (essence et diesel) utilisés dans les ateliers mécaniques, garages, service des automobiles et autres;
- les divers appareils de mesure de volumes, de longueurs, les poids.

9.7.2.2 Objectifs 2003 / Priorités

Faute d'effectif suffisant, le service n'a pu effectuer qu'un tiers des contrôles requis par l'autorité fédérale de métrologie (Metas) cette année encore. Toutefois, l'engagement en décembre 2003 d'un nouveau collaborateur vérificateur en métrologie, devrait nous permettre, après sa période de formation, d'améliorer les performances du service.

Dans un objectif de protection du consommateur les priorités ont porté sur le contrôle des marchandises préemballées et le contrôle statistique de produits dans les entreprises de fabrication et d'importation.

En notre qualité de laboratoire d'expertise de métrologie et à la demande des entreprises dans le cadre de l'ensemble des normes de qualité en vigueur (ISO, EFQM, TQN, etc.), nous avons délivré des certificats de vérification de leurs instruments de mesure.

Notre attention s'est également portée tout particulièrement sur la conformité des installations de mesure et des déclarations quantitatives des produits prêts à la vente.

9.7.2.3 Evénement principal

En supprimant le devoir d'annonce lors de l'installation de nouveaux instruments, la nouvelle ordonnance sur les instruments de mesure du 1er juin 2002 impose l'obligation, pour les services de métrologie, d'établir une cartographie de l'ensemble des instruments de mesure du domaine réglementé installés dans les entreprises. Ce fait nous contraint d'axer notre activité de contrôle dans un système plus répressif.

Dans le cadre des accords bilatéraux concernant notamment la reconnaissance et la conformité des instruments et appareils de mesure, nous avons collaboré et suivi des formations avec l'Office fédéral de métrologie et d'accréditation suisse (Metas) afin d'avoir un outil informatique extranet utilisable par l'ensemble des autorités de surveillance cantonales en matière de métrologie. Ceci nous permet d'obtenir les fiches techniques des instruments européens reconnus en Suisse, les directives européennes en la matière, les recommandations, ainsi que les obligations fixées par Metas; la mise à jour de l'ensemble de ces informations étant gérée par l'Office fédéral.

Cet outil, appelé «Legnet», est désormais le bureau virtuel de référence et d'échanges pour le contrôle, ainsi que l'évolution de la métrologie légale en Suisse. Cette manière de travailler nous permet donc d'obtenir, de demander et de vérifier nos informations en ligne pour l'ensemble du territoire national.

De plus, ce moyen électronique permet également de convoquer des séances avec l'Office fédéral, d'échanger dans un forum des commentaires et des réflexions avec l'ensemble des vérificateurs experts en métrologie suisses et de planifier des actions particulières en réservant des instruments ou appareils techniques (jauges de 10'000 litres, camions de 40 tonnes, appareils de mesure spécifiques, etc.), ceci pour des opérations ponctuelles de contrôles métrologiques en collaboration avec Metas.

Le nouvel outil «Legnet» a été entièrement conçu et développé par Metas et son utilisation est devenue indispensable dans l'exécution du travail quotidien du service. C'est une petite révolution de modernité à la fois pour Genève et pour la Suisse.

9.7.2.4 Activités / Réalisations

Appareils et instruments de mesure

Environ 2500 instruments et installations diverses ont été vérifiés par le service. L'accent a particulièrement porté sur la protection de l'environnement (analyseurs de gaz d'échappements) et la protection du consommateur (balances et poids de commerces).

Toutefois, 67% des contrôles périodiques obligatoires pour l'ensemble des instruments du canton de Genève n'ont pas pu faire l'objet d'un contrôle en raison du manque d'effectif.

Instruments et appareils	Nombre total	Nombre de vérifications	Pourcentage d'instruments et d'appareils vérifiés
Analyseurs de gaz d'échappement	472	180	38 %
Balances	6210	1648	26.5 %
Distributeurs de carburant	1885	349	19 %
Distributeurs de lait	2	2	100 %
Ponts à bascule et balances de plus de 5000 kg	48	48	100 %

Marchandises préemballées

Quelques 400 contrôles du contenu des emballages préemballés casuels ont été effectués dans les grandes surfaces, dans les secteurs de la boucherie, charcuterie et traiteur, les fruits et légumes préemballés, les conserves en tout genre.

Contrôles statistiques

Ce sont 194 produits différents (vins, cosmétiques, produits alimentaires, etc.) qui ont été contrôlés auprès de 22 entreprises. Ces contrôles concernent aussi bien les marchandises destinées au marché intérieur que celles destinées à l'exportation.

9.7.2.5 Perspectives métrologie 2004

Formation du nouveau collaborateur

L'engagement d'un nouveau collaborateur en qualité de vérificateur en métrologie permettra d'augmenter le nombre de vérifications effectuées après son temps de formation. Il est à rappeler que les nouvelles exigences de Metas, vu l'entrée en vigueur des accords bilatéraux, donnant des compétences accrues aux services de métrologie, exigent un niveau de connaissances et un diplôme d'ingénieur ETS (école technique supérieure) en vue de l'obtention du diplôme fédéral d'expert en métrologie.

Mise en place du nouveau système d'information de la métrologie

Cette nouvelle application informatique est actuellement en cours d'évaluation auprès du centre des technologies de l'information de l'Etat (CTI). Dès sa mise en conformité et après une période de recettage, elle sera en production dans le deuxième semestre de 2004.

Adaptation des méthodes de travail suite aux accords bilatéraux

L'entrée en vigueur des accords bilatéraux, dès lors que la déclaration d'acquisition d'un nouvel appareil de mesure et son emploi incombe à l'utilisateur, impose une surcharge des activités du service dans le domaine de la surveillance du commerce des appareils de mesure et de l'inspection générale.

Complément de formation au vu des nouvelles exigences fédérales en matière d'expertise de métrologie

De par l'entrée en vigueur des accords bilatéraux, la révision des Ordonnances relatives à la métrologie est devenue nécessaire. Elle imposera une mise à niveau des connaissances et de la formation des vérificateurs en métrologie.

9.8 Office cantonal de la statistique (OCSTAT) (www.geneve.ch/statistique).

9.8.1 Missions

En tant que centre de compétence spécialisé, l'OCSTAT a pour mission principale d'assurer la gestion de la fonction statistique cantonale. Il est notamment chargé «d'assurer la coordination de la statistique cantonale et d'entretenir les relations nécessaires aux niveaux fédéral et régional, de réaliser les principales enquêtes statistiques dans le canton, de gérer, stocker et documenter les informations statistiques cantonales et d'en assurer la diffusion» (art. 7 de la loi sur la statistique publique cantonale, B 4 40).

Pour réaliser sa mission, l'OCSTAT collabore étroitement avec l'OFS (Office fédéral de la statistique), le SCRIS (Service cantonal de recherche et d'information statistiques) de l'Etat de Vaud et l'INSEE Rhône-Alpes.

L'OCSTAT intervient, à des degrés divers, dans la réalisation d'environ 45 relevés statistiques périodiques et valorise régulièrement plus de 80 statistiques distinctes dont il peut répondre à l'égard des utilisateurs. Il édite 15 séries de publications groupées en trois collections, qui comptent plus d'une centaine de parutions annuelles. Il diffuse l'essentiel des informations statistiques dont il dispose sur le site Internet «Statistique Genève» (*www.geneve.ch/statistique*). En outre, le centre de documentation de l'OCSTAT, ouvert au public, offre une large gamme de publications statistiques sur le canton de Genève, la Suisse, le monde; c'est également un relais de diffusion de l'INSEE.

9.8.2 Objectifs 2003 / Priorités

Dans le cadre du programme de législature (2002-2005), les lignes de force définies dans le domaine de la statistique publique cantonale portent sur:

- la construction d'un système d'information statistique transfrontalier;
- le développement de l'information statistique dans quelques domaines clefs, en réponse aux préoccupations et aux enjeux sociaux;
- la mise à disposition de l'ensemble des résultats statistiques sur Internet;
- le renforcement de la collaboration statistique Vaud-Genève.

Dans ce cadre, les sept objectifs prioritaires de l'OCSTAT pour 2003 étaient les suivants:

1. *Développer l'Observatoire statistique transfrontalier pour le suivi des accords bilatéraux.* Il s'agit de compléter et mettre à jour les analyses thématiques, construire la base de données relative aux indicateurs de suivi, élaborer et diffuser les premiers indicateurs de suivi, en collaboration avec l'INSEE Rhône-Alpes et le SCRIS, dans le cadre d'un projet INTERREG III.
2. *Exploiter, analyser, diffuser les résultats du recensement fédéral de la population 2000 (RFP 2000) au moyen de publications papier, par la mise à disposition d'un CD-Rom et sur Internet*, ces résultats fournissant des informations inédites et attendues sur la population active, les ménages, les conditions d'habitat, les déplacements domicile-travail, etc.
3. *Analyser, diffuser les résultats du recensement fédéral des entreprises 2001 (RFE 2001)* afin de donner une vision actualisée des structures de l'économie genevoise.
4. *Améliorer le suivi de l'évolution démographique du canton.* Sur la base des résultats du RFP 2000, et pour mieux comprendre les mécanismes et causes de l'accélération de la croissance de la population, il s'agit d'améliorer le dispositif de suivi et d'analyse des mouvements de population du canton.

5. *Fournir les instruments d'analyse sur la distribution des salaires et des salaires en usage* dans le cadre des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes (Observatoire genevois du marché du travail, piloté par l'OCSTAT).
6. *Poursuivre le développement du site Internet Statistique Genève.* Pour l'année 2003, outre l'introduction des résultats du RFP 2000, il s'agit de mettre à disposition des données statistiques localisées au niveau infra-communal.
7. *Adapter les instruments de traitement et de diffusion de l'information statistique, en collaboration avec le SCRIS de l'Etat de Vaud.* Il s'agit de partager le développement et l'implantation des outils indispensables (informatique-métier).

9.8.3 Evénements principaux

Sur le plan de la statistique publique, l'année 2003 a été marquée par les événements suivants, qui ont trait à la production statistique, à la diffusion des résultats et aux ressources à disposition.

1. La *statistique cantonale de la population* a été revue de façon à assurer une *cohérence de concept* complète avec le recensement fédéral de la population et à pouvoir tenir compte de divers changements consécutifs à l'entrée en vigueur des accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne. La statistique ainsi révisée reflète mieux la réalité démographique du canton; en tenant compte de l'ensemble des personnes relevant du domaine de l'asile, elle traite de façon uniforme toutes les personnes résidant à Genève.
2. L'*Observatoire statistique transfrontalier* a présenté au début de l'automne sa première *Synthèse annuelle* relative à l'évolution économique, démographique et sociale des départements de l'Ain et de la Haute-Savoie et des cantons de Genève et de Vaud. Cette synthèse a été présentée lors du deuxième Forum transfrontalier organisé par l'Observatoire, lequel a réuni près de 300 personnes à Gaillard (F).
3. Si les premiers résultats du *recensement fédéral de la population 2000* (RFP 2000) ont été publiés par l'OCSTAT en 2002, leur diffusion en 2003 est restée relativement limitée en raison de retards dans leur mise à disposition par l'OFS et de problèmes relatifs à leur qualité (nombreuses données manquantes dans les résultats fournis). Ces difficultés se sont traduites par un surcroît de travail et un retard dans le programme de publication prévu par l'OCSTAT. Toutefois, un «sous-site» Internet «Recensement 2000» a été ouvert sur le site Statistique Genève, l'*Annuaire statistique* intègre un choix raisonné d'une quarantaine de tableaux tirés du RFP 2000 et plusieurs communiqués de presse ont mis en évidence ses résultats marquants.
4. Organe technique destiné à suivre l'évolution du marché du travail, et plus particulièrement celle des salaires, dans le cadre des mesures d'accompagnement à l'accord sur la libre circulation des personnes, l'Observatoire genevois du marché du travail (OGMT) a élaboré un *concept opérationnel de mesure du salaire en usage*, qui a été approuvé par le Conseil de surveillance du marché de l'emploi (CSME), autorité compétente en matière de politique générale du marché du travail à Genève. La méthode mise au point par l'OGMT a fait l'objet d'une publication et a suscité aussi un large intérêt hors du canton. L'OGMT réunit les compétences de trois partenaires: l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT), le Laboratoire d'économie appliquée (LEA) de l'Université, et l'OCSTAT qui en est le répondant.
5. L'effectif du personnel de l'office a enregistré plusieurs mutations en 2003 (changement de taux d'activité, départs, arrivées) qui ont permis de procéder à divers ajustements en fonction du développement de l'activité de l'office.
6. Le recours à diverses innovations techniques en matière de composition, impression et expédition des nombreuses publications éditées par l'OCSTAT a permis d'en améliorer la qualité tout en limitant leur coût. Citons, par exemple, l'envoi des communiqués de presse par messagerie, et non plus par poste, ce qui se traduit par un gain de temps, des économies d'affranchissement et l'extension de leur sphère de diffusion.
7. A la demande de l'OCSTAT, le CTI a fait procéder à un audit du système informatique-métier de l'office. Celui-ci a mis en évidence l'excellente adéquation aux besoins de la solution en vigueur et ses potentiels d'évolution et d'adaptation aux progrès techniques ainsi que la cohérence des outils utilisés. Ce système deviendra une référence pour l'Etat dans le domaine – large – des traitements de type statistique.

9.8.4 Activité / Réalisations

Production statistique

Les activités de production statistique de l'OCSTAT couvrent la plupart des vingt domaines de la statistique publique et mobilisent une grande partie des ressources de l'OCSTAT. Seuls les développements, révisions et innovations marquants sont mentionnés ci-après.

Le 1er janvier 2003, l'OCSTAT a procédé à une révision de la *statistique cantonale de la population* qui, depuis 1989, résulte d'une exploitation de la base de données des habitants de l'Office cantonal de la population. Dorénavant, la statistique inclut toutes les personnes relevant du domaine de l'asile, soit les requérants d'asile au sens strict (permis N) et les personnes au bénéfice d'une admission provisoire (permis F). Précédemment, les titulaires de permis N n'étaient pas pris en compte pour des raisons notamment d'ordre technique. Au sens statistique, la population résidente du canton comprend tous les citoyens suisses et tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation de séjour officielle qui habitent effectivement dans le canton. Elle est donc basée sur la notion de domicile économique (par opposition à domicile légal). Par définition, la population ainsi déterminée ne comprend pas les personnes sans papier. Introduite au 1er janvier, la statistique révisée de la population du canton a pu servir de nouvelle base pour la préparation des élections communales (organisation des autorités communales, nombre de conseillers municipaux et mode de scrutin).

Cette révision a permis de cerner de plus près la réalité démographique du canton, d'utiliser exactement la même définition que le recensement fédéral de la population, d'assurer une cohérence complète entre la définition des habitants, des ménages et des logements, de traiter de manière uniforme et cohérente toutes les personnes relevant du domaine de l'asile, de diminuer les fluctuations infra-annuelles des effectifs de la population et de dénombrer la population de façon intangible en cas d'ajustements concernant la définition des permis de séjour pour les étrangers. Dans le prolongement de cette révision, les

mouvements migratoires sont analysés et présentés de manière plus détaillée, en tenant compte pour les immigrés, d'une part de la durée de résidence et, d'autre part, des motifs de séjour en Suisse. Ces informations sont particulièrement utiles dans un contexte de forte hausse de la population, avec des augmentations annuelles qui dépassent les niveaux atteints depuis la fin des années 1960.

En 2003, l'OCSTAT a poursuivi, en collaboration avec l'OFS, certains travaux de contrôle et de validation des résultats du RFP 2000 et de complément des données manquantes. Nombre de traitements ont été effectués en vue de la diffusion des résultats à une large échelle. Inauguré en cours d'année, le «sous-site» Internet «Recensement 2000» présente progressivement les résultats définitifs du recensement. Un grand nombre de résultats de base du RFP 2000 ont pu être intégrés dans l'*Annuaire statistique 2003.*

Un effort considérable a été déployé pour la préparation de *fiches communales*, qui présentent de façon synthétique et attractive les principaux résultats du recensement pour chaque commune du canton. Avec le soutien financier de l'Association des communes genevoises, ces fiches seront mises à disposition de la population selon des modalités fixées par chacune des 45 communes du canton. Leur diffusion interviendra début 2004.

L'OCSTAT réalise 5 *tests conjoncturels* qui portent sur les branches suivantes : industrie, construction, commerce de détail, hôtellerie-restauration, services immobiliers. Sur la base du recensement fédéral des entreprises de 2001, l'OCSTAT a procédé à une vaste campagne de recrutement d'entreprises afin d'améliorer la représentativité de ces enquêtes de conjoncture. Toutes les entreprises des branches concernées ont été sollicitées.

Interrompues depuis de nombreuses années pour des questions de disponibilité des données, les *statistiques fiscales* ont été relancées en 2003, pour commencer avec celles qui portent sur les personnes morales. Des résultats détaillés par branche économique pour les années fiscales 1996 à 1999 ont ainsi pu être publiés.

Depuis 1989, l'OCSTAT calcule un *indice genevois des prix de la construction de logements*. A l'époque, il n'y avait pas d'instrument de mesure comparable au niveau fédéral. Depuis 1998, l'OFS calcule semestriellement un indice des prix de la construction, lequel porte sur divers objets (immeubles administratifs, d'habitation, rénovations d'immeubles et ouvrages de génie civil). Alors que l'indice genevois devait être révisé pour garder toute sa pertinence, l'OCSTAT a souhaité que le nouvel indice genevois des prix de la construction repose sur la méthode mise en œuvre par l'OFS. C'est pourquoi, il l'a mandaté afin de calculer les résultats régionalisés pour le canton de Genève. Cette solution offre plusieurs avantages : mise à disposition de résultats semestriels tenant compte de 4 types de construction de bâtiments et de 2 ouvrages de génie civil au lieu de la seule construction de logements; comparaison possible entre les évolutions nationales et cantonales; et, surtout, allégement de la charge des entreprises répondantes, dont certaines pouvaient être sollicitées à deux reprises. Les travaux nécessaires à la mise en œuvre de l'indice révisé se sont déroulés pour l'essentiel en 2003. Les résultats du nouvel indice sont publiés en 2004.

Avec l'INSEE Rhône-Alpes et le SCRIS, de l'Etat de Vaud, l'OCSTAT a poursuivi les travaux entrepris dans le cadre de l'*Observatoire statistique transfrontalier pour le suivi des accords bilatéraux*.

L'Observatoire statistique transfrontalier a présenté au début de l'automne la première *Synthèse annuelle*, constituée d'un Panorama de l'évolution économique, démographique et sociale dans l'espace considéré et d'une analyse plus approfondie de trois thèmes choisis pour leur importance primordiale : le marché du travail, la construction de logements et les transports. De présentation attractive, ce dossier est édité sur papier et figure sur le site Internet de l'Observatoire, (*http://www.statregio-francosuisse.net*).

Pour procéder au suivi régulier des évolutions en cours dans les 4 entités considérées, l'Observatoire statistique transfrontalier a défini plus de 50 indicateurs qui se rapportent à divers échelons géographiques, régulièrement mis à jour pour répondre aux interrogations des décideurs publics et de l'ensemble des populations concernées. De plus, l'extension de l'agglomération transfrontalière et l'intensification des flux qui sous-tendent son développement, génèrent des besoins d'informations, tant au niveau du suivi de la mise en place des accords bilatéraux que de l'accompagnement du développement d'une vaste agglomération transfrontalière.

Dans le cadre de l'Observatoire, l'OCSTAT a donné un mandat destiné à offrir une vision homogène de l'urbanisation dans les quatre territoires considérés. En l'absence de définitions homogènes, de part et d'autre de la frontière, et à l'échelon international, il s'agit d'appliquer l'approche suisse en termes de ville-centre et d'agglomération, et l'approche française en termes d'aire urbaine et de pôle urbain. Cette double approche fournira des résultats particulièrement intéressants en raison du caractère transfrontalier de l'agglomération/aire urbaine de Genève. La superposition des deux approches favorise une perception commune des phénomènes de développement urbain de part et d'autre de la frontière, utile tant pour les autorités politiques que pour la gestion de projets transfrontaliers. Elle permet également de situer l'espace franco-valdo-genevois de façon cohérente en regard des autres agglomérations suisses et des autres aires urbaines françaises.

En mai, le Conseil de surveillance du marché de l'emploi a approuvé, à l'unanimité, la «*proposition de mesure de salaire en usage*» élaborée par l'OGMT. Cette méthode se caractérise par son aspect novateur, sa solidité méthodologique, sa simplicité d'application, sa reproductibilité dans le temps ainsi que par l'impartialité des critères utilisés. Elle se fonde sur les résultats régionalisés de l'enquête suisse sur la structure et le niveau des salaires (LSE). Cette méthode de mesure du salaire en usage a fait l'objet d'une publication parue en juin 2003 qui la situe dans le contexte juridique, institutionnel et pratique de son application. Elle a été présentée aux services de l'emploi et de l'inspection du travail de Suisse romande et du Tessin. Ayant suscité un intérêt dans plusieurs autres cantons ainsi qu'auprès des administrations fédérales concernées, la publication de l'OGMT a été traduite en allemand avec l'appui financier du SECO. Cela facilite la prise de connaissance de cette méthode et favorise son éventuelle utilisation par d'autres cantons. L'OGMT approfondit son travail en préparant un protocole d'enquête destiné à la constatation des usages.

Afin d'améliorer de façon continue le système d'information statistique cantonal, l'OCSTAT tisse de nombreuses collaborations, établit des partenariats et délivre des mandats d'étude.

Ainsi, l'OCSTAT poursuit sa collaboration pour la mise au point d'*indicateurs du développement durable* (dans le cadre de l'Agenda 21). Il a donné un mandat d'étude en vue de la

révision du *découpage du canton en sous-secteurs statistiques*, au nombre d'environ 400 pour le canton, dont une centaine pour la Ville de Genève. Les sous-secteurs sont les unités géographiques les plus fines pour lesquelles la plupart des informations statistiques localisées peuvent être diffusées sans restriction liée au secret statistique. Le découpage actuel a été élaboré à la fin des années 1980 et il convient de l'adapter en fonction de l'évolution du bâti. En outre, l'OCSTAT a lancé un mandat d'étude en vue de «mettre en place un outil quantitatif et typologique de la *demande en matière de logements*», en réponse à la motion 1479.

Dans le cadre du SITG (Système d'information du territoire genevois), l'OCSTAT collabore avec plusieurs services afin de mettre sur pied un *fichier des logements*, lesquels seraient identifiés de façon unique et homogène, afin de répondre, d'une part, aux exigences de la Confédération et, d'autre part, d'offrir des informations de base utiles à divers services administratifs, à des entreprises publiques, voire à d'autres utilisateurs dûment autorisés.

Service transversal, l'OCSTAT a collaboré en 2003 avec de nombreux services de l'administration cantonale rattachés à tous les départements (sauf les affaires militaires). En 2003, la collaboration a été particulièrement intensive avec l'Office fédéral de la statistique dans le cadre des travaux de mise au point des résultats du RFP 2000, avec le SCRIS, de l'Etat de Vaud, dans le cadre de l'Observatoire statistique tranfrontalier et pour la préparation de nouvelles projections démographiques pour le canton de Genève, dont la réalisation technique sera confiée au SCRIS dans un souci de rationalisation et pour soutenir la constitution d'un centre de compétence régional en la matière; enfin, la collaboration avec l'INSEE Rhône-Alpes s'est intensifiée dans le cadre de l'Observatoire statistique transfrontalier.

Diffusion et publications statistiques

Service public d'information statistique, l'OCSTAT poursuit ses efforts pour améliorer la diffusion des résultats statistiques et faciliter leur accessibilité.

En 2003, l'OCSTAT a lancé une campagne de promotion de son *centre de documentation*, qui est public, lequel met à disposition des utilisateurs l'ensemble des publications statistiques de l'OCSTAT, de l'OFS et de l'INSEE ainsi que de nombreuses autres institutions régionales, nationales ou internationales. Monographies, revues, CD-Rom et connexions Internet complètent l'offre du centre.

Le développement du *site Internet* s'est poursuivi : introduction de nouveaux sous-domaines dans la partie «Statistiques» du site; augmentation de l'offre de tableaux; création d'un sous-site «Recensement 2000»; mise en place d'un moteur de recherche.

L'OCSTAT a poursuivi la modernisation de son *offre de publications* papier en étant attentif à assurer la cohérence et la complémentarité entre les divers vecteurs d'informations, qu'ils soient matériels ou informatiques. Ainsi, par exemple, le *Mémento statistique* s'est enrichi de nombreuses illustrations graphiques qui en augmentent l'attractivité et la lisibilité. Plusieurs nouveautés caractérisent la 41e édition de l'*Annuaire statistique,* outre la présentation des résultats du recensement du RFP 2000 : résultats inédits des recensements fédéraux de l'agriculture, des entreprises et de l'enquête suisse sur la population active; données inédites relatives aux requérants d'asile, aux flux migratoires, aux travailleurs frontaliers et aux salaires; réactualisation de données sur l'imposition des personnes morales selon leur activité économique ou encore sur les causes de décès. L'édition 2003 de *l'Annuaire statistique* a également été mise à disposition sur CD-Rom, support dont le succès va croissant d'année en année.

Enfin, la dernière étape de la modernisation de la brochure trimestrielle *Reflets conjoncturels* a eu lieu en 2003 par la publication avec le premier numéro de l'année, d'un supplément annuel qui présente d'une part une rétrospective de l'année écoulée, qui met l'accent sur l'économie genevoise, et, d'autre part, une synthèse des perspectives économiques pour l'année en cours.

En 2003, l'OCSTAT a publié 32 communiqués de presse et près de 100 publications périodiques, dont plus de 80 *Tableaux de bord*. Outre ces éditions périodiques, l'OCSTAT a publié les documents suivants, au nombre d'une vingtaine :

– série *Données statistiques*
  - Les votations dans le canton de Genève en 2001
  - Les votations dans le canton de Genève en 2002
  - Les organisations internationales à Genève et en Suisse. Résultats de l'enquête 2002
  - Les locaux non résidentiels vacants dans le canton de Genève. Résultats de l'enquête de juin 2002
  - Le commerce extérieur du canton de Genève en 2002. Analyse structurelle
  - Bilan et état de la population résidante du canton en 2002
  - L'imposition des personnes morales dans le canton de Genève. Résultats des années fiscales 1996 à 1999
  - Les établissements de santé non hospitaliers à Genève. Résultats choisis de 1998 à 2001
  - Enquête sur les entreprises en relation avec un organisme de promotion économique dans le canton de Genève. Résultats 2001 et 2002
  - Recensement fédéral des entreprises 2001. Résultats pour le canton de Genève
  - Les logements vacants à Genève. Résultats de l'enquête de juin 2003
  - Les établissements de santé non hospitaliers à Genève. Résultats choisis de 1999 à 2002

– série *Coup d'œil*
  - Les organisations internationales établies à Genève. Résultats de l'enquête 2002
  - Résultats du recensement fédéral des entreprises (RFE) 2001
  - La participation aux élections municipales de 2003
  - Le salaire des Suisses et des étrangers à Genève

– série *Communications statistiques*
  - Les salaires dans le canton de Genève

– série *Etudes et documents*
  - Le niveau des loyers à Genève. Statistique des loyers de mai 2003

– *hors série et en collaboration*
  - Synthèse 2003 de l'Observatoire statistique transfrontalier
  - Réalisations et projets de l'Observatoire statistique transfrontalier
  - Proposition d'une mesure du salaire en usage de l'OGMT
  - Vorschlag für eine Berechnung der orts- und branchenüblichen Löhne vom OGMT

9.8.5 Perspectives

Les objectifs prioritaires fixés pour 2004 dans le cadre de la préparation du budget sont :

1. *Développer et consolider l'Observatoire statistique transfrontalier* pour le suivi des accords bilatéraux : il s'agit en particulier d'ouvrir la base de données statistique transfrontalière, de valoriser les indicateurs de suivi dans les 14 domaines d'observation, de mettre à jour et d'enrichir l'état des lieux effectué en 2002 et de consolider le fonctionnement et le développement de l'Observatoire au terme de l'actuel projet INTERREG IIIa, qui se termine en juin 2004.

2. *Exploiter, analyser et diffuser les résultats du RFP 2000* au moyen d'une série de publications analytiques, de fiches communales (destinées à un large public) et d'un sous-site Internet intégré dans le site Statistique Genève.

3. *Adapter, améliorer et assurer la continuité de l'information statistique dans le domaine de la population active et de l'emploi*, et cela notamment à la suite de l'accord bilatéral sur la libre circulation des personnes. Cela concerne les statistiques de la main-d'œuvre étrangère, en particulier, des frontaliers pour lesquels de nouvelles sources d'information devront être exploitées. Il s'agit aussi de préparer, en collaboration avec l'OFS, le recensement fédéral des entreprises de 2005 (qui sera un recensement lourd) et d'élaborer de nouvelles perspectives en matière de population, de population active, de ménages et de logements, en tenant compte des résultats du recensement de la population de 2000.

4. *Animer et exploiter les ressources de l'Observatoire genevois du marché du travail (OGMT) pour procéder à la mesure des salaires en usage et à des études sur le marché du travail*, notamment à la demande du Conseil de surveillance du marché de l'emploi (en 2004 entrent en vigueur les mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes).

5. *Mettre sur pied le système d'information statistique sur les bâtiments et les logements,* en relation avec les services du DAEL et la Direction cantonale des mensurations officielles. Cela se traduira notamment par la fusion des fichiers de bâtiments avec et sans logements de l'OCSTAT, par l'intégration des statistiques d'état du domaine bâti et du mouvement de la construction, et permettra d'alimenter le Registre des bâtiments et logements (RegBL) de la Confédération.

6. *Commenter et diffuser les indicateurs du développement durable pour le canton de Genève* : il s'agit de valoriser, analyser et publier, en collaboration notamment avec le Service du développement durable, une batterie d'indicateurs qui seront régulièrement mis à jour. Cela s'inscrit dans les mesures de l'Agenda 21.

7. *Poursuivre le développement du site Internet Statistique Genève* : il s'agit notamment d'intégrer de nouvelles informations statistiques localisées définies à l'échelon infra-communal, par secteur et sous-secteur statistique. De plus, dans le cadre de l'enrichissement continu du site Internet, la politique de diffusion de l'OCSTAT sera adaptée de façon à assurer un équilibre entre les publications «papier» et la diffusion électronique des informations statistiques.

9.9 Aéroport international de Genève

L'industrie du transport aérien, déjà en crise depuis plusieurs années, a été en outre touchée durant l'année 2003 par les effets de l'épidémie de pneumonie atypique ainsi que de la guerre en Irak.

La compagnie nationale SWISS a été contrainte à des restructurations successives marquées à Genève par le démantèlement de sa base opérationnelle et par l'abandon de certaines destinations européennes, heureusement reprises pour la plupart par des compagnies étrangères et par la jeune compagnie genevoise Flybaboo pour la ligne Genève-Lugano.

Dans ce contexte difficile, les résultats de l'Aéroport International de Genève (AIG) continuent à être remarquablement bons. Le trafic des passagers a atteint un nouveau record absolu avec plus de 8 millions de passagers dans l'année, ce qui représente une croissance globale de 6,1% par rapport à l'année précédente. Cette croissance est bien supérieure à la moyenne des aéroports européens. Elle est due en majeure partie à easyJet (+ 20%) ainsi qu'aux compagnies traditionnelles étrangères (+ 10%) alors que les passagers transportés par SWISS ont diminué de 14%. En termes de parts de marché, easyJet occupe dorénavant la première place avec 26% du total des passagers ayant emprunté notre aéroport, devant SWISS (21%) et les compagnies traditionnelles étrangères.

Les résultats financiers de l'AIG clôturent avec un bénéfice net supérieur à 20 millions de francs conformément au budget. Au chapitre des investissements, les travaux d'adaptation de l'aérogare se poursuivent conformément au calendrier et aux devis. Ce sont plus de 60 millions de francs qui ont été investis en 2003.

Les événements majeurs de l'année écoulée ont été le Sommet du G8, Telecom, et le Sommet Mondial de la Société de l'Information (SMSI). Les accueils de personnalités se sont parfaitement déroulés et un nouveau record a également été établi à l'occasion du SMSI où 50 chefs d'Etat ou de Gouvernement et plus de 100 ministres ont bénéficié des services de l'AIG.

L'AIG a pleinement joué comme par le passé son rôle d'infrastructure satisfaisant les attentes de toute la région, à savoir la Suisse romande et la France voisine dans le domaine du transport aérien. Afin de continuer à garantir des services adaptés à la demande et offerts par les compagnies aériennes à des tarifs différenciés, l'AIG entend répondre favorablement aux sollicitations nouvelles des compagnies «low cost» pour garantir leur développement.

9.10 Office de la Promotion Economique

9.10.1 Conseil stratégique de la Promotion Economique

Conformément à la loi en faveur du développement de l'économie et de l'emploi, du 20 janvier 2000, le Conseil stratégique de la Promotion Economique est composé de 15 personnes désignées par les instances concernées, selon l'article 6 alinéa 2.

Ces 15 personnes ont été reconduites par arrêtés du Conseil d'Etat du 27 février 2002 et du 19 août 2003 pour

la période de 2002 à 2005. Le Conseil stratégique de la Promotion Economique se compose de :

M. Carlo Lamprecht	Président
M. Beat Burgenmeier	Université de Genève
M. Patrick Coïdan	CCIG
M. Olivier Grometto	UAPG
M. Bertrand Louis	Mission Suisse auprès des Org. Internationales
Mme Annouchka Mayor Ferrillo	CGAS
M. Pierre Muller	Ville de Genève
M. René Schneckenburger	Association des Communes Genevoises
M. Georges Tissot	CGAS
M. Steve Bernard	Expert
Mme Beth Krasna	Expert
M. Arturo Krueger	Expert
M. Andràs November,	Expert
M. Robin E. Offord	Expert
Mme Jane Royston	Expert
M. Charles Spierer	Expert

Le Conseil stratégique de la Promotion Economique a tenu 2 séances au cours de l'année 2003. A l'ordre du jour étaient notamment inscrits les sujets suivants :

- Nouvelle mouture de la Loi instituant une aide financière aux petites et moyennes industries (LAPMI).
- Renforcement du rôle des communes dans l'accompagnement de leurs entreprises.
- Proposition de nouvelles mesures fiscales, soit une provision en franchise d'impôt pour investissements futurs et l'égalisation à la baisse des centimes additionnels communaux sur l'impôt sur les bénéfices des PME-PMI.
- Accompagnement des entreprises-leaders (donneurs d'ordres) par les communes.
- Nomination d'un ombudsman «Industrie» pour servir de médiateur et d'accélérateur auprès des instances de l'Etat, des communes, des banques, etc., pour débloquer des situations difficiles.
- Projet de loi «Incubateur» PL 9067-A.
- Refonte/réorientation des aides aux PME-PMI.
- Définition de l'application aux cantons des directives de l'arrêté Bonny.

9.10.1.1 Mission

La Loi en faveur du développement de l'économie et de l'emploi, entrée en vigueur le 1er janvier 2001, précise comme suit les tâches de l'Office de la Promotion Economique :

- favoriser la création de nouvelles entreprises dans le canton,
- faciliter le développement des entreprises qui y sont installées,
- inciter les entreprises extérieures à s'y implanter,
- prévoir des coordinations avec les cantons proches et intéressés aux mêmes objectifs.

L'Office a notamment pour mission :

- d'animer une antenne servant d'intermédiaire entre les entreprises, l'administration et les divers organismes publics ou privés d'aides aux entreprises,
- d'assurer la concertation avec les organismes publics et privés actifs dans le domaine de la promotion économique,
- de faciliter l'accès au marché du travail et aux institutions de financement,
- de développer des actions de promotion de la place économique genevoise à l'étranger.

9.10.1.2 Objectifs 2003/Priorités

Priorités stratégiques

Parmi les priorités stratégiques qui ont marqué l'année 2003, on peut relever :

- la pertinence du secteur prioritaire des technologies de l'information et de la communication, encore renforcée par la conférence World Telecom 2003 à Genève, suivie du sommet mondial de la Société de l'information ;
- le développement du secteur des biotechnologies vers lequel se portent les efforts depuis plus de 2 ans, ainsi que des manifestations organisées à l'étranger en partenariat avec les académies et les entreprises biotech de la région lémanique sous le label BioAlps ;
- la collaboration transfrontalière avec la Haute-Savoie et l'Ain, ainsi qu'avec les cantons romands et du reste de la Suisse, partenaires dans différentes manifestations internationales ;
- la concentration des efforts de prospection et de démarchage sur de plus petites entreprises à très forte valeur ajoutée, d'origine locale ou étrangère, détenant un fort potentiel de développement, ceci afin d'éviter de congestionner davantage le marché du logement par l'arrivée de nombreux travailleurs expatriés.

Déménagement

Le déménagement de la Promotion Economique au 7, rue des Battoirs est prévu pour mi-2004. L'Office se trouvera ainsi dans des locaux plus appropriés au développement de l'équipe et de ses activités.

Organisation

L'Office a développé des moyens informatiques qui lui permettent de suivre ses dossiers de plus en plus nombreux et de maintenir à jour l'information concernant ses activités.

9.10.1.3 Evénements principaux

Pour la Promotion Economique l'année 2003 a été marquée par :

- l'adoption de la nouvelle mouture de la Loi instituant une aide financière aux petites et moyennes industries (LAPMI),
- l'adoption du projet de loi instituant une subvention globale d'équipement et de fonctionnement pour des incubateurs,
- une forte implication dans le projet Campus 4 de l'Ecole Internationale,
- un voyage d'affaires à St-Pétersbourg et Moscou,
- le déplacement d'une délégation genevoise au Japon.

9.10.1.4 Activités/Réalisations

Résultats

Au cours de l'année 2003, la Promotion Economique et ses partenaires ont participé à la mise en place, au démarrage et au développement de 94 entreprises (130 en 2002), lesquelles représentent, en 2003, plus de 1850 emplois existants et nouveaux (1570 en 2002). Le nombre moyen d'emplois par entreprise s'établit ainsi à 19.7, contre 12.1 emplois en 2002. Ces chiffres ne sont qu'estimatifs et devront, comme chaque année, être confirmés par l'enquête annuelle de l'OCSTAT (voir ci-dessous).

La répartition de ces entreprises selon les domaines d'activité est la suivante:

Domaines d'activité	Nombre d'entreprises
Services divers	16
Technologies de l'information, télécommunications	14
Commerce de détail et de gros	13
Restauration, hôtellerie, tourisme	10
Biotechnologie, industries pharmaceutiques	8
Industries diverses	5
Mécanique, électrotechnique, électronique	5
Négoce International	4
Artisanat	4
Industries alimentaires	3
Banques et finance	2
Bâtiment, construction, construction métallique	2
Education, loisirs	2
Ecologie, environnement	2
Transports, Aéronautique	2
Médecine-santé	1
Horlogerie, bijouterie	1
TOTAL	**94**

En 2003, les **services divers** occupent la première place avec 16 sociétés (17 en 2002), suivis de près par les **technologies de l'information et des télécommunications** avec 14 entreprises (contre 28 en 2002).

Comme l'année précédente, la plupart des nouvelles entreprises sont d'origine suisse (67 en 2003 / 78 en 2002). Les implantations d'origine étrangère proviennent essentiellement de la France (9 en 2003 / 12 en 2002) et des Etats-Unis (6 en 2003 / 10 en 2002).

Pour avoir une mesure directe et fiable du nombre de personnes occupées dans les entreprises qui ont été en relation avec un organisme de promotion économique, financé entièrement ou partiellement par l'Etat de Genève, le Conseil d'Etat a demandé à l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) d'effectuer une enquête sur une base annuelle.

Dans le cadre de cette enquête, les entreprises sont appelées à répondre à un questionnaire chaque année pendant les cinq ans qui suivent leur installation, leur création ou le développement pour lequel elles ont sollicité les services de la Promotion Economique.

Les résultats de l'enquête 2003 sont illustrés par les tableaux suivants:

Entreprises en relation avec un organisme de promotion économique, emplois et taille moyenne des entreprises, selon la date d'entrée en relation avec l'organisme concerné, en 2003

Situation à fin septembre — Canton de Genève

Date d'entrée en relation	Nombre			Répartition en %	
	Entreprises	Emplois	Taille moyenne	Entreprises	Emplois
Juillet 98-juin 99	57	1'321	23	14,9	16,5
Juillet 99-juin 00	51	2'636	52	13,3	33,0
Juillet 00-juin 01	100	1'015	10	26,1	12,7
Juillet 01-juin 02	57	405	7	14,9	5,1
Juillet 02-juin 03	118	2'612	22	30,8	32,7
Total	**383**	**7'989**	**21**	**100,0**	**100,0**

Source: Office cantonal de la statistique – Enquête sur les entreprises en relation avec un organisme de promotion économique.

Les entreprises en relation avec un organisme de promotion économique se divisent en trois catégories:

1. L'entreprise était déjà active en dehors du canton et elle a ouvert à Genève une filiale, une succursale, une agence ou une représentation.
2. L'entreprise était déjà active à Genève et elle a bénéficié de l'aide d'un des organismes de promotion économique dans le cadre d'une restructuration ou en raison de difficultés passagères.
3. L'entreprise est entièrement nouvelle.

Entreprises en relation avec un organisme de promotion économique, emplois et taille moyenne des entreprises, selon la catégorie de l'entreprise, les 5 dernières années

Situation à fin septembre — Canton de Genève

	Nombre			Répartition en %	
	Entreprises	Emplois	Taille moyenne	Entreprises	Emplois
Entreprises venant de l'étranger	109	2'744	25	28,5	34,3
Entreprises en restructuration	89	3'891	44	23,2	48,7
Entreprises totalement nouvelles	185	1'354	7	48,3	17,0
Total	**383**	**7'989**	**21**	**100,0**	**100,0**

Source: Office cantonal de la statistique – Enquête sur les entreprises en relation avec un organisme de promotion économique.

Entreprises en relation avec un organisme de promotion économique Répartition des entreprises et des emplois selon la catégorie de l'entreprise, les 5 dernières années

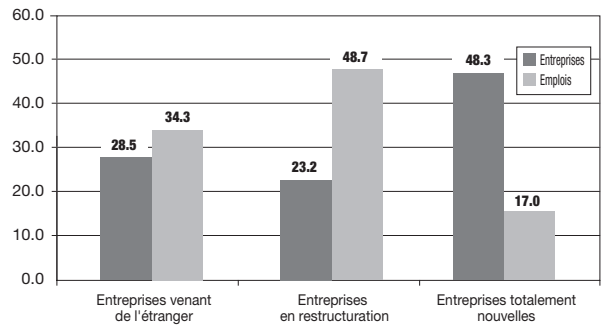

Source: Office cantonal de la statistique - Enquête sur les entreprises en relation avec un organisme de promotion économique.

Les prestations offertes par l'Office de la Promotion Economique peuvent être classées, par ordre d'importance, en 5 catégories :

1. Réception/conseil, une prestation fournie à la quasi-totalité des sollicitations
2. Soutien pour l'obtention de permis de travail
3. Requêtes fiscales
4. Aide à la recherche de locaux
5. Relations publiques
6. Tout autre type d'aides

Il faut relever que Genève est le seul canton à vérifier statistiquement les emplois réellement créés ou maintenus par les entreprises aidées. Ces résultats ne sont donc plus des estimations, à l'instar de la pratique des Offices de promotion économique des autres cantons, mais correspondent bel et bien à des réalisations.

Activités promotionnelles

Les régions d'Europe se battent sur tous les fronts pour attirer les investisseurs et les sociétés high-tech. Genève, tout comme l'ensemble de la Suisse, bénéficie à cet égard de bonnes conditions économiques générales en comparaison internationale, lui permettant d'être compétitive. Toutefois, l'activité de l'Office de la Promotion Economique est rendue difficile, compte tenu de la détérioration des conditions-cadres locales : manque de logements adéquats, nombre limité des places dans les écoles privées, problèmes pour l'obtention d'un permis B en raison de la limitation des contingents.

Dans cet environnement international toujours plus concurrentiel, Genève ne manque pas d'atouts, mais il faut les améliorer et les faire connaître. Ceci demande :

1. **une amélioration permanente des conditions-cadres**
2. **une intensification des efforts de communication et de prospection**
3. **le développement des secteurs à haute valeur ajoutée**
4. **un accroissement des réseaux sur le plan local et à l'étranger**

1. Amélioration des conditions-cadres

Formation / Education

La capacité d'accueil des écoles internationales est un élément-clé des infrastructures offertes aux expatriés provenant aussi bien du secteur institutionnel que du secteur privé. Un manque à ce niveau risque de péjorer le développement international et économique de Genève. La Promotion Economique suit donc de près cette problématique par, notamment :

– une forte implication dans le projet Campus 4 de l'Ecole Internationale,
– une intervention soutenue pour accélérer la réalisation de l'extension du Collège du Léman,
– une présence lors de la présentation du projet de nouveau bâtiment de l'Ecole Allemande de Genève, et prise de connaissance des besoins de l'Ecole dans le cadre de ce nouveau projet,
– en assistant régulièrement aux manifestations des écoles privées de Genève (Collège du Léman, Institut International de Lancy, etc.) et en étant constamment à l'écoute de leurs préoccupations.

Immobilier et autres infrastructures

www.geneveimmobilier.ch

Le site premises.ch, élaboré en son temps par la Promotion Economique avec la Société des Régisseurs, a été fermé en raison de sa désuétude pour passer sur le site *www.geneveimmobilier.ch*, site émanant de quelques régies et dans lequel la Promotion a investi pour que s'élabore une version anglaise. Comme le précédent, ce site permet de chercher des surfaces commerciales adéquates, mais aussi des surfaces d'habitation.

MIPIM 2003

Le MIPIM (Marché International des Professionnels de l'Immobilier) est la plus importante manifestation internationale relative à l'immobilier d'entreprise et à la relocalisation d'entreprises. L'Office de la Promotion Economique a joué un rôle pilote dans la conception et l'organisation d'une partie du stand suisse (SWISS CIRCLE): l'espace Lake Geneva Region dont le thème était : «La région franco-genevoise, un dynamisme transfrontalier». En effet, le projet, réalisé en étroite collaboration avec le DAEL, regroupait non seulement les collectivités publiques genevoises, mais aussi le milieu institutionnel français (représenté par les régions frontalières de l'Ain et de la Haute-Savoie) ainsi que plusieurs partenaires privés de la région lémanique.

La Promotion Economique travaille en étroite collaboration avec la **Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI)** en ce qui concerne les surfaces industrielles et artisanales.

Elle assiste par ailleurs régulièrement aux séances de **l'Observatoire du logement** mis sur pied par l'Office cantonal du logement, et entretient des liens avec de nombreux acteurs du secteur immobilier de Genève et de sa région. A ce titre, elle a notamment :

– présenté la mission et les priorités stratégiques de la Promotion Economique au **Forum de l'Immobilier** au Domaine de Divonne,
– fait une intervention à **l'Institut d'Architecture**, à l'intention des étudiants du 3e cycle Management urbain,
– eu de nombreux contacts et rencontres avec les communes du canton (Versoix, Collonge-Bellerive, Plan-les-Ouates, Onex, etc.).

Transports

L'Aéroport International de Genève est un atout majeur de Genève, notamment lors de l'installation de sociétés étrangères. La Promotion a donc apporté son soutien lors de l'implantation de nouvelles compagnies aériennes et a assisté à l'inauguration de nouvelles lignes aériennes.

La Promotion Economique était présente lors de la 3e édition du Salon International de l'Aviation d'Affaires (EBACE) à Genève.

2. Intensification de la communication et de la prospection

Le site www.geneva.ch

Le site *www.geneva.ch*, qui réunit l'Office de la Promotion Economique et ses partenaires (Ville de Genève, CCIG, Fondation Genève Place Financière, OPI, Genève-Tourisme, AIG, Orgexpo, Centre d'Accueil pour Internationaux, FTI, Ports-Francs, OPAGE), a reçu un nombre de visiteurs record. En 2003, il y a eu un total de 1'179'520 visiteurs (contre 916'038 en 2002 et 858'486 en 2001). Ceci témoigne d'une progression constante de la fréquentation

du site et correspond à une moyenne de 3'221 visites par jour (contre 2'641 en 2002 et 2'346 en 2001).

Le site est systématiquement consulté par plus de 80% des prospects de la Promotion Economique. Chaque semaine des «nouvelles» sur l'actualité de la vie économique genevoise et de la région lémanique sont postées sur la page d'accueil. En 2003 le site a subi une mise à jour conséquente. La nouvelle version permet une navigation facilitée, présente des contenus bien structurés et utiles, et offre la possibilité de réaliser des recherches dans les archives du site.

Les documents spécifiques

La Promotion Economique réalise des documents d'information dans le cadre des missions qu'elle remplit.

Ainsi le numéro 6 du magazine de la Promotion Economique en langue anglaise **Why Geneva** est sorti cette année. Le numéro 7 est attendu pour début 2004. Cette publication a pour objectif principal de faire connaître la place économique genevoise et ses atouts à travers des articles de fond et des interviews. Le magazine est devenu populaire auprès des entrepreneurs étrangers intéressés à une implantation dans le canton de Genève, il représente une source d'informations utiles pour les décideurs et est disponible en format électronique sur le site *www.geneva.ch*.

La publication statistique **Comparaisons Internationales**, éditée annuellement en langues anglaise et française, comparant les avantages et coûts de Genève par rapport à ceux d'autres villes européennes concurrentes, a été enrichie et améliorée en 2003. Un important chapitre traite des nouvelles technologies, et notamment des biotechnologies avec l'introduction d'une nouvelle étude sur l'innovation dans la biotechnologie, réalisée par la Commission Européenne.

Une collection de fiches est également disponible sous le nom de **Guide du créateur d'entreprise dans le Canton de Genève**. Cet ouvrage réalisé en langue française a pour but d'expliciter les démarches nécessaires pour la création d'une entreprise dans le canton. Le guide est rédigé par la Promotion Economique, avec le concours de la Banque Cantonale de Genève, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Genève et la Fédération des Entreprises Romandes.

En plus de ces publications essentielles, l'Office réalise un certain nombre de dépliants utiles aux différents publics concernés par les prestations de promotion économique. Ainsi est produit le **Geneva Pocket Guide**, un dépliant présentant de manière synthétique les atouts de la place économique genevoise. Ce dépliant est principalement utilisé lors des manifestations auxquelles l'Office participe, il est également disponible en ligne sur le site *www.geneva.ch*. Dans le domaine de l'aide à la création et au développement des entreprises locales, l'Office édite la fiche **Organismes d'aide au démarrage et au développement d'entreprises**. Ce document représente un tableau des organismes de soutien aux entreprises et met en exergue les spécificités de leur intervention. Il est utile pour permettre aux entrepreneurs de s'orienter correctement selon leurs besoins et demandes.

Au-delà des publications précitées, l'Office collabore avec des partenaires pour réaliser un certain nombre d'autres documents utiles dans le cadre de son action. Cette collaboration est notamment illustré par la brochure **Geneva Tax & Legal Guide** qui présente les conditions fiscales et légales applicables aux entreprises dans le canton. Cette publication est réalisée en langue anglaise et peut être consultée sur le site *www.geneva.ch*. Un autre exemple de collaboration est la réalisation, en collaboration avec les agences de développement économique de l'Ain et de Haute-Savoie, d'une brochure sur les atouts de la Lake Geneva Region pour le MIPIM 2003 (*www.lakegenevaregion.info*).

3. Développement des secteurs à haute valeur ajoutée

Projet de loi «Incubateur» PL 9067-A

Le Projet de loi instituant une subvention d'équipement et de fonctionnement pour des incubateurs (soutien logistique à la création d'entreprise) a été mis en chantier début février 2003 et adopté par le Conseil d'Etat le 23 juillet 2003. Le Grand Conseil l'a accepté le 19 décembre 2003. Les incubateurs concernés sont les suivants:

- ECLOSION, bio-incubateur des sciences de la vie, qui sera en fonction dès janvier 2004, et qui comportera des laboratoires pour la recherche en biotechnologie,
- FONGIT, un incubateur en fonction depuis 1997, qui voit ainsi consolidés son statut et son financement. La FONGIT est spécialisée dans la mécatronique, et en particulier l'instrumentation,
- GENILEM, qui fournit du coaching aux start-up.

Biotechnologies et sciences de la vie

BioAlps

La collaboration en matière de sciences de la vie s'intensifie en Suisse romande. Trois cantons se sont joints à l'opération lancée par Genève et Vaud à l'occasion de la constitution de l'Association BioAlps qui regroupe maintenant les cantons de Genève, Vaud, Fribourg, Neuchâtel et Valais et constitue une plate-forme intercantonale de promotion économique.

L'association est chargée de favoriser l'essor des sciences de la vie et du domaine biomédical en Suisse romande. Elle inclut également six institutions académiques des cantons membres: EPFL, UNIL, CHUV, HUG et la Haute Ecole Valaisanne (HEVS).

Dès janvier 2001, l'EPFL, les Hautes Ecoles et les Hospices cantonaux genevois et vaudois se sont groupés pour promouvoir les compétences académiques et industrielles des sciences de la vie. La région lémanique occupe déjà la première place suisse en ce qui concerne la recherche biomédicale, et la troisième place au niveau européen.

L'adhésion des cantons romands marque leur volonté de considérer le secteur biomédical comme un élément prioritaire de la promotion économique. L'association a réalisé en 2003 un état des lieux complet du secteur des sciences de la vie qui a débouché sur la création d'une base de données unique pour la Suisse romande.

BioAlps a aussi pour but de promouvoir les jeunes pousses (start-up) de Suisse romande, en finançant leur présence dans des manifestations régionales et internationales, en vue de contacter des investisseurs et de renforcer leur notoriété auprès des milieux financiers et industriels.

BioData, Genève (janvier 2003)

Pour la seconde fois, ce symposium international des sciences de la vie s'est tenu à Genève. Cette importante manifestation réunit à la fois les secteurs financiers, les jeunes entreprises et les jeunes pousses et permet ainsi de générer

des alliances stratégiques. Elle permet à la région lémanique de s'afficher comme lieu phare des biotechnologies.

BIO2003, Washington DC (juillet 2003)

La Promotion Economique et son représentant aux USA étaient présents à cette grande foire mondiale annuelle du biotech, qui a réuni les offices de promotion économique du monde entier. Plusieurs contacts ont pu être établis avec d'importantes firmes biotech, dont une a choisi entretemps Genève pour l'implantation d'une unité européenne.

Bio Expo 2003, Tokyo (mai 2003)

Avec 380 exposants et 14'000 visiteurs, BioExpo est la plus grande foire biotech d'Asie. Le canton de Genève était présent sous le couvert «BioAlps» sur le stand commun «Swiss Biotech», avec les représentants de BioValley (Bâle) et de Mednet (Zurich) ainsi que du SECO. Cette participation a permis à Genève de faire reconnaître le centre de compétence biotech BioAlps dans le monde entier, d'établir des contacts avec des entreprises japonaises prospectées, de collaborer avec les partenaires suisses BioValley et MedNet de manière à vendre le concept «Swiss Biotech» et d'assurer un rôle de leader dans l'organisation et le déroulement de la manifestation.

BioContact, Québec (octobre 2003)

Cette 4e présence de Genève à cette importante manifestation était à nouveau placée sous le nom de BioAlps. La manifestation était un succès pour Genève dont une prestation en commun avec SWX était très appréciée et qui a pu établir d'intéressants contacts avec des sociétés qui ont exprimé leur intérêt à une implantation à Genève. Le suivi est assuré par Thaler Associates, représentant de Genève aux Etats-Unis.

Technologies de l'information et Nanotechnologies

Groupe NTIC

Ce groupe s'est constitué sur l'initiative du chef du Département. Réunissant lors de sa création en 2001 les CEO des entreprises phares de la région du secteur des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), il englobe, dès 2002, également les représentants du secteur des biotechnologies.

L'objectif principal de la réunion de juin 2003, dans les locaux des Services Industriels de Genève (SIG), était de faire bénéficier le secteur industriel de Genève de la synergie créée lors des rencontres précédentes de ce groupe et de donner ainsi une nouvelle impulsion à cette importante branche de l'économie genevoise.

Telecom World 2003

Sur le thème de «Lake Geneva Region, the right environment for your business», la Promotion Economique, associée au Département de l'économie du Canton de Vaud et à la Chancellerie d'Etat de Genève, a exposé, sur un stand de presque 600 m², le potentiel de la région à ITU Telecom World 2003. L'objectif était de mettre en valeur Genève et sa région en tant que pôle leader dans les technologies de l'information et de la communication en Europe et dans le monde.

Associés au CERN, à l'EPFL, à l'UNIGE et aux SIG, les deux cantons ont représenté la région sur un stand commun, piloté par l'OPI. Le CERN a notamment mis en perspective le «GRID», une nouvelle technologie d'analyse de données et de résolution de problèmes scientifiques. L'EPFL a traité de la compression d'images et de transmission GSM par routage et réseau auto-organisé. Symbole de la réussite technologique, la Coupe de l'America était exposée sur le stand. Ce fut également l'occasion, pour 25 entreprises locales présentes sur le stand, de mettre en avant leurs toutes dernières innovations.

Malgré une conjoncture difficile et une baisse de fréquentation globale à Telecom, le succès du stand «Lake Geneva Region» a été bien au-delà des espérances et les entreprises présentes ont réalisé de très nombreux contacts et signé plusieurs contrats sur place.

Dans le cadre du stand Lake Geneva Region et des forums de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), l'Office de la Promotion Economique, en collaboration avec la CTI, le CCSO et GM production, a organisé un forum «Swiss Business Opportunities» à l'Arena, au cours duquel 8 entreprises suisses innovantes ont présenté leur projet sous forme d'elevator pitch. M. André Kudelski, Président et CEO du groupe Kudelski, a participé à ce forum pour exposer les défis de l'innovation dans le domaine des télécommunications et partager ses succès avec les nouveaux entrepreneurs.

Cet événement, qui avait pour but de rassembler des entrepreneurs, des start-up, des investisseurs, des chercheurs, des décideurs et des professionnels du domaine des télécommunications, a été une vitrine de la force d'innovation des start-up suisses et du dynamisme de la région. Les entrepreneurs ont ainsi eu l'opportunité d'entrer en contact avec des acteurs-clés du marché et de confronter leur modèle d'affaires. Ils ont ainsi bénéficié d'une occasion unique de valider et de faire progresser leur projet tout en profitant de la qualité du réseau de tous les partenaires associés à cet événement.

Inforum 2003

L'Office de la Promotion Economique était présent lors de la 8e édition du forum romand des technologies de l'information et a organisé un séminaire sur le thème «Transactions commerciales et commerce électronique: quels risques au regard de la loi fédérale sur la protection des données?», avec la présentation de deux projets innovants dans le domaine de la sécurité informatique. La participation à cette manifestation a permis à l'Office de renforcer les liens avec les sociétés locales du secteur informatique.

Industries du développement durable

La responsabilité sociale et environnementale des entreprises joue un rôle de plus en plus important et devient un critère concurrentiel qui peut s'avérer décisif. Ainsi, le DEEE a pris pour objectif de sensibiliser les entreprises sur le concept du développement durable. Il a collaboré avec le Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement, la Fédération des Syndicats Patronaux et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Genève, à la publication d'un Guide Pratique sous le titre «**PME et Développement Durable**», un ouvrage qui s'inscrit dans le cadre de l'Agenda 21 et dont l'objectif est de sensibiliser les PME aux nouveaux défis qui leur sont posés et de leur fournir un ensemble d'outils pratiques leur permettant d'implanter de manière appropriée et flexible une démarche de développement durable.

La Promotion Economique est membre du **Groupe de travail «Coopération au développement économique et**

commercial» instauré par la Direction des affaires extérieures dans le cadre de la Loi Agenda 21.

La Promotion Economique participe à l'élaboration d'un projet défini dans le cadre du **Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe**. L'objectif de ce projet est de mettre en place, au niveau européen, une plateforme d'échanges d'expériences et de parrainages inter-entreprises portant sur des actions s'inscrivant dans le cadre du développement durable.

En octobre 2003, Genève était une des villes suisses visitées par le **8e Media Tour of Switzerland** organisé par «Location: Switzerland». Cette visite de journalistes américains était placée sous le thème du développement durable.

4. Animation des réseaux sur le plan local et à l'étranger

Etats-Unis

La société Thaler Associates est le représentant de Genève aux Etat-Unis, notamment au sein d'importants organismes commerciaux, tels que le Northern Virginia Technology Council et le International Trade Council, permettant ainsi d'avoir accès aux sociétés high-tech et de nouer des contacts avec les décideurs de ce secteur. Thaler Associates fait la promotion de Genève aux USA par une distribution ciblée et régulière des brochures éditées par la Promotion Economique et par l'identification de sociétés susceptibles d'être intéressées à une implantation dans le Canton de Genève. Ainsi, en 2003, Thaler Associates a pris individuellement contact et fourni des informations sur les atouts de Genève comme site d'implantation à plus de 200 sociétés en Californie, plus de 50 dans la région de Boston, plus de 300 dans le Nord-Est des Etats-Unis (NY, NJ, PA, MD, VA), environ 30 au Canada et plus de 300 dans d'autres régions des Etats-Unis.

Thaler Associates, qui vient de renforcer et de réorganiser son équipe, a notamment représenté Genève au sein de la New York Biotechnology Association avec l'objectif d'établir des contacts avec des sociétés susceptibles d'être intéressées à une implantation à Genève, et a initié, toujours dans le même but, des contacts avec la Pennsylvania Biotechnology Association et plusieurs autres associations dans ce domaine. Par ailleurs, Thaler Associates a participé à Bio2003 à Washington DC et à BioContact au Québec, Canada, et assuré le suivi des contacts établis lors de ces événements, a pris part à la Medical Technology Road Show organisée par «Location: Switzerland», avec des présentations à Minneapolis et à Philadelphia, et, en tant qu'observateur, à d'autres manifestations du SECO. En plus, la société a représenté Genève à l'occasion de l'inauguration de SwissNex à San Francisco.

Asie

La société CH Projects Management, sous la direction de Me Charles Ochsner, de Tokyo représente Genève au Japon, notamment par la distribution ciblée des brochures promotionnelles de Genève. C'est par ses soins que cette documentation est traduite en japonais et adaptée au marché local.

En 2003, CH Projects a, notamment, aidé à la mise en place du Pavillon suisse et assuré la promotion de Genève lors de la manifestation Japon BioExpo 2003, apporté son soutien à l'organisation des séminaires du SECO à Tokyo et à Osaka et organisé la visite de la délégation genevoise au Japon et assumé le suivi des contacts établis lors de ce déplacement.

La Promotion Economique a profité de la présence à Genève de dirigeants d'importantes entreprises japonaises à l'occasion de World Telecom 2003 pour les inviter à un petit déjeuner, avec la présence du Président du DEEE et de M. Yoshio Utsumi, Secrétaire général de l'UIT.

Délégation genevoise JAPON

Sous la présidence de M. C. Lamprecht, une délégation genevoise, composée de représentants du DEEE, de l'Université de Genève, de l'OPI et de représentants du secteur privé, s'est rendue du 18 au 26 octobre au Japon, où elle a rejoint une délégation des cantons de Vaud, Valais et Neuchâtel pour une campagne de promotion dans ce pays. Grâce à l'organisation du représentant de Genève à Tokyo et à la collaboration du JETRO (Japan External Trade Organization), l'objectif de ce déplacement a pu être atteint, à savoir:

- pour la Promotion Economique: établir ou maintenir des contacts pour présenter aux sociétés japonaises les atouts d'une implantation en Suisse,
- pour les représentants des universités: rencontrer leurs homologues des institutions de recherche japonaises en vue de collaborations scientifiques et prendre contact avec des partenaires industriels japonais intéressés par des technologies de l'Université et des Hôpitaux Universitaires de Genève.

Les membres de la délégation ont pu visiter d'importantes sociétés, centres de recherches scientifiques et technologiques, notamment dans les secteurs de la biotechnologie et de la nanotechnologie, ce qui a permis d'établir des contacts intéressants et d'initier ou de renforcer des liens avec les instituts visités. Ce voyage devra donner lieu à un important suivi.

Séminaires SECO pour investisseurs, Tokyo et Osaka (mai 2003)

En collaboration avec le Jetro, le SECO a organisé un séminaire d'investisseurs au Japon, divisé en trois sessions principales, soit une session consacrée aux atouts économiques liés à l'investissement en Suisse, une séance focalisée sur les secteurs de hautes technologies et un volet comprenant les aspects légaux liés à une implantation en Suisse.

Le séminaire de Tokyo a eu 122 participants, celui d'Osaka 80. Deux firmes japonaises ont exposé les expériences faites lors de leur implantation en Suisse. La Promotion Economique figurait parmi les orateurs principaux.

Visites d'entreprises et contacts, région Kansai (mai 2003)

Accompagnée d'un représentant de Jetro Osaka, la Promotion Economique a visité pendant deux jours des organismes économiques et des entreprises privées de la région de Kansai, qui semblaient tous sensibles à l'attrait de Genève comme lieu d'implantation.

Europe

Salon Export-Expat, Paris (mars 2003)

Comme en 2002, la Promotion Economique était présente à ce salon organisé par la Chambre de Commerce Suisse en France. L'objectif de cette participation était la

promotion de Genève à des futurs expatriés français. Une dizaine de sociétés intéressées par une implantation en Suisse ont reçu une documentation complète sur les atouts de Genève.

Voyage d'affaires à St-Pétersbourg et à Moscou (juillet 2003)

Une délégation, composée de représentants du Canton et de la Ville de Genève et de dirigeants d'entreprises genevoises, présidée par M. Carlo Lamprecht, s'est rendue à St-Pétersbourg à l'occasion du 300e anniversaire de cette ville. Le voyage s'est déroulé pendant la «Semaine Suisse», organisée pour marquer de façon concrète les liens de la Suisse avec cette ville. Le déplacement avait pour but de promouvoir la place de Genève et ses produits auprès d'acteurs économiques russes et d'offrir la possibilité à des chefs d'entreprises genevoises et russes de se rencontrer et d'évaluer leurs possibilités et leur intérêt à nouer des relations d'affaires. La Promotion Economique a fait une présentation, à Moscou, des atouts de Genève.

Séminaires SECO Paris et Lyon (juin 2003)

La Promotion Economique a participé aux séminaires organisés par le SECO sous le thème «S'implanter, investir et réussir en Suisse» à Lyon et à Paris.

IPA World Forum à Amsterdam (juin 2003)

Organisée par RedHotLocation, une branche d'IPA World, la première édition de ce forum, qui réunissait 28 pays, offrait une plate-forme pour les promotions économiques du monde entier afin de faire le point sur les dernières nouvelles et tendances de stratégies de relocalisation internationale. Une participation, idéalement une fois par année, est intéressante pour Genève de par le nombre de contacts au niveau des sociétés de conseil en relocalisation, de fiduciaires, de concurrents et de médias spécialisés.

Genève

Le Groupe de coordination des activités promotionnelles de Genève (GCAPG)

Ce groupe réunit tous les acteurs marketing de la promotion économique de Genève (DEEE, Ville de Genève, CCIG, Fondation Genève Place Financière, Fondation pour Genève, Aéroport International de Genève, OPI, OPAGE, Genève Tourisme, FTI, Ports-Francs, Geneva Palexpo, le CICG et le Centre d'accueil pour les Internationaux). Il a été constitué afin d'apporter à la fois une information mutuelle sur les activités et projets respectifs de chaque organisme concerné, pour déterminer les divers aspects d'une promotion offensive et efficace, ainsi que pour prendre en main certaines actions promotionnelles d'ensemble tel que le site Internet *www.geneva.ch* qui est une œuvre commune. C'est grâce aux efforts conjugués de tous les partenaires du groupe qu'une action promotionnelle aussi intense et aussi vaste peut être mise en œuvre chaque année et que les actions communes regroupant plusieurs de ces acteurs ont pu être mises sur pied. En 2003, le groupe s'est réuni à quatre reprises.

Open des décideurs

Participation de l'Office de la Promotion Economique à la 8e Journée Open des Décideurs au BFM avec un stand du Guichet pour entreprises et l'organisation d'une 'mini conférence' sur le thème «Réussir ensemble: les aides financières de l'Etat». Cette manifestation a pour objectif de renforcer les liens entre les entreprises présentes et leurs clients. Elle permet également de développer des synergies entre les entreprises participantes. La manifestation, qui se déroule dans un cadre convivial et propice à l'établissement de nouveaux contacts, apporte une visibilité à l'Office de la Promotion Economique et permet d'élargir son réseau.

First Tuesday

– Le partenariat avec les First Tuesday apporte à l'Office de la Promotion Economique une plate-forme exceptionnelle de networking promotionnel et d'image. Les First Tuesday sont organisés régulièrement à Genève et Lausanne, ainsi que de manière ponctuelle dans d'autres villes de Suisse romande. Ces manifestations attirent, à Genève, environ 300 personnes par événement et traitent en profondeur divers sujets d'actualité. Les First Tuesday représentent une plate-forme de mise en relation unique en Suisse romande.

Autres contacts

La Promotion Economique entretient des contacts suivis avec les entreprises, organismes et partenaires installés à Genève et est présente lors d'inaugurations et d'autres manifestations (assemblées générales, rencontres annuelles, work-shops, forums, séminaires, réceptions, présentations, conférences de presse, visites d'entreprises, etc.) organisées par eux. Dans ce contexte, une attention particulière est donnée à la Genève internationale.

Par ailleurs, elle assiste et/ou est membre du Jury pour la remise des prix suivants: Prix de l'Artisanat, Prix de l'Industrie et de la Jeune Industrie, Swiss Technology Award.

Dans le but de renforcer la collaboration, les activités et la stratégie de la Promotion Economique sont également présentées aux services de l'Etat concernés (OCE, OME, OCP, etc.).

Collaborations hors du canton

Collaboration avec le SECO

La Promotion Economique a participé aux séminaires de Bad Ragaz et Interlaken, organisés par le SECO. Les thèmes principaux traités lors de ces séminaires étaient la nouvelle politique régionale, l'élaboration d'une statistique commune aux cantons et relative à la création d'entreprises et d'emplois, ainsi que la définition du futur programme du SECO.

La Direction des affaires économiques et de l'Office s'est déplacée à Berne pour échanger des réflexions sur différents aspects de la vie économique en Suisse.

Dans le cadre des manifestations organisées par le SECO, la Promotion Economique a participé au Salon des entrepreneurs à Paris, une manifestation qui rassemble tout ce qui peut intéresser un entrepreneur et/ou un créateur d'entreprise, sur le stand «Location: Switzerland», a reçu les journalistes américains du Media Tour sur le thème du développement durable, et a participé à un séminaire d'information sur l'économie japonaise.

Collaboration transfrontalière

– Participation au Groupe de travail Rectangle d'or qui réunit des partenaires institutionnels et du secteur privé pour une concertation commune sur la mise en valeur du pôle de développement se situant de part et d'autre de l'Aéroport International de Genève. Il s'agit d'un des

projets transfrontaliers du Comité régional franco-genevois (CRFG).
- La Promotion Economique est membre du Réseau d'information et de compétence sur les accords bilatéraux, dirigé par la Direction des affaires extérieures.
- Participation au 2e Forum transfrontalier organisé par le Comité Régional Franco-Genevois (CRFG).
- Rencontre avec les autorités de Lyon sur le développement économique de Lyon et de Genève.
- Visite du Site d'Archamps sur invitation du Directeur général des Services Départementaux de Haute-Savoie.

Accueil de délégations étrangères
- Accueil d'une délégation d'experts de l'OCDE,
- Accueil d'une délégation japonaise et présentation des mesures économiques genevoises,
- Présentation de l'économie genevoise à une délégation belge.

Outils d'aide aux entreprises

Le Guichet pour entreprises

Le Guichet pour entreprises de l'Office de la Promotion Economique se positionne comme une plate-forme d'informations, de conseil et d'orientation non seulement pour les créateurs d'entreprises mais également pour les entreprises établies. Le Guichet a été fortement sollicité en 2003, renforçant ainsi son rôle de conseil aux créateurs d'entreprises, d'interface entre l'économie privée et l'administration et de plate-forme de mise en relation. Ainsi, il fonctionne comme accélérateur et facilitateur par rapport à des projets de création, de développement ou de restructuration d'entreprises.

Afin d'améliorer les prestations fournies, le Guichet renforce en permanence son réseau de partenaires. Ce réseau permet d'apporter un service adéquat aux entreprises. Le tissu économique genevois s'en trouve ainsi renforcé. Ces mises en relation permettent également de définir de nouvelles opportunités d'affaires.

Fréquentation du Guichet pour entreprises

La fréquentation de l'accueil au Guichet de l'Office de la Promotion Economique a fortement augmenté et confirme ainsi son rôle de plate-forme.

Activité du Guichet pour entreprises :

	2003	2002
Entretiens avec un conseiller	495	345
Sollicitations par e-mail	1'710	425
Achat du Guide du créateur d'entreprise[1)]	192	427
Autres requêtes	593	272

1) Suite à sa mise à disposition sur le site *www.geneva.ch,* le nombre des achats au Guichet a sensiblement diminué.

Rôle fédérateur du Guichet

Durant l'année 2003, 109 projets (298 en 2002) ont été orientés vers des organismes de soutien ou de financement. Le Guichet reste, de ce fait, un partenaire privilégié des différents organismes et participe activement à l'essor de ceux-ci. De plus, le suivi de projets et l'échange d'expériences lui permet d'améliorer de manière continue la qualité de ses prestations.

REMINNO

REMINNO comprend l'ensemble des organismes étatiques, para-étatiques et privés de l'économie du Canton de Genève (la Fondation Start-PME, la LAPMI, l'OGCM, la Fondetec, le CCSO-Genève, la FONGIT, GENILEM, l'OPI, le RESEAU, la CCIG, la HES, UNITEC, Euresearch et l'Association PME). La mission de REMINNO est la mise en réseau des organismes engagés dans le soutien à la création et au développement d'entreprises créatrices d'emplois et de valeur ajoutée dans un but d'efficience. Ce groupe permet un échange d'informations et ainsi une meilleure coordination entre les activités de chacun. Il permet également de participer, de manière commune, à plusieurs manifestations et ainsi de sensibiliser de manière efficace les entreprises par rapport aux différentes aides publiques et privées.

Dans le cadre des activités REMINNO, un groupe de travail a été formé afin de définir une démarche pour faciliter la participation des entreprises genevoises à des projets du 6e programme cadre, un programme de recherche de la Communauté Européenne qui vise à soutenir la recherche dans les domaines des sciences de la vie, de la génomique, de la biotechnologie, de la qualité de l'alimentation, des technologies de la sécurité, des technologies de l'information, de la coopération internationale, des nanotechnologies, de l'aéronautique et du développement durable.

Développement de la plate-forme SmartCapital *www.smartcapital.ch*

SmartCapital est une plate-forme de mise en relation entre nouvelles entreprises innovantes à la recherche de fonds propres et investisseurs. La plate-forme a subi une mise à jour importante en 2003. La nouvelle version permet une gestion facilitée des projets soumis ainsi que la gestion de l'organisation de manifestations (gestion des invitations, des inscriptions et des archives).

Concernant les projets soumis, l'évolution des exigences des porteurs de projets ainsi que des investisseurs nécessitent une modification du concept de SmartCapital. Une présentation des projets sur un site Internet n'est, aujourd'hui, plus suffisante pour une mise en contact fructueuse entre porteurs de projets et investisseurs. Ainsi des ateliers de financement sont en préparation afin d'augmenter l'efficacité de la plate-forme. Ces ateliers, qui devraient voir le jour en 2004, ont pour objectif de présenter des projets auprès d'investisseurs potentiels. Les contacts préliminaires avec les différents acteurs sont encourageants.

A ce jour, la plate-forme contient 10 projets (5 en 2002).

Petits déjeuners des start-up

Dans le but de favoriser la mise en réseau des start-up et de leur apporter des informations pratiques sur des sujets techniques les concernant, l'Office de la Promotion Economique organise des petits déjeuners, sur une base mensuelle, et en collaboration avec les grandes fiduciaires. Ces petits déjeuners ont lieu à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Genève (CCIG) et réunissent, en moyenne, une cinquantaine de personnes, dont principalement des entrepreneurs et des partenaires potentiels. Ils sont animés par un journaliste, soit du *PME Magazine*, soit de l'*Hebdo Magazine*, qui ouvre le débat après les exposés afin que chacun puisse intervenir avec un cas pratique. En 2003, l'*Hebdo Magazine* a rejoint les partenaires des Petits déjeuners, en remplacement du journal *Le Temps*.

Les thèmes suivants ont été traités en 2003 :

- Acquisition et transmission d'entreprise
- Gestion de la trésorerie
- Comment communiquer avec la presse ?
- Gestion en période de crise - aspects économiques et juridiques
- Le financement des start-up : comment négocier un contrat avec un investisseur ?
- Optimisation fiscale
- Développement à l'international
- Valorisation d'entreprise

Les petits déjeuners représentent ainsi une manifestation-clé de l'Office de la Promotion Economique dans la mesure où ils maintiennent et renforcent son réseau. Par ailleurs, sous l'impulsion de l'Office de la Promotion Economique, le concept des petits déjeuners a été repris par le canton de Vaud.

Organismes d'aides et de financement aux entreprises

Refonte/réorientation des aides aux PME/PMI

Une étude réalisée au sein du département propose l'adoption de plusieurs mesures, telles que le regroupement de la Fondation Start-PME et de la LAPMI, notamment pour rationaliser leur gestion, élargir l'accès aux aides publiques à travers un plus grand nombre d'établissements bancaires, raccourcir les processus de décision et simplifier les procédures pour les requérants, puis augmenter le plafond maximum des cautionnements qui peuvent être octroyés par l'OGCM. Des projets de loi seront déposés sur ces divers sujets.

Loi instituant une aide financière aux petites et moyennes industries (LAPMI)

La loi, durant l'exercice écoulé, a fait l'objet de modifications, notamment l'élargissement des possibilités de cautionnements aux crédits d'exploitation (auparavant uniquement aux crédits d'investissement), l'introduction de la contribution partielle au paiement des rentes dues à la Fondation des terrains industriels, du soutien à des entreprises ayant des besoins de financement temporaires et du renforcement des mesures de contrôle (possibilité de mandater des experts indépendants pour effectuer un audit, voire un accompagnement des dirigeants de l'entreprise).

En 2003, l'Etat a examiné 7 demandes de cautionnements dont une a été accordée; deux entreprises ont retiré leur demande. Trois autres requêtes sont en cours de traitement. Le montant total des cautionnements accordés depuis la mise en œuvre de la loi (01.07.1997) s'élève à CHF 17'390'000.—. Les cautionnements en cours se montent à CHF 5'695'000.— et concernent 9 entreprises, soit un montant moyen de CHF 632'800.— par entreprise pour l'encours actuel. Sur la totalité des cautionnements accordés depuis la création de la LAPMI (1999), 6 faillites ont été prononcées, l'appel à caution correspondant se montant en tout à CHF 5'100'750.—.

Ces dommages sont entièrement couverts par la provision constituée au titre de la couverture du risque LAPMI.

Fondation Start-PME

45 demandes de renseignements ont été adressées à la Fondation Start-PME (dont 2 pour la même société), auxquelles il y a lieu d'ajouter 2 demandes en attente de décision, 1 accord de principe et 11 demandes en attente de complément de dossier au 31 décembre 2002, ce qui donne pour l'année 2003 un total de 59 dossiers.

Sur la base des dossiers retournés, 24 projets ont pu être soumis au Conseil de la Fondation (dont 4 concernent 2 sociétés). Dans le cadre de ces demandes, 10 dossiers ont été acceptés et se répartissent comme suit :

Nombre de sociétés	Secteur d'activité	Montant CHF	Nombre d'emplois estimés
6*	Technologie de l'information	1'876'000.—	83.50
2	Industrie	125'000.—	—
0	Commerce	0.—	—
2	Service	2'067'000.—	26.00
10		**4'068'000.—**	**109.50 ****

* dont 2 pour la même société

** il s'agit du nombre d'emplois que les sociétés ont déclaré vouloir créer au cours de l'année 2003 lorsque les dossiers ont été soumis.

Les deux sociétés actives dans l'industrie bénéficient d'un soutien depuis plus de 3 ans et ne sont pas comprises dans ces chiffres. Elles comptaient 28 employés au total lors du dépôt des demandes. Sur les 9 sociétés qui ont reçu une réponse positive en 2003, 7 sociétés bénéficiaient déjà d'un soutien de la Fondation Start-PME au 31 décembre 2002.

En outre, le total de l'état des demandes de soutien financier au 31 décembre 2003 se décompose comme suit : 10 demandes ont reçu une réponse favorable, 1 demande est en attente de décision, 12 demandes ont été refusées, 24 demandes ont été retirées et/ou sont restées sans suite, 12 demandes sont en attente de complément de dossier.

Office genevois de cautionnement mutuel pour commerçants et artisans (OGCM)

En 2003, l'OGCM a reçu 329 demandes de renseignements. 74 dossiers ont été présentés à son Conseil, qui a accepté 41 demandes pour un montant total de CHF 3'634'500,-. Les projets ainsi cautionnés ont permis la création de 108 emplois. 27 demandes ont été refusées et 6 demandes ont été retirées en cours d'étude.

GENILEM

Le constat qui a fait émerger Genilem Vaud-Genève en 1995 est plus que jamais d'actualité. La Suisse romande recèle les ingrédients de base pour la création d'entreprises : il y a des compétences, des idées et des personnes douées d'un esprit d'initiative.

Mais pour passer le cap tumultueux du démarrage, le détenteur d'une idée doit y ajouter des capacités de gestionnaire, de visionnaire, de vendeur et de vulgarisateur qu'il n'a pas forcément acquises durant son parcours. Or sa jeune structure est gourmande de son temps et de ses ressources. Il lui faut une solution rapide, peu coûteuse et personnalisée.

Un accompagnement sur mesure pendant les trois années du démarrage, c'est la réponse qu'a développée Genilem. Grâce à la mobilisation et à la fidélité de plus de 50 parrains, l'association Vaud-Genève a toujours pu apporter gratuitement son concours aux créateurs.

Genilem a été sollicitée 371 fois par des créateurs d'entreprise, dont 176 proviennent du Canton de Genève. 134 personnes du Canton ont bénéficié d'un premier ren-

dez-vous de diagnostic d'une durée d'une heure. Lors de ce rendez-vous, les gestionnaires ont donné aux porteurs de projet un avis de spécialiste en création d'entreprise, ont fait évoluer leur projet, les ont encouragés ou découragés, ou encore orientés vers d'autres structures d'aide en création d'entreprise. 58 porteurs de projets ont eu plus d'un rendez-vous avec un gestionnaire. C'est parmi ces porteurs de projet que l'équipe de gestion sélectionne ceux qui se présenteront au Comité de Sélection de Projets de Genilem.

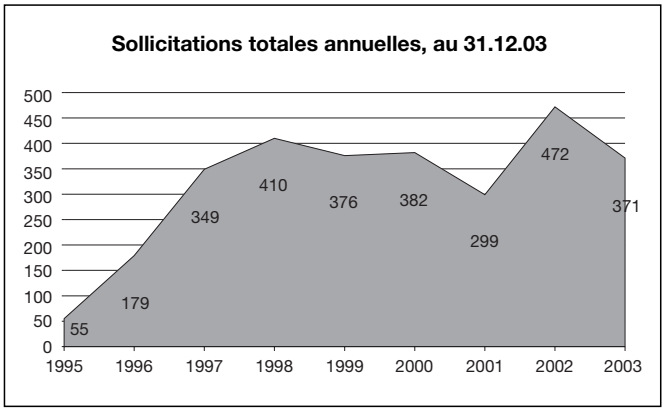

Genilem et le SECO ont publié le Guide Suisse du Financement en Création d'Entreprise. Cet ouvrage permet aux créateurs d'entreprise de connaître les pourvoyeurs de fonds et leurs procédures d'analyse.

Le magazine trimestriel «Créateurs», tiré à 10'000 exemplaires, compte 4000 abonnés et est distribué gratuitement aux créateurs d'entreprise par les Chambres de commerce, les institutions patronales, les guichets entreprise des Etats, et les principaux acteurs d'aide à la création d'entreprise.

Le Département continue à soutenir Genilem sur le plan budgétaire et sur celui de la collaboration opérationnelle ainsi qu'il l'a fait au cours de ces dernières années.

FONGIT

L'Incubateur FONGIT assure, dans un premier temps, les fonctions d'évaluation, de structuration et d'études préliminaires de projets sur son fonds de roulement sans facturer les prestations au porteur de projet.

A ce titre, ses interventions se chiffrent en 2003 comme suit:

– Nombre d'entreprises aidées ou de projets en cours d'évaluation **21**

  NOTE :

  Ne sont pas comptabilisées les demandes de renseignements ou les aides ponctuelles sur un sujet précis et de peu d'envergure, ni les sociétés ou les projets dans lesquelles la FONGIT n'a pas apporté une aide sous forme de financement ou de prestations d'études.

– Nombre de postes de travail concernés **130**

  NOTE:

  Ce nombre indique le nombre d'employés actuels ou de partenaires actifs pour les sociétés créées et un nombre estimé pour les projets en cours d'évaluation.

– Prises de participations/montants alloués en 2003 par CTN S.A. et FONGIT **CHF 243'000**

  L'Incubateur FONGIT intervient principalement au début de la création de l'entreprise souvent avant qu'elle devienne vraiment génératrice d'emplois. Dans beaucoup de cas, la FONGIT amène un porteur de projet à renoncer à un projet ayant peu de chance de devenir une société avec sa place sur un marché compétitif et ceci est également une aide à l'économie.

  En 2003, la FONGIT a continué sa collaboration avec la Fondetec (Ville de Genève) sur un deuxième projet, la FONGIT s'occupant plus particulièrement de l'aspect technique.

  L'incubateur FONGIT est un fort soutien pour les jeunes entreprises et, à fin 2003, toute la surface de l'incubateur est occupée par des start-up.

9.10.1.5 Perspectives

L'augmentation du chômage et les conditions-cadres locales tendues obligent à maintenir les orientations actuelles, c'est-à-dire à rester en permanence à l'écoute des tendances et des changements, en vue d'adapter au fur et à mesure les actions pour promouvoir l'économie genevoise à l'intérieur et à l'extérieur du canton afin de favoriser la création et le développement d'entreprises génératrices de richesses économiques, sociales et environnementales, qui ont un effet bénéfique sur l'emploi.

En particulier:

– en renforçant la collaboration avec l'OCE pour promouvoir l'engagement de personnel local auprès des entreprises,
– en coordonnant l'effort de prospection avec l'OPI pour amener des activités industrielles.

9.11 Direction des affaires extérieures (DAE)

9.11.1 Éléments généraux

9.11.1.1 Missions

Favoriser les relations transfrontalières et le développement harmonieux de la région; suivre et accompagner la politique d'intégration européenne de la Confédération et du Canton; gérer et coordonner l'effort de solidarité internationale, au niveau cantonal.

9.11.1.2 Objectifs et priorités 2003

Avec l'entrée en vigueur des accords bilatéraux, le Canton de Genève voit s'accélérer son intégration progressive au contexte européen et à la région voisine. Ce qui rend la coopération transfrontalière et régionale plus nécessaire que jamais. Dans cette perspective la DAE s'est fixé les priorités suivantes:

– Appréhender les effets des accords bilatéraux dans la région frontalière, un an après leur entrée en vigueur et préparer au mieux la deuxième phase de l'accord sur la libre circulation des personnes en lien avec la Confédération.
– Renforcer les coordinations interdépartementales pour les affaires régionales et transfrontalières et faire appliquer un programme d'actions prioritaires dans les instances transfrontalières.
– Renforcer les liens avec la Conférence des Gouvernements de Suisse Occidentale et améliorer son fonctionnement, afin de mieux défendre les intérêts du Canton auprès de la Conférence des Gouvernements cantonaux et de la Confédération.

– Réunir la commission mixte consultative franco-suisse pour les questions de bon voisinage entre le Canton de Genève et les Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie pour obtenir l'appui de Berne et de Paris dans différentes actions transfrontalières.
– Doter le Canton de Genève d'un nouvel outil juridique de coopération transfrontalière à travers l'extension de l'accord de Karlsruhe.
– Développer une politique d'information qui rende la région palpable aux yeux des citoyens.

Solidarité internationale :

– Asseoir les nouvelles pratiques découlant de la loi sur le financement de la solidarité internationale en assurant le bon fonctionnement d'un petit service professionnel et efficace.

9.11.1.3 Evénements principaux

L'année 2003 a été marquée essentiellement par l'émergence dans les relations transfrontalières de nouvelles problématiques liées à l'application des accords bilatéraux, entrés en vigueur le 1er juin 2002. Parallèlement se poursuivaient, non sans peine, les négociations bilatérales-bis et celles traitant de l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes aux dix nouveaux membres de l'Union européenne.

De part et d'autre de la frontière s'est manifesté le souci de se doter de meilleurs outils de collaboration qui permettent de réaliser en commun des actions transfrontalières. D'où les démarches entreprises auprès de la Confédération pour obtenir une extension de l'accord de Karlsruhe au Canton de Genève. Dans la perspective d'une maîtrise concertée des problématiques qui se posent dans l'espace transfrontalier, un projet d'agglomération transfrontalière a été lancé, de même qu'une approche pour la réalisation d'un Agenda 21 transfrontalier.

Le renforcement des relations avec la Région Rhône-Alpes s'est par ailleurs concrétisé par la mise en place d'un programme de travail commun.

En tant que délégué suisse à la Chambre des Régions du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux (Conseil de l'Europe), le Président du Département de l'Economie de l'Emploi et des Affaires extérieures, s'est particulièrement impliqué, dans les travaux de la commission «développement durable».

De même, la DAE s'est beaucoup investie dans le programme INTERREG III qui a pris sa vitesse de croisière.

Parallèlement, la création d'une cellule «Solidarité internationale», son fonctionnement, son installation dans de nouveaux locaux et son intégration au sein de la DAE ont nécessité un gros effort, en temps, en organisation et en volume de travail.

Dans les trois domaines qu'elle couvre – affaires régionales et transfrontalières, affaires européennes et solidarité internationale –, la DAE a réalisé diverses actions d'information et de communication.

9.11.1.4 Activités / Réalisations

Outre la gestion des instances transfrontalières, la coordination et le suivi des projets de coopération régionaux, des dossiers traités dans le cadre de la collaboration Vaud-Genève, de la CGSO et de la Solidarité internationale, la Direction des affaires extérieures a mené à bien les projets suivants :

– Extension de l'Accord de Karlsruhe au Canton de Genève et étude d'un cadre légal pour la mise en place des nouveaux outils de coopération transfrontalière, consentis par cet accord.
– Mise sur pied, en collaboration avec la Confédération (le 18 novembre 2003) de la première réunion depuis cinq ans de la Commission mixte consultative franco-suisse pour les questions de bon voisinage entre le Canton de Genève et les Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie.
– Négociation d'un programme de travail 2003-2005 précis, dans le cadre de la Convention signée entre le Canton de Genève et la Région Rhône Alpes.
– Mise en contact des acteurs et partenaires de Rhône-Alpes et du Canton de Genève pour l'établissement d'un réseau interrégional dans le domaine des sciences de la vie.
– Réalisation, en collaboration avec l'Agence économique et de promotion internationale de Grenoble d'un répertoire des laboratoires et entreprises de recherche médicale, pharmaceutiques et de biotechnologies, actifs sur le territoire du Sillon Alpin (Grenoble, Chambéry, Annecy, Genève, Lausanne), dont la publication est prévue en 2004.
– Examen et gestion, financement et suivi de près d'une trentaine de projets INTERREG III A, B, C.
– Obtention d'un financement paritaire des collectivités françaises (par le biais de la rétrocession fiscale) pour l'entretien et le fonctionnement en 2003 du Téléphérique du Salève menacé de fermeture.
– Finalisation d'une Charte des paysages lémaniques, dans le cadre du Conseil du Léman.
– Fixation, en collaboration avec les partenaires de France voisine, d'un programme d'actions prioritaires pour le Comité Régional Franco-Genevois (Transports, Logement, Formation, Santé).
– Publication d'une page d'information sur la politique transfrontalière du Canton (Transfrontières), encartée dans la Tribune de Genève.
– Soutien à la mise sur pied d'un projet d'Agglomération et participation à la préparation du Marché international des professionnels de l'immobilier (MIPIM) à Cannes.
– Réalisation, en collaboration avec le DIAE, des fiches de références pour le lancement d'un projet d'Agenda 21 transfrontalier.
– Lancement d'une réflexion prospective sur les fonctionnalités du Canton de Genève dans son environnement européen, régional et transfrontalier (publication en 2004).
– Lancement d'un projet de plate-forme d'échange «entreprises et développement durable», avec les pays d'Europe de l'Est, dans le cadre de la commission «développement durable» du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux (Conseil de l'Europe).
– Organisation de deux conférences et d'une exposition de photos dans le cadre des 40 ans de l'entrée de la Suisse au Conseil de l'Europe.

– Suivi des évolutions juridiques et pratiques induites par les Accords bilatéraux.

– Participation au Comité de pilotage de l'Observatoire transfrontalier pour le suivi des Accords bilatéraux, du Rectangle d'Or et du projet «Etoile-Annemasse-Genève» (pôle de la gare d'Annemasse)

– Actions d'information sur les Accords bilatéraux, dans le cadre des organismes transfrontaliers, des réseaux cantonaux et inter cantonaux mis en place par la DAE, des entreprises genevoises et du grand public. Réalisation et diffusion de spots radio à destination de la Genève internationale sur Radio Word Geneva, réponses aux questions des citoyens sur la ligne téléphonique «Genève et les bilatérales». Mise à jour et refonte du site internet «Genève et les bilatérales» et mise «on line» d'une version anglaise.

9.11.1.5 Perspectives

Au cours de l'année 2004, la Direction des affaires extérieures devra s'attacher à:

– Assurer le suivi de la mise en application de la deuxième phase de l'accord sur la libre circulation (contingents, mesures d'accompagnement, retombées juridiques et socio-économiques).

– Accompagner la mise en application de l'accord de Karlsruhe par la création de groupements locaux de coopération transfrontalière, disposant d'une personnalité juridique et d'un budget propre, pour la maîtrise d'ouvrage de projets concrets.

– Poursuivre et renforcer l'information et la coordination transfrontalière et régionale, dans la perspective des évolutions induites par l'entrée en vigueur progressive des accords bilatéraux, tout en assurant le suivi des négociations bilatérales bis et de celles sur l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes, aux dix nouveaux membres de l'Union européenne.

– Aboutir en étroite collaboration avec le Département des finances à la définition de zones concertées pour la rétrocession fiscale.

– Relancer les discussions avec les partenaires français et suisses en vue d'aboutir à une refonte des instances transfrontalières en y intégrant la Région Rhône-Alpes.

– Renforcer les réseaux de coopération régionaux et européens du Canton de Genève.

– Stimuler la réalisation de projets susceptibles de s'inscrire dans les programmes INTERREG III.

– Favoriser l'aboutissement des projets transfrontaliers en cours.

– Ouvrir la voie à une collaboration inter cantonale renforcée, notamment par le biais de la CGSO, dont la présidence sera assurée, pour deux ans, par le Canton de Genève (Monsieur Carlo Lamprecht).

– Renforcer la présence du Canton de Genève dans les organes de concertation avec la Confédération.

– Assurer un suivi, une coordination et une gestion optimum des dossiers et demandes de financement déposés dans le cadre de la Solidarité internationale, en fonction de l'évolution du budget.

– Renforcer les actions d'information et de sensibilisation dans les trois grands domaines de compétence de la DAE (relations transfrontalières, Europe et Solidarité internationale).

9.11.2 La coopération transfrontalière

2003 aura été dans le domaine des relations transfrontalières, une année de transition centrée sur l'observation des effets induits par l'application des Accords bilatéraux. Certains projets, comme celui du Rectangle d'Or, ont dû être redéfinis et redimensionnés pour permettre un consensus politique des deux côtés de la frontière, d'autres, comme le projet d'agglomération ou la coopération avec la Région Rhône-Alpes dans les domaines des biotechnologies, ont pris leur envol. Trois Chartes de coopération ont été signées avec les partenaires français. L'une pour la mise en place d'un réseau régional de transports, la deuxième pour la réalisation du projet «Etoile Annemasse-Genève» (pôle de la gare d'Annemasse) et la troisième pour la défense des paysages lémaniques (dans le cadre du Conseil du Léman). Parallèlement les démarches entreprises par la DAE pour obtenir l'extension de l'accord de Karlsruhe au Canton de Genève ont abouti. Le Programme INTERREG IIIA élaboré en 2001 par les partenaires français et suisses de l'Arc jurassien et de l'Espace lémanique a permis, par ailleurs, d'apporter un soutien logistique et financier à des projets concrets présentés en dehors du cadre des instances transfrontalières. Tout en poursuivant ses actions d'information (participation à des débats, colloques, cours dispensé dans le cadre de la formation du personnel de l'Etat, réponse aux questions posées par téléphone, etc.), la DAE a également animé le réseau d'information transfrontalier sur les Accords bilatéraux, mis sur pied par les administrations compétentes et a œuvré pour améliorer la collaboration avec Lyon et le Sillon Alpin (notamment dans le domaine économique).

9.11.3 Le Comité régional franco-genevois (CRFG)

La DAE assure le bon fonctionnement et le secrétariat du Comité régional franco-genevois. Coprésidé par le préfet de la Région Rhône-Alpes et le conseiller d'Etat en charge des affaires extérieures, le CRFG regroupe le Canton de Genève et les départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie, ainsi que les communautés de communes frontalières. La Région Rhône-Alpes a un statut d'observateur et le Canton de Vaud est associé aux travaux concernant l'aménagement concerté du territoire.

Les quatre commissions du CRFG, comme le Comité plénier et le bureau se sont réunies régulièrement et ont poursuivi leurs travaux en mettant l'accent sur les axes prioritaires fixés par le comité plénier, à savoir: les transports, le logement, la formation et la santé. Afin de mieux coordonner leurs actions, certaines commissions ont tenu une séance conjointe avec leur «homologue» du Conseil du Léman. Les Commissions «éducation, culture et sports» des deux instances ont même instauré cette pratique de façon permanente. Par ailleurs, une coordination renforcée des secrétariats des commissions a été instaurée.

L'observatoire statistique transfrontalier pour le suivi des accords bilatéraux a tenu son deuxième forum (qui a attiré près de 400 personnes), permettant de restituer un

panorama chiffré des évolutions observées dans la région, un an après l'entrée en vigueur des Accords bilatéraux.

Pour la deuxième fois en 2003, concrétisant un projet de collaboration lancé au sein du CRFG, l'Agglomération franco-valdo-genevoise a été présentée de façon transfrontalière au MIPIM de Cannes.

Le site Internet du CRFG (*www.crfginfo.org*) a été régulièrement mis à jour grâce à la vigilance du webmaster de la DAE.

9.11.4 Le Conseil du Léman

Cet organisme transfrontalier était présidé, durant l'année 2003, par Monsieur Claude Roch, Conseiller d'Etat du canton du Valais.

La DAE assure le secrétariat général de la délégation genevoise conduite par le Conseiller d'Etat en charge des affaires extérieures. Elle assure également le secrétariat d'une des commissions – celle de l'aménagement du territoire et de l'environnement – présidée par le Conseiller d'Etat genevois en charge du DAEL : chaque membre du Conseil du Léman (GE, VD, VS, Ain et Haute-Savoie) préside une commission.

Parmi les actions du Conseil du Léman, on mentionnera celles qui sont devenues des rendez-vous annuels et qui sont reconduites en raison de leur succès : les chorales lémaniques, «Léman livre à livre», opération valorisant le patrimoine littéraire régional présentée au Salon du Livre et de la Presse de Genève en mai 2003, la randonnée pédestre d'une semaine effectuée par 40 jeunes sur le parcours des «Balcons du Léman», les échanges scolaires, les tournois sportifs organisés en commun avec le CRFG, la brochure trimestrielle «chiffres-clefs de l'espace lémanique», l'agenda «Exposition-Salons-Foires», le bulletin d'information et le site Internet (*www.conseilduleman.org*).

Dans le cadre d'actions plus ponctuelles, on citera : la signature de la «charte des paysages lémaniques», le colloque sur le thème «salariés ou indépendants : quelles règles suivre pour exercer en pays voisin ?», le lancement d'une étude sur la valeur ajoutée de l'agriculture et la proposition de rapprochement en vue de créer de nouvelles synergies avec l'Arc jurassien par des contacts renforcés avec la Conférence Transjurassienne.

9.11.5 Le Sillon Alpin

Sans adhérer formellement à la Conférence du Sillon Alpin qui regroupe les Départements français de la Haute-Savoie, de la Savoie, de l'Isère et de la Drôme, le Canton de Genève, par le biais de la DAE, suit néanmoins de près les évolutions de cet espace de développement économique et urbain qui s'inscrit dans une continuité de Grenoble à l'Arc lémanique, en passant par Chambéry et Annecy. C'est dans ce cadre que le DEEE a mené à bien, en collaboration avec l'Agence de promotion économique de l'Isère, la première phase d'un projet visant à répertorier les potentiels économiques de ce Sillon Alpin dans les secteurs de pointe (biotechnologie, recherche médicale, technologies de l'information, etc.).

9.11.6 Téléphérique du Salève

Depuis 2001, soutenu par le Conseil d'Etat, le DEEE a multiplié les démarches auprès des autorités françaises – pour tenter de résoudre le problème d'une situation financière délicate mettant en péril l'existence de l'installation – et après plusieurs mois de négociations une solution a été trouvée pour 2002 et 2003.

En 2002, l'Etat de Genève a versé la somme de CHF 125'000,—. Il a procédé à un versement équivalent en 2003, selon la décision du Conseil d'Etat du 26 mars 2003. A ces paiements, conformément à l'exigence requise d'un paiement à parité égale des partenaires français, s'est ajouté un montant de CHF 200'000,– représentant la part française pour 2002 et 2003, somme retenue sur la rétrocession fiscale.

Les acteurs concernés ont eu recours à cette solution en soulignant son caractère provisoire, l'idée étant, à terme, d'ici 2005, de créer une structure juridique permettant notamment un financement par les collectivités françaises et l'Etat de Genève et c'est la constitution d'une société d'économie mixte de droit français qui est prévue.

9.11.7 La collaboration inter cantonale

Le «Livre blanc de la collaboration Vaud-Genève» recensant les coopérations entre les deux cantons, a été publié à la fin de l'année 1999.

Après une phase de coopération renforcée, qui a abouti à l'intégration du canton de Vaud au Centre d'accueil Genève internationale (CAGI) et à l'Office de promotion des industries et des technologies, force est de constater que, hormis une concertation régulière dans le domaine des transports et des promotions économiques, les relations avec le canton de Vaud se sont distendues. Le démantèlement de la Direction vaudoise des affaires extérieures rendant plus difficiles les rapports bilatéraux valdo-genevois, les collaborations se sont inscrites dans le contexte plus large des instances transfrontalières et inter cantonales (CGSO, Conférence romande des Chefs de départements, etc.), à travers la gestion des programmes INTERREG ou encore par le biais des collaborations universitaires.

Chargée du suivi de la Conférence des gouvernements de Suisse Occidentale qui se réunit en moyenne quatre fois par année, la DAE a participé activement au processus de réorganisation dans lequel s'est engagée cette instance. La CGSO souhaite, en effet, renforcer sa structure et améliorer son fonctionnement pour mieux faire entendre sa voix auprès de la Conférence des gouvernements cantonaux et de la Confédération.

9.11.8 Europe

Quatre thématiques, actuellement en négociation avec l'Union européenne ont dominé le débat sur l'Europe en 2003 :

L'épineuse question de la fiscalité de l'épargne, touchant directement le secret bancaire helvétique, la fraude douanière, l'adhésion de la Suisse à l'espace Schengen et à la Convention de Dublin sur l'asile et, enfin, l'élargissement de l'Union européenne, sollicitant la contribution de la Suisse.

Une fois achevée, la procédure de consultation sur le mandat de négociation de la Confédération (bilatérales-

bis), la DAE qui a suivi attentivement les évolutions de tous ces dossiers, a été régulièrement sollicitée pour répondre aux questions posées par l'administration ou les citoyens. Elle a préparé les réponses du Conseil d'Etat sur le volet européen du programme de législature de la Confédération, comme sur la politique européenne de cette dernière (consultation de la Conférence des gouvernements cantonaux).

9.11.9 Le programme communautaire INTERREG

La Direction des affaires extérieures est chargée de la gestion des programmes communautaires INTERREG pour le Canton de Genève.

Le programme INTERREG IIIA (2000-2006), couvrant désormais l'entier de la frontière franco-suisse (à l'exception de Bâle), est entré en 2002 dans sa phase active. La Confédération a débloqué un montant de FS 7'670'000.- dont 3'6000'000 francs sont alloués aux projets transfrontaliers concernant le bassin lémanique. Deux tiers environ de cette somme a déjà été attribuée. Dans ce même bassin, dix-neuf projets ont été acceptés pendant les deux premières années de fonctionnement du programme dont 14 concernent directement le canton de Genève. En 2003, la DAE a instruit près d'une trentaine de dossiers. Parmi les projets susceptibles d'êtres financés avec un appui cantonal, on citera à titre d'exemple, la mise sur pied d'un programme de réinsertion professionnelle pour les personnes en difficultés, le réaménagement du pôle de la gare d'Annemasse (projet «Etoile-Annemasse-Genève»), la création d'un biopark à Archamps et la réalisation d'un pôle de compétences régional pour la création, diffusion et promotion de films documentaires.

En matière de coopération transnationale, le Canton de Genève participe aux programmes «Espace alpin» et «Espace Méditerranée occidentale» (MEDOC).

En 2003, la DAE a examiné la possibilité pour Genève de participer à un projet de l'espace alpin sur les grands lacs alpins, en collaboration directe avec la Région Rhône-Alpes ainsi qu' à un projet MEDOC sur l'impact environnemental des aéroports du sud de l'Europe. Pour ce qui concerne la coopération avec d'autres régions européennes (INTERREG C) la DAE participe au montage d'un projet sur l'utilisation et l'analyse de l'apport des nouvelles technologies de l'information au service des collectivités publiques et du développement régional.

9.11.10 Les Accords bilatéraux sectoriels

2003 s'est présentée, sur le front des Accords bilatéraux, comme une année de transition au cours de laquelle la DAE s'est essentiellement attachée à suivre et à identifier les problématiques liées à l'application de la première phase de ces accords. A cet effet, des contacts fréquents ont eu lieu entre la DAE et différents services de l'Etat de Genève et de la Confédération. La DAE a réuni régulièrement les membres du réseau d'information et de compétence sur les Accords bilatéraux.

L'important travail d'information s'est poursuivi, tant à destination des entreprises que du grand public.

9.11.11 Fonds Drogue ou développement

Ce fonds est alimenté par les saisies relatives aux trafics de stupéfiants et il est destiné à combattre la production et la consommation de drogue dans les pays en voie de développement.

En 2003, la totalité de la somme de FS 122'359.- a été entièrement versée à la Fédération genevoise de coopération pour le financement de deux projets.

9.12 Solidarité internationale

9.12.1.1 Missions

Coordonner et mettre en évidence l'action du Canton de Genève en matière de coopération au développement et d'aide humanitaire. Mettre en œuvre une application efficace et transparente de la nouvelle loi sur la Solidarité internationale, conformément à son règlement d'application et selon les principes de l'Agenda 21 cantonal. Assurer le suivi et le contrôle du budget consolidé.

9.12.1.2 Objectifs et priorités 2003

- Mettre sur pied une cellule «solidarité internationale» au sein de la DAE (engagement du personnel et locaux).
- Assurer le fonctionnement efficace et transparent de ce service.
- Gérer les mécanismes d'évaluation des projets de façon homogène, équitable et équilibrée.
- Assurer le bon fonctionnement de la commission consultative pour la Solidarité internationale.
- Assurer une gestion transparente et une lisibilité du budget en collaboration avec les autres Départements.
- Développer des outils de contrôle (opérationnels et financiers).
- Mettre en place les synergies nécessaires avec les partenaires (Associations, ONG, Fédération genevoise de coopération, DDC, Ville de Genève).
- Se doter d'un outil de gestion informatique.
- Fournir un rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil (2002).

9.12.1.3 Evénements principaux

S'appuyant sur la loi fédérale, la politique cantonale de coopération au développement s'est (traduite) concrétisée jusqu'à la fin de l'année 2002 par l'inscription au budget de la Direction des affaires extérieures d'un montant de CHF 3'300'000.-, comprenant l'aide humanitaire. Cette situation s'est trouvée radicalement modifiée en 2003 par la traduction budgétaire de la loi sur le financement de la Solidarité internationale, entrée en vigueur le 1er juillet 2002. D'un montant global de CHF 10'941'226.- (soit 0,17% du budget de fonctionnement de l'Etat hors imputations internes), le budget de la Solidarité intègre les frais de fonctionnement du service. Parallèlement au budget, le nombre de dossiers à traiter a considérablement augmenté.

9.12.1.4 Activités / Réalisations

Créée au début 2003, la nouvelle cellule de la Solidarité internationale (trois collaborateurs) s'est installée au mois de février dans les locaux de Carouge.

Elle a travaillé en étroite collaboration avec la Chancellerie qui statue sur le financement de projets liés à la Genève internationale et impliquant les pays en développement, de même qu'avec les autres départements concernés. Elle a assuré les activités suivantes :

- Examen, gestion et suivi des dossiers de coopération au développement et d'aide humanitaire.
- Mise en place d'un logiciel de gestion informatique des projets (4D).
- Refonte du site Internet (pour mise «on line» début 2004).
- Secrétariat et gestion du fonctionnement de la Commission consultative pour la Solidarité Internationale (CCSI) qui s'est réunie toutes les six semaines.
- Coordination et gestion du budget de la Solidarité internationale.
- Rédaction du premier rapport annuel du Conseil d'Etat au Grand Conseil.
- Actions d'information (Exposition sur les victimes de l'agent orange au Vietnam, stand Solidarité internationale aux journées du Développement durable, présentation de la Solidarité sur le stand de l'Etat de Genève au Sommet mondial de la Société de l'information).
- Renforcement des liens avec la DDC, coordination avec la FGC, contact avec les associations.
- Signature d'un contrat de prestation avec la FGC et élaboration d'une convention avec le CICR.
- Elaboration d'une convention avec le festival Black Movie, en partenariat avec le DIP et la Ville de Genève (co-financeurs).
- Mise au point d'outils de gestion et de contrôles financiers.
- Organisation de trois mandats conduits par des consultants externes pour l'évaluation de projets financés par l'Etat de Genève en Equateur, au Cameroun et en Thaïlande.
- Création d'un groupe de travail chargé de fournir un document de référence pour une politique de coopération au développement économique dans le cadre de l'Agenda 21.

Détail des projets

Projets	Projets traités	Acceptés	Refusés	En attente de compléments d'information
>60'000	47	24	16	7
<60'000	91	47	27	17
Soutien à des projets/manifestations liés à la Genève internationale et impliquant les pays en développement	16	11	2	3

Solidarité internationale – Projets 2003

Droits de la personne / Promotion de la paix

BUREAU INTERNATIONAL POUR LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME AU SAHARA OCCIDENTAL, *SAHARA OCCIDENTAL* — **20'000**
Soutien à l'organisation d'une rencontre entre les familles des disparus et leurs parrains et marraines en Europe

COMITE DE LA CONDITION DE LA FEMME, *BURUNDI, RWANDA ET R.D. CONGO* — **25'000**
Projet Bangwe : dialogue pour la paix et la non violence dans la région des Grands Lacs en Afrique

UNIVERSITE D'ETE DES DROITS DE L'HOMME, *GENEVE* — **30'000**
Formation de femmes leaders autochtones d'Amérique Latine

FONDATION HIRONDELLE, *REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE* — **30'000**
Soutien à la radio de la paix et du développement Ndeke Luka à Bangui (2002 - 2004)

MANIFESTE POUR UNE PAIX JUSTE ET DURABLE AU PROCHE ORIENT, *GENEVE* — **48'780**
Première rencontre entre parlementaires Israéliens et Palestiniens (juillet)

APPEL DE GENEVE, *SOMALIE* — **58'700**
Activités de déminage et d'aide aux victimes

CODAP, *INTERNATIONAL* — **80'000**
Soutien au réseau international du centre de conseil et d'appui pour les jeunes en matière de droits de l'homme (2003 - 2005)

IUED, *BURUNDI, RWANDA ET R.D.CONGO* — **100'000**
Réseau documentaire international "Dialoguer pour la paix" sur la région des Grands Lacs africains (2003 - 2005)

FEDRE, *EUROPE DU SUD EST* — **125'962**
Soutien aux agences de démocratie locale (ADL) dans les Balkans

HANDICAP INTERNATIONAL, *SIERRA LEONE* — **185'000**
Réadaptation de personnes traumatisées par la guerre civile (2003 - 2005)

FONDATION SUISSE POUR LE DEMINAGE, *TAJIKISTAN* — **250'000**
Action de déminage ;réperage technique et marquage

Sous-total — ***953'442***

Social / micro-économie

FONDATION INTERCONFESSIONNELLE SOLIDARITE TIERS MONDE, *BURUNDI* — **10'000**
Projet de centre de formation agricole à Agakura

ASSOCIATION ENFANTS DE TANZANIE, *TANZANIE* — **12'500**
Participation d'un groupe de jeunes étudiants genevois à la rénovation d'un lieu d'accueil pour les enfants des rues à Arusha

ASSOCIATION DJEMBE FARE, *GUINEE* — **15'000**
Installation d'une décortiqueuse de riz dans le village de Tayiré

SOLIDARITE POPAYAN, *COLOMBIE* — **20'000**
Soutien aux microprojets générateurs de revenus pour une autosuffisance des population victimes du trafic de drogue à Montérilla

NOUVELLE PLANETE, *BURKINA FASO* — **20'000**
Aménagement d'une surface agricole et formation des jeunes du village de Sancé

ASSOCIATION MATE COCIDO, *ARGENTINE* — **20'000**
Intégration sociale et professionnelle d'enfants de rue à Buenos Aires

ASSOCIATION LUMIERE POUR HAITI, *HAITI* — **35'000**
Appui à la production fruitière de Gressier

3D - TRADE - HUMAN RIGHTS - EQUITABLE ECONOMY, *ASIE* — **35'700**
Elaboration d'un guide introductif sur l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) destiné aux pays en développement

FONDATION LE BALAFON, *TOGO* — **54'000**
Production d'ananas biologiques (2003 - 2005)

ASSOCIATION D'AIDE AUX ORPHELINS ET ENFANTS DE RUE DE LA VILLE DE KINSHASA (ADOKIN), *R. D. CONGO* — **57'000**
Projet d'aide aux orphelins et enfants de rue de Kinshasa

VETERINAIRES SANS FRONTIERES, *TOGO* — **60'000**
Appui aux initiatives locales des organisations paysannes de la pérphérie du parc national de la Fazao (2003 - 2004)

FONDATION NUESTROS JOVENES, *EQUATEUR* — **80'000**
Programme d'attention pour adolescentes migratrices enceintes et jeunes mères

ASSOCIATION SIROCCO, *GENEVE* — **70'000**
Soutien à l'organisation du Festival Black Movie (Convention 2003-2005)

E3 - FUNDING AND TECHNOLOGY, *CUBA* — **274'920**
Développement et diffusion de l'efficacité énergétique industrielle à la Havane (2003 - 2004)

ASSOCIATION LE SOURIRE DE CHIANG KHONG, *THAILANDE* — **85'850**
Construction du bâtiment central d'un foyer pour enfants à Chiang Rai

Sous-total — ***849'970***

Santé

MEDICUBA, *CUBA* — **8'400**
Soutien au projet de stabilisation de la purification de l'eau pour les services d'hémodialyse des hôpitaux cubains.

ANTENNA TECHNOLOGY, *R.D. CONGO* — **22'367**
Programme de culture de la spiruline dans la sous-région des Grands Lacs en Afrique

ASSOCIATION GLAM PRODUCTION, *MALI* — **30'000**
Prévention du Sida par le soutien à la production cinématographique d'une troupe de théâtre traditionnelle

FACULTE DE MEDECINE DE GENEVE, *CAMEROUN* — **50'000**
Coopération entre les Facultés de Médecine de Genève et de Yaoundé

COOPERATION MEDICALE, *CAMEROUN* — **200'000**
Soutien au volet santé du projet de coopération décentralisée entre les Cantons de Genève et du Jura et le Cameroun (2003 - 2005)

MEDECINS SANS FRONTIERES, *HONDURAS* — **200'000**
Accès à une attention intégrale orientée VIH/SIDA (2003-2004)

Sous-total — ***510'767***

Accès à l'information et aux nouvelles technologies

ASSOCIATION XPATRIA , *ALGERIE* — **35'000**
Création de trois centres multimédia à Chlef, Oran et Tlemcen

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD), *INTERNATIONAL* — **50'000**
Soutien à la production d'un film documentaire sur "la fracture numérique" destiné aux pays en développement

ASSOCIATION YAKAARE - REDHRIC, *MALI* — **56'000**
Projet de réduction de la fracture numérique à travers la mise en place d'outils d'information urbaine populaire

ORT MONDIALE, *AFRIQUE DE SUD* — **150'000**
Education aux technologies de l'information et de la communication (2003 - 2005)

Sous-total — ***291'000***

Environnement / Aménagement du territoire / Construction et réhabilitation

EFA - ENFANTS ET FEMMES AFGHANS, *AFGHANISTAN* Forage de puits et installation d'une pompe pour la crèche du Ministère de la Condition féminine à Kaboul	4'000
NOUVELLE PLANETE, *BURKINA FASO* Projet de mise en place d'un puits par forage au village de Samba	6'000
SUN FOR LIFE, *MADAGASCAR* Projet de vulgarisation de la technologie des fours solaires	10'000
ASSOCIATION USHAGRAM TRUST, *INDE* Draguage d'étangs destinés à l'aquaculture et de construction de latrines pour la population du village d'Ushagram	25'000
UNION GENERALE ARMENIENNE DE BIENFAISANCE (U.G.A.B), *ARMENIE* Programme d'adduction d'eau dans les régions sinistrées	41'227
ALLIANCE INTERNATIONALE POUR LA GESTION DE L'EAU DE PLUIE, *BULGARIE* Gestion de l'eau de pluie dans un orphelinat de Blagoevgrad	50'000
ASSOCIATION PUPLINGE PLAESII DE JOS (A.P.P.J), *ROUMANIE* Construction d'un groupe scolaire et réalisation du chauffage central de l'école de Plaesii de Jos	56'550
DIAE, *EQUATEUR* Coopération technique en matière de mobilité urbaine à Quito (2003 - 2004)	100'000
CROIX-ROUGE SUISSE, *VIETNAM* Reconstruction de 250 habitations résistants aux typhons dans les districts de Song Si et de Tuy An	180'000
DAEL, *NICARAGUA* Renforcement municipal pour la gestion du territoire à Matagalpa (2003 - 2005)	300'000
ACTION SUD POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE, *MADAGASCAR* Réalisation d'infrastructures scolaires et sanitaires dans la région de Mahafaly	19'000
ASSOCIATION L'AVENIR, *HAITI* Travaux de construction et d'équipement de l'École Genevoise de l'Avenir	30'000
ART FOR THE WORLD, *INDE* Construction d'aires de jeux pour l'école Deepalaya de Gusbethi	50'000
NORDESTA-REFORESTATION & EDUCATION, *BRESIL* Construction d'un bâtiment scolaire à Ametista, Etat de Rio Grande do Sul	50'673
EFA - ENFANTS ET FEMMES AFGHANS, *AFGHANISTAN* Projet de construction des équipements annexes de l'école "Maryam School" à Kaboul	56'000
Sous-total	***978'450***

Culture / Sensibilisation

ASSOCIATION SUISSE-VIETNAM, *GENEVE* Exposition de photos sur les conséquences de l'utilisation de "l'agent orange" sur les populations pendant la guerre du Vietnam (14 mars au 11 avril 2003 à Uni Mail)	6'000
JOURNEES DU DEVELOPPEMENT DURABLE 2003, *GENEVE* développement durable 2003 et présentation d'une pièce de théâtre sur le thème de l'eau	8'500
FESTIVAL MEDIA NORD-SUD,- *GENEVE* Soutien à l'organisation du Festival Média Nord-Sud	10'000
ECOLE DE THEÂTRE SERGE MARTIN, *MALI* Rencontre internationale des écoles de théâtre à Bamako	15'000
COLLECTIF DES ARTISTES PLASTICIENS (CAP), *SENEGAL* Echange artistique entre les villes de Tambacounda, Genève et Dakar	15'000
COMPAGNIE DES CRIS, *SENEGAL* Diffusion de la pièce « Ngoye, une Antigone d'Afrique »	15'000
ASSOCIATION LA BATAILLE DES LIVRES, *SENEGAL, BURKINA FASO* Soutien au projet éducatif "la Bataille des Livres" visant à favoriser la lecture chez les enfants dans le cadre de la Francophonie	50'000
FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM SUR LES DROITS HUMAINS, *GENEVE* Soutien à l'organisation du premier Festival International du Film sur les Droits Humains	50'000
Sous-total	***169'500***

Formation / Education

CROIX-ROUGE JEUNESSE, *GENEVE* Soutien à l'organisation d'une rencontre de la Croix-Rouge Jeunesse d'Europe Centrale à Genève (4 au 11 mai 2003)	7'500
COMITE GENEVOIS D'ACTION DU JEÛNE FEDERAL, *SENEGAL, NIGER, BENIN* Formation de lutte contre la pauvreté en Afrique subsaharienne	10'000
ASSOCIATION SIDECOLE, *OUGANDA* Appui à la scolarisation et parrainages d'enfants orphelins	16'400
ENSEIGNANTS SANS FRONTIERES, *MALI ET BURKINA FASO* Formation continue par des stages sur le terrain entre enseignants suisses, maliens et burkinabés	25'000
ASSOCIATION TONGA SOA MADA, *MADAGASCAR* Aide à l'éducation et à la nourriture des enfants du village d'Androka	37'860
REFUGEE EDUCATION TRUST (RET), *TANZANIE* Soutien aux écoles secondaires pour les adolescents vivant dans les camps de refugiés (2003 - 2005)	50'000
D.I.P - BOURSES POUR LES PAYS EN DEVELOPPEMENT Aide financière aux étudiants ressortissants des pays en développement	60'000
FONDATION SUISSE DU SERVICE SOCIAL INTERNATIONAL, *AFRIQUE DE L'OUEST* Programme de formation "mineurs en déplacement et structures d'accueil"	60'000
AIDE ET ACTION, *CAMBODGE* Projet de scolarisation des enfants de Poipet	89'000
ASSOCIATION REFUGE, *RWANDA* Construction d'une école de couture et de menuiserie pour adolescents non scolarisés (2003 - 2005)	150'000
ASED, *ROUMANIE* Projet Hirlau - Revis, construction d'un centre de jour de formation professionnelle pour jeunes gens handicapés	200'000
IUED, *INTERNATIONAL* Programme décentralisé de formation (DFD) et de bourses d'études (DEA) (2003 - 2005)	300'000
Sous-total	***1'005'760***

Aide humanitaire

DAEL / MUNICIPALITE DE MATAGALPA, *NICARAGUA* Aide d'urgence suite aux inondations provoquées par les pluies diluviennes du mois de juillet 2003	35'000
DIAE, *MAROC* Mission d'expertise concernant la pollution d'hydrocarbures dans le sol suite à une fuite de canalisation d'une raffinerie	44'000
CROIX-ROUGE SUISSE, *IRAK* Acheminement de matériel médical et de première nécessité ainsi que d'eau potable vers les régions en crise	100'000
HÔPITAL CANTONAL DE GENEVE, *THAÏLANDE* Etude clinique pour le traitement intermittent anti-VIH	100'000
MEDECINS SANS FRONTIERES, *LIBERIA* Aide médicale d'urgence pour deux structures de santé à Monrovia	100'000
CROIX-ROUGE SUISSE, *ALGERIE* Opération de secours suite au séisme du 21 mai 2003 qui a touché la région à l'est d'Alger	200'000
MEDECINS SANS FRONTIERES, *R.D. CONGO* Aide médicale d'urgence dans la région en crise de Bunia	300'000
CROIX - ROUGE SUISSE, *IRAN* Aide d'urgence suite au séisme qui a détruit la ville de Bam le 26 décembre 2003 Aide à la reconstruction	 200'000 200'000
Sous-total	***1'279'000***

RECAPITULATIF

Total des projets acceptés par le service de la solidarité internationale	**6'037'889**
Actions internationales à Genève impliquant des acteurs des pays en développement (Gestion Chancellerie)	**960'101**
Aides aux missions des pays les moins avancés auprès des institutions internationales établies à Genève (Gestion DAEL)	**1'055'262**
Contrat de prestations entre l'Etat de Genève et la Fédération Genevoise de Coopération (FGC)	**2'500'000**
GRAND TOTAL	**10'553'252**

9.12.1.5 Perspectives

Conformément aux dispositions de la loi, le Département a demandé pour 2004 une augmentation du budget de la Solidarité internationale de manière à ce qu'il corresponde à 0,3% du budget de fonctionnement de l'Etat.

Près d'un tiers du budget dévolu aux subventions des projets financés directement par l'Etat de Genève est déjà engagé pour l'année 2004. La subvention annuelle de 3 millions que le DASS accordait au CICR pour des projets de terrain sera transférée au budget de la Solidarité internationale. Une convention fixant les actions pour lesquelles ce montant doit être affecté, sera signée en février avec le CICR, pour une durée de 3 ans.

Par ailleurs, un audit externe devra être conduit en fin d'année en vue du renouvellement, en 2005, du contrat de prestation avec la Fédération genevoise de coopération.

En 2004, le fonctionnement du service devra être optimisé, par l'apport d'un poste de secrétariat (auxiliaire), les outils d'évaluation, de gestion et de contrôle financier devront être affinés et renforcés. Le logiciel 4D devra être totalement opérationnel.

La Direction des affaires extérieures s'attachera également à donner davantage de visibilité à l'effort de solidarité internationale du Canton, qui se manifeste aussi à l'appui du rayonnement de la Genève internationale.

9.13 Fondation du Palais des Expositions

Fondation pour la Halle 6

Buts des fondations

La Fondation du Palais des Expositions, fondation de droit public, a été créée en 1960. Son but est d'être propriétaire d'un complexe immobilier destiné à accueillir des expositions, des manifestations ainsi que des congrès et d'en assurer la gestion et l'exploitation dans l'intérêt général. En tant que propriétaire, la Fondation doit assurer le bon entretien du bâtiment et de son environnement et veiller à un fonctionnement adéquat des infrastructures.

Présidée par le Chef du Département de l'Economie, de l'Emploi et des Affaires Extérieures, la Fondation du Palais des Expositions assure également la liaison avec Orgexpo, fondation de droit privé, chargée par convention de l'exploitation et de la gestion de Palexpo.

En ce qui concerne la Fondation pour la Halle 6, fondation de droit public, elle a été créée en 2000. Son but est d'être propriétaire d'une halle d'expositions et de manifestations surplombant l'autoroute et assurant la liaison entre les Halles 5 et 7, et d'en assurer la gestion et l'exploitation dans l'intérêt général.

La Fondation pour la Halle 6 assure également la liaison avec Orgexpo, fondation de droit privé, chargée par convention de l'exploitation et de la gestion de la Halle 6.

Il convient aussi de rappeler que les activités de Palexpo engendrent des retombées économiques annuelles de 649 mios (395 mios d'effets directs et 254 mios d'effets indirects). Une moyenne annuelle a été établie selon la fréquence des manifestations (par exemple en divisant par 4 les résultats de Telecom). Ces retombées économiques génèrent environ 42 mios de recettes fiscales annuelles. Cette estimation des retombées économiques et des effets indirects associés aux activités de Palexpo a été effectuée en 1998 par Logilab, section HEC de l'Université de Genève.

Fondation du Palais des Expositions

1. Comptes, budgets, effectifs

En milliers de francs	Charges	Ecart budget (%)	Revenus	Ecart budget (%)
2002	5'366	./. 3.50	8'320	./. 5.91
Budget 2003	5'506		8'566	

Les charges de la Fondation comprennent les intérêts de prêts sur les différents crédits octroyés pour la construction des halles, charges qui se montent à environ 3,6 mios.

Un peu moins de 1,5 mios sont consacrés à l'entretien des divers bâtiments (1,3 mios), ainsi qu'aux améliorations et aménagements (0,2 mios).

Les recettes sont essentiellement constituées par l'indemnité versée par le gestionnaire, Orgexpo, destinée à couvrir les charges de la Fondation et de procéder à l'amortissement des prêts ainsi qu'aux dotations.

L'effectif de la Fondation du Palais des Expositions est composé d'un secrétaire général à temps partiel et d'un architecte-technicien à temps partiel.

2. Activités

Cette année, les activités principales de la Fondation du Palais des Expositions ont été :

- Le renouvellement des machines de production d'eau glacée pour la climatisation
- La pose de deux enseignes lumineuses GENEVA PALEXPO sur les façades de la halle 6, côté Lyon et Lausanne
- La peinture des anciennes façades extérieures côté Jura de la halle 5 (qui sont en partie intégrées dans la halle 6) ainsi que les façades des halles 1 et 2 côté Lyon
- Changement du nom de la route de la Vorge, rebaptisée route François-Peyrot, ancien Conseiller d'Etat et Président du Salon de l'Automobile.

3. Statistiques des manifestations principales

Année	Surface brute utilisée/m²	Nombre exposants	Visiteurs Total
1993	493'271	6'174	1'540'115
1994	492'340	6'367	1'506'117
1995	501'690	7'786	1'504'352
1996	641'850	7'641	1'586'894
1997	460'050	7'337	1'364'991
1998	699'620	7'262	1'411'713
1999	543'780	7'238	1'508'188
2000	447'280	6'656	1'370'528
2001	540'050	7'382	1'443'549
2002	546'040	6'722	1'420'131
2003 *	542'197	5'358	1'389'553

* chiffres provisoires

Près de 200 manifestations sont organisées chaque année à GENEVA PALEXPO, dont une vingtaine d'expositions majeures. Le rapport annuel du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la Fondation du Palais des Expositions fera état des chiffres définitifs.

4. Thèmes d'actualité

Le Conseil d'Etat a déposé un projet de loi relatif à la restructuration juridique du complexe de GENEVA PALEXPO. Actuellement, ce projet est en cours d'examination devant de la commission des finances.

Fondation pour la Halle 6

1. Financement

Devisée à 157 mios, la réalisation est financée de la manière suivante:

Désignation	CHF/mios	%
Dotations		
Etat de Genève – lois Nº 8137 du 21.01.2000 et Nº 8312 du 27.10.2002	70,00	44,58
Fondation pour le Tourisme – convention signée le 11.10.2000	30,00	19,11
Total dotations	**100,00**	
Prêts hypothécaires		
Prêt hypothécaire en consortium entre la Banque Cantonale de Genève et le Crédit Suisse	30,00	19,11
Prêts divers		
Association des Importateurs Suisses d'Automobiles – AISA	12,00	
Fondation des Immeubles pour les Organisations Internationales – FIPOI	10,00	
Caisse de prévoyance sociale de la Fédération des Syndicats Patronaux – FSP	5,00	
Total prêts divers	**27,00**	17,20
Le service de la dette (intérêts et amortissements) des 57 millions de prêts hypothécaires et prêts divers est assuré par Orgexpo.		
Total	**157,00**	**100,00**

2. Comptes, budgets, effectifs

En milliers de francs	Charges	Ecart budget (%)	Revenus	Ecart budget (%)
2002	1'464	./. 18,49	1'511	./. 15,89
Budget 2003	2'445		2'445	

A la fin 2003, l'avancement des travaux est conforme au planning et le coût des travaux adjugés reste dans l'enveloppe budgétaire.

Sur les charges, environ 1,9 mios correspondent aux intérêts résultant des prêts effectués pour la construction de la Halle 6, ainsi que des frais administratifs. L'effectif de la Fondation se compose d'un secrétaire général à temps partiel. Les recettes sont essentiellement constituées par l'indemnité versée par le gestionnaire, Orgexpo, destinée à couvrir les charges de la Fondation.

3. Activités

L'inauguration officielle de la Halle 6 a eu lieu le 6 février 2003. A relever que la Halle 6 a été utilisée pour la première fois et dans son intégralité pour le Salon de l'automobile, manifestation qui a par ailleurs occupé l'ensemble des Halles de Palexpo.

La Halle 6 a également été intégralement utilisée pour l'exposition mondiale Telecom, ainsi que l'ensemble des Halles de Palexpo, malgré la baisse des surfaces louées enregistrée par cette manifestation en raison de la crise économique qui a secoué ce secteur.

Enfin, grâce à la Halle 6, il a été possible pour Palexpo d'accueillir conjointement, au mois de décembre, le Sommet Mondial de la Société de l'Information et le Concours Hippique International, finale de la Coupe du Monde.

9.14 Fondation pour les terrains industriels de Genève

En 2003, la FTI a continué à jouer un rôle déterminant dans le développement économique du Canton en mettant tout en œuvre pour fournir au secteur secondaire des conditions-cadres favorables dans le domaine des infrastructures telles que terrains et locaux industriels.

Par son activité, la FTI a favorisé l'établissement de nombreuses entreprises dans les différentes zones industrielles du Canton.

Ses recettes sont constituées pour l'essentiel par les rentes de droits de superficie et par les loyers de ses immeubles industriels et artisanaux ainsi que par les honoraires de gestion des mandats qui lui sont confiés.

Les recettes de la Fondation ont largement couvert la totalité de ses charges et lui permettront, après attribution aux divers fonds prévus par ses statuts de dégager un bénéfice net de l'ordre de 7 millions de francs. Ce dernier revient à l'Etat de Genève et correspond à la rétribution de la dotation immobilière de la Fondation.

La FTI a poursuivi la gestion des terrains et des bâtiments dont elle est propriétaire dans les zones industrielles de la Praille et des Acacias, Vernier ainsi que dans les zones de développement industriel de Plan-les-Ouates, de Mouille-Galand, de Meyrin-Satigny et du Bois-de-Bay.

La Fondation a assuré l'exécution des mandats qui lui sont confiés

a) par l'Etat de Genève en vue de

- diriger l'étude et l'exécution des travaux d'équipement des zones industrielles de Meyrin-Satigny, parties reliée et non reliée au chemin de fer (ZIMEYSA), Plan-les-Ouates (ZIPLO), de Mouille-Galand (ZIMOGA), Riantbosson (ZIRIAN) et Bois-de-Bay (ZIBAY);
- mettre des terrains en valeur (aménagement, morcellement de parcelles);
- gérer les zones sur le plan administratif (financier et juridique);
- contrôler le maintien des prix concurrentiels des terrains mis à disposition des entreprises;
- surveiller la nature des activités exercées dans les zones;
- mener des pourparlers avec les entreprises à la recherche de terrains industriels;
- négocier avec divers propriétaires en vue de l'acquisition de leur bien-fonds par l'Etat de Genève ou en nom propre;
- mettre sur pied une politique d'acquisition de terrains industriels sur l'ensemble du Canton;

- améliorer son site Internet (*http://www.fti.geneva.ch*) comprenant une base de données avec accès tout public recensant l'ensemble de l'offre en terrains et locaux industriels disponibles dans les zones gérées par la FTI;
- piloter avec le département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) l'élaboration du nouveau plan directeur de la Zimoga et le suivi du mandataire;
- participer aux études de mise en valeur des zones industrielles suivantes (ou étude de transport et circulation): les Batailles, Sécheron, la Susette;
- participer à de nombreuses actions visant à promouvoir les zones industrielles genevoises sur le plan local et international en étroite collaboration avec l'Office de la promotion économique du département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures;
- émettre de multiples préavis à l'attention du Conseil d'Etat en rapport avec l'exercice du droit de préemption de l'Etat de Genève institué par la loi générale sur la zone de développement industriel du 13 décembre 1984 (LGZDI);
- élaborer les préavis concernant toutes les requêtes sises en zone industrielle du canton de Genève à l'attention du département de l'aménagement, de l'équipement et du logement;
- prendre une part active à la mise au point concrète d'opérations de constitution de droits de propriété par étages ou société coopérative en droit de superficie (centres industriels et artisanaux);
- constitution et cession de droits de superficie au nom de l'Etat de Genève.

Zone de développement industriel et artisanal de Meyrin-Satigny: 4 droits de superficie.

Zone de développement industriel et artisanal de Plan-les-Ouates: 4 droits de superficie, dont un suite à un remaniement parcellaire.

Zone de développement industriel et artisanal de Mouille-Galand: 1 droit de superficie.

b) par la Ville de Genève, en vue de
- gérer ses terrains situés dans la zone industrielle de Vernier,
- réaliser une étude générale de la zone industrielle du Lignon afin de la remettre en valeur.

c) par la Commune de Vernier, en vue de
- gérer deux parcelles situées dans la zone de développement industriel et artisanal de Mouille-Galand,
- constitution d'un droit de superficie par la Commune.

En 2003, la FTI a déployé une activité intense sur le plan foncier et plus particulièrement dans les opérations suivantes:

- mener des négociations, pour le compte de l'Etat de Genève, en vue d'échanger et d'acquérir des terrains et de coopérer avec des propriétaires privés afin de procéder à des remaniements parcellaires au sein de la zone industrielle de Mouille-Galand ainsi que dans la zone industrielle, partie extension de Plan-les-Ouates,
- écologie industrielle: la direction participe activement aux séances «Ecosite» selon Agenda 21 approuvé par le Conseil d'Etat le 21 août 2001,
- participer aux séances de coordination transfrontalière.

Dans la zone industrielle de Vernier:
- négociations, acquisition de parcelles, propriété de la société Avireal SA par la Fondation pour les terrains industriels de Genève et constitution d'un droit de superficie par la FTI en faveur de la Coopérative Verntissa,
- acquisition d'une parcelle dans la zone de développement industriel et artisanal de Mouille-Galand,
- poursuivre l'étude de l'aménagement du secteur raccordé au rail avenue de la Praille / rue Antoine-Jolivet en vue de l'implantation du centre intercommunal des déchets carnés (CIDEC) et de l'espace de récupération (ESREC),
- participer à l'aménagement de la route des Acacias ainsi qu'aux négociations avec les partenaires riverains du chantier du tram 17,
- une modification d'un droit de superficie,
- dix cessions et 1 réunion de droits de superficie.

9.15 Ports Francs & Entrepôts de Genève SA

La baisse estimée de 2,8% du chiffre d'affaires provient principalement de surfaces de location libérées, ayant dû faire l'objet de transformations importantes en attente de remise en location.

Le *core business* des Ports Francs et Entrepôts de Genève SA restant la location, les autres activités (assurances, formalités en douane, transports & logistique) s'expriment principalement dans des marchés dits de *niches* et contribuent à la fidélisation de la clientèle de base.

Données statistiques

	2003 (estimations)	**2002**
Recettes totales **(000 CHF)**	17'900	18'416
Mouvements totaux annuels (tonnes)	11'500	11'630
Stock de marchandises (tonnes)	10'500	10'166
Effectif au 31 décembre (administration et exploitation)	45	48
Equivalent plein temps*	43 *	46 *

Activités et événements

Locations

Avec un taux d'occupation en fin d'année de 94%, il convient de constater que les surfaces offertes répondent toujours à la demande. A noter que les zones sous-douane ont amorcé un léger redressement durant le dernier trimestre pour atteindre près de 44% en décembre 2003.

Dans le courant de l'année, les nouvelles locations représentant environ 11'000 m^2, dont 69% en hors douane et 31% en régime port franc ont compensé les résiliations au niveau des surfaces tout en gardant la même répartition entre les deux régimes douaniers.

Les changements d'affectation suite aux résiliations ont été particulièrement nombreux, nécessitant des travaux, parfois conséquents, d'où des vacances ponctuelles en terme de location expliquant, en grande partie, le léger fléchissement du chiffre d'affaires global.

Un effort particulier a été porté sur la conclusion de baux de durée.

Aéroport

Le niveau d'occupation des locaux mis à disposition de la clientèle est toujours très bon alors que, malgré quelques signes ponctuels de reprises, les activités directement liées au fret aérien sont restées moroses.

Une attention particulière est vouée à l'évolution du dossier «douane-poste» dont la pérennité de l'implantation à l'aéroport est particulièrement importante pour une partie non négligeable des locataires.

Marchandises diverses / transports et logistique

Les résultats définitifs pour ces activités n'étant pas encore connus au moment de la présente rédaction il est difficile de chiffrer exactement leur évolution par rapport à l'exercice précédent. Une légère baisse en comparaison avec 2003 est toutefois prévisible.

Le départ d'un important client en logistique durant le dernier trimestre 2003 n'aura que peu d'influence sur l'exercice. Les surfaces ainsi libérées ont immédiatement été mises sur le marché de la location et devraient pouvoir retrouver preneurs assez rapidement.

Malgré une baisse sensible de la manutention, les activités en magasins généraux ont bien résisté à la concurrence, en particulier grâce aux installations spécifiques dont nous disposons.

Caves

Cette activité, au bénéfice d'une certification ISO 9001 a vécu, en 2003, son premier exercice complet en l'absence de la cuverie dont l'exploitation s'est définitivement arrêtée en août 2002. Malgré un ralentissement des activités liées au stockage de grands crus durant un certain temps, celles-ci marquent une reprise en fin d'exercice qui devrait se confirmer en 2004.

Travaux

Le gros des constructions datant des années soixante, ils ont principalement concerné la carbonatation (solde), la réfection des quais de manutention (en cours), l'étanchéité ainsi que la remise à niveau des monte-charge et ascenseurs.

Le point le plus important concerne l'étude entreprise dans le cadre du renouvellement complet des installations électriques. Les travaux débuteront durant le premier trimestre 2004 et s'étendront sur une période de trois ans.

10. DÉPARTEMENT DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ

Afin de faciliter la lecture, les activités du département de l'action sociale et de la santé (DASS) sont présentées selon l'organisation suivante: le point 1. présente les principaux dossiers politiques et transversaux traités par le département; les points suivants développent en détail les activités de chaque entité et établissement dépendant du DASS.

10.1 Objectifs de législature et politiques générales

10.1.1 Les objectifs de législature

10.1.1.1 Améliorer l'intégration des personnes handicapées

L'année 2003, année européenne des personnes handicapées, a été marquée à Genève par une série de manifestations, grâce à une collaboration active entre toutes les institutions prenant en charge des personnes handicapées dans le canton.

Adoption d'une nouvelle législation

Le 16 mai 2003, le Grand Conseil a adopté à l'unanimité la loi sur l'intégration des personnes handicapées (LIPH) (K 1 36), qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2004. Cette loi permet de définir et renforcer le rôle de l'Etat comme moteur de l'intégration des personnes handicapées. Elle vise à instaurer une véritable politique en faveur de ces dernières, non seulement dans le cadre des institutions où certaines doivent résider, mais également afin de favoriser leur intégration, que ce soit dans le domaine professionnel, de la mobilité ou de l'expression. Elle cherche à mettre les personnes handicapées, avec leurs singularités, au centre du dispositif législatif visant à leur intégration dans la société.

Les axes autour desquels se développe cette loi sont:

- la prévention: suppression des obstacles sociaux ou architecturaux, encouragement des mesures de transformation architecturales;
- l'éducation et la formation: intégration des personnes handicapées, dès la petite enfance, en fonction de leur handicap et dans tous les cas où ces mesures sont bénéfiques pour l'enfant;
- l'accueil spécialisé: l'Etat encourage, dans le cadre de la planification approuvée par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), la construction et l'exploitation d'établissements destinés à l'accueil des personnes handicapées adultes;
- l'information: l'Etat informe sur la politique du handicap, son développement, les possibilités du réseau institutionnel ainsi que sur les capacités d'accueil des institutions genevoises et romandes.

Un règlement d'application de la loi a été adopté par le Conseil d'Etat le 26 novembre 2003.

Création du fonds Helios

Convaincu que l'intégration nécessite non seulement une adaptation de l'environnement, mais aussi des efforts des personnes handicapées elles-mêmes, le DASS a élaboré un concept visant à rendre les lieux ouverts au public accessibles aux personnes handicapées. Un partenariat s'est ainsi créé avec la fondation Hans Wilsdorf, qui a abouti à la création du fonds Helios (Handicap, ELImination des Obstacles Sociaux).

Le fonds Helios soutiendra les travaux de transformations architecturales allant au-delà des obligations légales existantes et visant à favoriser l'accessibilité à de nombreux lieux pour les personnes handicapées. Le principe en est le suivant: un tiers du coût sera à charge du propriétaire, un tiers sera assumé par la fondation Hans Wilsdorf et l'Etat de Genève se chargera du dernier tiers.

Ce fonds n'est pas uniquement destiné à améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite; il concerne par exemple aussi l'installation de boucles auditives pour les malentendants ou des aides en braille pour les personnes malvoyantes. Il commencera à fonctionner en juillet 2004, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 26 novembre 2003, qui a approuvé sa création et son fonctionnement.

Autres activités

En 2003 également, le DASS a :

- élaboré la grille ARBA (Analyse des Ressources et Besoins d'Aide), permettant d'évaluer les besoins d'aide et d'encadrement des personnes handicapées dans les institutions;
- développé un site Internet (*www.geneve.ch/handicap*) sur les possibilités offertes par le réseau genevois en faveur des personnes handicapées;
- conçu et produit un catalogue de prestations et de produits commercialisés par les ateliers genevois employant des personnes handicapées;
- élaboré et soumis à l'OFAS la planification cantonale des besoins pour les années 2004 à 2007. Le vieillissement de la population handicapée et l'évolution des besoins a amené le DASS à planifier une augmentation de près de 160 nouvelles places d'accueil. Des projets de construction sont d'ores et déjà à l'étude, de même qu'une réflexion de fond sur les modes de prises en charge. A cet égard, un projet-pilote visant à favoriser le maintien à domicile des personnes handicapées a été déposé auprès de l'OFAS;

– organisé un séminaire de trois jours pour les cadres du département et les partenaires intervenant dans le domaine du handicap autour du thème de l'intégration, et indiqué aux chefs de services qu'un effort particulier devait être consenti pour l'intégration professionnelle de personnes handicapées au sein de leurs équipes.

De plus, le DASS a déposé des projets de lois visant à:

– réaménager le village d'Aigues-Vertes (construction d'une nouvelle ferme et annexes);
– accorder une subvention cantonale d'investissement à la Fondation Clair Bois en faveur des enfants et jeunes adultes infirmes moteurs cérébraux, afin d'accueillir plus de résidents (51 résidents au total);
– accorder une subvention aux établissements publics socio-éducatifs (EPSE) pour l'aménagement d'une résidence pour personnes handicapées mentales pouvant recevoir 42 personnes handicapées au total;
– accorder une subvention cantonale d'investissement aux EPSE pour la création d'une nouvelle résidence permettant d'accueillir 12 personnes polyhandicapées adultes;
– accorder une subvention cantonale d'investissement à la Fondation pour l'hébergement des personnes handicapées psychiques, pour l'ouverture de résidences permettant d'accompagner au total 102 personnes souffrant de handicap psychique, ainsi que d'un accueil et accompagnement socio-éducatif pour 135 personnes vivant à domicile.

Statistiques

Conformément à la planification cantonale, approuvée par l'OFAS, Genève compte, en 2003, pour les personnes handicapées adultes, 873 places d'hébergement et centres de jour ainsi que 1'084 places d'ateliers.

Au 31 décembre 2003, les subventions directes versées aux établissements s'élevaient à :

– 50'890'948 F de subventions cantonales;
– 50'000'000 F de subventions fédérales (chiffres provisoires).

10.1.1.2 Harmoniser et coordonner les prestations sociales

Etat de la situation

Il n'existe pas – ou peu – de coordination entre les différentes prestations sociales, qu'elles soient versées par le DASS ou par d'autres départements. Cela a notamment été relevé par la commission d'évaluation des politiques publiques (CEPP) dans son rapport sur «La communication entre les services de l'administration cantonale» (novembre 2002). Cette situation engendre des dysfonctionnements en matière d'égalité de traitement des bénéficiaires et d'accès aux prestations; elle induit enfin un manque de transparence quant aux conditions d'octroi. Il est donc impératif de mettre en place un dispositif permettant d'harmoniser les législations et de faciliter l'accès aux prestations sociales.

Vers un revenu déterminant unique

L'une des pierres angulaires de cette importante réforme est la définition d'un revenu déterminant unique pour l'octroi des prestations sociales. A ce jour, il existe en effet presque autant de manières de calculer le revenu déterminant d'une personne ou d'un ménage que de prestations sociales. Un groupe de travail, mis en place par arrêté du Conseil d'Etat du 23 mai 2001, a travaillé sur une définition du revenu déterminant qui rende mieux compte de la réelle capacité économique des personnes. Ce groupe a rendu un premier rapport en avril 2002. Ses conclusions ont été entérinées par le Conseil d'Etat, qui a mandaté le groupe pour poursuivre ses travaux, afin d'harmoniser les prestations sociales et de prévoir un ordre dans lequel celles-ci peuvent être demandées.

En date du 3 décembre 2003, le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi sur le revenu déterminant le droit aux prestations sociales cantonales, qui concrétise les travaux menés jusque-là. Ce projet de loi définit à la fois le revenu déterminant qui doit être pris en compte pour l'octroi des prestations sociales et la hiérarchisation desdites prestations, à savoir l'ordre dans lequel elles peuvent être demandées, respectivement accordées.

Le projet de loi a été renvoyé par le Grand Conseil à la commission des affaires sociales le 23 janvier 2004. Parallèlement, des simulations sont menées pour mesurer les effets des mesures proposées, que cela soit régime par régime (pour ce qui est du nouveau revenu déterminant) ou que cela concerne l'enchaînement des prestations (pour ce qui est de la hiérarchisation).

10.1.1.3 Développer une organisation efficace et efficiente des centres d'action sociale et de santé (CASS)

Vers une nouvelle législation concernant les CASS

Votée par le Grand Conseil le 21 septembre 2001, la nouvelle loi sur les CASS (K 1 07) est entrée en vigueur le 1er janvier 2002.

Selon cette loi :

a) chaque CASS est placé sous la responsabilité d'un administrateur;
b) chaque CASS est composé d'un service d'accueil et d'unités offrant les prestations suivantes:
   – l'aide et les soins à domicile;
   – l'action sociale individuelle;
   – l'action sociale communautaire de proximité.
c) les prestations d'aide et de soins à domicile sont assurées par le personnel de la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD);
d) l'action sociale individuelle est, en priorité, assurée par le personnel de l'Hospice général, qui participe aux actions sociales communautaires décidées par le CASS;
e) l'action sociale communautaire de proximité est, en priorité, assurée par le personnel des communes.

Cette organisation est très complexe et ne réunit pas toutes les conditions propres à l'accomplissement des missions assignées aux CASS. Aussi, le DASS a-t-il décidé de présenter, en cours de législature, une nouvelle organisation des CASS dont les principes de base sont les suivants:

a) il est défini un cadre et des politiques auxquels adhèrent l'ensemble des partenaires, en particulier les communes;

b) l'identité des CASS est définie et développée, les prestations offertes sont rendues plus visibles;

c) une logique centrée sur des prestations (efficacité, efficience, proximité) doit déterminer la nouvelle organisation.

Les étapes intermédiaires menées en 2003 ont permis de définir:

– une nouvelle organisation des prestations dans les CASS, centrée sur les besoins de la population d'un quartier ou d'une voire plusieurs communes;

– un projet de structures faîtières des CASS. Après un important travail d'examen mené de concert avec les syndicats et commissions du personnel, ce projet a été présenté par le chef du département à toutes les instances concernées; il a également été soumis à consultation auprès du conseil d'administration de l'Hospice général, du conseil de fondation de la FSASD, de la commission cantonale des CASS et de l'association des communes genevoises (ACG);

– une charte de collaboration des institutions actives dans les CASS (Hospice général et FSASD), des directions générales des CASS, de l'action sociale et des hôpitaux universitaires de Genève (HUG). Signée par les différents protagonistes, cette charte veut mettre en œuvre une vision propre à tous les partenaires – basée sur des valeurs qu'ils partagent – ainsi qu'une organisation et une communication communes;

– un site Internet des centres pour faire connaître à la population, aux clients et aux partenaires des CASS les prestations fournies, leur moyen d'accès et les professionnels qui les délivrent;

– un journal mensuel commun destiné à tous les collaborateurs des CASS, afin de les informer des nouvelles dispositions concernant les centres, de communiquer et favoriser un sentiment d'appartenance aux CASS;

– des informations mensuelles communes, destinées aux cadres actifs dans les CASS pour communiquer les décisions des différentes instances: commission cantonale des CASS, comité de gestion des CASS, conseil de fondation de la FSASD, conseil d'administration de l'Hospice général;

– un catalogue de formation continue commun aux CASS, à l'Hospice général et aux HUG;

– un projet d'informatique sociale visant à passer d'une situation d'urgence à une organisation efficace, avec des règles aptes à assurer le devenir de l'informatique sociale du DASS, en favorisant un climat de participation, de responsabilisation et de transparence propre à renforcer la confiance des acteurs et la cohésion des équipes;

– une déclaration d'intention signée par les différentes instances concernées, relative aux modalités de collaboration entre les entités clientes et le service d'informatique sociale (SIS) prestataire de service.

Statistiques

28'803 personnes bénéficient de l'action des 1'937 collaborateurs et collaboratrices des CASS, soit:

a) 15'808 personnes pour l'aide et les soins à domicile;

b) 12'995 personnes pour l'action sociale, représentant 7'271 dossiers.

10.1.1.4 Simplifier et améliorer l'organisation sanitaire

En avril 2002, à la demande du président du DASS, le Conseil d'Etat créait une commission extraparlementaire chargée d'accompagner l'élaboration d'une loi-cadre sur la santé. Après 18 mois de travail, l'étude a abouti à une réforme complète du droit sanitaire cantonal. Ce projet fait l'objet d'une large consultation (jusqu'en mars 2004).

Le projet de loi sur la santé définit les principes généraux et donne les lignes directrices de la politique sanitaire cantonale à venir. Parmi ceux-ci, il convient de mentionner que ce projet est désormais axé sur la notion de santé, et non plus seulement de soins. Ce principe est concrétisé par un chapitre entièrement dédié aux domaines de la promotion de la santé et de la prévention. Si la précédente législation a été construite à partir des institutions, l'individu est aujourd'hui placé au cœur de ce projet de loi-cadre, qui se calque sur sa trajectoire de vie et prend en compte les différentes étapes qui la jalonnent.

Les droits des patients sont renforcés, puisque les droits – plus larges – qui étaient jusqu'ici ceux des patients psychiatriques seront étendus à tous les patients. Dans un souci d'efficacité, d'équité, de justice et de rapidité, le système de plaintes a été entièrement revu. Un régime de médiation sera instauré. La loi fixera également le cadre dans lequel pourront être menés différents travaux liés aux «nouveaux» domaines de la médecine (reproduction humaine, recherche biomédicale, génétique, etc.).

Ce projet de loi sur la santé fournissant un cadre général, il doit être accompagné de lois d'application et d'organisation définissant les modalités pratiques. C'est l'important travail réalisé en une année par le groupe de travail piloté par le secrétariat général du DASS, qui a élaboré les projets de lois portant sur la commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients, sur la privation de liberté à des fins d'assistance. Enfin, la loi sur les établissements publics médicaux a été revue et mise à jour.

Cet ensemble formera le corpus du droit sanitaire cantonal et remplacera nombre de textes actuels.

10.1.1.5 Redynamiser la collaboration régionale dans le domaine de la santé et des soins

L'année 2003 a été marquée par une activité intense dans le domaine des collaborations régionales, tant sur le plan suisse que sur celui de la région frontalière française, dans le but d'ajuster le système de santé et l'offre de soins aux exigences posées par la mobilité des personnes, tout en assurant une efficience et une économicité aussi grandes que possible.

Association Vaud-Genève

L'association Vaud-Genève vise à développer la collaboration et les complémentarités entre les sites hospitalo-universitaires des deux cantons, dans le but d'améliorer la qualité de leurs prestations et de réaliser des économies d'échelle.

En 2003, l'accent a été porté sur l'évaluation de la répartition des activités cliniques et de recherche dans le domaine de la neurochirurgie, des transplantations d'organe, de la neuromodulation antalgique interventionnelle et de l'imagerie

biomédicale. Cette réflexion a été soutenue par une analyse scientifique sur les critères de qualité et sur la définition des indications médicales.

Si, dans le domaine des transplantations, la répartition sera de «cœur-poumon» à Lausanne et de «digestif» à Genève – sous l'égide d'une structure romande hospitalo-universitaire de la transplantation – les autres domaines seront départagés à l'issue des analyses mandatées.

La garantie d'exclusivité indispensable à la mise en œuvre du projet n'ayant pu être obtenue des autorités compétentes, le centre de protonthérapie expérimental restera, en l'état, implanté à l'Institut Paul Scherrer de Zurich.

Conférence des Directeurs des Affaires Sanitaires (CDS)

La CDS tient lieu d'organe de coordination politique aux vingt-six responsables de la santé des gouvernements cantonaux, et a pour but de promouvoir la collaboration intercantonale ainsi qu'entre les cantons et la Confédération. Elle veille à la collaboration avec d'importantes organisations du domaine de la santé.

En 2003, le DASS a participé aux travaux de l'Assemblée plénière et des commissions spécialisées, par le biais desquels les résultats suivants ont pu être atteints :

- acceptation par le peuple de la loi fédérale urgente relative à la participation des cantons au financement de l'hospitalisation privée dans les hôpitaux publics et subventionnés, acceptée par les Chambres fédérales en juin 2002 ;
- soutien de l'initiative parlementaire genevoise relative à la révision de l'article 33 de la loi sur les produits thérapeutiques (LPTh), visant à autoriser les rabais sur médicaments des hôpitaux disposant d'une pharmacie ;
- élaboration des dossiers techniques relatifs à la 2e révision de la LAMal ;
- lancement du projet Swiss DRG, visant à définir des modalités de rémunération des prestations hospitalières sur une base unique suisse ;
- poursuite du projet Politique nationale de santé, avec signature d'une convention entre la CDS et la Confédération (DFI) visant à renforcer la collaboration en matière d'analyse de système et d'enjeux de santé ;
- analyse du profil HES santé/social, des formations qui s'y donnent et des passerelles requises entre niveaux ESS et HES ;
- signature de la convention relative à la coordination et la concentration de la médecine hautement spécialisée et adoption du rapport sur la médecine de pointe.

Par ailleurs, la participation aux travaux de la conférence régionale de la CDS, la CRASS (Conférence régionale Romande des Affaires Sanitaires et Sociales) et de ses groupements spécialisés GRSP (Groupe Romand de Santé Publique), GRAS (Groupe Romand de l'Action Sociale), GLAS (Groupe Latin des Assurances Sociales) a donné lieu aux résultats suivants :

- signature de la convention d'hospitalisation hors canton (romande) ;
- adoption du rapport sur la caisse-maladie nationale unique ;
- prises de position communes vis-à-vis de l'OFAS (ex. : révision du financement des dépendances, comportements sélectifs des assureurs, transfert de charges sur les cantons relatifs à l'art. 73 LAI, aide sociale aux requérants d'asile, etc.) ;
- adoption du projet de promotion de la santé des personnes de 50 ans et plus ;
- mise en place d'une réflexion portant sur la démographie médicale ;
- analyse et structuration de la collaboration des cantons avec l'Observatoire fédéral de la santé (Obsan).

Comité régional Franco-Genevois (CRFG)

Institué en 1974 sous l'égide de la Confédération et de l'Etat français, le CRFG est un lieu d'échange et de concertation entre les partenaires en matière de coopération transfrontalière. Il est présidé par le Conseiller d'Etat en charge du Département de l'Economie, de l'Emploi et des Affaires Extérieures (DEEE), M. C. Lamprecht, et par le Préfet de la Région Rhône-Alpes, M. M. Besse.

Le DASS a été plus particulièrement actif dans le cadre de la sous-commission santé, au sein de laquelle les travaux ont progressé sur les thèmes suivants :

- collaboration en matière de formation du personnel soignant et aide-soignant ;
- constitution d'un réseau d'urgences ;
- accès aux soins et conventions d'hospitalisation ;
- études statistiques, de coûts et planification hospitalière.

10.1.1.6 Comprendre et limiter l'augmentation des coûts de la santé

Analyse des coûts

Entrée en vigueur le 1er janvier 1996, la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) n'a pas développé tous les effets positifs attendus. L'évolution des coûts de la santé est ainsi devenue un sujet d'inquiétude pour tous, avec pour corollaire les augmentations désormais tristement régulières des primes d'assurance maladie.

L'année 2003 a vu la cotisation moyenne mensuelle pour un adulte passer à Fr. 389.50, soit une augmentation de 7.2% par rapport à 2002 (Fr. 363.50).

Le DASS a continué les démarches en vue de comprendre et de maîtriser l'évolution des coûts de la santé. Un accent fort a été placé, en 2003, sur le projet e-toile.

Le projet e-toile de réseau communautaire d'informatique médicale

Le projet e-toile a pour objectif de mettre en réseau les différents épisodes de l'histoire médicale d'un patient, en connectant des bases de données décentralisées, existant auprès des différents prestataires de soins et dans lesquelles se trouvent les informations relatives aux diagnostics posés et aux traitements suivis par les patients.

e-toile prévoit ainsi la constitution d'un réseau reliant les différents partenaires, en vue d'obtenir et d'échanger les informations pertinentes à l'examen du dossier du patient et à la prise de décision dans ce contexte, dans le but d'une plus grande efficacité. Le patient et sa trajectoire de vie représentent ainsi le «noyau» autour duquel ce projet a été élaboré.

La clé d'accès aux informations est fournie par le patient : maître de son histoire médicale, lui seul détermine

qui y a accès et à quel moment. Pour cela, il dispose d'une carte à puce permettant son identification administrative. En associant la carte du patient à une carte analogue en possession du fournisseur de prestations, les droits d'accès à l'information peuvent être définis.

Durant l'année 2003, l'étude détaillée sur la faisabilité d'un réseau tel qu'e-toile, demandée par le Grand Conseil le 26 avril 2002, a été finalisée et déposée auprès du Conseil d'Etat en juillet 2003. Le Conseil d'Etat en ayant pris connaissance, une large consultation a été menée en automne 2003, dans le but de compléter les propositions techniques avec les remarques des futurs utilisateurs du réseau.

En parallèle aux discussions menées sur le plan cantonal, le DASS a renforcé les échanges avec les autorités compétentes sur le plan national, dans l'esprit d'un élargissement du projet à d'autres cantons. Dans cet esprit, la convention de collaboration signée avec le Dipartimento delle Opere Sociali du canton du Tessin a été reconduite.

Le rapport remanié sera soumis au Conseil d'Etat au printemps 2004.

10.1.2 Les axes d'organisation et de fonctionnement

10.1.2.1 Contrats de prestations et de partenariat

Le partenariat figure, en tant que valeur fondamentale, à la base du travail du DASS. Par lui s'expriment la reconnaissance d'actions complémentaires fournies par différents acteurs, la volonté de respecter les trajectoires personnelles des citoyens en œuvrant en faveur de la proximité.

Le DASS a poursuivi la démarche de négociation de contrats de prestations et de contrats de partenariat entamée en 2002, et il a procédé à la signature de nouveaux contrats. En 2003, dix nouveaux contrats ont été signés et quatre étaient en cours de discussion.

Les premiers bénéfices sont d'ores et déjà visibles: le processus d'élaboration des contrats a amené à la clarification du rôle des partenaires du DASS. Par ailleurs, le travail détaillé sur les missions, objectifs et indicateurs de suivi permet d'envisager la visibilité accrue que le DASS pourra donner aux actions et activités des partenaires subventionnés.

10.1.2.2 Secrétariat aux institutions subventionnées

L'accroissement de l'importance des subventions relatives aux institutions œuvrant dans les domaines du social et de la santé a amené le DASS à constituer un secrétariat aux institutions privées subventionnées, rattaché au service financier du département. La constitution de ce secrétariat a débuté en fin d'année 2003 et sa mise en place se poursuivra en 2004.

Les principales tâches de ce secrétariat seront d'étudier les demandes de subventions des institutions, d'assurer une cohérence quant aux attributions et de mettre en œuvre les outils permettant d'assurer le suivi de leur utilisation. Le secrétariat sera ainsi amené à dresser un inventaire départemental de toutes les prestations effectuées dans les domaines du social et de la santé, analyser les budgets, les comptes et les rapports d'activités des institutions, à étudier les prestations à Genève et dans les autres cantons et à mener des études sur des aspects financiers, juridiques et organisationnels.

10.1.2.3 Gestion de risques et rapports d'incidents

L'activité du DASS se déroule en respectant plusieurs principes de fonctionnement, dont celui du droit à l'erreur. Cette attitude positive et constructive face à ce qui pourrait, dans une démarche simpliste, déboucher sur la seule prise de sanctions, vise à tirer les enseignements des erreurs et des incidents qui se produisent.

Dans les différentes démarches entamées dans les directions et établissements rattachés au DASS, suite au séminaire de sensibilisation organisé fin août 2002, l'utilisation de l'enseignement tiré de l'erreur est mise en avant.

Des rapports d'incidents ont été élaborés, permettant l'analyse et la mise en place de mesures correctrices et favorables à la non-répétition des incidents constatés.

10.1.2.4 Politique d'archivage et de gestion de l'information

Le DASS a engagé en 2002 une démarche d'organisation de son système d'archivage et de gestion de l'information, afin de répondre, d'une part, aux besoins de ses collaborateurs et, d'autre part, aux exigences légales fixées par la loi sur l'information du public et l'accès aux documents (LIPAD), la loi sur les archives publiques et son règlement d'application (Larch). Cette démarche s'est concrétisée par la création en 2003 d'un poste d'archiviste de département et par l'adoption d'une politique d'archivage pour le DASS.

Le travail mené durant cette année a principalement consisté à:

- conduire une analyse des besoins du département en matière de gestion des documents et proposer une réorganisation globale visant à optimiser les processus et procédures de traitement des archives et de l'information;
- définir la politique départementale de gestion des documents (papiers et numériques);
- travailler avec les différents services pour élaborer des outils de gestion adaptés à la nature de leurs dossiers;
- procéder au versement d'archives à valeur historique aux Archives d'Etat et à l'élimination de documents stockés sans valeur légale après visa des Archives d'Etat.

Au niveau de l'administration cantonale, une collaboration active a été menée avec les autres archivistes de département et les Archives d'Etat, portant principalement sur la coordination de la démarche d'application des nouvelles exigences légales et sur l'utilisation du logiciel Aigle pour la gestion des archives courantes.

10.1.2.5 Informatique sociale

Sur l'initiative du président du département, le secrétariat général du DASS a élaboré une démarche d'analyse de la situation puis a dirigé, durant le deuxième semestre 2003, le projet IS «informatique sociale».

Ce projet a permis de recenser les problématiques rencontrées, au plan informatique, par les différents secteurs de la Direction générale des centres d'action sociale et de santé (DGCASS), de la FSASD et de l'Hospice général et

d'identifier, en tenant compte des risques ainsi que de l'importance des métiers concernés, les pistes d'amélioration prioritaires.

Plusieurs sous-projets ont été décrits et planifiés puis lancés; ils doivent se dérouler en 2004. Ils portent essentiellement sur une évolution rapide des outils bureautiques, ainsi que sur l'amélioration et la fiabilisation du réseau (antennes et connexions).

Vu l'ampleur des problématiques recensées et du nombre d'utilisateurs concernés, d'autres projets concernant les applications-métier les plus importantes sont en cours d'élaboration. Leur description, leur organisation, leur évaluation et la recherche de financement pour leur réalisation se poursuivront durant le premier semestre 2004.

En plus des solutions informatiques qui se concrétisent progressivement, le projet IS a permis d'améliorer la coordination intra et interinstitutionnelle ainsi que les relations entre les différents acteurs de l'action sociale au sens large.

10.1.3 Politiques générales

10.1.3.1 Grand Conseil

De manière générale, l'intensification des débats enregistrée au niveau du Grand Conseil s'est traduite par des ordres du jour de plus en plus chargés et donc un traitement des objets quelque peu ralenti. En dépit de cela, le DASS a vu l'aboutissement d'un nombre certain de dossiers relevant de son dicastère, dossiers dont les plus significatifs sont évoqués ci-dessous.

Prestations sociales

Ce sujet a suscité de multiples interventions en 2003, dont deux revêtent une importance particulière. Vient d'abord la suppression de la dette d'assistance (PL 8867): ce projet veut faire en sorte que les montants versés à titre d'assistance ne constituent plus une dette pour le bénéficiaire. Le second projet propose la mise en place d'un revenu déterminant le droit aux prestations sociales cantonales (PL 9135); une plus grande équité entre les demandeurs et des démarches facilitées, pour les demandeurs comme l'administration sont deux de ses objectifs principaux.

Parmi les autres interventions figurent encore les mesures transitoires à mettre en place pour les demandeurs de prestations AI lorsque les décisions y relatives tardent à venir (M 1497), la création d'une spécification administrative des avances AI distinctes de l'assistance publique cantonale (M 1467), ainsi que le premier bilan de l'introduction de la loi sur le revenu minimum cantonal d'aide sociale (RD 461).

Assurance maladie

En 2003 aussi, l'assurance-maladie a été au cœur de plusieurs débats. Parmi les objets particulièrement significatifs ont figuré la suppression de l'octroi automatique des subsides à l'assurance-maladie (PL 8828, dit «PL des millionnaires») et la problématique tiers payant versus tiers garant (M 1454). Sans oublier quelques projets proposant de modifier la loi d'application de la LAMal: le projet de loi 8481 (renforcement du rôle du SAM), le projet de loi 8564 (création d'un fonds de réallocation des primes) et la motion 1438 (transparence des caisses-maladie).

Coûts de la santé

La résolution 469 proposée par le Conseil d'Etat sur l'initiative du DASS a été très largement adoptée et renvoyée aux autorités fédérales. Faisant ici usage de son droit d'initiative cantonale, Genève propose à l'Assemblée fédérale de revoir l'article 33 de la loi sur les produits thérapeutiques (LPTh), afin de réintroduire les rabais naguère consentis aux centres hospitaliers. Une délégation genevoise a été auditionnée à ce sujet par la commission de sécurité sociale et de santé du Conseil des Etats en décembre 2003.

EMS

Les interventions parlementaires sur le sujet ont couvert les aspects les plus divers: la loi régissant les EMS (PL 8650, PL 8745, RD 415), les conditions à respecter par les entreprises en sous-traitance (PL 8205), les investissements dans les EMS (M 1523) ou encore le statut des personnes en attente d'une place dans un EMS (M 1529).

Handicap

L'adoption de la loi sur l'intégration des personnes handicapées représente incontestablement une avancée importante. Votée à l'unanimité par le Parlement, ce texte entend faire aux personnes souffrant d'un handicap la place pleine et entière qui leur revient de droit dans la société. Dans le même domaine, la mobilité de ces personnes a été abordée via la pétition 1387 et la pétition 1394.

Santé

La santé et ses différents secteurs d'activité suscitent de nombreuses interventions, notamment l'encadrement des mères (M 971), le dépistage du cancer du sein (M 1136, PL 7444, PL 7832) ou l'interruption volontaire de grossesse (adaptation de la loi après le vote du peuple sur la solution des délais - PL 8967). La politique menée par l'Etat est elle aussi évoquée à travers la planification hospitalière pour 2003-2010 (RD 483), la planification sanitaire qualitative (RD 490), le sida (RD 491). Le DASS a enfin été associé de près au projet de loi sur la vente des alcopops (PL 8834), adopté par le Grand Conseil le 22 janvier 2004.

Divers

Le Parlement a enfin traité des objets tels que les transports sanitaires urgents (PL 8566) ou les conséquences de l'application des accords bilatéraux (PL 8918)

10.1.3.2 Les votations populaires

L'année 2003 a été moins chargée pour le citoyen genevois que l'exercice précédent. Il n'a en effet dû se prononcer sur des questions cantonales et/ou fédérales qu'à deux reprises (contre cinq fois lors de l'exercice précédent).

Parmi les questions qui lui ont été posées – toutes sur le plan fédéral – trois touchaient directement aux dossiers relevant de la compétence du DASS:

- le 9 février 2003, le peuple suisse a accepté la loi fédérale sur l'adaptation des participations cantonales aux coûts des traitements hospitaliers dispensés dans le canton selon la LAMal par 77% (83% à Genève). Cette loi permettra aux cantons, obligés de participer au financement des prestations obligatoirement prises en charge par la LAMal aussi en divisions privée et semi-privée, de prendre en charge ces frais progressivement, épargnant ainsi à leurs finances un choc par trop important;

- le 18 mai 2003, à 72%, les citoyens helvétiques ont dit un non clair et massif à l'initiative «la santé à un prix abordable» (à Genève, le refus a été de 61%), qui voulait faire dépendre les cotisations des assurés de leur situation financière et transférer des compétences des cantons vers la Confédération;
- le 18 mai 2003, les citoyens suisses ont également refusé l'initiative populaire «droits égaux pour les personnes handicapées» à raison de 62%; Genève avait en revanche accepté cette initiative par 58% de oui.

10.1.3.3 Santé et soins

La politique de santé a visé, d'une part, à développer des stratégies novatrices dans le champ de la prévention et de la promotion de la santé et, d'autre part, à adapter le système de soins aux besoins, tant au niveau hospitalier qu'à celui des urgences et dans le domaine des soins palliatifs.

L'amélioration des capacités pour analyser l'information sur la santé a constitué une pierre angulaire de cette stratégie. Elle permet ainsi de préciser les besoins de santé, de chiffrer les activités et aussi d'avoir une meilleure vision des ressources en professionnels de la santé, dans la perspective des besoins futurs et des contraintes économiques et juridiques.

Le DASS a veillé à une adaptation du système de soins, notamment en se dotant d'outils permettant une planification hospitalière cohérente, à l'écoute des partenaires publics et privés. Sur cette base, le Conseil d'Etat a produit un rapport (RD 483) présentant ses propositions pour adapter l'offre hospitalière aux besoins de la population pour la période 2003-2010. Ce rapport a été adopté par la Commission de la santé, puis par le Grand Conseil au début 2004.

De plus, le DASS a conduit les négociations dans le cadre de la nouvelle tarification des actes médicaux (TARMED). Dans ce cadre, il a soumis à l'approbation du Conseil d'Etat un règlement édictant un tarif, lequel est entré en vigueur le 1er janvier 2004.

Le bilan des activités menées dans le cadre de la planification sanitaire qualitative 1999-2002 a été dressé et un concept de mise en œuvre des programmes et actions de promotion de la santé a été élaboré. Ces deux éléments ont fait l'objet d'un rapport au Grand Conseil (RD 490); la commission de la santé en a pris acte en octobre 2003 et le Parlement en janvier 2004.

Soins palliatifs

La politique cantonale a également vu l'intensification du développement des soins palliatifs communautaires et hospitaliers, lesquels s'appuient sur les travaux du comité chargé d'assurer la coordination du réseau genevois de soins palliatifs.

Ce comité, qui avait été créé par un arrêté départemental en février 2000, a poursuivi ses activités, visant notamment, dans le cadre des budgets existants, à l'articulation entre le programme transversal hospitalier, l'équipe mobile des soins palliatifs et les médecins privés. Les objectifs poursuivis par le réseau de soins palliatifs concernent en particulier la coordination des intervenants, ainsi que la continuité du processus de soins et l'accessibilité à celui-ci pour tous les patients.

Le comité veille également au développement, à la formation, à la promotion et à la recherche. Courant 2003 une approche méthodologique des soins palliatifs a vu le jour dans quelques EMS. Ce projet a permis la création d'un pool de personnes-relais, qui vont faciliter le transfert de ces expériences dans d'autres EMS. La première évaluation a été très positive.

Urgences

Les travaux de la commission consultative sur l'aide sanitaire urgente durant l'année 2003 ont porté sur la recherche d'un tarif unique pour les transports sanitaires urgents, ainsi que sur l'examen de divers scénarii visant à diminuer ce dernier.

La mise en place de ladite commission, avec les partenaires qui y participent, permet de constater le déploiement des premiers effets positifs escomptés par la législation en la matière. On citera par exemple la nomination d'un médecin répondant responsable de la centrale d'appels sanitaires urgents (144), nomination qui a permis de réaliser des progrès dans l'organisation et la gestion des urgences sanitaires préhospitalières.

Tarmed

Le DASS a joué un important rôle de «facilitateur» dans ce dossier capital, en initiant deux études pilotes destinées à évaluer la valeur du point pour l'activité ambulatoire et la chirurgie ambulatoire; les conclusions de ces travaux ont été avalisées par tous les partenaires concernés. Après le refus de l'Association des cliniques privées genevoises ainsi que de certains praticiens (gynécologues, ORL et certains chirurgiens généraux) de signer la convention tarifaire, le DASS a préparé l'arrêté imposant à ces derniers la structure Tarmed et un point d'une valeur de 0.98 centimes. A noter qu'il s'agit là d'une minorité, puisque la majeure partie des praticiens concernés appliquent le tarif conventionné.

10.1.3.4 Assurances sociales

Nouvelle loi en matière d'assurances sociales

Le 1er août 2003, la loi relative à l'OCAS du 20 septembre 2002 est entrée en vigueur. L'intégralité du personnel de l'Office cantonal de l'assurance-invalidité (OCAI) et de la Caisse cantonale genevoise de compensation (CCGC) a été transférée dans cette nouvelle structure au 1er janvier 2004.

L'assurance maternité cantonale

La loi cantonale sur l'assurance-maternité (LAMat) est entrée en vigueur le 1er juillet 2001. La supervision de sa mise en œuvre a été confiée à un groupe de travail nommé «Task force LAMat», présidé par Mme B. Despland, professeur de droit à l'Institut suisse du droit de la santé de Neuchâtel.

En 2003, l'application de la loi sur l'assurance-maternité a continué sans encombre.

Le système de financement de cette nouvelle assurance fonctionne à satisfaction. Dès sa création, la situation financière du fonds de compensation de l'assurance-maternité a évolué de façon positive. Ainsi, en 2003, l'Etat de Genève a pu entièrement rembourser le prêt initial de 20 millions de francs accordé pour alimenter le fonds.

Durant l'année 2003, la situation a continué à s'améliorer, de sorte que le Conseil d'Etat, sur proposition du Conseil d'administration du fonds de compensation de l'assurance-maternité, a décidé de réduire une nouvelle fois le taux de cotisation paritaire de 0,3% à 0,26%, avec effet au 1er janvier 2004.

Refonte du système d'allocations familiales

Faisant suite aux invites de la motion M 1431 adoptée par le Grand Conseil le 2 novembre 2001 et relative à une refonte cohérente du régime des allocations familiales, le Conseil d'Etat (par arrêté du 17 avril 2002) a mis sur pied un groupe d'experts dont la mission consiste à étudier et faire des propositions concrètes en matière de refonte du régime d'allocations familiales.

Le groupe, présidé par Mme Christine Sayegh, avocate, a rendu son rapport final le 31 octobre 2003. Sur la base des propositions contenues dans ce rapport, un nouveau groupe de travail se penchera, en 2004, sur les modifications législatives proprement dites. Le groupe tiendra également compte des modifications qui s'imposent suite à l'arrêt du Tribunal fédéral du 4 juillet 2003 (2P.329/2001) qui a constaté l'inconstitutionnalité de la loi sur les allocations familiales et invité le législateur cantonal à procéder rapidement aux modifications législatives requises.

Chèque-service

Le DASS et le DEEE ont souhaité alléger la charge administrative des ménages qui emploient du personnel domestique (travaux ménagers, gardes à domicile, petits travaux de jardinage, etc.). En effet, face à des démarches souvent complexes, des personnes renoncent à déclarer leurs employés, ce qui peut engendrer des situations dramatiques, par exemple en cas d'accident. Le système «Chèque service», lancé le 20 janvier 2004, permettra ainsi aux employeurs d'être déchargés des démarches administratives, tout en se mettant en règle avec les assurances sociales et en garantissant à leurs employés une protection sociale de base.

10.1.3.5 Aide sociale

Revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS)

Conformément à la loi sur les prestations cantonales accordées aux chômeurs en fin de droit (RMCAS), un mandat a été attribué par le DASS à une instance extérieure (Observatoire universitaire de l'emploi, Laboratoire d'économie appliquée, Université de Genève), pour effectuer l'évaluation des effets de cette loi pour la période 2001-2002. Cette évaluation sera disponible début 2004.

Loi sur l'action sociale individuelle

Le Conseil d'Etat a soumis au Grand Conseil un projet de loi proposant de supprimer le remboursement de la dette d'assistance (sauf exceptions prévues par la loi), qui a été voté en février 2004. Parallèlement, un groupe de travail a été chargé de proposer une nouvelle loi sur l'action sociale individuelle.

Urgences sociales

Face à la difficulté d'apporter une aide appropriée dans les situations d'urgences sociales, un premier groupe de travail, réuni par le DASS, a proposé, en décembre 2002, la création d'une unité mobile d'urgences sociales; celle-ci a pour but d'offrir une réponse globale à l'urgence sociale, en renforçant la coordination et la collaboration entre les services et associations concernés par l'intervention d'urgence.

Dans cette perspective, cette unité, composée d'un-e travailleur-euse social-e et d'un-e infirmier-ère spécialisé-e, aurait pour mission la prise en charge des urgences sociales durant la nuit, le week-end et les jours fériés. L'organisation de la mise en place effective de cette unité mobile a été confiée à un groupe de travail, nommé par le DASS et composé des principaux partenaires concernés par cette problématique.

Ce groupe a finalisé son rapport à fin décembre 2003 et la mise en œuvre est prévue pour septembre 2004.

Hébergement d'urgence

A la demande du Conseil d'Etat, un groupe de travail a été chargé de définir les compétences et de coordonner les différents services en matière de relogement rapide suite à une évacuation pour les bénéficiaires de l'aide sociale. Suite à la remise de son rapport (mai 2003), le groupe a été mandaté par le Conseil d'Etat pour la mise en œuvre, jusqu'au 31 octobre 2003, des actions proposées dans son rapport : diffusion d'une plaquette présentant les différentes possibilités d'aide, information aux bailleurs sur la possibilité de prise en charge du paiement des loyers dans certaines situations, intervention auprès de l'Institut d'études sociales afin que la problématique du logement soit intégrée dans le programme de formation, etc.

10.1.3.6 Famille

Afin de veiller à la mise en œuvre de la politique cantonale de la famille, une délégation du Conseil d'Etat a été créée; elle est présidée par le conseiller d'Etat chargé du DASS, qui siège en compagnie du conseiller d'Etat chargé du département de l'instruction publique (DIP) et de la conseillère d'Etat chargé du département des finances (DF) (voir rapport de gestion du Conseil d'Etat, point 2.8 du chapitre «Conseil d'Etat»).

Le Conseil d'Etat a également créé, par règlement, la commission cantonale de la famille. Au cours de l'année 2003, la commission s'est principalement penchée sur les problèmes de «parentalité». Un mandat a été confié à un chercheur indépendant d'analyser la situation genevoise sur la base d'un sondage. Un rapport sera rendu et examiné par la commission début 2004.

A l'instigation de la commission, a également été ouvert à Genève, dans les locaux de Pro Juventute, Infor Famille, lieu d'information destiné aux familles.

Le site Internet (*www.familles-ge.ch)*, inauguré en automne 2001, enregistre une fréquentation toujours très élevée.

10.1.3.7 Etablissements médico-sociaux (EMS)

Pour mener sa politique en matière d'EMS, le DASS s'appuie sur la Commission cantonale des EMS, qui réunit tous les acteurs impliqués. C'est ainsi que cette commission a été invitée à se prononcer sur les principaux éléments qui ont marqué l'année 2003, en particulier les actions entreprises par le DASS en faveur des personnes âgées dans les EMS et de celles souhaitant y être accueillies. Les actions concrètes qui ont été entreprises sont décrites dans le chapitre 10.4.1 ci-après.

Parmi les mesures importantes, figure notamment l'accès simplifié aux unités d'accueil temporaires (UAT); depuis mai 2003 le prix journalier est passé fr. 137.- à fr. 97.-. Suite à cette mesure le taux d'occupation a fortement augmenté, ce qui a permis de réaliser une opération neutre sur le plan financier, tout en donnant la possibilité à un nombre plus important de personnes de bénéficier de cette prestation.

Parallèlement, le DASS a consacré, tout au long de l'année, une part importante de son activité aux tâches directement liées à l'application de la loi relative aux EMS

accueillant des personnes âgées (LEMS). Il s'agit en particulier du respect des conditions d'exploitation, relatives notamment aux soins et au bien-être des résidents et à la présence d'un personnel suffisant en nombre et en qualification.

Concernant l'avenir et les caractéristiques de l'EMS de demain, le groupe de travail chargé par le DASS d'explorer ce domaine a rendu ses conclusions en septembre 2003. Elles préconisent notamment, comme alternative à la création de lits en institutions, une offre de services renforcée pour les personnes âgées à domicile et la mise en place, à leur intention, de réseaux de soins autonomes, intégrés dans les réseaux de soins existants. Le DASS est d'ores et déjà attentif, lors de l'examen des projets de construction d'EMS, à ce que les structures prévues puissent être transformées en fonction de l'évolution des attentes et des besoins des personnes âgées.

Nombre d'EMS, de lits et de journées d'hébergement

	2001	2002	2003
Nombre d'EMS au 31.12[1)]	56	51	51
Nombre de lits autorisés au 31.12[1)]	3'367	3'291	3'316
Nombre de journées d'hébergement[2)]	1'180'353	1'073'967	1'170'264

1) Source DGAS, sur la base des autorisations d'exploitation.

2) Journées d'hébergement des EMS subventionnés uniquement. Source OCPA, sur la base du calcul de la subvention d'exploitation.

10.1.3.8 Prévention de la violence

L'aide aux victimes d'infractions

Le centre de consultation LAVI

Ouvert en janvier 1994, le centre de consultation LAVI offre, dans le cadre de la loi fédérale d'aide aux victimes d'infractions, une aide sociale, psychologique, matérielle et juridique. Diverses prestations sont proposées aux victimes d'infractions et à leurs proches :

a) accueil, écoute, information, évaluation de la situation, soutien psychologique ;

b) accompagnement social et juridique : soutien et suivi dans les démarches telles que dépôt de plainte, déclarations aux assurances, accompagnement pendant la procédure judiciaire, etc. ;

c) prise en charge financière de prestations de tiers (frais d'avocat, d'hébergement, de psychologue…).

Les victimes d'infractions qui s'adressent au Centre (27% d'hommes et 73% de femmes) sont majoritairement victimes d'agressions (brigandages, lésions corporelles, menaces), de violence conjugale ou d'actes d'ordre sexuel. Les mineurs représentent en moyenne 12% des situations.

Nouveaux consultants du centre LAVI

2000	2001	2002	2003
1296	1669	2214	2156

Le nombre de personnes consultant le Centre a augmenté de 66% entre 2000 et 2003.

L'instance d'indemnisation LAVI

Présidée par Mme C. Manfrini, l'instance d'indemnisation LAVI a siégé à 20 reprises en 2003.

Activité de l'instance d'indemnisation LAVI

	2000	2001	2002	2003
Nombre de requêtes	153	129	161	128
Total des sommes allouées	992'441 F	1'347'241 F	751'094 F	1'103'682 F

A fin 2003, 209 requêtes étaient encore pendantes (procédures pénales en cours, expertises attendues, dossiers à compléter, affaires récentes, etc.)

Fonds de prévention de la violence

Le fonds de prévention de la violence, destiné à financer des projets visant à prévenir ou à stopper la violence sous ses différentes formes, est alimenté annuellement par une subvention de l'Etat de Genève.

Une commission multidisciplinaire de prévention de la violence, mise sur pied par le Conseil d'Etat en novembre 2001, est chargée de transmettre des préavis au président du département de l'action sociale et de la santé sur le financement des projets visant à prévenir ou à stopper la violence.

En 2003, le fonds a servi au financement de 13 projets, pour une somme totale de 646 128 F (voir annexe 1).

Vu l'absence d'une loi cantonale d'application de la LAVI, le DASS a créé un groupe chargé d'élaborer une telle loi, afin de donner une base légale cantonale au fonctionnement du centre LAVI et de l'instance d'indemnisation LAVI. Le projet sera présenté au Conseil d'Etat en 2004.

10.1.3.9 Asile

Mission et buts

En mai 2000, le Conseil d'Etat a pris diverses dispositions concernant la politique d'asile. La mission et les buts de la politique cantonale en matière d'asile ont été définis ainsi :

a) assurer un accueil de qualité aux personnes qui ont demandé asile à la Confédération en leur offrant des conditions de séjour et une aide leur permettant de vivre dans la dignité, en veillant à une cohabitation harmonieuse avec la population résidante ;

b) utiliser de manière efficace et économe les contributions financières versées à cet effet par la Confédération ;

c) veiller à une bonne répartition et une bonne coordination des compétences et des activités des services administratifs et des établissements publics chargés de la politique cantonale en matière d'asile.

La délégation du Conseil d'Etat

Afin de veiller à la mise en œuvre de la politique cantonale d'asile, il a été constitué une Délégation aux réfugiés du Conseil d'Etat, présidée par la présidente du département de l'instruction publique (DIP) et dont sont membres la présidente du département de justice, police et sécurité (DJPS) et le président du DASS (voir rapport de gestion du Conseil d'Etat, point 2.7 du chapitre «Conseil d'Etat»).

Les principes d'action

Dans la mise en œuvre de la politique cantonale d'asile, la Délégation du Conseil d'Etat veille au respect des principes d'action suivants :

a) prendre en compte la durée de séjour des requérants d'asile, en prévoyant deux phases distinctes d'accueil pour privilégier un hébergement et un encadrement adaptés;
b) garantir des conditions d'hébergement décentes et répartir équitablement les logements collectifs sur le territoire du canton;
c) prévoir la réalisation de solutions spécifiques lors de périodes de grands afflux;
d) développer des logements collectifs et dénoncer les baux à loyer trop coûteux;
e) équilibrer les droits et les obligations en incitant les requérants d'asile à s'aménager de bonnes conditions de vie, notamment en participant à des programmes d'occupation;
f) éviter l'exclusion des requérants d'asile en leur permettant d'avoir accès à la scolarité, à la formation professionnelle, au marché du travail, à des programmes d'occupation et à diverses aides sociales;
g) garantir aux requérants d'asile un accès à des programmes de prévention et à des soins de qualité;
h) aider les requérants d'asile à s'insérer dans la société d'accueil tout en développant les capacités au retour;
i) disposer d'une administration souple et efficace pour maîtriser l'ensemble du dispositif d'accueil et soutenir les équipes d'encadrement social spécifiques.

Organisation

Depuis le 1er janvier 2001, l'Hospice général est chargé – dans le respect du droit fédéral et des principes de la politique cantonale d'asile – de l'accueil, de l'hébergement, de l'assistance financière et de l'encadrement de l'ensemble des personnes demandant l'asile (ou bénéficiant d'un statut assimilé) qui sont attribuées au canton par la Confédération.

Dans l'accomplissement de ses tâches, l'Hospice général est assisté d'une commission consultative de la politique d'asile, nommée par le Conseil d'Etat.

Enfin, un comité de suivi de la politique de l'asile, présidé par le représentant du DASS, se réunit mensuellement. Il est chargé de veiller à une bonne coordination des services publics en matière d'asile, particulièrement lors d'afflux importants de demandeurs. Il traite de différents sujets tels que l'accueil, l'assistance, la scolarité, l'emploi, le logement et l'aide au départ.

A la demande de la délégation du Conseil d'Etat, un groupe de travail interdépartemental a œuvré en 2003 sur la question de l'hébergement des requérants d'asile, en veillant notamment à la réalisation de nouveaux logements et à la mise à disposition de lieux d'accueil pour les requérants d'asile.

10.1.3.10 Toxicomanie

Commission mixte en matière de toxicomanie

L'année 2003 a marqué un développement dans l'activité de la commission mixte, présidée par Mme C. Torracinta-Pache. En effet jusqu'à récemment, sa mission consistait à traiter des problèmes de dépendance concernant les drogues illégales. Dorénavant, la commission remplira l'intégralité de sa mission en traitant également de l'alcool et du tabac. Cela va en effet dans le sens de la nouvelle loi fédérale sur les stupéfiants (LStup), qui prévoit une extension de son champ d'action à toutes les substances engendrant une dépendance.

Lieu d'accueil et d'injection

Le lieu d'accueil et d'injection, inauguré le 18 décembre 2001, a pour but de pallier la dégradation des conditions d'injection de consommateurs de drogues qui s'injectent sans respecter les règles d'hygiène élémentaires, dans des lieux non appropriés et en abandonnant leurs seringues sur place. Ce problème récurrent a été aggravé par l'explosion de la consommation de cocaïne par voie intraveineuse.

Une évaluation de «Quai 9» – espace d'accueil et d'injection à Genève – a été faite, pour la première année d'existence de ce lieu, par une équipe de l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IMSP) de Lausanne. Ce rapport comprend plusieurs recommandations qui ont été transmises au Conseil d'Etat, lequel a fait un rapport au Grand Conseil le 10 septembre 2003. Une deuxième évaluation est en cours.

Suite à de nombreuses auditions d'acteurs du réseau, un rapport concernant les parents toxicomanes a également été remis au Conseil d'Etat.

Evolution de la situation

Le problème de consommation d'alcool chez les jeunes semble évoluer vers une plus grande précocité et une fréquence accrue des états d'ébriété. Etant donné l'importance de ce problème de santé, le DASS a été étroitement associé aux travaux de la commission de la santé portant sur la vente des alcopops (PL 8834), adoptée par le Grand Conseil au début 2004.

Davantage d'adolescents consultant pour une dépendance centrée surtout sur l'alcool, le cannabis et les nouvelles drogues de synthèses, un programme «adolescent» a été mis en place depuis 2002 par les consultations extra-hospitalières rue Verte et Navigation.

La question de l'insertion/réinsertion sociale et professionnelle des personnes toxicomanes fait l'objet d'une étude qui porte notamment sur:

– la mise sur pied d'une campagne d'information, afin d'améliorer l'image de la personne toxicomane dans le public en général ainsi que dans le milieu des employeurs;
– le développement des accueils en ateliers protégés et des offres d'activité à bas seuil d'accessibilité;
– la possibilité de mettre en place un groupe de liaison qui serait chargé d'accompagner la personne toxicomane dans sa réinsertion;
– la possibilité de mettre en place un-e référent-e général-e en matière de réinsertion des personnes toxicomanes, qui serait chargé-e de fournir des informations, des conseils et de créer des liens avec les entreprises et de faire des démarches auprès des employeurs potentiels.

10.2 Présidence et secrétariat général

10.2.1 Service juridique

Le service juridique contribue de manière régulière à tous les dossiers nécessitant une appréciation juridique, plus particulièrement les projets de lois et règlements, les contrats

de prestations et de partenariat, et les dossiers relatifs aux successions en déshérence.

Principales activités menées en 2003

Les accords bilatéraux

a) Le projet de loi (PL 8918) modifiant diverses lois sociales cantonales compte tenu de l'entrée en vigueur de l'Accord entre la Communauté européenne et ses Etats membres, et la Confédération suisse, sur la libre circulation des personnes ainsi que de l'Accord du 21 juin 2001 amendant la convention du 4 janvier 1960 instituant l'Association européenne de libre-échange a été voté lors de la séance du 18 novembre 2003 par la commission des affaires sociales et fera prochainement l'objet d'un rapport adressé au Grand Conseil.

b) Le groupe de travail départemental chargé du suivi opérationnel de la mise en œuvre des accords bilatéraux s'est réuni le 29 avril et le 10 novembre 2003. A l'issue de ces réunions, deux rapports ont été rendus résumant les problèmes occasionnés, les enjeux pour les services et les impacts organisationnels, budgétaires, législatifs ainsi que les éventuels litiges.

Loi sur la partie générale du droit des assurances sociales et Tribunal cantonal des assurances sociales

Suite à l'adoption le 6 octobre 2000 de la loi sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA), un projet de loi ayant pour but l'adaptation de toute la législation sociale cantonale a été élaboré. Il fait l'objet actuellement d'une préconsultation auprès de divers partenaires.

La LPGA a imposé aux cantons la création d'une instance cantonale unique de recours. Suite à la votation le 14 novembre 2002 par le Grand Conseil de la loi modifiant la loi sur l'organisation judiciaire et instituant le Tribunal cantonal des assurances sociales, celui-ci a été créé pour le 1er août 2003. Une lettre d'information a été envoyée en mai 2003 aux divers organes intéressés.

Loi-cadre sur la santé

Dans le cadre de la réforme du droit sanitaire cantonal, le service juridique a activement participé aux travaux du groupe de travail sur les commissions de surveillance des professions de la santé. Il a plus particulièrement apporté son concours à l'élaboration et/ou la modification des objets suivants : projet de loi sur les commissions de surveillance, projet de loi sur la privation de liberté à des fins d'assistance et projet de loi abrogeant la loi sur les établissements publics médicaux.

Information du public et protection des données

Une mise à jour de la liste des responsables LIPAD au sein du département a été effectuée; ces derniers sont chargés de traiter les demandes d'accès aux documents prévues par la loi. Les organismes privés et les établissements et corporations de droit public visés par la LIPAD ont également été rendus attentifs aux obligations qui découlent de l'entrée en vigueur de cette loi.

Le groupe de travail départemental chargé d'accompagner la mise en œuvre effective et coordonnée de la LIPAD attend de pouvoir prendre connaissance de l'avant-projet de loi cantonale sur la protection des données personnelles, afin d'examiner l'harmonisation de celui-ci avec la LIPAD.

Successions en déshérence

Une réflexion est actuellement en cours sur l'opportunité de transférer le traitement des successions en déshérence, le DASS restant uniquement compétent pour la répartition de leur produit net.

10.2.2 Service financier

Mission

Les missions du service financier sont la gestion comptable et financière du département, l'élaboration du budget, le conseil et l'assistance en matière comptable et financière.

Principales activités menées en 2003

a) élaboration du budget consolidé du département et vérification des budgets de tous les services;

b) élaboration et suivi du plan financier quadriennal du département;

c) tenue des comptes, contrôle, vérification et correction des comptes de bilan, de fonctionnement et d'investissements;

d) contrôle et analyses des institutions subventionnées par le département;

e) préparation de la mise en place d'un secrétariat aux institutions privées subventionnées;

f) gestion de l'économat (réquisitions, contrôle et vérification des comptes de tous les centres de responsabilités);

g) participation aux travaux préliminaires relatifs à la comptabilité financière intégrée (CFI) qui interviendra au printemps 2004;

h) participation aux travaux de mise en place du système de cash pooling avec les établissements publics subventionnés par le département, dans le but de permettre une gestion optimale des liquidités de l'Etat. La première phase est intervenue en 2003 avec l'Hospice général : reprise par l'Etat de Genève d'une partie des lignes de crédits de cet établissement avec en contrepartie la gestion des flux de liquidités par compte courant;

i) début des travaux d'organisation au sein du service financier afin d'orienter la structure actuelle en secteurs distincts (comptabilité; budget; contrôle de gestion; secrétariat aux institutions subventionnées).

10.2.3 Service du personnel

Mission

La mission du service du personnel consiste à conseiller et assister les directions et les services, dans le respect d'une application correcte et équitable des lois, règlements et procédures relatifs au personnel, afin de leur permettre de gérer de façon adéquate les relations entre leurs collaborateurs/trices et l'office du personnel de l'Etat. Le service élabore et met en œuvre des indicateurs de pilotage permettant la gestion des ressources humaines du département.

Principales activités menées en 2003

a) gestion de 713 dossiers représentant 623.80 postes de travail (y compris la CCGC et l'OCAI);

b) préparation de 381 arrêtés et extraits de procès-verbal du Conseil d'Etat; suivi de 285 analyses de prestations (entretiens périodiques concernant le personnel en période probatoire);

c) traitement des dossiers de 194 personnes engagées, 7 personnes transférées, 23 démissions, 3 personnes mises à la retraite, 6 PLEND et 3 licenciements;

d) mise à jour progressive des cahiers des charges de l'ensemble du personnel du département. Cette activité a permis l'évaluation de 17 fonctions dans l'ensemble du département;

e) transfert de l'OCAI et de la CCGC (220 personnes) à l'Office cantonal des assurances sociales;

f) transfert des secrétaires sociales de l'Hospice général à la direction générale des CASS;

g) traitement de 80 offres de services spontanées;

h) participation aux ateliers de la phase de conception détaillée du nouveau système d'information des ressources humaines de l'Etat (SIRH);

i) formation d'un apprenti de commerce.

10.2.4 Systèmes d'information

La «cellule organisation et systèmes d'information» du secrétariat général assure la cohérence générale des systèmes d'information et la coordination entre les différents acteurs des projets informatiques. L'essentiel de ses activités vise à soutenir les services dans la conduite de leurs projets, à aider à la résolution des problématiques rencontrées et à répondre à des besoins ponctuels.

En 2003, la cellule a organisé et assuré la coordination avec le CTI (préparation des comités de pilotage et séances *infrastructure*). Elle a également représenté le DASS au sein des organes interdépartementaux de coordination des systèmes d'information (comité directeur, CCSIC, CGPP, Super U, etc.) et aux comités de pilotage ou séances liés aux projets des services du DASS (OCPA, SAM, projets Visage et DGS, etc.).

En sus, la direction du projet IS (voir point 10.1.2.5) a occupé l'essentiel de ses ressources durant le second semestre, notamment par la conduite de quelque 120 séances et comités.

10.2.5 Communication

Le secrétariat général du DASS a mené un travail ayant pour objectif de doter le département d'une identité visuelle. Ce travail a débouché sur l'adoption d'un logo départemental et d'une charte graphique applicables à partir du 1er trimestre 2004 pour tous les supports de communication, d'information et de présentation.

Parallèlement, une réflexion a été entreprise sur la fonction «communication» au sein du département. Un secteur en charge de ce domaine d'activité, et dépendant du secrétariat général, sera créé durant le 1er semestre 2004, afin de définir et de piloter les actions de communication externes et internes du DASS.

10.3 Direction générale des centres d'action sociale et de santé (DGCASS)

10.3.1 Direction générale des CASS

Mission

La direction générale des CASS:

a) applique les décisions prises par le Conseil d'Etat et la commission cantonale des CASS;

b) organise les CASS par secteurs;

c) est responsable de l'activité des administrateurs et du personnel des services d'accueil des CASS.

Activités permanentes

La direction générale des CASS:

a) met en œuvre les dispositions des lois, règlements et conventions relatives aux centres:
   - prépare les documents soumis à la commission cantonale des CASS;
   - coordonne les activités des centres et de leurs unités;
   - effectue régulièrement des enquêtes de satisfaction du public, des usagers, du personnel et des partenaires;
   - prend toute mesure utile à la bonne application des dispositions des lois, règlements et conventions relatives aux centres;

b) procède à la définition des activités, procédures et outils de gestion communs aux institutions et services prestataires dans les CASS. Elle est assistée dans l'accomplissement de ces tâches par un comité de gestion composé:
   - du directeur général de l'Hospice général;
   - du directeur général de la Fondation des services d'aide et de soins à domicile;
   - du directeur du département des affaires sociales de la Ville de Genève;
   - du secrétaire général de l'Association des communes genevoises;

c) dirige les activités:
   - des administrateurs et des services d'accueil des centres;
   - du service d'informatique sociale;
   - du service de la formation continue pour l'ensemble des collaborateurs des centres;
   - du service de la communication destiné à faire connaître au public, aux clients et aux partenaires, les prestations fournies dans les centres et les professionnels qui les délivrent.

Principaux dossiers traités en 2003

La mise en œuvre de la loi sur les CASS s'est concrétisée par:

a) la consolidation du fonctionnement de la direction générale des CASS mise en place en 2002:
   - la définition d'objectifs stratégiques pour la période 2002-2005 en référence aux objectifs de législature du DASS et aux valeurs phares du département: la trajec-

toire de vie des individus, la proximité, la qualité et le partenariat;
- la définition d'objectifs opérationnels pour chaque entité de la direction générale des CASS: direction adjointe, administrateur, communication, formation continue, SIS;
- l'organisation et la mise en place de procédures et outils de gestion des ressources humaines conformément aux règles en vigueur à l'Etat;
- la définition d'un plan de formation pour les cadres de la direction générale des CASS;
- le recrutement d'une assistante en ressources humaines pour l'administrateur;
- le recrutement d'une adjointe administrative pour la directrice générale, chargée notamment de la définition et du suivi des procédures de gestion;
- le recrutement d'une rédactrice chargée, pour le service de la communication, de la rédaction des journaux mensuels destinés au personnel des CASS et des informations destinées aux cadres actifs dans les CASS;
- l'accueil et la formation de 13 administrateurs de CASS dès mars 2003;
- le transfert des secrétaires sociales de l'Hospice général à la direction générale des CASS le 1er septembre 2003 (32 personnes représentant 23,1 postes);
- l'engagement de 25 nouvelles secrétaires-réceptionnistes (17,3 postes) pour compléter l'effectif à la dotation;

b) la définition et la mise en place d'un service de communication commun à la DGCASS et à la FSASD;
c) la définition d'un nouveau concept de signalisation externe (routière et bâtiments) et interne des CASS conformément au nouveau logo des CASS adopté en 2002;
d) la définition d'un règlement de fonctionnement des comités de gestion des CASS approuvé par la commission cantonale des CASS;
e) la définition d'un règlement de fonctionnement des conseils de coordination des CASS approuvé par la commission cantonale des CASS;
f) la définition d'un arrêté départemental relatif au subventionnement des communes pour la mise à disposition des locaux des CASS, approuvé par le chef du département;
g) la révision du programme cadre des locaux pour la période 2003-2006;
h) la définition d'un mandat relatif à un sondage de la population du canton pour connaître leur niveau d'information concernant les CASS, leur accès et les autres services publics que les personnes sondées souhaiteraient trouver dans les CASS;
i) conformément à la loi sur les CASS, un mandat a été donné à l'institut des hautes études en administration publique (IDHEAP) pour évaluer les effets de l'application de la loi sur les CASS.

10.3.2 Les centres d'action sociale et de santé (CASS)

Mission

Ils assurent un service de proximité à la population dans les domaines de la politique sociale et de la politique de santé, en regroupant et en intégrant les différentes activités des services publics et privés d'aide sociale, d'aide et de soins à domicile.

Activités permanentes

Chaque centre, composé d'un service d'accueil, offre des prestations:

a) d'aide et de soins à domicile, assurées par le personnel de la FSASD;
b) d'action sociale individuelle, assurées par le personnel de l'Hospice général;
c) d'action sociale communautaire de proximité, assurées par le personnel des communes.

Principaux dossiers traités en 2003

Au cours de l'année 2003, les dossiers suivants ont été traités:

a) l'accueil et la formation des secrétaires-réceptionnistes dès septembre 2003;
b) la définition du processus d'accueil dans les CASS approuvé par la commission cantonale des CASS et mis en œuvre progressivement avec le transfert des secrétaires-réceptionnistes;
c) la définition de procédures d'accueil;
d) la mise en place d'un groupe d'accompagnement composé de représentants des diverses institutions, chargé de relever les dysfonctionnements du service d'accueil et d'apporter les remédiations nécessaires;
e) la coordination du transfert de l'action sociale individuelle du service social de la Ville de Genève à l'Hospice général;
f) la coordination des activités entre les CASS et les partenaires du réseau social – Pro Senectute, Pro Infirmis, l'AVIVO, le Centre social protestant, l'Armée du salut, Caritas – concrétisée par des rencontres régulières et des échanges d'informations.

10.3.3 Le service d'informatique sociale (SIS)

Mission

Le service d'informatique sociale est responsable de l'informatisation des CASS, des autres services de l'Hospice général, de la FSASD et de la DGCASS.

Activités permanentes

a) les services d'infrastructure qui consistent à entretenir dans tous les sites des institutions une infrastructure informatique opérationnelle composée d'un réseau, de matériel connecté sur le réseau, de logiciels bureautiques tels que la messagerie;
b) l'exploitation et la maintenance des logiciels «métiers»;
c) la prise en charge de nouveaux besoins de l'Hospice général, de la FSASD et de la DGCASS.

Principaux dossiers traités en 2003

a) la participation au projet Informatique Sociale (projet IS) visant à «passer d'une situation d'urgence à une organisation efficace et à des règles aptes à assurer le devenir de l'informatique sociale» lancé le 16 juin 2003 par le président du DASS;
b) la réalisation et l'ouverture d'un site Internet des CASS le 30 juin 2003;

c) la mise à niveau fonctionnelle du logiciel PROGRES par la livraison d'une nouvelle version en juillet 2003 et de diverses adaptations effectuées selon les besoins des utilisateurs;
d) les travaux relatifs à la mise en conformité du logiciel PROGRES à la Loi sur les informations traitées automatiquement par ordinateur (LITAO);
e) la mise à niveau du logiciel comptable Pro-Concept (PCS) en septembre 2003;
f) l'étude visant à lancer un projet de mise à disposition d'un outil de saisie mobile pour la FSASD avec livraison d'un prototype au 30 novembre 2003;
g) la migration à Windows 2000 qui permet de doter les utilisateurs d'un poste de travail performant. Cette migration inclut la mise à niveau de l'infrastructure sous-jacente composée de serveurs et d'outils de gestion du parc;
h) le déploiement de solutions techniques visant à améliorer la performance et la sécurité du réseau et de l'équipement informatique;
i) la mise en place progressive de processus et d'outils de gestion de projet;
j) la collaboration avec le CTI pour l'élaboration de contrats de sous-traitance concernant le logiciel PROGRES.

10.3.4 La Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD)

Mission

La mission de la FSASD est de favoriser le maintien à domicile, d'améliorer la qualité de vie des personnes dont l'état de santé exige des soins ou des aides et d'éviter des hospitalisations ou des placements inappropriés. Par ses prestations, ses projets et ses initiatives, elle contribue à la qualité de vie, favorise le maintien à domicile, accompagne le retour à l'indépendance des personnes en demande d'aide et de soins. Elle encourage, promeut et participe à la promotion de la santé et à la prévention des maladies et accidents. La FSASD développe et encourage le partenariat avec la famille, l'entourage, les collaborateurs du réseau socio-sanitaire et les médecins.

Activités permanentes

a) traitements et soins infirmiers prescrits par un médecin, y compris les soins techniquement complexes (7/7 jours et 24/24 heures), les soins corporels, les soins palliatifs et les prestations d'ergothérapie;
b) aide en cas de crise médico-sociale;
c) tâches ménagères (aide aux activités de la vie quotidienne);
d) livraisons de repas;
e) mise en place d'appareils de sécurité et de signalisation lumineuse pour personnes malentendantes;
f) encadrement social de proximité dans 19 immeubles pour personnes âgées;
g) réponse téléphonique par la Ligne d'accueil des demandes (LAD), 7/7 jours et 24/24 heures;
h) actions d'information, de prévention et d'éducation pour la santé.

La FSASD est responsable de l'unité aide et soins dans les CASS.

Principaux dossiers traités en 2003

a) dans le cadre de la construction d'un concept global de qualité, le bilan positif du test par 8 équipes de la fiche qualité / relevé d'incident conduit à généraliser cet instrument en 2004;
b) une nouvelle étape a été franchie avec succès dans la mise en place d'un système d'évaluation des besoins requis des clients. La version à domicile du RAI (residential assessment instrument) a été testée par 4 équipes. Une méthodologie de résolution de problèmes y relative est en cours d'implantation. Le SIS réalise l'intégration du RAI-domicile au DUI (dossier unique informatisé). Un instrument informatique mobile est testé par ces équipes en vue d'un déploiement en 2004;
c) sécurité à domicile: un nouveau progiciel de gestion des alarmes pour tous les clients offrant une sécurité renfoncée a été installé;
d) repas: une étude, réalisée par la direction des services centralisés, vise à renforcer la proximité du service des repas avec les CASS, à réorganiser les tournées et à offrir aux clients la possibilité de choisir leurs menus;
e) dans le cadre de l'année européenne de la personne handicapée, la direction générale a confié deux mandats: l'un concernant une approche professionnelle «rénovée» de la clientèle handicapée; l'autre visant la réalisation d'une charte d'intégration des personnes handicapées au sein de la FSASD;
f) poursuivant sa politique d'intégration renforcée la FSASD a:
   – implanté deux nouvelles infirmières de liaisons aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), l'une en chirurgie et l'autre à l'hôpital des enfants. Cette démarche a pour but d'améliorer la coordination des prestations et la transmission d'informations entre ces départements des HUG et les CASS au sujet des patients bénéficiant de soins à domicile à leur sortie de l'hôpital;
   – démarré, sur demande du chef du Département, une étude pour la mise en place d'une unité mobile d'urgence sociale (UMUS). Celle-ci est en voie de finalisation pour mise en œuvre au cours du premier semestre 2004;
   – mis en place avec la DGCASS, en lien avec la charte de collaboration interinstitutionnelle signée sous l'égide du DASS, deux nouveaux journaux: «Ensemble» pour tous les collaborateurs et «Infocadres» pour les cadres. Un service commun de communication est en cours de mise en place;
g) personnel, formation et organisation interne:
   – les résultats de l'enquête «santé au travail» et les recommandations visant à réduire le taux d'absence ont été présentés à chaque équipe, pour une mise en œuvre des principales recommandations en 2004;
   – en vue d'améliorer la qualité de la facturation des prestations, une liste des prestations complète et détaillée a été éditée à l'attention de l'ensemble des collaborateurs. Elle a également été distribuée, sur demande, aux médecins traitants;
   – la convention collective de travail a été reconduite pour trois ans. Ce document et son règlement d'application ont fait l'objet d'une édition réorganisée, enrichie d'index, la rendant simplement plus accessible à tous les collaborateurs.

Statistiques

Les prestations

Fondation des services d'aide et de soins à domicile Unité aide et soins Heures de présence à domicile	2001	2002	2003*	2001-2003 diff. %
Soins (soins infirmiers et soins de base) prestations LAMal	261'090	268'353	287'266	+10.03
Aide (aide pratique, suppléance enfant malade, nettoyage) non facturés LAMal	442'250	437'869	434'148	-1.83
Nombre de visites infirmières *	284'792	287'352	338'103	+18.72
Nombre de visites aides extra-hospitalières **	163'775	184'687	305'848	+86.75
Nombre de visites ergothérapie ***	5'912	6'440	8'836	+49.46
Services centralisés				
Nombre d'abonnements sécurité à domicile	3'566	3'732	3'850	+7.96
Nombre de visites sécurité à domicile	5'526	7'007	5'816	+5.25
Nombre de repas livrés à domicile	374'722	389'127	389'352	+3.90

* consultations santé maternelle et infantile non comprises
** visites effectuées dans le cadre des soins de base par les aides extra-hospitalières, les aides soignantes et les aides familiales
*** visites ayant donné lieu à une facturation

Hospice général Unité action sociale	2001	2002	2003	2001-2003 diff. %
Nombre de dossiers	5'562	5'927	7'271*	+ 30.7

* y compris 916 dossiers dans le cadre du transfert des activités du service social de la Ville de Genève (SSVG) à l'Hospice général.

Les clients

Fondation des services d'aide et de soins à domicile Clients	2001	2002	2003*	2001-2003 diff. %
Soins (soins infirmiers et soins de base) prestations LAMal *	9'305	8'928	9'458	+1.64
Aide (aide pratique, suppléance enfant malade, nettoyage) non facturés LAMal	9'720	9'431	9'464	-2.63
Sécurité à domicile	3'566	3'732	3'850	+7.96
Repas à domicile	3'758	3'713	3'889	+3.49

* y compris ergothérapie. Le total provisoire 2003 n'intègre pas encore les données d'ergothérapie.

Hospice général Unité action sociale	2001	2002	2003	2001-2003 diff. %
Nombre de clients	11'062	11'810	12'995	+ 17.5

10.3.5 Autres partenaires

Il s'agit des sept foyers de jour, de la coopérative des soins infirmiers, de SOS pharmaciens, de l'association des sages-femmes à domicile et de l'association genevoise de médecine et de soins palliatifs.

Toutes ces institutions participent au maintien à domicile des personnes âgées, des personnes malades et/ou en fin de vie. L'association des sages-femmes à domicile assure le suivi des femmes enceintes et les accouchements à domicile.

Se fondant sur les valeurs du département, une étude a été lancée concernant les structures d'accueil de jour, tels que les foyers de jour, le centre d'animation et de détente (CAD) et les maisons de vacances pour personnes âgées, dans le but d'améliorer et de simplifier, pour les bénéficiaires l'accès à de telles structures, et pour les partenaires, de faciliter leur collaboration.

10.4 Direction générale de l'action sociale (DGAS)

10.4.1 Direction générale de l'action sociale

Mission

La mission de la direction générale de l'action sociale (DGAS) comprend trois volets :

a) direction générale de deux services, à savoir l'office cantonal des personnes âgées (OCPA) et le service de l'assurance-maladie (SAM) ;
b) surveillance de quatre établissements publics, soit l'Hospice général (HG), les établissements publics socio-éducatifs pour personnes handicapées mentales (EPSE), le centre d'intégration professionnelle (CIP) et l'OCAS, ce dernier regroupant l'OCAI et la CCGC ;
c) soutien, coordination et impulsion dans les divers domaines de l'intervention sociale :
   – aide financière et assistance publique ;
   – hébergement et assistance des requérants d'asile et des personnes admises provisoirement ;
   – action sociale publique et privée ;
   – politique des personnes âgées ;
   – politique des personnes handicapées et invalides ;
   – politique de la famille ;
   – collaboration à l'action interdépartementale dans les domaines des dépendances (alcoolisme et toxicomanies), du sida, de l'emploi (chômeurs en fin d'indemnisation) et de la péréquation financière entre cantons et Confédération.

Projets de lois

Le Grand Conseil a adopté les projets de lois suivants :

– PL 8648 sur l'intégration des personnes handicapées du 16 mai 2003 (K 1 36) : entrée en vigueur le 1er janvier 2004 ;
– PL 8907 accordant une subvention annuelle de fonctionnement à la Fondation Trajets du 12 juin 2003 : entrée en vigueur le 7 août 2003 ;
– PL 8745 modifiant la loi relative aux établissements médico-sociaux accueillant des personnes âgées du 27 juin 2003 (J 7 20) : entrée en vigueur le 20 août 2003 ;
– PL 8650 modifiant la loi relative aux établissements médico-sociaux accueillant des personnes âgées du 27 juin 2003 (J 7 20) : entrée en vigueur le 20 août 2003.

Modifications réglementaires

Le Conseil d'Etat a approuvé les règlements suivants :

– règlement modifiant le règlement d'exécution de la loi d'application de la LAMal du 26 mars 2004 (J 3 05.1) : entrée en vigueur le 1er avril 2003 ;

– règlement modifiant le règlement d'exécution de la loi d'application de la LAMal du 19 novembre 2003 (J 3 05.01) : entrée en vigueur le 1er janvier 2004;
– règlement d'application de la loi sur l'intégration des personnes handicapées du 26 novembre 2003 (K 1 36.01) : entrée en vigueur le 1er janvier 2004;
– règlement modifiant le règlement d'application de la loi sur l'assurance-maternité, du 25 avril 2001 (J 5 07.01) : entrée en vigueur le 1er janvier 2004.

Principaux dossiers traités en 2003

Les principaux dossiers traités ont été les suivants :

a) organisation :
- poursuite de la réalisation du plan directeur EMS 2002-2010 pour la construction de 1130 nouveaux lits en EMS. Si toutes les conditions sont réunies, 16 nouveaux EMS pourront être ouverts d'ici 2009, représentant environ 900 lits. S'ajoutent à ce chiffre les lits qui seront créés grâce à l'agrandissement d'EMS existants;
- poursuite du programme de rénovation, de transformation et/ou d'agrandissement des EMS existants d'ici au 1er juillet 2006. Actuellement, environ un quart des EMS sont engagés dans un tel projet;
- poursuite des travaux du groupe de coordination HUG-CASS-EMS, à partir desquels le DASS a pris les décisions suivantes :
  - accès plus facile aux unités d'accueil temporaire (UAT) : depuis mai 2003, baisse du prix journalier de fr. 137.- à fr. 97.-;
  - introduction, en juin 2003, d'un allègement financier pour les personnes hospitalisées en l'attente d'un EMS;
  - réalisation d'une analyse PLAISIR auprès des patients de l'hôpital de Loëx et de l'hôpital de gériatrie, pour mieux cerner le profil et les besoins des personnes hospitalisées en l'attente d'un EMS;
- mise en place d'une collaboration institutionnalisée entre le DASS et la Fédération genevoise des EMS (FEGEMS), sur la base d'une convention de partenariat et création d'une commission de suivi permettant l'examen de toutes les questions pendantes;
- conclusion d'un contrat de prestations entre le DASS et la FEGEMS portant sur la formation professionnelle et continue dans les EMS du canton de Genève pour une durée allant de 2003 à 2006;
- mise au point et attribution du mandat relatif à l'évaluation des effets de la LEMS, conformément à l'article 39 LEMS. A partir des indications de la Commission des affaires sociales, l'évaluation, confiée à Eco'diagnostic, en collaboration avec Evaluanda, portera sur les aspects financiers et de gestion des EMS pour les années 2002 et 2003;
- un système chèque-service a été élaboré, en collaboration avec le DEEE, pour permettre aux employeurs du personnel domestique d'être déchargés des démarches administratives tout en étant en règle avec les assurances sociales et de garantir à leurs employés une protection sociale de base;
- mise sur pied d'un système de gestion de risques, incidents et plaintes (GRIP) au moyen d'un rapport d'incident et proposition d'amélioration;
- création et mise à disposition d'un dispositif d'hébergement des requérants d'asile;

b) innovations et améliorations :
- révision des directives d'exécution relatives à l'aménagement des EMS, datant de juin 2001, dans le sens d'un assouplissement indispensable à la promotion de la diversité des EMS à Genève;
- révision de la procédure de plaintes et de doléances qui permet à toute personne ou entité ayant un lien temporaire ou durable avec un EMS de se plaindre auprès du DASS en cas de problème ou de dysfonctionnement dans un tel établissement;
- continuation du projet intercantonal entre les offices de l'assurance-invalidité romands, afin de traiter les dossiers en retard de l'OCAI du canton de Genève;
- création et mise en œuvre de l'OCAS;
- élaboration d'un projet de loi proposant de supprimer le remboursement de la dette d'assistance;
- élaboration d'une grille (ARBA) permettant d'évaluer les besoins d'aide et d'encadrement des personnes handicapées dans les institutions;
- développement d'un site Internet (*www.geneve.ch/handicap*) sur les possibilités offertes par le réseau genevois en faveur des personnes handicapées;
- production d'un catalogue de prestations et de produits commercialisés par les ateliers genevois employant des personnes handicapées;
- élaboration de la planification cantonale des besoins pour les années 2004-2007 ainsi que d'un projet-pilote visant à favoriser le maintien à domicile des personnes handicapées;
- élaboration d'un projet de loi sur le revenu déterminant le droit aux prestations sociales cantonales. Ce projet de loi définit à la fois le revenu déterminant qui doit être pris en compte pour l'octroi des prestations sociales et la hiérarchisation desdites prestations, à savoir l'ordre dans lequel elles peuvent être demandées, respectivement accordées;
- dans le domaine de l'assurance-maladie, préparation d'un projet de loi ayant pour buts :
  - d'exclure les personnes ayant une fortune brute ou un revenu importants de l'attribution automatique des subsides,
  - de mettre à jour la procédure d'attribution des subsides,
  - de limiter les subsides totaux à la prime moyenne cantonale;

c) rapports et analyses :
- élaboration d'un mémento à l'intention des personnes et entités intéressées à la construction, à la rénovation ou à l'agrandissement d'un EMS, contenant les indications nécessaires à la mise au point de leur projet; mise à disposition de cet instrument sur un site Internet créé conjointement par le DASS et le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL);
- remise au DASS du rapport du groupe d'experts présidé par M. Philippe Schaller, médecin, sur le thème : «EMS, quel projet institutionnel pour demain ?». Ses conclusions seront examinées par la Commission cantonale des EMS début 2004;

– rapport d'un groupe de travail ayant pour objectifs d'analyser le système genevois actuel et de faire des propositions concrètes concernant la mise en œuvre de la Convention intercantonale des institutions sociales (CIIS);
– rapport du groupe de travail chargé de l'organisation et de la mise en place effective de l'unité mobile d'urgences sociales (UMUS);

d) études:
– conception d'une plaquette permettant un relogement rapide suite à une évacuation pour les bénéficiaires de l'aide sociale;
– analyse des procédures et de la traçabilité des flux de l'OCPA et du SAM et des synergies entre ces deux entités;
– évaluation complémentaire à l'étude «Minimum vital dans le fédéralisme en Suisse» Ville de Genève (étude faite sur mandat de la DGAS par la Conférence suisse des institutions d'action sociale).

10.4.2 Office cantonal des personnes âgées (OCPA)

Mission

L'OCPA a pour mission:
– d'accorder les prestations complémentaires à l'AVS ou à l'AI aux personnes âgées, aux veuves, aux orphelins et aux invalides;
– d'accorder des prestations d'assistance à des personnes en âge AVS ou rentières AI;
– de participer au paiement de frais de placement en institution ou de maintien à domicile des personnes âgées ou invalides;
– de participer au paiement des frais médicaux, pour la part non remboursée par l'assurance-maladie, et des frais paramédicaux;
– de verser la subvention d'exploitation et d'effectuer le contrôle administratif et financier des établissements médico-sociaux (EMS);
– d'informer le public ainsi que les milieux spécialisés sur les prestations de l'OCPA ainsi que sur les conditions de séjour dans les EMS et les immeubles pour personnes âgées.

Activités conduites et dossiers traités

– Dans le cadre de la «Refonte OCPA» (modernisation du système d'information de l'OCPA, qui date de 1988), mise en production du lot permettant l'échange d'information et le calcul automatisé de la subvention d'exploitation aux EMS et du lot permettant la gestion intégrée du courrier, des demandes de pièces et de l'échéancier des dossiers de prestations complémentaires et d'assistance.
– Dans le cadre du même projet, sensibilisation des collaborateurs à la maîtrise de l'environnement professionnel avec le concours du Centre de formation de l'Etat. Un séminaire de 3 jours a été organisé pour 84 personnes réparties en 8 groupes, soit au total 252 jours.
– Révision du cahier des charges de 44 personnes, dont les titulaires du métier principal de gestionnaire de prestations (gestionnaires OCPA), en vue d'une réévaluation de ces fonctions.
– Contrôle du respect des conditions de l'autorisation d'exploitation des EMS du canton relatives aux aspects administratifs et financiers, approbation des prix de pension facturés aux résidants et contrôle des conditions de subventionnement (budgets, postes, etc.) des EMS subventionnés (reconnus LAMal) du canton.
– Instruction des plaintes dans les EMS pour le volet administratif et financier.
– Participation au groupe de travail interdépartemental (DASS-DAEL) concernant la mise à disposition d'environ 20 nouveaux EMS pour la période 2002-2010.
– Participation aux séances du groupe de travail chargé de préparer l'application de la nouvelle loi sur l'intégration des personnes handicapées.
– Participation aux séances du groupe de travail interdépartemental chargé de la définition d'un revenu déterminant unique, valable pour l'ensemble des prestations sociales du canton.
– Participation aux séances de travail du groupe départemental chargé de préparer la nouvelle loi sur l'action sociale individuelle.

Statistiques

Prestations complémentaires

	2001	2002	2003
Demandes enregistrées	2.327	2.101	2.237
Dossiers au 31.12	18.195	18.619	18.753
Bénéficiaires au 31.12	21.907	22.515	22.760
Dossiers à traiter au 31.12	991	717	951
Prestations versées	365 mios	375 mios	378 mios

Prestations d'assistance

	2001	2002	2003
Dossiers personnes à domicile au 31.12	142	79	88
Dossiers personnes en pension au 31.12	31	36	30
Journées pensions prises en charge (canton et hors canton)*	19.955	17.864	17.122

* Journées prises en charge sur la base des factures reçues des EMS.

Remises, oppositions et recours

	2001	2002	2003
Demandes de remises	136	150	127
Dépôts d'oppositions	263	308	340
Dépôts de recours à la CCR/TCAS	27	40	58
Recours au TFA	3	7	3

10.4.3 Service de l'assurance-maladie (SAM)

Mission

La mission du SAM est définie dans la loi d'application de la LAMal du 29 mai 1997 et son règlement, entrés en vigueur le 1er janvier 1998.

Activités principales menées en 2003

1. Contrôle de l'affiliation à l'assurance obligatoire des soins des personnes assujetties:

Afin de contrôler l'affiliation à la LAMal des personnes qui ont élu domicile ou qui sont nées à Genève en 2003, le service a envoyé 19'507 lettres qui ont entraîné 7'137 affiliations d'office.

1'063 attestations d'assujettissement à la LAMal ont été délivrées par le service à des personnes sans statut (clandestins) désirant s'affilier à l'assurance suisse.

3'680 décisions de dispense et 708 décisions d'exemption ont été notifiées aux personnes remplissant les conditions légales mises à l'obtention d'une dispense ou d'une exemption. Le contrôle de l'obligation d'assurance des domestiques privés des missions diplomatiques a porté sur 575 personnes, ce qui a engendré 20 affiliations d'office.

Avec l'entrée en vigueur des accords bilatéraux, le 1er juin 2002, les frontaliers exerçant une activité lucrative en Suisse et les membres de leur famille qui ne travaillent pas sont dorénavant également soumis à l'obligation d'assurance en Suisse, conformément au principe de l'affiliation au lieu de travail prévu dans ces accords. Toutefois, le gouvernement français a décidé d'accorder un droit d'option aux frontaliers résidant en France qui leur permet de rester affiliés au système d'assurance-maladie de leur pays de résidence. Pour contrôler et enregistrer le choix effectué par les personnes ayant débuté une activité en tant que travailleur frontalier en 2003, le service a envoyé 5'182 lettres de contrôle d'affiliation avec en annexe un formulaire relatif au droit d'option.

2. Prise en charge des primes des assurés insolvables:

   L'obligation d'assurance fixée par la loi implique l'intervention des pouvoirs publics dans le paiement des primes et participations aux coûts des assurés insolvables. Depuis le 1er janvier 2003, le service a l'obligation légale de prendre également en charge les frais de poursuite et les intérêts moratoires. 19'018 dossiers débiteurs ont été présentés au service de l'assurance-maladie. Cela a entraîné 17'318 décisions de prise en charge pour une dépense totale de 16'797'273.- francs, soit une augmentation de plus de 22% par rapport à 2002.

3. Distribution des subsides aux assurés de condition économique modeste:

   160'958 attestations 2003 ont été envoyées ouvrant un droit à un subside. 36'025 personnes ont bénéficié d'une aide égale au 100% de leur prime LAMal (les bénéficiaires des prestations de l'Office cantonal des personnes âgées et de l'Hospice général) et 124'933 personnes ont reçu un subside partiel de 80 F par mois (groupe A), 60 F par mois (groupe B) ou 30 F par mois (groupe C), selon leur appartenance au groupe dont les limites de revenu n'ont pas été modifiées depuis 1998. Le subside «enfant» a été porté à 100 F au maximum.

4. Hospitalisations hors canton

   Dans le cadre de l'art. 41 al. 3 LAMal, le service a pris en charge 636 hospitalisations hors canton pour une dépense totale de 3'906'423.- francs.

5. Information aux assurés

   Le service a reçu 17'614 personnes aux guichets et a répondu à 63'293 appels téléphoniques dans le cadre de son devoir d'information aux assurés.

   A la fin du mois d'octobre, 12'446 personnes au bénéfice d'un subside 100% (prise en charge intégrale par le service de la prime de l'assurance obligatoire des soins), assurées dans une caisse dont la prime est supérieure à la prime moyenne cantonale, ont reçu une lettre leur recommandant de changer d'assureur. L'économie réalisée par cette action de changement de caisse permettra de subsidier d'autres personnes.

Statistiques

Subsides en faveur des assurés de condition économique modeste

Année	Nombre de personnes subsidiées	Montant en francs
2001	164'569	207'303'102.-
2002	163'026	227'222'936.-
2003	160'958	241'491'976.-

10.4.4 Hospice général

Mission

L'Hospice général (HG) est un établissement de droit public qui offre à la population genevoise des prestations sociales dans le cadre:

- de la loi genevoise sur l'assistance publique du 19 septembre 1980 (J 4 05): aide sociale et financière, information et prévention sociales;
- de la loi sur le revenu cantonal d'aide sociale pour les chômeurs en fin de droit du 18 novembre 1994 (J 2 25): aide financière et à l'insertion liées à une activité compensatoire;
- de la loi cantonale d'application de la loi fédérale sur l'asile du 18 décembre 1987 (F 2 15): hébergement et aide sociale et financière des requérants d'asile et statuts assimilés après 360 jours;
- de la loi sur les centres d'action sociale et de santé du 21 septembre 2001 (K 1 07).

Par ailleurs, l'Hospice général déploie une action spécifique dans les domaines de l'éducation (4 établissements) et des personnes âgées.

Activités permanentes

L'action de l'Hospice général se développe autour des activités suivantes:

a) L'assistance publique et l'aide sociale individuelle:

   En 2003, 12.995 personnes ont été accueillies par l'Hospice général dans les CASS des 22 secteurs d'intervention desservant les quartiers de la ville et les communes. Environ un quart de ces personnes ne bénéficie pas d'aides financières mais d'un accompagnement social.

   Les bénéficiaires des prestations octroyées par les assistants sociaux se répartissent en deux catégories de population:

   - personnes ou groupe familial sans revenu ou avec un revenu insuffisant (salaire, prestations d'assurance sociale) et avec des difficultés sociales;
   - personnes ou groupe familial avec des difficultés sociales (ruptures et conflits familiaux, problèmes de santé, de logement, de gestion administrative, endettement, difficulté d'intégration, etc.).

b) Le revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS):

   822 chômeurs en fin de droit bénéficient du RMCAS.

Le modèle du RMCAS, avec ses contre-prestations, reste dynamique même s'il montre les limites de son applicabilité eu égard aux caractéristiques des personnes concernées et aux délais leur permettant d'entrer dans ce processus : 65% des bénéficiaires sont en activité compensatoire, représentant 530 personnes.

c) L'asile :

5.070 requérants d'asile sont logés par le service d'Aide aux requérants d'Asile (ARA); sur la totalité de ces personnes, 4.711 sont aidées financièrement au nom et pour le compte de la Confédération.

Malgré une légère diminution du nombre de requérants d'asile, les problèmes d'hébergement restent prépondérants. 253 personnes sont toujours logées dans les lieux d'accueil d'urgence ouverts en 2002. L'abri de protection civile d'Onex a, cependant, pu être fermé fin août.

d) Les activités pour les personnes âgées :

Le centre d'animation pour retraités a accueilli près de 18.500 personnes; les maisons de vacances (Nouvelle Roseraie et Florimont) ont accueilli 949 personnes.

e) Les activités du secteur éducatif (enfance-adolescence et alcoologie) :

Infor Jeunes a répondu à 2.452 personnes (jeunes adultes, parents, travailleurs sociaux, etc.); les 4 établissements de jeunes ont accueilli 159 jeunes.

La Maison de l'Ancre a accueilli 59 personnes.

f) Prévention et information sociale :

L'Hospice général organise régulièrement des débats, des rencontres et des formations; il édite également des publications ayant trait à l'information sociale comme le mensuel *Repère social*, *la Clé*, guide social et pratique. En 2003, une étude sur le devenir des pensionnaires de la Maison de l'Ancre a été publiée. En outre, l'institution met à disposition un centre d'information sociale ainsi qu'un centre de documentation pour les professionnels du social.

En 2003, un forum sur le thème «Migration et Intégration : se comprendre pour vivre ensemble» a rassemblé quelque 400 professionnels du social. L'ensemble des débats a été retranscrit dans une publication.

g) L'immobilier :

L'Hospice général possède un parc immobilier de 72 immeubles, représentant 1.217 logements, dont les revenus assurent le financement partiel de l'assistance publique.

Principaux dossiers traités en 2003

– Poursuite de la réflexion de fond sur les missions de l'institution, sur son rôle, ses prestations, sa vision et sa place dans la politique sociale genevoise. Cette démarche a abouti en 2003 à un projet institutionnel composé de 9 fondamentaux. Il sera concrétisé par des plans d'action définissant les différentes orientations tout en mobilisant les acteurs concernés quotidiennement par sa réalisation.
– Participation avec la FSASD et la DGCASS au projet d'Informatique sociale (IS) géré par le Secrétariat général du DASS et visant à améliorer la cohérence du système d'informatique sociale.
– Analyse de faisabilité quant à la revue du processus d'octroi et de versement des prestations d'assistance pour l'Action sociale et l'Aide aux requérants d'asile. Définition du partenariat assistant-e social-e et assistant-e administratif-ive.
– A la suite des difficultés financières rencontrées par l'assurance maladie Accorda et la résiliation du contrat relatif aux requérants d'asile assistés par l'institution, définition d'une nouvelle organisation avec la collaboration d'un courtier en assurances pour la gestion des frais de santé et affiliation à plusieurs caisses maladie dans le canton de Genève.
– La fonction des veilleurs du service d'Aide aux requérants d'asile (ARA), a été passée sous contrat à durée indéterminée et salaire mensualisé en 2003. L'ensemble des besoins en matière de sécurité de l'ARA ne pouvant être couvert par les veilleurs, l'institution a également fait appel à une compagnie de sécurité privée.
– Mise en place d'une collaboration avec la FAREAS du canton de Vaud pour l'édition d'un journal destiné aux requérants d'asile et produit par ces derniers.
– Décision de transfert des activités des Maisons de vacances (La Nouvelle Roseraie et le Chalet Florimont) à la Ville de Genève.
– Poursuite de la collaboration à la mise en place de la nouvelle organisation des CASS, transfert des secrétaires sociales de l'HG à la DGCASS.
– Reprise des activités du Service social de la Ville de Genève (SSVG) liées à l'action sociale individuelle impliquant la prise en compte de problématiques nouvelles en lien avec des groupes de population jusqu'ici non accompagnés par l'HG (personnes âgées).
– Travaux préparatoires et mise en place progressive de projets visant à restaurer le savoir-faire et la maîtrise du métier par le personnel social (helpdesk-référentiel métier-procédures).
– Participation active de l'HG aux travaux en lien avec la réorganisation des prestations sociales, la nouvelle loi sur l'assistance publique et les projets pilotés par le secrétariat général du DASS.

Statistiques

Nombre de personnes prises en charge au total au 31.12

	2001	2002	2003
- action sociale [1]	11.062	11.810	12.995*
- requérants d'asile	4.711	5.323	5.070

[1] y compris 1'406 personnes dans le cadre du transfert des activités du Service social de la Ville de Genève (SSVG) à l'HG.

Nombre d'arrivées et de départs des requérants d'asile dans le courant de l'année

	2001	2002	2003
- nombre d'arrivées	1.143	1.561	1.307
- nombre de départs ou de disparitions	785	949	1.560
- nombre de transfert de l'ex-AGECAS	1.054		

Nombre de personnes prises en charge financièrement au 31.12

	2001	2002	2003
- action sociale [1]	8.224	9.188	9.389
- RMCAS	719	840	822
- requérants d'asile	3.763	4.591	4.711

[1] avec les avances AI/OCPA.

Nombre de dossiers pris en charge financièrement au 31.12

	2001	2002	2003
- action sociale 1)	4.239	4.662	5.110
- requérants d'asile	2.077	2.735	3.073

1) avec les avances AI/OCPA.

Répartition des bénéficiaires du RMCAS au 31.12

	2001	2002	2003
- Genevois	28.1%	26.8%	28.5%
- Confédérés	39.6%	40.5%	37.2%
- Etrangers	32.3%	32.7%	34.3%
- moins de 40 ans	24.3%	24.1%	23.8%
- de 40 à 49 ans	34.1%	31.1%	30.0%
- 50 ans et plus	41.6%	44.8%	46.1%

Journées de pension des établissements

	2001	2002	2003
- maisons de vacances pour personnes âgées	12.705	13.079	12.540
- établissement pour personnes alcooliques	7.139	7.379	6.848
- établissement pour enfants et adolescents	21.428	20.534	20.739
- appartements pour jeunes adultes avec encadrement	5.435	5.828	5.982

10.4.5 Etablissements publics socio-éducatifs pour personnes handicapées mentales (EPSE)

Mission

Les établissements publics socio-éducatifs pour personnes handicapées mentales (EPSE) ont pour mission d'accueillir, en résidence et dans leurs ateliers, des personnes handicapées mentales adultes dépendantes, pour la plupart polyhandicapées.

L'objectif à atteindre est l'intégration optimale de ces personnes dans la vie de la Cité, par la mise en valeur de leurs capacités et de leur rôle social, dans le respect de leurs droits et devoirs, tout en tenant compte des caractéristiques de chacun. Les EPSE gèrent neuf sites dans le canton.

Activités permanentes

Les programmes pédagogiques spécialisés, tournés vers l'autonomie, pour les personnes handicapées dépendantes ont été développés. Des plans de prestations personnalisés liés aux réseaux des services ont été introduit pour tous les résidents et travailleurs. C'est notamment le cas pour la collaboration avec la commission d'accompagnement à une vie indépendante, CAVI, pour présenter un projet pilote à l'OFAS pour les personnes handicapées qui pourraient vivre de manière autonome après un apprentissage.

La mise en place de contrats de travail pour les travailleurs handicapés des ateliers a été menée à bien.

Selon les exigences du système ISO, la qualité des services a été évaluée sur la base des avis recensés auprès de la clientèle.

Principaux dossiers traités en 2003

Les projets pour la création de deux résidences spécialisées destinées à répondre aux nombreuses demandes d'admissions de personnes polyhandicapées ont été poursuivis.

Six nouvelles places ont été créées dans le cadre des ateliers spécialisés existants.

L'introduction, au sein des équipes pédagogiques, de personnes qui seront titulaires des nouveaux CFC dans le domaine social et de la santé est à l'étude.

L'année européenne des personnes handicapées a été marquée à Genève par une série des manifestations grâce à une collaboration active entre toutes les institutions prenant en charge des personnes handicapées dans le canton. Pour leur part, les EPSE ont organisé un congrès sur l'intégration des personnes handicapées et une journée portes ouvertes à l'institut de la Combe, manifestations qui ont rencontré un grand succès.

La totalité des postes de travail des collaborateurs ont été évalués par le service d'évaluation des fonctions.

La certification ISO 9001 obtenue en 2001 a été renouvelée en 2003.

Statistiques

	2001	2002	2003
Internes*	111	114	116
Travailleurs en ateliers**	71	81	85
Total des personnes accueillies	182	195	201
Personnes en accueil temporaire	11	14	11
Journées en accueil temporaire	154	316	206

* Accueil en internat et en atelier
** Accueil en atelier

10.4.6 Centre d'intégration professionnelle (CIP)

Mission

Le Centre d'intégration professionnelle (CIP) a pour mission de contribuer à l'intégration professionnelle des personnes handicapées. Il offre :

- des mesures d'évaluation, d'observation et de formation professionnelle en faveur des assurés AI et de personnes assistées par l'Hospice général (atelier de réinsertion dans la vie active - ARVA);
- des possibilités de travail en ateliers protégés productifs.

Activités permanentes

- Activités de réadaptation professionnelle pour des personnes souffrant de divers handicaps en provenance de l'Assurance Invalidité, de l'Hospice Général (HG) et du chômage soit :
  a. Centre d'observation professionnelle de l'assurance invalidité (COPAI);
  b. Atelier de réinsertion professionnelle pour chômeurs (ARP);
  c. Atelier de réinsertion à une vie autonome (ARVA) pour l'HG;
  d. Service de placement dans le circuit économique normal (ESPACE);

e. Atelier d'observation – réinsertion pour l'AI (OSER);
f. Atelier d'observation – réinsertion pour jeunes handicapés de l'AI (18-28);
g. Atelier de formation en horlogerie.

– Activités de production en ateliers protégés dans les domaines de la menuiserie, des techniques (circuits imprimés, électronique, serrurerie), multiservices (mises sous pli, expédition, manutention, tris, emballages, conditionnements, etc.), de la communication (infographie, imprimerie, gravure, personnalisation d'objets, etc.) et de la logistique (expéditions, récolte de cartouches d'encre informatique Ecologistic).

Principaux dossiers traités en 2003

L'atelier ARP, créé en 2002 pour la réinsertion des chômeurs, a poursuivi son activité. Cependant, en mai 2003, le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), qui finançait le canton pour cette mesure, a décidé unilatéralement de diminuer sa participation financière de 20%. Comme le département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures ne peut pas prendre la relève, il a été décidé d'arrêter cette activité au 31 décembre 2003.

Constatant les difficultés rencontrées par les médecins en matière d'expertise pour l'assurance invalidité, de même que l'explosion des besoins dans ce secteur, le président du DASS a mandaté un groupe de travail composé de plusieurs membres de la faculté de médecine et de la direction du CIP en vue de créer un centre d'observation médicale de l'assurance invalidité (COMAI). Durant l'année 2003 la mise en place de ce centre s'est poursuivie. Des locaux ont été trouvés et, en fin d'année, le médecin responsable a été engagé. Le COMAI devrait être complètement opérationnel courant 2004.

Dans le cadre des mesures d'économies de la Confédération, de substantielles baisses de subventions sont annoncées dès 2004. Dès lors, le CIP a consacré beaucoup d'énergie à trouver des économies sans pour autant diminuer ses prestations aux personnes handicapées.

Statistiques

	2001	2002	2003
Journées de stage en réadaptation	16.169	17.045	20.488
Journées de stage au COPAI*	3.395	3.015	139
Journées de stage à l'ARVA	1.662	2.183	1.734
Journées de stage à l'ARP	–	2.704	2.322
Heures de travail en ateliers protégés	192.105	197.465	205.669
Nombre de factures (travaux) clients	4.033	3.146	3.579

* Dès 2003, c'est le nombre d'expertises qui est indiqué en raison du nouveau contrat avec l'OFAS

10.4.7 Office cantonal des assurances sociales (OCAS)

10.4.7.1 Office cantonal AI (OCAI)

Mission

L'office cantonal de l'assurance-invalidité (OCAI) a pour tâche d'accorder diverses prestations aux personnes, mineures ou majeures, suisses ou étrangères, domiciliées sur le territoire du canton de Genève ou dans la zone frontalière, en application de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité du 19 juin 1959.

Dans le but de permettre aux assurés atteints dans leur santé par suite d'une infirmité congénitale, d'une maladie ou d'un accident de préserver, de rétablir, voire d'améliorer leur capacité de gain, l'assurance-invalidité prend en charge les mesures de réadaptation d'ordre médical et/ou professionnel appropriées, les moyens auxiliaires nécessaires, ainsi que le paiement d'indemnités journalières, selon les circonstances.

Activités permanentes

La réadaptation professionnelle étant la mission première de l'OCAI, l'office prospecte le marché du travail pour définir et trouver les métiers et les postes susceptibles d'être occupés par les assurés dont la capacité de gain peut tout ou en partie être préservée.

Une diminution durable de la capacité de gain d'au moins 40% donne droit au versement d'une rente d'invalidité partielle ou entière. Les assurés impotents domiciliés en Suisse peuvent se voir allouer une allocation dont le montant varie en fonction du degré d'impotence.

Les assurés mineurs ont droit aux traitements médicaux des infirmités congénitales par le biais de l'assurance-invalidité, laquelle alloue aussi des subsides pour des formations scolaires spéciales et verse, selon les cas, une contribution aux soins spéciaux nécessités par l'impotence.

Les bénéficiaires de prestations de l'AVS, domiciliés en Suisse, ont droit, pour leur part, à une prise en charge partielle de divers moyens auxiliaires utiles au maintien de leur autonomie, ainsi qu'à des allocations pour cause d'impotence. L'examen du droit à ces prestations est aussi de la compétence de l'office cantonal de l'assurance-invalidité.

Principales activités en 2003

En 2003, la situation du nombre de nouvelles demandes AI (4.678 dossiers) déposées auprès de l'office est resté pratiquement stable par rapport à l'année précédente (+ 0,6%).

Le nombre d'allocations pour impotents en âge AVS a légèrement diminué. A l'inverse, les demandes en moyens auxiliaires pour les assurés en âge AVS ont légèrement augmenté.

Ce sont au total *7.403 nouvelles demandes* toutes prestations confondues qui ont été adressées à l'OCAI, ce qui représente une augmentation de 0,4% des nouveaux dossiers enregistrés en 2003 par rapport à 2002.

Nouvelles demandes	2000	2001	2002	2003
Prestations AI, assurés mineurs, et majeurs (rentes, mesures de réadaptation médicales et/ou professionnelles, allocations pour impotents)	4.316	4.491	4.649	4.678
Allocations pour impotence AVS	453	651	640	609
Moyens auxiliaires AVS	1.970	1.968	2.087	2.116
Total	**6.739**	**7.110**	**7.376**	**7.403**

Le service de la facturation a traité 59.681 factures de fournisseurs (+13,6%), pour un montant total de Frs 85.529.645.-.

Le nombre de dossiers traités, qui ont fait l'objet d'une décision d'assurance en 2000, 2001, 2002 et 2003, se présente comme suit:

Communications / décisions	2000	2001	2002	2003
Nouvelles demandes AI	4.493	4.484	4.190	5.099
Allocations pour impotence AVS	135	592	999	612
Moyens auxiliaires AVS	1.349	1.589	2.015	2.220
Autres prestations	7.239	8.777	7.070	11.439
Total	13.456	15.616	14.274	19.370

Le nombre total de communications/décisions a augmenté considérablement par rapport à 2002 (+35,7%).

L'année 2003 a également été marquée par les événements suivants:

1. Entrée en vigueur le 1er janvier 2003 de la loi fédérale sur la partie générale des assurances sociales (LPGA), ce qui a entraîné notamment un changement au niveau de la procédure en matière AI avec l'introduction de la procédure d'opposition.
2. Entrée en vigueur le 1er août 2003 de la loi relative à l'office cantonal des assurances sociales (OCAS) du 20 septembre 2002. L'office cantonal des assurances sociales est un établissement autonome de droit public qui regroupe la caisse cantonale genevoise de compensation (CCGC) et l'office cantonal de l'assurance invalidité (OCAI).
3. Importante opération de l'OCAI dans le traitement des demandes des assurés. Cette action a été un grand succès et a notamment permis de diminuer de manière très importante les demandes en suspens depuis plus de deux ans qui passent de 1870 demandes de plus de 2 ans au 1er janvier 2003 à 972 demandes au 1er janvier 2004 (soit une baisse de 48%). Ce résultat a été obtenu avec l'appui, organisé par l'OFAS, des offices AI romands et de l'office AI de Berne, ainsi que par la mise à disposition par le DASS de 6 postes d'auxiliaires affectés au traitement des dossiers en retard. Concernant la baisse de l'ensemble des demandes d'assurés en suspens à l'OCAI (premières demandes et demandes subséquentes AI et AVS), l'OCAI est passé de 9328 demandes à 7757 demandes en suspens, soit une baisse de 16,8%.
4. Evaluation qualitative du travail de l'office par l'OFAS dans le cadre d'un rapport de gestion. Les résultats de cette évaluation ont été positifs, attestant le traitement des dossiers par l'OCAI de manière correcte et conforme à la législation en matière AI.
5. Mise en œuvre d'une démarche qualité caractérisée notamment par la clarification et la codification des procédures de travail des différents corps de métiers de l'office.
6. Mise en place d'un système de gestion documentaire avec la création d'un portail intranet.
7. Développement de la collaboration interinstitutionnelle avec les principaux partenaires de l'office.

10.4.7.2 Caisse cantonale genevoise de compensation AVS-AI-APG-AC-AF

Mission

La caisse cantonale genevoise de compensation AVS-AI-APG-AC-AF (CCGC), établissement autonome de droit public, est chargée:

– de l'application des lois fédérales sur l'assurance-vieillesse et survivants, sur l'assurance-invalidité, sur le régime des allocations pour perte de gain, et de la perception des cotisations sur l'assurance-chômage;
– du contrôle de l'affiliation des employeurs aux régimes de l'assurance-accidents (LAA) et de la prévoyance professionnelle (LPP);
– au titre d'autres tâches, avec l'autorisation de l'Office fédéral des assurances sociales, de l'application de la législation cantonale en matière d'allocations familiales (SCAF-CAFAC-CAFNA), de la perception des contributions dues au fond de la formation et du perfectionnement professionnels et de l'application de la loi cantonale sur l'assurance-maternité - LAMat.

Statistiques

Assurance-vieillesse et survivants et assurance-invalidité

	2001 F	2002 F	2003 F
Cotisations AVS-AI-APG (assurance-vieillesse-survivants, assurance-invalidité, allocation pour perte de gain)	605.806.678	615.043.110	630.854.542
Cotisations AC (assurance-chômage)	160.324.145	160.982.810	158.398.283
Prestations servies :			
- Rentes ordinaires AVS	584.891.114	592.567.982	621.904.395
- Rentes extraordinaires AVS	843.795	626.239	560.501
- Allocations pour impotents dans l'AVS	7.090.557	10.017.151	8.371.803
- Rentes ordinaires AI	170.647.399	174.397.456	187.924.702
- Rentes extraordinaires AI	27.776.856	28.195.619	29.026.723
- Allocations pour impotents AI	4.387.497	4.545.092	4.646.979
- Indemnités journalières aux invalides	7.251.523	6.474.090	6.544.979

Allocations pour perte de gain en cas de service militaire ou de service dans la protection civile

	2001 F	2002 F	2003 F
Allocations versées:			
- directement	4.953.177	5.396.064	6.248.592
- par l'entremise des employeurs et aux ayants droit de condition indépendante	2.549.063	3.686.876	3.326.237
- protection civile	1.046.323	969.125	1.118.706
Total	**8.548.563**	**10.052.065**	**10.693.535**

Service cantonal d'allocations familiales

	2001	2002	2003
Allocations familiales en faveur des salariés			
- employeurs affiliés	7.873	8.167	8.573
- contributions perçues	43.610.917 F	43.984.172 F	42.235.706 F
- allocations familiales versées	37.542.921 F	35.904.993 F	35.832.747 F
- taux de la contribution sur les salaires	1.7 %	1.9 %	1.7 %

	2001	2002	2003
Allocations familiales en faveur des indépendants (en vigueur dès le 1er janvier 2000)			
- affiliés	8.779	8.949	9.599
- contributions perçues	5.919.391 F	5.476.077 F	5.805.974 F
- allocations familiales versées	4.970.288 F	5.626.541 F	5.901.399 F
- taux de la contribution	1.9 %	1.9 %	1.7%

Caisse d'allocations familiales des administrations et institutions cantonales

	2001	2002	2003
- employeurs affiliés	163	163	162
- contributions perçues	74.739.965 F	72.586.223 F	68.816.996 F
- allocations familiales versées	48.719.082 F	51.249.889 F	55.518.957 F
- taux de la contribution	2%	1.9%	1.7%

Caisse d'allocations familiales pour les personnes sans activité lucrative (en vigueur dès le 1er janvier 1997)

	2001	2002	2003
- allocations familiales versées	11.878.182 F	12.417.725 F	13.240.333 F

Allocations de maternité (en vigueur depuis le 1er juillet 2001)

	2001	2002	2003
- affiliés employeurs et indépendants	14.773	14.970	15.334
- cotisations perçues	9.094.167 F	24.605.694 F	17.466.400 F
- allocations versées	7.650.155 F	19.566.586 F	23.169.228 F
- taux de la cotisation	0.4%	0.4%	0.3%

10.5 Direction générale de la santé

10.5.1 Direction générale de la santé

Missions

Les missions de la direction générale de la santé (DGS) sont les suivantes:

1. Analyser les besoins en santé de la population et anticiper les problèmes émergents en assumant la veille sanitaire, en liaison avec les autres institutions et organismes concernés.
2. Etudier les conséquences prévisibles des décisions stratégiques qui pourraient avoir un impact significatif sur la santé de la population; le cas échéant, participer à la recherche de solutions efficaces.
3. Contribuer à la définition, planifier, mettre en œuvre, coordonner et évaluer la politique cantonale de santé.
4. Concevoir les programmes de promotion de la santé et de prévention des maladies et des accidents, d'organisation du système de santé, de protection de la santé de la population, notamment dans le cadre du développement durable, ainsi que les stratégies d'intervention correspondantes.
5. Définir, coordonner et ajuster des mandats de prestations avec les partenaires concernés, conformément aux objectifs de la politique cantonale de santé. Accompagner les partenaires du point de vue scientifiques et évaluer les actions pilotes.
6. Veiller au respect des droits des usagers du système de santé, mettre en œuvre la politique de proximité en matière de santé (concept de démocratie sanitaire) et participer aux réflexions sur l'éthique.
7. Promouvoir la qualité et la sécurité des soins, des services et des produits de santé, ainsi que des pratiques professionnelles.
8. Favoriser le développement de l'utilisation des données probantes et de l'expertise en santé publique.
9. S'assurer de l'adéquation avec les autres politiques cantonales, régionales et nationales, et mettre en œuvre la collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et les autres instances internationales.
10. Concevoir et mettre en œuvre un système d'information sanitaire pour piloter la politique de santé et éclairer les choix des acteurs et de la population.

Activités permanentes

La direction coordonne et oriente les activités des services qui lui sont rattachés.

Elle coordonne les activités en vue de la réalisation des priorités sanitaires décidées par le Conseil d'Etat. Elle appuie les partenaires publics et privés engagés dans la prévention et la promotion de la santé.

Elle préside la commission de planification du système de soins hospitaliers, à laquelle participent des représentants des secteurs public et privé.

Les activités conduites par la direction générale de la santé en 2003 ont été principalement consacrées à:

a) surveiller et soutenir la mise en œuvre de la politique de santé conformément aux données épidémiologiques régionales et aux recommandations des autorités fédérales et d'organismes internationaux;
b) élaborer les recommandations pour la planification du système de soins et hospitalier, en fonction des exigences de la LaMal (art. 39) et des besoins de santé de la population, et conduire les travaux de la commission de planification du système de soins hospitaliers;
c) définir un système cantonal d'information sur la santé comme outil de décision pour la politique de santé et faciliter les travaux conduisant à sa mise en œuvre;
d) poursuivre le programme Villes-Santé à la suite de la désignation de Genève pour la phase III de ce programme européen de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), ainsi que de la loi du 15 novembre 2002 sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21);
e) coordonner des actions dans les domaines prioritaires de la prévention et de la promotion de la santé, en concertation avec les cantons romands et le Tessin.

Principaux dossiers traités en 2003

Les principaux dossiers traités ont été les suivants:

a) adaptation des droits de pratique des professionnels de la santé en conformité avec la mise en vigueur des accords bilatéraux entre l'Union Européenne et la Suisse, ainsi qu'avec les nouvelles dispositions fédérales;
b) suivi des négociations en vue de l'établissement d'un accord tarifaire pour la chirurgie ambulatoire et les cabinets médicaux, dans le cadre de TarMed;
c) participation et prise en charge du secrétariat de la commission chargée d'élaborer un avant-projet de loi sur la santé;
d) suivi des mesures prévues par le rapport sur la planification hospitalière (RD 483) pour adapter l'offre de soins en fonction de l'art 39 LAMal;
e) mise en œuvre de l'étude sur les besoins, la conception et l'organisation d'un système d'information sanitaire pour appuyer les prises de décisions de santé publique (PL 8602);

f) élaboration du rapport final de la planification sanitaire qualitative et perspectives d'avenir (RD 490);

g) participation à la mise en œuvre du réseau de soins palliatifs;

h) conduite du groupe de pilotage pour l'ouverture et le suivi du Quai 9, lieu d'accueil avec espace d'injection pour toxicomanes adultes qui avait ouvert ses portes en décembre 2001;

i) poursuite de la mise en œuvre de la loi sur les transports sanitaires urgents;

j) supervision et participation à l'organisation de la nouvelle centrale 144 en vue de la rendre opérationnelle pour le sommet d'Evian;

k) présidence du Groupement romand des services de santé publique (GRSP), depuis juillet 2003.

Projets de lois et modifications réglementaires

Les règlements suivants ont été modifiés ou adoptés:

– K 3 05.01 règlement modifiant le règlement d'exécution de la loi sur les professions de la santé, les établissements médicaux et diverses entreprises du domaine médical, entré en vigueur le 27 novembre 2003.

  De nouvelles dispositions réglementaires relatives à la profession de psychologue ont été rendues nécessaires, suite à l'introduction dans la loi sanitaire genevoise de cette nouvelle profession comme profession de la santé.

– B 4 05.10 règlement modifiant le règlement sur l'organisation de l'administration cantonale, entré en vigueur le 1er janvier 2003.

  Les modifications réglementaires intervenues font suite à une réorganisation de la direction générale de la santé. Dans ce contexte, le service du médecin cantonal a été supprimé et ses missions ont été reprises par des unités de la direction générale de la santé. La modification de ce règlement a entraîné des modifications apportées à d'autres règlements, soit:

  – le règlement d'application de la loi relative aux établissements médico-sociaux accueillant des personnes âgées, du 15 décembre 1997 (J 7 20.01),
  – le règlement d'application de la loi sur les prélèvements et les transplantations d'organes et de tissus, du 20 mai 1998 (K 1 60.01),
  – le règlement d'exécution de la loi sur l'exercice des professions de la santé, les établissements médicaux et diverses entreprises du domaine médicales du 25 juillet 2001 (K 3 05.01),
  – le règlement fixant les émoluments perçus par divers services du département de l'action sociale et de la santé, du 18 décembre 1991 (K 3 15.03).

– E 4 10.04 règlement d'exécution du Code pénal suisse en matière d'interruption de grossesse non punissable, entré en vigueur le 3 avril 2003.

  Ce règlement, qui abrogeait le règlement d'exécution de l'article 13, lettre h, de la loi d'application du Code pénal et de la loi fédérale sur le droit pénal administratif du 12 décembre 1953, faisait suite à l'adoption des nouveaux articles 118 et suivants du Code pénal suisse relatifs à l'interruption de grossesse qui sont entrés en vigueur au 1er octobre 2002.

10.5.1.1 Section des programmes de prévention et de promotion de la santé

Cette section a été créée en 2003 à l'échéance de la planification sanitaire qualitative et conformément aux recommandations de l'évaluation de cette dernière par l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP).

Mission

Dans le cadre des missions générales de la DGS, la section doit en particulier:

a) étudier les conséquences prévisibles des décisions stratégiques qui pourraient avoir un impact significatif sur la santé de la population; le cas échéant, participer à la recherche de solutions efficaces;

b) concevoir les programmes de promotion de la santé et de prévention des maladies et des accidents, notamment dans le cadre du développement durable, ainsi que les stratégies d'intervention correspondantes;

c) définir, coordonner et ajuster des mandats de prestations avec les partenaires concernés.

Pour ce faire, elle s'appuie sur les travaux de la cellule développement et perspectives, qui, sur mandat de la DGS, analyse les données probantes de la littérature (evidence based) quant aux actions de promotion de la santé qu'il convient d'entreprendre pour atteindre les objectifs fixés.

Activités conduites et dossiers traités en 2003

Les activités conduites en 2003 et les principaux dossiers traités sont les suivants:

a) organisation interne de la section;

b) élaboration d'un concept de base pour la promotion de la santé dans le canton de Genève;

c) mise en œuvre, coordination et supervision d'activités dans les domaines de la prévention de maladies et accidents spécifiques (qualité de vie, cancer du sein, cancer ORL, mélanome malin, accidents d'enfants à domicile, chutes des personnes âgées, etc.), des comportements à risque (tabagisme, alcoolisme, autres dépendances, suicide, etc.), des déterminants de la santé (activité physique, alimentation, santé mentale, facteurs de l'environnement, etc.) et des éléments du contexte (promotion communautaire de la santé et de la qualité de vie dans les quartiers, guichet universel santé-environnement, etc.);

d) documentation, en vue de leur future mise en œuvre, sur les processus d'études d'impact sur la santé;

e) collaboration à la mise en œuvre de l'Agenda 21 du canton (loi sur l'action publique en vue d'un développement durable - A 2 60) en relation avec les thèmes du plan d'action national pour l'environnement et la santé (alimentation et bien-être, mobilité et bien-être, habitat et bien-être);

f) participation au dispositif intercantonal pour la prévention et la promotion de la santé (DIPPS) qui regroupe les cantons romands et le Tessin.

10.5.1.2 Section des pratiques et environnements professionnels sanitaires

Mission

Les missions de l'unité sont les suivantes:

a) délivrer:
   - les autorisations de pratique aux professionnels de la santé;
   - les autorisations d'exploitation aux établissements médicaux;
   - les attestations d'inscription pour les pratiques complémentaires;

b) surveiller l'exercice des professions de la santé, des pratiques complémentaires et l'exploitation des établissements médicaux;

c) autoriser et surveiller les traitements pharmacologiques de la dépendance;

d) contrôler les registres d'accouchements des sages-femmes;

e) surveiller les interruptions volontaires de grossesse (IVG);

f) autoriser et surveiller les centres de procréation médicalement assistée.

Activités conduites et dossiers traités en 2003

Les activités conduites en 2003 et les principaux dossiers traités ont été les suivants:

a) *Registres:* conception d'une nouvelle application informatique pour la gestion et l'administration des registres des professionnels de la santé, des établissements médicaux et des pratiques complémentaires. Fiabilisation et enrichissement des données en vue de leur migration au printemps 2004;

b) *Clause du besoin:* pilotage des travaux de la commission consultative chargée d'établir les modalités d'application de l'ordonnance du Conseil fédéral du 3 juillet 2002 sur la limitation de l'admission des fournisseurs de prestations à pratiquer à la charge de l'assurance-maladie obligatoire. Conformément aux directives de la direction générale de la santé du 7 juillet 2003, l'unité des droits de pratique établit et gère une liste d'attente chronologique, par spécialité, des médecins souhaitant travailler à charge de l'assurance-maladie obligatoire;

c) *Assistantes médicales:* à la suite des travaux menés avec l'Association Genevoise des Assistantes Médicales et l'Association des Médecins de Genève, les premiers droits de pratique ont été délivrés aux assistantes de médecins en 2003, conformément aux nouvelles dispositions du règlement K 3 05.01 entré en vigueur le 1er septembre 2001;

d) *Ostéopathes:* les premiers droits de pratique ont été délivrés aux ostéopathes genevois en 2003, après consultation de la Commission intercantonale de reconnaissance pour l'exercice de l'ostéopathie (CIREO), en application des directives internes de la direction générale de la santé du 8 juillet 2003 et conformément aux nouvelles dispositions du règlement K 3 05.01 entré en vigueur le 1er septembre 2001;

e) *Psychologues:* préparation de directives pour délivrer les droits de pratique aux psychologues dans le cadre d'une commission consultative chargée d'évaluer les formations des psychologues, conformément aux nouvelles dispositions du règlement K 3 05.01 entré en vigueur le 1er septembre 2001. Ces directives ont été approuvées par le Conseil d'Etat le 19 novembre 2003. Les premiers droits de pratique seront délivrés en 2004;

f) *Pratiques complémentaires:* les premières attestions pour l'exercice des pratiques complémentaires dans le canton de Genève ont été délivrées en automne 2003, conformément aux nouvelles dispositions du règlement K 3 05.01 entré en vigueur le 1er septembre 2001;

g) *Emoluments:* préparation d'une modification réglementaire concernant les émoluments de l'administration cantonale pour les droits de pratique, ceci dans le but d'une harmonisation avec les autres cantons romands et d'une unification des tarifs pour les 28 professions concernées. Cette proposition sera soumise au Conseil d'Etat début 2004;

h) *Interruptions volontaires de grossesse:* préparation d'un règlement d'exécution du Code pénal suisse en matière d'interruption de grossesse non punissable (E4 10.04) approuvé par le Conseil d'Etat en date du 26 mars 2003; préparation de directives techniques de la direction générale de la santé pour la pratique des avortements en cabinets privés, en collaboration avec des représentants des gynécologues du canton;

i) *Stupéfiants:* renouvellement du mandat confié au Groupe genevois des Praticiens en Médecine de l'Addiction (GPMA) et cofinancé par l'Office fédéral de la santé publique, dont le but est de motiver un nombre suffisant de médecins à prendre en charge des personnes toxicodépendantes et d'améliorer la qualité des prestations de ces médecins au niveau médical et relationnel.

Statistiques

Nouvelles autorisations accordées pour la pratique privée

	2001	2002	2003
Médecins	66	140	118
Médecins-assistants	0	1	3
Médecins-dentistes	3	18	24
Vétérinaires	1	5	2
Ambulanciers	1	0	7
Assistants de médecin[1)]	–	–	67
Assistants de médecin-dentiste[1)]	–	–	2
Assistants en médecine dentaire	1	0	1
Chiropraticiens	1	0	0
Stagiaires en chiropratique	0	1	2
Diététiciens	5	26	7
Epilatrices	1	6	4
Ergothérapeutes	7	48	25
Hygiénistes dentaires	1	6	8
Infirmiers	233	264	734
Logopédistes	73	77	12
Masseurs-kinésithérapeutes	0	0	0
Ostéopathes[1)]	–	–	58
Pédicures	7	11	6
Physiothérapeutes	17	51	50
Psychologues[1)]	–	–	0
Psychomotriciens[1)]	–	–	40
Sages-femmes	11	12	23

[1)] La modification de la loi sur l'exercice des professions de la santé, les établissements médicaux et diverses entreprises du domaine médical (K 3 01), du 11 mai 2001, entrée en vigueur le 1er septembre 2001, introduit cinq nouvelles professions de la santé. Les premières inscriptions ont eu lieu en 2003.

Nouvelles attestations délivrées

	2001	2002	2003
Attestations d'inscription au registre des pratiques complémentaires[1)]	0	0	173

[1)] La modification de la loi sur l'exercice des professions de la santé, les établissements médicaux et diverses entreprises du domaine médical (K 3 01), du 11 mai 2001, entrée en vigueur le 1er septembre 2001, prévoit l'inscription des pratiques complémentaires dans les registres de la direction générale de la santé. Les premières inscriptions ont eu lieu en 2003.

Nouvelles autorisations accordées à des établissements et entreprises

	2001				2002				2003			
	N	F	M	T	N	F	M	T	N	F	M	T
Etablissements médicaux privés												
Permanences	0	0	1	8	0	0	2	8	0	1	4	7
Cliniques	0	0	0	14	0	0	0	14	0	0	2	14
Traitements de la dépendance[1)]	0	0	0	4	1	0	0	5	0	1	0	4
Divers	3	0	0	17	2	0	4	19	6	2	4	23
Etablissements privés spécialisés												
Cliniques dentaires	0	0	0	3	1	0	0	4	0	0	0	4
Chiropraticiens	0	0	0	1	0	0	1	1	0	0	0	1
Ergothérapeutes	0	0	1	6	0	0	1	6	0	0	2	6
Entreprises du domaine médical												
Laboratoires	0	1	2	26	0	0	4	26	1	0	2	27
Cliniques vétérinaires	0	0	0	3	0	0	0	3	0	0	0	3

N: Nouvelles autorisations d'exploiter.
F: Fermetures d'établissements ou entreprises.
M: Modifications d'autorisations d'exploiter.
T: Ensemble des autorisations d'exploiter.

Traitements de la dépendance (méthadone et autres stupéfiants)

	2001	2002	2003
Autorisations délivrées	1.001	518	524
Traitements à durée indéterminée (cures longues)	293	290	243
Traitements à durée déterminée (cures brèves)	31	6	8
Changements de médecin traitant et de pharmacie	95	67	85
médecin traitant	23	12	24
pharmacie	494[2)]	95	103
produit de substitution	41	22	21
lieu de dispensation	18	0	17
médecin remplaçant	3	0	4
Mises à jour	6	26	16
Autorisations annulées[1)]	836	337	241
Rapports			
– entrées en traitement	374	367	355
– intermédiaires et finaux	2.649	2.627	951[3)]
Total des patients ayant été en traitement (cures brèves et longues)	1.647	1.591	1.517
Total des traitements en cours (nombre de patients)	1.403	1.344	1.344

[1)] Une même personne peut avoir plusieurs autorisations annulées la même année.

[2)] Nombre exceptionnellement élevé pour 2001: il a fallu annuler les autorisations délivrées aux pharmacies privées et donner de nouvelles autorisations à la Fondation Phénix. Depuis 2001, cette fondation fonctionne comme établissement médical et commande directement la méthadone chez les grossistes.

[3)] Nombre particulièrement bas car, depuis 2003, un seul rapport intermédiaire par patient par an, au lieu de deux, est exigé.

10.5.1.3 Section Assurance qualité

Compte tenu des exigences LAMal en matière de garantie de la qualité des prestations, la DGS, sensible à l'évolution des démarches qualité déployées par les différentes structures sanitaires, a voulu développer une approche centrée sur la promotion de la qualité des soins et la prévention des problèmes. Elle s'est dotée d'une section assurance qualité et lui a confié une mission qui, de par son approche et sa finalité, se différencie de celle que remplit habituellement la police sanitaire.

Mission

a) Assurer aux usagers du système de soins que les institutions de soins du canton
   - œuvrent au respect des droits et à la satisfaction des besoins des utilisateurs;
   - tendent vers une communication, une organisation et un fonctionnement optimaux, tout en tenant compte des ressources à disposition;
   - développent et réalisent des programmes de qualité dans le but de fournir des prestations efficaces et efficientes et de répondre aux exigences éthiques, scientifiques et légales requises par les prestations de soins;
   - préviennent les risques consécutifs aux écarts des bonnes pratiques professionnelles et, par voie de conséquence, préservent l'image de marque de l'établissement;

b) apprécier sur le terrain l'impact des décisions stratégiques et les transmettre aux autorités compétentes;

c) informer sur l'évolution des démarches qualité déployées dans les différentes structures sanitaires cantonales;

d) favoriser la concordance de ces dernières avec les politiques régionales et nationales.

Activités conduites

Elles sont constituées des visites d'audits et d'instruction de plaintes; des suivis d'amélioration ainsi que de l'étude des différents dossiers pour préavis (voir tableau des statistique).

Dossiers traités en 2003

a) Organisation de la section et développement de différents tableaux de gestion;

b) engagement d'une réflexion sur la mise en application du cahier des charges de l'infirmière spécialiste en audit qualité et surveillance épidémiologique à la DGS;

c) représentation du canton dans un groupe de travail mandaté par la commission technique PLAISIR. Ce groupe est chargé de la révision des critères d'évaluation des patients psycho-gériatriques selon la méthode de mesure de soins requis, nommé PLAISIR. Cette démarche est en cours;

d) dans le cadre de la commission technique PLAISIR et en collaboration avec Mme A. Berthou, directrice de l'Institut de santé et d'économie de Lausanne, analyse de la qualité du processus d'évaluation – en vue de son amélioration – auprès de toutes les évaluatrices romandes et de toutes les relectrices canadiennes. Cette analyse est actuellement en cours;

e) révision du recueil de données d'audit en collaboration avec le Groupe surveillance des EMS du GRSP;

f) développement d'une stratégie cantonale de promotion de la qualité en EMS en partenariat avec le sous-groupe qualité de la Fédération genevoise des Etablissements médico-sociaux (FEGEMS). Cette stratégie comprend entre autres un projet de certification des organismes d'accréditation en regard des exigences légales concernant la qualité des prestations des soins (J 7 20);

g) organisation de la deuxième session du cours de formation continue obligatoire à l'attention des sages-femmes;

h) finalisation de l'analyse des données d'audits collectées dans les EMS et les CASS entre 2001 et 2003.

Statistiques

L' Assurance Qualité en chiffres

	2001	2002	2003[1]
Etablissements médicaux privés et entreprises du domaine médical:			
Visites	96	102	30
Rapports de visites	–	–	30
Traitement de dossiers administratifs (plans de construction ou d'aménagement)	–	–	5
Etablissements médico-sociaux:			
Visites (audits, remédiations, lits de crise)	90	60	43
Rapports (audits, remédiations, lits de crise)	–	–	43
Entretiens téléphoniques de planification des visites EMS	–	–	264
Etude de projets institutionnels et formulation de préavis	–	6	13
Plaintes et doléances: entretiens	–	–	127
Visites d'instruction et de suivi	–	–	46
Rapports de plainte	–	–	26
Etablissements non EMS:			
Visites	–	–	6
Rapports	–	–	6
Services d'aide et de soins à domicile:			
Audits	0	6	12
Rapports d'audits	–	–	12
Restitutions	–	–	12
Gestion de plaintes (visites, entretien)	–	–	3
Inspections mandatées par la commission de surveillance:			
Rapports d'inspection	–	–	6
Evaluations des patients:			
Evaluations PLAISIR	0	0	0
Evaluations selon méthode CICPA[2]	0	0	0
Dérogations à l'âge d'entrée en EMS[3]	21	1	2
Dérogations pour prolongation de séjour en UAT[4]	41	20	27
Prolongation hospitalisation	24	13	3

[1] La colonne de 2003 contient de nouvelles activités. Ce recensement découle d'une meilleure organisation de la section.

[2] Cette méthode d'évaluation est maintenant utilisée seulement dans les EMS non subventionnés.

[3] Depuis novembre 2001, la direction générale de l'action sociale a décidé de ne plus accepter des dérogations permettant d'être admis en EMS avant 65 ans.

[4] Unité d'accueil temporaire.

10.5.1.4 Section prévention et contrôle épidémiologique (épidémiologie et maladies transmissibles)

Mission

La section prévention et contrôle épidémique a pour mission de contribuer à la préservation et à l'amélioration de l'état de santé de la population dans le domaine de maladies transmissibles et des risques épidémiques. Son autorité et ses compétences s'appuient sur la loi fédérale sur les épidémies et sur une expertise spécifique en épidémiologie. Elle œuvre en collaboration et avec l'appui d'un grand nombre de partenaires, de la communauté médicale et d'un réseau d'alerte et de coordination épidémique.

Activités conduites et dossiers traités en 2003

Les activités conduites en 2003 et les principaux dossiers traités ont été les suivants:

a) gestion de la crise SRAS;

b) mise en place d'une surveillance épidémiologique des infections communautaires à staphylocoque résistants aux antibiotiques (C-MRSA);

c) investigations épidémiologiques: épidémie de rougeole, cas groupés de légionellose, cas groupés de C-MRSA;

d) centre suisse pour le projet Européen de formation en épidémiologie d'intervention (EPIET);

e) contrat de prestation dans le domaine du VIH/SIDA;

f) Projet de refonte du système d'information de la DGS: réalisation du projet d'étude conformément au PL 8603-A.

Statistiques

Maladies transmissibles

	2001	2002	2003
Déclarations individuelles	1.825	1.799	2.125
Carnets de vaccinations	4.626	4.772	4.842
Cas d'insalubrité	27	6	4

10.5.1.5 Section de l'aide sanitaire urgente et de la médecine de catastrophe

Mission

L'unité de l'aide sanitaire urgente et médecine de catastrophe a pour mission de contribuer à la préservation, au maintien et à l'amélioration de l'intervention sanitaire préhospitalière. Elle collabore avec l'autorité cantonale (DJPS) dans le cadre de l'organisation de l'intervention dans des situations exceptionnelles (dispositif OSIRIS) – G 3 03.

Activités conduites et dossiers traités en 2003

Les activités et les compétences de la section s'exercent particulièrement dans les domaines suivants:

a) inspection annuelle des véhicules ambulanciers;

b) finalisation du projet intercantonal romand de gestion des feuilles d'intervention préhospitalières (FIP);

c) introduction et mise en application du règlement sur l'organisation de l'intervention dans des situations exceptionnelles (dispositif OSIRIS) – G 3 03.03;

d) élaboration de la nouvelle doctrine d'engagement commune aux divers intervenants du plan OSIRIS;

e) participation à l'organisation de l'infrastructure d'accueil sanitaire pour le Sommet d'Evian (juin 2003), les fêtes de

Genève (août 2003), le Sommet mondial des systèmes d'information (décembre 2003);

f) participation à l'élaboration d'une directive (grille d'évaluation) pour l'organisation du dispositif sanitaire préventif lors de manifestations de masse (IAS);

g) organisation du déménagement de la centrale d'appels sanitaires urgents dans ses nouveaux locaux (au numéro 3 du Boulevard d'Yvoy);

h) supervision et soutien du développement de la centrale d'appels sanitaires urgents (144).

Statistiques

Visites et inspections

	2001	2002	2003
Visites et inspections:			
Véhicules ambulances	45	41	46

Activités de la cellule sanitaire du plan catastrophe cantonal OSIRIS

	2001	2002	2003
Actions			
Informations préalables	74	72	70
Alertes	0	0	0
Engagements de la cellule médicale	2	0	2
Collaborations manifestations de masse	1	1	1
Préparations et formations			
Tests de liaison hebdomadaires	52	52	52
Exercices	1	2	0

10.5.2 Service du pharmacien cantonal

Mission

La mission du service du pharmacien cantonal porte sur:

a) le contrôle des médicaments, des stupéfiants, des toxiques et des substances dangereuses pour l'environnement;

b) le contrôle de l'exercice des professions de la santé et de l'exploitation de pharmacies, de drogueries, de commerces d'opticien et d'entreprises se livrant au commerce des médicaments.

Activités conduites

Outre les activités administratives, contrôles et inspections habituels, on relève en 2003 les activités suivantes:

a) préparation d'un séminaire pour les cantons romands sur le contrôle du stockage du sang dans les établissements;

b) constitution d'un stock de sérums antivenimeux correspondant aux serpents autorisés sur le canton (en collaboration avec la pharmacie des HUG);

c) mise en place du site internet du service;

d) participation à la campagne nationale d'analyses des fiches de données de sécurité pour les produits toxiques;

e) participation à la campagne de prélèvements d'échantillons de produits détartrant, contenant de l'isothéazolinone.

Dossiers traités en 2003

Les principaux dossiers ont été les suivants:

a) établissement d'un cadastre des établissements médicaux et médico-sociaux stérilisant les dispositifs médicaux en vue d'organiser des inspections (en collaboration avec la direction générale de la santé);

b) élaboration d'une initiative cantonale proposant une modification de l'article 33 de la loi fédérale sur les produits thérapeutiques limitant les rabais sur les médicaments;

c) participation aux groupes «Ecologie au travail» chargés de préparer des directives pour l'administration cantonale dans les domaines des déchets de chantier, de laboratoires et de l'acquisition du matériel bureautique;

d) problématique des byphéniles polychlorés (PCB) dans les masses d'étanchéité des joints utilisés dans le bâtiment.

Statistiques

Registre des professions de la santé

Nouvelles autorisations accordées en 2003 pour la pratique privée

	2001	2002	2003
Pharmaciens	28	25	49
Assistants pharmaciens[1)]	15	16	16
Préparateurs en pharmacie	6	4	0
Droguistes	1	1	0
Opticiens A et B	25	31	36

[1)] Dans cette profession – où peuvent pratiquer des personnes de nationalité étrangère – des autorisations limitées dans le temps et assorties de diverses conditions sont délivrées.

Personnes autorisées à pratiquer dans le canton de Genève

	2001	2002	2003
Pharmaciens	536	547	593
Assistants pharmaciens	465	448	431
Préparateurs en pharmacie	224	223	223
Droguistes	73	56	55
Opticiens A et B	277	290	325

Nombre d'établissements

	2001	2002	2003
Pharmacies publiques	171	171	172
Drogueries	12	11	9
Etablissements médicaux dotés de l'assistance pharmaceutique y compris les HUG	7	8	11
Etablissements médicaux sans assistance pharmaceutique (autorisation de stupéfiants)	15	15	12
Commerces d'opticien	71	69	66

Les maisons de commerce de gros de médicaments étant maintenant autorisées par la Confédération, elles ne figurent plus dans le tableau.

Inspections

	2001	2002	2003
Pharmacies publiques	65	72	90
Pharmacies d'établissements médicaux	22	20	12
Drogueries	4	5	5
Maisons de gros et fabricants de médicaments[1)]	32	27	33
Commerces d'opticien	4	31	24
Entreprises / toxiques - Osubst	479	367	235

[1)] Y compris les inspections déléguées à l'inspecteur régional.

10.5.3 Service de protection de la consommation

Mission

Les missions principales du service sont les suivantes:

a) protection de la santé publique: contrôle des denrées alimentaires, des eaux de boisson et des objets usuels afin de s'assurer de leur innocuité; contrôles d'hygiène dans les établissements publics;
b) lutte contre la fraude et la tromperie: surveillance de la composition des denrées alimentaires, des déclarations et du respect de la législation envers les additifs autorisés;
c) contrôle de l'abattage et de la transformation de la viande.

Activités conduites et dossiers traités en 2003

Les activités conduites en 2003 et les principaux dossiers traités ont été les suivants:

a) mise sur pied de campagnes particulières et intensives de contrôle de certains produits (pâtisseries, eaux, miels, produits laitiers, produits carnés, huiles et graisses, fruits et légumes, plats cuisinés, poissons et étiquetage des denrées et résidus d'antibiotiques);
b) développement de nouvelles recherches concernant la qualité des denrées alimentaires (résidus d'antibiotiques, analyse quantitative des produits génétiquement modifiés et résidus de pesticides);
c) campagne nationale de surveillance des résidus médicamenteux dans les viandes importées, en collaboration avec l'Office vétérinaire fédéral, les poissons et les crustacés;
d) amélioration de l'information et de la communication (participation à des émissions radiophoniques ou télévisées, conférences, etc.).

Statistiques

Nombre d'analyses effectuées

	2001	2002	2003
Denrées alimentaires et objets usuels [1]	6.008 (20.1)	7.019 (18.5)	6.666 (19.8)
Produits non alimentaires	599	540	356
Total	6.607	7.559	7.022

[1] entre parenthèses, % d'échantillons non conformes.

Inspections et contrôles d'hygiène

	2001	2002	2003
Etablissements publics (cafés, restaurants, cantines, hôtels, bancs glaciers, etc.)	574	675	424
Stands en plein air, manifestations publiques, etc.	326	344	250
Maisons de retraite, homes, crèches, cuisines scolaires	82	92	35
Commerces et industries alimentaires	627	796	593
Autres	28	58	53
Commerces, productions viticoles	65	47	52
Total	1.702	2.012	1.407

10.5.4 Commissions de surveillance

Mission et activités principales

Le greffe des deux commissions de surveillance des professions de la santé et des activités médicales est assuré par la direction générale de la santé. Ces commissions sont présidées par un ancien magistrat du pouvoir judiciaire.

Les commissions de surveillance ont pour mission l'instruction de plaintes formées contre des professionnels de la santé. A l'issue de l'instruction, elles formulent un préavis à l'attention du département de l'action sociale et de la santé ou du Conseil d'Etat pour l'une, et du conseil d'administration des établissements publics médicaux mis en cause, pour l'autre.

Elles sont les autorités habilitées à se prononcer sur les requêtes en levée du secret professionnel. Il est à noter dans ce cadre que le nombre des requêtes dont sont saisies les commissions de surveillance reste considérable.

La commission de surveillance des professions de la santé peut être amenée à se prononcer sur toutes les questions qui intéressent l'exercice des professions de la santé et l'exploitation des établissements et entreprises visés à l'art. 2 de la loi K 3 05.

Statistiques

Commission de surveillance des activités médicales

	2001	2002	2003
Plaintes enregistrées	8	10	9
Affaires ayant fait l'objet d'un préavis	11	7	13
– dont propositions de classement (ou classement avec réserves)	10	6	8
– agissements prof. incorrects constatés	1	1	5
Affaires en cours	17	24	25
Séances plénières	6	4	4
Séances de sous-commissions	27	49[1]	32[1]
Requêtes en levée du secret professionnel	19	45	36

[1] Comprenant les séances consacrées aux requêtes en levée du secret professionnel.

Commission de surveillance des professions de la santé

	2001	2002	2003
Plaintes enregistrées	41	39	38
Affaires ayant fait l'objet d'un préavis	41	19	49
– dont propositions de classement	23	15	32
– d'avertissement	5	2	3
– d'amende	3	0	3
– de blâme	5	0	3
– de blâme avec amende	0	0	0
– de radiation temporaire	2	1	1
– de radiation définitive	0	0	2
– autres	3	1	6
Affaires en cours	41	65	49
Séances plénières	4	4	5
Séances de sous-commissions	31	47[1]	39[1]
Requêtes en levée de secret professionnel	12	22	23
Requêtes en reconnaissance de diplômes	0	2	1

[1] Comprenant les requêtes en levée du secret professionnel.

10.6 Direction générale des hôpitaux

10.6.1 Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)

Mission

Soigner, enseigner et chercher : telle est la mission des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). Entrée en vigueur le 5 janvier 1995, la loi K 2 05 sur les établissements publics médicaux a organisé les HUG en douze départements médicaux et un département d'exploitation. Le 1er mai 2003, le centre Cressy Bien-Etre, rebaptisé Cressy Santé, a rouvert ses portes. Rattaché aux HUG; il a rejoint le département d'exploitation.

La réforme hospitalière a conduit les HUG à dégager de nouvelles perspectives pour une meilleure efficacité des soins et une plus grande maîtrise des coûts. Relancée en 2002 et finalisée en 2003, la démarche des projets de service a permis de redéfinir les missions de base des services médicaux dans les axes de soins, de recherche et d'enseignement cliniques, et de formuler les priorités de développement jusqu'en 2006. Ceux-ci devront faire l'objet d'une validation par le conseil d'administration.

Activités permanentes

Publié en janvier 2002, le plan de management des HUG pose le cadre dans lequel s'exerce la mission de soins, d'enseignement et de recherche, tout en fixant le cap 2002-2006. Comprenant un plan stratégique, un plan d'organisation et un plan annuel d'action, ce plan constitue un instrument essentiel au service du pilotage des HUG.

Le plan stratégique développe la vision commune – le patient d'abord, l'esprit de service et l'exigence de la qualité – la philosophie managériale et les politiques institutionnelles. Il présente six orientations stratégiques, notamment : les domaines prioritaires de développement (médecine humanitaire et communautaire; médecine et chirurgie de transplantation; génomique et génétique; neurosciences); l'information et la participation du patient; l'organisation des soins; la gestion et le management (gestion décentralisée, efficience des prestations, système d'information intégrée, patrimoine immobilier, etc.).

Pour la période allant jusqu'à 2006, le comité de direction a identifié les défis importants à relever en matière d'organisation, de financement et de constructions :

- renforcement des missions de proximité et de référence des HUG;
- établissement d'un catalogue des prestations ambulatoires;
- révision des affiliations de services médicaux pour mieux tenir compte de la trajectoire des patients;
- tarification et affectation interne des ressources en fonction des activités et des pathologies;
- évolution des activités ambulatoires en veillant à leur financement et à leur justification;
- politique de recrutement pour faire face à la pénurie de personnel dans certaines disciplines;
- poursuite des programmes de rénovation de bâtiments;
- négociations avec les autres hôpitaux universitaires suisses ayant pour objet de relancer la collaboration Vaud-Genève et de répartir les pôles de référence.

Principaux dossiers traités en 2003

Adaptation du dispositif de soins

S'inscrivant dans les projets de service et dans l'adaptation du dispositif aux besoins de la population, de nouvelles prestations ont été offertes, parmi lesquelles :

- la transformation de la division des urgences médico-chirurgicales en un centre d'accueil et d'urgences disposant d'un plateau pluridisciplinaire pour assurer un tri et une orientation efficace des patients en fonction de leurs besoins médicaux;
- le renforcement de la psychiatrie adulte de proximité avec l'ouverture d'une consultation et d'un centre de thérapies brèves aux Charmilles;
- l'élargissement des activités du service de médecine forensique, notamment dans le domaine des expertises (alcoolémie, détermination de l'âge), des examens de victimes de violences et des constats médico-légaux (violences sexuelles en particulier);
- la constitution d'un réseau douleur pour améliorer la prise en charge de la douleur dans chaque service;
- la mise en place d'une consultation Santé Jeunes assurée par plusieurs spécialités (gynécologie et obstétrique, médecine communautaire, médecine interne, pédiatrie et psychiatrie);
- l'instauration d'un programme de lutte contre les infections nosocomiales, intitulé VigiGerme®;
- la mise sur pied d'un programme de soins pour prévenir et traiter l'incontinence urinaire et/ou fécale;
- la création d'une unité d'orthopédie et de traumatologie du sport accueillant des patients présentant une pathologie traumatique liée à la pratique du sport;
- l'introduction d'un nouveau programme de réadaptation cardiovasculaire ambulatoire sur 12 semaines alliant exercices physiques et éducation thérapeutique;
- l'affiliation des activités de transplantation à un seul service du département de chirurgie.

Investissements

Le programme de construction et de rénovation des bâtiments hospitaliers s'est poursuivi, notamment sur le site hospitalier Cluse-Roseraie par :

- la mise à disposition du plateau médico-technique qui regroupe les activités de radiologie de la maternité, de la pédiatrie et de l'ophtalmologie;
- le début d'exploitation de l'ancien bâtiment de la Maternité (étape 2) dédié aux soins ambulatoires et le démarrage des travaux préparatoires à la construction du deuxième corps du bâtiment d'hospitalisation de la nouvelle Maternité (étape 3);
- l'achèvement des travaux d'un nouveau bâtiment relié à l'hôpital des enfants qui comprendra les urgences de pédiatrie et six salles d'opération, dont la mise en exploitation est prévue pour juin 2004;
- la construction d'un autre bâtiment haut à l'hôpital des enfants dédié à des surfaces médico-administratives et d'enseignement dont la mise en exploitation est prévue pour mars 2005.

D'autre part, des études ont été réalisées concernant de nouveaux projets:

- la rénovation du bâtiment des lits sur le site hospitalier Cluse-Roseraie en tenant compte des différentes hypothèses d'organisation médicale et de logistique;
- le développement des sites hospitaliers de Belle-Idée et de Loëx nécessitant des études complémentaires imposées par les consultations de différents services étatiques.

Au niveau des équipements médicaux, deux projets de lois spécifiques pour des investissements lourds ont été préparés en 2003. Présentés au Conseil d'Etat, ils seront examinés en 2004 et concernent:

- un crédit de 3,9 millions de francs pour financer le renouvellement d'une caméra PET-CT;
- un crédit de 3 millions de francs pour financer, à hauteur de 50%, l'acquisition et l'installation d'un équipement IRM à 3 Teslas dans le cadre du projet Sciences, Vie et Société, en lien avec quatre autres partenaires.

Travaux des instances

En 2003, le conseil d'administration et son bureau ont notamment:

- adopté la valeur du point applicable aux HUG dans le cadre de TarMed qui, dès 2004, prévoit, pour les consultations ambulatoires, une structure tarifaire uniforme sur le plan suisse;
- adopté la révision du règlement des services médicaux;
- approuvé le plan annuel 2004 d'équipements biomédicaux s'élevant à 9 millions de francs.

Dans le cadre de ses travaux, le comité de direction a en particulier:

- adopté le projet d'exploitation du centre d'hydrothérapie Cressy Santé;
- validé, à l'attention du conseil d'administration, les projets de services;
- adopté le projet de mandat relatif au développement de tableaux de bord permettant d'identifier les ressources allouées aux activités cliniques d'enseignement et de recherche;
- donné une nouvelle impulsion à la gestion de la qualité dans l'ensemble des HUG en créant une commission permanente sur la qualité et la sécurité;
- adopté la charte du patient qui reprend les engagements des HUG envers les patients;
- étudié le premier rapport relatif au regroupement des laboratoires;
- accepté la centralisation progressive des activités de stérilisation;
- donné son accord de principe quant à la création d'une fondation HUG-Faculté de médecine pour la recherche de fonds;
- désigné ses représentants au groupe de travail cantonal sur la santé et les soins en milieu carcéral.

Conventions

Durant l'année 2003, sept conventions de collaboration ont été signées par les HUG, notamment

- avec la Ligue pulmonaire genevoise pour la prise en charge des personnes souffrant de maladies respiratoires chroniques et de la tuberculose dans le canton de Genève;
- avec le Touring Club Suisse concernant les transports sanitaires par hélicoptère.

Par ailleurs, en partenariat avec l'Université de Genève et avec le Département genevois de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures, les HUG ont adhéré à l'association BioAlps dont le but est de promouvoir la Suisse romande et latine en tant que pôle européen dans les domaines des sciences de la vie. Quant à la collaboration hospitalo-universitaire Vaud-Genève, elle a connu un nouvel élan avec la création progressive de nouveaux pôles de référence autour de la transplantation adulte et pédiatrique, les soins palliatifs, la médecine hyperbare et le traitement de la douleur.

En ce qui concerne les tarifs, les HUG et santésuisse sont parvenus à un accord conventionnel pour les soins prodigués dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins (LAMal), en ce qui concerne les traitements hospitaliers. Pour ce qui est des traitements ambulatoires, des négociations ont été menées afin de fixer la valeur initiale du point Tarmed. Dans le domaine des assurances complémentaires, des négociations se sont tenues avec différentes compagnies d'assurance afin de conclure de nouvelles conventions relatives à l'hospitalisation en division privée (chambres à un lit et chambres à deux lits) aux HUG.

Du fait de l'entrée en vigueur au 1er juin 2002 des accords bilatéraux, l'adaptation des conventions conclues par les HUG avec différents partenaires européens s'est poursuivie.

Statistiques

Les statistiques des Hôpitaux universitaires de Genève montrent une tendance à la stabilité. Entre 2002 et 2003, on peut constater l'évolution suivante:

a) le nombre de lits en service a passé de 2'203 à 2'199, soit une diminution de 4 lits;

b) le nombre de journées d'hospitalisation a passé de 780'444 à 786'741, soit une augmentation de 6'297 journées d'hospitalisation (+0.8%); le nombre d'admissions a légèrement progressé, passant de 45'672 à 46'884, soit une augmentation de 1'212 (+2.7%);

c) le nombre de consultations a passé de 752'776 à 739'744, soit une diminution de 12'957 (-1.7%), essentiellement due à un changement du mode de relevé des consultations de toxicodépendance;

d) le nombre de postes a passé de 8'138,15 à 8'450,90 soit une augmentation de 312,75 postes (+3.8%) liée pour l'essentiel, d'une part, à l'application de l'accord entre les HUG et les syndicats et, d'autre part, à la diminution des horaires de médecins;

e) le budget a passé de 1.189 à 1.292 millions, soit une augmentation de 103 millions (+8.7%).

Dans le cadre de la planification sanitaire cantonale, des efforts importants ont été réalisés pour réduire le nombre de lits, l'objectif étant 1.000 lits sur le site Cluse-Roseraie (1'165 en 2003 versus 1'172 en 2002) et 1'000 lits sur le site Belle-Idée-Loëx (1'034 en 2003 versus 1'030 en 2002) en vue d'une meilleure gestion des lits occupés et des équipes déployées autour d'eux (à l'exception de la psychiatrie).

A noter que le taux d'occupation atteint cette année encore un niveau record: 100% en 2003 versus 92% en 1999.

Chiffres clés sur l'activité

Chiffres clés sur l'activité	2001	2002	2003
Journées d'hospitalisation	767.558[1)]	780.444[1)]	786.741
Lits en service	2.187	2.203	2.199
Taux d'occupation	96%	97%	100%
Admissions	45.178[1)]	45.672[1)]	46.884
Consultations	732.468[2)]	752.776[2)]	739.819
Postes	7'948.25	8'136.15	8'450.90
Durée moyenne de séjour exprimée en jours			
Hôpital cantonal	8.2[3)]	8.3	8.2
Gériatrie	38	41	41
Loëx	189	171	176
Psychiatrie adulte	17[4)]	21[4)]	20
Psychiatrie gériatrique	47	69	74

1) Comprend, depuis 2000, les patients restant plus de 24 heures dans les centres d'urgences et, depuis 2002, les journées d'hospitalisation au Quartier carcéral psychiatrique.

2) L'augmentation est due à la prise en compte, depuis 2001, des patients semi-hospitalisés, des patients restant moins de 24 heures dans les centres d'urgences, des consultations de gériatrie et de psychiatrie faites pour les patients hospitalisés sur le site Cluse-Roseraie ainsi que les journées des foyers AI.

3) La diminution est due à l'augmentation du nombre de patients semi-hospitalisés alors que cette baisse n'est pas observée au niveau des patients hospitalisés.

4) Y compris la psychiatrie de l'adolescent et, dès 2002, la psychiatrie d'urgence.

10.6.2 Clinique de Joli-Mont

Conformément à la loi sur les établissements publics médicaux K2 05, la clinique de Joli-Mont accueille des malades pour des traitements ou des soins de caractère non intensif, pour des hospitalisations intermédiaires ou de longue durée, de caractère médico-social. Environ 70% des patients proviennent des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), démontrant, ainsi, que la clinique remplit pleinement sa fonction d'hôpital de dégagement. Les autres patients lui sont adressés par les cliniques et médecins privés.

La clinique a signé plusieurs conventions avec les HUG, notamment avec la clinique d'orthopédie, la pharmacie centrale et le service informatique.

Les malades sont en majorité des personnes âgées; la plupart d'entre elles (90%) peut regagner son domicile après une durée moyenne de séjour de 21 jours.

En 2003, les travaux suivants ont été entrepris:

– rénovation de l'ensemble des sols du bâtiment des lits (couloirs et chambres);
– mise en passe générale des clés.

Une nouvelle convention 2004, avec annexe tarifaire, a été signée entre les cliniques genevoises de Joli-Mont et de Montana et Santésuisse; elle a été ratifiée par le Conseil d'Etat en date du 1.10.2003.

Le forfait pour les patients AA/AM/AI a été revu pour la période du 1.7.2003 au 30.6.2004, conformément à la convention signée entre les assureurs selon la loi fédérale sur l'assurance-accidents et la clinique de Joli-Mont.

Les tarifs des personnes non-assurées ou assurées auprès d'une caisse-maladie n'ayant pas adhéré à la convention conclue avec Santésuisse ont été ratifiés par le Conseil d'Etat le 17.12.2003.

Statistiques

	2001	2002	2003
Nombre de lits en service	104	104	104
Nombre de jours d'hospitalisation	35.444	35.796	36.226
Nombre d'entrées d'hospitalisation	1.802	1.680	1.667
Taux d'occupation	93.37%	94.30%	95.43%
Nombre de postes	119	119	121
Nombre de collaborateurs	139	150	152

10.6.3 Clinique de Montana

La Clinique genevoise de Montana (CGM) accueille des patients nécessitant des soins spécialisés: – en médecine interne, – en médecine de réadaptation, – en médecine psychosomatique. 40% des patients sont adressés à la CGM par les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), 60% par des cliniques ou médecins privés.

Médecins, infirmiers(ères), physiothérapeutes, psychologues, diététiciens(nes) et autres soignants travaillent en interdisciplinarité, dans le but de rendre les patients autonomes dans la gestion de leur maladie. 95% des patients qui sortent de la CGM regagnent leur domicile. La moyenne d'âge des patients est de 57 ans.

Pour faire face à l'accroissement du nombre de patients souffrant de troubles psychiques, de maladies chroniques ou de polypathologie, la CGM offre divers modules d'enseignement thérapeutique adaptés à ce type de problématiques.

En 2003, diverses mesures ont été mises en places pour améliorer la sécurité et la qualité des prestations:

– la réalisation d'une enquête de satisfaction des patients;
– la mise en place d'un système de gestion des risques et des incidents;
– des formations continues pour l'ensemble du personnel sur l'approche des pathologies psychiques;
– des investissements orientés sécurité et qualité des prestations: agrandissement de la salle à manger par un jardin d'hiver, divers aménagements extérieurs visant à améliorer l'accessibilité du parc aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Enfin, la CGM a fêté en 2003 son 100e anniversaire. Publication d'une brochure, journées portes ouvertes, conférences, journée officielle avec présence des autorités genevoises et valaisannes ont permis à la CGM d'accueillir en ses murs plus d'un millier de visiteurs.

Statistiquement, l'année 2003 a été marquée par une augmentation du nombre d'entrées de patients et par une stabilité de la durée des séjours (20.4 jours en moyenne). Cela se traduit par une hausse du nombre de journées d'hospitalisation et du taux d'occupation.

Statistiques

	2001	2002	2003
Nombre de lits en service	80	80	80
Nombre de jours d'hospitalisation	23.990	23.700	24.406
Nombre d'entrées d'hospitalisation	1.150	1.177	1.205
Taux d'occupation	82.15%	81.15%	83.6 (86.2)%*
Nombre de postes	79.55	81.15	79.30
Nombre de collaborateurs	97	101	104

* 86.2%: Taux d'occupation en tenant compte des lits disponibles.

Annexe 1

Projets subventionnés par le fonds de prévention de la violence

Institution	Projet	Montant accordé
Radio Cité	Enquête auprès des auteurs et victimes de la violence, agents de prévention et de répression, enseignants et élèves, suivie des émissions avec participation de différents protagonistes, tentant d'aborder les causes du phénomène et de rechercher des actions pour lutter contre.	Fr 40'000.-
Mouvement ATD Quart Monde	Actions de partage du savoir avec les populations défavorisées à Genève: bibliothèques de rue et semaines de l'avenir partagé dans 3 quartiers. Week-ends et semaines de rencontre pour les enfants et les jeunes. 10 rencontres de formation. Séminaire public. Rencontre européenne.	Fr 68'121.-
Association contre la brimade à l'école	Livre interactif traitant de brimades, destiné aux 7-10 ans.	Fr 52'000.-
Foyer Arabelle	Suite du projet 2002: groupe de théâtre pour petits enfants animé par un professionnel.	Fr 9'782.-
Ecole primaire de Plan-les-Ouates	Conte cubain mis en scène par une actrice cubaine; spectacle préparé par 2 classes (40 enfants) joué devant environ 750 spectateurs (parents et classes); 6 représentations. Objectif: montrer aux enfants qu'il y a des alternatives à la violence pour régler des conflits.	Fr 7'000.-
Communes-Ikation	Festival Hip Hop communes-ikation: reconnaître cette culture et ses diversités, pour promouvoir son image positive.	Fr 9'000.-
Viol-Secours et Ass. FEM DO CHI	Dans le contexte romand, mise en œuvre d'une formation de 2 ans pour cours d'autodéfense.	Fr 4'000.-
Caritas	Projet «Bonjour». Intervention des clowns dans les TPG, dans des saynètes incarnant les victimes, les auteurs ou les spectateurs des scènes d'incivilités. Distribution de matériel d'information; concours sur le projet et ses objectifs.	Fr 200'000.-
Unité de médecine de voyages et Service de promotion égalité	Continuation du projet 2002: 1) impression et diffusion de deux brochures et utilisation d'autres supports; 2) actions communautaires et de proximité. Information, formation.	Fr 110'966.-
Fondation GE pour l'animation socioculturelle (FAS'e)	La FAS'e a élaboré des consignes et des références pour prévenir et assurer la gestion des épisodes violents. Il s'agit de diffuser, présenter les modules de formation sur les consignes de la FAS'e et de généraliser l'application.	Fr 62'770.-
Solidarité Femmes + Viol-Secours + 2e Observatoire	Diffusion de la vidéo «Viol Conjugal Viol à domicile». Organisation de la projection du film. La vidéo est offerte aux participants accompagnée d'un document pédagogique qui contient des informations sur les services d'aide, ainsi que des conseils quant au comportement à adopter en présence de la violence dans les familles.	Fr 19'789.-
Croix-Rouge genevoise, Service «Chaperon Rouge»	Continuation du projet 2002 - «Bons de respiration» à des mères surchargées, pour décompresser et éviter la maltraitance des enfants.	Fr 50'000.-
Centre protestant de vacances	Continuation du projet 2002 - Formation anti-violence des moniteurs et stages dans des structures collectives.	Fr 12'700.-
TOTAL		**Fr 646'128.-**

Annexe 2

Sigles et acronymes

ACG	Association des communes genevoises
AGAM	Association genevoise des assistantes médicales
AI	Assurance invalidité
AMG	Association des médecins de Genève
ARA	Aide aux requérants d'asile
ARBA	Analyse des ressources et besoins d'aide
ARP	Atelier de réinsertion professionnelle pour chômeurs
ARVA	Atelier de réinsertion à une vie autonome
ARVI	Atelier de réinsertion à une vie active
AVS	Assurance vieillesse et survivants
CAD	Centre d'animation et de détente
CASS	Centre d'action sociale et de santé
CAVI	Commission d'accompagnement à une vie indépendante
CCGC	Caisse cantonale genevoise de compensation
CCSIC	Comité de coordination des systèmes d'information et de communication
CDS	Conférence des directeurs des affaires sanitaires
CEPP	Commission d'évaluation des politiques publiques
CFI	Comptabilité financière intégrée
CGM	Clinique genevoise de Montana
CGPP	Commission de gestion du portefeuille de projets (informatique)
CIIS	Convention intercantonale des institutions sociales
CIP	Centre d'intégration professionnelle
CIREO	Commission intercantonales de reconnaissance pour l'exercice de l'ostéopathie
COMAI	Centre d'observation médicale de l'assurance invalidité
COPAI	Centre d'observation professionnelle de l'assurance invalidité
CRASS	Conférence régionale romande des affaires sanitaires et sociales
CRFG	Comité régional franco-genevois
CTI	Centre des technologies de l'information
DAEL	Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement
DASS	Département de l'action sociale et de la santé
DEEE	Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures
DF	Département des finances
DFI	Département fédéral de l'intérieur
DGAS	Direction générale de l'action sociale
DGCASS	Direction générale des centres d'action sociale et de santé
DGS	Direction générale de la santé
DIP	Département de l'instruction publique
DJPS	Département de justice, police et sécurité
DUI	Dossier unique informatisé
EMS	Etablissements médico-sociaux
EPSE	Etablissements publics socio-éducatifs pour personnes handicapées mentale
FAREAS	Fondation vaudoise pour l'accueil des requérants d'asile
FEGEMS	Fédération genevoise des établissements médico-sociaux
FSASD	Fondation des services d'aide et de soins à domicile
GLAS	Groupe latin des assurances sociales
GPMA	Groupe genevois des praticiens en médecine de l'addiction
GRAS	Groupe romand de l'action sociale
GRIP	Gestion de risques, incidents et plaintes
GRSP	Groupe romand de santé publique
HELIOS	Handicap, élimination des obstacles sociaux
HG	Hospice général
HUG	Hôpitaux universitaires de Genève
IDHEAP	Institut des hautes études en administration publique
IMSP	Institut de médecine sociale et préventive
IS	Informatique sociale
LAA	Loi sur l'assurance accidents
LAD	Ligne d'accueil des demandes
LAMal	Loi fédérale sur l'assurance maladie
LAMat	Loi sur l'assurance maternité
LAP	Loi sur l'assistance publique
LARCH	Loi sur les archives publiques
LAVI	Loi fédérale d'aide aux victimes d'infraction
LEMS	Loi sur les établissements médico-sociaux
LIPAD	Loi sur l'information du public et l'accès aux documents
LIPH	Loi sur l'intégration des personnes handicapées
LPGA	Loi sur la partie générale du droit des assurances sociales
LPP	Loi sur la prévoyance professionnelle
LPTh	Loi fédérale sur les produits thérapeutiques
Lstup	Loi fédérale sur les stupéfiants
M	Motion
OBSAN	Observatoire fédéral de la santé
OCAI	Office cantonal de l'assurance invalidité
OCAS	Office cantonal des assurances sociales
OCPA	Office cantonal des personnes âgées
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OMS	Organisation mondiale de la santé
P	Pétition
PL	Projet de loi
PLEND	Mesures d'encouragement à la retraite anticipée
RAI	Residential assessment instrument
RD	Rapport divers
RMCAS	Revenu minimum cantonale d'aide sociale
SAM	Service de l'assurance maladie
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
SIDA	Syndrome immuno-déficitaire acquis
SIRH	Système d'information des ressources humaines de l'Etat
SIS	Service d'informatique sociale
SRAS	Syndrome respiratoire aigu sévère
SSVG	Service social de la Ville de Genève
TARMED	Tarification des actes médicaux
UAT	Unité d'accueil temporaire
UMUS	Unité mobile d'urgence sociale

11. DÉPARTEMENT DES AFFAIRES MILITAIRES

11.1 Présidence et Direction de l'administration

Mission

La présidente du département – membre de la Conférence des chefs des départements militaires de Suisse romande et de la Conférence des directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection civile – dirige le département, le représente auprès des sociétés militaires, de tir ou patriotiques. Elle exerce un droit de visite auprès des troupes genevoises lors de leur service. Elle préside tant la commission consultative militaire que la commission paritaire de gestion des fonds communaux affectés à l'entretien des lignes de tir.

Le secrétaire général de la Chancellerie, délégué aux questions de politique de sécurité, représente le département au sein du collège des secrétaires généraux et assure la suppléance du directeur des affaires militaires; il assure en outre, ponctuellement, la représentation genevoise dans certains domaines de la sécurité.

Le directeur des affaires militaires – membre des Conférences des secrétaires des directions des départements militaires cantonaux et des chefs de service des administrations militaires romandes – est l'interlocuteur de l'administration militaire fédérale pour l'ensemble du domaine concerné. Il organise le département, établit son budget, en contrôle l'exécution et traite les problèmes de personnel. Il traite tous les problèmes relatifs à la promotion et nomination des officiers cantonaux et tient leurs états de service. Il définit et contrôle les préparatifs de mobilisation de guerre du canton et des communes. Il assure le secrétariat de la commission consultative militaire et gère – pour le compte de l'ensemble des communes genevoises – les fonds affectés à l'assainissement, la modernisation et l'entretien courant des installations de tir du canton. Il assure, au besoin en collaboration avec le délégué aux questions de politique de sécurité, les tâches en relation avec le Parlement et les procédures de consultations fédérales.

Armée XXI

Le 18 mai 2003, la révision de la loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire a été acceptée par une très large majorité du peuple (CH 76%, GE 75,2%) et l'ensemble des cantons, ce qui autorise la mise en œuvre d'Armée XXI dès 1er janvier 2004.

Conséquences pour les citoyens-soldats

Dès septembre 2003, les militaires des formations qui feront service durant le 1er trimestre 2004 ont été informés de leur nouvelle incorporation et des dates de leur cours.

Conséquences pour l'administration militaire

De nombreuses modifications sont prévues dans les tâches dévolues au canton dans le cadre de l'administration de l'armée.

Le principal changement est que dès le 1er janvier prochain il n'y aura plus de troupes cantonales. Celles-ci étaient un héritage du XIXe siècle où chaque canton en fonction de sa population fournissait les contingents prévus.

La coresponsabilité des cantons dans l'armée XXI s'exercera auprès des citoyens astreints selon le principe du domicile d'une part et auprès des états-majors et formations attribués d'autre part.

Les cantons seront responsables de la tenue du rôle des citoyens astreints aux obligations militaires, du recensement des jeunes adultes en âge de servir, de la conduite des journées d'orientation, de la convocation au recrutement, des tirs hors du service, du traitement des demandes de déplacements de service, du calcul et de l'encaissement de la taxe d'exemption, de l'octroi des congés pour l'étranger ainsi que de la libération des obligations militaires.

Tous les militaires qui habitent sur le territoire genevois s'adressent, pour tout renseignement ou demande de report de service, à l'autorité militaire du canton de domicile. L'administration des cours de répétition selon le principe d'immédiateté sera également confiée au canton pour le compte de la Confédération qui, pour sa part, prendra en charge le recrutement organisé dans le centre de recrutement de Lausanne (Pontaise).

Le traitement des défauts aux obligations militaires hors du service (défauts d'annonce, de changement d'adresse, aux exercices de tir hors de service ou encore à l'inspection de libération) et l'exercice du pouvoir disciplinaire sont du ressort de l'autorité militaire cantonale.

Les cantons entretiennent des contacts adéquats avec les états-majors et les formations qui leur sont attribués. Ils exercent un droit de visite pendant les périodes de service et prennent part aux cérémonies de promotion. Ils reçoivent chaque année les nouveaux commandants des états-majors et des formations qui leur sont attribués, à partir du niveau du bataillon. Ils participent aux nominations des commandants.

La libération des militaires intervient à l'âge de 30 ans pour autant que leurs obligations aient été remplies. Les jeunes nés en 1973 devront payer leur taxe 2003 et seront ensuite libérés du paiement.

L'arsenal cantonal de Genève deviendra une filiale de l'arsenal fédéral de Bière. Fonctionnant comme arsenal de

rétablissement de l'équipement personnel, sa mission consistera à assurer le soutien des troupes faisant service sur le territoire genevois.

La République et canton de Genève – outre l'état-major de liaison avec la région territoriale 1 – se voit attribuer, pour l'accomplissement de tâches particulières, 25 formations actives, 6 formations mixtes et 7 formations de réserve (art 119, al. 1 LAAM) subordonnées à:

Brigade d'instruction d'infanterie 6
- compagnies de sûreté 10 et 13 (2 réserves)

Brigade blindée 1
- bataillon de chars 17 (8 actives)
- bataillon de sapeurs de chars 1 (6 actives)

Brigade d'infanterie 2
- groupe d'artillerie 41 (7 actives)

Brigade de DCA 33
- groupe d'engins guidés légers DCA 1 (3 actives, 1 mixte et 1 réserve)

Brigade d'aide au commandement 41
- bataillon d'ondes dirigées 16 (5 mixtes)

Brigade logistique 1
- bataillon d'hôpital 9 (4 réserves)

Justice militaire
- Tribunal militaire 1 (1 active)

Conséquences pour la place d'armes de Genève

Dans le cadre de la réforme Armée XXI, le modèle d'instruction a été fondamentalement réorganisé.

L'occupation de l'infrastructure d'instruction a été élaborée pour l'ensemble du territoire suisse. Toutes les places d'armes, places de tir et places d'exercice occupées actuellement le seront également dans des proportions égales ou supérieures et certaines pourront l'être par d'autres troupes que celles qui les occupent aujourd'hui.

Le nombre des militaires à instruire chaque année dans Armée XXI demeure identique à celui d'Armée-95 (env. 20'000 par année) et il y aura désormais trois écoles de recrues annuelles d'une durée de 18 ou 21 semaines.

Les infrastructures d'instruction, d'exploitation et de logistique sises dans le canton de Genève utilisées jusqu'ici par les troupes de sauvetage, le seront dès 2004 par les formations du Génie et des troupes de sauvetage. Outre l'instruction en formation, les stages de formation des cadres des troupes de sauvetage se dérouleront également à Genève ainsi que des cours de répétition qui auront à nouveau lieu chaque année.

Dans le contexte d'Armée XXI, les places d'armes de Genève et d'exercice d'Epeisses seront occupées dans des propositions égales ou supérieures à aujourd'hui.

Conséquences pour l'arsenal

Le projet de régionalisation des emplacements de l'arsenal fédéral de Bière, des arsenaux cantonaux de Morges et de Genève, a créé les conditions générales pour que l'arsenal cantonal de Genève devienne une filiale de l'exploitation de base de Bière. On a ainsi établi les conditions organisationnelles pour que les troupes de sauvetage continuent, comme c'est le cas actuellement, d'être soutenues par l'arsenal de Genève.

Genève internationale

Le DDPS appuie depuis plusieurs années les mesures en relation avec le rôle de la Ville de Genève en tant que «Ville internationale et Ville de Paix». Actuellement, des planifications sont en cours à Genève pour la réalisation d'une «Maison de la Paix», laquelle est activement soutenue par le DDPS. Dans ce contexte, ce dernier attache beaucoup d'importance à une présence concrète d'Armée XXI dans l'image urbaine de la ville.

Postes votés	Postes occupés au 31.12.2003	Ecart par rapport au budget
52	45,40	postes -6,60 unités soit -12,69%

11.1.1 Priorités, activités et événements

A. Organisation du département

Ses tâches, d'où découle son organisation, sont définies aux articles 57, 58, 59 et 60 de la Constitution fédérale (du 18 avril 1999) ainsi que dans la Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (LAAM) du 3 février 1995.

La Confédération et les cantons pourvoient à la sécurité du pays et à la protection de la population dans les limites de leurs compétences respectives (art. 57/1 Cst féd).

La composition des corps de troupe cantonaux, le soin du maintien de leurs effectifs, la nomination et la promotion de leurs officiers appartiennent aux cantons (art 60/2 Cst féd).

La taxe dont doit s'acquitter celui qui n'accomplit pas son service militaire ou son service de remplacement est fixée et levée par les cantons (art 59/3 Cst féd).

La fourniture d'une partie de l'habillement et de l'équipement relève de la compétence des cantons dans les limites fixées par le droit fédéral (art 60/2 Cst féd).

Les tâches de l'administration militaire, soit celles de la direction de l'ensemble du département et des services de l'arrondissement, des contrôles militaires et de la taxe d'exemption de l'obligation de servir, de même que les fondements légaux qui les induisent de façon impérative, sont définis dans la Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (LAAM) du 3 février 1995.

B. Corps des officiers des troupes cantonales

(Infanterie, troupes de sauvetage et service territorial)

Le Conseil d'Etat a procédé à 4 promotions:

- 4 lieutenants (à l'issue de leurs écoles d'officiers, les 10, 17 mai et 20 septembre 2003).

Le département a également procédé à des mutations d'officiers cantonaux, soit:

a) 2 promotions de lieutenants de l'infanterie et des troupes de sauvetage au grade de premier-lieutenant à l'issue de leur service pratique au sein d'une école de recrues, le 25 octobre 2003;

b) 12 libérations des obligations militaires au 31.12.2003:
- 2 capitaines
- 10 premiers-lieutenants

La présidente du département a pris personnellement congé, le 18 novembre 2003, de l'ensemble des officiers domiciliés dans le canton et libérés de leurs obligations militaires au 31.12.2003, soit:

– 6 colonels;
– 6 lieutenants-colonels;
– 13 majors;
– 8 capitaines;
– 7 officiers spécialistes;
– 87 premiers-lieutenants;
– 1 lieutenant.

11.2 Service de l'arrondissement

Mission

Le service gère le contrôle matricule (état de tous les citoyens de 19 à l'âge de la libération des obligations – 42'291 dont 17'199 incorporés au 01.01.2004, domiciliés dans le canton ou frontaliers), procède à l'information et au recrutement des conscrits, organise et dirige l'inspection de libération des obligations militaires, collabore à l'organisation des tirs obligatoires, exerce le pouvoir disciplinaire (sanction défauts/exécution peines) et accorde les congés pour séjour à l'étranger.

11.2.1 Priorités, activités et événements

A. Information aux conscrits

Les séances d'information traditionnelles de 1 heure et demi ont laissé la place aux nouvelles journées d'information cantonales prévues par la nouvelle organisation du Recrutement XXI.

Vingt-trois journées ont été organisées d'octobre à décembre, fréquentées par 1154 conscrits. Cette journée d'information a pour but d'apporter toutes les informations utiles et nécessaires au bon déroulement des journées de recrutement et à une réflexion des conscrits sur les choix d'affectation offerts.

B. Recrutement

Notre canton a encore eu l'opportunité d'organiser en janvier et février 24 journées de recrutement traditionnel en caserne des Vernets, dans l'attente de l'entrée en fonction du nouveau centre de recrutement romand à Lausanne.

Deux sessions ont eu lieu au CREC de Lausanne en mai, puis en octobre 2003.

	2003	*2002*
Conscrits examinés (nombre absolu)	1'291	*1'401*
Degré d'aptitude en %		
– aptes au service	*	*70,5*
– inaptes au service	*	*23,5*
– ajournés à une année ultérieure	*	*6,0*

* Données non transmises par le CREC Lausanne à la date de la rédaction.

C. Service militaire sans arme

Peuvent demander à servir sans arme les conscrits, recrues et militaires incorporés qui – se fondant sur des valeurs éthiques fondamentales – déclarent ne pouvoir concilier le service militaire armé avec les exigences de leur conscience.

La commission ad hoc a examiné 14 (13 en 2002) requêtes, en a accepté 10, refusé 2 et enregistré le retrait de 2 requêtes.

D. Service civil

Dans le respect du droit fédéral, chaque conscrit a été informé de l'existence du service civil, de ses conditions d'admission et de sa mise en œuvre. A Genève, de nombreux conscrits ont démontré de l'intérêt pour le service civil, toutefois seule une minorité adressera un dossier personnel à l'Organe central du service civil.

E. Révision des décisions médicales

Les recrues qui ont un problème de santé entre la journée de recrutement et le début de l'école de recrues ou qui sont licenciées avant la fin de l'ER doivent se représenter devant des médecins. Depuis 2003, de nombreuses recrues déclarées inaptes au service militaire sont déclarées apte à la protection civile.

		2003	*2002*
Cas examinés		293	*336*
– aptes au service	- mil	3	*35*
	- PCi	128	*–*
– inaptes au service		138	*264*
– à revoir		24	*37*

F. Inspection de libération

Les formalités de reddition de l'équipement ont été organisées sur deux journées en caserne des Vernets et suivies de la cérémonie présidée par la Conseillère d'Etat chargée du département.

Date	Classe d'âge	Effectif militaires libérés
Mardi 25.11	1961 1962	596 592
Jeudi 27.11	1963 1964	682 615
TOTAL libérés en 2003		2'485

G. Tirs obligatoires

Organisés par 14 sociétés dans les 6 stands du canton entre le 3 avril et le 31 août.

Fréquentation des stands

	Fass		Pistolet 25 m		Pistolet 50 m	
	2003	2002	2003	2002	2003	2002
Bernex	4'985	5'553	942	1'060	1	3
Veyrier	1'341	1'516	–	–	–	–
Versoix	1'254	1'231	113	86	–	–
Laconnex	878	1'008	–	–	–	–
Jussy	458	521	–	–	10	10
Saint-Georges	112	115	56	66	11	8
Total	**9'028**	**9'944**	**1'111**	**1'169**	**22**	**21**

La Confédération a pris en charge la cotisation des tireurs astreints.

	Nombre tireurs	
	2003	*2002*
– Programme obligatoire 300 m	9'028	*9'944*
– Tireurs «restés» (n'ayant pas obtenu le minimum de points requis)	14	*34*
– Programme fédéral au pistolet	1'133	*1'233*
– Tir en campagne 300 m	1'316	*1'369*
– Tir en campagne pistolet	1'053	*1'178*
– Jeunes tireurs instruits (fusil)	298	*246*
– Tir pour retardataires	200	*300*

H. Pouvoir disciplinaire

Sanctions infligées en vertu du code pénal militaire (défauts au tir obligatoire) ou de l'ordonnance sur les contrôles militaires (astreinte aux déclarations).

Malgré une légère diminution du nombre de défauts au tir hors du service, le nombre de citoyens qui négligent de s'acquitter des déclarations auxquelles ils sont tenus a conduit à une stabilité du nombre de prononcés disciplinaires.

6 recours (soit 0,2% des décisions) ont été transmis à l'autorité compétente (7 en 2002) pour statuer: tous ont été rejetés.

Les arrêts militaires se sont montés à 98 journées concernant 27 militaires. La plupart de ces arrêts ont été notifiés par d'autres cantons et surtout par des écoles ou unités.

11.3 Contrôles militaires

Mission

Le service des contrôles militaires gère 29 états-majors et unités cantonales (3902 militaires au 01.01.03). Il est responsable du maintien des effectifs, des réorganisations de troupes, du traitement des données du contrôle de corps. Il assiste administrativement les commandants de troupe, contrôle l'accomplissement des services d'instruction et décide des demandes de déplacement de service et de changement d'incorporation.

Il administre en outre 63 états-majors et unités fédérales (7759 militaires au 01.01.03) en traitant principalement les livrets de service lors d'annulation de congés pour l'étranger, d'établissement de duplicata de livret de service et de décisions des commissions de visite sanitaire.

Il convoque les conscrits aux écoles de recrues et les aspirants sous-officiers d'infanterie et des troupes de sauvetage aux écoles de sous-officiers et au service pratique. Il en contrôle l'accomplissement et traite en première instance les demandes de déplacement de service.

Il renseigne les citoyens sur la nature et l'étendue de leurs obligations militaires.

La suppression des troupes cantonales au 31 décembre 2003 implique la suppression du bureau des contrôles.

La direction du département et le service de l'arrondissement reprendront, dès le 1er janvier 2004, le traitement des demandes de déplacements de service, selon le principe du domicile.

11.3.1 Priorités, activités et événements

A. Services d'instruction des formations

– bat sauv 6 du 3 au 21 février 2003
– bat aérop 1 du 19 mai au 6 juin 2003
– bat fus 10 du 3 au 21 novembre 2003

1. Nombre de déplacements de service

Formation	Nombre de militaires astreints	Nombre de requêtes	Accords	Refus
Bat sauv 6	899	367	359	8
Bat aérop 1	684	232	185	47
Bat fus 10	823	199	127	72
TOTAL	**2'406**	**798**	**671**	**127**

2. Motifs des déplacements de service

Formation	Etudes/ apprentissage	Professionnels	Médicaux	Divers
Bat sauv 6	94	198	35	32
Bat aérop 1	59	84	21	21
Bat fus 10	31	65	23	8
TOTAL	**184**	**347**	**79**	**61**

3. Rapports d'entrée en service

Formation	Nombre de militaires licenciés et dispensés médicalement	Nombre de militaires licenciés par cdt	Nombre de militaires dispensés *a posteriori*	Nombre de militaires défaillants
Bat sauv 6	26	31	5	42
Bat aérop 1	34	13	1	20
Bat fus 10	37	81	1	57
TOTAL	**97**	**125**	**7**	**119**

B. Ecoles de recrues

Périodes

ER printemps 10 février au 23 mai 2003
ER été 14 juillet au 24 octobre 2003

1. Nombre de déplacements de service

ER	Printemps	Eté	**Total**
Nombre de recrues 2003	884	1'367	**2'251**
Nombre de reports 2003	473	571	**1'044**
Nombre de recrues 2002	948	1'468	**2'416**
Nombre de reports 2002	468	601	**1'087**

2. Motifs des déplacements de service

Motifs	ER printemps 2003	ER été 2003	**Total**
Etudes	268	320	**588**
Apprentissage	128	143	**271**
Professionnels	33	42	**75**
Médicaux	30	58	**88**
Divers	14	8	**22**
Total	**473**	**571**	**1'044**

C. Ecoles de sous-officiers (troupes cantonales)

Périodes

ESO printemps 20 janvier au 28 février 2003

ESO été 23 juin au 1er août 2003

1. Nombre de déplacements de service

ESO	Printemps	Eté	**Total**
Nombre d'aspirants sof 2003	28	30	**58**
Nombre de reports 2003	14	26	**40**
Nombre d'aspirants sof 2002	24	46	**70**
Nombre de reports 2002	10	26	**36**

2. Motifs des déplacements de service

Motifs	ESO printemps 2003	ESO été 2003	**Total**
Etudes	7	18	**25**
Apprentissage	2	–	**2**
Professionnels	3	3	**6**
Médicaux	1	3	**4**
Divers	1	2	**3**
Total	**14**	**26**	**40**

11.4 Service de la taxe d'exemption de l'obligation de servir

Mission

Le service assujettit à la taxe d'exemption les citoyens âgés de 20 à 42 ans qui n'accomplissent pas ou que partiellement leurs obligations militaires ou le service civil sous forme de service personnel; il notifie les décisions de taxation ou d'exonération et perçoit les taxes, émoluments, frais administratifs et amendes (y.c. celles infligées par le commandant d'arrondissement) en recourant au besoin à une procédure contentieuse. Il tient la comptabilité de l'ensemble de l'administration militaire.

11.4.1 Statistiques

	2003	*2002*
Production		
Production brute (en F)	11'282'700	*10'140'722*
Nombre de décisions de taxation notifiées	29'599	*22'365*
Nombre d'exonérations accordées (notamment: doubles nationaux suisses et français, invalides au bénéfice d'une seule rente AI ou SUVA, militaires atteints dans leur santé par l'accomplissement d'un service, citoyens exemptés en vertu de l'art. 18 de la loi sur l'armée et l'administration militaire)	8'316	*8'190*
Réclamations	592	*1'272*
Recours transmis au tribunal administratif	5	*9*
Perception		
Perception brute (en F)	10'133'413	*10'207'648*
Part dévolue au canton au titre de commission de perception (=20%)	1'998'662	*2'006'651*
Montant budgeté à ce titre	2'100'000	*2'200'000*
Budget réalisé à	95,17%	*91,21%*
Remboursements de taxes (montants en F) (remplacement de services antérieurement manqués)	140'105	*174'391*
Remises de taxes (dont le paiement aurait pu avoir des conséquences excessivement dures pour l'assujetti)		
– nombre	177	*231*
– montant (F)	47'529	*102'324*
Autres dégrèvements: (montants en F)		
– actes de défaut de biens	623'151	*451'412*
– taxes prescrites	52'932	*61'217*
Recouvrement		
– sommations	6'628	*6'409*
– derniers avertissements	3'232	*3'910*
– procédures à l'office des poursuites et faillites	2'104	*3'005*

11.5 Arsenal cantonal et place d'armes

Mission

L'arsenal assure la disponibilité des biens destinés aux troupes mobilisant dans le canton pour l'instruction et l'engagement ainsi que le soutien de la troupe pendant le service d'instruction, le service d'appui et après la mobilisation.

Il gère l'infrastructure de la place d'armes. Il organise la confection à domicile d'équipements militaires.

11.5.1 Priorités, activités et perspectives

Activités

	2003	2002
Heures effectuées	74'965	*83'592*
Absences	14'248	*15'912*
Formation	2'546	*4'328*

Processus

	2003	2002
Direction	10'309	*10'686*
Gestion du matériel	12'374	*14'659*
Maintenance	4'976	*6'593*
Infrastructure	17'637	*24'451*
Support	7'025	*6'593*

Le tableau des activités appelle les commentaires suivants:

- Le total d'heures effectuées comprend également les heures des collaborateurs fédéraux et des militaires engagés au profit de l'arsenal
- Les heures effectuées par les militaires s'élèvent à 5'850 et se réfèrent principalement à des travaux au profit de l'infrastructure de la place d'armes.
- La diminution des «heures effectuées» est due au non remplacement de trois collaborateurs et à une aide moindre des militaires
- Dans la perspective de la régionalisation des exploitations militaires et de la fédéralisation de l'arsenal cantonal, ce dernier n'a plus la possibilité de former des apprentis
- En 2002, le nombre d'heures effectué sous «infrastructure» avait été important à cause des travaux en relation avec la rénovation des bâtiments 2000 et 3000 de la caserne.

11.5.2 Statistiques

	2003	2002
Place d'armes : jours d'occupation **nuitées**	349 134'980	339 106'232
Confection à domicile, montant (F)	48'132	97'152
Remboursement par la Confédération	74,31%	74,31%

- L'augmentation du nombre des nuitées est due au logement de policiers fédéraux pendant le G8 et le sommet de l'information et à la présence de requérants d'asile au camp militaire de Cointrin pendant toute l'année
- Les dépenses pour la confection à domicile représentent la part des travaux effectués par les ateliers de sellerie.
- A cause de l'introduction du système SAP et en vue de la régionalisation, le taux de remboursement de la Confédération de 74.31% est fixe jusqu'à fin 2003.

11.6 Corps de musique cantonaux

Mission

Prendre part aux services officiels conformément à l'art. 2 du règlement du Conseil d'Etat fixant le statut des corps de musique d'Elite et de Landwehr (G 1 25.03).

11.6.1 Priorités, activités et événements

A. Corps de musique d'Elite

Effectif au 31.12.2003: 43 (fanfare 32 + batterie 8 + divers 3)

Le corps de musique d'Elite – fanfare – a pris part à 12 manifestations tant à Genève qu'en Suisse, dont 6 services officiels, avec un taux de participation de 90%.

L'Elite s'est rendue du 26 au 29 juin 2003 à Valence en Espagne.

B. Corps de musique de Landwehr

Effectif au 31.12.2003: 75 (harmonie 57 + batterie 13 + divers 5)

Le corps de musique de Landwehr – harmonie – a quant à lui prêté son concours à 17 manifestations tant à Genève qu'en Suisse, dont 6 services officiels, avec un taux de participation de 85 %.

Pour succéder au lieutenant Gérard Boudry, directeur chef de musique du 1er septembre 2000 au 28 février 2002, le Conseil d'Etat a nommé avec le grade de lieutenant de musique, à compter du 1er janvier 2003, M. Jean-Christophe Monnier, né en 1975, d'Arnex/Orbe VD, diplômé d'enseignement d'orgue du Conservatoire de musique de Genève, trompette militaire, chef de la fanfare du régiment d'infanterie de montagne 5.

La Landwehr s'est rendue du 30 au 31 août 2003 à Dijon.

Thèmes d'actualité

• Présidence et direction de l'administration

A. Visite au régiment de sauvetage 11 (bat sauv 6 GE)

Le régiment de sauvetage 11 a accompli son service d'instruction des formations (cours), de manière échelonnée, du 3 février au 7 novembre 2003. Il était commandé pour la dernière fois par le colonel Raymond Wicky.

Le bataillon de sauvetage 6 GE stationné d'Aigle à Vernayaz, a été engagé sur le site de l'ancienne usine Portland de St-Maurice où il a poursuivi son instruction aux nouveaux matériels remis au troupes de sauvetage en 1999.

La présidente du département a pris part le jeudi 20 février 2003 à l'ultime remise de drapeau de ce corps de troupe cantonal créé le 1er juin 1952.

B. Visite du régiment d'infanterie 3 (bat inf 3, fus 10 GE, aérop 1 GE, gr eg L DCA 15)

Depuis la réorganisation d'Armée-95, le régiment d'infanterie 3 a accompli, de manière fractionnée, son cinquième service d'instruction des formations (cours); le bataillon d'aéroport 1 GE, le groupe d'engins guidés légers DCA 15 et la compagnie de grenadiers de chars d'aéroport 3 étant engagés pour la protection du G8; le bataillon de fusiliers 10 GE et le bataillon d'infanterie 3 l'étant dans le cadre «d'Amba Centro» pour la garde des missions diplomatiques à Genève et Berne; les compagnies de grenadiers 3 et de lance-mines lourds 3 ont fait service en bataillon ad hoc de la division de campagne 2.

Mme Martine Brunschwig Graf a pris part aux cérémonies de remises des emblèmes des corps de troupe cantonaux, y exprimant la gratitude des autorités et de la population genevoise, les 5 et 6 juin ainsi que le 21 novembre 2003.

C. Visite de la place de mobilisation 101

Mme Martine Brunschwig Graf a pris part le 18 septembre 2003, au Château de Dardagny, à l'ultime remise de l'étendard de la place de mobilisation de Genève, créée le 1er janvier 1970 et supprimée par la nouvelle organisation Armée XXI.

D. Cérémonies de promotion, visite protocolaire

Le vendredi 1er août 2003, la présidente du département s'est adressée aux nouveaux caporaux à l'occasion de la promotion de l'école de sous-officiers des troupes de sauvetage 276 de Genève.

Le jeudi 20 novembre 2003, à l'Arena, Mme Martine Brunschwig Graf, sur invitation du commandant de la division territoriale 1, s'est exprimée au nom des cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Neuchâtel, Valais, Genève et Jura, lors de l'ultime rapport de cette grande unité. A cette occasion, les emblèmes des corps de troupe dissous au 31 décembre 2003 ont été remis par le commandant de division aux conseillers d'Etat en charge des affaires militaires.

E. Engagement subsidiaire de sûreté de l'armée à Genève

Le 7 décembre 2001, le Conseil fédéral a décidé de mettre à disposition des cantons de Berne, Zürich et Genève des formations de l'armée pour renforcer la sécurité des représentations diplomatiques; ce sont tout d'abord des militaires professionnels du corps des gardes de fortification qui ont été engagés sous l'autorité de l'état-major de conduite de l'armée.

L'opération AMBA CENTRO a débuté à Genève le 3 avril 2003 sous la responsabilité de la division territoriale 1. Ce sont 4380 militaires appartenant à 21 unités d'infanterie, des troupes mécanisées légères, de forteresse et de soutien qui se sont succédées ainsi à Genève, en provenance de 14 cantons:

Du	03.04.2003	au 17.04.2003	Cp fus I/223	BE	140
	17.04.2003	01.05.2003	Rdf Kp III/3	BS	210
	01.05.2003	08.05.2003	Cp fus mont II/6	VD	210
	08.05.2003	22.05.2003	Füs Kp II/83	AG	210
	22.05.2003	05.06.2003	Ter Füs Kp III/90	SO	210
	05.06.2003	12.06.2003	Cp fuc mont II/294	TI	210
	12.06.2003	26.06.2003	Cp fus mont I/11	VS	210
	26.06.2003	10.07.2003	Cp fus II7225	NE	210
	10.07.2003	24.07.2003	PAL Kp III/44	LU	210
	24.07.2003	07.08.2003	Füs Kp IV/106	ZH	210
	07.08.2003	21.08.2003	Fest Pi Stabskp 41	ZH	210
	21.08.2003	04.09.2003	Geb Füs II/47	OW	210
	04.09.2003	18.09.2003	Cp pi fort I/11	VD	210
	18.09.2003	02.10.2003	Füs Kp II/55	AG	200
	02.10.2003	16.10.2003	Vsg Kp I/61	TG	200
	16.10.2003	30.10.2003	Geb S Kp I/85	GL	200
	30.10.2003	06.11.2003	Füs Kp I/69	ZH	200
	06.11.2003	20.11.2003	Cp fus II/10	GE	200
	20.11.2003	04.12.2003	Füs Kp I/62	ZH	240
	04.12.2003	18.12.2003	Füs Kp II/104	LU	240
	18.12.2003	31.12.2003	Bew Bat ad hoc 1		240

Les 24 et 31 décembre 2003, Mme Martine Brunschwig Graf, accompagnée du chef de l'armée désigné et du commandant de la division territoriale 1, a rendu visite aux militaires en service à Noël et à la St-Sylvestre, leur remettant un cadeau souvenir au nom de l'autorité militaire genevoise.

F. Préparatifs de mobilisation de guerre

Dans Armée XXI, la mobilisation est maintenue comme notion permettant d'établir la disponibilité opérationnelle de la troupe pour le service actif et le service d'appui.

Avec le système de la disponibilité échelonnée Armée XXI, la mobilisation prend une autre importance et la mise sur pied publique par voie d'affiche est supprimée, puisqu'à l'avenir elle s'effectuera en principe uniquement par ordre de marche; la mise de piquet publique est également supprimée.

En conséquence, les dossiers relatifs aux préparatifs de mobilisation du canton et de l'ensemble des 45 communes genevoises ont été restitués à la division de mobilisation.

• Service de l'arrondissement

Le service a poursuivi les travaux préparatifs à la mise en place du recrutement Armée XXI dès 2003. Des échanges réguliers d'information avec le futur centre de recrutement 1 à Lausanne et avec les responsables de la PCi cantonale, dont les effectifs seront recrutés lors des mêmes journées de recrutement, ont eu lieu tout au long de l'année.

• Taxe d'exemption de l'obligation de servir

Le montant de Fr. 2'987'049,80 versé en trop à la Confédération dans les années 1994 à 1999 a été restitué au canton de Genève dans le courant du mois de novembre 2003. Des erreurs de programmation lors de l'introduction de la comptabilité informatique en 1994 sont à l'origine de ce trop-versé, erreurs qui ont entre-temps été corrigées.

Le 28 mars 2003, le service de la taxe a obtenu la certification ISO 9000-2001. Le personnel du service, qui a été activement impliqué dans cette procédure de certification, est enchanté par les résultats mis en évidence, d'autant plus qu'il est depuis lors à même de se consacrer à des activités auparavant mises en attente.

En 2003, le service a poursuivi l'activité de la cellule de travail chargée de la gestion et du rachat actifs des actes de défaut de biens et a encaissé au cours de l'année de gestion quelque Fr. 60'000.–.

A l'instar de l'administration fiscale, il a commencé à appliquer les normes de la taxation *postnumerando* avec effet à l'année d'assujettissement 2001. Les assujettis reçoivent désormais, dans un premier temps, une décision de taxation provisoire; dans un deuxième temps – après l'établissement des bordereaux définitifs de taxation de l'impôt fédéral direct par l'administration fiscale – une décision de taxation définitive leur est notifiée. La mise en œuvre de ces normes a doublé le travail tant du bureau de la taxe que de celui de la caisse-comptabilité.

L'effort particulier – visant notamment à ne pas mettre aux poursuites les assujettis toujours plus nombreux se

trouvant dans une situation financière précaire en raison du contexte conjoncturel actuel – a été activement maintenu, portant notamment sur l'intensification et la simplification des procédures entre le service de la taxe d'exemption et un certain nombre d'instances sociales et caritatives (OCPA, service du Tuteur général et du Patronage, Hospice général, Fondation Phenix, Caritas, le CARE, l'Association pour le bien des aveugles et malvoyants, etc…).

• Arsenal cantonal et place d'armes

Appui logistique à la police et aux troupes engagées dans la sécurité du G8, du sommet de l'information et de la garde des ambassades.

Achèvement des travaux de rénovation du bâtiment 3000 de la caserne des Vernets.

Création d'une infrastructure pour le logement de stagiaires du Centre de politique de sécurité.

Le 7 novembre a eu lieu la cérémonie marquant la création de l'entité «Arsenaux et places d'armes de la Région Léman», avec siège principal à Bière, dans laquelle les arsenaux cantonaux de Genève et Morges sont intégrés. La Confédération n'a pas encore légitimé cette nouvelle structure par la signature d'une nouvelle convention avec le canton, car elle souhaite réévaluer son engagement; la décision finale sera connue mi-2004.

En raison d'un nouveau concept de la subsistance des militaires, le contrat avec le cantinier de la caserne devra être résilié lors de sa mise en œuvre, puisque l'exploitation des cantines sera, à terme, effectuée par la troupe.

12. GRAND CONSEIL

12.1 Grand Conseil

Activités

Au cours de la deuxième année de la 55e législature, le Grand Conseil a tenu 77 séances plénières représentant 178 heures de séances :

	2002	**2003**
Séances	66	77
Heures de séances	146	178

Au cours de l'année 2003, le Grand Conseil a traité 975 objets (872 en 2002), dont :

	2002	**2003**
Initiatives populaires	2	7
Projets de lois	312	403
Motions	55	134
Résolutions	16	13
Pétitions	60	86
Rapports divers du Conseil d'Etat et du Grand Conseil	102	58
Interpellations	2	4
Interpellations urgentes	162	199
Interpellations urgentes écrites	23	18
Rapports de la Commission de grâce	39	23
Elections	67	37
Divers	30	32

Les «divers» comprennent entre autres les prestations de serment et les questions écrites. A titre de comparaison, le nombre de recours en grâce traités par le Grand Conseil en séance plénière a passé de 39 en 2002 à 23 en 2003, en raison de l'augmentation des compétences de la Commission de grâce.

En 2003, 6 recours ont été déposés contre des lois votées par le Grand Conseil.

	2002	**2003**
Recours déposés	4	6
Traités (y compris recours déposés en 2001)	9	7
Retirés	1	1
Recours pendants devant les tribunaux	2	3

Les réponses aux recours ont été traitées par les commissions concernées et le Bureau conformément aux articles 177ss de la loi portant règlement du Grand Conseil (LRGC B 1 01).

Evénements importants

L'activité du Grand Conseil en 2003 a été fortement marquée par des événements d'actualité, tels que la guerre d'Irak, le sommet du G8, l'organisation de la prestation de serment de M. Charles Beer, conseiller d'Etat, la création du Tribunal cantonal des assurances sociales et la nomination de ses juges lors d'une séance extraordinaire.

L'année 2003 a été ponctuée par les événements traditionnels, tels que la sortie des députés dans la commune d'Avusy, lieu d'origine de Monsieur le Président Bernard Lescaze, ainsi que la rencontre entre les autorités genevoises et le monde international fin septembre 2003 qui a connu une nouvelle fois un grand succès. Réunis au Château de Coppet, les participants ont pu consolider les liens noués au fil des années dans une ambiance ludique et festive à la satisfaction de tous.

D'autre part, la rénovation de la salle du Grand Conseil a commencé (sièges, luminaires, etc.), prélude à une complète transformation. Il est encore important de signaler que les salles de commissions ont été décorées avec des œuvres d'art prêtées par le Fonds cantonal de décoration et d'art visuel.

Modifications dans la méthode de travail

A la suite du dépôt de plusieurs projets de lois cherchant à améliorer l'efficacité du travail du Grand Conseil (PL 8701 sur les commissions permanentes, PL 8702 sur les questions d'actualité, PL 8703 sur la procédure des projets de lois, PL 8712 sur les motions communales, PL 8728 sur les interpellations urgentes orales, PL 8731 sur les secrétaires de commissions, PL 8742 sur les motions d'ordre et PL 8830 sur les horaires des sessions), le Bureau du Grand Conseil a mandaté le Professeur Pascal Sciarini de l'IDHEAP afin de réaliser une étude de la composition du parlement genevois et des conditions dans lesquelles la députation exerce son mandat.

Cette importante analyse a permis de mieux comprendre les impératifs des élus pour une meilleure gestion des horaires des séances et pour une plus grande efficacité du travail des commissions. Sa version complète est disponible sur le site du Grand Conseil[1)] et une version papier a également été largement diffusée.

D'autre part, la procédure accélérée du traitement des objets au Grand Conseil (ordre du jour vert) a été main-

1) http://www.geneve.ch/grandconseil/data/loi/rapport_com_idheap_2003_11.pdf

tenue et le Bureau du Grand Conseil a déposé un projet de loi pour la formaliser. Ainsi, plus de 250 objets ont pu être traités lors des séances de 14h00.

Perspectives

Des réformes du travail parlementaire sont en marche pour 2004 avec notamment l'abrogation des interpellations urgentes afin d'accélérer le traitement des autres objets en séance plénière. Dans la même optique, il a été également décidé d'abroger l'article 130 de la loi portant règlement du Grand Conseil qui ouvre la préconsultation d'un projet de loi[1].

Le Grand Conseil entend poursuivre l'informatisation et l'amélioration de la gestion informatique, tant au sein du Service qu'en relation avec les autres services de l'Etat, ainsi que sa recherche de méthodes de travail plus efficaces. Par exemple, l'étude de l'implémentation d'un réseau sans fil (WI-FI) dans la salle du Grand Conseil est au calendrier 2004.

12.2 Commissions parlementaires

Le Grand Conseil compte 22 commissions permanentes et 2 commissions permanentes entièrement renouvelées chaque année (grâce et réexamen en matière de naturalisation).

Activités

En 2003, les commissions permanentes et annuelles ont siégé 727 fois.

	2001	2002	**2003**
Séances des commissions	671	700	727

La commission de contrôle de gestion fut la première à bénéficier, depuis le dernier trimestre 2002, de l'aide d'un secrétaire scientifique pour ses travaux de commission et, depuis fin 2003, la commission des finances a, elle aussi, son secrétaire scientifique. Le Grand Conseil compte ainsi étendre la mise en place de ce soutien pour les autres commissions, au vu du volume et de la complexité grandissants du travail parlementaire; un projet de loi (PL 8731) a été voté par le Grand Conseil en octobre 2003 dans ce sens.

La commission de grâce a étudié 45 recours en grâce dont 23 traités par le Grand Conseil, soit:

Recours examinés par la commission	45
Recours examinés par le Grand Conseil	23
Recours de la compétence de la commission	22
Amendes	15
Peines privatives de liberté	30
Admis en totalité	9
Admis en partie	1
Rejetés	32
Ajournement temporaire de l'exécution	3

[1] Entrée en vigueur: 15 janvier 2004

12.3 Direction des services du Grand Conseil

12.3.1 Service du Grand Conseil

Objectifs

Responsable du support administratif et scientifique du Parlement, le Service du Grand Conseil assure notamment le secrétariat de la présidence, du Bureau et des commissions, ainsi que les relations avec l'administration et le public.

Activités et priorités

Le Service du Grand Conseil, détaché de la Chancellerie depuis fin 1997, dépend exclusivement du Bureau du Grand Conseil.

Plusieurs défis ont été lancés en 2003:

- La publication de dix ans de débats parlementaires sur le site Internet du Grand Conseil
- L'implémentation d'un moteur de recherche performant sur ce même site
- L'optimisation de la production de la version papier du Mémorial
- La refonte totale du site Internet du Grand Conseil
- L'accroissement du soutien au législatif grâce à la création de nouveaux postes
- La consolidation des acquis

Par l'enthousiasme et l'engagement de tous les collaborateurs du Service du Grand Conseil, l'ensemble de ces projets a pu être mené à bien.

Perspectives

Les volontés d'action pour 2004 se répartissent principalement parmi les points suivants :

- Poursuite de l'effort du soutien administratif et scientifique aux députés
- Amélioration de la communication du service pour une meilleure information de la députation, de l'administration et du public
- Mise en place d'un système de documentation performant
- Développement du site du Service du Grand Conseil pour encore plus de services
- Développement du Mémorial sur CD-ROM
- Etude de la mise en place d'un réseau sans fil dans la salle du Grand Conseil

12.3.2 Mémorial du Grand Conseil

Objectifs

Le Mémorial du Grand Conseil contient notamment le compte-rendu intégral des propos tenus en session parlementaire par les députés et les conseillers d'Etat. On y trouve également les textes exhaustifs des projets de lois et autres documents législatifs traités en séance, tout texte ou document que le Grand Conseil décide d'y faire figurer, les résultats des votes et élections ainsi que les mouvements de l'assemblée.

Activités et priorités

Le Mémorial de cette deuxième année de la 55e législature comprend quelque 12'000 pages. Il a été imprimé à 400 exemplaires.

	2002	**2003**
Editions du Mémorial	24	24
Pages	10'000	12'000

L'année 2003 a connu la finalisation du Mémorial en ligne pour que chacun puisse avoir accès à la totalité du Mémorial (débats et annexes en versions html et pdf). Une collaboration avec les Services du Parlement de l'Assemblée fédérale a contribué à la mise à disposition sur Internet de toutes les séances de 1993 jusqu'à aujourd'hui.

Les parutions écrites ont été maintenues avec une optimisation de leur production pour une réduction de leurs coûts.

La mise en place d'un moteur de recherche performant et complet (recherche par date, type d'objets ou encore recherche plein texte) permet de retrouver très rapidement n'importe quel mot prononcé au cours de plus de 700 séances du Parlement depuis le 14 janvier 1993, un outil dont la qualité a été reconnue par tous.

Perspectives

Dès le début 2004, une étude pour la production d'un CD-ROM contenant dix ans de débats du Grand Conseil sera lancée, ainsi que l'amélioration constante des services offerts par le site Internet du Mémorial.

13. COMMISSION DE GESTION DU POUVOIR JUDICIAIRE

COMPTE RENDU DE L'ACTIVITÉ DES TRIBUNAUX EN 2003

13.1 Informations générales

13.1.1 Gestion et organisation

13.1.1.1 La Commission de gestion du Pouvoir judiciaire

La Commission de gestion du Pouvoir judiciaire, instituée par l'article 75A de la loi sur l'organisation judiciaire (LOJ), assure la gestion et l'organisation des moyens administratifs et financiers dévolus au fonctionnement du Pouvoir judiciaire.

Composée du Procureur général qui la préside, de 10 président-e-s de juridiction et de 2 fonctionnaires élues, elle est assistée du Secrétaire général du Pouvoir judiciaire, chargé de l'exécution de ses décisions et de la direction des greffes et des services centraux (cf. art. 75B et D, LOJ).

Le 27 octobre 2000, le Grand Conseil a adopté un projet de loi sur l'autonomie du Pouvoir judiciaire, modifiant la LOJ. En vertu de cette modification, entrée en vigueur le 1er janvier 2001, la Commission de gestion dispose des mêmes compétences disciplinaires qu'un-e Président-e de département. Le personnel des services centraux et des greffes est rattaché hiérarchiquement à la Commission de gestion, soit par délégation au Secrétaire général du Pouvoir judiciaire (cf. art. 75A, al. 2 LOJ).

En vertu de cette modification, le projet de budget du Pouvoir judiciaire proposé par la Commission de gestion est soumis à l'approbation du Conseil d'Etat. Il fait l'objet d'une négociation dans le cadre d'un dialogue de pouvoir à pouvoir, le cas échéant arbitré par le Grand Conseil (cf. art. 75A, al. 3 LOJ).

Lors des deux précédents exercices budgétaires, des négociations directes avec la Présidente du département des finances avaient permis de trouver un accord sur le projet de budget du Pouvoir Judiciaire. Tel n'a pas été le cas cette année. La Commission de gestion a adopté le 12 mai une version 0, puis début juin une version 1 de son projet de budget. Lors de sa séance du 23 juin, la Commission de gestion a pris connaissance des modifications demandées par le Conseil d'Etat. Elle a décidé à l'unanimité de maintenir sa proposition. Aucune négociation n'a ensuite eu lieu, de sorte que pour la première fois et conformément à la LOJ, la proposition de budget du Pouvoir judiciaire figure en marge du projet de budget du Conseil d'Etat, publiée sous un chapitre séparé.

L'année 2003 a également été marquée par l'entrée en vigueur, le 1er août, de deux projets de lois (création du Tribunal cantonal des assurances sociales et renforcement de la filière pénale) qui ont eu un impact important sur l'organisation du Pouvoir judiciaire. La Commission de gestion a ainsi décidé de réunir dans de nouveaux locaux (Poste du Mont-Blanc) le Tribunal administratif et le nouveau Tribunal cantonal des assurances sociales. Cette décision s'inscrivait dans le cadre d'une réflexion conduite depuis plusieurs années et a permis de procéder à de nombreuses réattributions de locaux fondées sur des critères fonctionnels. L'ensemble des déménagements et rocades décidé par la Commission de gestion a concerné quelque 150 magistrats et collaborateurs qui ont changé de bureau ou de bâtiment.

En 2003, les relations avec le Pouvoir législatif ont continué de se développer favorablement, notamment à l'occasion des nombreuses élections judiciaires auxquelles il a fallu procéder. Deux déjeuners de travail ont réuni, au printemps et en automne, le bureau du Grand Conseil et la Commission de gestion du Pouvoir judiciaire.

S'agissant du présent rapport d'activités, la Commission de gestion a décidé de développer des indicateurs qualitatifs en relation à la durée des procédures. L'intérêt de tels indicateurs réside dans les tendances qu'ils permettent de dégager sur plusieurs années. Elle s'est donc fixé comme objectif de pouvoir faire figurer dans le prochain compte rendu de l'activité des tribunaux, des données pour 2003 et 2004.

13.1.1.2 Les magistrates et les magistrats

Les magistrat-e-s du Pouvoir judiciaire sont élu-e-s tous les six ans. Les prochaines élections générales auront lieu en avril 2008.

L'entrée en vigueur, le 31 mai 2003, d'une modification de la loi fixant le nombre de certains magistrats du Pouvoir judiciaire jusqu'aux élections générales de 2008, à la suite de l'adoption du projet de loi renforçant la filière pénale, a eu pour effet d'augmenter le nombre de juges à la Cour de justice (qui passent de 16 à 17), de juges au Tribunal de première instance et de police (de 21 à 22, dont 4 à mi-charge) et de substitut-e-s (de 6 à 8).

En outre, suite à la modification du 14 novembre 2002 de la loi sur l'organisation judiciaire, créant le Tribunal cantonal des assurances sociales – TCAS – (cf. titre XIV, 1re partie, articles 56T à W), cette nouvelle juridiction est entrée en fonction le 1er août 2003. Elle est composée de 6 magistrates, dont 2 à mi-charge, 5 magistrats suppléants et 16 juges assesseurs, 8 représentant les associations d'employeurs et 8 les associations de salariés. L'élection des assesseurs a fait l'objet d'un recours de droit public qui, au 31 décembre 2003, était pendant devant le Tribunal fédéral.

Ces diverses modifications ont conduit à faire passer le nombre de magistrats de carrière de 75 à 85 au cours de cette année. Au 31 décembre 2003 toutefois, 3 postes étaient vacants au Parquet.

Les juges de la juridiction des prud'hommes sont élu-e-s séparément. Suite à la modification constitution-

nelle sur la réforme des prud'hommes, acceptée en votation populaire le 26 septembre 1999, et à l'entrée en vigueur, le 1er mars 2000, de la nouvelle loi sur la juridiction des prud'hommes, 434 juges ont été élu-e-s pour la législature 2000-2006 (cf. 13.1.1.2.3 ci-dessous).

13.1.1.2.1 Les magistrates et les magistrats de carrière

Sur les 84 magistrates et magistrats, dont 6 à mi-charge, en fonction au 31 décembre 2003, on comptait 41 femmes, lesquelles représentaient 48,8% de cette catégorie de magistrats.

	2001	2002	2003
Parti radical	13 magistrat-e-s soit 18,1%	14 magistrat-e-s soit 18,7%	15 magistrat-e-s soit 17,9%
Parti socialiste	17 magistrat-e-s soit 23,6%	18 magistrat-e-s soit 24%	20 magistrat-e-s* soit 23,8%
Parti libéral	17 magistrat-e-s soit 23,6%	17 magistrat-e-s soit 22,7%	19 magistrat-e-s soit 22,6%
Parti démocrate chrétien	14 magistrat-e-s soit 19,4%	14 magistrat-e-s soit 18,7%	15 magistrat-e-s° soit 17,9%
Les Verts	7 magistrat-e-s* soit 9,7%	8 magistrat-e-s* soit 10,7%	9 magistrat-e-s* soit 10,7%
Alliance de gauche	4 magistrat-e-s soit 5,6%	4 magistrat-e-s* soit 5,3%	6 magistrat-e-s° soit 7,1%
Total des magistrat-e-s	**72 magistrat-e-s***	**75 magistrat-e-s****	**84 magistrat-e-s*****

° dont un-e à demi-charge
* dont deux à demi-charge
** dont quatre à demi-charge
*** ont six à demi-charge

13.1.1.2.2 Les autres magistrates et magistrats (juges prud'hommes non compris)

Au 31 décembre 2003, on comptait 145 magistrat-e-s non de carrière, soit 5 juges à la Cour de cassation, 1 président du Tribunal des conflits et 1 président suppléant, 55 juges suppléant-e-s et 83 juges assesseur-e-s et assesseur-e-s suppléant-e-s.

Sur les 145 magistrat-e-s non de carrière, on comptait 40 femmes, lesquelles représentaient 27,57% de cette catégorie de magistrats.

13.1.1.2.3 Les juges de la juridiction des Prud'hommes

Le nombre de juges prud'hommes, dans chacun des cinq groupes professionnels, est fixé avant chaque législature par le Conseil d'Etat après consultation des partenaires sociaux. Pour la législature en cours, ce nombre a été fixé à 460 juges au total, soit 230 juges employeurs et autant de salariés.

Tous les postes n'ont toutefois pu être pourvus en début de législature et la juridiction a connu son lot de décès et de démissions. Le nombre de juges s'élevait donc, au 31 décembre 2003, à 377 au total, soit 199 juges employeurs et 178 juges salariés. Les juges femmes représentent 23,07% de cette catégorie de magistrats.

13.1.1.3 Les avocates et avocats

Il est utile de mettre en relation l'effectif des magistrat-e-s de carrière avec le nombre des avocat-e-s et avocat-e-s stagiaires, dont la Commission du barreau tient le registre cantonal.

	2001	2002	2003
Avocates et avocats	1'222	1'059	1'099
Avocates et avocats stagiaires	390	271	278
Total	**1'612**	**1'330**	**1'377**

Le nombre des avocats européens inscrits au registre des avocats exerçant leur profession à titre indépendant dans le canton, en application de l'article 28 LLCA, est de 17 (6 en 2002).

Au 31 décembre 2003, pour une population de 434'473 habitant-e-s, Genève comptait un-e magistrat-e de carrière pour 5'172 habitant-e-s et un-e avocat-e pour 315 habitant-e-s.

13.1.1.4 Les collaboratrices et collaborateurs

Au 31 décembre 2003, les greffes des juridictions, le secrétariat général et les services centraux comptaient 311,57 postes permanents ou non, occupés par 348 personnes, dont 229 femmes. Les collaboratrices représentaient ainsi 66% de l'effectif. Sur ces 348 personnes, 31,32% travaillent à temps partiel (entre 40 et 90%); 15,23% ont moins de 30 ans et 26,72% plus de 50 ans.

Evolution des effectifs des greffes, du secrétariat général et des services centraux

a) Nombre de postes

	2001	2002	2003
Nombre de postes des greffes dont:	**221,73**	**243,38**	**257,87**
– fonctionnaires	154,83	155,78	156,39
– employé-e-s	44,60	56,60	78,58
– auxiliaires	22,30	31,00	22,90
– du SG et des services centraux dont:	**43,84**	**47,16**	**53,70**
– fonctionnaires	27,14	32,66	37,30
– employé-e-s	11,20	6,00	11,40
– auxiliaires	5,50	8,50	4,00
– agent spécialisé	–	–	1,00
Total	**265,57**	**290,54**	**311,57**

De plus, 19 avocat-e-s stagiaires et 6 apprenti-e-s ont été en formation dans les différents services du Pouvoir judiciaire durant l'année 2003.

a) Nombre de personnes

	2001	2002	2003
Nombre de personnes des greffes dont:	**249**	**274**	**289**
– fonctionnaires	173	175	177
– employé-e-s	51	64	87
– auxiliaires	25	35	25
– du SG et des services centraux dont:	**48**	**52**	**59**
– fonctionnaires	30	37	41
– employé-e-s	12	6	13
– auxiliaires	6	9	4
– agent spécialisé	–	–	1
Total	**297**	**326**	**348**

Les augmentations d'effectifs sont consécutives, principalement, à l'engagement des 4 premières tranches annuelles de 5 secrétaires-juristes, conformément à l'accord «25 postes sur 5 ans» passé avec le Grand Conseil en 1999, à la création du Tribunal cantonal des assurances sociales (4 greffiers supplémentaires), à l'adoption du projet de loi sur le renforcement de la filière pénale (4 greffiers supplémentaires), à la stabilisation de «faux» auxiliaires (occupant des postes permanents) et à l'engagement, en qualité d'auxiliaires, de personnes placées par l'office cantonal de l'emploi (OCE).

En effet, les contraintes budgétaires nous ont conduit, depuis plus de 15 ans, à développer une intense collaboration avec l'office cantonal de l'emploi (OCE) et avec le RMCAS, pour répondre aux demandes constantes des greffes et des services.

Depuis 1987, plus de 540 contrats, d'une durée comprise entre 3 et 12 mois, ont été conclus, représentant plus de 3'400 mois de travail.

Nouveaux contrats temporaires OCE conclus par année

	2001	2002	2003
Nouveaux contrats	16	12	22
Nombre de mois de travail	128	185	143

Compte tenu des contrats déjà en cours au 1er janvier 2003, ce sont en réalité 28 demandeurs et demandeuses d'emploi, dont 10 femmes, que l'OCE et le RMCAS ont mis à disposition du Pouvoir judiciaire durant l'année 2003. Le total de leurs mois d'activité (143) durant cette période équivaut à 11 postes à plein temps.

Par sa motivation et ses compétences, ce personnel fournit des prestations appréciées des juridictions et services, sans lesquelles ceux-ci ne pourraient faire face au volume de travail administratif. Il représente un apport, hier conjoncturel, aujourd'hui structurel, de forces de travail, indispensable au fonctionnement du Pouvoir judiciaire.

Il convient toutefois de relever que, compte tenu de leur nombre et du caractère temporaire de leur contrat, l'intégration et la formation de ces collaboratrices et collaborateurs constituent un investissement important pour l'encadrement et les collègues.

L'objectif reste de stabiliser, par étape, cette catégorie de collaboratrices et collaborateurs, d'abord en les engageant comme auxiliaires puis, dans le cadre des effectifs budgétaires ou de postes supplémentaires accordés par le Grand Conseil, de les engager comme employé-e-s.

Ainsi, en 2003, quatre de ces demandeurs et demandeuses d'emploi ont pu être engagé-e-s avec un statut d'employé-e, et deux ont été nommés fonctionnaires.

13.1.2 Budget

Dans l'attente de la nouvelle application budgétaire, le budget du Pouvoir judiciaire a continué d'émarger à celui du département de justice, police et sécurité (DJPS).

13.1.2.1 Le budget de fonctionnement

13.1.2.1.1 Les charges

Il est intéressant de comparer l'évolution des charges de fonctionnement du Pouvoir judiciaire à celles de l'Etat de Genève et du département de justice et police et de la sécurité.

Evolution des charges de fonctionnement

	2001	2002	* 2003
ETAT	6'375'523'076.-	6'903'998'248.-	7'222'489'921.-
DJPS	652'271'474.-	556'667'638.-	520'080'686.-
Soit % du budget de l'Etat	10,23%	8,06%	7,20%
Pouvoir judiciaire	69'916'214.-	73'620'336.-	82'000'358.-
Soit % du budget de l'Etat	1,09%	1,07%	1,14%
Soit % du budget du DJPS	10,72%	13,22%	15,77%

* chiffres provisoires

Entre 2001 et 2003, les charges de fonctionnement de l'Etat ont augmenté de 13,28% et celles du Pouvoir judiciaire de 17,28%.

Il convient d'insister sur le fait directement lié à l'extension du «périmètre justice» survenu depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'autonomie du Pouvoir judiciaire en janvier 2001. On rappellera que les Commissions cantonales de recours en matière d'impôts, de construction et de police des étrangers ont été transférées en juillet 2001, qu'une nouvelle Commission de surveillance des Offices des Poursuites et Faillites a été créée en décembre 2002, que la Commission du Barreau a été transférée en juin 2002, que le Tribunal cantonal des assurances sociales a été créé en août 2003 et qu'à cette même date, la filière pénale a été renforcée.

Cette extension du «périmètre justice» explique à elle seule l'augmentation des frais fixes. En effet, la masse salariale des magistrat-e-s et du personnel du Pouvoir judiciaire a progressé de 18,48% (Fr. 45'967'057.- en 2001; Fr. 54'463'647.- en 2003). En francs constants, l'augmentation est de 16,96 %.

S'agissant des frais variables, leur augmentation n'est pas significative. Elle s'explique également par l'extension du «périmètre justice» et l'inflation cumulée (1,9% entre décembre 2001 et décembre 2003).

On relèvera que les charges de fonctionnement du Pouvoir judiciaire ne représentent toujours qu'un peu plus de **1%** (1,14%) des dépenses totales de l'Etat de Genève et que, malgré la création ou le transfert de nouvelles juridictions, le pourcentage alloué à la justice n'a pratiquement pas augmenté depuis 2001.

13.1.2.1.2 Les revenus

2001	2002	2003
25'172'412.-	20'065'753.-	21'610'987.-

Les revenus sont essentiellement constitués du produit des émoluments et de celui des confiscations.

Les autres revenus, en 2003, sont notamment:

- la contribution des magistrats à leur caisse de pension: Fr. 939'153.-;
- les remboursements de frais de justice: Fr. 577'857.-;
- la facturation des imputations internes (dont près de 84% sont des mainlevées du Tribunal de première instance) : Fr. 605'084.-;
- le produit des amendes et des frais de justice, rétrocédé au Pouvoir judiciaire par le service des contraventions, chargé du recouvrement : Fr. 1'461'593.-;
- le produit des amendes infligées par le Parquet et l'Instruction: Fr. 525'289.-;
- le produit de la vente de photocopies: Fr. 443'526.-.

a) Les émoluments

	2001	2002	2003
Emoluments	11'966'116.-	12'359'438.-	12'655'908.-

L'augmentation des émoluments est notamment consécutive à celle du volume des affaires civiles.

b) Les confiscations

	2001	2002	2003
Confiscations	6'133'950.-	2'157'666.-	3'528'233.-

Le montant des confiscations a considérablement varié ces dernières années. Il s'agit de revenus aléatoires qui peuvent être fortement influencés par le dénouement d'affaires particulièrement importantes.

S'agissant des confiscations en matière de stupéfiants, le montant pour 2003 s'est élevé à Fr. 2'905'765.-, dont la moitié (Fr. 1'452'883.-) a été affectée au fonds de lutte contre la drogue et la prévention de la toxicomanie.

De 1990 à fin 2003, plus de 83 millions de francs ont été confisqués dont plus de 15 millions ont été attribués au fonds, créé en 1995.

13.1.2.1.3 Commentaire

En raison de l'effet combiné: baisse des revenus et augmentation des charges liées à l'extension du «périmètre justice», le coût net du Pouvoir judiciaire (charges moins revenus) est passé de Fr. 44'743'802.- en 2001 à Fr. 60'389'371.- en 2003, soit une augmentation de 34,97%. En francs constants, l'augmentation est de 32,45%.

En 2003, le coût annuel net par habitant s'est élevé à Fr. 139.-, soit Fr. 11,58.- par mois et par habitant-e.

13.1.2.2 Le budget d'investissement

Evolution des charges d'investissement

	2001	2002	* 2003
ETAT	565'105'127.-	537'095'862.-	552'310'000.-
DJPS	15'135'256.-	15'175'685.-	14'283'826.-
Soit % du budget de l'Etat	2,67%	2,83%	2,59%
Pouvoir judiciaire	1'028'314.-	1'671'277.-	2'088'321.-
Soit % du budget de l'Etat	0,18%	0,31%	0,38%
Soit % du budget du DJPS	6,80%	11,01%	14,62%

* chiffres provisoires

L'augmentation des charges d'environ Fr. 530'000.-, est due essentiellement à l'équipement et à l'installation de matériel informatique, de téléphonie et de mobilier des deux juridictions déplacées au nouveau Palais de la justice administrative (Tribunal administratif et Tribunal cantonal des assurances sociales).

13.1.3 Etat-major et direction opérationnelle

13.1.3.1 Le secrétariat général

Les trois premières années d'autonomie administrative ont été consacrées à la reprise des tâches précédemment placées sous la responsabilité du département de justice et police et sécurité et à l'identification ou à la clarification des procédures administratives transversales impliquant notamment le Conseil d'Etat, le Grand Conseil, la Chancellerie, l'office du personnel, la comptabilité générale et la direction du budget du département des finances.

Cela a nécessité la mise en place d'un état-major, le secrétariat général, qui réunit, autour du secrétaire général, les responsables des fonctions ressources humaines, finances, systèmes d'information et services généraux.

Le secrétariat général a poursuivi sa réorganisation en 2003, par la création de deux nouvelles fonctions transversales : l'audit interne et la communication.

La fonction *audit interne* a pour but de réguler les processus internes et d'apporter une vision globale dans les activités transversales de support (RH, Finances, SI, services généraux).

La fonction *communication* vise à développer, sur les plans interne et externe, une politique de communication cohérente et à accompagner le changement par le biais d'une information claire sur le fonctionnement, les missions et les activités du Pouvoir judiciaire.

Les fonctions *audit* et *communication* sont venues renforcer le secrétariat général qui s'est donné pour mission d'œuvrer au fonctionnement optimal du Pouvoir judiciaire et à son adaptation au changement, en contribuant à l'adoption et à la mise en œuvre de stratégies:

– favorisant l'épanouissement de chacune et de chacun;
– pour une justice efficace et de qualité.

13.1.3.2 L'équipe de direction

Constituée des membres du secrétariat général et des douze greffiers et greffières de juridiction, l'équipe de direction opérationnelle de l'administration du Pouvoir judiciaire s'est partiellement renouvelée, notamment en raison de l'élection de trois greffières de juridiction à des postes de juges au Tribunal cantonal des assurances sociales.

Conformément à la Charte de l'encadrement, adoptée fin 2000 par l'ensemble des cadres du Pouvoir judiciaire, la mission de cette direction est :

– d'œuvrer au fonctionnement optimal des greffes et des services centraux, ainsi qu'à leur adaptation au changement;
– de développer une politique commune de gestion.

On relèvera que, parmi les 20 cadres de la direction, 10 sont des femmes.

13.1.3.3 Suivi des enquêtes de satisfaction des utilisatrices et des utilisateurs de la justice

13.1.3.3.1 Une démarche qualité

En 1995, le Pouvoir judiciaire s'est engagé dans une «démarche qualité» ayant pour but d'améliorer les prestations et de mieux répondre, dans les limites de la loi, aux attentes des justiciables et de leurs mandataires.

De manière à disposer d'outils d'évaluation permettant de mesurer dans le temps l'appréciation qualitative faite par les utilisateurs des activités déployées au Palais de Justice, deux enquêtes de satisfaction ont été menées successivement en hiver 1995, puis au printemps 1997. La première s'adressait aux avocats et notaires genevois, la deuxième aux justiciables résidant dans le canton.

La quantité et la qualité des réponses reçues ont été révélatrices de l'intérêt qu'ont suscité ces enquêtes (cf. compte rendu de l'activité des Tribunaux 1996, page 4, compte rendu de l'activité des Tribunaux 1997, page 4, ainsi que les résultats complets des enquêtes sur le site *www.geneve.ch/tribunaux)*.

Deux nouvelles enquêtes ont été menées en automne 2001. Elles ont permis de faire le bilan de l'évolution de la perception du fonctionnement de la justice durant la législature judiciaire qui s'est terminée le 31 mai 2002 (cf. *rapport adopté par la Commission de gestion le 13 mai 2002)*.

13.1.3.3.2 Les priorités

Les enquêtes auprès des justiciables ont permis de dégager trois priorités, approuvées par la Commission de gestion, à savoir :

- la rapidité de traitement des affaires;
- le développement de la compétence et de la courtoisie des magistrats et des fonctionnaires, en mettant l'accent sur l'accueil des nouveaux et la formation continue;
- l'information des justiciables sur le fonctionnement des Tribunaux, par le développement de structures d'accueil et de renseignements sur les démarches à entreprendre pour accéder à la justice.

Les enquêtes auprès des avocats ont permis de dégager quatre priorités, approuvées par la Commission de gestion, à savoir :

- l'amélioration du recrutement, de la formation et du contrôle des magistrats;
- la clarification du rôle et des responsabilités du Conseil supérieur de la magistrature;
- l'amélioration de l'accès à la jurisprudence genevoise;
- l'amélioration de la gestion des audiences.

Un inventaire de toutes les actions entreprises ou projetées au sein des juridictions et des services, depuis les premières enquêtes de satisfaction, a été établi. Il détermine six degrés de priorités et recense plus de 260 actions.

13.1.3.3.3 Les objectifs de l'encadrement

Le Secrétaire général du Pouvoir judiciaire a constitué, avec l'ensemble des cadres du Palais, des groupes de travail chargés de conduire le changement et de fixer des objectifs communs dans la gestion et le fonctionnement des greffes et des services centraux.

– Le groupe «Rôles et responsabilités» élabore et met à jour les directives administratives, de manière à uniformiser les pratiques en matière de gestion du personnel. De plus, il procède à l'état des lieux des rôles et responsabilités, dans le domaine administratif, des différents acteurs et actrices du Pouvoir judiciaire.

– Le groupe «encadrement» organise des cours d'initiation aux procédures civile, pénale et administrative, ainsi qu'à l'organisation judiciaire. Cette formation interne est obligatoire pour les nouveaux collaborateurs et facultative pour les anciens. Douze cours ont été organisés en 2003. Le groupe a, par ailleurs, mené une réflexion sur les problèmes d'éthique et de réserve des fonctionnaires. Enfin, il a mis sur pied une procédure de premiers secours et organisé la formation de 17 secouristes volontaires.

– Le groupe «charte de l'encadrement» a formellement terminé ses travaux en montrant l'importance d'un suivi de la charte adoptée en 2000; il envisage la mise sur pied d'une «veille managériale», sous la forme d'un atelier du management où les discussions de cas devraient permettre l'approfondissement et le développement de pratiques conformes à la charte.

– Le groupe «Communication-information» a mis en place des structures et des outils de communication et d'information à l'attention tant des magistrats et des collaborateurs que des justiciables et de la population en général.

  Outre le développement des sites Internet et Intranet, le groupe publie régulièrement un journal interne, intitulé *Info-Palais* (quatre éditions en 2003). Une collection de «guides pratiques» destinées aux justiciables a été créée; elle compte six brochures d'information. D'autres sont en préparation.

  En collaboration avec le département de l'Instruction publique, plus de 85 classes de 6e primaire ont été accueillies au Palais en 2003 pour une visite durant laquelle se déroule un procès fictif dont les élèves sont les acteurs. De plus, un film de 30 minutes, intitulé «Des gens et des juges», a été réalisé en 2002 avec l'aide technique du Centre de production audiovisuelle du DIP. Tourné au sein des juridictions pénale, civile et administrative, il est destiné tant aux élèves du Cycle d'orientation et du post-obligatoire qu'au personnel du Pouvoir judiciaire. Ce film montre qu'un fait banal (accident de la route) peut entraîner trois procédures distinctes et ouvrir trois dossiers, dont le traitement est très différent.

– Le groupe «mandataires» a été formellement constitué à fin juillet 2002. Il a pour but, dans la continuité des efforts entrepris par le Pouvoir judiciaire à la suite des enquêtes de satisfaction, de proposer et de mettre en œuvre toute mesure pratique en relation avec les besoins spécifiques des mandataires, en particulier des avocats fréquentant le Palais. Le groupe travaille notamment sur la mise en ligne d'informations relatives aux audiences et à la jurisprudence. Il a également apporté de nouvelles suggestions, en ce qui concerne l'accueil et la création du guichet universel. La réflexion sur les comptes provisionnels des études d'avocats suit son cours, mais est liée à l'introduction de la comptabilité financière intégrée (CFI) prévue pour l'été 2004.

13.1.3.3.4 Définition de nouvelles priorités

L'année 2003 aura été une importante année de transition. L'évolution des juridictions, la création de nouvelles entités, la clôture de certains «chantiers» ont permis de déboucher sur une réflexion approfondie concernant la répartition des rôles, en particulier entre les différentes instances décisionnelles du Pouvoir judiciaire.

Après une première phase d'organisation, ayant surtout permis de remplacer les ressources transversales mises à disposition auparavant par le département de justice et police et de sécurité, la nécessité de repenser les structures, leurs attributions et leurs liens est devenue une préoccupation plus concrète, comme d'ailleurs les enquêtes de satisfaction l'avaient laissé entendre. C'est dans ce but qu'une attention toute particulière est désormais portée sur la politique interne et externe d'information et de communication et sur l'implication des différents partenaires (juridiques et administratifs) dans les processus de décision.

13.1.3.4 La loi sur l'information du public et l'accès aux documents (Lipad)

Le groupe LIPAD du Pouvoir judiciaire, institué par la Commission de gestion en janvier 2002, a mis en place une procédure visant à traiter les demandes d'accès aux documents soumis à la Lipad. En 2003, les juridictions du Pouvoir judiciaire ont eu à traiter 38 demandes. La plupart de ces demandes concernent des jugements ou décisions rendues. A ce jour, aucune requête ne s'est portée sur des documents administratifs produits par le secrétariat général et les services centraux.

13.1.4 Activités des services centraux

13.1.4.1 Le service des ressources humaines

Ce service gère les dossiers administratifs de l'ensemble du personnel, permanent ou non, soit près de 400 personnes, si l'on compte les personnes placées par l'Office cantonal de l'emploi ou le RMCAS, les six apprenti-e-s et la vingtaine d'avocat-e-s stagiaires dont les stages durent six mois. Il intervient de plus, régulièrement, dans le traitement administratif et financier des dossiers de l'ensemble des magistrat-e-s du Pouvoir judiciaire, soit quelque 600 personnes, si l'on inclut les juges prud'hommes.

Le service coordonne et supervise l'ensemble des démarches de formation sur le plan interne, de même que celles proposées par le Centre de formation et de perfectionnement de l'Etat.

Dans un souci de former les nouvelles et nouveaux cadres dès leur entrée en fonction, ou même en prévision d'une promotion, deux séminaires de développement des compétences managériales et organisationnelles ont été mis en place en novembre 2003, en collaboration avec le centre de formation de l'Etat. Vingt cadres intermédiaires des juridictions et des services centraux participent aux séminaires qui se terminent au printemps 2004.

Par ces formations, la direction du Pouvoir judiciaire vise à développer une politique commune de gestion des ressources humaines et à créer des conditions de travail propices à des prestations de qualité, que seuls des collaboratrices et collaborateurs qui se sentent véritablement encadré-e-s et soutenu-e-s sont en mesure de fournir durablement.

Statistiques des mutations 2003

Engagements d'employé-e-s	35
Engagements d'auxiliaires	22
Stabilisations de statut d'auxiliaire au statut d'employé	26
Transferts Etat ou Ville de Genève vers le Pouvoir judiciaire	8
Transferts internes au Pouvoir judiciaire	16
Démissions d'auxiliaires	0
Démissions d'employé-e-s/fonctionnaires	8
Licenciements d'auxiliaires	1
Licenciements d'employé-e-s/fonctionnaires	4
Sanctions disciplinaires	1
Plends	6
Retraite et retraite anticipée	2
Nominations	24
Promotions	35
Modifications de taux d'activité	16

13.1.4.2 Les services financiers

La préparation de la bascule des deux applications comptables actuelles des services financiers sur la nouvelle comptabilité intégrée de l'Etat s'est poursuivie tout au long de l'année. Ce changement se fera durant l'année 2004, comme pour la plupart des autres départements de l'administration.

Dans cette perspective, les services financiers portent une attention particulière aux relations avec les différentes juridictions afin d'identifier plus précisément certains besoins. Ils ont continué à faire évoluer et à améliorer différents processus comptables, ainsi que certains modes de fonctionnement peu rationnels. De nombreuses réflexions ont été menées afin d'anticiper les changements que ne manquera pas d'apporter la nouvelle application comptable.

Le 23 octobre, les services financiers ont déménagé au 3, place Bourg-de-Four. Le déménagement n'a duré qu'un seul jour et l'accès au guichet par le public a été garanti durant toute la durée du déménagement.

Nombre de factures fournisseurs traitées par an

2001	2002	2003
8'127	8'391	8'334

Désignation et comptes provisionnels ouverts au 31.12.2003

	2001	2002	2003
Comptes courants des avocat-e-s et notaires	401	438	422
Avances provisionnelles de procédure	298	369	407
Avances pour expertises	87	87	73
Pièces à conviction et saisies financières	1'081	1'177	1'163
Consignations de loyers	400	358	324
Reliquats de successions	56	78	127
Bénéfices d'inventaires de successions	69	70	97
Divers	158	178	195
Total	**2'550**	**2'755**	**2'808**

Consignations de loyers

	2001	2002	2003
Loyers	7'101	7'436	7'694
Nombre de comptes de consignations de loyers ouverts durant l'année	335	258	241
Nombre de comptes de consignation de loyers en cours	400	358	324
Consignations de loyers (en Frs au 31.12)	10'940'802.-	12'151'800.-	10'533'067.-

La tendance à la baisse des consignations (- 6,5%) se poursuit. Elle est vraisemblablement liée à la situation de pénurie en matière de logement.

La gestion des débiteurs et le contentieux

Afin de faire face à l'augmentation croissante du nombre de factures à gérer, un effort particulier a été investi dans le traitement des créances avec l'engagement d'une personne, dont la fonction fut dédiée entièrement à des tâches de recouvrement. A la clef, des encaissements en augmentation au Tribunal tutélaire, un délai de paiement raccourci et l'élaboration de directives systématisant les différents cas de recouvrement auquel le service doit régulièrement faire face.

Nombre de factures émises et traitées par an

	2001	2002	2003
Assistance juridique	78	84	108
Cour de justice	405	427	249
Tribunal 1re instance	84	73	87
Tribunal tutélaire		901	1'106
Tribunal administratif	194	172	182
Tribunal de la jeunesse	378	320	289
Prud'hommes	59	8	9
Tribunal des baux et loyers	17	25	17
Comm. recours constructions		81	30
Comm. recours Impôts	247	78	61
Total	**1'462**	**2'169**	**2'138**

Comptes débiteurs de la Justice de Paix et du Tribunal tutélaire

	2001	2002	2003
Débiteurs comptabilisés	1'402'127.-	1'145'913.-	2'092'797.-
Débiteurs encaissés	1'084'667.-	799'827.-	2'178'731.-
Provisions pour pertes sur débiteurs	51'812.-	40'000.-	31'087.-
Débiteurs irrécouvrables (dégrèvements)	49'282.-	2'651.-	30'907.-
Débiteurs ouverts	268'178.-	339'226.-	336'697.-

Comptes débiteurs des autres juridictions civiles

	2001	2002	2003
Débiteurs comptabilisés	786'193.-	699'819.-	744'428.-
Débiteurs encaissés	691'441.-	695'862.-	533'720.-
Provisions pour pertes sur débiteurs	52'921.-	56'000.-	188'935.-
Débiteurs irrécouvrables (dégrèvements)	131'236.-	50'566.-	131'228.-
Débiteurs ouverts	493'468.-	605'538.-	664'950.-

13.1.4.3 La direction des systèmes d'information

13.1.4.3.1 La direction de projets

Durant l'année 2003, l'activité de la direction des systèmes d'information du Pouvoir judiciaire, en collaboration avec le centre des technologies de l'information (CTI), a porté principalement sur la poursuite de la réalisation du projet i-JUGE de modernisation des systèmes d'information de la justice.

Après la mise en place, courant 2002, d'un Intranet judiciaire et d'un portail d'accès unifié à nos diverses sources d'information, l'année 2003 devait voir l'achèvement de la phase I du projet avec la mise en œuvre d'un système de gestion électronique des documents basé sur les produits DominoDoc de la société Lotus/IBM. Cet objectif n'a pas pu être atteint.

A la suite de la phase de tests et de recette globale des programmes au printemps 2003, des problèmes de performances et de stabilité concernant le produit DominoDoc de classement de nos documents ont été mis en évidence. La réception provisoire de ces programmes a été refusée et une lettre de mise en demeure a été adressée conjointement aux sociétés Cross Systems et IBM mandatées.

Malgré l'importance des moyens engagés par ces sociétés, elles n'ont pas réussi, dans le délai imparti, à démontrer à l'Etat de Genève l'adéquation du produit DominoDoc aux besoins du Pouvoir judiciaire et aux engagements contractuels pris. Dès lors, en juin 2003, le comité de pilotage s'est vu contraint, à regret, de dénoncer avec effet immédiat le contrat passé avec la société Cross Systems, dont l'exécution conforme fut désormais définitivement compromise.

Avec l'aide du CTI, une réorientation de l'architecture technique du projet a été immédiatement entreprise et des solutions alternatives ont été trouvées. Validées en novembre 2003 par le comité de pilotage, elles permettent au projet de reprendre son rythme de croisière et de planifier la fin de la première phase du projet durant le premier semestre 2004.

Malgré les difficultés rencontrées, le retard accumulé et un contexte budgétaire défavorable qui a conduit le Conseil d'Etat à demander un réexamen des projets informatiques en cours, avec pour objectif de ralentir ou stopper certains d'entre eux, le projet i-JUGE pourra se poursuivre en 2004, avec un rééchelonnement dans le temps qui prévoit son achèvement à l'horizon 2006.

En ce qui concerne les projets d'infrastructure et de maintenance évolutive, l'année 2003 nous a permis notamment:

- d'équiper en postes de travail et d'informatiser la nouvelle juridiction du Tribunal cantonal des assurances sociales, entrée en fonction en août 2003;
- de procéder à l'adaptation de nos programmes de gestion des procédures judiciaires pour répondre aux besoins des juridictions et services du Pouvoir judiciaire, notamment à l'entrée en vigueur, en juillet 2003, de nouvelles modifications concernant la loi de procédure civile (LPC);
- de procéder au renouvellement de 250 postes de travail (PC) et d'améliorer l'équipement des salles d'audience grâce à des écrans plats.

Quelques chiffres

	2001	2002	2003
Nombre de postes de travail	482	575	590
Nombre d'imprimantes	190	234	234
Nombre de dossiers contenu dans la base de données des procédures civiles et administratives au 31.12.	423'067	458'203	493'345
Nombre de dossiers contenu dans la base des procédures pénales au 31.12.	340'497	367'291	394'455

13.1.4.3.2 L'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMoA)

Le service de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage est chargé de conseiller, d'assister et de former les magistrates et magistrats et les collaboratrices et collaborateurs du Pouvoir judiciaire à une utilisation efficace des moyens informatiques et bureautiques mis à leur disposition.

Durant l'année 2003, ce service a effectué 14'974 interventions d'assistance et de support, soit une augmentation de 3'022 (20,2%) par rapport à 2002, ce qui correspond à une moyenne de 1'248 interventions par mois ou de 60 par jour ouvrable.

Il anime également des séances mensuelles de coordination et d'information des «Super-U».

Formation

Différentes formations ont été organisées pour les utilisateurs/trices du Pouvoir judiciaire:

- Des cours d'interrogation aux bases de données DM ont été dispensés à une cinquantaine de nouveaux/elles utilisateurs/trices, notamment de l'Instruction, du Tribunal cantonal des assurances sociales et de l'autorité de surveillance des OPF.
- Des cours relatifs à l'utilisation du portail par les gestionnaires d'espace Quick Place ont été dispensés à une trentaine d'utilisateurs.
- Des cours «considérants type» ont été organisés pour une vingtaine de personnes.
- Des sessions bureautiques, par juridiction ou service, spécifiques à l'utilisation des modèles et de leur classement, se sont déroulées en présence du super-u concerné et de l'équipe de l'AMoA, soit environ cent personnes.
- Un peu plus de cinquante personnes ont profité de la formule «atelier» proposée, à raison d'une fois par semaine, permettant une mise à niveau sur l'un ou l'autre des outils bureautiques (Word, Excel), par le biais de LearningSpace, dans notre salle de cours.

13.1.4.3.3 Le service de documentation juridique et des bibliothèques (SDJB)

Pour le SDJB, de nombreux changements ont émaillé l'année 2003: une assistante en information documentaire a été engagée fixe.

Une des deux responsables a été promue au nouveau poste de «gestionnaire de l'information» rattaché à la direction des systèmes d'information, rendant nécessaire l'engagement d'une nouvelle bibliothécaire. Le service compte donc actuellement 5 personnes qui se partagent 2,7 postes.

Durant l'été 2003, le SDJB s'est chargé de l'organisation du déménagement de la bibliothèque du Tribunal administratif, aujourd'hui Bibliothèque de droit public, dans l'ancien Hôtel des Postes de la rue du Mont-Blanc, ainsi que celui de la documentation de l'ancienne commission AVS-AI, devenue depuis Tribunal cantonal des assurances sociales.

Il a participé à la réorganisation de la documentation juridique informatisée du TA et du TCAS, suite à la création de cette nouvelle juridiction et au transfert de compétences qui en a résulté.

Il a procédé à l'inventaire de la documentation du Pouvoir judiciaire et, avec l'aide de juristes du Pouvoir judiciaire, au tri des anciennes collections et éditions de la bibliothèque centrale, ainsi que de celles des juridictions.

La base de données «Publications des magistrats et collaborateurs du PJ», dont l'organisation et le contenu sont de la responsabilité du service, a été mise à disposition sur le PJ-portail en 2003 et comptait déjà 104 entrées à la fin décembre.

Suite au cahier des charges établi par le SDJB en été 2002, le service continue de participer à la refonte du site internet du Pouvoir judiciaire, en collaboration avec le Laboratoire des technologies de l'information de la Haute école de gestion de Genève.

Une réflexion a débuté entre le SDJB, le service «Gestion des archives et du patrimoine» (GAP) et la gestionnaire de l'information, au sujet du rapprochement de leurs trois structures. Partant du constat que toutes trois participent à l'organisation, à la gestion et à la mise à disposition d'informations au sens large (archives, ouvrages juridiques, bases de données, contenu du portail, etc…) et que dans leur travail, elles s'adressent aux mêmes personnes et mêmes juridictions, leur rapprochement semble logique. Cette démarche s'inscrit dans une réflexion globale sur l'accès à l'information et à la documentation au sein du Pouvoir judiciaire, débutée déjà en 2001.

Le SDJB a également organisé et donné une formation sur les outils juridiques informatisés à disposition sur les PC des utilisateurs du Pouvoir judiciaire, soit dans les domaines de la législation, de la jurisprudence et de la doctrine. Ces cours ont concerné des magistrats, secrétaires-juristes, stagiaires, greffiers du Pouvoir judiciaire et quelques juristes des autres départements, dans le cadre du contrat cantonal d'utilisation de la banque de données juridiques Swisslex.

13.1.4.3.4 Le service de gestion des archives et du patrimoine (GAP)

Durant l'année écoulée, le service a dû faire face à une augmentation d'environ 24% des demandes d'archives, soit 3'911 recherches de documents pour l'ensemble des juridictions du Pouvoir judiciaire (3'150 pour l'année 2002). Parallèlement, le nombre de transferts de documents inter-juridictions et de transports d'archives (versements aux archives centrales) a augmenté de 31% (5'108 en 2003 contre 3'892 en 2002). Cet accroissement d'activité du service est le reflet «administratif» d'un accroissement général des affaires au sein du Pouvoir judiciaire.

Afin de faire face à l'augmentation des documents archivés, la politique d'échantillonnage des dossiers (environ 750 mètres linéaires d'archives traitées) et de versements aux Archives d'Etat (87 mètres linéaires) s'est poursuivie.

En outre, suite à la création du Tribunal cantonal des assurances sociales – TCAS – et au déménagement du Tribunal administratif, le GAP a assuré la réorganisation des locaux d'archives et le transfert d'un nombre important de dossiers. Cela a permis notamment de libérer de la place au sein du Palais et d'en rationaliser les lieux de stockage.

Formation

En 2003, en collaboration avec les Archives de l'Etat, l'archiviste du PJ a dispensé une formation de sensibilisation à la gestion des archives et au concept d'archivage. 9 collaborateurs ont pu suivre ce cours et acquérir les connaissances de base des correspondants-archives du Pouvoir judiciaire.

Récupération et destruction de documents

En 2003, 38,4 tonnes de papier ont été récupérées, y compris les documents préalablement détruits. La légère augmentation dans ce secteur par rapport à 2002 (33 tonnes) provient de la poursuite de notre politique d'échantillonnage et de versements d'archives. Le service a ainsi, en accord avec les Archives d'Etat, poursuivi la destruction des documents sans intérêt historique.

13.1.4.3.5 La gestion de l'information

Un poste de gestionnaire de l'information a été créé le 1er septembre 2003 à la direction des systèmes d'information et de communication. Ce nouveau poste est consacré à développer l'accès, pour les magistrats et collaborateurs, à une information et une documentation internes de qualité, et également à en optimiser la circulation.

13.1.4.4 Les services généraux

13.1.4.4.1 Le service des pièces à conviction

Le nombre des inventaires parvenus en 2003 au SPEC s'est stabilisé, après avoir connu en 2002 une augmentation sans précédent.

Aucune vente aux enchères publiques de pièces à conviction n'a pu avoir lieu en 2003, en raison de l'indisponibilité du service des objets trouvés.

Quatre destructions de pièces sensibles et deux spécifiques aux stupéfiants ont été effectuées à l'usine d'incinération des Cheneviers.

13.1.4.4.2 Le service d'intendance, de sécurité et de l'accueil

L'année 2003 a été principalement celle des déménagements de neuf juridictions et de six services que le SISA a dû organiser, planifier et contrôler, en collaboration avec les juridictions concernées, le DAEL et l'Economat cantonal, devenu désormais la Centrale commune d'achats.

A commencer par le déplacement, en juin 2003, du service lui-même qui s'est rapproché de l'entrée principale afin d'être mieux à disposition des fournisseurs et des entreprises pour les travaux d'entretien et de réhabilitation.

En particulier, les juridictions du Tribunal administratif et du Tribunal cantonal des assurances sociales ont été déplacées dans un nouveau bâtiment situé dans les locaux de la poste du Mont-Blanc pour constituer le Palais de la justice administrative, ce qui a permis de libérer des locaux pour d'autres juridictions et services.

En tout, cela représente le déplacement, avec leur mobilier et leur installation informatique et téléphonique, de 155 personnes, dont 25 magistrats. D'autres déménagements sont prévus début 2004, pour le Tribunal tutélaire et le Parquet, pour la commission du Barreau et le secrétariat de l'Ordre des avocats.

Le personnel des loges, avec l'appui de l'équipe permanente de sécurité qui contrôle les entrées, s'occupe également de la gestion de l'économat des services centraux, de celle du parc de photocopieurs, de celui des machines à café et fontaines à eau et de l'acheminement des dossiers pénaux.

Les loges d'accueil

En 2003, 23'445 personnes (23'094 en 2002) se sont adressées aux deux loges d'entrée du Palais pour demander des renseignements de tous ordres.

Les photocopies

65 photocopieuses (54 en 2002) sont installées dans les locaux du pouvoir judiciaire. En 2003, 5'418'453 photocopies (5'605'741 en 2002) ont été effectuées, soit une diminution de 3,3%.

Le montant des ventes de photocopies s'est élevé à Fr. 443'526.- (Fr. 358'376.- en 2002) soit une augmentation de 23,76%.

13.1.4.4.3 Le service du courrier

Cette année a été l'occasion de regrouper, au sein du même service, toutes les activités du courrier interne et externe des juridictions, de manière à rendre plus efficace la distribution de celui-ci et la prise en charge des expéditions.

Les prestations fournies par les collaborateurs donnent toujours entière satisfaction dans les études d'avocats et notaires, les régies, les banques, les assurances et les administrations. Ces différents clients représentent 220 adresses répertoriées et une moyenne journalière de 300 plis distribués (230 en 2002).

Nombre de lettres signature (LSI) produites

	2002	2003	
Distribuées par coursiers du PJ	59'890	69'481	+16,01%
Distribuées par La Poste	102'869	104'071	+ 1,17%
Total	**162'759**	**173'552**	**+ 6,63%**

L'amélioration constante des prestations a permis d'augmenter sensiblement le nombre de distributions LSI; la proportion par rapport à celles remise par La Poste passe de 36,8% en 2002 à 40,03% en 2003. Cet accroissement a pour effet de réaliser une économie de Fr. 402'000.- en 2003 (Fr. 346'000.- en 2002).

13.1.4.5 L'assistance juridique

Nouvelle méthodologie dès 2002

Les chiffres ne correspondent plus aux seules décisions prises dans les dossiers nouvellement inscrits en 2003, mais reflètent les décisions rendues (octrois, refus et révocations) pour l'ensemble des demandes présentées dans l'année et qui concernent également des dossiers inscrits à une date antérieure à 2003 (demandes d'extension de l'AJ). Cette manière de procéder, non seulement plus précise d'un point de vue statistique, donne également une idée plus correcte de l'activité réelle du service.

a) Assistance juridique civile et administrative

Le nombre des nouvelles demandes a continué d'augmenter en 2003 (+2%, représentant 138 dossiers

supplémentaires), confirmant ainsi la hausse enregistrée en 2002.

Les requêtes ayant pour objet une procédure relevant du droit de la famille représentent toujours la majorité des requêtes civiles, soit 63% (1'696 dossiers sur 2'693). On note encore, par rapport à 2002, une augmentation des procédures en mesures protectrices de l'union conjugale (+45), des procédures en modification d'un jugement de divorce (+19), ainsi que des procédures en divorce (+64). A cet égard, l'écoulement du temps depuis l'entrée en vigueur du nouveau droit du divorce, le 1er janvier 2000, commence à réouvrir la porte au dépôt de requêtes unilatérales en divorce (art. 114 CCS).

Le pourcentage des autres affaires est resté stable, sauf en matière extrajudiciaire (-128).

b) Assistance juridique pénale

Le nombre des demandes d'assistance juridique pénale a légèrement diminué de 1% en 2003, soit 77 dossiers de moins qu'en 2002.

Nombre de nouveaux dossiers d'assistance juridique

	2001	2002	2003
Civiles et administratives	2'362	2'548	2'693
Pénales	1'207	1'316	1'265
Total	**3'569**	**3'864**	**3'958**

Nombre de demandes traitées

	2001	* 2002	2003
Civiles et administratives		3'280	*3'417*
Pénales		1'453	*1'382*
Total		**4'733**	***4'799***

Assistances juridiques octroyées

	2001	* 2002	2003
Civiles et administratives	1'565	2'377	2'498
Pénales	1'065	1'313	1'236
TOTAL	**2'630**	**3'690**	**3'734**

* nouvelle méthodologie depuis 2002.

c) Taxations

Taxations	2001	2002	2003
Civiles	3'440'196.-	2'958'647.-	3'342'169.-
Pénales	1'963'216.-	1'757'107.-	2'010'232.-
Total	**5'403'412.-**	**4'715'754.-**	**5'352'401.-**

Le montant des indemnités versées aux avocat-e-s a augmenté de Fr. 636'647.-. Cette augmentation correspond pour l'essentiel au rattrapage du retard accumulé l'année dernière (moins Fr. 687'658.- par rapport à 2001) en raison de l'absence de longue durée d'une collaboratrice.

Coût moyen d'un dossier

	2001	2002	2003
Civiles et administratives	2'104.-	1'995.-	2'029.-
Pénales	1'813.-	1'639.-	1'739.-
Moyenne	**1'988.-**	**1'846.-**	**1'910.-**

d) Emoluments pris en charge par l'assistance juridique

	2001	2002	2003
Cour de justice	179'639.-	152'103.-	207'469.-
Tribunal de 1re instance	714'291.-	846'026.-	811'831.-
Justice de paix	23'100.-	2'817.-	2'397.-
TOTAL	**917'030.-**	**1'000'946.-**	**1'021'697.-**

Les émoluments du Tribunal de 1re Instance ont à nouveau légèrement diminué (- Fr. 34'195.-), alors que ceux de la Cour de justice ont augmenté de manière sensible (+ Fr. 55'366.-).

e) Décisions de refus et recours

En raison de la nouvelle méthodologie statistique adoptée en 2002, le pourcentage des décisions de refus d'assistance juridique en matière civile, administrative et pénale se calcule désormais sur le nombre de demandes traitées dans l'année et non plus sur les seuls dossiers inscrits en 2003. Ainsi, sur 4'799 demandes traitées, 974 d'entre elles, soit le 20%, ont fait l'objet d'une décision négative (refus, refus partiels, irrecevables et révocations). En matière civile et administrative, 842 décisions de refus ont été rendues, (25%) contre 132 en matière pénale (10%).

Sur l'ensemble des décisions de refus, 147 ont fait l'objet d'un recours auprès de la Présidente de la Cour de justice.

Sur les 166 recours (dont 19 déposés en 2002) jugés en 2003 par la Présidente de la Cour de justice, 50 ont été admis pleinement, 8 partiellement, 9 ont été déclarés irrecevables et un seul a été renvoyé au service de l'assistance juridique.

13.1.4.6 Le conseiller en criminalistique auprès des Tribunaux

Au cours de l'année 2003, le conseiller en criminalistique a été consulté à 31 reprises par le Pouvoir judiciaire (36).

Les instances judiciaires ayant sollicité des services sont les suivantes :

	2001	2002	2003
Juges d'instruction	30	26	24
Tribunal de police	0	1	2
Cour correctionnelle	1	1	1
Cour d'assises	0	1	0
Chambre d'accusation	0	1	0
Tribunal de première instance	2	3	4
Tribunal administratif	2	1	0
Parquet	0	2	0

Genres d'affaires liés aux cas traités :

	2001	2002	2003
Escroqueries et abus de confiance	10	8	9
Blanchiment	3	2	0
Homicides par négligence	9	9	11
Lésions corporelles	5	6	3
Faux et usages de faux	6	7	10
Divers (Mise en danger de la vie d'autrui, menace, hold-up, obtention frauduleuse d'une prestation, etc.)	5	5	3

Les problèmes ressortant des dossiers soumis se rattachaient aux domaines techniques suivants :

	2001	2002	2003
Accidents de circulation	12	16	12
Ecritures/signatures	14	13	8
Documents	8	6	6
Analyse de bandes son ou vidéo et de disques informatiques	1	0	1
Divers (balistique, stupéfiants, etc.)	1	1	4

13.2 Activités des juridictions

13.2.1 Approche globale - Pénal, Civil, Administratif

13.2.1.1 Statistiques annuelles de l'activité des tribunaux en 2003

	Pénal	Civil	Admin.	Divers	**Totaux**
Solde début	7'727	32'852	3'391	12'310	56'280
Entrées	20'967	35'189	3'865	9'305	69'326
Total	**28'694**	**68'041**	**7'256**	**21'615**	**125'606**
Sorties	21'042	45'053	3'967	8'483	78'545
Solde fin	7'652	22'988	3'289	13'132	47'061

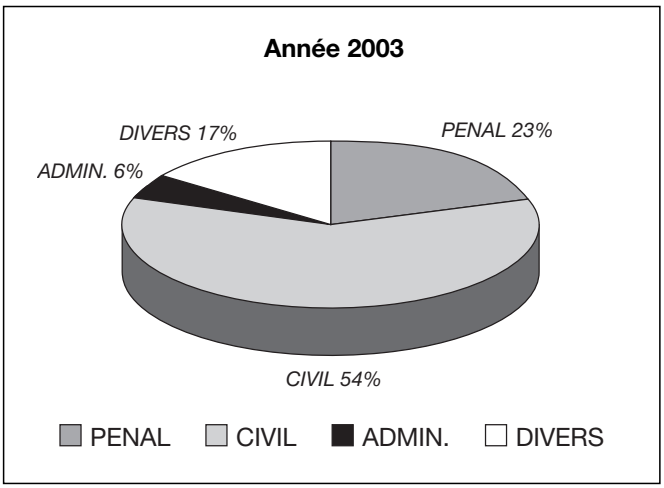

13.2.1.2 Statistiques globales du domaine pénal

	2001	2002	2003
Solde début	5'313	6'423	7'727
Entrées	18'851	20'947	20'967
TOTAL	**24'164**	**27'340**	**28'694**
Sorties	17'741	19'643	21'042
Solde fin	6'423	7'727	7'652

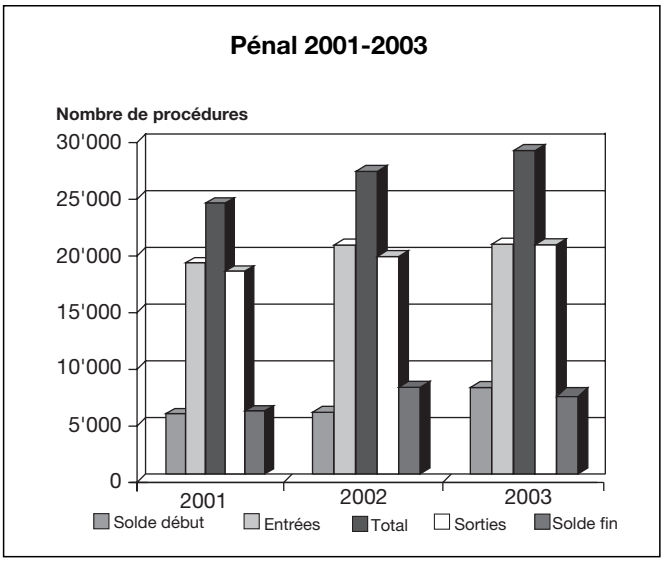

13.2.1.3 Statistiques globales du domaine civil

	2001	2002	2003
Solde début	28'274	30'873	32'852
Entrées	36'392	36'731	35'189
TOTAL	**64'666**	**67'604**	**68'041**
Sorties	33'793	35'340	* 45'053
Solde fin	30'073	32'262	22'988

* L'augmentation des sorties est due à l'épuration de nos bases de données concernant certaines successions dans lesquelles aucun acte de procédure n'a été sollicité; c'est ainsi que les dossiers de quelque 12'000 décès, enregistrés ces dernières années, ont été clôturés.

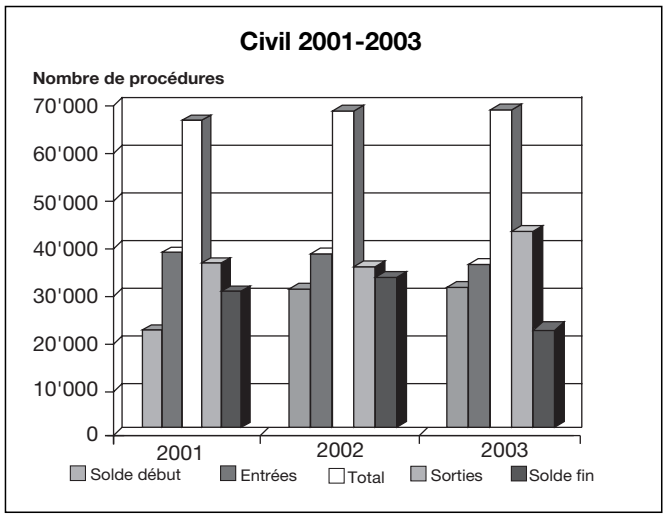

13.2.1.4 Statistiques globales du domaine administratif

Le domaine administratif comprend :

1. Le Tribunal administratif, auquel sont intégrés le Tribunal des conflits et les commissions diverses de nature administrative (CRUNI, LEX, CRPP, CRIP) rattachées au Tribunal administratif.
2. Le Tribunal cantonal des assurances sociales (TCAS) et le Tribunal arbitral depuis le 1er août 2004.
3. La Commission de surveillance des Offices des poursuites et faillites (CSO) depuis le 1er décembre 2002.
4. Les commissions en matière de constructions et d'installations diverses (LCI), d'impôts cantonaux, communaux et fédéraux et de police des étrangers, rattachées au Pouvoir judiciaire depuis le 15 juillet 2001.

	2001	2002	* 2003
Solde début	2'738	3'378	3'391
Entrées	3'742	3'626	3'865
TOTAL	**6'480**	**7'004**	**7'256**
Sorties	3'207	3'537	3'967
Solde fin	3'273	3'467	3'289

* Y compris la Commission de surveillance des offices des poursuites et des faillites et le Tribunal cantonal des assurances sociales.

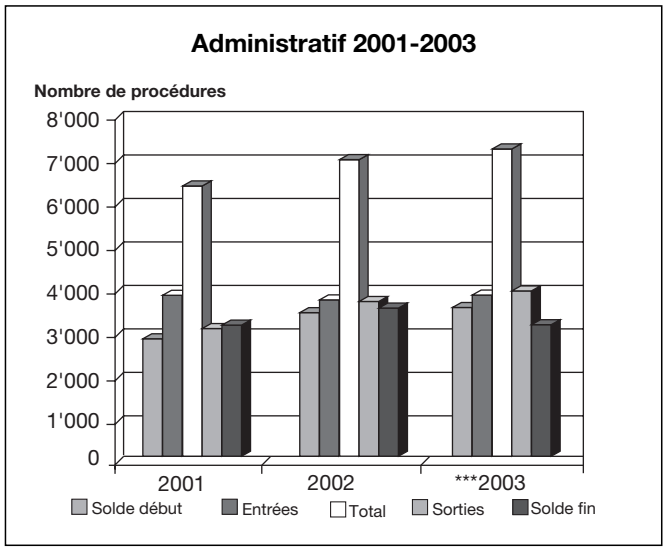

13.2.1.5 Statistiques globales divers et assistance juridique

Dans le domaine «divers» sont comprises les procédures de l'assistance juridique, les procédures spéciales du Parquet et les notifications d'actes judiciaires.

	2001	2002	2003
Solde début	10'342	11'320	12'310
Entrées	8'347	8'885	9'305
TOTAL	**18'689**	**20'205**	**21'615**
Sorties	7'369	7'895	8'483
Solde fin	11'320	12'310	13'132

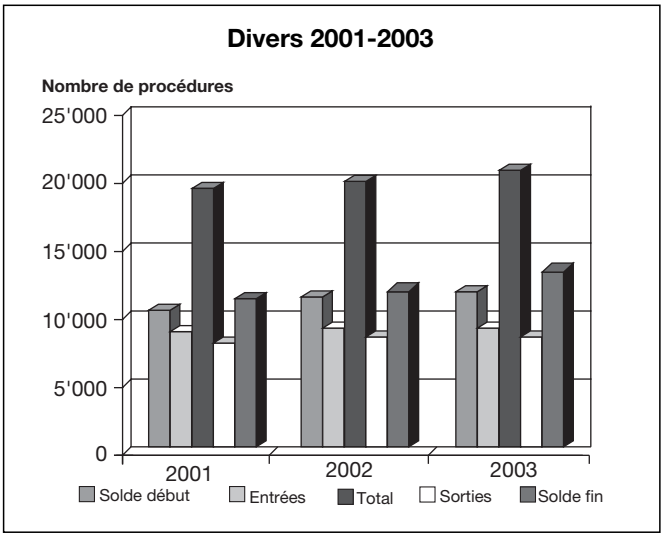

13.2.2 Approche par juridiction

13.2.2.1 La Cour de justice

13.2.2.1.1 Statistiques globales de la Cour

a) Statistiques de la Cour tous domaines confondus

	2001	2002	2003
Solde début	963	1'201	959
Entrées	3'477	3'249	2'780
TOTAL	**4'440**	**4'450**	**3'739**
Sorties	3'239	3'491	2'809
Solde fin	1'201	959	930

b) Civil

	2001	2002	2003
Solde début	741	926	761
Entrées	2'490	2'374	1'898
TOTAL	**3'231**	**3'300**	**2'659**
Sorties	2'305	2'539	1'934
Solde fin	926	761	725

c) Pénal

	2001	2002	2003
Solde début	222	275	198
Entrées	987	875	882
TOTAL	**1'209**	**1'150**	**1'080**
Sorties	934	952	875
Solde fin	275	198	205

13.2.2.1.2 La Présidence

a) Le Conseil supérieur de la magistrature

En 2003, le CSM s'est réuni onze fois; il a traité de deux enquêtes disciplinaires, examiné neuf dénonciations et six demandes de levée de secret de fonction. Deux séances ont été consacrées au contrôle de l'activité des juridictions. D'une manière générale, les magistrats traitent les procédures dans les délais souhaités, nonobstant la charge parfois lourde; le critère de célérité n'est au demeurant pas le seul à prendre en compte. Des outils d'analyse sont à l'étude pour déterminer les modalités d'avancement et la durée des procédures.

b) La Commission de taxation des honoraires d'avocats

	2001	2002	2003
Solde début	16	49	34
Entrées	120	108	115
TOTAL	**136**	**157**	**149**
Sorties	87	123	89
Solde fin	49	34	60

Le nombre des requêtes adressées à la commission demeure constant. Celui des requêtes «sorties» est en diminution. Cela est notamment dû au fait que moins de causes ont été appointées, dans l'optique de favoriser la conciliation.

c) Décisions sur recours en matière d'assistance juridique

	2001	2002	2003
Solde début	10	24	23
Entrées	135	144	164
TOTAL	**145**	**168**	**187**
Sorties	121	145	167
Solde fin	24	23	20

Le nombre des recours continue d'augmenter en 2003 de 20% par rapport à la moyenne 2001-2002. L'examen de ces recours devient plus complexe et la procédure y relative plus contraignante. Ce nonobstant, le nombre de recours «sortis» est lui aussi en augmentation.

13.2.2.1.3 La Chambre civile

	2001	2002	2003
Solde début	300	369	382
Entrées	587	629	617
TOTAL	**887**	**998**	**999**
Sorties	518	616	666
Solde fin	369	382	333

En 2003, la situation se stabilise; le nombre d'appels «sortis» est en nette augmentation.

13.2.2.1.4 La Chambre des affaires sommaires

	2001	2002	2003
Solde début	86	100	115
Entrées	545	567	539
TOTAL	**631**	**667**	**654**
Sorties	531	552	530
Solde fin	100	115	124

Le nombre des affaires est en constante augmentation, de même que leur complexité s'accroît, ce qui explique l'augmentation proportionnelle du nombre des affaires restant au rôle en fin d'exercice. A cela s'ajoute que la modification de la loi de procédure civile, entrée en vigueur le 12 juillet 2003, qui soumet, en appel, les affaires sommaires à une procédure écrite, induit un délai sensiblement plus long pour le traitement des dossiers, même si la Cour interprète restrictivement cette novelle, afin de respecter les exigences de célérité et de simplicité découlant du droit fédéral en la matière.

13.2.2.1.5 La Chambre d'appel des baux et loyers

	2001	2002	2003
Solde début	154	216	145
Entrées	287	200	190
TOTAL	**441**	**416**	**335**
Sorties	225	271	200
Solde fin	216	145	135

L'évolution du rôle de cette juridiction, depuis 2001, va dans le sens d'une diminution.

13.2.2.1.6 L'Autorité de surveillance

Autorité de recours des décisions du Conseil de surveillance psychiatrique

	2001	2002	2003
Solde début	3	0	4
Entrées	28	30	25
TOTAL	**31**	**30**	**29**
Sorties	31	26	26
Solde fin	0	4	3

Autorité de recours des décisions de la Justice de Paix

	2001	2002	2003
Solde début	2	0	3
Entrées	4	9	6
TOTAL	**6**	**9**	**9**
Sorties	6	6	6
Solde fin	0	3	3

Autorité de surveillance du registre du commerce

	2001	2002	2003
Solde début	0	0	0
Entrées	0	3	7
TOTAL	**0**	**3**	**7**
Sorties	0	3	4
Solde fin	0	0	3

Autorité de surveillance du registre foncier

	2001	2002	2003
Solde début	1	0	0
Entrées	1	2	3
TOTAL	**2**	**2**	**3**
Sorties	2	2	2
Solde fin	0	0	1

Mesures conservatoires ou provisionnelles

	2001	2002	2003
Solde début	2	3	7
Entrées	32	21	17
TOTAL	**34**	**24**	**24**
Sorties	31	17	18
Solde fin	3	7	6

Autorité de surveillance des tutelles

	2001	2002	2003
Solde début	32	25	17
Entrées	198	159	153
TOTAL	**230**	**184**	**170**
Sorties	205	167	148
Solde fin	25	17	22

Adoptions

	2001	2002	2003
Solde début	16	22	31
Entrées	55	60	62
TOTAL	**71**	**82**	**93**
Sorties	47	65	78
Solde fin	22	17	15

Remarque: Les affaires 2003 s'inscrivent encore durant l'année en cours, d'où la différence des chiffres.

13.2.2.2 La Cour d'assises, la Cour correctionnelle et la Chambre pénale

Le nombre des affaires devant la Chambre pénale est stable, voire en légère régression.

L'augmentation des audiences des Cours correctionnelles sans jury se confirme, parallèlement à la diminution des audiences de la Cour correctionnelle avec jury. Toutefois, le nombre d'affaires correctionnalisées, toutes compostions confondues, est en augmentation: 51 en 2001, 66 en 2002 et 67 en 2003.

Cour d'assises

	2001	2002	2003
Solde début	0	0	0
Entrées	26	13	13
TOTAL	**26**	**13**	**13**
Sorties	26	13	13
Solde fin	0	0	0

Cour correctionnelle avec jury

	2001	2002	2003
Solde début	0	0	0
Entrées	23	28	13
TOTAL	**23**	**28**	**13**
Sorties	23	28	13
Solde fin	0	0	0

Cour correctionnelle sans jury

	2001	2002	2003
Solde début	0	0	0
Entrées	28	38	54
TOTAL	**28**	**38**	**54**
Sorties	28	38	54
Solde fin	0	0	0

Chambre pénale

	2001	2002	2003
Solde début	104	96	75
Entrées	293	290	284
TOTAL	**397**	**386**	**359**
Sorties	301	311	262
Solde fin	96	75	97

	2001	2002	2003
Appels Tribunal de police	220	201	207

13.2.2.3 La Chambre d'accusation

Recours

	2001	2002	2003
Solde début	80	132	96
Entrées	516	420	422
TOTAL	**596**	**552**	**518**
Sorties	464	456	443
Solde fin	132	96	75

Autres opérations

	2001	2002	2003
Renvois devant la Cour correctionnelle siégeant **avec** le jury	26	25	12
Renvois devant la Cour correctionnelle siégeant **sans** le jury	22	38	41
Renvois devant la Cour d'assises	22	12	14
Renvois devant le Tribunal de police	0	0	0
Renvois de la procédure pénale devant le juge d'instruction	0	0	1
Renvois de la procédure pénale au Parquet du Procureur général	1	2	1
Ordonnances de non-lieu	15	8	6
Prolongations de détentions (Instruction et Parquet)	1'118	1'122	1'178
Prolongations du secret	0	6	13
Opposition à la prolongation du secret	0	0	0
Mises en liberté provisoires **sans** caution	78	57	47
Mises en liberté provisoires **avec** caution	23	28	36
Mises en liberté provisoires refusées	100	127	144
Ecoutes téléphoniques	447	397	375
TOTAL I	**1'852**	**1'822**	**1'868**
Recours entrés	516	420	422
TOTAL II	**2'368**	**2'242**	**2'290**

La simple lecture du tableau ci-dessus permet de faire les remarques suivantes:

1. Le nombre de recours est dans la moyenne, exception faite de 2001.
2. Il est sorti plus de recours qu'il n'en est entré.
3. Le nombre de renvois en jugement est stable.
4. Les prolongations de secret ont fortement augmenté.
5. Les demandes de mises en liberté ont tendance à augmenter.
6. Les écoutes téléphoniques ont assez fortement diminué depuis 2001.

13.2.2.4 La Cour de cassation

	2001	2002	2003
Solde début	38	47	27
Entrées	101	85	96
TOTAL	**139**	**132**	**123**
Sorties	92	105	90
Solde fin	47	27	33

La Cour de cassation a prononcé **59** arrêts, dont 10 sur demande en révision/interprétation, et a rendu 14 ordonnances d'irrecevabilité/de retrait du pourvoi, de renvoi à l'autorité de jugement ou à l'instruction, de suspension d'instruction, de maintien d'instruction suspendue ou de reprise d'instruction, soit au total **73** décisions.

Elle a admis 13 pourvois, en a rejeté 32 et en a déclaré 4 irrecevables.

Elle a admis 3 demandes en révision, 1 demande en interprétation et en a rejeté 6.

17 de ses décisions ont fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral (pourvoi en nullité et/ou recours de droit public).

L'autorité fédérale a statué sur 12 d'entre eux, à savoir respectivement 11 en défaveur du recourant et 1 en sa faveur.

Il est noté que 28 pourvois et 1 demande en révision ont été retirés.

Sur les **59** arrêts rendus:

- 3 ont concerné des infractions contre la vie;
- 7 l'intégrité corporelle;
- 21 l'intégrité sexuelle;
- 15 le patrimoine (y compris faux dans les titres);
- 6 ont concerné des infractions à la loi sur les stupéfiants (Lstup);
- 2 ont concerné des confiscations;
- 5 ont concerné des infractions diverses (violation d'obligation d'entretien, LCR, assistance éducative).

Dans 15 cas, le ou la prévenu(e) était de nationalité suisse, dans 44 cas, de nationalité étrangère.

Recours déposés

	2001	2002	2003
Cour d'assises	31	14	16
Cour correctionnelle avec jury	19	14	9
Cour correctionnelle sans jury	12	19	34
Chambre pénale	10	4	3
Tribunal de police	17	12	20
Tribunal de la Jeunesse	4	6	5
Chambre d'accusation	4	0	1
En révision	4	7	7
Renvoi du TF	4	9	1

Causes jugées

	2001	2002	2003
Recours admis	9	7	9
Recours partiellement admis	3	3	4
Recours rejetés	43	33	36
Recours retirés	20	41	28
Ordonnances d'irrecevabilité/ de retrait du pourvoi/ de renvoi à l'autorité de jugement ou à l'instruction/de suspension d'instruction/ de maintien d'instruction suspendue ou de reprise d'instruction	1	12	14
Révision/Interprétation: demandes admises	0	3	4
Révision : demandes rejetées	1	6	6
Révision : demandes retirées	0	0	1
Recours joints	2	0	0
Renvoi du TF	0	0	1

13.2.2.5 Le Tribunal administratif

Suite à l'entrée en fonction, le 1er août 2003, du Tribunal cantonal des assurances sociales (ci-après: le TCAS) – dont la création a été imposée par la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA) – le Tribunal administratif (ci-après: TA) n'est plus compétent s'agissant des litiges relatifs à l'assurance-maladie, l'assu-

rance-accident, l'assurance militaire et la prévoyance professionnelle. Le TCAS a également repris les compétences jusqu'alors attribuées à la Commission cantonale de recours en matière d'assurance-chômage (ci-après : la CRAC).

Dans ce cadre, il a par ailleurs été décidé de réunir ces deux juridictions dans un même lieu pour en faire le palais de la justice administrative. C'est ainsi que fin juillet, début août 2003, le TA a vu ses magistrats, son personnel et ses meubles déménager du 3, rue des Chaudronniers au 18, rue du Mont-Blanc. Les nouveaux locaux ont été officiellement inaugurés le 7 novembre 2003.

Conformément aux dispositions transitoires de la loi modifiant la loi sur l'organisation judiciaire du 14 novembre 2002, les causes introduites avant le 1er août 2003 et pendantes devant les Commissions cantonales de recours ont été transmises d'office au TCAS. En revanche, les causes pendantes devant le Tribunal administratif ainsi que devant la CRAC au 31 juillet 2003 sont instruites et jugées par ces juridictions.

213 nouvelles causes d'assurances sociales ont ainsi été reçues par le TA du 1er janvier au 31 juillet 2003. Quant à la CRAC, elle a reçu, pour cette même période, 69 nouvelles causes.

Statistiques globales

	2001	2002	2003
Solde début	574	588	622
Entrées	1'158	1'058	1'137
TOTAL	**1'732**	**1'646**	**1'759**
Sorties	1'144	1'024	1'048
Solde fin	588	622	711

	2001	2002	2003
Tribunal cantonal des assurances	210	230	213
Conseil d'Etat, Grand Conseil et Chancellerie	34	30	29
Département de l'économie, emploi et affaires extérieures	8	7	4
Département des finances	54	76	100
Département de l'instruction publique	30	26	43
Département de l'intérieur, agriculture, environnement et énergie	21	16	29
Département de justice et police et des transports / divers et LCR	512	378	432
Département des affaires militaires	14	5	5
Département de l'action sociale et de la santé	26	21	16
Département de l'aménagement, équipement et logement	174	161	181
Divers	68	108	75
Mesures de contrainte	7	6	10
TOTAUX	**1'158**	**1'058**	**1'137**

En 2003, le TA a tenu 2 audiences de plaidoirie, 520 audiences de comparution personnelle et/ou d'enquêtes (419 en 2002) et effectué 41 transports sur place (26 en 2002).

Parmi les recours entrés en 2003, ceux concernant les assurances sociales forment le 28,9% et ceux concernant la circulation routière le 21%.

Le nombre total de recours a augmenté de 10,4% (118 recours en plus) par rapport à 2002.

Dans le domaine des assurances sociales, cette augmentation résulte principalement d'une vague de recours interjetés à l'encontre des augmentations de primes en matière d'assurance-maladie (+ 51,9%). Pour le reste, on relèvera en particulier une augmentation des recours à l'encontre des décisions concernant les taxis, ainsi que les litiges en matière fiscale.

Parmi les recours jugés, 35,6% ont été rayés du rôle en raison du fait que le recours a été retiré ou est devenu sans objet. On compte 20,1% de recours admis ou partiellement admis. En assurances sociales, ce pourcentage est de 35%.

75 arrêts du TA rendus en 2003 ont fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral, soit le 9% des arrêts rendus en 2003 et 44 arrêts du TA, fonctionnant comme Tribunal cantonal des assurances, ont fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral des assurances, soit le 20% des arrêts rendus en 2003.

Au total, 11,3% de tous les arrêts rendus en 2003 par le TA ont fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral ou au Tribunal fédéral des assurances.

En 2003, le Tribunal fédéral et le Tribunal fédéral des assurances ont rendu 112 arrêts. Le Tribunal fédéral a admis 15 recours, partiellement admis 2, rejeté 33, déclaré irrecevables 14 et rayé du rôle 3. Le Tribunal fédéral des assurances a admis 12 recours, partiellement admis 1, rejeté 31, déclaré irrecevables 1 et n'en a pas rayé du rôle.

13.2.2.6 Autres juridictions rattachées au greffe du Tribunal administratif

13.2.2.6.1 Tribunal des conflits

En 2003, tout comme en 2002, le Tribunal des conflits n'a reçu aucun recours et n'en a pas jugé. Aucune cause n'est pendante à fin 2003.

13.2.2.6.2 Le Tribunal arbitral

En 2003, le Tribunal arbitral a reçu 3 recours et en a jugé 2. 12 causes sont pendantes à fin 2003. En 2002, le Tribunal arbitral a reçu 8 et en a jugé 6. En 2001, il en a reçu 7 et jugé 2.

13.2.2.6.3 Les Commissions diverses

Commission de recours de l'Université (CRUNI)

	2001	2002	2003
Solde début	19	21	23
Entrées	59	62	68
TOTAL	**78**	**83**	**91**
Sorties	57	60	61
Solde fin	21	23	30

Parmi les causes entrées en 2003, les parties intimées étaient dans 15 cas, la Faculté des sciences économiques et sociales (SES), dans 5 cas, la Faculté des

lettres, dans un cas, la Faculté des sciences, dans 4 cas, la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, dans 14 cas, l'Ecole de traduction et d'interprétation, dans 6 cas, la Faculté de droit, dans 17 cas, la division administrative et sociale des étudiants (13 exmatriculations et 4 taxes).

Au total, sur les 61 décisions rendues par la CRUNI, 3 ont fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral, lequel en a rejeté 2, déclaré irrecevable 1.

Commission de conciliation et d'estimation en matière d'expropriation (LEX)

En 2003, la LEX n'a reçu ni jugé aucun recours. Une cause est pendante à fin 2003. En 2002, la LEX n'a reçu aucune demande et en a jugé 2. En 2001, elle a reçu 1 demande et jugé 1.

Commission de recours des fonctionnaires de la police et de la prison (CRPP)

En 2003, la CRPP a reçu 1 recours et en a jugé 1. Aucune cause n'est pendante à fin 2003. En 2002, la CRPP a reçu 1 recours et en a jugé 1. En 2001, elle en a reçu 2 et en a jugé 1.

Commission de recours des fonctionnaires de l'enseignement public (CRIP)

En 2003, la CRIP a reçu 5 recours et en a jugé 3. 5 causes sont pendantes à fin 2003. En 2002, la CRIP a reçu 2 recours et en a jugés 4. En 2001, elle en a reçu 1 et en a jugé aucun. Elle a tenu 9 audiences en 2003.

Commission de recours en matière d'assurance-chômage (CRAC)

	2001	2002	2003
Solde début	38	25	38
Entrées	95	103	69
TOTAL	**133**	**128**	**107**
Sorties	108	90	80
Solde fin	25	38	27

En 2003, la CRAC a tenu 20 audiences de délibération Elle a admis 27 recours, partiellement admis 6, rejeté 30, déclaré irrecevables 4. 7 recours ont été retirés.

13.2.2.7 La Commission de surveillance des Offices des poursuites et des faillites (CSO)

	2001	2002	2003
Solde début	–	–	134
Entrées	–	–	594
TOTAL	**–**	**–**	**728**
Sorties	–	–	599
Solde fin	–	–	129

La Commission de surveillance des offices des poursuites et des faillites (ci-après: la CSO) est entrée en fonction le 1er décembre 2002 (cf. précédent compte rendu), prenant le relais de la Cour de justice, en tant qu'Autorité cantonale de surveillance de ces offices.

Elle s'est attachée à mettre sur pied une organisation devant lui permettre d'assumer à la fois sa charge de surveillance des organes de l'exécution forcée des dettes d'argent et sa fonction juridictionnelle de traitement des plaintes dirigées contres les décisions desdits organes.

Dans l'exercice de ses tâches générales de surveillance, la CSO a passé en revue les différents secteurs d'activités des offices; dans le cadre de visites sur le terrain, d'entretiens et d'auditions, elle a entrepris diverses actions et procédé à des contrôles de l'organisation et des activités des offices. Engageant un dialogue constructif et suivi avec les offices, elle a approfondi certains sujets spécifiques, importants pour le bon fonctionnement des offices, comme la notification des actes de poursuite, les saisies, la comptabilité, les émoluments, la tenue des registres, l'utilisation des formulaires prescrits, les archives, la comptabilité des faillites. Elle a posé aux offices des exigences quantitatives et qualitatives propres à les rapprocher progressivement des standards fixés par le législateur. Elle s'est tenue informée des mesures prises par les offices et leur direction dans la mise en œuvre de la réorganisation voulue par le législateur et elle a aussi concrétisé les normes qu'il avait édictées, notamment en matière de gérances légales. La CSO a engagé et mené une procédure disciplinaire. Elle a suivi l'état d'avancement des faillites liquidées par la cellule d'assainissement de l'office des faillites. La CSO a recensé les administrations spéciales, leur rappelant leurs obligations et s'assurant qu'elles les respectent, tout en s'enquérant des questions et difficultés qu'elles rencontrent.

Quant au volet juridictionnel de ses activités, consistant dans le traitement des plaintes, il sied de relever en 2003 une augmentation, de l'ordre de 23%, du nombre des entrées par rapport à l'année précédente. Celles-ci sont passées de 484 en 2002, à 594 en 2003. Les sorties ont néanmoins été en 2003 légèrement supérieures aux entrées.

13.2.2.8 Le Tribunal cantonal des assurances sociales

Le Tribunal cantonal des assurances sociales (ci-après le TCAS) – dont la création a été imposée par la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA) – est entré en fonction le 1er août 2003. Il est compétent pour tout le contentieux des assurances sociales qui était traité jusqu'au 31 juillet 2003 par la Commission cantonale de recours en matière d'assurance-vieillesse et survivants, d'assurance-invalidité, de prestations complémentaires, d'allocations pour perte de gain, de revenu minimum cantonal d'aide sociale et d'assurance maternité, la Commission cantonale de recours en matière d'allocations familiales (ci-après les Commissions cantonales de recours), le Tribunal administratif pour les litiges relatifs à l'assurance-maladie, l'assurance-accident, l'assurance militaire et la prévoyance professionnelle et la Commission cantonale de recours en matière d'assurance-chômage (ci-après CRAC).

Conformément aux dispositions transitoires de la loi modifiant la loi sur l'organisation judiciaire du 14 novembre 2002, les causes introduites avant le 1er août 2003 et pendantes devant les Commissions cantonales de recours ont été transmises d'office au Tribunal cantonal des assurances sociales. 902 causes pendantes devant les Commissions de recours ont ainsi été transmises au Tribunal cantonal des assurances sociales le 1er août 2003.

En revanche, les causes pendantes devant le Tribunal administratif ainsi que devant la CRAC au 31 juillet 2003 sont instruites et jugées par ces juridictions.

13.2.2.8.1 Statistiques globales des Commissions cantonales de recours en matière d'assurances sociales du 1er janvier au 31 juillet 2003

	2001	2002	2003
Solde début	821	999	1'046
Entrées	881	915	191
TOTAL	1'702	1'914	1'237
Sorties	* 703	* 868	** 335
Solde fin	999	1'046	902

* jugements notifiés (sans jugements incidents) + dossiers rayés du rôle
** jugements notifiés (sans les jugements incidents, ni les dossiers rayés du rôle)

L'entrée en vigueur de la LPGA, qui prévoit la voie de l'opposition auprès de l'assureur qui a rendu la décision, explique probablement l'importante diminution du nombre de recours. Il semble également que cette modification ait eu pour conséquence le report du dépôt des recours. Le point sera fait dans un an.

Recours interjetés auprès des Commissions cantonales de recours par domaine du 1er janvier au 31 juillet 2003

	2001	2002	2003
Assurance-vieillesse et survivants	338	313	39
Assurance-invalidité	300	334	88
Assurance perte de gains	3	4	0
Prestations complémentaires	34	34	39
Allocations familiales	187	199	24
Assurance-chômage (assujettissement et cotisation)	0	2	0
Revenu minimum cantonal d'aide sociale pour les chômeurs en fin de droits	12	11	0
Assurance-maternité cantonale	7	18	1
TOTAL	**881**	**915**	**191**

69 arrêts ont été rendus par le Tribunal fédéral des assurances en 2003, suite à des recours de droit administratif interjetés contre les jugements des Commissions cantonales de recours. Dans 47 cas, les jugements desdites Commissions ont été confirmés.

13.2.2.8.2 Statistiques globales du Tribunal cantonal des assurances sociales du 1er août au 31 décembre 2003

	2003
Dossiers Commissions de recours	902
Entrées TCAS	311
TOTAL	**1'213**
Sorties	322
Solde fin	891

Parmi les recours traités, 23,6% ont été admis totalement ou partiellement, 11,5% ont été déclarés irrecevables et 37% ont été rejetés. En outre, 23,6% des recours ont été rayés du rôle parce qu'ils avaient été retirés ou étaient devenus sans objet.

Le Tribunal cantonal des assurances sociales a admis 11 actions en responsabilité fondées sur l'article 52 LAVS. Il en a rejeté 6 et rayé du rôle 13, parce que les demandes étaient devenues sans objet ou avaient été retirées.

Recours/demandes introduits/es auprès du Tribunal cantonal des assurances sociales par domaine du 1er août au 31 décembre 2003

	2003
Assurance-vieillesse et survivants	41
Assurance-invalidité	80
Assurance perte de gains	0
Prestations complémentaires	14
Allocations familiales	12
Assurance-chômage	56
Revenu minimum cantonal d'aide sociale	4
Assurance-maternité cantonale	0
Assurance-maladie	33
Assurance-accident	31
Prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité	39
Assurance-militaire	1
TOTAL	**311**

13.2.2.8.3 Le Tribunal arbitral (dès le 1er août 2003)

Le greffe du Tribunal cantonal des assurances sociales assure également le greffe du Tribunal arbitral. Ce tribunal a reçu 2 dossiers entre le 1er août et le 31 décembre 2003, mais n'a pas encore rendu de jugement.

13.2.2.8.4 Les Commissions de recours en matière d'impôts cantonaux, communaux et fédéraux

	2001	2002	2003
Solde début	678	893	846
Entrées	734	570	774
TOTAL	**1'412**	**1'463**	**1'620**
Sorties	519	617	702
Solde fin	893	846	918

Distinction impôts cantonaux et impôts fédéraux

	Impôts cantonaux 2002	Impôts cantonaux 2003
Solde en cours d'instruction au 31.12	675	593
Recours enregistrés	462	575
TOTAL	**1'137**	**1'168**
Sorties	544	485
- Décisions rendues	214	256
- Recours retirés	330	229
Solde fin	593	683

	Impôts fédéraux 2002	Impôts fédéraux 2003
Solde en cours d'instruction au 31.12	218	253
Recours enregistrés	108	199
TOTAL	**326**	**452**
Sorties	73	217
- Décisions rendues	23	49
- Recours retirés	50	*168*
Solde fin	253	*235*

Le nombre des recours déposés et liquidés en 2003 n'a jamais été aussi élevé.

L'augmentation des causes entrées s'explique par l'application des nouvelles lois fiscales, en vigueur depuis le 1er janvier 2001. En effet, les premiers recours fondés sur le nouveau droit ne sont parvenus qu'en 2003. Dans le même temps, le nombre des recours liquidés est presque équivalent à celui des recours déposés.

La remarque faite l'année précédente, selon laquelle la complexité persistante des recours nécessite une multiplication des actes d'instruction, avec pour conséquence un temps plus long de rédaction des décisions, reste valable.

13.2.2.8.5 Commission de recours en matière de constructions et installations diverses (CCRC)

	2001	2002	2003
Solde début	301	435	436
Recours déposés	514	350	311
TOTAL	**815**	**785**	**747**
Recours traités	301	349	398
Solde fin	435	436	349

En 2003, le nombre de recours jugés ou retirés est largement supérieur au nombre des recours déposés, d'où une diminution importante du nombre des procédures pendantes au 31 décembre 2003 par rapport aux deux années précédentes.

Le détail des recours traités en 2003 se présente comme suit:

– 162 rayés du rôle ou devenus sans objet;
– 43 irrecevables;
– 125 rejetés;
- 68 admis totalement ou partiellement.

13.2.2.8.6 La Commission cantonale de recours en matière de police des étrangers (CCRPE)

	2001	2002	2003
Solde début	295	214	231
Recours déposés	290	310	327
TOTAL	**585**	**524**	**558**
Recours liquidés	371	293	342
Solde fin	214	231	216

Le nombre de nouvelles procédures a augmenté de 5,5% par rapport à l'année 2002.

Le nombre de procédures terminées est en hausse de 16,7% par rapport à l'année précédente, ce qui a permis de réduire le nombre de procédures en cours de 6,5% sur une période d'une année. A titre de comparaison, à fin 2002, le solde des dossiers en cours était en hausse de 7.9% par rapport à l'année 2001.

La Commission a été saisie de 36 recours concernant des décisions de l'Office de la main-d'œuvre étrangère (art. 3, al. 3 - F 2 10).

Les recours déclarés irrecevables ont représenté 12,3% du total des décisions rendues.

Statistiques des mesures de contraintes

	2001	2002	2003
Assignations territoriales	125	194	44
Ordres de mise en détention	15	13	26
Caducités	3	0	4
Relaxe	1	0	0
Renvoi	0	1	0
TOTAL	**144**	**208**	**74**

Statistiques détaillées des mesures de contraintes pour 2003

	Confirmées	**Annulées**	**Total**
Assignations cantonales	17	4	21
Assignations locales	22	3	25
Ordres de mise en détention	22	4	26
Demande de mise en liberté	0	2	2
TOTAL	61	13	**74**

Le nombre des nouvelles affaires est en baisse de 64,4% par rapport à l'année 2002.

Cette situation est due à l'entrée en vigueur, au mois de mai 2002, de nouvelles dispositions légales abrogeant l'automatisme du contrôle judiciaire des mesures d'assignation territoriale. L'année 2003 a été la première année soumise entièrement à ce nouveau régime.

Le nombre des ordres de mise en détention examinés est en hausse de 100% par rapport à l'année 2002. Dans 84,6% des cas, la Commission a confirmé la détention du recourant; à titre de comparaison, au cours de l'année 2002, tous les ordres de détention frappés d'un recours avaient été confirmés.

Deux demandes de levée de détention ont été soumises à la Commission qui les a rejetées.

43 audiences ont été tenues en 2003, soit une baisse de 29,5% (18) par rapport à l'année 2002.

13.2.2.8.7 La Commission du barreau

Les activités de la commission sont les suivantes:

– Autorité cantonale de surveillance des avocats, conformément à l'article 14 de la loi fédérale sur la libre circulation des avocats (LLCA)
– Tenue des registres des avocats, avocats stagiaires, ainsi que des avocats ressortissants des pays de l'UE/AELE et autorisés à pratiquer leur profession de

façon permanente en Suisse, en vertu des articles 27 et suivants LLCA.

– Tenue du registre des clercs (article 6 de la loi genevoise sur la profession d'avocat, ci-après LPAv)

Durant l'année 2003, la Commission a tenu 10 séances plénières et le bureau a siégé à une dizaine de reprises.

86 nouveaux dossiers ont été inscrits au rôle, d'office ou sur dénonciation, soit une augmentation de quelque 32% par rapport à l'année 2002.

La Commission a tenu 5 audiences de comparution personnelle et d'enquêtes et procédé à 2 transports sur place.

Elle a prononcé 5 sanctions, conformément à l'article 17 LLCA, soit 4 avertissements et 1 blâme.

En application de l'article 8 alinéa 1 lettre b LLCA (condamnation pénale pour des faits incompatibles avec l'exercice de la profession), la Commission a prononcé une radiation non volontaire du registre des avocats.

La Commission a procédé au classement de 48 procédures inscrites au rôle, 7 d'entre elles faisant l'objet d'une décision de classement motivé.

4 demandes de levée du secret professionnel ont été soumises à la Commission, laquelle en a accordé 2 (article 12 LPAv).

Sur 10 demandes de prolongation de stage ou demande de réinscription au registre des avocats stagiaires, 8 ont fait l'objet d'une décision positive (article 28 LPAv).

Enfin, la Commission a nommé 2 suppléants, suite au décès d'avocats inscrits au registre (article 9 LPAv).

La jurisprudence de la Commission du barreau, portant sur la période 1998-2002, a été publiée dans la Semaine Judiciaire 2003 II p. 245 et ss.

13.2.2.9 Le Tribunal de première instance

	2001	2002	2003
Total des causes civiles entrées	17'388	17'744	16'222

Le nombre total des affaires nouvelles reçues par le Tribunal de première instance, en diminution sensible par rapport aux deux années précédentes, peut donner l'impression d'une baisse de la charge de travail pour le Tribunal alors qu'en réalité, celle-ci est en augmentation.

En effet, cette baisse (de -1'522 par rapport à 2002) provient d'une diminution du nombre des causes sommaires (de -2'193 par rapport à 2002), dont il est rappelé qu'elles ne représentent pas une charge de travail lourde en comparaison des autres procédures, en particulier des affaires ordinaires et accélérées, qui constituent l'essentiel de l'activité des juges des chambres civiles et du greffe et qui sont en hausse régulière.

Procédures ordinaires et accélérées, ainsi que sur incident

Ces procédures connaissent donc une nouvelle augmentation (+59 dossiers, soit +1,6% par rapport à 2002), qui fait suite à des hausses successives importantes les années précédentes (284 causes de plus en 2003 par rapport à 2001, soit une augmentation de 8,3%; 500 de plus qu'en 2000, soit une augmentation de 15,6%).

Ces chiffres confirment que la charge de travail du tribunal augmente d'année en année.

Le nombre des chambres civiles n'ayant pas été augmenté depuis 1999, la charge de chacune d'elle s'accroît ainsi régulièrement. L'effectif des secrétaires-juristes a certes été augmenté ces dernières années, ce qui permet de décharger les magistrats d'une partie des tâches de rédaction. Cette évolution – bienvenue au demeurant – ne compense toutefois que partiellement l'accroissement de la masse de travail.

D'autre part, la modification de la loi de procédure civile votée par le Grand Conseil le 16 avril 2003 et entrée en vigueur le 12 juillet 2003, engendre une charge de travail supplémentaire considérable pour le greffe dont l'effectif est, en l'état, d'ores et déjà insuffisant pour faire face à l'ampleur croissante de ses tâches.

	2001	2002	2003
Solde début	2'737	2'733	2'758
Entrées	3'424	3'649	3'708
TOTAL	**6'161**	**6'382**	**6'466**
Sorties	3'428	3'624	3'670
Solde fin	2'733	2'758	2'796
Jugements sur incident	188	175	151

Affaires de famille

Le nombre de divorces prononcés est stable depuis plusieurs années, après quelques fluctuations liées à l'introduction du nouveau droit du divorce (il faut cependant s'attendre à une importante vague de procédures en divorce dans les mois qui suivront l'entrée en vigueur, le 1er juin 2004, de la modification de l'article 114 du code de procédure civile prévoyant la réduction de quatre à deux ans de la durée minimale de vie séparée permettant de demander le divorce).

L'élément le plus marquant ces dernières années, dans le domaine du droit de la famille, est cependant l'explosion du nombre des mesures protectrices de l'union conjugale. Comme déjà indiqué dans le compte rendu de l'année précédente, les parties utilisent cette procédure comme succédané de celle du divorce dont elles veulent éviter les lenteurs. De plus, les parties requièrent de plus en plus souvent, dans le cadre de ce type de procédures, des mesures probatoires telles qu'expertises familiales ou auditions d'enfants, ce qui alourdit d'autant la tâche du tribunal.

	2001	2002	2003
Divorces prononcés	1'150	1'118	1'125
Divorces refusés	17	9	8
Séparations de corps prononcées	56	39	24
Annulations de mariage prononcées	2	3	0
Jugements sur mesures provisoires	214	181	140
Jugements sur mesures préprovisoires	302	325	343
Jugements sur mesures protectrices de l'union conjugale	513	658	833

Procédures sommaires

Comme indiqué en introduction, une baisse spectaculaire de la masse d'affaires nouvelles est observée par rapport à l'année précédente (-24,7%).

Encore une fois, ce ne sont pas ces procédures (essentiellement des demandes de mainlevée d'opposition à poursuite, traitées lors d'audiences collectives) qui occu-

pent le plus les juges. L'impact de cette diminution n'est donc pas d'une grande importance pour la charge de travail du tribunal.

	2001	2002	2003
Solde début	1'651	1'635	1'471
Entrées	8'993	8'861	6'668
TOTAL	**10'644**	**10'496**	**8'139**
Sorties	9'009	9'025	7'075
Solde fin	1'635	1'471	1'064

Conciliations ordinaires

Les entrées en conciliation sont une nouvelle fois en augmentation (de 13,6%) par rapport à l'année précédente.

On peut y voir le signe d'un regain d'intérêt de la part des demandeurs pour une tentative de règlement amiable du différend, ce malgré que la proportion de causes conciliées demeure très faible (28 causes conciliées en tout en 2003, pour 731 non conciliées).

	2001	2002	2003
Solde début	784	683	722
Entrées	804	872	991
TOTAL	**1'588**	**1'555**	**1'713**
Sorties	905	833	828
Solde fin	683	722	885
Affaires conciliées	32	32	28

Chambre commerciale

Contrairement aux affaires sommaires «ordinaires», celles relevant de l'activité de la chambre commerciale (soit principalement les procédures relatives aux faillites) connaissent une augmentation sensible, soit 16,6% par rapport à 2002. La cause en est bien évidemment la conjoncture économique défavorable durant l'année écoulée.

Les jugements de faillite sont en revanche en légère régression (-5%) par rapport aux deux années précédentes. Une explication possible à ce paradoxe : la propension croissante des débiteurs à attendre le dernier moment, en l'occurrence l'imminence du prononcé de la faillite, pour s'acquitter des montants dus.

	2001	2002	2003
Solde début	529	613	454
Entrées	3'311	3'292	3'840
TOTAL	**3'840**	**3'905**	**4'294**
Sorties	3'227	3'451	3'728
Solde fin	613	454	566

Faillites prononcées

	2001	2002	2003
Faillites 166, 188, 190, 191, 192 et 193 LP	1'272	1'272	1'208

Présidence

Relative stabilité dans ce domaine, avec une poussée des prononcés de séquestres compensée par une baisse, après plusieurs années de hausse, des oppositions à séquestre.

	2001	2002	2003
Mesures provisionnelles	326	324	301
Ordonnances de séquestre	366	363	400
Oppositions à séquestre	130	181	149
Causes gracieuses	95	105	96

Commissions rogatoires

Stabilité également en ce qui concerne ces procédures, exécutées à la demande d'autorités judiciaires étrangères ou d'autres cantons.

	2001	2002	2003
Commissions rogatoires	65	75	69

13.2.2.10 Le Tribunal de police

Statistiques globales

	2001	2002	2003
Solde début	645	609	571
Entrées	2'037	1'813	* 2'350
TOTAL	**2'682**	**2'422**	2'931
Sorties	2'073	1'851	1'992
Solde fin	609	571	928

* y compris les 280 nouveaux dossiers enregistrés en 2002 et transmis au TP début février 2003 (cf. rapport annuel 2002).

L'année 2003 a été marquée par l'élection attendue d'un juge supplémentaire pour le Tribunal de police, passant, dès le 1er septembre, de 4 à 6 chambres à mi-charge et de 8 à 12 audiences par semaine au minimum.

Le nombre de nouvelles affaires attribuées au Tribunal de police en 2003 a sensiblement augmenté, conséquence différée de la nette augmentation des nouvelles affaires pénales enregistrées par le Ministère public en 2002.

Le nombre de dossiers complexes continue de croître de façon encore plus rapide que le nombre de nouvelles affaires, comme le démontre l'augmentation régulière du nombre de classeurs fédéraux contenant les pièces jointes aux dossiers (jusqu'à 500 pages par classeur), soit 140 classeurs en 2001 (+16% par rapport à l'année précédente), 170 en 2002 (+21%) et 215 en 2003 (+26%).

13.2.2.11 La Juridiction des baux et loyers

13.2.2.11.1 La Commission de conciliation en matière de baux et loyers

13.2.2.11.1.a Section des conciliations

	2001	2002	2003
Solde début	2'367	2'262	1'808
Entrées	5'546	5'199	5'326
TOTAL	**7'913**	**7'461**	**7'134**
Sorties	5'651	5'653	5'071
Solde fin	2'262	1'808	2'063

Le nombre de nouveaux dossiers entrés a légèrement augmenté en 2003 par rapport à 2002 (+2,44%). Depuis 1997, ce nombre tend à se stabiliser au-dessus des 5'000. Le solde au rôle à la fin de la période est revenu au-dessus de 2'000 dossiers.

La progression des nouvelles affaires est figurée ci-dessous:

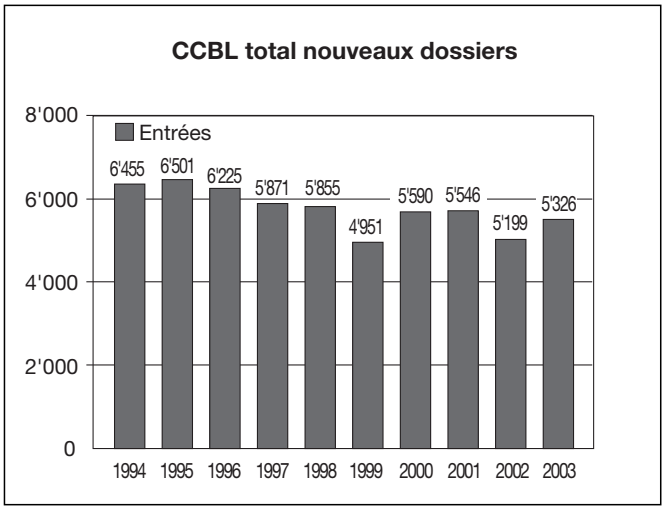

Le nombre de nouveaux dossiers est resté relativement stable ces cinq dernières années.

L'évolution du nombre de nouveaux dossiers par matière est la suivante:

	2001	2002	2003
Dossiers B	961	1'173	1'061
Dossiers L	1'761	1'406	1'462
Dossiers CG	270	208	187
Dossiers D	1'013	829	692
Dossiers E	1'409	1'478	1'759
Dossiers L77	132	105	165

Note: B = contestation de congé par le locataire; L = fixation du loyer; CG = validation de consignation; D = divers; E = évacuation pour défaut de paiement du loyer; L77 = requête amiable.

Par rapport à 2002, les procédures en contestation de congé par le locataire (dossiers B) accusent une légère diminution (-9,55%), tout comme les validations de consignation (dossiers CG: -10,1%) et les divers (dossiers D: -16,5%). Ces deux derniers types de dossiers sont en baisse constante depuis plusieurs années. En revanche, les procédures en fixation de loyer sont en légère hausse (dossiers L: +4%). La plus forte progression est relevée pour les procédures en évacuation pour défaut de paiement du loyer (dossiers E: +19%).

Le *taux de conciliation* (calculé en prenant le nombre d'affaires conciliées + les affaires retirées en audience par rapport aux affaires conciliées + les affaires retirées en audience + les affaires non conciliées + les décisions) est aussi en progression: 38,75% en 2003, contre 35,48% en 2002, et 35% en 2001.

En 2003, le taux de conciliation par matière a été le suivant: dossiers B: 45,7%, dossiers CG : 38,5%, dossiers D : 23,2%, dossiers E: 15,8%, dossiers L: 61,1%, dossiers L77: 95,5%.

13.2.2.11.1.b Section des décisions

Après la forte augmentation enregistrée en 2001 (+44% par rapport à l'année précédente), le nombre de décisions rendues par la Commission de conciliation a amorcé une pente descendante: –24% en 2002 et –27,7% en 2003. Pour cette année, les décisions sont au nombre de 235 (dont 191 en matière de congé et 44 en matière de consignation de loyer). Sur ce chiffre, 124 ont fait l'objet d'une procédure de recours au Tribunal des baux et loyers (106 en matière de congé et 18 en matière de consignation de loyer).

Cette progression est figurée ci-dessous:

13.2.2.11.1.c Section des affaires sociales

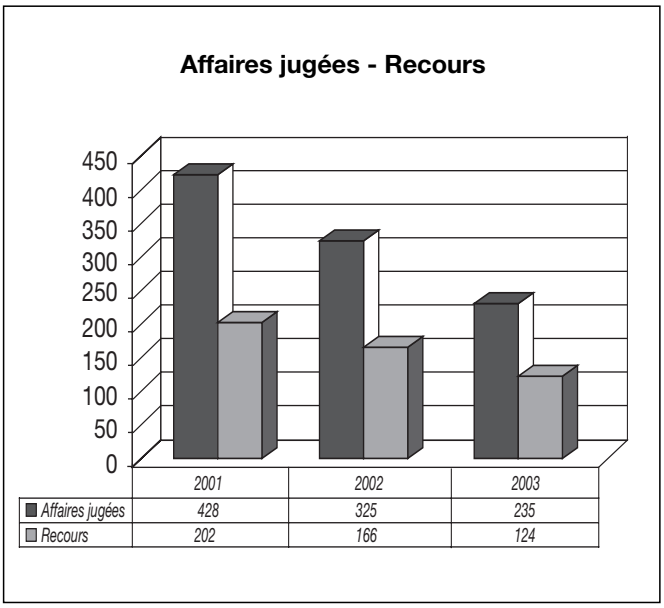

Le groupe de travail créé en 2002 pour améliorer le fonctionnement de la section des affaires sociales a rédigé des propositions concrètes qu'il a soumises le 7 mai 2002 au Conseil d'Etat et au Grand Conseil. Au moment de la rédaction de ce compte rendu, les autorités compétentes n'avaient toujours pas pris de décision définitive, de sorte que les activités prévues par le projet n'ont pas encore pu être mises en œuvre.

13.2.2.11.2 Le Tribunal des baux et loyers

Statistiques globales

	2001	2002	2003
Solde début	1'415	1'576	1'751
Entrées	2'351	2'569	2'211
TOTAL	**3'766**	**4'145**	**3'962**
Sorties	2'190	2'394	2'419
Solde fin	1'576	1'751	1'543

Après avoir atteint des chiffres records en 2000 et en 2002, le nombre de nouveaux dossiers inscrits au rôle en 2003 est en diminution de 15% par rapport à 2002. Il se situe dans la moyenne annuelle des 13 dernières années, qui est d'environ 2'200 nouveaux dossiers.

La progression des affaires est figurée ci-dessous :

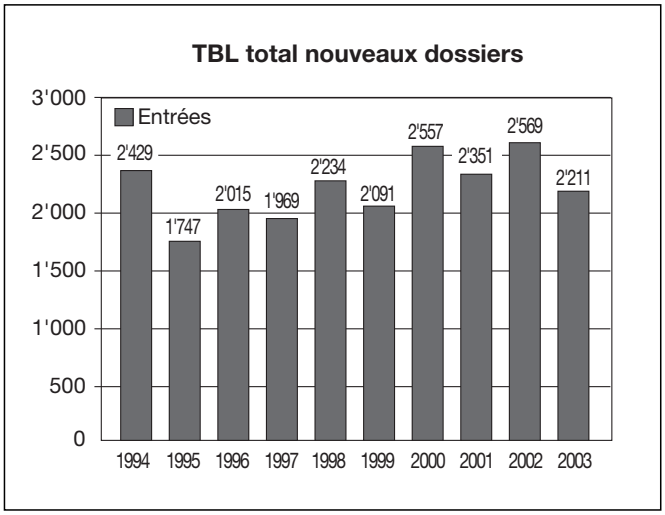

L'évolution du nombre de nouveaux dossiers par matière est la suivante :

a) Baux (contestations de congé par le locataire)

	2001	2002	2003
Solde début	121	222	350
Entrées	249	333	223
TOTAL	**370**	**555**	**573**
Sorties	148	205	306
Solde fin	222	350	267

b) Loyers (fixations du loyer initial, hausses, baisses)

	2001	2002	2003
Solde début	505	377	362
Entrées	335	376	343
TOTAL	**840**	**753**	**705**
Sorties	463	391	367
Solde fin	377	362	338

c) Evacuations (pour défaut de paiement)

	2001	2002	2003
Solde début	186	208	204
Entrées	994	1'080	1'050
TOTAL	**1'180**	**1'288**	**1'254**
Sorties	972	1'084	1'021
Solde fin	208	204	233

d) Oppositions aux jugements d'évacuation (pour défaut de paiement)

	2001	2002	2003
Solde début	6	6	11
Entrées	68	52	72
TOTAL	**74**	**58**	**83**
Sorties	68	47	71
Solde fin	6	11	12

e) Divers (recours, demandes en paiement, évacuations ordinaires, consignations…)

	2001	2002	2003
Solde début	592	762	820
Entrées	685	688	461
TOTAL	**1'277**	**1'450**	**1'281**
Sorties	515	630	600
Solde fin	762	820	681

La diminution du nombre de nouvelles procédures est particulièrement sensible en matière de contestation de congé par le locataire et de dossiers divers (-33% environ par rapport à la période précédente). Elle l'est nettement moins en matière de fixation de loyers (-8,8%) et d'évacuations pour défaut de paiement (-2,8%). Par contre, les oppositions aux jugements d'évacuation pour défaut de paiement sont en nette augmentation (+38,5%). Il convient cependant de relever que l'année 2002 a constitué un record sur le plan de la progression des affaires nouvelles, de sorte que, dans l'ensemble, le nombre de dossiers reste élevé malgré la diminution constatée en 2003.

13.2.2.12 La Juridiction des prud'hommes

Statistiques globales

	2001	2002	2003
Solde début	687	934	1'091
Entrées	1'225	1'698	1'756
TOTAL	**1'912**	**2'632**	**2'847**
Sorties	978	1'541	1'669
Solde fin	934	1'091	1'178

1'756 entrées nouvelles ont été enregistrées devant la Juridiction des prud'hommes en 2003, contre 1'698 en 2002. Il s'agit d'une légère augmentation de +3,4% du nombre de nouveaux dossiers, mais qui doit être prise en considération avec celle constatée en 2002, laquelle s'est élevée à +38,6%. Dès lors, nous pouvons affirmer que la situation s'est plus ou moins stabilisée depuis 2002, mais il ne faut pas perdre de vue que depuis 2001, l'augmentation de dossiers s'élève à 43,34%.

En relation avec cette augmentation des nouveaux dossiers, il convient de relever que l'engagement du personnel et des gains notables de productivité ont permis de ne pas gonfler exagérément les retards pris dans le traitement des affaires. Le solde des affaires non encore traitées au 31 décembre 2003 n'augmente ainsi que de 10,29% contre 11,3% au 31 décembre 2002.

La répartition du nombre de causes entre groupes professionnels connaît d'importantes différences.

Les groupes les plus chargés (groupes 5, 4 et 3) comptent en effet presque le double de causes nouvelles que les groupes 1 et 2.

a) Conciliation

En 2003, 1'691 causes ont été inscrites en conciliation, dont 338 reportées de 2002.

1'348 causes sont sorties du rôle de la conciliation par transactions, jugements, retraits, radiations et renvois aux tribunaux.

Le taux des affaires conciliées est de 20,84% (soit 281 causes conciliées). Ce résultat est en constante augmentation (18,08% en 2002, 17,44% en 2001).

15 causes ont été jugées (12 en 2002). En outre, il convient de relever que 232 causes (289 en 2002) ont été retirées/rayées ou jointes en 2003, ce qui représente 17,21%.

En résumé, sur 1'348 causes sorties du rôle de la conciliation en 2003, 528 en sont définitivement sorties, soit 39,17%.

820 causes ont été renvoyées devant les tribunaux et aucune cause n'a été renvoyée directement à la Cour d'appel en vertu de l'art. 27 LJP (0 en 2002 et 2001). 343 causes sont reportées à l'année suivante, contre 328 en 2002.

1'310 audiences de conciliation auront été tenues en 2003 contre 1'240 en 2002.

	2001	2002	2003
Solde début	218	260	338
Entrées	1'200	1'346	1'353
TOTAL	**1'418**	**1'606**	**1'691**
Sorties	1'158	1'288	1'348
Solde fin	260	338	343

b) Tribunaux

En 2003, 1'434 causes ont été inscrites aux rôles des tribunaux des prud'hommes (1'296 en 2002 et 1'189 en 2001), dont 560 reportées de 2002.

817 causes sont sorties des rôles des tribunaux en 2003 (736 en 2002), dont 72 par conciliation ou jugement-accord (soit 8,81% en 2003 contre 9,5% en 2002 et 10,27% en 2001).

Les tribunaux ont rendu en 2003 120 ordonnances préparatoires (127 en 2002), 479 jugements contradictoires au fond (473 en 2002), 100 jugements par défaut (127 en 2002) et 5 jugements incidents (5 en 2002).

166 causes ont été retirées, rayées ou sont sorties par jonction (112 en 2002).

Le taux des appels interjetés contre les jugements des tribunaux a très fortement chuté (-9,42%). En effet, 163 appels ont été interjetés, ce qui représente 33,67% des jugements contradictoires et sur incidents rendus en 2003 (en 2002, 206 appels avaient été interjetés, ce qui représentait 43,09%). Les efforts de recrutement, de formation et d'encadrement des greffiers auxiliaires, lesquels rédigent, sous l'autorité du tribunal, les jugements, expliquent certainement en partie cette évolution favorable.

617 causes sont reportées à l'année suivante (560 en 2002), dont 61 sont suspendues (52 en 2002).

Les tribunaux ont tenu 881 audiences (852 en 2002 et 754 en 2001), soit une augmentation de 16,8% depuis 2001.

	2001	2002	2003
Solde début	374	517	560
Entrées	815	779	874
TOTAL	**1'189**	**1'296**	**1'434**
Sorties	672	736	817
Solde fin	517	560	617

c) Cour d'appel

En 2003, 353 causes ont été inscrites au rôle de la Cour d'appel (363 en 2002), dont 190 reportées de 2002 (157 en 2002).

160 causes sont sorties du rôle (173 en 2002), dont 10 par conciliation ou arrêt-accord, comme en 2002, ce qui représente 6,25% des causes (5,18% en 2002).

En 2003, ont été rendus 125 arrêts contradictoires (158 en 2002), 6 arrêts incidents (1 en 2002), 14 ordonnances préparatoires (11 en 2002) et 17 appels ont été radiés, retirés ou sortis par jonction (6 en 2002). 8 appels ont été déclarés irrecevables.

Sur 125 arrêts contradictoires au fond, 44,8% ont été confirmés (37,59% en 2002), 18,4% ont été partiellement confirmés (contre 36,84% en 2002) et 36,8% totalement réformés (25,56% en 2002).

193 causes sont reportées à l'année suivante contre 190 en 2002.

La Cour d'appel aura tenu 177 audiences en 2003, contre 178 en 2002.

	2001	2002	2003
Solde début	95	157	190
Entrées	261	206	163
TOTAL	**356**	**363**	**353**
Sorties	199	173	160
Solde fin	157	190	193

d) Tribunal fédéral

En 2003, 15 *recours en réforme* ont été interjetés devant le Tribunal fédéral, contre 25 en 2002.

Le Tribunal fédéral a rejeté 6 recours (8 en 2002), en a admis partiellement 1 comme en 2002 et déclaré irrecevables 3 autres (6 en 2002). Un recours en réforme a été retiré. 4 recours en réforme sont reportés à 2004.

En 2003, 11 *recours de droit public* ont été interjetés devant le Tribunal fédéral (16 en 2002).

Le Tribunal fédéral a admis 1 recours de droit public, en a rejeté 4 et déclaré 1 irrecevable. 1 recours a été retiré et 4 autres sont reportés à 2004.

En 2003, 1 *recours en nullité* a été interjeté devant le Tribunal fédéral lequel a été déclaré irrecevable.

e) Commission de conciliation en matière d'égalité entre femmes et hommes dans les rapports de travail /CCEg).

En 2003, 21 causes ont été inscrites au rôle de la Commission, dont 1 reportée de 2002, contre 14 en 2002.

Sur les 20 nouvelles causes inscrites, une seule relevait du droit public et a été renvoyée au Tribunal administratif. 2 causes ont été conciliées (4 en 2002) et 18 renvoyées au Tribunal des prud'hommes.

	2001	2002	2003
Solde début	0	1	1
Entrées	9	14	20
TOTAL	**9**	**15**	**21**
Sorties	8	14	21
Solde fin	1	1	0

13.2.2.13 Le Tribunal tutélaire

	2001	2002	2003
Dossiers ouverts	1'955	1'960	2'023
Mesures prises	3'471	3'958	4'154
Mesures levées	1'166	1'361	1'405

Le nombre de nouveaux dossiers a augmenté de 3% et les mesures prises ont encore augmenté de 5% par rapport à 2002 qui avait déjà connu une augmentation exceptionnelle de 14% par rapport à 2001. Le nombre de dossiers en cours au 31 décembre 2003 était de 6'191.

Les procédures en attribution de l'autorité parentale conjointe restent stables. En revanche, les procédures portant sur la modification des relations personnelles ont augmenté de 188 en 2002 à 208 en 2003, soit d'environ 11%.

16 mesures de privation de liberté à des fins d'assistance ont été prononcées pour des personnes majeures en 2003 contre 13 en 2002 et 3 pour des enfants mineurs en 2003 contre 6 en 2002. Des levées de mesures d'interdiction ont été prononcées en 2003: 2 pour des personnes majeures et 7 pour des personnes mineures. 15 requêtes ont été refusées.

	2001	2002	2003
Nominations de tuteurs (majeurs et mineurs)	255	348	258
Nominations de curateurs (majeurs et mineurs)	1'167	1'268	1'383
Retraits de garde	38	41	55

Pour les personnes majeures, après une augmentation extraordinaire du nombre de curatelles (26%) et de tutelles (69%) en 2002, une diminution de, respectivement, 8,5% pour les curatelles et de 33% pour les tutelles, a été constatée en 2003. En 2 ans, le nombre de curatelles pour des personnes majeures a augmenté en moyenne de 11% et le nombre de tutelles pour ces mêmes personnes a augmenté en moyenne de 27%.

Pour les personnes mineures, les tutelles prononcées sont stables par rapport à 2002, qui, pour mémoire, avait connu une augmentation de 30%. Les curatelles ont en revanche augmenté de 21%. Cette augmentation est principalement due à la forte progression des curatelles de surveillance de relations personnelles entre les parents et le mineur qui ont augmenté de 50% par rapport à 2002.

13.2.2.14 La Justice de Paix

Dossiers successoraux

	2001	2002	2003
Décès enregistrés	3'294	3'261	3'462
Testaments déposés	817	909	988
Répudiations	1'586	1'455	1'593
Faillites requises	517	480	468
Dossiers successoraux	197	172	261

Le nombre de décès enregistrés a augmenté de 6 % par rapport à 2002.

Conciliations obligatoires

	2001	2002	2003
Solde début	362	438	373
Entrées	2'276	1'975	2'282
TOTAL	**2'638**	**2'413**	**2'655**
Sorties	2'200	2'040	2'055
Solde fin	438	373	600

Le nombre de requêtes déposées à la Justice de paix a augmenté de 16% par rapport à 2002, alors que depuis 1996, une diminution progressive notoire était constatée. Le nombre de requêtes déposées en 2003 est proche de celui de 2001.

Sur les 2'184 affaires convoquées, 189 ont pu être conciliées.

L'autorisation d'introduire a été accordée dans 347 procédures. Sur ces 347 affaires non conciliées, 131 ont été introduites par devant le Tribunal de première instance, soit 37,8%, alors que 31,5% des affaires non conciliées avaient été introduites en 2002 et 40,5% en 2001.

1'286 jugements ont été rendus, dont 1'157 par défaut.

Conciliations volontaires

	2001	2002	2003
Solde début	14	2	3
Entrées	5	8	5
TOTAL	**19**	**10**	**8**
Sorties	17	7	6
Solde fin	2	3	2

Le nombre total de demandes de conciliations volontaires fondées sur l'article 9 LOJ ne cesse de diminuer.

Aucune conciliation opérée par les maires et les adjoints des communes, en vertu de l'article 152 LOJ, n'a été signalée au greffe de la Justice de paix.

Affaires médicales (article 11A LOJ)

	2001	2002	2003
Solde début	10	5	5
Entrées	6	8	4
TOTAL	**16**	**13**	**9**
Sorties	11	8	3
Solde fin	5	5	6

Le nombre de dossiers d'affaires médicales que le juge de paix doit instruire reste faible. Sur les 3 procédures sorties, une seule a fait l'objet d'un jugement contradictoire.

13.2.2.15 Le Tribunal de la jeunesse

	2001	2002	2003
En cours au 1er janvier	502	542	645
Affaires nouvelles	1'795	2'023	1'907
TOTAL	**2'297**	**2'565**	**2'552**
Affaires jugées	565	659	633
Total des sorties	1'690	1'920	1'843
Solde fin	607	645	709

Le nombre total de causes est resté stable (2'552 en 2003 contre 2'565 en 2002), même si une légère baisse des affaires nouvelles par rapport à l'année record de 2002 est constatée.

Quant au nombre d'arrestations préventives, elles ont fort heureusement sensiblement diminué (378 en 2003 contre 471 en 2002), ce qui laisserait à penser, si la tendance se confirme, que moins de mineurs ou faux mineurs étrangers, souvent de passage dans le canton, seraient impliqués dans des trafics de stupéfiants et dans des infractions contre le patrimoine et l'intégrité corporelle. Il est à relever que cette diminution coïncide partiellement avec celle du nombre de dessaisissements en faveur du Parquet, pour cause de majorité, suite, la plupart du temps, aux expertises d'âge ordonnées (37 en 2003 contre 50 en 2002).

En revanche, la tendance générale d'une augmentation des dessaisissements du juge des enfants, déjà constatée ces dernières années, se confirme (79 en 2003 contre 73 en 2002) et inquiète, dès lors qu'elle met en évidence le rajeunissement des auteurs de certaines infractions assez graves et une dégradation de leur situation, nécessitant une prise en charge intensive.

Même si cela ne sera pas suffisant pour régler le problème, le Tribunal attend avec impatience l'ouverture d'un deuxième centre de détention pour mineur-e-s, prévue pour début octobre 2004, qui permettra de séparer les jeunes se trouvant en détention préventive ou faisant l'objet d'un mandat disciplinaire de ceux qui se trouvent en observation en milieu fermé. L'augmentation du nombre de places disponibles (14, dont une pour handicapé-e-s) permettra aussi de limiter au maximum l'utilisation de la prison de Champ-Dollon et de la maison d'arrêt pour femmes de Riant-Parc.

Le Tribunal est satisfait également de ce que le Grand Conseil, le 24 octobre 2003, ait décrété une modification de la loi sur l'organisation judiciaire portant de 2 à 3 le nombre des magistrats de carrière, même si, malheureusement, l'élection et l'entrée en fonction du nouveau ou de la nouvelle juge ont dû être différées, faute de couverture budgétaire. Cet apport de force ne sera pas un luxe, lorsqu'on sait que le nombre de procédures nouvelles a augmenté de plus de 300% au cours des quarante dernières années (437 en 1962). Il devrait permettre un traitement plus efficace des situations des mineurs et en particulier un meilleur suivi de ceux-ci, ainsi que de leur famille dans la phase d'exécution des mesures, notamment de placement ou d'assistance éducative.

13.2.2.16 Le Ministère public

13.2.2.16.1 Statistiques globales

	2001	2002	2003
Solde début	2'346	3'437	4'616
Entrées	16'534	18'499	18'790
TOTAL	**18'880**	**21'936**	**23'406**
Sorties	15'443	17'320	19'036
Solde fin	3'437	4'616	4'370

Le nombre de procédures pénales enregistrées en 2003 au Parquet du Procureur général a connu une légère hausse par rapport à l'année précédente. Cette hausse est particulièrement nette dans le domaine de la criminalité économique.

A cet égard, on relève une augmentation de 29,31% du nombre de procédures ouvertes pour escroqueries, de 14,59% pour faux dans les titres et de 5,18% pour abus de confiance. En revanche, en raison des nouvelles compétences du Ministère public de la Confédération le nombre de procédures ouvertes pour blanchiment a diminué de 10,34% et celui des dénonciations émanant du Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent de 13,04%.

La politique visant à éradiquer le trafic de stupéfiants se poursuit. En effet, malgré une légère diminution, liée à l'affectation de la police à d'autres tâches dans le cadre de divers événements qui se sont déroulés à Genève dans le courant de l'année, le nombre de procédures ouvertes pour infractions à la Loi fédérale sur les stupéfiants reste élevé (plus de 2'000 procédures). Le nombre de procédures en conversion d'amendes, qui avait connu une hausse importante en 2002, reste également élevé.

L'année 2003 a été marquée par le renforcement des magistrats du Parquet. Deux nouveaux substituts sont entrés en fonction au mois d'août, ce qui a permis notamment d'assurer une présence accrue au Tribunal de police et de traiter le solde relativement élevé des procédures 2002. Pour la première fois depuis trois ans, le nombre des affaires traitées a dépassé le nombre des affaires entrées. Ce résultat est l'indication d'une amélioration du fonctionnement de la juridiction.

Le nombre d'ordonnances d'exécution de jugements d'évacuation a augmenté. Toutefois, seuls 25% des cas ont fait l'objet d'une exécution par la force publique, les lieux étant abandonnés volontairement dans les autres cas. Cinq ventes aux enchères publiques ont été réalisées dans l'année, qui ont généré un produit de Fr. 134'155.-.

13.2.2.16.2 Détail des opérations

	2001	2002	2003
Procédures nominatives enregistrées dans l'année	12'808	13'792	14'313
Procédures contre X enregistrées dans l'année	1'329	1'489	1'473
Procédures en conversion d'amende enregistrées dans l'année	1'717	2'577	2'255
TOTAL DES NOUVELLES PROCÉDURES (nominatives, c/X et en conversion d'amende)	**15'854**	**17'858**	**18'041**
Solde des procédures (nominatives et c/X enregistrées dans l'année précédente)	2'346	3'422	4'416
TOTAL DES PROCÉDURES	**18'200**	**21'280**	**22'657**
Ouvertures d'informations	2'804	3'172	2'673
Ordonnances de condamnation	1'895	1'765	2'652
Renvois au Tribunal de police	1'490	1'212	1'767
Renvois à la Cour Correctionnelle	57	66	58
Renvois à la Cour d'assises	22	12	14
Renvois à d'autres autorités	811	1'197	864
TOTAL DE CES OPÉRATIONS	**7'079**	**7'424**	**8'028**
Classements avant instruction	8'862	9'865	11'222
Classements après instruction	755	838	640
TOTAL DES CLASSEMENTS	**9'617**	**10'703**	**11'862**
Procédures non pénales (PG) enregistrées au Parquet	1'855	2'333	2'813

13.2.2.16.3 Exécution des jugements d'évacuation

	2001	2002	2003
Jugements dont l'exécution a été requise pendant l'année	640	714	729
Causes en cours au début de l'année	664	662	759
TOTAL	**1'304**	**1'376**	**1'488**
Audiences convoquées	578	608	690
Jugements exécutés :			
- par la force publique	139	119	142
- par abandon des lieux	216	248	254
- volontairement	158	119	150
TOTAL	**513**	**486**	**546**
Requêtes retirées	129	131	137
Causes restant en cours	662	759	805
- dont suspendues d'accord	286	371	367

13.2.2.17 L'Instruction

13.2.2.17.1 Procédures pénales

	2001	2002	2003
Solde début	1'178	1'196	1'254
Entrées	3'139	3'307	2'765
TOTAL	**4'317**	**4'503**	**4'019**
Sorties	3'121	3'249	2'910
Solde fin	1'196	1'254	1'109

Pour la première fois depuis des années, le nombre de procédures pénales parvenues à l'instruction a diminué. Il faut en effet remonter à plus de cinq ans pour retrouver des chiffres semblables à ceux de cette année.

Cette diminution en nombre de dossiers (environ 16%) ne s'est pas accompagnée d'une diminution de la charge de travail dans la même proportion. Celle-ci est restée plutôt stable. Il faut considérer que les dossiers attribués aux juges en dehors de la permanence (qui s'occupe des personnes appréhendées et qui doivent être présentées au juge dans les 24 heures) sont en nombre quasiment égal (715 en 2003 pour 757 en 2002). Le degré de complexité de ces dossiers est régulièrement supérieur à celui des permanences. De ce fait, l'activité de l'Instruction ne s'en est pas trouvée réduite.

Ainsi, ce sont les dossiers de permanence qui ont connu une baisse en nombre. Ce type de dossier est tributaire en grande partie de l'activité de la police qui, visiblement, a moins traité d'affaires nécessitant l'intervention d'un juge d'Instruction.

Cette tendance, alliée au type de procédures traitées lors des permanences, a amené le Collège des juges d'Instruction à reprendre l'organisation interne en vigueur en 1996 avec 10 juges traitant de tous les dossiers, 4 juges de la section des affaires complexes et le Président (au lieu de 5 juges de permanence, 5 juges ordinaires, 4 juges de la section complexe et le Président). En effet, il devenait difficile de maintenir une charge régulière et homogène entre la section ordinaire et la section de permanence.

13.2.2.17.2 Commissions rogatoires internationales, commissions rogatoires nationales, cautionnements préventifs, demandes d'extradition

	2001	2002	2003
Solde début	277	360	306
Entrées	472	433	373
TOTAL	**749**	**793**	**679**
Sorties	* 389	487	457
Solde fin	* 360	306	222

* chiffres rectifiés, suite à une erreur en 2001.

La tendance de ce type de dossiers est à une légère baisse des entrées (-21% par rapport à 2001, 13,9% par rapport à 2002) avec une forte baisse en solde fin 2003 (-27,5%), ce qui démontre une activité importante de l'Instruction dans le traitement des dossiers en cabinet.

Les commissions rogatoires étaient attribuées en priorité à la section de permanence; désormais, elles sont réparties, en principe, sur les 10 juges.

L'extension des traités bilatéraux avec nombre de pays accentue les difficultés, dans la mesure où les filtres de l'Office fédéral de la Justice et des Ministères de la Justice étrangers n'interviennent plus. Ainsi, si les relations avec les juges étrangers s'en trouvent facilitées, ces derniers méconnaissent souvent les nécessités du droit interne helvétique pour la présentation de requêtes en bonne et due forme.

13.2.2.17.3 Activités des juges d'instruction

	2001	2002	2003
Procédures reçues (renvois + ouvertures)	2'840	3'196	2'714
Commissions rogatoires reçues	456	423	372
Détenus (y compris mandats exécutés)	2'660	2'908	2'417
Mandats d'amener décernés	167	131	122
Mandats d'amener exécutés	65	44	34
Mandats d'amener révoqués pour prescription	97	99	108
Recherches de lieu de séjour	0	1	0
Personnes convoquées	17'256	20'548	29'420
Demandes d'extradition	16	14	19
Détentions fédérales	1	0	1
Ordonnances de condamnation	1'336	1'680	1'409

Les chiffres de ce tableau confirment la baisse du nombre de dossiers en procédures pénales, ce qui est une évidence, car ces chiffres sont liés. Ainsi, la baisse de dossiers en permanence entraîne une baisse du nombre de procédures reçues et de personnes arrêtées.

Les ordonnances de condamnation restent stables (env. 1'400 depuis 1999 avec une pointe à 1'680 en 2002), tandis que le nombre des personnes convoquées a augmenté de près d'un tiers, indubitablement lié à certaines affaires financières où le nombre de parties et avocats est important. Cela montre également qu'inévitablement la gestion des audiences devient longue et laborieuse, que les procé-

dures se compliquent de par le nombre des intervenants qui tous ont des droits à faire valoir et des choses à dire.

La gestion de ces personnes convoquées, auxquelles s'ajoutent toutes les autres personnes qui se présentent spontanément pour une raison quelconque, représente un souci pour la juridiction en termes de sécurité, de circulation, d'espaces, d'accueil, de pauses d'audience, etc.

Le nombre de dossiers attribués à un juge suppléant a diminué. A fin 2003, le cabinet des juges suppléants équivalait à un peu moins d'un demi cabinet de juge d'Instruction.

Dans le cadre de l'amélioration des processus de travail, une collaboration plus directe entre les juges de la section des affaires complexes et la police (brigade financière) a vu le jour. Ainsi, les inspecteurs de police sont amenés à travailler au Palais de Justice en pool avec le juge, le greffier et les analystes financiers.

Il convient enfin de relever les efforts importants consentis en 2003 dans l'organisation des processus de travail, de classement des procédures, d'organisation du pool des analystes financiers, d'organisation des outils informatiques et enfin de formation. A propos de ce dernier point, il y a lieu de relever qu'en deux ans, le personnel de l'instruction a connu un taux de rotation important qui a nécessité des efforts de formation et une souplesse dans les remplacements sans précédents. Des cabinets de juges ont vu leur travail perturbé par ces changements constants, même s'il faut rendre hommage aux efforts de la hiérarchie administrative dans l'imagination et la recherche de solutions et au personnel dont la disponibilité a été sans faille.